9193

# HISTOIRE

DES

# SULTANS MAMLOUKS.

# HISTOIRE

DES

# SULTANS MAMLOUKS, DE L'ÉGYPTE,

ECRITE EN ARABE

PAR TAKI-EDDIN-AHMED-MAKRIZI,

TRADUITE EN FRANÇAIS,

ET ACCOMPAGNEE DE NOTES PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES,

PAR M. QUATREMÈRE,

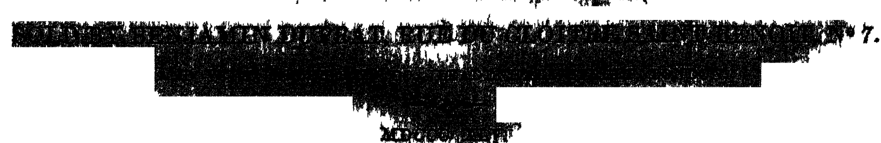
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'UPSAL.

---

TOME SECOND.

PARIS,

PRINTED FOR THE ORIENTAL TRANSLATION FUND
OF GREAT BRITAIN AND IRELAND;



# HISTOIRE

DES

# SULTANS MAMLOUKS,

## PAR MAKRIZI.

## TROISIÈME PARTIE.

# RÈGNE

## DU SULTAN MELIK-MANSOUR-SEÏF-EDDIN-KELAOUN-ELFI-SÂLEHI-NEDJMI-ALAÏ.

Kelaoun (1) était de la nation du Kapdjak, et appartenait à une tribu AN
nommée Burdj-ogli برج اغلى. Transporté en Égypte, tandis qu'il était encore 678
en bas âge, il fut acheté pour une somme de mille pièces d'or, par l'émir 395
Ala-eddin-Ak-sonkor *assâki* (l'échanson) Adeli, l'un des mamlouks de Melik-Adel-Abou-Bekr, fils d'Aioub. Cette circonstance lui fit donner le surnom d'*Elfi* الالفى. Après la mort de son maître, l'émir Ala-eddin (2), il passa,

(1) J'ai dit plus haut que, suivant le témoignage d'un géographe persan, le mot *Kelaoun*, en langue mongole, désignait *un canard*.

(2) Au rapport de Nowairi (m. d'Asselin, f. 105 v°), d'Abou'lfeda (*Annales moslemici*, t. IV, p. 492), la mort de l'emir Ala-eddin arriva le vendredi, vingt-huitième jour du mois de Redjeb, l'an 645.

l'an 647, au service de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aïoub, avec plusieurs autres mamlouks, que l'on désigna par le nom d'*Alaïs* العلايية. Melik-Sâleh incor-
396 pora Kelaoun parmi les Mamlouks *bahris*, au nombre desquels il resta jusqu'à la mort de ce prince, et l'élévation de Schedjer-addorr, qui succéda à Melik-Touranschah, fils de Sâleh. Lorsque Moëzz-Aibek, promu à la dignité de sultan de l'Égypte, eut fait égorger Fâres-Aktaï, Kelaoun sortit de l'Égypte, avec ceux des Mamlouks bahris qui s'éloignèrent de cette contrée. Après diverses aventures, il fut nommé Atabek des armées de l'Égypte, sous le règne de Melik-Adel-Selamesch, fils de Dâher, le septième jour du mois de Rebi second. Son nom, dans les *menber* (chaires), était associé à celui d'Adel, et il exerçait toute l'autorité d'un souverain. Au bout de trois mois, tout le monde tomba d'accord de déposer Adel, et d'élever Kelaoun au rang de sultan. Il s'assit sur le trône, le dimanche, vingt-septième jour du mois de Redjeb. Les émirs et les divers fonctionnaires de l'État vinrent lui prêter serment de fidélité, et il prit le titre de *Melik-Mansour* الملك المنصور. Il ordonna d'écrire, en tête des diplômes, patentes et lettres, le surnom *Sâlehi*. Ce mot fut tracé sur tous les actes émanés du sultan, en très-petits caractères, à la droite et au-dessous de la formule بسم الله (au nom de Dieu). Des courriers de la poste, expédiés dans les diverses provinces, y portèrent la nouvelle de l'avénement du prince; et une formule de serment fut envoyée à Damas et ailleurs. Le Caire, Misr (Fostat), leurs environs, et le château de la Montagne, furent décorés, en signe de réjouissance; et l'on fit la *khotbah* dans toute l'Égypte, en l'honneur du nouveau souverain.

Le premier acte de ce règne fut l'abolition de l'impôt appelé *zekat-addavlebah* زكاة الدولة (3), qui était très-onéreux pour la population, et de la

(3) Nowaïri emploie la même expression, mais sans donner, sur l'impôt dont il s'agit, le moindre mot d'explication. On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinscha* (m. ar. 1573, f. 69 r°) : ابطل زكاة الدولة وهي مال كان يوخذ من اصحاب الاموال ولو عدم المال وان مات عن فقر اخذ ذلك من ورثته « Il abolit l'impôt appelé *zekat-addavlebah*. C'était un droit qu'on levait sur tous ceux « qui étaient censés posséder quelque bien, même lorsqu'ils n'avaient rien du tout. Si un individu « mourait dans la pauvreté, on exigeait la somme de ses héritiers. » Ces renseignements, comme il est facile de voir, ne sont guère propres à expliquer la nature de cet impôt, et les raisons qui lui avaient fait donner le nom qu'il portait. Je vais essayer de suppléer au silence des écrivains orien

*contribution des chrétiens* مقرر النصارى, qui avait été établie depuis dix-huit ans. Les prix des denrées baissèrent d'une manière sensible.

Les nouvelles expédiées par la poste, et que portaient Ladjin-*Saghir* (le

taux. Le mot دولبة vient du verbe دَوْلَبَ, que l'on chercherait inutilement dans nos dictionnaires, et qui, lui-même, dérive du terme دولاب. Ce dernier mot signifie : 1° *une roue*. On lit dans le Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfâ (tom. II, p. 70, ed. Fluegel) : بنكامات دورية معمولة بالدواليب « Des horloges, à la marche circulaire, composées de roues. » Un vers cité par Imadeddin-Isfahâni, dans son Anthologie arabe, intitulee *Kharidah* (man. ar. 1374, fol. 175 r°), offre ces mots.

وطابقها الدولاب فى حسن زمره مطابقة الشكل الملائم للشكل

« La roue s'accorde avec elle, par l'harmonie du son qu'elle fait entendre, comme une figure bien proportionnee s'accorde avec une autre figure » 2° *Une évolution militaire, qui se faisait en suivant une marche circulaire*. On lit dans un *Traité de l'art militaire*, qui appartient à la Bibliothèque du Roi : بند الدولاب ... ضرب دولاب اليمين ودولاب شمال. 3° *Une roue qui sert à élever l'eau pour l'irrigation des terres*. Ce genre de machine, avec le terrain sur lequel elle s'appuie, occupait, quelquefois, un espace assez grand. Nous lisons dans l'histoire de Fakhr-eddin-Râzi (man. ar. 895, fol. 58 r°) : كنّا نمشي فى دولاب بستان البقل « Nous marchions dans le *doulab* du jardin potager. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djelal-eddin-Ebn-Abi'ssorour (man. 784, fol. 32 v°), on lit : جلس فى القصر الذى فى الدولاب « Il s'assit dans le palais situe dans le *doulab*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, fol. 32 r°) : المخبات بالدواليب والخزانات « Les objets cachés dans les « *doulab* et les trésors. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 63 v°) : شدّ الدواليب الخاص « L'inspection des roues hydrauliques, qui appartenaient au prince. » 4° *Un rouet, ou un dévidoir*. 5° *Une machine circulaire employée pour fabriquer le sucre*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Makrizi (*Solouk*, tom. I, man 672, pag. 910) : دواليب القند « Les roues servant à la « fabrication du sucre candi. » De là, s'est forme l'adjectif دولابيّ, designant ce qui a un mouvement de rotation. On lit dans un *Traité de Cosmographie arabe* (m. 581, f. 4 r°) : يدور دورانا دولابيّا « Il tourne par un mouvement circulaire. » Plus loin (fol. 11 r°) : تدور دولابية الحركة « Elle tourne par un mouvement de rotation. » Dans l'*Adjaib-almakhloukat* de Kazwini (de mon manuscrit, fol. 18 r°) : ما يتحرك دولابيّة « Ce qui se meut circulairement. » Le verbe دَوْلَبَ signifie : *faire tourner circulairement*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Bedr-eddin-Aïntabi (man. arab. 684, fol. 181 r°) : دولب طاحونا « Il fit tourner un moulin. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. arab. 687, f. 190 v° : له أنوال حرير وكان يدولبها على يده « Il possedait plu-« sieurs metiers servant pour la soie; et il les mettait en mouvement de sa propre main. » Dans un passage de l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, man. 656, fol. 120 v°), on lit : زين الدين الموازيني مدولب دار الضرب « Zeïn-eddin-Mawâzini, *moudaelib* de l'hôtel des monnaies. » Le mot مدولب désigne : *celui qui avait la fonction de mettre en jeu le balancier et les autres machines employées pour la fabrication des monnaies*. Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. V, fol. 78 v°) : عانا دولبة الحرير « Il s'occupa du devidage de la soie. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. arabe 798, fol. 392 r°) : دولب مطبخ سكر « Il garnit de machines un établissement destine

*petit*), et l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Djalik, arrivèrent à Damas, le 28 du mois, deux jours et sept heures après avoir quitté le château de la Montagne; jamais on n'avait eu d'exemple d'une pareille célérité. Les troupes de Damas prêtèrent serment de fidélité à Melik-Mansour. La *khotbah* fut faite en son nom, le vendredi, second jour de Schaban; et la ville fut décorée durant sept jours.

Le sultan fit mettre en liberté l'émir Izz-eddin-Aibek-Afrem-Sâlehi, et lui conféra le rang de *naib-assaltanah* de l'Égypte. Il maintint dans les fonctions du vizirat le *sâheb* Borhan-eddin-Sindjari, et s'imposa la loi de venir siéger dans la *maison de la justice* دار العدل deux jours chaque semaine, le lundi et le jeudi. Le samedi, troisième jour du mois de Schaban, le prince monta à cheval, entouré des attributs de l'autorité, et de toute la pompe qui accompagne un souverain. Il traversa la ville du Caire, qui était décorée dans toute son étendue. Ce fut pour la population un jour de fête, attendu que c'était le premier où le prince se montrait en public. Il adressa à l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar, une lettre écrite de la main du kadi Imad-eddin-Ismaïl-ben-Tadj-eddin-ben-Saïd (4), dans laquelle il rendait compte de sa ma-

« à la cuisson du sucre. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même écrivain (*Solouk*, tom. II, man. n° 1, fol. 358 r°) ختم على مطابخ السكر والزم من يدولب طبخ السكر الا يتعرض احد منهم لعمله ومنعت بنو السكر وباعة الحلوى من شرا السكر الا من سكر السلطان وعمل الذلك ديوانا واقيم له جماعة ليدولبوا السكر فامتنع كل احد من بيع السكر الا للسلطان ومن شراه الا من سكر السلطان فضاق الناس زرعا (ذرعا) بذلك وتضرر به جماعة عديدة « On mit le scellé « sur les fabriques de sucre. On obligea tous ceux qui s'occupaient de la manipulation et de la « cuisson du sucre à ne plus en fabriquer. On défendit aux marchands de sucre et de *halwâ* (su« creries) d'acheter d'autre sucre que celui du sultan. On établit, pour cet objet, un bureau « particulier auquel on attacha des hommes chargés de la manipulation du sucre. Personne n'eut la « liberté de vendre son sucre, excepté au sultan, et d'acheter d'autre sucre que celui du prince. « Cette mesure réduisit à la détresse, et lésa gravement quantité d'individus. » Plus loin (fol. 390 v°) : اول ما بدا من ذلك تحكير السكر فلا يدولب زراعة القصب واعتصاره وعمل القند سكرا ثم بيع السكر الا السلطان « On commença par accaparer le sucre. On arrêta que le sultan seul aurait « le privilége d'employer des machines pour l'arrosement des cannes, pour les presser, convertir le « *kand* en sucre, et vendre cette denrée. » D'après les détails que je viens de réunir, je crois pouvoir conclure que l'expression زكاة الدولبة désignait « un impôt qu'on levait sur tous ceux qui, « soit pour l'irrigation des terres, soit pour le dévidage de la soie, soit pour la fabrication du sucre « et autres objets, employaient les machines circulaires appelées دولاب.

(4) Nowairi (fol. 105 v°) donne à ce kadi le nom de Tadj-eddin-ben-Alathir

che solennelle ; et il se servit, en lui parlant, de l'expression *le Mamlouk* (5).
Il remit à Taki-eddin-Toubah, de la ville de Tekrit, les sommes dont il était resté redevable envers le fisc, et le nomma inspecteur du trésor de Damas.

(5) Le texte porte خاطبة بالمملوك, ce qui semblerait indiquer que le sultan, dans sa lettre, désignait Sonkor-aschkar par le nom de *mamlouk;* mais, ainsi que l'atteste formellement Nowairi, ce fut Kelaoun qui se désigna lui-même par ce titre. J'ai déjà eu occasion de signaler cet usage que l'on trouve constamment chez les souverains mamlouks. Lorsqu'un d'entre eux écrivait aux grands officiers de l'empire, il ne prenait pas le titre de *sultan,* mais se contentait du nom modeste de *mamlouk.* On sent bien que, dans cette circonstance, le prince, ayant à cœur de ne point blesser la fierté ombrageuse de ces hommes qui avaient été ses égaux, et qui auraient pu être ses rivaux, aimait mieux, du moins en apparence, ne pas leur faire trop sentir sa supériorité, et se représenter moins comme leur maître que comme le premier entre ses égaux. Aux exemples que j'ai cités, on peut ajouter ce que dit Abou'lfeda (*Annal.* t. V, p. 72, 74, 78). Au rapport d'Abou'lmahâsen m. 663, fol. 70 v°, 71 r°, Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, durant son séjour à Karak, écrivant à Melik-Modaffar-Bibars, lui dit : المملوك محمد ابن قلاوون يقبل اليد العالية المولوية « Le *mamlouk* Mohammed-ebn-Kelaoun baise la main auguste de son seigneur. » Suivant le même historien (fol. 137 v°), le sultan Melik-Nâser-Ahmed, lorsqu'il apostillait une dépêche, écrivait entre les lignes : المملوك أحمد بن محمد « Le *mamlouk* Ahmed-ben-Mohammed. »

Novairi rapporte, d'une manière plus étendue, le contenu de la lettre du sultan. Après quelques formules de compliments et de souhaits, le prince s'exprimait en ces termes : « Votre science auguste est déjà informée que les habitants du royaume se sont soumis unanimement au *mamlouk,* « et qu'il a pris paisiblement possession de la souveraineté. Le samedi, troisième jour du mois « béni de Schaban, le *mamlouk* s'est mis en marche, avec l'appareil et la pompe de l'autorité suprême. Tous les personnages éminents, les émirs, les généraux, les *mafrédi,* et tous les soldats « de nos armées victorieuses nous offrirent tous les témoignages de respect, d'affection, et d'une soumission sincère, qui annoncent la marche bien réglée des affaires, et donnent le présage d'une prospérité certaine. Lorsque nous eûmes terminé notre marche, et accompli, à l'égard de nos amis, les promesses bienfaisantes dont ils avaient droit d'attendre l'effet, nous retournâmes au « château de la Montagne. Autour de nous, toutes les mains sont élevées, pour adresser à Dieu, en notre faveur, des souhaits de bonheur. Tous les cœurs se réunissent pour chérir notre règne. Toutes les espérances se flattent de voir l'équité régner sans interruption. Tous les yeux sont « fixés, pour épier les premières lueurs de la protection divine. Dès ce moment, nous ne cessons « de nous préparer à la guerre sainte, et nous prenons toutes les mesures qui, s'il plaît à Dieu, « nous garantissent l'assurance de reconquérir les provinces que possède encore l'ennemi. Il ne nous « reste plus qu'à tourner la bride de nos chevaux, à tenir nos lances en arrêt, et à mettre au jour les desseins secrets qui couvent dans le fond des cœurs. Nous t'invitons à faire décorer la ville de « Damas, et proclamer, dans les lieux soumis à ton administration, les nouvelles de notre avénement au trône, afin qu'elles parviennent toutes à la fois aux oreilles de ceux qui ont des habita- « tions fixes et des nomades. Puisse le Dieu très-haut faire prospérer le règne du prince, et cou- « ronner les efforts qu'il n'a cessé, en toute circonstance, de diriger vers un but louable et utile. »

Le vendredi, on commença le jeûne du Ramadan, malgré une vive opposition, et au milieu d'une incertitude extraordinaire. Le troisième jour du
297 mois, l'émir Djemal-eddin-Akesch-Scherifi fut nommé *émir-djandar*, et *naïb-assaltanah* (gouverneur) des villes de Salt et de Balkâ. Le huitième jour du même mois, on mit en liberté Fatah-eddin-Abd-allah-ben-Kaiser, père du vizir de Damas, après qu'il eut souffert une captivité de plus de trente jours, dans le château de la Montagne.

Le dixième jour du même mois, l'émir Fakhr-eddin-Altounba fut choisi pour remplir les fonctions de *naïb-assaltanah* (gouverneur) dans la forteresse de Kosaïr القصير, située près d'Antioche. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Mansouri fut placé avec le même titre, dans la ville de Balatonos; et l'émir Fakhr-eddin-Aban-Melouhi fut promu au rang de *wâli* de la province de Garbiah, الاعمال الغربية en remplacement de l'émir Naser-eddin-Bilik-ben-Mohsini-Djezeri. Le quatorzième jour du même mois, l'émir Hosam-eddin-Torontaï-Mansouri fut installé en qualité de *naïb-assaltanah* (gouverneur) de l'Égypte, comme successeur de l'émir Izz-eddin-Aibek-Afrem, qui venait de résigner cette charge importante, et qui avait mis tout en œuvre pour faire nommer à sa place Torontaï. Pour cet effet, il avait feint d'être malade. Informé que le sultan devait venir lui rendre visite, il se fit préparer par son médecin un remède, qui donna à son visage l'apparence de l'abattement et de la pâleur. Le prince étant entré auprès du malade, se plaignit à lui des souffrances qu'il éprouvait, et le consulta sur ses affaires. Afrem lui conseilla d'avancer en grade ses mamlouks, dont il lui fit l'éloge : puis il ajouta : « je prie le sultan de me décharger des fonctions de *naïb*. » Il prétexta qu'il se trouvait hors d'état de remplir cette place. Comme sa demande faisait peu d'impression sur l'esprit du sultan, il insista de la manière la plus forte. Kelaoun, contraint de céder, lui dit : « Hé bien! désigne moi « un homme capable d'exercer ces fonctions. » Afrem lui nomma Torontaï : et cette proposition se trouva parfaitement d'accord avec les vues du sultan.

Le dix-septième jour du mois, on arrêta l'émir Nour-eddin-Ali, fils de Melik-Naser-Salah-eddin-Iousouf, qui avait été souverain de la Syrie, et, avec lui, plusieurs des *Nâseris* (6). Le vingt-sixième jour du même mois, le *saheb*

(6) C'est-à dire de ceux qui avaient été attachés à Melik-Nâser et à sa famille.

(vizir) Borhan-eddin-Khidr-Sindjâri fut destitué de la charge de vizir, et mis en prison, ainsi que son fils Schems-eddin-Isa. On saisit leurs chevaux et ceux des personnes de leur suite. Le père et le fils furent incarcérés dans la maison de l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schodjaï. On s'assura de tous ceux qui leur étaient attachés, et ils furent tenus de payer une somme de deux cent trente-six mille pièces d'argent.

Le deuxième jour du mois de Schewal, le kadi Fakhr-eddin-Ibrahim-ben-Lokman, chef du *diwan-alinscha* (la chancellerie des dépêches) ديوان الانشاء, fut promu aux fonctions de vizir, après avoir reçu la *khilah* (robe) du vizirat, qui lui fut apportée par l'émir Ala-eddin-Kestagdi-Schemsi, l'*ostadar*, dans sa maison située dans l'enceinte du château de la Montagne. Il refusa de la manière la plus énergique, mais on n'écouta point ses réclamations, et on le revêtit des insignes de sa dignité. Il succéda au *sâheb* Borhan-eddin-Sindjâri. Celui-ci ayant recouvré sa liberté, fixa sa résidence dans le *medreseh* (collége) de son frère, situé dans le quartier de Karafah.

Le kadi Fath-eddin-Mohammed-ben-Mohii-eddin-Abd-allah-ben-Abd-attaher fut choisi en remplacement d'Ebn-Lokman, pour lire les dépêches de la poste قراة البريد et pour recevoir les réponses. Le même jour, on arrêta et on mit en prison plusieurs émirs, parmi lesquels on comptait l'émir Ala-eddin-Magletai-Dimaschki, Seïf-eddin-Bektemur, l'*émir-akhor*, Seïf-eddin-Taksebaï-Nâseri, Salah- 398
eddin-Ahmed, fils de Bérékeh-Khan, Schehab-eddin-Kartaï-Mansouri, et Sârem-eddin, le *hâdjeb*. La charge de vizir de Damas fut conférée à Taki-eddin, *ras-naubah*, inspecteur du trésor. Il fut revêtu des insignes du vizirat, et reçut le titre de *Sâheb*.

Le neuvième jour de ce mois, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri sortit du Caire, à la tête d'un corps de troupes, et se dirigea vers Schaubak. Melik-Saïd-Bérékeh-Khan, fils de Melik-Dâher, qui résidait à Karak, avait envoyé vers Schaubak l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *ras-naubah* des *Djemdars*-Saïdis; et cet officier s'étant rendu maître de la place, Melik-Saïd dépêcha des émissaires vers les différents *naïb* (gouverneurs) pour les inviter à embrasser son parti. Cependant l'émir Bedr-eddin-Aïdemuri arriva sous les murs de Schaubak, la resserra étroitement, jusqu'à ce que cette ville tomba en son pouvoir le dixième jour du mois de Dhou'lkadah. Melik-Nedjm-eddin-Khidr, fils de Melik-Dâher, avait fui de cette place, et s'était rendu à Karak, où il avait rejoint son frère,

Melik-Saïd. Vers cette époque, arrivèrent des ambassadeurs envoyés par Alphonse vers Melik-Saïd, et qui étaient chargés de lettres et d'un présent pour ce prince. On saisit les lettres et les présents, et les envoyés reçurent l'ordre de retourner sur leurs pas, le quinzième jour de Schewal.

Le vingt-et-unième jour de ce mois, on arrêta et on mit en prison Melik-Avhad et son frère Schehab-eddin-Mohammed, fils de Melik-Nâser-Salah-eddin-Iousouf, prince de Karak. Le même jour, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Taiari fut nommé *naïb-assaltanah* (gouverneur) de la forteresse de Safad. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Kurdji fut transféré aux fonctions de *wâli*, et Seïf-eddin-Belban-Djawadi à la place de *khazindar* (trésorier) de la forteresse.

Le vingt-troisième jour, Scherf-eddin-Abou-Taleb-Ebn-ala-eddin-Nabolosi fut nommé *nâdir-annoddar* ناظر النظار (inspecteur des inspecteurs) de l'Égypte. Il remplaça, pour la partie méridionale, Nedjm-eddin-ben-Asfouni, et pour la partie du nord, Tadj-eddin-ben-Senhouri. Le 24, on renvoya les chrétiens qui étaient employés dans les bureaux du *Diwan-aldjoïousch* (la chancellerie militaire) ديوان الجيوش, et on leur substitua des écrivains musulmans. Amin-eddin, *schâhed* de la caisse des dépenses صندوق النفقات, fut désigné comme *kâteb* (écrivain) de l'armée, à la place d'Asad-Ibrahim, le chrétien. Le même jour vit démolir le monastère appelé *Deïr-alkhandak*, situé au Caire, en dehors de *Bab-alfotouh* (la porte des conquêtes). Une foule immense assista à cette destruction, qui fut une véritable fête.

Le vingt-cinquième jour, Melik-Mansour-Nâser-eddin-Mohammed, fils de Mahmoud, prince de Hamah, arriva sous les murs du Caire. Le sultan sortit à sa rencontre (7), lui assigna pour habitation les belvédères مناظر de Kabsch, et lui témoigna les attentions les plus empressées.

Sur ces entrefaites, Kelaoun ordonna d'affermer la vente du vin تضمين الخمر. On put donc boire ouvertement cette liqueur, et le nombre des ivrognes se multiplia sans que personne pût les inquiéter. Mais la chose ne dura qu'un petit nombre de jours, car, le vingt-sixième de ce mois, un nouvel arrêté prescrivit de répandre le vin, de supprimer la ferme de cette liqueur, et prohiba la manifestation publique des actes que la religion réprouve.

Le vendredi, vingt-septième jour du mois, on écrivit des lettres d'investi-

(7) Je n'hésite pas à lire ركب au lieu de كتب, que présente le manuscrit.

ture تقاليد pour les quatre kadis. Il fut statué que le *kadi-alkodat* Sadr-eddin- 399
Omar, fils du *kadi-alkodat* Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ebn-Bint-alaazz, le schaféi, nommerait, pour les différents cantons de l'Égypte, des kadis qui seraient ses délégués dans l'administration de la justice; que le *kadi-alkodat* Moëzz-eddin, le hanéfi, le *kadi-alkodat* Maléki, et le *kadi-alkodat* Izz-eddin, le hanbali, se borneraient à rendre des décisions juridiques au Caire et à Misr, sans avoir de *naib* (délégués) dans les provinces. Cette organisation s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

On donna l'ordre que l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Dâheri fut amené de Damas, sous bonne garde. Arrivé au Caire, il fut mis en prison dans le château de la Montagne. Le second jour du mois de Dhou'lkadah, le sultan monta à cheval et se rendit au *meïdan*, où il joua à la paume. Ce fut la première fois qu'il parut dans ce lieu d'exercice. Il y distribua cent trente et quelques chevaux couverts de selles richement ornées, et il fit présent aux émirs de robes خلع magnifiques.

Le cinquième jour de ce mois, le sultan fit porter à Mansour, prince de Hamah, un diplôme d'investiture تقليد, qui lui garantissait la souveraineté de cette ville. Il lui envoya en même temps des drapeaux, quatre coffres d'or et d'argent, quatre coffres remplis de vêtements formés d'étoffes d'Alexandrie الاسكندراني et d' *Ittabi* عتابي, et un grand nombre de chevaux. Il le fit revêtir de robes d'honneur, lui et toutes les personnes de sa suite, et lui accorda la permission de retourner dans ses états. Mansour partit le neuvième jour du mois; le sultan sortit pour lui faire ses adieux; et, après avoir passé la journée dans le canton de Behtit, il rentra dans la citadelle.

Le onzième jour du mois (8), Melik-Saïd-Bérékeh-Khan, fils de Dâher-Bibars, mourut dans la ville de Karak. Il était dans le *meïdan*, s'exerçant à jouer à la paume, lorsqu'il tomba de cheval. Après avoir été durant quelques jours tourmenté du mal de tête et de la fièvre, il expira, à l'âge de vingt et quelques années. On soupçonna qu'il avait été empoisonné. La nouvelle de sa mort arriva à la cour le vingtième jour du mois. Le sultan célébra, en son honneur, une cérémonie funèbre عزاء dans le portique ايوان du château de la Montagne. Il y parut en public, revêtu d'habits blancs. Les savants, les émirs, les kadis, les

(8) Nowairi (fol. 109 v°) place cette mort au 13 de ce mois. Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 3 v°) s'accorde avec Makrizi.

prédicateurs وعّاظ, les principaux personnages se présentèrent devant le prince, et cette journée offrit l'image d'une solennité imposante. Les lecteurs restèrent l'espace d'un mois occupés à réciter le Koran, et des lettres expédiées dans les différentes provinces de l'Égypte et de la Syrie enjoignirent de dire, pour le défunt, la *prière de l'absent* صلاة الغايب.

Aussitôt après la mort de Saïd, l'émir Ala-eddin-Idagdi-Harràni, *naïb* (gouverneur) de Karak, installa Nedjm-eddin-Khidr, fils de Dâher, comme souverain, à la place de son frère, et lui conféra le surnom de Melik-Masoud. Mais ce prince était dominé par ses Mamlouks, qui se livraient à des mesures insensées, et dissipaient les trésors dans l'espoir de s'attacher des partisans. Ils virent arriver auprès d'eux des hommes qui avaient perdu leur solde ou qui se trouvaient sans emplois. Plusieurs d'entre eux se dirigèrent vers Salt, dont ils s'emparèrent. Ils envoyèrent des troupes du côté de Sarkhad, mais ils ne purent s'en rendre maîtres. Les arabes se rendirent en foule auprès d'eux, cherchant à se faire bien venir par leurs conseils; mais, après avoir obtenu de Melik-Masoud
400 des sommes considérables, ils l'abandonnèrent. Ce prince ne cessa le cours de ses profusions jusqu'à ce qu'il eût dissipé les trésors que Melik-Dâher avait mis en réserve pour servir dans des circonstances critiques. Il écrivit à l'émir Sonkor-aschkar, *naïb* de Damas, l'invitant à venir le trouver. Le sultan dépêcha Izz-eddin-Aïbek-Afrem, avec ordre de se diriger vers Karak.

Ce même mois, Schehab-eddin-Gâzi-ben-Wasiti fut nommé inspecteur d'Alep. On lui assigna pour chaque mois quatre cents dirhems, six *makkouk* ستة مكاكي de froment, et deux *makkouk* مكوكان d'orge. On lui adjoignit, comme *moustaufi*, Djelal-eddin-ben-Khatir. Le *tawdschi* Iftikhar-eddin fut promu au rang de *khazindar* (trésorier) d'Alep, et Bedr-eddin-Bektout-Katri fut choisi pour *schadd* (inspecteur) des bureaux d'administration دواوين de la même ville.

Le quatrième jour du mois de Dhou'lhidjah, l'émir Imad-eddin-Daoud-ben-Abi'lkasem fut nommé gouverneur de Tarabolos (Tripoli). Le septième jour du même mois, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afrem partit du Caire, à la tête des troupes, et se dirigea vers Karak. Le neuvième jour, on fit sortir de prison l'émir Izz-eddin-ben-Schawer, et il fut promu au rang de gouverneur de Ramlah. Le douzième jour, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri s'empara, par capitulation, de la forteresse de Schaubak. Les lettres, qui annonçaient cet événement, arrivèrent le vingt-troisième jour du mois. Des *khilah* (robes

d'honneur) furent expédiées pour ceux qui se trouvaient dans cette place. On battit, dans le château de la Montagne, les tambours en signe de réjouissance دقّت البشاير, et la nouvelle de cette conquête fut envoyée dans les différentes provinces. Le même jour, Medjd-eddin-Isa-ben-Hassab fut nommé *mohtesib* du Caire. L'émir Hosam-eddin-Ladjin, le *silahdar*-Mansouri, surnommé Ladjin-*assaghir* (le petit), fut élevé au grade de *naïb* de la citadelle de Damas. Il arriva dans cette place, ainsi qu'on l'a vu plus haut, reçut le serment de l'émir Sonkor-aschkar, *naïb* de la Syrie, et le revêtit d'une robe d'honneur. Mais bientôt, la présence de cet officier porta ombrage à Sonkor-aschkar, qui, ayant convoqué les émirs, et leur ayant fait croire que le sultan avait été égorgé, tandis qu'il buvait le *kumiz*, leur annonça ses prétentions à la souveraineté, les invita à le reconnaître, et leur fit prêter serment de le seconder dans son entreprise. Il prit alors le titre de *Melik-Kâmel* (le roi parfait), et se montra en public avec tout l'appareil qui entoure un sultan, le vendredi, vingt-quatrième jour du mois. Il fit arrêter l'émir Rokn-eddin-Beibars-Adjemi, surnommé Djalik-Mansouri, parce qu'il avait refusé de lui prêter serment de fidélité : il mit également en prison l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *naïb* (gouverneur) de la citadelle, et le *sâheb* (vizir) Taki-eddin-Toubah-Tekriti. L'émir Seïf-eddin-Belban-Djeïschi reçut ordre de parcourir les diverses provinces, pour recevoir le serment des habitants, et y placer des officiers de son choix. Medjd-eddin-Ismaïl-ebn-Kesirat-Mauseli fut nommé vizir, et Izz-eddin-Ahmed-ben-Mouassar-Misri (égyptien) obtint le rang de *vizir-assohbah* وزارة الصحبة. Sonkor-aschkar quitta, avec sa famille, la maison appelée *Dar-assaadah* دار السعادة (la maison du bonheur), qui était le lieu de 401
la résidence des *naïb*, et alla habiter la citadelle. Il fit fermer la porte nommée *Bab-annasr* (la porte de la victoire) (9). Tous ces actes furent regardés, par la population, comme d'un mauvais présage. On disait : « Il a fermé la *porte* « *de la victoire*; il a quitté la *maison du bonheur*, et il a choisi pour vizir « *Ebn-Kesirat* (le fils des défaites) : il ne réussira point dans son entreprise; » et cette prédiction se réalisa. Sonkor-aschkar écrivit à Mohanna et à Ahmed-ben-Hadjar, pour les informer des événements qui venaient de se passer; et tous deux se rendirent auprès de lui.

(9) Nowairi (fol. 107 r°) ajoute qu'il fit ouvrir, dans la citadelle, une porte secrète, placée vis-à-vis du *Dar-assaadah*, dans le voisinage de *Bab-annasr*.

Le troisième jour du mois de Rebi second, le Nil parvint à sa plus haute crue وفاء, qui fut de seize coudées. L'émir Djemal-eddin-akser-Bâkheli eut la conduite des pèlerins de l'Égypte; et la caravane se mit en marche, le dix-septième jour de Schewal, avec le kadi Fakhr-eddin-Othman-ben-Bint-Abi-Saïd. Nedjm-eddin-Abou-Bekr-ben-Ahmed-ben-Iahia-ben-Hibet-allah-ben-Hasan-ben-Seni-eddaulah fut nommé kadi d'Alep, en remplacement de Schehab-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-Khoïi. Cette même année, le sultan conféra le rang d'*émir* à quarante de ses mamlouks, parmi lesquels on comptait Ketboga, Sandjar-Schodjaï, Aïbek, le *khazindar* (trésorier), Kabdjak, Ladjin, Belban-Tabâkhi, Keraï, Sonkor-Djerkes, Akousch-Mauseli, Taksou, Azdemur-Alaïi, Behadur-As, le *ras-naubah* (10), Bektout-Mekha, Togril, le *silahdar*, Sonkor,

(10) Le mot *naubah*, نوبة signifie *un relai, ce qui se fait à des intervalles réglés et successifs*, et, par suite, *un corps de troupes qui, à tour de rôle, fait son service auprès du prince, ou dans une place de guerre*. De là vient que Peyssonnel (*Voyage en Barbarie*, Tom. I, pag. 465) explique *noube* par garnison. Le chevalier d'Arvieux (*Mémoires*, Tom. V, pag. 253) parlant du gouvernement d'Alger, s'exprime ainsi : « On envoie des soldats en garnison dans les villes ou forteresses des frontières. Ils « sont relevés régulièrement tous les six mois. On appelle ce changement *noublet* (*noubet*), et l'on « réserve toujours quatre ou cinq mille hommes dans la ville, pour les besoins imprévus que l'on « peut en avoir. » On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. V, fol. 53 r°) : هو في نوبته عند السلطان « Il était, avec son corps, de service auprès du sultan. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même écrivain (man. ar. 666, fol. 12 v°) : رتب السلطان العسكر نوبتين نوبة لحفظ النهار و نوبة لحفظ الليل « Le sultan partagea l'armée en deux corps, dont l'un était destiné à faire la garde pendant le jour, et l'autre durant la nuit. » On lit dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. arab. 713, p. 254) : كان المؤذنون قبل ذلك نوبتين فزادهم نوبة ثالثة « Les *Muezzin*, avant cette époque, formaient deux *naubah* (deux bandes qui se relayaient alternativement). Il les augmenta d'une troisième. » J'ai dit ailleurs (tom. I, 1[re] partie, pag. 165), que l'on désignait par les mots : فرس النوبة *des chevaux qui stationnaient à tour de rôle devant le palais du souverain, afin qu'il pût les monter, quand il lui en prenait envie*. J'ai dit que cet usage avait été établi par le khalife Mansour; et le fait est encore confirmé par le témoignage de Fakhr-eddin-Râzi (*Annales des Monarchies*, fol. 147 r° et v°). Aux exemples que j'ai cités, on peut ajouter ceux-ci : dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. V, fol. 199 v°) : ركب فرس النوبة ; dans l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. 663, fol 35 v°) : ركب من خيل النوبة فرسا « Il monta un des chevaux de la *naubah*. » Plus loin (fol. 66 r°) : كان فرس النوبة عند الشباك « Les chevaux de la *naubah* étaient placés près de la tribune grillée. » Ailleurs (fol. 182 v°) : ركب فرس النوبة. Dans un autre volume du même ouvrage (man. 666, fol. 178 r°) : ركب فرس النوبة بابّهة السلطنة « Il monta les chevaux de la « *naubah*, environné de toute la pompe de la souveraineté. » De là vient l'adjectif نوبيّ que je trouve dans un passage du *Yetimah* (man. arab. 1570, fol. 140 v°), où on lit : قد دابّة نوبية Il

le *silahdar*. Ce grade fut accordé par le prince à plusieurs de ceux qui étaient attachés à sa personne, tels que Keschkel, Aidemur-Djenai, Kiran-Schehâbi, Mohammed-Kourâni, Ibrahim-Djaki et ses frères. Plusieurs Mamlouks Dâheris

« conduisait un cheval destiné à être monté à son tour. » Enfin, pour terminer ce qui concerne le mot نوبة, j'ajouterai qu'il signifie quelquefois un *accès*, comme dans ce passage d'Abou'lmahâsen, (man. arab. 667, fol. 31 v°) : حصل للسلطان نوب كثيرة من الصرع « Le sultan éprouva plusieurs « attaques d'epilepsie. »

Quant à ce qui concerne le dignitaire appelé راس النوبة, voici les détails que nous donne l'auteur du *Diwan-alinschâ* (man. arab. 1573, fol. 125 v° 126 r°) : اميرراس نوبة النوب له الامرعلى المماليك السلطانية واليه مرجعهم فى الشور والمحاكمات و هو السفير بينهم وبين الملك فى الشور و بلوغ المقاصد وهو اول من يدخل على الملك فى الخدمه و القايم بمسك من يومر بمسكه و يرمل حين اخذ العلامة و له اتباع الاول راس نوبة ثانى و يقال فيه راس نوبة الميسرة و له الحكم و التصرّف كالاميرراس نوبة النوب ثم ثالث و رابع من الطبلخانات و العشرات الى نحو العشرين امير يتصرّفون فى اشغال المملكة و اليد يسند النظرعلى الشيخونية والصرغتمشية والحجازية و الجامع الاخضر و غير ذلك « L'émir *Ras-naubat-annoueb* a l'autorite sur les Mam« louks du sultan ; c'est à lui qu'ils doivent recourir, pour obtenir des conseils ou lui soumettre « leurs discussions. C'est lui qui sert d'intermédiaire entre eux et le souverain, pour demander « conseil, ou faire parvenir leurs requêtes. Il entre le premier auprès du prince, lorsqu'il donne « audience ; il est chargé d'arrêter ceux qui doivent être mis en prison, et il répand le sable sur les « actes qui ont reçu l'apostille du sultan. Il a plusieurs assesseurs, tels que le *Ras-naubah-thâni* « (second), appelé autrement *Ras-naubat-almaïserah* (le Ras-naubah de la gauche), qui exerce la « même autorité et la même juridiction que l'émir *Ras-naubat-annoueb* ; puis un troisième et un « quatrième, choisis parmi les *Émirs de Tabl-khânah* et les *Émirs de dix*. Ils sont à peu pres « vingt emirs qui s'occupent des détails des affaires du royaume. C'est à l'émir *Ras-naubah* qu'est « dévolue l'inspection sur les mosquées Scheikhounieh, Sargatmeschieh, Hedjazieh, la *Djami-akhdar* « (la mosquée verte) et autres édifices. » On lit dans le même ouvrage (fol. 124 r° et v°) : راس نوبة الامراء هو لقب قايم على امير قايم على الامراء فى الامر و النهى و الحكم عليهم فيما بينهم و يجلس من مجلس السلطان براس الميسرة وتبطل هذه الوظيفة احيانا و تعمل احيانا و لا يكتب لها تقليد « Le *Ras-naubat-alomarâ* : c'est un titre que l'on donnait à un émir qui avait l'inspection « sur les autres émirs, leur intimait ses ordres et décidait leurs contestations. Il prenait place, à « l'audience du sultan, à la tête de la gauche. Cette charge était tantôt supprimée, tantôt en exercice. « Elle n'était point conférée par un diplôme d'investiture. » Suivant ce qu'on lit ailleurs (fol. 230 v°) : « lorsque le sultan écrivait au *Ras-naubat-alomarâ*, il employait la même formule que pour « l'*émir-silah*, c'est-à-dire ces mots : اعزّ الله تعالى نصرة الجناب الكريم العالى. L'*alamah* (apostille) « du prince offrait le mot اخوه (son frère), et ce fonctionnaire était ainsi désigné dans la correspon« dance : اميرراس نوبة الامراء الفلانى « L'émir *Ras-naubat-alomarâ* un tel. » Quant au *Ras-naubat-annoueb* (fol. 231 r°), on employait la formule : ضاعف الله تعالى نعمة الجناب العالى. L'*alamah*

furent également nommés *émirs*, tels que Alhadj-Behadur, et Sandjar-Mesrouri. Le sultan s'abstint, durant quelque temps, de se montrer en public. En effet, les *Sâlehis* et les *Dâheris* (11) témoignaient pour lui des dispositions peu bienveillantes, et étaient en correspondance avec Sonkou-aschkar. Dès que le sultan fut instruit de leurs intrigues, il craignit d'être assassiné par eux, et s'occupa à prendre des mesures pour déjouer leurs projets. Cette conduite excita parmi la multitude de nombreux propos. Des gens du peuple venaient, durant la nuit, sous les murs de la citadelle, crier de toutes leurs forces : « O Abou-Aïschah, monte à cheval, et sois sans « inquiétude. » Ils profitaient des ténèbres pour couvrir d'ordures les armoiries رنك (12) du sultan. Ce prince feignait de ne s'apercevoir de rien, quoiqu'il

(apostille) se composait du mot والده (son père), et ce dignitaire était désigné ainsi ا... و راس نوبة ... راس النوب الفلاني. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 215 v°) : ... نوبة كبيرا «Il fut nommé grand *Ras-naubah*.» Dans le *Manhel-sâfi* du même auteur (tom. II, fol. 31 r°), on lit : راس نوبة الامراء هذه الوظيفة مفقودة في عصرنا هذا «Le *Ras-naubat-alomarâ*. Cette charge « n'existe plus de notre temps.» Plus loin (fol. 70 r°) : ... بركة ... راس نوبة الامراء و هذه الوظيفة مفقودة الآن من الديار المصرية وكانت هذه الوظيفة تعادل الاتابكية «Berekeh était *Ras-naubat-alomarâ*. Cette charge, qui n'existe plus en Égypte, équivalait à celle d'Atabek. Le même historien, dans un autre endroit, s'exprime en ces termes (man. arab. 663, fol. 199 r°) ... راس نوبة ... قلت وهذه الوظيفة الآن هي وظيفة راس نوبة النوب و راس نوبة النوب تلك الايام قد بطلت من الدولة الناصرية فرج بن برقوق و كانت تسمى راس نوبة الامراء « Il fut nommé *Ras-naubah-thâni* (second) ; ainsi que je l'ai dit, cette charge, aujourd'hui, est « même que celle de *Ras-naubat-annoueb*. La place de *Ras-naubat-annoueb*, de cette époque, a été « supprimée, depuis le règne de Melik Naser-Feredj, fils de Barkok. Le fonctionnaire qui en était « revêtu portait le titre de *Ras-naubat-alomarâ*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. arab. 683, fol. 159 r°), il est fait mention du *Ras-naubat-aldjemdariah* راس نوبة الجمدارية, c'est-à-dire le chef des *Djemdar* qui faisaient à tour de rôle leur service auprès du sultan ; et dans l'*Histoire* de Nowairi (man. d'Asselin, n° 445, fol. 109 r°) : الامير لاجين راس نوبة الجمدارية «L'émir Ladjin, *Ras-naubah* des Djemdar.»

(11) C'est-à-dire les officiers qui avaient été au service de Melik-Sâleh et de Melik Dâher-Bibars.

(12) Le mot *renk* رنك qui fait au pluriel رنوك, n'est autre que le terme persan رنگ, *couleur*. Dans le langage arabe de l'Égypte, il signifie *armoiries, bannière, marque distinctive*. On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, man. arab. 140, pag. 401 : الخلع كانت سوداء لان هذا كان شعار الدولة العباسيّة ورنكها «Les *khilah* (robes d'honneur) étaient noires, « attendu que c'était là le costume et le symbole distinctif de la dynastie des Abbassides. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. *des Ponts*, m. ar. 682, f. 362 r°), on lit, en parlant de Melik

entendît parfaitement ces cris nocturnes, et qu'il fût informé de l'insulte faite à ses armoiries. Les hommes du peuple redoublant d'audace, en vinrent à adresser en face des paroles outrageantes aux émirs, qui se contentaient de se détourner, pour éviter leur approche.

On vit paraître au Caire et à Misr (Fostat) deux hommes, qui étaient du

Dâher-Bibars : رنكه كان على شكل سبع « Ses armoiries offraient la figure d'un lion ; » et (ib.) : السباع التى هى رنك الملك الظاهر « Les lions qui formaient les armoiries de Melik-Dâher. » Dans le même ouvrage (fol. 304 r°) : خرق منه قدر باب كبير و دهن عليه رنكه « Il y perça une ouverture « de la grandeur d'une large porte, et y peignit ses armoiries. » Ailleurs (man. 798, fol. 344 r°) : كان ينتمى الى الامير سلار و يحمل رنكه « Il était attaché à l'émir Selar, et portait sa bannière. Plus loin (fol. 347 v°) : محى من هذه المدرسة اسم جلال الدين و رنكه « Il effaça des murs de ce collége son nom et ses armoiries. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même écrivain (*Kitab-assolouk*, tom. II, man. ar. 673, fol. 11 v°) : ضربت الامراء رنوكهم عليها « Les émirs y appliquèrent leurs armoiries. » Dans la vie de *Bibars* de Nowaïri (man. d'Asselin, fol. 82 v°) : اعطاهم علما برنكه Il leur donna un drapeau orné de ses armoiries. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Wâsel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 206) : رايت رنكهم رنك المصريين « Je vis leurs armoiries qui étaient celles des Égyptiens. Dans le *Manhel-safi* d'Abou'lmahâsen (tom. II, man. arab. 748, fol. 23 r°) : كان يحمل رنك جده قلاوون « Il portait le *renk* (la bannière) de son aïeul Kelaoun. » Ailleurs (fol. 2 A r°) : كان رنكه دايرة بيضاء يشقها شطب اخضر عليه سيف احمر يمر فى البياض الفوقانى البياض التحتانى على الشطب الاخضر كان الرنك فى غاية الظرف حتى ان النساء الخواطى و غيرهن كن ينقشند على معاصمهن « Son *renk* (ses armoiries) se composait d'un cercle blanc, coupé par une fente verte, « sur laquelle était une épée de couleur rouge. La blancheur de dessous se mêlait à celle de dessus, « sur la fente verte. Ce *renk* était extrêmement gracieux ; et les femmes, même les courtisanes, se plaisaient à le graver sur leurs poignets. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. arab. 663, fol. 77 v°) : كان رنك سلار ابيض و اسود « Le *renk* de Selar était blanc et noir. » Plus loin fol. 216 v°) : ضرب رنكه على اسطبل شيخون بالرميلة « Il appliqua son *renk* (ses armoiries) sur « l'écurie de Scheikhoun, située dans la place de Roumeïleh. » Ailleurs (man. 667, f. 9 v°) : ضرب رنك السلطان على البيمارستان المنصورى « Il appliqua le *renk* (les armoiries) du sultan sur le « *Bimaristan* (l'hôpital) Mansouri. » Dans un *Traité d'hippiatrique* (man. arab. 1095, fol. 50 r° : الداغات المصرية هى التى اليوم على حسب اسم صاحبها او رنكه « Les empreintes égyptiennes « sont celles qui aujourd'hui présentent le nom ou le *renk* du propriétaire. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (man. d'Asselin, tom. I, fol. 29 r°) : كان الرنك الذى يتميز به احد الفريقين من الاخرى اذا ركبوا فى الموكب « Le *renk* par lequel chaque parti, dans les marches solennelles, se « distinguait de l'autre. » Ailleurs (tom. II, fol. 174 r°) : يرسم رنكه فى ورقة او على باب الدكان « Il traçait son *renk* sur une feuille de papier, ou sur la porte de sa boutique. » Et enfin (tom. III, f. 230 v°), parlant des janissaires, l'auteur dit : وضعوا نشاناتهم ورنكهم على القهاوى و الحوانيت « Ils plaçaient leurs *nischan* (symboles) et leur *renk* sur les cafés et les boutiques. »

nombre des *bazdar* (fauconniers) attachés à l'émir Djemal-eddin-Akousch, surnommé *Haïteliïah* هيطلية. L'un d'eux avait reçu le nom de *Djamous* الجاموس (le buffle), à cause de la noirceur de son teint; le second se nommait Mohaudjeb. Ils se livraient à de grands désordres, et se montraient passionnés pour boire du vin. Ils adressaient des lettres à chacun des personnages marquants, pour réclamer de lui quelque présent. Si celui à qui ils avaient écrit ne leur envoyait rien, ils allaient le trouver durant la nuit. Ils en vinrent à ce
402 point d'insolence, qu'ils se promenaient dans les lieux de divertissement, avec leurs épées attachées sur leurs épaules, sans que personne osât les attaquer. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Khaiat, *wâli* du Caire, aposta un nombre d'emissaires, pour se saisir d'eux; mais ils fondaient sans crainte sur une centaine d'hommes, et repoussaient hardiment leurs attaques. Ils envahirent le Caire, durant la nuit, firent prisonnier le *wâli-altaouf* والى الطوف (le *wali* chargé de faire la ronde), et le pendirent par un bras. Ils coupèrent le nez et les oreilles du commandant, poursuivirent avec fureur tous ceux que le *wâli* avait chargé de les arrêter. Toute la population était frappée d'effroi. Une nuit, ces deux hommes se trouvaient dans un jardin, à Matarieh; ils en sortirent, pour se diriger vers le Caire. Ils furent rencontrés par un mamlouk du *wâli* qui se rendait à Belbeis, accompagné de son page. Comme il reconnut ces deux brigands, il tira une flèche, qui atteignit l'un d'eux au pied, et le renversa à terre. L'autre, s'efforçant de gravir le mur du jardin, tomba, et se cassa la jambe; des cris se firent entendre dans le jardin. Ces deux hommes furent garottés et conduits au Caire. Le *wâli* les amena devant le sultan. Il était accompagné de son mamlouk, qui était un homme maigre, de petite taille, et de la plus chétive apparence. Le prince, étonné du fait, demanda à ces deux brigands : « Comment vous êtes-vous laissé prendre par un seul homme, « vous qui ne redoutiez pas un grand nombre d'assaillants? » Ils répondirent « Lorsque l'heure fixée par le destin est arrivée, toute ruse devient inutile. « Jadis, lorsque nous avions en tête vingt cavaliers, ou cent hommes à pied, « nous nous tirions de leurs mains sains et saufs, après leur avoir fait beau- « coup de mal. Aujourd'hui, comme le terme de notre existence était accompli, « dès que nous jetâmes les yeux sur cet homme, nous tremblâmes de tous nos « membres, et n'eûmes la force de faire aucun mouvement. » Les deux brigands furent, par ordre du sultan, attachés avec des clous, près de la porte de

Zawilah, et promenés dans la ville durant plusieurs jours. Le mamlouk fut revêtu d'une *khilah* ( robe d'honneur ), reçut une somme de mille pièces d'argent, et un *ikta* ( gratification territoriale ), dans la *halkah*. Ce fut le premier, parmi les mamlouks des émirs, qui obtint une distinction de ce genre.

Cette même année, le premier jour du mois de Rebi-second, le roi de Tunis, l'émir Abou-Zakaria-Iahiâ-Wâthek-ben-Abi-Abd-allah-Mostanser-ben-Saïd-Abi-Zakaria-Iahiâ-ben-Abd-alwâhed-ben-Abi-Hafs, fut dépouillé de son autorité, après un règne de deux ans, trois mois et vingt-trois jours. Il eut pour successeur son oncle paternel, Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Iahiâ. Cette année vit mourir 1° l'émir Akousch-Schehâbi, l'un des émirs de *Tabl-khanah ;* 2° l'émir Altounboga-Fakhr-eddin-Hemsi, le vingt-sixième jour du mois de Ramadan; 3° Alem-eddin-Ishak-ben-Adel, *nâder* ( inspecteur ) de Damas, le vingt-cinquième jour de Schewal; 4° l'émir Izz-eddin-Scheikh, dans le mois de Dhou'lhiddjah; 5° l'émir Alem-eddin-Belban-Menoufi, l'un des émirs de *Tabl-khanah ;* 6° l'émir Seïf-eddin-Hamak, qui avait le même rang; 7 Scherf-eddin-Abou-Bekr-Abd-allah, fils de Tadj-eddin-Abou-Mohammed-Abd-asselam, et petit-fils du *Sheikh-alschoïoukh*. Il mourut à Damas, le huitième jour du 403
mois de Schewal, et fut enterré dans le lieu nommé Kasioun قاسيون. 8° L'émir Bedr-eddin-Mohammed, fils de l'émir Hosam-eddin-Bérékeh-Khan-Khawarizmi, oncle maternel de Melik-Saïd, fils de Melik-Dâher. Il mourut à Damas, le neuvième jour du mois de Rebi-premier. 9° L'émir Nour-eddin-Ali, fils de l'émir Izz-eddin-Mahali-Hakkâri, *naïb* ( gouverneur ) d'Alep. Il mourut dans cette ville, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. 10° Le *kadi-alkodat* Mohii-eddin-Abou'ssalah-Abd-allah, fils de Scherf-eddin-Abou'lmakârem-Mohammed-ben-Aïn-eddaulah, le schaféï. Il mourut le cinquième jour de Redjeb, à une époque où il était destitué. Il était âgé de plus de quatre-vingts ans (13).

Le jeudi, premier jour du mois de Moharrem, Melik-Kâmel-Sonkor-aschkar AN
partit de la citadelle de Damas, environné de tout l'appareil de la souverai- 679
neté, et se rendit au *Meïdan-akhdar* ( l'hippodrome vert ). Les émirs marchaient à pied devant lui, revêtus des *khilah* ( robes d'honneur ). Puis, il

(13) Cette annee, la hauteur primitive du Nil fut de six coudées. La crue s'éleva à dix-huit coudées, un doigt. (Abou'lmahâsen, man. 663, fol. 7 r°.)

nombre des *bazdar* (fauconniers) attachés à l'émir Djemal-eddin-Akousch, surnommé *Haïteliiah* هيطليّة. L'un d'eux avait reçu le nom de *Djamous* الجاموس (le buffle), à cause de la noirceur de son teint; le second se nommait Mohaudjeb. Ils se livraient à de grands désordres, et se montraient passionnés pour boire du vin. Ils adressaient des lettres à chacun des personnages marquants, pour réclamer de lui quelque présent. Si celui à qui ils avaient écrit ne leur envoyait rien, ils allaient le trouver durant la nuit. Ils en vinrent à ce
402 point d'insolence, qu'ils se promenaient dans les lieux de divertissement, avec leurs épées attachées sur leurs épaules, sans que personne osât les attaquer. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Khaïat, *wâli* du Caire, aposta un nombre d'émissaires, pour se saisir d'eux; mais ils fondaient sans crainte sur une centaine d'hommes, et repoussaient hardiment leurs attaques. Ils envahirent le Caire, durant la nuit, firent prisonnier le *wâli-altaouf* والي الطوف (le *wâli* chargé de faire la ronde), et le pendirent par un bras. Ils coupèrent le nez et les oreilles du commandant, poursuivirent avec fureur tous ceux que le *wâli* avait chargé de les arrêter. Toute la population était frappée d'effroi. Une nuit, ces deux hommes se trouvaient dans un jardin, à Matarieh; ils en sortirent, pour se diriger vers le Caire. Ils furent rencontrés par un mamlouk du *wâli* qui se rendait à Belbeis, accompagné de son page. Comme il reconnut ces deux brigands, il tira une flèche, qui atteignit l'un d'eux au pied, et le renversa à terre. L'autre, s'efforçant de gravir le mur du jardin, tomba, et se cassa la jambe; des cris se firent entendre dans le jardin. Ces deux hommes furent garottés et conduits au Caire. Le *wâli* les amena devant le sultan. Il était accompagné de son mamlouk, qui était un homme maigre, de petite taille, et de la plus chétive apparence. Le prince, étonné du fait, demanda à ces deux brigands : « Comment vous êtes-vous laissé prendre par un seul homme, « vous qui ne redoutiez pas un grand nombre d'assaillants? » Ils répondirent : « Lorsque l'heure fixée par le destin est arrivée, toute ruse devient inutile. « Jadis, lorsque nous avions en tête vingt cavaliers, ou cent hommes à pied, « nous nous tirions de leurs mains sains et saufs, après leur avoir fait beau- « coup de mal. Aujourd'hui, comme le terme de notre existence était accompli, « dès que nous jetâmes les yeux sur cet homme, nous tremblâmes de tous nos « membres, et n'eûmes la force de faire aucun mouvement. » Les deux brigands furent, par ordre du sultan, attachés avec des clous, près de la porte de

Zawilah, et promenés dans la ville durant plusieurs jours. Le mamlouk fut revêtu d'une *khilah* ( robe d'honneur ), reçut une somme de mille pièces d'argent, et un *ikta* ( gratification territoriale ), dans la *halkah*. Ce fut le premier, parmi les mamlouks des émirs, qui obtint une distinction de ce genre.

Cette même année, le premier jour du mois de Rebi-second, le roi de Tunis, l'émir Abou-Zakaria-Iahiâ-Wâthek-ben-Abi-Abd-allah-Mostanser-ben-Saïd-Abi-Zakaria-Iahiâ-ben-Abd-alwâhed-ben-Abi-Hafs, fut dépouillé de son autorité, après un règne de deux ans, trois mois et vingt-trois jours. Il eut pour successeur son oncle paternel, Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Iahiâ. Cette année vit mourir 1° l'émir Akousch-Schehâbi, l'un des émirs de *Tabl-khanah*; 2° l'émir Altounboga-Fakhr-eddin-Hemsi, le vingt-sixième jour du mois de Ramadan; 3° Alem-eddin-Ishak-ben-Adel, *nâder* ( inspecteur ) de Damas, le vingt-cinquième jour de Schewal; 4° l'émir Izz-eddin-Scheïkh, dans le mois de Dhou'lhiddjah; 5° l'émir Alem-eddin-Belban-Menoufi, l'un des émirs de *Tabl-khanah*; 6° l'émir Seïf-eddin-Hamak, qui avait le même rang; 7 Scherf-eddin-Abou-Bekr-Abd-allah, fils de Tadj-eddin-Abou-Mohammed-Abd-asselam, et petit-fils du *Sheïkh-alschoioukh*. Il mourut à Damas, le huitième jour du 403
mois de Schewal, et fut enterré dans le lieu nommé Kasioun قاسيون. 8° L'émir Bedr-eddin-Mohammed, fils de l'émir Hosam-eddin-Bérékeh-Khan-Khawarizmi, oncle maternel de Melik-Saïd, fils de Melik-Dâher. Il mourut à Damas, le neuvième jour du mois de Rebi-premier. 9° L'émir Nour-eddin-Ali, fils de l'émir Izz-eddin-Mahali-Hakkâri, *naïb* ( gouverneur ) d'Alep. Il mourut dans cette ville, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. 10° Le *kadi-alkodat* Mohii-eddin-Abou'ssalah-Abd-allah, fils de Scherf-eddin-Abou'lmakârem-Mohammed-ben-Ain-eddaulah, le schaféï. Il mourut le cinquième jour de Redjeb, à une époque où il était destitué. Il était âgé de plus de quatre-vingts ans (13).

Le jeudi, premier jour du mois de Moharrem, Melik-Kâmel-Sonkor-aschkar AN
partit de la citadelle de Damas, environné de tout l'appareil de la souverai- 679
neté, et se rendit au *Meïdan-akhdar* ( l'hippodrome vert ). Les émirs marchaient à pied devant lui, revêtus des *khilah* ( robes d'honneur ). Puis, il

(13) Cette annee, la hauteur primitive du Nil fut de six coudées. La crue s'éleva à dix-huit coudées, un doigt. (Abou'lmahâsen, man. 663, fol. 7 r°.)

retourna au lieu de sa résidence. Le vendredi, second jour du même mois, on fit la *khotbah* en son honneur, sur le *menber* (la chaire) de la principale mosquée de Damas. Il écrivit à l'émir Izz-eddin-Afram, qui résidait à Karak, pour s'excuser auprès de lui de la démarche qu'il venait de faire. L'envoi d'un corps d'armée suivit de près la lettre. A la réception de cette dépêche, Afram expédia un courrier vers le sultan d'Égypte. Ce prince se hâta d'écrire à Sonkor-aschkar, pour lui représenter l'odieux de sa conduite. Les émirs d'Égypte, de leur côté, lui adressèrent de vives instances, l'engageant à se soumettre et à quitter ses prétentions hostiles. Ces dépêches furent confiées à l'émir Seif-eddin-Belban-Kerimi, qui arriva à Damas, le cinquième jour de ce mois (14). Sonkor-aschkar sortit à la rencontre de cet officier, l'accueillit avec honneur, mais ne renonça point à ses projets. Afram s'était posté dans la ville de Gazah; voyant approcher les troupes de Sonkor-aschkar, il évacua la place devant elles, et se retira vers le désert de sable الرمل. L'armée syrienne prit possession de Gazah, et y resta sans défiance (15); mais Afram, fondant sur elle à l'improviste, la défit, et la força de fuir du côté de Ramlah. Parmi les prisonniers, se trouvèrent l'émir Bedr-eddin-Kidjik-Khawarizmi, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Halebi, Behâ-eddin-Nâseri, Nâsir-eddin-Baschkird-Nâseri, Alem-eddin-Sandjar-Tekriti, Sandjar-Bedri et Sâbik-eddin-Souleiman, prince de la ville de Sahioun. On fit sur l'ennemi un butin immense, consistant en argent monnayé, chevaux et bagages précieux. Nâsir-eddin-Mohammed, fils de l'émir Bektasch, fut chargé de porter la nouvelle de cette victoire. Il arriva au Caire, le quinzième jour du mois, amenant avec lui les émirs faits prisonniers. Le sultan leur accorda à tous le pardon de leur faute, les combla de bienfaits, leur rendit leurs revenus اخبازهم et les incorpora dans son armée.

Le quatorzième jour de ce mois, mourut l'émir Ala-eddin-Kidagdi-Habeschi, des suites d'un coup de couteau qu'il avait reçu de Sonkor-aschkar-Gatmi, l'*ostâdâr*. Celui-ci fut arrêté et cloué à la porte de Zawilah.

Cependant, Sonkor-aschkar ayant appris la défaite de son armée, s'occupa à lever de nouvelles troupes; il députa vers les émirs qui se trouvaient à

(14) Au rapport de Nowairi (fol. 107 r°), ce fut le huitième jour du mois de Moharrem que Belban fit son entrée dans la ville de Damas.

(15) Je lis اطمانوا, au lieu de اطفوا que présente le manuscrit.

Gazah, pour leur faire des promesses magnifiques et les attirer dans son parti; il vit arriver auprès de lui Schehab-eddin-Ahmed-ben-Djahi, émir des arabes des contrées méridionales, et l'émir Scherf-eddin-Isa-ben-Mohanna, émir des 404
arabes des provinces orientales et septentrionales. Il reçut des renforts d'Alep, de Hamah, et des montagnes de Balbek. Il prit à son service un grand nombre d'hommes auxquels il distribua des sommes considérables. Bientôt la nouvelle se répandit à Damas, que l'armée égyptienne, parfaitement équipée, était en marche. En effet, le sultan avait fait partir du Caire un corps de quatre mille cavaliers, sous la conduite de l'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri, *émir-silah*, qui était accompagné des émirs Bedr-eddin-Aïdemuri et Hosam-eddin-Itmesch, fils d'Atlas-Khan. Ils se dirigèrent vers Gazah, pour faire leur jonction avec l'émir Izz-eddin-Afram et l'émir Bedr-eddin-Aidemuri. Bientôt l'armée tout entière se mit en marche, sous le commandement d'Alem-eddin-Sandjar-Halebi; les troupes de Sonkor-aschkar évacuèrent Ramlah, et se replièrent vers Damas. Sonkor-aschkar sortit de cette ville à la tête de son armée, le douzième jour du mois de Safar, et vint camper à Hasoureh. L'armée égyptienne prit position à Kisweh et à Nefreh, le dix-septième jour du même mois. Cependant les deux généraux Afram et Aïdemuri se trouvèrent divisés d'opinion. Le second voulait qu'on attaquât Sonkor-aschkar. Afram, au contraire, considérant la force de l'armée ennemie, déclara qu'il fallait, avant tout, consulter le sultan. En effet, ils écrivirent à ce prince. Sur ses entrefaites, Sandjar-Halebi arriva avec le gros de l'armée, et les deux partis se trouvèrent en présence près de Hasoureh. La bataille s'engagea, le dix-neuvième jour du mois (16). Sonkor-aschkar combattit avec un courage héroïque; mais bientôt un nombreux corps de ses troupes déserta et passa dans les rangs égyptiens; une autre partie prit la fuite; les contingents d'Alep et de Hamah quittèrent leur poste et se dirigèrent vers leur pays; les soldats de Damas abandonnèrent également leur général. Dans ce moment, l'émir Sandjar-Halebi se précipitant sur Sonkor-aschkar, celui-ci fut contraint de prendre la fuite. Il avait avec lui plusieurs de ses principaux officiers, l'émir Alem-eddin-Azdemur-alhadj, l'émir Ala-eddin-Sobki (17), l'émir Schems-eddin-Kara-soukor-Moëzzi, et l'émir Seïf-eddin-Belban-Habeschi, accompagnés

(16) Suivant Nowairi, le quinzième jour du mois.

(17) *Ou* Karaki *ou* Koubeki.

de l'émir Isa-ben-Mohannâ; ils se dirigèrent vers le désert de Rahbah, où ils séjournèrent quelques jours. Delà, ils se rendirent à Rahbah; Sonkor-aschkar avait eu soin d'envoyer à Sahioun ses femmes et ses trésors. Il créa alors des émirs, parmi lesquels se trouvaient Bedr-eddin-Sandjak-Bagdàdi, Bedr-eddin-Bilik-Halebi, Alem-eddin-Sandjar-Tekriti, Beha-eddin-Melik-Nâseri, Bâschkird-Nâseri et Boudiah-Nâseri. Après la fuite de ce général, ses troupes s'étaient débandées dans toutes les directions. Les portes de Damas furent fermées. L'armée égyptienne s'avança vers cette place et en forma le blocus. Les soldats campèrent sous des tentes et ne commirent aucun dégât. L'émir Sandjar-Halebi choisit pour le lieu de sa résidence le *Kasr-ablak* (le château blanc), situé dans le Meïdan, hors des murs de Damas. Dès le matin, il fit proclamer une amnistie générale. La citadelle de Damas avait pour gouverneur l'émir Seïf-eddin, le *djoukendar*, qui y commandait au nom de Sonkor-aschkar. Cet officier mit en liberté l'émir Beïbars-Djâlik (18), l'émir Ladjin et le *saheb* Taki-
405 eddin-Taubah, après avoir exigé d'eux un serment par lequel ils s'engagèrent à ne lui nuire en rien. Les portes de la citadelle furent alors ouvertes. Ladjin descendit vers la porte appelée *Bab-alferedj* باب الفرج (porte de la délivrance), se tint à l'entrée et empêcha les troupes égyptiennes de pénétrer dans la place. On lut une proclamation qui avait pour but de tranquilliser les habitants et leur enjoignait de décorer la ville. Les tambours de la citadelle annoncèrent la victoire. Plusieurs des partisans de Sonkor-aschkar se rendirent auprès de l'émir Sandjar-Halebi, qui leur accorda une amnistie entière. Ahmed-ben-Djahi arriva, à son tour, après avoir obtenu une sûreté du même genre. Cette expédition coûta la vie à l'émir Nâsir-eddin-Mohammed, fils de l'Atabek, et officier d'un grand courage, à Nour-eddin-Ali-ben-Tousi, homme également brave, à huit soldats de la milice de Damas et à deux de l'armée d'Égypte. L'émir Bektasch-Fakhri reçut une blessure (19). La lettre qui devait annoncer au sultan le succès de ses armes, fut remise à Nâsir-eddin-Mohammed, fils de l'émir Bektasch, l'*émir-silâh*. Il arriva à la cour dans les premiers jours du mois de Rebi-premier, et fut gratifié par le prince d'une charge d'*émir*

(18) Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 8 r°) fait observer que le surnom *djâlik* (ou plutôt *tchalik*), est un mot qui appartient à la langue turque, et qui désigne *un cheval extrêmement vif.*

(19) Je n'ai pas hésité à lire جرح au lieu de خرج que présente le manuscrit.

*de dix*. Il fut, sous le règne de Melik-Mansour, le premier fils d'émir qui obtint le rang d'émir. La charge de *naib* (gouverneur) de Damas, fut donnée à l'émir Bedr-eddin-Bektout-Alaïi (20). Le vizir Taki-eddin-Taubah resta en possession des fonctions qu'il occupait; et l'émir Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi fut nommé *naib* d'Alep, comme successeur de l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Schemsi.

Le vingt-cinquième jour du mois d'Abib, correspondant à celui de Safar, on mesura la hauteur du Nil قاع النيل. Elle se trouva de quinze coudées vingt doigts. Le vingt-quatrième jour de Safar, l'émir Hosam-eddin-Itmesch, fils d'Atlas-Khan, accompagné de plusieurs émirs, et ayant sous ses ordres trois mille cavaliers, partit de Damas pour aller combattre Schems-eddin-Sonkor-aschkar. Il fut suivi, au commencement du mois de Rebi-premier, par l'émir Izz-eddin-Afram, à la tête d'un autre corps de troupes. Sonkor-aschkar, après avoir séjourné quelque temps auprès de l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohannâ, l'avait quitté pour se rendre à Rahbah. Il se vit bientôt abandonné d'un grand nombre de ses partisans. L'émir Mouvaffik-eddin-Khidr-Rédjebi, *naïb* (gouverneur) de la forteresse de Rahbah, refusa de lui livrer cette place (21). Sonkor-aschkar, désespérant de vaincre la résistance de cet officier, écrivit à Abaga, fils de Houlagou, pour l'engager à tenter la conquête de la Syrie. L'émir Isâ, de son côté, adressa à ce prince des instances du même genre. Sur ces entrefaites, les deux émirs furent informés que les troupes égyptiennes étaient parties de Damas. Sonkor-aschkar traversa le désert et se rendit à Sahioun, où il se fortifia. L'émir Izz-eddin-Hâdj-Azdemur l'ayant rejoint à la tête d'un corps de troupes, fut envoyé par lui à Schaïzar, où il établit sa résidence. Les troupes égyptiennes, informées de cette nouvelle, allèrent mettre le siége devant Schaïzar.

A cette même époque, on s'assura à Damas, du *sâheb* Medjd-eddin-Ismaïl-Ebn-Kesirat, qui avait été vizir de Sonkor-aschkar. On arrêta en même temps Djemal-eddin-ben-Sasari, inspecteur des *divans* de cette ville. Tous deux

(20) Suivant le récit d'Abou'lmahâsen, ce fut l'émir Hosam-eddin-Ladjin qui fut nommé *naib* (gouverneur) de Damas, et le fait est confirmé par Abou'lféda (*Annales*, tom. V, pag. 52).

(21) Le texte porte : امتنع من تسليم سنقر الاشقر mais cette leçon est évidemment fautive, et il faut lire, comme dans l'histoire de Nowaïri : امتنع من تسليمها الى سنقر الاشقر.

furent mis en prison, en attendant qu'ils payâssent une somme d'argent que l'on exigeait d'eux. Zein-eddin, *vakil* (agent) du trésor, reçut la bastonnade. Le *kadi-alkodat* Schems-eddin-Ahmed-ben-Khallikan fut saisi et gardé à vue (22).
406 Il était accusé d'avoir, par une décision juridique, déclaré que Sonkor-aschkar pouvait légitimement faire la guerre à son souverain. Lorsque la lettre d'amnistie du sultan arriva à Damas, Ebn-Khallikan fut présent à la lecture de cette pièce (23). L'émir Alem-eddin-Halebi se chargea de plaider la cause du kadi. Il dit à cette occasion : « Une lettre émanée du sultan est arrivée à Damas, « et garantit la sûreté de tous ceux qui en entendront la lecture : or, Ebn-Khal- « likan a été de ce nombre ; il ne doit donc point avoir à redouter une mort « violente. » Ce magistrat fut destitué des fonctions de kadi de Damas le vingt-unième jour du mois de Safar. Cette charge fut offerte au *kadi-alkodat* Izz-eddin-Mohammed-ben-Abd-elkâder-ben-Abd-elkhâlik-ben-Khalil-ben-Moukhallad-ben-Saigh ; et sur son refus, on la donna à Nedjm-eddin-Abou-Bekr-ben-Sadr-eddin-Ahmed-ben-Iahia-ben-Seni-eddaulah. Ebn-Khallikan fut mis en prison le vingt-quatrième jour du même mois dans le *khanikah* (monastère) Nedjibieh. Puis, il recouvra sa liberté en vertu d'une lettre du sultan, le neuvième jour du mois de Rebi-premier. Mais bientôt, Ebn-Seni-eddaulah se déclara contre lui et le somma de sortir du *medreseh* (collége) Adelieh. Le mercredi, dix-neuvième jour du mois de Rebi-premier, il le mit sous la surveillance de gardiens, afin de l'obliger de quitter cette demeure, et montra envers lui une rigueur extrême. Ebn-Khallikan n'hésita point à obéir, et, dès la quatrième heure du jour, il commença à faire enlever ses livres et ses effets. Tout à coup, des satellites se présentèrent pour le chercher. Supposant qu'ils venaient à dessein de lui faire hâter son déménagement, il leur fit voir qu'il y mettait toute l'activité possible. On lui dit qu'un courrier de la poste venait d'arriver de l'Égypte. Inquiet et redoutant quelque événement fâcheux, il se rendit auprès du *naïb* (gouverneur) de Damas. Cet officier avait reçu une lettre du sultan dans laquelle ce prince déclarait qu'il désapprouvait l'élection de Seni-eddaulah, attendu que cet homme était sourd. Puis, il ajoutait

(22) Au rapport de Nowairi (Mém. 683, fol. 28 r°), le sultan avait donné l'ordre d'étrangler Ebn-Khallikan.

(23) Je lis فسيحة au lieu de شفقة.

« Nous avons accordé aux grands comme aux petits un pardon général, et il ne « conviendrait nullement qu'un de nos sujets éprouvât seul notre colère. Nous « n'ignorons pas quels sont les titres du kadi Schems-eddin-Ebn-Khallikan; « nous avons eu avec lui des liaisons d'amitié, et il nous a témoigné toutes « sortes d'égards; d'ailleurs, c'est encore un de ces hommes qui ont exercé des « fonctions sous le règne de Melik-Sâleh. Nous avons donc arrêté qu'il serait « réintégré dans la place de kadi. » Ebn-Khallikan fut revêtu d'une *khilah* par ordre de l'émir Alem-eddin-Halebi; puis aussitôt, il monta à cheval et se rendit au *medreseh* ( collége ) Adelieh, où il établit sa résidence à l'heure de midi, et commença immédiatement à rendre la justice. Cet événement fut regardé comme une délivrance qui succédait à une disgrâce. Ebn-Seni-eddaulah n'était resté en fonctions que l'espace de vingt jours.

Le onzième jour du mois de Rebi-premier, la charge de *naïb* (gouverneur) de Damas, fut donnée à l'émir Hosam-eddin-Ladjin-*assaghir* (le petit) Mansouri. Sa lettre d'investiture fut apportée par Bektout-Alaï. L'émir Bedr-eddin-Bektout-Alaï fut promu au rang de *schâdd* (inspecteur) des bureaux de Damas, et le *sâheb* Taki-eddin-Taubah-Tekriti, fut nommé vizir de la Syrie. L'émir Fakhr-eddin-Othman-ben-Mâni-ben-Hibet, et l'émir Schems-eddin-Mohammed-ben-Abi-Bekr furent mis en possession des *ikta* (fiefs) de l'émir Scherf-eddin-Isa-ben-Mohannâ, et installés comme émirs des arabes de la tribu de Fadl et de celle d'Ali. On régla que Fakhr-eddin résiderait dans l'espace qui s'étend depuis Resten الرستن jusqu'à Melouhah الملوحة; et que Schems-eddin occuperait le terrain qui se prolonge entre Melouhah et l'Euphrate. L'émir Hosam-eddin-Darradj fut nommé émir de la tribu d'Amer, et dut fixer sa résidence entre Resten et Akabiat العقابيات. Cependant Schems-eddin-Sonkor-Gatmi et Seïf-eddin-Belban-Khass-Turki partirent du Caire, et prirent la route de la mer pour se rendre auprès de Mangou-Timour. Ils étaient porteurs d'une lettre adressée par le sultan au prince Gaïath-eddin. L'émir Nâsir-eddin-Ebn-Mohsini-Djezeri et le patriarche Anba-Sinous furent envoyés en ambassade auprès de l'empereur Lascaris. Le troisième jour du mois de Rebi-second, on vit arriver un ambassadeur qui apportait une lettre de la part du souverain de Tunis. Le septième jour, l'émir Izz-eddin-Azdemur-Alaï se rendit au château de la Montagne, et fut gratifié de l'emploi خبز qu'occupait l'émir Kiran-Bondokdari, et dans lequel celui-ci avait succédé à Alem-eddin-Sandjar, le *dawidâri*. Au milieu du même

mois, on vit arriver l'émir Bedr-eddin-Bektout, fils de l'Atabek. Le vingt-deuxième jour, on brisa la digue du canal qui coule en dehors du quartier de Maks; mais elle fut rétablie (24) le lendemain. Le vingt-sixième jour, qui était le premier des jours de *Nesi* (les jours complémentaires), le Nil atteignit la hauteur de seize coudées. Le sultan monta à cheval et se rendit au *Mekias*, où il frotta de parfums la colonne. De là, il s'embarqua sur le *harrâkah* حراقة (le bateau) (25) et alla briser la grande digue. Ce fut pour la population un jour de fête. Dans la journée, on proclama que le fleuve était parvenu au deuxième doigt de la dix-septième coudée, et, suivant l'usage, on expédia de tous côtés les nouvelles qui annonçaient le *wafa* (le terme de la crue).

Le même jour, l'émir Alem-eddin-Akousch-Bedri, *wâli* (gouverneur) de la forteresse de Schaubak, fut destitué et remplacé par l'émir Alem-eddin-Sandjar-Igâni. Le vingt-septième jour de ce mois, mourut l'émir Seif-eddin-Abou-Bekr, ben-Isbaselar, *wâli* de Misr (Fostat). On mit le séquestre sur sa succession, et on nomma à sa place l'émir Izz-eddin-Aibek-Fakhri. Le premier jour

(24) Je lis رد السد au lieu de رد المفرد.

(25) J'ai donné, plus haut (tom. I[er], 1[re] partie, page 143), des détails étendus sur le mot حراقة. Je ne reviendrai point sur ce sujet; mais je dois rectifier une erreur qui m'a échappé. J'ai cru le témoignage d'un voyageur estimable, qui assure que le mot *acaba* ou *acabe* désigne *une barque*; comme ce terme ne s'était présenté à moi chez aucun des écrivains orientaux dont j'avais consulté les ouvrages, je soupçonnai qu'il s'était glissé une faute dans la relation de Brémont, et qu'au lieu de *acaba*, il fallait lire *harrakah*. Mais cette conjecture est tout à fait inadmissible. En effet, le mot *akabah* عقبة appartient au dialecte arabe de l'Égypte. On lit dans l'histoire de ce pays, écrite par Djeberti (manuscrit, tom. III, fol. 17, r°), امر بتزيين العقبة كالعادة. « Il « ordonna de décorer l'*acabah*, suivant l'usage ». Et plus loin (fol. 326, v°), on trouve sur cet objet, des détails circonstanciés : شرعوا في عمل المركب التي تسمى بالعقبة لخصوص ركوب الباشا وهي عبارة عن مركب كبير قنشاشي ياخذونها من اربابها قهرا وينقشونها بانواع الاصباغ والالوان ويركبوا عليها مقعد مصنوع من الخشب المصنع وله شبابيك وطيقان من الخرط وعليه بيارق ملونة وشراريب مزينة وهو مصفح بالنحاس الاصفر مزين بانواع الزينة والستاير

« On commence à construire la barque que l'on désignait par le nom de *akabah*, et qui servait exclu« sivement pour l'usage du Pacha. Ce mot exprimait une grande barque, servant au transport de la « paille, (V. St-John, *Égypt.*, t. I, p. 224,) que l'on enlevait de force à ses propriétaires, et que l'on « décorait de toutes sortes de couleurs et de peintures. On y pratiquait une chambre formée de bois « artistement travaillé, et garnie de tribunes grillées et de fenêtres faites au tour. Au dessus étaient « placés des drapeaux de diverses couleurs, et des franges d'une grande beauté. Le tout était recou« vert de lames de cuivre jaune, et embelli par des ornements de tout genre, et garni de rideaux

du mois de Djoumada-premier, coïncida en Égypte avec le *naurouz*. Le neuvième jour de ce mois, l'émir Seïf-eddin-Djeschi arriva au château de la Montagne. Le vingt-cinquième, la crue du Nil atteignit le vingt-troisième doigt de la dix-septième coudée. L'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri fut gratifié d'un complément de cent cavaliers. Un ordre du prince ayant enjoint de s'assurer de Taki-eddin, le *râs-naubah*, vizir de la Syrie, on saisit ses biens, et on le mit en prison. Le troisième jour du mois de Djoumada-second, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Halebi arriva de la Syrie. Le sultan sortit à cheval à sa rencontre, le fit revêtir d'une *khilah*, lui et les émirs qui l'accompagnaient; chacun d'eux reçut en outre une gratification de mille pièces d'or. Le sixième jour du même mois, l'émir Seïf-eddin-Belban-Roumi fut revêtu d'une robe d'honneur, et choisi, conjointement avec le kadi Fatah-eddin-ben-Abd-aldâher, pour remplir les fonctions de *dewâdar*, uniquement en ce qui concernait l'*alamah* علامة (l'apostille du prince).

Bientôt, on reçut la nouvelle que les Tatars étaient en marche pour faire une incursion dans la Syrie; qu'ils s'étaient séparés en trois corps, dont l'un, sous la conduite de Sagarounidji et Touroundji, avait pris la route du pays de 408
*Roum*; qu'un autre arrivait de la partie orientale, sous les ordres de Baïdou, fils de Targaï et petit-fils de Houlagou, accompagné du prince de Mâredin; que le troisième corps, qui se composait du gros de l'armée et des Mongols les plus féroces, était commandé par Mangou-Timour, fils de Houlagou. L'émir Rokn-eddin-Aïadji sortit de Damas à la tête d'un corps d'armée, et fit sa jonction avec les troupes qui assiégeaient la ville de Schaizar.

L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Nedjmi partit du Caire, à la tête d'un corps de troupes, et tous ces généraux se trouvèrent réunis sous les murs de Hamah. Ils députèrent vers l'émir Sonkor-aschkar, et le pressèrent de mettre fin aux discordes intestines, et de se joindre à eux pour combattre les Tatars. Sonkor-aschkar leur envoya de Sahioun un corps d'armée, et lui-même resta dans les environs de cette ville. Alhadj-Azdemur sortit de Schaïzar, et campa sous les murs de la forteresse. Cependant, une terreur panique se fit sentir dans les villes du territoire d'Alep. Vers le milieu du mois de Djoumada second, les habitants, en grand nombre, quittèrent leurs foyers, et se réfugièrent à Damas. Bientôt, la frayeur gagnant cette capitale et ses dépendances, la population résolut de les évacuer et de se rendre en Égypte. Le vingt-et-unième jour du mois quelques corps de Tatars envahirent le territoire d'Alep, s'emparèrent d'Aïntab,

de Bagras et de Derbesak. Ils pénétrèrent dans Alep, que la garnison avait abandonnée, massacrèrent, pillèrent, firent des prisonniers, livrèrent aux flammes les mosquées, les colléges, le palais du sultan et les maisons des émirs. Ils restèrent deux jours dans cette place, où ils commirent des ravages affreux. Il n'échappa à leur fureur que ceux des habitants qui se cachèrent dans des cavernes ou dans des souterrains. Les Tatars évacuèrent la ville, le dimanche, vingt-troisième jour du mois, et reprirent la route de leur pays, emportant tout le butin qu'ils avaient fait. Ils se dispersèrent dans leurs campements d'hiver.

Le lundi, vingt-septième jour du mois, le sultan fit monter à cheval son fils Ala-eddin-Abou'lfatah, entouré de tous les attributs de la souveraineté. Il lui donna le surnom de *Melik-Sâleh*, et le désigna pour son successeur. Le jeune prince traversa le Caire, depuis *Bâb-annasr* (la porte de la Victoire), jusqu'au château de la Montagne. Il reçut un diplôme d'investiture, تقليد, écrit de la main du kadi Mohii-eddin-ben-Abd-alkâder, et rédigé par lui dans le style le plus fleuri et le plus éloquent. Depuis ce moment, sur tous les *minbers* (chaires) de l'Égypte, le nom de Melik-Sâleh fut prononcé dans la *Khotbah* après celui de son père; des lettres furent expédiées en Syrie pour annoncer cet événement. Le dernier jour de ce mois, le *sâheb* Fakhr-eddin-Ibrahim-ben-Lokman fut destitué des fonctions de vizir de l'Égypte, et rentra dans les bureaux de la chancellerie, ديوان الانشاء, où il prit rang parmi les secrétaires, et resta subordonné au chef de cette administration, صاحب ديوان الانشا. Il eut pour successeur, dans la place de vizir, le *sâheb* Borhan-eddin-Khidr-ben-Hasan Sindjâri.

Le sultan partit d'Égypte, à la tête de son armée, et se dirigea vers la Syrie, dans l'intention d'aller combattre les Tatars. Avant de se mettre en marche, il fit distribuer à chaque émir une gratification de mille dinars et 500 dirhems à chaque *djundi* (soldat de la milice). Il laissa dans le château de la Montagne pour gouverner l'Égypte en son absence, son fils Melik-Sâleh-Ali. Il se rendit à Gazah, où il fut joint par les troupes égyptiennes qui se trouvaient en Syrie. Plusieurs des émirs de Sonkor-aschkar vinrent également le trouver, et reçurent un accueil distingué. Le prince séjourna dans cette ville jusqu'au dixième jour de Schaban; après quoi il reprit la route de l'Égypte. Son absence avait été de cinquante jours. L'émir Bedr-eddin-ben-Derbas fut nommé *wali* de Ho-

naim et de Merdj-beni-Amer. L'émir Nedjm-eddin-Ibrahim-ben-Nour-eddin-Ali-ben-Sedid fut promu au rang de *wâli* de l'Égypte, en remplacement de l'émir Izz-eddin-Aibek-Fakhri. L'émir Seif-eddin-Bâsiti fut envoyé dans la forteresse de Sarkhad, pour remplir les fonctions de *naïb* (gouverneur), et l'émir Izz-eddin-Aibek-Fakhri alla remplir dans cette même place le poste de *wâli*. Le samedi, vingt-sixième jour du mois de Ramadan, le *kadi-alkodat* Sadr-eddin-Omar-ben-Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaazz fut destitué de la place de *kadi-alkodat* de l'Égypte. Il avait, dans l'exercice de ses fonctions, suivi constamment la route de la probité, de la vertu, de la justice, et ses arrêts étaient dictés par une sévérité rigoureuse. Il eut pour successeur Taki-eddin-Mohammed-ben-Hosaïn-ben-Rezin-Hamawi. L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Nedjmi, d'après les ordres du sultan, se dirigea vers la ville de Hems; et l'émir Aidekin-Bondokdâri-Sâléhi se mit en marche pour aller garder contre les Francs les côtes de la Syrie. On écrivit à l'émir Seif-eddin-Belban-Tabâkhi, *naïb* (gouverneur) du château des Curdes, pour lui enjoindre d'aller attaquer les Francs de Markab, attendu qu'ils avaient donné des secours aux Tatars. Ce général, ayant réuni sous ses drapeaux des Turcomans et autres soldats, rassemblé des machines de guerre et de siége, vint bloquer la ville de Markab. Mais les Musulmans furent vaincus, et leur camp pillé par l'ennemi. Cet échec affligea vivement le sultan, et le détermina à se mettre en campagne. Il partit, en effet, le premier jour du mois de Dhou'lhidjah, après avoir laissé son fils Melik-Sâleh, pour gouverner en son absence. Il alla camper près de la mosquée de Tibr, et nomma l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjai, pour lever les impôts, et administrer les affaires du royaume. Il le plaça auprès de Melik-Sâleh, ainsi que le vizir Borhan-eddin-Sindjâri. Le kadi Mohii-eddin-ben-Abd-aldâher fut installé au Caire, comme chargé de lire les dépêches apportées par la poste, et d'expédier les affaires courantes. L'émir Zein-eddin-Ketboga-Mansouri fut investi du rang de *naïb-assaltanah* (vice-roi) de l'Égypte. Sur ces entrefaites, l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohanna arriva de l'Irak, pour implorer la clémence du sultan. Ce prince lui accorda son pardon, le reçut avec honneur, sortit à sa rencontre, et le combla de bienfaits.

Cette année vit mourir 1° le scheikh Taïr-aldjinneh, renommé pour ses vertus et sa longévité. Il fut enterré dans le cimetière de Karafah, à Misr (Fostat); 2° le lettré, le poete Djemal-eddin-Abou'lhosaïn-Iahia-ben-Abd-aladîm-Iahia-ben-Mohammed-ben-Ali-Djezzar, qui décéda le douzième jour du mois de Sche-

wal (26); 3° le grand émir Djemal-eddin-Akousch-Schemsi, *naïb* gouverneur d'Alep. Il mourut dans cette ville, le cinquième jour du mois de Moharrem. C'était lui qui, à la journée d'Aïn-Djalout, avait tué Ketboga, général des Tatars. Il avait aussi arrêté l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Dâheri. Il avait succédé, dans la
410 place de *naïb* d'Alep, à Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi. 4° l'émir Ali-ben-Omar-Touri, qui était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il passait pour un des plus braves parmi les Musulmans, et son nom avait acquis chez les Francs une grande célébrité. Il avait passé successivement par un grand nombre d'emplois; 5° l'émir Seif-eddin-Abou-Bekr-Ebn-Isbaselar, *wali* de Misr. Il mourut dans le mois de Rebi premier, après avoir rempli les fonctions de sa charge durant plusieurs années. C'était un homme vertueux, qui avait un embonpoint extraordinaire (27); 6° Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Alberri-Bagdadi, le schaféi. Il mourut à Alexandrie, âgé de quatre-vingts ans; 7° l'émir Nâser-eddin-Mohammed, fils de Bérékeh-Khan, oncle maternel de Melik-Saïd. Il mourut à Damas.

Au commencement de l'année 680, le sultan quitta son campement, qui était établi en dehors du Caire. Arrivé au lieu nommé Rouha, il reçut des ambassadeurs envoyés de la part des Francs, pour solliciter une trêve (28). Elle fut conclue entre le grand-maître des Hospitaliers et tous les Hospitaliers de la ville d'Akka, d'une part, et de l'autre, le sultan et son fils Melik-Saleh, pour un espace de dix ans, dix mois, dix jours et dix heures, à dater du samedi, vingt-deuxième jour du mois de Moharrem. Une autre trêve de dix ans, qui devait commencer au vingt-septième jour du mois de Rebi premier, fut accordée à Boëmond, fils de Boëmond, prince de Tarabolos (Tripoli de Syrie). Les députés retournèrent auprès de leurs maîtres. L'émir Fakhr-eddin-Aiaz-Moukri, le *hâdjeb*, fut nommé pour aller recevoir le serment du grand-maître des Hos-

(26) Novaïri (man. 683, fol. 31 r°) vante le talent de cet homme pour l'improvisation, et le charme de sa conversation.

(27) Au rapport de Novaïri (*loc. laud.*), cet émir avait pris un embonpoint excessif, en sorte que les médecins lui avaient défendu de se coucher sur un tapis moelleux, et de faire autre chose que sommeiller. Ils lui avaient annoncé que, s'il se livrait à un sommeil profond, il mourrait infailliblement. Il observa ce régime durant long-temps, et jusqu'à l'époque de sa mort. Il fut enterré dans son mausolée, bâti dans le cimetière de Karafah.

(28) Je n'ai pas hésite à lire في تقرير الهدنة au lieu de في تقرير الهدية

pitaliers, et s'acquitta de cette mission. Sur ces entrefaites, l'émir Bedr-eddin-Baisari-Schemsi fut informé que l'émir Schems-eddin-Koundek-Dâheri, d'accord avec plusieurs des officiers attachés à Melik-Dâher et à Melik-Saïd, avait formé le complot d'assassiner le sultan, auprès du gué, lorsqu'il aurait quitté la ville de Baïsan. Il se hâta de mander ces détails au sultan. D'un autre côté, des lettres écrites d'Akka avertissaient ce prince de prendre garde à lui, attendu qu'il avait auprès de sa personne un grand nombre d'émirs qui avaient formé le complot de le tuer, et qui avaient recommandé aux Francs de ne pas conclure la paix, attendu que l'événement ne tarderait pas à se réaliser. Le sultan prit des précautions pour sa sûreté. Koundek résolut de tomber sur le prince dans son campement de Rouha; mais il le trouva sur ses gardes, et tout prêt à repousser une attaque. Kelaoun, ayant quitté Rouha, montra dans ses démarches une extrême circonspection, jusqu'à ce qu'il vît les émirs réunis autour de lui, dans le lieu nommé *Hamra-Baïsan*. Alors il adressa de vifs reproches à Koundek et à ses complices, et leur rappella les lettres qu'ils avaient écrites aux Francs. Ne pouvant nier le fait, ils avouèrent leur faute, et implorèrent le pardon du sultan. Ce prince les fit arrêter, savoir: Koundek, Idgamisch-Hakimi, Beïbars-Reschidi, Satilmisch, le *silahdâr-Dâheri*, trente-trois émirs *barâni* (extérieurs) ou mamlouks *djewanis* (intérieurs). Dix émirs et deux cents cavaliers avaient pris la fuite; mais ils furent atteints à Balbek et à Sarkhad. Koundek fut remis à l'émir Hosam-eddin-Torontaï, *naïb-assaltanah*, qui le conduisit sur les bords du lac de Tabariah, lui fit trancher la tête, et submergea le corps. Le reste des conjurés subit le même sort. L'émir Seïf-eddin-Itamisch-Sadi et l'émir Seïf-eddin-Belban-Hârouni montèrent à cheval, accompagnés d'environ trois cents Bahris-Dahéris, ou Tatars, et se rendirent à Sahioun, auprès de Sonkor-aschkar. L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri et l'émir Rokn-eddin-Taksou-Nâseri s'étaient mis à la poursuite des fuyards, sans pouvoir les atteindre. On fit saisir les biens de ceux qui avaient été punis de mort, ou qui avaient pris la fuite.

Le sultan se dirigea vers Damas, et fit son entrée dans cette ville, le dix-neuvième jour du mois de Moharrem. Ce fut, depuis le commencement de son règne, la première fois qu'il parut dans cette capitale; et son arrivée fut un jour de fête. Le prince avait autour de lui une armée de cinquante mille hommes. Le vingt-deuxième jour du mois de Moharrem, Ebn-Khallikan fut destitué des

fonctions de kadi de Damas, et eut pour successeur Izz-eddin-Mohammed-ben-Saïgh. La place de kadi des Hanbalis, dans cette même ville, fut conférée à Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Schems-eddin-Abd-errahman. Il occupait ces fonctions depuis la démission volontaire du *kadi-alkodat* Schems-eddin, son père, qui l'avait désigné pour son successeur.

Le dixième jour de Moharrem mourut, à Misr, le *kadi-alkodat* Sadr-eddin-Omar-ben-Tadj-eddin-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaaz, le schaféi. Il fut remplacé comme inspecteur du mausolée *sâléhi*, situé dans la rue qui règne entre les deux palais, par le *tawâschi* (l'eunuque) Hosam-eddin-Belâl-Gaithi, le *lala*. L'inspection du *meschhed* (monument) de Hosaïn, au Caire, fut donnée au kadi Borhan-eddin-ben-Taraifi, *kâtib-alinscha* (secrétaire de la chancellerie). Mais un diplome du sultan, arrivé de Damas, nomma comme inspecteur du *meschhed*-Hosaini l'émir Ala-eddin-Kestagdi-Schemsi, l'*ostadar*, et désigna le kadi Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Abd-alwahhab-ben-Bint-alaazz, au lieu de son frère, pour remplir les fonctions d'inspecteur du *medreseh* (collége) Sâléhi et du mausolée Sâléhi. Il devait réunir ces places à celle d'inspecteur du trésor, dont il était déjà en possession. Il lui fut enjoint de se contenter du traitement que lui rapportaient le collége et le monument, ainsi que les autres emplois exercés par son frère, et de renoncer au traitement d'inspecteur du trésor. Au mois de Rebi premier, le *sâheb* Borhan-eddin-Khidr-Sindjâri, vizir d'Égypte, fut destitué et arrêté ainsi que son fils; tous deux furent mis en prison au château de la Montagne. Au mois de Safar, le sultan fit partir de Damas l'émir Izz-eddin-Aibek-Afram et l'émir Kestagdi-Ala-eddin-Schemsi, à la tête d'un corps de troupes. Ces deux généraux prirent la route de Schaizar. A cette nouvelle, Sonkor-aschkar envoya
412 demander la paix, offrant de livrer Schaïzar, sous la condition qu'on lui donnerait en échange les deux places de Schogr et Bakas, qui lui avaient été précédemment enlevées, Famiah, Kafartab, Antakiah (Antioche) et quantité de villages; qu'on lui laisserait les villes qui étaient en sa possession, savoir: Sahioun, Balantonos, Barzouiah, Lâdikiah; qu'on placerait sous ses ordres un corps de six cents cavaliers, et que les émirs qui se trouvaient auprès de lui conserveraient leur titre. Ces propositions furent acceptées.

Le quatrième jour de Rebi premier, l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dewadar*, se présenta devant le sultan, accompagné de l'envoyé de Sonkor-aschkar, et apportant un exemplaire du traité qui venait d'être conclu. Le prince en jura

l'observation, et adressa à Sonkor-aschkar un diplôme qui lui garantissait la possession des villes indiquées ci-dessus. Dans cet acte, on lui donnait le titre d'*émir* (29). On régla que dans toutes les correspondances avec lui, il serait désigné par les expressions honorifiques de المقرّ العالى المولوى السيّدى العالمى العادلى الشمسى, c'est-à-dire, « *Altesse noble, éminente, seigneuriale, savante, Adeli-Schemsi.* On publia dans la ville de Damas que toutes les divisions avaient cessé. Les envoyés de Sonkor-aschkar eurent la permission de retourner vers leur maître : le sultan fit partir avec eux l'émir Fakhr-eddin-Aïazi-Moukri, le *hâdjeb*, et l'émir Schems-eddin-Kara-sonkor-Mansouri. Ces députés reçurent le serment de Sonkor-aschkar, et furent de retour le douzième jour du mois. La conclusion de la paix fut annoncée solennellement. Le sultan envoya à Sonkor-aschkar une quantité considérable de vêtements et de vases. Les troupes qui étaient campées devant Schaizar reprirent la route de Damas. Le jeudi, premier jour du mois de Rebi premier, correspondant au vingt-cinquième jour de Bouneh (Paôni), la hauteur des eaux du Nil fut de six coudées et dix-huit doigts. Des envoyés de Melik-Masoud-Khidr, fils de Melik-Dâher, et souverain de Karak, arrivèrent à la cour. Le prince demandait une augmentation de territoire, afin qu'il eût sous sa dépendance tout le domaine qui avait appartenu à Melik-Nâser-Salah-eddin-Daoud. Cette requête fut formellement repoussée. Les négociations continuèrent entre Masoud et le sultan : enfin, il fut décidé que tout le pays, depuis les bords du Moudjib jusqu'à Alhasa, serait adjugé au prince; qu'on lui enverrait ses frères et ses sœurs, à qui on restituerait les propriétés qu'avait possédées Melik-Dâher. L'émir Bedr-eddin-Bilik-Mouhsini, le *silahdar*, et le kadi Imâd-eddin-ben-Alemir se rendirent à Karak, pour recevoir le serment du prince. Le traité fut conclu dans les premiers jours du mois de Rebi premier, et cet événement fut annoncé à Damas par une proclamation publique.

Ce même mois, la branche de revenu appelée *Djihah-moufredah* (الجهة المفردة, *droit unique*) fut mise à la criée, pour Damas et ses dépendances, et adjugée pour une somme annuelle de deux millions de dirhems. Le dimanche, vingt-cinquième jour du même mois, un ordre du sultan enjoignit de répandre le

(29) Suivant Nowairi (man. 683, fol. 8 v°), Sonkor-aschkar avait réclamé le titre de *melik* ملك roi); mais cette demande fut refusée formellement.

*vin*, et abolit le droit odieux qui se percevait sur cet objet [illegible] *cutée*. Le vizir Borhan-eddin-Khidr fut destitué, condamné à une amende [illegible] et soumis à des traitements humiliants. Le mercredi, dix-neuvième [illegible] la mère de Melik-Saïd-Nâser-eddin-Mohammed, fils de Bereket-Khan [illegible] fils de Melik-Dâher-Bibars, arriva près de Damas, conduisant avec elle le corps de son fils, enfermé dans un cercueil. La nuit du jeudi, [illegible] le cercueil fut hissé par des cordes jusqu'au haut du mur, [illegible] de l'autre côté, et transporté au mausolée du père du prince. Ce fut le [illegible] eddin-Ebn-assaigh qui déposa le corps dans le tombeau. Le matin [illegible] le
413 sultan, accompagné des émirs, des autres personnages éminents [illegible] nombre de lecteurs et de prédicateurs, se rendit au lieu de la sépulture [illegible] un jour de fête solennelle. Ce même jour, qui correspondait au [illegible] de Mesori, le Nil, en Égypte, atteignit la hauteur finale de seize [illegible] Cette nouvelle fut aussitôt mandée au sultan. Au mois de Rebi second, Kemal-eddin-ben-Selamah fut nommé inspecteur de la ville d'Alexandrie, après la mort de Reschid-eddin-ben-Basakah. Au mois de Djoumada premier, deux hommes furent étranglés au Caire : l'un deux avait tué d'un coup de poignard un *sakka* (porteur d'eau), qui, en passant auprès de lui, l'avait heurté avec sa [illegible] et lui avait déchiré ses habits. Le second était un soldat, [illegible] qui, ayant réclamé d'un tailleur des effets qu'il lui avait confiés, et [illegible] sur sa demande d'un délai, avait frappé et tué ce malheureux.

A cette époque, l'ambassadeur du roi des Francs étant venu [illegible], on saisit tous ses biens. Bientôt après, on arrêta, sur la route [illegible] un individu nommé Kertedi, qui, par ses brigandages, infestait les chemins. Il fut cloué sur un chameau, et promené, durant quelques jours, dans les rues de Misr et du Caire. Le surveillant préposé à sa garde, s'avisa de lui retrancher le boire et le manger; cet homme réclamant sa nourriture, son gardien lui dit : « J'ai voulu, de cette manière, hâter ta mort, afin que tu sois plutôt délivré de la position où tu te trouves. » Le voleur répondit : « Garde-toi de tenir « un pareil langage. En effet, la vie la plus malheureuse vaut mieux que la « mort. » On lui apporta alors de quoi boire et de quoi manger. Bientôt, grâce à une intercession puissante, il fut affranchi de son supplice et mis en prison. Il vécut encore quelques jours, et mourut dans le lieu où il était détenu. Le dixième jour du mois de Djoumada second, correspondant au vingt-neuvième

jour du mois de Tot, la crue du Nil parvint à dix-huit coudées et quatre doigts. Ce même mois, les *Aschir* العشير prirent les armes, pillèrent la ville de Gazah, égorgèrent quantité de monde, et commirent partout de grands ravages. Le sultan fit partir de Damas, l'émir Ala-eddin-Aïdekin-Fakhri, à la tête d'un corps de troupes. En même temps, une autre armée partit du Caire, sous les ordres de l'émir Schems-eddin-Sonkor-Bedri.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que Mangou-Timour, frère d'Abaga, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djingbiz-Khan, était entré dans le pays de Roum, à la tête des armées mongoles, et était venu camper entre Kaisarieh et Ablestin. Des coureurs, détachés par ordre du sultan, ayant rencontré un parti de Tatars, firent prisonnier un individu, qu'ils envoyèrent à la cour. Il arriva à Damas, le vingtième jour du mois de Djoumada-premier. Le sultan traita cet homme avec bonté, et, à force de le questionner, apprit de lui que les Tatars étaient au nombre d'environ quatre-vingt mille hommes, et avaient dessein d'envahir la Syrie, dans les premiers jours du mois de Redjeb. Le prince s'occupa aussitôt à organiser ses troupes, et à demander tous ceux qui devaient en faire partie. L'émir Ahmed-ben-Hâdji, arriva de l'Irak, à la tête d'un nombreux corps d'Arabes de la tribu de Mora. Ils étaient environ quatre mille cavaliers, armés de toutes pièces, montés sur d'excellents chevaux, et couverts de cuirasses كزغندات composées d'*atlas* (étoffe de soie) *Madeni*(30) الاطلس المعدنى et de soie du pays de Roum الديباج الرومى. Leurs têtes étaient défendues par des casques. Ils portaient leurs épées en bandoulière, et tenaient leurs lances à la main. Devant eux étaient les esclaves, qui se balançaient sur leurs montures, et dansaient légèrement, en suivant le mouvement de leurs jeunes chameaux, et conduisaient des chevaux de main. Derrière

(30) L'adjectif معدنى dérive de la ville de *Maden* معدن, située dans l'Arménie, près du principal bras du Tigre, et qui tire son nom de mines de cuivre et de fer placées dans son voisinage. Ce mot se retrouve dans plusieurs passages. On lit dans l'ouvrage qui nous occupe (t. I, p. 980): لبسوا الحرير الاطلس المعدنى ainsi que dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (manuscr. 663, f. 103 v°). Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, p. 374), et dans les *Mille et une Nuits* (édit. de Boulak, tom. I, pag. 207): أطلس معدنى. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 101 r°), on lit: رداء عدنى « Un vêtement d'étoffe d'Aden. » Mais je crois qu'au mot عدنى, il faut substituer معدنى. Les *Mille et une Nuits* (t. II, p. 78), font mention de l'*azur Madeni*: اللازورد المعدنى

*la troupe*, s'avançaient les femmes et les bagages. Ces Arabes étaient accompagnés d'une musicienne, qui voyageait dans une litière هودج et chantait ces mots :

« Nous avions cru que tout corps blanc était une pelotte de graisse, les « jours où nous en vînmes aux mains avec les guerriers de Dhudham et de « Himiar. Bientôt, nous rencontrâmes un corps d'Arabes de Taghlib, qui con-« duisaient à la mort des coursiers au poil ras, et maigres. Lorsque nos flè-« ches se choquèrent les unes contre les autres, le bois dont elles étaient « formées vola en éclats. Nous fîmes boire à ces guerriers une coupe pareille « à celle qu'ils nous versaient; mais ils montrèrent plus de sang froid, en « recevant la mort. »

Un homme s'écria : « c'est là ce qui arrivera, j'en jure par le maître de la Kabah; » et la chose se réalisa ainsi. Car, ainsi qu'on le verra, les Musulmans qui, d'abord avaient été battus, finirent par remporter la victoire, et firent, dans les rangs des Tatars, un carnage affreux. Bientôt s'avança un corps auxiliaire envoyé par Melik-Masoud-Khidr. Les troupes égyptiennes arrivèrent ensuite, ainsi que la totalité des Arabes, des Turcomans, et autres peuples Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que les Tatars étaient en marche, et s'étaient divisés en plusieurs corps d'armée; qu'un de ces corps, sous la conduite d'Abaga, fils de Houlagou, auprès duquel était le prince de Mardin, se dirigeait vers Rahbah; qu'une autre troupe avait pris une route différente. Badjka-Alaï, à la tête d'un détachement d'éclaireurs, s'avança du côté de Rahbah. Cependant, la population d'Alep, saisie d'effroi, prit la fuite, et se retira vers Hamah et Hems, de manière que la ville d'Alep resta sans habitants. Des bruits sinistres se répandaient partout. Les troupes sortaient successivement de Damas, jusqu'au dimanche, vingt-sixième jour du mois de Djoumada-second. A cette époque, le sultan quitta cette ville, avec ce qui lui restait de soldats, et s'établit à Merdj المرج, où il séjourna jusqu'à la fin du mois. Après quoi, il partit, se dirigeant vers Hems, et vint camper devant cette place, le onzième jour de Redjeb, accompagné de toutes ses forces. L'émir Sonkor-aschkar arriva de Sahioun, ayant avec lui Itmesch-Saadi, Ezdemur-alhâdj, Sandjar le *dewadâri*, Bidjak-Bagdâdi, Keraï et Schems-eddin-altountasch, et ceux des Dâheris (31), qui s'étaient réunis avec eux. La venue de

(31) Comme dans le texte de Nowairi, j'ai lu من الظاهرية au lieu de ومعهم

ces auxiliaires porta la joie dans le cœur du sultan, qui les combla d'honneurs, et de témoignages de générosité.

Le dix-huitième jour du mois, toute la population se trouvant réunie dans la principale mosquée de Damas, adressa à Dieu des supplications accompagnées de cris et de larmes. L'alcoran d'Othman fut porté au-dessus des têtes. Ensuite la foule sortant du temple, se rendit au *Mousallá* ( oratoire ), situé hors de la ville, demandant à Dieu d'accorder aux Musulmans la victoire sur l'ennemi. Cependant, les Tatars étaient arrivés sur les frontières du territoire d'Alep; Mangou-Timour s'avança vers Aintab. Le roi Abaga mit le siége devant Rahbah, le vingt-sixième jour du mois de Djoumada-second. Ce prince avait sous ses ordres environ trois mille cavaliers. Mangou-Timour, poussant sa marche petit à petit, pénétra jusqu'à la ville de Hamah, dont il ravagea les environs, saccagea les palais et les jardins de Melik-Mansour. Le sultan, qui était alors campé devant Hems, apprit cette invasion. Il fut informé que l'armée de Mangou-Timour se composait de cinquante mille Mongols, et de trente mille Kurdjes ( Georgiens ), Grecs, Arméniens et Francs; qu'un mame-
louk de l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Adjemi-Djâlik, avait passé du côté du prince 415
Tatar, et lui avait indiqué les points vulnérables des Musulmans. Bientôt, on reçut la nouvelle que Mangou-Timour se disposait à quitter Hamah, et que le combat aurait lieu le quatorzième jour du mois de Redjeb. Au moment du départ, un des ennemis se rendit dans la ville de Hamah, et dit au *Naïb* ( gouverneur) : « Fais partir à l'instant une lettre portée par un pigeon, et adressée au sultan; annonce à ce prince que les ennemis sont au nombre de quatre-vingt mille combattants; que leur centre, composé de quarante-quatre mille Mongols, doit attaquer le centre des Musulmans; que l'aile droite présentant une force imposante, il faut renforcer l'aile gauche de l'armée d'Égypte, et veiller surtout à la garde des drapeaux. » L'oiseau, porteur de cette dépêche, s'abattit dans le camp, et y porta ces nouvelles. Les Musulmans passèrent la nuit sans descendre de cheval. Le jeudi, quatorzième jour de Redjeb, au point du jour, le sultan monta à cheval, et rangea son armée en bataille. Il plaça à l'aile droite Melik-Mansour, prince de Hamah, l'émir Bedr-eddin-Baisari (32), l'émir Ala-eddin-Taibars-Waziri, Izz-eddin-Aïbek-Afram, l'émir

(32) J'ai retranché le nom Ala-eddin, qui précède celui de Bedr-eddin, et qui n'est dû qu'à une

Ala-eddin-Keschtagdi-Schemsi, avec les soldats qui leur étaient attachés. Sur le front de la même aile, se trouvaient l'émir Isa-ben-Mohannâ, la tribu de Fadl, celle de Mora, les Arabes de Syrie, et tous ceux qui s'étaient réunis à eux. A l'aile gauche, on voyait l'émir Sonkor-aschkar, avec les émirs de son parti, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri, l'émir Bedr-eddin-Bektasch, *émir Silah,* l'émir Alem-eddin-Sandjâr-Halebi, l'émir Bekdjka-Alaï, l'émir Bedr-eddin-Bektout-Alâïi, l'émir Seïf-eddin-Khabrek-Tatari, avec leurs adhérents. Sur le front de cette aile, étaient rangés les différents corps de Turcomans, et les troupes du château des Curdes. Au *Djalisch*, c'est-à-dire, à l'avant-garde du centre, étaient placés, l'émir Hosam-eddin-Torontaï, *naïb-assaltanah* (vice-roi) de l'Égypte, avec ses adhérents; l'émir Rokn-eddin-Aïadji, le *hâdjeb*, l'émir Bedr-eddin-Bektasch-ben-Keremoun, et les Mamlouks du sultan. Ce prince se posta sous les drapeaux, ayant auprès de lui ses principaux courtisans, des officiers attachés à sa personne, et les titulaires des différentes charges. Sa *halkah* (sa garde) se composait de quatre mille cavaliers, qui formaient la principale force de l'armée. Les Mamlouks du sultan étaient au nombre de huit cents; on voyait dans les rangs de l'armée une masse considérable d'émirs Curdes et Turcomans, sans compter les émirs de l'Égypte et de la Syrie. Le sultan, ayant choisi, parmi les Mamlouks, deux cents cavaliers, se sépara des drapeaux, et prit son poste sur une colline. Lorsqu'il voyait un corps de troupes fléchir, il le faisait soutenir par trois cents de ses mamlouks. Bientôt les bataillons des Tatars se montrèrent. Ils présentaient un nombre double de celui des Musulmans; et, depuis vingt années, ils ne s'étaient jamais trouvés réunis en corps d'armée aussi considérable.

En effet, Abaga, ayant passé en revue les hommes qu'il faisait partir sous
416 les ordres de son frère Mangou-Timour, leur nombre s'était élevé à vingt-cinq mille. Les deux partis en vinrent aux mains, dans la plaine de Hems, non loin du *Meschhed* (monument) de Khâled-ben-Wâlid. Le combat dura depuis le point du jour, ou, suivant d'autres, depuis la quatrième heure, jusqu'au soir. L'aile gauche des Tatars se précipita impétueusement sur la droite des Musulmans, qui tint ferme avec le plus grand courage, repoussa la gauche

erreur du copiste, ainsi qu'on le voit par le texte de Nowaïri (man. 683, fol. 14 r°) et par celui d'Abou'lféda (*Annales*, tom. V, p. 56).

de l'ennemi, la rompit, et la rejeta sur le centre, où se trouvait Mangou-Timour. D'un autre côté, la droite des Tatars attaqua la gauche des Musulmans, la tailla en pièces, et la mit complétement en déroute. L'aile gauche du centre fut également rompue. Les Tatars, poursuivant les fuyards, arrivèrent sous les murs de Hems, dont ils trouvèrent les portes fermées; ils se jetèrent sur les marchands, les gens du peuple qui avaient voulu se défendre, sur les pages qui se trouvaient en dehors de la ville, et en firent un carnage affreux. La population chercha à repousser les Tatars. Les Musulmans de l'aile gauche ne savaient pas que leur aile droite eût été victorieuse; et les Tatars qui poursuivaient les troupes égyptiennes ignoraient complétement la défaite de leur aile gauche. Quelques-uns des fuyards arrivèrent à Safad; d'autres, et c'était le plus grand nombre, vinrent chercher un asile à Damas. Quelques-uns même poussèrent jusqu'à Gazah. Leur arrivée répandit dans tout le pays une extrême consternation. Cependant, les Tatars qui poursuivaient les débris de l'aile gauche des Musulmans, se croyant assurés de la victoire, descendirent de leurs chevaux, qu'ils envoyèrent paître dans la plaine de Hems, se mirent à manger, et s'occupèrent à piller les bagages de l'ennemi, les tentes, le trésor. Ils supposaient que leurs compagnons ne tarderaient pas à les rejoindre. Voyant que le temps s'écoulait, ils détachèrent quelques-uns d'entre eux, pour aller à la découverte. Ces éclaireurs revinrent bientôt après et apportèrent la nouvelle de la fuite de Mangou-Timour. Les Tatars, remontant à cheval, retournèrent précipitamment sur leurs pas. Voilà ce qui se passait à l'aile droite des Tatars, et à l'aile gauche des Musulmans. Quant à la droite de l'armée égyptienne, après avoir tenu ferme, et mis en déroute la gauche de l'ennemi, elle pénétra jusqu'au centre de l'armée mongole. (Cependant les troupes ennemies avaient, de leur côté, pénétré) jusqu'à Melik-Mansour, qui opposait une vive résistance, n'ayant plus autour de lui que trois cents cavaliers. Les tambours battaient continuellement. Sonkor-aschkar, Baïsari, Taïbars-Waziri, l'*émir-silah*, Itmesch-Saadi, Ladjin, *naïb* de Damas, Torontaï, *naïb* de l'Égypte, le *dewâdari*, et d'autres d'entre les principaux émirs, s'avancèrent contre les Tatars. Isa-ben-Mohanna arriva bientôt, à la tête de son corps, qui se composait de trois cents hommes seulement. Mangou-Timour se leva de terre, pour monter à cheval; mais il tomba de dessus le dos de l'animal. Tous les Tatars se précipitèrent à bas de leurs

chevaux, pour relever leur général. Les Musulmans voyant leurs ennemis à pied, se jetèrent sur eux tous à la fois. Protégés par le secours de Dieu, ils battirent complétement les Tatars. (Suivant ce que l'on rapporte, ce fut l'émir Izz-eddin-Aïdemur-alhadj), qui, feignant d'être du nombre des fuyards, se présenta aux Mongols, et demanda à être conduit en présence de Mangou-Timour. Dès qu'il fut arrivé auprès de ce général, il se précipita sur lui, et le renversa de son cheval. Les Tatars, voyant leur chef par terre, se jetèrent en
417 bas de leurs chevaux, afin de le relever. Les Musulmans, saisissant l'occasion, fondirent sur l'ennemi. Mangour-Timour, hors d'état de tenir plus longtemps, et atteint d'une blessure, prit la fuite, suivi de toute son armée. Les Mongols se divisèrent en deux bandes, dont l'une prit la route de Salamiah et du désert; l'autre se dirigea vers Alep et l'Euphrate. Cependant, l'aile droite des Tatars, après avoir vaincu la gauche des Musulmans, était revenue sur ses pas, de devant Hems. Le sultan ordonna de replier les drapeaux, et de faire taire les tambours. Il ne restait auprès de lui qu'environ mille hommes. Les Tatars, passant auprès de lui, n'osèrent l'attaquer. Le prince les laissa avancer un peu, puis fondit sur eux, les attaqua, et les força à une fuite honteuse et précipitée.

Dès ce moment, la victoire fut complète. Le combat se termina le jeudi, au coucher du soleil. Les Tatars, vaincus et mis en déroute, prirent le chemin de la montagne, afin de rejoindre Mangou-Timour. Ce fut là un trait signalé de la protection divine sur les Musulmans. En effet, si Dieu avait voulu que l'ennemi revînt attaquer les troupes de l'islamisme, celles-ci n'auraient point été en état de résister. Mais Dieu veille au secours de sa religion, dont il met en fuite les ennemis, quelque forts et quelque nombreux qu'ils soient. Les Tatars, dans cette action, laissèrent sur la place une quantité innombrable de morts. Le sultan, profitant du reste du jour, rentra dans son camp, et expédia de tous côtés des lettres qui annonçaient la victoire. Il n'avait pas perdu des sommes considérables, attendu qu'il avait eu soin de distribuer à ses Mamlouks tout l'argent qui se trouvait dans les caisses, afin qu'ils le portassent dans leurs ceintures. De cette manière, il mit ses richesses à l'abri du pillage. Le prince resta dans son camp, la nuit du vendredi jusqu'au matin. Dans ce moment, un cri s'étant fait entendre, tout le monde se persuada que les Tatars revenaient à la charge. Le sultan se hâta de monter à cheval, avec

toute son armée. Mais c'était le corps de troupes qui retournaient de la poursuite des Tatars. Ceux-ci avaient, dans leur déroute, perdu plus de monde que dans l'action. Un grand nombre d'entre eux s'étant cachés dans les environs de l'Euphrate, le sultan ordonna de mettre le feu aux cavernes qui bordent ce fleuve, et ces malheureux, pour la plupart, périrent dans les flammes. D'autres, non moins nombreux, furent massacrés sur la route qu'ils avaient prise, en quittant Salamiah.

Le vendredi, une partie de l'armée égyptienne se mit à la poursuite des
Tatars, sous la conduite de l'émir Bedr-eddin-Bilik-Aïdemuri. Le sultan quitta
les environs de Hems, et se dirigea vers le lac, afin de s'éloigner de l'infec-
tion des cadavres. Les Tatars avaient perdu un de leurs principaux chefs,
nommé Samgor, qui avait fait en Syrie de nombreuses incursions. Du côté
des Musulmans plus de deux cents hommes obtinrent la couronne du mar-
tyre. De ce nombre était l'émir Izz-eddin-Aïdemur-alhadj, l'un des principaux
émirs, qui avait blessé et renversé de cheval Mangou-Timour, général des
Tatars, et amené ainsi la déroute de l'ennemi. Il osait aspirer au trône; mais
Dieu lui concéda en échange, la couronne du martyre. L'émir Seïf-eddin-
Belban-Roumi, le *dewâdâr* Dâheri, Alem-eddin-Sandjar-Arbeli, Bedr-eddin-
Bektout, le *khazindar* (le trésorier), Schems-eddin-Sonkor-Arsi, Schehab-eddin- 418
Toutal-Schehrizouri, Seïf-eddin-Belban-Hemsi, Nâser-eddin-Mohammed-ben-
Djemal-eddin-Saïram-Kâmeli, Ala-eddin-Ali, fils de l'émir Seïf-eddin-Bek-
temur-*assaki* (l'échanson) Azizi, Nâser-eddin-Mohammed-ben-Aïbek-Fakhri,
Bedr-eddin-Bilik-Scharki, Scherf-eddin-ben-Alkan, et le prince de Mausel; le
kadi Schems-eddin-ben-Koraisch, *kâtib-adderdj* (le secrétaire du cabinet),
disparut, et l'on n'eut plus de lui aucune nouvelle. De tous les secrétaires de
Melik-Kâmel-ben-Adel, ce fut lui qui mourut le dernier. Il avait rempli ces
mêmes fonctions auprès des deux fils de ce prince, Adel et Sâleh, ainsi que de
leurs successeurs.

Ce fut après la prière du vendredi, le deuxième jour qui suivit le combat, qu'un pigeon, s'abattant à Damas, porta aux habitants la nouvelle de la victoire. Elle fut célébrée, dans la citadelle (33), par une musique bruyante. La

(33) C'est par une erreur de copiste que, dans le manuscrit, on lit : قلعة الجبل (le château de la Montagne).

population tout entière se livra aux transports de la joie la plus vive. La citadelle et la ville furent décorées, en signe de réjouissance. Dans la nuit qui précéda le samedi, après l'heure de minuit, on vit arriver un nombre considérable de fuyards, qui racontèrent la défaite dont ils avaient été témoins : ils n'avaient aucune connaissance de la victoire qui, depuis leur départ s'était déclarée en faveur des Musulmans. Cette nouvelle porta l'effroi dans toute la ville. La population, épouvantée, se disposait à partir. Les portes de la ville étaient ouvertes, et tous les habitants allaient fuir en désordre, lorsqu'un courrier de la poste arriva, apportant la nouvelle de la victoire. Il entra dans Damas, au moment où l'on proclamait la prière du point du jour. La lettre fut lue dans la principale mosquée, et calma la frayeur des habitants. Le jeudi, vingt et unième jour de Redjeb, une dépêche placée sous l'aile d'un pigeon, et expédiée de Kakoun, annonça qu'il était arrivé dans cette ville un corps de troupes, faisant partie de l'aile gauche de l'armée victorieuse, et qui avait fui devant l'ennemi ; plusieurs émirs, au nombre desquels se trouvait le fils d'Aïdemuri, avaient fait leur entrée dans la ville de Katia. Les habitants de l'Égypte mettaient dans leurs prières un zèle extrême ; ils lisaient continuellement le *sahih* de Bokhari ; tous s'appliquaient à réciter l'Alcoran. Réunis dans le *Meschhed-Hosaïni*, dans les *djami* et les mosquées, ils poussaient des cris, et se livraient à de ferventes prières. A la réception de cette nouvelle, le trouble et l'inquiétude furent portés au dernier point. Melik-Sâleh fit partir à l'instant pour Katia un corps de troupes commandé par l'émir Sârem-eddin-Uzbek-Fakhri, et accompagné d'une multitude d'Arabes, avec ordre de fermer le passage aux fuyards et de les faire rebrousser chemin vers le camp du sultan, et d'empêcher qu'aucun d'eux ne pénétrât jusqu'au Caire. Cet ordre fut exécuté. La consternation ne dura qu'un petit nombre d'heures. Le même jour,
419 des pigeons parfumés apportèrent des lettres également parfumées qui annonçaient la grande nouvelle de la défaite des Tatars. Des courriers de la poste بريدية, arrivèrent également, avec des dépêches qui confirmaient cet événement. Une musique bruyante se fit entendre ; le Caire, Misr et le château de la montagne furent décorés pompeusement, et un ordre transmis dans les différents cantons de l'Égypte, prescrivit les mêmes signes de réjouissance. Melik-Sâleh écrivit au sultan son père, pour implorer sa clémence en faveur des fuyards et le prier de leur pardonner. Il adressa également, sur le

même sujet, à l'émir Seïf-eddin-Baïsari, les instances les plus pressantes.

Cependant, l'émir Torontai, le *naïb*, étant tombé sur une troupe des soldats de Mangou-Timour, les fit tous prisonniers. Parmi eux se trouvait le porteur de la valise حرمدان de ce général (34). Cette valise renfermait des lettres écrites par plusieurs émirs, tels que Sonkor-aschkar, Itmesch-Saadi, et autres officiers attachés à la personne de Sonkor-aschkar, dans lesquels ils pressaient les Tatars de faire une expédition en Syrie, et leur promettaient de les seconder dans la conquête de cette province. Le sultan, après en avoir délibéré, ordonna d'anéantir غسل ces dépêches; en sorte que personne n'en eût communication. Ce prince ayant renouvelé dans la ville de Hems, son traité avec Sonkor-aschkar, congédia cet officier et le renvoya dans son apanage de Sahioun. Il fit partir avec lui les émirs qui lui étaient attachés, savoir Itmesch-Saadi, Sandjar-*Dewâdâri*, Keraï-Tatari, et autres. Il prit ensuite la route de Damas, où il fit son entrée le vendredi, vingt-deuxième jour de Redjeb; cette journée fut une fête solennelle, dans laquelle la population se livra aux transports de la joie la plus vive, et que les poëtes célébrèrent par une multitude de pièces de vers.

Le vingt-septième jour de ce mois, on reçut, au Caire, la nouvelle que le sultan était retourné à Damas, et qu'il avait, après un court séjour dans cette ville, fait marcher un corps de troupes, pour repousser les Tatars qui faisaient le siége de Rahbah. Cependant Abaga, fils de Houlagou, souverain des Tatars, était

(34) حرمدان qui se rencontre dans plusieurs passages d'écrivains arabes, signifie : *Une caisse, une valise*. On lit dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (tom. I, man. 672, pag. 861) : وجد فيها خلفه حرمدان فيه كتب « On trouva derrière lui une valise, qui renfermait des livres. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. ar. 663, fol. 33 r°) : ياخذ غلامه الحرمدان خلفه ....يقعد فى ديوان الانشاء « Son page prenait derrière lui la valise, puis il s'asseyait dans le bureau de la chancellerie. » Dans le même ouvrage (fol. 93 v°), on lit : كان من جملة الموجود جمدان (حرمدان) ففتحه السلطان « Au nombre des effets se trouvait une valise que le sultan fit ouvrir. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 314 recto) : احتجت الى حرمدان ملاته من الدراهم « J'eus besoin d'une valise, je la remplis de pièces d'argent. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 266 r°) : وجد فى تركته حرمدان فيه جواب « On trouva dans « sa succession une valise, qui renfermait une réponse. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (t. I, fol. 490 v.) : مع كل واحد حرمدان مقلد به ملان بالدنانير « Chacun d'eux avait une valise, placée « sur lui en bandoulière, et remplie de pièces d'or. »

campé sous les murs de Rahbah, et n'avait aucune connaissance des événements, lorsqu'une dépêche, adressée par le sultan au *naib* de cette place, arriva, portée par un pigeon, et annonça la victoire que Dieu avait accordée aux Musulmans, et la défaite des Tatars. A la réception de cette lettre, le gouverneur donna ordre de faire entendre la musique de la citadelle. Abaga, consterné, reprit la route de Bagdad. L'émir Bedr-eddin-Aïdemuri, étant arrivé à Alep, envoya vers l'Euphrate un corps de troupes à la poursuite des Tatars. Ceux-ci prirent la fuite avec précipitation, et un grand nombre d'entre eux périt dans les eaux du fleuve. Un détachement, qui était campé devant la forteresse de Birah, fut attaqué par les habitants, qui massacrèrent cinq cents de ces barbares, et firent prisonniers tous les autres. En sorte qu'il n'échappa pas vingt hommes. Une troupe, composée d'environ quatre mille Tatars, ayant pris le chemin de Salamiah, les *Naïbs* de Rahbah leur coupèrent la route en occupant les passages, les gués. Ils furent contraints de se jeter dans le désert, où ils périrent de faim et de soif. Six cents cavaliers environ étaient parvenus à se sauver. Les habitants de Rahbah firent une sortie sur eux, les massacrèrent, et en ramenèrent dans leur ville un grand nombre, à qui on fit trancher la tête. Le reste des Tatars alla rejoindre le roi Abaga. Au nombre des fugitifs se trouvait son frère, Mangou-Timour, qui avait été blessé dans le combat. Le monarque l'apostropha avec colère, et lui dit : « Pourquoi n'as-tu pas « péri, toi et toute ton armée, plutôt que de prendre la fuite ? » Il témoigna également son indignation à tous les généraux. Après avoir fait son entrée dans Bagdad, il en partit et prit la route de Hamadan. Mangou-Timour se dirigea vers la province du *Djézirah*, et s'arrêta à *Djézirat-Omar*. Cette ville appartenait à sa mère, à qui Houlagou son père en avait fait don, après avoir conquis cette place.

420

Le lundi, vingt-unième jour du mois, l'émir Bedr-eddin-Aïdemuri arriva à la tête de son corps d'armée, après avoir battu les Tatars. Il arrêta que la fonction d'annoncer les nouvelles serait confiée aux hommes ci-après nommés. Que l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, le *silâh-dar*-Roumi aurait sous sa juridiction le Caire et *Misr;* l'émir Bedr-eddin-Baidar-Mansouri, *emir-medjlis*, Kous et la partie méridionale de l'Égypte, à l'exception du Fayoum; que cette dernière province serait sous la surveillance de l'émir Alem-eddin-Sandjar, *emir-akhor;* Alexandrie, sous celle de l'émir Alem-eddin-Sandjar, *emir-djandar;* Damiette, sous celle de l'émir Bedr-eddin-Bilik-Abou-Schâmah-Mohsini; le Garbiah, sous

celle de l'émir Izz-eddin-Aïbek, le *silah-dar*-Mansouri; Oschmoun, sous celle de l'émir Schems-eddin-Mohammed-ben-Djemekdar, *naib* (substitut) de l'*emir-djandar*. Une lettre du sultan, qui arriva au château de la Montagne, prescrivit d'écrire à Melik-Moudaffer, souverain du Yemen, pour lui annoncer la victoire remportée par le secours de Dieu sur les Tatars. En conséquence, Melik-Sâleh expédia une dépêche, copiée de la main de Mohii-eddin-ben-Abd-al-dâher, et dans laquelle se trouvait cette formule : اعزّ الله انصار المقام العالى المظفرى الشمسى « Que Dieu protége de la manière la plus distinguée sa noble altesse « Modafferi-Schemsi. »

Au mois de Redjeb, le sultan nomma Izz-eddin-ben-Schâwer, *wâli* de Ludd et de Ramlah, en remplacement de Saad-eddin-ben-Kilidj, qui avait été choisi pour remplir les mêmes fonctions dans la ville de Khalil (Hébron). Taki-eddin-Taubah fut installé comme inspecteur des inspecteurs de la Syrie, conjointement avec le kadi Tadj-eddin-abd-errahim-ben-Taki-eddin-Abd-elwahhab-ben-Fadl-ben-Iahia-Senhouri; l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dewâdari*, fut nommé *schâdd* شاد (surveillant) des *divans* et administrateur, depuis Gazah jusqu'à l'Euphrate.

Cependant les *Aschir* العشران prirent les armes, pillèrent la ville de Nabolos, et firent un grand carnage de la population. A cette nouvelle, l'émir Ala-eddin-Aïdekin-Fakhri partit de Gazah, se saisit d'un grand nombre de ces rebelles, fit étrangler trente-deux de leurs principaux chefs, et en jeta quantité dans les prisons de la ville de Safad. L'émir Ala-eddin-Aïdagdi-Sarkhadi fut nommé *naib* (gouverneur) de la province de Gazah et de celle du Sâhel, afin de réprimer les courses des *Aschir*. Ce même mois, le scheikh Taki-eddin-Mohammed-ben-Dakik-alid fut désigné pour remplir les fonctions de *moudarris* (professeur) dans le *Medreseh* (collége), situé dans le quartier de Karafah, près du mausolée de Schaféï, comme successeur du kadi Taki-eddin-ben-Zerin, qui avait rempli ce poste jusqu'à sa mort. Le scheïkh Alem-eddin-ben-Bint-Irâki fut nommé professeur dans le *Mesch-hed-Hosaïni*, qui fait partie du Caire. L'émir Schehâb-eddin-Ahmed (35) *emir-schikar* (grand veneur) partit de Damas, et se rendit à Kolaïah, pour expulser les rebelles et rétablir l'ordre dans cette place. L'émir Seïf-eddin-Bâzi-Mansouri fut

(35) Le texte, dans cet endroit, est visiblement altéré. On y lit : وصل الامير شهاب الدين احمد الى القلعة امير شكار من دمشق ليخرج الخوارج واصلاحها.

421 promu au rang de *Naïb* (gouverneur), dans la ville de Hems, et on lui adjoignit, pour le seconder dans ses fonctions, l'émir Sârem-eddin-Hemsi. L'émir Djemal-eddin-Akousch-Hemsi fut nommé *Naïb* de Nabolos, en remplacement de Zeïn-eddin-Karadja-Bedri. Ce même mois, les deux émirs Seïf-eddin-Koutouz-Mansouri, et Sandjar-Hamawi-Abou-Khers, recouvrèrent leur liberté. Sur ces entrefaites, un combat se livra dans le désert d'Aïdab, entre les arabes de Djohaïnah et ceux de Refaah. Un grand nombre d'hommes périt dans l'action; on écrivit au schérif Alem-eddin, gouverneur de Souaken, pour lui enjoindre de séparer les combattants, et de ne point donner du secours à aucun des deux partis : car on craignait que ces divisions ne rendissent les routes impraticables.

Zeïn-eddin-ben-Kammah fut nommé inspecteur du Bohaïrah, en remplacement de Mouwaffik-eddin-ben-Sammâ, et Schems-eddin-Mohammed, fils du kadi Alem-eddin-ebn-Kammah fut désigné, par un rescrit émané du prince توقيع شريف, pour remplir les fonctions de *moïd* اعادة, près du *Medreseh* de Schaféi, situé dans le quartier de Karafah.

Au mois de Schaban, les Benou-Soun, qui habitaient en Égypte, dans la province de Menoufieh, s'étant divisés en deux factions, se réunirent et s'avancèrent en armes; on fit marcher contre eux un grand nombre de soldats de la *Halkah*, auxquels on enjoignit de saisir les chevaux et les armes de ces arabes. De cette manière, les troubles se trouvèrent bientôt apaisés.

Le dimanche, second jour de Schaban, le sultan partit de Damas; il envoya en Égypte des dépêches qui enjoignaient d'organiser la *Zineh* (décoration), et de faire dresser les châteaux : on recommandait aux *naïb* (substituts) des émirs de commencer de suite à désigner les terrains où ils devaient élever leurs châteaux, et à mettre le plus grand zèle dans les préparatifs des réjouissances.

Le dixième jour du mois, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï fut chargé de disposer sur toute la route les provisions de voyage. Il plaça à chaque station soixante *kita* قطعة de farine, quatre cents ardebs d'orge, cent têtes de moutons, deux cents poules, cinquante pigeons, deux cents chameaux, cent *kintar* de bois de *Sant* (acacia). Le sultan quitta la ville de Gazah le matin du jeudi, treizième jour du mois. Il arriva à Katiah le lundi, dix-sept. Les troupes étaient restées en arrière. Il vint descendre à Anifa, le jeudi, vingtième jour du mois, et y campa sous des tentes. L'émir Scherf-eddin-Djâki, le *mihmandâr*, partit de la tente du sultan, pour faire mettre en rang les ambassadeurs qui se trou-

vaient au Caire, et les amener à la rencontre du prince. Leur réception eût lieu le samedi, vingt-deuxième jour du mois. Le sultan était sous ses drapeaux, ayant devant lui les prisonniers tatars, dont quelques-uns portaient leurs étendarts brisés. Ces captifs, ainsi que les tambours des tatars, et le bagage de Mangou-Timour furent dirigés vers la porte de *Nasr*, traversèrent le Caire jusqu'à la porte de Zouwaïlah, et, de là, se rendirent à la citadelle. Le sultan ne traversa pas la ville; son entrée fut un jour de fête : une foule immense s'était réunie de tous les cantons, et partout éclataient les transports de la joie la plus vive.

Le dimanche, vingt-troisième jour de Schaban, le sultan fit mettre en liberté 422
l'émir Rokn-eddin-Mankoures-Nâseri-Fârekani; puis, étant entré dans le trésor, il disposa les robes d'honneur destinées pour les émirs, les principaux officiers, et les secrétaires qui se trouvaient à son service.

Le jeudi, vingt-septième jour du mois, le sultan, assis sur son trône, reçut les présents que lui offrirent, au nom du souverain du Yemen, les ambassadeurs de ce prince, savoir : Medjd-eddin-ben-Abi'lkâsem, le kadi Mohii-eddin-Iahia-ben-Balkâni.

Le vingt-neuvième jour du même mois, on rendit à l'émir Seïf-eddin-Itmesch-Saadi son *iktâ*, qui consistait dans le grade d'émir de cent cavaliers, et qui lui avait été enlevé à l'époque de son voyage auprès de Sonkor-aschkar, par l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram; et celui-ci reprit son *iktâ* primitif des mains de celui qui s'en était mis en possession. Ce même jour, Seïf-eddin-Koutouz fut élevé au rang d'émir.

Le vingt-septième jour de Schaban, Wadjih-eddin-Abd-elwahhab-ben-Hosain-Mahlabi-Behnesi fut promu aux fonctions de *kadi-alkodat* des Schaféis, que laissait vacantes la mort de Taki-eddin-Mohammed-ben-Rezin : en même temps, on arrêta l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Halebi, surnommé *Aïadji*, le *Hâdjeb*, pour le punir de ce qu'il avait pris la fuite au combat de Hems.

Le samedi, sixième jour de Ramadan, on vit arriver des ambassadeurs envoyés par Melik-Moudaffer-Schems-eddin-Iousouf-ben-Omar-ben-Ali-ben-Resoul, souverain du Yemen. Ils demandèrent au nom de leur maître, un acte de sauve-garde, écrit sur une tunique, et revêtu du chiffre علامة du sultan (36).

(36) Voyez aussi *Abulfedæ annales*, t. V, pag. 56; Nowaïri, m. 683, fol. 34, v°.

Cette requête fut accueillie favorablement. De plus, on envoya au prince du Yemen des présents et des objets précieux, parmi lesquels se trouvait une émeraude, plusieurs chevaux des Tatars اكاديش (37), et une partie des armures en-

(37) Le mot *ekdisch* ou *ikdish* اكـديـش paraît d'origine persane. On lit dans le *Borhani-kâti* (ed. de Calcutta, pag. 73) : اكـدش بكسـر اول و دال ابـجـد بر وزن كشمش دو تخمـه را گويند ار حيوان و انسان مطلقا و امتزاج و اتحاد دو چيزرا نيز گفته انـد بـا يكديگر واسبى را هم گويند كه پدرش از جنسي و مادرش از جنسي ديگر باشد « Le mot اكدش écrit avec un *kesra* sur la « première lettre, et un *dal*, dans la forme du mot كشمش désigne, en général, *un homme ou un* « *animal qui appartient à deux races.* Il exprime aussi *le mélange et la réunion de deux choses diffé-* « *rentes.* Enfin, il signifie *un cheval dont le père est d'une espèce et la mère d'une autre.* » Ce terme est souvent employé, chez les écrivains arabes, pour désigner *un cheval de race mélangée*, et quelquefois *un cheval hongre.* On lit dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, pag. 358) : ثـلـثـة اكاديـش بسروج ذهب «Trois chevaux *ekdisch* couverts de selles d'or. » Dans un *Traité d'Hippiatrique* (man. arab. 1095, fol. 76 v°) : نـتـاج الاكاديـش و البراذين «La reproduction des *ekdisch* et des bêtes de « somme. » Plus loin (fol. 200 r°) : الاكاديش المخصية « Les *ekdisch* châtrés. » Dans l'*Histoire de la prise de Jérusalem* par Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 97 r°) : اكـديـش عـلى اكديش « Un « *ekdisch* monté sur un *ekdisch.* » Plus loin (fol. 264 v°) : جـال عـليـهـم فى الجـاليش الترك على الاكاديش « Les Turcs, qui composaient le *djâlisch* se précipitèrent sur eux, montés sur des *ekdisch.* » Et ailleurs (fol. 328 v°) : ما وهبه من الخيل العرب والاكاديش الجياد « Ce qu'il donna de chevaux « arabes, et d'excellents *ekdisch.* » Chez le continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 248 v°) : قـدمـوا له اكديشا فركبه « On lui amena un *ekdisch*, qu'il monta. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. 657, fol. 85 v°) : بلغ ثمن الحمار خمساية درهم والاكديش خمسين دينارا « Le prix d'un « âne monta à cinq cents dirhems, et celui d'un *ekdisch* à cinquante dinars. » Dans l'*Histoire* de Nowaïri (man. 683, fol. 35 r°) : خـيـل الـتـتـار الاكاديـش «Les chevaux *ekdich* des Tatars. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, fol. 175 v°) : مـايـة راس مـن خيل ما بين اكاديش وفحول «Cent têtes de chevaux, tant *ekdisch* qu'étalons. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (t. III, fol. 317 r°) : اركـب الباشا اكديشا «Il fit monter le pascha sur un *ekdisch.* » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. *des impôts*) : هو راكب الاكديش. Ailleurs (الـدار البيـمـاريـة man. 682, fol. 317 r°) : بعث اليه السلطان عشرين فرسا وعشرين اكديشا وعشرين بغلا « Le sultan lui envoya « vingt juments, vingt *ekdisch* et vingt mulets. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (*Vie de Saladin*) : اثنى عشرة الف راس من الخيل العرب والاكاديش الجـيـاد « Dix mille têtes de chevaux arabes, « et d'*ekdisch* d'une excellente race. » Dans l'*Histoire d'Égypte* du même auteur (man. 663, fol. 153) : لم يركب قط الافحلا ولم يركب حجرة ولا اكديش « Il n'avait jamais monté qu'un étalon, jamais il « n'avait fait usage d'une jument ou d'un *ekdisch.* » Ebn-Batoutah (*Voyages*, manuscrit, fol. 66 v°) parle des chevaux qui, en Égypte, sont désignés par le mot *ekdisch* : هذه الخيل التى تعرف بمصر بالاكاديش. Un vers cité par l'auteur du *Kitab-arraoudataïn* (man. 707 A, fol. 78 v°), est conçu en

levées à ce peuple. Le même jour, on dressa l'acte du serment que le sultan devait adresser à l'empereur Lascaris, souverain de Constantinople. Les ambassadeurs de ce prince étaient arrivés le jour correspondant à la fin du mois de Moharrem, de l'an 680, apportant la formule du serment qu'avait prêté leur maître. Ce même jour, l'émir Beha-eddin-Karakousch fut nommé gouverneur de Kous et d'Akhmim, en remplacement de l'émir Beïbars, mamlouk d'Ala-eddin-Harbdar. Au mois de Schewal, le *Mahmal* auguste partit, suivant l'usage, pour le Hedjâz. Le jeudi, premier jour de Dhou'lkadah, Izz-eddin-Aïbek-Fakhri fut nommé gouverneur de Kous et d'Akhmim, à la place de Karakousch. Le cinquième jour du même mois, on arrêta et on mit en prison l'émir Itmesch-

ces termes : او ما مات في الشتاء من البرد و من فرط جوعه اكديشي « N'a-t-on pas vu, dans « l'hiver, mon *ekdusch* mourir de froid, ou de l'excès de la faim ? »

Ce mot est encore usité aujourd'hui chez les Arabes. Le chevalier d'Arvieux (*Mœurs et Coutumes des Arabes*, pag. 197; *Mémoires*, t. III, pag. 241), parlant des chevaux arabes, s'exprime ainsi : « Après ceux-là, vient la dernière espèce nommée *guidich*, comme nous dirions un *cheval de charge*, « ou par mépris, une *rosse*. On a ceux-ci à fort bon marché. » Suivant Niebuhr (*Description de l'Arabie*, pag. 142), « les Arabes nomment une espèce de leurs chevaux *kadischi*, c'est-à-dire *chevaux « de race inconnue*, lesquels ne sont pas plus estimés en Arabie que les chevaux ordinaires ne le « sont en Europe; ils servent à porter les fardeaux et à tous les autres ouvrages. » Russell (*Natural history of Aleppo*, t. II, pag. 177) atteste que les Turcs, en général, montent des chevaux entiers; « mais que les hommes âgés, surtout parmi les effendis, choisissent, de préférence, les chevaux hon- « gres اغديش, qui sont assez communs à Alep. » Burckhardt (*Travels in Arabia*, t. I, pag. 403) assure que « les marchands et les autres habitants de la Mecque, craignant de se voir enlever par « le Schérif les beaux chevaux qu'ils pourraient posséder, se contentent d'avoir des mulets ou des « *gedishes*, c'est-à-dire des chevaux hongres, ou d'une race inférieure. » M. Corancez (*Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie-Mineure*, pag. 76, 77) s'exprime en ces termes « Du mélange de « la race arabe avec celle des Courdes et des Turcomans, sortent les chevaux indigènes de la Syrie : « ils tiennent plus ou moins de l'une d'elles. Quelques-uns ont des qualités excellentes. Les plus « petits sont coupés et servent à la monture des chrétiens. C'est ce que les Syriens nomment des « *guedichs*; ils sont estimés, comme capables de soutenir une longue fatigue. L'amble est leur allure « la plus commune. Cette allure, préférée par les chrétiens, est méprisée par les Arabes comme « une preuve de faiblesse. » Le mot اكديش, ainsi qu'on l'a vu par le témoignage du *Borhani-kâti*, s'emploie aussi en parlant d'un homme, pour désigner *celui qui est de race mélangée*, et qui, par conséquent, ne peut prétendre à une noble origine. C'est de là qu'est venue cette expression employée dans un passage d'Imad-eddin-Isfahâni, citée plus haut : اكديش على اكديش. Le même écrivain (m. 714, fol. 204, v°) s'exprime en ces termes : استصحب غلمانه الاكاديش و مماليكه الترك. « Il prit avec lui ses pages de race mélangée et ses mamlouks Turcs. » Plus bas (fol. 234, v°) من الترك والاكاديش والعرب والكرد. « Les Turcs, les hommes de race mixte, les Arabes et « les Curdes. »

Saadi, ainsi que plusieurs autres émirs. L'émir Seïf-eddin-Belban-Hârouni, Saïkaran, le Kurde, et autres, furent également arrêtés à Damas, comme ayant été au nombre des adhérents de Sonkor-aschkar. L'émir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Mohsini-Djezeri, le *Hâdjeb*, et le kadi Scherf-eddin-Ibrahim-ben-Tadj-eddin-Feredj, *Katib-adderdj* (secrétaire du cabinet), partirent pour le Yemen, par la route d'Aïdab, avec le titre d'ambassadeurs du sultan. Cette même année, ce prince fit sortir du Caire et envoya à Karak toutes les femmes et les serviteurs de Melik-Dâher-Bibars.

423 Cette année vit mourir plusieurs personnages éminents, savoir : 1° le *kan* (38) Abaga, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djinghiz-khan. Ce prince mourut dans les environs de Hamadan, à l'âge d'environ cinquante ans, après un règne de dix-sept ans. Il eut pour successeur son frère Toukdar, fils de Houlagou; 2° l'émir Izz-eddin-Aïbek-Schoudjaï, qui mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-cinq ans (39); 3° l'émir Schems-eddin-Sonkor-Alfi, *naïb-assaltanah* de

(38) C'est à l'année suivante qu'il faut rapporter la mort de Abaga. Voici, au reste, les détails que donne, sur la mort de ce prince, l'auteur de *la vie de Melik-Mansour-Kelaoun* (m. de S. Germain, 118 *bis*, fol. 3 et 4) : « Cette année, des nouvelles successives annoncèrent la mort d'Abaga, « fils de Houlaoun. Ce monarque, depuis la défaite de Mangou-Timour, était agité de frayeurs continuelles, d'inquiétudes prolongées, par suite du massacre de son armée et des principaux per-« sonnages d'entre les Mongols. Dans ces circonstances, il apprit la perte de ses trésors et de ceux « de son père, qui étaient déposés dans une tour d'une forteresse, située sur les bords de la mer; « le terrain, en s'affaissant avait fait écrouler la tour, qui s'était engloutie dans les eaux avec « tout ce qu'elle renfermait; une partie seulement de la tour avait échappé à la destruction. « Suivant ce que l'on rapporte, Abaga, au moment où il sortait du bain, entendit les voix d'une troupe « nombreuse de corbeaux qui croassaient; il s'écria : « Ces oiseaux disent : Abaga est mort, Abaga est « mort. » Lorsqu'il eut quitté le bain et qu'il fut monté à cheval, tous les chiens de chasse se mirent « à hurler devant lui; ce qui lui parut un présage funeste. Ce prince mourut au milieu du mois de « Dhou'lhidjah, l'an 680, dans un bourg du territoire de Hamadan, nommé *Naïl* نايل. Suivant « un autre récit, sa mort eut lieu à *Kermanschahan*, ville de la province de Hamadan; voici de quelle « manière on la raconte : Abaga, revenant des environs de Rahbah, se livra au divertissement de « la chasse; poursuivant avec ardeur une gazelle, il tomba de cheval, et fut déposé dans une tente; « lorsque les magiciens se présentèrent devant lui, il s'écria : « Quels sont donc ces hommes vêtus « de noir? » Transporté de là, il expira bientôt après, ainsi que nous l'avons raconté, et fut en-« terré, auprès de son père, dans la forteresse de Tela. Au bout de deux jours, Adjaï, son frère, le « suivit au tombeau. »

(39) Au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 17, v°), « cet émir était *Wâli-alouldh* والي الولاة (*Wâli* « en chef) des provinces méridionales. C'était un homme plein de religion, de bonté, de douceur,

l'Égypte. Il mourut en prison, à Alexandrie, à l'âge d'environ quarante ans (40); 4° le *kâdi-alkodat* Taki-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Hosaïn-Ebn-Razin-ben-Mousa-ben-Isâ-ben-Mousâ-ben-Nasr-allah-Ameri-Hamri, le schaféi, âgé de soixante-dix-sept-ans; 5° le kâdi de Damas Nedjm-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Hibet-allah-ben-Hasan-Ebn-Iahiâ-ben-Seni-eddaulah, le schaféi; il mourut à Damas, âgé de soixante-quatre ans; 6° le *kâdi-alkodat* Sadr-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Tadj-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Khalf-ben-Abi'lkâsem-ben-Bint-alaazz-Alaï, le schaféï, à l'âge de cinquante-cinq ans; 7° Mouwaffik-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Iousouf-ben-Hasan-ben-Râfi-Scheïbâni-Mauseli-Kawâchi, qui mourut à Mausel (Mosul), âgé de quatre-vingt-dix ans (41); 8° le *hâfid* Schems-eddin-Abou-Hâmid-Mohammed-ben-Ali-ben-Mahmoud-Ebn-Ahmed-ben-Ali-Sâbouni-Mahmoudi; il mourut à Damas, âgé de soixante-seize ans; 9° le *mousnid* Schems-eddin-Abou'lganaïm-Mouslem-ben-Mohammed-ben-Mouslem-ben-Meki-ben-Khalf-ben-Alân-Kaisi-Dimaschki, inspecteur des *divans* de Damas, qui mourut dans cette ville à l'âge de quatre-vingt-six ans; 10° le schérif Schehab-eddin-Abou-Djafar-Ahmed-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Abd-allah-ben-Djafar-ben-Zeïd-ben-Djafar-ben-Abi-Ibrahim-Mohammed-Mamdouh-Hasani, *kâtib-alinschâ* (secrétaire de la chancellerie), à Alep, qui mourut dans cette ville, âgé de trente-cinq ans; 11° le lettré

« mais sévère pour les malfaiteurs. Il jouissait d'un grand crédit auprès des souverains, et Melik-« Dâher-Bibars lui témoignait une entière confiance. Il avait volontairement renoncé au rang d'émir, « et se tint renfermé dans sa maison jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de Djoumada-second. »

(40) Au rapport d'Abou'lmahâsen, l'émir Schems-eddin-Sonkor-ben-Abd-allah-Alfi était un des principaux émirs *dâheris*. Il avait été nommé *naïb-assaltanah* (vice-roi) de l'Égypte par Melik-Saïd, après la mort de l'émir Bedr-eddin-Bilik, le *khazindar* (trésorier). Il remplit ses fonctions de la manière la plus brillante, jusqu'au moment où, sur sa demande, il put résigner cette place, et eut pour successeur l'émir Koundek. Dès ce moment les affaires de l'empire allèrent en décadence. Melik-Mansour fit arrêter Sonkor et le mit en prison, les uns disent à Alexandrie, d'autres dans le château de la Montagne, et il resta enfermé jusqu'à sa mort. (V. aussi Nowairi, fol. 36, v°).

(41) Au rapport d'Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 17, r° et v°), ce personnage fut auteur d'un grand et d'un petit commentaires (sur l'Alcoran), qui sont au nombre des meilleurs ouvrages de ce genre. Il avait la grande main sur tout ce qui concernait les lectures. Il demeurait à Mausel (Mosul), dans la vieille mosquée, entièrement séparé de la compagnie des hommes, livré exclusivement aux exercices religieux, et ne voulait rien accepter de personne. Lorsqu'il recevait la visite du souverain ou de quelque autre personnage, il ne daignait point se lever, et ne donnait à ses hôtes aucune marque d'attention. Ses austérités, ses extases, ses actes surnaturels lui avaient mérité un respect universel. Il mourut au mois de Redjeb, et fut enterré à Mausel.

le secrétaire, le calculateur Ala-eddin-Abou'lhasan-Ali-ben-Mahmoud-ben-Hasan-ben-Nebhân-Iaschkari; il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-cinq ans (42); 12° le lettré Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Maktoum-Baalbeki, qui obtint la palme du martyre dans le combat de Hems; 13° le lettré Bedr-eddin-Abou'lmahâsen-ben-Iousouf-ben-Loulou-ben-Abd-allah-Dhahabi-Dimaski, qui mourut à Damas, âgé de soixante-treize ans; 14° Mangou-Timour, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djinghiz-Khan. Il mourut dans la ville de Djézirat-Ebn-Omar, du chagrin que lui causa la défaite qu'il avait éprouvée près de Hems (43); 15° Atâ-melik-ben-Mohammed-Djouwaini, *sâheb-diwan* (chef de l'administration) de Bagdad. Le roi Abaga, indisposé contre lui (44), et l'accusant d'intelligences avec les Musulmans, l'avait
424 fait arrêter et avait confisqué ses biens. C'était un homme éminent, d'un mérite supérieur, et qui est auteur de belles poésies. Il eut pour successeur, à Bagdad, le fils de son frère, Haroun-ben-Mohammed-Djouwaini (45).

Au commencement du mois de Dhou'lhidjah, la place de kâdi des Mâlekis, en Égypte, fut offerte à Taki-eddin-Abou-Ali-Hasan, fils du *fakih* Scherf-eddin-Abou'lfadl-Abd-errahim, fils du *fakih*, de l'*imam*, Djelal-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Schâmer-Djedhâmi-Saadi, le Mâleki; cette charge était va-

(42) Au rapport d'Abou'lmahâsen, cet homme, qui avait un talent supérieur dans la litterature, un grand talent pour la poésie, excellait surtout dans la connaissance de l'astronomie; il s'était livré exclusivement à l'explication des tables astronomiques أزياج et à la composition des *Takwim* (almanachs).

(43) Voici les détails que donne sur la mort de ce prince l'auteur de la *vie de Kelaoun* (m. de S.-Germain, 118 *bis*, fol. 4 v°, 5) : « Mangou-Timour, fils de Houlaoun, fut surpris par la mort « au moment où il se rendait de la province de Djézirah à l'*Ordou*, dans un lieu nommé *Tell-Bou* « *Khanzir* تل بو خنزير, situé au-dessous de *Haskounah* الحصكونة et de *Kafr-Zemar* كفرزمار. Son « cercueil fut porté à Djézirah. Suivant ce que l'on raconte, sa mort fut occasionnée par les blessu- « res profondes qu'il avait reçues dans le combat, et les frayeurs perpetuelles auxquelles il était li- « vré. Avant d'expirer, il se rongea la langue avec ses dents, et en déchira plus de la moitié. Son « corps fut enseveli dans quatre linceuls d'étoffe, puis déposé dans un cercueil, que l'on transporta « à Tela, où il fut enterré.

(44) Je n'ai pas hésité à lire نقم au lieu de أنعم, que présente le manuscrit.

(45) Abou'lféda (*Annales*, t. V, p. 60) place également dans l'année 680 la mort d'Ata-melik. D'un autre côté, Hadji-Khalfah et le continuateur d'Ebn-Khallikan assignent à cet événement la date de l'année 683; mais chacune de ces assertions est peu exacte : Ata-melik mourut l'an 681. On peut voir, sur ce qui concerne la vie et les ouvrages de cet homme célèbre, la notice étendue que j'ai publiée dans les *Mines de l'Orient* (t. I, p. 220-234).

cante par la mort du *kâdi-alkodat* Nefis-eddin (46) Mohammed-ben-Schaker (47).

Le premier jour du mois de Safar, on arrêta l'émir Bedr-eddin-Baïsari-Schemsi, AN 681
et l'émir Keschtagdi-Schemsi. On ferma la porte de Zouweilah ainsi que toutes les rues commerçantes الاسواق, et la ville du Caire fut livrée à la consternation. Mais une proclamation ayant annoncé que tout homme qui fermerait sa boutique serait immédiatement étranglé, les portes des marchés se rouvrirent. Au mois de Rebi-premier, des ambassadeurs de Lascaris et du roi de France arrivèrent, apportant des présents. Le onzième jour de Rebi-second, Nedjm-eddin-Hamzah-ben-Mohammed-Asfouni fut élevé au rang de vizir. A la fin du mois de Djoumada-premier, le *kâdi-alkodat* Wadjih-eddin-Abd-elwahhab-ben-Hasan-Behnesi demanda qu'on le déchargeât des fonctions de kâdi du Caire et de la partie septentrionale de l'Égypte. Il alléguait qu'il était hors d'état de remplir à la fois la place de kâdi des deux capitales, Misr et le Caire, et des deux divisions de l'Égypte, la partie septentrionale et la partie méridionale. On lui ôta en effet la juridiction du Caire et des provinces du Nord, et cet emploi fut donné, le premier jour de Redjeb, à Schehâb-eddin-Mohammed-Khoïi, qui avait précédemment rempli les fonctions de kâdi dans la province de Garbiah, d'où il passa à celles de kâdi du Caire. Behnesi resta chargé de rendre la justice pour le Caire et la partie méridionale de l'Égypte.

(46) Au rapport de Nowaïri (m. 683, fol. 35 v°, 36 r°), ce personnage se nommait Nefis-eddin-Abou'lberekat-Mohammed, fils du kâdi Moukhlis-Daïa-eddin-Hibet-allah, fils du kâdi Abou'ssaâdat-Ahmed-ben-Schaker. Il mourut le vendredi, premier jour du mois de Dhou'lhidjah. Il était né l'an 605, et avait été élevé au rang de kâdi l'an 669.

(47) Cette année, la hauteur primitive du Nil fut de cinq coudées, trois doigts; la crue s'éleva à dix-huit coudées, quatre doigts (Abou'lmahâsen, m. 663, fol. 18, r°). Au rapport de cet historien (fol. 10 r°, 17), « l'an 680, une île considérable se forma dans le lit du Nil, devant les quartiers de « Boulak et de Louk, de manière que le cours du fleuve se trouva totalement intercepté entre le « château de Maks, le quai de la porte de *Bab-albahr* (la porte du fleuve), Ramlah et *l'île de l'Éléphant* جزيرة الفيل. Ce bras resta complétement à sec; de sorte que l'on passait à pied de « Maks à l'île de l'Éléphant. C'est ce qui ne s'était jamais vu jusqu'alors. Les habitants du Caire se « trouvèrent un peu embarrassés pour avoir de l'eau, attendu que le fleuve était plus éloigné. Le « sultan voulait faire creuser le lit du Nil. Mais on l'en dissuada, en lui remontrant que ce canal « était pour toujours à sec, ce qui affligea vivement ce prince. » Abou'lmahâsen ajoute : « La chose « s'est complétement réalisée, et c'est seulement par conjecture que nous pouvons indiquer aujourd'hui le cours de ce bras du fleuve; car des propriétés particulières, des jardins, des édifices de « toute espèce, des rues, couvrent le terrain où coulait ce canal. Ces constructions ont rejoint celles « de l'*île de l'Éléphant*, qui a cessé d'être une île »

Au mois de Schaban, le schérif Abou-Nemi, émir de la Mecque, prêta serment d'obéissance au sultan et à son fils. Il s'engagea à faire, chaque année, à l'époque du pélerinage, suspendre à la Kabah le voile qui était envoyé d'Égypte, et à ne pas souffrir que l'on y attachât une autre pièce d'étoffe. Il promit qu'à l'époque de toutes les solennités, le drapeau de Melik-Mansour, précéderait tout autre drapeau, et qu'aucun autre n'aurait le pas sur lui; que dans le temps du pélerinage et des autres fêtes, la visite de la maison sacrée serait accordée librement aux pélerins, à ceux qui voudraient faire le tour de l'édifice, se livrer à la prière et à d'autres actes de dévotion; que les pélerins seraient protégés et garantis dans leurs personnes; que la *khotbah* serait exclusivement faite, et la monnaie frappée au nom auguste de Melik-Mansour; le schérif s'engageait à mettre, dans les hommages qu'il rendrait au sultan, la bonne foi d'un homme sincère et affectionné; d'obéir à tous ses ordres, comme un délégué نايب qui obéit à celui dont il tient ses pouvoirs.

Ce même mois, on vit arriver des ambassadeurs envoyés par le roi Ahmed-Aga-Sultan, fils de Houlagou, savoir : le scheïkh Kotb-eddin-Mahmoud-ben-
425 Masoud-ben-Mouslih-Schirâzi, kâdi de Siwas; l'émir Behâ-eddin, atabek du sultan Masoud, souverain du pays de *Roum;* le *sâheb* (vizir) Schems-eddin-Mohammed, fils du *sâheb* Scherf-eddin-ben-Tenesi. Au moment où ces envoyés arrivèrent à Birah, ils furent joints par l'émir Hosam-eddin-Lâdjin-Roumi et l'émir Seif-eddin-Kebek, qui, tous deux, remplissaient les fonctions de *hâdjeb.* Ces officiers avaient ordre d'exercer, à l'égard de ces ambassadeurs, une surveillance extrême, et de les dérober à tous les regards. Cette mission fut remplie avec une fidélité rigoureuse. Les députés, soustraits à la vue de tout le monde, ne voyagèrent que la nuit, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent au château de la Montagne, et remirent au sultan la lettre d'Ahmed. Elle annonçait que ce prince était musulman et qu'il avait donné l'ordre de construire des mosquées, des colléges, et autres édifices religieux, et de faire conduire les pélerins en toute sûreté; il demandait une pacification franche, qui mît fin à la guerre et aux troubles; il faisait savoir qu'ayant arrêté un espion, quoique, suivant les usages reçus, un pareil homme dût être puni de mort, il l'avait fait conduire à la cour du sultan. Il ajoutait que les espions étaient complétement inutiles depuis le rétablissement de la paix et de la concorde. Enfin, il mettait tout en œuvre pour capter le sultan et gagner son affection. Cette dépêche, écrite dans la

ville de Wâsit, était datée du mois de Djoumada-premier. Dans la réponse qui lui fut faite, on félicitait le monarque sur ce qu'il avait embrassé l'islamisme, et on témoignait un grand désir de la paix (48). Les ambassadeurs furent congédiés après avoir été comblés d'honneurs; mais leur départ, comme leur arrivée, fut dérobé à la connaissance de tout le monde. A leur retour, ils furent traités en prisonniers, ainsi qu'ils l'avaient été dans leur voyage. Ils se mirent en marche la nuit du samedi, second jour de Ramadan, accompagnés des deux *Hâdjeb*. Il arrivèrent à Alep, le sixième jour de Schewal, et continuèrent leur route vers leur pays.

Au mois de Ramadan, on vit arriver l'émir Schems-eddin-Sonkor-Gatmi et ses compagnons de voyage. Il avait été envoyé en ambassade auprès de Bérékeh. Ce même mois on arrêta et on mit en prison l'émir Bedr-eddin-Bektout-Schemsi, Ala-eddin-Aktewan *sâki* (l'échanson), et Schehâb-eddin-Aktai. L'émir Schems-eddin-Kara-sonkor, *djoukendar* Mansouri fut promu aux fonctions de *naïb as-sultan*, dans la ville d'Alep, en remplacement d'Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi. Cet officier fit rebâtir la mosquée *Djâmi* et la citadelle, attendu que ces deux édifices avaient été renversés par les Tatars. Sur ces entrefaites, le scheikh Ali, de la nation des Awirat, arriva en Égypte; cet homme après avoir embrassé l'islamisme, s'était voué au service des fakirs, avait suivi le chemin de la vie religieuse, et des miracles avaient été opérés par ses mains. Se voyant suivi d'un grand nombre d'enfants des Mongols, il se rendit, à leur tête, en Syrie, puis en Égypte. Il fut présenté devant le sultan, au château de la Montagne, le dix-huitième jour du mois de Dhou'lkadah, accompagné de ses frères Akousch, Timur, Toukhi, Djouman, et d'un certain nombre de personnes. Le prince le reçut avec bonté, lui et tous ceux qui étaient à sa suite. Quelques-uns, et entre autres les trois frères Akousch, Timur et Omar, furent incorporés parmi les *khasséki*, puis promus au rang d'émirs. Mais, bientôt après, quelques actes du scheïkh Ali ayant attiré sur lui la sévérité du sultan, il fut mis en prison, aussi bien qu'Akousch. Timur et Omar moururent dans l'exercice de leurs fonctions.

Le vingt-et-unième jour du même mois, un violent incendie se déclara à Da- 420
mas (49), dura sans interruption l'espace de trois jours, et consuma quantité d'é-

(48) Voyez l'Appendice, où la lettre d'Ahmed et la réponse de Kelaoun seront données en entier.

(49) Suivant le témoignage de Nowaïri (m. 683, fol. 38, v°), cet accident fut causé par une im-

difices, entre autres la rue des libraires. Schems-eddin-Ibrahim-Djezeri, qui exerçait cette profession, perdit, dans cette circonstance, 15,000 volumes, sans compter les cahiers. Le jour d'Arafah, on arrêta dans la ville de Damas l'émir Izz-eddin-Aïbek-Kurdji, *émir-alam ;* l'émir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Izz-eddin-Aïdemur, *naïb* de Damas, et Zeïn-eddin, fils du scheikh Ali. Ils furent tous mis en prison. Le sultan Melik-Mansour-Kelaoun épousa la princesse خوند Aschloun, fille de l'émir Soukhaï, fils de Karadjin, fils de Djengan-Noïan, qui était arrivé au Caire, sous le règne de Melik-Dâher. Melik-Sâleh-Ali, fils du sultan, épousa la princesse خوند Mankebek, fille de l'émir Seïf-eddin-Noukiah. Elle avait d'abord été mariée à l'émir Zeïn-eddin-Ketboga-Mansouri. Se trouvant au palais, avec les femmes des émirs lorsque l'on célébra la noce de la princesse Aschloun avec le sultan (50), elle fut vue de Melik-Sâleh, et sa beauté enflamma telle-

prudence. Un doreur ayant lavé son vêtement, et l'ayant étendu pour le faire sécher, plaça au-dessous un réchaud plein de feu, et le laissa, en se retirant pour aller prendre son repas. Le feu prit à l'habit, gagna une natte suspendue dans la chambre, et se communiqua au toit. Le *naïb-assaltanah* (vice-roi) monta aussitôt à cheval, et se rendit sur le lieu de l'évènement, accompagné de tous les émirs, des troupes, des maçons et des charpentiers. En abattant les maisons qui étaient sur la route du feu, on parvint à arrêter l'incendie.

(50) J'ai lu مهمّ au lieu de منهم. Le mot مهمّ, au pluriel مهمّات, désigne : *Une fête, une réjouissance*, et en particulier, *une noce.* On lit dans l'ouvrage historique qui nous occupe (m. 672 tom. I, pag. 597) : عمل مهمّ عظيم « On célébra une grande fête. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. ar. 798, fol. 184 v°) : صنع به مهمّا عظيما لم يعمل مثله « Il célébra, pour cet objet, « une grande fête, telle qu'on n'en avait jamais fait de pareille. » Plus loin (f. 188 v°) : زوّج ابنه... وعمل لذلك المهمّ العظيم « Il maria son fils, et célébra, à cette occasion, une fête pompeuse. » Ailleurs (fol. 272 v°) : المهمّات والاعراس « Les fêtes et les noces » Et (*ib.*) : فى عمل مهمّ ابن بكتمر الساقى على ابنة الامير تنكز « Pour célébrer la noce du fils de Bektemur *assâki* l'échanson « avec la fille de l'émir Tenkez. » Dans le même ouvrage (man. 682, fol. 312 r°) : عمل سماط المهمّ فى القلعة « Le festin de la noce eut lieu dans le château. » Ailleurs (fol. 342 v°) : عمل عقد المهمّ الذى لم يعمل فى مصر مثله « On y célébra une fête, telle qu'il n'y en avait jamais eu de pareille « en Égypte. » Plus loin (fol. 345 r°) : المهمّات الجليلة التى تعمل فى الاعياد و المواسم « Les « grandes réjouissances qui ont lieu aux époques des fêtes et des solennités. » Et enfin (f. 393 v°) : اوقات المهمّات « Les époques des fêtes. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 26 v°) : احتفل السلطان لطهورهما وعمل مهمّا عظيما « Le sultan mit beaucoup de pompe « dans leur circoncision, et célébra, à cette occasion, une grande fête. » Plus loin (f. 150 r°) : عمل السلطان مهمّه على بنت الامير طقزدمر الحموى سبعة ايّام « Le sultan célébra sa noce avec la fille

ment ce prince, qu'il était près de mourir d'amour. Le sultan pressa Torontaï, le *naïb,* d'agir auprès de Ketbogâ, qui, vaincu par ces sollicitations, consentit à répudier sa femme. Noukiah, père de cette princesse, qui était détenu dans la prison d'Alexandrie, recouvra sa liberté, fut amené au Caire, et gratifié du titre d'*émir.* Le contrat de mariage stipula pour le don nuptial صداق une somme de 5,000 pièces d'or, sur lesquelles on paya à-compte 1,000 dinars (51).

« de l'émir Tokouzdemur, l'espace de sept jours. » Plus loin (fol. 151 v°) : « Le sultan, à la naissance de son fils, عمل مهمّا عظيما سبعة ايام célébra une fête pompeuse, l'espace de sept jours. » Ailleurs (fol. 177 v°) : عمل السلطان عدّة مهمّات بالقلعة و بالقصر « Le sultan célébra plusieurs « fêtes, tant dans la citadelle que dans le palais. » Dans un autre volume du même ouvrage (m. 666, fol. 51 v°) : عمل السلطان مهمّا عظيما بالقلعة للنساء فقط « Le sultan célébra dans la citadelle une « fête pompeuse, destinée exclusivement pour les femmes. » Ailleurs (man. 667, fol. 11 v°) : عمل لذلك مهمّا هايلا للرجال و النساء « Le sultan célébra, à cette occasion, une fête pompeuse, « destinée à la fois pour les hommes et les femmes. » Plus loin (fol. 125 r°) : كان مهمّ الامير ازبك وعرسه على بنت السلطان « C'était la fête de l'émir Uzbek, et son mariage avec la fille du sultan. » Dans un autre volume (man. 671, fol. 26 v°) : عمل لها مهمّا يتجاوز الوصف « Il célébra pour elle « une noce qui passait toute description. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (t. II, man. 748, fol. 74 v°) : عمل المهمّ في الدور السلطانية « La noce fut célébrée dans le palais du sultan. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Kâdi-Schohbah (man. 687, fol. 142 v°) : عمل العرس بعد ان عمل مهمّ سبعة ايام « On célébra la noce, après avoir fait des réjouissances durant sept jours. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 68) : اقام المهمّ عمّال بالقلعة سبعة ايام « Les réjouissances se continuèrent « dans la citadelle, l'espace de sept jours. » Plus loin (fol. 87) : كان من المهمّات المشهورة « C'était « une des plus grandes fêtes connues. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (t. I, fol. 33 r°) : عمل الباشا مهمّا عظيما لختان ولده « Le Bâcha célébra une fête pompeuse, pour la circoncision de « son fils. » Ailleurs (tom. II, fol. 3 v°) : شرع في عمل مهمّ لزواج ابنته « Il commença à célébrer « une fête, pour le mariage de sa fille. » Et (fol. 3 v° et 4 r°) : عمل المهمّ اياما كثيرة « On célébra la « fête, durant un grand nombre de jours. » Plus loin (fol. 295 v°) : عمل لزواجهما مهمّا وولايم « Il célébra, pour leur mariage, une fête et des festins. » Ailleurs (tom. III, fol. 386 v°) : زوّج ولده وعمل له مهمّا عظيما « Il maria son fils, et célébra, à cette occasion, une fête pompeuse. »

(51) L'auteur de la *Vie de Kelaoun* (fol. 37 et 38) nous donne sur le fait dont il est ici question quelques détails que je crois devoir transcrire. « Le sultan Melik-Mansour, dit cet historien, s'occu- « pait sérieusement de marier son fils, le sultan Melik-Sâleh. Le dix-neuvième jour du mois de Re- « djeb, on dressa le contrat de noces du prince avec la fille de l'émir Séif-eddin-Noukiah, fils de « Beïan, fils de Kotougan, l'un des émirs Mongols qui étaient au service du sultan. Toutes les classes « de la population, les hommes d'épée et de plume, les personnages d'un rang élevé, assistaient à la « cérémonie. On déploya une magnificence extraordinaire pour tout ce qui concernait les flambeaux, « les parfums, les aromates, et les festins qui ont lieu en pareille circonstance. Le *vakil* (fondé de

Sur ces entrefaites, le sultan fut informé que le roi des Kurdjes, nommé Touma-Souta, fils de Kaliari, avait quitté ses états, accompagné d'un personnage nommé Tabiga, dans l'intention de faire le pélerinage de Jérusalem. Les chemins furent gardés dans toutes les directions avec une surveillance extrême. Depuis le départ du prince jusqu'à son arrivée au but de son voyage, il ne passa dans aucun lieu, que le sultan ne fût informé de son arrivée et de ce qu'il faisait. A peine était-il à Jérusalem, qu'on l'arrêta, et on le conduisit, lui et son compagnon de route, au château de la Montagne. Tous deux furent jetés en prison (52).

« pouvoirs) du sultan Melik-Sâleh fut l'émir Hosam-eddin-Torontaï, *naïb-assaltanah*. Le *vakil* de « la mariée fut l'emir Séif-eddin-Mohammed-ben-Aïdemur, *ostad-addar-alscherifah* (majordome du « palais auguste). Le don nuptial fut fixé à 5,000 pièces d'or, sur lesquelles on en paya d'avance deux « mille. Le sultan assista à la cérémonie, et le contrat fut dressé en sa présence. Toute la journée « se passa dans des réjouissances complètes. Le prince rentra ensuite dans son palais, sans musique, « رهج, sans aucune démonstration publique, sans exiger de personne un présent ou autre chose. »

(52) Novaïri (m. 683, fol. 39 v°, 40 r°) et l'auteur de la *Vie de Kelaoun* (m. de St.-Germain, 118 *bis*, fol. 44 v°, 45), donnent des détails plus étendus sur le voyage du roi de Géorgie, et son arrestation. Au rapport de ces écrivains « le sultan apprit que le roi des Kurdjes (Géorgiens) était sorti « de ses états, pour faire le voyage de Jérusalem, et revenir ensuite en gardant l'*incognito*. C'était un « des alliés des Tatars, un de leurs vassaux et de leurs plus fidèles adhérents. Il se nommait Tauta-Soutena, fils de Keliari. Il avait au cou une blessure causée par un coup de flèche. Il portait à « la main droite un anneau d'or, et était âgé d'environ 40 ans. Il avait le teint pâle, les yeux noirs, « un front étroit. Son royaume portait le nom de حعدود (*peut-être* Tschawaketi); il s'était embarqué « au port de بوط (Poti) avec un compagnon de voyage nommé Tibaga, fils d'Ankavar, qui avait le « visage arrondi, une cicatrice sur l'œil droit et l'œil gauche, une barbe longue, d'un rouge tirant « sur le roux, un corps épais, une taille élevée. Aussitôt le sultan expédia, pour tous les lieux qui « se trouvaient sur la route, des ordres qui enjoignaient d'observer toutes les démarches du prince. « Dès que celui-ci arrivait dans un endroit, le Sultan en était informé. Lorsqu'il fut à Jérusalem, « on l'arrêta, lui, son compagnon de voyage, et l'interprète, qui était le prince des Abkhaz. Il fut con« duit en Égypte, et mis en prison. C'était le plus puissant allié des infidèles, l'ennemi le plus « acharné des Musulmans, le plus grand auxiliaire des Tatars. Tout le mal qu'il pouvait faire se « trouva ainsi neutralisé, grâce à la protection de Dieu. »

L'auteur de la *Vie de Kelaoun* (fol. 46 r°) ajoute ici un fait dont Makrizi ne fait pas mention. Au rapport de cet historien, « cette même année il arriva des députés qui avaient été envoyés vers le « prince de Sis (le roi de la Petite-Arménie), de la part des gouverneurs du pays des Ismaéliens « نوّاب الدعوة. Ils étaient chargés du montant, pour deux années, de la contribution que ce prince « s'était engagé à payer. Ils apportaient une somme de 11,000 pièces d'argent, destinée pour les « Ismaéliens, et qui fut remise au trésor du sultan. »

Le même historien nous donne le texte d'un traite conclu cette année entre le sultan et les Templiers de la ville d'Antartous. Cette pièce sera publice dans l'appendice de ce volume.

Cette année la crue du Nil parvint à dix-sept coudées et dix-huit doigts. Le *mahmel*, qui renfermait le voile destiné pour la Kabah, partit du Caire sous la conduite de l'émir Nâser-eddin-Altounbogâ-Khawarizmi. L'émir Hosam-eddin-Modaffar, l'*ostadar*-Farekâni prit la route du Nil (53). L'émir Ala-eddin-Bondokdâri fit le pélerinage, en compagnie d'une caravane nombreuse.

Nedjm-eddin-Abou-Hafs-Omar, fils du *fakih* Abou'lmodaffer-Nasr-ben-Mansour-Scheïbani fut nommé kâdi des Schaféïs d'Alep, en remplacement de Tadj-eddin-Abou'lmaâli-Abd-elkâder-ben-Mohammed-ben-Abd-errahman-ben-Abd-elwâhed-Sindjâri.

Dans les derniers jours du mois de Schewal, le souverain de Tunis, Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Iahiâ-ben-Abd-elwâhed-ben-Abi-Hafs, fut dépossédé après un règne de trois ans et sept mois, et remplacé sur le trône par un imposteur, Ahmed-ben-Marzouk-ben-Ammar-Mesili-Khaïat, qui se donnait pour Wâthek-Abou-Zakaria-Iahiâ-ben-Mostanser.

Cette année, au mois de Moharrem, Toukdar (Takoudar), fils de Houlagou, 427
monta sur le trône après la mort de son frère Abaga, fils de Houlagou. Ce prince annonça qu'il avait embrassé l'islamisme, et prit le nom d'Ahmed-Sultan. Abaga avait laissé deux fils, savoir : Abaga (Argoun) et Kaïkhatou.

Cette année vit mourir, entre autres personnages distingués : 1° Schems-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Beha-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ibrahim-ben-Abi-Bekr-ben-Khallikan-Barmeki-Arbeli, le Schaféï, l'historien, le *kâdi-alkodat* de Damas (54). 2° Le *kâdi-alkodat* des Malékis de la même ville, Zeïn-eddin-Abou-Mohammed-Abd-elkerim-ben-Ali-ben-Omar-Zawawi-Maléki. Après avoir abdiqué ses fonctions, il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-douze ans (55). 3° Bourhan-eddin-Abou'lthenâ-Mahmoud-ben-Abd-allah-ben-

(53) J'ai lu سار بالنيل, au lieu de بالسبيل, que présente le manuscrit.

(54) On peut consulter, sur ce qui concerne cet historien, la notice biographique que j'ai donnée dans l'*Appendice* du premier volume de cet ouvrage.

(55) Au rapport de Nowaïri (man. 683, fol. 40 r°), ce personnage mourut le mardi, huitième jour du mois de Redjeb. Il était né dans la banlieue de Badjaïah, l'an 588 ou 589. Il arriva à Damas, l'an 616, et résida dans cette ville jusqu'à sa mort. Il fut promu au rang de kâdi, sous le règne de Melik-Dâher, après avoir longtemps refusé cette place. Il ne voulut jamais toucher le traitement de sa charge, ni en porter le costume. Il se démit volontairement, l'an 673, et jura qu'il n'accepterait plus les fonctions de kâdi. Le sultan nomma à sa place son substitut et son gendre,

Abd-errahman-ben-Amrou-ben-Isâ-Marâghi, le Schaféï. Il mourut à Damas, à l'âge de plus de soixante-quinze ans. 4° Le *sâheb* (vizir) Ala-eddin-Ata-melik, fils du *sâheb* Beha-eddin-Mohammed-ben-Mohammed-Djouwaïni, chef de l'administration de l'Irak. Il mourut dans le canton d'Arran. C'était un homme de mérite, qui a composé d'excellents vers. 5° Le *mousnid* Bourhan-eddin-Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Ismaïl-ben-Ibrahim-ben-Iahïa-ben-Dzerbaï-Koraschi (le Koraïsch), natif de Damas, de la secte des Hanéfis. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. 6° L'émir Hosam-eddin-Beschar-Roumi, l'un de ceux qui arrivèrent du pays de *Roum*, sous le règne de Dâher-Bibars. Il poussa sa carrière jusqu'à l'âge de cent vingt ans. Animé de sentiments de pénitence, il avait fait le pèlerinage de la Mecque, et renoncé au rang d'émir, en échange duquel il obtint un autre grade éminent. 7° Zeïn-eddin-Idris, *khatib* (prédicateur) de la *djami* Azhar. 8° Le *sedid* ... Hibet-allah-ben-Mâèz (56). Il avait eu, sous le règne de Melik-Dâher la direction du bureau des recouvrements ديوان المرتجع et Melik-Mansour-Kelaoun l'avait fait passer dans son conseil d'administration.

AN 682 Au commencement du mois de Moharrem, Melik-Mansour, prince de Hamah, arriva à la cour. Le sultan sortit à sa rencontre, lui assigna, pour sa demeure, les belvédères مناظر de Kabsch, et lui fournit tout ce qui pouvait lui convenir

le kâdi Djemal-eddin-Iousouf-Zeïn-eddin-Zawawi; c'était un homme extrêmement humble, qui achetait et portait lui-même les objets dont il avait besoin.

(56) Au rapport de Nowaïri (fol. 41 r°), c'était un chrétien Copte, qui occupa la place de *Mustaufi-assohbah* مستوفي الصحبة (trésorier à la suite du prince), et de *Mustaufi* de l'Égypte. Il avait, dans l'exercice de ces fonctions, acquis un grand crédit auprès de Melik-Dâher, et obtenu une supériorité réelle sur tous ses compatriotes. Il connaissait parfaitement tout ce qui concernait l'Égypte et la Syrie. Aucun de ses coreligionnaires ne le secondait dans ses travaux; et tous avouaient sa supériorité incontestable. Du reste, il montrait un désintéressement absolu et il exerçait sa juridiction sur les secrétaires et les autres employés. A sa mort, le sultan lui donna pour successeur, son fils Asad-Djordjos; celui-ci parvint, sous le règne de Melik-Mansour, à un crédit extraordinaire, tel que personne n'en avait obtenu un pareil.

Le même historien ajoute à la liste des personnages dont la mort eut lieu cette année : 1° Melik-Dâher-Schâdi, fils de Melik-Nâser-Daoud, fils de Melik-Moaddam-Scherf-eddin-Isa, fils du sultan Melik-Adel-Seif-eddin-Abou-Bikr-Mohammed. Il mourut dans la province de Gaur, le vingt-septième jour du mois de Ramadan. Son corps fut transporté à Jérusalem, où il reçut la sépulture. Ce prince était né dans la citadelle de Damas, après la prière du vendredi, le dix-septième jour de Dhou'lhidjah, l'an 625. 2° Le scheikh Abou'lféda-Ismaïl-ben-Ismaïl-ben-Djaouselin-Balbeki. Il mourut le mercredi, vingt-quatrième jour du mois de Safar. Il était né l'an 604. Il avait étudié le *Sahih* de Bokhâri, sous Ebn-alzobaïdi, et l'avait expliqué à d'autres.

(57). Ce même mois on leva la capitation sur les tributaires اهل الذمة. Suivant l'usage reçu, cette perception avait lieu dans le mois de Ramadan. Cette fois, elle fut reculée jusqu'à celui de Moharrem. Le *sâheb* (vizir) Nedjm-eddin-Asfouni assista à la levée de cet impôt, dans la *maison de justice* دار العدل, située au pied du château. A la même époque, on arrêta que le produit de la capitation جوالى payée par les tributaires dans les villes de Jérusalem, Khalil (Hebron), Bethlehem et Beit-Laha serait destiné à construire un réservoir à Khalil.

Le sixième jour de ce mois, le sultan passa sur la rive de Djizeh, et se rendit, delà, dans la province de Bohaïrah, pour faire creuser le canal appellé Tiriah الطيرية. Il était accompagné du prince de Hamah. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï demeura dans la citadelle, ayant avec lui l'émir Alem-eddin-Khaïat, *wâli* du Caire. Plusieurs des émirs, ses compagnons, faisaient, chaque 428
jour, après l'*asr*, leur ronde autour de la forteresse et dans les environs du Caire. On proclama, dans cette ville, que les troupes eussent à sortir pour le creusement du canal. Les travaux commencèrent immédiatement. Ce canal avait une longueur de six mille cinq cent cannes Hakemites, une largeur de trois, et une profondeur de quatre. Tout fut terminé dans l'espace de dix jours. Cette entreprise produisit des avantages incalculables, et procura l'arrosement de quantité de terrains qui ne l'avaient pas reçu jusqu'alors. Sur ces entrefaites, on vit arriver des régions orientales, dix-neuf émigrans, accompagnés de leurs enfants.

Le quatorzième jour de ce mois, on reçut des ambassadeurs envoyés par le souverain du pays de Ceylan, qui fait partie des Indes (58). Ce prince se

(57) Au rapport de l'historien Abou'lféda (*Annales*, t. V, pag. 64, 66), Melik-Mansour était accompagné de Melik-Afdal-Ali. Le sultan reçut le prince avec les plus grands honneurs. Il lui permit de se montrer en public avec les étendards royaux, le *djeftah* et le *gâschiah*. Il lui demanda avec bonté quelles affaires l'amenaient à la cour. Melik-Mansour répondit : « Je désire être dispensé « de porter le surnom qui m'a été donné, car je ne saurais décemment continuer à prendre le titre « de *Melik-Mansour*, depuis que ce surnom est devenu celui du sultan, notre auguste maître. » Kelaoun répliqua : « Si j'ai adopté ce nom, c'est à cause de mon affection pour toi. Si tu en avais « porté un autre, ce serait ce dernier que j'aurais pris. Ce que j'ai fait, par suite de l'intérêt que « ton nom m'inspire, ne saurait plus être changé. »

Quant à ce qui concerne la signification de plusieurs mots employés dans cette note, on peut voir les détails que j'ai donnés dans la première partie de mon ouvrage, pag. 3 et suiv.

(58) J'ai donné ailleurs (*Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, t. II, pag. 384-386), d'après l'auteur de la *Vie de Kelaoun*, une relation circonstanciée de cette ambassade. Je dois seulement faire remarquer une erreur qui s'était glissée dans ma traduction. Dans l'itinéraire des

nommait Abou-Nekbah-Lebabah. Ils étaient porteurs d'une boîte d'or (59), qui avait trois doigts de largeur, et une longueur d'une demi-coudée. Dans l'intérieur, se trouvait quelque chose de couleur verte, qui ressemblait à des feuilles de palmier, et qui présentait des lignes écrites dans un caractère que personne, au Caire, ne put lire. On interrogea les députés, et, d'après leur réponse, cette lettre contenait des formules de salutation et d'amitié. Le prince déclarait qu'il avait renoncé à son alliance avec le souverain du Yemen, pour s'attacher uniquement à entretenir avec le sultan des liaisons d'attachement ; et désirait recevoir un ambassadeur. Il annonçait qu'il avait en sa possession quantité d'objets dont il faisait l'énumération, tels que des éléphants, des pierreries, des denrées de prix de tout genre; qu'il avait préparé un présent pour être offert au sultan; que le royaume de Ceylan renfermait vingt-sept forteresses ; qu'il contenait des mines de pierreries, de rubis يواقيت ; et que les trésors du souverain regorgeaient de pierres précieuses.

Le quatrième jour du mois de Safar, Melik-Mansour, souverain de Hamah, reprit la route de sa principauté; le sultan l'accompagna hors de la ville, pour lui faire ses adieux.

Le cinquième jour du mois de Rebi-premier, une trève fut conclue entre le sultan et les Francs d'Akkâ. Elle devait durer dix ans, à dater du cinquième jour de Moharrem, de cette année.

Le dixième jour de ce mois le *sâheb* Borhan-eddin-Sindjâri fut nommé professeur du *Medreseh* (collége) situé dans le quartier de Karafah, au voisinage du tombeau de Schaféï. Cette même année, mourut le *sâheb* Nedjm-eddin-Hamzah-Asfouni. Scherf-eddin-Abou-Taleb-Ebn-alnabolosi fut nommé inspecteur de la partie méridionale de l'Égypte ; et le kâdi Izz-eddin-ben-Iaschker fut transféré du *diwan-aldjeisch* (conseil d'administration de l'armée) à l'inspection des provinces septentrionales. Tous deux reçurent une *khilah* (robe d'honneur). L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï demeura administrateur de l'empire مدبر الممالك, ayant devant lui ces deux officiers, qui expédiaient les affaires.

députes, j'avais indiqué *une montagne*; mais au lieu de جَبَل, il faut lire جُبّل *Djubbel*, qui est le nom d'une ville située sur le bord du Tigre.

(59) Le texte porte صحيفة ذهب, ce qui ne présente pas une signification satisfaisante. On peut lire ou صفيحة *une lame* ou صحفة *un plat*. Dans la *Vie de Kelaoun*, et dans l'*Histoire* de Nowairi, on trouve le mot حُق *une boîte*. Ce qui paraît la meilleure leçon.

Un corps de troupes, parti de la forteresse de Karkar كركر (60), alla mettre le siége devant Katiba قطيبا, l'une des places du territoire d'Amid, et l'enleva aux Tatars. On y établit une garnison : elle fut fournie d'armes et de grains, et devint bientôt un des plus forts boulevards de l'islamisme. On s'empara aussi de la forteresse de Kakhta كختا, qui appartenait aux Chrétiens ; ce fut sur la demande des habitants, que les émirs d'Alep en prirent possession au nom du sultan. Elle fut approvisionnée d'armes de toute espèce, et devint une place qui commandait à toute la contrée. Au mois de Djoumada-premier, 429
Argoun, fils d'Abaga, prit les armes contre son oncle paternel Toukdar (Takoudar), surnommé Ahmed-Sultan. Celui-ci marcha contre le rebelle, lui livra bataille, le vainquit et le fit prisonnier. Les *khatoun* (princesses) s'étant déclarées en faveur d'Argoun, supplièrent Takoudar-Ahmed de mettre en liberté son neveu, et de lui donner le gouvernement du Khorasan ; mais il refusa d'accueillir cette demande. Les Mongols étaient indisposés contre Takoudar, attendu que ce prince avait embrassé l'islamisme, et voulait les obliger de suivre son exemple. Ils se soulevèrent, tirèrent de prison Argoun, fils d'Abaga, et le déclarèrent souverain. Argoun choisit pour son vizir le juif Saad-eddaulah. Il donna le gouvernement du Khorasan à ses deux fils Kharbendâ et Kâzan, auprès desquels il plaça, en qualité d'*Atabek*, l'émir Naurouz. L'empereur de Constantinople, Lascaris, dont le véritable nom était Michel, mourut à cette même époque,

(60) Au rapport d'Abou'lféda (*Tabula Syriæ*, pag. 141, 142), la ville de Karkar est une place très-forte, située sur la rive occidentale de l'Euphrate, dans une position si elevée, que ce fleuve paraît à la vue comme un ruisseau. L'auteur de l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 146 r°) fait mention d'un prince qui assiegeait la forteresse de Karkar, et qui en vint aux mains avec son ennemi, dans un lieu nommé *Ourisch* أورش, situé près de *Kantarat-Sandjah* قنطرة سنجة (le pont de Sandjah). On lit dans l'*Histoire* de Makrizi (t. I, pag. 623), que les Mongols étaient venus camper devant Karkar. Nowaïri (*Vie de Bibars*, fol. 81 v°) parle d'une forteresse appelée *Sermouschak* سرموشاك, située entre Karkar et Kakhta. On lit dans l'*Histoire* d'Ahmed-Ebn-Hadjar-Askalâni (t. II, man. ar. 657, fol. 58 v°), qu'un général s'était cantonné dans la forteresse de Karkar تحصن بقلعة كركر. Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 152 r°) fait mention des forteresses de Karkar et Kakhta, et de la place nommée *Hisn-Mansour* حصن منصور, située entre ces deux villes. L'an 820 de l'hégire, le sultan Melik-Mouwaïad-Scheïkh s'empara de la ville de Kakhta (Bedr-eddin-Aïntabi, man. ar. 684, fol. 122 v°, 123 r°; Makrizi, *Solouk*, t. II, fol. 312 v°). Mais les deux années suivantes, la place de Karkar fut attaquée sans succès, à deux reprises, par les troupes égyptiennes (Makrizi, t. II, fol. 320 v°; Ahmed-Askalâni, t. II, fol. 87 r°, 92 r°; Bedr-eddin-Aïntabi, fol. 131 v°). Il a aussi été fait mention de Karkar et de Kakhta dans le I[er] volume de cet ouvrage (II[e] partie, pag. 69).

et eut pour successeur son fils Ducas الدوقش. Vers le milieu du mois de Djoumada-premier, le sultan partit du château de la Montagne, et prit la route de Syrie. Il arriva dans la ville de Gazah, le septième jour de Djoumada-second : il fit arrêter Gars-eddin-ben-Schâwer, gouverneur de Ramlah, et nomma, à sa place, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Sâléhi. Il ôta le commandement de Jérusalem à Imad-eddin-ben-Abi'lkâsem, auquel il donna pour successeur Nedjm-eddin-Soundji. Son entrée à Damas, eut lieu le vendredi, huitième jour de Redjeb. Ce prince ordonna que tous ceux qui avaient été promus à des grades استخدم recevraient leur solde, جامكية telle qu'elle était fixée sous le règne de Melik-Dâher, et qu'on leur redemanderait l'excédant. Cette mesure produisit des sommes considérables. Le vendredi, on fit arrêter عوق le *kâdi-alkodat* Izz-eddin-Mohammed-ben-Abd-elkâder-ben-Abd-elkhâlik-ben-Khalil-Ansâri, plus connu sous le nom d'Ebn-alsâïg (61). Ensuite, ce magistrat fut destitué des fonctions de kâdi de Damas, et poursuivi pour une somme de huit mille pièces d'or, qui avait été déposée entre ses mains, et recommandée à ses soins par le *tawaschi* (l'eunuque) Rihan-Khalifeti. Bientôt après, on réclama de lui d'autres dépôts. Il trouva des protecteurs dans l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *naïb* (gouverneur de la Syrie, et l'émir Hosam-eddin-Torontaï, *naïb* de l'Égypte. Ces deux officiers ne cessèrent d'agir en sa faveur, jusqu'à ce qu'il obtînt sa liberté, le vingt-huitième jour de Schaban. Dès ce moment, il se retira dans sa maison. Il eut pour successeur, dans la place de kâdi de Damas, Beha-eddin-Iousouf-ben-Mohii-eddin-ben-Iahïa-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Mohammed-Zeki. Ce même mois, Scherf-eddin-ben-Mouzhir fut nommé comme troisième *müdir* (inspecteur) de la Syrie. Kara-sonkor fut choisi pour *naïb* (gouverneur) d'Alep, en remplacement de Sandjar-Baschkirdi. Suivant d'autres, ce fait eut lieu dans le cours de l'année 681, ainsi qu'il a été dit plus haut. Baschkirdi fut gratifié, en Égypte, de l'*ikta* qui avait appartenu à Bedr-eddin-Azdeheri; l'émir Bedr-eddin-Bektout-Saadi fut promu au rang de *naïb* de Hems (62).

(61) Nowaïri (man. 683, fol. 42 r° et v°) donne, sur la destitution de ce fonctionnaire, des détails plus circonstanciés, mais que je ne crois pas devoir transcrire, attendu qu'ils n'offriraient qu'un faible intérêt.

(62) Au rapport de l'historien de la *Vie du sultan Kelaoun* (fol. 53 r° et v°), Melik-Mansour, prince de Hamah, se rendit à Damas, pour présenter ses hommages à son souverain. Son arrivée eut lieu, le vingt-sixième jour du mois de Djoumada-second; et, après avoir été comblé,

Le deuxième jour du mois de Ramadan, le sultan quitta Damas, et rentra au château de la Montagne, le jeudi, vingt-quatrième jour du même mois. Le *mahmel* sortit, suivant l'usage. Bientôt après, les troupes firent une incursion sur le territoire de l'Arménie, et pénétrèrent jusqu'à la ville d'Aias, égorgeant, pillant et brûlant tout sur leur passage. Dans un combat qu'elles livrèrent aux Arméniens, près de la porte d'Iskendriah (63), ceux-ci furent mis en déroute, 430
et poursuivis jusqu'à Tell-Hamdoun. Les Égyptiens revinrent sur leurs pas, sains et saufs, fiers de leur victoire, et chargés de butin. Sur ces entrefaites, une bataille fut livrée, sur le territoire de Beirout, aux Francs de l'île de Chypre (64), qui avaient tenté une expédition dans les provinces du *Sâhel*.

lui et toutes les personnes qui l'accompagnaient, de témoignages de distinction et de bienveillance, il reprit la route de sa principauté, le neuvième jour du mois de Redjeb. Le sultan, durant son séjour, se rendait continuellement dans le *Merdj* المرج (la plaine), où il séjournait et se livrait au divertissement de la chasse. Dans ces circonstances, il se plaisait à distribuer des robes d'honneur et des présents; et tout le monde ressentait les effets de sa générosité et de sa munificence.

(63) Ce nom est écrit *Iskenderounah* أسكندرونة, dans l'*Histoire* de Kelaoun; mais, dans la suite de l'*Histoire* de Makrizi (t. I, man. 672, pag. 907), on lit : اسكندرية اول بلاد سيس « Iskendriah, la première ville de la contrée de Sîs (la petite Arménie). » Ailleurs (pag. 510), on lit : que l'émir Bedr-eddin-Bektasch étant parti du défilé de Bagras, et se dirigeant vers Iskendriah أسكندرية, vint camper à Tell-Hamdoun. Du reste, Abou'lféda (*Annales*, t. V, pag. 134, et *Tabula Syriæ*, pag. 67, 120, 131), et Ebn-Athir (*Kâmel*, t. V, pag. 33), donnent l'orthographe أسكندرونة.

(64) Au rapport de Nowaïri (fol. 45 r°) et du biographe de Kelaoun (fol. 95, 96), c'était le roi de Chypre en personne, qui commandait cette expédition, et s'était embarqué pour faire une invasion dans la province du *Sâhel*. Ce prince avait des vues sur la ville d'Akkâ, et s'était flatté de l'espérance que le sultan seconderait ses projets contre les Francs de cette place. Lorsqu'il eut appris la trève que le monarque venait de conclure avec ces chrétiens, il en fut vivement blessé. Le vent l'ayant jeté sur la côte de Beïrout, il descendit à terre et commença à ravager le pays; mais les habitants de la montagne de Kharoub جبل الخروب lui dressèrent une embuscade, l'attaquèrent à l'improviste, lui tuèrent ou firent prisonniers quatre-vingts hommes, et lui enlevèrent une quantité considérable d'argent, de chevaux et de mulets. Contraint de se rembarquer précipitamment, pour échapper à la mort ou à la captivité, il prit la route de Sour, et ne tarda pas à mourir.

Si l'on en croit ces deux historiens (man. de S.-Germ. 118 *bis*, fol. 94 r° et v°), il existait dans la province de Tarabolos (Tripoly), un patriarche, homme audacieux et entreprenant, qui s'était rendu redoutable au prince de cette ville et à tous les Francs. Ayant réussi à entraîner dans son parti les habitants des montagnes voisines, et s'étant cantonné dans la forteresse de Hadath, il se faisait craindre partout, et personne n'osait l'attaquer. Les *naïb* (gouverneurs) des différentes villes

Un grand nombre de Francs périt dans l'action. On leur fit plus de trente prisonniers, et on leur enleva un butin considérable. A cette époque, arrivèrent des ambassadeurs, envoyés par Mangou-Timour (65), fils de Tougaï, fils de Bâtou, fils de Douschi, fils de Djenghiz-khan, souverain du Kapdjak. Ils étaient porteurs d'une lettre, contenant une requête, et écrite en caractères mongols. Elle annonçait que ce prince, ayant embrassé l'islamisme, désirait recevoir un des surnoms particuliers à ceux qui font profession de ce culte: il demandait qu'on lui envoyât un drapeau du khalife علم خليفتى et un drapeau du sultan علم سلطانى, sous lesquels il combattrait les ennemis de la religion. On fit partir les députés pour le Hedjaz. A leur retour, ils reprirent la route de leur pays.

Le vingt-huitième jour du mois de Rebi-premier, on acheta la maison appelée *Kotbieh* الدار القطبية (66), située dans la rue qui règne entre les deux palais, et l'on donna en échange le *Kasr-alzumurrud* قصر الزمرد (le palais des émeraudes), qui se trouvait dans la place de *Bâb-alid* باب العيد (la porte de la fête). L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï fut chargé de faire construire, à la place, un *Maristan* (hôpital), une coupole, et un *Medreseh* (collége). Cet officier déploya, dans la conduite des travaux, un zèle et une activité sans exemple.

Le scheïkh Abd-errahman, envoyé en qualité d'ambassadeur, par le roi Ahmed-Aga-Sultan, arriva dans la ville de Birah, faisant porter au-dessus de sa tête le parasol الجتر, ainsi qu'il était dans l'usage de le faire dans le pays des Tatars; mais l'émir Djemal-eddin-Akousch-Fâresi, l'un des émirs qui résidaient à Alep, vint à sa rencontre, lui défendit de se faire accompagner du parasol et des armes. Se détournant de la route ordinaire, il le conduisit à Alep, puis à Damas, où il arriva, le mardi, douzième jour du mois de Dhou'lhidjah, sans que personne eut la permission de s'aboucher avec l'ambassadeur, ni même de

épiaient l'occasion de s'emparer de lui, sans pouvoir y réussir. Enfin, les Turcomans, ayant été le chercher dans la place qui lui servait de refuge, lui tendirent un piége, et parvinrent à le faire prisonnier. Cette capture fut pour les musulmans, une conquête plus importante que celle d'une forteresse considerable.

(65) Nowairi (fol. 44 v°, 45 r°) donne à ce prince le nom de *Toudan-Mangou* تُدان منكو, et l'auteur de la *vie de Kelaoun* (fol. 92 v°, 93 r°) le nom de *Touta-Mangou* تُتا منكو. Les deux ambassadeurs etaient le *fakih* Medjd-eddin-Ata, et Nour-eddin. Leur souverain reclamait, pour eux, l'autorisation de faire le pélerinage de la Mecque.

(66) Voyez les details qui seront donnés dans l'Appendice.

le voir. On donna pour demeure, à cet envoyé, la chambre قاعة de Ridwan, située dans la citadelle. On lui assigna, pour sa ration journalière, mille pièces d'argent, et l'équivalent d'une pareille somme, en mêts, sucreries et fruits. Tadj-eddin-Senhouri fut appelé de Damas, et installé comme inspecteur des *divans* de l'Égypte, en remplacement de Izz-eddin-Ibrahim-ben-Moukallad-ben-Ahmed-ben-Schaker, et comme adjoint de Scherf-eddin-ben-Nabolosi. Melik-Aschraf-Salâh-eddin-Khalil, fils du sultan, se maria avec Redkin, fille de l'émir Seif-eddin-Noukiah, et sœur de l'épouse de Melik-Sâleh-Ali, frère du prince. Cette même année, Medjd-eddin-Abou'lféda-Ismail-ben-Abd-errahman-ben-Mekki, fut nommé aux fonctions de kâdi des Hanefis d'Alep, comme successeur de Nedjm-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Nasr-ben-Mansour-Ansâri-Beisâni; mais il ne tarda pas à être destitué. Au commencement de cette même année, le prix des grains monta progressivement, au point que l'ardeb de froment se vendit jusqu'à trente-cinq dirhems. Le sultan, mécontent de cette augmentation, se rendit en Syrie avec son armée, dans l'espoir d'alléger ainsi les charges de la population. Comme les prix ne diminuaient pas, il convoqua les émirs. Il 431
avait l'intention d'écrire en Égypte, pour faire ouvrir les greniers de cette province, et vendre les grains, à raison de vingt-cinq dirhems l'ardeb. L'émir Meri lui répondit : « L'attention générale est portée vers les greniers publics, « qui forment la ressource des musulmans. Tant qu'on les voit remplis, chacun « est satisfait, et, avec la mesure projetée, on ne serait pas certain d'empêcher « l'élevation des prix. Il vaut mieux que les émirs, d'un commun accord, en- « voient, par écrit, un ordre d'ouvrir leurs greniers particuliers, et de faire « vendre le froment au prix de vingt-cinq dirhems l'ardeb. Cette vente ayant lieu « partout à la fois, tandis que les greniers publics resteront pleins, on a tout lieu « d'espérer une baisse notable; et les émirs ne seront nullement lésés, pour avoir « ainsi réduit de moitié le grain accumulé dans leurs greniers. » Cet avis ayant obtenu l'approbation du sultan, les émirs donnèrent l'ordre d'ouvrir au public leurs greniers, et d'offrir le froment au prix de vingt-cinq dirhems l'ardeb. Bientôt, la valeur alla en baissant jusqu'à vingt dirhems, et enfin dix-huit. Ce fut à ce dernier taux qu'elle se soutint jusqu'à la récolte nouvelle.

Cette année vit périr, de mort violente, le souverain du pays de *Roum*, Gaïath-eddin-Kai-khosrev, fils de Rokn-eddin-Kilidj-Arslan, fils de Masoud, fils de Kilidj-Arslan, fils de Souleïman, fils de Kotloumisch, fils d'Arslan-Baïgou, fils de

Seldjouk. Ce fut le dernier prince de la famille de Seldjouk, qui porta le titre de Sultan, dans le pays de *Roum*. (Son fils) tomba dans la pauvreté, et, suivant les renseignements que j'ai recueillis, il mourut vers l'année 718 (67).

AN 683 Dans le mois de Moharrem, l'armée marcha vers la ville de Karak, sous le

(67) Au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 19 v°), cette année, la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées et cinq doigts; et la crue s'éleva à dix-sept coudées et huit doigts. Makrizi n'ayant donné aucun détail sur les hommes célèbres que cette année vit mourir, je crois devoir suppléer à son silence, en recueillant le petit nombre de renseignements que nous fournissent Abou'lmahâsen et Nowairi.

Le Scheïkh, l'imam, Imad-eddin-Abou'lfadl-Mohammed, fils du *kadi-alkodat* Schems-eddin-Abou-Nasr-Mohammed-ben-Hibet-allah-Schirâzi, mourut dans son jardin, dans la ville de Mezzah المزّة, le lundi, dix-septième jour du mois de Safar; on fit la prière sur son corps, après la prière de l'*asr* (l'après-midi), dans la *djami* de la montagne. Il fut enterré dans un *tourbeh*, qui renfermait déjà le tombeau de son frère Ala-eddin. C'était un calligraphe d'une rare habileté; il avait poussé l'art de l'écriture au plus haut point de perfection; il excellait surtout dans celui que l'on appelle *Kalam-almouhakkak* قلم المحقق, et surpassait, en ce genre, Ebn-albawab. (Nowaïri, man. 683, fol. 49 v°; Abou'lmahâsen, man. 663, fol. 19 r°.)

2° L'émir Schehab-eddin-Ahmed-ben-Hadji-ben-Yezid-Barmeki, émir de la tribu de Morâ; c'était un des plus célèbres guerriers parmi les Arabes; il étendait ses courses jusqu'aux extrémites des provinces de Nedjd et de Hedjaz, et partout on lui payait des contributions خفر. Le prince de Médine lui-même, s'y était soumis. Il avait joui du plus haut crédit auprès de Dâher, de Mansour-Kelaoun, et autres souverains qui le ménageaient et cherchaient à prévenir ses attaques. Il prétendait appartenir à la famille du vizir Djafar-ben-Iahia-ben-Khâled, le Barmecide, et descendre de la sœur du khalife Haroun-Raschid, qui fut cause de la disgrâce et du meurtre de Djafar. A l'entendre, Djafar avait eu de la princesse plusieurs enfants, qui, au moment de la chûte des Barmécides, s'enfuirent dans le désert, et l'un d'eux fut l'aïeul de cet arabe. Il disait au kâdi Ebn-Khallikan : « Tu es mon cousin. » Tous deux se faisaient des présents; et Ebn-Khallikan se servit utilement du crédit dont Schehab-eddin jouissait auprès du sultan. Une jalousie invétérée régnait entre ce Schehab-eddin et Isâ-ben-Mohanna, émir de la tribu de Fadl. Schehab-eddin écrivit un jour à ce dernier une lettre extrêmement dure. Isâ avait alors auprès de lui le scheïkh Schehab-eddin-Ahmed-ben-Gânem. Isâ lui ayant demandé une réponse, le scheïkh écrivit ces vers :

« Ils ont prétendu que nous avions, par une satire, insulté leur nation; mais ils ont menti dans « leur accusation, et leur assertion est entièrement controuvée.

« Nous avons dit une parole qui ne ressemble en rien à celle des hommes insensés. C'est que « la tribu de Fadl est une race d'un mérite éminent, اهل فضل, et que vous, vous êtes des hommes « amis de la dispute. »

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que l'auteur joue sur les noms de فضل et de مرا, que portaient les deux tribus Arabes.

commandement de l'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri et de l'émir Taksou. On bloqua étroitement la place, et les chevaux mangèrent le blé des campagnes

3° Le dix-septième jour du mois de Moharrem, mourut le kâdi Schems-eddin-Isâ-ben-Borhan-eddin-Khidr-Sindjâri. Il avait été le substitut de son père, lors de son premier vizirat, l'an 678. Il fut ensuite nommé inspecteur des legs pieux الاحباس, et du *Khanikah* (monastère) de Saïd-assoâdâ سعيد السعداء, puis *Mouderris* (professeur) du *Medréseh* (collége) Salâhieh, connu sous le nom de *Zeïn-attodjar* زين التجار. Il fut arrêté, avec son père, à l'époque où celui-ci fut destitué de son second vizirat. Ayant recouvré sa liberté, il habita le *Medréseh* Moëzzieh, situé dans la ville de Misr, et où il résida jusqu'à sa mort. C'était un homme remarquable pour la beauté de sa taille et de sa figure.

4° Le seizième jour de Schewal, mourut l'épouse du sultan Melik-Mansour, mère de Melik-Sâleh-Ala-eddin-Ali.

5° Le dimanche, douzième jour de Djoumada-second, mourut le scheikh Dahir-eddin-Djafar-ben-Iahiâ-ben-Djafar-Koraschi-Termenti, le Schaféï, *Mouderris* du *Medréseh* Kotbieh, situé au Caire, l'un des *Moïd* du *Medréseh* de Schaféï.

6° Le samedi, vingt-deuxième jour de Redjeb, mourut l'émir Alem-eddin-Sandjar, *émir-djandar*, l'un des émirs d'Égypte. Il décéda dans la ville de Damas, à l'époque du séjour du sultan, et fut enterré en dehors de cette ville, près des coupoles des Turcomans, dans le *Meïdan* de Hisar.

7° Le *Sâheb* Medjd-eddin-Abou'lféda-Ismaïl-ben-Ibrahim-ben-Abi'lkâsem-ben-Abi-Tâleb-ben-Kosaïrat-Mauseli; il mourut le vingt-septième jour de Ramadan, dans sa maison, située sur la montagne de Sâlehiah. C'était un homme d'un caractère noble, plein de générosité, grave et imposant, remarquable par la beauté de sa figure et de sa taille; il favorisait avec un grand zèle tous ceux qui s'adressaient à lui, avait à cœur de conserver l'attachement de ses amis et de soigner leurs intérêts. Il était originaire de la ville de Mausel (Mosul), et appartenait à une famille qui avait rempli les fonctions du vizirat. Son père avait été vizir de Melik-Mansour-Imad-eddin-Zenghi, fils de Melik-Adel-Nour-eddin-Arslan-schah, fils d'Izz-eddin-Masoud, fils de Maudoud, fils de Zenghi, fils d'Ak-sonkor; ensuite, il fut nommé inspecteur du trésor par Melik-Rahim-Bedr-eddin-Loulou, qui lui conféra ensuite les fonctions d'inspecteur de Djezirah-Omariah, après la conquête de cette place. Étant arrivé en Syrie, à la suite de Melik-Moudjahid-Seïf-eddin-Ishak, sous le règne de Melik-Dâher, il se fixa à Damas, et fut nommé inspecteur de la banlieue de cette ville البر, d'où il passa à Tarabolos, en qualité d'inspecteur; ensuite il retourna à Damas, où il remplit la place d'inspecteur des dîmes نظر الزكاة; il fut promu au rang de *Sahib-aldiwan* (chef de l'administration) de la Syrie, et exerça cette place jusqu'au moment où Sonkor-aschkar, étant maître de Damas, le choisit pour son vizir. Destitué après cette époque, il se retira dans la maison qu'il avait fait construire sur le mont Kasioun, dans le voisinage du *Bimaristan* (l'hôpital), et où il résida jusqu'à sa mort.

8° Le jeudi, dixième jour du mois de Ramadan, mourut, à Damas, Melik-Adel-Seïf-eddin-Abou-Bekr, fils de Melik-Nâser-Salah-eddin-Daoud, fils de Melik-Moaddam-Scherf-eddin-Isâ, fils du sultan Melik-Adel-Seïf-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Aïoub; on fit la prière sur son corps, immédiatement après la prière du vendredi, et il fut enterré dans le *tourbeh* (mausolée)

environnantes. Le douzième jour du même mois, le scheïkh Moëzz-eddin, le hanefi, fut appelé aux fonctions de *mouderris* (professeur) du *medréseh* (collége) Sâlehieh, situé entre les deux palais. Cette place était vacante par la mort de Izz-eddin-Mâredini. Seif-eddin fut nommé gouverneur de Kous, en remplacement de Behâ-eddin-Karakousch; Medjd-eddin-Omar-ben-Isâ-Harâmi fut choisi pour gouverneur de Soiout, à la place de Seif-eddin. Izz-eddin-Aidemur-Koudji succéda, dans le gouvernement d'Akhmim à Belban-Fâresi; Schehâb-eddin-Karataï-Djâki fut promu au gouvernement de Kalioub, en remplacement de Hosam-eddin-Loulou-Hakkâri. Le vingt-deuxième jour de ce mois, l'émir Schems-eddin-Ibrahim-ben-Khalil-Touri fut nommé commandant de Rouha, et des chemins qui conduisent au pays des Francs, à Athlith, à Haïfa et à Akkâ. On lui donna le grade d'*émir de dix*. Au commencement du mois de Safar, l'émir Seif-eddin-Mahwani alla prendre le gouvernement des villes de Behnesâ et d'Aschmouneïn. Il remplaçait à la fois, dans ces deux postes, Kikaldi, gouverneur de Behnesâ, et Fakhr-eddin-ben-Turkomani, gouverneur d'Aschmouneïn. Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que le kan Takoudar, qui avait

Moaddamiah. Il réunissait à une position éminente, le mérite, une intelligence supérieure, et d'excellentes qualités; doué d'une physionomie aimable, il fuyait la société des hommes.

9° Le vingt-sixième jour de Schaban, mourut le kâdi Izz-eddin-Ibrahim, fils du *saheb*, vizir, Fakhr-eddin-Abou'lfawâris-Mikdam, fils du kâdi Kemal-eddin-Abou'ssaadât-Ahmed; il avait rempli en Égypte, les fonctions d'inspecteur des armées, dans le mois de Ramadan, de l'année 675.

10° Le *Scheikh*, l'*imam*, le savant, le religieux, l'anachorète Schems-eddin-Abou-Mohammed Abd-errahman, fils du *Scheikh-alislâm* Abou-Omar-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Koudâmah-ben-Mikdam-ben-Nasr-Moukaddesi, *scheikh* des Hanbalis de la Syrie. Il avait été promu, malgré lui, au rang de *kadi-alkodat*, l'an 664. Ensuite, il renonça à l'administration de la justice, et se livra exclusivement aux exercices de dévotion, au professorat, à l'instruction des élèves, et à la composition de divers ouvrages. Il était regardé comme le phénix de son siècle. Sa mort eut lieu le lundi, dernier jour du mois de Rebi-second. Il fut enterré sur la montagne de Kasioun, dans le *tourbeh* (mausolée) de son père. Il était né le vingt-septième jour de Moharrem, l'an 597.

11° L'émir Ala-eddin-Kondagdi-Mouschrefi-Dâheri, connu sous le nom d'*Émir-Medjlis*. C'était un des principaux émirs de l'Égypte. Peu de temps avant sa mort, on reconnut qu'il était encore esclave. Le sultan Melik-Mansour l'acheta, pour une somme d'argent, l'affranchit, et se l'attacha. C'était un homme qui se distinguait par une bravoure intrépide. Sa mort eut lieu au Caire, le vendredi, premier jour de Safar, et il fut enterré dans le cimetière de la porte de Nasr

pris le titre de Ahmed-Agâ-Sultan, fils de Houlagou, avait été tué et qu'il avait 432
eu pour successeur au trône, Argoun, fils d'Abaga, fils de Houlagou. Au mois de Rebi-second, on fut informé que les Francs préparaient une expédition, pour faire la conquête de la Syrie. Le sultan se disposa aussitôt à partir. Il sortit du château de la Montagne, à la tête de son armée, le dimanche, huitième jour du mois de Djoumada-premier, et se dirigea vers Damas. Le mercredi, onzième jour du même mois, Mouwaffik-Ahmed-ben-Reschid-ben-Abi-Khalifah se rendit à la tente du sultan, embrassa l'islamisme, et prit le nom d'Ahmed. Il fut revêtu d'une robe d'honneur, et on lui assigna, par un acte écrit, un traitement معلوم égal à celui de son frère, qui s'était aussi déclaré musulman. Le quatorzième jour, l'émir Imad-eddin-Ahmed-ben-Bâkhel fut, par un rescrit, nommé gouverneur de Bohairah. Le samedi, douzième jour du mois de Djoumada-second, le sultan fit son entrée à Damas. Des courriers, qui arrivaient du pays des Tatars, apportèrent la nouvelle du meurtre d'Ahmed-Agâ et de l'avénement d'Argoun au trône. Cette même nuit, par ordre du sultan, quinze cents de ses Mamlouks furent revêtus de robes اقبية d'*atlas* (68) rouge, brodées, de

(68) Le mot *atlas* اطلس signifie proprement *ras, uni.* On l'emploie en parlant d'*un visage dépourvu de barbe*. On lit dans deux passages du *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. I, man. 747, fol. 144 r°; tom. II, fol. 144 v°) : كان اطلس لا لحية له. Les mêmes mots se retrouvent dans la *Description de l'Égypte* de Soiouti (fol. 81 v°), et dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. II, man. arab. 705, fol. 68 v°) : انه كان اطلس اللحية « Il etait depourvu de barbe. » Ebn-Khallikan (man. arab. 730, fol. 130 v°), parle de quatre *seids* qui portaient le surnom de *touls* طلس, et il ajoute : الطلس (الاطلس) الذى لا شعر بوجهه «Le mot *atlas* signifie *celui qui n'a pas de poils sur le visage.*» Dans un *Traité de Cosmographie* (man. ar. 581, fol. 49 v°), on lit : اطلس الجلد «Qui a la « peau rase, unie.» De là ce terme désigne : *Un loup au poil ras*, et en général, *un loup*. On lit dans les *poésies* d'Abou'lala (man. d'E. Scheidius, pag. 186) : واطلس مُخلق السربال « Combien de loups au « poil ras, dont le vêtement est usé. » Et l'auteur ajoute : الاطلس الذيب « Le mot *atlas* désigne « *un loup.* » Dans la *Vie du sultan Mahmoud*, écrite par Otbi (m. de Ducaurroy, f. 7 v°) : الذياب الطلس « Les loups au poil ras. » De là vient l'expression الفلك الاطلس désignant, le *cœlum ambiens*, celui qui entoure tous les autres cieux, et qui est censé ne renfermer aucun astre. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, man. arab. 797, fol. 4 r°) : الفلك المحيط وهو الفلك التاسع ويسمى الاطلس « Le neuvième ciel, qui comprend tous les autres cieux, et que « l'on nomme *atlas*. » Dans l'*Adjaib-almakhloukat* de Kazwini (de mon manuscrit, f. 18 v°) : الفلك الاعظم يقال له الفلك الاطلس « Le plus grand ciel est désigné par le nom de *Felek-atlas* (le ciel « uni). » La même expression se trouve également dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (manuscr.

turbans كلفتات d'étoffes d'or زركش et de ceintures d'or حوايص ذهب : on alluma quinze cents bougies, dont chacune était portée par un des Mamlouks.

arab. 1573, fol. 310 v°), dans le traité cosmographique qui porte pour titre *Djami-alfonoun* (man. ar. 367, fol. 17 v°, 18 r°, 29 r°); et dans l'ouvrage de théologie mystique appelé *Fosous-alhikam* (de mon manuscr., f. 2 r°) : جُعِلَ .... فلكا غير مكوكب وهو الفلك الاطلس « Il s'y forma un ciel « dépourvu d'étoiles, et que l'on désigne par le nom de *felek-atlas*. » Le mot *atlas* اطلس, en parlant d'une étoffe, signifie *ras*, *uni*; comme dans ce passage du *Diwan-alinscha* (f. 120 v° : الحرير الاصفر الاطلس « La soie jaune, unie. » Delà, ce qui n'était qu'une épithète, a été employé pour désigner l'étoffe elle-même, c'est-à-dire *un satin ras, uni,* ainsi qu'il est arrivé, en français, au mot *ras*, qui correspond à *atlas*. Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. VIII, fol. 126 r°, on lit اطلس رومى وبغدادى « Un *atlas* du pays de *Roum* et de Bagdad. » Dans l'*Histoire de Jerusalem* (man. arab. 713, pag. 389) : هو مستمر باطلسين على العادة « Il était constamment vêtu de deux « robes d'*atlas*, suivant l'usage. » Dans le *Mesalek-alabsar* (man. arab. 583, fol. 185 r°) : الاطلس الاحمر الرومى « L'*atlas rouge*, du pays de *Roum*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 663, fol. 86 r°) : البس كريم الدين الكبير اطلسين « Il revêtit Kerim-eddin le grand, de deux « robes d'*atlas*. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (tom. I, man. 747, fol. 49 r°) : خلع عليه اطلسين « Il le fit revêtir de deux robes d'*atlas*. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kâdi-Schohbah (man. 643, fol. 269 v°) : خلع على القاضى اطلسين بطرز زركش « On revêtit le kâdi de deux robes d'*atlas*, « avec des broderies d'étoffe d'or. » On lit dans l'*Histoire* de Makrizi (tom. I, pag. 627), que Bibars Djaschenkir ayant été élevé à la dignité de sultan, on le revêtit de l'habit donné par le khalife, et qui consistait en une robe فرجية d'*atlas* noir. Le prince de Mâredin ayant reçu du sultan d'Égypte (tom. II, man. 673, fol. 245 r° et v°), un diplôme qui lui conférait le titre de *naib-assaltanah* (vice-roi), on le revêtit d'un habit d'honneur تشريف, consistant en deux robes d'*atlas*. Dans les *Annales* d'Abou'lféda on lit (t. V, p. 80) : اطلس احمر « un *atlas* rouge. » De là, on a formé l'adjectif *atlasi* اطلسي, signifiant *formé d'atlas* (de satin), et le substantif اطلسيّة *une robe composée de cette espèce d'étoffe*. On lit dans le *Diwan-alinschâ* (fol. 144 r°) : الخلع الاطلسيات. Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti « (manuscrit, tom. I, fol. 172 r°) : ياخذ كلّ شخص منهم اطلسية و شاش « Chacun d'entre eux « recevra une robe d'*atlas* et de la mousseline. » Le mot arabe اطلس s'est conservé dans le terme allemand *atlas*, qui signifie *du satin*, et qui, probablement, a tiré son origine du commerce que les peuples du nord de l'Europe entretenaient, au moyen âge, avec l'Orient. On peut croire que c'est ce genre d'étoffe qui, dans le traité italien intitulé *La pratica della mercatura*, écrit par Antonio da Uzzano (*Della decima e delle altre gravezze*, tom. IV, pag. 108), est désigné par *zetani raso*.

J'ai parlé plus haut (tom. I, première partie, pag. 241), d'une étoffe appelée *attâbi* عتّابى ; et aux passages que j'ai recueillis, on peut ajouter les suivants. Dans la *Vie de Kelaoun*, par Nowaïri, on lit (fol. 133 r°) : جبّة عتابى حمراء « Une veste de dessous d'*attâbi*, de couleur rouge. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 2 v°) : بسطوا الحرير العتابى و غيره تحت حوافر بغال المحفة « On étendit sous les pieds des mules qui traînaient la litière, des étoffes de soie *attâbi*

Puis, on manda le scheïkh Abd-errahman qui, l'année précédente, était arrivé du pays des Tatars. Il se présenta, accompagné des personnes de sa suite, savoir: l'émir Memdâgou, le tatar; le *sâheb* Schems-eddin-Mohammed, fils du *sâheb* Scherf-eddin-Beïti, surnommé *Ebn-alsâheb*, vizir de Mâredin. Ils offrirent au sultan les présents dont ils étaient porteurs, et parmi lesquels on comptait: soixante chaînes de grosses perles; une pierre de *iakout* jaune (topaze), qui pesait plus de deux cents mithkals; une pierre de *iakout* rouge; une pièce de *balkhasch* بلخش (69) (rubis balais), pesant vingt-deux dirhems. Les envoyés remplirent la mission dont les avait chargés leur souverain Ahmed-Agâ. Après quoi, ils furent ramenés à leur habitation. Mandés une seconde fois, lorsqu'ils eurent répété leur harangue, ils furent reconduits chez eux. Le sultan les fit venir une troisième fois, et leur adressa diverses questions. Ayant tiré d'eux ce qu'il désirait savoir, il leur apprit que le souverain dont ils étaient les envoyés venait d'être tué, et avait eu pour successeur Argoun, fils d'Abaga. Ensuite, on

« et autres. » Suivant toute apparence, c'est ce mot qui est l'origine de notre mot *tabis*. En effet, dans le latin du moyen âge, on écrivait *attâbi* (Adelung, *Glossarium manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, tom. I, pag. 446. Ce terme, en passant dans l'italien, a pris la forme *tabi*, et les Français, en l'adoptant, l'ont terminé par un *s*, ainsi qu'on lit dans ces vers du *Lutrin* de Boileau :

On apporte aussitôt ses somptueux habits,
Où sur l'ouate molle éclate le tabis. »

(69) Le mot *balkhasch* بلخش dont les Européens ont fait *balais*, désigne, comme on sait, *une espèce de rubis*. On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 106 r°) : الياقوت البلخش. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. ar. 271, fol. 169) : البلخش والماس « Le *balkhasch* et le « diamant. » Dans le *Mesâlek-alabsar* (man. 583, fol. 55) : اللعل البدخشاني وهو المسمى في البلاد بالبلخاش « Le rubis *badakhschâni* qui, dans les différentes contrées, est désigné par le mot de « *balkhasch*. » Voyez aussi le *Traité de joaillerie*, écrit en arabe, par Teifâschi (fol. 180, 181). On lit dans l'*Histoire* de Nowaïri (man. 683, fol. 42 v°) : ما فيها من اللولو والبلخش « Tout ce qui s'y « trouvait de perles et de *balkhasch*. » Makrizi (*Solouk*, tom. I, p. 914), fait mention d'un *balkhasch*, qui pesait vingt-sept dirhems. Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. IV, fol. 175 v°), on trouve l'indication d'un rubis *balkhasch* qui pesait quarante-et-un *mithkals*. L'auteur du *Zafer-nameh* (de mon manuscrit, fol. 303 v°), parle d'un rubis لعل, qui venait des mines de Badakhschan, et avait un poids de cent vingts *mithkals*. Le même historien (fol. 348 v°), indique un rubis, d'une belle eau, qui pesait dix-huit *mithkals*. Chardin (*Voyages en Perse*, tom. II, pag. 25), écrit *balacchâni*. On sait que ce nom vient du mot *balakhschan*, employé souvent, chez les Orientaux, pour désigner la province de Badakhschan; et cette orthographe se retrouve dans celle de *balaxiam* adoptée par Marco-Polo. Ce n'est pas ici le lieu de parler de cette contrée, sur laquelle je donnerai ailleurs quelques détails. Dans l'histoire du prétendu Hasan-ben-Ibrahim, le nom du rubis-balais est écrit *badakhschâni* بدخشاني. On y lit (fol. 26) : ما بين ياقوت وبدخشاني « Tant des *iakout* que des *badakhschâni*. »

leur fit quitter la chambre قاعة de Ridwan; on leur assigna pour demeure une autre chambre placée dans l'enceinte de la citadelle, et on réduisit leur ration journalière au strict nécessaire. On voulut exiger d'eux la remise des sommes appartenant à Ahmed, qui se trouvaient entre leurs mains; ils protestèrent qu'ils n'avaient pas d'argent. L'émir Schems-eddin-Sonkor-asar, l'*ostadar*, se rendit auprès des envoyés, et leur dit : « Le sultan a donné ordre de vous con- « duire dans un autre lieu; que chacun de vous ait soin de réunir ce qui lui « appartient. » Ils sortirent aussitôt, emportant avec eux leurs effets; mais, lorsqu'ils furent dans le vestibule de la maison, on les força de s'arrêter, et on leur enleva une quantité considérable d'or, de perles, et autres objets précieux, parmi lesquels on distinguait un chapelet de perles, appartenant au Scheikh Abd-errahman, et estimé cent mille dirhems. Les envoyés furent mis en prison,
433 où Abd-errahman mourut, le dix-huitième jour de Ramadan. Ses compagnons, après avoir été détenus étroitement, recouvrèrent leur liberté, à l'exception de l'émir Schems-eddin-Mohammed, *Ebn-alsâheb*, qui fut transféré en Égypte, et enfermé dans le château de la Montagne.

Ce même mois, l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawidâri*, fut destitué de la place de *schâdd* (inspecteur) des *divans* de Damas, et ses fonctions furent réunies à celles de l'émir Schems-eddin-Sonkor-asar, *ostâdar* de la même ville. Nâser-eddin-Harrâni, qui était *wâli* de Damas, passa au rang de *naïb* gouverneur de Hems; et la place de *wâli* de Damas fut conférée à l'émir Tougan, qui était déja et resta *wâli-albarr* والى البرّ (wali de la banlieue). Le sultan partit de Damas, et prit le chemin de l'Égypte. Tandis qu'il était campé en dehors de Damas, le mercredi, vingt-unième jour du mois de Schaban, quelques heures après le lever du soleil, un torrent impétueux, qui se forma à la suite d'une pluie considérable, emporta les bagages des émirs et des soldats, leurs chevaux et leurs chameaux. L'émir Bedr-eddin-Bektâsch perdit une valeur qui s'élevait à plus de quatre cent cinquante mille dirhems. L'inondation pénétra jusqu'à la porte [70] appelée *Bab-alfarâdis* باب الفراديس (la porte des jardins), en brisa les verrous, et dévasta tout ce qui se trouvait derrière. Deux jours après, il tomba une pluie abondante, qui détruisit à Damas, quantité d'édifices, et causa à la population des pertes

(70) On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Wâsel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 34) : خان بن المقدم الذى يلى باب الفراديس « Le *khan* de Ben-Moukaddam, qui est voisin de la porte d'*Alfarâdis*. »

incalculables. Le sultan, après avoir fait présent d'une somme de quatre cents dirhems à chacun de ceux qui composaient la milice الاجناد, continua sa marche, le vingt-quatrième jour du mois. Il arriva au château de la Montagne, le mardi, dix-huitième jour de Ramadan. Des nouvelles venues de la Mecque apprirent que le schérif Abou-Nemi avait chassé les troupes du Yemen, et s'était rendu maître absolu de cette ville. Précédemment, la souveraineté de cette place se trouvait partagée entre Abou-Nemi et Katâdah : on levait, sur les pélerins du Yemen, un droit de trente dirhems, pour chaque chameau, tandis que les pélerins d'Égypte étaient tenus de payer, pour chacun de leurs chameaux, cinquante dirhems, sans compter le pillage et les extorsions qui avaient lieu dans la levée de cet impôt. Melik-Dâher-Bibars avait obtenu que cette contribution fut réduite, pour les pélerins d'Égypte, à trente dirhems par chameau. Cependant, Moudaffer, souverain du Yemen, fit marcher une armée, sous le commandement d'Asad-eddin-Djebraïl, qui, à la suite d'un combat, resta maître de la Mecque. Katâdah et Abou-Nemi, ayant réuni les Arabes, pour repousser cette invasion, convinrent par un traité que la ville de la Mecque serait partagée entre eux deux; mais, au bout de quelque temps, la division éclata entre les deux associés. Abou-Nemi, étant resté seul, et ayant augmenté ses forces, chassa les troupes du Yemen, et montra une grande rigueur dans la levée des droits imposés aux pélerins. Le sultan donna ordre de faire marcher trois cents cavaliers, sous le commandement de l'émir Ala-eddin-Sandjar-Baschkirdi. Chacun de ces cavaliers reçut une gratification de trois cents dirhems. Un commandement écrit enjoignit de faire partir de Syrie deux cents cavaliers. Cette petite armée se mit en marche, escortant les pélerins. Elle livra un combat aux troupes d'Abou-Nemi et renversa ses barricades الدرب. La caravane des pélerins était extrêmement nombreuse. Ce fut là le combat appelé *Wakat-aldjemel* وقعة الجمل (le combat du chameau).

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que Melik-Mansour-Mohammed-ben-Moudaffer-Taki-eddin-Mahmoud-ben-Mansour-Mohammed-ben-Moudaffar-Taki-eddin-Omar-ben-Schahinschah-ben-Aïoub, prince de Hamah, était mort le onzième jour du mois de Schewal. La souveraineté de cette ville fut conférée à son fils Melik-Moudaffer-Taki-eddin-Mahmoud. On lui 434
envoya le diplôme d'investiture تقليد et le *teschrif* (la robe d'honneur), dont fut porteur l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Mauseli, le *hádjeb*, qui fut chargé

également de remettre d'autres *teschrif* à plusieurs personnes de la famille du prince. Au mois de Dhou'lkadah, on arrêta l'émir Alem-eddin-Sandjar-Halebi, qui fut mis en prison dans le château de la Montagne. On reçut la nouvelle que l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohannâ-ben-Mâni-ben-Hodhaïfah-ben-Asah-ben-Fadl-ben-Rebiah, était mort le neuvième jour du mois de Rebi-premier. La charge d'*émir* des arabes fut conférée à son fils, Hosam-eddin-Mohannâ-ben-Isâ. Cette année vit finir la construction du grand *Mâristan* (hôpital) Mansouri, ainsi que du *medreseh* (collége) et du monument voûté. Au milieu du mois de Dhou'lhidjah, le sultan partit pour Damas.

Cette même année, Melik-Sâleh-Ali, et son frère Khalil, allèrent faire une partie de chasse du côté d'Abbâseh; ils étaient accompagnés de l'émir Bibars-Fârekâni, qui, à cette époque, avait le grade d'*émir* (chef) des tireurs d'arbalète. Les deux princes se livrèrent, durant quelques jours, au divertissement de la chasse, escortés d'un grand nombre d'arbalétriers. Melik-Sâleh abattit un oiseau (71); puis les tireurs firent le *khittah* (72); ensuite, Khalil, frère du prince, tua un autre oi-

(71) Dans la vie du sultan Kelaoun (fol. 105 v°, 106 r°), l'oiseau tué en cette occasion par Melik Sâleh est désigné par le nom de كُيّ *koï*. Cet oiseau se trouve plusieurs fois nommé dans le *Traité du tir de l'arbalète* (m. arabe 1579, fol. 62 r°, 66 v°, 75 v°). L'auteur nous apprend que cet oiseau attaque les poissons الكيّ .. يسطو على الاسماك (fol. 75 v°). Et un passage de l'*Histoire naturelle* de Soïouti (m. de S.-Germain 152, fol. 36 v°) nous fournit, à ce sujet, un renseignement précieux. On y lit : الكيّ .. معلق فى عنقه جرابة. « Le *koï* .. a une poche pendue au cou. » Ce caractère indique clairement que l'oiseau désigné par le mot de كيّ est le *pélican*.

(72) Le verbe خطّ, et le substantif خطّة qui en dérive, exigent quelques explications détaillées. Voici ce que dit, à ce sujet, l'auteur du *Traité du tir de l'arbalète* man. arab. 1579, fol. 109 r°

سمعت لعب الحطّة على الطيور المصروعة ... هو ان يجمع الرماة بالليل عند من تكون له حرمة كامير او حاكم او صاحب خير وسعة من العوام فيخرج لهم شيا من الحلوا وشيا من النقل على ... تكون ... ويوضع عند واحد منهم فيخرج منه قليلا قليلا دفعة بعد دفعة يوضع فى وسط الحلقة الى جانب تلك الطيور المصروعة وتوضع الى جانب النقل او الحلوا وطاسة فيها ماء وتجلس الرماة كالحلقة من حول الاطيار والحلوا وياخذ كل واحد منهم فى يده ندب من البندق ثم يخرج منه ما ... ويحسب الجماعة ويسقط منهم على عددهم فمن وقع له الحلوى اكل وشرب الذى الى جانبه الماء وقد يقع الحلوى لانسان مرتين وثلاثة وكذا شرب الماء يقع مرتين او ثلاثة وهذا موضع الضحك والانشراح

« On aime beaucoup le jeu de *khittah*, qui a lieu lorsque des oiseaux ont été abattus à la chasse. « Voici en quoi il consiste : les tireurs se réunissent pendant la nuit, chez celui d'entre eux qui oc- « cupe une position honorable, tel qu'un émir, un gouverneur, ou, parmi les gens du peuple, un

seau. On porta cette nouvelle au sultan, et on lui demanda quel était celui que Melik-Sâleh devait, comme tireur d'arbalète, reconnaître pour son patron (73) : le

« homme généreux, et qui jouisse d'une grande aisance. Il leur fait apporter, suivant ses moyens, « des confitures, des friandises ou des fruits secs. Le tout est déposé auprès d'un des tireurs. Celui-ci « en détache successivement une petite portion, qui est placée au milieu de l'enceinte, à côté des « oiseaux morts Auprès des confitures ou des friandises, on pose un vase rempli d'eau. Les tireurs « s'asseient en cercle autour des oiseaux et des confitures. Chacun d'eux tient à la main un *nedb* de « balles. On en prend autant que l'on veut, on compte les personnes présentes, et on fait la division « en proportion de leur nombre. Celui à qui écheoit la confiture, la mange, et celui qui est à ses côtes « boit l'eau. Quelquefois, une même personne obtient deux ou trois fois une part de friandises, et une « même personne boit l'eau deux ou trois fois ; ce qui excite dans l'assemblée des ris prolongés et « une vive allégresse. » Ailleurs, on lit (fol. 12, r°) : قد حضر معهم الخطّة ولا يلتفت الى قوله لانه التزم حكم الرماة بالخطّة « Il était present avec eux ; et on ne faisait pas attention à ses paroles, « car il s'etait engagé à suivre les usages des tireurs, relativement au *khittah* » Et (*ibid*) : ان جمعته الخطّة معهم لم يلتفت الى قوله و يعمل بموجب الخطّة « S'il se trouve réuni avec eux, pour le « *khittah*, on n'attache aucune importance à ses paroles, et on suit les usages observés dans le « *khittah*. » Plus loin (*ibid.*) : سواء خط معهما اولم يخط « Il est indifferent qu'il fasse ou ne fasse pas « avec eux le *khittah*. « Ailleurs (fol. 20 r°) : الخطّة تجرى فى كل حق ازدحم عليه اثنان فما زاد ولو انفرد واحد منهم استحقه وليس احد المزدحمين باولى من الاخر فيخط بينهما لتعيين المستحق والخطّة فى البندق بمثابة القرعة فى الشرع « On a recours au *khittah* toutes les fois qu'un objet est réclamé par deux personnes ou par un « plus grand nombre ; car si un seul se présente, la chose lui est nécessairement adjugée. Si un des « prétendants n'a pas plus de droits que l'autre, alors on pratique entre eux le *khittah*, afin de dési- « gner celui à qui l'objet en litige appartiendra. Le *khittah*, dans ce qui a trait au jeu de l'arbalète, « répond au tirage au sort, dans les questions légales. » Enfin, on lit (fol. 73, v°) : لو رايت وقت خط البندقة « Si vous voyez le moment où a lieu le *khittah* parmi les tireurs d'arbalète. »

(73) Je dois réparer ici une erreur qui s'est glissée dans le premier volume de cet ouvrage (IIe partie, page 121). Melik-Saïd, fils de Melik-Dâher-Bibars, ayant été à la chasse dans le canton d'Abbâseh, tua une oie. On demanda au jeune prince لمن يدعى, et il répondit : لمن ادعو بحياته ومن اتقرب الى الله بدعواته. J'avais traduit : « On lui demanda pour qui il fallait prier, « il répondit : Pour celui dont la vie est l'objet de tous mes vœux, dont les prières me servent de re- « commandation auprès de Dieu. » Mais j'avais mal rendu les premiers mots ; et il faut lire : لمن يُدَّعى et ceci tient à un usage sur lequel je dois entrer dans quelques détails. Lorsqu'un jeune homme faisait sa première partie de chasse, et qu'il avait tué d'un coup d'arbalète une pièce de gibier, alors il choisissait un homme distingué, auquel il se vouait, qu'il reconnaissait pour son patron, pour son maître. C'est ce qu'exprimait le verbe ادّعى suivi de la préposition ل. *L'auteur du traité du tir de l'arbalète* nous fournit, à ce sujet, des renseignements curieux. On y lit (man. arab. 1579, fol. 91 r°), en parlant d'un jeune chasseur : ثم يساله لمن ترمى اولمن تدّعى فيقول لفلان سلطان

sultan désigna Melik-Mansour, prince de Hamah (74); en conséquence, l'oiseau tué par Melik-Sâleh fut expédié pour Hamah, accompagné d'un présent magnifique, d'une lettre du sultan, et d'une autre *écrite* par Melik-Sâleh. Mansour fit revêtir d'une *khilah* (robe d'honneur) le courrier porteur de ce message; il posa l'oiseau sur sa tête, et envoya un présent qui consistait en dix *nedb* de balles d'or بندق (75), dont chacun comprenait cinq balles du poids de dix dinars chaque, vingt *nedb* d'argent, dont chaque balle pesait cent dirhems; une robe بدلة de soie tissue d'or زركش, dans laquelle il était entré mille dinars de ce métal; une ceinture ornée d'une bordure حياصة مكللة, un *djerawah* de brocard d'or جراوة (76).

كان اواميرا وفقيه او عامي اوكاين ما كان لكن يشترط ان يكون رامي لامبتدى « On lui demande « Pour qui tires-tu? ou, à qui te voues-tu? il répond : « à un tel, sultan, emir, *fakih*, homme du « peuple, ou tel homme que ce soit. » Mais l'étiquette veut que le personnage designé soit un tireur, « et non un débutant. » Plus loin (fol. 38 v°) : لواصرع صبى دون البلوغ و ادّعا وقبل « Si un enfant, « au-dessous de l'âge de puberté, abat un animal, se choisit un patron, qui accepte son choix. Ailleurs (fol. 91 v°) : اذا ادّعا له انسان « Lorsqu'un homme se voue à lui. » Plus bas (*ib.*, 92 v°) اذا كان الذى ادّعا له المبتدى حاضر فى الحلقة « Lorsque celui qui a été choisi pour patron par « le debutant se trouve present dans la réunion des chasseurs. » Plus loin (*ib.*) : اذا وصل المبتدى الى استاذه و ادّعا له فان لم يقبله ادّعى لاخر « Lorsque le débutant arrive devant son maître, et « declare se vouer à lui, si le maître refuse de l'accueillir, il se choisit un autre patron. » Ailleurs «(fol. 103 v°) : ان ادّعى المبتدى صارع الطير الى احد من رماة تلك البلد « Si un « débutant, qui a abattu un oiseau, se voue à un des tireurs de ce pays. » Et *ibid.* : ان تعسّر حضور الاستاذ الذى ادّعا له وقباه « Si le patron qu'a choisi le jeune homme se trouve sur les lieux « et le reçoit. » Et enfin (*ib.*) : قبل حمل الطير والادّعا به « Avant qu'on portât l'oiseau, et qu'on « désignât ainsi le patron qui avait été choisi. »

(74) L'historien Abou'lféda (*Annales*, t. V, p. 66), ainsi qu'on peut le croire, n'a pas manqué de consigner dans sa chronique un fait qui, du moins en apparence, était si honorable pour sa famille. Mais on peut légitimement douter que Melik-Mansour se soit fort applaudi d'avoir, en échange d'un pélican mort, dépensé une somme de 30,000 pièces d'or.

(75) Le mot *nedb* ندب désignait un petit paquet composé de cinq balles d'arbalète. On lit dans le *Traité du tir de cette arme* (m. arabe 1579, fol. 107 v°) : الرامي فى يده ندب وهو خمس بندقات. « Celui qui tire, a dans sa main un *nedb*, c'est-à-dire cinq balles. » Dans un vers que transcrit l'auteur de cet ouvrage (fol 68 r°), on lit : وفى يديه للثريّا ندب « Il tenait dans ses mains un « *nedb*, destiné à aller percer les pléiades. » Enfin, dans le même ouvrage, on lit (fol. 109 r°) كل واحد منهم فى يده ندب من البندق « Chacun d'eux tient à la main un *nedb* de balles. Par extension, le mot *nedb* s'employait pour designer une *collection de cinq individus*. Le même ouvrage se sert de ce terme pour exprimer *cinq oiseaux* (fol. 109 v°), et le duel ندبين en indique *dix*.

(76) Le mot جراوة doit signifier : *Un sachet, une espèce de giberne, où l'on renfermait les balles*,

qui renfermait les balles, vingt arcs et quantité d'autres objets précieux. La valeur du présent s'élevait à 30,000 dinars.

Cette même année, un combat se livra à la Mecque; voici l'événement qui y donna lieu. Abou-Nemi ayant appris qu'une armée arrivait, ne sortit point à la rencontre des pélerins, et se contenta d'envoyer ses généraux. Baschkirdi exigea que le schérif vînt en personne, et se prépara à combattre. Abou-Nemi, à la tête de ses troupes, se posta de manière à empêcher les pélerins d'entrer dans la Mecque; les Arabes firent pleuvoir des pierres auxquelles les Turcs répondirent par une grêle de flèches. La porte ayant été brûlée, l'armée pénétra dans la ville; mais grâce à l'intervention de Borhan-eddin-Khidr-Sindjari, les troubles furent bientôt apaisés. Cet officier reçut une *khilah* qui lui fut envoyée par Abou-Nemi, et chacun put accomplir librement son pélerinage (77).

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta : 1° le prince de Hamah (78), Melik-Mansour-Mohammed-ben-Moudaffer-Mahmoud-ben-Mansour-Mohammed-ben-Moudaffer-Mahmoud-ben-Mansour-ben-Omar-ben-Schâhinschah-ben-Aioub-ben-Schâdi; il était âgé de cinquante-un ans; 2° l'émir 435
Isâ-ben-Mohannâ-ben-Mâni-ben-Hodhaïfah-ben-Asiah-ben-Fadl-ben-Rebiah; il avait occupé, durant vingt années, le rang d'émir (79); 3° le *kân* Takoudar, autrement nommé Ahmed-Sultan, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de

*qui servaient à tirer l'arbalète.* On lit dans l'ouvrage historique qui nous occupe (tom. II, man. 673, fol. 115 v°) : جراوات برسم بندق الرمى عدتها اربعون مزركشة. Dans la *Vie du sultan Bibars* (man. ar. 803, fol. 39 r°), on lit : جراوات بندق. Dans le *Traité du tir de l'arbalète* (m. ar. 1579, fol. 85 r°) : القوس والجراوة. Plus loin (fol. 106 r°) : جرواته (جراوته) معلقة على شعبة طويلة « Son « *djerawah* était suspendu à une longue branche. »

(77) Au rapport d'Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 20 r°), cette année la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudees et plusieurs doigts. La crue s'éleva à dix-sept coudées et trois doigts.

(78) Ce prince portait le surnom de Nâser-eddin-Abou'lmaâli (Abou'lmahâsen, m. 663, fol. 20 r°; Novaïri, m. 683, fol. 53 v°). Il mourut le onzième jour du mois de Schewal, à l'âge de cinquante-un ans, six mois et quatorze jours. Il était né le lundi, vingt-huitième jour du mois de Rebi-premier, l'an 632, à la cinquième heure du jour, reconnu prince de Hamah et de Maarrah le samedi, huitième jour du mois de Djoumada-premier, de l'an 642, époque de la mort de son père; et il occupa cette souveraineté l'espace de quarante-un ans, cinq mois et quatorze jours. Il avait eu pour mère la princesse Gaziah-Khatoun, fille du souverain de Hems, Melik-Kâmel-Mohammed, fils de Melik-Adel-Mohammed. On peut voir, sur ce qui concerne ce prince, des détails plus étendus dans l'histoire d'Abou'lféda (*Annales*, t. V, p. 70 et suiv.).

(79) Au rapport d'Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 20 r°) et de Novaïri (fol. 52 v°, 53 r°), l'émir Scherf-eddin-Isâ-ben-Mohannâ, qui exerçait la souveraineté sur les Arabes de son temps, avait

Djenghiz-Khan; il mourut dans l'*Ordou*, âgé de trente-sept ans, après un règne d'un an et quelques mois; 4° le *kâdi-alkodat* de Damas, Izz-eddin-Abou'lmefâkhir-Mohammed-ben-Abd-elkâder-ben-Abd-elkhâlik-ben-Khalil-ben-Moukallad-ben-Djâber-ben-Sâïgh-Ansâri, le *schafëi;* il était âgé de cinquante-cinq ans, et avait été destitué de ses fonctions; 5° le *kâdi-alkodat* d'Alep, Nedjm-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Afif-Abou'lmoudaffer-Nasr-ben-Mansour-Ansâri-Beisâni, le *schafëi;* il mourut à Damas, après sa destitution, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. 6° le *kâdi-alkodat* de Hamah, Schems-eddin-Abou'ltâher-Ibrahim-ben-Mouslim-ben-Hibet-allah-ben-Hassân-ben-Mohammed-ben-Mansour-ben-albârezi-Djohani-Hamawi, le *schafëi;* il mourut dans le voisinage de la *ville du prophète* (Médine), et fut enterré au lieu nommé *Baki* البقيع; il était âgé de soixante-quinze ans (80):

joui d'un grand credit auprès de Melik-Dâher-Bibars, et cette faveur ne fit qu'augmenter auprès de Melik-Mansour-Kelaoun. C'était un homme religieux, bon, généreux, d'un caractère noble et sociable, inoffensif, toujours prêt à faire le bien. Jamais, sous le rapport du mérite, aucun prince ne l'avait égalé. Il rendit, dans une foule de circonstances, d'éclatants services à l'Islamisme. Pendant sa vie, grâce à son administration vigilante, les Arabes restèrent tranquilles et ne commirent presque aucun ravage. Avant lui, le rang d'émir était occupé par son cousin l'emir Ali ben Hodhaifah. Celui-ci se plaisait à répandre le sang, et faisait périr par toutes sortes de supplices les Arabes qui se livraient à quelques désordres. Il avait auprès de lui une vaste chaudière remplie d'eau et placée sur un feu constamment allumé. Lorsqu'on lui amenait un Arabe surpris à commettre quelque action coupable, il le faisait jeter dans cette chaudière, et la chair de ce malheureux tombait aussitôt en lambeaux. Il fit périr ainsi un grand nombre d'hommes de cette manière, ou par d'autres genres de supplices; et cependant, durant sa vie, le desordre régna constamment, et la turbulence des Arabes ne fit qu'aller en croissant. A sa mort, Scherf-eddin-Isâ, arrivant au rang d'émir fit supprimer la chaudière, et renonça à répandre le sang, à moins que l'ordre de Dieu ne l'exigeât. Le Très-Haut lui sut gré de cette noble conduite. Grâce à la protection divine, les Arabes, durant sa vie, renoncèrent à leurs inclinations perverses, ou cessèrent d'exercer leurs brigandages au dépens des caravanes et de la population. On fit, pour lui, à Damas, *la prière de l'absent*, صلاة الغيب le vendredi, neuvième jour du mois de Rebi-premier.

(80) Il paraît qu'il s'est glissé ici une erreur dans le texte de Makrizi, car, suivant le temoignage de Nowairi (fol 54 r°), le *kadi-alkodat* dont il est ici question, se nommait Nedjm-eddin-Abou Mohammed-Abd-errahim, fils de Schems-eddin-Abou'ltâher. Il était né dans la ville de Hamah, le mercredi, vingt-sixième jour de Moharrem, l'an 608. Il mourut le jeudi, dixième jour du mois de Dhou'l kadah, sur la route du Hidjaz, et ses compagnons le transportèrent à Médine. Il avait succedé à son pere, dans la place de kadi de Hamah, et remplit ces fonctions durant un espace de temps considerable. Sa destitution fut de peu de durée. C'était un homme profondement versé dans les sciences theologiques et judiciaires; il faisait de fort bons vers, et a composé plusieurs ouvrages utiles.

7° le *kâdi-alkodat* d'Alexandrie, Nâser-eddin-Ahmed-ben-Wadjih-eddin-Abou'l-maâli-Mohammed-ben-Mansour-ben-Abi-Bekr-ben-Kâsem-ben-Mounir-Djedhâmi-Iskenderi, le *maléki;* il mourut dans cette ville, à l'âge de soixante-trois ans (81). 8° le *scheïkh* Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mousâ-ben-Noman-Telemsâni; il mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans (82). Cette même année, arriva le meurtre de l'imposteur Ahmed-ben-Marzouk-ben-Abi-Ammar-Mesili-Khaïat, roi de Tunis; il était arrivé de Tarabolos (Tripoli), se donnant pour Wâthek-Abou-Zakariâ-Iahiâ-ben-Mostanser. Il fit périr Ibrahim-ben-Iahiâ, et gouverna avec l'assentiment de la population, l'espace d'un an et six mois. Bientôt après, le vingt-quatrième jour du mois de Rebi-second, mourut l'émir Abou-Hafs-Omar-ben-Iahiâ-ben-Abd-elwâhed (83).

Le samedi, seizième jour de Moharrem, à la septième heure (84), sous l'*ascen-* AN 684

(81) Au rapport de Nowaïri, ce personnage mourut le jeudi, premier jour du mois de Rebi-premier, et fut enterré dans le *Tourbeh* (mausolée) de son père, Abd-eldjâmi-Garbi. Il était né à Alexandrie, le troisième jour de Dhou'lkadah, l'an 620. C'était un homme de mérite, un savant, profondément versé dans la connaissance de l'arabe et de la littérature, et qui faisait d'excellents vers. Après avoir rempli, dans cette ville, plusieurs fonctions, il fut promu au rang de kadi, et remplit durant quelque temps l'emploi de *khatib* (prédicateur). Disgracié dans l'année 680, il vit sa maison envahie à l'improviste. On assure que les hommes qui s'y introduisirent avaient caché sous leurs vêtements des cruches pleines de vin, qu'ils prétendirent avoir trouvées chez lui. Destitué de ses fonctions, il se rendit à la cour du sultan, dénonça ses accusateurs, parvint à se venger de plusieurs d'entre eux, et fut réintégré dans ses places.

(82) Au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 20 r°), ce personnage était né dans la ville de Tlemsen, l'an 606 ou 607. Il fut enterré au Caire, dans le cimetière du grand Karâfah.

(83) Suivant Nowaïri (fol. 53 v°, 54 r°), il faut joindre aux personnages qui moururent dans le cours de cette année, 1° Melik-Saïd-Fatah-eddin-Abd-elmelik, fils de Melik-Sâleh-Imad-eddin-Ismaël, fils du sultan Melik-Adel-Seïf-eddin-Abou-Bekr-Mohammed. Il mourut le troisième jour du mois de Ramadan, et fut enterré dans le *Tourbeh* (mausolée) de son aïeule, la mère de Melik-Sâleh, dont le mausolée était placé dans l'intérieur de Damas; 2° l'émir Schems-eddin, fils de l'émir Bedr-eddin-Abou'lmefâkhir-Bâkhel, *moutawalli* (gouverneur) de la place d'Alexandrie. Il mourut dans cette ville, le samedi, onzième jour du mois de Redjeb, et fut enterré le dimanche auprès de son *ribat*, situé en dehors de la porte de Reschid (Rosette); 3° le scheïkh Abou'lkâsem, surnommé Wekâr-eddin-ben-Abd-errahman-Marâghi. Il tirait ce nom de Maragah المراغة, ville bien connue, située sur le territoire d'Akhmim. Il mourut la nuit du vendredi, vingt-troisième jour de Dhou'lhidjah, et fut enterré le jour même, après la prière, dans le monastère زاوية, qu'il habitait, et qui jouit d'une grande réputation.

(84) Au rapport de Nowaïri (fol. 55 r°), ce prince vint au monde dans le château de la Monta-

*dant* du signe de l'écrevisse, naquit Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun. Le sultan, père du jeune prince, reçut cette nouvelle tandis qu'il se trouvait dans le lieu nommé *Kharbat-allosous* خربة اللصوص, avant d'arriver à Damas. Il fit son entrée dans cette dernière ville, le vingt-deuxième jour du même mois; il en partit bientôt après, et vint camper devant la forteresse de Markab المرقب, qui appartenait aux Hospitaliers. Après un siége de trente-huit jours, cette place fut emportée de vive force, le vendredi, dix-neuvième jour de Rebi-premier (85). Tous les Francs qui s'y trouvaient reçurent ordre de se rendre à Tarabolos (Tripoli). Tadj-eddin-Ahmed-ben-Saïd-ben-alathir fut député vers Sonkor-aschkar, pour lui faire des reproches sur ce qu'il avait entretenu une correspondance avec les Tatars, et imploré leur appui; il devait l'inviter à se rendre en personne auprès du sultan. Ces représentations, ces reproches, touchèrent Sonkor Aschkar, qui promit d'envoyer son fils à la cour.

436 Le huitième jour du mois de Rebi-second, le scheikh Mouhaddhab-Aboul-mouwaffak-ben-Hasan-ben-Nedjm-ben-Mouhaddhab-ben-Hasan-ben-Schamouïl, le médecin, fut nommé aux fonctions de *chef des juifs* رياسة اليهود. On lui délivra un diplôme توقيع qui lui conférait la surintendance sur toutes les sectes de juifs, rabbanites, caraïtes, samaritains, qui existaient au Caire, à Misr (Fostat) et dans toutes les provinces de l'Égypte. Le neuvième jour de Djoumadâ-premier, le sultan se rendit à Damas; il nomma vizir de cette ville le kadi Mohii-eddin-Mohammed-ben-Nahas, inspecteur du trésor, en remplacement de Taki-eddin-Taubah-Tekriti (86). Le quinzième jour du même mois, Tougân fut destitué des fonctions de *wâli* de Damas, et continua de remplir la même place dans la banlieue البرّ (87). Izz-eddin-Mohammed-ben-Abi'lhaudjâ fut installé comme *wâli* de Damas. Le sultan quitta cette ville le lundi, dix-huitième jour

gne, le quinzième jour du mois de Moharrem, qui correspondait au Samedi-saint سبت النور, vingt huitième jour du mois copte de Bermehat.

(85) On trouvera dans l'Appendice des détails plus étendus sur la prise de Markab.

(86) Suivant Nowaïri (fol. 55 r°), le nouveau vizir fut revêtu de la *khilah* qui indiquait son rang, et qui consistait en une *djubbeh* (robe) d'*attabi* rouge, par dessus laquelle était une *ferdjeh* فرجية bleue, doublée de petit-gris et de castor.

(87) Ce mot, que l'on a déjà vu plus haut, désigne la *banlieue d'une ville*, et spécialement de Damas. On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschd* (m. arabe 1573, fol 87 r°) : البرّ فالمراد به ضواحيها.

du mois, et arriva au château de la Montagne, le mardi, vingt-neuvième jour de Schaban, après s'être arrêté plusieurs jours dans la ville de Tell-Adjoul. Le septième jour de Ramadan, on vit arriver des ambassadeurs francs, porteurs de présents, et envoyés, les uns par l'Empereur, d'autres par les Génois, d'autres enfin, par Lascaris (88). Le onze du même mois, le kadi Mouhaddib-eddin-Mohammed-ben-Abi'lwahschah, connu sous le nom d'Ebn-Abi-Khalifah, fut installé dans la place de chef des médecins; il avait avec lui ses deux frères, Alem-eddin-Ibrahim et Mouwaffik-eddin-Ahmed. On lui délivra, pour cet effet, un diplôme du sultan. Mouhaddhib-eddin-ben-Nedris fut nommé médecin du *mâristan* (l'hôpital).

Le quinzième jour du même mois, le kadi Taki-eddin-Aboul'hasan-Ali, fils du kadi Scherf-eddin-Abou'lfadl-Abd-errahim, fils du scheïkh Djelal-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Sas-Mâleki-Saadi, fut choisi comme professeur du *medréseh* (collége) Mansourieh. Au commencement du mois de Dhou'lhidjah, il arriva des ambassadeurs envoyés par le souverain du Yemen, et apportant les présents de ce prince. Ils consistaient en treize eunuques, dix chevaux, un éléphant, un rhinocéros, huit moutons (du Yemen), huit perroquets طيور نيفا (ببغا), trois pièces d'ambre, dont chacune était portée par deux hommes, des lances formées de bois de kana, des épiceries بهار de divers genres, composant la charge de soixante-dix chameaux (89); des étoffes contenues dans cent *kafas* (caisses), et enfin, cent plateaux طبق, sur lesquels étaient des denrées précieuses du Yemen. Le vingt-sixième jour de Dhou'lhidjah, un incendie consuma le trésor du sultan, et le *kâah* القاعة (chambre) Sâlehiah, qui faisait partie du château de la Montagne (90). Ce même jour, le scheïkh Schems-eddin-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Mohammed-Abeki-Fâresi, fut installé dans la place de *scheïkh-alschoïoukh* (supérieur) du *khânikah* (monastère) de *Saïd-assoada* (91)

(88) Au rapport de Nowaïri (fol. 55 v°), les présens de l'empereur formaient la charge de trente deux hommes; quatorze portaient des fourrures de petit-gris et de zibeline, cinq de robes écarlates, treize des vêtements d'*atlas* et de *bondoki* (étoffe de Venise). Les présens des Génois comprenaient deux charges de *sarsinâ*, six sonkors, un chien blanc, qui était, dit-on, plus grand qu'un lion; les présents de Lascaris consistaient en une charge *d'atlas*, et quatre de tapis.

(89) Le texte en cet endroit était fautif. Le copiste a oublié quelques mots. J'ai corrigé ces erreurs d'après le récit de Nowaïri.

(90) Nowaïri (fol. 56 r°) fait mention de cet incendie.

(91) Voyez l'appendice.

سعيد السعداء, après la mort du scheïkh Saïn-eddin-Hasan-Bokhari. A la même époque, Schems-eddin-Abou-Abd-erralıman-ben-Mekki-Mâredini fut maintenu dans la place qu'il occupait (92).

437 Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir (93), on compte : 1° l'émir Alem-eddin-Aïdekin-Bondokdàri-Sàlehi, *naïb* (gouverneur) d'Alep, l'un des émirs d'Égypte; il mourut au Caire (94) : 2° Raschid-eddin-Abou-Mohammed-Schaban-ben-Ali-ben-Saïd-Basrâwi, le *hanéfi*; il mourut à Damas, âgé d'environ soixante ans (95); 3° Radi-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ali-ben-Iousouf-Schâtebi-Ansâri, le grammairien النحوي, le lexicographe اللغوي, le lettré الاديب, l'historien; il mourut au Caire, à l'âge de plus de quatre-vingts ans; 4° le *hâfid* Ala-eddin-Abou'lkâsem-Ali-ben-Belbân-Nâseri; il mourut à Damas, âgé de soixante-douze ans; 5° le *waïd* (prédicateur) Zein-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-alasili; il mourut au Caire; 6° l'émir (96) Medjd-eddin-Abou-Abd

(92) Il y a ici une petite lacune dans le manuscrit.

(93) Au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 21 r°), la hauteur primitive du Nil ne fut pas constatée. La crue s'éleva à seize coudées vingt doigts.

(94) Au rapport de Nowairi (fol. 56 r°), cet émir fut enterré dans son *tourbeh* (tombeau), élevé au Caire, dans la grande rue. Suivant le récit d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 20 r° et v°), Aïdekin avait été le maître de Melik-Dâher-Bibars. Dans l'origine, il avait fait partie des Mamlouks de l'émir Djemâl-eddin-Mousâ-ben-Iagmour. Delà, il passa au service de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Ayoub, qui le nomma son *bondokdar* (porte-arbalète), et le promut au rang d'émir. Bientôt après, il le disgracia, et lui enleva Bibars. Ensuite, il le réintégra dans ses fonctions. Aïdekin, après la mort de son maître, obtint un avancement rapide, et fut nommé *naïb* de la Syrie, au nom de son ancien mamlouk, Melik-Dâher-Bibars. Ce prince lui témoignait une grande considération, lui disant souvent: « C'est toi qui as été mon maître », et lui savait gré de l'education qu'il avait reçue de lui. Aïdekin, de son côté, montrait pour le service du sultan un zèle extraordinaire, et lui donnait d'excellents conseils. Ce fut lui qui enleva Damas à l'émir Sandjar-Halebi. Il vécut jusque sous le règne de Melik-Mansour-Kelaoun, et tenait rang parmi les principaux émirs. Il mourut au Caire, dans le mois de Rebi-second, à l'âge de près de soixante-dix ans.

(95) Suivant Abou'lmahâsen (fol. 20 v°), ce personnage se nommait, non pas Schaban, mais Saïd. Il était *Moudarris* (professeur) du collége Schebliah. C'était un homme de mérite, un savant, plein de religion et de piété. On lui avait plusieurs fois offert la place de kadi; mais il l'avait constamment refusée. Il se distinguait par ses connaissances dans la langue arabe, et son talent pour la poésie. Il mourut au mois de Schaban, et fut enterré sur le mont Kâsioun.

(96) Je crois qu'il faut lire, comme dans l'histoire d'Abou'lmahâsen الاديب مجير الدين (le lettré Moudjir-eddin). Il était connu sous le nom d'Ebn-Temim, et jouissait d'une grande réputation comme poete. Originaire de Damas, il se transporta dans la ville de Hamah, s'engagea comme

allah-Mohammed-ben-Iakoub-ben-Temim-Dimaschki (natif de Damas); il mourut dans la ville de Hamah.

Le second jour du mois de Moharrem, l'émir Hosam-eddin-Torontai, *naïb-assultanah* (vice-roi), partit à la tête d'une armée nombreuse, se dirigeant vers AN 685
Karak. Les troupes de Damas sortirent à sa rencontre, sous les ordres de l'émir Bedr-eddin-Sawâli. La ville de Karak fut assiégée et resserrée étroitement, jusqu'à ce que Melik-Masoud-Khidr, fils de Dâher, fit demander une capitulation. Le sultan lui envoya l'émir Rokn-eddin-Beïbars, le *dawadar*, qui partit du château de la Montagne, portant l'acte d'amnistie. Melik-Mansour, accompagné de son frère Bedr-eddin-Selâmesch, descendit de la place, et se rendit auprès de l'émir Torontai, le cinquième jour du mois de Safar. L'émir Izz-eddin-Aibek-Mauseli, *naïb* (gouverneur) de Schaubak, fut installé dans la place de *naïb* de Karak. La nouvelle de la prise de cette ville parvint au château de la Montagne, le huitième jour du mois. L'émir Torontai arriva, amenant les fils de Dâher. Le sultan sortit à sa rencontre, le douzième jour du mois de Rebi-premier; il combla d'honneurs Melik-Masoud, ainsi que Selâmesch, et conféra à l'un et à l'autre le grade d'émir de cent cavaliers; ils montaient à cheval, dans les marches du sultan, et lorsqu'il se rendait aux *meïdan* (hippodrômes); il fut arrêté qu'ils accompagneraient également Melik-Sâleh-Ali.

soldat au service de Melik-Mansour, prince de cette place, qui l'honora d'une faveur particulière. C'était un homme plein de mérite et d'intelligence.

Aux personnages dont Makrizi rapporte la mort, il faut ajouter ceux dont Nowairi cite les noms, savoir (fol. 56 r° et v°):

1° Le *sâheb* (vizir), le conseiller مشير Izz-eddin-Mohammed-ben-Ali-ben-Ibrahim-ben-Scheddâd-Ansâri-Halebi. Il mourut au Caire, le mercredi, dix-septième jour du mois de Safar, et fut enterré au pied du mont Mokattam. C'était un homme de mérite, plein de religion, habile comme historien, et qui jouissait de la considération et de l'attachement des émirs du plus haut rang. Il demeura auprès du *sâheb* Bedr-eddin durant toute la vie de ce dernier. Les plus grands émirs lui envoyaient chaque année des pièces d'argent, des céréales, des habits et autres objets.

2° L'émir Nâser-eddin-Mohammed, fils de l'émir Iftikhar-eddin-Abân-ben-Abd-allah-Harrâni. Il mourut dans la ville de Hems, au milieu du mois de Schaban. Il était alors *naïb-assaltanah* dans cette ville. Son corps fut transporté à Damas, et enterré sur le mont Kâsioun, le jeudi, dix-septième jour de ce mois.

3° Le *tawâschi* (l'eunuque) Schibl-eddaulah-Kâfour-Safawi, le *khazindar* (trésorier). Il mourut le mercredi, dernier jour du mois de Schaban, dans la citadelle de Damas, et fut enterré le jeudi, premier jour de Ramadan, dans son *tourbeh* (tombeau), situé au pied du mont Kâsioun. C'était un homme vertueux, qui se distinguait par le nombre de ses aumônes et de ses bienfaits.

Sur ces entrefaites arriva Râdjih, vizir d'Abou-Nemi (97), par l'organe duquel son maître se plaignait de Baschkirdi, et s'excusait de ne pas être venu en personne. Ses excuses furent favorablement accueillies (98) : on lui fit demander une jument مهرة et une tente, destinées pour le sultan (99), et on promit de lui envoyer le prix de ces deux objets. Le jeudi, quatorzième jour du mois de Safar, au moment de l'*asr* (l'après-midi), il se manifesta dans le canton d'Osoulah العسيلة بعد, qui fait partie du territoire de la ville de Hems, un phénomène extraordinaire (100). Un nuage extrêmement sombre faisait entendre de violents coups de tonnerre; il en sortit une fumée noire qui touchait la terre et présentait la figure d'un serpent تنين (101) : elle offrait l'épaisseur d'une énorme colonne, que plusieurs personnes réunies auraient pu à peine embrasser; sa tête se perdait dans les nuées du ciel, tandis que sa queue jouait sur la superficie de la terre comme un immense tourbillon; il emportait les pierres les plus grosses, et les enlevait dans l'air à une hauteur d'un jet de flèche, ou plus; delà elles retombaient sur la terre, se choquant les unes les autres, et faisant entendre un bruit effrayant : elles étaient transportées à des
438 distances considérables. Cet ouragan étendit ses ravages jusqu'aux limites du terrain sur lequel se trouvait le corps de troupes commandé par l'émir Bedreddin-Bektout-Alaï, et qui se composait de plus de deux mille cavaliers. Tous les objets qui se rencontraient sur le passage de ce météore étaient enlevés dans l'air à une hauteur d'un jet de flèche, et plus; il emportait les selles, les cuirasses, les instruments de guerre et tous les vêtements. Un sac de cuir, contenant des paquets تطابيق de fers de cheval fut emporté à une hauteur d'un jet de flèche; des chameaux, enlevés avec leur charge, furent soulevés de terre à la hauteur d'une pique : des soldats et des pages furent entraînés en grand nombre; cet ouragan causa des pertes incalculables. La trombe التنين, après s'être avancée au travers du désert, dans la direction de l'est, disparut complè-

(97) Je n'ai pas hésité à lire أبى نمى au lieu de أبى صمى, que présente le manuscrit.

(98) Je lis قبل عذره, au lieu de قبل عدده.

(99) Je lis مهرة, au lieu de صوب.

(100) Nowaïri et l'auteur de la *Vie de Kelaoun* font aussi mention de cette trombe, dont ils racontent l'apparition avec les mêmes circonstances.

(101) Aujourd'hui encore, en Égypte, le mot تنين désigne *un grand serpent*. Burckhardt, *Arabic proverbs*, pag. 36.

tement et fut suivie d'une pluie abondante. A la fin de ce mois, Mohii-eddin-Mohammed-ben-Iakoub-ben-Nahas, fut destitué des fonctions de vizir de Damas, et Taki-eddin-Taubah fut réintégré dans cette place.

Le septième jour de Redjeb, le sultan partit pour Karak; à son arrivée, il inspecta par lui-même les objets précieux que renfermait la ville, et passa en revue la garnison. Il déposa dans cette place deux mille *ghirarah* (102) de froment, et y laissa un corps de mamlouks *bahris*; il régla l'administration et fit nettoyer les citernes; ensuite, il choisit pour *naib* (gouverneur) de Karak, l'émir Rokn-eddin-Beïbars, le *dawadâr*. Il transféra Izz-eddin-Aibek aux fonctions de *naib* de Gazah, puis à celles de *naib* de Safad. Le vingt-unième jour du mois de Schaban, la crue du Nil parvint au terme de dix-sept coudées et deux doigts. Le sultan quitta la ville de Karak et séjourna dans la forêt (103), jusqu'à ce que l'approche de l'hiver ne laissa plus d'inquiétude sur les mouvements de l'ennemi; alors il reprit la route de l'Égypte, et arriva au château de la Montagne, le quatorzième jour du mois de Schewal. Il fit mettre en liberté l'émir Bedr-eddin-Bektout-Schemsi et l'émir Djemal-eddin-Akousch-Fâresi.

(102) Dans le premier volume de cet ouvrage (I^re^ partie, pag. 132), j'ai donné des détails sur le mot *ghirarah* غرارة, qui fait au pluriel غراير. Aux passages que j'ai transcrits, on peut ajouter les suivants. Dans l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin (man. arab. 728, fol. 157 v°), on lit : كان يربط خيرخان على غرايرالتبن و يعاقبه « Il faisait lier Khaïrkhan aux sacs de paille, et lui faisait « souffrir la torture. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (m. 682, f. 61 v°) : تفتيش اوساطهم وغرايرازوادهم « Fouiller leurs ceintures, et les sacs qui contiennent leurs provisions. » Dans les *Mille et une Nuits* (édit. du Caire, tom. II, pag. 405) : كانت غراير احماله من الحرير « Les sacs « qui contenaient ses bagages étaient de soie. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. I, m. 704, fol. 157 r°) : اتى بغرارة مملوية « Il vint avec un sac bien rempli. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aintabi (man. arab. 684, fol. 166 r°) : الغرارة الشامية هى ثلاثة اردب بالمصرى « Le *ghirarah* de « Syrie comprend trois ardebs d'Égypte. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (m. 687, f. 114 r°), on lit, en parlant de Jérusalem : غرارة القمح هى غرارتان بالدمشقى « Le *ghirarah* de froment « comprend deux *ghirarah*, mesure de Damas. » Dans la *Biographie des personnages célèbres du XI^e^ siècle de l'hégire* (manuscrit de la Bibliothèque du Roi, f. 927 v°) : الاردب المصرى ربع الغرارة الشامية « L'ardeb d'Égypte forme le quart du *ghirarah* de Syrie. » Burckhardt (*Arabic proverbs*, pag. 97), s'exprime en ces termes : « Le غرارة est un sac de froment que l'on charge sur les cha-« meaux. Il est plus court, mais plus large que le تليس. Dans les parties méridionales de la Syrie, « le mot غرارة désigne une mesure de froment. » Dans une charte donnée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (*Codice diplomatico dell' Ordine gerosolimitano*, t. I, pag. 151), il est fait mention de quatre *gareit* de blé. Je crois que ce mot représente le terme غرارة.

(103) Je n'ai pas hésité à lire غابة, au lieu de غاية.

Le mercredi, quinzième jour de Djoumada-premier, Taki-eddin-Abd-er-rahman-ben-Bint-el-aazz, fut installé comme kadi de Misr (Fostât) et de la partie méridionale de l'Égypte, après la mort de Wadjih-eddin-Behnesi; Schehab-eddin-Mohammed-Khowaïi [illegible] kadi du Caire; Zein-eddin-Ali-ben-Makhlouf, inspecteur du trésor. On nomma kadi des Hanbalis, en remplacement de Izz-eddin, Taki-eddin-Hosain-ben-Abd-er-rahman [illegible]. Au mois de Dhou'lkadah, l'émir Schems-eddin-Sonkor-Abou-Khorzi-Hamawi fut installé en qualité de [illegible] de [illegible]. A cette époque, un combat eut lieu entre l'émir Balaban-Tabakhi, gouverneur du château des Curdes حصن الأكراد et les habitants de Markab, attendu que ceux-ci avaient arrêté une caravane de marchands. L'émir perdit dans cette action un grand nombre de ses mamlouks, et fut lui-même blessé à l'épaule. On lui écrivit d'aller assiéger la ville; les troupes de Syrie arrivèrent à son secours. Les attaques se prolongèrent sans interruption jusqu'à ce qu'enfin, à la suite de combats opiniâtres, on parvint à s'emparer de la place, le vendredi, dix-neuvième jour du mois de Rebi-premier. Tabakhi fut installé dans cette ville avec le titre de *naïb*. Cette même année, une mortalité affreuse régna en Égypte sur les bœufs. Un particulier qui possédait trois cents têtes de ces animaux, les perdit toutes dans l'espace d'environ un mois. Le prix des bœufs monta au triple de sa valeur.

Parmi les hommes célèbres que cette année vit mourir, on compte : 1° le *kadi-alkodat* de Damas, Bahā-eddin-Abou'lfadl-Yousouf-ben-Mohi-eddin-Yahia-
689 ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Abd-el-aziz-ben-Zeki-Omawi, le Schaféi. Il mourut à Damas, âgé de 46 ans. 2° Le *kadi-alkodat* Wadjih-eddin-Abou-Mohammed-Abd-elwahhab-ben-Sedid-eddin-Abou-Abd-allah-Hosain-Mohallebi-Behnesi, le Schaféi. Il mourut au mois de Djoumada-premier. 3° Djemal-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Abd-allah-Bekri-Wali-Scherischi, le Maléki. Il mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-quatre ans. 4° Nasir-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Imam-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Ali-Schirazi-Beidawi, le Schaféi, kadi de Schiraz. Il mourut dans la ville de Tebriz. 5° Le *kadi-alkodat* Taki-eddin-Abou-Ali-Hosain-ben-Scherf-eddin-Abou'lfadl-Abd-errahim-ben-Abd-allah-ben-Schasch-Saadi, le Maléki. Il était âgé de quatre-vingts ans. 6° Le *mousnid* Bedr-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Scheiban-ben-Thaaleb-ben-Haiderah-Scheibani-Salehi. Il mourut à Damas, à l'âge de quatre-

(1) Je lis وجه, au lieu de كشف. Du reste, le nom de [illegible]

vingt-huit ans. 7° Le lettré أديب, Moin-eddin-Abou-Amrou-Othman-ben-Saïd-ben-Abd-errahman-ben-Ahmed-Fehri. Il mourut au Caire, à l'âge de quatre-vingts ans. 8° Le lettré Schehâb-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Abd-elmounim-ben-Mohammed-ben-Khaïmi-Ansâri. Il mourut au Caire, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le souverain du Magreb, Abou-Iousouf-Iakoub-ben-Abd-elhakk-ben-Mahboub-ben-Abou-Bekr-Hamah, le Mérini, mourut dans les derniers jours du mois de Moharrem, après un règne de vingt-huit ans. Il eut pour successeur son fils (Abou) Iakoub-Iousouf-ben-Iakoub.

Le dimanche, au milieu du mois de Moharrem, Borhan-eddin-Khidr-Sin- AN
djâri fut installé comme kadi du Caire et de la partie septentrionale de l'Égypte, 686
en remplacement du *kadi-alkodat* Schehab-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-Khoïi, qui avait été transféré de la place de kadi du Caire à celle de kadi de Damas, où il succéda à Beha-eddin-Iousouf-ben-Mohii-eddin-Iahiâ-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Zeki. Le *kadi-alkodat* Borhan-eddin-Sindjâri, en descendant de la citadelle, alla tenir une séance judiciaire dans le *Medreseh* (collége) Mansourieh. On arrêta qu'il siégerait dans la *maison de la justice* دار العدل, au-dessus du *kadi-alkodat* Taki-eddin-ben-Bint-alaazz. Ce dernier fut vivement blessé de cette ordonnance, et mit tout en œuvre pour être dispensé de paraître dans la *maison de la justice*. Mais sur ces entrefaites, Borhan-eddin-Sindjâri mourut subitement, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir rempli ses fonctions l'espace de vingt-quatre jours; et Ebn-Bint-alaaz fut installé dans la place de kadi
du Caire, et réunit ainsi les prérogatives de magistrat suprême des deux capi- 140
tales. Il descendit, revêtu du *teschrif* (la pelisse), et alla faire la prière sur le corps de Sindjâri.

Cependant l'émir Hosam-eddin-Torontaï, *naïb-assaltanah* (vice-roi), se mit en campagne, à la tête d'une armée nombreuse, et se dirigea vers Sahioun, pour attaquer l'émir Sonkor-aschkar. Voici quel fut le motif de cette aggression : lorsque le sultan se disposait à faire le siége de Markab, Sonkor-aschkar ne s'était pas rendu en personne auprès de lui, se contentant d'envoyer son fils, Nâser-eddin-Samgar. Le sultan, blessé de cette conduite, n'avait pas voulu permettre que ce jeune homme retournât auprès de son père, et l'avait amené avec lui en Égypte.

Torontaï se mit en marche, et alla bloquer la ville de Sahioun. Bientôt Sonkor-aschkar députa vers lui et demanda une capitulation qui lui fut ac-

coudée. Il descendit de la place, et se rendit auprès de Torontaï. Ce général sortit, à pied, à sa rencontre. Sonkor-aschkar, dès qu'il l'aperçut, descendit de cheval, et tous deux s'embrassèrent. Sonkor-aschkar se dirigea vers le camp de Torontaï. Ce dernier avait eu soin de dépouiller son manteau (1) et de l'étendre sur la terre, afin que Sonkor-aschkar marchât dessus. Mais celui-ci releva le manteau, le baisa et s'en revêtit. Cette action fit une impression profonde sur l'esprit de Torontaï, et lui causa beaucoup d'embarras et de honte. Dès ce moment, il s'attacha à flatter Sonkor-aschkar, en lui témoignant les égards les plus recherchés. Ayant pris possession de la forteresse de Sahioun, il y plaça un *naïb*, un *wali*, et y laissa une garnison. Il avait, dans le cours de cette expédition, distribué aux troupes qui l'accompagnaient une somme de 300000 dirhems; et cette libéralité déplut au sultan. Torontaï se mit en marche, accompagné de Sonkor-aschkar. Au moment où ils approchaient du Caire, le sultan descendit du château de la Montagne, pour aller au-devant de Sonkor-aschkar. Il avait avec lui ses deux fils, Melik-Sâleh-Ali et Melik-Aschraf-Khalil, les enfants de Melik-Dâher, et toutes les troupes. Puis il rentra dans la citadelle, accompagné de ce général, auquel il envoya des *khilah* (robes d'honneur), des étoffes, des ceintures d'or, des objets précieux et des chevaux. Il lui conféra le grade d'émir de cent cavaliers, et le commandement de mille hommes. Sonkor-aschkar résida à la cour, faisant son service avec les autres émirs. Le vingt-septième jour du mois de Redjeb, le sultan partit du château de la Montagne, se dirigeant vers la Syrie, et séjourna à Tell-Adjoul, dans les environs de Gazah.

Le vingt-deuxième jour de Schaban, la crue du Nil atteignit dix-sept coudées et vingt-trois doigts. Cette même année, on vit arriver de Damas au Caire, Nasir-eddin-Mohammed, fils du scheikh Abd-errahman-Moukaddesi, qui venait dénoncer Beha-eddin-ben-Zeki, *kadi-alkodat* de Damas. Mais, ayant reçu la nouvelle de la mort de ce magistrat, il renonça à son projet. Alors il s'aboucha avec l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, chef de l'administration مدبر الدولة, et lui certifia que Melikeh-Khatoun, fille d'Aschraf-Mousa, fils d'Adel-Abou-Bekr, fils d'Ayoub, avait vendu les propriétés qu'elle possédait à Damas, mais que cette princesse, ainsi qu'il pouvait le prouver, était en état de démence; que son oncle paternel Sâleh-Imad-eddin-Ismael avait attaqué sa nièce,

(1) Je lis [illegible], au lieu de [illegible].

à l'effet de retirer ces biens des mains des acquéreurs, en leur abandonnant 441
ce qu'ils avaient touché du revenu, afin qu'ensuite les propriétés fussent achetées et réunies au domaine. Ce projet obtint l'approbation de Schoudjai. Il écrivit à Damas pour mander Seif-eddin-Ahmed-Sâmeri (le Samaritain), qui avait acheté le village de Hazrema حزرما (106). On lui redemanda cette terre; mais il prétendit en avoir fait un *wakf* (fondation pieuse). Le fils du scheikh Abd-errahman s'occupa alors de faire dresser un acte محضر, constatant que la princesse, fille d'Aschraf, au moment où avait eu lieu la vente, était, depuis telle époque, en état de démence; que depuis, par suite d'une amélioration qui avait eu lieu dans sa situation mentale, on avait dû lever l'interdiction حجر sous laquelle cette femme se trouvait. Il produisit des preuves qui établissaient le fait, et les fit valoir au tribunal d'un des Kâdis. Ce magistrat décida que la vente était radicalement nulle. Sâmeri fut condamné à restituer le montant du revenu de la terre de Hazrema (107), qu'il avait touché depuis vingt ans, et qui formait un total de deux cent dix mille dirhems. On lui tint compte de ce qu'il avait payé pour le prix d'achat. Il acquit, pour une somme de soixante et dix mille dirhems (108), dix-sept portions سهم du village de Zenbakieh قرية الزنبقية, et versa ensuite au trésor cent quarante mille dirhems. Ebn-alscheikh fut nommé *wakil* (chargé d'affaires) du sultan, et commença à exercer de nombreuses vexations contre les habitans de la Syrie (109). La fête de la rupture du jeûne عيد الفطر fut célébrée le dimanche, sans qu'on eut vu la lune من غير روية. Mais il fut constaté, en présence de Melik-Sâleh-Ali, que le sultan avait commencé le jeûne du mois de Ramadan, dans la ville de Gazah, le vendredi, après que la lune avait été aperçue, et le kadi des Malékis décida que le dimanche devait être le premier jour du mois de Schewal. Mais bien des personnes s'abstinrent de rompre le jeûne, et attendirent jusqu'au lundi. Le sultan, ayant quitté Tell-Adjoul, arriva au château de la Montagne le vingt-troisième jour de Schewal.

(106) C'est ainsi que j'ai cru devoir lire, d'après le texte de Nowaïri, au lieu des mots ثم حررها, que présente le manuscrit.

(107) Je lis ريع, au lieu de بيع.

(108) Je n'ai pas hésité à lire سبعين, au lieu de تسعين.

(109) Le texte porte : شرع في فتح البلاد على اهل الشام ce qui ne signifie rien. Je n'ai pas hésité à lire البلاء.

Le sixième jour de Dhou'lhidjah, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri, connu sous le nom de *Khaiat* الخياط, *moutawalli* du Caire, et l'émir Izz-eddin-Kourâni, se mirent en marche, pour aller porter la guerre dans la Nubie. On réunit sous leur commandement un corps de milices des différentes provinces de la partie méridionale de l'Égypte, et des *Karasonans* [illegible]. Une lettre adressée à l'émir Izz-eddin-Aidemur-Sefi, le *[illegible]*, *moutawalli* gouverneur de Kous, lui enjoignit d'accompagner ces deux officiers, avec sa maison, les mamlouks du sultan, casernés dans la province de Kous, les milices qui formaient la garnison de cette ville, et les arabes de ce canton, savoir : les enfants d'Abou-Bekr, les enfants d'Omar, les enfants de Scherif, les enfants de Schedan, les enfants de Kenz, les Benou-Helal et autres. Khaiat, à la tête de la moitié des troupes, prit sa route sur la rive occidentale; et Aidemur suivit le bord oriental, sur lequel est située la ville de Domkolah. Lorsque l'armée fut arrivée sur les frontières de la Nubie, le roi de cette contrée, nommé Semâmoun, organisa la défense du pays. C'était un homme rusé, perfide, et plein d'énergie. Il dépêcha

442 vers l'officier qui commandait en son nom, dans les îles de Mikâil, ainsi que le canton de Dau عمل الدو, et portait le nom de Djoraïs. Ce gouverneur est désigné, chez les Nubiens, par le titre de *Sahib-alkhail* صاحب الخيل, commandant de la cavalerie (110). Il lui enjoignait d'évacuer le pays. Les Nubiens décampèrent, ayant derrière eux l'armée musulmane, qui les suivait de station en station, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à Domkolah, auprès du roi de Nubie. Ce prince sortit de la ville, et livra à l'émir Izz-eddin-Aidemur un combat vivement disputé. Mais il fut vaincu, et perdit un grand nombre de ses soldats. Du côté des Musulmans, il périt beaucoup de monde. Les troupes poursuivirent les Nubiens jusqu'à quinze journées de marche au delà de Domkolah. Elles atteignirent Djoraïs, et le firent prisonnier, aussi bien que le fils de la tante du roi, l'un des principaux personnages de l'État. L'émir Izz-eddin plaça sur le trône de Nubie, le fils de la sœur du roi, et lui donna Djoraïs pour vice-roi. Il fit partir avec ces deux princes un corps d'armée, et leur imposa à tous deux une contribution qu'ils devaient payer chaque année. Il revint ensuite sur ses pas, ramenant avec lui un butin immense, qui consistait en esclaves, chevaux, chameaux, bœufs et étoffes (111).

(110) Voyez l'Appendice.

(111) Voyez l'Appendice.

Cette même année, durant la nuit du quatrième jour de Moharrem, la ville du prophète (Médine) éprouva une pluie extraordinaire. Les toits de la mosquée du prophète s'écroulèrent, aussi bien que la chambre sacrée الحجرة الشريفة. Des maisons, en grand nombre, furent démolies; et les torrents entraînèrent quantité de palmiers. A ce fléau succéda un nuage immense de sauterelles, qui faisaient entendre un bruit comparable à celui du tonnerre. Elles dévastèrent les dattes, les branches de palmiers, et toutes les cultures. Les sources avaient été détruites par l'inondation; celle d'Azrak عين الازرق fut tellement bouleversée, qu'elle n'offrit plus qu'une eau salée et saumâtre. On écrivit au sultan le récit de ces événements; on lui manda que, suivant l'usage adopté à l'époque de la puissance des Khalifes, lorsqu'un de ces princes arrivait au trône il faisait revêtir la chambre sacrée, الحجرة الشريفة d'un voile; que ce tapis demeurait en place jusqu'à l'avénement d'un autre Khalife, qui faisait recouvrir l'édifice; que chaque année, on envoyait un tapis pour le *menber* (la tribune) et le *raudah* الروضة (le tombeau); et que le besoin de ces deux voiles se faisait sentir.

Cette année, le sultan envoya à Bérékeh un présent magnifique, et une somme de deux mille pièces d'or, qui devaient être employées à la construction d'une mosquée *djâmi*, dans la ville de Krim. Le sultan demandait que ses titres fussent gravés sur l'édifice. Un maçon حجّار fut envoyé pour dessiner l'inscription et la tracer en lettres de couleurs.

Cette même année, Toudan, fils de Mangou-Timour, fils de Tagan, fils de Bâtou, fils de Douschi, fils de Djinghiz-Khan, renonça volontairement à la souveraineté du pays de Kafdjak (112) dans les contrées du Nord, et annonça le projet de se vouer uniquement à la vie religieuse et à la société des hommes vertueux. Il conseilla à ses sujets d'élire pour leur roi le fils de son frère Telaboga, fils de Mangou-Timour. Ils le placèrent, en effet, sur le trône.

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta: 1° le *kadi-alkodat* Sindjâri, dont il a été fait mention plus haut. 2° Kotb-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Ali-Ben-Satelâni-Touzeri (de la ville de Touzer), le maléki, Scheïkh (supérieur) de la *Dâr-alhadith* (maison consacrée à l'exposition des traditions), au Caire. Il mourut dans cette ville, âgé de plus

(112) Je crois devoir lire القفجاق au lieu de القصر que présente le manuscrit.

de quatre-vingt-dix ans. 3° La lettre [illegible]. Nour-eddin-Abou'lhasan-Ali-ben-Yousouf-ben-Ali-Ansari [illegible] de la ville de [illegible] Alexandrie, à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans. 4° [illegible]
143 Mursi, le Malekite. Il mourut [illegible]
Mohammed-ben-[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Il mourut [illegible] la ville de [illegible] Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-[illegible]
[illegible]
[illegible] Il mourut dans la [illegible] qui fait partie de la province de [illegible]
[illegible] de pèlerinage, auxquels on porte [illegible] attache une bénédiction.

[illegible] Nour-eddin-Mohammed, fils du cheikh Schems-eddin-Abd-[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Nasir-eddin-ben-Souwaid, Schems-eddin-Mohammed [illegible]
Ebn-Sasari, le *kadi-alaskar* Hosam-eddin, le hanéfi, le [illegible] Kerkeh, Schems-eddin-ben-Ganem, et autres. Kalaoun fut condamné à payer cinquante mille dirhems; Ebn-Souwaid, trente mille dirhems; Ebn-Yemen, la valeur de plusieurs propriétés, montant à cent quatre-vingt-dix mille dirhems; Ebn-Sasari, trois cent mille dirhems; Hosam-eddin, trois mille; Ebn-Ganem, cinq mille dirhems. Ils s'excusèrent en disant qu'ils étaient arrivés sur les chevaux de la poste, et qu'ils avaient laissé leurs biens à Damas. Ils demandèrent que l'on déterminât d'une manière précise, la somme qu'ils devaient payer. Schodjaï craignant que, s'ils retournaient à Damas, ils ne trouvassent des protecteurs, et n'obtinssent la remise de ce qu'on exigeait d'eux, manda les marchands de *Karem* (113) تجار الكارم qui se trouvaient à Misr, et leur ordonna de

(113) On peut voir, sur ce qui concerne cette corporation de marchands, [illegible] ce que j'ai dit.

prêter aux habitans de Damas, une somme d'argent. Ils y consentirent : des obligations مساطير furent écrites, au nom des habitans de Damas, pour les sommes qu'ils avaient empruntées à ces marchands. Ils portèrent au trésor l'argent qu'ils avaient reçu, et obtinrent la permission de retourner à Damas. Là, ils ne purent se dispenser d'acquitter ce qu'ils devaient aux marchands. Ebn-Sasari fut installé comme inspecteur des bureaux d'administration ناظر الدواوين ; cependant, Nedjib, plus connu sous le nom de *Katib-Bekdjiri*, l'un des *Moustavfi* de l'empire, de concert avec le kadi Taki-eddin-Nasr-allah-ben-Fakhr-eddin-Djoudjeri, osa attaquer et dénoncer (114) Schoudjai. Il rapporta au sultan plusieurs faits à la charge de son adversaire, avec lequel il soutint une discussion juridique, en présence du prince. Il lui reprochait, entre autres 444
choses, d'avoir vendu aux Francs, une quantité de lances et autres armes, qui étaient conservées dans les arsenaux du sultan. Schoudjai ne nia pas ce fait; et il dit : « J'ai fait cette vente avec un grand bonheur, et un avantage manifeste. « Sous le rapport du bonheur, je leur ai vendu des lances, des armures, qui « étaient vieilles, dégradées, de peu d'usage; et j'ai reçu d'eux un prix bien « supérieur à la valeur des objets. Quant à l'avantage, les Francs reconnaîtront « que, si nous leur vendons nos armes, c'est par mépris pour eux, par dédain « pour leurs efforts, et par suite du peu de souci que nous inspirent leurs affai- « res. » Le sultan paraissait accueillir cette excuse avec bienveillance; mais Nedjib répondit : « Malheureux (115) يا مسكل, ce qui t'a échappé est d'une plus « haute importance que tout ce que tu viens d'exposer. Ce discours est le pro- « duit de ton imagination, et tu as cru que nous l'accepterions comme une « réponse valable. Les Francs et nos autres ennemis n'envisagent pas comme « tu le supposes la vente des armes. Mais, dans les conversations qu'ils ont « entre eux, et dans les rapports que nos ennemis adressent à leurs semblables, « ils affirment hautement que le souverain de l'Égypte et de la Syrie s'est trouvé « réduit à une détresse qui l'a forcé de vendre ses armes à ses ennemis. » Le sultan, ne pouvant supporter une pareille idée, entra en colère contre Schoudjai,

donnés dans mes notes sur l'ouvrage d'Abou-Obaid-Bekri (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 638, 639), et sur le *Mesalek-alabsar* (ibid., t. XIII, p. 214, 215).

(114) Je n'ai pas hésite à lire مرافعة, au lieu de موافقة.

(115) C'est ainsi qu'il faut lire, d'après le texte de Nowairi, au lieu de مكسل, que presente le manuscrit.

et le destitua le jeudi, second jour du mois de Rebi premier. Il ordonna contre lui une enquête sévère, afin de l'obliger à payer une somme d'or considérable. Il exigea que, pour acquitter cette dette, il ne vendît rien de ses chevaux, de ses armes, de ses meubles, mais qu'il payât tout en or. Il le fit appliquer à la torture (1), en conséquence, jusqu'à ce qu'il eût remis en totalité le montant de cette contribution. Le sultan apprit toutes les vexations auxquelles s'était livré Schodjaï, pour arracher de l'argent à quantité d'individus. Il sut que la prison

(1) [illegible] Le verbe عصر signifie, comme on sait, *presser*, et de là vient le mot معصرة qui désigne un *pressoir*. [illegible] en passant, que dans une charte [illegible] Saint-Jean-de-Jérusalem, durant leur séjour à Saint-Jean-d'Acre [illegible], tom. I, pag. [illegible], on lit *[illegible] in massaria*. On voit que le mot arabe avait passé dans le latin des chrétiens établis en Syrie. Le verbe عصر signifie *serrer, comprimer*. Dans un *Traité arabe de l'art militaire*, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fol. [illegible], on lit [illegible] « Un des tireurs, qui était animé contre lui d'un sentiment d'envie, lui comprima, par malveillance, les testicules. » Dans le *M[illegible] Nuits*, édit. du Caire, tom. II, pag. 83, [illegible] « Entre ses cuisses était un serpent, qu'il serrait étroitement. » Dans la *Biographie* du XI[e] siècle de l'hégire, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, pag. 18 [illegible] « On comprima ses parties génitales. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun, man. 2[illegible]0, fol. [illegible] [illegible] « Il lui comprima les parties génitales, jusqu'à ce qu'il expira. » Le même verbe signifie ensuite *[illegible] les pièces de bois, qui formaient [illegible]*. Le nom d'[illegible], ou au pluriel [illegible], désigne [illegible]. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen, man. 663, fol. 208 r° [illegible] « On lui comprima les deux talons et les deux tempes. » Ailleurs, man. 666, fol. [illegible] [illegible] « Il éprouvait de vives douleurs, par suite de la compression de la bastonnade et de la torture. » Plus loin, fol. [illegible] [illegible] « On le tortura, en leur comprimant les talons et les tempes. » Ailleurs, man. 66[illegible], fol. [illegible] [illegible] « Ses pieds furent serrés dans des instruments de compression. » Et fol. [illegible] recto [illegible] « Ils brisèrent, avec des instruments de compression, la plus grande partie de ses membres. » Dans le *Manhel safi* du même écrivain, t. II, m. [illegible], fol. [illegible] [illegible] « Lorsque Bektemur apprit que Bakhschi et ses partisans avaient été appliqués à la torture de compression. » Ailleurs, tom. IV, man. 750, fol. 68 v° [illegible] « Ils furent tourmentés par la bastonnade, la torture de compression, et l'amende. » Plus loin, fol. [illegible] [illegible] « Il lui appliqua la bastonnade et la torture de compression. » Et fol. [illegible] [illegible] « Sa mère expira au milieu de la torture, qui lui était infligée avec des instruments de compression et des coups de fouet. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin Aïni, man. 68[illegible], fol. 88 r° [illegible] Après

de cet émir renfermait un grand nombre de malheureux, détenus injustement depuis plusieurs années, et qui avaient été forcés de vendre leurs biens, pour payer les frais de la surveillance dont ils étaient les objets; que plusieurs avaient été réduits à mendier et à emprunter, sur des obligations. Le sultan enjoignit à l'émir Beha-eddin-Bagdi, le *dawadâr*, de prendre des informations sur ce qui concernait ces infortunés, et de lui en faire un rapport. L'émir se livra activement à cette enquête, interrogea les prisonniers, et recueillit de leur bouche de nombreux détails sur l'état de misère et de détresse auquel ils se trouvaient réduits. Sur son rapport, le sultan renvoya la décision de l'affaire à l'émir Torontai, qui, après un examen sérieux, fit mettre en liberté tous les détenus.

La nuit du lundi, seizième jour du mois, un incendie se manifesta au Caire, dans les dépôts d'armes, et le *meschhed* Hosaini; mais il ne tarda pas à être éteint. Le mardi, dix-septième jour du même mois, l'émir Bedr-eddin-Baidara

« qu'il eût subi une bastonnade rigoureuse, et une violente compression. » Plus loin (fol. 150 r°) : الامير جقمق عُصِر وضرب ثم وسّط « L'emir Djakmak fut torturé par compression, puis reçut la « bastonnade, et fut fendu par le milieu du corps. » Dans la *Description de l'Egypte* de Makrizi (man. arab. 682, fol. 312 r°) : عُصِرت زوجته « Sa femme subit la torture de compression. » Ailleurs (man. 798, fol. 322 r°): استحضر المعاصير وآلات العذاب « Il fit venir les instruments de compres- « sion, et ceux de torture. » Plus loin (fol. 253 v°) : بعد ان عُصِر واهين اهنة كثيرة « Après qu'il « eut subi la torture de compression, et qu'il eut éprouvé les traitements les plus ignominieux. » Dans l'*Histoire* du même écrivain (*Solouk*, tom. III, man. 674, fol. 30 v°) : بالغ فى عصره وتعذيبه « Il le comprima, et le tortura avec une rigueur excessive. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. I, man. 656, fol. 139 v°): عصره فى رجليه الى ان كسرهما « Il lui comprima les pieds, jusqu'à ce qu'ils « fussent brisés. » Plus loin (fol. 140 v°) : ضرب بالعصىّ بعد العصر « Il reçut la bastonnade, après « avoir essuyé la torture de compression. » Ailleurs (t. II, m. 657, f. 56 r°) : عصرت رجلاه ليقرّ على من وافق قايتباى على العصيان « On lui comprima les pieds, pour le contraindre à déclarer « ceux qui avaient été complices de la revolte de Kaitbai. » Dans l'*Ouvrage biographique* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 102 v°) : وضع قدميه فى خشبتين ثم عصرهما حتى انقصفا « Il plaça ses « pieds dans deux pièces de bois, et les comprima à un tel point qu'ils furent brisés. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (man. 595 A, t. II, f. 12) : احضر له المعاصير وقصد عصره ... عفى عنه عن العصير « Il fit venir les étaux, dans l'intention de lui faire subir la torture de compression; « . . mais il lui fit grâce de ce supplice. » Plus loin (fol. 60) : احضر المعاصير. Et enfin (fol. 73): عصره واخذ منه « Il le soumit à la torture de compression, et lui arracha une amende. »

fut installé dans les fonctions du vizirat de l'Égypte, en remplacement de Sandjar-Schoudjaï. Cette place avait été offerte au [illegible] Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-alaaz, qui la refusa. On prescrivit alors à Fakhr-eddin de prendre conseil d'Ebn-Bint-alaaz, et de se conduire d'après ses avis. Lorsque, ce dernier, à l'époque où il était inspecteur du trésor, se présenta devant le sultan, ce prince lui dit : « Ô [illegible] kadi, comment ton fils [illegible], se comporte-t-il dans sa charge de [illegible] ? » Il répondit : « Ô mon maître, [illegible], votre fils Saleh était [illegible], au moment où il a été placé à la tête de la milice. Pour moi, j'ai fait cesser les injustices, et j'ai réussi à vous concilier les cœurs de vos sujets. Ce qui s'obtenait par la violence s'obtient aujourd'hui
110 par la douceur. » Ebn-Bint-alaaz se rendait, chaque mercredi, chez Baidara, et réglait avec lui ce que ce dernier devait faire. Bientôt Baidara se choisit pour [illegible] suppléant Baha-eddin-Abd-allah Nesaï, qui siégeait à côté de lui. Taki-eddin-Nasr-allah fut installé, comme inspecteur des *diwans* (bureaux de l'administration) avec trois autres collègues, savoir : Tadj-eddin-Senhouri, Kemal-eddin-Harrâni et Fakhr-eddin-ben-Halebi, chef du conseil [illegible] de Saleh-Ali. Il fut revêtu de la *khilah*.

Au commencement du mois de Rebi-second, Djemal-eddin-ben-Sasari fut nommé inspecteur des *diwans* de Damas, et revêtu de la *khilah*. Il partit du Caire, accompagné du kadi Tadj-eddin-ben-alnasibini, *katib-aldest*, secrétaire du cabinet à Alep, après que celui-ci eut recouvré sa liberté. Ce même jour, Rokn-eddin-Bibars, fut nommé *emir-djandar* à Damas. Il partit pour sa destination, avec Schems-eddin-ben-Gânem. On lui fit remise de la somme à laquelle il avait été taxé. Taki-eddin-Taubah fut choisi comme inspecteur des *diwans* de Damas; et il se mit en route, après avoir obtenu la même remise. Naser-eddin-Mohammed, fils du scheikh Schems-eddin-Abd-errahman-Moukaddesi partit pour Damas, pour y remplir les fonctions de surveillant du *wakfs* du sultan, inspecteur de tous les *wakfs* de la Syrie, inspecteur de la *djami-omawi* (la mosquée des Ommiades), du *maristan* (hôpital) Nouri fondé par Nour-eddin, et des autres *maristans*, inspecteur des scherifs, des orphelins, des prisonniers, des aumônes, des monastères [illegible], des *ribat* (caravansérais), des remparts et autres édifices. Il avait avec lui Schems-eddin-Kaschtemuri et Sârem-eddin-Ademuri, qui devaient exercer l'emploi de *mouschadd*. Arrivé à Damas, Naser-eddin rechercha soigneusement tout ce qui pouvait lui servir à attaquer les habitans, et

s'efforça de faire constater la démence de ceux qui avaient vendu quelque propriété, ainsi qu'il avait fait à l'égard de la fille d'Aschraf. Mais, ne se voyant secondé ni par les kadis, ni par les *naib* (substituts), il se mit en opposition ouverte avec tout le monde.

Le neuvième jour du mois, on mit en liberté l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, après avoir exigé de lui une somme de soixante-cinq mille dinars, en sus de l'amende qu'il avait payée précédemment par ordre du sultan. Baïdara ayant été destitué des fonctions du vizirat, le dix-neuvième jour du mois, on manda le *kadi-alkodat*, Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-alaaz, et on le revêtit de la *khilah* qui caractérisait sa dignité. Il descendit, en déclarant qu'il renonçait à une partie de sa juridiction et de ses attributions. Il exerça les fonctions du vizirat, conjointement avec celles de *kadi-alkodat*, et d'inspecteur du trésor. Il siégeait successivement le même jour, dans le palais du vizirat, دست الوزارة, puis, dans la salle du tribunal مجلس الحكم ou dans le conseil de la justice ديوان الحكم. Mais il ne remplit pas d'une manière satisfaisante la place de vizir, attendu qu'il s'occupait trop des affaires judiciaires. On le déchargea du vizirat, auquel il renonça de lui-même, et l'émir Bedr-eddin-Baïdara fut réintégré dans ce poste éminent. Il était, à cette époque, *émir-medjlis* (117); ensuite, il fut transféré aux fonctions d'*ostadar*, qu'il réunit avec celles du vizirat.

Ce même mois, on écrivit et l'on adressa aux personnages éminents des con- 446

(117) *L'émir medjlis* tirait son nom du droit qu'il avait de s'asseoir, durant les audiences que donnait le sultan; et sa charge était désignée par le mot de *Imrat-medjlis*. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. II, man. 748, f. 39 v°) : انعم عليه بامرة مجلس « On le gratifia d'une « charge d'*émir-medjlis*. » Plus loin (fol. 37 v°), on lit : استقر امير مجلس « Il fut nommé *émir-* « *medjlis*. » Ailleurs, dans le même ouvrage (fol. 78 r°) : صار من جملة الامراء الذين يجلسون في مجلس السلطان « Il prit rang parmi les émirs qui s'asseoient à l'audience du sultan. » Plus loin (f. 103 v°), le même historien, parlant de l'émir Bibgâ-Moudafferi, s'exprime en ces termes : صار امير مجلس لكنه كان يجلس في الخدمة السلطانية رأس الميسرة بخلاف قاعدة امر المجلس مراعاة لمنزلته السالفة « Il fut nommé *émir-medjlis*. Mais, à l'audience du sultan, il s'asseyait à la tête de « la gauche : ce qui était contraire à l'usage adopté pour ces audiences; mais on avait égard à son « grade antérieur. » (Voyez ibid., fol. 100 v°.) Au rapport d'Abou'lmahâsen (man. arab. 663, fol. 120 r°), l'*émir-medjlis* avait sous sa dépendance les chirurgiens, les médecins et autres : امير مجلس كان هو الذى يحكم على الجرايحية والحكماء وغيرهم

trées de Send et Hind, de Sin et du Yemen, une formule de lettres de sauve garde pour tous ceux qui voudraient se rendre en Égypte ou en Syrie. Cette pièce était de la main de Fath-eddin-ben-Abd-eldâher, et fut confiée à des marchands. Le premier jour du mois de Djoumadâ-premier, on reçut des lettres écrites de Domkolah, par l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri-Khaiat, annonçant la conquête de cette ville, la captivité de ses rois, l'enlèvement de leurs couronnes et de leurs épouses. Le porteur de cette dépêche était Rokn-eddin-Mankoures-Fârekâni. Il fut revêtu d'une *khilah* (robe d'honneur), et on le chargea d'une réponse qui portait que l'émir Izz-eddin-Aïdemur, *wali* (gouverneur) de Kous, résiderait à Domkolah, ayant sous ses ordres tous ceux des mamlouks, des soldats de milice et des fantassins désignés pour cet effet; que l'émir Alem-eddin reviendrait en Égypte, avec le reste de l'armée. On fit partir du château de la Montagne Saad-eddin-Saad, fils de la sœur de Daoud, pour qu'il restât auprès de l'émir Aïdemur, attendu qu'il connaissait parfaitement le pays et la population. Il se mit en marche, après avoir reçu en présent une épée richement ornée, et s'arrêta dans la ville de Kous. Ce même jour, Zeïn-eddin-ben-Raschik fut installé dans les fonctions de kadi d'Alexandrie, en remplacement de Zeïn-eddin-ben-almounir.

Le dix-septième jour, qui correspondait au vingt-cinquième du mois copte de Bounah (Paôni), on vérifia, au Mekias de Raudah, la hauteur primitive du Nil. Elle était de quatre coudées et vingt-six doigts. Le même jour, la place de *mohtesib* de Damas fut conférée à Scherf-eddin-Ahmed-ben-Isa-Sarredji. Le neuvième jour de Redjeb, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri arriva de la Nubie, ayant sous ses ordres le reste de l'armée, attendu qu'une portion était restée à Domkolah, sous le commandement d'Izz-eddin-Aïdemur. Il amenait avec lui les rois, leurs épouses, leurs couronnes, et un très-grand nombre de prisonniers. Leur entrée fut un jour de fête. Le sultan distribua les captifs aux émirs et autres personnages. On se les donnait en présent, et ils étaient vendus à vil prix, attendu leur multitude. L'émir Alem-eddin fut revêtu d'une *khilah*, et créé *mihmandar*, en remplacement de l'émir Scherf-eddin-Djâkem, appelé aux fonctions de gouverneur d'Alexandrie, comme successeur de Hosam-eddin-ben-Schems-eddin-ben-Mâkhil, qui venait d'être destitué, mis en prison, et condamné à une amende.

Quant à ce qui concerne la Nubie, Semâmoun, roi de cette contrée, aussitôt

après le départ de l'armée, se présenta devant Domkolah, livra bataille aux troupes qui occupaient cette ville, et les mit en déroute. Le nouveau roi prit la fuite, accompagné de Djoraïs et de l'armée d'expédition. Ils se rendirent au Caire, et leur retour irrita vivement le sultan, qui donna ordre de faire marcher un autre corps de troupes, pour attaquer de nouveau la Nubie.

Le dimanche, quinzième jour du mois, le sultan sortit du Caire, se disposant à prendre la route de la Syrie. Il était accompagné de son fils Melik-Sâleh. Le jeune prince, après avoir assisté à un banquet, rentra, vers la fin du jour, au château de la Montagne. Durant la nuit, il fut pris de violents maux de cœur, et éprouva une diarrhée fréquente et abondante. Le sultan revint sur ses pas pour rendre visite à son fils, le mercredi, dix-huitième jour du mois. Les remèdes ne produisirent aucun effet. Le sultan était retourné, dans la même
journée, à sa tente الدهليز, lorsqu'il reçut la nouvelle que la maladie de Melik-Sâleh 147
empirait. Il reprit aussitôt le chemin de la citadelle. Le mardi, premier jour de Schaban, le trésor arriva au château, où il fut suivi, le lendemain, par les drapeaux et le corps particulier الطلب du sultan. Melik-Sâleh mourut le matin du vendredi, quatrième jour du mois. Sa maladie était une dyssenterie hépatique. Quelques personnes prétendirent que le prince avait été empoisonné par son frère Melik-Aschraf-Khalil. Toute la population assista à la prière qui fut faite sur le corps du prince, dans l'enceinte de la citadelle. Ce fut le *kâdi-al-kodat* Taki-eddin-Ebn-Bint-alaaz, qui remplit les fonctions d'*Imam*. Derrière lui se tenait le sultan, accompagné de toute l'armée, des émirs, et de Melik-Aschraf-Khalil. On enleva ensuite le cercueil, sur lequel une seconde prière fut faite en dehors du château, par le *kâdi-alkodat* Moëzz-eddin-Noman-ben-Hasan-ben-Iousouf-Khatibi, le Hanefi. Le prince fut enterré dans le *tourbeh* (tombeau) de sa mère, situé dans le voisinage du *Meschhed* Nefisi. Melik-Sâleh laissait un fils, appelé l'émir Moudaffer-eddin-Mousâ, qui avait eu pour mère l'épouse du prince nommé Mankebek, fille de Noukaï. Le sultan fut vivement affligé de la mort de son fils. Le dimanche, trois jours après le décès du prince, il donna, dans le grand *Iwan* (portique) une audience destinée aux compliments de condoléance جلس للعزاء (118). Des lettres, annonçant ce malheur, furent adressées aux *naïb* (gouverneurs) des différentes provinces. On y recommandait

(118) Voyez, sur ce mot, tom. I, 2e partie, pag. 164.

expressément que personne ne coupât ses cheveux, ne prît des habits de deuil, et ne changeât son costume. Tant que dura la maladie de Melik-Sâleh, le sultan distribua en libéralités des sommes considérables, et répandit des aumônes abondantes. Il fit venir des fakirs et des hommes vertueux (119), pour demander à Dieu la guérison. Il députa vers le scheikh Mohammed-Merdjani, pour l'inviter à venir; mais, ce personnage ayant refusé de se rendre auprès de lui, le sultan lui fit porter, par le *tawâschi* (l'eunuque) Mourschid, une somme de cinq mille dirhems, le priant de les employer à une réunion solennelle وقت des fakirs, pour que ceux-ci demandassent à Dieu la vie du fils du sultan. Le scheikh répondit : « Salue, de ma part, le sultan, et dis-lui : Avez-vous jamais vu « un fakir demander à Dieu la conservation d'un homme quelconque. Si celui-ci « est arrivé au terme de sa carrière, par Dieu! personne ne pourra lui être d'aucun « secours. Si au contraire, une prolongation de vie lui est accordée, il con- « servera son existence. » Le scheïkh repoussa l'argent, et refusa d'en rien accepter. Le scheïkh Omar, *khalifah* (substitut) du scheikh Abou'ssooud, qui avait été mandé afin de faire des prières pour la conservation de Melik-Sâleh, se rendit auprès du sultan, et lui dit : « Vous êtes un homme avare, « qui tenez fortement à ce que vous possédez. Si vous vouliez gratifier les fakirs « d'une somme tant soit peu considérable, ils célébreraient une cérémonie وقت « dans laquelle ils supplieraient Dieu de rendre la santé à votre fils. » Le sultan lui remit une somme de cinq mille dirhems, qui fut employée à organiser une danse religieuse سماع (120). Le scheikh retourna ensuite auprès du sultan, et lui dit : « Soyez parfaitement tranquille. Les fakirs, réunis en un seul corps, ont demandé « à Dieu la guérison de votre fils, et l'ont obtenue. » Mais très-peu de temps après, Melik-Sâleh était mort. Le matin du même jour, le sultan, s'adressant au scheikh Omar, lui dit : « Scheikh Omar, vous m'aviez assuré que les fakirs avaient « demandé à Dieu et obtenu la guérison de mon fils. » Le scheikh répondit sans hésiter : « Sans doute, ils ont demandé et obtenu que votre fils n'irait pas dans « l'enfer, mais entrerait dans le paradis. » Le sultan demeura muet.

448 Le onzième jour du mois de Schaban, le sultan désigna pour son héritier présomptif, son fils, Melik-Aschraf-Salah-eddin-Khalil. Le jeune prince partit

(119) الصالحين, c'est-à-dire les Sofis. Je reviendrai sur ce qui concerne ce mot.

(120) Voyez l'Appendice.

à cheval, du château de la Montagne, accompagné des attributs de la souveraineté. Il se dirigea vers la porte appelée *Bab-annasr*, entra au Caire, et en sortit par la porte de Zouweilah. Il remonta à la citadelle, où tous les émirs et les autres personnages, vinrent lui présenter leur hommage. On frappa les instruments qui annoncent les nouvelles. Les kadis reçurent le serment de fidélité de toute l'armée. Tous les fonctionnaires furent revêtus de *khilah*. On fit la *khotbah* au nom du jeune prince, comme héritier du trône, et il tint le même rang qu'avait occupé son frère, Melik-Sâleh-Ali. Cet événement fut annoncé par des lettres expédiées dans les différentes provinces. Un diplôme fut délivré au prince; mais le sultan s'abstint d'y rien écrire.

Le second jour du mois de Ramadan, Schems-eddin-Mohammed-ben-Salous, fut installé dans les fonctions de *mohtesib* de Damas, en remplacement d'Ebn-Sairedji. Le quatrième jour de Schewal, Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah fut nommé *khatib* (prédicateur) à Jérusalem, comme successeur du scheikh Kotb-eddin-Abd-elmounim-ben-Iahia-ben-Ibrahim-Koraschi (le Koreisch) Kudsi (natif de Jérusalem), qui venait de mourir. Le nouvel élu dût sa place à la protection de l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri*, avec lequel il avait des liaisons d'amitié. Le dix-septième jour du même mois, Ala-eddin-Ahmed-ben-Tadj-eddin-Abd-elwahhab-ben-Bint-alaazz fut choisi pour professer dans le collége Kaïmeriah, à Damas, en remplacement d'Ebn-Djemâah.

Au mois de Dhou'lhidjah, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri fut nommé gouverneur de Behnesâ, et Izz-eddin-Mikdâm, inspecteur de la même ville. Tous deux se rendirent à leur poste. Le *kadi-alkodat* Djemâl-eddin-Zawâwi fut installé, comme kadi des Malékis, à Damas. Cette même année, on apprit, par une lettre du *naib* de la Syrie, que les Francs de Tarabolos (Tripoli) avaient rompu la trêve, arrêté quantité de marchands et d'autres personnes; et qu'il se trouvait entre leurs mains un grand nombre de prisonniers. Après la conquête de la forteresse de Markab, ils avaient envoyé au sultan un présent, et avaient conclu la paix avec lui, sous la condition qu'ils ne garderaient pas un seul prisonnier; qu'ils n'inquiéteraient point les marchands, et n'arrêteraient point les voyageurs. Le sultan se mit en marche, pour aller attaquer Tarabolos.

Cette même année, le schérif Djemaz-ben-Sadjah, partit de la ville du prophète (Médine), et s'empara de la Mecque. Mais, vers la fin de l'année, le schérif Abou-Nemi se présenta devant cette ville, dont il se rendit maître.

Cette année vit mourir, entre autres personnages marquants : 1° Melik-Sâleh-Ali, fils du sultan Melik-Mansour-Kelaoun. Il mourut, le quatrième jour de Schaban, étant âgé d'un peu plus de trente ans. 2° Taki-eddin-Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Midad-ben-Schedad-ben-Sâdjid-Djabari, le schaféi. Il mourut au Caire, âgé de quatre-vingt-sept ans. 3° Medjd-eddin-Abou'lmaâli-Mohammed-ben-Khâled-ben-Hamdoun-Hadbâni-Hamâwi (natif de Hamah), l'anachorète, l'interprète des traditions. Il mourut à Alep, à l'âge de quatre-vingts ans; il avait fait un voyage au Caire. 4° Le *khatib* de Jérusalem, Kotb-eddin-Abou-'lddka-Abd-el-mounim-ben-Iahia-ben-Ibrahim-ben-Ali-ben-Djafar-Koraschi (le Koraschi Zehri)
449 5° Borhan-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-Nasafi, le hanéfi, il mourut à Bagdad, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. 6° Emin-eddin-Abou'lyemen-Abd-elsâmad-ben-Abd-elwahhab-ben-Hasan-ben-Mohammed-ben-Hibet-allah-ben-Asâker-Dimaschki, le schaféï, le *Mohaddith* (l'interprète des traditions). Il mourut dans la ville du prophète (Médine), à l'âge de soixante et treize ans. 7° Le lettré, le poète, Nâser-eddin-Abou-Mohammed-Hasan-ben-Schâwer-ben-Tarkhan-ben-Nakib-Kenâni. Il mourut au Caire, âgé de soixante et quelques années. 8° Le Hakam (*hakim*, docteur) Ala-eddin-Abou'lhasan-Ali-Ebn-Abi'lhazm-Nefisi-Koraschi-Dimaschki, chef des médecins. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

AN 688 Le jeudi, dixième jour de Moharrem, le sultan campa en dehors du Caire. Il en partit, le quinzième jour du même mois, après avoir laissé comme son représentant dans la citadelle, son fils Melik-Aschraf-Khalil, l'émir Baudara, comme *naïb* (lieutenant) du jeune prince et comme vizir. Au moment de se mettre en route, il envoya dans toutes les provinces de la Syrie des lettres qui enjoignaient de faire marcher les troupes pour attaquer Tarabolos (Tripoli). Ensuite le sultan se dirigea vers Damas, où il fit son entrée le treizième jour du mois de Safar. Il en repartit, le 20 du même mois, et s'avança vers Tarabolos, dont il forma le siége. Cette ville avait reçu un secours de quatre galères شواني, envoyées par le roi de Chypre. Le sultan fit, sans interruption, battre la place avec des machines de guerre, multiplier les assauts, saper les murs. Enfin, elle fut emportée de vive force, le mardi, quatrième jour du mois de Rebi-premier, à la septième heure du jour. Le siége avait duré trente-quatre jours; on avait dressé contre les remparts, dix-neuf machines, et quinze cents hommes, tailleurs de pierres حجّارين et artificiers, زرّاقين avaient été constamment à l'ouvrage. Les habitants se retirèrent dans une île située vis-à-vis de Tarabolos. Mais les cavaliers

et les fantassins ayant passé à gué, tuèrent ou firent prisonniers les fuyards, et leur enlevèrent tout ce qu'ils avaient avec eux. Les pages et les *ouschâkis* اوشاقية se saisirent d'une multitude de Francs, qui s'étant mis en mer, avaient été jetés par le flot sur le rivage (121). Les prisonniers étaient en si grand nombre que douze cents se trouvèrent renfermés dans l'arsenal زردخانة du sultan. Du côté des musulmans, plusieurs obtinrent la couronne du martyre, savoir : l'émir Izz-eddin-Maan, l'émir Rokn-eddin-Mankou-timour (Mankoures) Fârekâni, et cinquante-cinq des soldats de la *Halkah*. La ville de Tarabolos fut démolie par ordre du sultan. Les murs étaient si larges, que trois cavaliers pouvaient y passer de front, avec leurs chevaux (122). Les habitans possédaient de nombreuses sources de richesse, et, entre autres, quatre mille métiers de tisserands اربعة آلاف نول (123) قزّاز (124). La ville de Djoubaïl fut laissée au pouvoir de son prince, moyennant une somme d'argent qu'on exigea de lui. On prit Beïrout, Djeblah, et toutes les forteresses environnantes. Le sultan retourna à Damas, au

(121) Je n'ai pas hésité à lire القاهم الموج, au lieu de القاهم الفرنج, que présente le manuscrit.

(122) Voyez l'Appendice.

(123) Le mot نَوْل, qui fait au pluriel انوال, désigne *un métier*. On lit dans le même ouvrage (*Solouk*, tom. I, pag. 702) : وجد بها تسعة عشر الف نول تعمل الصوف « On y trouva dix-neuf « mille métiers, qui servaient à travailler la laine. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 10 r°) : بلغت عدّتهم ثمانماية نول « Leur nombre s'élevait à huit cents métiers. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 190 v°) : له انوال حرير « Il avait des métiers « pour travailler la soie. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Mohammed-Ebn-Abi'ssorour (manuscr. 784, fol. 71 v°), on lit : لضبط انوال القزازين .... جعل على كل نول ثمانية انصاف فضّة « Pour « faire le dénombrement des métiers des tisserands ..... Il imposa sur chaque métier une somme « de huit *nisf* d'argent. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 49 v°) : كان بالمرية لنسج طرز الحرير ثمانماية نول « Dans la ville d'Almeria se trouvaient huit cents métiers, « pour tisser les écharpes de soie. »

(124) Le mot *kazzâz* قزّاز désigne *un tisserand*. C'est ce qu'atteste l'historien Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 10 r°) : امر القزّازين وهم الحُيّاك « Il ordonna aux *kazzaz*, c'est-à-dire aux tisse-« rands. » Dans l'*Ouvrage historique* de Makrizi (*Solouk*, tom. II, m. 673, f. 416 r°) : ما بالاسكندرية من القزازين وهم الحياك « Tout ce qui se trouvait à Alexandrie de *kazzaz*, c'est-à-dire de tisse-« rands. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Mohammed-Ebn-Abi'ssorour (man. arab. 784, fol. 71 v°) : انوال القزّازين « Les métiers des tisserands. » Ce mot existe encore aujourd'hui, en Égypte, avec la même signification. Voyez Burckhardt (*Arabic proverbs*, pag. 127.)

450 milieu du mois de Djoumadâ-premier. L'armée, suivant l'usage, resta au château des Curdes, sous les ordres de l'émir Seïf-eddin-Belban-Tabâkhi, *naïb* de cette place. Les *Iazak* (coureurs) quittèrent le château des Curdes, et se dirigèrent vers Tarabolos, qui fut placée sous l'autorité de Tabâkhi. On laissa auprès de ce gouverneur cinq cents *djundis* (soldats de milice), dix émirs de *Tabl-khanah* et quinze émirs de *dix*. On leur assigna à tous des *ikta* (concessions territoriales). Bientôt, les musulmans rebâtirent, au voisinage de la rivière, une ville qui devint une place importante, et qui porte aujourd'hui le nom de Tarabolos.

Des ambassadeurs, envoyés par le souverain de Sis (la petite Arménie), se rendirent auprès du sultan, pour implorer sa clémence. Ce prince exigea qu'on lui livrât les places de Marasch et de Behnah بهناه (je lis Behesnâ بهسنا), et que l'on continuât à payer la contribution ordinaire. Les députés furent ensuite congédiés, après avoir été revêtus de *khilah* (robes d'honneur).

L'émir Torontaï, *naïb-assaltanah*, prit la route d'Alep. L'émir Sandjar-Schoudjaï demeura administrateur متحدثا des finances de la ville de Damas. Ayant fait arrêter Taki-eddin-Taubah, il confisqua ses biens, qu'il vendit à des prix très-élevés; et recueillit, par ce moyen, une somme de cinq cent mille dirhems. Toute la population fut effrayée, et beaucoup d'habitants prirent la fuite. Torontaï fut de retour le septième jour du mois de Redjeb. Sur ces entrefaites, le sultan reçut une lettre de son fils Melik-Aschraf, qui lui annonçait que Selâmesch et Khidr, fils de Melik-Dâher, avaient noué des relations avec les Dâheris, et qu'il fallait craindre l'issue de cette intrigue. Le sultan, dans sa réponse, donna ordre que les deux princes, avec leur mère, fussent envoyés à Alexandrie, où on les embarquerait, pour les conduire dans les états de Lascaris. On les fit partir durant la nuit, et cette mesure offrit une grande leçon; car Melik-Dâher avait exilé dans les états de l'empereur grec Kakan et Ali, fils de Moezz-Aïbek, avec leur mère. Il fut puni de la même manière, puisque ses deux fils et leur mère furent condamnés à l'exil. Dieu rend à chacun suivant ses œuvres.

Le sultan partit de Damas, le second jour du mois de Schaban, conduisant avec lui Taki-eddin-Taubah, chargé de chaînes. La population de la ville avait eu à se plaindre de vexations fort onéreuses. Le prince arriva au château de la Montagne, dans les derniers jours de Schaban. Il fit partir pour la Nubie, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afrem, *émir-djandar*, qui avait avec lui les émirs Kandjak

Mansouri, Bektemur le *djoukendar*, et Aidemur, gouverneur de Kous, un grand nombre de corps dépendants des émirs, toutes les milices des postes مراكز de la partie méridionale de l'Égypte, les *naïbs* (lieutenants) des gouverneurs, et les arabes des provinces septentrionales et méridionales. L'armée se composait de quarante mille fantassins. Elle était accompagnée du roi de Nubie 451
et de Djoraïs. Les troupes se mirent en marche, le huitième jour du mois de Schewal, conduisant avec soi cinq cents embarcations, qui consistaient en *Harrakah* حراريق (125) et en barques grandes et petites, destinées au transport des provisions de bouche, des armes et des bagages. Lorsque l'on fut arrivé sur le territoire d'Aswan, le roi de Nubie vint à mourir. L'émir Izz-eddin-Afram manda cet événement à la cour, et le sultan lui envoya un des fils de la sœur du roi Daoud, qui se trouvait alors au Caire, afin qu'il le plaçât sur le trône. Ce prince ayant pris les chevaux de la poste, rejoignit l'armée dans la ville d'Aswan, et se mit en marche avec elle. On se partagea en deux corps : l'un, qui formait la moitié des troupes, et se composait de Turcs et d'Arabes, sous les ordres de l'émir Izz-eddin-Afram et de Kandjak, suivait la rive occidentale. L'émir Aïdemur, gouverneur de Kous, et l'émir Bektemur, à la tête du reste de l'armée, s'avançaient sur la rive orientale. Djoraïs, *naïb* (lieutenant) du roi de Nubie, marchait en avant, accompagné des enfants de Kenz, pour tranquilliser les habitans du pays, et faire préparer des provisions. Lorsque l'armée arrivait devant une ville, les vieillards et les personnages marquants sortaient à sa rencontre, baisaient la terre, et, après avoir reçu un acte d'amnistie, retournaient chez eux. Voilà comme les choses se passèrent dans la contrée qui s'étend depuis la ville de Daw jusqu'aux îles de Mikaïl, et qui formait le gouvernement de Djoraïs. A partir de ces îles, la population, pour obéir aux ordres du roi de Nubie, avait évaqué le pays. L'armée pilla tout sur son passage, massacra ceux des habitants qu'elle rencontra, fit manger les grains par ses animaux, et démolit les *sakieh* (126). Lorsque l'on arriva devant Domkolah, le roi avait contraint les habitants d'abandonner cette ville, en sorte qu'il n'y restait plus qu'un vieillard et une vieille femme. Ils rapportèrent que leur souverain s'était établi dans une île, située au milieu du Nil, à quinze journées de

(125) On peut voir, sur ce qui concerne ce genre de barques, les détails que j'ai donnés plus haut (tom. I, 1re partie, page 143).

(126) Roues qui servent à élever l'eau.

marche de Domkolah. Le gouverneur de Kous se mit à la poursuite de ce prince. Mais aucune barque ne put, en cet endroit, naviguer sur le fleuve, attendu que son lit était encombré par des roches. Le lettré Nâser-eddin-ben-Nakib, qui faisait partie de cette expédition, dit à ce sujet : « O peuple de Domkolah! ô jour funeste pour ses esclaves; qui les atteint dans chaque canton, « dans chaque lieu; où chaque Nubien dit à sa sœur : « Lamente-toi, car déjà « l'ennemi a saisi le dos des noirs. »

Parmi les hommes marquants, que cette année vit mourir, on compta : 1° le *Kâtib-alinschâ* (secrétaire de la chancellerie) de Hamah, Nedjm-eddin-Abou-Mohammed-Abd-elgaffâr-ben-Mohammed-ben-Nasr-allah-ben-Mogaizal-Abdi-Hamawi. Il mourut dans cette ville, à l'âge de soixante-quatre ans. 2° Le savant Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mohammed-ben-Abbâd-Isbahâni. Il mourut au Caire, âgé de quatre-vingt-douze ans. 3° Le lettré Schemseddin-Mohammed-ben-Afif-Abou'rrebi-Souleïman-ben-Ali-ben-Abd-allah-ben-Iasin-Aïdi-Telemsâni. 4° Alem-eddin-ben-Schaker. Il avait perdu la raison, et était âgé d'un peu plus de soixante ans. 5° Koublaï-Khan, fils de Touloui, fils de
452 Djinghiz-Khan, empereur du pays de Sin (la Chine). C'était le principal *Khan*, celui qui régnait sur la capitale de Djinghiz-Khan. Il avait occupé le trône un long espace de temps; et il eut pour successeur, comme empereur de Sin, son fils Scheremoun.

AN 689 Au mois de Moharrem, l'émir Torontaï, le *naïb*, partit pour les provinces du Saïd, à la tête d'une armée considérable; arrivé à Toukh طوخ (127), bourg du territoire de Kous, il massacra un grand nombre d'arabes, et en fit périr beaucoup dans les flammes. Il enleva quantité de chevaux, d'armes, reçut des otages des principaux habitants, et revint sur ses pas, emmenant avec lui cent mille têtes de bétail, douze cents chevaux, mille chameaux, et un nombre incalculable d'armes de toute espèce. Ce même mois, l'émir Seïf-eddin-Tafwi se mit en marche, accompagné de six cents cavaliers, pour aller occuper Tarabolos (Tripoli). Ce fut le premier corps d'armée qui, depuis la prise de cette ville, y eût été placé en garnison; car les troupes étaient cantonnées dans les places fortes. Au mois de Rebi-premier, l'émir Sonkor-asar, *schádd* (inspecteur) des *diwans* de

(127) On lit dans l'*Histoire* de Nowaïri (fol. 72 v°) : مكان طوخ دمنوا قبالة مدينة قوص « Le lieu « nommé *Toukh-Demenou*, situé vis-à-vis la ville de Kous. »

Damas, fut mandé au Caire, où il arriva, sur les chevaux de la poste. Le sultan le reçut d'une manière distinguée, lui recommanda vivement de presser la rentrée des fonds publics. Il mit sous sa juridiction les forteresses de toutes les provinces de la Syrie et du *Sâhel,* ainsi que le *diwan* militaire. Cet officier, après avoir été revêtu d'une *khilah,* rentra à Damas le vingtième jour du mois de Rebi-second, investi d'une plus grande puissance, enivré d'un nouvel orgueil. Au mois de Djoumada-premier, on arrêta l'émir Seïf-eddin-Djerman-Nâseri, à cause d'une altercation qu'il avait eue avec l'émir Torontai, le *naib*, et d[illegible] laquelle il avait traité durement cet officier, en présence des émirs.

Au commencement de Djoumada-second, Scherf-eddin-Hasan-ben-Ahmed-ben-Abi-Amrou-Kodamah-Moukaddesi fut nommé, par ordre du sultan, kadi des Hanbalis de Damas, après la mort du *kâdi-alkodat*, Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Abd-errahman-Moukaddesi, le hanbali; son diplôme توقيع lui fut délivré de la part de l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, *naïb* de la Syrie, le neuvième jour du mois.

Cependant le gouverneur de Kous, à la tête de son armée, arriva devant l'île où était refugié Semâmoun, roi de Nubie, et où l'on apperçut un grand nombre de barques nubiennes. On députa vers le roi, pour l'engager à se soumettre, et on lui promit une amnistie entière. Mais il refusa d'accepter les propositions. L'armée resta en présence de l'ennemi, l'espace de trois jours. Le roi, craignant de voir arriver des barques ou des bateaux, prit la fuite, et se retira du côté de la province d'*Abwab*, الابواب située hors des limites des états de Semâmoun, à la distance de trois journées de marche de l'île où ce prince s'était retiré; il se vit abandonné des *Schaoukeri* الشواكرة c'est-à-dire des émirs, de l'évêque et des prêtres, qui emportèrent avec eux la croix d'argent que l'on portait au-dessus de la tête du monarque, et la couronne royale. Ils demandèrent une amnistie, qui leur fut accordée par le gouverneur de Kous. Les principaux d'entre eux furent revêtus de *khilah;* et tous formant une troupe
nombreuse, retournèrent à la ville de Domkolah. Au moment où ils y arri- 453
vaient, l'émir Izz-eddin-Afram et Kandjak passèrent sur la rive orientale. L'armée resta dans la position qu'elle occupait. Les troupes, revêtues de leurs armures guerrières, se rangèrent, des deux côtés, en ordre de bataille. Les barques qui couvraient le fleuve furent décorées avec pompe; et les artificiers exécutèrent, avec le *naphte*, divers exercices. Les émirs firent préparer un repas dans

l'église d'Osous (Jésus), la plus grande des églises de Domkolah, et s'assirent à ce festin. Ensuite, ils donnèrent le titre de roi au prince que leur avait envoyé le sultan, et lui placèrent la couronne sur la tête. Puis, ils reçurent son serment de fidélité et celui de tous les grands, et fixèrent le *bakt* tribut qu'il devait payer (128) فقرروا البقط. Ils désignèrent un corps de troupes, qui devait résider auprès du nouveau roi, et qui était commandé par Beibars-Moazzi, mamlouk du gouverneur de Kous. Le reste de l'armée reprit la route d'Aswan, où elle arriva, après une absence de six mois. De là, elle se rendit au Caire, dans les derniers jours du mois de Djoumada-premier, conduisant avec soi un butin immense. Quant à Semâmoun, dès qu'il eut appris le départ de l'armée, il retourna secrètement à Domkolah. Il alla frapper à la porte de chacun des *Schavkeris* (émirs). Cet homme, lorsqu'il sortait, et apercevait son ancien roi baisait la terre devant lui, et lui prêtait serment de fidélité. Avant le point du jour, toute l'armée marchait sous les ordres de ce prince, et il alla attaquer le palais. Beibars et les troupes qu'il commandait furent forcés de reprendre la route de Kous. Semâmoun, ayant fait prisonnier le prince qui avait été mis sur le trône à sa place, le fit envelopper dans la peau d'un taureau que l'on venait de tuer, et dont la dépouille fut découpée en lanières, que l'on serra étroitement autour du corps de ce malheureux. Après quoi, on le plaça debout, adossé contre une pièce de bois, et on le laissa là, jusqu'à ce qu'il expira. Djoraïs fut également mis à mort. Semâmoun écrivit au sultan, pour implorer son pardon, s'engageant à payer le *bakt* fixé, et un surcroît d'impôt. Il envoya un présent composé d'esclaves et d'objets de divers genres. Sa requête fut favorablement accueillie.

Le vingt-deuxième jour du mois de Djoumada-second, une lettre du sultan enjoignit de faire une enquête sur la conduite de Nasir-eddin-ben-Mokaddesi, *vakil* (fondé de pouvoirs) du prince, en Syrie. Ayant été reconnu coupable d'actions répréhensibles, il fut arrêté, le dix-neuvième jour de Redjeb, frappé à coups de fouet, et condamné à payer une somme d'argent : ensuite, on ordonna de le conduire au Caire ; mais le vendredi, troisième jour de Schaban, on le trouva mort, attendu qu'il s'était étranglé lui-même. Le quatrième jour de Redjeb, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Mauseli fut nommé au commandement des trou-

(128) Je n'ai pas hésité à lire البقط, au lieu de النقط que présente le manuscrit. On peut voir, sur ce qui concerne ce tribut, mon *Mémoire sur la Nubie*, pag. [illegible]

pes stationnées à Gazah et dans le *Sâhel*, en remplacement de l'émir Ak-sonkor-Kertebeh. Au mois de Schaban, un ordre émané du sultan prescrivit de ne plus admettre à des fonctions dans les bureaux d'administration, aucun tributaire, juif ou chrétien. Ceux qui occupaient des emplois de ce genre furent destitués. Ce même mois, les habitants d'Akka attaquèrent plusieurs marchands musulmans, et les massacrèrent. Le sultan, outré de colère, écrivit dans les provinces de Syrie, pour donner ordre de fabriquer des machines de guerre, et de préparer des dépôts d'armes زردخانات pour le siége d'Akka. Les habitants de cette place ayant obtenu une trève de Melik-Dâher-Bibars, avaient eu soin de payer, chaque année, à ce prince, et ensuite à Melik-Mansour, la somme stipulée par le traité. Mais bientôt, poussés par la cupidité, ils commirent de grands désordres, et attaquaient les marchands sur les routes. Le sultan fit marcher contre eux l'émir Schems-eddin-Sonkor-almessah, à la tête d'un corps d'armée. Ces troupes allèrent camper à Ladjoun, ainsi qu'elles faisaient chaque année. Tout-à-coup, on apperçut des cavaliers Francs, qui venaient d'Akka, et l'on se prépara à les combattre. Pour subvenir aux dépenses 454
de la guerre, Sonkor-asar imposa une taxe sur les villages compris dans les cantons de *Merdj* et de Goutah, du territoire de Damas. Chaque particulier fut tenu de payer, depuis mille jusqu'à cinq cents dirhems. Il leva également des contributions sur les villages de Balbek et de Bikâ البقاع. Delà, il se rendit dans une vallée située entre les montagnes qui séparent le territoire d'Akka de celui de Balbek, afin d'y couper le bois nécessaire pour la confection des machines. Mais, surpris par une neige extraordinaire, sous laquelle il faillit périr, il se vit contraint, pour sauver sa vie, de fuir précipitamment, en abandonnant ses bagages et ses tentes. Tout fut enseveli sous la neige, et y resta jusqu'à l'été, ensorte que la plus grande partie des objets fut perdue. Le sixième jour de Schewal, on mit en liberté *l'émir-kebir* (grand émir), Alem-eddin-Sandjar-Halebi, qui était en prison depuis cinq ans, neuf mois et quelques jours.

Le dernier jour de ce mois, le sultan sortit hors du Caire, se disposant à entreprendre la conquête de la ville d'Akka. Mais, au commencement de la nuit, il éprouva un accès de fièvre, et resta deux jours, sans pouvoir monter à cheval. Bientôt la maladie prit un caractère plus grave. Melik-Aschraf descendait chaque jour de la citadelle, demeurait auprès de son père jusqu'après

*l'asr* (l'après-midi) et retournait alors à son poste. Des bruits de toute espèce circulaient et se répandaient parmi la population. On reçut la nouvelle que les Arabes du Saïd se livraient à des mouvements hostiles. Le *naïb* Torontaï-Karâkousch-Dâheri et l'émir Abou-Schâmah furent envoyés pour étouffer ces semences de troubles. Cependant, la maladie du sultan allait toujours en croissant. Ce prince expira dans sa tente, qui était dressée vis-à-vis la mosquée de Tibr, en dehors du Caire, la nuit du samedi, second jour du mois de Dhou-'lhidjah. Son corps fut porté la nuit même à la citadelle, et chacun des émirs rentra dans sa maison. Kelaoun avait régné onze ans, deux mois et vingt-quatre jours. Il était âgé d'environ soixante et dix ans; il laissa trois enfants mâles, savoir : Melik-Aschraf-Khalil, qui lui succéda au trône, Melik-Naser-Mohammed, qui régna également, et l'émir Ahmed, qui mourut sous le règne de son frère Aschraf. Il laissa également deux filles, savoir : Altemisch, surnommée *Dâr-mokhtar* دار مختار, et sa sœur, Dar-anbar دارعنبر et une seule épouse, la mère de Melik-Nâser. Il eut pour *naïb* (vice-roi), en Égypte, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram; celui-ci ayant demandé à être déchargé de ces fonctions, fut remplacé par l'émir Hosam-eddin-Torontaï, qui remplit cette place jusqu'à sa mort. Le *naïb* de Damas, fut après Sonkor-aschkar, l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, le *silah-dâr*, surnommé *assaghir* (le petit). La place de *naïb* d'Alep fut remplie par l'émir Djemal-eddin-Akousch, et, après la mort de cet officier, par l'émir Alem-eddin-Sandjar-Baschkirdi, qui fut ensuite destitué, et remplacé par l'émir Kara-sonkor, le *djoukendâr*. Le même poste fut occupé, dans le château des Curdes, par Belban-Tabâkhi; à Safad, par Ala-eddin-Kebki; à Ka-
455 rak, par Aïbek-Mausseli, ensuite, par Beibars, le *dawâdâr*. Kelaoun eut pour vizirs : 1° le *sâheb* Borhan-eddin-Khidr-Sindjâri, qui remplit ces fonctions à deux reprises; 2° Fakhr-eddin-Ibrahim-ben-Lokman; 3° Nedjm-eddin-Hamzah-Asfouni; 4° le *kadi-alkodat*, Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-alaazz; 5° l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï. Celui-ci, qui était *schâdd* (inspecteur des bureaux d'administration, était appelé, lorsqu'il n'y avait point de vizir, à en remplir les fonctions. Bientôt il fut promu au vizirat, comme successeur d'Asfouni. C'était un homme orgueilleux, despote, universellement redouté, attendu que pour se procurer de l'argent, il employait des moyens peu légitimes. Aussi, chacun le détestait, et désirait sa disgrâce. Il eut pour successeur l'émir Bedr-eddin-Baïdara, qui était encore vizir, à l'époque de la mort de Melik-

Mansour. Ce prince avait à son service douze mille mamlouks, ou, suivant d'autres, sept mille; ce qui est plus conforme à la vérité. Plusieurs d'entre eux furent promus au rang d'émirs; quelques-uns même, parvinrent à la dignité de sultan. Parmi les mamlouks, il en avait choisi trois mille sept cents, originaires de l'Arménie et de la Circassie, et les plaça dans les tours de la citadelle, d'où ils prirent le nom de *Bordjis*. Kelaoun était d'une belle figure, et inspirait le respect; il avait les épaules larges, et le col court; il parlait élégamment la langue des Turcs et celle du Kabdjak, mais il savait fort peu d'Arabe.

# RÈGNE

## DU SULTAN MELIK-ASCHRAF-SALAH-EDDIN-KHALIL,

### FILS DE MELIK-MANSOUR-SEIF-EDDIN-KELAOUN-ALFI-SALIHI-NEDJMI.

---

AN 689. Melik-Aschraf s'assit sur le trône royal, dans le château de la Montagne, le dimanche, septième jour du mois de Dhou'lkadah, l'an 689. L'armée lui prêta de nouveau le serment de fidélité, le lundi, huit. Le nouveau sultan fit demander le diplôme qui lui avait conféré le titre d'héritier présomptif de la couronne, et qui était entre les mains du kadi Fath-eddin-ben-Abd-eldaher. Celui-ci envoya la pièce écrite, mais qui ne portait pas *l'alamah* (l'apostille) de Melik-Mansour. Fath-eddin l'avait fait remettre au sultan, pour qu'il y apposât son chiffre; mais ce prince n'y voulut point consentir; sur les instances réitérées d'Aschraf, le kadi avait fait une nouvelle tentative auprès de Melik-Mansour, qui persista dans son refus, et dit à Fath-eddin : « Kadi, je ne veux plus choisir « Khalil, pour régner sur les Musulmans. » Ensuite, Aschraf fit revêtir de *khilah* tous les grands fonctionnaires. Après quoi, il monta à cheval, entouré de tous les attributs de la souveraineté, le vendredi, douzième jour du mois, à l'issue de la prière, et se rendit au *meidan* noir, situé au pied de la forteresse, dans le voisinage du marché des chevaux. Puis, avant *l'asr* (l'après-midi), il reprit en diligence, la route du château : car il venait d'apprendre que l'émir Hosam-eddin-Torontaï se préparait à l'attaquer, lorsqu'il passerait près de la porte de l'écurie باب الاسطبل. Il avait parcouru quatre *meidan*, tandis que Torontaï et ses complices se tenaient devant la porte appellée *Bab-Sariah* (باب سرية). Lors-

qu'il fut arrivé vis-à-vis la porte de l'écurie, on croyait qu'il allait tourner vers 456
la porte de *Sariah*, afin de compléter la marche ordinaire. Mais il poussa son cheval dans la direction de la citadelle, en passant par la porte de l'écurie. Torontaï, et ceux qui l'accompagnaient s'avancèrent précipitamment sur ses traces, dans l'espérance de l'atteindre; mais il parvint à leur échapper. Bientôt après, Torontaï fut mandé par Melik-Aschraf. L'émir Ketboga lui conseillait de ne pas entrer, et lui représentait qu'il avait tout à craindre. Mais il répondit : « Quand je serais endormi, Khalil n'oserait pas m'éveiller. » Trompé ainsi par son orgueil et par la longue prospérité dont il avait joui, il se présenta devant le sultan. Dès que ce prince l'apperçut, il donna ordre de l'arrêter avec Ketboga, et les fit enfermer en prison. Torontaï fut mis à mort, le lundi, quinzième jour du mois, ou, suivant d'autres, le jeudi dix-huit, après avoir été appliqué à une torture cruelle. Après l'exécution, son corps fut laissé dans la prison l'espace de huit jours. Ensuite on l'enleva, la nuit du vendredi, vingt-six du mois ; il était enveloppé dans une natte, et posé sur une civière جوية. On le porta au cimetière de Karafah; il fut lavé dans le monastère زاوية d'Abou-'ssooud, dont le scheikh (le supérieur) le couvrit d'un linceul, qu'il lui donna par forme d'aumône, et l'enterra, la nuit même, en dehors du couvent.

Lorsque Ketboga fut parvenu au rang de sultan, il fit transporter le corps de Torontaï dans le *medreseh* (collége), que cet officier avait fait bâtir au Caire, et où il reçut la sépulture. C'est là qu'il repose encore aujourd'hui. La mort funeste de Torontaï eut pour cause la haîne que lui avait vouée Aschraf, du vivant de son père. En effet, Torontaï s'attachait à rabaisser ce prince, à humilier ses *naïb* (lieutenants), et ceux qui lui étaient attachés, et à lui préférer, en toute circonstance, son frère Melik-Sâleh. Après la mort de ce dernier, il ne songea nullement à réparer ses actes précédents, mais il continua à insulter tous ceux qui tenaient à Melik-Aschraf. Voulant perdre Schems-eddin-Ebn-assalous, inspecteur du *divan* de ce prince, il excita contre lui la colère de Melik-Mansour, qui le destitua, et lui fit appliquer la bastonnade. En outre, Torontaï avait été dénoncé comme ayant voulu se saisir du sultan au moment de sa marche vers le *Meïdan*. On assure que cet officier, après son arrestation, ayant été amené en présence du sultan, on s'assura qu'il était revêtu d'une armure complète. Aussitôt, Schoudjaï, qui était l'ennemi de Torontaï, alla faire une descente dans sa maison, et

mit le séquestre sur tous ses biens. On lui trouva, en or monnoyé, un million six cent mille dinars d'Égypte, et, en argent, le poids de dix-sept mille rotl d'Égypte ; ses effets, étoffes, chevaux, mamlouks, mules, chameaux, grains, bijoux, propriétés, cuivre plaqué مكفت (1), et incrusté مطعم (2), armures, زردخاناه, selles, brides, étoffes servant pour le *tischt-khanah*

(1) Le verbe كَفَّتَ à la IIe forme, signifie *plaquer, recouvrir d'une feuille de métal.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 189 r°) : [illegible] مكفت بذهب « Son eperon n'est pas plaque en or. » Plus loin (fol. 346 v°) : [illegible] مكفت بالذهب والفضة « Du cuivre plaque en or et en argent. » Ailleurs (man. 682, fol. 338 v°) : [illegible] في النحاس المكفت رغبة عظيمة « On recherchait extrêmement le cuivre plaque. » Et (ib.) : [illegible] دار بالقاهرة و مصر تخلو من عدة قطع نحاس مكفت « On ne voyait presque pas au Caire et à Misr, une maison « qui ne renfermât quelques pièces de cuivre plaqué. » Et (*ibid.*) : نحاس اصفر مكفت بالفضة « Du cuivre jaune, plaqué en argent. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (manuscr. arab. [illegible], fol. 21 v°) : فولاد مكفت بذهب « De l'acier plaque en or. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. IV, p. 232) : السروج واللجم المكفتة « Les selles et les brides plaquées. » Ailleurs (tom. V, pag. [illegible]) الركب المكفتة بالذهب « Des étriers plaqués en or. » Car c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de المكفنة que présente le texte imprimé. Dans la *Biographie* du XIe siècle de l'hégire (pag. [illegible]) جعل عليه حجرين من الالماس مكفّين بالذهب و الفضة « On plaça dessus deux pierres de diamant « plaquees en or et en argent. »

Le mot كَفْت, au pluriel كفتات, ou أكفات désigne *le plaqué, la couche de métal* [illegible] *dont on recouvre un autre métal.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. *des Marchés*, man. ar. 682, fol. 334 r°) : صنّاع الكفت برسم اللجم والرُّكب « Ceux qui fabriquent du plaqué « pour les brides et les étriers. » Plus loin (fol. 338 v°) : [illegible] تطعم بد اواني النحاس من الذهب والفضة « Le mot *kaft* désigne l'or et l'argent avec lequel on incruste les vases de cuivre. » Ailleurs (man. 798, f. 266 r°) : ثلثون حياصة ذهبا كاملة بكفتاتها « Trente ceintures d'or, complètes « avec leurs plaques. » Ailleurs (man. 682, fol. 338 v°) : [illegible] الاكفت التي نقشت بظاهرها من الفضة نحو الثلث ذراع في عرض اصبعين « Les feuilles d'argent, appliquees a l'extérieur, avaient « en longueur, environ un tiers de coudée, et une largeur de deux doigts. » Le mot *kafti* [illegible] désigne *celui qui fabrique ou vend du plaqué.* Dans le même ouvrage, *ibid*, on lit : سوق الكفتيين « Le marché des vendeurs de plaqué. »

(2) Le verbe طَعَّمَ, à la IIe forme, signifie *greffer un arbre*, et, ensuite, *incruster.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (article *des Marchés*, man. 682, fol. 338 v°) : [illegible] تطعم بد اواني النحاس من الذهب و الفضة « L'or et l'argent avec lesquels on incruste les vases de cuivre. » Et (*ibid.*) : خشب مطعم بالعاج و الابنوس « Du bois incrusté d'ivoire et d'ébène. » Dans le *Menhel*

قماش الطشتخاناه (3), le *Rikab-khânah* الركبخاناه (4) et le *ferasch-khânah* الفراش خاناه (5), ceintures حوايص, denrées, argent prêté, dépôts, sucre et miel, s'élevaient à des sommes incalculables. Lorsque les richesses de Torontaï eurent été apportées en présence de Melik-Aschraf, ce prince récita ce vers :

« Quiconque survit un seul jour à son ennemi est parvenu au terme de ses vœux. »

Quelques jours après le meurtre de Torontaï, son fils demanda une au- 457
dience au sultan. Lorsqu'il fut en présence de Melik-Aschraf, cet homme qui

*alabsar* (man. ar. 583, fol. 210 r°) : النحاس المطعم « Le cuivre incrusté. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom I, fol. 145 v°) : صنع تابوتا من ابنوس مطعم بالصدف « On fabriqua un coffre « de bois d'ébène, incrusté de nacre. » Plus loin (fol. 346 r°) : الصناعة و السقى والتطعيم « La fabri- « cation, la trempe, et l'incrustation. »

(3) Je n'ai pas hesité à lire طشتخاناه, au lieu de طشخاناه que présente le manuscrit. Ce mot, comme on voit, est formé de *tuscht* طشت (bassin), et de خانه, *maison*. Au rapport de Khalil-Dâheri (man. ar. 695, fol. 250 r°) : الطشت خاناه هى التى بها الملبوس والاقمشة ويغسل فيها الثياب « Le mot *tischt-khânah* désigne le lieu qui renferme les habits, les étoffes, et où on lave les « vêtements. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 281 r°), on lit : الطشت خاناه والفرش خاناه « Le *tischt-khânah* et le *feresch-khânah.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'l-mâhasen (man. 666, fol. 21 v°) : مهتار الطشتخاناه « Le surintendant du *tischt-khânah.* » Dans le *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 129 v°) : مهتار الطشت خاناه له الامر على الرختوانية والطشتدارية « Le surintendant du *tischt-khânah* a l'inspection sur les *rakhtwanis* et les *tischtdâr.* » Le mot طشتدار qui fait au pluriel طشتدارية, désigne *un employé qui s'occupait des soins du vestiaire.* On lit dans l'*Histoire* d'Abou'lfaradj (tom. I, pag. 457) : بعض الطشتدارية. Dans la *Vie de Saladin* par Beha-eddin (p. 105) : قتلوا طشتدارا « On tua un *tischtdâr.* » Dans le *Kitab-arraoudataïn* (m. 707 A, f. 24 r°) : سلم يوما خشكنانكه الى طشتدار له « Un jour, il remit un pain à son *tischtdâr.* » Dans l'*Histoire des Philosophes* (manuscrit, p. 200) : بعض الطشتدارية قال له « Un des *tischtdâr* lui dit. » Et (p. 201) : رشى الطشتدار « Il corrompit, par ses présents, le *tischtdâr.* »

(4) Le mot *rikab-khânah* ركبخاناه, ou *rikâb-khânah* ركاب خاناه est expliqué ainsi par Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 250 r°) : الركبخاناه هى التى يوضع بها الات الخيل « Le *rikab-khânah* de- « signe la maison où on déposait tout le harnachement des chevaux. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 172 r°) : ركبخاناه الاسطبل السلطانى « Le *rikab-khânah* de » l'écurie du sultan. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 197 v°) : الفرس من الاسطبل وقماشه من الركابخاناه « Le cheval venait de l'écurie, et son harnois du *rikab-khânah.* » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 140 r°) : عرض الركاب خاناه واخذ ما فيها من السروج واللجم والسلاسل الذهب « Il fit l'inspection du *rikab-khânah*, et enleva tout ce qui « s'y trouvait de selles, de brides, et de chaînes d'or. »

(5) Le mot *firasch-khânah* désignait *le garde-meuble.* (*Voy.* Khalil-Dâheri, fol. 250 v°).

était aveugle, se mit à pleurer, étendit la main à la manière des mendians, et dit : « Pour Dieu, donnez-moi quelque chose. » Il assura que sa famille, depuis plusieurs jours, n'avait pas de quoi manger. Le prince, touché de compassion, lui abandonna les propriétés de Torontai, et lui dit : « Vivez sur le « produit de ces biens. »

Sur ces entrefaites, Scherf-eddin-Hasan-ben-Kodâmah fut nommé kadi des hanbalis de Damas, après la mort de Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Kodamah. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï succéda momentanément à Torontai, dans les fonctions de *naïb*, sans avoir été revêtu de la *khilah*, et sans avoir obtenu le diplôme de son grade. Mais bientôt après, l'émir Baïdara, fut promu au rang de *naïb-assaltanah*, et reçut la *khilah*.

Le dix-neuvième jour du mois de Dhou'lkadah, Sonkor-asar, *schadd* (inspecteur) des *divans* de Syrie, fut mandé à la cour. Étant arrivé au mois de Dhou'l-hidjah, il reçut la bastonnade, par ordre d'Aschraf, et fut, à plusieurs reprises, appliqué à la torture. On lui donna pour successeur Seif-eddin-Tougan-Mansouri. Taki-eddin-Taubah fut réintégré dans le rang de vizir de la Syrie, et fit mettre le séquestre sur les biens de Sonkor-asar. Ce même mois, l'émir Bedr-eddin-Bektout-Alaï fut amené de Hems au Caire. L'émir Hosam-eddin-Sonkor-Hosâmi (6) se mit en route, portant le diplôme qui maintenait l'émir Hosam-eddin-Lâdjin dans le rang de *naïb* de la Syrie. Il arriva à Damas, le dix-huitième jour du mois. Le sultan fit de nombreuses distributions d'argent, et supprima plusieurs inventions fiscales, entre autres, la taxe qui avait été imposée sur les grains, en Syrie, et il fit remise de tous les reliquats qui étaient arriérés sur les contributions de cette province et de l'Égypte.

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta : 1° le kadi des hanbalis de Damas, Nedjm-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Abd-errahman, fils du scheïkh Abou-Omar-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Kodâmah-Moukaddesi. Il mourut à Damas, âgé d'environ quarante ans; 2° le *kadi-alkodat* des schaféïs d'Alep, Medjd-eddin-Abou'lféda-Ismaïl-ben-Abd-errahman-ben-Meki. Il mourut à Damas, âgé de soixante-quatre ans. 3° Reschid-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Ismaïl-ben-Masoud-Fârikâni, le schaféï; il fut étranglé dans les environs de Damas, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. 4° Iz-

(6) Il faut lire, comme dans l'histoire de Nowaïri (fol. 82 r°), Schems-eddin Ak sonkor Hosâmi

eddin-Abou-Mohammed-Abd-elaziz-ben-Ahmed-ben-Saïd-Damiri-Daïrini, le schaféi. 5° Fakhr-eddin-abou-Tâher-Ismaïl-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Abd-elwâhed-ben-Izz-alkodat. Il mourut à Damas, âgé de soixante-huit ans.

Cette même année, un combat eut lieu entre Fârikâni, émir de la caravane, et la population de la Mecque, au moment où la caravane arrivait à *Theniïah* (la colline). Dans cette action, un homme de la tribu des Benou-Hasan, perdit la vie. Bientôt Abou-Khors arriva, apportant la nouvelle que Melik-Aschraf-Khalil était monté sur le trône. Un autre combat se livra, à l'issue 458
du pélerinage. Les pélerins se pressèrent de partir, et sortirent de la ville sains et saufs.

Le sixième jour du mois de Moharrem, on rendit la liberté à Melik-Aziz- AN
Fakhr-eddin-Othman, fils de Moughith-Fath-eddin-Omar, fils d'Adel-Abou- 690
Bekr, fils de Melik-Kâmel-Mohammed, fils d'Adel-abou-Bekr, fils d'Aioub. Il avait été mis en prison par ordre de Melik-Dâher-Bibars, le quatorzième jour du mois de Rebi-premier, l'an 669, et était resté détenu l'espace de vingt années, neuf mois et vingt-deux jours. On lui assigna un revenu convenable à son rang, et il se tint confiné dans sa maison.

Le même jour, Aschraf fit adresser une lettre à Schems-eddin-Mohammed-ben-assalous, qui se trouvait, à cette époque, dans le Hedjaz; et, de sa main, il écrivit, entre les lignes, ce peu de mots : « O voyageur, ô homme de bien, « hâte-toi de revenir, car nous sommes sur le trône. » Ebn-assalous reçut cette dépêche au moment où il revenait du pélerinage. Tout le monde se réunit autour de lui, l'entoura de protestations d'attachement, et le combla de témoignages de considération. Il arriva au château de la Montagne le dixième jour de Moharrem. Depuis l'avénement d'Aschraf au trône, l'émir Sandjar-Schoudjaï remplissait les fonctions du vizirat, sans avoir revêtu la *khilah*, et sans avoir reçu le diplôme de cette charge.

Le jeudi, douzième jour du mois, Ebn-assalous fut installé dans le rang de vizir. On le revêtit de la *khilah*, et on lui remit la conduite de toutes les affaires de l'empire. On plaça auprès de lui plusieurs mamlouks du sultan, qui devaient monter à cheval à sa suite, marcher à pied à côté de son étrier, se tenir debout en sa présence, et exécuter fidèlement ses ordres. Il se trouva investi d'un pouvoir dont n'avait joui, au même degré, aucun des vizirs qui l'avaient précédé, depuis l'établissement de la dynastie turque. Lorsqu'il vou-

lait monter à cheval, pour se rendre à la citadelle, on voyait se réunir devant sa porte les inspecteurs du royaume, les *mouschidd* des *divans*, le *wali* du Caire et celui de Misr, les *moustavfis* de l'empire, les inspecteurs des différentes contributions نظار الجهات, les *mouschidd* des diverses administrations, et autres personnages éminents. Ensuite, venaient les quatre *kadi-alkodat*, avec leur suite. Lorsque tout ce monde était arrivé, le chambellan du vizir entrait auprès de lui, et lui disait : « Que Dieu glorifie notre seigneur le *sahib* « (vizir). Le cortége est complet. » C'était l'arrivée des quatre kadis qui annonçait que tout le monde était réuni. Alors le vizir sortait et montait à cheval. Tout le monde marchait devant lui, chacun selon son rang. Les deux personnes qui se trouvaient le plus près de lui étaient le *kadi-alkodat* des schaféïs, et le *kadi-alkodat* des malékis. Ils s'avançaient tous deux ensemble, immédiatement devant le cheval. En avant d'eux était le *kadi-alkodat* des hanéfis, et le *kadi-alkodat* des hanbalis. Ensuite venaient les inspecteurs du royaume, les *moustavfis* de l'empire, les inspecteurs des divers impôts, chacun suivant son rang. Tous accompagnaient le vizir jusqu'au moment où il s'installait dans sa salle d'audience, au château de la Montagne. Alors les kadis retournaient sur leurs pas. A la fin du jour, ils revenaient à la citadelle, et
459 accompagnaient le vizir jusqu'à ce qu'il fût arrivé à sa maison. Une nuit il avait prolongé son séjour dans la citadelle jusqu'à la dernière heure du soir. Les portes de cette forteresse furent fermées, et le cortége du vizir recula jusqu'à *la porte de l'écurie*. Les kadis restèrent sur leurs mules, en dehors de cette porte, en attendant la sortie du vizir, puis ils l'accompagnèrent jusqu'à sa maison. Jamais personne n'osa se dispenser de faire partie de son cortége; et cependant, il ne daignait se lever pour personne. Comme son cortége était extrêmement nombreux, que les principaux personnages se réunissaient en foule pour monter la grande rue du Caire, qui se trouvait trop étroite pour les recevoir, à raison de la multitude immense dont était entouré le vizir, et que les pages s'y portaient également en masse, il quitta le Caire, et alla établir sa résidence dans le quartier de Karâfah. Enivré d'orgueil, plein de mépris pour tout le monde, il étendit de beaucoup les prérogatives qui appartenaient aux vizirs. Lorsque les émirs du plus haut rang entraient dans sa salle d'audience, il ne se levait entièrement pour aucun d'eux; il en était même pour lesquels il ne témoignait aucune attention. S'il avait à mander

un émir, il disait : Un tel, l'émir *djandar;* un tel, l'*ostadar;* en désignant chaque personnage par son nom, sans y joindre son surnom. Sa faveur allant toujours en croissant, il en vint au point de mépriser le *naïb-assaltanah*, l'émir Baïdara, le contrecarrant et empiétant sur ses attributions, sans que le *naïb* osât témoigner de la colère, attendu qu'il savait combien le sultan avait d'affection pour le vizir.

Un jour, par un effet du hasard, le vizir quittait la salle du vizirat, placée dans l'enceinte de la citadelle, et se disposait à entrer au trésor, lorsqu'il rencontra les émirs qui sortaient, accompagnés du *naïb* Baïdara, après avoir fait leur cour au sultan. Les plus grands émirs s'empressèrent de présenter leur hommage au vizir : quelques-uns lui baisèrent la main ; tous lui firent place, et se disposaient à marcher devant lui ; mais il leur fit signe de se retirer. Au moment où il arriva sur le seuil de la porte du château, il mit pied à terre. Là se trouvait l'émir Baïdara ; chacun d'eux salua l'autre, et fit devant lui le geste de la *kidmeh* (hommage respectueux) اوماء بالخدمة (7). Mais le *naïb* Baïdara prit, dans sa politesse, une attitude plus humble que celle du

(7) Le verbe خَدَمَ signifie *servir*. Employé, en parlant d'un sujet à l'égard de son prince, il signifie : *Lui offrir son hommage*, et en parlant d'un inférieur à l'égard de son supérieur, *lui donner un témoignage de respect, d'une politesse pleine de soumission.* خدمة désigne ce genre d'*hommage ou de salutation respectueuse.* On lit dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 93 v°) : يخدم بيده اليمنى الى الارض « Il témoignait son hommage, en abaissant sa main droite jusqu'en terre. » Ailleurs (fol. 84 r°) : يخدم الى الجهة التى بها السلطان الخدمة عندهم حط الراس نحو الركوع « Il saluait respectueusement, du côté où se trouvait le sultan. La *khidmeh*, chez eux, « consiste à abaisser la tête, de manière à ployer le corps en deux. » Et (fol. 104 verso) : خدم الوزير حتى ضرب راسه من الارض و خدمنا نحن بالركوع و اوصلنا اصابعنا الى الارض « Le vizir fit la *khidmeh,* en frappant sa tête sur la terre. Pour nous, nous fîmes notre « salutation, en courbant le corps, et en touchant la terre avec nos doigts. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 342 v°) : خدم الناس جميعهم و قبلوا الارض « Tout le monde « salua respectueusement, et baisa la terre. » Ailleurs (m. 697, f. 320 v°) : خرجوا للخدمة والسلام « Ils sortirent, pour faire la *khidmeh*, et pour saluer. » Ailleurs (f. 319 v°) : خرج الوزير الى داره مخدوما بالجماعة « Le vizir retourna à sa maison, en recevant les salutations respectueuses « de la foule. » Dans le même ouvrage (man. 682, fol. 328 r°) : خدم وشكر و خرج « Il présenta son « hommage, rendit grâces, et sortit..... » Plus bas (*ibid.*) : خدمه و شكر له و دعا له « Il lui pré- « senta son hommage, rendit grâces, et fit des vœux pour lui. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'l-mahâsen (man. 671, fol. 134 v°) : سلم و خدم بيده الى الارض خمسة مرات « Il salua, et présenta

vizir. Ils partirent alors ensemble : mais le *naïb* ne marcha pas de front avec le vizir (8), il le précédait un peu, et inclinait son visage vers celui du vizir, lorsque celui-ci lui adressait la parole. Ils arrivèrent ainsi à la porte du trésor. Ebn-assalous prit la main du *naïb*, et lui fit signe de s'en retourner, et lui dit « Au nom de Dieu, ô émir, Bedr-eddin ; » il n'ajouta pas une seule parole.

Ce même mois, on reçut des ambassadeurs envoyés par les Francs d'Akka, et qui venaient implorer la clémence du sultan; mais ce prince refusa d'accueillir leurs excuses. Les émirs arabes arrivèrent de toutes parts. De ce nombre étaient l'émir Mohannâ-ben-Isa, émir de la tribu de Fadl, et Sabik-

« son hommage, en portant cinq fois la main à terre. » Dans l'*Histoire de la Mecque* de Taki-eddin Fâsi (tom. IV, man. ar. 863, fol. 13 v°) : ليس كمال الخدمة الامامية الا تقبيل العتبة « La salutation qu'on doit à l'imam n'est complète que quand on baise le seuil de la porte. » De là vient cette expression si commune chez les écrivains persans : زمين خدمت بوسيد « Il baisa la terre, en signe d'hommage » (Voy. Firischtah, *Histoire de l'Inde*, t. I, pag. 100 et *pass.*) Comme les présents constituent la marque la plus certaine de l'hommage qu'un inférieur rend à son supérieur, le verbe خَدَمَ signifie *offrir un présent*. On lit dans l'*Histoire des Seldjoucides* d'Imad-eddin-Isfahâni (man. de S.-Germ., fol. [illegible] r°) خدم الخليفة بمصحف جليل و قطعة بلخش « Il présenta au khalife un bel Alcoran, et une pièce « de rubis balais. » Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (man. 767 A, fol. 23 v°). Dans le même ouvrage, on lit (fol. 44 r°) : [illegible] الخزانة السلطانية بثلثماية الف دينار « Il offrit, de son argent, au trésor du sultan, une somme de trois « cent mille dinars. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. [illegible] r°) خدمه بعشرة آلاف دينار « Il lui témoigna son respect, en lui offrant dix mille dinars. » Les mêmes mots se trouvent dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aintâbi (man. 684, fol. 12 r° et v°). Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 328 r°) : اذا خدم بثلاثين الف درهم « Lorsqu'il offrit « un présent de trente mille dirhems. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. III, fol. [illegible] r°) خرج اليه صاحبها و خدمه بماية الف دينار « Le souverain de cette ville sortit vers ce prince, et lui offrit « un présent de cent mille dinars. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. III, pag. [illegible]) : [illegible] خدم به السلطان « Il emprunta de quoi faire un présent au sultan. » Dans le *Fakihat alkholafâ* (pag. 235) : خدمناك به بلاش « Nous t'en avons fait présent gratuitement. » Dans l'*Histoire d'Egypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 12 v°) : خدموه بالاقوات و الشعير و غيرها « Ils lui apportèrent des vivres, de l'orge, et autres objets. » De là vient que le mot خدمة désigne *un présent*. On lit dans le *Fakihat-alkholafâ* (p. 144) : اخذوا فى تعبية التقادم و الخدم « Ils commencèrent à « disposer les présents et les dons. » Ailleurs (pag. 182) : اضاف الى ذلك من الخدمات السلطانية « Il y joignit des présents destinés pour le sultan. » Dans le *Kamel* d'Ebn-Athir (tom. IV, fol. 118 v°) : ارسل الى الخليفة خدمة كثيرة « Il envoya au khalife un présent considérable. » Dans la *Vie de Djezzar-pâcha* (de mon manuscrit, folio 23 r°) : جعلوا له خدمة خمسين كيس « Ils lui « destinèrent un présent de cinquante bourses. »

(8) Je lis لم يكن يسامته, au lieu de لم يكن يستامنه.

eddin-Obaid, émir des Benou-Okbah. Ils apportèrent des présents, et après une réception pleine de bienveillance, ils obtinrent leur audience de congé. Le prince de Hamah se présenta à la cour, reçut les dons ordinaires, et un diplôme d'investiture. Le septième jour du mois de Safar, on arrêta prisonnier l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar, et l'émir Djermek-Nâseri. On reprochait, entre autres actes, à Sonkor-aschkar, qu'il avait révélé (9) les secrets de Torontaï, dont il avait ainsi provoqué l'arrestation; tandis que Torontaï
l'avait comblé de marques de bienveillance, et avait, à plusieurs reprises, 460
empêché Melik-Mansour de le mettre en prison. Cette générosité ne fut payée que d'ingratitude.

Ce même jour, l'émir Ketboga recouvra sa liberté, fut réintégré dans son émirat, et traité avec une faveur extraordinaire. Le sultan se préparait avec un zèle extrême à faire la conquête de la ville d'Akka. Il fit partir pour la Syrie l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram, *émir-djandar*, avec la mission de faire expédier les bois nécessaires pour les machines. Cet officier arriva à Damas, à la fin du mois. Le premier jour de Rebi-premier, les pièces de bois commencèrent à partir, et furent réunies au complet le douzième jour du mois. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, l'un des émirs de la Syrie, accompagnait ces matériaux, qui furent répartis entre les émirs, commandants de mille hommes. Le vingtième jour du mois, l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, *naïb* de la Syrie, quitta Damas, à la tête de l'armée. En même temps l'émir Seïf-eddin-Togril-Igâni partit du Caire, pour aller mettre en mouvement (10) les garni-

(9) Il faut lire افشى, au lieu de ابنى.

(10) Je n'ai point hésité à lire استنفار, au lieu de استنقاذ, que présente le manuscrit. En effet, dans le texte de Nowairi (fol. 87 r°), on trouve ces mots : يستحثهم على سرعة.

Le verbe نَفَرَ signifie : *Se mettre en mouvement, partir pour une expédition.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. ar. 682, fol. 116 r°) : نفر الناس اليهم وقتلوا منهم رجلين « Ils « marchèrent contre eux, et leur tuèrent deux hommes. » Ailleurs (fol. 117 v°) : نفر اليهم عنبسة في جيشه « Anbasah marcha contre eux, à la tête de son armée. » Dans le même ouvrage (m. 797, fol. 242 v°) : نفروا مع عمرو بن العاص الى مصر « Ils marchèrent vers l'Égypte, avec Amrou-ben-alas. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 61 r°) : نفروا يوم الجمعة « Ils se mirent en marche, le « vendredi. » Dans la *Vie de Saladin* de Beha-eddin (pag. 250) : نفر الناس للغزاة « Tout le monde « partit pour la guerre sainte. » Dans l'*Histoire des Dynasties* de Fakhr-eddin-Râzi (man. 875, fol. 264 r°) : نفر بهم من بلاد الترك الى بلاد المسلمين « Il partit avec eux, du pays des Turcs,

sons des différentes forteresses de la Syrie. Moudaffer, prince de Hamah, arriva à Damas le vingt-troisième jour du mois, amenant avec lui un corps

« pour entrer sur les terres des Musulmans. » Dans l'ouvrage historique intitulé *A[illegible] fi* (man. arab. 653, fol. 106 v°): ثم السبب الكوفة فيمن نفر من اهل المدينة « Sa[illegible] rendit à « Koufah, accompagné de ceux des habitants de Médine qui s'étaient mis en c[illegible] » (fol. 119 r°): أن ينفروا لكل غارة « Afin qu'ils partissent pour toutes les expéditions. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, m. ar. 656, fol. 33 v°) [illegible] « Un grand « nombre d'hommes partit avec lui pour la guerre. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, fol. 284 v°): نفر اليهم « Il marcha contre eux. » Plus bas (fol. 285 r°): [illegible] للغزو « Ils partirent « pour cette expédition. » Ailleurs (tom. IV, fol. 222 r° et v°): [illegible] معه في الحروب « Ils mar- « chaient avec lui dans les combats. » Ailleurs (f. 347 v°): نفر معه [illegible] ايلك خان « Il partit avec « lui, pour aller attaquer Ilek-khan. » Et enfin (tom. VIII, fol. [illegible] r°): لم ينفر معه « Il ne voulut « point partir avec lui. »

Delà vient le substantif نفير qui signifie : *Un départ quelconque, le départ pour la guerre, la charge, l'attaque.* On lit dans l'*Histoire d'Alep* (loc. laudat.): [illegible] النفير و زحفوا « On sonna la « charge, et on livra l'assaut. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, fol. 2 r°): اوعب قريش في النفير الى الشام « Il engagea tous les Koraïschs à marcher vers la Syrie. » Ailleurs (fol. [illegible]): تنادوا بالنفير الى الجهاد « Ils s'exhortèrent mutuellement à partir pour la guerre sainte. » Ailleurs (tom. IV, fol. 353 r°): قعد عن النفير « Il renonça à partir. » Ailleurs (t. VII, f. [illegible]): [illegible] في الناس بالنفير الى تلمسان « Il fit proclamer parmi la population, que l'on marcherait « contre Tlemsan. » Dans la *Chronique* de Dhehebi (man. arab. 646, fol. 2[illegible] recto): [illegible] في الناس « Il fit donner, parmi la population, le signal du départ. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 126 rect.): [illegible] عسكره من الرحيل قبل النفير « Il défendit à son « armée de se mettre en marche, avant qu'on eût donné le signal du départ. » Plus loin (f. [illegible] r°): نادى نايب قلعة حلب بالنفير العام « Le *naïb* (gouverneur) d'Alep fit proclamer un départ géné- « ral. » Ailleurs (man. 671, fol. 47 vers.): [illegible] اسمعيل بن احمد في خراسان ... بالنفير « [illegible] « ben-Ahmed fit proclamer dans le Khorasan le départ pour la guerre. » Dans l'*Ouvrage historique* de Makrizi (*Solouk*, tom. I, pag. 129): نودى بالنفير العام « On fit proclamer un départ général. » Dans la *Vie de Noradin et de Saladin* (*Kitab-arraoudataïn*, man. 707 A, fol. 5 verso): [illegible] كل وقت في النفير « Nous étions, à chaque moment, sur le point d'attaquer. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Wasel (*Kâmel*, tom. VII, pag. 156): قد وجب على المسلمين النفير اليهم ودفعهم عن البلاد « Il devint « obligatoire pour les Musulmans, de marcher contre eux, et de les chasser du pays. » Dans l'*Histoire* de Nowaïri (man. ar. 645, fol. 65 recto): ندى اهل بغداد النفير النفير الغزاة الغزاة « Les habi- « tants de Bagdad proclamèrent ces mots : Le départ, le départ, la guerre, la guerre! » Dans un autre volume du même ouvrage (26ᵉ partie, man. de Leide, fol. 167 v°): ضرب بوق النفير وقيل جاء الفرنج الفرنج « On sonna la trompette de l'attaque, et on dit : les Francs, les Francs sont arrivés. » Dans la *Biographie du XI*ᵉ *siècle de l'hégire* (manuscrit, pag. 281): الركب المصرى اذ ذاك في نفير السير من مكة « La caravane d'Égypte était alors au moment de quitter la Mecque. » Comme,

de troupes, des machines de guerre, et un *Zerd-khânah* (arsenal). L'émir Seif-eddin-Belban-Tabâkhi, *naib-alfotouhat* (gouverneur des places conquises),

d'ordinaire, c'est la trompette qui donne le signal du depart pour le combat, delà vient, sans doute, que cet instrument est désigne par le mot de نفير, qui fait, au pluriel, نفيرات ou أنفار ou أنفرة. Voyez Russell (*History natural of Aleppo*, tom. I, pag. 151); Villoteau (*Mémoire sur les instruments de musique*, pag. 948 et suiv.); Hœst (*Nachrichten von Marokos und Fes*, pag. 261). On lit dans l'*Ouvrage* de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 231 v°): يدق على بابه ثلاثة احمال طبلخاناة و نفيران « On frappait, à sa porte, trois charges de *tabl-khânah* (tambours) et deux trompettes. » Plus loin (*ibid.*): أربعة أنفرة « Quatre trompettes. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 35 r°): ضرب طبوله و انفارة « Il frappa ses tambours et ses trompettes. » Plus loin (fol. 43 r°), يضربون الطبول والانفار « On frappa les tambours et les trompettes. » Ailleurs (fol. 71 r°): الابواق والانفار و الاطبال « Les fifres, les trompettes et les tambours. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. I, fol. 349 r°): النوبة التركية والنفيرات « La *naubah* turque et les trompettes. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (m. ar. 689, f. 25 r°): قدّامه النفير السلطاني « Devant lui était la trompette « du sultan. » Delà s'est formé le mot مُنَفِّر, signifiant. *Celui qui sonne de la trompette.* On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (manuscr. ar. 1573, fol. 129 verso): هو المتحدث على المطبلين و المنفرين « C'est lui qui a l'inspection sur les joueurs de tambours et les joueurs de trompettes. » Dans une *Histoire manuscrite de l'Égypte* (f. 21 r°): من يسافر صحبته من الطبّال والزمّار والمنفرين « Les joueurs de tambours, de fifres et de trompettes, qui marchent avec lui. » Delà vient cette expression bizarre employée par l'historien Imad-eddin-Isfahâni (man. ar. 714, fol. 18 recto): نَفَّر النفير غراب الغبار « Le corbeau de la poussière sonna la trompette du départ; » c'est-à-dire: « Les « nuages d'une poussière noire qui s'élevèrent, annoncèrent qu'il fallait partir pour le combat. » Le mot نفير, dans la langue persane, signifie *un cri.* On lit dans l'*Anvari-Sohaili* (fol. 104 recto): ناله و نفير باوج فلك اثير رسانيده « Faisant parvenir leurs gémissements et leurs cris jusqu'au « sommet de la sphère de l'air. » Et le *son d'un instrument.* On lit dans le *Matla-assaadein* (fol. 75 v°) از نفير ناى و خروش كوس « Par le son de la flute et le bruit du tambour. »

Le verbe نَفَرَ à la X^e^ forme, signifie: *Faire lever quelqu'un, le faire mettre en mouvement, l'exciter à partir pour la guerre.* Une glose marginale sur la *Vie de Mahmoud*, écrite par Otbi (man. de Ducaurroy, fol. 12 v°), s'exprime ainsi: الاستنفار حث القوم على النفر الى الحرب « Le mot *istinfar* « désigne l'*action d'exciter les hommes à partir pour la guerre.* » On lit dans l'*Histoire d'Égypte et de Syrie* de Schems-eddin, ou plutôt de Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel (manuscrit, fol. 5): استنفر اهلها على حصن بزاعة « Il fit lever la population de cette ville, pour marcher contre la forteresse de « Bozâah. » Dans l'ouvrage historique de Makrizi, intitulé *Moukaffà* (man. ar. 675, fol. 163): استنفر الناس « Il fit lever la population. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 466 r°): امر بكتب الاستنفار و استدعاء الجيوش « Il ordonna d'écrire des lettres, pour faire lever la population, « et mander les armées. » Dans l'*Histoire* d'Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 59 v°): استنفار كل من يُرام من الانصار « Pour faire lever tous ceux d'entre les auxiliaires, auxquels on voulait s'adres-

arriva, le vingt-quatre, amenant les troupes des places fortes et de Tarabolos, des machines et un *Zerd-khânah*. Tous les *naïb*, accompagnés des troupes qui étaient sous leur commandement, se dirigèrent vers Akka. D'après les ordres du sultan, les savants, les kadis, les personnages marquants, les lecteurs, se

« ser. » Et (fol. 152 v°) : بعثنا كتب الاستنفار الى جميع الامصار « Nous envoyâmes dans toutes les « provinces des lettres, pour appeler la population à la guerre. » Dans l'*Histoire d'*[illegible] (man. [illegible]8, fol. 66 v°) : استنفر عليه احداث حلب « Il souleva contre lui les jeunes gens d'Alep. » Dans l'ouvrage historique intitulé *Kitâb-aliktifâ* (man. 653, fol. 119 r°) : من يستنفر من اهل الجزية فتوضع عنه جزيته تلك السنة التي استنفر فيها « Ceux d'entre les tributaires qui seront appelés à « la guerre, recevront une remise d'impôts, l'année où ils auront été convoqués. » Et (fol. 1[illegible] v°) : استنفر اهل البصرة اليهم « Il fit marcher contre eux les habitants de Basrah. » Dans un passage des *Annales* de Tabari (tom. I, pag. 92), il faut lire استنفارا au lieu de استيقارا, que présente le texte imprimé. Dans l'*Histoire* de Nowaïri (26e partie, man. de Leyde, fol. 40 r°) : دخل القسيس والرهبان الى بلاد الفرنج ... مستنفرين على المسلمين « Les prêtres et les moines se rendirent dans « le pays des Francs, afin d'appeler la population aux armes contre les Musulmans. » Dans la *Vie de Saladin* de Beha-eddin (pag. 161) : وصلت كتب عكا بالاستنفار العظيم « Il arriva de la ville d'Akka « des lettres qui appelaient vivement la population aux armes. » Dans les *Annales* d'Aboulféda (tom. III, pag. 366) : توجّه فخر الملك الى بغداد مستنفرا « Fakhr-elmulk se mit en marche vers « Bagdad, afin de faire lever la population. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahasen (man. [illegible], f. 163 v°) : بيده ورقة يقراء منها استنفار الناس لقتال قرا يوسف « Il tenait à la main une [illegible] « de papier, dont il faisait la lecture, et qui contenait une invitation pressante adressée à toute la « population, de marcher contre Kara-Ioussouf. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makkari (tom. II, man. ar. 705, f. 214 v°) : استنفر جميع اهل بلاده « Il fit marcher tous les habitants de son pays. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 15 r°) : استنفر من العرب نحو خمسة و عشرين الفا « Il fit « marcher à la guerre environ vingt-cinq mille Arabes. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. ar. [illegible], p. 159) : وصل المستنفرون الى بغداد... مستغيثين الى الخليفة « Ceux qui étaient chargés d'appeler « la population aux armes, arrivèrent à Bagdad, pour implorer l'assistance du khalife. » Plus bas (pag. 340) : خرج منها مستنفرا لملوك الارض فى نجدة صاحب غرناطة « Il en sortit, pour appeler « les rois de la terre à marcher au secours du souverain de Grenade. » Ailleurs (pag. [illegible]) : وصل المستنفرون الى داخل المدينة « Ceux qui étaient chargés d'appeler la population aux armes, arri- « vèrent dans l'intérieur de la ville. » Et enfin (pag. 365) : استنفر كل من الطائفتين من ينتصر لها من العشير « Chacun des deux partis appela aux armes celles des tribus qui pouvaient le secourir. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. IV, fol. 537 v°) : بعث اهلها الى اذربيجان يستنفرون المسلمين « Il envoya les habitants de cette ville vers l'Aderbaïdjan, pour appeler les Musulmans « aux armes. » Ailleurs (tom. VIII, fol. 45 r°) : استنفره لحرب صدقة « Il l'excita à faire la guerre à « Sadakah ; » car c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de استقره que présente le manuscrit. Ailleurs (tom. VIII, f. 321 r°) : استنفر السلطان العساكر من مصر والشام « Le sultan fit marcher les troupes « de l'Égypte et de la Syrie. »

réunirent, au Caire, sous la *Koubbah-mansouriah*, auprès du tombeau du père de ce prince, la nuit du vendredi, vingt-deuxième jour du mois de Safar. Ils y passèrent toute la nuit, et on y célébra une fête pompeuse. Le matin du vendredi, Aschraf se rendit à la *Koubbah-mansouriah*, et distribua en argent et en habits, des aumônes considérables. Les lecteurs et les fakirs reçurent des gratifications pécuniaires abondantes, et les personnes attachées aux *medreseh* (colléges), aux *zawieh* زاويات, aux monastères خوانك et aux *ribat*, reçurent de l'argent et des vêtements; après quoi, le sultan rentra dans la citadelle. Le mardi, troisième jour du mois de Rebi-premier, ce prince partit, à la tête de son armée, pour aller faire la conquête de la ville d'Akka. Il envoya ses femmes حريم à Damas, où elles arrivèrent le septième jour de Rebi-second. Le sultan continua sa marche, et vint camper devant Akka, le jeudi, troisième jour du même mois. Deux jours après, les machines de guerre arrivèrent au nombre de quatre-vingt-douze. Elles furent complétement dressées dans l'espace de quatre jours. On éleva en même temps les palissades (11), et l'on commença le siége. Des corps de Francs étaient venus par mer pour renforcer la garnison d'Akka, et cette place renfermait une population nombreuse. Les attaques se prolongèrent jusqu'au seizième jour du mois de Djoumada-premier, et les remparts furent sapés en quantité d'endroits. Le vendredi, dix-septième jour du mois, le sultan résolut de livrer l'assaut الزحف. Il fit disposer ses tambours, qui étaient placés sur le dos de trois cents chameaux, et donna ordre de les battre tous à la fois; ce qui fut exécuté. Ce bruit frappa de terreur les habitants d'Akka. Le sultan s'avança pour monter à l'assaut, avant le lever du soleil, accompagné de ses troupes, et de tous ceux qui étaient réunis autour de lui. Le soleil n'était 461
pas encore levé sur l'horizon, que déjà les drapeaux de l'islamisme flottaient sur les murs d'Akka. Les Francs prirent la fuite par mer, et il y en eut beaucoup qui furent étouffés dans la foule. Les musulmans égorgeaient, faisaient des prisonniers, pillaient; ils massacrèrent un nombre immense d'ennemis, et emmenèrent en captivité une multitude incalculable de femmes et d'enfants. Au moment de la prise de la place, des Francs, au nombre d'environ

(11) Il faut lire اقيمت الستاير, au lieu de البشاير, que présente le manuscrit. La première leçon nous est donnée par Nowaïri (fol. 87 v°).

dix mille, se présentèrent pour demander une amnistie; le sultan les repartit entre les émirs, qui les égorgèrent jusqu'au dernier. Le siége d'Akka avait duré quarante jours. Parmi les musulmans qui obtinrent la couronne du martyre, on compta, 1° l'émir Ala-eddin-Keschtagdi-Schemsi, qui fut enterré à Djeldjoulieh; 2° Izz-Aibek-Moezzi, *nakib* des armées; 3° Seif-eddin-Agousch-Gatmi; 4° Bedr-eddin-Bilik-Masoudi; 5° Scheref-eddin-Kabran-Sekzi: quatre commandants de la *halkah*, et un nombre de soldats.

Le jeudi, dix-huitième jour du mois, on commença la destruction de la ville d'Akka; on démolit les remparts, les églises et autres édifices; le reste fut livré aux flammes. Une bonne partie des prisonniers faits à la prise de cette ville fut conduite dans les forteresses de l'islamisme.

Bientôt après, on enleva à l'ennemi les villes de Haifa et Athlith. Le sultan prit possession de cette dernière place le premier jour de Schaban, et Antartous fut prise le cinquième jour du même mois. On trouva dans une église d'Akka un coffre ناووس de marbre rouge, au milieu duquel était une large table de plomb, qui portait une inscription en caractères romains, composée de plusieurs lignes. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadar*, s'étant emparé de ce monument, s'occupa à chercher, et trouva en effet un homme en état de déchiffrer ces caractères. On y lisait ces mots: « Cette « contrée sera foulée par des hommes appartenant à la nation d'un prophète « arabe, auteur d'une religion, et qui domptera tous ses ennemis. Sa reli« gion sera la plus importante de toutes les religions du monde; son peuple « subjuguera toutes les provinces qui composent l'empire de Perse, toutes « les nations soumises à celui de Rome. Vers l'an 700, cette nation « conquerra tous les pays habités par les Francs, et ruinera les églises. » Ensuite, venaient cinq lignes qui étaient effacées. Cette explication fut lue à Damas, en présence du sultan.

La ville de Saïda fut prise (12) sans coup férir, attendu que la population avait fui, pour sauver sa vie. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjai prit possession de cette place dans les derniers jours du mois de Djoumada-second. En effet, on reçut les nouvelles qui annonçaient que la ville de Sour avait été prise le dix-sept du mois, et Saïda le vingt du même mois. Un corps de

(12) J'ai lu فتحت صيدا, au lieu de بعض.

Francs, cantonné dans une des tours de cette place, s'y était mis en état de défense (13). Le sultan donna l'ordre de ruiner les villes de Sour, Saïda, Athlith et Haïfa. L'émir Schems-eddin-Benâ-Ebn-Djemekdar se mit en marche, le vingt-unième jour du mois, pour aller démanteler Sour. Il se passa, à cet égard, un fait extraordinaire. Lorsque les Francs se présentèrent en armes devant Sour, cette ville avait pour gouverneur, au nom des Égyptiens, Izz-eddin-Bena, qui vendit cette place à l'ennemi, et se retira ensuite à Damas. Or, Dieu voulut que la démolition de Sour eut lieu par les mains de l'émir Schems-eddin-Bena-Ebn-Djemekdar. Avant que Melik-Aschraf ne partit pour 462
aller faire le siége d'Akka, le scheikh Scherf-eddin-Bousiri vit en songe un inconnu qui lui récitait ces vers :

« Déjà les musulmans ont pris Akka, et ont abreuvé de coups les infidèles. »

« Notre sultan a mené contre les ennemis des chevaux qui réduiraient en « poussière des montagnes entières. »

« Les Turcs, depuis qu'ils sont en marche, ont juré de ne laisser aux « Francs aucun domaine. »

Il raconta ce songe à beaucoup de personnes, et bientôt Aschraf, poursuivant son entreprise, s'empara de la ville d'Akka, ruina cette place, et fit si bien qu'il ne resta pas un seul Franc dans toute la province du *Sâhel*. Le kadi Mohii-eddin-Abd-eldâher dit, à cette occasion :

« O vous, Benou'lasfar يابني الاصفر (14) ! Déjà va fondre sur vous la ven-

(13) Il se trouve ici une lacune dans le manuscrit. Il faut ajouter, d'après la narration de Nowairi (fol. 93 v°), que l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, envoyé par le sultan, pour faire le siége de cette tour, se mit en marche, le mardi, quatrième jour du mois de Redjeb, et arriva devant Saïda; qu'ayant livré l'assaut à cette tour, il s'en empara, le samedi, quinzième jour du mois

(14) Dans les notes qui accompagnent mon mémoire sur le *Kitab-alagâni* (pag. 5-7), je m'étais étendu sur le nom بنو الاصفر, par lequel les Arabes désignent les *Romains;* mais je n'avais point donné l'origine de cette dénomination. M. Silvestre de Sacy, dans une lettre insérée dans le *Journal asiatique* (janvier 1836, pag. 94-95), fit observer que le mot أصفر répondant à celui de *Edom* אדום, surnom d'Ésau, les Arabes avaient reproduit la tradition des Juifs, qui désignent les Romains, et en général les Chrétiens, par le surnom d'*Edom*. Cette conjecture est parfaitement juste; et je puis citer des passages qui la confirment. On lit dans le *Moroudj-aldheheb* de Masoudi (tom. I, fol. 136 r°) : الروم الآخرة بنو الاصفر بن النفر بن العيص بن اسحق « Les Romains modernes sont « fils d'Asfar, fils de Nefer, fils d'Is, fils d'Ishak (Isaac). » Et (*ibid.*) : العيص بن اسحق هو عيصو « Is, fils d'Ishak, est Ésaü. » On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. II, f. 19 r°) : ان طن ظان

« geance de Dieu, dont rien n'arrêtera l'exécution : déjà Aschraf est descendu « sur vos rivages; attendez-vous à recevoir de sa main des coups non inter- « rompus. »

Les poëtes, pour la plupart, s'empressèrent de célébrer cette conquête : Schehâb-eddin-Mahmoud-Halebi, secrétaire de la chancellerie, lorsqu'il vit les flammes allumées de toutes parts dans la ville d'Akka, et les remparts de cette ville s'écrouler, composa les vers suivants :

« Je passai près de la ville d'Akka, après la démolition de ses murs, lors « qu'une main ennemie avait allumé le feu au milieu de son enceinte.

« Je vis que cette place, après avoir été chrétienne, était devenue mage, « puisque les tours se prosternaient devant le feu. »

Ebn-Dâmen-Aldaba a dit, en parlant d'Akka :

« O images, qui orniez les églises, si la main du temps s'est joué de vous, « si votre sort a changé,

[illegible] هل لك في جلاد بني الاصفر يدل ...ان الروم من بني الاصفر وهو عيصاب .. فليس كما ظن « Si quelqu'un s'imagine que cette parole du prophète : *As-tu à faire la* [illegible] «*Benou-'lasfar*, indique que les Romains sont fils d'Asfar (le jaune), c'est-à-dire d'Esaü, il se trompe. » Aux passages que j'ai rapportés, pour faire voir que le mot بنو الاصفر designe les [illegible] général, les *Chrétiens*, on peut ajouter les suivants. Dans un vers rapporté par Djemal-eddin Ebn-Wâsel (fol. 36 v°), on lit : فبنو الاصفر الفواجر منه في وجوه من المخافة صُفر « Les [illegible] «'lasfar, à son aspect, montraient des visages que la crainte rendait jaunes. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 112 r°) : [illegible] بنصرة مرادبك ابن عثمان متملك بلاد الروم على بني الاصفر « On reçut la nouvelle que Murad Bek, fils d'Othman, « souverain du pays de Roum, avait remporté une victoire sur les Benou'lasfar (Chrétiens). » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 273 v°) : [illegible] الذين كان جهزهم ملك الروم الى سلطان مصر وذكروا انهم من بني الاصفر « Tous les [illegible] que « le souverain de *Roum* avait envoyés au sultan d'Égypte embrassèrent l'Islamisme. Ils rapportèrent « qu'ils faisaient partie des Benou'lasfar. » Makarri, *Histoire d'Espagne* (tom. I, fol. [illegible]), parlant des rois goths, s'exprime ainsi : [illegible] الذي ملك في السنة التاسعة والاربعين وسبعماية من تاريخ الصُفر « Lederik (Roderik), le dernier de ces princes, régna l'an 749 de l'ère des [illegible] « (Chrétiens). » Ebn-Awam (tom. II, pag. 435), dit que le mois de janvier est le commencement de l'ère des *Asfar* (Chrétiens) d'Espagne : هو اول تاريخ الصفر العجم. Le mot بنو الاصفر est employé par les Musulmans modernes pour désigner les *Russes*. On lit dans l'*Histoire des Kalifes* [illegible] طايفة روسيه كه مشهور به بني الاصفر « La nation des Russes, que l'on désigne par le nom de « *Benou'lasfar*. » Et, en Syrie, on donne à l'empereur de Russie le nom de *Malek-alasfar* (Burckhardt, *Travels in Syria*, pag. 59).

« Pendant longtemps on a vu se prosterner devant vous des chevaliers « orgueilleux, des chefs pleins de courage.

« Voilà ce qui doit consoler de cette catastrophe; en effet, un jour succède « à un jour, et la guerre a ses chances;

« L'une remplace l'autre, et notre temps n'a pas changé de nature, car « chaque époque présente des phases diverses, des hommes différents. »

Sur ces entrefaites, l'émir Alem-eddin, connu sous le nom d'Abou-Khors,
dénonça auprès du sultan l'émir Hosam-eddin-Ladjin, *naïb* de la Syrie. En-
suite, il fit accroire à Ladjin que le sultan avait dessein de le faire arrêter.
En conséquence, cet émir partit du camp placé devant Akka, avec l'inten-
tion de prendre la fuite. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, se mit à sa
poursuite, l'atteignit, et lui dit : « Au nom de Dieu, ne vas pas être la cause de
« la perte des musulmans. En effet, l'armée est au moment de prendre la
« ville d'Akka; si les Francs apprennent que tu as quitté les drapeaux, et que
« les troupes sont à ta poursuite, cette nouvelle relèvera le courage de l'en-
« nemi, et ralentira le siége. » Ladjin consentit à revenir au camp. Il supposait 463
que la chose n'était point arrivée aux oreilles du sultan. Cet événement se
passa le huitième jour du mois de Djoumada-premier. Le matin de ce même
jour, le sultan revêtit Ladjin d'une *khilah*, et mit tout en œuvre pour le
tranquilliser; mais deux jours après, il le fit arrêter, et l'envoya dans la cita-
delle de Safad, d'où il fut transporté en Égypte, au château de la Montagne.

Le sultan prit la route de Damas, où il fit son entrée le douzième jour du mois de Djoumada-second. La ville était décorée زينت, depuis la prise d'Akka. La venue du prince fut un jour de fête. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï fut installé comme *naïb* de Damas. On augmenta pour lui l'*ikta* (concession territoriale), et le revenu dont jouissaient les *naïb* de la Syrie. On lui conféra le droit de tirer des magasins tous les objets qu'il voudrait, sans consulter personne; et on lui assigna, pour chaque jour, une somme de trois cents dirhems à prendre sur le *dar-altaam* (la maison des vivres). L'émir Djemal-eddin-Akousch-Aschrafi fut nommé *naïb* de Karak, en remplacement de Rokn-eddin-Beïbars, qui obtint, en échange, un grade d'émir en Égypte.

On arrêta l'émir Alem-eddin-Sandjar-Ardjewasch, *naïb* de la citadelle de Damas; il reçut une rude bastonnade en présence du sultan, fut revêtu d'un *abah* عباة, condamné à partager les travaux des prisonniers, appliqué à

la torture, et traité de la manière la plus outrageante. Ensuite on mit le séquestre sur ses biens, et il fut enfermé dans la citadelle, puis conduit en Égypte sur les chevaux de la poste. Mais, durant la route, quelques émirs ayant intercédé en sa faveur, il fut ramené sur ses pas, recouvra sa liberté, et fut réintégré dans les fonctions de *naïb* de la citadelle. Voici le motif qui amena ces divers événements. L'émir Scherf-eddin-Ebn-alkhatir était dans l'usage de badiner avec les autres émirs, en présence du sultan : ce prince lui faisait signe d'en agir ainsi, et lui passait tout ce qu'il voulait dire. Ardjewasch avait conservé l'ancienne habitude de repousser toute plaisanterie bouffonne مجون. Un jour qu'il se trouvait en présence de Melik-Aschraf, Ebn-alkhatir dit à ce prince : « Sultan, notre maître, le père du mamlouk avait chez lui. « dans le pays de *Roum*, un âne gris, borgne, qui ressemblait parfaitement à « cet émir Alem-eddin-Ardjewasch. » Aschraf se mit à rire. Ardjewasch se fâcha, et dit : « Voilà un véritable enfantillage صبيانية. » Cette parole piqua vivement Aschraf, et amena le traitement qu'éprouva l'émir.

Le dix-huitième jour de ce mois, Tougan fut destitué des fonctions de *schâdd* des bureaux administratifs دواوين de Damas, et reprit celles de *wali* de la banlieue البر. Sonkor-aschkar fut installé comme *schâdd* des bureaux de Damas. Le second jour du mois de Redjeb, on ôta à Taki-eddin-Taubah le rang de vizir de Damas, et il eut pour successeur Mohii-eddin-Ebn-alnahhas. Mais il fut défendu à ce dernier de prendre le titre de vizir; il dut se contenter du titre de *nâder* (inspecteur) de la Syrie. Le dix-huitième jour du mois, Scherf-eddin-Ahmed-ben-Isâ-ben-Saïredji fut installé comme *mohtesib* de Damas (15).

Cependant Melik-Aschraf partit de Damas, et prit la route de l'Égypte. Il fit son entrée au Caire par la porte appelée *Bâb-ânnasr*, le matin du lundi, neuvième jour du mois de Schaban. Il en sortit par la porte de Zouweilah, et monta à la citadelle. Quelques jours avant son arrivée, la ville avait été décorée avec pompe; et ce fut une *zinah* telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable. Toute la population se livrait à la joie la plus vive et aux divertissements.
464 L'émir Sandjar-Schoudjaï, *naïb* de la Syrie, s'était mis en marche le quatrième jour de Redjeb, se dirigeant vers Saïda. Il attaqua la tour de

(15) J'ai cru devoir remplir une lacune qui se trouve évidemment dans le manuscrit

cette ville, et s'en empara le quinzième jour du même mois. De là, il retourna à Damas, le jour où le sultan quittait cette ville. Ensuite, il prit la route de Beirout, dont les habitants vinrent à sa rencontre, pour l'assurer de leur soumission. Il campa sous les murs de la citadelle, fit arrêter les habitants, qui furent, par son ordre, chargés de chaînes et précipités dans le fossé. La place fut prise le vingt-troisième jour de Redjeb. Schoudjaï rentra à Damas le vingt-septième jour de Ramadan. Il ne restait plus un seul Franc dans toute la province du *Sâhel*.

Au mois de Schaban, Melik-Aschraf assigna, à titre de *wakf*, à la *Koubbeh-Mansourieh*, située entre les deux palais, plusieurs villages du territoire d'Akka, savoir : *Kâbirah* الكابرة, Tell-almoutasouf, Kerdânah, et, parmi ceux du *sâhel* (rivage) de Sour, Marekah et Sarifeïn; il assigna également au Medreseh-Aschrafieh, placé dans le voisinage de Seïdeh-Nefiseh, le village de Farah قرية الفرح, du territoire d'Akka, le village de Saar-Omar سعرعمر, et celui de Hamrâ, faisant partie du même canton, et le village de Tabarsiah طبرسية, situé sur la côte de Sour.

Le dix-huitième jour de ce mois, on ordonna de tirer de prison l'émir Bedr-eddin-Baïsari-Schemsi-Sâlehi. L'acte qui lui rendait la liberté fut écrit, placé dans une bourse de soie jaune, sur laquelle on appliqua le sceau du sultan. L'émir Bedr-eddin-Baïdara, le *naïb*, se transporta au cachot, accompagné de l'émir Zeïn-eddin-Ketboga et de plusieurs autres émirs. On fit sortir Baïsari, auquel on fit lecture de la lettre qui le déclarait libre, et on fit venir le *teschrif* (vêtement d'honneur) qui lui était destiné. On se préparait à briser ses chaînes, mais il protesta en disant : « on ne détachera pas les « chaînes qui chargent mes pieds, et je ne revêtirai point le *teschrif*, jus- « qu'à ce que j'aie été présenté devant le sultan. » Il persista obstinément dans sa résolution. Le sultan, informé du fait, donna ordre qu'on lui amenât Baïsari après avoir détaché ses liens, mais qu'on lui laissât le vêtement qu'il avait porté dans son cachot. Alors, on brisa sa chaîne, et le prisonnier s'avança à pied vers le sultan. Ce prince, dès qu'il l'aperçut, se leva, le combla d'honneurs, le fit revêtir du *teschrif*, et l'invita à s'asseoir à son côté. Il lui fit présent d'une somme d'argent considérable et d'habits de différents genres. Il le gratifia, dans la même séance, du grade d'émir de cent cavaliers, et lui assigna un *iktâ* (concession territoriale) considérable, dont faisait partie Moniet-Beni-

Khasib-Derbesta, avec ses environs et ses droits d'héritage مواريثها (16). Il alla habiter sa maison; depuis ce temps, il adopta un surnom qui indiquait ses re-

(16) Le man. porte بجواليها ومواريثها Et cette même leçon se trouve également dans le texte de Nowairi. Mais je n'en suis pas moins persuadé qu'il faut lire بجواليها ومواريثها « Avec ses impôts de capitation, et ses droits sur les successions. » Le mot جالية *djaliah*, au pluriel جوالى ou, suivant la prononciation égyptienne, *galah* et *gawali* offre, en effet, le sens de *capitation*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (art. ...): ابطل ما كان يوخذ من اهل الذمّة وهو دينار سوى الجالية « Il abolit l'impôt que ... des « peuples tributaires, et qui était d'une pièce d'or, en sus de la *djaliah* (capitation). » (Ibid.) الجزية تعرف بزمانا بالجوالى « La capitation est aujourd'hui désignée par le mot *d...* » Et (fol. 51 r°) صار نصارى كل بلدة يدفعون جاليتهم « Les chrétiens de chaque ville payaient leur « capitation. » Ebn-Aias (*Histoire d'Égypte*, tom. II, fol. 70) fait mention de l'*inspecteur de la capitation* ناظر الجوالى et (tom. I, 2e part., fol. 155) de l'*inspection de cet impôt* نظر الجوالى On lit dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinsché* (man. 1573, fol. 132 v°) نظر الجوالى موضوعه التحدث في استخراج الجزية من اهل الذمّة « L'inspection appelée *nadar-aldjawâli* a pour objet d'... la « capitation des peuples tributaires. » Aboul'mahâsen (*Histoire d'Égypte*, man. 667, fol. 110 v°) fait également mention du *nadar-aldjawâli* نظر الجوالى. Nous apprenons du même historien (man. 663, fol. 83 r°) que, jusqu'à l'époque du cadastre روك ordonné par Mohammed-ben-Kelaoun, il y avait, pour les *djawâli*, une administration spéciale, qui appartenait exclusivement au sultan, que, depuis ce moment, le montant des *djawâli*, c'est-à-dire de la capitation de chaque ville, fut réuni au produit des impôts de cette place. On peut voir, sur ce tribut, quelques détails dans l'ouvrage intitulé قوانين الدواوين c'est-à-dire les *réglements des administrations* (man. arab. 1094, fol. ..., v° 74). Le mot *goudli* existe encore en Égypte pour désigner la *capitation* (Estève, ... p. 68). Voyez aussi Sequezzi (*Revenus d'Égypte*, p. 85), Vansleb (*Relation de l'Égypte*, p. ...). On lit dans la *Biographie des hommes illustres du XIe siècle de l'hégire* (man. ..., pag. ...) سعى في قطع رزق العلماء... من جوالى السلطان « Il mit tout en œuvre pour faire supprimer les « pensions payées aux ulemâ sur le produit de la capitation perçue par le sultan. »

Quant aux successions مواريث, voici les détails que nous donne Makrizi (man. 682, fol. ...) ان المواريث في الدولة الفاطمية لم يكن كما هي اليوم من اجل ان مذهبهم توريث ذوى الارحام وان البنت اذا انفردت استحقت المال باجمعه فلما انقضت ايامهم واستولت الدولة الايوبية ثم الدولة التركية صار من جملة اموال السلطان مال المواريث الحشرية وهي التي يستحقها بيت المال عند عدم الوراث فيعدل فيها الوزراء مرّة وتظلم اخرى « Quant aux héritages, ils n'étaient pas, sous la dynastie des Fâtimites, ce qu'ils sont aujourd'hui. Car, suivant leurs « principes, les parents devaient hériter; et une fille, lorsqu'elle était seule, recueillait la succession « tout entière. Après l'extinction de cette dynastie, lorsque celle des Aïoubites et ensuite celle des « Turcs fut parvenue au pouvoir, on réunit au trésor du sultan les fonds provenant des héritages « appelés *haschari*, c'est-à-dire ceux que le fisc devait percevoir au défaut d'héritiers naturels. Et, « sur cet article, les vizirs suivaient tantôt une justice impartiale, et tantôt se livraient à des vexa- « tions odieuses. » On lit, sur les successions, des détails analogues dans l'ouvrage intitulé قوانين الدواوين (man. 1094, fol. 75 r° et v°). Ebn-kadi-Schohbah (*Histoire d'Égypte*, man. 644, f. 108 v°)

lations avec Melik-Aschraf, et il signait *Baïsari-Aschrafi*, tandis qu'auparavant il prenait le titre de *Schemsi*.

fait mention du bureau appelé ديوان المواريث, où l'on enregistrait les successions. Il rapporte que l'an 750 de l'hégire, la peste, qui désolait l'Égypte, ayant diminué d'intensité نزل ديوان المواريث الى العشرين و ما حولها بعد ان بلغ الخمسماية. « Dans le bureau des successions, le « nombre tomba à vingt ou environ, tandis qu'il s'était élevé jusqu'à cinq cents. »

Quant à l'épithète *haschari* حشرى qui, suivant notre auteur, désignait une *succession dévolue au fisc, faute d'héritiers*, on la retrouve dans plusieurs passages d'écrivains arabes. On lit dans le *Traité historique* de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 233 r°) متحصّل المواريث الحشرية لاعيان الناس بالديار المصرية. « Le produit des héritages *haschari*, qui appartenaient à des hommes distingués, « en Égypte. » Dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 135 r°) نظر المواريث الحشرية موضوعها التحدث فى المواريث الحشرية و ما يتحصّل منها و ايراده ببيت المال وبيع ما آل فيه الامر للدولة من اراض وعقارات و غير ذلك وصار متوليها يستقر من الوزير وكان توقيعه فى الثلث. « L'inspection des héritages *haschari*. Cette place avait pour objet de surveiller « les héritages *haschari*, et leur produit, de le faire verser dans le trésor; de vendre les terres, les « champs et autres objets adjugés au gouvernement. Celui qui remplissait cette place était nommé « par le vizir; et son diplôme était écrit sur un tiers de feuille. » Dans l'ouvrage intitulé قوانين الدواوين (m. 1094, f. 17 v°), on lit: ان كان حشريا لا وارث له « Si c'était un *haschari*, qui n'eût « point d'héritier. » Dans l'*Histoire de la conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 283 r°) عاش غنيا و مات حشريا « Il vécut riche, et mourut *haschari* (sans héritier). » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* d'Ahmed-Ebn-Hadjar-Askalâni (f. 134 r°) قرر لشهود التركات جامكيات على الاموال الحشرية « Il « assigna aux *schâhid* des successions, des gages, que l'on percevait sur les fonds *haschari*. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684) استقر ناظرا على المواريث الحشرية « Il fut nommé « inspecteur des héritages *haschari*. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 221 r°) مات كل يوم من الحشرية قريب المايتين وطرحا نحو الخمسماية « Il mourait, chaque jour, en- « viron deux cents *haschari* et cinq cents hommes abandonnés. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-ben-Hadjar-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 226 v°): كتب مرسوم باضافة المواريث الحشرية من النصارى الى بيت المال « On écrivit un ordre qui réunissait au trésor les héritages *haschari* « des chrétiens. » Plus loin (fol. 233 r°) انه يتناول مال الموتى الحشرية من النصارى « Qu'il re- « cueillît les biens des morts *haschari*, d'entre les chrétiens. » Et enfin (*Ibid.* v°): النظر على التركات الحشرية من اهل الذمة « L'inspection sur les héritages *haschari*, qui avaient lieu chez les tribu- « taires. » On peut croire que ce mot dérive du verbe حشر qui signifie *rassembler, réunir*; parce que les biens de ceux qui décédaient sans laisser d'héritiers, étaient recueillis par le trésor. Le bureau d'administration, chargé du recouvrement et de la gestion de ces fonds, était désigné par le nom de ديوان الحشر. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 286 r°): صار يكتب فى ديوان الحشر اسماء الاموات و يضبط نوب المغسلين و الحمّالين « Il était placé « dans le *Diwan-alhaschar* (le bureau des successions) pour inscrire les noms des morts, et régler « les fonctions que devaient remplir, à tour de rôle, les hommes chargés de laver les cadavres « ainsi que les porteurs. »

Le quatrième jour du mois de Ramadan, le sultan fit mettre en liberté l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar, l'émir Hosam-eddin-Ladjin-Mansouri, l'émir Rokn-eddin-Beibars-Taksou, et l'émir Schems-eddin-Sonkor-tawil (17). Tous continuèrent à exercer, comme auparavant, les fonctions d'émirs. On arrêta prisonnier, à Damas, l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadar*, et il fut conduit, chargé de chaînes, au château de la Montagne, où il arriva le dix-septième jour du mois.

Ce même mois, le sultan résolut de destituer le *kadi-alkodat* Taki-eddin-Abd errahman-ben-Bint-alaazz, et de lui ôter à la fois la charge de kadi et les autres emplois qu'il occupait. Cette disgrâce eut pour cause les nombreuses incriminations auxquelles se livrait contre lui le vizir Ebn-assalous. Le neuvième jour de Ramadan, un courrier du *Berid* (la poste) se mit en route pour aller chercher Bedr-eddin-Mohammed-ben-Ibrahim-ben-Saad-allah-ben-Djemâah, *khatib* (prédicateur) de Jérusalem, qui devait être promu aux fonctions
465 de kadi de l'Égypte. Voici le motif qui l'avait fait mander. Après la destitution d'Ebn-Bint-alaazz, le sultan convoqua les principaux *fakih*, de la secte des schaféis, qui se trouvaient au Caire et à Misr (Fostat), et plaça chacun d'eux dans un lieu séparé, sans aucune communication avec les autres. Puis, il les fit venir devant lui un à un, et leur demanda à chacun en particulier quel était, de tous les hommes qui composaient cette réunion, celui qui méritait la place de kadi. Il n'y en eut pas un qui ne décriât ses compagnons, et ne les taxât d'actions odieuses. Après leur départ, le sultan, bien décidé à ne choisir aucun d'entre eux (18), rapporta au vizir Ebn-assalous tout ce que ces hommes avaient dit d'injurieux l'un contre l'autre (19). Le vizir lui conseilla de nommer Ebn-Djemâah, qui était alors *khatib* de Kuds (Jérusalem), et avec lequel il avait une ancienne liaison d'amitié. Ebn-Djemâah arriva au Caire, le lundi quatorzième jour du mois. Il rompit le jeûne chez le vizir, auquel il témoigna les égards les plus respectueux (20). Il se mit en marche, avec son cortége, le jeudi, dix-septième jour du mois, et se rendit à la citadelle. Il fut introduit

(17) Il se trouvait ici, dans le manuscrit, une lacune evidente, que je n'ai pas hésité à remplir d'après la narration de Nowairi.

(18) Le texte porte : قد ابلغت السلطان ان ولايتهم, je n'ai pas hesité à lire ابكي

(19) Je lis : ما قال بعضهم في حق بعض.

(20) Je lis : بالغ في خدمه, au lieu de في حديثه

auprès du sultan (21) qui destitua Ebn-Bint-alaazz, et nomma Ebn-Djemâah au rang de *kadi-alkodat*, lui conférant en même temps, la place de *Mouderris* (professeur) du *medreseh* (collége) Sâlehieh, situé entre les deux palais, et celle de *khatib* (prédicateur) de la mosquée Azhar. Ebn-Djemâah tint son élection secrète. La nuit du vendredi, il rompit le jeûne chez le vizir, qui le salua du titre de *kadi-alkodat*, et annonça publiquement la destitution d'Ebn-Bint-alaazz. Tout le monde vint féliciter Ebn-Djemâah. Au moment où il sortait de la maison du vizir, il reçut son diplôme d'investiture تقليد, qui lui fut apporté par Ebn-Izz-eddin, le hanbali. Le matin du vendredi, dix-huitième jour du mois, il revêtit la *khilah*, et les *Schdhid* marchèrent à pied devant lui. Montant à cheval, revêtu de cet habit, il se rendit à la maison du vizir, qu'il salua respectueusement خدّمه. Après quoi, il se rendit à son logement. Il se dirigea, dans le même costume, vers la mosquée Azhar, où il fit la *khotbah* et la prière avec tout le monde; puis il rentra chez lui. Le vendredi, vingt-cinquième jour du mois, il se transporta au *Medreseh* Sâlehieh. Il ouvrit ses fonctions de professeur le dimanche vingt-deuxième jour de Schewal. Cette leçon fut extrêmement remarquable, et attira une nombreuse affluence.

Quant à Ebn-Bint-alaazz, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï l'amena en présence du sultan, et engagea ce prince à le nommer aux fonctions de kadi de la Syrie. Ebn-assalous, instruit de cette nouvelle, et craignant (22) que ce magistrat ne conservât ainsi une position qui lui assurât un grand crédit auprès de l'autorité, aposta plusieurs hommes pour l'attaquer. Le sultan ayant donné une audience solennelle dans la *maison de la justice*, enjoignit à Ebn-assalous de faire partir Ebn-Bint-alaazz avec le titre de kadi de Damas, de changer son *teschrif* (habit d'honneur), et d'écrire son diplôme d'investiture. Avant la fin de la séance, Ebn-Tagleb apporta le *teschrif*, et allégua contre Ebn-Bint-alaazz les imputations dont il était convenu avec le vizir. Un autre était aposté pour déclarer qu'Ebn-Bint-alaazz méritait de recevoir la bastonnade; un autre, pour attester que la conduite de ce magistrat était coupable; des émissaires en grand nombre, mus par un sentiment d'injustice et de haine, appuyèrent l'accusation, et attribuèrent à Ebn-Bint-alaazz les

(21) Je lis : دخل به على السلطان, au lieu de ... رحل به.

(22) Je lis : خاف ان تبقى له حالة.

actes les plus criminels. Ils assuraient, entre autres allégations, qu'il portait sous ses habits une ceinture زنّار, et qu'il professait la religion chrétienne. Le sultan ordonna de le faire monter sur un âne, et de le promener ignominieusement dans la ville. Le vizir, chargé de le retenir en prison, lui infligea différents genres de punition, le mit sous la surveillance
466 de gardiens رسّم به (23), le condamna à payer une amende considérable, et lui fit subir les traitements les plus ignominieux. Il avait même dessein de lui faire donner la bastonnade; mais Dieu prévint l'exécution de ce projet. Ebn-Bint-alaazz resta livré à des mesures insultantes. Un jour, on l'emmena, sous bonne escorte فى الترسيم, pour le conduire à la citadelle. Il marchait à pied, environné de gardes اعوان (24). Apercevant trois des principaux émirs qui descendaient de la citadelle, il leur dit : « O émirs! ne voyez-vous pas ma « position et la manière ignominieuse avec laquelle je suis conduit par ces « satellites الرسل (25)? » Les émirs, affligés de ce spectacle, tirèrent leurs

(23) Voyez sur ce mot la note qui sera placée dans l'*Appendice*.

(24) Le mot *aoun* عَوْن, au pluriel أعوان, désigne *un satellite, qui accompagne un [illegible] justice ou de police, et qui exécute ses arrêts*. On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. II, p. [illegible]) : [illegible] عليك عونا يرميك خلف جبل قاف « Je placerai près de toi un gardien, qui te jettera derrière » la montagne de Kaf. » Makarri, dans l'*Histoire d'Espagne* (tom. I, manuscr. [illegible], fol. [illegible]), parlant du *Mohtesib*, dit : يمشى راكبا على الاسواق واعوانه معه « Il s'avance, à cheval, dans les « rues, accompagné de ses satellites. » Ailleurs (tom II, f. 74 v°) : [illegible] مع العون الذى اوصله الى السجن « Il l'envoya, sous la conduite du gardien, qui le conduisit à la prison. » Dans l'*Histoire* [illegible] d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 275 v°) : ارسل عون من اعوانه. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, f. 331 r°) : [illegible] بالمسجونين والاعوان المرسمين اليهم « Elle fut remplie de prisonniers, et de gardiens placés auprès d'eux. » Dans une *Histoire des kadis d'Égypte* d'Ahmed-Ebn-Hadjar (manuscrit, fol. 108 v°) : [illegible] ديوان الحكم ولمن معه من الاعوان « Pour le trésorier du conseil de la justice, et pour les satellites qui l'accompagnent. »

(25) Au rapport de M. Lane (*Manners and customs of the Egyptians*, tom. I, pag. [illegible]), le mot *rasool* رسول désigne *un sergent chargé d'exécuter les arrêts*. On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. II, pag. 597) : قال القاضى اعطى الرسل خدمتهم « Le kadi dit : « Je donnerai aux *rasouls* ce qui leur « appartient. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 127 r°) : [illegible] به مع رسل الشرع « On le fit entrer, sous bonne garde, avec les *rasouls* de la justice. » Il y avait de ces officiers subalternes attachés aux *medreseh* (colleges). On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-[illegible] (tom. II, f. 299) : الرسل والوكلاء الذى فى المدرسة « Les *rasouls*, et les *wakil*, qui étaient dans le « *medreseh*. » Et plus bas (*ibid.*) : [illegible] الرسل الذى فى المدرسة ورسم لهم ان لاياخذ الرسول منهم

*dabbous* دبابيسهم (26), et les baissèrent, dans l'intention de frapper les gardes. « Quoi! leur dirent-ils, un *kadi-alkodat* marche à pied, tandis que vous êtes « à cheval? » Ces hommes leur répondirent : « Nous avons reçu les ordres du « *Sâheb* (vizir). On n'a aucune faute à nous reprocher, et nous n'avons nulle- « ment cherché cette mission. » Les émirs, profondément blessés de ce qu'ils venaient de voir, retournèrent auprès du sultan, jetèrent leurs épées devant lui, et lui dirent : « O prince, le *kadi-alkodat* est réduit à un tel état d'humi- « liation, qu'il est conduit à pied, tandis que des satellites sont à cheval. » Ils exposèrent alors tous les traitements ignominieux que cet homme avait à subir. Le sultan leur répondit : « Il mérite encore un châtiment plus rigoureux. » Car on avait prétendu qu'Ebn-Bint-alaazz était un infidèle qui portait une ceinture زنّار sous ses vêtements. Les émirs répliquèrent : « O Seigneur, si le « *kadi-alkodat* et Ebn-assalous sont tous deux musulmans, ou accordez-nous la « grâce du premier, ou laissez-nous attaquer Ebn-assalous, ou exilez-nous. » L'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri, *émir-silah*, avait aussi pour Ebn-Bint-alaazz des sentiments de bienveillance. Il s'aboucha avec l'émir Baïdara, le *naïb*. Celui-ci, malgré les relations hostiles qui existaient entre lui et le *kadi-alkodat*, dit à Bektasch : « Parle au sultan, relativement à l'affaire de Sandjar-Hamawi- « Abou-Khors, afin d'implorer son indulgence; et moi j'intercéderai en faveur « d'Ebn-Bint-alaazz. » Les choses ayant été ainsi réglées, Baïdara parla pour Ebn-Bint-alaazz, et Bektasch pour Abou-Khors. Le sultan ordonna que les deux prisonniers recouvrâssent en même temps leur liberté. Ebn-Bint-alaazz se tint enfermé chez lui, et ne rentra en possession d'aucun des emplois qu'il avait occupés. Ils étaient au nombre de dix-sept, savoir : la place de *kadi-alkodat* de

في الشغل الذى يوجه فيه اكثر من نصف فضة « Il fit le recensement des *rasouls* attachés au *medre-* « *seh*, et leur enjoignit que chacun d'eux ne touchât, pour une mission dont il serait chargé, plus « qu'un *nisf* d'argent. »

(26) On lit dans les *Mille et une Nuits* (tom. II, pag. 152, edit. du Caire) : كان معه دبّوس حديد فرماه به « Il avait avec lui une *dabbous* de fer, il la lui lança. » Plus loin (pag. 538) : في يده دبوس من فضّة « Il tenait à la main une *dabbous* d'argent. » Au rapport de Russel (*Natural history of Aleppo*, tom. I, pag. 167), le mot دبوس designe une *arme de guerre qui ressemble à une masse, et dont la tête est formée d'argent travaillé, et quelquefois, doré.* Suivant Niebuhr (*Description de l'Arabie*, pag. 109, 110), ce mot désigne *un fer court et pesant.* Enfin, dans l'ouvrage intitulé : *La colombe messagère* (pag. 67), il est employé pour signifier *une aiguille.*

toute l'Égypte ; celle de *khatib* de la mosquée Azhar ; celle de *Nâder* (inspecteur du trésor ; d'inspecteur des fondations pieuses الاحباس ; de *scheikh-alscheioukh* ; celle d'inspecteur de la succession de Dâher, des enfants de ce prince, de ses fondations اوقاف, de ses propriétés. En outre, il était *mouderris* (professeur) dans divers établissements. Après sa destitution, il fut mis en surveillance رسم عليه, au mois de Schewal, et on l'obligea de résider dans la *Zawieh* du scheikh Nasr-Manbedji, située en dehors du Caire, jusqu'à ce qu'il eût payé l'amende à laquelle il avait été imposé. Avant cette époque, il avait vendu ou mis en gage ses biens, et contracté des emprunts. De là, il fut transféré au quartier de Karâfah, jusqu'à ce que l'émir Bedr-eddin-Baïdara demanda et obtint pour lui la place de *mouderris* (professeur) du *medreseh* Nâserieh, situé dans le voisinage du tombeau de l'imam Schaféi. Il alla établir sa demeure dans le *medreseh* susdit; et ce fut pour lui l'origine d'une seconde disgrâce. On assure qu'il paya une somme de trente-huit mille pièces d'argent.

Le vingt-cinquième jour de Ramadan, on mit en liberté le khalife Hâkem-bi-amr-allah-Ahmed, fils de l'émir Abou-Ali-Kobbi, fils de l'émir Abou-Bekr, fils de l'imam Moustarschid-billah, l'abbasside; on lui enjoignit de faire la
467 *khotbah* le vendredi suivant. Il la fit en effet le quatorzième jour de Schewal, dans la mosquée *djâmi* de la citadelle. Il parut en public, vêtu de noir, ayant à son côté une épée richement ornée. Dans ce sermon, il rappella celui qu'il avait prêché sous le règne de Melik-Dâher-Bibars, et qui avait été composé par Scherf-eddin. Seulement, dans ce dernier discours, il fit mention de Melik-Aschraf. L'intervalle de temps qui s'était écoulé entre les deux *khotbah* avait été de trente ans, sept mois et vingt-trois jours. Sa prédication achevée, il ne fit pas la prière avec le peuple. Ce fut le *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah qui, s'avançant, fit la prière du vendredi; il continua à faire la *khotbah* dans la *djâmi* de la citadelle, et établit, pour son *naïb* (substitut) dans la mosquée Azhar, Sadr-eddin-Abd-elberr, fils du *kadi-alkodat* Taki-eddin-Mohammed-ben-Rezin.

Le neuvième jour de Schewal, on arrêta, à Damas, l'émir Seïf-eddin-Kara-arslan-Mansouri, et l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Afram. Ils furent mis en prison dans la citadelle de cette ville. Izz-eddin-Azdemur-Alaï obtint l'*ikta* de Kara-arslan, et Sonkor-almesah celui d'Afram. Dans la nuit du lundi, quatrième jour du mois de Dhou'lkadah, on célébra, dans la *Koubbeh-Mansourieh*, une

*khatm* (27), à laquelle assistèrent l'émir Baïdara, le *naïb*, et le vizir Schems-eddin-ben-assalous. Le sultan s'y rendit, accompagné du khalife, le matin du lundi. Le khalife, revêtu du costume noir, prononça une *khotbah* fort éloquente, dans laquelle il recommandait fortement la conquête de l'Irak. Ce fut un jour solennel, et l'on y distribua de nombreuses aumônes. On écrivit au *naïb* de la Syrie pour lui enjoindre de célébrer une cérémonie pareille بعمل ختم. En effet, la nuit du mardi, onzième jour du mois, la population se réunit dans le *Meïdan-akhdar* (l'hippodrome vert), situé en dehors de Damas. On y fit la lecture complète de l'Alcoran ختموا القران. Les *waïd* (prédicateurs) et les hommes du rang le plus distingué assistèrent à cette réunion.

Ce même mois, on arrêta à Damas le scheikh Seïf-eddin-Radjihi, l'un des enfants du scheïkh Iounes, et il fut amené sur les chevaux de la poste au château de la Montagne. Cette année vit terminer les constructions de la ville d'Alep, et l'on y inscrivit le nom de Melik-Aschraf.

A cette même époque, on fit sortir de prison les deux fils de Melik-Dâher-Bibars, savoir : Melik-Masoud-Nedjm-eddin-Khidr, et Melik-Adel-Bedr-eddin-Salamesch, pour les conduire vers le roi des Francs. Ce fut l'émir Izz-eddin-Aïbek-Mauseli, l'*ostadar*, qui les amena à Alexandrie, où il les fit embarquer et transporter à Constantinople. Arrivés dans cette ville, ils furent reçus avec les plus grands honneurs par l'empereur Lascaris (Andronic Paléologue), qui leur assigna tout ce qui pouvait être nécessaire pour leur entretien. Ils étaient accompagnés de leurs femmes.

Cette année vit terminer la construction de la citadelle d'Alep. L'émir Kara-sonkor, *naïb* d'Alep, ayant entrepris de relever cette ville, y bâtit de beaux édifices (28), l'entoura d'une muraille, et rétablit toutes les attributions de

(27) Le mot ختم se retrouve dans un passage de notre auteur, où on lit (tom. II, fol. 361 v°) : زوجة السلطان لما ماتت عمل لها ختم على قبرها « L'épouse du sultan étant venue à mourir, on célébra, en l'honneur de cette princesse, une *khatm*, auprès de son tombeau. » Ce mot désigne *Une cérémonie, dans laquelle on faisait une lecture complète de l'Alcoran, et qui avait lieu près du tombeau d'un personnage marquant.* Ce mot fait au pluriel ختوم, ainsi qu'on le voit par un passage de la *Vie de Bibars* (man. 803, fol. 147 r°) : عملت الختوم بجوامع مصر والقاهرة Je reviendrai, ailleurs, sur ce sujet.

(28) Je n'ai pas hésité à lire احكم بنيانها, au lieu de الحكم بنيانها.

la principale mosquée. Il y avait trente-trois ans que cette place avait été renversée par Houlagou, et elle était restée en ruines.

468 Au mois de Schewal, on commença à rebâtir Damas. On y reconstruisit les palais du sultan, la tour الطارمة et la *Koubbeh-Zarkâ* (la coupole bleue). Ce fut l'émir Alem-eddin-Sanjar-Schoudjaï qui présida à ces travaux. La décoration fut exécutée avec un soin extrême, et l'on employa pour l'ornement des plafonds une somme de quatre mille *mithkal* d'or.

Cette année, le schérif Abou-Nemi ne fit point le pélerinage, parce qu'il redoutait les Égyptiens. Au mois de Rebi-premier, mourut le souverain des Tatars, Argoun, fils d'Abaga, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djinghiz-Khan. Il eut pour successeur son frère Kaïkhatou, fils d'Abaga. Argoun laissa deux fils, Kazan et Kharbenda. Kaïkhatou, livré au vice honteux de la pédérastie, s'attira bientôt la haine de ses sujets. Cette même année, mourut, de mort violente, Telaboga, fils de Mangou-Timour, fils de Tougan. Il fut assassiné par Baghiiah, fil de Naal, fils de Tatar, fils de Douschi-Khan, fils de Djinghiz-Khan. Après lui, monta sur le trône, Taktoka, fils de Mangou-Timour, et frère de Telaboga. Baghiiah associa à ce souverain ses frères, savoir : Bedrek, Saraï-Boga et Tadan (29).

AN 691 Le quatorzième jour du mois de Safar, un incendie se manifesta dans un des dépôts du château de la Montagne, et consuma quantité de livres et d'autres objets. Le onzième jour de Rebi-premier, on célébra une *khatm* dans la Koubbeh-Mansourieh. Le sultan s'y rendit en personne, et distribua, en aumônes, une somme d'argent considérable. Le vendredi, vingt-unième jour du même mois, le khalife Hakem-bi-amr-allah prononça, dans la mosquée *djami* du château de la Montagne, une *khotbah* éloquente, dans laquelle il exhorta vivement à la guerre sainte. Ensuite il fit, avec les assistants, la prière du vendredi. Ce même jour, on proclama le départ pour la guerre. Le samedi, huitième jour de Rebi-second, à la huitième heure, le sultan se mit en marche, à la tête de toute son armée. Une nouvelle, apportée par la poste, annonça que les Tatars avaient fait une incursion du côté de Rahbah, et enlevé quantité de troupeaux. Un détachement تجريد partit de Damas, pour aller les combattre. Le samedi, sixième

(29) Cette année, au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 29 v°), la hauteur primitive du Nil fut de quatre coudées, trois doigts; et la crue de dix-sept coudées, sept doigts

jour de Djoumada-premier, le sultan fit son entrée à Damas; et le lundi, huit, toutes les troupes s'y trouvèrent réunies. Au milieu du même mois, l'émir Sonkor-asar épousa la fille du *sâheb* Schems-eddin-ben-assalous, en lui assignant un douaire qui s'élevait à quinze cents pièces d'or, sur lesquelles cinq cents furent payées comptant.

Ce même jour, on vit arriver Melik-Moudaffer, souverain de Hamah. Le sultan passa ses troupes en revue. L'armée de Syrie arriva aussi, et prit la route d'Alep. Ensuite, le sultan partit de Damas, le lundi, seizième jour du mois, à la cinquième heure, et fit son entrée à Alep, le 28. Il quitta cette ville le quatrième jour de Djoumada-second, et se dirigea vers *Kalat-alroum* (le château des Romains). Il campa sous les murs de la place, le mardi, huitième jour du mois, et fit dresser vingt machines de guerre, avec lesquelles il battit les remparts et l'on ouvrit des mines. L'émir Sandjar-Schoudjaï, *naïb* de Damas, fit fabriquer une chaîne, que l'on attacha aux créneaux de la citadelle, tandis que l'autre extrémité était fichée fortement en terre. Les soldats s'en servirent pour monter à l'assaut, et combattirent avec le plus grand courage. Enfin, grâce à 469
Dieu, la place fut emportée de vive force, le samedi, onzième jour de Redjeb. La garnison fut égorgée; les femmes et les enfants furent emmenés en captivité. Le patriarche des Arméniens, qui se trouvait dans la place, demeura prisonnier. Le siége avait duré trente-trois jours. Le sultan donna à cette ville le nom de *Kalat-almouslimin* (le château des Musulmans), sous lequel elle fut désormais connue. On y fit conduire un arsenal زردخاناه et douze cents prisonniers (30). L'émir Scherf-eddin-ben-alkhatir obtint, devant cette place, la couronne du martyre.

Lorsque l'on reçut à Damas les nouvelles de la prise de Kalat-arroum, la ville fut décorée comme dans une fête, et l'on frappa les instruments qui devaient annoncer cet événement. Le sultan désigna l'émir Sandjar-Schoudjaï, *naïb* de la Syrie, pour rebâtir la forteresse de *Kalat-almouslimin*. On releva ce qu'avaient détruit les machines de guerre et la sape; un quart de la place resta en ruines. Le sultan se remit en route le samedi, dix-huitième jour du mois, et séjourna dans Alep jusqu'au milieu de Schaban. Il ôta à Kara-sonkor le rang de *naïb* d'Alep, et lui donna pour

(30) Tel est le sens que présente le texte; mais dans l'*Histoire* de Nowairi (fol. 100 v°, 101 r°), on lit: وصل الى الزردخاناه السلطانية الف اسير ومايتنا اسير « Douze cents prisonniers furent « amenés à l'arsenal du sultan. »

successeur l'émir Seif-eddin-Belbân-Tabâkhi-Mansouri. L'émir Izz-eddin-Aibek-Mauseli fut nommé *schadd* (inspecteur) des *divans* de cette ville. Le monarque prit ensuite le chemin de Damas, où il fit son entrée, à la deuxième heure du mardi, vingtième jour de Schaban. On conduisait devant lui le patriarche arménien, prince de *Kalat-arroum*, et un grand nombre de prisonniers.

Ce même mois, l'émir Bedr-eddin-Baidara, *naïb-assaltanah* de l'Égypte, se mit en campagne, à la tête d'une bonne partie de l'armée, et se dirigea vers les montagnes de Kesroan, du côté du *Sâhel*. Les habitants des montagnes s'étant avancés à sa rencontre, Baïdara rebroussa chemin comme un fuyard, et le désordre le plus complet se mit parmi les troupes. Ce succès enhardit les montagnards. Les émirs, profondément émus, témoignèrent contre Baidara un vif ressentiment, et l'accusèrent de s'être laissé gagner par les présents de l'ennemi. Au moment où cet émir retourna à Damas, le sultan sortit au devant de lui, et mit pied à terre pour le saluer. Il lui adressa en secret des reproches sur sa conduite. Baïdara fut attaqué d'une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. On répandit le bruit qu'il avait été empoisonné; mais il recouvra la santé. Il distribua, dans le mois de Ramadan, des aumônes abondantes, restitua des biens qu'il avait enlevés aux propriétaires, et mit en liberté quantité de personnes détenues dans ses prisons.

Le dixième jour du mois, il convoqua la population dans la *djami* des Ommiades, et y célébra une fête solennelle ختم qui avait pour objet la récitation de la *Khatmeh*.

Le quinzième jour de Ramadan, mourut Mohii-eddin-Mohammed-ben-Abdallah-ben-Abd-eldâher, chef du *divan* de la chancellerie صاحب ديوان الانشا. Il eut pour successeur, dans cette place, Tadj-eddin-Ahmed-ben-Saïd-ben-Mohammed-ben-Amin-Tenoukhi-Halebi.

Ce même mois, il règna sur les chameaux une mortalité si grande, que les émirs furent réduits à charger leurs bagages sur des chevaux. Le sultan permit aux soldats malades de reprendre le chemin du Caire. Ils partirent de Damas le vingt-deuxième jour du mois. L'émir Alem-eddin-Sandjar, *le dawadari*, après
470 avoir recouvré sa liberté, arriva du château de la Montagne, et fut gratifié du rang d'émir, en Égypte.

La nuit qui précéda la fête de la rupture du jeûne, l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, *assaghir* (le petit), quitta précipitamment la maison qu'il occupait a

Damas, dans la crainte du sultan, ayant appris que ce prince avait dessein de le faire arrêter. On proclama dans la ville que celui qui dénoncerait Lâdjin recevrait une somme de mille pièces d'or, et que tout homme qui lui donnerait un asile serait étranglé. Le sultan monta à cheval, accompagné de ses principaux courtisants, quitta le repas de la fête, se mit à la recherche de Lâdjin, et fit occuper tous les chemins. Il revint sur ses pas, après l'*asr,* tout troublé, épuisé de fatigue, et sans avoir découvert aucune trace du fugitif. Mais le hasard voulut que Lâdjin alla descendre chez une tribu d'Arabes, qui se saisirent de lui et l'amenèrent au sultan. Il fut mis en prison dans le château de la Montagne (31). On arrêta en même temps l'émir Rokn-eddin-Beïbars-Taksou, beau-père de Lâdjin; tous deux furent conduits en Égypte, et enfermés dans le château de la Montagne.

Le sixième jour de ce mois, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hamawi fut installé dans la place de *naïb* de Damas, en remplacement de Schoudjaï. L'émir Seif-eddin-Togril-Igâni fut nommé *naïb-alfotouhat* (gouverneur des villes conquises), au lieu de Belban-Tabâkhi, attendu que ce dernier avait été promu au grade de *naïb* d'Alep. Schoudjaï arriva de *Kalat-almouslimin,* après avoir fait rebâtir cette place, et en avoir démoli une partie. Il fut très mécontent d'apprendre qu'on lui avait ôté la place de *naïb* de Damas.

Dans le dernier tiers de la nuit du mardi, neuvième jour de ce mois, le sultan partit de Damas pour retourner en Égypte. Les habitants des rues commerçantes avaient reçu l'ordre de sortir au moment de la marche du sultan, chacun d'eux tenant en main une bougie allumée. Tous, en effet, quittèrent leurs maisons, et se placèrent en rang depuis la porte de *Nasr*, jusqu'à la mosquée appelée مسجد القدم (la mosquée du pied). Au moment où le sultan monta à cheval, toutes les bougies furent allumées à la fois. Le prince se mit en marche et quitta son camp. Il transféra Mohii-eddin-ben-Nahhas des fonctions d'inspecteur des *divans* de Damas à celles d'inspecteur du trésor, où il remplaça Amin-eddin-ben-Halâl. Djemal-eddin-ben-Ibrahim-Sasari fut installé comme inspecteur des *divans* de Damas. L'émir Schems-eddin-Kara-soukor, le *djoukendar*-Mansouri, fut nommé commandant مقدم des mamlouks du sultan. Melik-Aschraf arriva au Caire le mercredi, second jour du mois de Dhou'lkadah. Il fit son entrée par *Bâb-alnasr* (la porte du secours), et monta à la citadelle par

(31) Je crois qu'il s'est glissé ici une faute de copiste, et qu'il faut lire *la citadelle de Damas.*

la porte de Zouwaïlah. On avait décoré la ville, élevé des châteaux; on se félicitait mutuellement, et une quantité incalculable de flambeaux brillait de toutes parts : car tous les habitants s'étaient piqués, en cette occasion, de déployer une magnificence qui dépassât tout ce que l'on avait vu dans des circonstances semblables. Imad-eddin-Ismaïl-ben-Ahmed-ben-Saïd-ben-Mohammed-ben-alathir fut promu au rang de *Sâheb-diwan-alinschâ* (chef des bureaux de la chancellerie), après la mort de son père. Celui-ci n'avait conservé qu'environ un mois la charge de *kâtib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète), et était mort subitement après son retour de Damas, le dix-neuvième jour de Schewal. Au mois de Dhou'lkadah, le vizir Ebn-assalous aposta Alem-ben-
471 Bint-alaazz-Irâki pour dénoncer Taki-eddin-Ebn-Bint-alaazz. Il tint, à cette occasion, une séance judiciaire مجلس. Alem avança contre l'accusé des faits extrêmement graves.

Ebn-Bint-alaazz demeura le reste de l'année dans une disgrâce cruelle محنة. Le dernier jour du mois de Dhou'lhidjah, on arrêta et l'on mit en prison l'émir Schems-eddin-Sonkor-aschkar, l'émir Seïf-eddin-Djermek-Nâseri, l'émir Seïf-eddin-Hâroumi, et l'émir Bedr-eddin-Bektout. Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compte : 1° Melik-Moudaffer-Kara-arslan, fils de Saïd-Gâzi, fils de Mansouri-Ortok, fils d'Ilgâzi, fils d'Albi, fils de Timurtasch, fils d'Ilgâzi, fils d'Ortok, prince de Mâredin. Il avait régné l'espace de trente-trois ans. 2° L'émir Sonkor-aschkar. Il était âgé de soixante-dix ans. 3° Le *Kâtib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète) Fath-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mohii-eddin-Abou'lfadl-Abd-allah-ben-Abd-eldaher. Il mourut, à Damas, âgé de cinquante-quatre ans. 4° Le *Kâtib-assirr* Tadj-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Scherf-eddin-Abou'lfadl-Saïd-ben-Mohammed-ben-Saïd-ben-alathir-Halebi. Il mourut dans la ville de Gazah. 5° Medjd-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Abi-Bekr-Tabari-Mekki, le *schaféï*. Il mourut à Kuds (Jérusalem). Il était âgé de soixante-deux ans, et avait fait un voyage au Caire. 6° Le *Kâtib-alinschâ* (secrétaire de la chancellerie) de Damas, Saad-eddin-Abou'lfadl (ben) Saad-Allah-ben-Merwan-ben-Obaïd-allah-Fârikani. Il était, par son âge, dans la dixaine d'années qui précède soixante ans. 7° Kemâl-eddin-Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Abd-allah-ben-Abd-elmounim-ben-Hibet-allah-ben-Mohammed-ben-Hibet-allah-ben-Mohammed-ben-Abd-elbâki-ben-Amin-eddaulah-Halebi. Il mourut au Caire, âgé de soixante-dix ans. 8° Fakhr-eddin-Abou-Amrou-Othman-ben-Khidr-ben-Gazi-ben-Amer-

Ansâri-Misri, le *Mouaddib* (l'instituteur). Il mourut au mois de Djoumada-second, dans l'une des dix années qui précèdent l'âge de quatre-vingts ans. Il avait professé la science des *Hadith* (traditions), d'après Ebn-Bâka et Moukarram-Fâresi.

Cette même année, l'émir Bektout arrêta, dans la ville de Ianbo, le Schérif Râdjih-ben-Edris, et le conduisit en Égypte. La *khotbah* fut faite à la Mecque, au nom de Melik-Aschraf-Khalil, jusqu'à la fin du mois de Rebi-premier. A cette époque, on la discontinua, parce qu'on ne recevait plus de nouvelles de l'Égypte. Au moment de l'arrivée des pélerins, qui étaient cette fois en petit nombre, Abou-Nemi fit, de son côté, le pélerinage. Bientôt les pélerins de Syrie arrivèrent, formant deux caravanes. Une terreur panique جفلة se manifesta dans le lieu d'Arafah. Il devint difficile de se procurer de l'eau, et une outre راوية de cette boisson se vendait quatre dinars (32).

La nuit du premier jour du mois de Moharrem, on fit sortir du cachot les AN
émirs qui s'y trouvaient renfermés, savoir : Sonkor-aschkar, Djermek, Hârouni, 692
Bektout, Beïbars-Taksou et Lâdjin. L'ordre fut donné de les étrangler tous en
présence du Sultan : ce qui fut exécuté, et tous moururent dans ce supplice. 472
L'émir Kara-sonkor, chargé d'étrangler Lâdjin, lui serra le cou avec la corde d'un arc; cette corde s'étant rompue, Lâdjin s'écria : «O mon maître! quel crime «ai-je commis? le seul coupable était mon beau-père Taksou; il a cessé de vivre, «et je répudie sa fille.» Kara-sonkor, qui avait de la bienveillance pour Lâdjin, montra à son égard beaucoup d'indulgence, et ne se hâta pas de le faire périr. En effet, Dieu avait décidé que Lâdjin assassinerait Melik-Aschraf, et s'assoierait sur le trône à sa place. L'émir Bedr-eddin-Baidara intercéda en faveur de Lâdjin, et fut secondé par tous les émirs qui étaient présents. Le prince accorda le pardon, croyant que le coupable ne survivrait pas à son exécution. On emporta Lâdjin, qui fut rappelé à la vie, et nous raconterons plus bas les faits qui le concernent. Le premier jour de Moharrem, l'émir Izz-eddin-Aïbek, le *khazindar* (trésorier)-Mansouri fut nommé *naïb* de Tarabolos (Tripoli) et des forteresses, en remplacement de Togril-Igâni. Cet officier partit aussitôt du Caire. Le quatrième jour du mois, le sultan quitta le château de la Montagne, et prit la route

(32) Cette année, suivant Abou'lmahâsen (fol. 30 r°), la hauteur primitive du Nil fut de sept coudées seize doigts, et la crue s'éleva à dix-sept coudees.

du Saïd. Il installa comme son représentant, dans la citadelle, l'émir Baïdara, le *naïb*, qui était alors malade. Le sultan étant arrivé dans la ville de Kous, fit proclamer que l'on fît des préparatifs pour une expédition dans le Yemen. Le vizir Ebn-assalous ayant inspecté la partie méridionale de l'Égypte, recueillit les détails suivants : Les différentes branches de revenu جهات qui étaient perçues dans les bureaux ديوان de l'émir Baïdara, et qui faisaient partie de ses *iktâ*, ses acquisitions et les droits qu'il touchait à titre de protecteur (33), formaient un total plus considérable que le revenu particulier du sultan. Les greniers du prince, situés dans les provinces méridionales étaient vides de grains, tandis que ceux de Baïdara en regorgeaient. Il en instruisit le sultan, s'attacha à l'indisposer contre Baïdara, et y réussit. Baïdara, informé de ces menées malveillantes, en fut effrayé, et résolut d'aller au devant du danger. Il disposa un présent magnifique, dans lequel se trouvait une tente d'*atlas* rouge, dont les cordes étaient de soie, les pieux de bois de sandal, richement ornés, recouverts de bandes d'argent doré, et les tapis de soie. Il fit dresser cette tente dans le canton d'Adouieh العدوية avec les autres objets qu'il avait préparés. Le sultan, à son retour, s'arrêta dans ce lieu, et ne fit aucune attention au présent qui lui était offert. Étant monté à la citadelle, il reprit une portion des droits affectés à Baïdara, et les réunit au trésor particulier du sultan. Au mois de Safar, on éprouva, dans les villes de Gazah, Ramlah, Ludd et Karak, de violents tremblements de terre qui renversèrent trois tours de la citadelle de Karak. Des pluies continuelles produisirent des torrents, qui détruisirent les moulins d'Audja, et en brisèrent les meules. On trouva dans le lit du torrent onze lions morts. Les villes du Sâhel ressentirent également des secousses de tremblement de terre, qui ruinèrent un grand nombre de lieux. Dès qu'on apprit ces nouvelles, l'émir Ala-eddin-Idagdi-Schoudjaï partit de Damas, en vertu d'un ordre du sultan مرسوم شريف, pour aller réparer les dommages causés par cet accident. On reçut une lettre adressée de *Kalat-almouslimin* par l'émir Izz-eddin-Aibek-Roumi, qui demandait trente *serakoudj* سراقوج (bonnets), afin que, lorsqu'il enverrait des émissaires, pour espionner les mouvements de l'ennemi, il pût leur faire prendre ce costume, de manière à empêcher qu'ils ne fussent reconnus. On prépara pour l'émir Hosam-eddin-Mohannâ-ben-Isa, prince des Arabes, à l'occasion du mariage

(33) Voyez l'Appendice

de sa fille, un vêtement تعبية d'étoffe de soie, et un autre pour sa mère. Ces objets, 473
tirés du trésor du sultan, furent remis au chambellan de l'émir. On donna ordre de construire un puits à Elarisch, et l'on fit partir, pour cet objet, quantité de plongeurs. Lorsque les travaux furent terminés, on plaça sur ce puits une *Sakieh*.

Ce même mois, Ala-eddin-Baridi, *wali* (gouverneur) d'Aschmouneïn, se tua lui-même, et eût pour successeur Bektemur-Mouseki. On arrêta prisonnier l'émir Izz-eddin-Azdemur-Alaï, l'un des émirs de Damas, et il fut amené au Caire, où il arriva le premier jour du mois de Rebi-awal. Les troupes ayant reçu l'ordre de se diriger vers Damas, l'émir Baïdara partit avec elles. Ensuite le vizir se mit en marche, accompagné des trésors. Le sultan partit ensuite, au commencement du mois de Djoumada-premier, escorté d'une troupe de ses émirs et de ses principaux courtisans, tous montés, ainsi que lui, sur des dromadaires. Il prit le chemin de Karak, en suivant une autre route que le *derb* (chemin) (34) par lequel on se rend d'ordinaire en Syrie. Après avoir réglé les affaires de cette forteresse, il se mit en marche pour Damas, où il fit son entrée le neuvième jour de Djoumada, trois jours après l'arrivée de l'émir Baïdara et du vizir. Il donna l'ordre de diriger des troupes vers Behesna, afin d'enlever cette place aux Arméniens de Sis. Ceux-ci ayant envoyé des ambassadeurs pour implo-

(34) Le mot *derb* دَرْب désigne *un chemin étroit qui se trouve tracé, soit au travers des montagnes, soit au travers du désert.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 125 r°) : الدرب المسلوك من مصر الى دمشق « Le chemin que l'on suit, pour se rendre de l'Égypte à « Damas. » Dans l'*ouvrage historique* de Fakhr-eddin-Râzi (m. 895, f. 237 v°) : قطعوا الدرب على الحاجّ « Ils (les Karmates) interceptèrent le chemin des pelerins. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 121 r°) : سار فى درب الحاجّ « Il prit la route des pélerins. » Dans le même ouvrage (man. 671, fol. 35 v°) : لاصلاح درب مكة من العراق « Pour réparer le chemin qui conduit de l'Irak à la Mecque. » Dans le *Manhel-sâfi* du même auteur (tom. V, fol. 200 r°) : ساروا على درب بعلبك و البقاع « Ils prirent le chemin de Balbek et de Béka. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 10 r°) : كان طريقى فى اوّل حجّاتى على الدرب الشامى « Dans « mon premier pélerinage, je pris ma route par le chemin de Syrie. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Abi-'ssorour (f. 148 v°) : يخرج فى درب الحاج الشريف « Il prend le chemin des pélerins. » Dans l'*Histoire de la conquête de l'Égypte* (pag. 58) يقفون فى دربه « Ils se tiennent sur son che- « min. » Ce mot existe encore en Égypte, avec la même signification. Sur la carte qui accompagne le *Voyage dans la Palestine* de M. Robinson, on trouve indiquées les routes qui portent les noms de *Derb-elhadj*, *Darb-elbân*, *Derb-elbesâtin*.

rer leur pardon, on arrêta avec ces députés la reddition des places de Behesna, Marasch et Tell-Hamdoun. L'émir Tougan, *wali* de la banlieue البر de Damas, partit avec les ambassadeurs pour aller prendre possession de ces villes. Le premier jour du mois de Redjeb, on reçut à Damas la nouvelle qu'elles avaient été remises aux mains des Musulmans, et cet événement fut annoncé au son des instruments de musique دقت البشاير (35). L'émir Bedr-eddin-Bektâsch, le *zerdkâsch*, fut nommé *naïb* de Behesna; on désigna pour la même ville un kâdi, un *khatib*, et l'on y plaça une garnison et des surveillants. L'émir Toughan arriva à Damas, accompagné des députés de Sis, et apportant le tribut حمل et les présents التقادم. Le second jour de Redjeb, le sultan se rendit à Hems, à la tête d'un corps de troupes. Il renvoya au Caire les plus faibles d'entre les soldats; ensuite, il partit de Hems, et prit la route de Salemiah. Ayant surpris l'émir Mohannâ-ben-Isa-ben-Mohannâ, émir de la tribu de Fadl, il l'arrêta prisonnier, ainsi que ses frères Mohammed, Fadl et Wahabah; il les envoya à Damas, sous la conduite de l'émir Hosam-eddin-Lâdjin : ils y arrivèrent le septième jour du mois. Le sultan s'y rendit le même jour. Il nomma pour émir des Arabes l'émir Schems-eddin-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Ali-ben-Hodhaïtah, émir de la tribu d'Ali. L'émir Izz-eddin-Aibek-Afram, *emir-djandar*, fut envoyé à Schaubak, dont il fit démolir la citadelle, et n'en laissa subsister que le donjon قلة.

Au mois de Redjeb, la ville de Balbek éprouva des pluies continuelles, à la suite desquelles des torrents d'une impétuosité extraordinaire dévastèrent les vignes, les champs, les maisons. Le dégat s'éleva à plus de cent mille dinars.

Le onzième jour de ce mois, l'émir Baïdara partit de Damas, à la tête des troupes, et le vizir Ebn-assalous escorta les trésors. Le sultan se mit lui-même
474 en marche, accompagné de ses principaux officiers, le samedi, treizième jour du mois; il arriva à Gazah le matin du mercredi, 17, et fit son entrée au château de la Montagne, le 28 du même mois. L'émir Baidara y arriva avec toute sa suite, le premier jour de Schaban. Tougan, *wali* de la banlieue de Damas fut nommé *naïb* de *Kalat-almouslimin* (le château des Musulmans), et Asendemur-Kurdji le remplaça dans la banlieue de Damas. Au mois de Schaban,

(35) Dans l'*Histoire de l'Inde*, écrite en persan par Firischtah (tom. I, pag. [illegible]), on trouve cette expression : كوس شاديها زدند « On battit le tambour que l'on frappe pour les réjouissances

Schems-eddin-Ahmed-Seroudji, le hanéfi, fut installé *Kadi-alkodat* des hanéfis du Caire, après la mort du *Kadi-alkodat* Izz-eddin-Noman-ben-Hasan-ben-Iousouf-Khatibi-Arzenkâni. Le premier jour du mois de Ramadan, Taki-eddin-ben-Bint-alaazz fut mis en liberté, après avoir éprouvé une disgrâce rigoureuse, ayant été détenu dans la prison de l'autorité judiciaire سجن الحكم, et menacé de la mort. Il revint occuper sa maison, située près du tombeau de Schafeï, dans le quartier de Karâfah. Il célébra les louanges d'Ebn-assalous dans une pièce de vers qu'il voulait lui réciter en personne; mais le vizir s'y étant opposé, ce fut Ala-eddin, frère de l'auteur, qui fit la lecture. Bientôt après, Ebn-Bint-alaazz fut reconnu innocent des crimes qui lui avaient été imputés, et il partit avec la caravane, pour aller faire le pélerinage de la Mecque.

Le samedi, second jour du mois de Schewal, on arrêta l'émir Izz-eddin-Aibek-Afram, *émir-djandar*, et on saisit tous les biens qu'il possédait, tant en Égypte qu'en Syrie. Au mois de Dhou'lhidjah, on donna ordre de célébrer une fête pour la circoncision de l'émir Nâser-eddin-Mohammed, frère du sultan, on planta le *kabak* قبق au pied de la citadelle, du côté de *Bab-annasr* (la porte du Secours), le vingtième jour du mois, et l'on distribua des récompenses pécuniaires, ainsi que des *khilah* (robes) à ceux qui atteignirent le but. L'ordre avait été donné pour que la revue des troupes eût lieu en présence de l'émir Baïdara. Cette inspection se prolongea l'espace de plusieurs jours. Baïdara était accusé de mettre de la négligence dans cette opération. En effet, quelques-uns des soldats empruntaient à d'autres leurs objets d'équipement. On décida que l'armée serait passée en revue en une seule fois, dans le Meidan. Ce fut un jour de fête. Parmi ceux qui atteignirent le but, on distingua l'émir Baisari. Il reçut en présent une somme de trente mille pièces d'or, sans compter les *khilah* (robes) et autres objets. Le lundi, vingt-deuxième jour du mois, eut lieu la circoncision de l'émir Mohammed et de plusieurs enfants des émirs. A cette occasion, les émirs répandirent l'or en abondance, de manière qu'on en remplit des bassins.

Le dernier jour du mois de Dhou'lhidjah, le kadi Scherf-eddin-Abd-elwahhab-ben-Fadl-allah-Omari fut installé dans les fonctions de *kâtib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète), en remplacement d'Imad-eddin-Ismaïl-ben-alathir. Cette même année, le Schérif Abou-Nemi fit faire, à la Mecque, la *khotbah*, au nom de Melik-Aschraf. Jusque-là, elle se faisait pour le souverain du Yemen,

dont le nom était également gravé sur la monnaie. Des actes annonçant cette révolution furent expédiés et confiés à Ebn-alkastelâni. A cette même époque, on vit arriver un ambassadeur de Kaïkhatou, roi des Tatars. Il était porteur d'une lettre dans laquelle ce prince déclarait qu'il voulait fixer sa résidence dans la ville d'Alep, attendu que cette place avait été conquise par son père Houlagou. Il protestait que si on se refusait (36) à cette concession, il s'emparerait de toute la Syrie. Le sultan fit réponse en ces termes : « Les intentions « du *kan* se sont trouvées parfaitement d'accord avec les miennes. Je projetais « de reprendre Bagdad, d'en massacrer la garnison (37) : car j'espérais pouvoir
475 « en faire comme autrefois la capitale de l'Islamisme. Maintenant, nous allons voir « quel sera celui de nous deux qui entrera le premier sur les terres de son en« nemi. » On adressa en Syrie des ordres écrits qui enjoignaient de préparer des vivres, et de passer les troupes en revue. Cette même année, les pèlerins firent la cérémonie du *Wakfah* وقف, le lundi et le mardi; mais ils ne firent pas la prière du vendredi, dans la crainte d'éprouver le tourment de la soif, attendu la râreté de l'eau. L'émir de la caravane étant au lieu nommé *Mina*, fit jurer au Schérif Abou-Nemi qu'il se rendrait en personne auprès du sultan. Il lui avait remis en présent une somme de mille pièces d'or, que le sultan avait envoyée d'Égypte pour lui être offerte. Cette même année, il périt sur mer seize bâtiments qui étaient des *djelbah* جلاب (barques) du Yemen, appartenant pour la plupart à la ville d'Aden (38).

AN 693 Le troisième jour du mois de Moharrem, le sultan traversa le Nil, pour se rendre dans la province de Bohaïrah, afin d'y prendre le divertissement de la chasse. Il était accompagné de l'émir Baïdara et du vizir Ebn-assalous. Il laissa, pour commander en son nom dans le château de la Montagne, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï. A cette époque, il existait une violente inimitié entre l'émir Baïdara et Ebn-assalous. Le sultan étant arrivé à Teroudjeh, s'y arrêta; le vizir prit la route d'Alexandrie, pour aller faire préparer les étoffes; mais il trouva que les délégués نواب de Baidara s'étaient emparés des marchandises

(36) Je lis ان لم يسمح بذلك au lieu de ان يسمح بذلك.

(37) Je lis قتل رجاله au lieu de قلت رجاله.

(38) Cette année, au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 31 r°), la hauteur primitive du Nil fut de six coudées, dix doigts, et la crue s'éleva à dix-sept coudées, dix-sept doigts

et des fabriques. Il se hâta d'écrire au sultan, pour l'informer de ces faits, et l'aigrir contre Baïdara. Il l'assura qu'il n'avait pas trouvé dans tout le territoire de la ville de quoi fournir aux distributions ordinaires. Le sultan, outré de colère, fit venir Baïdara, et lui adressa de vifs reproches, en présence des émirs. Il le menaça d'autoriser Ebn-assalous à lui faire donner la bastonnade. Il ajouta d'autres mots que l'on ne saurait rapporter. Baïdara mit dans ses réponses une extrême douceur, et bientôt, quittant le prince, il regagna sa tente, profondément alarmé. Il convoqua aussitôt l'émir Lâdjin, l'émir Kara-sonkor, et tous ceux qui étaient d'intelligence avec lui. Il arrêta avec eux le complot d'assassiner le sultan. Ce prince avait permis aux grands émirs de se rendre dans leurs *Ikta* (possessions territoriales). Ils étaient déjà partis; et Aschraf resta accompagné de ses courtisans intimes, jusqu'au neuvième jour du mois. A cette époque, Baïdara étant arrivé, on conseilla au sultan de se rendre au Caire avant le retour de l'armée. Il envoya vers Baïdara, l'émir Seif-eddin-Abou-Bekr-ben-djemekdar (39), *naïb* (substitut) *de l'Émir-djandar*, pour lui ordonner de marcher sous les drapeaux avec les émirs et les troupes. Ebn-Émir-djandar lui ayant remis la lettre, il en fit la lecture, puis il dit : « Je pro-« mets soumission et obéissance. » Mais on lisait sur son visage une colère concentrée. Ebn-Émir-djandar retourna, après avoir rempli sa mission. On s'occupa de transporter l'arsenal زردخاناه. La tente دهليز se mit en mouvement, ainsi que toute l'armée. Le matin du dixième jour de Moharrem, le sultan apprit qu'il se trouvait, dans les environs de Teroudjeh, un très-grand nombre d'oiseaux. Il forma une enceinte de chasse حلقة صيد et regagna son camp, vers la chute du jour. Le onzième jour, tout le monde prit la route du Caire. Baïdara se rendit au *dehliz* (la tente du sultan), accompagné de ceux avec lesquels il avait comploté la mort du sultan. Mais le prince n'étant pas sorti, Baïdara congédia les conjurés, qui rentrèrent dans leurs tentes. Cependant, le sultan monta à cheval, pres- 476
que seul, n'ayant auprès de lui que l'émir Schehab-eddin-Ahmed-ben-alaschal

(39) J'ai transcrit ce mot tel qu'il se trouve dans le récit de notre auteur. Dans l'ouvrage d'Abou'lmahâsen, le même personnage a partout, le titre de *Maheffdâr* محفدار. Probablement l'officier ainsi nommé était celui qui avait le soin des litières محفة du sultan. On peut voir sur ce genre de litière Taylor (*Travels from England to India*, tom, I, pag. 226); Rich (*Residence in Koordistan*, tom. I, pag. 333), etc.

*émir-schikar* (grand-veneur). Il avait l'intention de devancer les *Khasschis*. Ayant apperçu une bande d'oiseaux considérable, il en abattit un grand nombre à coups d'arbalête. Ensuite, il se tourna vers l'*émir-schikar*, et lui dit : « J'ai faim; as-tu avec toi quelque chose que je puisse manger? » Il répondit : « Par Dieu, il ne me reste qu'un gâteau رغيف et un poulet, qui se trouvent « dans ma gibecière صولقي (40), et que je réservais pour mon usage. » Le sultan lui dit : « Donne-moi ces mets. » Dès qu'il les eût, il se mit à manger. Ensuite, le prince ajouta : « Tiens mon cheval, afin que je descende pour lâcher de l'eau. » L'*émir-schikar*, qui était familier avec le sultan, lui dit : « La chose est impraticable. Le sultan monte un étalon, et moi une jument. Ces deux animaux « ne s'accorderont pas. » Le sultan répondit : « Eh bien! descends, et monte « derrière moi, afin que je descende à mon tour. » L'*émir-schikar* descendit, remit au prince la bride de son cheval, et monta en croupe derrière lui. Le sultan mit pied à terre, satisfit son besoin; puis remonta sur son étalon, et tint le cheval de l'*émir-schikar* jusqu'à ce que celui-ci fut en selle. Tous deux se mirent à converser ensemble. Vers l'*asr* (l'après-midi), Baidara ayant envoyé des émissaires, pour épier ce que faisait le sultan, apprit que ce prince n'était accompagné de personne. Il monta aussitôt à cheval, escorté de ses complices. Le sultan appercevant un nuage d'une poussière épaisse, dit à l'*émir-schikar* : « Va reconnaître ce qui produit cette poussière. » L'émir se dirigea de ce côté,

(40) Le mot صولق se retrouve dans le recit de la même catastrophe, tel qu'il nous est donné par Nowairi (fol. 167 v°), par Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 27 r°), et par un autre historien (de mon manuscrit, fol. 29 v°); ce terme désignait une *poche de cuir, que l'on portait à la ceinture, du côté droit.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 334 v°) : صوالق بلغري كبار يسع الواحد منهم اكثر من ويبة غلة معروز فيه منديل طوله ثلاثة اذرع « De grands « *saulak*, de cuir de Bulgarie, dont chacun contenait plus d'une *waibah* de grain. Dans chacun était « enfoncee une serviette qui avait trois coudées de longueur. » Dans le même ouvrage (man. 682, fol. 189 r°) : يعمل المنديل فى الحياصة على الصولق من الجانب الايمن « On place la serviette « dans la ceinture, sur le *saulak*, du côté droit. » Ces mots sont transcrits de l'ouvrage intitulé *Mesâlek-alabsâr* (man. 583, fol. 169 v°). Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 178 v°) : كل واحد من اصحابك يفطر على قطعة لحم فى صولقه « Chacun de tes compagnons « rompra le jeûne, en mangeant un morceau de viande, contenu dans son *saulak*. » Car je n'hésite pas à lire صولقه au lieu de حولقه, que présente le manuscrit. Dans le même ouvrage (m. 663, f. [illegible]), et dans le *Manhel-sâfi* (t. V, fol. 33 v°), on lit : صوالقهم كبار يسع كل صولق نصف ويبة او اكثر « Leurs *saulak* sont grands; chacun contient une demi *waibah*, ou même davantage.

et rencontra l'émir Baïdara, accompagné de plusieurs autres émirs. Il leur demanda ce qu'ils voulaient; mais, sans lui répondre, ils continuèrent leur marche. Ils arrivèrent auprès du sultan, qui alors se trouvait seul. Baïdara lui porta un coup d'épée qui lui abattit la main. Un second lui entama l'épaule. L'émir Lâdjin, s'avançant, dit à Baïdara: « Celui qui aspirera au gouvernement « de l'Égypte et de la Syrie, puisse-t-il être ainsi frappé. » En parlant ainsi, il asséna un coup sur l'épaule du sultan, qui tomba aussitôt à terre. Behadur, le *ras-naubah*, accourut, introduisit son épée dans le fondement du prince, et s'appuya dessus, jusqu'à ce que la pointe sortit par le gosier. Tous les émirs, savoir: Kara-sonkor, Ak-sonkor-Hosâmi, Nougaï, Mohammed-Kharâdjâ, Torontaï-*assaki* (l'échanson) et Altoun-boka, le *râs-naubah*, frappèrent alternativement de leurs épées le corps du prince. Cet événement se passa le lundi, douzième jour du mois de Moharrem. Le cadavre resta deux jours à la même place. L'émir Izz-eddin-Aidemur-Adjemi, *wâli* (gouverneur) de Teroudjeh, arriva sur le théâtre de cette catastrophe, trouva le corps, étendu sur la terre, nu, et ayant les parties naturelles découvertes. Il le fit charger sur un chameau, et le transporta à la maison du gouvernement دار الولاية. Il le fit laver dans le bain, l'ensevelit, et le déposa dans le trésor بيت المال qui faisait partie de la maison du gouvernement. L'émir Saad-eddin-Koudjebâ-Nâseri étant arrivé du Caire, enleva le corps, avec le cercueil où il était renfermé, le transporta à son *tourbeh* (tombeau), situé dans le voisinage du Meschhed-Nefisi, au dehors de Misr, et l'y enterra, le matin du vendredi, vingt-deuxième jour de Safar. Aschraf avait régné trois ans, deux mois et quatre jours. Il était âgé d'environ trente ans. Il ne laissa pas d'enfants mâles, mais seulement deux filles. 477
C'était un prince généreux, brave, intrépide, d'une activité extraordinaire et qui fut victorieux dans toutes ses guerres. Il conquit les villes d'Akka, Sour, Beïrout, Behesna, et Kalat-arroum. Ce monarque, malgré l'impétuosité de son caractère, se distinguait par le charme de sa conversation, et montrait dans ses entretiens avec les gens de lettres, un esprit supérieur, un talent plein d'une extrême finesse. Jamais il n'apostillait un écrit, sans l'avoir lu en entier, et il ne manquait pas d'y faire toutes les corrections qui lui paraissaient convenables. Toutefois, vers la fin de son règne, mû par un sentiment d'orgueil il ne signait plus son nom, se contentant d'en écrire la première lettre, c'est-à-dire,

un خ. Il défendit que, dans la correspondance, on donnât à personne le titre de *Zaïmi* زعيمى : car il disait : « Quel est donc le *Zaïm* زعيم (chef) des armées, si « ce n'est moi? » Il abolit une taxe que l'on percevait, dans la ville de Damas, à la porte de Djâbiah باب الجابية, et qui était de cinq dirhems pour chaque charge de froment. Il écrivit, à la main, du caractère dont il se servait pour tracer l'*alamah* (apostille), entre les lignes de l'acte qui abolissait cet impôt, les mots suivants : « Que l'on décharge mes sujets de cette mesure vexatoire, « et que l'on attire ainsi sur moi les vœux et les bénédictions des hommes des « classes supérieures ou inférieures. »

Pour revenir à ce qui concerne les émirs, Zein-eddin-Ketboga-Mansouri, accompagné de plusieurs émirs, avait quitté Melik-Aschraf, pour aller prendre le divertissement de la chasse. Plusieurs émirs, savoir : Seïf-eddin-Burgoli, Rokn-eddin-Beïbars, le *Djaschenkir*, Hosam-eddin-Ladjin, l'*ostadar*, Bedr-eddin-Bektout-Alaïi étaient restés dans le *dehliz* (la tente) du sultan, ainsi que plusieurs des mamlouks du prince. Baïdara, après le meurtre du sultan, revint, escorté des émirs de son parti, entra dans le *dehliz*, et s'assit sur l'estrade du trône دست السلطنة. Tous les émirs se levèrent, baisèrent la terre devant lui, et lui prêtèrent serment de fidélité. Il prit le titre de *Melik-Aouhad* الملك الاوحد, ou, suivant d'autres, de *Melik-Moaddam*, ou enfin, de *Melik-Kaher*. Il fit arrêter l'émir Baisari et l'émir Bektemur, le *silahdar-emir-djandar*. Il avait dessein de les mettre à mort; mais cédant aux sollicitations des émirs, il se contenta de laisser les deux prisonniers sous bonne garde. Montant à cheval, il se dirigea vers Terraneh, où il passa la nuit. Cependant ceux des émirs et des mamlouks du sultan, qui se trouvaient dans le *dehliz* (la tente et dans le camp وطاق, s'étaient mis en marche, pour suivre la trace de Baïdara et de ses adhérents. L'émir Ketboga et ceux qui l'accompagnaient, ne tardèrent pas à apprendre que le sultan avait été assassiné, et que Baïdara était sur le trône. Il se hâta, avec son cortége, de rejoindre l'émir Burgoli et les émirs et les mamlouks, qui se trouvaient auprès de celui-ci. Tous ensemble, coururent sur les pas de Baïdara et de ses adhérents. Après avoir marché toute la nuit, ils arrivèrent à Terraneh. Le soir du samedi, jour de l'assassinat du sultan, Baïdara joignit Seïf-eddin-ben-Djemekdar, *naïb* de l'*emir-djandar*, l'émir Sârem-eddin-Fakhri, et l'émir Rokn-eddin-Beïbars, *emir-djandar*, qui avaient avec eux

l'arsenal زردخاناه. Au moment où il les atteignit, Beïbars, l'*emir-djandar*, s'avança vers lui, et lui dit: « Seigneur يا خوند, dans ce que vous avez fait. « avez-vous agi d'après l'avis des émirs? » Il répondit : « Sans doute; j'ai tué le « sultan d'après leurs conseils, en leur présence; et les voilà tous réunis autour 478
« de nous. » Ensuite, il se mit à passer en revue les mauvaises qualités de Melik-Aschraf, ses actions honteuses, le mépris qu'il avait témoigné pour les émirs et les mamlouks de son père, l'insouciance avec laquelle il traitait les affaires des Musulmans, la nomination d'Ebn-assalous au rang de vizir, la haine des émirs, causée par l'arrestation d'Izz-eddin-Afram, le meurtre de Sonkor-aschkar, Taksou et autres; la promotion de plusieurs mamlouks au rang d'émirs; le peu de religion de ce prince, qui buvait du vin même dans le mois de Ramadan; ses désordres avec des jeunes gens imberbes. Ensuite, il s'informa de l'émir Ketboga, qu'il n'avait pas encore vu. On lui demanda si cet émir avait eu connaissance de cette catastrophe. Il répondit : « Certainement; c'est lui qui « le premier en a donné le conseil. » Le dimanche, deux jours après le meurtre d'Aschraf, l'émir Ketboga arriva à Terraneh, accompagné d'une troupe considérable, formée de mamlouks du sultan, réunis au nombre d'environ deux mille cavaliers, de plusieurs soldats de la *halkah*, et de l'émir Hosam-eddin-Ladjin l'*ostadar*. Baïdara se trouvait alors dans cette ville. Comme on voulait l'attaquer, Ketboga fit prendre à ses compagnons des signes de ralliement, qui pussent les distinguer des partisans de Baïdara. Ils s'attachèrent au cou des serviettes مناديل, qui descendaient jusque sous leurs aisselles. Baïdara mit alors en liberté Baïsari et Bektemur, le *silahdar*. Ketboga avait disposé une troupe chargée de lancer des flèches. Il s'avança, à la tête de ses compagnons, et tous ensemble, fondirent sur l'ennemi avec impétuosité. Ketboga ne cherchait que Baïdara. Ayant placé une flèche sur son arc, il s'écria : « O Baïdara, où est le « sultan? » En même temps, il décocha sa flèche. Tout son monde l'imita, et fit pleuvoir une grêle de traits. Baidara prit la fuite, accompagné de ses adhérents. Ketboga se mit à sa poursuite, et parvint à l'atteindre. Baïdara fut égorgé, après qu'on lui eut abattu la main et l'épaule, ainsi qu'il avait traité Aschraf. Sa tête, placée sur une pique, fut portée au château de la Montagne, et promenée dans les rues du Caire et de Misr. On trouva dans la poche جيب de Baïdara une feuille de papier, contenant ces mots : « Que pensent les Seïds et « les *fakih*, d'un homme qui boit du vin dans le mois de Ramadan, qui se livre

« à des désordres avec de jeunes garçons, qui néglige le devoir de la prière? « Celui qui tue un pareil homme est-il coupable ou non ? » La réponse portait que cet homme méritait la mort et pouvait être assassiné sans crime. Au moment de la déroute de Baïdara, Ladjin et Kara-sonkor avaient pris la fuite; et étaient entrés au Caire, où ils se tinrent cachés. Le premier qui apporta à la citadelle la nouvelle du meurtre du sultan fut Seïf-eddin-Mankou, *le dawadar*. Au bruit de cet événement, l'émir Alem-eddin-Saudjar-Schoudjaï fit retirer près de la rive du Caire et de Misr, les barques حراريق, les bateaux معادى (41), et les autres bâtiments. Il ordonna qu'aucun émir ou mamlouk ne traversât le fleuve, sans permission. Cependant, après le meurtre de Baïdara et la fuite de ses partisans, l'émir Zein-eddin-Ketboga arriva, accompagné des émirs et des mamlouks de son parti. Ils ne trouvèrent aucune barque pour passer le Nil. Il conseilla aux émirs qui se trouvaient auprès de lui, savoir : Hosam-eddin-Ladjin
479 l'*ostadar*, Rokn-eddin-Beïbars, *le djaschenkir*, Seïf-eddin-Burgoli, Seïf-eddin

(41) Le mot *madieh* معدية, qui fait au pluriel معادى, est explique ainsi par Mohammed-ebn-Abi-'ssorour (*Histoire d'Égypte*, man. 784, fol. 153 r°) : يوصل اليه من مصر فى المعادى وهى مراكب صغار وكبار معدّة لتعدية الناس والدواب خاصة « On y arrive de Misr sur des *madieh* « On entend par ce mot des barques, grandes ou petites, qui servent exclusivement pour le passage « des hommes et des animaux. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 103 r°) : ركب فى معدية قصب يصنعونها « Il monta sur une *madieh* de roseaux, telle qu'ils en fabriquent. » Plus loin (fol. 109 v°) : معدية صنعناها من الخشب والنبات « Une *madieh* que nous construisîmes de bois « et de plantes. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 115 v°) : كان بحلوان فى النيل معدية من صوان تعدى بالخيل يحمل فيها الناس وغيرهم من البر الشرقى الى البر الغربى « A Halwan, il existait, sur le Nil, une *madieh* de granit, sur laquelle on passait à l'aide de « chevaux. Elle servait à transporter les hommes, etc., de la rive orientale au bord occidental. » Dans le *Kitab-assolouk* du même écrivain (tom. II, fol. 19) : ارسل الله ريحا عاصفا منعت المعادى من المسير « Dieu fit souffler un vent impétueux, qui empêcha les barques d'avancer. » Dans l'*Histoire de l'Expédition d'Égypte* de Nacoula-el-Turc (pag. 29), on lit : المعدية والقوارب « Les « *madieh* (barques) et les chaloupes. » Dans la *Relation* de Hœst (*Marokos und Fes*, pag. 81), ce mot est expliqué par *radeau*. Ce terme a passé, avec sa forme *almadia*, dans la langue portugaise (Sousa, *Vestigios da lingua arabica*, pag. 43); et, dans la langue espagnole, sous les deux formes *almadia* ou *armadia*. Ce mot se trouve souvent employé dans les relations des voyageurs qui ont parcouru l'Orient. Voyez le P. Lobo (*Relation d'Abyssinie*, pag. 9, 134); Barthema (*Navigatio* ap. Grynæum, pag. 213); Cadamosto (*Navigationi*, pag. 31, 32); Pigafetta (*Relatione di Congo*, pag. 14); Sylva de Figueroa (*Ambassade en Perse*, pag. 425), etc.

Tagdji, Izz-eddin-Taktai, Seïf-eddin-Katbiieh et autres, de camper sous des tentes, sur la rive de Djizeh, jusqu'à ce que l'on eût entamé une négociation avec l'émir Sandjar-Schoudjaï. Cet avis ayant été approuvé, ils dressèrent des tentes, sous lesquelles ils s'établirent. De là, ils députèrent vers Schoudjai; mais il leur refusa le passage. Enfin, après de longues négociations, on tomba d'accord de placer sur le trône Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun. Alors, Schoudjai envoya vers la rive de Djizeh des barques حراريق et autres bâtiments. Tous les émirs traversèrent le fleuve, et firent leur entrée dans la citadelle, le quatorzième jour du mois de Moharrem.

# APPENDICE.

## PIÈCES DIPLOMATIQUES

### RELATIVES AU RÈGNE DU SULTAN KELAOUN

### I.

### LETTRE DU SULTAN AHMED AU SULTAN KELAOUN,

### ET RÉPONSE DE CELUI-CI (1).

---

## ذكر هلاك ابغا ورجوع الملك الى تكدار المسمى احمد

فى هذه السنة تواترت الاخبار بموت ابغا بن هلاون وذاك لما ناله عقيب كسرة منكوتمر من رعب وحزن ولما شاهده من هول بقتل عساكره واكابر المغل وبينما هو فى هذا الحال اذ بلغه ان حزاينه وخزاين ابيه كانت فى برج من قلعة على البحر وان ذلك البرج خسف الله به وغارت الارض فى البحر بجميع ما فيه ولم يسلم الا قطعة من البرج وقيل ان ابغا دخل الى الحمام وخرج منه فسمع اصوات جملة كبيرة من الغربان وهى تنعق فقال هذه تقول ابغا مات ابغا مات وركب من الحمام فاذا كلاب صيده كلها عوت فى وجهه فتشاءم بذلك ومات ابغا فى نصف ذى الحجة سنة ثمانين وستماية فى قرية من قرى همدان اسمها نايل وقيل فى بلد اسمها كومشهدن من بلاد همدان وسبب موته انه لما عاد من جهة الرحبة تصيد وساق وراء غزال فتقنطر من الفرس فنزل فى خركاة ودخلت السحرة عليه فقال اى شى هولاء اللابسون الاسود وتخيل فمات كما ذكرنا ودفن فى قلعة تلا عند ابيه ومات بعده بيومين اخوه اجاى ومات منكوتمر بن هلاون وهو متوجه من بلاد الجزيرة الى الاردو فى مكان يعرف بتل بوخنزير دون الحصنكوند وكفرزمر وحمل تابوته الى الجزيرة وذكران سبب موت منكوتمر ما ناله فى المصاف

(1) Vie de Kelaoun, man. de S.-Germain 118 (2).

من جراح مُثْخِنة ورعبات متمكنة وما مات حتى اكل لسانه باسنانه واتى على اكثر من نصفه
وكفن فى اربعة اثواب من النسيج وجعل فى تابوت وسيّر الى تلا فدفن بها ولما مات ابغا بن هُلاون
وقع الاختلاف فيمن يقعد فى التخت فتعصب جماعة لاحمد بن هلاون واسمه الحقيقى تُكُدار
واسم امه قنو خاتون وهى نصرانية واتفقوا على اقعاده فى تخت الملك وما هان على بعض المغل
قعود احمد لانه ادّعى انه مسلم فحضر اخوه قُغرطاى وقال لارغون ابن ابغا بن هلاون ان ابغا شرط
فى الياسة انه اذا مات ملك ما يقعد عوضه الا الاكبر من اولاده وقد رتبنا احمد ومن خالف
يموت فاطاعوه وسيروا الالجية لاحضار الملوك ليكتبوا خطوطهم بالارتضاء بالملك احمد ولما جرى
ذلك تحدثوا فيما بينهم فى ان قدرتهم قد ضعفت ورجالهم قتلت وان المسلمين كلما راحوا فى
قوة وانه لاحيلة فى هذا الوقت انم من اظهار الاسلام والتقرب الى مراضى مولانا السلطان واكتفا
باسه بذلك واشاعة هذا الامر فسير كتابا الى بغداد مضمونه

بسم الله الرحمن الرحيم لا اله الا الله محمد رسول الله وانا جلسنا على كرسى الملك ونحن مسلمون
فيتلقون اهل بغداد هذه البشرى و يعتمدون فى المدارس والوقوف وجميع وجوه البرّ ما كان
يعتمد فى ايام الخلفاء العباسيين ويرجع كل ذى حق الى حقه فى اوقاف المساجد والمدارس
ولا يخرجون عن القواعد الاسلامية و انتم يا اهل بغداد مسلمون وسمعنا عن النبى صلى الله
عليه وسلم انه قال لا تبرح هذه العصابة الاسلامية مستظهرة ظافرة الى يوم القيامة وقد عرفنا ان هذا
الخبر صحيح ورسولَ صحيح وربّ واحدٌ احد فرد صمد فتطيبون قلوبَكم ويكتبون الى البلاد
جميعها

وشرع الملك احمد فى تجهيز رسل الى ابواب مولانا السلطان فسيّر قاضى القضاة قطب الدين محمود
الشيرازى قاضى سيواس والامير بهاء الدين اتابك السلطان مسعود صاحب الروم والامير شمس
الدين ابن الصاحب احد خواص صاحب ماردين ومعهم جماعة كبيرة من اتباع واشياع وغلمان
و مماليك وخواص وتجمل عظيم فوصلوا البيرة وكان ذلك لما بلغ مولانا السلطان كتب الى
النواب بالاحتراز عليهم وان احدا من خلق الله لايراهم ولا يجتمع بهم ولا يتحدث معهم بكلمة
ولا يُسار بهم الا فى الليل فدخل بهم الى حلب فى ليلة السبت الحادى والعشرين من جمدى
الاخرة و انزلوا بها خفية من غير ان يعلم بهم احد ثم احضروا الى دمشق ومنها الى مصر وادخلوا
بالليل و احضروا بين يدى مولانا السلطان فقبّلوا الارض بين يديه واحضروا من ايديهم كتابا
ومشافهة تحدثوا بها

ونسخة الكتاب المذكور الوارد على يد رسله القاضى قطب الدين الشيرازى والاتابك بهاء
الدين وشمس الدين ابن الصاحب وهو بغير عنوان ولا ختم و فيه طِمغات حمر ثلاث عشرة طمغة
ما هو بقلم الطومار

# بسم الله الرحمن الرحيم * بقوة الله تعالى
# باقبال قاان

فرمان احمد

الى سلطان مصر امـ بعد فان الله سبحانه وتعالى بسابق عنايته ونور هدايته قد كان ارشدنا فى عنفوان الصبى وريعان الحداثة الى الاقرار بربوبيته والاعتراف بوحدانيته و الشهادة بمحمد عليه افضل الصلوات والسلام بصدق نبوته وحسن الاعتقاد فى اوليايه الصالحين من عباده فى بريته فمن يرد الله ان يهديه يشرح صدره للاسلام فلم نزل نميل الى اعلاء كلمة الدين واصلاح امور الاسلام والمسلمين الى ان افضى بعد ابينا المجيد واخينا الكبير نوبة الملك الينا فافاض علينا من جلايل الطفه ولطايفه ما حقق به آمالنا فى جزيل الايه وعوارفه وجلا هذى المملكة علينا واهدى عقيلتها الينا فاجتمع عندنا فى قوريلتاى المبارك وهو المجمع الذى يتقدح فيه الاراء جميع الاخوان والاولاد والامراء الكبار ومقدموا العساكر وزعماء البلاد واتفقت كلمتهم على تنفيذ ما سبق به حكم اخينا الكبير فى انفاذ الجم الغفير من عساكرنا التى ضاقت الارض بوجودها من كثرتها وامتلات الارض رعبا لعظيم صولتها وشديد بطشتهم الى تلك الجهة بهمة تحمنع لها شم الاطواد وعزمة تلين لها صم الصلاد فكرنا فيما تمخضت زبدة عزايمهم عنه واجتمعت اهواهم واراوهم عليه فوجدناه مخالفا لما كان فى ضميرنا من اقتنا الخير العام الذى هو عبارة عن تقوية شعار الاسلام وان لايصدر عن اوامرنا ما امكننا الا ما يوجب حقن الدماء وتسكين الدهماء ويجرى به فى الاقطار رجاء نسايم الامن والامان ويستريح به المسلمون فى سائر الامصار فى مهاد الشفقة والاحسان تعظيما لامر الله وشفقة على خلق الله فالهمنا الله تعالى اطفاء تلك النايرة وتسكين الفتن الثايرة واعلام من اشار بذلك الراى بما اوحاه الينا من تقديم ما يرجى به شفا مزاج العالم من الادواء وتاخير ما يجب ان يكون آخر الدواء وانا لا نحب المسارعة الى هز النصال للنضال الا بعد ايضاح المحجة ولا ناذن لها الا بعد تبيين الحق وتركيب الحجة وقوى عزمنا ما رايناه من دواعى الصلاح وتنفيذ ما ظهر لنا به وجه النجاح اذكار شيخ الاسلام قدوة العارفين كمال الدين عبد الرحمن الذى هو نعم العون لنا فى امور الدين فصدرناه رحمة عن الله لمن دعاه ونقمة على من اعرض عنه وعصاه وانفذنا اقضى القضاة قطب الملة والدين والاتابك بهاء الدين الذين هما من ثقات هذه الدولة الزاهرة ليعرفوهم طريقتنا ويتحققوا عندهم ما تنطوى عليه لعموم المسلمين جميل نيتنا وبينا لهم انـنـ

والمتلصصين من الحرامية والمغيرين والمفسدين لا يتعرض جهة الى اخرى بحالة من الحالات التى تخالف شروط هذه الهدنة ولا ينقض بها حكم الصلح الذى استقرّ امره وثبت فى الاذهان عليه وان تتردد التجار من الجانبين باموالهم وبضايعهم ومتاجرهم صادرين وواردين ولبخفروا الى حدود البلاد ولا يمنعوا من التردد ولايوذوا بسبب من الاسباب وعلى ان الملك ليفون بن الملك هيثوم يقوم لمولانا السلطان الملك المنصور ولولده وولى عهده السلطان الملك الصالح علاء الدنيا والدين وولده السلطان الملك الاشرف فى كل سنة من استقبال تاريخ هذه الهدنة والى انقضاء مدتها على حكم القطيعة المستقرة عن نفسه وعن رعيته وعن بلاده بما ياتى ذكره ونقد سنة معجّلة وهو من الفضة الحجر الطَلَغم التكفورية خمس ماية الف درهم وزنا نصفها مايتا الف درهم وخمسون الف درهم ومن الخيل الجياد والبغال الجياد خمسون راسا تفصيله اكاديش جياد خمسة وعشرون راسا بغال جياد خمسة وعشرون راسا ومن التطابيق الحديد الجياد عشرة الاف تطبيقة بمساميرها محمولة الى اى جهة رسم له بحملها اليها من البلاد السلطانية وليستقر حمل ذلك فى كل سنة من مملكته وتكون السنة الاولى معجلة ويستمر حمل هذه الجملة المعيّنة فى كل سنة الى انقضاء هذه الهدنة المباركة وعلى ان الملك ليفون يلتزم باطلاق جميع من فى اعتقاله من التجار المسلمين على اختلاف طوايفهم واجناسهم باموالهم وبضايعهم ومماليكهم وجوارهم وخيلهم وبغالهم واطلاق جميع المسلمين الماسورين المعتقلين فى قلاعه وفى بلاده من ساير اجناس الناس على اختلاف اجناسهم وانفارهم وتجهيز الجميع الى الابواب العالية ولا يعوّق منهم احدا ويجهزهم جميعهم الى الابواب العالية ومن كان قد مات فى اعتقال الملك ليفون من التجار المسلمين فيلتزم الملك ليفون بالقيام بمال التجار الذين ماتوا فى اعتقاله لمولانا السلطان الملك المنصور وبمماليكهم وجوارهم وبضايعهم ولايخفى شيا من ذلك ويقوم عن التاجر الذى مات باسير مثله ومهما كان قد فرّط فيه من بضايعه وامواله ورقيقه يقوم بقيمة ما فرّط فيه لمولانا السلطان الملك المنصور خلّد الله ملكه ويجهز ذلك الى مولانا السلطان الملك المنصور ولايعتذر عنه بعذر وعلى ان مولانا السلطان الملك المنصور يطلق للملك ليفون من هو معوق من رسله وغلمانهم واتباعهم المعتقلين بمصر والشام وان كان فى الاعتقال احد من تجار الارمن يطلق ايضا بماله الموجود وعلى ان التجار المترددين من الجهتين لايحدث عليهم حادث ولا تجدد عليهم مظلمة ولا يزاد عليهم حق خفير فى جهة من الجهات ويسلك بهم منهج العدل والانصاف وعلى انه من دخل الى بلد الارمن من بلد الروم وبلد المشرق والمغرب والعراق وبغداذ والعجم وساير البلاد قاصدا البلاد السلطانية من التجار والرعية والوافدين وساير الناس اجمعين يفسح لهم فى الحضور الى البلاد السلطانية ولايعوّقهم ولايمنعهم ولايقول هاولاء من رعية التتار ولا من اولادهم ولا ممن يتعلق بهم وعلى انه متى مات احد من التجار المسلمين ببلاد الملك ليفون يحتفظ بماله ويسلم لنواب مولانا السلطان الملك المنصور ليعتمدوا فيه

موجب الشرع الشريف وللملك ليفون مثل ذلك في تجار بلاده الارمن الذين يموتون في البلاد السلطانية وعلى انه متى انكسر مركب لاحد الجانبيين بالجهة الاخرى يحتفظ بما يوجد فيه ويحترز عليه ويسلم لنواب الجهة التي يكون التاجر المتوفي منها فان كان ذلك التاجر من رعية مولانا السلطان الملك المنصور او من غلمانه فيسلم لنواب مولانا السلطان الملك المنصور وان كان من رعية الملك ليفون فيسلم لنوابه ليعتمدوا في ذلك موجب العدل والانصاف وعلى انه متى هرب احد من بلاد مولانا السلطان كاينا من كان اميرا كان او مامورا مملوكا كان او حرّا من ساير الطوايف والاجناس والاديان ودخل الى بلد الارمن يلتزم الملك ليفون ونوابه بامساكه وانفاذه تحت الحوطة الى الابواب السلطانية بجميع من يهرب معه وبما يوجد معه من رفقة وغلمان وخيل وبغال وقماش ومال وغير ذلك ولو تنصّر الهارب وانتقل عن دينه يلتزم الملك ليفون بردّه الى مولانا السلطان الملك المنصور ولا يعتذر بعذر ولا يحتج بحجة في امره وان هرب احد من رعية الملك ليفون وغلمانه واجناده واستمرّ على دينه يلتزم نوّاب السلطنة بردّه اليه وان دخل في دين الاسلام يرد المال الذي يوجد معه وعلى ان الممنوعات من السلاح والعدد وغير ذلك من البلاد السلطانية يستقر حال المنع فيها على العادة وعلى ان الملك ليفون لا يمنع احدا من التجار ولا من غير التجار من جانب المماليك والجوار والخيل والبغال وساير اصناف البضايع عن الحضور بهم الى الابواب السلطانية ولا يعوقهم ولا يفسح لاحد في ان يعوقهم ويفتح الطريق لهم ليجلبوا المماليك والجوار والبضايع والخيل والبغال وساير الاصناف وساير اجناس المماليك والجوار على اختلافهم لا يعوق منهم احدا وعلى انه متى اخذت اخيذة او قتل احد من الجانبيين يسلم القاتل ليقتصّ منه وترد الاخيذة بعينها ان كانت موجودة او قيمتها ان كانت مفقودة والقتيل يقام عنه بعد ردّ ماله بأسير مثله الفارس بفارس والتُركُبلِيّ بتركبلي والتاجر بتاجر والراجل براجل والفلاح بفلاح فان خفي امر القتيل او امر الاخيذة يكون المهلة في الكشف عن ذلك اربعين يوم وان لم يظهر امرها حُلِّفَ والي تلك الجهة وثلاثة نفر تختارهم الجهة الاخرى وان ظهر امر الاخيذة او امر القتيل بعد اليمين عاد الطلب بالحق على حاله وعلى ان قلعة الروم وخليفة الارمن الكتاغيكوس المقيم بها ورهبانه ومن يتعلق به بهذه الجهة وبما لها وبها من الرعية والفلاحين يكونون داخلين في حكم هذه الهدنة كما استقرّ لهم في الهدنة الظاهرية وعلى ان الملك ليفون لا يستجد بناء قلعة ولا ما يتحصن به وعلى انه مهما كان في بلاد ليفون من فلاحي بلد رُعْبَص والبلاد السلطانية يردّهم الى البلاد السلطانية وما كان في اعتقال من رهبانهم يطلقه وان كان في البلاد السلطانية احد من فلاحي بلد الارمن فيردّ تستقرّ هذه الهدنة بشروطها وقواعدها المحررة الى انقضاء مدتها لا تنتقض بموت احد من ملوك الجهتين ولا بعزل نايب او والٍ وتولية غيرهم ولا بدخول رجلٍ غريبة ولا بعيد غالبة من التتار ولا من غيرهم بل

تكون احكام هذه الهدنة مستمرة على حالها واننى التزم الوفاء بها بجميع شروطها ولا اخرج
عن حكم من احكام هذه الهدنة ولا اغمز على بلاد مولانا السلطان الملك المنصور ولا على
عساكره ولا على رعاياه من يقصدهم بغارة ولا بمضرّة ولا باذية ولا ادخل فى مشورة تودى الى
اعتماد سوء او مكروه ولا احسن لاحد من اعداء مولانا السلطان الملك المنصور ولا انجده
ولا اساعده ولا اوافقه عليه برمز ولا خطّ ولا مراسلة ولا مكاتبة ولا مشافهة بل اكون مداريا عن
نفسى وعن بلادى واجتهد كل الاجتهاد فى حفظ بلاد مولانا السلطان الملك المنصور ومنع من
يتخطى اليها من بلادى باذية او عدوان ومتى وقع والعياذ بالله فسخ من احد الجهتين تكون
التجار والسفار والمترددون آمنين مطمنين على انفسهم واموالهم وبضايعهم ومماليكهم وجوارهم
وخيلهم وبغالهم وتكون المهلة اربعين يوما حتى يعود كل احد الى مامنه ووطنه ببضاعته وبماله
من غير معارض له فى ذلك مدة هذه الهدنة المباركة التى اولها مستهل شهر ربيع الاخر المبارك
من سنة اربع وثمانين وستماية للهجرة النبوية المحمدية صلوات الله على صاحبها وسلامه
الموافق ذلك لليوم السابع من حزيران سنة الف وخمس ماية وخمسة وتسعين للاسكندر ابن
فيلبّس اليونانى واننى والله وحق دينى ومعبودى واعتقادى التزم بجميع هذه الهدنة وهذه
اليمين يمينى انا ليفون بن هيتوم والنية فيها نية مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا
والدين قلاون الصالحى ونية ولديه المولى السلطان الملك الصالح على الدنيا والدين والمولى
السلطان الملك الاشرف صلاح الدنيا والدين ونية مستحلفى لهم لا نية لى غير نيتهم ولاقصد لى
غير قصدهم اشهد الله علىّ بذلك والله على ما اقول وكيل والمسيح شهيد علىّ بذلك وعلى
ذلك وقع الشرط والاتفاق فى التاريخ المذكور اعلاه

وتوجه الامير فخر الدين المقرى الحاجب وصحبته الرسل الى صاحب سيس وعلى يده الهدنة
وعاد بالمال المقرر على ما تقدم شرحه واحضر الاسرى من التجار والمسلمين باموالهم وبضايعهم
وحضر رسوله بارون بهرام احد اكابر دولته وحضر الكمندور الذى كان توسط فى هذا الصلح ولما
حضروا بين يدى مولانا السلطان اطلق جميع الرسل المعوقين بدمشق وغلمانهم ورسم باطلاق
رسله الذين كانوا بالديار المصرية وتاخر من الاسرى ومن المال شى لطيف سيّر من يطالبه به
وكانت الهدنة تضمنت اطلاق جميع الاسرى فأُخِر من اصحاب ابن قرمان وغيرهم جماعة
واحتجّ عن القرمانيين والروميين بانه له عندهم اسرى وانهم اعداوه وبينه وبينهم حروب فان
خلصوا اسراه اخلص اسراهم واحتجّ عن الروميين بانهم فى طاعة الكفر فقال مولانا السلطان المسلمون
كلهم يلزمنى امرهم وما لهم سلطان يفكّ اسرهم ويقاتل اعداهم غيرى ولابد من هاولاء الاسرى
القرمانية لانهم فى طاعتى ولايستنصرون الا برفع عَلَمى فالتزم الرسل بردّهم وانفصل الحال على
ذلك واستصحبوا من يحضرون صحبته

# III.

## TRAITÉ AVEC LA PRINCESSE DE TYR.

—

انتظام المهادنة مع صاحبة بيروت على انها تحمل عن المركب وحق الماء والتاجر العجمى نيفا وتسعين الف درهم وحملت من جملة المال ثلاثين الف درهم وتقرر حمل بقيته فى ثلاثة اشهر

استقرار هدنة صور وهى

بسم الله الرحمن الرحيم

استقرت الهدنة المباركة بين مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين سلطان الاسلام والمسلمين قسيم امير المومنين وولده وولى عهده المولى السلطان الملك الصالح علاء الدنيا والدين على خليل امير المومنين وولده الملك الاشرف صلاح الدين خليل خلد الله سلطانهم وادام دولتهما وبين الملكة الجليلة دام مراريت بنت سير هرى ابن الابرنس بمقدمة مملكة صور حال استقرار هذه الهدنة ونايبها بمملكة صور وهو القومص الجليل سير ربمون بسكندد لمدة عشر سنين كوامل متواليات متتابعات اولها يوم الخميس الرابع عشر من جمدى الاول سنة اربع وثمانين وستماية للهجرة النبوية صلوات الله على صاحبها وسلامه الموافق لثامن عشر تموز سنة الف وخمس مية وستة وتسعين للاسكندر ابن فيلبس اليونانى واخرها الرابع عشر من جمدى الاول من سنة اربع وتسعين و ستماية الموافق للثامن عشر من تموز سنة الف و ستماية وخمسة للاسكندر يتبع بعضها بعضا على حكم ما استقر عليه الحال الى اخر ايام الملك الظاهر رحمه الله متتاليات الساعات والايام والشهور والسنين الى اخرها على جميع البلاد الاسلامية الداخلة فى ممالك بلاد مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاون الصالحى قسيم امير المومنين و بلاده وقلاعه ومدنه وحصونه وما اشتملت عليه مملكة الديار المصرية وما فيها من الثغور والسواحل والقلاع والحصون والمدن والثغور الساحلية وما اشتملت عليه من الحصون ومن برور ومن موانى ومن بلاد والبلاد البعلبكية والحمصية والحموية والفتوحات الشريفة بحصن الاكراد وحصن عكار وما يضاف اليها ودخل فى جملتها من ثغور وبلاد معهدبة وحصون وبرور وسواحل والمملكة الحلبية. والفتوحات الانطاكية وما هو مجاور

لصور من المملكة الصفدية والشقيفية وغيرها من القلاع والحصون والبلاد على كلما هو داخل فى مملكة مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين من ممالك وحصون وقلاع وثغور ومدن وقرى وسواحل وموانى وبرور قريبها وبعيدها سهلها وجبلها عامرها ودائرها غورها ونجدها شرقها وغربها بمنها وحجازها شاميها ومصريها وما تشتمل عليه من قرى ومزارع وانهار وطواحين وابراج وبساتين وعلى من حوته هذه الممالك وتحويه من عساكر وجند ورعايا وعرب وتركمان واكراد وفلاحين وساير اجناس الناس اجمعين على اختلاف اجناسهم وتغاير اشكالهم واديانهم وعلى اموالهم ومواشيهم على تغاير اصوافها واوبارها والاموال على تغاير اجناسها تكون هذه الممالك المذكورة وما اشتملت عليه ومن فيها من ساير الناس اجمعين الساكنين بها والقاطنين والمترددين اليها ومنها وفيها من التجار والسفار آمنين مطمنين على انفسهم واموالهم ومواشيهم فى حالتى صدورهم وورودهم وسفرهم واقامتهم وما لمعاهديه من البلاد والجهات وما سيفتحه الله على يد مولانا السلطان الملك المنصور وعلى يد اولاده ويد عساكرهم وجنودهم وجيوشهم من الحصون والبلاد والقلاع بجرى عليها وعلى من فيها وعلى ما فيها حكم هذه الهدنة المباركة الى آخر مدتها وعلى بلاد الملكة دام مراريت بنت سير هرى ابن الابرنس بيمند المعيّنة لها خاصّاً ومناصفة فى هذه الهدنة وهى مدينة صور وما دارت عليه اسوارها وضواحيها خاصة وما فيها من الاراضى التى تزرع فيها البقول والاقصاب والمعاصر التى لا دمنة لها وهى المعوّقة ورشمون اراضى الزيتون من الضواحى التى لا دمنة لها وبستان العوجا التى لا دمنة له والحكورات والطواحين التى حول مدينة صور تكون هذه الضواحى المذكورة بما فيها من اراضى الاقصاب ومزارع البقول والمعاصر التى من جملة الضواحى خاصة لصور وذلك بشرط ان تكون رشمون والمعوّقة وبستان العوجا اراضى من ضواحى صور بغير دِمَن ولا قرى وعلى ان يكون لمولانا السلطان الملك المنصور ولاولاده السلطان الملك الصالح والملك الاشرف نصرها الله خاصّا لهم الخمسه ضياع من ضياع صور من اجودها واكثرها متحصّلا من عين وغلة التى استقرت فى الخاص الشريف السلطانى من الايام الظاهرية وهى قانا ومزرعتها القروية اصرنفا ومزرعتها حاناممحروما بكمالها المجادل بكمالها امردس بكمالها على ما استقر عليه الحال الى اخر الايام الظاهرية تكون هذه الخمسة قرى خاصا جميعها باراضيها وحدودها وحقوقها وكلما هو داخل فيها ومنسوب اليها لمولانا السلطان الملك المنصور ولاولاده من غير مشاركه لهم فى ذلك وتكون للملكة مراريت مالكة صور من ضياع صور عشرة ضياع من قرايا مرج صور خاصا لها على ما هو مستقر فى الهدنة الظاهرية ان هذه العشرة ضياع تكون خاصا لملكة صور حسبما عيّنت باسمايها فيها وهى عين ابو عبد الله القاسمية سدس قحلب المروف الجاروذية الجمادية مدفلد راس العين برج الاسبتار تكون هذه العشرة ضياع المذكورة بحقوقها وحدودها واراضيها وما هو داخل فيها خاصا لملكة صور دام مراريت مالكة صور وعلى ان

تكون بقية بلاد صور جميعها بما فيها من مزارع وعدتها بما فيها من المزارع ثمانية وسبعون ضيعة ومزرعة وهى الطالبية دربيه الدهرية الفنونية العشبة وادى الحجاج العربة النحسه المالكيه دير عمران العتبه الكسه باوليه الحمه دير قالون عرابعال الزيادات وحدوبه رعمر بنى دفيع مارس عيا صدسعر رسكابنه رقلبه عثلبت ومزرعتها الملاحات السحنونية الفراخية طرة ابه الدير المعليه الحميرا روسه مادوج صقعه البارورية كفر دعال حوبا ومزرعتها سرفيه مجدل بعث روح طربيا صسون الفاصه ادركفا ماروں طرسنحات كفرناى نبى مافله معرله طعلسه اشحور الرمر الفروں دور دغبا ابروخيه سرير الصوا فى حلوسيه معروب نعليث دير قانون طردبا بدياس النعمانية بدوث الحمرانيه ثورا السرفنات برد سيل الجديدة العباسه الحنيشه السعلسه اسحور الفاه شادسه الفحيلم المصربه وذلك خلا المعوقة ورشمون وبستان العوجا التى ذكرناها ليست بقراه وان المعوقة اسم المعصرة وبستان العوجا غير قرية ورشمون غير قرية وان كانت قرى كانت من جملة بلاد المناصفات وان لم تكن قرى كانت من جملة ضواحى صور المختصة بها وحدود هذه البلاد جميعها من جهة القبلة مدفله وقرية دير عمران وبرج وادى بالحجاج والعربة وربف وبارين ومن الشرق عافد سكاسه ومجدل شرقيه والسحنونه الداخل ذلك فى المناصفات وفانا ومحروما والجادل وكفردبين الداخل فى الخاص الشريف ومن الشمال اصربعا الداخلة فى الخاص الشرقى ونهر القسمية ومن الغرب البحر تكون هذه القرايا المذكورة فى هذه الهدنة جميعها بمزارعها وحقوقها واراضيها وطواحينها وانهارها وبساتينها ودمنها ومتحصلات مغلاتها من وجوه العين والغلة منصفة بين مولانا السلطان الملك المنصور وبين الملكة دام مراريت مالكة صور بنسم جميع المتحصل بها من وجوه العين والغلة وحقوق وزكاوات وعداد وحكورات وأجر وضمانات وخراجات وجنايات ومواريث وغير ذلك من ساير الحقوق قليلها وكثيرها نصفين بين الجهتين بالسوية ويستقر الحال فى جميع الاشيا كما كانت الى اخر الايام الظاهرية وعلى ان يكون المباشر لهذه الضياع والمناصفات المذكورة والمستخرج لاموالها وغلالها نواب مولانا السلطان الملك المنصور عز نصره باتفاق مع نواب الملكة دام مراريت مالكة صور بحيث لا تنفرد جهة عن جهة باستخراج درهم ولا غيره وعلى ان يستمر الشخص بارض الزهريه فى المكان الذى جرت به عادته فى الايام الظاهرية وعلى ان تكون هذه البلاد المختصة بمالكة صور امنة مطمينة هى ومن فيها من عسكرها وخيالتها ورجالتها ورعيتها وتجارها على انفسهم واموالهم واولادهم ومواشيهم فى حالتى صدورهم وورودهم وسفرهم واقامتهم الى اخر هذه الهدنة وعلى ان التجار السفار والمترددين من الجهتين يترددون ويبيعون ويشترون ويردون ويصدرون آمنين مطمنين على نفوسهم واموالهم وعلى انهم لا يحدث عليهم شى غير ما جرت العوايد به من الجهتين والممنوعات مستقر حالها فى البيع على حالتها وعلى ان المراكب من الجهتين المترددة فى البحر تكون كل فرقة منها من الفرقتين امنة من الفرقة الاخرى مطمينة

فى البحور والمراسى والدخول والخروج تلتزم كل طايفة من الجهتين كف الاذية عن الجهة الاخرى وعلى انه متى انكسر مركب من الجهتين ان كان لمسلم تسلمه له ان كان موجودا ولنواب مولانا السلطان ان كان مفقودا وان كان لنصرانى من بلاد مولانا السلطان عزّ نصره فالحكم فيه كحكم المسلم وان كان من اهل صور ومن رعية الملكة مالكة صور يسلّم له المال ان كان موجودا ولديوانها ان كان مفقودا وان مات احد من الجهتين فى الجهة الاخرى ولم يكن له وارث يجرى عليه هذا الحكم من الجهتين ولا يخفى ماله وعلى انه متى قتل احد من الجهتين ووجد القاتل فان كان القاتل مسلما يحكم فيه نواب مولانا السلطان الملك المنصور نصره الله بما يقتضيه سياسة السلطنة الشريفة المطهّرة وان كان نصرانيا من اهل صور تحكم فيه الملكة دام مراريت مالكة صور كل جهة بحضور نايب من الجهة الاخرى يباشر الحكم فيه بما يقتضيه احكام الجهتين وذلك يكون الحكم فى كلمن تعدى واسرف واغتال يتولى ذلك نواب مولانا السلطان تاديب المسلم وتاديب النصرانى يتولاه نواب الملكة مالكة صور وان خفى امر القتيل كانت دية الفارس من الجهتين الفا ومابة درهم صورية والتركبلى مايتى درهم والفلاح مابة دينار والتاجر تكون ديته على قدر جنسه واصله ومقدرته يوخذ ذلك من اهل الفرايا التى يقتل فيها ذلك الشخص جناية لهم وتاديبا جملةً واحدةً يعتمد ذلك من الجهتين وان كان المقتول فى المناصفات كان متحصل الجناية مناصفة وعلى انه متى اخذت اخيذة تردّ بعينها ان كانت موجودة او قيمتها ان كانت مفقودة وان خفى امر القتيل اوامر الاخيذة كانت المهلة فى الكشف عن امره اربعين يوما وان لم يظهر له خبر حلّف والى تلك الجهة وثلاثه انفار ممن تختارهم الجهة الاخرى وان امتنعوا من اليمين لزمت الجناية المذكورة وقيمة الاخيذه وعلى انه متى هرب احد من الجانبين يردّ بما معه ومتى هرب مملوك من اى جنس كان يردّ بجميع ما معه ذكرا كان او انثى عبدا كان او حرّا يعتمد ذلك من الجانبين وعلى ان الملكة دام مراريت مالكة صور لا تستجد بناء قلعة ولا تجديد سور ولا حفر خندق ولا ما يتحصن به مما يمنع او يدفع وعلى ان مولانا السلطان لا يفسح لاحد من عساكره ولا من جنوده ولا من اهل بلاده من التطرق لبلاد صور المعينة فى هذه الهدنة باذية ولا ضرر ولا سرقه ولا عدوان ولا غدر لا فى بر ولا فى بحر ولا يتعرض احد من عساكر مولانا السلطان وجنوده ومعاهديه للملكة دام مراريت مالكة صور لا فى نفسها ولا فى خيالها واصحابها خلا الاسماعيلية التى تحت حكم مولانا السلطان ولمولانا السلطان ان يجهز من شاء منهم الى مالكة صور بالسوء والضرر متى اراد وعلى ان الملكة دام مراريت مالكة صور تلتزم حفظ بلاد مولانا السلطان من جهتها من متحرم او مفسد او رجل غريبة وساير الافرنجية تتطرق من بلادها الى بلاد مولانا السلطان باذية او اغارة او فساد او عدوان وعلى ان الملكة دام مراريت مالكة صور لا توافق احدا من ساير الفرنجية على امر فيه اذية لبلاد مولانا السلطان او ضرر على ممالكه او رعاياه وساير من فيها

ود. فيهن ولاتساعد احدا على ذلك برمز ولا كتابة ولا اشارة ولا رسالة الى حين انقضاء هذه الهدنة ولها من مولانا السلطان مثل ذلك وعلى انه متى انقضت الهدنة او وقع والعياذ بالله فسخ من احد من الجهتين كانت المهلة للتجار والسفار والمترددين اربعين يوما حتى يعود كل احد بماله الى مامنه ووطنه امنين مطمئنين مخفرين من الجهتين تستقر هذه الهدنة بشروطها المحررة وقواعدها المقررة لاتنتقض احكامها ولا ينفك نظامها بموت احد من الجهتين ولابعزل وال ولا تولية غيره ولا برجل غريبة ولا بيد غالبة بل تستمر مدتها وتوفى عدتها وهى عشر سنين كوامل متتاليات اولها الرابع عشر من جمدى الاول سنة اربع وثمنين وستمية للهجرة النبوية الموافق لليوم الثامن عشر من شهر تموز من سنة الف وخمسماية وستة وتسعين واخرها الرابع عشر من جمدى الاول من سنة اربع وتسعين وستماية الموافق للثامن عشر من تموز من الف وستماية وخمسة للاسكندر ابن فيلبس اليونانى يلتزم كل من الجهتين حفظها الى اخرها ومن تولى بعد الاخر حفظها الى اخرها والخط الشريف اعلاه حجة بمقتضاه ان شاء الله تعالى

# IV.

## AMBASSADE DU ROI DE CEYLAN.

فى هذه السنة حضر رسول من جهة ابو نكبا صاحب سيلان ملك الهند اسمه الحاج ابو عثمان ورفقته ذكروا ان صاحبهم سفرهم على طريق هرمز فى مركب السيلانى الى بندر هرموز بعد ان جهزهم الى سيلان فاقاموا عشرة ايام وسافروا الى جزيرة الجاشك الى أسناس ومنها الى كورستان ومنها الى تاوانه ومنها الى فنس ومنها الى هزوا ومنها الى الصبر ومنها الى آلاء ومنها الى الادراوين ومنها الى قلعة احمد نكر ومنها الى قلعه الزنج ومنها الى نخيلوا ومنها الى نابند ومنها الى سراف ومنها الى برداستان ومنها الى سرم ومنها الى ادوسهر ومنها الى حور السدف ومنها الى جزيرة خارك ومنه الى حابه ومنها الى مهروان ومنها الى ارض عبادان ومنها الى المحرزى ومنها الى الأبلّه ومنها الى البصره ومنها الى الحدله ومنها ربر الدير ومنها الى المطاره ومن المطاره الى المرتد ومنها الى الجواهر ومن الجواهر الى أم عبيده الى برن مربه ومنها الى الفاروت ومنها الى فرنة عبد الله ومنها الى واسط ومنها الى ابو معيط ومنها الى المباركة ومنها الى حيرانه ومنها الى سابس ومنه الى جبّل ومنها الى النعمانيه ومنه الى فم الدرب ومنه الى الجديده ومنه الى الكيل ومنه الى المداين ومنها الى بغداذ ولما حضر هذا الرسول بين يدى مولانا السلطان احضروا كتابا

فى حُق من ذهب وفيه شى يُشْبه التوز قيل انه قشر الجوز وقالوا هذا الكتاب بخط الملك وطلب من يحسن قراأته فلم يجد احدا وقالوا ان فيه مكتوبا سَيْلان مصر ومصر سيلان وانه ترك مصاحبة صاحب اليمن مرة واحدة وذلك فى محبّة مولانا السلطان و فيه مكتوب اريد رسولا يحضر الى عندى صحبة رسولى ورسولا يقيم فى عَدَن والجواهر عندى كثيرة والياقوت عندى واللولو والمراكب عندى والفيلة عندى والقماش عندى من البَزّ وغيره والبَقّم والقرفة و جميع ما يجلبه الكارم عندى والرماح ونشاتها عندى ولو طلب مولانا السلطان كل سنة عشرين مركبا عندى اسيّرها اليه ويُطلق تجار مولانا السلطان الى البلاد و رسول صاحب اليمن جا الى عندى ردّته محبة فى مولانا السلطان وانا لى سبعة وعشرون قاعة خزاينها كلها مملوة جواهر وياقوت والمغاصات لى وكلما يحصر منها فهو لى فاكرم مولانا السلطان هذا الرسول واحسن اليه وكتب جوابه وجهزه

# V.

## TRAITÉ AVEC LES TEMPLIERS DE LA VILLE D'ANTARTOUS.

---

فى هذه السنة (681) استقرت الهدنة بين مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان الملك الصالح علاء الدنيا والدين على وبين المقدم افرير كليام ديباجوك مقدّم بيت الديوية بعكا والساحل وبين جميع الاخوة الديويه بانطرطوس لمدّة عشر سنين كوامل متواليات متتابعات وعشرة شهور اول ذلك يوم الاربعاء خامس المحرّم سنة احدى وثمانين وستماية للهجرة النبوية المحمدية الموافق للخامس عشر من نيسان سنة الف وخمس ماية ثلاثة وتسعين للاسكندر بن فيلبّس اليونانى على بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وبلاد ولده الملك الصالح علاء الدين على وعلى كل ما هو داخل فى مملكتهما من الديار المصرية واعمالها وثغورها وموانيها والبلاد الشامية وثغورها وحصونها وقلاعها وسواحلها وموانيها والمملكة الحمصية وبلادها واعمالها وقلاع الدعوة وبلادها واعمالها ومملكة صهيون وبلاطُنُس وجَبَلة واللاذقية وما اضيف الى ذلك والمملكة الحموية وبلادها واعمالها والمملكة الحلبية واعمالها وبلادها والفراتية وبلادها واعمالها والفتوحات الساحلية وبلاد حصن الاكراد وبلادها واعمالها وما هو داخل فيها و منسوب اليها ومحسوب منها حين استقرار هذه الهدنة من بلاد وقرى ومزارع ومُراحات واراض وابراج وطواحين وغير ذلك ومملكة صافيثا وبلادها واعمالها وقراها واسوا.ها

وما استقرلها وانضاف من القرى والبلاد الى آخر وقت ومبعر واعمالها والعزية [illegible]
مستقرلها منسوب اليها وحلبا واعمالها وعرقا واعمالها وطبسا واعمالها [illegible]
واعمالها وبلادها والقليعات واعمالها وبلادها ومرقية بكمالها وبلادها [illegible]
مناصفات بلاد المرقب وكلما تضمنته الهدنة معهم المستقرة في الاسم [illegible]
البلاد القريب منها والبعيد والمحادد والمجاور وغير ذلك من [illegible]
ومواني وسواحل وما هو في هذه البلاد من طواحين وابراج وبساتين [illegible]
ودخل وكلها سبفتحه الله على يد مولانا السلطان الملك [illegible]
بد مندمي جيوشه وعساكره من حصون ومدن وقلاع وقرى ومن [illegible]
وعامر وداثر وانهار وبساتين ومواني وسواحل وبرور وعلى انطرطوس [illegible]
وعلى بلادها المستقرة الى آخر وقت عند استقرار هذه الهدنة المبركة [illegible]
بلاد العربية ومعر بمقتضى الهدنة الظاهرية التي حمل الامر على حكمها [illegible]
نحمد على ما فصّل في الهدنة على كلما تحويه بلاد مولانا السلطان [illegible]
دبباجيك مقدم بيت الديوية ومن ساير الاخوة بانطرطوس من [illegible]
والفرسان وسائر اجناس الفرنجية لا يتخطى احد من انطرطوس وبلادها [illegible]
بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وبلاد ولده السلطان الملك [illegible]
حصونهم ولا الى بلادهم ولا الى اراضيهم [illegible] في الهدنة [illegible]
المعيّنة في الهدنة ومن بها من الاخوة والفرسان والسرعية [illegible]
طرطوس الى مولانا السلطان الملك المنصور [illegible] ولده [illegible]
حكمهم لا يتخطى احد الى انطرطوس ولا الى بلادها ولا [illegible]
الهدنة وعلى ان [illegible] على [illegible]
بلاد مولانا السلطان ومن المرددين [illegible] من سائر البلاد [illegible]
انطرطوس وسواحلها وبرورها الداخلة في هذه الهدنة [illegible]
والاموال والـ[illegible] والرجال [illegible]
وبلده وان [illegible] بيوت او [illegible] فسخ [illegible] ويسلم [illegible]
لها بكسر في بلاد مولانا السلطان من مراكب انطرطوس وعلى [illegible]
في هذه الهدنة قلعة ولا برج ولا حصن ولا [illegible]

# TRAITÉ AVEC LES FRANCS DE LA VILLE D'AKKA.

---

فى هذه السنة (682) اجاب مولانا السلطان مسالة اهل عكا عند ما تكررت رسلهم الى خدمته فى الشام ومصر بسبب الصلح ومنعهم من الحضور فى البر وانهم لا يحضرون الا فى البحر ان ارادوا الحضور فحضروا فى البحر واخر الامر انهم نزلوا على حكمه بعد ان كانوا اشتطّوا عند انقضاء الهدنة الظاهريه ولما كان فى صفر من هذه السنة حضرت رسلهم واكابرهم وقرروا الهدنة وحلف مولانا السلطان عليها بحضور رسل الفرنجية وهم نفران من بيت الديوية اخوة ونفران من بيت الاسبتار اخوة ومن الملوكية فارسان كليام والى الولاة والوزير فهد وهى

استقرت الهدنة بين مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان الملك الصالح علاء الدنيا والدين على خلد الله سلطانهما وبين الحكام بمملكة عكا وصَيدا وعَثليث وبلادها التى انعقدت عليها الهدنة وهو السنجال اود كفيل المملكة بعكا والمقدم افرير كليام ديباجوك مقدم بيت الديوية والمقدم افرير نيكول للورن مقدم بيت الاسبتار والمرشان افرير كورات نايب بيت مقدم اسبتار الامن لمدّة عشر سنين كوامل وعشرة شهور وعشرة ايام وعشر ساعات اولها يوم الخميس خامس شهر ربيع الاول سنة اثنتين وثمانين وستماية للهجرة النبوية الموافق للثالث من حزيران سنة الف وخمس ماية اربعة وتسعين للاسكندر بن فيلبس اليونانى على جميع بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان الملك الصالح علا الدنيا والدين على جميع القلاع والحصون والبلاد والممالك والاعمال والمدن والقرى والمزارع والاراضى وهى مملكة الديار المصرية وما بها من الثغور والقلاع والحصون الاسلامية وثغر دمياط وثغر الاسكندرية ونستروة وسَنتريه وما ينسب الى ذلك من الموانى والسواحل والبرور وثغر فُوّة وثغر رشيد والبلاد الحجازية وثغر غزّة المحروسه وما معها من الموانى والبلاد والمملكة الكَركية والشوبكية واعمالها والصَلت واعمالها وبُصرى واعمالها ومملكة الخليل صلوات الله وسلامه عليه ومملكة القدس الشريف واعمالها والاردن وبيت لحم واعمالها وبلادها وجميع ما هو داخل فيها ومحسوب منها وبيت جبريل ومملكة نابلس واعمالها ومملكة الاطرون واعمالها وعسقلان واعمالها وموانيها وسواحلها ومملكة يافا والرملة وميناها واعمالها وارسوف واعمالها وميناها وقيسارية وميناها وسواحلها واعمالها وقلعة قاقوُن واعمالها وبلادها ولُدّ واعمالها واعمال العَوجا وما معها من الملاحة وبلاد الفتوح السعيد واعمالها ومزارعها وببيسان واعمالها وبلادها والطوُر واعمالها واللجّون واعمالها وجينين واعمالها وعين جالوت واعمالها والقيمون واعماله وما ينسب اليه وطَبَريه وبحيراتها

واعمالها وما معها والمملكة الصَفَدية وما ينسب اليها وبين (ثبنين) وهو بين (هونين) وما معها من البلاد والاعمال والشقيف المعروف بشقيف ارنون وما معه من البلاد والاعمال وما هو منسوب اليه وبلاد القرن وما معه خارجا عما عيّن فى هذه الهدنة ونصف مدينة اسكندَرونه ونصف ضيعة مارن بقراهما وكرومهما وبساتينهما وحقولهما وماعدا ذلك من اعمال اسكندرونه المذكورة يكون جميعه بحدوده وبلاده لمولانا السلطان ولولده والنصف لمملكة عكا والبقاع العَزيزى واعماله ومُشغَر واعمالها وشقيف تيرون واعماله والمغاير جميعها زلايا وغيرها وبانياس واعمالها وقلعة الصُبَيبة وما معها من البحيرات واعمالها وكَوكب واعمالها وما معها وقلعة عَجلون واعمالها ودمشق والمملكة الدمشقية وما لها من القلاع والبلاد والممالك والاعمال وقلعة بعلبك وما معها واعمالها ومملكة حمص وما لها من الاعمال والحدود ومملكة حماه ومدينتها وقلعتها وبلادها وحدودها وبلاطُنُس واعمالها وفتوحات حصن الاكراد واعماله وصافيثا واعمالها وميعار واعمالها والعُرَيمه واعمالها ومرقية واعمالها وحُلبا واعمالها وحصن عَكّار واعماله وبلاده والقُلَيعات واعمالها وقلعه شيزر واعمالها وافامية واعمالها وجَبَلة واعمالها وابو قُبَيس واعماله والمملكة الحلبية وما هو مضاف اليها من القلاع والمدن والبلاد والحصون وانطاكية واعمالها وما دخل فى الفتوحات المباركة وبُغراس واعمالها والدَرْبساك واعماله والراوَندان واعمالها وحارم واعمالها وعَينتاب واعمالها وتِيزين واعمالها وسيح الحديد واعماله وقلعة نجم واعمالها وشقيف دَيركوش واعمالها والشُغر واعمالها وبَكاس واعماله والسُوَيدا واعمالها والباب وبِزاعا واعمالها والبيرة واعمالها والرَحبة واعمالها وسَلميه واعمالها وشُمَيميس واعمالها وتَدمُر واعمالها وما هو منسوب الى جميع ذلك ما عيّن ومالم يعين (١) من الحكام بمملكة عكا وهم كفيل المملكة والمقدم افرير كليام ديباجوك مقدم بيت الديوية والمقدم افرير نيكول للورن مقدم بيت الاسبتار والمرشان افرير كورات نايب مقدم بيت اسبتار الامنّ ومن جميع الفرنج الاخوة والفرسان الداخلين فى طاعتهم وتحويه مملكتهم الساحلية ومن جميع الفرنج على اختلافهم الذين يستوطنون عكا والبلاد الساحلية الداخلة فى الهدنة من كل واصل اليها فى بر وبحر على اختلاف اجناسهم وانفارهم

(1) Ibn-Ferat (manuscrit de Vienne, tome VII) ajoute : وعلى جميع العساكر وعلى جميع الرعايا من ساير الناس اجمعين على اختلافهم وتغاير انفارهم واجناسهم واديانهم القاطنين فيها والمترددين اليها ومنها من ساير بلاد المسلمين وعلى جميع التجار والسفار والمترددين فى البر والبحر والسهل والجبل فى الليل والنهار يكونون آمنين مطمنين فى حالتى صدورهم وورودهم على انفسهم واموالهم واولادهم وحريمهم وبضايعهم وغلمانهم واتباعهم ومواشيهم ودوابهم على جميع ما يتعلق بهم وكلما تحوى ايديهم من ساير الاشيا على اختلافها من الحكام بمملكة عكا

لاينال بلاد مولانا السلطان الملك المنصور وبلاد ولده السلطان الملك الصالح ولا حصونهما ولا قلاعهما ولا بلادهما ولا ضياعهما ولا عساكرهما ولا عربهما ولا تركمانهما ولا اكرادهما ولا رعاياهما على اختلاف الاجناس ولا ما تحويه ايديهم من المواشي والاموال والغلال وساير الاشيا ضرر ولا سوء ولا غارة ولا تعرض ولا اذية وكذلك كلما سيفتحه مولانا السلطان الملك المنصور وولده السلطان الملك الصالح على يدهما ويد عساكرهما ونوابهما من بلاد وحصون وقلاع وملك وولايات برا وبحرا سهلا وجبلا وكذلك جميع بلاد الفرنج التى استقرت الآن عليها الهدنه من البلاد الساحليه وهى مدينه عكا وبساتينها واراضيها وطواحينها وما يختص بها من كرومها وما لها من حقوق حولها وما تقرر من بلاد فى هذه الهدنه وعدتها بما فيها من مزارع ثلثة وسبعون ناحية خاصا للفرنج وكذلك حيفا والكروم والبساتين والعدّة بحيفا سبع فواحى وكذلك مار سا بارضها المعروفة بها تكون للفرنج وكذلك دير السَّاج ودير مارلياس يكون للفرنج ويكون لمولانا السلطان من بلاد الكرمل خاصا عفا والمنصورة وباقى بلاد الكرمل ثلث عشرة ناحية للفرنج وعَثليث القلعة والمدينة والبساتين التى قطعت والكروم وفلاحتها واراضيها تكون لها ويكون لها من البلاد ست عشرة ناحية وتكون خاصا لمولانا السلطان ما يذكر وهو قرية الهَرَاميس بكمالها وحقوقها و مزارعها وبقية بلاد عثليث تكون مناصفة خارجا عما للخاص الشريف وعما لخاصّ عشليث يكون مناصفة وهى ثمان نواحى وفلاحة الاسبتار بعمل قيسارية تكون خاصا للفرنج بما فيها ونصف مدينه اسكندرونه ونصف قرية مارن بما فيها للفرنج وما عدا ذلك يكون خاصا لمولانا السلطان ومهما كان فى اسكندرونه وقرية مارن من الحقوق والغلة يكون مناصفة وصَيدا القلعه والمدينه والكروم وضواحيها وجميع ما ينسب اليها يكون خاصا للفرنج ويكون لها من البلاد خاصا خمس عشرة ناحية وما فى الوَطاة من انهار ومياه وعيون وبساتين وطواحين وقنى ومياه جارية وسكور لهم بها عادة قديمة تسقى اراضيهم يكون خاصا لهم وما عدا ذلك من البلاد الجبلية جميعها تكون لمولانا السلطان ولولده بكمالها وتكون هذه البلاد العكاوية وما عين فى الهدنه آمنة من مولانا السلطان ومن ولده ومن عساكره وجيوشه ما هو خاص وما هو مناصفة امنة مطمينة ومن بها وليس للفرنج ان يجددوا فى غيرعكا وعثليث وصيدا مما هوخارج عن الاسوارفى هذه الجهات الثلاث سورا ولا قلعة ولا برجا ولا حصنا قديما ولا مستجدا (1) وعلى ان شوانى مولانا السلطان وشوانى ولده متى عمّرت وخرجت لا تتعرض

(1) Ibn-Ferat ajoute : وعلى انه متى هرب احد كاينا من كان من بلاد السلطان وولده الى عكا والبلاد الساحلية المعينة فى هذه الهدنة وقصد الدخول فى دين النصرانية وتنصر بارادته يرد جميع ما يروح معه ويبقى عريانا وان كان ما يقصد الدخول فى دين النصرانية ولا يتنصر رد الى ابوابهما العالية بجميع ما يروح معه بشفاعة معه بعد ان يعطى الامانٌ كذلك اذا حضر احد من

لاذية البلاد الساحلية التي انعقدت الهدنة عليها واذا قصدت الشواني المذكورة جهة غير هذه الجهات وكان صاحب تلك الجهة معاهدا للحكام بمملكة عكا فلا تدخل الى البلاد التي انعقدت عليها ولا تتزود منها وان لم يكن صاحب تلك الجهة التي تقصدها الشواني معاهدا للحكام بمملكة عكا فلها ان تدخل الى بلادها وتتزود منها وان انكسر شي من هذه الشواني والعياذ بالله في مينا من المواني التي انعقدت الهدنة عليها وسواحلها فان كانت قاصدة الى من له مع مملكة عكا عهد او مع مقدمها فيلزم كفيل المملكة بعكا ومقدمي البيوت حفظها ويمكن رجالها من الزوادة واصلاح ما انكسر والعود الى البلاد الاسلامية ويبطل حركة ما ينكسر منها او يرمه البحر فان لم يكن للذي تقصده الشواني معهم عهد وانكسرت فلها ان تتزود وتعمّر رجالها من البلاد المنعقدة عليها الهدنة وتتوجه الى الجهة المرسوم بقصدها ويعتمد هذا الفصل من الجهتين وعلى انه متى تحرك احد من ملوك البحر الفرنجية وغيرهم من جوّا البحر لقصد الحضور لمضرّة مولانا السلطان او مضرة ولده في بلادهما المنعقدة عليها هذه الهدنة فليلتزم نايب المملكة والمقدمون بعكا تعريف مولانا السلطان بحركتهم قبل وصولهم الى البلاد بمدّة شهرين وان وصلوا بعد انقضاء مدة شهرين فيكون كفيل المملكة بعكا والمقدمون بُرَأاء من عهدة اليمين في هذا الفصل وان تحرك عدو من جهة التتار وغيرهم فاى من سبق اليه من الجهتين فيعرّف الجهة الاخرى وعلى انه ان قصد البلاد الشاميه والعياذ بالله عدو من التتار وغيرهم في البر وانحازت العساكر قدامهم ووصل العدو الى القرب من البلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة وقصدوها بمضرة فلكفيل المملكة بعكا والمقدمين بها ان يُداروا عن نفوسهم ورعيتهم وبلادهم بما تصل قدرتهم اليه فان حصل جَفْل والعياذ بالله من البلاد الاسلاميه الى البلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة فيلزم كفيل المملكة بعكا والمقدمين حفظهم والدفع عنهم ومنع من يقصدهم بضرر ويكونون آمنين مطمنين بما معهم وعلى نايب المملكة والمقدمين

عكا والبلاد الساحليه الداخلة في هذه الهدنة ويقصد الدخول في دين الاسلام واسلم بارادته يرد جميع ما معه ويبقى عريانا وان كان ما يقصد الدخول في دين الاسلام ولا يسلم يرد الى الحكام بعكا كفيل المملكة والمقدمين بجميع ما يروح معه بشفاعة بعد ان يعطى الامان وعلى ان الممنوعات المعروف منعها قديما تستقر على قاعدة المنع من الجهتين ومتى وجد صحبة احد من تجار بلاد السلطان وولده من المسلمين وغيرهم على اختلاف اديانهم واجناسهم شي من الممنوعات بعكا والبلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة مثل عدة السلاح وغيره تعاد على صاحبه الذى اشتراه منه ويعاد اليه ثمنه ولا يوخذ ماله استهلاكا ولا يودى بسبب ذلك لا هو ولا ماله وكذلك اذا طلع تجار الفرنج من عكا والبلاد الساحلية الداخلة في هذه الهدنة الى البلاد الاسلامية الداخلة في هذه الهدنة على اختلاف اجناسهم

يوصون فى ساير البلاد الساحلية التى وقعت الهدنة عليها انهم لا يمكنون حرامية البحر من الزوادة من عندهم ولا من حمل ماء وان ظفروا باحد منهم يمسكوه وان باعوا عندهم بضايع يمسكوا حتى يحضر صاحبها وتسلم اليه وكذلك يعتمد مولانا السلطان فى امر الحرامية هذا الاعتماد وعلى ان تكون كنيسة الناصره واربع بيوت من اقرب البيوت لزيارة الحجاج وغيرهم دين الصليب كبيرهم وصغيرهم على اختلاف اجناسهم وانفارهم من عكا والبلاد الساحلية الداخلة فى هذه الهدنة ويصلى بالكنيسة الاقساء والرهبان وتكون البيوت لزوار كنيسة الناصرة خاصة ويكونون آمنين مطمنين فى توجههم وحضورهم الى حدود البلاد الداخلة فى هذه الهدنة واذا نُقِبت الحجارة التى بالكنيسة ترمى برّا ولا يحطّ منها حجر على حجر لاجل بناء ولا يتعرض الى الاقساء والرهبان فى ذلك على وجه الهبة (1) بغير حقّ وتضمنت الهدنة تقرير الشروط الجارى بها العادة ولما حلف مولانا السلطان على هذه الهدنة توجه الامير فخر الدين اياز امير حاجب والقاضى بدر الدين بن رزين لتحليف الفرنج فحلفوا واستقر ذلك

(1) Ibn-Ferat, man. arab. de Vienne, t. VII, p. 335-338, ajoute : لاجل زوار دين الصليب بغيرحق ويلزم السلطان و ولده حفظ هذه البلاد المشروحة التى انعقدت عليها الهدنة من نفسهما وعساكرهما وجنودهما ومن جميع المتحرمة والمتلصصين والمفسدين من هو داخل تحت حكمهما وطاعتهما ويلزم كفيل المملكة بعكا والمقدمين بها حفظ هذه البلاد الاسلاميه المشروحة التى انعقدت عليها الهدنة من نفسهم وعساكرهم وجنودهم وجميع المتحرمة والمتلصصين والمفسدين ممن هو داخل تحت حكمهم وطاعتهم بمملكتهم الساحلية الداخلة فى هذه الهدنة ويلزم كفيل المملكة بعكا ومقدمى البيوت بها الحكام بعكا والبلاد الساحلية الداخلة فى هذه الهدنة والقيام بما تضمنته هذه الهدنة من الشروط جميعها شرطا شرطا وفصلا فصلا والعمل باحكامها والوقوف عند شروطها الى انقضاء مدتها ويفى كل منهم بما حلف به من الايمان الموكدة من انه يفى بجميع ما فى هذه الهدنة على ما حلفوا به تستمر هذه الهدنة المباركة بين السلطان وولده واولادهما واولاد اولادهم وبين الحكام بمملكة عكا وصيدا وعثليث وهم السنجال اود والمقدمون المذكورون فلان وفلان الى آخرها لايتغير بموت احد ملوك الجهتين ولا بتغير مقدم وتولية غيره بل تستمر على حالها الى آخرها وانقضايها بشروطها المحررة وقواعدها المقررة كاملة تامة ومتى انقضت هذه الهدنة المباركة او وقع والعياذ بالله فسخ كانت المهلة فى ذلك اربعون يوما من الجهتين وينادى برجوع كل احد الى وطنه بعد الاشهار ليعود الناس الى مواطنهم آمنين مطمينين ولايمنعوا من السفر من الجهتين ولا يبطل بعزل احد من الجهتين ويشيد احكامها متتابعة متوالية بالسنين والشهور والايام الى انقضايها ويلزم المعزول والمتولى حفظها والعمل بشروطها الى آخر مدتها المعينة تستمر هذه الهدنة بشروطها وفصولها وفروعها واصولها ويجرى الحال فيها على اجمل الحالات الى

آخرها وعلى جميع ذلك وقع الرضا والصلح والاتفاق وحلف عليها من الجانبين والله الموفق
نسخة اليمين التى حلف السلطان الملك المنصور عليها فى هذه الهدنة المباركة اقول وانا
والله والله والله وبالله وبالله وبالله وتالله وتالله وتالله والله العظيم الطالب العالب الضار النافع
المدرك المهلك عالم ما بدا وما خفا عالم السر والعلانية الرحمن الرحيم وحق القران ومن
انزله ومن انزل عليه وهو محمد ابن عبد الله صلعم وما يقال فيه من سورة سورة واية اية وحق شهر
رمضان اننى افى بحفظ هذه الهدنة المباركة التى استقرت بينى وبين مملكة عكا والمقدمين
بها على عكا وعثليث وصيدا وبلادها التى تضمنتها هذه الهدنة التى مدتها عشرة سنين وعشرة
اشهر وعشرة ايام وعشرة ساعات اولها يوم الخميس خامس شهر ربيع الاول سنة اثنتين وثمانين
وستماية للهجرة من اولها الى آخرها واحفظها والتزم بجميع شروطها المشروحة فيها واجرى الامور
على احكامها الى انقضا مدتها ولا اتاوّل فيها ولا فى شى منها ولا استفتى فيها طلبا لنقضها ما دام
الحاكمون بمدينة عكا وصيدا وعثليث وهم كافل المملكة بعكا ومقدم بيت الديوية ومقدم بيت
الاسبتار ونايب مقدم بيت اسبتار الامن الآن ومن يتولى بعدهم فى كفالة مملكة او تقدم
ببت بيت بهذه المملكة المذكورة وافين باليمين التى يحلفون بها لى ولولدى الملك الصالح
ولاولادى على استقرار هذه الهدنة المحررة الآن عاملين بها وبشروطها المشروحة فيها الى
انقضا مدتها ملتزمين باحكامها وان نكثت فى هذه اليمين فليلزمنى الحج الى بيت الله
الحرام بمكة المشرفة حافيا حاسرا ثلاثين حجة ويلزمنى صوم الدهر كله الا الايام المنهى عنهم
ويذكر بقية شروط اليمين والله على ما نقول وكيل
نسخة يمين الفرنج التى حلفوا بها فى هذه الهدنة والله والله والله وبالله وبالله وبالله وتالله وتالله
وتالله وحق المسيح وحق المسيح وحق المسيح وحق الصليب وحق الصليب وحق
الصليب وحق الاقانيم الثلثة من جوهر واحد المكنى بها عن الاب والابن والروح القدس اله
واحد وحق الصليب المكرم الحال فى الناسوت المعظم وحق الانجيل المطهر وما فيه وحق
الاناجيل الاربعة التى نقلها متى ومرقس ولوقا ويحنا وحق صلواتهم وتقديساتهم وحق
التلاميذ الاثنى عشر والاثنين وسبعين والثلثماية وثمانية عشر المجتمعين بالبيعة وحق الصوت
الذى نزل من السما على نهر الاردن فزجره وحق الله منزل الانجيل على عيسى بن مريم روح
الله وكلمته وحق الست مارية ام النور مارت مريم ويوحنا المعمودانى ومر تمان ومر تمانى وحق
الصوم الكبير وحق دينى ومعبودى وما اعتقدهُ من النصرانية وما تلقنته من الابا والاقسا
المعمودية اننى من وقتى هذا وساعتى هذه قد اخلصت نيتى واصفيت طويتى فى الوفا
للسلطان المنصور ولولده الملك الصالح ولاولادهما بجميع ما تضمنته هذه الهدنة المباركة التى
انعقد الصلح عليها على مملكة عكا وصيدا وعثليث وبلادها الداخلة فى هذه الهدنة المسماة فيها
التى مدتها عشرة سنين كوامل وعشرة اشهر وعشرة ايام وعشرة ساعات اولها يوم الخميس ثالث

حزيران سنة الف وخمسماية اربعة وتسعين للاسكندر بن فيلبس اليونانى واعمل بجميع شروطها شرطا شرطا والتزم الوفا بكل فصل فى هذه الهدنة المذكورة الى انقضا مدتها وانى والله والله وحق المسيح وحق الصليب وحق دينى لا انعرض الى بلاد السلطان وولده ولا الى من حوته وتحويه من ساير الناس اجمعين ولا الى من يتردد منها الى البلاد الداخلة فى هذه الهدنة باذية ولا ضرر فى نفس ولا فى مال واننى والله وحق دينى ومعبودى اسلك فى المعاهدة والمهادنة والمصافاة والمصادقة وحفظ الرعية الاسلامية والمترددين من البلاد السلطانية والصادرين منها واليها طريق المعاهدين المتصادقين المنزمين كف الاذية والعدوان عن النفوس والاموال والتزم الوفا بجميع شروط هذه الهدنة الى انقضايها ما دام الملك المنصور وافيا باليمين التى حلف بها على الهدنة ولا انقض هذه اليمين ولا شيا منها ولا استثنى فيها ولا فى شى منها طلبا لنقضها ومتى خالفتها او نقضتها فاكون بريا من دينى واعتقادى ومعبودى واكون مخالفا للكنيسة ويكون علىّ الحج الى القدس الشريف ثلثين حجة حافيا حاسرا ويكون علىّ فك الف اسير مسلمين من اسر الفرنج واطلاقهم واكون بريا من الاهوت الحال فى الناسوت واليمين يمينى وانا فلان والنية فيها باسرها نية السلطان الملك المنصور ونية ولده الملك الصالح ونية مستحلفى لهما بها على الانجيل المكرم لا نية لى غيرها والله والمسيح على ما نقول وكيل

## TRADUCTION DE LA LETTRE DU SULTAN AHMED.

Après la mort d'Abaga, fils de Houlaoun, la division éclata chez les Mongols, au sujet du prince qui devait s'asseoir sur le trône. Un parti se déclara en faveur d'Ahmed, fils de Houlaoun, dont le véritable nom était Takoudar: il avait eu pour mère Koutou (Koutouz)-Khatoun, qui professait la religion chrétienne; ses adhérents s'accordèrent pour le placer sur le trône. Mais ce choix trouvait une opposition manifeste chez une partie des Mongols, attendu qu'Ahmed se donnait pour musulman. Kongortaï, son frère, étant arrivé, dit à Argoun, fils de Houlaoun : « Suivant ce qu'Abaga(1) a réglé dans le *Iasah*, lorsqu'un

(1) Je crois qu'au nom Abaga il faudrait substituer celui de Djinghiz-Khan.

« souverain vient à mourir, il ne peut avoir pour successeur que l'aîné de ses « fils. En conséquence, nous avons élu Ahmed, et quiconque s'opposera à ce « choix, sera puni de mort. » Tout le monde se soumit. On dépêcha des courriers pour mander les princes, afin qu'ils donnassent par écrit leur approbation à l'avénement d'Ahmed. Ensuite les Mongols se dirent entre eux que leur puissance était affaiblie, que leurs guerriers avaient péri, et que les musulmans prenaient chaque jour de nouvelles forces. « Dans une pareille circonstance, ajoutèrent-ils, nous n'avons pas de meilleur parti à prendre que de feindre d'embrasser l'islamisme, afin de capter la bienveillance de notre maître le Sultan, et de désarmer sa colère; il faut donner à cette démarche toute la publicité possible. » Le nouveau monarque envoya à Bagdad une lettre conçue en ces termes : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu ; Mohammed est l'apôtre de Dieu. Nous qui venons de nous asseoir sur le trône de la souveraineté, nous sommes musulmans. Que les habitants de Bagdad reçoivent cette nouvelle ; qu'ils pratiquent à l'égard des *medreseh* (colléges), des *wakf* (fondations pieuses), et des autres actes religieux, tout ce qui se faisait sous le règne des Khalifes Abbassides ; que tout homme qui a des droits à faire valoir sur les biens des colléges et des mosquées rentre en possession de ces droits, et que l'on ne s'écarte en rien des principes de l'islamisme. Habitants de Bagdad, vous êtes musulmans. »

« Nous avons appris que le prophète (sur qui reposent le salut et la bénédiction de Dieu ! ) a dit : « Cette nation soumise à l'islamisme, ne cessera d'être victorieuse et triomphante jusqu'au jour de la résurrection. » Nous savons que cette tradition est authentique, qu'elle émane d'un véritable prophète, qu'il n'y a qu'un Dieu seul, unique, éternel. Soyez satisfaits et tranquilles, et que ces détails soient transmis par écrit dans les diverses provinces. »

Le roi Ahmed se mit en devoir d'envoyer des ambassadeurs à la cour de notre maître le sultan. Il fit partir le kadi-alkodat Kotb-eddin-Mahmoud-Schirâzi, kadi de la ville de Siwas; l'émir Beha-eddin, atabek du sultan Masoud, souverain du pays de *Roum;* l'émir Schems-eddin-ebn-alsâhib, l'un des familiers du prince de Mâredin. Ils étaient accompagnés d'une troupe nombreuse de suivants, de serviteurs, de pages, d'esclaves, de familiers, et entourés de la plus grande pompe. Ils arrivèrent dans la ville de Birah. Dès que le sultan fut instruit de la marche de ces députés, il expédia par écrit un ordre adressé

aux *naib* (gouverneurs), et qui leur enjoignait d'exercer, à l'égard de ces étrangers, une extrême surveillance; de ne pas souffrir que personne les vît, s'abouchât avec eux, ou leur adressât une parole; enfin de ne les faire voyager que de nuit. L'ambassade fit son entrée dans la ville d'Alep, la nuit du samedi, vingt et unième jour du mois de Djoumada premier. Ceux qui la composaient furent logés *incognito*, sans que personne eût vent de leur arrivée. De là, ils furent conduits à Damas, puis en Égypte; ils y entrèrent durant la nuit, et furent introduits en présence de notre maître le sultan. Ils baisèrent la terre devant lui; puis ils lui remirent la lettre dont ils étaient porteurs, et exposèrent de vive voix ce qu'ils avaient mission de dire.

---

*Copie de la lettre susdite* (1), *qui avait été confiée aux ambassadeurs, le kadi Kotb-eddin-Schirâzi, l'atabek Beha-eddin, et Schems-eddin-ben-alsâhib.*

---

Cette dépêche ne portait ni suscription ni sceau; on y voyait des *tagma* de couleur rouge, au nombre de treize; on y lisait en caractères appelés *kalam-altoumar* (écriture des livres) :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Par la puissance du Dieu très-haut.

Par la fortune du Kaan.

ORDRE D'AHMED ADRESSÉ AU SULTAN D'ÉGYPTE.

Le Dieu très-haut, et infiniment digne de louanges, grâce à sa bienveillance, et par la lumière de sa direction suprême, nous a dès longtemps, dans la force de notre âge, dans la fleur de notre jeunesse, amené à reconnaître sa

(1) Cette même lettre se trouve transcrite dans l'ouvrage historique qui a pour titre : *Tarikhi-Wassâf* (man. de la Bibliothèque du Roi, fol. 90 v° et suiv.)

divinité, à confesser son unité, à proclamer Mohammed, sur qui reposent les plus parfaites bénédictions et le salut, comme le véritable prophète, à vénérer ses saints éminents, qu'il a choisis parmi ses serviteurs, et placés au milieu des créatures : lorsque Dieu veut diriger un homme, il lui ouvre le cœur à l'islamisme; nous n'avons cessé de nous montrer enclin à exalter la religion, à faire fleurir les affaires de l'islamisme et des musulmans, jusqu'au moment où, après notre auguste père et notre frère aîné, la succession de l'empire nous est échue : et Dieu a répandu sur nous les voiles de ses bontés et de ses grâces, de manière à réaliser, par l'abondance de ses dons et de ses bienfaits, toutes nos espérances. Il a découvert à nos yeux cet empire, et nous l'a présenté comme une noble épouse. Nous avons pris soin de réunir, dans une *kouriltai* auguste, c'est-à-dire dans une assemblée destinée à tenir conseil, tous nos frères, nos fils, les grands émirs, les commandants des troupes, les premiers fonctionnaires des villes; tous sont tombés d'accord de mettre à exécution ce qu'avait ordonné notre frère aîné, et qui consistait à envoyer vers ces contrées un corps immense de nos troupes, pour le nombre desquelles la terre, malgré son étendue, paraît trop étroite, dont les corps redoutables, dont l'impétuosité irrésistible, glacent d'effroi l'univers; qu'anime un zèle devant lequel s'abaisseraient les plus hautes montagnes, et une résolution ferme sous laquelle s'amolliraient les roches les plus dures. Nous avons réfléchi profondément sur cet avis, qui avait réuni en sa faveur la totalité des opinions et des suffrages. Nous avons reconnu qu'il était entièrement opposé aux dispositions qui me portent à conquérir le bien général, c'est-à-dire, à fortifier les prérogatives de l'islamisme, à ne jamais, autant qu'il sera en mon pouvoir, promulguer un ordre qui n'ait pour objet d'épargner le sang, de calmer les maux de la multitude, et de donner aux différentes contrées l'espoir de voir souffler les zéphyrs de la sûreté et de la sécurité; de laisser les musulmans reposer tranquillement dans le lit de l'affection et de la bienfaisance. Nous voulions, en cela, montrer notre respect pour les ordres de Dieu, notre affection pour les créatures du Très-Haut. Dieu nous a inspiré le désir d'éteindre ce feu brûlant, d'apaiser ces troubles pleins de véhémence; de faire connaître à ceux qui avaient ouvert cet avis ce que Dieu nous a inspiré, et qui consiste à rechercher avant tout ce qui peut donner l'espoir de guérir les maladies du monde, et ajourner indéfiniment ce

qui doit être le dernier des remèdes (1). En effet, nous n'avons aucune inclination à nous presser de tirer le glaive pour combattre, avant d'avoir suivi la voie droite; nous ne voulons le permettre qu'après avoir établi clairement nos droits, et réuni tous nos arguments. Notre résolution de réaliser tout ce qui nous paraît avoir un but utile, d'exécuter ce que nous jugeons éminemment avantageux, a été fortifiée par les avis du *scheikh* de l'islamisme, le modèle des savants, Kemal-eddin-Abd-errahman, qui est notre excellent auxiliaire pour ce qui concerne les affaires de la religion. Nous avons promulgué ces faits, comme attestant la miséricorde de Dieu à l'égard de ceux qui l'invoquent, et la vengeance qu'il déploie contre ceux qui s'éloignent de lui, et désobéissent à ses ordres. Nous avons député le *kadi-alkodat, Kotb-almillah-ou-eddin* (le pôle de la loi et de la religion), ainsi que l'atabek Beha-eddin, que nous comptons parmi les hommes de confiance qui vivent sous notre dynastie brillante, afin de vous faire connaître la marche que nous suivons, de vous attester, d'une manière certaine, les bonnes intentions dont nous sommes animé pour l'avantage de tous les musulmans. Nous leur avons exposé que nous devons à Dieu la véritable intelligence; que l'islamisme doit anéantir tout ce qui l'a précédé; que le Dieu très-haut a inspiré à notre cœur le désir de s'attacher à la vérité et à ceux qui la pratiquent. Vous avez sous vos yeux l'immense bienfait que Dieu a conféré à tous les hommes, en nous appelant à faire passer avant tout les actes de bienfaisance. Ne le perdez point de vue, en reportant vos regards sur les faits passés : car chaque jour a son caractère distinct. Si votre esprit désire une preuve qui fasse entrer chez lui tous les motifs de conviction, et un argument qui puisse vous conduire sûrement au but, contemplez nos actes, qui sont bien connus, et dont l'effet a été universel. En effet, grâce à la protection divine, nous avons commencé par arborer les drapeaux de la religion, la faire passer avant tout dans ce qui concerne le maniement et la réalisation de chaque affaire; pratiquer avec respect et honneur les règles de la loi de Mohammed, conformément aux principes de la justice établie par Ahmed. Nous avons fait entrer la joie dans les cœurs de la multitude; et nous avons pardonné à tout homme qui a commis une action coupable; nous

(1) Cette expression se retrouve dans la copie de cette lettre, telle qu'elle a été insérée dans le *Tarikhi-Wassâf* (f. 90 v°). C'est dans le même sens que le canon a été appelé : *Ratio ultima regum.*

l'avons traité avec indulgence, et nous lui avons dit : « Que Dieu te pardonne le passé. » Nous avons donné l'ordre de réorganiser tout ce qui concerne les *wakfs* (fondations pieuses) des musulmans, les mosquées, les *meschhed* (chapelles), *medreseh* (colléges), la réparation des édifices religieux, des *ribat* ruinés; de faire remettre leur revenu, suivant les usages antiques, à ceux qui y ont des droits, en vertu des stipulations faites par l'auteur de la fondation. Nous avons défendu expressément de rien exiger de ce qui a été nouvellement imposé sur ces édifices, et de rien changer à ce qui a été primitivement établi à leur égard. Nous avons recommandé de traiter avec distinction les affaires des pèlerins, d'assurer leur départ, de garantir la sécurité des routes, et la marche des caravanes; nous avons donné une liberté entière aux marchands qui se rendent dans vos contrées, afin qu'ils puissent voyager à leur gré, suivant leurs nobles usages. Nous avons expressément interdit aux soldats, aux *karagoul* (1), aux gouverneurs des différents cantons, de molester ces marchands, soit à leur départ, soit durant leur retour. Nos *karagoul* ayant saisi un espion, qui portait le costume des *fakirs*, quoique, suivant l'usage, cet homme dût être mis à mort, nous n'avons pas voulu répandre son sang, par respect pour les défenses émanées de Dieu, et nous avons renvoyé cet individu. Vous n'ignorez pas, cependant, combien l'envoi des espions peut être préjudiciable aux musulmans, en général. En effet, nos soldats étant depuis longtemps accoutumés à voir ces espions prendre l'habit des fakirs, des anachorètes, des religieux, ont conçu contre ces classes d'hommes les préventions les plus malveillantes, en sorte que plus d'une fois ils en ont égorgé des individus, ou leur ont fait éprouver de mauvais traitements. Grâce à Dieu, le besoin de recourir à de pareils déguisements a complétement cessé, depuis l'autorisation que nous avons donnée de laisser les passages libres aux marchands et à toute autre personne. Lorsque vous réfléchirez mûrement sur ces objets et leurs analogues, vous sentirez que cette manière d'agir est simple, naturelle, entièrement étrangère à toute idée d'affectation et d'hypocrisie. Les choses étant ainsi, nous avons vu disparaître les motifs qui nous portaient à nous nuire mutuellement, et qui maintenaient entre nous l'inimitié : car cette

(1) Au rapport d'Abou'lmahâsen (*Historia dynastiarum*, tom. I, p. 471), le mot قراغول, chez les Mongols, désignait celui qui était préposé à la garde des routes.

haine avait pour principe le zèle de la religion, la défense du territoire des musulmans. Or, par l'effet des grâces divines, notre règne a été éclairé de la véritable lumière. Si le passé a offert des causes de division, aujourd'hui, quiconque suit le chemin de la vérité, est sûr de trouver auprès de nous protection et succès. Nous avons levé tous les voiles, et n'employons plus que la franchise du langage. Nous avons fait connaître nos vues, qui ont pour principe une intention sincère, dont le Dieu très-haut est l'objet. Nous avons défendu à tous nos soldats d'agir d'une manière opposée, voulant ainsi mériter la bienveillance de Dieu et du prophète, et faire briller sur ces pages les traits du bonheur et de l'approbation, afin que ce peuple soit désormais à l'abri de la division; que la lumière de l'union dissipe les ténèbres de l'hostilité et du chagrin; que les citadins comme les nomades habitent tranquillement à l'ombre de cette protection; que les cœurs se calment après avoir éprouvé toutes les extrémités du malheur; que les fautes et les délits passés obtiennent un entier pardon. Si, grâce à la faveur divine, le sultan d'Égypte se décide à choisir ce qui peut être utile au monde, et mettre dans le meilleur ordre les affaires des hommes, il doit s'attacher aux moyens les plus solides, et suivre la route la plus excellente, en ouvrant les portes de la religion, de l'union, en montrant dans toute sa conduite un zèle sincère; de manière que ces provinces, que ces villes redeviennent florissantes, que ces troubles violents s'apaisent, que les épées tranchantes rentrent dans le fourreau, que toutes les populations habitent désormais la terre de la tranquillité, les jardins de la paix; que les cous des musulmans soient délivrés du joug de l'humiliation et de l'avilissement. S'il reste encore quelque défiance relativement aux dons que nous a faits l'auteur de toute miséricorde; si elle empêche de bien sentir le prix d'un pareil bienfait; Dieu a récompensé nos efforts et assuré la validité de nos excuses : car *nous n'avons jamais livré personne au supplice, avant d'avoir dépeché un envoyé.* C'est Dieu qui conduit les hommes vers la direction et la droite voie. C'est lui qui est le protecteur des villes et des hommes. Dieu seul nous suffit. Cette lettre a été écrite au milieu du mois de Djoumada premier, l'an 681, dans le campement d'Alatak.

---

Notre Seigneur le Sultan fit une réponse conçue en ces termes :

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

PAR LA FORCE DU DIEU TRÈS-HAUT.

PAR LA FORTUNE DU RÈGNE DU SULTAN MÉLIK-MANSOUR.

PAROLE DE KELAOUN AU SULTAN AHMED.

Louange à Dieu, qui a ouvert pour nous et par nous le chemin de la vérité, qui, en nous amenant ici, a fait marcher à notre suite le secours divin et la victoire, de manière que les hommes sont entrés en foule dans la religion de Dieu. Que la bénédiction repose sur notre seigneur, notre prophète, Mohammed, que Dieu a rendu supérieur à tous les prophètes, par l'entremise duquel il a sauvé son peuple, et sur tout prophète qui a été l'objet de ses révélations secrètes; que cette bénédiction illumine ce qui est ténébreux, et anéantisse les hommes hypocrites. Nous avons reçu votre noble lettre, qui mérite toute notre considération, et qui renferme la nouvelle importante que vous êtes entré dans la véritable religion, et que vous vous êtes séparé de vos prédécesseurs, membres de votre nation et vos proches. Cette lettre ayant été ouverte, elle commençait par cette histoire qui doit servir de règle instructive, et le récit qui atteste aux yeux des sectateurs de l'islamisme votre adhésion à cette religion. La tradition la plus authentique est celle qui provient d'un musulman. Nos visages se sont tournés vers le ciel, pour prier le Dieu très-haut de vous affermir dans cette résolution par des discours solides, et de faire germer dans votre cœur le grain de l'amour de cette religion, ainsi qu'il a fait pousser ce grain, par la plus belle végétation, du sol le plus aride.

Nous avons examiné avec attention le premier paragraphe, dans lequel vous attestez que, dès le commencement de votre vie, dans la fleur de votre jeunesse, vous avez montré un empressement sincère pour reconnaître l'unité de Dieu, et entrer dans la religion de Mohammed, par des paroles, des actes et un véritable zèle. Louanges à Dieu, qui a ouvert votre cœur à l'islamisme, et vous a suggéré cette noble inspiration. Comme nous louons Dieu de ce qu'il nous a choisi pour vous précéder dans cette confession, dans cette carrière,

et qu'il a affermi nos pas dans tous les lieux où se déploient le zèle, l'ardeur guerrière, et hors desquels les pieds ne font que broncher.

Si l'empire vous est échu, à votre tour, par droit d'héritage, après la mort de votre père et de votre frère aîné; si Dieu a versé sur vous ses dons éclatants; si vous avez monté sur ce trône que votre foi a purifié, à qui votre puissance a donné un nouveau lustre, c'est que Dieu le confère à celui qu'il choisit parmi ses serviteurs, et qu'il réalise en lui ce qu'il lui a promis, les grâces qui appartiennent aux saints de Dieu, aux hommes religieux. Vous nous racontez que vos frères, vos fils, les grands émirs, les commandants des troupes, les gouverneurs des provinces se sont réunis dans l'assemblée appelée *kouriltaï*, qui avait pour objet de mettre au jour le meilleur avis; que tous, d'un commun accord, approuvèrent le dessein formé jadis par votre frère aîné, d'envoyer une armée sur nos terres; mais que vous, après avoir réfléchi sur cette décision unanime, sur ce résultat de toutes les volontés, vous l'avez trouvé en opposition avec vos propres idées, attendu que vous avez pour unique but l'utilité générale, pour seul dessein la pacification du monde; que vous avez donc cherché à calmer les troubles, à éteindre cet incendie: une pareille conduite est celle d'un roi pieux, qui veille avec tendresse sur la conservation du reste de ses sujets, et qui calcule avec une prudence consommée les résultats des événements. Et en effet, si vous aviez laissé vos Mogols suivre leurs opinions, et s'abandonner à leurs illusions, certes, cette expédition eût amené pour eux un terrible revers. Mais vous avez agi en homme qui craint Dieu, qui empêche son esprit de suivre l'empire de ses passions, qui ne partage point les idées des hommes égarés, et les actes de ceux que leurs illusions aveuglent.

Quant à ce que vous nous dites: Que vous n'aimez point à recourir précipitamment aux armes, avant d'avoir tracé la voie droite, et réuni en corps tous vos arguments; eh bien, votre entrée dans la ligne de la vraie foi forme, pour vous et pour nous, une réunion de preuves puissantes contre ceux qui ont refusé de marcher dans ce chemin. En effet, le Dieu très-haut et tous les hommes savent parfaitement que nos efforts ont eu pour unique but de secourir cette religion; que nos travaux, que nos combats ont eu réellement Dieu pour objet. Puisque vous êtes entré avec nous dans le sein de cette religion, les haines ont disparu, les inimitiés sont éteintes, et la suppression des hostilités

doit amener un secours mutuel : car la foi est comme un édifice dont toutes les parties se soutiennent l'une l'autre. Quiconque a élevé la tour de la religion, doit trouver en tout lieu peuple pour peuple, en toute contrée voisins pour voisins.

Si ces nombreux effets sont dus aux avis du scheikh de l'islamisme, du modèle des savants, Kemal-eddin-Abd-errahman, jamais aucun saint avant lui n'a obtenu une grâce plus éclatante. Espérons, par suite de l'heureuse influence de ce personnage, et des hommes religieux, que chaque maison deviendra le séjour de l'islamisme, afin que toutes les conditions prescrites par la foi soient entièrement accomplies, et que le domaine de l'islamisme devienne plus affermi et plus florissant que jamais. Si un homme, par l'effet des grâces divines, a pu amener le commencement d'une pareille position, on ne peut nier que, par sa noble influence, toute vérité doit arriver à son terme. Pour ce qui concerne l'envoi du kadi-alkodat Kotb-almillah-ou-eddin, et de l'Atabek Beha-eddin, auxquels vous avez confié la mission de nous faire parvenir vos lettres éloquentes, ces deux ambassadeurs sont arrivés auprès de nous, et nous ont rapporté mille choses intéressantes, concernant votre situation, vos idées, vos projets; tout ce qu'ils nous ont raconté est digne d'éloges et de reconnaissance, et tous leurs récits sortent d'une source excellente. Vous insinuez que si nos esprits désirent une preuve certaine, qui puisse consolider tous les motifs d'une affection sincère, ils n'ont qu'à examiner tout ce qui a paru de vos actes, à l'origine et au terme des affaires; la justice, la bienfaisance qu'ont produites votre cœur et votre langue; les ordres que vous avez donnés pour réorganiser les *wakf*, les mosquées, les *ribat*, pour ouvrir les chemins du pélerinage, etc. Une pareille conduite est digne d'un prince qui veut éterniser son règne; qui, monté sur le trône, ne suit que l'équité; qui n'est nullement enclin à imiter la perversité des hommes injustes, ni à blâmer ceux qui lui font des reproches. Quoique ce soit là des actions estimables, des actes qui attirent à leurs auteurs des concerts de bénédictions, toutefois ce sont des choses qui doivent nécessairement être accomplies, des faits de dévotion élémentaire. Ils sont trop vulgaires pour que le prince se glorifie de pouvoir par là obtenir à un autre que lui une récompense; pour qu'il se borne à ces actes, et y cherche une ressource méritoire. Les grands rois tiennent à honneur de restituer des empires à leurs souverains, et de rendre à

ces royaumes leur organisation primitive. Votre père avait agi de cette manière envers les monarques Seldjoucides et autres princes ; et, cependant, aucun d'eux n'obéissait à ses lois, n'avait embrassé la même religion que lui. Toutefois il les maintint dans la possession de leurs États, et ne les dépouilla point de leurs propriétés. Si vous voyez un droit enlevé par la violence, vous devez le restituer; si vous voyez un bras étendu pour commettre l'injustice, vous devez le réprimer; de cette manière, vous affermirez la constitution de votre empire, et les jours de votre règne seront embellis par les actes de la piété.

Vous avez, dites-vous, défendu à vos soldats, aux *karagoul* (1), aux gouverneurs des différentes provinces (2), de nuire à qui que ce soit; vous avez

(1) Voyez la note de la page 190. Nous lisons dans la *Vie du sultan Kelaoun* (man. de St-Germain 118 *bis*, fol. 130 v°) : سيّر جماعة من القراغول « Il fit marcher une troupe de *karagoul.* » Et (*Ibid*) : نهبت بعض خيل القراغول « On enlevera une partie des chevaux des *karagoul.* »

(2) Le mot شحنة, *schihneh*, désigne, suivant les temps et les pays, *un gouverneur, celui qui est chargé de maintenir la police dans une ville, un chef, un préposé.* On lit dans le *Kamous* (t. II, p. 1169, éd. de Calcutta) : الشحنة... في البلد من فيه الكفاية لضبطها من جهة السلطان «Le mot *schihneh*, en « parlant d'une ville, indique celui qui a l'autorité nécessaire pour la gouverner, au nom du sultan. » Suivant le témoignage du *Supplément au Borhani-kâti* (page 1060), « ce terme, chez les Persans, « s'emploie, de préférence, pour désigner l'officier chargé de faire des rondes nocturnes, et appelé « autrement *koutoual.* » On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. VIII, fol 313 r°), en parlant des Tatars (Mongols) : اقاموا اميرا من امرايهم ومعه عسكر من الططر حامية بالبلاد ويسمونها الشحنة « Ils établirent dans chaque ville un de leurs émirs, accompagné d'un corps de troupes, « chargé de la garde du pays; et ils donnaient à cet officier le titre de *schihneh.* » Plus bas (fol. 448 r°) : كان شحنة صاحب التخت لايزال ببغداد الى ان ملك غازان فطرد الشحنة و افرد اسمه في السكة « Un *schihneh* (gouverneur), qui représentait le souverain suprême des Mongols, résidait « constamment dans la ville de Bagdad. Gazan-Khan étant monté sur le trône, chassa le *schihneh*, « et fit graver son nom seul sur la monnaie. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, fol. 40 v°), l'auteur, parlant de la ville de Damas, dit : ولى فيها (تمرلنك) شحنة من جهته « Timurlenk établit dans cette place un *schihneh*, pour y commander en son nom. » Dans l'*Histoire* de Nowairi (26ᵉ partie, man. de Leyde, fol. 196 r°) : ارسل معي من التتار من يوصلني الى الكرك ويكون بها شحنة « Envoie avec moi un Tatar qui me conduise à *Karak*, et reste dans « cette ville, avec le titre de *schihneh* (gouverneur). » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, fol. 524 r°) : ولاه شحنة بغداد « Il le nomma *schihneh* (gouverneur) de Bagdad. » Ce mot se retrouve plusieurs fois, avec le même sens, dans l'*Histoire* d'Abou'lféda (*Annales*, tom. IV, p. 576, 580). Dans l'*Histo*[illegible]*Alep* de Kemal-eddin (man. 728, f. 153 v°) : لم يزل الفرنج يعللون الشحن والمقطعين

supprimé tous les obstacles qui pouvaient entraver ou le départ ou l'arrivée des voyageurs. Du moment que nous avons eu connaissance de vos ordres, nous en avons donné de pareils à tous nos *naib* (lieutenants), qui résident

« Les Francs ne cessèrent d'amuser les gouverneurs et les possesseurs d'*iktá.* » Ce mot, comme l'on voit, prend quelquefois, au pluriel, la forme شحن; mais plus souvent celle de شحانی. Nous lisons dans le *Mesdlek-alabsar* (m. 642, f. 103 v°) : استقرت شحانيهم بهذه البلاد « Ils établirent « leurs gouverneurs dans ces contrées. » Il est probable qu'il faut lire شحانی au lieu de شحاين dans un passage d'Abou'lféda (*Annales,* tom. IV, pag. 582). Dans l'*Histoire* d'Abou'lfaradj (*Historia dynastiarum,* tom. I, pag. 472 et 473) : رتب المغول عندهم الشحانی « Les Mongols placèrent « chez eux des gouverneurs. » Le mot شحنة signifie quelquefois, en général, *un préposé, un chef.* On lit dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (man. fol. 91 v°) : كان اذ ذاك شحنة العمارة « Il était, à « cette époque, surintendant de bâtiments. » Et, dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 253 r°) : الشحن الذى على المناخات « Les préposés qui surveillaient les étables de chameaux. » De ce terme, s'est formé le verbe شَحَّنَ, qui signifie *établir un schihneh* (gouverneur). Comme dans ce passage de Beha-eddin (*Vita Saladini*, pag. 50) : شحن على الخابور « Il établit un gouver- « neur dans la ville de Khabour. »

Le mot شحنكيّة désigne le rang de *schihneh,* de *gouverneur.* On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, f. 557 r°) : منذ فارق شحنكية بغداد « Depuis qu'il eut quitté le rang de *schihneh* « de Bagdad. » Les mêmes mots se trouvent répétés plus bas (fol. 562 r°). Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. III, page 392) : شحنكيّة بغداد « La place de gouverneur de Bagdad. » Dans l'*Histoire d'Alep* (fol. 146 r°) : شحنكية حلب « La place de gouverneur d'Alep. » Dans l'*Histoire* du prétendu Hasan-ben-Ibrahim (f. 12 v°) : ولاه الشحنكية استقلالا « Il leur donna le rang de gou- « verneur, avec une autorité absolue. » Dans l'*Histoire de Noradin et de Saladin,* par Abou-Schamah (man. 702 A, f. 8) : بطلت الشحنكيّة « La place de *schihneh* (gouverneur) fut supprimée. »

Le mot شحنه existe aussi dans la langue persanne, où sa signification a subi également les modifications que j'ai indiquées. On lit dans le *Tarikhi-Wassâf* (man. de la Bibliothèque du roi, f. 34 v°) : امرا و شحنکان نصب کرد « Il établit des émirs et des gouverneurs. » Dans l'*Histoire de l'Inde,* de Firischtah (éd. de Bombay, tom. II, pag. 31), le mot شحنهٔ ديوان désigne *le chef du conseil,* celui qui est à la tête de l'administration. On y lit شحنهٔ ديوان کرديد. Dans le même ouvrage, le terme شحنهٔ بازار signifie : « Celui qui est chargé de l'inspection de la police des « marchés. » On lit (tom. I, p. 439) : شحنهٔ بازار کرده بود « Il l'avait créé *schihneh* du bazar. » De là vient cette expression métaphorique du poème de *Iousouf-ou-Zuleïkha* (pag. 121) : ملامت شحنهٔ بازار عشقست « Tels sont les reproches qu'adresse le *schihneh* (inspecteur) du bazar de l'a- « mour. » De là s'est formée l'expression شحنکی, désignant les *fonctions de cet officier.* On lit dans le *Traité géographique,* intitulé *Heft-iklim* (les sept climats) (fol. 173 r°) : از شحنکی بازار

dans les villes de Rahbah, de Birah, d'Aïntab, et aux commandants des troupes établis sur les frontières de ces provinces. En effet, lorsque l'on est réuni dans une même foi, et que l'alliance a été cimentée par des serments, on a alors une base solidement établie, et sur laquelle doivent se régler tous les jugements.

Vous prétendez qu'un espion, déguisé en fakir, a été arrêté, puis relâché par vous; vous ajoutez que plusieurs espions, ayant pris le costume de fakirs, plusieurs de ces derniers, et d'autres religieux, ont été victimes des soupçons et massacrés. Mais, sur cet article, c'est de votre côté que l'on a pris les devants; c'est de chez vous que sont venus les premiers actes de ce genre. Combien d'hommes, déguisés en fakirs, ont été envoyés de chez vous pour épier nos affaires. Dieu en ayant fait tomber un grand nombre entre nos mains, nous les avons soustraits au glaive, et nous n'avons pas voulu, par des démentis ou des discussions, mettre au jour ce qu'ils avaient caché sous l'habit religieux. Vous insinuez que l'accord des sentiments dissipe les ténèbres de la division, fait couler tous les biens en abondance, assure le bonheur du monde, et affermit la situation des hommes. Certes, personne ne doit repousser celui qui veut ouvrir les portes de l'union, et qui incline vers la paix, sans se détourner de la route, sans blesser personne. Celui qui s'écarte volontairement du chemin des hostilités est égal à celui qui étend une main pacifique pour former une liaison d'amitié. Mais, quoique la paix soit l'acte par excellence, on a besoin de plusieurs faits préparatoires sur lesquels reposent ses bases, et qui en démontrent l'utilité. Ceux que retracent votre lettre sont des choses générales, essentiellement nécessaires, sur lesquelles est fondé tout l'édifice social, et auxquelles on reconnaît si la paix existe ou non. Mais il est d'autres faits, qui doivent, de toute nécessité, être solidement établis, et à l'aide desquels se contractent les traités d'alliance. Nous avons chargé notre ambassadeur de vous les exposer de vive voix. Or, ce sont des choses qui, lorsqu'elles se trouveront annoncées, seront reçues avec l'aide de Dieu, accueillies par tous les

بوزيرت رسيده بود « Du rang de *schihneh* (inspecteur) du bazar, il était parvenu à celui de vizir. » Dans l'ouvrage de Firischtah (tom. I, pag. 305), on trouve شحنهٔ پيل, c'est-à-dire celui qui a l'inspection des éléphants.

esprits, et que nos lettres conserveront aussi bien que pourraient le faire les récits des livres.

Vous citez ce passage du livre de Dieu : *Nous n'avons jamais puni les hommes avant de leur avoir adressé un envoyé.* Cette sentence n'a point rapport à cette liaison d'amitié, et ne saurait être expliquée de cette manière. Mais l'homme qui a eu l'avantage de précéder les autres dans le chemin et la défense de la religion, a des droits qui doivent être respectés, des prérogatives qu'il peut réclamer. En effet, la prééminence attachée à la priorité ne cesse pas d'appartenir à un seul homme, au premier, quel que soit le nombre de ceux qui l'ont suivi. Si vous considériez ce verset sous un tout autre point de vue, vous donneriez alors le résultat de vos idées et d'explications arbitraires. Au moment où nous allions répondre à des articles de votre lettre, qui méritaient peut-être une explication, nous avons entendu les paroles que nous a adressées de vive voix le kadi-alkodat Kotb-eddin. Quelques-unes s'accordent avec ce que contient votre lettre. Elles nous ont confirmé que vous avez embrassé la véritable religion, et que vous avez pris rang parmi les vrais croyants ; que vous étendez partout le règne de la justice et de la bienveillance, qualités qui méritent d'être vantées avec reconnaissance par la bouche de tout homme. Que la louange en soit à Dieu, sans aucun mélange de reproche ! En effet, Dieu révélant à son prophète ce qui concerne les hommes à qui il a accordé les bienfaits de l'islamisme, s'exprime ainsi : « Ne croyez pas me rendre service par votre islamisme, car c'est Dieu qui vous favorise, en vous dirigeant vers la foi véritable. »

Suivant le message verbal qui nous a été adressé, Dieu vous a concédé de tels dons, qu'il vous a permis de ne point porter vos regards vers les contrées terrestres ou maritimes qui sont soumises au pouvoir d'autrui, et que, si nous sommes décidés à ratifier cet engagement, tout est conclu entre nous. Nous vous répondrons qu'il existe des choses qui, lorsqu'on en tombe d'accord, sont le fondement sur lequel s'élève l'édifice de l'alliance et de l'amitié. Dieu et les hommes verront quelle sera la sincérité de notre union, quel zèle nous mettrons à humilier nos ennemis, à élever nos amis. Combien d'alliés en qui on trouve un aide, au moment où on ne trouve plus ni père, ni frère, ni parent. Dans les premiers temps de l'islamisme, le règne de la religion n'a pu s'établir complétement, et s'affermir que par l'union des compagnons du prophète. Si

donc vous voulez sincèrement conserver les sentiments d'amitié, d'attachement, de bon secours, dompter vos ennemis et vos rivaux, et vous appuyer sur ceux qui peuvent vous offrir un secours efficace, vous en êtes parfaitement le maître.

On nous a dit de votre part, que votre ambition se bornant à conserver les terres et l'eau qui se trouvent sous votre domination, il devient inutile d'entreprendre des expéditions qui nuisent aux musulmans, sans procurer aucun avantage réel. Nous répondrons que, si vous retirez la main de l'inimitié, si vous laissez en repos les musulmans et les États qui leur appartiennent, alors les populations resteront tranquilles, et l'effusion du sang sera arrêtée. Combien est véritable cette maxime : Qu'il ne faut pas défendre aux autres un acte, et s'en permettre un pareil; qu'il ne faut pas recommander une action vertueuse, et oublier soi-même de la mettre en pratique? Kongortai, se trouvant dans le pays de *Roum*, qui est sous votre domination, et dont les impôts sont perçus en votre nom, a versé le sang, porté partout le ravage, s'est permis le rapt, le viol, la vente des hommes libres, et il n'a cessé de poursuivre opiniâtrement ses succès désastreux.

On nous a dit, en votre nom, que vous étiez bien décidé à ne pas discontinuer ces expéditions, à ne pas interrompre ces courses hostiles; que si l'on veut fixer un lieu où nos armées se rencontreront, Dieu concédera la victoire à qui il voudra. Nous répondrons qu'il est des terrains sur lesquels les deux partis en sont venus aux mains, une fois, deux fois, trois fois. Eh bien, ceux de vos sujets qui ont échappé aux combats, détestent ces lieux, et craindraient d'y reparaître, de peur de voir se renouveler les malheurs de ces actions désastreuses. Quant au jour du combat, Dieu seul le connaît, et on ne peut le prévoir. La victoire ne vient que de Dieu; il la donne à celui qu'il a rendu puissant, et non à celui qui a calculé l'événement.

Nous ne sommes pas de ces hommes que l'on peut espérer de tromper, ni de ceux qui peuvent prendre le change. L'heure de la victoire, comme celle du jugement dernier, arrive toujours à l'improviste. Dieu favorise tout ce qui peut assurer l'avantage de notre nation; lui seul peut accomplir tout bien et tout bienfait.

Lorsque les ambassadeurs eurent terminé les affaires qui les avaient amenés

à la cour de notre seigneur le sultan, et qu'ils eurent reçu tous des robes d'honneur et des présents somptueux, on les fit partir; et ils furent, comme à leur arrivée, soumis à la surveillance la plus rigoureuse. Personne ne pouvait s'aboucher avec eux, les regarder ni les voir. Ils se mirent en route, et arrivèrent à Alep le sixième jour du mois de Schewal, l'an 681. De là ils prirent la route de leur pays.

---

Au mois de Rebi premier, de la même année, on vit revenir les ambassadeurs que notre seigneur le sultan avait envoyés vers Mangou-timour, avec des présents destinés pour la famille de Bérékeh. Cette députation se composait de l'émir Schems-eddin-Sonkor-gatmi, et l'émir Seif-eddin-Belban-Rokni-Ras-Turki. Les présents dont ils étaient porteurs consistaient en seize vêtements, dont les uns étaient destinés pour le roi Mangou-timour; d'autres pour Nougaï; d'autres pour le roi Aoukdji, frère du roi Mangou-timour; d'autres pour Touta-Mangou, frère de Mangou, et qui succéda à la couronne; d'autres pour Talabogâ, frère de Mangou-timour; d'autres pour les *khatoun* (princesses), savoir : Djebdjêk-Khatoun, Aldji-Khatoun, Toutelin-khatoun, Tataiam-Khatoun, Sultan-Khatoun, Khotlou-Khatoun. D'autres étaient destinés pour Maou, émir de la gauche; d'autres, pour Tira, émir de la droite; d'autres pour Kalik, épouse de Koukdji; d'autres enfin pour le sultan Gaïath-eddin, fils du sultan Izz-eddin, souverain du pays de Roum (l'Asie-Mineure).

Ce présent comprenait toutes sortes d'objets susceptibles d'être offerts, tels que des étoffes magnifiques, des robes brillantes, des bijoux précieux, des arcs, des cuirasses, des casques : chacun devait en recevoir en proportion de son rang.

« Lorsque nous arrivâmes, dirent les ambassadeurs, nous trouvâmes que le *kan* Mangou-timour était mort, et avait eu pour successeur Touta-Mangou. C'était au mois de Djoumada second, l'an 680. » Les envoyés remirent au prince leurs dons, qui furent accueillis avec joie, et les députés furent traités avec une bienveillance magnifique. Ils se présentèrent ensuite devant Nougaï et les autres personnages qu'ils avaient mission de voir, et tous les reçurent d'une manière parfaite. Ils dirent aux envoyés qu'ils avaient appris, dans le mois de Schaban, la défaite des Mongols, qui avait eu lieu sous les murs de

Hems, le quatorzième jour de Redjeb. Mangou-timour était mort dans un lieu nommé Aktoukiah, au mois de Rebi premier de l'année 679. Ce prince avait péri par suite d'une tumeur qui lui était survenue au gosier, et que l'on avait percée.

## TRAITÉ AVEC LE TAKAFOUR (ROI) SOUVERAIN DE SIS.

Tandis que notre seigneur le sultan assiégeait la forteresse de Markab, on vit arriver le commandeur des templiers de la contrée de l'Arménie : il était chargé d'une négociation de la part du souverain de Sis, et offrit, au nom de ce prince, un présent, avec une lettre écrite par le *Takafour*, et une autre adressée par le grand-maître des templiers. Dans cette dernière dépêche, on implorait la clémence du sultan en faveur du souverain de Sis; on le priait de pardonner à ce prince, et d'agréer ses excuses. Un motif particulier avait engagé ce monarque à employer la médiation du grand-maître des templiers pour faire parvenir ses ambassadeurs à la cour du sultan. Jusqu'à cette époque, toutes les fois qu'il était arrivé des envoyés du souverain de Sis, ils avaient été arrêtés et mis en prison, et on ne leur avait fait aucune réponse. Le prince, pour assurer le succès de sa démarche, eut recours à l'entremise du grand-maître des templiers; et le commandeur se rendit à la cour du sultan, pour suivre la négociation, et aplanir les différends. Le grand-maître des templiers avait auprès de notre seigneur le sultan des titres qui prescrivaient d'accueillir sa requête, et de lui témoigner des égards, en acceptant sa médiation. Notre seigneur le sultan fit amener devant lui le commandeur, et celui-ci lui offrit le présent, qui consistait en une grande quantité de vases d'argent, d'étoffes et autres objets. L'ambassadeur demanda, au nom de son prince, que l'on fixât une contribution, qui serait payée chaque année. Jusqu'alors on avait réclamé de ce prince la ville de Behesnâ; mais il éludait cette demande, et employait, pour l'écarter, une foule d'excuses. On tomba d'accord que le souverain de Sis payerait chaque année, à titre de contribution, une somme d'un million de dirhems, tant en argent qu'en nature; savoir : en

argent, cinq cent mille dirhems (équivalant à sept cent mille francs de notre monnaie), de bons chevaux et d'excellentes mules, au nombre de cinquante têtes, dix mille plaques de fer (1), garnis de leurs clous, et qui seraient transportés partout où on l'exigerait. Le reste du présent consistait en objets précieux, étoffes et autres choses. Il fut statué que le roi mettrait en liberté tous les marchands qui se trouvaient détenus dans ses États, en leur restituant leurs richesses et leurs effets. Que si quelqu'un d'entre eux était mort, on relâcherait à sa place un prisonnier du même rang, et qu'on rendrait le bien du mort; que tout captif, retenu dans les États du prince, serait immédiatement délivré; la trève fut conclue à ces conditions. L'acte en fut mis par écrit, et notre seigneur le sultan en jura l'observation, le jeudi, second jour du mois de Rebi second. L'émir Fakhr-eddin-Moukri se mit en marche pour aller recevoir le serment du souverain de Sis, toucher d'avance le montant d'une année de la contribution, et obtenir la remise des prisonniers, marchands ou autres. Le traité fut rédigé dans la forme exprimée ici. Les choses se terminèrent de la manière la plus avantageuse. Le trésor s'enrichit de la somme immense qui devait être payée annuellement. Certes, si l'on eût fait la conquête de la ville de Sis, et qu'il eût fallu la rebâtir, les dépenses auraient été loin de laisser un excédant aussi considérable.

(1) Le mot تطبيقة, qui fait au pluriel تطابيق, désigne une plaque de fer ou de cuivre, garnie d'un clou, que l'on appliquait sur les harnais des chevaux, ou que l'on employait pour ferrer ces animaux. On lit dans l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin-Omar (man, 728, fol. 83 v°) : كانت الجارية تباع بدينارين والصبى بتطبيقتين نعال للخيل « Une jeune fille se vendait deux dinars. On « donnait un enfant mâle pour deux plaques servant de fers de chevaux. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aintâbi (man. 684, fol. 105 v°) : وصلت تطبيقة النعال الجدد الى ستين درهما « Une plaque formée de fers neufs, pour les chevaux, monta au prix de soixante dirhems. » Plus bas (fol. 166 r°) : وصلت التطبيقة من النعال الى سبعين درهما « Une masse de fers de che- « vaux s'éleva au prix de soixante-dix dirhems. » Dans la *Vie de Kelaoun* (fol. 112 r°) : يقطعون عليهم قطيعة برسم تطابيق خيل العسكر المنصور « On établit sur eux une contribution, destinée « pour les harnais des chevaux de l'armée victorieuse. » Dans le récit d'une trombe qui eut lieu sur le territoire de la ville de Hems, l'an 685 de l'hégire (Makrizi, *Solouk*, tom. I, pag. 438; Nowaïri man. 683, fol. 57 r°), on lit, que « parmi les objets dispersés dans l'air, par la violence de l'ouragan, « se trouvait un sac de cuir, qui renfermait des masses de fers de chevaux. » حمل خرجا من ادم فيه تطابيق نعال الخيول من حديد. On lit dans l'*Histoire* du prétendu Hasan-ben Ibrahim (fol. 36 v°) : فرسان... وقد يعلوهما عند تقديبهما للسلطان تطبقتين كل تطبيقة اربعماية دينار « Là, se trouvaient deux chevaux, qui, au moment où on les présenta au sultan, portaient « deux plaques, dont chacune valait quatre cents dinars. »

## COPIE DU TRAITÉ ET DU SERMENT.

---

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Je dis, moi Lifon, fils de Haithom, fils de Constantin : Par Dieu, par Dieu, par Dieu; pour Dieu, pour Dieu, pour Dieu; au nom de Dieu, au nom de Dieu, au nom de Dieu; par les mérites du Messie, par les mérites du Messie, par les mérites du Messie; par les mérites de la croix, par les mérites de la croix, par les mérites de la croix; par les mérites de l'Évangile, par les mérites de l'Évangile, par les mérites de l'Évangile; par les mérites du Père, du Fils et du Saint-Esprit; par les mérites de la grande croix, qui a porté l'humanité auguste; par les mérites des trois personnes formées d'une seule nature divine; par les mérites des quatre évangiles composés par Matthieu, Luc, Marc et Jean; par les mérites de leurs prières et de leurs bénédictions; par les mérites des douze disciples, et des trois cent dix-huit évêques réunis pour défendre la doctrine de l'Église; par les mérites de la voix qui descendit sur le Jourdain, et arrêta ses eaux; par les mérites de Dieu qui a envoyé l'Évangile sur Jésus, fils de Marie, esprit de sainteté, verbe de Dieu; par les mérites de la bienheureuse mère de la lumière, sainte Marie, de saint Jean-Baptiste, de saint Thomas, de saint Matthieu; par les mérites du grand jeûne; par les mérites du christianisme, qui est ma religion, l'objet de ma foi; par le baptême que j'ai reçu des prêtres et des pères; par les mérites de tout père en honneur auprès de Dieu; à compter de cette époque, de cette heure, je m'engage à mettre un zèle sincère, une intention droite dans mon obéissance, dans l'accomplissement de mes devoirs envers notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seïf-eddounia-ou-eddin (l'épée du monde et de la religion), le sultan de l'islamisme et des musulmans, le maître des rois et des sultans, le sultan des provinces de l'Égypte, de la Syrie, d'Alep, de l'Euphrate, des forteresses du pays de Roum, et de leur territoire, des contrées de l'Orient, roi de la surface de l'univers, Abou'lfatah-Kelaoun-Sâlehi, l'associé du prince des croyants; et son fils, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-ala-eddounia-ou-eddin-Abou'lhasan-Ali-Khalil, ami du prince des croyants; et son fils Melik-Aschraf-Sâlah-eddounia-ou-eddin-

Khalil, allié du prince des croyants : je jure d'observer toutes les conditions de ce traité, lesquelles vont être détaillées à la suite de ce serment. Cette trève doit durer dix années complètes, successives, non interrompues, dix mois et dix heures. Elle commencera le jeudi béni, premier jour du mois de Rebi second, l'année 684 de l'hégire du prophète (sur qui reposent les bénédictions et le salut de Dieu!), correspondant au septième jour du mois de Haziran, de l'année 1596 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec(1). Je garderai cette trève jusqu'à la fin de sa durée; j'en observerai les conditions, une par une; je m'engage à les suivre fidèlement, ainsi que tout ce qu'elles contiennent; je n'y contreviendrai jamais, par paroles, par action, par signe, par allusion; je ne mettrai aucune interprétation dans mon serment, ni dans l'observation de la trève susdite; je ne chercherai aucun moyen de la rompre ou d'en annuler aucune partie; je ne consulterai jamais, sur ce qui concerne ce traité, sur aucun des points dont il se compose, sur aucune des conditions qu'il stipule. Si j'enfreins cet acte, en tout ou en partie, si je consulte à son sujet, si j'admets quelque restriction à son ensemble, ou à quelques-unes de ses dispositions, tout ce que je possède en êtres animés, ou en objets matériels, sera distribué comme aumône aux pauvres et aux indigents d'entre les chrétiens; et je m'oblige à faire trente fois le pélerinage de Jérusalem, à pied, tête et pieds nus; je m'engage à jeûner tout le temps de ma vie, si je viole les conditions de cette trève, ou quelqu'une d'elles, et si je me permets un acte qui contrarie l'observation fidèle de cet acte ou de quelqu'une de ses clauses : et cela depuis le commencement de la trève jusqu'au terme de l'époque désignée dans cette formule de serment.

Voici la trève bénie qui a été conclue entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, le maître illustre, savant, juste, victorieux, l'épée du monde et de la religion, le sultan de l'islamisme et des musulmans, Abou'lfatah-Kelaoun-Sâlehi, associé du prince des croyants, et son fils, son successeur désigné, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddin-Abou'lhasan-Ali, l'ami du prince des croyants; son fils le seigneur Melki-Aschraf-Salah-eddounia-ou-eddin-Khalil, l'auxiliaire du prince des croyants (puisse Dieu éterniser leur puissance!), d'une

(1) Je dois faire observer, une fois pour toutes, que, dans les différents traités de paix dont cet ouvrage nous offre les pièces, la correspondance entre l'ère des Arabes et l'ère d'Alexandre est loin d'être indiquée d'une manière bien exacte.

part; et de l'autre, le roi illustre Lifon, fils de Haithom, fils de Constantin, roi des Arméniens : pour un espace de dix années complètes, suivies, non interrompues, dix mois, dix jours, dix heures; commençant au jeudi, premier jour du mois de Rebi second, de l'année 684, qui correspond au septième jour du mois de Haziran, de l'année 1596 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec.

Cette trève embrasse les États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, ses châteaux, ses forteresses, ses gouvernements, ses villes, ses provinces, les habitants de ses États, officiers, soldats, miliciens, turcomans, curdes, arabes, musulmans, chrétiens, et toutes les classes d'hommes, quelle que soit la différence de leurs religions et de leurs races; tout ce que ces contrées renferment de richesses, de troupeaux, d'êtres animés et d'objets matériels, de voyageurs et de citadins, de terres, de mers, de ports, de côtes, de plaines, de montagnes, de terrains couverts de bâtiments ou de ruines; savoir : le royaume de l'Égypte, avec ses places frontières, ses villes, ses ports, ses côtes, ses terres; le gouvernement du *Sâhel*, avec ses côtes, ses ports, ses terres; le gouvernement de Karak et de Schaubak; le gouvernement de Salt et de Balkâ; le gouvernement d'Adjloun; le gouvernement de Sarkhad; le gouvernement de Soubaïbah; le gouvernement de Safad et de Schakif; le gouvernement de Damas; le gouvernement de Balbek, et la totalité des gouvernements de Syrie, et des forteresses soumises à l'islamisme; le gouvernement de Hems; le gouvernement de Rahbah; les conquêtes appartenant aux divers châteaux, savoir : le château d'Akkar et ses conquêtes; le château des Curdes et ses conquêtes; le château de Markab, avec ses conquêtes, ses ports; la ville de Balanias, et les dépendances de cette place nouvellement conquise; Beldah et Djabalah; Ladikiah; la ville de Set; le gouvernement de Balatanos, et ses villes; le gouvernement de Sahioun et ses villes; le gouvernement de Schaizar; le gouvernement de Hamâh; le gouvernement de Haleb (Alep); le gouvernement de Bagras; le gouvernement de Derbesak; le gouvernement d'Aïntab; la tour de Risâs (la tour de plomb) et Ravendan; Tel-bâscher, Manbedj, la forteresse de Djabar; le gouvernement de Birah; le gouvernement de Karkar; le gouvernement de Kakhta, Katina et Bablou, et tout le pays jusqu'où s'étendent les frontières des États du sultan, du côté de l'Orient, et de la contrée de Roum; tout ce qui, pendant le temps de la trève, se trouvera au pouvoir des

lieutenants de notre maître le sultan, villes, conquêtes, frontières, terres, forteresses; tout ce que Dieu conquerra par les mains de notre maître le sultan, par celles de ses armées, de ses troupes, de ses milices, villes, provinces, places fortes, bourgs, villages, campements d'été et d'hiver, soit à l'orient, soit à l'occident, soit de près, soit de loin; tout ce qui, parmi les États du sultan, a été nominativement exprimé, et tout ce qui n'a pas été désigné, ainsi que tous les êtres et toutes les choses qu'ils contiennent.

Et, d'autre part, les États du roi Lifon, fils du roi Haithom, qui étaient sous sa domination au moment de la conclusion de cette trève, et qui portent le nom de ce prince, seront censés appartenir à notre maître le sultan, tant ce qui a été désigné que ce qui ne l'a pas été; les États du roi Lifon qui resteront soumis à son pouvoir, jouiront de la sécurité et de la tranquillité, suivant les conditions du traité de paix et de la trève, ainsi que tous les sujets du roi, ses émirs, ses soldats, tous ceux qui dépendent de lui, et qui lui sont attachés; tout ce que ces contrées renferment de richesses, troupeaux, bourgs, champs cultivés, villages. Tout, des deux côtés, doit être gardé le jour et la nuit, le soir et le matin; les chemins doivent être surveillés, les frontières et les cantons défendus, par terre et par mer, contre ceux qui voudraient nuire, contre ceux qui emploient, en se jouant, la main de l'hostilité, contre les brigands, les pirates, les assaillants, les amateurs du désordre. Aucun parti ne se permettra à l'égard de l'autre aucun acte contraire aux stipulations de cette trève, et ne cherchera ainsi à rompre la paix qui vient d'être conclue, et dont la connaissance est empreinte dans les esprits. Les marchands des deux côtés iront et viendront, à leur départ comme à leur retour, avec leurs richesses, leurs denrées et leurs marchandises; ils seront escortés jusqu'aux frontières des royaumes; on n'entravera point leur marche, et ils n'éprouveront aucun genre de vexation.

Le roi Lifon, fils de Haithom, s'engage envers notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son fils et héritier désigné, le sultan Melik-Sâleh-ala-eddounia-ou-eddin (la gloire du monde et de la religion), et son fils le sultan Melik-Aschraf, à leur payer annuellement, à dater du commencement de la trève, et jusqu'à l'époque où elle expirera, par forme de contribution imposée sur lui, ses sujets et ses États, la somme qui va être relatée; et le tribut d'une année sera acquitté d'avance. Il donnera, en argent, en monnaie *takafouriah*

(royale), cinq cent mille dirhems, comptés au poids, et dont la moitié est de deux cent cinquante mille dirhems; de bons chevaux, et d'excellentes * mules, au nombre de cinquante têtes, savoir: des chevaux *ikdisch* (1), de bonne race, vingt-cinq; excellents mulets, vingt-cinq; de bonnes plaques de fer, au nombre de dix mille, garnies de leurs clous, et que l'on fera transporter dans quelque lieu des États du sultan qui aura été désigné pour cet effet.

Tous ces objets seront apportés chaque année du royaume de Lifon. La première année sera acquittée d'avance; la somme fixée sera payée annuellement, jusqu'à l'expiration de cette trève bénie. Le roi Lifon s'engage à relâcher tous les marchands musulmans qui se trouvent dans ses prisons, à quelque race, à quelque nation qu'il appartiennent; à leur rendre leurs richesses, leurs denrées, leurs esclaves mâles et femelles, leurs chevaux, leurs mules; à mettre en liberté tous les musulmans de toutes les classes, de races et de nations différentes, qui se trouvent détenus prisonniers dans ses forteresses, dans ses États; à les faire tous conduire vers la cour auguste sans en retenir un seul. Tous y seront amenés par l'ordre du roi. Si quelques-uns de ces marchands musulmans venaient à mourir dans les prisons du roi Lifon, ce prince s'engage à faire remettre à notre maître le sultan Melik-Mansour les biens de ces marchands, leurs esclaves mâles et femelles, leurs denrées, sans en cacher la moindre partie. Le marchand décédé sera remplacé par un prisonnier du même rang. Si le roi a disposé d'une partie des marchandises, des richesses, des esclaves du défunt, il en restituera la valeur à notre seigneur le sultan Melik-Mansour (dont puisse Dieu éterniser le règne!). Il enverra le tout à notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et ne se permettra d'alléguer, à ce sujet, aucune excuse. De son côté, notre seigneur le sultan rendra au roi Lifon ceux des ambassadeurs de ce prince, de ses pages, de ses courtisans, qu'il a fait arrêter, et qui se trouvent prisonniers soit en Égypte, soit en Syrie. Si quelque marchand arménien est encore en prison, il recouvrera sa liberté, et on lui restituera les biens actuellement existants. Les marchands qui, des deux côtés, entreprendront des voyages pour leur négoce, n'éprouveront aucune vexation; on n'exercera contre eux aucune mesure oppressive; on n'augmentera dans aucune direction le droit d'escorte, et l'on observera scrupuleuse-

(1) On peut voir, sur ce mot, les détails que j'ai donnés, plus haut, page 46 et 47.

ment, à leur égard, les lois de la justice et de l'équité. Quiconque d'entre les marchands, les *ruuah*, les voyageurs, et hommes de toutes les classes, venant du pays de Roum, des contrées de l'Orient et de l'Occident, de l'Irak, de Bagdad, de la Perse et autres pays, entrera sur les terres des Arméniens, pour de là se rendre dans les États du sultan, le roi lui accordera une permission entière d'achever sa route; il ne l'arrêtera pas prisonnier; il ne mettra aucun obstacle à son voyage, et ne dira pas : « Ces hommes-là sont des sujets des Tatars, ou leurs enfants, ou des personnes qui dépendent d'eux. »

Si un marchand musulman vient à mourir dans les États du roi Lifon, on gardera soigneusement ses biens, qui seront remis aux lieutenants de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, pour qu'ils en disposent suivant les lois de la religion auguste. Le roi Lifon aura les mêmes droits, par rapport aux marchands arméniens de ses États, qui viendraient à décéder dans l'empire du sultan.

Si un vaisseau, appartenant à l'une des deux parties contractantes, se brise sur les côtes de l'autre royaume, on gardera et on conservera avec soin tout ce que renfermera ce bâtiment, et on en fera la remise aux officiers de la nation dont faisait partie le marchand décédé. Si le défunt est du nombre des sujets ou des pages de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son avoir sera livré aux lieutenants de notre seigneur le sultan Melik-Mansour. S'il fait partie des sujets du roi Lifon, son bien sera remis aux lieutenants de ce prince, afin qu'ils en disposent conformément aux règles de l'équité et de la justice.

Si un homme, quel qu'il soit, émir ou subordonné, esclave ou libre, appartenant à une nation, race ou religion quelconque, s'enfuit des États de notre maître le sultan, et va se retirer sur les terres des Arméniens, le roi Lifon et ses lieutenants s'engagent à faire arrêter ce fugitif, et à le renvoyer, sous bonne garde, à la cour du sultan, avec tout ce qui l'aura suivi, et tout ce qu'il possédera, compagnons de route, esclaves, chevaux, mulets, étoffes, argent, et autres objets quelconques.

Si le fugitif a changé de religion, et embrassé le christianisme, le roi Lifon s'engage à le remettre à notre seigneur le sultan Melik-Mansour, sans recourir à aucune excuse, sans employer aucun prétexte pour se dispenser de le faire. Si un des sujets du roi Lifon, un de ses pages ou de ses soldats, ayant pris la fuite, persévère dans sa religion, les lieutenants du sultan s'engagent à le

lui rendre; mais s'il a embrassé l'islamisme, on se contentera de restituer les biens qui se trouveront en sa possession. Les objets prohibés, armes, munitions ou autres, dont l'entrée était défendue dans les États du sultan, resteront sur le même pied de prohibition. Le roi Lifon n'empêchera personne, marchand ou autre, faisant le commerce d'esclaves mâles ou femelles, de chevaux, de mulets, et de denrées de tout genre, de les conduire dans les États du sultan; il ne les arrêtera point, et ne permettra à personne de les arrêter; il leur laissera les passages libres, afin qu'ils puissent amener à leur destination les esclaves mâles et femelles, les denrées, les chevaux, les mules, et tous autres objets, les esclaves mâles et femelles, de toute classe, de toute nation, sans qu'on en retienne rien.

Si un vol a lieu, si un meurtre est commis chez l'une des parties contractantes, l'assassin sera livré, pour subir la peine de son crime; l'objet dérobé sera restitué en nature, supposé qu'il existe encore, ou, s'il est perdu, on en rendra la valeur. Quant à la personne assassinée, après avoir fait la remise de son bien, on donnera à sa place un prisonnier de même rang: pour un chevalier un chevalier; pour un turcopoul un turcopoul (1); pour un marchand un marchand; pour un fantassin un fantassin; pour un *fellah* (laboureur) un fellah. Dans le cas où l'on n'aurait pas découvert ce qui concerne le meurtre ou le vol, il sera accordé un délai de quarante jours pour prendre les informations nécessaires. Si cette recherche n'amène aucun résultat, on exigera le serment du gouverneur de la contrée où aura été commis le crime, et celui de trois personnes, au choix de l'autre partie contractante. Si, après la prestation du serment, on vient à découvrir ce qui a trait au meurtre ou au vol, les poursuites de la justice reprendront leur cours.

Kalat-arroum (la forteresse des Romains) et le *khalifah* (vice-roi) des Arméniens, le *kathaghikos* (2), qui réside dans cette place, ses moines, les personnes

(1) V. Ducange, *Glossar. med. et inf. latinit.* éd. de 1678, tom. III, col. 1222.

(2) Ce mot nous représente le terme καθολικὸς, transcrit d'après l'orthographe arménienne. On sait que c'est le titre par lequel les Arméniens désignent leur patriarche. Dans la Relation d'une ambassade envoyée en Arménie par l'empereur Manuel Comnène, le traducteur latin Leunclavius, a presque partout employé le mot *generalis*. Il faut y substituer celui de *catholicus*. Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 15 v°), ce mot est écrit كيتاغيوس, et, plus bas (f. 18 r°), le copiste ayant omis la dernière syllabe, on lit كيتا. La ville de *Kalat-arroum*, ou, suivant la prononciation arménienne, *Hromkela*, ou *Hromaïakan-kela* (le château des Romains), est célèbre chez les

qui, dans cette province, sont attachées à lui, et tout ce que ce canton renferme d'habitants et de laboureurs, seront compris dans les dispositions de cette trêve, comme ils l'ont été dans le traité conclu par Melik-Dâher.

Le roi Lifon ne pourra bâtir aucune citadelle, aucune place forte. S'il se trouve dans les États de ce prince des laboureurs appartenant au pays de Roum (1) et à l'empire du sultan, il les fera tous reconduire dans les États du sultan; et ceux d'entre leurs moines qui seraient détenus en prison, recouvreront leur liberté. Si, dans les États du sultan, il existe quelque laboureur arménien, il sera immédiatement rendu.

Cette trève, avec ses conditions et ses stipulations comprises dans le présent acte, sera obligatoire jusqu'à l'expiration du terme fixé. Elle ne sera pas rompue par suite de la mort du roi d'une des parties contractantes, par suite de destitution d'un *naib*, d'un gouverneur et le choix d'un autre, ni par l'entrée d'un pied étranger (2), ni par la main dominatrice des Tatars ou de tout autre peuple; mais les prescriptions de cette trève continueront d'avoir leur effet.

Je m'engage à l'observer, et à remplir fidèlement toutes les conditions, et à ne jamais m'écarter d'aucune de ses stipulations. Je ne me permettrai aucune révélation concernant les États de notre maître le sultan Melik-Mansour, ses armées, ses sujets, pour favoriser ceux qui les attaqueraient, soit par une invasion, soit par quelque moyen propre à nuire; et je n'entrerai dans aucun complot qui puisse aboutir à un résultat mauvais et perfide. Je ne témoignerai de bienveillance à aucun des ennemis de notre seigneur le sultan; je ne l'aiderai point, ne le seconderai point; je n'entretiendrai avec lui aucune intelli-

Arméniens comme ayant été le lieu de la résidence du patriarche. Guillaume de Tyr (*Historia*, pag. 920) la désigne sous le nom de *Ranculath*. On lit *Urumkula* dans la *Relation* de Schiltberger (*Reise*, p. 47). Il en est fait mention dans les ouvrages de Saint-Nersès (pag. 80, éd. de Petersbourg). *Poésies du même* (éd. de Venise, p. 224, 277). Voyez aussi Tchamtchan (*Histoire d'Arménie*, tom. III, p. 71, 72, 287, 288, 383); *Description de l'Arménie* (en arménien, p. 339); Saint-Martin (*Mémoires sur l'Arménie*, tom. I, pag. 196); le P. Indjidjan (*Antiquités de l'Arménie*, tom. III, pag. 278).

(1) Le manuscrit offre ici le mot روصص ; et je l'ai fait imprimer de cette manière. Toutefois, je suis persuadé qu'il faut lire رومص ; que ce mot est la transcription d'un terme arménien, c'est-à-dire d'un génitif pluriel exprimant le nom des Romains. Ainsi, dans cette supposition, assez étrange au premier abord, mais pourtant fort vraisemblable, les mots بلد رومص répondent à ceux de بلد الروم.

(2) *Ce mot un pied étranger* pour désigner une *invasion étrangère*, se retrouve encore ailleurs dans un des traites qui sont sous nos yeux.

gence, par indication détournée, par lettre, par correspondance, ambassade ou message verbal; mais je chercherai, par mes négociations, à mettre en sûreté ma personne et mes États. Je ferai tous mes efforts pour garantir de tout mal les États de notre maître le sultan Melik-Mansour, et arrêter ceux qui, partant de mon royaume, y porteraient les hostilités et le ravage. Si (ce qu'à Dieu ne plaise), ce traité venait à être rompu par une des parties contractantes, les marchands et les voyageurs pourront continuer leur route avec une entière sécurité, sans avoir rien à craindre pour leurs personnes, leurs richesses, leurs marchandises, leurs esclaves mâles et femelles, leurs chevaux, leurs mules. Il sera accordé un délai de quarante jours, afin que chacun de ces individus puisse regagner son pays, ou un lieu de sûreté, avec ses denrées et son argent, sans rencontrer aucune opposition; et cela durant tout le temps que doit durer cette trêve bénite, qui commencera le premier jour du mois de Rebi second, l'an 684 de l'hégire du prophète Mohammed (sur qui puissent reposer les bénédictions et le salut de Dieu!), correspondant au septième jour du mois de Haziran, l'an 1595 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Et moi, par Dieu, par les mérites de ma religion, de l'objet de mon culte, de ma foi, je m'engage à observer fidèlement les stipulations de cette trêve : et ce serment est le mien, moi, Lifon, fils de Haithom. Et mes intentions, à cet égard, sont les mêmes que celles de notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Séïf-eddounia-ou-eddin (l'épée du monde et de la religion) Kelaoun-Sâlehi, ainsi que de ses deux fils, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin, le seigneur, le sultan Melik-Aschraf-Salah-eddounia-ou-eddin : celle de celui qui, en leur nom, a reçu mon serment. Je n'ai point d'autre but, d'autre dessein que les leurs. Je prends Dieu à témoin de tout ceci. Le Très-Haut est garant de la vérité de mes paroles : que le Messie soit également un témoin prêt à déposer contre moi. Tout a été conclu et réglé à l'époque indiquée ci-dessus.

---

L'émir Fakhr-eddin-Moukri, le *hâdjib*, accompagné de plusieurs députés, fut envoyé vers le souverain de Sis, et on lui remit l'acte de la trêve. A son retour, il rapporta la somme indiquée plus haut. Il ramena les prisonniers, marchands ou musulmans, avec leurs richesses et leurs effets. On vit arriver à la cour l'ambassadeur de Lifon, le baron Behram, l'un des principaux per-

sonnages du royaume, et le commandeur, qui avait négocié ce traité. Lorsqu'ils eurent été présentés devant notre maître le sultan, ce prince fit mettre en liberté tous les ambassadeurs qui étaient détenus à Damas, ainsi que leurs serviteurs. Il donna également ordre de relâcher ceux des députés qui étaient prisonniers en Égypte. Il ne manquait plus que peu de chose pour compléter la remise des prisonniers et de l'argent. On envoya redemander cet excédant. La trève portait que tous les prisonniers devaient être mis en liberté; mais on avait retenu quelques-uns des sujets du prince de Karaman et autres. Lifon prétextait, par rapport aux habitants de Karaman, et à ceux du pays de Roum, qu'ils avaient chez eux, et retenaient en prison plusieurs de ses sujets; que c'étaient ses ennemis, avec lesquels il était souvent en guerre; que, s'ils voulaient relâcher ses prisonniers, il relâcherait également les leurs. Pour ce qui concernait les peuples de Roum, il alléguait qu'ils étaient soumis aux infidèles. Mais notre seigneur le sultan répondit : «Mon devoir est de prendre les intérêts de tous les musulmans; ils n'ont pas d'autre souverain que moi, qui puisse briser leurs chaînes, et combattre leurs ennemis. J'exige absolument la délivrance des prisonniers du pays de Karaman, car ils sont soumis à mon obéissance, et n'ont d'autre ressource que d'arborer mon drapeau.» Les ambassadeurs s'engagèrent à rendre les captifs. Les choses furent ainsi réglées, et l'on fit partir avec les députés ceux qui devaient ramener ces prisonniers.

---

## TRAITÉ AVEC LA PRINCESSE DE SOUR (TYR).

---

Un traité fut conclu avec la princesse de Beïrout, sous la condition qu'elle paierait pour le vaisseau, pour l'eau, et pour le marchand étranger, plus de quatre-vingt-dix mille dirhems. Sur cette somme, elle acquitta trente mille dirhems, et il fut statué que le reste serait remis dans l'espace de trois mois.

---

*Trève conclue avec la ville de Sour.*

L'acte était conçu en ces termes :

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Une trève heureuse a été conclue entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seïf-eddounia-ou-eddin (épée du monde et de la religion), sultan de l'islamisme et des musulmans, auxiliaire du prince des croyants, et son fils et son successeur désigné, le seigneur, le sultan Melik-Sâleh-ala-eddounia-ou-eddin-Ali, ami du prince des croyants, et son autre fils Melik-Aschraf-Salah-eddin-Khalil (puisse Dieu éterniser leur règne et perpétuer leur puissance!), d'une part; et, de l'autre, la reine illustre, dame Mararit (Marguerite), fille de sire Henri, fils du prince Boemond, souveraine de Tyr au moment de la conclusion du présent traité, et son lieutenant dans la principauté de Tyr, le comte illustre sire Raimon-Jaskend, pour un espace de dix années complètes, consécutives, non interrompues; elle commencera le jeudi, quatorzième jour du mois de Djoumada premier, l'an 684 de l'hégire du prophète (sur qui reposent les bénédictions de Dieu et son salut!) correspondant au dix-huitième jour du mois de Tamouz, l'an 1596 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec; et se terminera le quatorzième jour de Djoumada premier, l'an 694, correspondant au dix-huitième jour de Tamouz, l'an 1605 de l'ère d'Alexandre. Ces années seront consécutives, ainsi que la chose a été réglée, jusqu'à la fin du règne de Melik-Dâher (sur qui repose la bénédiction de Dieu!); et les heures, les jours, les mois, les années se succéderont sans interruption jusqu'à l'expiration de la trève.

Ce traité comprendra toutes les régions de l'islamisme, qui font partie des États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seïf-eddounia-ou-eddin-Kelaoun-Sâlehi, l'auxiliaire du prince des croyants; ses provinces, ses châteaux, ses villes, ses citadelles; tout ce qui constitue le royaume d'Égypte, et tout ce qu'il renferme de places frontières, de côtes, de villes; le royaume de Syrie, et tout ce qu'il comprend de places frontières, de forteresses, de citadelles, de villes; le territoire du *Sâhel*, et tout ce qu'il renferme de châteaux, de cam-

pagnes, de ports, de villes; les provinces de Balbek, de Hems, de Hamah, les conquêtes augustes annexées au château des Curdes, au château d'Akkar; tout ce qui en dépend, tout ce qui en fait partie, places frontières, villes alliées, citadelles, plaines, côtes; la province d'Alep; les conquêtes du territoire d'Antakieh (Antioche), les parties des provinces de Safad, Schakif, et autres, consistant en châteaux, forteresses, villes, qui sont voisines de Tyr; enfin tout ce que renferme les États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour-Seif-eddounia-ou-eddin, provinces, châteaux, forteresses, places frontières, villes, bourgs, côtes, ports, campagnes; ce qui est près comme ce qui est éloigné; les plaines et les montagnes, les pays habités ou ruinés, les vallées, les collines; les parties orientales et occidentales, les contrées du Yemen et du Hedjâz, de la Syrie et de l'Égypte; tout ce qu'elles comprennent de bourgs, de terres cultivées, de rivières, de moulins, de tours, de jardins; tout ce que cet empire a renfermé et renferme de troupes, de milices, de sujets, d'arabes, de turcomans, de curdes, de laboureurs, et toutes les autres classes d'hommes, quelle que soit la différence de leurs races, de leurs traits, de leurs religions; leurs richesses, leurs troupeaux, avec leurs variétés de laine et de poil, leurs biens de tout genre. Tous les États susdits, tout ce qu'ils renferment, seront tranquilles. Tous les hommes qui les habitent, qui y résident, qui s'y rendent ou en partent, marchands, voyageurs, resteront dans un état de sûreté et de sécurité complètes, pour leurs personnes, leurs biens, leurs troupeaux, à leur départ comme à leur arrivée, dans leurs routes et dans leurs séjours. Ce traité comprendra également les villes, les objets appartenant aux alliés du sultan; et tout ce que Dieu conquerra, par les mains de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, par les mains de ses fils, par celles de leurs armées, de leurs milices, de leurs troupes: forteresses, villes, châteaux; ces contrées, ainsi que tous les habitants et tous les objets qu'elles renfermeront, seront comprises dans cette trêve bénite, jusqu'à l'expiration de son terme.

Elle comprendra également les États de dame Mararit (Marguerite), fille de sire Henry, fils du prince Boëmond, ceux qui sont désignés dans le traité comme appartenant en propre à cette princesse, et ceux dont la moitié lui est assurée, savoir: la ville de Sour (Tyr) spécialement, et tout ce que renferment ses murailles et sa banlieue; tout ce qu'elle comprend de terres où l'on cultive des légumes et des roseaux; les pressoirs, sans maisons d'habitation, savoir: Mouwaakah et

Reschmoun (1); les terres qui font partie de la banlieue, et n'offrent point de hameaux (2), le jardin d'Aoudja, qui n'a pas non plus de maisons; les propriétés et les moulins qui se trouvent autour de la ville de Sour; tout ce territoire, avec ce qu'il renferme de terres plantées en roseaux et en légumes, de pressoirs, appartiendra en propre à la ville de Sour(3), sous la condition toutefois, que Reschmoun, Mouwaakah, le jardin d'Aoudja, et les autres terres de la banlieue de Sour, ne comprendront ni hameaux ni villages.

Notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et ses fils le sultan Melik-Sâleh et Melik-Aschraf (pour lesquels nous implorons le secours de Dieu), posséderont en propre cinq villages du territoire de Sour, qui font partie des meilleurs de ce canton, des plus abondants, des plus productifs en argent, en grains, et qui ont été réunis au domaine auguste du sultan, depuis le règne de Melik-

(1) Dans une charte de Jean de Montfort (*Codice diplomatico*, tom. I, pag. 168) ce lieu est nommé *Raissemon*.

(2) Le mot دمنة signifie souvent *un vestige, une ruine, qui retrace l'existence d'une habitation ancienne*. On lit dans un *Traité de Cosmographie* (man. ar. 581, fol. 110 v°) : على الجزيرة دمن حصن « L'île offre les vestiges d'une forteresse. » Et ailleurs (fol. 52 v°): مدينة... دمنتها في الجبل « Une ville, dont les vestiges existent sur la montagne. » On lit dans le *Commentaire* de Tebrizi sur Motanebbi (tom. II, fol. 26 v°) : الدمنة آثار القوم في الديار « Le mot *dimnah* désigne des vestiges, « qui retracent, dans un pays, l'habitation des hommes. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (man. 714, fol. 109 r°) : بقيت دمنة داثرة « Il n'y resta plus que des vestiges effacés. » Quelquefois, le même mot désigne *le territoire, les campagnes*. On lit dans l'*Histoire de la Conquête de la Perse* (man. arab. 653, fol. 127 r°): يسير حتى ينتهي الى حد دمنة البصرة « Il marchera, jusqu'à ce qu'il « arrivera aux confins du territoire de Basrah. » Plus tard, ce terme a désigné *une maison* ou *une collection de maisons, un hameau*. Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, composée par Soiouti (de mon manuscrit, fol. 128 v°) : اعطيتكم بيت عينون وحبرون وبيت ابراهيم بدمنهم وجميع ما فيهم « Je vous donne Beit-Aïnoun, Hebron, « et Beit-Ibrahim, avec leurs maisons et tout ce qu'elles renferment. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 299 A v°) : لاتدع بالحجاز دمنة عامرة « Tu ne « laisseras pas dans le Hidjâz une seule maison debout. » Dans la *Vie de Melik-Aschraf* (de mon manuscrit, f. 106 r°) : مزارعها ودمنها « Ses terres cultivées et ses maisons. » Plus bas (fol. 121 v°) : دمنة برسم سكنى فلاحيها « Une maison, destinée à l'habitation de ses laboureurs. »

(3) Il faut observer que dans la *Vie de Saint-Louis*, écrite par Joinville, le nom de cette ville est écrit tantôt *Arsur*, tantôt *Assur*, tantôt *Sur*.

Dâher, savoir : Kâna (1), avec ses champs de grains; Karoubia, Asrifia (2), avec ses cultures; tout le territoire de Haba-Mahrouma; Medjadil en entier (3); Amradeïn en entier, ainsi que les choses ont été réglées, jusqu'à la fin du règne de Melik-Dâher. Tous ces cinq villages avec leurs terres, leurs limites, leurs droits, et tout ce qui en dépend et y est annexé, appartiendront en propre à notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et à ses fils, sans que personne en puisse réclamer aucune part.

La reine Mararit (Marguerite), souveraine de Sour, aura pour son domaine, parmi les villages du territoire de Sour, dix villages faisant partie de la prairie de Sour, et qui appartiendront en propre à cette princesse, ainsi que les choses ont été réglées dans la trève conclue sous le règne de Melik-Dâher; ces dix villages dépendront exclusivement de la principauté de Sour, et leurs noms sont exprimés ainsi qu'il suit : Aïn-abou-Abd-allah, Kâsemieh, Sedes, Kahlab, Marfouf, Djâroudiah, Djamâdiah, Madkalah, Râs-alaïn, Burdj-elas-betar. Ces dix villages, avec leurs droits, leurs limites, leurs terres, et tout ce qui en dépend, appartiendront en propre à la reine de Sour, dame Mararit (Marguerite), souveraine de Sour. Tous les autres lieux qui composent la province de Sour, avec leurs champs cultivés, et dont le nombre s'élève à soixante-dix-huit, villages ou champs en culture, savoir : Tâlebiah, Dertiah, Debriah, Funsuniah, Aithiah, Wadi-alhodjâdj, Arabiah, ...... Mâlekiah, Deïr-Amran, Tatebiah ...... Hanneh, Deir-Kâloun, Sadifar, Reskenaniah, Garaïgal, Ziadat, ...... Beni-dufi, ...... Atlit et ses cultures, les salines Sahnouniah et Ferâkhiah, ...... Deir, Maliah, Hamirâ, ...... Fakiah, Bârouriah, Kafrdigâl,

(1) Le lieu nommé *Kâna*, qu'il faut bien se garder de confondre avec la ville de *Cana en Galilée*, dont l'Évangile fait mention, comme ayant été témoin du premier miracle opéré par Jésus-Christ, existe encore aujourd'hui, avec la même dénomination, à peu de distance des débris de Sour (Tyr). On peut le voir indiqué sur la carte qui accompagne le *Voyage en Palestine*, de MM. Robinson et Smith.

(2) Le lieu nommé *Asrifia*, est indiqué, sous la dénomination d'*Andreguiffe*, dans une charte, par laquelle Jean de Montfort, seigneur de Sour et de Toron, confirme des donations faites aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (*Codice diplomatico dell' Ordine Gerosolimitano*, tom. I, pag. 168). Dans une autre charte du même seigneur (*Ibid.*, pag. 266) on lit : *Casal d'Andrecife*.

(3) Le mot *Madjâdil* est le même qui, dans la charte de Jean de Montfort (pag. 149), est écrit *Migedel*.

Houba et son champ cultivé, Sarkiah, Madjdal, Beït-rouh, ...... Maroun (1), Tarsendjath, Kafarnaï, ........ Aschhour (2), Alemz, Farzoun, Dourdaghiah, Abroukhiah, ..... Sawâfi (3), Halousiah, Maroub, Balith, Deir-Kânoun (4), Tardeba, Bedias, Nomaniah, Bedouth, Hamrâniah, Toura (5), Sarkiat, ......, Djedidah, Abbâsah, Honainathah, Aschhour, Alfâh, ...... Misriah.

Tout cela, à l'exception de Mouawakah, de Reschmoun, et du jardin d'Aoudja, qui, comme nous avons dit plus haut, ne sont pas des villages. En effet, Mouawakah est le nom d'un pressoir; le jardin d'Aoudja n'est pas un village non plus que Reschmoun. Si ce sont des villages, ils se trouvent compris au nombre des cantons partagés par moitié; si ce ne sont pas des villages, ils font partie des environs de Sour, qui appartiennent en propre à cette ville. Les limites de tous ces terrains sont, du côté du midi, Madkalah, le bourg de Deïr-Amran, Burdj-wadi-alhodjadj, Arabiah, Rif, Barin; du côté de l'orient. ...... Sakeniah, Madjdas, Scharkiah, Sahnouniah; tous cantons compris dans les territoires partagés par moitié, et Kâna, Mahroumâ, Madjâdil, Kafr-denîn, qui appartiennent en propre au domaine du sultan; au nord, Asrifiâ, compris dans le domaine auguste, ainsi que la rivière de Kasemieh, et à l'occident la mer.

Tous ces bourgs, mentionnés dans le traité, avec leurs champs cultivés, leurs droits, leurs terres, leurs moulins, leurs rivières, leurs jardins, leurs maisons, le produit de leurs récoltes, en différents genres d'argent monnayé et de grains, seront partagés par moitié entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, et entre la reine, dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour. Tout le re-

(1) Le village nommé *Mâron* est désigné dans les deux chartes dont je viens de faire mention.

(2) Le mot *Aschhour* existe encore aujourd'hui dans celui de *Wadi-Aschour*, que l'on voit sur la carte de MM. Robinson et Smith.

(3) Peut-être ce lieu est-il le même qui, dans les chartes de Simon de Montfort (pag. 168, 169, 266) est nommé *casal de Torciafe*.

(4) Le nom de *Deïr-Kanoun* existe encore aujourd'hui, ainsi qu'on peut s'en convaincre, en consultant la carte de MM. Robinson et Smith.

(5) Le mot *Toura* nous représente sans doute le lieu qui, dans la charte de Jean de Montfort (pag. 169) est nommé *Latour*. Le lieu qui, dans la même charte, est désigné deux fois (pag. 169, 170) par le nom *Lamassoque*, nous représente celui qui, de nos jours encore, est appelé *Maschoulk*. Voyez la carte de MM. Robinson et Smith.

venu, consistant en divers genres d'argent et de grains, en droits, dîmes, impôts, locations, salaires, fermes, tributs, amendes, droits d'héritages, et autres objets de tout genre, grands ou petits, sera divisé par portions égales entre les deux parties contractantes. Sur tous les points, les choses resteront sur le pied où elles ont été jusqu'à la fin du règne de Melik-Dâher. L'administration de ces villages, et des terres soumises au partage, ainsi que la perception des contributions en argent et en grains, sera exercée en commun par les lieutenants de notre glorieux seigneur le sultan Melik-Mansour, et des lieutenants de la reine dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour, de manière qu'aucune des deux parties contractantes ne pourra s'isoler de l'autre pour la levée d'une pièce d'argent ou autre objet. Le partage continuera d'avoir lieu dans le canton de Zehriah, au lieu affecté pour cet objet sous le règne de Melik-Dâher. Tous les cantons dévolus à la princesse de Sour resteront dans un état de tranquillité et de sécurité parfaites; tous ceux qu'ils renferment, soldats de cavalerie, d'infanterie, habitants, marchands, n'auront rien à craindre pour leur vie, leurs richesses, leurs enfants, leurs troupeaux, lors de leur départ, de leur arrivée, de leurs voyages, de leurs séjours, jusqu'à l'expiration de la présente trêve. Les marchands, les voyageurs, les passants des deux parties pourront aller et venir, vendre, acheter, arriver, partir, avec une entière tranquillité et sécurité pour leurs vies et leurs biens. On ne pourra, des deux côtés, innover rien contre eux en sus de ce qui est réglé par l'usage. Les objets dont la vente est prohibée resteront, à cet égard, sur le même pied. Les vaisseaux des deux parties contractantes pourront naviguer en liberté. Ceux qui appartiennent à une des deux nations n'auront rien à craindre, à appréhender de la part de l'autre, sur les mers, dans les ports, à leur entrée et à leur sortie. Chacune des parties s'engage à n'exercer contre l'autre aucune vexation.

Lorsqu'un vaisseau d'une des parties viendra à se briser, s'il appartient à un musulman, il sera remis au propriétaire, dans le cas où celui-ci serait vivant; dans le cas contraire, il sera livré aux lieutenants de notre seigneur le sultan. Si ce bâtiment appartient à un chrétien, sujet de notre glorieux seigneur le sultan, on agira envers lui comme à l'égard du musulman; si le bâtiment naufragé appartient à un habitant de Sour, à un sujet de la reine, souveraine de cette ville, l'argent sera restitué au propriétaire s'il est encore existant, ou, dans le cas contraire, au gouvernement de la princesse.

Si un individu, appartenant à une des parties contractantes, vient à mourir sur les terres de l'autre sans laisser d'héritier, on suivra des deux côtés la même marche, et on ne détournera pas les biens du mort. Si un individu de l'une ou l'autre des parties est assassiné, et que l'on saisisse le meurtrier, dans le cas où celui-ci serait musulman, il sera jugé par les lieutenants de notre glorieux seigneur le sultan, conformément aux lois de son auguste empire. Si l'assassin est un chrétien, un habitant de Sour, il sera remis au jugement de la reine, dame Mararit (Marguerite), souveraine de Sour. L'arrêt prononcé par une des parties le sera en présence d'un délégué de l'autre, et on suivra de tout point les lois reçues chez les deux parties. C'est ainsi que seront jugés tous ceux qui se seront livrés à quelque acte d'hostilité, de violence, ou qui auront commis un assassinat. Les lieutenants de notre seigneur le sultan veilleront à la punition des musulmans, et celle du chrétien sera confiée aux lieutenants de la reine, princesse de Sour.

Si l'on ne parvient pas à découvrir l'auteur d'un meurtre, le prix du sang, des deux côtés, sera fixé, pour un chevalier, à quinze cents dirhems de Sour; pour un turcopoul, à deux cents dirhems; pour un laboureur, à cent dinars; quant au marchand, le rachat du meurtre sera établi d'après la nation, la naissance et le rang de l'individu. Cet argent sera levé en une fois, par forme d'amende et de punition sur la population des villages où l'assassinat aura été commis. La même marche sera suivie des deux côtés; si le meurtre a lieu sur les terrains occupés par indivis, l'amende sera payée des deux côtés par portions égales.

Lorsqu'un objet aura été dérobé, on le rendra en nature, s'il existe encore; dans le cas contraire, on en restituera la valeur. Si l'on ne peut découvrir l'auteur du meurtre ou du vol, on accordera un délai de quarante jours pour prendre des informations : si elles n'amènent aucun résultat, on exigera le serment du chef de la partie chez laquelle aura été commis le crime, et de trois autres personnes désignées par l'autre partie. Dans le cas où le serment serait refusé, on sera tenu de payer l'amende susdite, et la valeur de l'objet dérobé.

Si un individu, appartenant à une des deux parties, prend la fuite, on le rendra avec tout ce qui lui appartiendra. Si c'est un esclave, de quelque nation qu'il soit, il sera rendu avec tout ce qui l'accompagnera; cette règle s'observera

pour un homme, une femme, un esclave, un homme libre, et sera obligatoire des deux côtés.

La reine, dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour, ne pourra construire une citadelle, rebâtir un mur, creuser un fossé, élever aucune fortification, aucun ouvrage de défense. Notre seigneur le sultan n'accordera à aucun de ses soldats, de ses officiers, des habitants de ses États, l'autorisation de faire des courses sur le territoire de Sour, désigné dans le présent traité, pour y commettre quelque vexation, ravage, vol, acte d'hostilité et de perfidie, soit par mer, soit par terre. Aucun des soldats de notre seigneur le sultan, de ses officiers, et de ses alliés, n'entreprendra aucune attaque contre la vie de la reine, dame Mararit (Marguerite), princesse de Tyr, ses cavaliers, ses auxiliaires, à l'exception des Ismaëliens qui sont soumis à l'autorité de notre seigneur le sultan. Notre seigneur le sultan pourra, quand il le jugera à propos, envoyer ceux de ces Ismaëliens qu'il voudra, pour nuire à la princesse de Sour, et porter chez elle le ravage (1).

La reine dame Mararit (Marguerite), princesse de Sour, s'engage, de son côté, à défendre les États de notre seigneur le sultan contre tout pirate, dévastateur, contre toutes les nations de Francs qui pourraient venir de leur pays pour porter sur les terres de notre seigneur le sultan le ravage, l'envahissement, le désordre, l'hostilité. La reine, dame Marguerite, princesse de Sour, ne secondera aucune des nations de Francs dans aucune entreprise qui ait pour objet de nuire aux États de notre seigneur le sultan, de porter préjudice à son royaume, à ses sujets, et à toutes les personnes et à tous les objets qu'il renferme. Elle n'aidera personne en pareille matière, par des indications, des lettres, des conseils, des messages; et cela, jusqu'à l'expiration de la présente trêve; notre seigneur le sultan s'engage à agir envers elle de la même manière.

Lorsque la trêve sera expirée, ou que (ce qu'à Dieu ne plaise) elle aura été rompue par une des parties contractantes, on accordera un délai de quarante jours aux marchands, aux voyageurs, à tous ceux qui seront en route, afin que chacun d'eux puisse retourner, avec tous ses biens, dans son pays, dans

(1) Il est bien difficile de croire qu'une pareille condition ait réellement fait partie du traité. On peut supposer qu'elle avait été introduite, à l'insu des fondés de pouvoirs de la princesse, dans la rédaction arabe, et qu'on la chercherait vainement dans l'acte rédigé en latin ou en français, si cet acte s'était conservé jusqu'à nos jours.

un lieu de sûreté; et cela avec une entière sécurité, sans crainte, et sous la protection des deux parties.

Cette trêve sera en vigueur avec toutes les conditions qui y sont exprimées, avec toutes les clauses fixées. Ses dispositions ne seront pas rompues par suite de la mort d'une des parties contractantes, par la destitution d'un prince et l'avènement d'un autre, par suite d'une invasion étrangère ou d'une conquête; mais elle continuera d'avoir son effet jusqu'à l'accomplissement du terme indiqué; savoir: dix années complètes, consécutives. Elle commencera le quatorzième jour du mois de Djoumada premier, l'an 684 de l'hégire du prophète, correspondant au dix-huitième jour du mois de Tamouz de l'an 1596; et elle se terminera le quatorzième jour du mois de Djoumada premier de l'année 694, correspondant au dix-huitième jour de Tamouz de l'année 1605, de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Chacune des deux parties contractantes s'engage à observer cette trêve jusqu'à son expiration; et quiconque succédera à l'autre sera tenu de garder ce traité jusqu'à la fin. L'écriture auguste tracée en haut de cet acte, est un argument qui en garantit l'exécution.

## TRAITÉ AVEC LES TEMPLIERS DE LA VILLE D'ANTARTOUS.

Cette année (681) une trêve fut conclue, entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin (la gloire du monde et de la religion) Ali; et le chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maître de l'ordre des Templiers, et tous les frères templiers d'Antartous, pour un espace de dix années, complètes, consécutives, se succédant sans interruption, et de dix mois. Elle commençait le mercredi, cinquième jour du mois de Moharrem, l'an 681 de l'hégire du prophète Mohammed, correspondant au quinzième jour de Nisan, de l'année 1593, de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Elle comprenait les états de notre Seigneur, le sultan Melik-Mansour, les états de son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddin-Ali, et tout ce

qui est renfermé dans les terres de leur domination, savoir : la contrée de l'Égypte, ses dépendances, ses places frontières, ses ports; la Syrie, ses places frontières, ses citadelles, ses forteresses, ses côtes, ses ports; la province de Hems, ses villes et son territoire; les forteresses des Ismaëliens, avec leurs villes et leurs dépendances; la province de Sahioun et de Balatanous, Djebelah, Lâdikiah, et leurs annexes; la province de Hamah, avec ses villes et son territoire; la province d'Alep, avec ses villes et ses cantons; la province Foratiah (Euphratésienne), avec ses villes et ses cantons; les conquêtes du *Sâhel;* le territoire du château des Curdes, avec ses villes, ses cantons, tout ce qui y est compris, qui y a été annexé, et tout ce qui en faisait partie, au moment de la conclusion de cette trève, villes, bourgs, champs cultivés, pâturages, terres, tours, moulins, etc.; la province de Sâfitha, avec ses villes et ses cantons, ses bourgs, ses murs, tout ce qu'on y adjoindra, à l'avenir, de villages et de villes; Maiar et ses cantons; Oraimah et ses cantons, et tout ce qui en dépend et y est annexé; Halaba et ses cantons; Arkâ et ses cantons; Taibou et ses cantons; la forteresse du château des Curdes, avec ses cantons et ses villes; Koulaiat avec ses cantons et ses villes; Marakiah, en totalité, avec ses villes; toute la partie du territoire de Markab, qui, comme on est tombé d'accord, doit être possédée par indivis, et tout ce que contient la trève conclue sous le règne de Melik-Mansour : tout ce qui, dans ces contrées, est proche ou éloigné, tout ce qui y confine ou en est voisin, terrains habités ou ruinés, plaines ou montagnes, terre et mer, ports et côtes; tout ce que renferment ces contrées, de moulins, de tours, de jardins, de rivières, d'eaux, de plants d'arbres, de puits; tout ce que Dieu conquerra, à l'avenir, par les mains de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, par les mains de son fils le sultan Melik-Sâleh, et par les mains des commandants de ses troupes, de ses armées, forteresses, villes, châteaux, bourgs, et tout ce que ce pays comprend; plaines, montagnes, cantons habités ou ruinés, ruisseaux, jardins, ports, côtes, plaines; et, d'un autre côté, Antartous, qui appartient à l'ordre des Templiers, avec ses villes désignées pour l'avenir, comme en faisant partie, au moment de la conclusion de cette heureuse trève; et toute la partie des cantons d'Oraimah et de Maïar, qui a été annexée à son territoire, d'après la trève conclue sous le règne de Melik-Dâher, et dont les dispositions ont servi de base au présent traité, savoir : Trente-sept cantons, dont l'acte de cette trève donne le détail. Tout ce que comprennent les états de notre

seigneur le sultan n'aura rien à craindre, de la part du chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maître de l'ordre des Templiers, de la part de tous les frères qui résident à Antartous, de la part de tous les cavaliers, des Turcopouls, des chevaliers, et de toutes les nations de Francs. Aucun habitant d'Antartous, de ses villes, de son port, de ses côtes, ne fera de courses hostiles sur les états de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, sur ceux de son fils, le sultan Melik-Sâleh, sur leurs forteresses, leurs châteaux, leurs villes, leurs terres, tant celles qui sont désignées dans le traité que celles dont il n'y est pas fait mention. Antartous avec ses villes, indiquées dans la trève, avec tout ce qui s'y trouve de frères, de chevaliers, d'habitants, résidants ou voyageurs, seront complètement en sûreté, et n'auront rien à craindre, de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, de son fils, de leurs armées, et de tous ceux qui leur sont soumis. Personne, jusqu'à l'expiration de la trève, ne pourra attaquer Antartous, ses villes, sa population, pour y porter la dévastation et le pillage. Les objets prohibés resteront sur le même pied.

Si un vaisseau, appartenant aux états de notre seigneur le sultan, ou à des voyageurs qui se rendraient dans ces contrées, ou ailleurs, de tout pays, nation ou race, vient à se briser ou à échouer dans le port d'Antartous, sur ses côtes et ses terres, comprises dans la présente trève, tous ceux que renfermera ce bâtiment seront complètement en sûreté, pour ce qui concernera leur vie, leurs biens, leurs marchandises, leurs denrées, les gens de leur suite. Si le propriétaire du bâtiment naufragé ou échoué se trouve vivant, on lui restituera le vaisseau et toutes ses richesses. S'il a péri de mort naturelle, ou s'il a été noyé, on gardera soigneusement la cargaison, et on la remettra aux délégués de notre seigneur le sultan. Il en sera de même, si un vaisseau, appartenant à la ville d'Antartous, vient à se briser dans les états de notre seigneur le sultan.

On ne pourra, sur le territoire d'Antartous, tel qu'il a été désigné dans la présente trève, rebâtir une citadelle, une tour, un château, creuser un fossé, créer des fortifications ou d'autres moyens de défense.

# TRAITÉ AVEC LES FRANCS DE LA VILLE D'AKKA.

Cette année (682) notre seigneur le sultan accéda à la demande des habitants d'Akka, qui lui avaient, à plusieurs reprises, envoyé des députés, tant en Égypte qu'en Syrie, pour traiter de la paix. Il ne voulut pas leur permettre de prendre la route de terre; mais il les autorisa, s'ils voulaient se rendre à sa cour, de voyager par mer. Ils arrivèrent en effet par cette voie, et, en définitive, ils se soumirent aux ordres du sultan, tandis qu'ils avaient, au moment de l'expiration de la trêve de Melik-Dâher, affiché des prétentions exorbitantes. Au mois de Safar de cette année, leurs ambassadeurs et leurs grands fonctionnaires arrivèrent à la cour, et conclurent la trêve. Notre seigneur le sultan jura l'observation de ce traité, en présence des députés des Francs, savoir : deux frères de l'ordre des Templiers, deux frères de l'ordre des Hospitaliers; et, parmi les officiers royaux, deux chevaliers, savoir : Guillaume, gouverneur-général, et le vizir Fehed. L'acte était conçu en ces termes :

Il a été conclu une trêve, entre notre seigneur le sultan Melik-Mansour, son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin (puisse Dieu éterniser leur règne!), d'une part; et de l'autre, les gouverneurs qui commandent dans les provinces d'Akka, de Saïda, d'Athlith, et leurs dépendances, comprises dans la trêve, savoir : le sénéchal Ude, dépositaire de l'autorité, dans la ville d'Akka; le chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maître de l'ordre des Templiers; le chef, frère Nicole Lelaurin (Nicolas Lorgue), grand-maître de l'ordre de l'Hôpital, et le maréchal, frère Kourat (Conrad), lieutenant de l'ordre des Hospitaliers allemands; pour un espace de dix années complètes, de dix mois, dix jours, dix heures. Elle commencera, le jeudi, cinquième jour du mois de Rebi premier, l'an 682 de l'ère du prophète, correspondant au troisième jour du mois de Haziran, l'an 1594 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. Elle comprendra tous les États de notre seigneur le sultan Melik-Mansour, de son fils, le sultan Melik-Sâleh-Ala-eddounia-ou-eddin-Ali; toutes les forteresses, les citadelles, les provinces, les gouvernements, les districts, les villes, les bourgs, les champs

cultivés, les terres, savoir : le royaume d'Égypte, et tout ce qu'il renferme de places frontières, de citadelles et de forteresses soumises à l'islamisme; la place de Damiette, celles d'Alexandrie, de Nesteraweh, de Santariah, avec toutes leurs dépendances, ports, côtes et terres; la place de Fouah; la place de Reschid; les contrées du Hedjaz; la place de Gazah, la bien gardée, et tout ce qui l'entoure, ports et villes; la province de Karak et de Schaubak; Salt et ses districts; Bosrâ et ses districts; la province de l'Ami de Dieu (sur qui reposent les bénédictions et le salut!) (Hébron); laprovince de Kuds-alscherif (Jérusalem) et ses districts; Orden (la province du Jourdain), Beitlehem, avec ses districts, et tout ce qui en dépend et y est annexé; Beït-Djebril; la province de Nabolos, avec ses districts; la province d'Alatroun, et ses districts; Askalan, avec ses districts, ses ports et ses côtes; la province de Iafâ et de Ramlah, avec son port et ses districts; Arsouf, ses districts et son port; Kaisarieh, son port, ses côtes et ses districts; la forteresse de Kâkoun, avec ses districts et ses villes; Ludd et ses districts; les districts d'Aoudjâ et la saline qui en dépend; les villes composant les conquêtes augustes, avec leurs districts et leurs champs cultivés; Baïsan, avec ses districts et ses villes; Tour et ses districts; Ladjdjoun et ses districts; Djinin et ses districts; Aïn-Djalout et ses districts; Kaïmoun, avec ses districts et tout ce qui s'y trouve annexé; Tabariah, avec ses lacs, ses districts et tout ce qui en dépend; la province de Safad et ce qui y est annexé; Tebnin et Hounin, avec les villes et les districts qui en dépendent; Schakif, nommé Schakif-Arnoun, avec les villes et les districts qui en dépendent, et tout ce qui s'y trouve annexé; le territoire de Karn, avec ce qui en dépend, à l'exception de ce qui a été désigné dans l'acte de cette trève; la moitié de la ville d'Iskanderouneh; la moitié du bourg de Maroun, avec ses villages, ses vignes, ses jardins, ses champs : tout le reste du territoire d'Iskanderouneh, sus-nommé, avec ses limites et ses villes, appartiendra à notre seigneur le sultan et à son fils; et l'autre moitié appartiendra à la seigneurie d'Akka; le Bikâ-Azizi, avec ses districts; Maschgar et ses districts; Schakif-Tiroun et ses districts; toutes les cavernes, Zalaïa et autres; Banias et ses districts; la forteresse de Soubaïbah, avec les lacs et les districts qui en dépendent; Kaukab, ses districts et ses dépendances; la forteresse d'Adjloun et ses districts; Damas; la principauté de Damas, avec tout ce qu'elle renferme de forteresses, de villes, de provinces, de districts; la forteresse de Balbek et ses dépendances; la principauté de Hems, avec ses districts et ses frontières; la principauté de Hamah, sa capi-

tale, sa forteresse, ses villes et ses frontières; Balatanos et ses districts; les conquêtes du château des Curdes et ses districts; Sâfithâ et ses districts; Maïar et ses districts; Oraïmah et ses districts; Marakiah et ses districts; Halba, la forteresse d'Akkar, avec ses districts et ses villes; Koulaïat avec ses districts; la forteresse de Schaïzar et ses districts; Afâmiah et ses districts; Djebelah et ses districts; Abou-Kobaïs et ses districts; la principauté d'Alep, et tout ce qui s'y trouve annexé, forteresses, villes, cantons, châteaux; Antakieh avec ses districts, et tout ce qui fait partie des conquêtes augustes; Bagras et ses districts; Derbesak et ses districts; Ravendan et ses districts; Hârem et ses districts; Aintab et ses districts; Tizin et ses districts; Saïh-alhadid et ses districts; la forteresse de Nedjm et ses districts; Schakif-Deïrkousch et ses districts; Schogr et ses districts; Bakâs et ses districts; Souwaïda et ses districts; Albâb et Bizaâ et ses districts; Birah et ses districts; Rahbah et ses districts; Salamiah et ses districts; Schoumaïmis et ses districts; Tadmor et ses districts; ainsi que tout ce qui se trouve annexé aux provinces susdites, enfin tout ce qui a été désigné ou ne l'a pas été.

(Ces pays n'auront rien à craindre) de la part des gouverneurs qui commandent dans la seigneurie d'Akka, savoir : le représentant de la souveraineté, le chef, frère Guillaume de Badjouk (Beaujeu), grand-maître de l'ordre des Templiers; le chef, frère Nicole Lelorin (Nicolas Lorgue), grand-maître de l'ordre de l'Hôpital, le frère Kourat (Conrad), lieutenant du grand-maître de l'ordre des Hospitaliers allemands; de la part de tous les Francs, frères ou chevaliers, qui se trouvent sous leur obéissance, et que renferment leur seigneurie du *Sâhel;* de la part de tous les Francs, sans distinction, qui habitent Akka et les villes du *Sâhel* comprises dans la trève; de tous ceux qui y arriveront par terre ou par mer, quelle que soit la différence des nations ou des individus. Les États de notre seigneur, le sultan Melik-Mansour, ceux de son fils, le sultan Melik-Sâleh, leurs forteresses, leurs châteaux, leurs villes, leurs villages, leurs armées, leurs Arabes, leurs Turcomans, leurs Curdes, leurs sujets, à quelque race qu'ils appartiennent, et tout ce qu'ils possèdent, de troupeaux, de richesses, de grains, et d'objets quelconques, n'éprouveront ni dommage, ni préjudice, ni pillage, ni hostilité, ni attaque. Il en sera de même de tout ce que conquerront à l'avenir notre seigneur, le sultan Melik-Mansour, ou son fils, le sultan Melik-Sâleh, ou par eux-mêmes, ou par leurs armées et leurs lieutenants, villes, forteresses, châteaux,

domaines, provinces, soit par terre, soit par mer, soit plaines, soit montagnes. De leur côté, toutes les villes soumises aux Francs, qui font partie de la contrée du *Sâhel*, et qui se trouvent comprises dans la trêve conclue aujourd'hui; savoir : La ville d'Akka, avec ses jardins, ses terres, ses moulins, et toutes les vignes qui lui appartiennent exclusivement, les droits qu'elle perçoit dans ses environs, et toutes les autres villes désignées dans la présente trève, et dont le nombre, avec leurs champs cultivés, s'élève à soixante-treize cantons, appartiendront en propre aux Francs. Il en sera de même de Haïfa, avec ses vignes et ses jardins, formant sept cantons; Marina, avec la terre qui en porte le nom, appartiendra également aux Francs; le monastère de Saiadj et le monastère de Mar-Elias seront également la propriété des Francs. Parmi les villes du Carmel, celles d'Afa et de Mansourah appartiendront en propre au sultan. Les autres villes du Carmel, formant treize cantons, resteront aux Francs. Athlith, la ville, la forteresse, avec ses jardins, qui ont été rasés, ses vignes, ses champs cultivés, ses terres, appartiendront aux mêmes. Ce qui formera une réunion de seize cantons. Notre seigneur le sultan possédera en propre les territoires désignés ainsi qu'il suit : le bourg de Harâmis, en totalité, avec les droits qui y sont perçus et les champs cultivés; le reste du territoire d'Athlith sera partagé par moitié, abstraction faite de ce qui sera dévolu au domaine auguste : ce qui n'appartiendra pas au domaine d'Athlith sera également possédé par indivis : ce qui formera un total de huit cantons. Les cultures appartenant aux Hospitaliers, dans la province de Kaisarieh, avec ce qu'elles renferment, appartiendront exclusivement aux Francs. Ceux-ci posséderont en propre la moitié de la ville d'Iskanderouneh, et celle du bourg de Maron, avec tout ce qu'il renferme. Le reste appartiendra en propre à notre seigneur le sultan. Tous les droits qui se perçoivent à Iskanderouneh et dans le bourg de Maron, et les grains qui s'y recueillent, seront partagés par moitié. Les Francs posséderont en propre, Saïda, sa citadelle, sa ville, ses vignobles, sa banlieue et toutes ses dépendances. Ils auront, en propriété exclusive, quinze cantons, avec tout ce que la plaine renferme, de rivières, d'eaux, de sources, de jardins, de moulins, canaux, eaux courantes, digues, à l'aide desquels, d'après un usage ancien, ils arrosent leurs terres. Tout le reste des villes de la montagne appartiendra, en totalité, à notre seigneur le sultan et à son fils.

Ces villes qui composent la seigneurie d'Akka, ainsi que tout ce qui est dé-

signé dans l'acte de la présente trève, n'auront rien à craindre, de la part de notre seigneur le sultan, de son fils, de ses armées, de ses troupes, tant ce qui est propriété exclusive, que ce qui est possédé par indivis. Elles jouiront, ainsi que leurs habitants, d'une tranquillité, d'une sécurité entières.

Les Francs ne pourront, excepté dans les trois villes d'Akka, Athlith et Saïda, bâtir un mur, une forteresse, une tour, un château ancien ou nouveau; et, encore, dans ces trois localités, l'autorisation ne s'étendra qu'aux murailles.

Les galères de notre seigneur le sultan, et celles de son fils, lorsqu'elles auront été équipées et mises en mer, ne commettront aucune hostilité contre les villes du *Sâhel,* qui sont comprises dans la présente trève. Si les galères susdites se dirigent vers une autre contrée, dont le souverain soit allié des gouverneurs qui commandent dans la seigneurie d'Akka, elles ne pourront relâcher sur les côtes comprises dans la trève, ni y prendre des vivres. Si le souverain du pays qui est le but de l'expédition des galères n'a aucune relation d'alliance avec les gouverneurs de la seigneurie d'Akka, elles pourront relâcher dans les villes qui dépendent de cette province, et s'y ravitailler. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, une de ces galères vient à se briser au milieu d'un des ports compris dans la trève, ou sur ses côtes; si ce vaisseau est destiné contre un prince qui soit lié par un traité de paix avec la seigneurie d'Akka, ou son chef, l'administrateur de la souveraineté, à Akka, et les grands-maîtres des différents ordres, devront veiller à la garde de ce bâtiment, permettre à l'équipage de se procurer des vivres, de réparer le dommage, et de retourner vers les terres de l'islamisme. Tout vaisseau qui se brisera, ou que la mer jettera sur les côtes, ne pourra continuer son expédition.

Si des galères se dirigeant contre un prince qu'aucun traité ne lie aux Francs, viennent à se briser, elles pourront se ravitailler et renouveler leur équipage dans les contrées soumises à la trève, et continuer leur voyage vers le point qui était l'objet de l'expédition. Cet article sera obligatoire pour les deux parties contractantes.

Si l'un des rois maritimes, Francs ou autres, vient d'au-delà des mers, pour porter le ravage dans les États qui appartiennent à notre seigneur le sultan, ou à son fils, et qui sont compris dans la présente trève, le chef de l'administration et les grands-maîtres d'Akka seront tenus d'en donner avis à notre

seigneur le sultan, avant l'arrivée de l'expédition, dans un espace de deux mois. Si l'ennemi se présente après l'expiration du terme des deux mois, l'administrateur de la souveraineté, dans la ville d'Akka, ainsi que les grands-maîtres, seront, sur cet article, déchargés de toute responsabilité.

Si un ennemi, Tatar ou autre, se met en campagne, celle des deux parties contractantes qui, la première, aura connaissance de cette expédition, en informera l'autre partie. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, un ennemi, Tatar ou autre, vient attaquer, par terre, les contrées de la Syrie, force les armées à reculer devant lui, et arrivant dans le voisinage des villes de *Sâhel*, qui sont comprises dans la présente trève, y porte le ravage, l'administrateur de la souveraineté, dans la ville d'Akka, ainsi que les grands-maîtres, auront le droit de négocier afin de pourvoir, en tout ce qui dépendra d'eux, à la conservation de leurs vies, de leurs sujets, et de leurs villes.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, une fuite précipitée amène une partie de la population musulmane dans les contrées que comprend la présente trève, l'administrateur de la souveraineté, à Akka, et les grands-maîtres, seront tenus de protéger ces émigrés, de les défendre, et de repousser ceux qui voudraient leur nuire; de manière que les fugitifs, avec tout ce qui leur appartiendra, jouissent d'une sûreté et d'une sécurité entières. L'administrateur de la souveraineté, à Akka, ainsi que les grands-maîtres, adresseront à toutes les villes du *Sâhel*, comprises dans la présente trève, des ordres conçus en ces termes : « On ne permettra point aux pirates de se procurer des vivres ou de faire de l'eau; si l'on saisit un de ces brigands, on le retiendra prisonnier. S'ils viennent vendre des marchandises, on les arrêtera jusqu'à l'arrivée du propriétaire de ces objets, auquel on en fera la restitution. Notre seigneur le sultan tiendra la même conduite à l'égard des pirates. »

L'église de Nazareth, ainsi que quatre maisons, du nombre de celles qui l'avoisinent, seront destinées pour les pélerins, ou autres, appartenant à la religion de la croix, grands ou petits, quelle que soit la différence des nations et des individus, qui viendront d'Akka et des villes du *Sâhel*, comprises dans la présente trève. Les prêtres et les moines feront leurs prières dans l'église. Les maisons appartiendront exclusivement aux pélerins de Nazareth. Tous jouiront d'une sécurité et d'une sûreté entières dans leur voyage et dans leur retour, jusqu'aux frontières des villes comprises dans la présente trève. Lorsque

l'on nettoiera les pierres qui se trouvent dans l'église, on les jettera dehors; et on ne mettra pas une pierre sur une autre, dans l'intention de rien bâtir. On n'exigera, pour cet objet, des prêtres et des moines, par manière de don, rien qui ne soit parfaitement dû.

L'acte contenait les stipulations que l'usage prescrit. Après que notre seigneur le sultan eut juré l'observation de la trève, l'émir Fakhr-eddin-Aiaz, l'*émir Hâdjib*, et le kadi Bedr-eddin-ben-Razin, partirent pour aller recevoir le serment des Francs. Ceux-ci l'ayant prêté, le traité se trouva conclu.

## NOTES

### SUR LE TRAITÉ PRÉCÉDENT.

1 Ebn-Ferat ajoute : « Si un homme, quel qu'il soit, abandonnant les États du « sultan et de son fils, et se réfugiant à Akka, ou dans quelqu'une des villes du « *Sâhel*, désignées dans la présente trève, manifeste le désir d'embrasser le « christianisme, et l'embrasse de son plein gré, on restituera tout ce qu'il avait « apporté, et il restera nu. Si son projet de se faire chrétien n'a pas été réalisé, « cet homme sera renvoyé à la cour auguste des deux princes, avec tout ce qu'il « aura apporté, accompagné d'une lettre d'intercession, et après qu'il aura reçu « un acte d'amnistie. De même, si un habitant d'Akka, ou des villes du *Sâhel* « comprises dans la présente trève, arrivant à la cour, annonce le dessein d'em- « brasser l'islanisme, et l'embrasse volontairement, on rendra tout ce qu'il « avait apporté, et il restera nu. Si son projet de se faire musulman ne se réalise « pas, il sera rendu aux gouverneurs d'Akka, savoir à l'administrateur de la sou- « veraineté et aux grands-maîtres, ainsi que tout ce qui lui appartiendra, avec « une lettre d'intercesssion, et après qu'il aura reçu un acte d'amnistie. Toutes « les denrées prohibées, qui ont été précédemment reconnues pour telles, res- « teront dans leur état de prohibition, à l'égard des deux parties contractantes. « Si l'on saisit, entre les mains d'un marchand, venu des États du sultan et de « son fils, musulman ou autre, à quelque nation ou religion qu'il appartienne,

« quelques marchandises, armes ou autres, prohibées dans la ville d'Akka ou les « autres places du *Sâhel*, comprises dans la présente trève, ces objets seront « restitués au propriétaire de qui il les aura achetés, et on lui en rendra le « prix. Mais on ne confisquera pas ses biens, et il n'éprouvera, pour ce sujet, « ni dans sa personne, ni dans sa fortune, aucun préjudice. Il en sera de même, « si des marchands francs, à quelque nation qu'ils appartiennent, partis d'Akka, « et des villes du *Sâhel*, comprises dans la présente trève, entrent dans les con- « trées de l'Islamisme, désignées dans le même acte. »

2 Ebn-Ferat ajoute les détails suivants : « Le sultan et son fils s'engagent à « respecter, par eux-mêmes, par leurs armées et leurs milices, les villes désignées « et comprises dans la trève, à les protéger contre les brigands, les pirates et « tous les malfaiteurs, qui se trouveront sous leur domination et soumis à leurs « lois. De leur côté, l'administrateur de la souveraineté et les grands-maîtres « résidant dans cette ville, seront tenus de respecter les États de l'islamisme, « détaillés plus haut et compris dans la présente trève, eux, leurs armées, leurs « milices, et de les défendre contre les brigands, les pirates, les malfaiteurs, qui « se trouvaient sous leur domination, sous leur obéissance, dans leurs États « du *Sâhel*, que comprend la présente trève. L'administrateur de la souverai- « neté, à Akka, les grands-maîtres des ordres, les gouverneurs qui comman- « dent à Akka, et dans les villes du *Sâhel*, comprises dans la trève, seront te- « nus d'observer toutes les stipulations que contient cet acte, chaque condition, « chaque article; d'agir en conséquence, et de s'attacher scrupuleusement à « ces prescriptions jusqu'à l'expiration du terme fixé. Chacun d'eux tiendra « fidèlement les serments énergiques, par lesquels il s'est engagé à observer « toutes les stipulations contenues dans cet acte. Cette trève bénite subsistera, « entre le sultan, ses fils, leurs enfants et les enfants de leurs enfants, d'une « part et de l'autre, entre les gouverneurs qui commandent dans les principau- « tés d'Akka, de Saida, d'Athlith; savoir : le sénéchal Eude, les grands-maîtres « ci-dessus nommés, jusqu'à l'expiration du terme. Rien ne changera par suite « de la mort d'un des souverains des parties contractantes, de la mort d'un « grand-maître, et de l'avénement d'un autre; mais elle continuera d'être plei- « nement et entièrement en vigueur, jusqu'à son terme, jusqu'à son expiration, « avec ses stipulations exprimées plus haut, avec ses conditions telles qu'elles « ont été arrêtées. Lorsque cette trève bénite sera expirée, ou si, ce qu'à Dieu

« ne plaise, elle vient à être rompue, il sera accordé aux deux parties, un délai « de quarante jours; et on proclamera que chacun ait à regagner son pays; afin « que tous les individus retournent dans les lieux de leur habitation, en pleine « tranquillité et sécurité, sans que personne, d'aucun côté, mette obstacle à « leur voyage. La trève ne cessera pas par la destitution d'une des parties con- « tractantes. Mais ses prescriptions se maintiendront continues, non interrom- « pues, dans le cours des années, des mois, des jours, jusqu'à son expiration : le « chef destitué, comme celui qui prendra sa place, seront tenus d'observer fidè- « lement le traité, et d'en remplir les conditions jusqu'à la fin du temps indiqué. « Cette trève restera en vigueur, avec ses stipulations, ses articles, ses clauses « essentielles et secondaires ; tout ce qui la concerne sera réglé de la manière la « plus honorable, jusqu'à son expiration. Tous ces articles ont été agréés, et « sont devenus la base de la paix et de l'union; et chacune des deux parties en a « juré l'observation. »

---

*Formule du serment prêté à l'occasion de cette trève bénite, par le sultan Melik-Mansour.*

Je dis : Par Dieu, par Dieu, par Dieu; pour Dieu, pour Dieu, pour Dieu; au nom de Dieu, au nom de Dieu, au nom de Dieu, grand, vengeur, victorieux, qui nuit, qui fait du bien, qui atteint, qui fait périr; qui sait ce qui est visible et ce qui est caché : qui connaît les choses secrètes, et celles qui sont au grand jour; l'être clément et miséricordieux; par les mérites du Koran; par ceux de l'être que Dieu a envoyé, et sur lequel il a fait descendre ce livre, savoir, Mohammed-ben-Abd-allah (sur qui reposent le salut et les bénédictions de Dieu!), et de toutes les surates et versets que contient ce livre; par les mérites du mois de Ramadan; je serai fidèle à observer cette trève bénite, qui a été conclue entre moi et la seigneurie d'Akka, et les grands-maîtres établis dans cette place, et qui comprend Akka, Saïda, Athlith, et les villes de leur dépendance, détaillées dans le présent acte. Elle se prolongera l'espace de dix années, dix mois, dix jours, dix heures. Elle commencera le jeudi, cinquième jour du mois de Rebi premier, l'an 682; je l'observerai

depuis le commencement jusqu'à la fin ; je m'engage à remplir fidèlement toutes les conditions qui y sont exprimées; je réglerai toute chose suivant les prescriptions de ce traité, jusqu'à son expiration. Je n'y chercherai aucune interprétation, ni pour aucune des choses qu'il contient; je ne consulterai jamais pour chercher un moyen d'y contrevenir, tout le temps que les gouverneurs qui commandent dans les villes d'Akka, de Saïda et d'Athlith, savoir: l'administrateur de la souveraineté à Akka, le grand-maître de l'ordre des templiers, le grand-maître de l'ordre des hospitaliers, le représentant du grand-maître de l'ordre des hospitaliers allemands, tant ceux qui existent aujourd'hui, que ceux qui leur succéderont dans l'administration de la seigneurie, ou dans le gouvernement de chacun des ordres, dans cette contrée, se montreront fidèles à tenir les serments par lesquels il s'engageront, envers moi, envers mon fils Melik-Sâleh et mes autres enfants, à observer la présente trève, à agir conformément aux stipulations qui s'y trouvent exprimées, et à en suivre religieusement les prescriptions. Si je viole mon serment, je serai tenu de faire trente fois, tête et pieds nus, le pélerinage de la maison sacrée de Dieu, qui se trouve dans l'auguste ville de la Mecque, et de jeûner en tout temps, à l'exception des jours où le jeune est défendu.

---

*Formule du serment que prêtèrent les Francs, à l'occasion de cette trève.*

Par Dieu, par Dieu, par Dieu; pour Dieu, pour Dieu, pour Dieu; au nom de Dieu, au nom de Dieu, au nom de Dieu; par les mérites du Messie, par les mérites du Messie, par les mérites du Messie; par les mérites de la croix, par les mérites de la croix, par les mérites de la croix; par les mérites des trois personnes formées d'une même nature, que l'on désigne par les noms de Père, Fils, Saint-Esprit, et qui sont un seul Dieu; par les mérites de la Divinité vénérable qui habite dans l'humanité auguste (1). Par les mérites de l'Évangile saint et de tout ce qu'il contient; par les mérites des quatre Évan-

(1) Le texte offre ici le mot صليب *la croix;* ce qui est une grave erreur du copiste. Je n'ai pas hésité à lire الاهوت, ainsi que l'on verra un peu plus bas.

giles, rédigés par Matthieu, Marc, Luc et Jean; par les mérites de leurs prières et de leurs bénédictions; par les douze apôtres, les soixante-dix disciples, les trois cent dix-huit évêques réunis dans l'Église; par cette voix qui descendit du ciel sur le Jourdain, et en arrêta les eaux; par le Dieu qui a envoyé l'Évangile sur Jésus, fils de Marie, esprit de Dieu et verbe de Dieu; par les mérites de la sainte Vierge, mère de lumière, sainte Marie; de saint Jean-Baptiste; par saint Taman et saint Tamâni (1); par le grand jeûne; par ma religion; par l'objet de mon culte; par les principes du christianisme que je professe; par tout ce que j'ai appris de la bouche des pères et des prêtres au moment du baptême : à compter de ce moment, de cette heure, je veux, avec une intention droite, une sincérité inaltérable, observer, à l'égard du sultan Melik-Mansour, de son fils Melik-Sâleh, et de leurs enfants, toutes les stipulations contenues dans cette trève bénite, sur laquelle repose la paix, et qui comprend le gouvernement d'Akka, de Saida et d'Athlith, avec toutes les villes qui en dépendent, et qui sont désignées dans cet acte. Cette trève doit durer dix années complètes, dix jours, dix heures. Elle commencera le jeudi, troisième jour du mois de Haziran, l'an 1594 de l'ère d'Alexandre, fils de Philippe, le Grec. J'en observerai toutes les conditions, une par une; je m'engage à garder fidèlement chacun des articles contenus dans le présent traité, jusqu'à l'expiration de sa durée. Moi, par Dieu, par Dieu, par le Messie, par la croix, par ma religion, je n'attaquerai point les États du sultan et de son fils, ni les hommes de tout genre qu'ils renferment ou qu'ils renfermeront, ni ceux qui partiront de ces contrées pour se rendre dans les pays compris dans la trève; je ne porterai aucune atteinte, aucun préjudice aux personnes et aux propriétés : moi, j'en jure par Dieu, par ma religion, par l'objet de mon culte, je suivrai, dans mes traités, dans mes relations pacifiques, dans mes opérations dictées par la sincérité et la bonne foi, dans la protection accordée aux sujets des contrées soumises à l'islamisme, de ceux qui voyageront dans les États du sultan, qui en partiront ou qui s'y rendront, la conduite d'alliés sincères qui sont bien décidés à écarter des personnes et des biens la main de la vexation et de l'hostilité. Je promets d'accomplir toutes les stipulations du présent traité, jusqu'à son expiration, tant que Melik-Mansour se montrera

(1) Ces noms sont altérés. Peut-être faut-il lire : *par sainte Marie et sainte Marthe.*

fidèle à garder le serment qu'il vient de prêter. Je ne violerai point mon serment en tout ou en partie; je n'admettrai pour lui, ni pour rien de ce qu'il contient, aucune exception, dans la vue d'y manquer. Si j'y contreviens, si je le viole, je veux rester étranger à ma religion, à ma foi, à l'objet de mon culte, être séparé de l'Église; je serai tenu de faire trente fois le pélerinage de la noble ville de Jérusalem, pieds et tête nus; je m'engage à racheter mille prisonniers musulmans, détenus chez les Francs, et à leur rendre la liberté : je resterai étranger à la Divinité qui habite dans l'humanité. Ce serment est mon serment, moi, un tel; mes intentions, dans toute cette affaire, sont conformes à celles du sultan Melik-Mansour, de son fils Melik-Sâleh, et de celui qui a reçu, au nom de ces deux princes, le serment que j'ai prêté sur le vénérable Évangile. Je n'ai point d'autre intention. Dieu et le Messie sont garants de ce que nous disons.

---

3. Je n'ai pas dessein d'entrer dans de longs détails sur la topographie de la ville d'Alexandrie: ce travail me mènerait beaucoup trop loin. Je me contenterai de consigner ici un petit fait qui a peut-être quelque importance. On sait qu'il existe une version syriaque du Nouveau Testament, extrêmement littérale, écrite par l'ordre et sous la direction du célèbre Philoxène, évêque de Maboug ou Hiérapolis. Cette traduction fut ensuite revue par Thomas d'Héraclée, qui se livra à ce travail, ainsi que portent les notes jointes aux exemplaires de cette révision. On y lit : ܒܐܢܛܘܢ ܕܐܠܟܣܢܕܪܝܐ ܡܕܝܢܬܐ ܪܒܬܐ ܒܥܘܡܪܐ ܩܕܝܫܐ ܕܐܢܛܘܢܝܘܣ; Assemani (1) a lu et traduit : «*In Anton, magnæ urbis Alexandriæ, in sacro Antonii monasterio.*» Le savant éditeur avait d'abord pensé (2) qu'il s'agissait ici du phare d'Alexandrie, ou d'un faubourg de la même ville; mais, rétractant cette opinion, il supposa que le mot ܐܢܛܘܢ *Anton* était le nom du monastère de Saint-Antoine, et cette assertion fut adoptée par J. Dav. Michaëlis (3), par Adler (4), qui traduit : «*In Antoniâ magnæ Alexandriæ*, par White (5), etc. Pour moi, je crois que dans ce passage, au lieu de ܐܢܛܘܢ

(1) *Bibliotheca orientalis*, tom. II, p. 93.

(2) Tom. I, pag. 41.

(3) *Einleitung in die Gœttlichen schriften des Neuen Bundes*, tom. I, p. 422.

(4) *Novi Testamenti versiones Syriacæ*, p. 49.

(5) *Sacrorum Evangeliorum versio Syriaca Philoxeniani*, præfat., p. XIX.

*Anton*, on doit lire أنْطُن *Enaton;* et qu'il faut reconnaître le nom d'un quartier situé près de la ville d'Alexandrie, appelé, en grec, τὸ Ἔννατον, en latin, *Nonum*, et sur lequel j'ai donné ailleurs des détails assez étendus (1).

4. La ville de *Nesteraweh*, sur laquelle feu M. Silvestre de Sacy a donné quelques détails (2), est la même que Marino Sanudo nomme *Sturio* ou *Strion*. On y lit (3) : *Ostium Strion ;* ailleurs (4), *flumen Sturionis ;* et enfin (5) *Os Sturionis*. On lit dans l'*Histoire* de Guillaume de Tyr (6), que l'une des branches du Nil se jette dans la mer *apud Sturionem*. Khalil-Dâheri (7), après avoir parlé de Damiette, ajoute : « Ensuite vient le lac Siminnawiah بحيرة السمناوية, la ville de Fouah, le canton de Bourlos, de Nesteraweh, et la place de Reschid. » Au rapport d'Ahmed-Askalani (8), l'an 795 de l'hégire, les Francs firent une descente en Égypte, près de Nesteraweh. Le nom de cette ville, en langue copte, était ⲡⲓϣⲓⲛⲓⲉⲩ (9). Dans l'*Histoire de l'Église d'Alexandrie*, de Vansleb (10), son nom, en arabe, est écrit *Nesetru* et *Nesterané* ou plutôt *Nesteravé*. C'était un siége épiscopal (11). Un de ses évêques est nommé Gabriel (12), et un autre Efraham (13). Dans un des passages de l'Histoire des patriarches d'Alexandrie, le nom de cette ville est écrit نسترورة *Nesteraweh*, et dans l'autre نستراو *Nesterav*. Nous apprenons du même ouvrage (14) que dans la ville de *Nesteraweh* نسترورة, sur le rivage de la mer, était un ermitage où l'on conservait le corps de sainte Thècle, martyre, disciple de l'apôtre saint Paul. Iezid-ben-Abd-allah gouverneur de l'Égypte, redoutant les incursions des Grecs, fit rebâtir entre autres places, celle de Nesteraweh (15).

5. Le nom de *Karak* كرك n'est autre chose que le mot syriaque ܟܪܟܐ, qui désigne *une forteresse*. Au rapport de l'historien Schehab-eddin, ou plutôt, Djemal-

(1) *Mémoires sur l'Égypte*, tom. II, pag. 488-492; *Observations sur quelques points de la Géographie de l'Égypte*, p. 50.

(2) *Relation de l'Égypte*, d'Abdallatif, p. 669.

(3) *Secreta fidelium crucis*, p. 25.

(4) *Ibid.*, pag. 87.

(5) Pag. 259.

(6) Lib. XIX, cap. 22, p. 968.

(7) Manusc. 695, fol. 222 v°.

(8) Man 656, fol. 109 r°.

(9) *Kircheri lingua ægyptiaca restituta*, p. 208; man. copt. 50, fol, 109.

(10) Pag. 24.

(11) Renaudot, *Historia patriarcharum alexandrinorum*, pag. 458, 590.

(12) *Histor. Patriarch. Alexandrinor.;* man. 140, p 179.

(13) *Ibid.*, p. 401.

(14) *Ibid.*, p. 136.

(15) *Ibid.*, p. 15.

eddin-ben-Wâsel (1) et de Khalil-Dâheri, cette ville portait primitivement le nom de *Hisn-algorab* حصن الغراب, c'est-à-dire le *château du Corbeau.* Si cette assertion des chroniqueurs arabes est exacte (et je ne vois aucun motif qui puisse la faire rejeter comme fausse), nous retrouverions ici le rocher appelé צור עֹרֵב *Tsour-Oreb,* et qui tirait cette dénomination d'un chef Madianite fait prisonnier, et mis à mort dans ce lieu par ordre de Gédéon (2). Or le mot hébreu עֹרֵב, ainsi que le terme arabe غراب, désigne un *corbeau.*

Suivant toute apparence, c'est la même ville que Ptolémée (3), Étienne de Byzance (4), désignent par le nom de Χαράκμωϐα, et Hiéroclès (5) par celui de Χαράγμουϐα. Ce nom, probablement, désignait *la ville de Charak, capitale du pays de Moab.* Cette place était un siége épiscopal, ainsi que nous l'apprenons par les Notices ecclésiastiques (6), où on lit par erreur, Χαραγμοῦκα. Un de ses évêques assista à un concile de Jérusalem (7). Nous ignorons à quelle époque et par quelles circonstances cette place fut ruinée; mais il est remarquable que, dans la *Notice de l'Empire*, aucun poste militaire n'est indiqué comme ayant été établi dans ce lieu, qui, par sa position, devait offrir tant d'avantages pour placer la station d'un corps de troupes. Nous apprenons de Guillaume de Tyr (8), que les ruines d'une ville antique s'étendaient en dehors de la forteresse. Cette place resta, durant bien des siècles, complètement oubliée: car son nom ne se trouve pas dans le récit des guerres que les Arabes entreprirent contre les Grecs, sous le règne des premiers successeurs de Mahomet, ni dans les temps qui suivent cette époque. Ebn-Haukal, dans sa géographie, décrivant les provinces de la Syrie, de l'Arabie et de la Palestine, ne nomme ni Karak ni Schaubak. Les choses demeurèrent dans cette position, jusqu'au moment où les Croisés, maîtres de la Palestine, s'aperçurent du parti qu'ils pouvaient tirer contre leurs ennemis, de deux positions naturellement aussi fortes que celles de Karak et de Schaubak. Celle-ci fut la première qui fixa l'attention de ces conquérants. Au rapport de Guillaume de Tyr (9), de Jacques de Vitry (10) de Foucher de Chartres (11)

(1) Manuscrit, fol. 390 r° Kâmel, tom. VII, p. 286.

(2) Juges VII, 25; VIII, 3. Psaume 83, v. 12; Isaïe X, 26.

(3) *Geographia*, lib. V.

(4) *De urbibus*, pag. 716.

(5) Ap. Antonini *Itinerarium*, p. 721.

(6) *Notitiæ antiquæ*, p. 51.

(7) Relandi *Palæstina*, p. 533.

(8) *Historia*, lib. XXII, cap. 28, p. 1039.

(9) *Historia*, lib. XI, cap. 26, p. 812.

(10) *Historia Iherosolimitana*, p. 1068.

(11) *Gesta peregrinantium Francorum*, p. 446.

et de Marino Sanudo (1), l'an 1115 de notre ère, Baudouin Ier, roi de Jérusalem, ayant fait une expédition dans la contrée qui s'étend au delà de la mer Morte, entra dans la troisième Arabie, autrement nommée *Syrie Sobal*; et, trouvant une colline que la nature avait rendue extrêmement forte, et qui avait l'avantage d'être située au milieu d'un canton fertile, dans un climat salubre, il y fit bâtir une citadelle, qu'il entoura de remparts formidables, et où il laissa une nombreuse garnison. Cette place, pour indiquer qu'elle avait eu un roi pour fondateur, fut nommée *Mons regalis* (Mont royal, Mont réau.) L'année suivante (2), le même roi, après avoir porté ses armes jusques sur le rivage de la mer Rouge, revint visiter la forteresse du Mont-Royal, construite récemment par ses soins. L'an 1137 (3), sous le règne de Foulques d'Anjou, un gentilhomme, nommé Payen, qui avait été échanson de ce prince, et gouvernait les contrées situées au delà du Jourdain, fit bâtir, sur les confins de la seconde Arabie, une citadelle appelée *Crahc*, sur un emplacement que la nature avait extrêmement fortifié, et que l'art acheva de rendre presque inexpugnable. Maurice, neveu de ce seigneur, et, après lui, Philippe de Naples, s'attachèrent encore, par des travaux prodigieux, à augmenter la force de cette place (4).

Ces passages prouvent d'une manière évidente que la ville de Mont-Royal ne doit pas être confondue avec celle de Crac ou Karak; que le premier nom désignait la *Syrie Sobal*, c'est-à-dire la ville de Schaubak: et de nouveaux exemples achèveront de démontrer cette vérité. Au rapport de Guillaume de Tyr (5), l'an 1172, Noradin attaqua infructueusement la ville de Crac, et, pendant ce temps, Saladin, à la tête des troupes de l'Égypte, pénétra dans la *Syrie Sobal*, et vint mettre le siége devant la forteresse, capitale de cette province. Mais il se vit obligé de renoncer à son entreprise, et de reprendre la route de l'Égypte. Plus bas (6), l'historien ajoute que Mile de Planci était, du chef de sa femme, seigneur de Syrie Sobal, « *illius videlicet regionis quæ est trans Jordanem, quæ vulgò dicitur Montis regalis.* » Il parle (7) de la ville de Crach, métropole de l'Arabie Pétrée et de Syrie Sobal, appelée, dit-il, *Mont-Royal.* L'an 1181, la septième année du règne de Baudouin IV, Renaud

(1) *Secreta fidelium crucis*, pag. 156.
(2) *Wilhermi Tyrensis historia*, lib. XI, cap. 29, pag. 815.
(3) Lib. XV, cap. 21, pag. 884 et 885.
(4) Lib. XXII, cap. 28, pag. 1039.
(5) Lib. XX, cap. 28, p. 992, 993.
(6) Page 998.
(7) Page 1019.

de Chatillon obtint, par un échange, la principauté de Crach et de la Syrie Sobal, appelée aujourd'hui, dit l'historien, *Mont-Royal*. L'année suivante (1), Saladin s'étant présenté devant la forteresse de *Mont-Royal*, le roi de Jérusalem vint camper à *Petra* du désert, c'est-à-dire à Karak. Puis Saladin (2) envoya du côté de cette place un corps de troupes qui coupa les vignes, et fit de grands dégats. Une charte donnée l'an 1152, par Maurice, seigneur de Mont-Royal (3) concède aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem plusieurs parties du territoire de cette ville, et entre autres, un village appelé Beni-Salem. Il leur donne en outre un village situé dans le cânton de Moab, c'est-à-dire de Crac, et nommé *Cansir*, ainsi qu'une terre placée tout près de Crac. Ces donations furent confirmées, l'an 1177, par une autre charte (4) émanée de Renaud, seigneur d'Hébron et de Mont-Royal. Jacques de Vitry (5) distingue expressément *Mons Regalis* (Mont-Royal) de Petra du désert, autrement appelée *Crac*. Les *Assises de Jérusalem* (6) désignent la seigneurie *dou Crac*, de *Mont-Réau et de Saint-Abraham*, c'est-à-dire d'Hébron. Or, nous avons vu plus haut que ces diverses principautés se trouvaient soumises à Renaud de Chatillon. Plus loin, on lit (7) « Le seignor dou Crac et de Mont-Réal a court et coins et justise. Et à Mont Réal a court de borgesie et justise. Et au Crac a court de borgesie et justise ». Plus bas (8) : « La seigneurie dou Crac et de Mont-Réal deit (doit) 40 chevaliers. » Le même ouvrage nous apprend (9) que le patriarche de Jérusalem avait cinq archevêques suffragants, dont l'un était « l'arcevesque dou Babbat (lisez *Rabbat*) que les Grecs appellent *Filadelfe*, qui au tens le roi Amauri, fut transféré au Crac, et est appellé l'arcevesque de la Pierre dou desert ». Enfin on lit (10) : « L'arcevesque dou Babbat (Rabbat) qui est dit de la Pierre dou desert a un suffragant, l'évesque dou Faran, qui ores est au mont Synay. » Ces passages nous révèlent plusieurs faits. D'abord ils nous apprennent quelle importance avait acquise en peu de temps la ville de Karak, puisqu'elle avait été jugée digne d'être érigée en siége

(1) Lib. XXII, cap. 14, pag. 1026.
(2) Pag. 1027.
(3) *Codice diplomatico dell' Ordine Gerosolimatino*, pag. 31.
(4) *Ibid.*, pag. 62.
(5) *Historia Iherosolimitana*, pag. 1074.
(6) *Assises de la Haute-Cour*, pag. 418.
(7) Page 420.
(8) Pag. 422.
(9) Pag. 415.
(10) *Ibid.*, pag. 417.

archiépiscopal. Nous apprenons, en second lieu, que le nom *Petra deserti*, *Pierre dou desert*, par lequel les historiens des croisades désignent souvent la ville de Karak, n'appartenait pas proprement à cette place; qu'on l'avait donné à la ville de Rabbat, capitale des anciens Moabites; et, qu'à l'époque où le titre archiépiscopal fut transféré à Karak, on s'accoutuma, lorsque l'on parlait de la nouvelle métropole, à employer la dénomination que portait la ville qu'elle venait de remplacer. Ces faits sont confirmés par Guillaume de Tyr, qui, décrivant la forteresse de Crac (Karak), ajoute (1): « *Juxtà urbem antiquissimam, ejusdem Arabiæ metropolim priùs dictam Raba;.... Postea verò dicta est Petra deserti; unde et secunda Arabia hodiè dicitur* Petracensis. » Brocard (2) dit également que l'Arabie Pétrée avait pour métropole *Petra*, appelée jadis *Rabbath*. Il ajoute (3) que l'ancienne ville d'Ar, ou *Aréopolis* se nomme *Petra*, et est la métropole de toute la seconde Arabie.

On voit, par ces détails, que ce nom de Petra, chez les écrivains du moyen âge, ne désigne nullement la ville à laquelle les anciens ont appliqué cette dénomination. Brocard s'est trompé lorsqu'il a dit (4) que Mont-Royal était anciennement appelé *Petra deserti*. Plus bas (5), il est un peu plus exact lorsqu'il s'exprime ainsi : *Petra deserti quæ nunc Krac dicitur.* » Plus bas (6), il répète les mêmes détails.

Du reste, on peut voir, sur ce qui concerne les deux villes, les détails que donne A. Schultens, *Index geographicus ad vitam Saladini.*

Quant au village appelé *Cansir*, ou, suivant une autre orthographe, *Cansil*, que nous avons vu désigné dans deux chartes citées plus haut, il nous représente le lieu nommé *Khanzir*, situé au midi et à peu de distance de Karak, et que l'on peut voir indiqué sur la carte de Burckhardt, qui l'a décrit (7) ainsi que MM. Macmichael (8) Irby et Mangles (9) etc.

Karak, grâce à son admirable position, ne tarda pas à acquérir une très haute importance. Elle était la clef de la route du désert. Les caravanes qui se rendaient de Damas à la Mecque, ou qui en revenaient, toutes les troupes de marchands,

(1) Page 885.
(2) *Descriptio Terræ Sanctæ*, p. 170.
(3) Pag. 179.
(4) *Descriptio Terræ Sanctæ*, p. 170.
(5) Pag. 175.
(6) Pag. 178.
(7) *Travels in Syria*, p. 396 et suiv.
(8) *Journey from Moscow to Constantinople*, p. 235.
(9) *Travels in Egypt and Nubia*, p. 444.

toutes les armées, qui faisaient le voyage de la capitale de la Syrie à celle de l'Égypte, devaient forcément passer sous les murs de cette place ou dans ses environs. Il est facile de sentir qu'un guerrier audacieux et entreprenant, ayant sous son autorité deux forteresses à peu près imprenables, celle de Karak et celle de Schaubak, pouvait aisément intercepter la route de l'ennemi, lui tendre à son gré des embûches, lui couper les vivres, saisir pour l'attaquer les moments les plus favorables, et dépouiller les caravanes qui osaient s'aventurer dans ce vaste désert, sans être protégées par une forte et nombreuse escorte.

Aussi, les musulmans n'épargnèrent aucun effort pour enlever aux chrétiens ces deux puissants boulevards. Noradin, et, après lui, Saladin, vinrent, à plusieurs reprises, attaquer ces forteresses; et, chaque fois, leur fortune échoua devant ces rochers, que la nature et l'art avaient conspiré à rendre si redoutables. Mais bientôt, la désastreuse bataille de Tibériade, à la suite de laquelle Renaud de Chatillon, prince de Karak et de Schaubak, fut égorgé sous la tente de Saladin, et de la main même de ce conquérant, amenant la prise de Jérusalem, acheva de ruiner les espérances des Croisés, et d'anéantir leur puissance dans la Palestine. Les deux forteresses, privées de leur maître, ne tardèrent pas à tomber au pouvoir de Saladin; et Schaubak se rendit, après avoir soutenu un très-long siége.

Saladin ne jouit pas longtemps de la gloire de ses triomphes. Sous les successeurs de ce monarque, et, ensuite, sous les sultans Mamlouks, ces deux places, grâce à la force de leur assiette, furent considérées comme les remparts de l'Égypte. Karak, surtout, passait, avec raison, pour la plus importante citadelle de l'empire. C'était dans ses murs que le sultan déposait ses trésors. Ce fait, attesté par tous les écrivains de l'époque des Aïoubites et des Mamlouks, est encore confirmé par le témoignage de Brocard, qui dit expressément (1) : « *A soldano nunc tenetur, qui in eo reponit thesaurum totius Ægypti et Arabiæ.* » Cette place servait également pour renfermer les prisonniers d'État. Nous lisons dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (2), que, sous les Aïoubites, l'émir Ebn-almeschtoub fut envoyé prisonnier dans la forteresse de Karak. Melik-Nâser (3) voulait faire conduire dans cette place Melik-Djawâd, afin de l'y renfermer étroitement. C'était un apanage que l'on accordait souvent

(1) *Descriptio Terræ Sanctæ*, pag. 178.

(2) Tom. II, man. ar. 140, pag. 322.

(3) *Ibid.*, pag. 410.

à des sultans déposés ou à leurs enfants. Nous avons vu plusieurs exemples de ce fait dans le cours de cette histoire. Nous verrons, plus bas, le sultan Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun quitter deux fois volontairement le trône d'Egypte, et aller s'enfermer dans la ville de Karak, où il trouvait, à la fois, une position formidable, qui le mettait à l'abri des attaques de ses ennemis, et des trésors considérables, qui pouvaient lui servir à ourdir des intrigues sourdes, et à augmenter le nombre de ses partisans. Mais, d'ordinaire, le sultan régnant, tout en ayant l'air d'offrir à son rival un dédommagement honorable pour la perte de la souveraineté, avait soin de placer auprès de lui un *naïb*, c'est-à-dire un gouverneur, qui surveillait toutes les actions du prétendu souverain, en rendait compte au sultan, et prenait sans bruit toutes les mesures que la prudence et l'astuce lui suggéraient, pour empêcher tout complot tendant à compromettre les droits, souvent mal assurés, du monarque qui régnait au Caire. Je ne donnerai ici aucun détail historique sur les villes de Karak et de Schaubak : tout ce qui les concerne s'est trouvé, ou se trouvera détaillé dans le cours de cette histoire. Nous apprenons de l'historien Ebn-Kadi-Schohbah (1), que, l'an 787 de l'hégire, une inondation, qui eut lieu à Karak-Schaubak كرك الشوبك, emporta dix-huit jardins, dix-huit mille pieds de noyers et se prolongea jusqu'au voisinage de Hesban حسبن.

Au rapport d'Abou'lféda (2), « Schaubak est une petite ville qui renferme un grand nombre de jardins. Ses habitants, pour la plus grande partie, sont chrétiens. Elle est située à l'orient du Gaur, sur une montagne, à l'extrémité de la Syrie, du côté du Hedjâz. Du pied de sa forteresse, sortent deux sources, dont l'une est à droite, et l'autre à la gauche de cette citadelle. Elles traversent la ville, et servent à l'irrigation des jardins, qui sont placés dans une vallée, à l'occident de la ville. Ses fruits, abricots et autres, sont d'une excellente qualité, et se portent en Egypte. La citadelle, bâtie de pierres blanches, est située sur une colline élevée, de couleur blanche, et qui domine la province de Gaur, du côté de l'orient. »

« Karak est une ville entourée d'un rempart; elle a une citadelle placée sur un terrain élevé. C'est une des plus fortes places de la Syrie, et on peut la regarder comme imprenable. A moins d'une station, se trouve la ville de Mou-

(1) Man. arab. 687, fol. 8 v°, 9 r°.

(2) *Tabula Syriæ*, pag. 88-90.

teh (1), où l'on voit le tombeau de Djafar-Taiiar et de ses compagnons. Au-dessous de la ville de Karak, s'étend une vallée qui renferme des bains et des jardins. Ses fruits, abricots, grenades, pêches et autres, sont d'une excellente qualité. Cette place est située sur la frontière de la Syrie, du côté du Hedjâz. Entre Karak et Schaubak on compte environ trois jours de marche. » Cette dernière assertion du géographe arabe n'est pas parfaitement exacte: car, dans le récit d'un voyage que le sultan Bibars-Bondokdâri fit depuis le Caire jusqu'à Karak, nous lisons (2) que ce prince, ayant quitté Schaubak le lundi, vers midi, arriva à Karak, le mardi, au milieu de la journée.

L'auteur du *Mesálek-alabsar* (3) nous donne, sur ces villes, les détails suivants : « Karak est une ville qui a une citadelle; on la nomme *Karak-Schaubak* كرك الشوبك. Schaubak est plus ancienne, tandis que Karak est une ville d'une construction récente. C'était jadis un monastère habité par des religieux; comme leur nombre allait toujours en croissant, les constructions prirent une grande extension. Des chrétiens du voisinage étant venus y chercher un asile, on y éleva des marchés, et il s'y établit des professions lucratives. Lorsque les Francs eurent pris possession de ce lieu, ils l'entourèrent de murs; ensorte qu'il devint une ville célèbre. Ensuite, ils y construisirent une citadelle, qui acquit une extrême renommée. Cette place resta au pouvoir des Francs jusqu'au moment où elle fut conquise, sous le règne du sultan Melik-Nâser-Salah-eddin-Iousouf-ben-Aïoub. Elle est située sur un lieu de difficile accès (4); elle s'élève, d'une plaine déserte, sur le sommet d'une haute montagne, où l'aigle ne pourrait parvenir qu'en planant. Aussi les princes ont choisi cette place pour leur asile, et comme le lieu où ils déposent leurs trésors. Les fils des sultans y ont constamment trouvé un refuge dans tous les événements fâcheux, dans toutes les vicissitudes de la fortune. Cette ville doit son eau aux pluies du ciel. Près d'elle, s'étend un vallon d'où sortent des sources d'eau vive. Elle est située sur

(1) *Hist. de Damas*, man. 823, fol. 25 r° et v°.

(2) *Mémoire sur les Nabatéens*, p. 30.

(3) Man. arab. 583, fol. 225 r° et v°.

(4) Le texte ajoute ces mots : لا بلس عقارب صحوره للرقي ود راحم الشعرا العوبد بمناكبه. « Je lis : لاتليين عقارب صخوره للرُّقى قد زاحم الشعرى العبور بمناكبه » Et je traduis : « Les scorpions de ses rochers ne s'adoucissent pas par les enchantements. Avec ses épaules, il presse la constellation de Sirius. »

un terrain fertile, qui offre de nombreux champs cultivés, et des pâturages pour les troupeaux. »

« Schaubak (1), qui donne son nom à Karak, est une petite ville qui est plus enfoncée dans le désert, et se trouve située au sud-ouest de cette place; elle offre de nombreux courants d'eau, et des tours élevées. On y recueille en abondance des fruits excellents. Schaubak fut prise, à l'époque de la conquête de Karak, après un siége de deux années. Melik-Nâser concéda ces deux places à son frère Melik-Adel. Elles restèrent au pouvoir de ce prince jusqu'à ce qu'il les donna à son fils Melik-Moaddam-Isâ. Celui-ci consacra tous ses soins à améliorer l'état de ces deux places. Grâce à lui, Karak devint une ville importante, dont il augmenta les fortifications et les embellissements. Il y transporta les fruits les plus remarquables; en sorte que cette place put le disputer à Damas sous le rapport des troupeaux, des courants d'eau vive, et qu'elle la surpassait sous le rapport de la salubrité de l'air. »

« Ebn-Djedir, décrivant la province des montagnes, كورة الجبال, s'exprime ainsi : « On y a fondé depuis peu une ville appelée Karak. Suivant ce que dit Beladeri, dans l'ouvrage intitulé *Foutouh-alboldan* (les Conquêtes des villes), la capitale de cette province était Gorandel, الغُرندل Les districts qui dépendent de Karak sont au nombre de quatre, savoir : Zoar, زغر, qui est une ville antique, d'une température chaude, et qui touche au désert. On y recueille de l'excellent indigo. Maan, ville antique, qui est maintenant déserte, ainsi que son territoire. Mouteh (موتة) (2), qui subsiste encore aujourd'hui, jouit d'une grande célébrité. On y voit le tombeau de Djafar, fils d'Abi-Tâleb (3); et Schaubak, qui est une place d'une origine récente. »

Au rapport de Schahin-Dâheri (4) : « La province de Karak المملكة الكركية ne fait point partie de la Syrie. C'est une souveraineté à part, qui portait le nom de Maâb مآب. Karak est une ville fortifiée, l'une des principales places de l'islamisme. On y voit une citadelle, appelée *Hisn-algorâb* (le château du Corbeau) qui n'a point son égale, ni dans les contrées soumises à l'islamisme, ni dans celles qu'habitent les infidèles. Jamais elle n'a été prise de vive force. Elle

(1) Man. 583, fol. 226 v°.

(2) Burckhardt, *Travels*, p. 389.

(3) C'est le même qui fut surnommé Taïiar الطيّار. V., sur ce qui concerne ce surnom, *Ansab-alarab*, fol. 46 v°. *Hist. de Damas*, fol. 11 et suiv.

(4) Man. arab. 695, fol. 83 r° et v°, 84.

tomba au pouvoir de Salah-eddin-Iousouf-ben-Aïoub, l'an 583, à la suite de la conquête de Jérusalem. Karak, à cette époque, appartenait au prince Arnaut (Renaud); cet homme tourmentait, par ses attaques, les pélerins qui se rendaient à la sainte maison de Dieu. A la tête de ses troupes, il marcha au secours des infidèles, et se trouva à la bataille de Hittin, où Dieu favorisa ses serviteurs, abattit ses ennemis, et assura le triomphe de la véritable religion. Tous les rois des infidèles tombèrent entre les mains de Salah-eddin. De ce nombre était le prince Arnaut, seigneur de Karak. Cet événement amena la prise de cette place. Schaubak resta encore quelque temps au pouvoir des infidèles, jusqu'à ce que, par une disposition de la Providence divine, un événement singulier en amena la conquête. La mère d'Arnaut offrit les deux places pour la rançon de son fils. Elles furent en effet livrées; mais Arnaut avait péri de mort violente. »

« La ville de Schaubak, qui dépend de Karak, est également forte. La juridiction de Karak s'étend, depuis Ola العُلى jusqu'à Zizah زيزة, l'espace de vingt journées de chameau; c'est une contrée antique, où l'on voit un grand nombre de bourgs et de districts. La route y est difficile, au milieu de terrains abruptes, qui offrent fort peu d'eau. Si un seul homme se place au milieu d'un des passages, il peut fermer le chemin à cent cavaliers. On y trouve entre autres lieux de pélerinages et terrains sacrés, le *Meschhed* (monument) de David, le lieu où repose Djafar-Taïiar, qui est un emplacement sacré, auquel on adresse des vœux; le tombeau de Zeïd-ben-Hârithah; le tombeau d'Abd-allah-ben-Rewâhah; le tombeau de Zeid-ben-Arkam; un terrain qui a été, dit-on, visité par l'imam Ali, le tombeau de Hâreth-ben-Noman, le tombeau de Zeid-ben-Khattâb, d'Abd-allah-ben-Sahl, et de plusieurs autres compagnons du prophète, qui reçurent la couronne du martyre dans l'expédition contre Mouteh موتة. On y voit une caverne où brille continuellement une lumière; le *Meschhed* (monument) de Josué, fils de Noun (sur qui repose le salut!), le tombeau d'Iskender; mais on ne sait pas quel est cet Iskender; le tombeau d'Abd-allah-ben-Moubârek, et autres monuments. »

Le même écrivain, passant en revue les relais de poste qui se trouvaient dans les différentes provinces de l'empire égyptien (1), en compte trois entre Karak et Schaubak. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (2) se con-

(1) Fol. 243 r°.

(2) Man. 1573, fol. 96 r° et v°.

tente de donner sur l'une et l'autre ville les détails empruntés à Abou'lféda et à l'écrivain du *Mesâlek-alabsar*. Il ajoute : « Les limites de la province de Ka-« rak sont, du côté du midi, *Akabah-Sawan* عقبة الصوان ; à l'orient, le canton « de Balkâ; au nord, le lac de Sodome; à l'occident, Tih-Beni-Israïl (le désert « où ont erré les enfants d'Israël). »

Depuis l'époque des croisades, aucun chrétien n'avait visité ni Karak, ni Schaubak. De là vient que le savant et exact Danville s'était trompé, en plaçant, sur la carte de l'Asie, Karak au midi de Schaubak. C'est seulement dans notre siècle, que des hommes estimables et entreprenants, le docteur Seetzen, MM. Irby et Mangles, Burckhardt, MM. Delaborde, et, sans doute, d'autres voyageurs, ont pénétré dans ces cantons reculés, exploré l'une et l'autre ville, dont ils nous ont donné des descriptions exactes et complètes.

Je ferai observer, en finissant, qu'Abou'lmahâsen, dans son *Histoire d'Égypte* (1), désigne une ville qu'il nomme *Karak-albatheniah* كرك البثنية, qui fait, dit-il, partie de la province de Hauran. L'historien des *Kadis d'Égypte* (2) fait mention de *Moukaïrah* مُقَيرة, petite ville de la province de Karak. Enfin nous apprenons, par l'*Histoire d'Alep* de Kemal-eddin (3), que la ville de Rakim الرقيم était à deux journées de marche de Karak.

Au rapport de Nowaïri (4), le territoire dépendant de Karak, avait pour limites, au nord, la rivière de *Moudjib* (Arnon), au midi *Alhasa* (5), à l'occident, le marais salé d'Abou-Dâbit سبخة ابى ضابط. Nous lisons dans l'ouvrage intitulé *Ansab-alarab* (les généalogies des Arabes) (6), que les différentes branches de la grande tribu arabe de Sakhar habitaient sur le territoire de Karak. Et, en effet, MM. Macmichael (7), Robinson (8), Burckhardt, etc., attestent que les Benou-Sakhar sont encore établis dans les mêmes cantons.

6. La ville de Salt est, probablement, celle qui est nommée Σάλτων dans les *Notices ecclésiastiques* (9), et dans celle de Hieroclès (10); dans la *Notice de l'em-*

(1) Man. arab. 666, fol. 113 v°.

(2) *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*, fol. 18 v°.

(3) Man. arab. 728, fol. 184 r°.

(4) 26e partie, manusc. de Leyde, fol. 195 r°.

(5) Voy. la carte de Burckhardt, *Mémoire sur les Nabatéens*, pag. 30.

(6) Manusc. de la Bibliothèque du Roi, fol 49 v°, 54 v°, 56 v°, 116 r°.

(7) *Journey*, p. 244, 245, 246, 259.

(8) *Three years in the East*, pag. 191, 227.

(9) *Notitiæ antiquæ*, p. 51.

(10) Ap. *Antonini Itinerarium*, p. 721

*pire* (1), nous lisons que la huitième cohorte des volontaires était stationnée *Valthæ*. Je crois qu'il faut lire *Salthæ*. Au rapport d'Abou'lféda (2) : « Salt est une petite ville et une forteresse, qui dépend du gouvernement d'Orden. Elle est située sur la montagne orientale du Gaur, au midi d'Adjloun, dont elle est éloignée d'une journée de marche. Placée vis-à-vis d'Ariha (Jéricho), elle domine le Gaur. Du pied de la forteresse de Salt, sort une source abondante, dont l'eau prend son cours, et entre dans la ville. Salt possède de nombreux jardins. Ses grenades, que l'on exporte partout, ont une grande célébrité. C'est une ville bien bâtie et bien peuplée. » Suivant l'auteur du *Mesâlek-alabsar* (3) : « Salt fait partie de la province de Balka. Sa forteresse a été bâtie par ordre de Melik-Moaddam-Isâ, fils de Melik-Adel. Voici le motif qui décida cette construction : quelques jeunes esclaves femelles, qui appartenaient à ce prince, passant dans cet endroit, furent attaquées par des hommes appelés Benou-Rahman, habitants du bourg de Keberiehoudâ, qui les insultèrent, et en enlevèrent plusieurs. Cette citadelle fut construite sur le sommet d'une montagne nommée *Ras-alemir* راس الامير (la tête de l'émir). L'emplacement qu'elle occupe était une forêt épaisse. » Mais, avant cette époque, nous lisons dans l'*Histoire* de Beha-eddin (4) et dans celle d'Abou'lféda, que Saladin, en conférant à son frère Adel la possession des contrées orientales, l'avait obligé de renoncer à tout ce qu'il possédait en Syrie, à l'exception des villes de Karak, Schaubak, Salt et Balka. L'auteur du *Diwan-alinschá* (5) ajoute que la ville de Salt formait un gouvernement particulier et indépendant. Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (6), le nom de cette ville est écrit الصلط. On y lit que c'est une petite ville, qui a une forteresse et des districts qui en dépendent. Elle fait partie du gouvernement de Damas. Nous apprenons par le *Kitab-assolouk* de Makrizi (7), qu'il ne restait plus au pouvoir de Melik-Nâser-Daoud que les villes de Karak, Balka, Salt et Adjloun; car je n'ai point hésité à lire الصلت au lieu de الصليب que présente le manuscrit. Plus bas, l'historien rapporte (8) que les Khawarizmiens, qui avaient avec eux Melik-Nâser-Daoud, furent vaincus, l'an 644 de l'hégire, dans les environs de Salt في ناحية الصلت. L'historien Ahmed-ben-Hadjar-Askalâni, par-

(1) *Notitia Imperii*, pag. 38.
(2) *Tabula Syriæ*, pag. 92.
(3) Man. ar. 583, fol. 214 v°.
(4) *Vita Saladini*, pag. 227.
(5) Man. arabe 1573, fol. 88 r° et v°.
(6) Man. 695, fol. 91 r°.
(7) Tom. I, man. 672, pag. 196.
(8) Page 201.

lant (1), sous l'année 786, d'un personnage nommé Mohammed-ben-Abd-allah, surnommé Hakkâri, et ensuite Salti, ajoute : « Il avait pris des leçons de son « père, dans la ville de Salt الصلت, et il était professeur. » On lit dans la *Vie de Bibars*, écrite par Nowairi (2), que ce prince fit venir de Salt et autres lieux des échelles de bois. La forteressse de Salt fut du nombre de celles qui avaient été détruites par les Mongols, et que Bibars fit rebâtir l'an 659 (3).

Cette ville existe encore aujourd'hui avec le même nom; et elle a été bien décrite par le voyageur Burckhardt (4).

7. L'historien d'Alep, Kemâl-eddin-Abou-Hafs-Omar (5), fait mention de la forteresse rebâtie par ordre de Melik-Moudjâhid, et qui portait le nom de *Schoumaïmis* القلعة التي جددها الملك المجاهد المعروفة بشميميس.

Nous lisons dans les *Annales* d'Abou'lféda (6), que l'an 627 de l'hégire Schirkouh, prince de Hems, commença à relever la forteresse de Schoumaïmis. Ailleurs (7), le même historien nous apprend que l'an 645, Melik-Aschraf, prince de Hems, livra à Melik-Sâleh-Aïoub la place de Schoumaïmis. Il ajoute (8), que Melik-Nâser-Iousouf enleva à Melik-Aschraf la principauté de Hems, pour le punir de ce qu'il avait remis à Melik-Sâleh-Aïoub la ville de Schoumaïmis. L'historien d'Alep, cité plus haut, atteste (9) que la forteresse de Schoumaïmis était située près de Salamiah سلمية. Enfin nous lisons dans le *Kâmel*, ou plutôt dans l'*Histoire* de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (10) : « Hems, Rahbah, Tadmor, Salamiah et sa forteresse, qui porte le nom de Schoumaïmis حمص والرحبة وتدمر وسلمية وقلعتها المسماة شميميس. »

8. Dans les livres de l'Ancien Testament, il est fait mention d'une ville appelée *Botsra* בָּצְרָה qui était la capitale de l'Idumée. Nous lisons dans la Genèse (11) que Jobab, fils de Zerah, monta sur le trône à Botsra, comme roi de l'Idumée. Isaïe (12) représente Dieu ordonnant un massacre général à Botsra et dans toute l'Idumée. On connaît le cantique du même prophète qui commence ainsi (13).

(1) Tom. I, man. arabe 656, fol. 60 v°.
(2) Man. d'Asselin, fol. 19 v°.
(3) Makrizi, *Solouk*, tom. I, pag. 270; Nowairi, *Vie de Bibars*, fol. 4 r°.
(4) *Travels in Syria*, p. 349 et suiv.
(5) Man. 728, fol. 256 r°.
(6) Tom. IV, p. 364.
(7) Page 498.
(8) Tom. V, p. 10.
(9) Fol. 174 r°.
(10) Tom. VII, pag. 48.
(11) Cap. XXXVI, v. 33.
(12) Cap. XXXIV, v. 6.
(13) Cap. LXIII, v. 1.

« *Quis est ille qui venit de Edom, tinctis vestibus de Botsra?* » Dans les prophéties de Jérémie (1), Dieu jure de faire tomber l'opprobre, la dévastation, sur Botsra et toutes les villes qui en dépendaient. Plus loin (2), il peint Dieu, semblable à un aigle puissant, étendant ses ailes sur la ville de Botsra, et tous les guerriers de l'Idumée, saisis d'effroi, livrés aux angoisses et aux douleurs d'une femme qui accouche. Le prophète Amos (3) nous représente le feu de la colère divine, qui va dévorer les palais de Botsra. Faut-il reconnaître, dans cette ancienne cité, la ville de Bosra, que les auteurs de l'antiquité nous désignent comme une place importante, et dont les ruines existent encore aujourd'hui dans la province de Hauran, au midi de Damas? Cette opinion paraît, au premier coup-d'œil, fort probable; et elle a été adoptée par M. Gesenius et par d'autres philologues et géographes. Cependant, on peut, si je ne me trompe, y opposer des objections extrêmement fortes. Si l'on voulait admettre que la ville de Bosra, du Hauran, fut la métropole de l'Idumée, il faudrait supposer que ce dernier pays se prolongeait, vers le nord, bien au-delà des limites qui lui sont assignées, et qui le représentent comme s'étendant entre la mer Morte et la mer Rouge. Il y aurait eu alors une Idumée supérieure et une Idumée inférieure. Il ne serait pas impossible que les Iduméens, profitant de circonstances heureuses, eussent envahi les contrées voisines de la leur, et asservi, par la force de leurs armes, la province dont Botsra faisait partie. Si un événement pareil avait eu lieu, on pourrait en assigner l'époque au temps où le roi d'Assyrie, ayant entraîné en captivité les tribus juives qui habitaient au-delà du Jourdain, l'état d'anarchie et de désolation auquel ces contrées se trouvaient livrées, permirent à un ennemi guerrier et entreprenant de porter ses conquêtes à une grande distance de ses frontières, sans éprouver une résistance sérieuse; mais ces prétendues conquêtes des Iduméens ne sont fondées que sur une ressemblance de nom, et ne sont appuyées sur aucun témoignage d'aucun auteur biblique, d'aucun écrivain de l'antiquité. D'ailleurs, cette invasion des Iduméens ne pouvait pas avoir eu lieu du temps de Moïse, qui nous montre partout l'Idumée comme parfaitement circonscrite dans le terrain que tout s'accorde à lui assigner. En second lieu, à cette époque, l'Idumée était séparée de la province de Bosra par une grande étendue de pays, occupé par plusieurs peuples, les Madianites, les Moabites,

(1) Cap. XLIX, v. 13.
(2) V. 22.
(3) Caput I, v. 12.

les Ammonites, les Amorréens, etc. Les Iduméens, s'ils avaient voulu franchir leurs limites, et aller occuper la contrée qui s'étend au midi de Damas, auraient dû vaincre et assujétir sous leur puissance ces différents peuples, tous fiers et belliqueux. Il est douteux qu'ils eussent pu le faire, et il est probable qu'ils ne l'avaient pas même tenté : car, au moment où les Israélites entrèrent dans la terre de Chanaan, toute la contrée au-delà du Jourdain était occupée par ces différentes nations, toutes indépendantes. De plus, en admettant (ce qui n'est ni démontré ni probable), que du temps de Moïse, le pays qui avait Bosra pour capitale fût soumis aux Iduméens, il est tout-à-fait invraisemblable que ce peuple eût placé la métropole de son empire dans une ville nouvellement conquise, séparée de ses états héréditaires par une vaste étendue de pays ennemi, en sorte que le souverain n'aurait pu exercer qu'une influence insignifiante sur ce qui constituait le corps de sa nation. Enfin, quand Moïse, durant le voyage des Israélites dans le désert, s'adressa au roi de l'Idumée, pour lui demander le passage sur ses terres, il ne fut pas obligé d'envoyer jusqu'à Bosra pour obtenir une réponse; et cette réponse, d'ailleurs, ne se fit nullement attendre. Il me paraît donc impossible d'admettre que la ville de Bosra, qui fait partie de la province du Hauran, ait jamais été la capitale de l'Idumée : c'est donc dans les limites de cette contrée, que nous devons chercher la ville qui en fut la métropole. Or, il existe encore, de nos jours, entre Karak et Schaubak, au sud-est de la mer Morte, et, parconséquent, dans l'ancien pays des Iduméens, un lieu nommé *Boszeyra*, « qui paraît, dit Burckhardt (1), avoir été anciennement une ville considérable, à en juger par les ruines qui environnent le village. » Il me semble bien difficile que l'on puisse se refuser à reconnaître ici l'ancienne Botsra, désignée par Moïse et par les prophètes, comme l'antique capitale de l'Idumée.

Je sais bien que Josèphe, dans son *histoire de la Guerre des Juifs* (2), désigne l'*Idumée supérieure* et l'*Idumée inférieure;* mais cette indication nous révèle seulement un fait bien simple et bien facile à admettre, savoir : que, dans la province de l'Idumée, la partie qui s'étendait vers le nord portait le nom de *supérieure*, tandis que celle qui se prolongeait du côté du midi s'appelait *inférieure*. Mais, dans le récit de l'écrivain juif, rien ne nous conduit à reculer vers le nord, jusqu'au voisinage de Damas, les limites de l'Idumée supérieure.

(1) *Travels in Syria*, p. 407.

(2) Lib. IV, cap. 9, tom. II, pag. 305.

Le nom de l'ancienne capitale de l'Idumée ne se trouve plus, ni dans les livres de l'Ancien Testament, ni dans ceux du Nouveau, ni dans les livres de Josephe, ni dans les ouvrages des historiens, et des géographes grecs ou latins; et ce silence indique d'une manière non équivoque, que cette place, à une époque assez reculée, n'existait plus, ou, du moins, avait perdu toute son importance. Nous ignorons la cause de cette décadence; mais on peut supposer que la fondation et la prospérité croissante de Petra, en faisant refluer vers cette nouvelle capitale les habitants de l'ancienne Idumée, causa la dépopulation de Botsra, qui moins bien placée pour le commerce, plus éloignée de la mer Rouge, fut bientôt négligée et abandonnée de tous ceux que l'appât du gain, la soif des honneurs, attirait dans la nouvelle métropole, qui offrait à leur ambition, à leur cupidité tous les genres de séductions et d'espérances. Dès lors, les bâtiments déserts, mal entretenus, durent tomber rapidement en ruines. Quant au nom *Boszeïrah*, que porte encore aujourd'hui l'emplacement de cette ville, sa forme, qui, chez les Arabes, indique un diminutif, semble lui avoir été donné pour exprimer, d'une manière évidente, l'état d'infériorité où cette place se trouvait par rapport à l'autre Bosra.

Eusèbe avait déjà fait observer (1) que la capitale de l'Idumée ne devait pas être confondue avec la ville de Bosra, mais il n'avait donné aucune indication sur la position de la première de ces places. Dans un passage de Jérémie (2), la ville de Botsra se trouve placée parmi celles du pays de Moab. On conçoit très-bien que l'ancienne capitale du royaume des Iduméens avait pu momentanément passer sous la domination des Moabites. D'ailleurs, dans la nomenclature donnée par le prophète, on trouve également la ville de מְעוֹן dont le nom subsiste encore dans celui de *Maan*, et qui était peu éloignée du site de Botsra, de l'Idumée.

Il existait au-delà du Jourdain, dans le pays assigné à la tribu de Ruben, une ville appelée *Betser* בֶּצֶר, ou, suivant la prononciation adoptée par les Septante, Βοσορ ou Βόσορα (3). Cette place, concédée aux Lévites, jouissait du droit d'asile (4).

(1) *Onomasticon urbium et locorum sacræ scripturæ*, p. 45.

(2) Cap. XLVIII, v. 24.

(3) Deuteronom., cap. IV, v. 43; Josué, cap. XX, v. 8, XXI, 36; Paralipomen., lib. I, cap. 7, v. 37.

(4) Josephi *Antiquit. judaic.*, lib. IV, cap. 7, tom. II, p. 225.

Le premier livre des Machabées (1) indique, dans le pays de Galaad, deux villes, dont l'une se nommait Βόσσορα, l'autre Βοσσὸρ; ou plutôt une seule, car je crois que, dans le texte grec, il faut lire Βοσσόρα ἡ καὶ Βοσσὸρ « *Bossora*, autrement nommée Bossor; » elle fut attaquée et prise d'emblée par Judas Machabée. D'après la position assignée à ces places, aucune d'elles ne saurait être reculée, vers le nord, jusqu'au point où existent encore aujourd'hui les ruines de Bosra.

Cette dernière ville ne paraît pas avoir eu une origine bien ancienne. Son nom ne se trouve pas dans la Bible, non plus que dans les écrits de Josèphe. Hérodote, Diodore de Sicile, Strabon lui-même, n'en font pas mention; et ses ruines, décrites par Burckhardt (2), indiquent toutes l'époqeu romaine. Ce fut, suivant toute apparence, sous le règne des empereurs, vers l'époque de la guerre de Palmyre, que l'on sentit l'importance de cette position, qui, placée sur la lisière du désert, pouvait offrir un rempart contre les courses des Arabes et les invasions des Perses; et la commodité que sa situation présentait, pour le commerce avec les contrées orientales de l'Asie, dut contribuer à augmenter puissamment sa splendeur. Eusèbe lui donne le nom de *métropole* de l'Arabie (3). Au rapport de Damascius elle devint colonie romaine (4) sous le règne de Septime-Sévère ou d'Alexandre-Sévère. Ammien-Marcellin la compte parmi les villes les plus importantes de cette contrée (5). Etienne de Byzance n'en dit qu'un seul mot (6). Suivant la *Notice de l'empire* (7), c'était là que résidait le préfet de la troisième légion cyrénaique. Dans la Géographie de Ptolémée (8), elle est désignée sous le nom de *Botsra legio*, Βόστρα λεγίων, sans doute parce qu'elle avait pour garnison une légion tout entière. La carte de Peutinger la place à seize milles de la ville d'Adraa. C'était un siége épiscopal (9), et elle est qualifiée du titre de métropole, Βόστρα Μητρόπολις, et plusieurs de ses évêques assistèrent à divers conciles (10). Dans la *Vie de saint Sabas* (11) il est fait mention d'Antipater, évêque de Bostra. Moschus (12) nomme Julien, évêque de la même ville.

(1) Cap. V, v. 26, 28.

(2) *Travels in Syria*, pag. 226-236.

(3) *Onomasticon urbium et locorum sacræ scripturæ*, p. 45.

(4) Damascius ap. Photii *Bibliothec*, colonne 1060.

(5) *Historia*, lib. XIV, cap. 8, p. 43, ed. Vales.

(6) *De urbibus*, p. 176

(7) *Notitia Imperii*, pag. 37.

(8) *Géographia*, pag. 142.

(9) *Notitiæ antiquæ*, p. 51.

(10) Relandi *Palæstina*, pag. 666; Lequien, *Oriens Christianus*, tom. II, col. 854 et seqq.

(11) Ap. *Cotelerii monumenta Ecclesiæ græcæ*, tom. III, p. 362.

(12) *Pratum spirituale, ibid.*, tom. II, p 392.

L'auteur de la *Vie de saint Euthymius* (1) indique également Antipater de Bostra. Elle est désignée, sans aucun détail, dans l'ouvrage de Hieroclès (2). Il existe, de cette ville, des médailles nombreuses, sur lesquelles on peut voir l'abbé Belley (3), Eckell (4), Pellerin (5), Mionnet (6), Sartini (7).

La ville de Bosra, sous la domination des Musulmans, a joui d'une assez grande célébrité. Mahomet, durant un voyage qu'il faisait en Syrie, passant par Bosra, y rencontra le moine Bohaira ou Sergius, qui lui fut, dit-on, d'un grand secours pour la composition de l'Alcoran (8). La ville de Bosra (9), à la suite d'un combat sanglant, se rendit aux Arabes musulmans, que commandait Khaled. Sous le règne des princes chrétiens de la Palestine, Bosra, ou, comme on disait alors, *lou Bessereth*, fut érigée en métropole; et son archevêque était un des cinq suffragants du patriarche de Jérusalem (10). Mais, comme le remarque Jean d'Ibelin (11), ce siége ne resta pas longtemps au pouvoir des chrétiens. En effet, cette ville, qui, comme le dit Guillaume de Tyr, était nommée vulgairement *Bussereth* (12), avait été livrée aux Croisés, la deuxième année du règne de Baudouin III; mais elle ne tarda pas à leur être enlevée, et Baudouin IV (13) fit vers cette place une expédition infructueuse. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Kitab-arraoudataïn* (14) fait mention d'un tremblement de terre qui se fit sentir, l'an 546 de l'hégire, à Bosra, et dans toute la province de Hauran. L'historien Ebn-Kadi-Schohbah (15) parle d'un professeur des colléges *Aminieh* et *Hakimieh* à Bosra. Abou'lmahâsen (16) fait mention d'un village appelé *Serlouin* السرلوين, situé à l'occident de Bosra, entre cette ville et celle d'Adhraat. Il parle (17) d'un personnage qui avait résidé dans les *Me-*

(1) *Analecta Ecclesiæ græcæ*, p. 71.

(2) Ap. Antonini *Itinerarium*, p. 722.

(3) *Académie des Belles-lettres*, tom. XXX, pag. 307 et suiv.

(4) *Doctrina nummorum veterum*, tom. III, pag. 500 et seqq.

(5) Médailles de peuples et de villes, t. III, p. 244.

(6) *Description de médailles antiques*, tom. V, pag. 577; *Supplément*, tom. VIII, p. 382 et suiv.

(7) *Classes generales*, pag. 155.

(8) *Abulpharagii historia dynastiarum*, tom. I, p. 162.

(9) *Taberistanensis annales*, tom. II, p. 134.

(10) *Assises de Jérusalem*, tom. I, p. 415.

(11) Pag. 416.

(12) *Historia*, lib. XVI, cap. 8, p. 893, 894.

(13) *Ibid.*, p. 1031.

(14) Man. arab. 702 A, fol. 43 v°, 44 r°.

(15) Man. arab. 643, fol. 60 r°.

(16) *Manhel-Sâfi*, tom. IV, manusc. 750, fol. 189 v°.

(17) *Ibid.*

dreseh (colléges) de Bosra, et qui avait rempli les fonctions d'*imam* dans la mosquée de *Mebrak-annâkah* (le lieu où s'agenouille la femelle du chameau), placée au nord de cette ville. Or, nous apprenons de Burckhardt (1) qu'une mosquée fameuse, nommée *El-Mebrak*, existe encore à peu de distance de Bosra. Ahmed-ben-Hadjar-Ascalâni parle d'un bourg nommé *Doumad* صماد, ou *Soumad*, situé au midi de Bosra (2); et, dans la *Biographie des hommes célèbres du onzième siècle de l'hégire* (3), on lit صماد قرية من حوران « Soumad, « bourg de la province de Hauran. » Abou'lféda nous donne sur cette ville les détails suivants : « Au rapport d'Azizi, Bosra est une ville de la province de « Hauran. C'est une place d'une haute antiquité, dont les maisons sont bâties « en pierres noires et couvertes de toîts. On y voit un marché et un *menber* (une « chaire). Elle est le séjour des Benou-Fezarah, des Benou-Morrah et autres « tribus. Elle a une citadelle, solidement construite, qui ressemble, pour « l'architecture, à celle de Damas, et des jardins. Au rapport d'Ebn-Saïd, Basra « est la capitale du Hauran. Elle est à quatre marches de Damas. » L'auteur du *Mesalek-alabsar* (4) n'ajoute presque aucun détail à ceux que l'on vient de lire; seulement, après avoir parlé de la rencontre faite par Mahomet du moine Bohaira, il atteste que le tombeau de cet homme existait encore dans cette ville. Khalil-Dâheri (5) se contente de dire que Bosra est la capitale d'une province, qui renferme un grand nombre de villes, et qu'elle est sous la juridiction de Damas. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (6) ajoute seulement que l'on voit à Bosra, sur une pierre de granit, la place où s'agenouilla le chameau de Mahomet. Puis il ajoute : « Suivant l'auteur du *Tarif* التعريف (7), le territoire de Bosra confine à celui d'Adhraat. » Parmi les voyageurs modernes, c'est à Burckhardt que nous devons la description la plus circonstanciée des ruines de cette ville.

Je finirai cet article par une observation qui concerne les environs de Bosra.

(1) *Travels in Syria*, p. 235.
(2) Tom. II, man. arab. 667, fol. 124 r°.
(3) *Manuscrit de la Bibliothèque du roi*, p. 26.
(4) Man. arab. 583, fol 215.
(5) Man. 695, fol. 94 v°.
(6) Man. arab. 1573, fol. 88 v°.
(7) Cet ouvrage, qui est souvent cité dans le *Diwan-alinschâ*, et qui paraît avoir été un livre important, a pour véritable titre : التعريف بالمصطلح الشريف, c'est-à-dire « l'indication « des usages augustes. » Il a pour auteur Schehab-eddin-Abou'labbas-Ahmed, le même écrivain qui a rédigé la grande composition historique, intitulée *Mesâlek-alabsâr*. (Voyez *Généalogie des Arabes*, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fol. 40 v°, 47 v°, 48 v°, 49 v°.

On lit dans l'histoire de Tabari (1) que l'armée des Arabes musulmans, commandée par Khaled, vint camper devant قناة بصرى. M. Kosegarten traduit : *Ad canalem Bosrœ consedit;* plus loin (2) نزل على قناة بصرى, ce que le traducteur rend de la même manière. Mais j'oserais ne point partager ici l'opinion de ce savant : le mot قناة ne désigne point *un canal*, c'est le nom d'une ville appelée *Kanat.* En effet, dans le premier des deux passages cités, l'écrivain arabe ajoute : كانت اول مدينة افتتحت بالشام على يدى خالد « Ce fut la première place conquise, en « Syrie, par Khaled. » Il faut donc traduire : « Kanat de Bosra. » Nous retrouvons ici ce bourg dont parle Eusèbe (3) et qu'il place dans la Trachonitide, au voisinage de Bosra. Ce lieu existe encore aujourd'hui, à peu de distance de cette ville, sous le nom de *Kanouat*, et il est décrit par Burckhardt (4) et par M. Robinson (5).

9. La ville de Tadmor est, comme comme chacun le sait, la même ville à laquelle les Grecs, et après eux les Romains, donnèrent le nom de *Palmyre*. Je ne présenterai ici aucun détail sur l'ancien état de cette cité fameuse. Depuis qu'elle eut été enlevée à l'empire grec par les armes des Musulmans, elle fut toujours considérée comme une place importante. Lorsque les Arabes musulmans, commandés par Khaled, se présentèrent devant Tadmor, les habitans voulurent d'abord fortifier leur ville; mais ensuite ils acceptèrent une capitulation (6). Elle fut prise par les troupes du khalife Merwan-ben-Ahmed, le dernier souverain de la dynastie des Ommiades (7). Au rapport d'Abou'lmahàsen (8), l'an 434 de l'hégire, un tremblement de terre se fit sentir à Balbek, à Tadmor, et fit périr sous les ruines la plus grande partie des habitants de cette dernière ville. L'an 530, Tadmor fut donnée en échange pour la ville de Hems (9). Cette même année, Iousouf-ben-Firouz, l'un des courtisans de Schems-almolouk, souverain de Damas, sachant que ce prince voulait le faire périr, prit la fuite, se rendit à Tadmor, et se fortifia dans cette place (10). Timour fit marcher un corps de troupes du côté de Tadmor (11). Dans la *Biographie des hommes illustres du*

(1) *Taberistanensis Annales*, tom. II, p. 122.

(2) Pag. 132.

(3) *Onomasticon urbium sacrœ scripturœ*, p. 48.

(4) *Travels in Syria*, pag. 83 et suiv.

(5) *Three years in the East*, pag. 178 et suiv.

(6) *Taberistanensis Annales*, tom. II, pag. 116.

(7) Ebn-Khaldoun, tom. III, fol. 118 v°.

(8) Man. arab. 671, fol. 207 v°.

(9) Ebn-Athir, *Kâmel*, tom. V, p. 21.

(10) *Id.*, pag. 30; Nowairi, 26e partie, man. de Leyde, fol. 25 r°.

(11) *Zâfer-Nâmeh*, (de mon manuscrit, fol. 299 v°).

*onzième siècle de l'hégire*, il est encore fait mention, à cette époque, du gouvernement de Tadmor ولي حكومة تدمر (1). Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (2), il est parlé d'une route appelée Halwiah, qui était voisine de Tadmor طريق يقال لها الحلوبة بالقرب من تدمر. L'auteur du *Mesâlek-alabsar* nous donne, sur cette ville, les détails suivants (3) : « Tadmor est une ville qui appartient également à la « Syrie et à l'Irak, attendu qu'elle se trouve sur la limite de ces deux contrées. « C'est une place importante, qui a eu Salomon pour fondateur. On y voit de « magnifiques jardins, et des objets de commerce fort avantageux. Ses habitants « sont riches; et il en part des marchands qui voyagent dans toutes les con- « trées. » L'auteur du *Divan-alinschâ* (4) ajoute que cette ville est à cinquante-neuf milles de Damas, à cent deux milles de Rahbah, et à trois marches de Hamah.

10. Au rapport de l'auteur du *Lexique géographique arabe* (5) : « Le nom « Alatroun est celui d'une ville située dans les environs de Ramlah, en « Palestine. » Nous savons, par le témoignage unanime des pélerins qui ont visité la Terre-Sainte, que non loin de la ville de Ramlah, se trouve un château ruiné qui, au rapport des chrétiens du pays, était la demeure du bon larron (6). On pourrait demander si c'est la forme du nom arabe qui a produit cette tradition, ou si, au contraire, le nom arabe n'est autre que le mot *latro*, auquel on a ajouté l'article. Cette seconde hypothèse est, à mon avis, la plus croyable : car il est à présumer que l'opinion qui regardait ce château et le village qui l'avoisine, comme ayant été jadis la résidence du bon larron, existait parmi les chrétiens de la Palestine, antérieurement à l'invasion des Musulmans.

11. La ville nommée ici *Iskenderouneh* est la même que l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (7) appelle *Alexandroschene*, et qu'il place entre Tyr et Ptolemaïde, à douze milles de la première, à vingt milles de la seconde. Les historiens occidentaux des Croisades font souvent mention de cette ville, et la désignent de plusieurs manières. Guillaume de Tyr (8) rapporte que, dans l'année 1116,

(1) *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*, pag. 452.

(2) Man. arab. 595 A, tom. II, fol. 196 r°.

(3) Man. arab. 583, fol. 215 v°.

(4) Man. 1573, fol. 89 v°.

(5) Manuscrit, p. 46.

(6) *Principis Radzwilh Ierosolimitana peregrinatio*, p. 122; Mariano Morone da Maleo, *Terra Santa illustrata*, tom. I, p. 62; *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, tom. II, p. 102; Quaresmius, *Elucidatio Terræ Sanctæ*, tom. I, p. 12, etc.

(7) Ap. *Antonini Itinerarium*, pag. 584.

(8) *Historia*, lib. XI, cap. 29, p. 815.

Baudouin Ier, roi de Jérusalem, fit construire une forteresse dans ce lieu, où avait, dit-il, campé Alexandre, et que les habitants du pays nomment, par corruption, *Scandalium*. Plus loin (1), on lit : *Districtum Scandarionis;* ailleurs (2), l'historien parle d'un lieu situé à environ six milles de Tyr, appelé *Alexandrium* et vulgairement *Scandarium;* plus bas (3), on lit *Alexandrium*. Dans l'ouvrage intitulé *Gesta francorum* (4), ce nom est écrit *Scandaleon*. Dans l'ouvrage de Foucher de Chartres (5), *Castellum Scandalium*. Jacques de Vitry (6) écrit ce nom *Scandalion*, et, plus loin (7), *Scandalium*. On lit dans l'ouvrage de Marino Sanudo (8) : « *Castrum Alexandrium*, quod Escandar et Scandalium. » On apprend des *Assises de Jérusalem* (9) « que la seigneurie d'Escandelion avait court, coins et justise. » Plus bas (10) que Reymont d'Escandelion devait fournir sept chevaliers. Joinville, dans la *Vie de saint Louis* (11), rapporte que ce prince, se rendant de Saint-Jean d'Acre à Arsur (Tyr), séjourna au *Sablon d'Acre*. Si je ne me trompe, le mot corrompu *Sablon* nous représente le nom *Scandalion* par lequel les Croisés désignaient la ville dont nous parlons. Maundrell (12) a retrouvé les ruines de cette forteresse, qui ont été également reconnues par MM. Michaut et Poujoulat (13).

12. La province de *Bika* ou *Beka*, l'ancienne Cœlé-Syrie, située à l'occident de Damas, conserve encore aujourd'hui son nom (14). Nous lisons dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (15) : « Bika-Aziz البقاع العزيز est une province qui renferme « un grand nombre de bourgs et des terrains forts vastes. Elle fait partie du gou- « vernement de Damas. » L'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschd* (16) nous donne les détails suivants : « Le district de Bika-Balbeki البقاع البعلبكى tire son « nom de la ville de Balbek. Le Bika-Azizi a emprunté son nom à Melik-Aziz, fils « du sultan Salah-eddin. Suivant ce qu'on lit dans le *Tarif*, le siége du gou-

(1) Page 835.
(2) Page 838.
(3) Pag. 840.
(4) Pag. 612.
(5) *Gesta peregrinantium francorum*, p. 427.
(6) *Historia Iherosolimitana*, p. 1068.
(7) Page 1072.
(8) *Secreta fidelium crucis*, p. 157.
(9) Tom. I, p. 421.
(10) Pag. 425.
(11) Page 118, éd. de 1761.
(12) *Voyage d'Alep à Jérusalem*, p. 87.
(13) *Correspondance d'Orient*, tom. V, p. 493.
(14) Burckhardt, *Travels in Syria*, pag. 7, 8, 11, 28, etc. Macmichael, *Journey from Moscow to Constantinople*, p. 254. M. Robinson (*Three years in the East*, p. 125) écrit *Bekan*.
(15) Man. 695, fol. 94 v°.
(16) Man. arab. 1573, fol. 89 r°.

« vernement est *Karak-Nouh* كرك نوح. Ces deux préfectures sont séparées du « gouvernement de Balbek, et sont réunies sous l'autorité d'un commandant « particulier qui tient un rang distingué. » La ville appellée ici كرك نوح est nommée كرخ نوح dans les *Annales* d'Abou'lféda (1). On peut voir, sur ce lieu, les détails que nous donnent MM. Robinson (2), et Burckhardt (3). Nous lisons dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (4), que Timour, dans son expédition de Syrie, vint camper devant Bika-Azizi نزل على البقاع العزيزى. Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntabi (5), nous trouvons ces mots : المارع قرية من قرى البقاع من بلاد الشام « Almari est un bourg de la province de Bika, qui fait « partie de la Syrie. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (6) (sous la date de l'année 745 de l'hégire), on lit : قام العير بارض البقاع بين اهله واهل وادى التيم وجى من كتبهم مما نهبها اعداوها وفيها زندقة ومذهب النصيرية « L'autre se montra dans la « province de Bika, parmi la population de cette contrée, et celle de la vallée « de Taïm. On apporta des livres qui avaient été pillés par les ennemis, et qui « renfermaient des principes d'athéisme et les dogmes des Nosairis. » Dans la *Biographie des hommes illustres du onzième siècle de l'hégire* (7), on lit : « Le « bourg de Hamara fait partie du district de Bika. » قرية حمارا من عمل البقاع. Plus loin (8) : « Le canton de Bika-Azizi, qui dépend de Damas. » ناحية البقاع العزيزى من نواحى دمشق Plus bas (9) : « Bawarisch, qui fait partie de la province de Bika-Aziz » بوارش من ارض البقاع العزيز. Et enfin (10) : « Bika-Aziz. » البقاع العزيز Quant à la vallée de Teim dont cet écrivain fait mention, elle est, je crois, la même que la vallée de *Teïm-allah-ben-Thalebah*, dont il parle ailleurs (11), et qu'il place à l'occident de Damas, dans le canton de Banias. Si je ne me trompe, il faut également y reconnaître cette vallée dont parle Ebn-Khaldoun (12), dont le nom dans le manuscrit est orthographié وادى البثم et que l'historien indique comme faisant partie de la province de Balbek. Dans une charte, qui contient des donations faites aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Ponce, comte de Tripoli, il est

(1) Tom. V, pag. 376.
(2) *Three years in the East*, pag. 125.
(3) *Travels in Syria*, p. 4, 5.
(4) Man. arab. 666, fol. 79 v°.
(5) Man. 684, fol. 140 r°.
(6) Man. 643, fol. 63 v° et 64 r°.
(7) *Manuscr. de la Bibliothèque du Roi*, p. 97.
(8) Fol. 773 r°.
(9) Fol. 966 r°.
(10) Fol. 966 v°.
(11) Fol. 823 v°.
(12) Tom. IV, fol. 77 r°.

parlé d'un village, appelé *Buho*, situé *ad montana de Bochea* (1). Dans l'*Histoire* de Guillaume de Tyr (2), il est fait mention de la vallée de *Bacar*, qui me paraît correspondre parfaitement avec la province de Bika; c'est, je crois, le même canton, dont cet historien parle, sous le nom de *la Bochea* (3).

13. On sait que dans la Palestine, ainsi que dans les contrées qui s'étendent à l'orient du Jourdain, les montagnes, en beaucoup d'endroits, sont percées de profondes grottes : on se rappelle cette caverne du désert d'Engaddi, où David était caché avec la troupe qui l'accompagnait, et dans laquelle Saül entra, sans se douter qu'elle recélât personne (4). Nous lisons dans l'*Histoire* de Josephe (5), que, du temps d'Hérode, des cavernes de la Galilée, creusées dans des montagnes inaccessibles, servaient de repaire à des brigands, qui portaient de tous côtés le ravage; que des soldats robustes, placés dans des coffres, et se faisant descendre jusqu'à l'entrée de ces antres formidables, firent périr ces voleurs par le fer ou par la flamme. Ces retraites naturelles, qu'il était si aisé de convertir en forteresses à peu près imprenables, furent choisies souvent comme postes militaires. On voit, par la *Notice de l'empire* (6), que, dans la province d'Arabie, un corps de cavaliers indigènes stationnait aux cavernes *Speluncis*. Nous apprenons de l'historien d'Alep, Kemal-eddin-Omar (7), que, dans une expédition faite en Syrie par les Grecs, l'empereur fit, pendant dix jours, enfumer ceux qui s'étaient retirés dans les grottes appelées *Magaïr-albâb* مغاير الباب (les grottes de la porte).

Les écrivains latins des croisades font mention de plusieurs cavernes, qui étaient devenues des forteresses. Guillaume de Tyr (8) parle d'une caverne inexpugnable, située sur le territoire de Sidon, et que l'on appelait vulgairement *Cavea de Tyrum*. Ce lieu est le même qui, dans le texte de ce traité et dans la géographie d'Abou'lféda (9), est nommé شقيف تيرون *Schakif-Tiroun*. Et je ferai observer, à cette occasion, que le mot شقيف, qui entre également dans la composition du nom de *Schakif-Arnoun*, n'est autre que le terme syriaque ܫܩܝܦܐ

(1) *Codice diplomatico dell' Ordine Gerosolimitano*, tom. I, p. 11.

(2) *Historia*, lib. XXII, cap. 17, p. 1003, 1029.

(3) Lib. XIX, pag. 960.

(4) Samuel I, cap. 24.

(5) *De bello judaïco*, lib. I, cap. 16, tom. II, p. 92.

(6) *Notitia Imperii*, p. 37.

(7) Man. arab. 728, fol. 156 r°.

(8) *Historia*, lib. XIX, pag. 962.

(9) Pag. 98.

*rocher.* Dans des chartes qui constatent des donations faites aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, nous trouvons indiquées : 1° *Cavea de Memboa* (1); 2° *Cavea ficuum* et *cavea Artais* (2); *la cave* (3), *la cave de Azor* (4). M. Macmichael (5) fait mention des vastes cavernes creusées dans les montagnes qui avoisinent la mer Morte, du côté de l'orient. Burckhardt en rencontra de très-nombreuses, dans les environs de Balbek (6) et ailleurs. Peut-être la caverne de *Zalaia* nous représente-t-elle le lieu appelé aujourd'hui *Zahlé*, sur lequel on peut voir les détails que donnent Burckhardt (7) et M. Robinson (8).

14. Probablement, le mot الفتوحات (les conquêtes) indique ce que l'auteur du *Diwan-alinschâ* (9) désigne par le nom الفتوحات الجاهانية *les conquêtes du Djahan*, c'est-à-dire les villes que les sultans d'Égypte avaient enlevées aux rois de la Petite Arménie, et qui étaient situées près de la rivière de Djahân ou plutôt *Djeïhan*. C'est ce que l'auteur atteste formellement : car on lit dans une note marginale de son ouvrage : سميت بذلك لمجاورتها نهر جاهان وهو نهر جيحان Le même écrivain nous apprend (10) que le *naïb* (gouverneur) de la ville d'Aïas portait le titre de *naïb-elfotouhat-el-djahamah* نايب الفتوحات الجاهانية « Naïb « (gouverneur) des conquêtes de Djahân. » Quant à la rivière de Djeïhan, voici les détails que nous donne Masoudi (11) : جيحان مخرجه من عيون تعرف بعيون جيحان على ثلثة اميال مرعش ويطرح الى البحر الرومي وليس للمسلمين عليه من المدن الا المصيصة وكفرنبنا ومجراه بينهما « Le Djeïhan sort de plusieurs fontaines, appelées *les « sources du Djeïhan*, placées à trois milles de la ville de Marasch, et il se jette « dans la mer de Grèce. Les Musulmans ne possèdent, sur ses bords, que deux « places, savoir : Masisah et Kafartena, entre lesquelles coule cette rivière. » Ces détails sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été transcrits par Abou'lféda.

15. Eusèbe parle (12) d'un gros bourg appelé *Kammona*, Καμμωνὰ, situé sur le chemin qui conduisait à Ptolémaïde. Ce lieu existe encore dans celui de *Kau-*

(1) *Codice diplomatico dell' Ordine Gerosolimitano*, tom. I, pag. 70.
(2) Page 95.
(3) Page 140.
(4) Page 221.
(5) *Journey from Moscow to Constantinople*, pag. 246.
(6) *Travels in Syria*, p. 15.
(7) *Travels in Syria*, pag. 27 et suiv.
(8) *Three years in the East*, p. 125.
(9) Man. 1573, fol. 92 r°.
(10) Fol. 241 v°.
(11) *Moroudj*, tom. I, fol. 148 v°, 149 r°.
(12) *Onomasticon urbium sacræ scripturæ*, p. 47.

*moun* القيمون. Nous lisons dans l'*Histoire de Saladin*, par Beha-eddin (1), que ce prince avait renvoyé ses bagages à Nazareth et à Kaïmoun. L'auteur du Lexique géographique arabe cité par A. Schultens (2), se contente de dire que c'est une ville située à peu de distance de Ramlah, dans la Palestine. On lit dans le *Kâmel*, ou plutôt dans l'Histoire de Djemâl-eddin-ben-Wâsel (3) : « Kaïmoun est à trois parasanges de la ville d'Akka. » قيمون هى على ثلثة فراسخ من عكا. Il ajoute qu'une rivière coule dans les environs. On apprend du continuateur de Guillaume de Tyr (4), que le lieu nommé *Laqueimont* est à cinq milles de Saint-Jean-d'Acre. On lit dans les Assises de Jérusalem (5) : « Le seignor dou Caymont a court et coins et justise. Et au Caymont a court de borgesie et justise. »

16. Je ne trouve nulle part le nom de *Karn* القرن; mais on lit dans l'*histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (6) : « Melik-Dâher partit de Damas, se dirigeant vers « *Korain* القرين. » Si je ne me trompe, nous pouvons reconnaître cette ville dans le lieu que M. Macmichael nomme *Bart* (Beit)-*el-Carn* (7). On lit *Beit-Kerm*, dans le voyage de Burckhardt (8). Il ne faut pas, je crois, confondre cette ville avec d'autres lieux, dont le nom offre avec le sien une assez grande ressemblance : car, dans un itinéraire donné par Khalil-Dâheri (9), on trouve, à peu de distance de Hems, un lieu nommé *Karneïn* القرنين. C'est, si je ne me trompe, la place dont Abou'lféda fait mention (10) sous le nom de *Koroun-Hamah* قرون حماة (les cornes de Hamah). Dans l'*histoire d'Alep*, de Kemal-eddin-Omar (11), on trouve ces mots : « Les deux armées firent leur jonction auprès de *Koroun-Hamah.* » Et dans une *histoire d'Égypte* (12) on lit : « Il arriva à Koroun-Hamah » وصل الى قرون حماة.

17. La forteresse appellée *Berdj-Miar* (la tour de Miar), et celle qui porte le nom de *Aryme*, sont indiquées, par Burckhardt, comme situées au milieu des montagnes qui font partie du canton occupé par les Anzeyrys (Nosaïris) (13).

(1) *Vita Saladini*, p. 148.
(2) *Index Geographicus.*
(3) *Kâmel*, tom. VI, pag. 105.
(4) Page 640.
(5) Tom. I, pag. 420.
(6) Man. arab. 661, fol. 199 r°.
(7) *Journey from Moscow to Constantinople*, p. 241.
(8) *Travels in Syria*, p. 376.
(9) Man. 695, fol. 244 r°.
(10) *Annales*, tom. IV, pag. 22.
(11) Man. 726, fol. 126 r°.
(12) De mon manuscrit, fol. 88 r°.
(13) *Travels in Syria*, pag. 161.

18. La ville de *Safithâ* صافيثا est la même que celle dont Burckhardt écrit le nom صفيطة (1). Suivant ce voyageur, cette forteresse est le poste principal des Anzeyris (Nosairis), le lieu où réside leur chef.

19. Le lieu nommé *Maroun* est le même dont il a été fait mention dans le traité conclu avec la princesse de Tyr, et dont le territoire devait être partagé par moitié entre les chrétiens et les musulmans. Il en est parlé dans les *Assises de Jérusalem* (2), où on lit que le Thoron devait fournir quinze chevaliers, et le *Maron* trois chevaliers. La position de ce lieu se trouve indiquée sur la carte de MM. Robinson et Smith.

20. Il s'est glissé, je pense, une erreur dans la rédaction de ce traité. Il est fait mention de la trêve conclue avec Melik-Mansour. Mais il faut à ce nom substituer celui de *Melik-Dâher*.

21. J'avais eu l'intention de donner ici une description un peu détaillée de la ville de Damas, telle qu'elle était à l'époque dont notre auteur a retracé l'histoire; mais l'espace dont je puis disposer ne me permet pas de consigner des renseignements trop étendus, que je me vois forcé de renvoyer à un autre volume. Je me contenterai de présenter ici une notice sur la principale mosquée de Damas. Plusieurs écrivains, Masoudi et autres, ont décrit, avec plus ou moins de détails, cet édifice remarquable. Je choisirai de préférence la relation que nous offre un historien estimable, Mohammed-ben-Schâker, auteur de l'ouvrage intitulé *Oioun-attawarikh* عيون الاواريخ, c'est-à-dire *les sources des histoires*. Cette description, qui, comme on va le voir, est empruntée presque entièrement à la grande histoire d'Ebn-Asâker, a été copiée par un autre écrivain auquel nous devons une histoire de la ville de Damas (3). Voici de quelle manière s'exprime le chroniqueur (4) : « Au rapport du *Hâfid* Ebn-Asâker, lorsque Dieu « eût conquis, pour les musulmans, la Syrie tout entière, et, en particulier, la « ville de Damas, avec toutes ses dépendances; qu'il eut fait descendre sur cette « place sa miséricorde, et qu'il eut dirigé vers elle ses bienfaits, le général de « cette époque, savoir : Abou-Obaidah, ou, suivant d'autres, Khaled-ben-Wa- « lid, écrivit pour les habitants une capitulation par laquelle il laissa au pouvoir « des chrétiens quatorze églises. Les musulmans leur enlevèrent l'église appelée

(1) *Travels in Syria*, pag. 160.
(2) Tom. I, pag. 423.
(3) Man. arab. 823, fol. 4 et suiv., 41 et suiv.
(4) Man. arab. 638, fol. 45 et suiv.

« l'église de Mar-Iohanna (Saint-Jean), attendu que la ville, du côté de la porte « orientale, avait été conquise, l'épée à la main, par Khâled; tandis que les « chrétiens recevaient d'Abou-Obaïdah, qui se trouvait sur la porte de Djâbiah, « un acte d'amnistie. Après de longues contestations, on tomba d'accord qu'une « moitié de la ville serait considérée comme ayant été occupée par suite d'un « traité, et l'autre, comme prise d'assaut. Les Arabes s'emparèrent de la moitié « orientale de cette église, et Khaled la convertit en mosquée. A cette époque, « c'était lui qui occupait le rang d'émir de Syrie; ce fut lui qui le premier fit la « prière dans cet édifice; après lui, les compagnons du Prophète se placèrent « dans la partie appelée le *mihrab des compagnons du Prophète*, et, toutefois, on « n'avait pas encore percé la muraille, pour y pratiquer un *mihrab* cintré, ce « qui ne les empêchait pas de faire la prière sur ce terrain sacré. Les musulmans « et les chrétiens entraient par une même porte, qui était celle du temple « primitif, placé du côté du midi, au lieu où se trouve aujourd'hui le grand « *mihrab*. Puis, les chrétiens se dirigeaient, à l'ouest, vers leur église; et les « musulmans prenaient à droite, pour gagner leur mosquée. Les chrétiens, par « respect pour les compagnons du Prophète, par crainte, par considération, « n'osaient pas lire leur livre à haute voix, ni frapper leurs cloches. Moaviah, à « l'époque où il gouvernait la Syrie, avait fait bâtir une maison destinée pour « l'habitation de l'émir, et qui était placée au midi de la mosquée des compa- « gnons du Prophète. On y construisit, par son ordre, une coupole verte qui « communiqua ce nom à l'édifice entier. Moawiah résida dans cette maison « l'espace de quarante ans.

« Les choses restèrent sur le même pied, depuis l'année 14 jusqu'au mois « de Dhou'lkadah, de l'an 86. Au mois de Schewal, de cette même année, « Walid-ben-Abd-elmelik avait été promu au rang de khalife. Ce prince résolut « d'enlever aux chrétiens le reste de cette église, pour le réunir à la partie qui « se trouvait possédée par les musulmans, et ne faire du tout qu'une seule « mosquée. En effet, quelques musulmans étaient blessés d'entendre les chrétiens « faire la lecture de l'évangile, et réciter leurs prières à voix haute. Il voulut « donc les éloigner des musulmans, et réunir une partie de l'édifice à l'autre « afin d'agrandir la mosquée *djâmi*. Il s'adressa aux chrétiens, et les pressa « de lui céder le lieu qu'il réclamait, offrant de leur donner, en échange, de « nombreuses propriétés territoriales, et de leur accorder, en outre, quatre

« églises qui n'étaient pas comprises dans le traité, savoir : l'église de Marie; « l'église de Mousallabah كنيسة المصلّبة, située en dedans de la porte orientale; « l'église de *Tell-eldjubn* كنيسة تل الجبن (la colline du Fromage), et l'église de « Homaïd-ben-Derrah, située dans la rue de Sakil درب الصقيل. Les chrétiens « ayant refusé opiniâtrément d'accepter ces propositions, le khalife leur dit : « Apportez-nous le traité fait avec vous. » Ils présentèrent l'acte qui se trouvait « entre leurs mains, et qui avait été dressé du temps des compagnons du Prophète. « Cette pièce fut lue en présence de Walid. L'église de Thomas, située en dehors « de la porte de Thomas, sur le bord de la rivière, ne se trouvait pas men- « tionnée dans le traité. Or, cette église était, dit-on, plus vaste que celle de Mar- « Iohanna (Saint-Jean). Le khalife leur dit : « Je vais démolir cet édifice, et le « convertir en mosquée. » Les chrétiens répondirent : « Que le prince des croyants « nous laisse cette église, ainsi que les autres dont il a parlé, et nous consenti- « rons à lui laisser prendre le reste de l'église. » Le khalife leur concéda ces « édifices, et prit possession du reste de l'église.

« Bientôt après, Walid fit apporter les instruments qui servent à la démoli- « tion, et les émirs, ainsi que tous les personnages éminents, se réunirent autour « de lui. Cependant les évêques des chrétiens et leurs prêtres allèrent trouver le « khalife et lui dirent : « Prince des croyants, nos livres portent que quiconque « détruira cette église deviendra fou. » Walid répondit : « Je consens à devenir fou « pour la cause de Dieu. Par Dieu ! personne ne commencera avant moi la démo- « lition. » Alors, il monta sur la tour orientale, qui offre le polygone que l'on dé- « signe aujourd'hui sous le nom de *Sâat* (horloge); c'était alors un ermitage « habité par un moine. Le khalife l'ayant sommé de descendre, l'ermite se mon- « tra blessé d'un pareil ordre; alors, Walid le prit par le derrière du cou, et ne « cessa de le pousser devant lui, jusqu'à ce qu'il l'eut forcé de descendre. « Le prince monta aussitôt sur la partie la plus élevée de l'église, au-dessus du « grand autel, que l'on désignait par le nom de *alschâhid* (le témoin). Après « quoi, il prit le bas de sa robe, qui était d'une couleur aussi jaune qu'un « coing, et l'enfonça dans sa ceinture; puis, saisissant une hache, il en frappa « la pierre la plus haute de l'édifice, et la précipita en bas. Tous les émirs « s'empressèrent de prendre part à la démolition. Les musulmans firent entendre « trois fois le cri du *tekbir;* tandis que les chrétiens, réunis sur les degrés de Dji- « roun, poussèrent des hurlements de désespoir. Walid donna ordre à Abou-

« Nâtil-Riah-Gassâni, *emir-alschortah* (commandant du guet), de frapper les « chrétiens, et de les contraindre à se retirer. Ce qui fut exécuté. Les musul- « mans démolirent tout ce que les chrétiens avaient compris dans le carré qui « formait l'édifice, autels, chambres, arcades, en sorte qu'il ne resta plus « qu'une enceinte carrée. Ensuite, on commença les travaux de construction, « d'après un plan noble et admirable, tel qu'il n'avait point encore été mis en « pratique.

« Walid employa, pour les travaux de la mosquée, un grand nombre d'ou- « vriers, d'architectes, de maçons. La direction des travaux fut confiée à Souleï- « man-ben-Abd-elmelik, frère du khalife et son successeur désigné. Suivant ce que « l'on rapporte, Walid députa vers l'empereur des Grecs, pour réclamer de lui « l'envoi d'ouvriers, marbriers et autres, qui pussent bâtir la mosquée au gré du « khalife (1). Il lui signifia que dans le cas d'un refus, il ferait marcher ses armées « sur les terres de l'Empire, et qu'il détruirait toutes les églises qui se trouvaient « dans ses États, même celles de Jérusalem et de Roha (Édesse), ainsi que tous les « monuments laissés par les Romains. L'empereur envoya aussitôt un très-grand « nombre d'ouvriers. En même temps, il adressa au khalife une lettre, dans « laquelle il lui disait : « Si votre père a compris le projet que vous exécutez, et n'a « pas cru devoir le réaliser : c'est un tort pour vous; si, au contraire, il ne l'a « pas compris, et que vous l'ayez compris, le tort en est à lui. » A la réception de « ce message, Walid résolut d'y répondre; il convoqua, pour cet objet, une « nombreuse réunion; dans cette assemblée se trouvait le poëte Ferazdak, qui « dit au khalife : « Prince des croyants, j'y répondrai, par un passage du livre du « Dieu très-haut. »

« Le khalife lui dit : « Malheureux ! quel est donc ce passage ? » Ferazdak ré- « pondit : « C'est cette parole du Dieu très-haut (2) : Nous l'avons fait comprendre « à Salomon, et nous avons donné à chaque homme le pouvoir ou la science. » « Cette observation plut à Walid, qui l'envoya, comme réponse, à l'empereur « des Grecs. Ferazdak fit, à cette occasion, les vers suivants :

« En reléguant les chrétiens dans leurs églises, tu les as séparés d'avec ceux « qui adorent Dieu, le matin, et au moment du crépuscule du soir.

(1) Suivant l'auteur de l'*Histoire de Damas*, manuscr. 823, fol. 5 r°, les ouvriers demandés à l'empereur grec par Walid étaient au nombre de douze mille.

(2) Coran, *Surat.* 21, v. 79.

[illegible] prient, mais au moment où ils se prosternent, les uns tournent leurs [illegible] vers Dieu, les autres vers l'idole : comment verrait-on réunis ensemble, [illegible] que frappent les adorateurs de la croix, et les lecteurs qui ne dorment pas ?

D[illegible] le projet d'éloigner leur église de la mosquée dans laquelle [illegible].

[illegible] qu'il fallait écarter un de ces édifices de l'autre, comme ces [illegible] David et Salomon ont compris qu'ils régnaient, au nom [illegible] les plantes et les animaux.»

[illegible] Walid forma le projet de faire construire la coupole placée au [illegible] et que l'on appelle *Koubbet-alnesr* قبة النسر (la coupole de [illegible]. Au reste, ce nom est nouveau; il tire son origine de ce qu'on a comparé, sous le rapport de la figure, cette partie de l'édifice à un aigle, attendu que les [illegible] qui s'étendent à sa gauche et à sa droite, semblent être ses ailes. Il fit creuser, pour asseoir les piliers angulaires, jusqu'à ce que l'on atteignit l'eau, dont on but, et qui se trouva douce et limpide. Alors on posa [illegible] de bois de vignes, par-dessus lesquels on bâtit en pierres. Lorsque [illegible] furent parvenus à une hauteur convenable, on éleva sur eux [illegible] elle ne tarda pas à crouler. Alors Walid dit à l'un des architectes : « [illegible] veux que tu me rebâtisses cette coupole.» L'architecte répondit : « [illegible] condition que vous me promettrez, au nom de Dieu, de n'employer [illegible] ce travail aucune autre personne que moi.» Le khalife en fit le serment. Alors l'architecte rebâtit les piliers, puis les enveloppa de nattes; après quoi il s'absenta l'espace d'une année entière, sans que Walid sût où il était [illegible]. Au bout de l'année, l'architecte reparut. Le khalife, empressé, le mena [illegible], accompagné des principaux personnages de l'État. On enleva les nattes qui cachaient les piliers : ceux-ci s'étaient affaissés de manière à se [illegible] au niveau du sol. L'architecte dit au prince : « Voilà ce qui pouvait [illegible] de plus avantageux.» Après quoi, il fit continuer les travaux, [illegible] la voûte. Suivant quelques écrivains, Walid voulait que le [illegible] de la coupole fût formé d'or pur, afin de rehausser la majesté de [illegible]. L'architecte lui dit : « Vous ne pouvez réaliser un pareil projet.» Le [illegible] appliquer cinquante coups de fouet, et lui dit : « Comment, [illegible] au-dessus de mes forces ? » L'architecte répondit :

« Le fait est vrai. » Walid lui dit : « Explique-moi cela. » L'architecte s'étant « fait apporter la quantité d'or qui se trouvait sous la main, la fit fondre, et « en forma une brique, dans laquelle il entra une valeur de plusieurs milliers « de pièces. Puis il dit : « Prince des croyants, il nous faut tant de milliers de « pareilles briques ; si vous pouvez nous les fournir, nous mettrons la main à « l'œuvre. » Walid ayant reconnu la vérité de ce que disait cet homme, lui fit « présent de cinquante dinars.

« Lorsque Walid forma la toiture de la mosquée, on la composa d'arcades « en ogive جملونات (1), et l'intérieur fut aplati et recouvert d'or. Un des officiers « du khalife lui dit : « Vous avez préparé à ceux qui vous suivront la fatigue de « renouveler chaque année le ciment des toits de cette mosquée. » Le khalife « ordonna de faire apporter tout le plomb qui se trouvait dans ses États, et de « l'employer au lieu d'argile, de manière à charger moins le toit. On en alla

(1) Le mot جملون *djamaloun* ou *djamloun*, qui fait au pluriel جملونات, désigne, si je ne me trompe, *une voûte en ogive*. Dans l'*Histoire de Damas* (man. ar. 823, fol. 6 v°) on lit, comme ici, en parlant de la grande mosquée de cette ville : جعل سقفه جملونات و باطنها مسطح « Il forma son toit en voûtes en ogive, tandis « que l'intérieur présentait une surface aplatie. » Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, composée par Soïouti (de mon manuscrit, fol. 147 r°) جعلوا سقفه جملونات. « Ils formèrent son toit de voûtes en ogive. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, pag. 212), l'auteur dit, en parlant des colonnes : هى التى تحت الجملون « Ce sont celles qui soutiennent la voûte en « ogive. » Plus bas (*Ibid.*) : مما يلى القبة من جهة الشمال ثلاثة اكوار مسقفة بالخشب الاوسط منها هو الجملون « Du côté de la coupole, « dans la partie du nord, on voit trois tambours, « couverts d'un toit de bois. Celui du milieu est « la voûte en ogive. » Et enfin (*Ib.*) : على القبة والجملون والسقف الخشب رصاص « La coupole, la voûte en ogive et le toit de bois sont « couverts de plomb. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 14 r°), nous lisons : نزل عند الجملون وسط القاهرة « Il des« cendit près de la voûte, située au milieu du « Caire. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 306 r°) : يسلك اليه من الجملون الكبير « On s'y rend, de la grande « voûte. » Le même écrivain parlant d'un marché de la même ville, appelé *Souwaïket-aldjamaloun* سويقة الجملون, ajoute (*Ib.*, f. 336 r°) : ادركت هذا الجملون معمور الجانبين من اوله الى اخره بالحوانيت « J'ai vu cette voûte, dont les deux « côtés, depuis le commencement jusqu'à la fin, « étaient garnis de boutiques. » Si je ne me trompe, le mot جملون dérive du terme جمل, qui signifie *un chameau*. « Il désigne une partie « d'édifice, qui présente la forme du dos de cet « animal. » C'est ainsi que nous disons qu'une chose est faite en dos d'âne. Le mot جملون se trouve, en plusieurs endroits du Dictionnaire français-arabe d'Ellious-Boktor. On y lit, au mot *pilastre* : حايط الجملون. Au mot *toit* : جملون (en dos d'âne) ; et au mot *voûte d'acier* جملون من سيوف.

« chercher dans tous les cantons de la Syrie, et ailleurs, et on n'en trouva pas « en quantité suffisante. On apprit qu'une femme possédait plusieurs quintaux « de ce métal. On offrit de les lui acheter; mais elle refusa de les vendre, à moins « qu'on ne lui donnât le même poids en argent. On écrivit au prince des croyants « qui répondit : « Achetez le plomb à cette femme, quand même il faudrait « payer, pour ce métal, son poids en or. » Lorsqu'on eut consenti à donner ce que « cette femme exigeait, elle dit : « Puisque vous avez accédé à mes propositions, « hé bien! cette somme est une aumône que je fais à Dieu, et qui sera « consacrée au toit de cette mosquée. » En effet, on grava sur les plaques de « plomb ces mots : « Donné par un être qui obéit à Dieu. » D'autres prétendent « que cette femme était Israélite, et que l'on grava sur les saumons de plomb « qu'on avait reçu d'elle : « Ceci a été donné par une femme Israélite. »

« Suivant un autre récit, on alla chercher du plomb dans les sépultures anti- « ques (1). On trouva un tombeau de pierres, dans l'intérieur duquel se trou- « vait un cercueil de plomb. On en tira le cadavre, que l'on déposa sur le sol. Sa « tête tomba dans une fosse creusée en terre; son cou se rompit, et du sang coula « de sa bouche. Les assistants, effrayés, demandèrent quel était ce corps. Abadah- « ben-Nasi, de la tribu de Kendah, répondit : « C'est le tombeau du roi Talout. »

« Mohammed-ben-Aïd disait : « Suivant ce que j'ai entendu raconter aux vieil- « lards, la grande mosquée de Damas ne fut terminée que grâce à l'intégrité

(1) Le mot ناووس, qui n'est autre chose que le mot grec ναὸς, et qui fait au pluriel نواويس designe *un tombeau*. On lit dans les *Annales* d'Eutychius (tom. I, pag 133) : حفروا النواويس ودفنوا الموتى « Ils creusèrent les tombeaux, et « enterrèrent les morts. » Dans le *Moroudj* de Masoudi (tom. I, fol. 226 r°), on lit, en parlant de la chouette : توجد ابدا فى الديار المعطلة والنواويس « On la trouve constamment dans les « maisons abandonnées et dans les tombeaux. » Plus loin (fol. 263 v°) : يحرك عظام الموتى من النواويس « On tirait les os des morts hors « des tombeaux. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 70 r°) : عمل له ناووس مصفح بالذهب « On lui fabriqua un « tombeau couvert de lames d'or. » Ailleurs fol. 68 r°) : بيت مربع فيه ناووس من حجر « Une maison carrée, qui renfermait un tombeau « de pierres. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-ben-Hadjar-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 34 r°) : نبشوا لدفن ميت فوجدوا ناووسا ففتحوه فوجدوا فيه ذهبا كثيرا « En creusant la terre, « pour ensevelir un mort, on trouva un tombeau, « que l'on ouvrit, et qui renfermait une grande « quantité d'or. » Dans un vers que cite une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, f. 130 r°) : لم يقبروا فى نواويس ولا جدث « On n'enterra « pas dans les tombeaux, ni dans dans un cime- « tière. » Le mot ناووس se rencontre, avec le même sens, dans plusieurs passages de l'ouvrage d'Abd-allatif (*Compendium memorabilium Ægypti*, p. 96, 146, 158).

« la plus scrupuleuse. S'il restait entre les mains d'un des ouvriers une obole « ou une tête de clou, il la rapportait et la déposait dans le trésor. »

« Suivant le témoignage de quelques vieillards de Damas, il n'y a, dans « toute la Mosquée *djâmi*, d'autre marbre coloré رخام, que les deux pièces qui sont « dans le *Makam*, et qui faisaient partie du trône de Balkis. Tout le reste est de « marbre blanc مرمر. Si l'on en croit quelques personnes, Walid-ben-Abd-elme-« lik, le prince des croyants, acheta les deux colonnes vertes, placées sous la « coupole de *Nesr* (l'aigle), à Harb-ben-Khaled-ben-Iezid-ben-Moawiah, pour une « somme de quinze cents dinars. Au rapport de Dohaïm, on comptait dans la « mosquée de Damas douze mille pièces de marbre. Suivant Omar-ben-Mouhâ-« djir-Ansâri, on calcula ce qu'avait coûté la vigne placée vers la *Kiblah* de la « mosquée. La dépense s'élevait à soixante-dix mille dinars. Suivant le témoi-« gnage d'Abou-Kousaï, on employa pour la mosquée de Damas, quatre cents cof-« fres (1), dont chacun renfermait vingt-huit mille dinars : ce qui forme un total « de cinq millions six cent mille dinars. Au rapport du même personnage, les « gardiens allèrent trouver Walid-ben-Abd-elmelik, et lui dirent : « Prince des « croyants, le public prétend que vous avez dépensé d'une manière illégale les « richesses du trésor. » On fit proclamer dans la ville qu'une prière solennelle « devait avoir lieu. Le khalife, étant monté dans le *menber*, s'exprima en ces « termes : « J'ai appris de vous telle et telle chose. » Puis il ajouta : « Amrou-« ben-Mouhâdjir, lève-toi, et viens compter les richesses qui appartiennent au « trésor. » Tout fut apporté sur des mules. On étendit sous la coupole des « tapis de cuir sur lesquels on vida tous les fonds du trésor, tant l'or que l'ar-« gent; ils formaient des masses si considérables, qu'un homme ne pouvait « apercevoir celui qui se trouvait de l'autre côté. Ensuite on fit venir des balances, « et on commença à peser ces richesses. Il se trouva qu'elles pouvaient suffire « aux dépenses pour les trois années suivantes. Suivant un autre récit, il y avait « de quoi pourvoir aux besoins de seize années, quand même on ne devrait « faire, dans cet intervalle, aucune recette. Tout le monde fut ravi. On prononça « la formule du *Tekbir*, et on chanta les louanges de Dieu.

« Ensuite le khalife parla en ces termes : « Habitants de Damas, quatre objets « vous donnaient une supériorité marquée sur le reste du monde : votre tem-« pérature, votre eau, vos fruits, vos bains; j'ai voulu y ajouter un cinquième

(1) Il faut lire *deux cents*.

« avantage, je veux dire cette mosquée. » Chacun s'empressa de louer Dieu, « et s'en retourna en exprimant sa reconnaissance pour le khalife, et en faisant « des vœux pour lui.

« Suivant quelques récits, on voyait, à la *kiblah* de la mosquée, trois lames « formées d'or et d'azur, sur chacune desquelles étaient écrits ces mots : « Au « nom de Dieu clément et miséricordieux! Dieu est le seul Dieu vivant, éternel, « qui jamais n'est surpris par le sommeil ou l'assoupissement. Il n'y a pas d'autre « Dieu que le Dieu unique, il n'a pas d'associé; nous ne servons que lui : Dieu « seul est notre seigneur. Notre religion est l'islamisme : notre prophète est Mo- « hammed (sur qui reposent les bénédictions et le salut de Dieu!) Cette mosquée « a été construite, et l'église qu'elle renfermait a été démolie, par ordre du ser- « viteur de Dieu, le prince des croyants, Walid, au mois de Dhou'lkadah, l'an 86. » « Sur une quatrième face de ces lames, on lisait : « Louanges à Dieu, seigneur « des mondes, le clément, le miséricordieux, qui possède le jour du jugement, » « et ainsi de suite, jusqu'à la fin de la surate. Puis venaient les autres surates, « qui commencent par ces mots : النازعات, عَبَسَ, et اذا الشمس كُوِّرت (Lorsque le soleil « s'obscurcit) (1). On ajoute que ces inscriptions furent effacées à l'époque où « Mamoun fit le voyage de Damas.

« Suivant ce que l'on rapporte, le pavé de l'édifice était tout entier composé de « mosaïques مفصّص (2). Les murailles étaient revêtues de marbre jusqu'à une hau-

(1) Surat. 79, 88, 81.

(2) Le mot مُفَصَّص signifie « *incrusté de car- « reaux plus ou moins grands de marbre, ou au- « tre substance; couvert de mosaïques.* » On lit dans un vers inséré dans la *Vie du sultan Ke- laoun* (man. de Saint-Germain 118 *bis*, fol. 273 r°) : مفصّص و مصفّف « Couvert de mosaïques et « aligné. » Dans l'*Histoire de la Mosquée de Jé- rusalem*, par Soïouti (de mon manuscrit, folio 148 r°) : ارضه كانت مفصّصة كلها « Tout son sol « était couvert de mosaïques. » Dans les *Annales* de Tabari (tom. II, pag. 14) : كانت مفصّصة بالجوهر « Elle était incrustée de pierreries. » Ce participe est dérivé du mot فصّ qui a plu- sieurs significations. Il désigne : 1° *une articula- tion*. On lit dans le *Traité de chirurgie* d'Abou'lka- sis (pag. 638) : بعض فصوص ظهر القدم « Quel- « ques articulations du dessus du pied. » Dans un *Traité d'hippiatrique* (man. 1095, fol. 18 r°) : عشرون عظما في فصوص اليدين « Vingt os, « dans les articulations des deux pieds de de- « vant. » Dans un vers, que cite le *Sîrat-arresoul* (man. 629, fol. 248 r°), on lit, en parlant d'un cheval : أمين الفصوص « Dont les articulations « sont solides. » 2° *Un quartier de pierre, gros ou petit; un carreau de pierre ou de marbre, un fragment qui entre dans la composition d'une mosaïque;* et enfin *un échantillon de pierrerie, un chaton*. Dans l'*Histoire* d'Ahmed-ben-Hadjar- Askalâni (tom. II, fol. 259 v°) : فيها دعايم بالحجر الفص النحيت مثل الاعمدة « On y voit

« teur de plusieurs toises. Au dessus régnait une immense vigne, formée d'or. « Plus haut, on voyait de petits fragments فصوص dorés, rouges, verts, bleus, blancs, « des piliers, formés de blocs de pierres équar- « ries, et qui ressemblent à des colonnes. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, p. 233): جميعه بالاحجار الفص النحيت « Tout est formé « de pierres en blocs, et équarries. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 374 r°): المراكب تحمل الحجر من الفص الكبير الى موضع الجسر « Les barques trans- « portent la pierre, depuis le grand bloc jus- « qu'au lieu où est le pont. » Dans le même ouvrage (fol. 126 v°): l'auteur, parlant des obé- lisques, s'exprime ainsi: قل ما يوجد في هذه المسال الصغار قطعة واحدة بل فصوصها بعضها على بعض « Il est rare que ces petites aiguilles « soient composées d'un seul morceau; mais « leurs blocs sont posés les uns sur les autres. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (page 249): اعتنى بعمارة المسجد وجدد فصوص الصخرة الشريفة التى علو الرخام من الظاهر « Il s'occupa avec « zèle de la construction de la mosquée; il re- « nouvela les blocs de la *Sakhrâ* auguste, qui « étaient placés, par dehors, au-dessus du mar- « bre. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (man. 595 A, tom. II, fol. 76): بنى برجا بالفص الحجر « Il bâtit une tour en quartiers de « pierres. » Plus bas (*ibid.*): بنى بابا بالحجر الفص « Il bâtit une porte, en quartiers de pier- « res. » Ailleurs (fol. 313): تبنيه بالحجر الفص « Tu le bâtiras en quartiers de pierres. » Makarri (*Histoire d'Espagne*, tom. II, fol. 80 v°), parlant d'une mosquée, dit: ارضها مصورة بفصوص حمر وصفر وخضر ومذهبة وكلها متخذة من بلور مصبوغ بعضه اصفر وبعضه احمر « Son plancher est peint de diverses cou- « leurs, étant composé de fragments rouges, « jaunes, verts, dorés; tous sont formés de « de cristal, dont une partie a été teinte en « jaune, d'autres en rouge. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (pag. 211, 212): قبة مرتفعة مزينة بالفصوص الملونة « Une coupole élevée et ornee « de fragments colorés. » Dans le *Kitab-arraoudatain* (man. 702 A, fol. 54): رمت من فص الجامع الشي الكثير « Il fit tomber une partie « considérable des mosaïques de la grande mos- « quée. » Dans le *Voyage d'Ebn-Batoutah* (manuscrit, fol. 17 v°): ثمان سوارى من الرخام مزخرفة بالفصوص والاصبغة الملونة « Huit piliers « de marbre, ornés de mosaïques et de pein- « tures variées. » Plus loin (fol. 20 r°): مفروش صحنه بفصوص الرخام « Son parvis est pavé de « fragments de marbre. » Et (*ibid.*): جامع بديع مزين بفصوص الرخام الملونة المنظمة باعجب نظام « C'est une mosquée magnifique, qui est « ornée de mosaïques de marbre, disposées dans « l'ordre le plus admirable. » Dans un *Canon d'un concile* (man. ar. 118, fol. 202 v°): الذين يضربون بالفال النوى والفصوص من الحجارة والخشب « Ceux qui se livrent à la divination, « et emploient, pour cet objet, des noyaux, des « fragments de pierres, et du bois. » On lit dans un passage d'Ebn-Beitar (tom. II, fol. 15 v°), en parlant de l'émeril: يستعملونه نقاشون الخواتيم فى جلا الفصوص « Les graveurs de cachets l'em- « ploient pour polir les pierreries. » Dans un vers que transcrit l'auteur du *Yetimah* (man. 1370 fol. 480 r°), on lit: ونقشت فى فص الزمان بدايعا « J'ai gravé sur la bague du temps des « choses admirables. » Au rapport de Teifâschi (fol. 175 v°), chez les joailliers, le mot فصّ dé- signe *une émeraude que l'on extrait de la terre.*

Le mot فصّ, en tant qu'il signifie *un de ces fragments colorés, qui entrent dans la composition des mosaïques*, a, comme l'on voit, la plus grande analogie avec le terme فسيفساء, qui répond au mot ψῆφος et présente le même

« qui représentaient tous les pays connus. La Kabah était placée au-dessus du « *mihrab* et les autres contrées étaient figurées à droite et à gauche avec tout ce « qu'elles produisent d'arbres remarquables pour leurs fruits ou leurs fleurs, et « autres objets.

« Le toit de la mosquée était incrusté d'or. Les chaînes qui pendaient du toit « étaient d'or ou d'argent. Les chandeliers اتوار (1) destinés à porter les bougies « étaient placés de différents côtés. Si ce que l'on rapporte est vrai, dans le « *mihrab* des compagnons du Prophète se trouvait une pierre de cristal, ou, « suivant un autre récit, une perle que l'on désignait par le nom de *Kalilah*.

sens. J'ai donné ailleurs (*Notices des manuscrits*, tom. XII, p. 492, 662) quelques détails sur ce mot. Je puis y ajouter d'autres exemples. Dans l'*Histoire d'Alep* de Kemâl-eddin-Omar (man. 728, fol. 37 r°), on lit : الفسفساء هى الفص المذهب « Le mot *fesifsâ* désigne un « fragment doré. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. II, fol. 28 r°) ابرهة... كتب الى قيصرفى الصناع و الرخام و الفسيفساء « Abrahah « écrivit à l'empereur pour lui demander des « ouvriers, du marbre et des mosaiques. » Dans les *Opuscules* de Makrizi (fol. 188 r°) : بعث الوليد الى ملك الروم بما عزم عليه فبعث له ماية الف مثقال ذهبا و ماية عامل واربعين حملا من الفسيفسا « Walid écrivit à « l'empereur des Grecs pour lui annoncer son « projet; et ce prince lui envoya cent mille « *mithkal* d'or, cent ouvriers et quarante charges « de fragments destinés pour les mosaïques. » Plus loin (fol. 112 v°), on lit : رايت الكتابة التى بالفسيفسا « J'ai vu l'écriture qui était tracée en « mosaïque. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (fol. 17 r°) : زين هذا المسجد بفصوص الذهب المعروفة بالفيسفاء (بالفسيفساء) تخالطها انواع الاصبغة الغريبة الحسن « Cette mosquée fut « ornée de ces fragments dorés, que l'on désigne « par le nom de *fesifsâ*, et auxquels étaient « mêlées toutes sortes de peintures d'une beauté « extraordinaire. » Plus loin (fol. 71 r°) : مشور كبير حيطانه بالفسيفسا قد نقش فيها صور الحيوانات « Une vaste salle, dont les murs « sont couverts de mosaïques, sur lesquelles sont « gravées des figures d'animaux. » Ce mot, dans l'*Histoire* d'Eutychius, est écrit فسيفسة. On y lit (*Annales Ecclesiæ Alexandrinæ*, t. II, p. 290) : كانت الحنية كلها منقوشة بالفسيفسة « La voûte « tout entière était incrustée de mosaïques. » Et (*Ibid.*) : قلعوا الفسيفسة من الحنية « On arracha « les mosaïques de dessus la voûte. » Dans l'*Histoire de Damas* (man. 823, fol. 54 r°) : الفصوص الملونة المذهبة المعروفة بالفسيفساء « Les fragments colorés et dorés, que l'on de« signe par le mot de *fesifsâ* (mosaïques). »

(1) Le mot تور désigne un *vase à boire*. On le trouve, en ce sens, dans le *Sahih* de Bokhari (tom. I, fol. 29 v°). Dans le *Kitâb-alagâni* (tom. II, fol. 239 v°) : معها طشت وتور وقربة ماء « Avec elle étaient un bassin, un vase, « et une outre pleine d'eau. » Ensuite, il désigne un *flambeau, un chandelier*. Dans l'*Histoire d'Alep*, et dans l'*Histoire* d'Ebn-aldjouzi (m. ar. 640, fol. 70) : أوقد شمعة فى تور من ذهب « Il al« luma une bougie, placée dans un chandelier « d'or. » Dans le *Roman d'Antar*, (t. II, fol. 68) : اتوار من فضة واتوار من ذهب « Des chandeliers « d'argent et des chandeliers d'or. » Dans une *Géographie* (ms. de M. Delaporte, f. 6 r°) on lit : ثوران (توران) من نحاس « Deux chandeliers de cuivre. »

« Lorsque les lampes étaient éteintes, cette pierre jetait une telle lumière, qu'elle « éclairait ceux qui se trouvaient dans l'édifice. A l'époque du règne d'Amin, fils « de Raschid, comme ce prince aimait extrêmement le cristal, il écrivit à Souleï-« man, commandant du guet, à Damas, pour lui enjoindre de lui envoyer cette « pierre. Souleïman la déroba et l'adressa au khalife. Mamoun, après son avéne-« ment au khalifat, renvoya cette pierre à Damas, afin de rendre odieuse la mé-« moire d'Amin. Le *hâfid* Ebn-Asâker ajoute : « Cette pierre disparut dans la suite, « et fut remplacée par un vase de verre برنية. J'ai vu ce vase, qui fut ensuite « brisé, et auquel on n'a rien substitué. »

« Les portes qui conduisaient de l'intérieur du parvis ne sont pas fermées par « des serrures; mais des rideaux pendants les recouvrent. De pareils voiles ta-« pissent également les murailles jusqu'au point où se trouve la vigne, au-dessus « de laquelle sont des fragments dorés. Les chapiteaux des colonnes sont recou-« verts d'une couche épaisse d'or. L'édifice est surmonté de créneaux, qui l'envi-« ronnent de toutes parts.

« Walid fit construire le *minaret* septentrional appelé *Madhenet-alarous* (le « minaret de l'épouse); quant aux minarets oriental et occidental, ils existaient « bien longtemps avant cette époque. A chacun des angles de ce lieu de prière, « on voyait une tour صومعة extrêmement élevée, bâtie par les Grecs, pour servir « à des opérations astronomiques. Les deux qui regardaient le nord s'écroulèrent, « et les deux du midi ont subsisté jusqu'à nos jours. Celle de l'est ayant été brûlée « en partie l'an 670, et se trouvant dégradée, on la fit rebâtir aux frais des chré-« tiens, attendu qu'ils étaient accusés d'avoir allumé l'incendie, et on lui donna « les proportions les plus élégantes. C'est ce même minaret oriental, sur lequel « Jésus, fils de Marie, doit descendre, à la fin des temps, après la venue du *Dadjal* « (l'Antechrist), ainsi que la chose est constatée dans le *Sahîh* de Moslem, d'a-« près le témoignage de Nawas-ben-Seman.

« Lorsque la *djâmi* des Ommiades fut entièrement bâtie, il n'exista point sur la « surface de la terre un monument plus beau, plus élégant, plus orné. Si on je-« tait les yeux sur une partie quelconque de cet édifice, sur un côté ou un lieu, « quel qu'il fût, on était frappé d'étonnement et on admirait la beauté de l'archi-« tecture. On y voyait plusieurs talismans, qui remontaient à l'époque des Grecs, « et par la vertu desquels il ne pouvait pénétrer dans cette enceinte ni insectes, « ni serpents, ni scorpions, ni scarabées, ni araignées. Suivant ce que l'on ajoute,

« les oiseaux n'y faisaient jamais leurs nids, non plus que les colombes, et on n'y « trouvait rien qui fût nuisible aux hommes. La plus grande partie de ces talis- « mans, ou même la totalité, fut consumée dans l'incendie qui éclata la nuit du « quinzième jour du mois de Schaban, l'an 461.

« Il existait dans la ville de Damas plusieurs talismans, qui avaient été posés « par les Grecs et dont quelques-uns subsistent encore de nos jours. De ce « nombre est la colonne, dont le chapiteau est surmonté d'une sorte de sphère, « et qui se trouve placée dans le marché de l'orge, près du pont d'Omm-Hakim, « au lieu nommé aujourd'hui *Olbaïin*, البايين. Au rapport des vieillards de Da- « mas, cette colonne est l'ouvrage des Grecs; si un animal attaqué d'une réten- « tion d'urine est promené trois fois autour de cette colonne, les urines ne tar- « dent pas à couler. Cette propriété est connue par une longue expérience, « depuis le temps des Grecs.

« Omar-Abd-elaziz, après son avénement au khalifat, se dit à lui-même : « Je « vois que des richesses considérables ont été dépensées pour la construction « de cette mosquée, d'une manière illégale. Je remédierai à cet abus autant que « je le pourrai, et je ferai rentrer les fonds dans le trésor des musulmans. J'en- « lèverai ces chaînes, auxquelles je substituerai des cordes. J'arracherai ces mo- « saïques, فسيفسا, et je mettrai à la place un enduit d'argile. J'arracherai le « marbre que je remplacerai par des cailloux. » Les habitants de Damas, ayant « été informés de ce projet, se rendirent auprès du khalife, au monastère de « Siméon, dans le canton de Hems. Admis en sa présence, ils lui dirent : « Prince « des croyants, nous avons appris que vous vous proposez de faire telle ou « telle chose. » Il répondit que c'était véritable. Khaled-ben-Abd-allah-Kasari « lui dit : « Prince des croyants, vous n'en avez pas le droit. » — « Ah! dit le « khalife, et pourquoi donc, fils d'une infidèle ? » En effet, Khaled avait eu pour « mère une femme grecque et chrétienne. « Prince des croyants, dit Khaled, si « ma mère était chrétienne, elle a mis au monde un fils vrai croyant. » Omar « convint que la chose était vraie. Tout honteux, il dit à Khaled : « Pourquoi « m'as-tu tenu un pareil langage ? » Khaled répondit : « Nous autres habitants de « la Syrie, lorsque nous allions faire des incursions sur les terres des Grecs, « un d'entre nous se chargeait d'un *mudd* de fragments colorés فسيفسا, ou d'une « plaque de marbre, ayant une coudée de longueur et autant de largeur, plus « ou moins, suivant le rang de l'individu. Les habitants de Hems faisaient, à

« leurs dépens, transporter ces objets à Hems, ceux de Damas, à Damas; ceux « de la Palestine, dans la Palestine; ceux de la province d'Orden, à Orden; et « rien de tout cela n'appartenait au trésor. » Omar resta interdit. Sur ces en- « trefaites, il arriva du pays des Grecs plusieurs ambassadeurs envoyés par l'Em- « pereur. Ils entrèrent par la porte de *Berid*, et arrivèrent à la grande porte, « placée au pied de la coupole de *Nesr*. Au moment où ils contemplèrent cet « édifice magnifique et ces ornements auxquels on ne pouvait rien comparer, le « chef des ambassadeurs poussa un cri, et perdit l'usage de ses sens. On le trans- « porta dans sa maison, et il resta plusieurs jours malade. Quand il eut recouvré la « santé, on lui demanda ce qui lui était arrivé. Il répondit : « Je n'aurais jamais « cru que les musulmans fussent capables de construire un pareil édifice, et « je ne supposais pas qu'ils eussent le temps de réaliser un tel projet. » Ces dis- « cours ayant été rapportés à Omar, le khalife dit : « A la bonne heure; que cette « vue mette en fureur les Infidèles; laissez-le. »

« Sous le règne d'Omar-ben-Abd-elaziz, les chrétiens demandèrent qu'il fût « tenu une séance judiciaire, pour prononcer sur la portion d'édifice que Walid « leur avait enlevée, et qu'il avait incorporée à la mosquée. Omar, après avoir « vérifié le fait, opinait pour la restitution. Ensuite, ayant examiné les choses « avec attention, il reconnut que les églises situées hors de la ville, n'avaient « point été comprises dans le traité souscrit par les compagnons du prophète : « telles que l'*église du monastère de Mourran*, كنيسة دير مران, *kenisat arrâhib* « كنيسة الراهب (l'église du moine), placée au lieu nommé Akibah العقيبة; l'é- « glise de saint Thomas كنيسة توما, située en dehors de la porte du même nom, « باب توما, ainsi que toutes celles qui se trouvaient dans les bourgs de la ban- « lieue. Omar donna aux chrétiens le choix entre deux partis : ou d'obtenir la « restitution de ce qu'ils demandaient, moyennant que les églises seraient dé- « molies : ou de conserver ces temples, et de satisfaire les musulmans, en leur « concédant l'édifice qui faisait l'objet de la contestation. Après trois jours de « délibération, les chrétiens consentirent à laisser aux musulmans cette partie « de bâtiment, sous la condition que les autres églises resteraient debout, et qu'on « leur en conserverait la propriété par un acte de garantie. Cette pièce leur fut « aussitôt délivrée. Suivant le témoignage du *hâfid* Ebn-Asâker, la *mosquée des « Ommiades* الجامع الاموى n'a point au monde son égale, sous le rapport de la « beauté, de la magnificence. Ferazdak disait : « Les habitants de Damas possè-

« dent dans leurs murs un des palais du paradis, c'est-à-dire, la mosquée des « Ommiades. » Ahmed-ben-Abi'lhawara a dit également : « Personne ne doit « désirer plus vivement le paradis que les habitants de Damas, parce qu'ils « ont constamment sous les yeux la beauté de leur mosquée. »

« Lorsque le khalife abbasside Mahdi, étant en marche pour aller faire le péle- « rinage de Jérusalem, arriva à Damas, et contempla la grande mosquée de cette « ville, il dit à son secrétaire Abou-Obaid-allah-Aschari : « Sous trois rapports, « les enfants d'Omaiah ont sur nous un avantage incontestable; ils peuvent « produire : 1° cette mosquée, qui, à ma connaissance, n'a pas sa pareille sur la « surface du globe; 2° le mérite de leurs affranchis; 3° le khalife Omar-ben-Abd- « elaziz; car, par Dieu, il n'existera jamais parmi nous un homme tel que lui. » « Quand ce prince fut entré à Jérusalem, et eut vu l'édifice appelé *Sakhrah* « (الصخرة la roche), bâti également par ordre de Walid-ben-Abd-almelik, il dit à « son secrétaire : « Voici encore un quatrième article. »

« Mamoun, lors de son arrivée à Damas, contempla avec plaisir la grande « mosquée de cette ville. Ce prince était accompagné de son frère Motasem, et « du kadi Iahiâ-ben-Aktam. Le khalife ayant demandé : « Qu'y a-t-il de plus « admirable dans cet édifice? » Motasem répondit : « Ce sont les dorures que « l'on y voit. » Iahia dit : « Ce sont ces marbres, ces voûtes. » Mamoun prit la « parole et dit : « Ce qui m'étonne, c'est de voir que cet édifice ait été construit « sur un plan pour lequel il n'y avait pas de modèle. » Ce prince dit ensuite « à Kâsem-altimar : « Indique-moi un beau nom que je puisse donner à cette « jeune esclave. » Kâsem répondit : « Nommez-la *Mosquée de Damas* : car c'est « la plus belle chose qui existe. »

« Abd-errahman-ben-Abd-elhakam disait, d'après Schaféï : « Les merveilles du « monde sont au nombre de cinq, savoir : 1° votre phare, c'est-à-dire, le « phare de Dhou'lkarnein, situé dans la ville d'Alexandrie ; 2° ceux qu'on « appelle *Ashab-alrakim* (les sept dormans), qui existèrent dans le pays de « Roum; 3° un miroir, placé en Espagne, sur la porte de la capitale. Lors- « qu'un homme s'assied au-dessous, il peut voir son ami dans une ville située « à une distance de cent parasanges; 4° la mosquée de Damas, avec tout ce « qu'on raconte des dépenses faites pour l'érection de ce monument; 5° le « marbre et les mosaïques, car on ne sait pas d'où on a pu les tirer. On pré- « tend que le marbre est une substance qui a été pétrie; on allègue pour preuve « que le marbre se fond au feu.

« Suivant ce que rapporte le *hâfid* Ebn-Asâker, Ibrahim-ben-abi'lleïth, le « secrétaire, qui fit le voyage de Damas, l'an 432, s'exprimait ainsi dans une de « ses lettres : « Ensuite nous reçûmes l'ordre de quitter la ville où nous séjour- « nions; je me transportai dans une autre ville, qui offre une beauté parfaite, « et dans laquelle l'extérieur est en harmonie avec l'intérieur. Ses ruelles exha- « lent une bonne odeur; ses rues sont larges; partout où vous marchez, vous « respirez une atmosphère parfumée; partout où vous avancez, vous avez sous « les yeux un aspect admirable. J'arrivai à la principale mosquée, et je con- « templai un édifice que le discours ne peut bien décrire, et dont le specta- « teur ne peut prendre qu'une idée imparfaite : c'est, en un mot, le chef-d'œu- « vre du temps, la merveille de tous les siècles. Les enfants d'Omaïah, en « l'érigeant, ont laissé une mémoire qui se transmettra d'âge en âge; ils ont « créé un monument qui ne sera jamais ni oublié ni anéanti. »

---

Je compléterai ce qui concerne la mosquée de Damas, en réunissant les détails qui se trouvent épars dans les deux ouvrages, sur l'histoire de Damas et de la Syrie, qui ont pour auteur Abou'lbaka (1).

« La grande mosquée de Damas a de longueur, d'occident en orient, deux cents « pas, qui forment trois cents coudées. Sa largeur, du midi au nord, est de « trois cents pas, ou deux cents coudées. Sa mesure, estimée en *mardja* مرجع « (2) du Magreb, équivaut à vingt-quatre *mardja*. Ce sont également les dimen- « sions de la mosquée du prophète, excepté que la longueur de cette dernière va « du midi au nord. Les nefs couvertes بلاطات (3) qui touchent au midi sont au nom-

(1) Man. 823, fol. 4 et suiv., 51 et suiv.

(2) Le mot *mardja* مرجع, qui paraît avoir été employé exclusivement dans les contrées occidentales de l'empire musulman, désigne une mesure, dont la longueur était de cinq pas cinq huitièmes, ou huit coudées un tiers. Ce terme se rencontre plusieurs fois dans le *Traité d'agriculture* d'Ebn-Awam. On y lit (*Libro de agricultura*, tom. I, p. 531) : الارض السهلة يحفر المرجع منها ثلاث رجال فى يوم واحد « Quant aux ter- « res de plaine, trois hommes peuvent y creuser, « dans un jour, l'espace d'un *mardja*. » Ailleurs (tom. I, pag. 241) : المرجع الذى من ثلاثين باعا « Le *mardja*, qui se compose de trente « brasses. » Suivant le même auteur (tom. II, pag. 52) : « Sur le territoire de Séville on sème, dans « un *mardja* de terrain, depuis un tiers jusqu'à « deux tiers d'un *kadah* de froment. » Et plus bas (pag. 109) : يزرع فى المرجع نحو من قدح واحد « On sème, sur un *mardja* de terrain, en- « viron un *kadah*. »

(3) Le mot *balat* بلاط a plusieurs significations. 1° Dérivé du grec et du latin, il désigne

« bre de trois. Elles s'étendent, en longueur, d'orient en occident, et chacune « d'elles est longue de dix-huit pas. Ces nefs sont soutenues par soixante-huit co-

un *palais*. On lit dans le *Kitab-attenbih* de Masoudi (man. de St-Germain, 427, fol. 96 v°) : البلاط القصر « *Balat* désigne un palais. » Dans l'*Histoire d'Alep* de Kemâl-eddin-Omar (man. 728, fol. 38 r°) : بات نقفور فى البلاط « Nicé- « phore passa la nuit dans le palais. » Et plus loin (fol. 64 v°), en parlant de l'empereur grec : اخذ شبل الدولة تاجه و بلاطه « Schibl-eddau- « lah prit sa couronne et sa tente impériale. » Eutychius (*Annales*, tom. I, pag. 542) l'emploie également dans le sens de *palais*.

Ce mot désigne aussi un *pavé*; et, dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 43 v°), on lit : الى طرف البلاط... وهو الرصيف « Jusqu'à l'extrémité du « *balat*, c'est-à-dire de la chaussée. » Dans ce cas, et plus ordinairement avec le ة final, il indique une *plaque de pierre ou de marbre*, que l'on emploie, soit pour former le plancher d'un édifice, soit pour revêtir les murailles. Dans un vers du *Sirat-arresoul* (man. arab. 629, fol 273 v°) qui offre ces mots تبكيه بلاط , on lit, en marge du manuscrit, cette note : البلاط الحجارة المفروشة فى الدار و غيرها ويقال كل شى فرشت به الدار من حجر و غيره فهو بلاط « Le mot « *balat* désigne les pierres dont on forme le pavé « d'une maison ou d'un autre édifice. Suivant d'au- « tres, tout ce avec quoi on carrele une maison, « pierre ou autres matériaux, est désigné par le « mot *balat*. » On lit dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 661, fol. 23 r°) : قلع البلاطة التى على الظافر و من معه من المقتولين « Il arracha « la dalle qui recouvrait le corps de Dâfer et de « ceux qui avaient été assassinés avec lui. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 222 r°) : البلاطة التى خلف الباب الاول « La dalle qui était placée derrière « la première porte. » Et ailleurs (man. 682, fol. 128 r°) : رصّوا على سقفه البلاط العظام « On in- « crusta sur son toit de grandes dalles. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 93 v°) : قبور... عليها بلاطة من رخام « Des tombeaux couverts « d'une dalle de marbre. » Dans l'*Histoire Biographique* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 110 r°), عند راسه بلاطة رخام فيها اسمه و تاريخ وفاته « Près de sa tête est une dalle, sur laquelle est « gravé son nom et l'époque de sa mort. » Plus loin (fol. 217 v°) : قلع البلاطة التى كانت عليه « Il arracha la dalle qui recouvrait le cadavre. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, p. 146) : رايت قديما بالحايط الشمالى فوق الباب... بلاطة « J'ai vu jadis, dans le mur septentrio- « nal, au-dessus de la porte, une plaque. » Plus loin (pag. 253) : نقش بذلك بلاطة والصقت بحايط باب السلسلة « On grava cela sur une « dalle, que l'on appliqua sur le mur de la *porte* « *de la chaîne*. » Ailleurs (page 254), les mêmes mots se trouvent répétés. Plus loin (pag. 294) : عند راسه بلاطة مكتوب عليها من نظمه « Près de la tête est une plaque, sur laquelle « sont gravés des vers du mort. » Et (pag. 381) : ساحة... مفروشة الارض بالبلاط الابيض « Une « cour, dont le sol est pavé de dalles blanches. » Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, par Soïouti (de mon manuscrit, fol. 30 v°) : البلاط السوداء والصلاة عليها « La dalle noire et la « prière que l'on fait sur elle. » Ailleurs (fol. 47 r°) : رايت قديما بالحايط الشمالى فوق الباب بلاطة فيها طول المسجد وعرضه « J'ai vu jadis, « sur le mur septentrional, au-dessus de la « porte, une plaque, dont l'inscription indiquait « la longueur et la largeur de la mosquée. » Plus loin (fol. 125 r°) : قلعوا البلاطة التى هناك « Ils arrachèrent la plaque qui se trouvait dans « cet endroit. » Dans l'*Histoire des patriarches*

« lonnes, au milieu desquelles se trouvent placées huit pilastres رجل (1). Deux de « ces colonnes, incrustées de marbre, sont engagées dans la muraille qui avoisine

*d'Alexandrie* (t. II, man. 140, p. 97) : البطرك طلع الى هيكل مارى مرقص فوقف على البلاطة السوداء وقدس « Le patriarche monta « au sanctuaire de l'église de Saint-Marc. Il s'ar- « rêta sur la dalle noire, et célébra la messe. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de M. Mengin (tom. II, pag. 396), on lit : « *balatte*, carreau de pierre « blanche. » Le mot بلاط, que l'on écrit quelque-foi بلاطة, et qui fait au pluriel بلاطات, désigne une *nef couverte, comprise dans une mosquée.* On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah, en parlant de la mosquée de la Mecque (fol. 26 r°) : قد انتظمت بلاطاته الثلاثة انتظاما عجيبا كانها بلاط واحد « Ses trois nefs sont dispo- « sées d'une manière admirable, et paraissent « n'en faire qu'une seule. » Un géographe, dont le manuscrit appartient à M. Delaporte (fol. 8 v°), dit, au sujet du même édifice : من كل جانب ثلاث بلاطات « De tous côtés règnent trois « nefs. » Et (*Ibid.*) : وجه كل بلاط من ناحية الصحن منزل بالفسيفساء « La face de la nef, « du côté qui regarde le parvis, est incrustée de « mosaiques.» Et (f. 10 v°) البيت على ثلاث بلاطات. Dans l'*Histoire* d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. 687, fol. 89 r°) : فرغ من بناء الجامع الا ما بقى من بلاطه والمنارة « On termina la « construction de la mosquée, à l'exception d'une « partie de la nef et du minaret. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (fol. 21 r°) : البلاط الغربى من الصحن « La nef occidentale du « parvis. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (fol. 124 v°) : دفن بالبلاط على ضفة البحر « Il fut « enterré dans la nef, sur le bord de la mer. » Dans l'*Histoire des hommes illustres de la Mecque*, par Taki-eddin-Fâsi (tom. III, fol. 183 v°) : دار عدى بن نوفل بالبلاط بين المسجد والسوق « La maison d'Adi-ben-Naufal était dans la nef, « entre la mosquée et la rue. « Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 48 v°) : البلاط الاوسط من مسجد جامع « La « nef du milieu de la grande mosquée. » Plus loin (fol. 127 v°) : بلاطات تمتد طولا من اول المسجد الى آخره « Les nefs s'étendent en lon- « gueur, depuis le commencement de la mos- « quée, jusqu'à son extrémité. » Et (*Ibid.*) · تسعة عشر بهوا وتسمى البلاطات « Neuf voûtes, « que l'on appelle *belatat.* » Plus bas (fol. 128 r°) : معلق فى البلاط الاوسط « Suspendu dans la « nef du milieu. » Et (fol. 235 r°) : فى جدار البلاط غرفة « Dans la muraille de la nef est « pratiquée une chambre. » Dans le *Kartas* (man. de la Bibliothèque du Roi, pag. 41, 42), le mot بلاط se présente avec la même signification.

(1) Le mot رِجْل qui fait au pluriel أَرْجُل, est employé avec le sens que je lui donne, dans deux passages de la *Description de l'Afrique* d'Abou-Obaïd-Bekri (man. arab. 580, p. 90, 174). Makarri (*Histoire d'Espagne*, tom. I, man. 704, fol. 114 r°) parlant d'un pont, dit : بقيت ارجلها واسافلها « On en voit encore les piles et les par- « ties inférieures. » Dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (manuscrit, fol. 17 r°) : قد قامت على اربع وخمسين سارية وثمان ارجل جصية تخللها وستة ارجل مرخمة مرصّعة بالرخام الملوّن « Elle est soutenue sur cinquante colonnes « et huit pilastres de plâtre, placés entre elles. « On y voit, en outre, six pilastres de marbre, « et recouverts de plaques de marbre de diverses « couleurs. » Plus loin (*Ibid.* v°) : بها من السوارى ثلاث وثلاثون ومن الارجل اربع عشرة « On y compte trente-trois colonnes et qua-

« le parvis. On voit dans la nef du milieu (1) quatre *mihrab*, et des figures d'une « magnificence extraordinaire. Derrière chaque pilastre est un intervalle de « soixante-douze empans. Le parvis est entouré de trois côtés par une galerie qui « a dix-sept pas de longueur. Les colonnes qui la soutiennent sont au nombre « de quarante-sept, parmi lesquelles se trouvent quatorze pilastres. Le reste se « compose de piliers سوار. Le toit de la grande mosquée est, par dehors, formé « en entier de plaques de plomb. Ce qu'il y a de plus considérable est la coupole « de plomb qui touche au *mihrab*, et s'élève dans l'air, présentant une surface « arrondie, d'une étendue immense. Elle est soutenue par une vaste nef, à « colonnes, qui se prolonge depuis le *mihrab* jusqu'au parvis. La coupole s'é« lève dans les airs, et lorsqu'on la regarde, elle présente un coup d'œil admi« rable et imposant. De quelque côté que l'on tourne les yeux vers la ville, on « aperçoit la coupole qui se montre dans les airs, comme si elle y était suspendue. « Ses fenêtres (2) formés de verres colorés et dorés sont au nombre de soixante« quatorze. Lorsque le soleil se trouve vis-à-vis le dôme et y projette ses rayons,

« torze pilastres. » Plus loin (fol. 67 v°) : قبة يقلها اربعة ارجل ومع كل رجل ساريتان من الرخام « Une coupole soutenue par quatre pilas« tres, dont chacun est accompagné de deux co« lonnes de marbre. » Dans un *Traité de géographie*, qui appartient à M. Delaporte (fol. 6 v°) : هى مقبوة على ارجل من خشب « Elle est « voûtée et soutenue sur des pilastres de bois. »

(1) Je lis البلاط au lieu de البلاد.

(2) Le mot *schemsah* شمسة ou *schemsiah* شمسية (car on trouve les deux leçons, et la seconde paraît la plus usitée) a plusieurs significations. Il désigne, 1° une lucarne carrée, qui se trouve placée au haut du mur, et qu'on laisse ouverte, ou qu'on garnit de verre, suivant qu'on veut admettre l'air ou la lumière dans un édifice. Ebn-Batoutah (*Voyage*, fol. 17 r°) parlant de la grande mosquée de Damas, dit : عدد شمسات الزجاج الملونة التى فيها اربع وسبعون « Le « nombre des *schemsah* de verres colorés qui s'y « trouvent est de soixante-quatorze. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, fol. 141 r°) : شمسيات الزجاج « Les *schemsiah* de « verre. » Plus loin (fol. 130 v°) : فى اعلا ذروتها ثلاث شمسات يسمونها رمانات. Sur le som« met le plus élevé sont trois *schemsah*, que l'on « appelle *rommanat* (grenades, boules). » On lit dans l'ouvrage de Host (*Marocco und Fez*, p. 265) que le mot شماسة designe *une fenêtre*.

2° Ce mot signifie *un parasol*. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. III, fol. 581 r°): دخل وعلى راسه الشمسية « Il entra, ayant au« dessus de sa tête le *schemsiah* (parasol.) » Ailleurs (fol. 548 r°) : احضر السرادقات والخيام والجتر والشمسة وجميع الات السلطنة « Il se fit apporter les pavillons, les tentes, le « dais, le parasol, et les autres attributs de la « souveraineté. » Dans un vers que rapporte le recueil intitulé *Yetimah*, on lit : يطوف علينا شمسية نروم بها الشمس حتى تغيبا « Il tourne autour de nous avec un parasol, avec « lequel nous nous garantissons du soleil, jus-

« chacun de ces rayons se reflète sur toutes ces teintes. Le même effet se pro-« longe jusqu'à la muraille méridionale, et les rayons colorés qui arrivent « jusqu'aux yeux sont d'une magnificence dont aucune expression ne saurait « donner une idée.

« Deux tables de marbre, couleur de pistache, venant de la ville d'Alexandrie, fu-« rent achetées au prix de cent aschrafis. On les transporta et on les plaça à l'entrée « de la grotte, où était déposée la tête de Jean, fils de Zacharie. Iezid-ben-Wa-« kah, qui avait été préposé par le khalife pour la surveillance des ouvriers em-« ployés à la construction de la mosquée, racontait le fait suivant : « Dans le « cours des travaux, nous découvrîmes une caverne. Nous en informâmes le « khalife, qui se rendit sur les lieux vers la fin de la nuit, tenant en main une « bougie. Étant descendu dans cette ouverture, il trouva une petite chapelle qui « avait trois coudées de longueur sur trois de largeur. Elle contenait un cercueil « que l'on ouvrit et dans lequel était un coffre سفط, qui renfermait la tête de Jean, « fils de Zacharie. Walid ordonna de la replacer où elle était; puis il ajouta : « Po-« sez par dessus une colonne qui se distingue entre toutes les autres. » On y plaça « une colonne dont le chapiteau était en forme de coffre مسفط الراس.

« Mouslim-ben-Walid (1) disait : J'ai vu la tête de Jean, fils de Zacharie, qui, au

« qu'au moment où il disparaît. » On lit dans l'*Histoire* de Nowairi (man. 645, fol. 66 r°) : خرج الخليفة من السرادق و الشمسة على راسه « Il sortit de la tente, ayant sur sa tête le « parasol. » Le scheikh Refa, dans le récit de son voyage, s'exprime ainsi (page 43) : المظلات المسماة فى مصر بالشمسيات « Les parasols, « que l'on désigne, en Égypte, par le mot de « *schemsiah*. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 50 r°) : معهم الخزاين والاموال وشمسة الخليفة « Ils portaient avec eux les tré-« sors, les richesses, et le parasol du khalife. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. V, pag. 135): دخل بغداذ و على راسه الشمسة « Il entra dans « Bagdad, ayant au-dessus de sa tête le parasol. » 3° Le même mot désigne aussi *un rideau* : attendu qu'il sert à garantir du soleil. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 215 r°) : نصب المعز الشمسية التى عملها للكعبة « Moezz fit dresser le voile qu'il avait « fabriqué pour la Kabah. » Dans le manuscrit 797 (fol. 317 r°), au lieu de شمسية on lit كسوة. Plus bas (fol. 317 v°) : فى الشمسية الكبيرة ثلاثون الف مثقال ذهبا « Pour le grand voile, « on emploie trente mille *mithkal* d'or. » Ces détails, transcrits par Makrizi sont empruntés à Mohammed-ben-Moiassar (man. arab. 802 A, fol. 40 r°). « Le mot شمسة peut aussi désigner « *un voile*, une espèce de fichu. » Car on lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, f. 22 r°), على صدرها شمسات قصب بازرارها Sur leurs « poitrines sont des *schamsah de kousb* (étoffes « de soie) attachés avec des agraffes. »

(1) Man. 638, fol. 45 r°.

« moment où l'on se disposait à construire la mosquée de Damas, fut extraite « de dessous un des piliers de la coupole. Cette tête conservait encore la peau et « les cheveux, sans aucune altération.

« Le toit de la mosquée était incrusté d'or et d'azur. De là pendaient les « chaînes d'or qui étaient, dit-on, au nombre de six cents. Omar-ben-« Abd-elaziz, à son avénement au khalifat, voulait enlever de dessus les « murailles et le toit l'or qui les couvrait, et le déposer dans son trésor. « Mais comme on lui représenta que le métal qui en proviendrait n'aurait pas de « valeur, il renonça à son projet; seulement, il ôta les chaînes d'or qu'il fit por-« ter au trésor et auxquelles il substitua des chaînes de cuivre.

Le *mihrab* occidental, appelé le *mihrab* des Hanéfis, fut rebâti l'an 718. « En effet, le côté sud-ouest de la muraille se trouvait dégradé et mena-« çait ruine. Le *naïb* du sultan, nommé Tenkiz, informé de cet événement, se « rendit à l'endroit indiqué, accompagné des kadis, des personnages les plus « distingués de la ville, et de plusieurs architectes. Après avoir examiné les « choses, ils écrivirent au sultan, pour l'informer de ce qui se passait. Un ordre « auguste leur enjoignit de rebâtir cette partie de l'édifice. Ils commencèrent à le « rebâtir du côté de l'occident, jusqu'à ce qu'ils atteignirent les fondements; « puis ils procédèrent à la reconstruction, qui dura l'espace de cinq mois et « vingt jours. On rebâtit le *mihrab des compagnons du Prophète*, situé entre le « *bab-alziadah* (la porte de l'accroissement), et *bab-alkhatâbah* (la porte de la « prédication), pour que l'imam des hanéfis y pût faire sa prière. On établit les « imams qui devaient présider aux prières. L'imam de la *Kellâseh* devait prier le « premier, suivant son usage. Après lui, venait l'imam des schaféïs, *khatib* (prédi-« cateur de la mosquée); puis l'imam du *meschhed* d'Abou-Bekr; puis celui du « *meschhed* d'Arwah.

« Le *mihrab*, placé dans le *maksourah*, est un des plus beaux et des plus extra-« ordinaires qui existent dans l'empire musulman. Il est tout entier formé d'or : « au milieu se trouvent des *mihrab* plus petits, joints les uns aux autres, et en-« vironnés de colonnes. Quelques-uns sont agglomérés comme des colliers et « semblent enfilés. Il est impossible de rien voir de plus beau. Ce *maksourah* « porte le nom de *Maksourah de Khidr*. Il fut construit sous le khalifat de Soulei-« man-ben-Abd-elmelik, à l'époque où ce prince succéda à son frère Walid. On « l'éleva pour que le khalife y pût faire sa prière. Au-dessus du *mihrab*, est la

« vigne, savoir : une grande vigne d'or. On prétend qu'elle coûta à Walid soixante « mille pièces d'or.

« Le *mihrab* occidental, nommé le *Mihrab des hanbalis* fut rebâti au mo- « ment de la construction du mur. Le *mihrab* était destiné pour recevoir l'imam « à l'imitation du prophète, qui avait fixé un seul emplacement, dans lequel ses « compagnons augustes pussent remplir les fonctions d'imams. Du temps du pro- « phète, il n'existait point de *mihrab*. Il fut établi postérieurement, du consen- « tement des imams les plus distingués. Le premier qui établit un *mihrab* creux, « fut Omar-ben-Abd-elaziz, à l'époque où il gouvernait Médine, au nom de Walid- « ben-Abd-elmelik, lorsqu'il rebâtit et agrandit la mosquée du Prophète qui avait « été démolie.

« La mosquée de Damas a quatre portes : la première, nommée *Bab-alberid* « (la porte de Berid), regarde l'occident; *Bab-alziadah* (la porte de l'accroisse- « ment), est au midi; la porte du nord se nomme *Bab-al boltekin* (la porte de « Boltekin). La porte orientale, qui est la plus grande, se nomme *Bab-Djiroun* « (la porte de Djiroun).

« La porte occidentale a plusieurs vestibules دهاليز fort vastes, dont chacun con- « duit à une grande porte. Tous servaient d'entrée à l'église, et ils subsistèrent dans « leur état primitif. Le parvis, d'où se découvrent à la fois des bâtiments magnifi- « ques, des coupoles, les trois minarets et des eaux artistement conduites, offre le « plus admirable coup d'œil, un spectacle qui étonne l'imagination. C'est, chaque « soir, un point de réunion pour les habitans de la ville, un lieu de promenade. « On les voit aller et venir de la porte de Djiroun à celle de Berid : ils ne quittent « pas ces endroits jusqu'à la fin de la soirée. Les uns s'entretiennent avec leurs « amis, d'autres s'occupent à lire l'Alcoran, d'autres à prier Dieu. C'est là leur « usage, soir et matin, mais principalement le soir.

« On y voit trois *maksourah* (1), savoir : celui de Moawiah, le premier qui ait « été placé depuis l'islamisme. Il a de longueur quarante-quatre palmes, et de

(1) J'ai parlé ailleurs (tom. I, 1re partie, pag. 164) du mot *maksourah* مقصورة. On peut consulter, pour ce qui concerne cette partie d'une mosquée, (*maksourah* ou sanctuaire), ce que dit M. Coste (*Architecture arabe ou monuments du Caire*, pag. 32). Au rapport de l'auteur des *Généalogies arabes* (f. 31 r°), ce fut Moaviah, qui, le premier, fit construire un *Maksourah* où le khalife faisait sa prière.

« largeur, la moitié de sa longueur. Tout près, du côté de l'occident, est le « *maksourah* qui fut construit au moment où la mosquée fut agrandie par l'adjonc- « tion des bâtiments de l'église, et qui offre de plus grandes dimensions. Le troi- « sième, placé du côté de l'occident, est le lieu où les Seïds hanéfis se réunissent « pour professer.

« Le sol de la mosquée était, dans son entier, pavé de mosaïques; les morceaux « qui les composaient avaient été creusés par la pluie et par la marche. Melik-Kâmel, « au moment où il fit construire le *Tourbeh* (tombeau) *kâmelieh*, situé au nord de la « mosquée, voulut y ouvrir des fenêtres grillées شبابيك donnant sur cet édifice. « On ne le lui permit pas, à moins qu'il ne pavât la mosquée. Il le fit, et ouvrit les « fenêtres.

« La coupole orientale, appelée *Koubbet-Aïschah* (la coupole d'Aïschah), fut, « dit-on, construite l'an 160, sous le khalifat de Mahdi.

« Le jet d'eau فوارة (1), placé sous les degrés de Djiroun, fut établi par les soins du

(1) Le mot فوّار et فوّارة signifie *un jet d'eau*. On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (man., fol. 18 r°) : انبوب نحاس يزعج الماء بقوة... يسمونه الفوارة « Un tube de fer qui fait sortir « l'eau avec force est désigné par le mot *fawârah*. Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 117 v°) : بركة عليها عدّة فوارات « Un bassin sur lequel se trouvent de nombreux « jets d'eau. » Dans le *Mesâlek-alabsar* (m. 583, fol. 222 r°) : فوارة ماء حلو عذب يطلع على وجه الماء علو ذراع « Un jet d'eau, qui lance une « eau douce, limpide, et qui s'élève au-dessus de « la surface de l'eau, à la hauteur d'une coudée. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi, (tom. II, man. 798, fol. 232 v°) : احترقت الفوارة التى فى جامع ابن طولون « Le jet d'eau, « qui se trouvait dans la mosquée d'Ebn-Tou- « loun, fut consumé par les flammes. » Dans les *Opuscules* du même historien (manuscrit, fol. 108 r°) : كتب الى عمر.. بعمل الفوارة بالمدينة « Il écrivit à Omar de faire fabriquer un jet d'eau « à Médine. » Plus bas (fol. 109 r°) : اظهره من فوارة تسكب فى فسقية من رخام « Il fit sortir « l'eau, par le moyen d'un jet d'eau, qui la ver- « sait dans un bassin de marbre. » Des vers qui se trouvent insérés dans l'Anthologie intitulée *Kharidah* (man. arab. 1374, fol 123 r°), offrent une description d'un jet d'eau فوارة. Dans l'ouvrage qui contient l'*Histoire des hommes illustres de la Mecque*, par Taki-eddin-Fâsi (tom. II, man. 721, fol. 204 r°) : اجراها فى قصب من رصاص حتى اظهرها فى فوارة تسكب فى فسقية رخام « Il fit couler l'eau dans un tuyau « de plomb, jusqu'à ce qu'il la fit sortir par un « jet d'eau, qui la versait dans un bassin de « marbre. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 328 r°) : فسقية يصل اليها الماء من فوار « Un bassin, dans lequel « l'eau arrive par un jet d'eau. » Ailleurs (m. 682, fol. 296 v°) : فوارات تقذف بالماء على الرخام « Des jets d'eau, qui jettent l'eau sur le mar- « bre. » Et (man. 673 C., tom. III, fol. 141) : يصل اليها الماء من فوار بديع الزى « L'eau y « arrive par un jet d'eau d'un travail admirable. »

« scherif Fakhr-eddaulah-abou-Ali, qui était inspecteur de la mosquée, l'an 410.
« On pratiqua tout autour des arcades, et l'on éleva au-dessus une coupole.
« Bientôt cette coupole tomba, et fut rebâtie. Enfin, les colonnes qui la soute-
« naient s'écroulèrent. Le conduit qui règne au-dessus du jet d'eau fut creusé
« l'an 514. »

L'auteur donne sur l'horloge placée au-dessus de la porte de Djiroun, des détails qui ont été publiés par M. Silvestre de Sacy (1).

L'auteur dont je viens de transcrire le récit a dit un mot d'un incendie qui consuma la grande mosquée de Damas, l'an 461 de l'hégire (1068 de J. C.). Abou'lféda (2) et Imad-eddin-Isfahâni (3) entrent, à ce sujet, dans de plus grands détails. « Dans une sédition qui eut lieu à Damas, et qui eut pour motif la rivalité
« violente qui divisait les Africains (c'est-à-dire les partisans des Fatimites) et
« les Orientaux, le feu fut mis à une maison voisine de la mosquée *djami* de
« cette ville. L'incendie s'étant communiqué à cet édifice, tous les efforts
« que l'on fit pour l'éteindre restèrent sans succès. La flamme dévora le bâti-
« ment, et anéantit tous les ornements admirables qu'il renfermait dans son
« enceinte. »

Au rapport de l'historien Ebn-kadi-Schohbah, l'an 788 de l'hégire (1386 de J. C.), on s'occupa activement de repeindre, de reblanchir et de

De là viennent des expressions métaphoriques. On lit dans le *Habib assiar* de Khondémir (tom. III, fol. 274 r°) : قطرآب اشك از فوارهٔ ديده فرو باريد « Les gouttes d'eau de ses pleurs descen- « dirent, comme une pluie, du jet d'eau de ses « yeux. » Et (fol. 262 v°) : سيلاب خون از فوارهٔ عيون روان ساخت « Il fit couler du jet d'eau « des yeux un torrent de sang. » Ce mot, comme il est facile de le voir, n'est autre chose que l'adjectif فوّار, qui signifie *jaillissant*. On lit dans le *Voyage* d'Ebn-Batoutah (fol. 25 r°) : عين فوّارة « Une fontaine jaillissante. » Plus bas (*Ibid.*) : عين فوّارة سيّالة « Une fontaine jaillis- « sante et coulante. » Dans l'*Adjaib-almakhlou-kat* de Kazwini (de mon manuscrit, fol. 164 r°) : بها عين فوّارة « On y voit une fontaine jaillis- « sante. » Dans le *Commentaire sur le Mawâkif* (éd. de Constantinople, p. 90) : تنقسم العين الى الفوارة و الباصرة لكونه مشتركا بينهما لفظا « On distingue, dans la signification du mot *ain*, « une fontaine jaillissante, et un œil doué de la « faculté de voir; et l'expression, pour les deux « sens, est identique. »

(1) Abd-allatif, *Relation de l'Égypte*, p. 577 et suiv.

(2) *Annales*, tom. III, pag. 210.

(3) *Histoire des Seldjoucides*, man. de St-Germain, fol. 29 r° et v°.

réparer la grande mosquée de Damas (1); mais ces travaux si dispendieux ne purent assurer la conservation de ce magnifique édifice. L'an 803 de l'hégire (1400 de J.C.), durant l'occupation de Damas par Timour, la mosquée des Ommiades fut dévorée par le feu. Un historien arabe, Abou'lmahâsen (2), prétend que cet édifice fut livré aux flammes par le conquérant Tartare. Un autre écrivain arabe, d'autant plus croyable qu'il se trouvait alors à Damas, Ebn-Khaldoun (3), atteste expressément que, dans l'incendie qui consuma la ville de Damas, à la suite de sa prise par Timour, le feu gagna la grande mosquée; et il ajoute : « L'édifice croula en entier; il n'en resta plus que quelques pans de murailles, « dans la construction desquels il n'était pas entré de bois. » Suivant le témoignage de l'auteur du *Zafer-nameh* (4), dans la ville de Damas, les maisons avaient l'étage inférieur bâti en pierres, et les autres étages en bois; un incendie s'étant manifesté dans cette capitale, atteignit et consuma la grande mosquée. Si l'on en croit l'historien, Timour fit inutilement les plus grands efforts, pour arrêter les progrès du feu, et préserver la mosquée. Un voyageur européen, le bavarois Schiltberger, qui était, à cette époque, prisonnier de Timour, et qui parle avec enthousiasme de la magnificence de la mosquée de Damas (5), charge, d'une manière terrible, la mémoire du conquérant. Suivant lui, Timour avait protesté au *Geyt*, c'est-à-dire au kâdi, qu'il pouvait, avec toutes les personnes qui lui appartenaient, se réfugier dans la mosquée, où ils trouveraient une sûreté entière. Plus de trente mille hommes, femmes et enfants étaient réunis dans ce temple. Quand le farouche vainqueur vit l'édifice encombré de cette foule immense, il fit amonceler autour des murailles une énorme quantité de bois, auquel, par ses ordres, on mit le feu. Ensorte que la mosquée, avec tous ceux quelle renfermait, fut dévorée par les flammes.

Bertrand de la Brocquière, qui visita l'Orient en 1432 et 1433, ne parle pas, il est vrai, de la mosquée de Damas; mais il atteste que cette dernière ville fut réduite en cendres par le Tambrulant (Tamerlan) (6).

(1) Man. arab. 687, fol. 14 r°.
(2) Man. ar. 666, fol. 82 r°.
(3) Tom. VIII, fol. 455 v°.
(4) De mon manuscrit, fol 298 r°.
(5) *Reise*, pag. 48, 49, 50.
(6) *Mémoires de l'Institut national* (Sciences morales et politiques, tom. V, pag. 489.

Au rapport de Makrizi (1), Timour fit mettre le feu à la ville, et l'incendie gagna la mosquée. Suivant Bedr-eddin-Aintabi (2) et Ebn-kadi-Schohbah (3), le feu fut mis à la ville par les soldats de Timour. Si l'on en croit Ebn-Arabschah (4), ce furent des Râfedis, c'est-à-dire des Schiites de la province de Khorasan, qui, se trouvant dans l'armée de Timour, mirent par haine contre les Sunnites, le feu à la mosquée de Damas.

Au bout de quelques années, le sultan d'Égypte, Melik-Mouwaïad, fit relever la mosquée de Damas (5).

Comme cet édifice avait d'abord été une église chrétienne, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, on montrait encore dans son enceinte le tombeau qui était censé renfermer le corps du précurseur de Jésus-Christ. Sadi, dans le *Gulistan*, fait mention de ce mausolée (6).

Avant de quitter ce qui concerne la grande mosquée de Damas, je dois parler d'un édifice qui dépendait de cette vaste enceinte, et que l'on désignait par le nom de *Kellâsch* كلّاسة, c'est-à-dire *carrière à chaux*. On lit dans le *Gulistan* (7) qu'un religieux, d'une sainteté éminente, étant entré dans la grande mosquée de Damas, et faisant son ablution sur le bord du réservoir de *kellâseh*, tomba dans ce bassin. Voici les détails que donne, à ce sujet, le commentaire turc du *Gulistan* (8). « Tandis que l'on réparait et que l'on couvrait de ciment la mosquée susdite, la chaux nécessaire était déposée dans un lieu attenant à la muraille de cet édifice, et qui reçut, pour cette raison, le nom de *Kellâseh*, ce qui équivaut à ارض كلاسة, *ard-kellâseh*, attendu que le mot *kels* كلس, désigne la *chaux* et le plâtre. Dans la suite, l'an 555, Nour-eddin, fils de Mahmoud-Zenghi, fit bâtir sur ce terrain un collége, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Kellâseh*, comme étant situé sur l'emplacement du magasin à chaux. Il appartient exclusivement aux imams de la secte des schaféïs; mais, aujourd'hui, il ne reste plus aucune trace de la construction primitive; car, dans l'année 570, il fut consumé par les flammes, ainsi qu'un des minarets de la grande mosquée qui touche au collége susdit, et

(1) Man. arab. 673, fol. 27 r°.
(2) Man. ar. 684, fol. 41 r°.
(3) Man. 687, fol 179 v°.
(4) *Vita Timuri*, tom. II, p, 132.
(5) Bedr-eddin-Aïntabi, man. arab. 684, fol. 147 r°.
(6) Cap. I, pag. 68, ed. Gentio.
(7) Cap. II, p. 160.
(8) Édit. de Constantinople, pag. 204.

que l'on appelle مآذنة العروس, le *minaret de l'épouse.* L'édifice resta quelque temps en ruines. Saladin étant devenu maître de la Syrie, fit reconstruire ce bâtiment; mais les chambres dont il se compose se trouvèrent si étroites, qu'il n'y put pas tenir plus d'une personne. » Saladin fut enterré dans le *tourbeh* (tombeau) que l'on bâtit pour lui, au nord du lieu appelé *Kellâseh*, qui est au nord de la grande mosquée de Damas (1). Dans la *vie de Saladin*, par Behaeddin (2), ainsi que dans les *Annales* d'Abou'lféda (3), il est fait mention de l'imam de la *Kellâseh.* On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (4) خطيب دمشق وامام الكلاسة « Le *khatib* de Damas et l'imam de la *Kellâseh.* » L'historien Nowairi nous apprend (5) que, Melik-Aschraf étant mort, son corps fut porté à son *tourbeh* (tombeau), situé dans l'édifice appelé *Kellâseh*, qui est au voisinage de la mosquée des Ommiades. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (6): نقل الى المحراب الغربى بالكلاسة « Il fut transféré au *mihrab* occidental de l'édi- « fice appelé *Kellâseh.* » Et, plus bas (7) : كان تدريسه فى الكلاسة « Il professait « dans la *Kellâseh.* » Dans l'*Histoire de la mosquée de Jérusalem*, par Soiouti (8), on lit : فى الجامع الاموى فى الرواق الغربى من الكلاسة « Dans la mosquée des Om- « miades, dans la galerie occidentale, qui fait partie de la *Kellâseh.* » Dans la *Biographie des hommes illustres du onzième siècle de l'hégire* (9) : دخلت الى الكلاسة المعدّة لبيع الكتب وراء الحايط الشمال من الجامع الاموى « J'entrai dans la « *Kellâseh*, qui était destinée pour la vente des livres, et qui est située derrière « le mur septentrional de la mosquée des Ommiades. » Et plus bas (10) : المدرسة الكلاسية فى جانب الجامع الاموى « Le *medreseh* (collége) *kellâsieh*, situé à côté « de la grande mosquée des Ommiades. »

(1) *Histoire de Damas*, man. 823 fol., 42 v°.
(2) *Vita Saladini*, pag. 276.
(3) Tom. IV, p. 134.
(4) Tom. V, man. 751, fol. 97 r°.
(5) 26e partie, man. de Leyde, fol. 157 v°.
(6) Man. arab. 643, fol. 59 v°.
(7) *Id. Ibid.*
(8) De mon manuscrit, fol. 79 r°.
(9) *Man. de la Bibliothèque du Roi*, p. 53.
(10) Page 58.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME SECOND.

ERRATA. — Page 23 et suiv. — Au lieu de 679 (1280) — lisez : 680 (1281).

# HISTOIRE

DES

# SULTANS MAMLOUKS,

## PAR MAKRIZI.

---

## QUATRIÈME PARTIE.

---

# RÈGNE

## DU SULTAN MELIK-NASER-NASER-EDDIN-MOHAMMED,

### FILS DE MELIK-MANSOUR-SEIF-EDDIN-KELAOUN-ALFI-ALAII-SALEHI.

---

Ce prince eut pour mère Asloun-Khatoun, fille de l'émir Sekhaï, fils de Ka- 479
radjin, fils de Djenkaï-Noïan. Il vint au monde, le samedi, au milieu du mois de Moharrem, de l'année 684, en Égypte, dans le château de la Montagne. Après le meurtre de son frère Melik-Aschraf-Salah-eddin-Khalil, égorgé dans les environs de Teroudjah, lorsque l'émir Rokn-eddin-Ketboga eut passé le fleuve, accompagné des émirs, Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï s'aboucha avec eux, ainsi que les émirs Sâléhis et Mansouris, qui se trouvaient au Caire et dans la forteresse. Tous s'accordèrent pour conférer le titre de sultan à Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun. On fit venir ce jeune prince, qui était alors âgé de neuf ans ac-

complis (1). C'était le samedi, seizième jour du mois de Moharrem, de l'année 693 (2). Les émirs firent asseoir le nouveau souverain sur son trône. Ils promurent au rang de *Naïb-assaltanah* (vice-roi) l'émir Zein-eddin-Ketboga, en remplacement de Baidara. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï fut nommé vizir et chef de l'administration تدبير, à la place d'Ebn-Assalous; l'émir Hosam-eddin-Ladjin-Roumi l'*Ostadar* fut choisi pour Atabek des armées; l'émir Rokn-eddin-Bibars, le *Djaschenkir*, fut nommé *Ostadar*; l'émir Rokn-eddin Bibars, le *Dawadar*, fut maintenu dans ce poste, auquel on joignit le rang d'émir de cent chevaux, et de commandant de mille chevaux. On lui confia également la surintendance du bureau de la chancellerie, destiné pour l'expédition des lettres et des réponses, ainsi que l'inspection de la poste. Les troupes reçurent une gratification (3), et prêtèrent le serment de fidélité à leur maître. Ketboga s'attribua la conduite de toutes les affaires du gouvernement, ne laissant à Melik-Naser d'autre part dans la souveraineté que le titre de sultan, et rien de plus. Il établit sa résidence dans la maison appelée *Dâr-anniabah* (la maison du vice-roi), qui faisait partie de la citadelle, et il régla qu'une table serait dressée devant lui. Il expédia à Damas une lettre écrite au nom de Melik-Aschraf, et contenant ces mots : « Nous avons choisi pour notre représentant notre frère « Melik-Nâser-Mohammed, et l'avons désigné comme notre héritier présomptif, « afin que, si nous sommes obligés de marcher contre l'ennemi, nous ayons

(1) Je n'hésite pas à lire تسع *neuf*, au lieu de سبع *sept*, que présente le manuscrit.

(2) Au rapport d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 31 r°), les historiens ne sont point d'accord entre eux sur le jour de l'avénement au trône de Mohammed-ben-Kelaoun; les uns placent cet événement au lundi, quatorzième jour du mois de Moharrem, d'autres au lendemain. Le même écrivain, dans le *Manhel-sâfi* (tom. V, pag. 751, fol. 198 v°), se contente de dire : « Dans la « seconde dizaine du mois de Moharrem. » في العشر الاوسط من محرم. Nowaïri (man. 683, fol. 120 r°) a adopté la première opinion. Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, pag. 116) on lit : في باقي العشر الاوسط « Dans les derniers jours de la deuxième dizaine du mois. » Ebn-Aïas (man. 595 A, tom. I, fol. 114 v°) dit : يوم الخميس ثامن عشر محرم « Le jeudi, dix-huitième jour de Moharrem. » Si l'on en croit l'auteur d'une *Histoire d'Égypte*, dont le manuscrit m'appartient (fol. 28 r°), ce fut le onzième jour de Moharrem, que Mohammed-ben-Kelaoun monta sur le trône. Au reste, Makrizi n'est pas d'accord avec lui-même; car, dans sa *Description de l'Égypte* (man. 682, fol. 451 v°), il désigne le quatorzième jour de Moharrem, comme la date de l'avénement au trône de Mohammed-ben-Kelaoun. M. Deguignes (*Histoire des Huns*, tom. V, p. 168) se trompe, lorsqu'il place ce fait au vingt-quatrième jour de Moharrem.

(3) Je lis أنفق au lieu de اتفق.

« un prince qui nous remplace en notre absence. » Il ordonnait de lui faire prêter serment de fidélité par toute la population, et de joindre, dans la *Khotbah,* son nom à celui de Melik-Aschraf. Cette lettre fut remise à l'émir Seïf-eddin-Satelmesch et à Seïf-eddin-Behadur-Tatari. Ces deux officiers entrèrent
à Damas le vendredi, vingt-quatrième jour du mois. L'émir Izz-eddin-Aïbek- 480
Hamawi, *Naïb* de Damas, convoqua les émirs, les commandants, les kadis, les principaux personnages, et reçut leur serment. Après quoi il fit la *Khotbah* au nom de Melik-Aschraf et de Melik-Nâser, son successeur désigné. Cette mesure avait été arrêtée par Schoudjaï. Le lendemain, un courrier de la poste arriva à Damas, apportant l'ordre de saisir les biens de Baïdara, de Lâdjin, de Kara-sonkor, de Torontaï, *assaki* (l'échanson) de Sonkor-schah et de Behadur, le *Râs-naubah.* On apprit alors le meurtre de Melik-Aschraf et l'avènement au trône de son frère Nâser. Toutefois, on continua, dans toute la Syrie, de faire le *Khotbah* dans la forme indiquée plus haut, jusqu'au onzième jour du mois de Rebi-premier. A cette époque, une dépêche émanée de Melik-Nâser enjoignit de prononcer dans la prière le nom seul de ce prince, avec le titre de sultan : ce qui fut exécuté le vendredi, onzième jour de Rebi-premier; et l'on implora la miséricorde divine sur son père Mansour et son frère Aschraf.

Bientôt après, on s'occupa de la recherche des émirs qui avaient été complices de Baïdara, pour le meurtre d'Aschraf. Les deux premiers que l'on put découvrir furent : l'émir Seif-eddin-Behadur, le *Râs-naubah,* l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Mauseli, le *Hâdjib.* On leur trancha la tête, et leurs corps furent livrés aux flammes dans le lieu nommé *Majabir* في المجابر, le second jour du règne de Melik-Nâser. Ensuite on arrêta sept autres émirs, savoir : Hosam-eddin-Torontaï, *assâki* (l'échanson), Nougaï, le *Silahdâr,* Ata-eddin-Altounboga, le *Djemdar,* Ak-sonkor-Hosâmi, Nâser-eddin-Mohammed-ben-Khowadja. Bientôt après, on saisit Kara-kousch, le *Silah-dâr.* Ces faits eurent lieu le vingtième jour de Moharrem. Les détenus furent enfermés au Caire, dans le magasin des étendards, خزانة البنود. Bibars le *Djaschenkir* fut chargé de les appliquer à la torture (4), afin de tirer (5)

(4) Je n'ai pas hésité à lire تولى عقوبتهم au lieu de توفي.

(5) Le verbe قرّر, à la seconde forme, signifie : « *Tourmenter un homme, pour lui arracher un « aveu.* » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Bibars (man. arab. 668, fol. 114 v°) : قرّروا بالضرب « On voulut, en les frappant, leur arracher des aveux. Plus loin (fol. 159 r°) قرّر رجالا وضربهم

d'eux la déclaration de leurs complices. On les fit sortir de prison le lundi douzième jour du mois, et on leur coupa les mains avec un couperet, ساطور, sur un billot de bois (6), قرم خشب à la porte de la citadelle. Ils furent cloués sur des chameaux, ayant leurs mains pendues à leurs cous, et traversèrent ainsi le villes du Caire et de Misr (Fostat). On portait devant eux, au haut d'une pique (7),

« Il voulut arracher des aveux de quelques hommes, et les fit frapper. » Dans l'*Histoire* de Nowairi (26e part., m. de Leyde, f. 14 v°) : قررت الجارية فاقرت « La jeune fille fut interrogée par les tour- « ments, et fit des aveux. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, man. arabe 656, fol. 54 r°) : قررهم على ما بلغه فانكروا « Il voulut les forcer de s'expliquer sur ce qu'il avait ap- « pris ; mais ils nièrent tout. » Et plus bas (*Ib.*) : قرر السلطان ابراهيم فاقر « Le sultan soumit Ibra- « him à la torture, et il fit des aveux. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arabe 663 fol. 202 r°) : قرره على الذخاير فاقر له « Il voulut lui arracher des aveux concernant les trésors ; « et cet homme lui fit les aveux qu'il désirait. » Ailleurs (man. 667, fol. 97 r°) : بعد تقريره على امواله وذخايره « Après l'avoir soumis à la torture, pour tirer de lui des aveux concernant ses « biens et ses trésors. » Dans le *Manhel-sâfi*, du même écrivain (tom. II, man. arabe 748, fol. 132 r°) : ارسل الملك الظاهر الى منطاش من يعاقبه ويقرره على اموال الديار المصرية « Melik-Dâher envoya vers Mentasch des hommes chargés de l'appliquer à la torture, et de lui « arracher des aveux concernant les richesses de l'Égypte. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. I, fol. 162 v°) : امر بتقريره فاقر بادنى عقوبة « Il ordonna de lui arracher des aveux, « qu'il fit dès qu'il eut subi la moindre torture. » Et plus loin (fol. 192 r°) : ارسلوه الى الباب ليقرروه على اسماء المجتمعين « Ils l'envoyèrent à la Porte, afin qu'on lui arrachât, par des tour- « ments, les noms de ceux qui s'étaient réunis. »

(6) Le texte porte على قرم خشب, peut-être faut-il lire على قرمية خشب. En effet, le mot قرمية, qui fait au pluriel قرامي, signifie *une tige, une souche*. On lit dans les *Scholies* d'Abou-Saïd, sur le premier chapitre de la *Genèse* : ما تساقط من الحب عند الحصاد او ما تاخر فى الارض من قرمية « Le grain qui tombe à terre au moment de la moisson, ou la souche qui reste en terre. » Ailleurs (sur le chapitre XXV du *Lévitique*) : ما تساقط من الحب عند الحصاد وما يكون من قرمية قوية فى الارض « Les grains qui tombent au moment de la moisson, et la forte tige qui « reste en terre. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (fol. 362 v°) : قرامى خشب « Des billots de « bois. » Et (*Ibid.*) : صورة القرامى « La figure des billots. » Dans un passage du *Fâkihat-alkholafâ* d'Ebn-Arabschah (page 64) ce mot قرمية est employé pour désigner *la verge de l'homme*. On y lit en parlant d'un eunuque لا آلة ولا قرمية. Et plus bas (page 216) on lit : قرامى بدنك. « Les « tiges de ton corps, » c'est-à-dire « les os qui forment la charpente de ton corps. »

(7) Ce même jour, au rapport d'Ebn-Aïas (tom. I, fol. 114), le *wâli* promena, dans les rues du Caire, la tête de l'émir Baïdara, fichée à l'extrémité d'une pique ; ensuite elle fut suspendue à la porte de la citadelle. Bientôt l'émir Ketboga la fit transporter à sa maison, à la porte de laquelle on l'attacha. Enfin, au bout de quelques jours, on l'enterra dans le tombeau que Baïdara s'était fait élever dans le petit cimetière de Karafah.

la tête de Baïdara. Une foule innombrable s'était réunie pour contempler ce spectacle, en sorte que les deux villes furent presque livrées au pillage. On eut soin de faire passer ces malheureux devant les portes de leurs maisons. Au moment où ils arrivèrent vis-à-vis la maison d'Ala-eddin-Altounboga, ses jeunes esclaves sortirent précipitamment, la tête découverte, se frappant le visage, accompagnées de leurs enfants. Ses pages déchirèrent leurs vêtements, et poussaient des cris affreux. Sa femme, qui était montée au sommet de la maison, voulut se précipiter, afin de tomber sur son mari; mais elle fut retenue par ses jeunes esclaves. Elle criait : « Plût à Dieu que je pusse me sacrifier pour toi ! » Toutes ces femmes coupèrent leurs cheveux, et les jetèrent sur cet infortuné. Toute la foule fondait en larmes, et témoignait ainsi sa compassion. Ces malheureux restèrent ainsi l'espace de plusieurs jours. Quelques-uns moururent sur le dos même des chameaux; d'autres, après avoir été délivrés des clous et rendus à leurs familles, furent repris une seconde fois, et cloués de nouveau, jusqu'à ce qu'ils expirèrent.

Cependant, les jeunes esclaves de Melik-Aschraf et les familles des personnes attachées à son service se revêtirent d'habits de deuil, se couvrirent entièrement de noir, et parcoururent les rues de la ville, accompagnées de pleureuses, et célébrant une pompe funèbre. Jamais, en Égypte, on n'avait vu un spectacle plus affreux que celui dont ces jours-là offrirent l'image.

Bientôt après, on arrêta l'émir Seïf-eddin-Kadjker, *assâki* (l'échanson), qui 481
fut étranglé dans le marché aux chevaux; mais on ne put obtenir aucune nouvelle de Kara-sonkor, ni de Lâdjin. Le vizir Ebn-Assalous, qui se trouvait dans la ville d'Alexandrie, ayant appris le meurtre de Melik-Aschraf, sortit de la place durant la nuit, et prit la route du Caire. Il vint descendre dans l'ermitage زاوية du scheikh Djemal-eddin-Dâheri, situé en dehors de cette ville, et y passa la nuit (8). Dès le matin, il se mit en marche, accompagné de tout l'appareil et de toute la pompe qui environnaient sa dignité, et se rendit à sa maison.

(8) Suivant l'auteur de mon *Histoire d'Égypte* (fol. 30 v°), Ebn-Assalous consulta le scheïkh pour savoir s'il devait se montrer ou se tenir caché. Le scheïkh refusa de lui donner un avis, alléguant qu'il était peu versé dans ces matières. Il s'adressa à un autre, qui lui conseilla de ne pas faire ce qu'il projetait. Malgré cela, il se mit en marche dès le matin, entra par la porte du pont, et se rendit à sa maison comme si rien n'était changé dans sa position, et rendit la justice comme à l'ordinaire.

Les kadis et les principaux personnages de l'État se présentèrent pour le saluer. Il les reçut avec l'orgueil et la hauteur qui lui étaient ordinaires : il ne se leva pour aucun d'eux, et ne témoigna d'égards à personne. Un de ses familiers lui conseillait de se cacher jusqu'à ce que les troubles fussent apaisés; mais il répondit : « Nous n'en ferons rien; nous n'approuverions pas cette conduite chez « un de nos agents; comment l'adopterions-nous pour nous-même? » Il resta dans sa maison, recevant, durant cinq jours, de nombreuses visites. Les femmes de Melik-Aschraf avaient député vers l'émir Ketboga, le *Naib*, afin d'intercéder auprès de lui en faveur du vizir, attendu qu'il était un des amis et des familiers du sultan. La chose déplut à Schoudjaï, qui, ayant eu une conférence avec Ketboga et d'autres émirs, les indisposa et les excita contre le vizir. Ce magistrat fut mandé par Ketboga, le samedi vingt-deuxième jour du mois de Moharrem. Il monta à cheval, accompagné de son cortége ordinaire. Au moment où il entrait chez le *Naib*, il fut arrêté et livré entre les mains de Schoudjaï, qui le mit sous bonne garde, et le fit descendre de la citadelle, et conduire vers sa maison, à pied, et entouré de satellites. Mais on ne lui permit pas d'entrer chez lui, et il fut livré à son plus cruel ennemi, l'émir Beha-eddin-Karakousch-Dâheri, le *Schâdd-assohbah*, شاد الصحبة (9), afin d'extorquer de lui une amende. Cet homme lui fit subir la bastonnade la plus rigoureuse; car, en une seule fois, on lui appliqua onze cents coups de fouet (10). Schoudjaï désap-

(9) J'expliquerai plus bas ce titre.

(10) Le texte porte : بلغ فى مرّة واحدة الفا ومايه ضربة بالمقارع. Dans mon *Histoire d'Egypte* (f. 30 v°) on lit : قتله (ضربه) الف ومايتى شيب. En effet, le mot شيب désigne *un fouet*, et, souvent, *le coup porté avec cet instrument.* On lit dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (tom. I, pag. 181) : ضرب مايه وعشرين شيبا « Il fut frappe de cent vingt coups de fouet. » Dans la *Description de l'Égypte* du même historien (man. 682, fol. 321 v°) : ضرب بالمقارع عدّة شيوب « Il reçut un grand nombre de coups de fouet. » Ailleurs (fol. 314) : ضرب بالمقارع نيفا وثلاثين شيبا « On lui assena trente et quelques coups de fouet. » Ailleurs (man. 798, fol. 368 r°) : ضربه شيبا واحدا بالمقارع فوق قميصه « Il lui appliqua un seul coup de fouet par-dessus sa tunique. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 208 r°) مجموع ما ضرب ستة عشر الف شيب « La totalité des coups qu'il reçut s'éleva à seize mille. » Plus loin (fol. 222 r°) : ضرب بالمقارع ستة وثمانين شيبا « Il reçut quatre-vingt six coups de fouet. » Ailleurs (man. 666, fol. 214 v°) : ضربا بالشيب والعصى « Ils furent frappés à coups de fouet et de bâton. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (man. 656, fol. 98 v°) : ضرب بالمقارع نحو الستين شيبا « Il reçut « avec des fouets, environ soixante coups. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687,

prouva cette conduite. Ebn-Assalous fut remis à l'émir Bedr-eddin-Loulou-Sooudi, *Schâdd* des divans, qui lui fit subir divers genres de tortures, et le tourmenta de la manière la plus cruelle. Il arracha ainsi de lui une amende très-considérable. Une somme de neuf mille dinars était déposée chez un individu qui habitait dans la Syrie. Des cédules تذاكير furent envoyées dans cette province, et on toucha la somme susdite. Ebn-Assalous fut appliqué à la torture dans le collége Sâhibieh, situé au Caire, dans le petit marché سويقة du *Sâhib* (vizir). Chaque jour, Loulou le faisait frapper à coups de fouet, puis le faisait conduire du collége *Sâhibieh* à la citadelle, monté sur un âne. Tout le long de la route, des hommes de la plus vile populace se plaçaient devant lui, tenant des sandales déchirées, et lui disaient : « *Sâhib*, applique, pour nous, ton apos-« tille sur ces chaussures. » Ils lui faisaient entendre toutes sortes de propos outrageants. Et l'on ne saurait exprimer par des paroles tout ce que ce malheureux eut à subir en fait d'insultes et de traitements cruels.

Et, cependant, Loulou devait son avancement à Ebn-Assalous. Ayant été mandé, de la ville de Damas, après le meurtre de son maître, l'émir Torontai, le *Naïb*, auprès duquel il remplissait, en Syrie, la place de chef du conseil, il avait été traité avec bonté par Ebn-Assalous, qui l'avait nommé *Schâdd* (inspec- 482
teur) des divans de l'Égypte. Il venait, comme un des *Nakib*, se placer debout, pour faire sa cour au vizir, qui, en parlant de lui, le désignait uniquement par le nom de Loulou. Par suite des arrêts de la providence divine, Ebn-Assalous tomba entre les mains de son protégé, qui s'attacha à l'abreuver de traitements humiliants. Chaque jour, les tortures allaient en croissant, les rigueurs redoublaient. Le soin de le tourmenter était confié au plus pervers des hommes injustes, au plus étranger à tout sentiment d'affection (11). Le malheureux expira, le samedi, onzième jour du mois de Safar, suivant d'autres le 15, suivant

fol. 58 v°) : ضرب بالمقارع ماية شيب « Il fut frappé de cent coups de fouet. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, fol. 41 v°) : كم فيهم من اسود اللمة فتق جلده الشيب « Combien d'hommes à la chevelure noire, dont la peau a été déchirée par les fouets. » Le mot شيب se trouve plusieurs fois dans le *Schah-nâmeh*, où il correspond au terme تازيانه, *un fouet*. On y lit (tom. III, pag. 1516, éd. Macan) : بياويخت آن شيب را از درخت. « Il suspendit « ce fouet à l'arbre. » Et plus loin (pag. 1521) : چو ديدى كسى شاخ شيب دراز. « *Lorsque* « *quelqu'un voyait la tige du long fouet.* »

(11) Le texte porte : ابعدهم من بعد الشفقة. Je n'ai pas hésité à lire : ابعدهم من الشفقة.

d'autres, enfin, le 17 du même mois. Après sa mort, on lui appliqua encore treize coups de fouet, et il fut enterré dans le cimetière de Karafah.

Le dix-neuvième jour du mois de Safar, le *Kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemàah fut destitué de ses fonctions, et le *Kadi-alkodat* Taki-eddin-Abd-errahman-ben-Bint-Alaazz fut réintégré dans toutes les places qu'il avait occupées. On conserva à Ebn-Djemâah l'emploi de professeur du *medreseh* (collége) Nâserieh, situé au voisinage du monument de Schaféi, dans le quartier de Karafah, et celui de professeur du *meschhed*-hosaini, au Caire.

A cette époque Schoudjaï s'attacha à fortifier les prérogatives du vizirat. Enflé de la considération universelle dont il se voyait environné, fier de ses succès, il résolut de rester seul à la tête de l'administration. Il commença dès lors à tramer des intrigues contre l'émir Ketboga, afin de le faire arrêter. Il s'appliqua à gagner les émirs *bordjis* et les mamlouks du sultan, et leur distribua secrètement une somme d'environ cinquante mille dinars. Il convint avec eux que celui qui apporterait la tête d'un des émirs attachés à Ketboga serait gratifié de l'*ikta* de cet émir; il fut réglé que l'émir Alem-eddin-Sandjar-Bondokdari arrêterait prisonnier Ketboga, au moment où il viendrait prendre place au festin. Parmi les personnes instruites du complot, se trouvait l'émir Seïf-eddin-Kongor-Tatari (le Tatar), qui était arrivé en Égypte sous le règne de Melik-Dâher, et qui appartenait à la même nation que Ketboga (12). Il se hâta de tout révéler à celui-ci, qui prit des précautions pour sa sûreté, et fit connaître les faits à ses adhérents, émirs ou autres.

Le jeudi, vingt-deuxième jour du mois de Safar, les emirs se rassemblèrent près des *mastabeh* (estrades) de la porte appelée *Bab-alkoullah* (باب القلّة), qui fait partie du château de la Montagne, attendant l'ouverture de la porte de la citadelle, afin de chevaucher, suivant l'usage, à la suite de l'émir Ketboga, et de l'accompagner dans sa marche. Tout à coup, ils reçurent une lettre écrite au nom de l'*émir-djandâr*, et qui mandait plusieurs des émirs, savoir : Seif-eddin-

(12) Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 31 v°) et l'auteur de mon *Histoire d'Égypte* (fol. 31 v°, 32) ajoutent ici quelques détails. Suivant ces écrivains, Konkor (Abou'lmahâsen écrit قنق) était arrivé du pays des Tatars, sous le règne de Melik-Dâher-Bibars, et s'etait fixé en Égypte, où il avait obtenu du prince un *ikta*, dans la *halkah*. Il avait douze enfants mâles, dont six étaient entrés au service du sultan Melik-Aschraf, cinq au service d'Alem-eddin-Schoudjai, et le dernier était en bas-âge. Tous ses enfants étaient jeunes, aimables, et de la plus belle figure. Konkor jouissait auprès de Schoudjaï d'un très-grand crédit; ses conseils étaient écoutes, et son intercession n'était

Kabdjak, Bedr-eddin-Abd-allah, le *silah-dâr*, porteur du parasol (13), Seif-eddin-Kablaï, Rokn-eddin-Omar, le *silah-dâr*, Akhou-Timour, Seif-eddin-Kurdji, Seif-eddin-Tarakdji, Karmaschi, le *silah-dar*, Lâdjin-Djerkes, Moglataï-Masoudi, et Kurd *assâki* (l'échanson). Ils entrèrent, afin d'aller présenter leurs hommages au sultan. Les autres émirs se levèrent, pour se mettre en marche. Tandis qu'ils s'avançaient, au pied de la forteresse, dans le *Meïdan-aswad* (l'hippodrome noir), l'émir Kongor arriva, accompagné de son fils Djâwerdji (14), et annonça au *Naïb* 483
Ketboga que les émirs mandés dans la forteresse avaient été mis en prison; puis, il ajouta : « Schoudjaï a formé le projet, lorsque vous serez monté au palais, de « vous faire arrêter, vous et tous ceux qui vous accompagnent, au moment où « l'on s'assoira au banquet. » Ketboga fit connaître aux émirs qui se trouvaient auprès de sa personne les faits que venaient de lui révéler Kongor et son fils. Tous hésitaient à prendre la route de la citadelle; l'émir Alem-eddin-Sandjar-Bondokdâri les pressa d'avancer; et il se passa alors une scène tout à fait inconvenante. Dans le cortége se trouvaient Seïf-eddin-Borloghi, *émir-medjlis*, et Rokn-eddin-Bibars, le *djaschenkir*, l'ostâdâr. Ce dernier reçut à l'improviste un coup de massue, qui le frappa sur la tête, et lui fit une blessure dont les traces restèrent ineffaçables (15); puis, il fut arrêté prisonnier, ainsi que Borloghi, et tous deux furent envoyés à Alexandrie. Au moment de leur arrestation, Sandjar-Bondokdari dit au naïb Ketboga, entre autres paroles : « Où est Lâdjin ? faites-le « venir. » Ketboga répondit : « Il n'est pas auprès de moi. » Sandjar s'écria : « Par Dieu ! il est avec vous. » En même temps, il tira son épée, pour frapper Ketboga; mais il fut prévenu par Bektout-azrak, mamlouk de Ketboga; cet homme l'attaqua par derrière, et lui assena un coup d'épée qui lui déboîta l'épaule. Aussitôt les autres mamlouks de Ketboga descendirent de cheval, et égorgèrent Sandjar. Ketboga poursuivit sa route, avec les émirs qui l'accompagnèrent, savoir : Nisari, Bektasch-Fakhri, l'*émir-silah*, Bektout-Alaïi, Beha-eddin-takouba, Noukaï, Aibek-Mauseli, Alhadj-Behadur, Aksonkor-Keritah,

jamais repoussée; par suite de la position de son fils, il était informé de tous les secrets de l'administration. L'esprit national le porta à révéler à Ketboga le complot tramé contre lui.

(13) Je n'hésite pas à lire حامل الحتر, au lieu de حامل الجبر.

(14) Ce nom, dans l'histoire de Nowairi (fol. 224 r°), est écrit حاورشى *hâwerschi*.

(15) Nowairi ajoute : « Le huitième jour du mois de Schewal, l'an 707, l'emir Rokn-eddin-« Bibars me raconta qu'il avait reçu sur la tête un coup de massue, dont il me fit voir la trace. »

Malian; tous ensemble se dirigèrent vers *Bab-mahrouk* (la porte brûlée), par laquelle ils sortirent. Ils allèrent camper en dehors du mur, et s'armèrent de toutes pièces. Ketboga envoya les *nakib* de la *halkah*, pour appeler auprès de lui les commandants, les soldats de la *halkah* اجناد الحلقة, les Tatars, les Kurdes Scnhouris الاكراد السنهورية. Tous se rendirent auprès de lui.

Cependant Schoudjaı monta à cheval, se dirigea vers la porte de la citadelle, et ordonna de battre les timballes, afin de convoquer les émirs, les soldats de la *halkah*. Il avait fait préparer un grand nombre de bourses remplies d'or. Il députa vers les commandants et les soldats de la *halkah*, leur promettant, s'ils se rendaient à l'appel et se joignaient à lui, de donner à chacun d'eux une bourse d'or proportionnée à son rang. Et pourtant, dans ce jour-là, personne ne vint se ranger auprès de lui, si ce n'est ceux qui ne pouvaient lui rendre aucun service, ni lui fournir aucun expédient utile.

Bientôt après, Ketboga députa vers le sultan, et l'invita à mander Schoudjaï. « Cet homme-là, dit-il, ne suivant que ses propres idées, « avait formé le projet de faire arrêter les émirs. Il faut absolument qu'il vienne, « car nous avons appris sur lui des faits qui nous ont vivement mécontentés. » Le sultan fit part de ce message à Schoudjaï, qui refusa de se présenter. Ketboga s'avança vers la citadelle, dont il forma le blocus, et coupa les conduits qui y amenaient l'eau. On passa la nuit dans cette position. Le vendredi, les émirs *bordjis* descendirent de la citadelle, en ordre de bataille, على حمية, attaquèrent Ketboga et les troupes qui l'accompagnaient, et les mirent en dé-
484 route. Ils les poursuivirent jusqu'au puits appelé البير البيضاء (le puits blanc). Ketboga se dirigea du côté de Belbeïs; Nisari et Bektasch, avec un nombre d'émirs, n'avaient pas, ce jour-là, accompagné Ketboga. Lorsqu'ils eurent appris la défaite de ce général, ils en furent très-affligés : montant à cheval, ils se précipitèrent sur les *bordjis*, les mirent en désordre, et les repoussèrent jusqu'à la forteresse. Ketboga revint sur ses pas pour réparer son échec, se réunit à Nisari et à Bektasch; une foule nombreuse se joignit à lui. On pressa le siége de la citadelle.

Cependant, Melik-Nâser monta sur la tour rouge البرج الاحمر, et se fit voir aux assaillants. Les émirs, sautant en bas de leurs chevaux, baisèrent la terre devant le prince, et lui dirent : « Nous sommes les mamlouks du sultan; nous sommes « loin d'avoir renoncé à l'obéissance qui lui est due. Notre seul but a été de

« maintenir l'organisation de l'empire, ainsi que la concorde, et de faire cesser « les désordres. » Le siége se prolongea l'espace de sept jours. Chaque jour, Schoudjaï descendait de la citadelle, accompagné de l'émir Seïf-eddin-Bektemur, le *Silahdâr,* de l'émir Seïf-eddin-Takdji, à la tête d'un grand nombre de mamlouks du sultan. Des combats s'engageaient entre eux et les partisans de Ketboga; mais, chaque jour, plusieurs des soldats de Schoudjaï se débandaient, et allaient se réunir à Ketboga (16).

Au moment où le blocus était le plus rigoureux, la mère du sultan monta sur le mur de la citadelle, et demanda aux émirs quelles étaient leurs prétentions, afin qu'on pût les réaliser. Ils répondirent : « Nous n'avons d'autre intention que d'arrêter prisonnier Schoudjaï, et d'apaiser les troubles. Quand il ne « resterait, de la maison de notre maître, qu'une fille aveugle, nous nous re- « connaîtrions ses mamlouks; à plus forte raison, lorsque son fils Melik-Nâser « est auprès de nous, et qu'il offre toute la capacité désirable. » La princesse, se laissant tromper par leurs discours, se concerta avec l'émir Hosam-eddin-l'Atabek, et tous deux firent fermer la porte appelée *Bab-alkoullah* باب القلة, qui fait partie de la citadelle. Schoudjaï resta bloqué dans sa maison, au milieu de cette forteresse. Tous ses compagnons l'abandonnaient successivement, et allaient se joindre à Ketboga. Contraint par la nécessité, il demanda une amnistie, que les émirs refusèrent de lui accorder. Frappé de stupeur, il « s'écria : « Puisque je suis l'accusé, je vais me rendre volontairement en prison. » Il prit la route de la porte appelée *Bab-assetarah-assultaniah* باب الستارة السلطانية (la porte de la palissade du sultan), détacha son

(16) Le verbe سَلَّ à la cinquième forme, signifie : *s'écarter, se détacher, se débander.* On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arabe 663, fol. 72 v°) : تسلل عسكره من دمشق طايفة بعد طايفة الى الملك الناصر « Son armée quitta Damas, chaque corps après l'autre, « pour se rendre auprès de Melik-Nâser. » Ailleurs (man. 666, fol. 12 v°) : اخذ عسكر السلطان يتسلل الى الناصرى شيا بعد شى « L'armée du sultan commença à se détacher, et à se rendre « successivement auprès de Nâseri. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, m. 798, fol. 344 v°) : تسلل اكثر مماليك الجاى فى الليل الى السلطان « Pendant la nuit, les mam- « louks d'Oldjaï se débandèrent, pour la plupart, et allèrent joindre le sultan. » Dans la *Vie de Kelaoun*, par Nowairi (fol. 109 v°) : تسللوا وفارقوه « Ils se debandèrent et l'abandonnèrent. » Dans la *Vie de Melik-Nâser,* du même historien (fol. 172 v°) : كانوا يتسللون عشرة عشرة « Ils se débandaient dix par dix. » Dans la vie du sultan Bibars (man. 803, fol. 127 v°) : خرج متسللا من غير ان يشعر به الى حلب « Il s'échappa, sans que personne en eût connaissance, et se retira à Alep. »

épée, et se dirigea vers la tour. Il était accompagné de l'émir Beha-eddin-Alakousch et de l'émir Seif-eddin-Samgar. Suivant un autre récit, lorsque les émirs eurent refusé d'accorder à Schoudjaï un acte d'amnistie, ils députèrent, à la fin du jour, vers la mère du sultan, plusieurs personnes, au nombre desquelles se trouvait Alakousch, pour mander Schoudjai, « attendu, disaient-ils, « qu'ils voulaient le consulter sur ce qu'il y avait à faire. » Dès qu'il fut arrivé, les mamlouks se pressèrent autour de lui. Un des mamlouks d'Akousch se précipita sur lui, et lui porta par derrière un coup d'épée, qui lui coupa la main. Il lui assena un second coup qui sépara la tête du corps. Au même instant, cette tête fut placée sur le rempart. Schoudjaï était âgé d'environ cinquante ans (17).

Suivant un autre récit, lorsque Schoudjaï arriva devant le sultan, ce prince lui dit : « O mon oncle, à quoi aboutira l'affaire dans laquelle vous êtes engagé? » Schoudjaï répondit : « Tout se fait à cause de vous, ô mon Seigneur! » Le sultan répartit : « Laissez-moi prendre une mesure qui vous assurera le repos, aussi
485 « bien qu'à moi; partez, émir Alem-eddin, et retirez-vous dans un lieu de la « citadelle. Je vais députer vers les émirs, pour les inviter à monter ici. Au bout « de quelques jours, je vous réconcilierai tous, et je vous concéderai une forte-« teresse de Syrie, vers laquelle vous vous rendrez, et où vous serez à l'abri « de toute attaque de vos ennemis. » Les émirs qui étaient présents se levèrent aussitôt, suivirent Schoudjaï, le chargèrent de chaînes, et l'emmenèrent vers un lieu qui devait lui servir de prison. Alakousch, qui l'accompagnait, l'égorgea sur la route, et lui coupa la tête et la main, qu'il enveloppa dans les plis d'une

(17) Au rapport d'Abou'lmahâsen (m. 663, f. 33, r°), l'émir Alem-eddin-Sandjar ben-Abd-allah-Schoudjaï, était un des mamlouks de Melik-Mansour-Kelaoun. Bientôt, il monta en grade, parvint au rang d'inspecteur des bureaux شدّ الدواوين ; et fut nommé vizir de l'Égypte, au commencement du règne de Melik-Nâser (Melik-Aschraf). Dans son administration, il se conduisit d'une manière répréhensible et se livra à de nombreux actes de tyrannie. Choisi comme gouverneur de Damas, il s'attacha à gagner la population et se permit peu d'actions vexatoires. Il séjourna dans cette ville plusieurs années. Ayant été destitué et remplacé par l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hamawi, il retourna au Caire Dans ses marches, il affectait une pompe qui rivalisait avec celle du sultan. Malgré ses inclinations tyranniques, il montrait du penchant pour les hommes savants, et du zèle pour la gloire de l'islamisme. Il avait été nommé inspecteur مشدّ des travaux de construction de l'hôpital Mansouri, situé entre les deux palais. Et, grâce à son activité, ce grand ouvrage fut terminé dans un court espace de temps. Il faisait travailler les ouvriers et les maçons à coups d'arbalète. En sorte que ceux même qui se trouvaient à une grande distance de lui, au haut d'une échelle, ne pouvaient

serviette (18). Il descendit vers le marché aux chevaux. Les *Bordjis* et les mamlouks du sultan, qui étaient rangés autour de la porte de la citadelle, dirent à Alakousch : « Que portes-tu là ? » Il répondit : « C'est du pain chaud que le « sultan envoie aux émirs, afin de leur faire voir que nous avons des provisions « en abondance. » Il voulait, de cette manière, leur échapper. Supposant qu'il disait vrai, ils le laissèrent passer. S'ils avaient su qu'il était porteur de la tête de Schoudjaï, il n'eût point évité leur ressentiment. S'étant rendu auprès des émirs, il leur remit la tête de leur ennemi. Aussitôt, ils députèrent quelques-uns d'entre eux, pour recevoir le serment du sultan et des émirs qui étaient auprès de lui. On ouvrit la porte de la citadelle. Le second jour, Ketboga et les émirs montèrent vers cette forteresse, et s'avancèrent à cheval jusqu'à la porte de *Bab-alkoullah*. On battit les tambours, destinés à annoncer les nouvelles heureuses. Ces événements eurent lieu le mardi, vingt-septième jour du mois. Bientôt après, on proclama une amnistie générale. On ouvrit les portes du Caire, qui, jusqu'à ce moment, étaient restées fermées, à l'exception de la porte de Zawilah. Dans cet intervalle, les marchés avaient été également déserts. La tête de Schoudjaï fut placée au haut d'une pique, et promenée dans les villes du Caire et de Misr. Les porteurs ne laissèrent aucune rue sans s'y introduire avec cette tête, et ils recueillirent ainsi des sommes considérables. En effet, parmi la population, les uns frappaient la tête avec des sandales مداسات (19);

échapper à sa surveillance. Suivant ce que l'on rapporte, un jour, un des ouvriers tomba à côté de lui, de dessus une échelle, et se tua. Sandjar ne montra pas la moindre émotion, ne quitta pas sa place, et se contenta de faire enterrer ce malheureux. Promu au rang de vizir, au commencement du règne Melik-Naser-Mohammed-ben-Kelaoun, il occupa ce poste un peu plus d'un mois. Brûlant de s'élever au-dessus du rang de vizir, il se livra à des tentatives ambitieuses, qui aboutirent pour lui à une mort violente. Sa fin tragique causa une extrême joie aux habitants de l'Égypte.

(18) Le manuscrit porte : في ذيل قرطية. Je lis : فوطة, avec l'historien Ebn-Aïas.

(19) Le mot مداس, qui fait au pluriel مداسات, désigne *un soulier, une sandale*. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. IV, man. arabe 750, fol. 98 v°) : خرج كل واحد الى اخذ مداسه « Chacun d'eux sortit pour aller prendre son soulier. » Dans l'*Histoire d'Égypte*, du même écrivain (man. arabe 663, fol. 32 r°) : تضربه النسوة بالمداسات « Les femmes le frappaient avec « leurs souliers. » Et (33 r°) : اللطمة على وجهه بالمداسات « Le coup qu'on lui portait sur le vi- « sage avec des souliers. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. IV, fol. 105 r°) : الاساكفة عملوا مداسات لطافا تصلح لارجل الاطفال « Les cordonniers fabriquèrent de petits souliers qui convenaient pour les pieds des enfants. » Et dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, f. 240 r°) دخلوا المشهد بمداساتهم « Ils entrèrent dans ce monument avec leurs souliers. »

d'autres la souffletaient et la chargeaient d'injures. Ils disaient : « Voilà la tête « du maudit Schoudjai. » Sa mort causa une grande joie parmi les habitants, attendu que cet homme s'était livré à de nombreuses exactions (20), et avait inventé toutes sortes d'actes de vexation et de tyrannie. Le même jour, on mit en liberté ceux des émirs qui étaient détenus en prison, et auxquels on restitua leurs *ikta* et leurs biens. On prêta de nouveau serment de fidélité au sultan et à son *Naïb* (vice-roi) l'émir Ketboga. On fit descendre ceux d'entre les mamlouks du sultan, qui habitaient au château de la Montagne, dans les tours et dans les chambres (21) طباق, et qui étaient accusés d'avoir suscité des troubles. Une partie

(20) Je n'ai pas hésité à lire مصادرات, au lieu de مغادرات.

(21) Le mot *tabakah* طبقة, qui fait au pluriel طباق, et, quelquefois اطباق, désigne *une chambre, un petit édifice.* On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, man. 140, page 382) : نقل البطرك الى طبقة كان قد نزل بها « Le patriarche se transporta vers un édi- « fice qu'il avait précédemment habité. « Plus bas (pag. 417) : رام هدم طبقة كان بناها « Il voulut « démolir un édifice qu'il avait fait construire. » Et (page 425) : هدموا روشن الطبقة التى كان يسكنها « Ils démolirent la fenêtre de l'édifice qu'habitait le prêtre. » Dans l'*Histoire de Damas* (man. arabe 823, fol. 28 v°) : كان بيت الشيخ طبقة صغيرة « La maison du scheikh, était un pe- « tit édifice. » Dans les *Mille et une Nuits* (tom. I, p. 437, éd. du Caire) : من داخل الدكان طبقة « Dans l'intérieur de la boutique était une chambre. » Et فتح الطبقة « Il ouvrit la chambre » Ailleurs (tom. II, pag. 199) : اجلسه فى طبقة وحده « Il le fit asseoir seul dans une chambre. » Plus bas (p. 444) : اسكنه فى طبقة على الاصطبل « Il lui assigna pour habitation une chambre « placée au-dessus de l'écurie. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, page 382) : طبقة لطيفة بها شباك « Une petite chambre, qui renfermait une tribune grillée. » Dans l'*Histoire des monarchies* du prétendu Fakhr-eddin-Razi (man. arabe 895, fol. 206 r°) : زينب كانت فى طبقة المنصور « Zainab se trouvait dans la chambre de Mansour. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 333 v°) : كان بجانبها طبقة لخياط « A côté, se trouvait une chambre « destinée pour un tailleur. » Dans la *Vie de Melik-Aschraf* (de mon manuscrit, fol. 138 r°) : مشتمل على طباق عامرة « Il contenait des chambres bien bâties. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Abi-ssororour (man. 883, fol. 38 v°) : كنت فى طبقة بجانب البيت « J'étais dans une chambre, à « côté de la maison. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, fol. 71 v°) : ساكن فى طبقة « Habitant dans une chambre. » Et رجع الى طبقته « Il retourna vers sa chambre. » Plus bas (fol. 72 r°) : صعدوا الى الطباق « Ils montèrent vers les chambres. »

Le mot طبقة, dans le langage de l'Égypte, désignait souvent *la chambre, l'espèce de caserne qu'occupaient les mamlouks.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 51 r°) : اخذ فى عرض اطباق المماليك السلطانية « Il commença à faire le recensement des chambres « occupées par les mamlouks du sultan. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (manus. 663, fol. 90 v°) : عمل فوقه اطباق للمماليك « Il fit construire, au-dessus, des chambres destinées

d'entre eux fut placée dans les salles (22) مناظر de Kabsch, au voisinage de la mosquée de Touloun; un autre, dans la maison du vizirat, située au Caire, dans le parvis رحبة de la porte de la fête; un autre, enfin, dans les salles du Meïdan-Sâlehi, qui fait partie du terrain de Louk. D'autres, enfin, furent mis en prison.

Le jeudi, vingt-neuvième jour du mois, le rang de vizir fut conféré au *sâhib*

« pour les mamlouks. « Plus bas (fol. 91 r°) : مماليك الاطباق « Les mamlouks des différentes « chambres. » Et (fol. 93 v°) : عرض الاطباق « Il fit le recensement des chambres (de mamlouks). « Ailleurs (man. 666, fol. 196 v°) : فرق المماليك على الاطباق فوقع برسباى فى طبقة الزمامية « Il répartit les mamlouks dans les différentes chambres Et Borsebai se trouva dans celle qu'oc« cupait le *zimam.* » Ailleurs (man. 671, fol. 5 r°) : الاطباق للمماليك السلطانية « Les chambres « destinées pour les mamlouks du sultan. » Dans le *Manhel-sâfi*, du même écrivain (tom. I, man. 747, fol. 205 r°) : لم يتادب فى صغره كعادة المماليك فى الاطباق « Il n'avait pas été « élevé, dans son enfance, comme le sont d'ordinaire les mamlouks, dans les chambres. » Plus bas (tom. II, man. 748, fol. 185 r°) : امر بنزول المماليك الاشرفية من الاطباق بالقلعة « Il or« donna que les mamlouks aschrafis quittassent les chambres placées dans la citadelle. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (man. arabe 695 A, tom. II fol. 311) : اقام بالطبقة وصار من جملة المماليك السلطانية « Il séjourna dans la chambre, et fut admis au nombre des mamlouks du « sultan. » Plus bas (fol. 313) : رسم للمماليك ان ينزلوا من الطباق « Il enjoignit aux mamlouks « de quitter les chambres. » Dans l'ouvrage de Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 47 r°) : طباق المماليك . . . كل طبقة منها قدر حارة « Les chambres des mamlouks . . . chacune de ces « chambres présentait l'étendue d'une rue. » On lit dans la *Relation de l'ambassade* de Pierre Martyr (*Legatio Babylonica*, fol. 84 r°) en parlant des mamlouks : « *Eorum scholæ, quas vocant* « *Tabachas.* »

(22) Le mot *mandarah* منظرة signifie un appartement, au rez-de-chaussée, où le maître de la maison se tient pendant le jour, et reçoit ses visites. (*Expédition française; Égypte moderne*, tom. I, pag. 386.) M. Jomard dit (*Description du Caire*, page 6) : « *Mandar*, grande salle ouverte, « au premier étage. » M. Lane (*Manners and customs of the modern Egyptians*, t. I, p. 17) donne la description et la figure d'un *mandarah*. On lit, chez le docteur Clot-Bey (*Aperçu de l'Égypte*, tom. I, p. 177, 178) : « *Mandarah*, c'est-à-dire appartement du maître de la maison. » M. Eusèbe De Salle (*Pérégrinations*, tom. II, p. 149) explique le mot *mandara* par : « Parloir, au rez-de-chaussée. » On lit dans les *Mille et une Nuits* (tom. I, p. 643) : اصعدى به الى المنظرة العليا من الدار « Monte « avec lui vers la salle la plus élevée de la maison. « Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, p. 257) : اغلق باب المنظرة عليه « Il ferma sur lui la porte de la salle. » Dans le même ouvrage, ce mot, en parlant des juifs, désigne *la salle du conseil, le sanhédrin.* On y lit (t. I, p. 12) : نكتب اسمه فى المنظرة والنسبة « Nous écrirons son nom dans la salle du conseil et la généalogie. « Plus bas (p. 13) : تحضر النسبة المكتوبة فى المنظرة « On apportera la généalogie, « écrite dans la salle du conseil. » Et (Ibid.) : منظرة كهنة اليهود « La salle du conseil des prêtres « juifs. » Et enfin : كما قد كتب فى المنظرة « Ainsi qu'il a été écrit dans le conseil. »

Tadj-eddin-Mohammed, fils du *sâhib* Fakhr-eddin-Mohammed, et petit-fils du *sâhib* Beha-eddin-Ali-ben-Hinna. Son cousin, Izzddin, fils du *sâheb* Mohii-
186 eddin, fils du *sâhib* Beha-eddin, fut installé dans la place de *sâhib* الصحبة. Tous deux siégeaient ensemble dans la tribune grillée du vizirat شباك الوزارة, au château de la Montagne. Et c'était le *sâhib* Tadj-eddin qui écrivait يوقع.

Le dernier jour du mois, on mit en liberté l'émir Izz-eddin-Aibek-Afram. Le troisième jour de Rebi premier, le sequestre fut mis, à Damas, sur les propriétés de l'émir Alem-eddin-Sandjar-Schoudjaï, et ses *naib* furent mis en prison. Le vingtième jour de Redjeb, le *naib* (vice-roi) de Damas, et les émirs qui se trouvaient dans cette ville, prêtèrent serment de fidélité au sultan, ainsi qu'à son *naib* et successeur désigné, l'émir Ketboga; et les noms de l'un et de l'autre furent associés dans les prières de la *Khotbah*.

Le vingt-cinquième jour, Melik-Nâser monta à cheval, avec toute la pompe de la souveraineté, traversa la ville du Caire, depuis la porte de *Nasr*, et sortit par la porte de Zawilah, pour retourner à la citadelle. Ketboga et les émirs marchaient à pied, près de son étrier. Ce fut un jour de fête; et on battit, dans la citadelle, les tambours destinés à annoncer les heureuses nouvelles.

Le jour de la fête de la rupture du jeûne, l'émir Hosâm-eddin-Lâdjin *assaghir* (le petit) et l'émir Schems-eddin-Kara-soukor-Mansouri se montrèrent, en sortant de la retraite où ils étaient cachés. Au moment de leur fuite, à l'époque de la catastrophe de Baidara, ils avaient fait connaître leur position à l'émir Seif-eddin-Betkhas-Zeini, mamlouk de l'émir Ketboga, le *naïb*. Cet homme sut intéresser, en leur faveur, son maître Ketboga, qui intercéda auprès du sultan, et obtint la grâce des deux accusés. Ensuite, il s'entretint de leur affaire avec les autres émirs. Bektasch monta aussitôt à cheval, se rendit successivement chez les émirs, ainsi que chez les principaux d'entre les mamlouks, et parvint à dissiper les préventions haineuses qui existaient dans leurs esprits. Il fut convenu que les deux émirs monteraient à la citadelle, le jour de la fête; ils se rendirent secrètement à la maison de l'émir Ketboga, située dans la forteresse; il les prit avec lui, et les fit entrer dans la salle du festin, où, suivant l'usage, ils baisèrent la terre en présence du sultan. Ce prince les accueillit avec distinction, les fit revêtir de robes d'honneur, et leur rendit le rang d'émir. Ils descendirent du château, et les émirs vinrent leur apporter des présents d'une valeur immense. Ainsi qu'on le verra bientôt, Ketboga, en agissant ainsi en

faveur de Lâdjin, fit comme cette malheureuse chèvre, qui, avec son pied, alla chercher l'instrument de sa mort. Ce même jour, l'émir Hosam-eddin-Mahanna-ben-Isa recouvra sa liberté, ainsi que ses frères et ses enfants. Cette année, la crue du Nil fut faible, et ne parvint pas au terme complet, le fleuve ne s'élevant qu'à la hauteur de quinze coudées un tiers, ce qui fit hausser le prix des denrées.

Le *Kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah fut installé dans la place de kadi de Damas, comme successeur du Kadi-alkodat Schehab-eddin-Mohammed-Hamâwi, qui était décédé. Cette année, le scherif Abou-Nomaï, émir de la Mecque, se mit en marche, dans l'intention de se rendre en Égypte, pour s'aboucher avec Melik-Aschraf, attendu qu'il s'etait engagé par serment à faire ce voyage. Arrivé à Ianbo, il reçut la visite du scherif Râdjah-ben-Edris, et apprit la nouvelle du meurtre du sultan. Il partit de Ianbo pour retourner à la Mecque. Le prix des denrées s'éleva dans cette ville à une valeur exorbitante. Le *mudd* de sel se vendait quatre dinars *mekkis*. Dans le mois de Schaban et de
Ramadan, on éprouva une disette d'eau; bientôt, les pèlerins du Yemen arri- 487
vant en grand nombre, une outre راوية d'eau se vendit jusqu'à quatre dinars. Et l'on apportait ce liquide d'Arafah à la Mecque. Enfin, la bonté de Dieu envoya des pluies abondantes, qui tombèrent d'abord à Mina, le dimanche. Les pèlerins abandonnèrent la ville, le mercredi suivant, pour retourner dans leurs pays. Cette même année, le roi Kaïkhatou périt de mort violente, et eut pour successeur Baïdou, fils de Houlagou.

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compte : 1° le *kadi-alkodat* de Syrie, Schehâb-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed, fils du *kadi-alkodat* Schems-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Khalil-ben-Sandah-ben-Djafar-ben-Isa-Mohallebi, connu sous le nom d'Ebn-Alkhowi, le schaféi. Il mourut à Damas, à l'âge de soixante-sept ans. Il avait rempli successivement les fonctions de kadi à Alep, à Damas, à Misr (Fostat), et il s'était fait constamment estimer par une conduite irréprochable. 2° Le vizir, le *sâhib*, Fakhr-eddin-Abou-Ishak-Ibrahim-ben-Lokman-Ebn-Ahmed-ben-Mohammed-Scheïbani-Asardi. Il était âgé de quatre-vingt-un ans, et avait été promu deux fois au rang de vizir (23). 3° Le

(23) Au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 33, r°), Fakhr-eddin-Aboul'abbas-Ibrahim-ben-Lokman, surnommé Asardi, puis Misri (l'Égyptien), fut d'abord le chef des écrivains de la chancellerie

vizir, le *sâhib* Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Othman-ben-Abi'rradja-ben-assalous-Tenoukhi (24). Il périt de mort violente, à l'âge d'environ cinquante ans. 4° Le *zâhid* (le religieux) révéré, Taki-eddin-Abou-Mohammed-Abd-allah-Ebn-Ali-ben-Mohammed-ben-Mâdjid-Seroudji. Il mourut au Caire. 5° Le *mohaddith* (collecteur de traditions) Scherf-eddin-

رئيس الموقعين en Égypte, puis occupa le rang de vizir dans cette contrée. Deux fois il fut promu à cette place éminente. C'etait un homme d'une conduite honorable, peu porté à vexer personne, et qui se distinguait par sa justice et ses bienfaits envers la population. Pendant le temps de son vizirat, il s'attacha à supprimer quantité d'abus vexatoires. Quoique vizir, il percevait le traitement d'un écrivain de la chancellerie. Après sa destitution, son page prenait derrière lui sa valise. Il se mettait en marche et allait s'asseoir dans le bureau de la chancellerie, comme s'il n'y avait eu rien de changé dans sa position. Il était originaire de Maden المعدن, lieu du district d'Asard. Il était très-versé dans l'écriture de la chancellerie et autres sciences. Dzehebi dit, à son sujet : « Je l'ai vu, « déjà vieux, ayant sur la tête un petit turban. Il rapportait les traditions d'après Ebn-Rawah; et « Bezlâri et autres *Talb* écrivaient sur son autorité. C'était un homme éminent, qui excellait dans « la poésie, la prose et l'art de la correspondance. Il mourut au Caire, dans le mois de Djoumada-« second, et fut enterré dans le cimetière de Katafah. Parmi ses vers, on cite les suivants :

كن كيف شئت فانّنى بك مغرم راضٍ بما فعل الهوى المتحكّم
ولئن كتمت عن الوشاة صبابتى بك فالجوانح بالهوى تتكلم
اشتاق من اهوى واعجب اننى اشتاق من هو فى الفواد مخيم
يا من يصد عن المحبّ تذلّلًا واذا بكى وجدا غدا يتبسّم
اسكنتك القلب الذى احرقته فحذار من نار به تتضرّم

« Sois comme tu voudras : car je suis épris de toi et résigné à tout ce que voudra m'imposer « l'amour qui me tient sous ses lois.

« Si je veux cacher aux dénonciateurs la passion que j'éprouve pour toi, ma poitrine exprimera « mon amour.

« Je désire la possession de celle que j'aime. Est-il étonnant que je désire celle qui est etablie « dans mon cœur ?

« O toi qui t'éloignes avec mépris de ton amant; et qui, lorsqu'il pleure amèrement, ne fais que « sourire;

« Je t'ai donné pour demeure un cœur que tu as brûlé; prends garde à un feu, dont tu pourrais « aussi être consumée. »

(24) Au rapport du scheikh Salah-eddin-Safadi, cité par Abou'lmahâsen, Ebn-Assalous, dans sa jeunesse, voyageait pour des opérations commerciales. Il avait les cheveux roux, de l'embonpoint, le teint blanc, une taille bien proportionnée. Il s'exprimait avec une rare élégance et un langage plein de douceur. Il inspirait un profond respect, était fertile en expédients, digne du vizirat, ex-

Abou-Ali-Hasan-ben-Ali-ben-Isa-ben-Hasan-Ali-ben-Alsirâfi-Lakhmi. Il était âgé d'environ soixante-sept ans.

Au mois de Moharrem, on reçut les nouvelles suivantes : Kaïkhatou, fils de Houlagou, qui, dans l'année 690, était parvenu au rang de sultan, comme successeur d'Argoun, fut tué l'an 693, et remplacé sur le trône par Baïdou, fils de son frère. Gazan, fils d'Argoun et petit-fils d'Abaga, *naïb* (gouverneur) du Khorassan, prit les armes contre son souverain, le vainquit, et lui enleva l'empire. Ce prince embrassa l'islamisme entre les mains du scheïkh Sadr-eddin-ben-Djoubeh-Djouwâini. AN 694

Dans la nuit du mercredi, onzième jour du mois, les Mamlouks aschrafis, qui habitaient le quartier de Kabsch, se rassemblèrent, et se dirigèrent vers les écuries situées au pied de la citadelle. Ils montèrent à cheval, et pillèrent tout ce qu'ils purent atteindre. Abordant successivement leurs camarades, ils les firent monter à cheval, et se dirigèrent vers la porte appelée *Saadah*, l'une des portes

trêmement instruit, plein de fierté, et d'un orgueil excessif. Il se trouvait logé dans le voisinage du *Sâhib* Taki-eddin-Ebn-Almani : ayant eu occasion d'accompagner ce fonctionnaire, celui-ci remarqua en lui une haute capacité, et lui fit obtenir la place de *Mohtesib* de Damas. Ensuite, Ebn-Assalous se rendit en Égypte et s'attacha à Melik-Aschraf-Khalil, sous le règne du père de ce prince. Ayant encouru la disgrâce du sultan, il trouva un appui chez son maître, Melik-Aschraf-Khalil qui intercéda en sa faveur et le fit délivrer de prison. Bientôt après, il alla faire le pèlerinage de la Mecque. Durant son absence, Aschraf parvint au trône. Ce prince, qui chérissait Ebn-Assalous, lui adressa une lettre entre les lignes de laquelle il avait écrit ces mots : يا شقير يا وجه الخير قدّم السير « O petit homme roux, ô brave homme, hâte-toi d'arriver. » Aussitôt après son arrivée, Ebn-Assalous fut promu au rang de vizir. Dans ses marches, les plus grands émirs l'escortaient à pied. Abou'lmahâsen ajoute : « A l'époque de son vizirat, l'émir Schoudjai se tenait debout en sa pré- « sence....... Au moment de l'élévation d'Ebn-Assalous, un de ses amis, qui habitait la Syrie, « lui adressa les deux vers suivants, dans lesquels il l'engageait à se tenir en garde contre « Schoudjai :

« O vizir de la terre, sois constamment éveillé, et sache bien que tu marches sur des vipères.
« Cherche ton appui en Dieu; car je crains pour toi la morsure de Schoudjai. »

Ces vers tombèrent entre les mains de Schoudjaï; cet émir, après la catastrophe d'Ebn-Assalous, poursuivit les proches et les adhérents du visir, et extorqua d'eux des amendes considérables. Comme on lui parlait de l'auteur des vers, il répondit : « Je me garderai bien de punir cet homme. « Il avait donné à son ami, relativement à moi, des avis salutaires qu'il a eu tort de ne pas suivre. » Pour comprendre l'allusion contenue dans les vers précédents, il faut se souvenir que le mot شجاع, d'où dérive l'adjectif شجاعي, et qui signifie *un homme courageux*, désigne aussi *un serpent*.

du Caire, et la livrèrent aux flammes. Ils pénétrèrent dans la maison du vizirat, afin d'engager les mamlouks qui l'habitaient à sortir en armes. N'ayant point trouvé chez eux de sympathie, ils les quittèrent, et continuèrent leur route vers la porte du marché des armes, au Caire. Ils ouvrirent les boutiques, se saisirent des armes, se rendirent au *magasin des étendards* خزانة البنود, et engagèrent à sortir les mamlouks qui l'occupaient. De là, ils marchèrent vers l'écurie du sultan, et vinrent camper au pied de la citadelle. Les émirs, qui se trouvaient dans cette place, montèrent à cheval et vinrent attaquer les assaillants, qui ne
488 soutinrent pas le combat, prirent la fuite, et se débandèrent. On les arrêta, soit au Caire, soit dans la banlieue; en sorte qu'il n'en échappa pas un seul. Quelques-uns eurent la tête tranchée à la porte de la citadelle; à d'autres, on coupa les pieds et les mains; d'autres, en grand nombre, furent noyés; d'autres aveuglés; d'autres eurent la langue coupée; d'autres furent pendus à la porte de Zawilah. Quelques-uns furent épargnés; d'autres furent partagés entre les émirs. Ces Mamlouks étaient au nombre de plus de trois cents. Le mercredi, onzième jour du même mois, Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun fut dépouillé de la souveraineté, après un règne d'une année moins trois jours, durant lequel il n'avait exercé aucune autorité réelle.

# RÈGNE

## DE MELIK-ADEL-ZEIN-EDDIN-KETBOGA-MANSOURI.

---

C'était lui qui, durant le règne de Melik-Nâser, se livrait seul aux soins de l'administration de l'empire, et ne laissait à Melik-Nâser aucune ombre de pouvoir. Après le meurtre de Schoudjaï, il commença à s'entourer des attributs de la souveraineté. Au mois de Moharrem, il se retira dans la maison appelée *Darannaabah* دار النيابة (maison de la vice-royauté), et feignit d'être malade; mais, dans le fond, il n'avait d'autre but que de se frayer la route au trône. Melik-Nâser sortit du palais, et alla lui rendre visite. A l'époque de la sédition excitée par les Mamlouks, le matin qui suivit cette nuit-là, il donna audience dans la maison de la vice-royauté, convoqua les émirs, et leur dit : « La majesté du « trône a été dégradée; et la considération qui doit l'environner ne se main- « tiendra jamais parfaitement sous le règne d'un enfant tel que Melik-Nâser. » Tous tombèrent d'accord de déposséder ce jeune prince, et de mettre à sa place Ketboga. Ils lui prêtèrent serment de fidélité; on lui amena le cheval que l'on appelait *faras-annaubah* فرس النوبة, et qui était couvert du *Rakabah* (1) royal

(1) Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'*Histoire* de Nowaïri (*Vie de Melik-Nâser*, f. 173 v°). J'ai donné ailleurs (tom. I, Ire partie, page 135) la definition du terme رقبة ; j'ajouterai ici quelques passages qui confirment mes assertions. On lit Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. arabe 682, fol. 390 v°) : كان من شعار السلطان ان يركب الى الميدان وفي عنق الفرس رقبة حرير اصفر اطلس مزركش ذهب فيستتر من تحت اذني الفرس الى حيث السرج « Un des attributs de la souveraineté du sultan, consistait à se rendre au *meidan*, monté sur un « cheval dont le cou était orné d'un *rakabah* de soie jaune, unie, broché d'or. Cet ornement cou- « vrait l'animal, depuis le bas des oreilles jusqu'à l'endroit de la selle. » Quelquefois, les copistes ont substitué à ce terme celui de زقبة. On lit dans un passage du même écrivain (man. arabe 798, fol. 175) : اثنان من الاوجاقية راكبين على حصانين اشهبين برقبتين « Deux *oudjaki* (pages) « montés sur deux chevaux gris, couverts de deux *zakebah* (rakabah). » Dans le même ouvrage (man. 682, fol. 390 r°) on lit : لا يركب في السفر برقبة ولا بعصايب « Dans ses marches, il n'est point

الرقبة الملوكية. Il partit du palais de la vice-royauté, avant la proclamation de la prière de l'*asr* (l'après-midi), le mercredi, onzième jour de Moharrem. Il entra par la porte appelée *Bab-alkoullah*, se dirigeant vers le palais du sultan, les émirs marchant à pied devant lui. Il s'assit sur le trône, entouré de toute la pompe de la souveraineté, et prit le titre de *Melik-Adel*. Son règne fut une époque des plus désastreuses, marquée par la disette, des maladies dangereuses, une nombreuse mortalité. Par un hasard singulier, l'intendant de la cuisine du sultan, dans la citadelle, était occupé à battre un des marmitons بعض المرقدارية. Apprenant que Ketboga était en marche avec les attributs de la souveraineté, il se leva pour aller voir le nouveau sultan, accompagné des enfants attachés au service de la cuisine, et parmi lesquels se trouvait le battu. Ce dernier s'écria : « O jour funeste! c'est ici un jour malheureux! » Et ce propos courut ce jour-là dans la bouche de toute la population. Melik-Nâser fut enlevé du palais; et on lui assigna pour habitation, aussi bien qu'à sa mère, un des salons قاعات de la citadelle (2).

accompagne du *rakabah* ni des *asabah* (drapeaux). » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, page 80) : سرج ذهب ورقبة « Une selle d'or et un *rakabah*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias, ce mot fait au pluriel ارقاب, on y lit (tom. I, 2ᵉ partie, fol. 23 r°) : مشت قدامه الجنايب بالارقاب الزركش « Devant lui marchaient les chevaux de main, couverts de *rakabah* de brocart d'or. » Et (tom. II, fol. 99 r°) : خمس اروس خيل . . . منها اثنان بارقاب مزركش « Cinq chevaux. . . dont deux étaient parés de *rakabah*, de brocart d'or. »

(2) Dans la première partie de cet ouvrage (page 47), j'ai parlé assez longuement sur ce qui concerne le mot قاعة. Je puis encore ajouter, sur ce sujet, différents passages. On lit dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* (tom. II, p. 377) : عمرتها قاعة على البحر « Il y fit construire une salle, « sur le bord de la mer. » Et, plus loin (page 433) : دفن فى القاعة التى كان عمرها بدير الشمع « Il fut enterre dans la salle qu'il avait fait construire, dans l'enceinte du monastère, appelé *Deir-al-schama*. » Dans les *Annales* d'Abou'lfeda (tom. V, p. 120) : جعل فى قاعة فى قلعة الجبل « Il fut « placé dans une salle, située dans la citadelle. » Dans l'ouvrage biographique d'Ebn-Khallikan (man 730, fol. 217 v°) : دخلوا الى قاعة الحرم « Ils entrèrent dans la salle du harem. » Dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaïbah (manuscrit, fol. 136 v°) : اتى الى قاعة المحرورين « Il se rendit à « la salle qu'habitaient ceux qui étaient attaqués de maladies du fiel. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 5 r°) : كان له قاعدة (قاعة) معدّة للسلاح « Il avait une chambre destinée pour les ar- « mes. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 125 v°) : كانت خوند الكبرى صاحبة القاعة « La grande princesse était propriétaire de la salle. « Ailleurs (m. 667, f. 124 v°), en parlant de l'epouse du sultan : هى يوم ذاك صاحبة القاعة « C'était elle à qui, alors, appartenait la « salle. » Et (man. 671, fol. 17 v°) : رحبة فسيحة كالقاعة « Une cour, vaste comme un apparte-

Le douzième jour du même mois, Melik-Adel fit servir un grand repas, auquel il prit place. Les émirs entrèrent en sa présence, lui baisèrent la main, le félicitèrent de son avénement au trône, et mangèrent avec lui. Lorsque le festin fut terminé, le nouveau sultan fit revêtir d'une *khilah* (robe d'honneur) l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, qui fut promu au rang de *Naïb* (vice-roi) de l'Égypte. L'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram-Sâléhi fut également revêtu de la *khilah,* et nommé 489
*Émir-djandâr.* L'émir Seïf-eddin-alhadj-Behadur-Halebi reçut, avec le vêtement d'honneur, le titre d'*Émir-hâdjib.* Le quatorzième jour de ce mois, la poste partit, emportant les lettres destinées pour la Syrie, et qui annonçaient l'avénement à la souveraineté de Melik-Adel-Ketboga. Les lettres destinées pour Damas furent remises à l'émir Satelmesch-Mansouri, qui arriva dans cette ville le dix-septième jour du mois, reçut le serment de fidélité du *Naib* (vice-roi) et des émirs. On battit les tambours, qui annoncent les nouvelles heureuses. Le jeudi dix-neuvième jour du mois, on revêtit de la *khilah* tous les émirs et les fonctionnaires de l'État. On combla de bienfaits les Mamlouks qui résidaient dans la maison du vizirat, attendu qu'ils avaient refusé d'exciter des troubles.

Le mercredi, premier jour de Rebi-premier, le sultan monta à cheval, suivant l'usage des souverains, faisant flotter au-dessus de sa tête le drapeau du khalife, et porter devant lui le diplôme d'investiture تقليد. Des lettres qui annonçaient cette nouvelle furent adressées à tous les *Naib* (gouverneurs). Elles avaient été écrites par le Kadi Djemal-eddin-Mohammed-ben-almoukarram-ben-Abi-Hasan-ben-Ahmed-Ansâri. Le sultan commença à décerner à ses Mamlouks le titre d'émirs. Quatre d'entre eux furent promus à ce rang, savoir Bekhtas, qui reçut également la dignité d'*ostadâr*, Agkirlou, Bektout-azrak et Katloubek. Tous montèrent à cheval le même jour, avec les attributs de l'émirat. La place de vizir de Damas fut donnée au *Sâhib* Taki-eddin-Naubah-Tekriti, qui avait rempli les mêmes fonctions sous le règne de Melik-Mansour. On lui délivra un acte qui lui assurait la restitution de ce qui lui avait été enlevé sous le règne de Melik-Aschraf, et il partit de la ville du Caire. Le mardi, vingt-cinquième jour de Djoumada-premier, on destitua des fonctions de vizir le *Sâhib* Tadj-eddin-

ment. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. I, fol. 28 v°) : انشاء فى بيته قاعة جلوس « Il fit construire, dans sa maison, un salon d'audience. » On peut voir, sur le mot قاعة, les détails intéressants que donne M. Lane (*Manners and customs of the modern Egyptians,* tom. I, p. 22, 24).

Mohammed-ben-Hanna. Sous son administration, les chevaux du sultan étaient restés sans avoir d'autre fourrage que celui qu'on prenait dans les boutiques des marchands, et les réserves تقاوى formées par les différents cantons avaient été entièrement épuisées. Le Kadi Fakhr-eddin-Omar, fils du Scheïkh Medjd-eddin-Abd-elaziz-Khalili-Dari fut nommé inspecteur de son bureau, et inspecteur des bureaux du vizirat.

Ce même mois, la population de Damas fit des prières pour demander de la pluie, attendu qu'il n'en était pas tombé depuis longtemps. Le *Naïb* sortit de son palais, et toute la foule l'accompagnait à pied. La cherté des vivres qui régnait en Égypte alla encore en croissant. Il ne restait pas de grains dans les greniers du sultan, parce que Melik-Aschraf avait distribué ces grains, les avait abandonnés aux émirs et à d'autres personnes, en sorte que ces provisions étaient entièrement épuisées. La crue du Nil, ainsi qu'il a été dit plus haut, avait été extrêmement faible. Le vizir faisait acheter des grains pour la consommation des palais du sultan, et pour la nourriture des chevaux. La cherté augmenta au point que l'ardeb se vendait quatre-vingt-dix dirhems. Dans le mois de Rebi-premier, une maladie terrible se déclara dans toute l'Égypte, et en particulier au Caire et à Misr.

Le vingt-sixième jour de Ramadan, Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Sasari fut nommé aux fonctions de *Kadi-alasker*, pour la ville de Damas. Il partit aussitôt du Caire. Melik-Aouhad-Schâdi, fils d'Alzâhir-Moudjir-eddin-Daoud, fils de Moudjâhid-
490 Asad-eddin-Schirkouh-Nâsir-eddin-Mohammed, fils d'Asad-eddin-Schirkouh-Aïoubi, fut gratifié du titre d'émir, à Damas. Il prit rang parmi les émirs de *Tabl-khanah*. Ce fut le premier de la famille d'Aïoub qui, sous la dynastie des princes turcs, fut promu à la dignité d'émir de *Tabl-khanah*.

On reçut la nouvelle que Melik-Moudaffar-Schems-eddin-Abou'lmoudaffar-Iousouf, fils de Melik-Mansour-Iousouf-Nour-eddin-Omar-ben-Ali-ben-Resoul, le Turcoman, souverain du Yemen, était mort dans le mois de Ramadan, après un règne d'environ quarante-cinq ans. Sa conduite avait été constamment irréprochable. Il eut pour son successeur son fils Melik-Aschraf-Moumahhid-eddin-Omar, qu'il avait désigné comme son héritier. Celui-ci trouva un compétiteur dans son frère, Melik-Mouwaïad-Hizebr-eddin-Daoud, qui rassembla des forces pour le combattre, vint attaquer la ville d'Aden, la prit après un siége de treize jours, et y leva des contributions tout à fait injustes. Melik-Aschraf fit marcher

contre lui une armée, qui lui livra bataille, et le fit prisonnier. Le vaincu fut conduit devant son frère, qui le fit jeter en prison.

Le *Kadi-alkodat*, Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah fut nommé aux fonctions de *Khatib* (prédicateur) de la mosquée des Ommiades, à Damas, et réunit ces fonctions avec celles de Kadi. Il fit la *Khotbah* et la prière, en présence de la population, le vendredi, sixième jour du mois de Schewal. Il fut le premier qui exerça conjointement, à Damas, la place de Kadi et celle de *Khatib*. L'émir Izz-eddin-Aïbek, le *Khâzindâr* (trésorier), Mansouri, *Naïb* (gouverneur) de la province de Tarabolos (Tripoli), fut arrêté et conduit au Caire, où il arriva le onzième jour du mois de Dhou'lkodah, et il fut mis en prison. On lui donna pour successeur l'émir Izz-eddin-Aïbek-Mauseli-Mansouri.

Cette année, la crue du Nil fut faible; il était monté à seize coudées dix-sept doigts, mais il baissa la nuit même, et n'atteignit plus cette hauteur. La cherté alla toujours en croissant, et les maux se multiplièrent. La province de Barkah fut également frappée de stérilité (3). La cherté, la disette envahirent tout à la fois les contrées de l'orient, de l'occident, du Hedjaz. En Égypte (4), le prix de l'ardeb de froment s'éleva à cent cinquante dirhems d'argent. La mortalité augmentait rapidement; et dans le mois de Dhou'lhidjah, le nombre des morts dont les noms furent inscrits sur les registres du divan s'éleva à dix-sept mille cinq cents, sans compter les étrangers et les pauvres, qui formaient un total

(3) Si l'on en croit mon historien de l'Égypte (fol. 38, v° 39, r°), la contrée de Barkah fut affligée d'une extrême disette et visitée par de nombreuses nuées de sauterelles. Parmi les habitants qui émigrèrent en Égypte, beaucoup avaient la chair des épaules mangée. Interrogés sur ce fait, ils répondirent : Les sauterelles qui ont dévasté notre pays ne trouvant plus rien pour assouvir leur faim, se sont précipitées sur nous et nous ont dévoré la chair. Les émigrants de Barkah, qui étaient au nombre de plus de cinquante mille âmes, arrivant en Égypte, trouvèrent ce pays livré à la sécheresse et à la disette. Ils y périrent presque tous, et causèrent la mort d'un grand nombre d'Égyptiens. Le reste s'enfuit dans diverses contrées. Bedr-eddin-Hâsan-Hemsi, le marchand, et le hadj (pèlerin) Abou-Zackarie-Bâlesi, le marchand, racontaient avoir entendu dire au gouverneur de Katiah : « Nous avons compté les hommes qui passèrent chez nous, pour se rendre en Syrie, de« puis le mois de Schewal jusqu'à la fin de Rebi-second. Leur nombre s'élevait à quatre-vingt-deux « mille. Et cela, sans y comprendre ceux qui restèrent ignorés. »

(4) Suivant mon historien de l'Égypte (fol. 38 v°), le prix de l'ardeb de froment, qui était d'abord de vingt dirhems, s'éleva à cent vingt, et monta l'année suivante jusqu'à cent quatre-vingt dirhems.

infiniment supérieur (5). Par suite des horreurs de la famine, les habitants mangèrent les charognes, les chiens, les chats et les ânes. Quelques-uns allèrent jusqu'à dévorer la chair de leurs semblables. Chaque jour, le nombre des morts dont le décès était constaté montait à un millier d'hommes, sans compter ceux dont les noms ne furent pas enregistrés au divan. Lorsque la misère fut arrivée à son comble, le sultan répartit les pauvres entre les hommes opulents, en proportion de leurs facultés. Cette année, les *fels* فلوس (monnaies de cuivre) se multiplièrent; et chaque *oukiah* eut la valeur d'un sixième de dirhem.

Le souverain de Tunis, l'émir Abou-Hafs-Omar-ben-Iahiâ-ben-Abd-elwâhid-ben-Abi-Hafs, mourut la nuit du vendredi, vingt-quatrième jour du mois de Dhou'lhidjah, après un règne de onze ans et huit mois. Il eut pour successeur Abou-Abd-allah-Mohammed, fils de celui qui est connu sous le nom d'Abou-
491 Asidah, fils d'Iahiâ, fils de Mohammed, fils d'Iahiâ, fils d'Abd-elwâhid. Le *Kân* Kaïkhatou, fils d'Abaga, fils de Houlagou, fils de Toulou, fils de Djenkis-Khan, roi des Tatars, mourut assassiné, après un règne d'environ quatre années. Le *Kân* Baïdou, fils de Tougan, fils de Houlagou, qui avait succédé à Kaïkhatou, périt également de mort violente, n'ayant régné qu'environ huit mois. Il fut remplacé par Gazan, fils d'Argoun-schah, fils d'Abaga, fils de Houlagou.

Melik-Moudaffar-Mohammed, fils de Mansour-Omar, fils d'Ali, fils de Resoul, souverain du Yemen, mourut dans la citadelle de Taaz تعز, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, après un règne d'environ quarante-sept ans (6). Melik-Saïd-

(5) Mon historien fait observer que ce nombre etait seulement celui des morts du Caire, sans y comprendre ceux qui périrent à Fostat.

(6) Il est probable que, dans cette circonstance, Makrizi s'est trompé, en admettant ici un souverain du Yemen différent de celui dont il a plus haut annoncé la mort. Du reste, je crois devoir suppléer à l'extrême concision du récit de notre auteur, en transcrivant l'article que nous donne Abou'lmahâsen (fol. 37, v°) : « Cette année, mourut le sultan Melik-Moudaffar-Schems-eddin-Abou'lmahâsen-Iousouf, fils du sultan Melik-Mansour-Nour-eddin-Omar-ben-Ali-ben-Resoul, Turcoman d'origine, Gassâni, souverain du Yemen. Il mourut, au mois de Redjeb, dans la forteresse de Taaz : suivant quelques-uns, le véritable nom de Resoul était Mohammed-ben-Haroun-ben-Abi'lfatah-ben-Nouhi-ben-Roustem. Il descendait de Djeblah-ben-Aïham. Suivant d'autres, Resoul, ancêtre des souverains du Yemen, s'était attaché à un des Khalifes Abbassides, qui lui donna une honorable marque de confiance, en le chargeant de plusieurs ambassades, en Syrie et ailleurs. De là lui vint le titre de *Resoul*, qui finit par être regardé comme son véritable nom. De l'Irak, il se rendit en Syrie, puis en Égypte, et se mit, ainsi que ses enfants, au service de quelques-uns des princes de la famille d'Aioub, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir lui-même auprès de lui des serviteurs, des adhérents. Lorsque le sultan Salah-eddin-Iousouf, fils d'Aioub, fit partir pour le Yemen

Daoud, fils de Moudaffar-Kara-arslan, fils de Saïd-Gâzi, fils de Mansour-Ortok, fils d'Ilgâzi, fils d'Albi, fils de Timurtasch, fils d'Ilgâzi, fils d'Ortok, prince de Mâredin, étant venu à mourir, eut pour successeur son frère Mansour-Gâzi.

Scherf-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Ahmed-ben-Nimât-ben-Ahmed-ben-Djafar-ben-Hosaïn-ben-Ahmar, *Moukadessi* (natif de Jérusalem), le Schaféi, mourut à Damas, âgé de soixante-treize ans. Il était devenu le principal interprète des sciences juridiques اليه انتهت رياسة الفتوى, et exerçait en même temps les fonc-

son frère Melik-Moaddam-Touranschah, il plaça auprès de lui, avec le titre de vizir, Melik-Mansour-Omar, petit-fils de Resoul, et père de celui qui est l'objet de cet article biographique. Il le fit jurer qu'il donnerait constamment à son souverain des conseils sincères. Omar partit en effet pour le Yemen. Melik-Masoud-Aksis, fils de Melik-Kâmel-Mohammed, fils d'Abou-Bekr, fils d'Aioub, étant monté sur le trône de Yemen, comme successeur de Touranschah, s'attacha Omar, le combla de marques de considération et le nomma commandant des forteresses. Bientôt après, il lui confia le gouvernement de la Mecque et mit sous ses ordres un corps de trois cents cavaliers. Une bataille se livra entre lui et le prince de la Mecque, Hasan-ben-Katadah. Ce dernier fut mis en déroute; Omar pénétra dans la ville de la Mecque, dont il resta maître. Il y fit rebâtir, l'an 619, la mosquée, d'où Aischah, la mère des Musulmans, était partie pour accomplir les rites religieux. Durant son gouvernement, l'an 623, il fit également reconstruire la maison d'Abou-Bekr le juste, située dans la rue de Hadjar. Melik-Masoud, se rendant en Égypte, choisit Omar pour commander, en son nom, dans la province du Yemen. Et son frère, Bedr-eddin-Hasan-ben-Ali-ben-Resoul, fut nommé gouverneur de la ville de Sana. Melik-Masoud, à son retour dans le Yemen, fit arrêter Nour-eddin-Omar, Bedr-eddin-Hasan, son frère Fakhr-eddin, et Scherf-eddin-Mousa, par suite des inquiétudes que lui inspirait le mérite éminent qu'ils avaient déployé durant son absence, et les envoya en Égypte, sous bonne garde, à l'exception de Nour-eddin-Omar, je veux dire Melik-Mansour. Celui-ci fut, le même jour, mis en liberté par ordre du prince, qui avait de l'affection pour lui, et qui, après lui avoir fait prêter serment de fidélité, le nomma Atabek de ses troupes. Melik-Masoud, faisant un nouveau voyage en Égypte, le choisit pour gouverner en son nom, et lui dit : « Si je meurs, tu mérites plus le trône que mes frères, attendu les services que tu m'as « rendus. Si je vis, tu resteras dans la position que tu occupes. Garde-toi bien de souffrir qu'un « membre de ma famille entre dans le Yemen, quand même ce serait Melik-Kâmel qui se présen- « terait. » Melik-Masoud prit ensuite la route de la Mecque et mourut dans cette ville. Melik-Mansour, ayant appris cette nouvelle, s'empara de la province du Yemen, après une série de faits et d'événements remarquables, et resta paisible possesseur du trône. Il régna sur le Yemen plus de vingt années, et mourut dans cette contrée la nuit du samedi, neuvième jour du mois de Dhou'l-kadah, l'an 647. Il eut pour successeur son fils, Melik-Moudaffar-Iousouf, dont il est question ici, et qui fut le second sultan de la famille de Resoul. Melik-Moudaffar occupa le trône l'espace d'environ quarante six ans. A sa mort, il laissa la couronne à son frère (son fils), Melik-Mouwaïad-Hizebr-eddin-Daoud. Melik-Moudaffar périt empoisonné par une de ses esclaves. Il laissa plusieurs enfants, savoir : Melik-Aschraf, qui lui succéda; Mouwaïad-Daoud, Wathek, Masoud et Mansour.

tions de *Khatib* de la mosquée des Ommiades. Izz-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Ibrahim-ben-Omar-ben-Feredj-ben-Ahmed-ben-Sabour-Fârouti-Wasiti, le Schaféi, mourut dans la ville de Wâsit, à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait exercé la place de *Khatib*, et était regardé comme un homme éminent dans différents genres de sciences. Mouhibb-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Abd-allah-ben-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Mohammed-ben-Ibrahim-Tabari-Mekki, le Schaféi, le *fakih* (jurisconsulte) du Hedjâz, mourut, dans la ville de la Mecque, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Sâkin-Tousi-Meschhedi mourut au Caire.

AN Au mois de Moharrem, il se passa, dans un bourg nommé *Djubbet-assal*
695. جبة عسال, situé sur le territoire de Damas, un fait extraordinaire. Un jeune homme, des habitants de ce lieu, était sorti, pour aller abreuver un taureau qui lui appartenait. Lorsque l'animal eut fini de boire, il fit entendre les louanges de Dieu. Le jeune homme, étonné de cet aventure, raconta le fait, et ne fut cru de personne. Le lendemain, il se mit en marche avec son taureau, pour abreuver l'animal. Celui-ci, après avoir bu, prononça encore les louanges de Dieu. Au retour du jeune homme, le bruit de cet événement se répandit dans le bourg. Le troisième jour, le jeune homme se mit en marche, et fut suivi de toute la population. Le taureau, après avoir bu, prononça, de manière à être entendu par tout le monde, les louanges de Dieu. Quelques habitants s'étant approchés, et ayant adressé des questions à l'animal, celui-ci répondit de la manière la plus intelligible : « Dieu avait arrêté que cette nation serai « affligée de sept années de stérilité. Mais, grâce à l'intercession du Prophète, « le Dieu très-haut a substitué à ces années des années d'abondance. » Il dé-
492 clara que le Prophète lui avait recommandé d'annoncer aux hommes cette détermination. Puis, il ajouta : « Je dis, ô apôtre de Dieu, quel signe garantira « la vérité de mes paroles? » Il me répondit : « Tu mourras, immédiatement « après avoir parlé. » En effet, le taureau s'étant dirigé vers un lieu élevé, tomba mort. Les habitants du bourg se partagèrent le poil de l'animal, comme un moyen d'attirer sur eux la bénédiction divine : puis, ils ensevelirent et

(7) Cette année, au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 38 r°), la hauteur primitive du Nil fut d'une coudée et quelques doigts. La crue s'éleva à seize coudees dix-sept doigts. Le terme de la crue الوفا eut lieu le sixième des jours de Nesi (les jours complémentaires).

enterrèrent le corps. On envoya au château de la Montagne un acte authentique, rédigé devant le kadi du canton, et qui attestait la réalité du fait.

Au mois de Rebi premier, une dépêche, apportée par la poste, annonça l'arrivée d'un corps de Ouirat, qui font partie des Tatars, et qui avaient pour chef Tongai. Ils étaient au nombre d'environ dix-huit mille tentes: et ayant pris la fuite pour abandonner le service de Gazan, roi des Tatars, ils avaient traversé l'Euphrate, se dirigeant vers la Syrie. On écrivit au *naib* (vice-roi) de la Syrie, en lui recommandant de dépêcher l'émir Alem-eddin-Sandjar-le *dawadâri*, pour aller dans la ville de Rabah recevoir ces étrangers. Il partit, en effet, de Damas. Bientôt, il fut suivi par l'émir Sonkor-alasar سنقر الاعسر *schadd* (inspecteur) des bureaux de Damas. L'émir Kara-sonkor-Mansouri fut également envoyé du Caire, et arriva à Damas le vingt-deuxième jour du mois. L'émir Seif-eddin-alhadj-Behadur-Halebi, le *hâdjib*, ne tarda pas à suivre la même route. Ces deux officiers s'arrêtèrent à Damas; cependant les principaux d'entre les Ouirat arrivèrent, accompagnés de Sonkor-alasar, le vingt-troisième jour du mois. Ils étaient au nombre de cent treize; ils avaient à leur tête Tongaï : et, on comptait, parmi leurs chefs, Alous et Kakbai. Le *naïb* sortit à leur rencontre, accompagné des émirs, et déploya, pour leur entrée une pompe extraordinaire. Ils partirent pour le Caire, sous la conduite de l'émir Kara-sonkor, le lundi, septième jour du mois de Rebi second. Arrivés dans la capitale, ils furent comblés par le sultan de témoignages de considération et de bienveillance. Plusieurs d'entre eux reçurent le grade d'émir. Ils restèrent, cependant, attachés à leur idolâtrie : et, lorsque le mois de Ramadan arriva, aucun d'eux n'observa le jeûne. Ils se nourrissaient de la chair des chevaux, sans les égorger. Ils se contentaient de lier un de ces animaux, et de le frapper sur la tête, jusqu'à ce qu'il expirât. Après quoi, ils le mangeaient. Les émirs répugnaient à s'asseoir près d'eux, à la porte de la citadelle, à l'audience du sultan. Toute la population se montrait mécontente des témoignages d'honneur qu'ils avaient reçus, et du crédit dont plusieurs d'entre eux jouissaient auprès du prince. Et sa conduite fut blâmée, sans ménagement. Quant au reste des Ouirat, Sandjar le *dawadâri* reçut l'ordre de les établir dans la province du *Sâhel*. Il eut soin de les faire passer par le *merdj* (la prairie) de Damas. On fit sortir, pour leur usage, des marchés de toute espèce, qui furent placés dans le *merdj*, dans le village de Damin منزلة الضيين, et à Kisoueh. Aucun des Ouirat n'eut la permission d'entrer dans la

ville de Damas. On les fit camper sur le territoire d'Athlib عثليب (athlit عثليت), et ils purent s'étendre dans la province du Sâhel. L'émir Sandjar resta auprès d'eux. Cependant la mort enleva un grand nombre de ces étrangers. Leurs fils furent admis au nombre des émirs, qui les recherchaient extrêmement, à cause de leur beauté. Leurs filles épousèrent des habitants du pays. Et les émirs, les officiers, et autres personnages, se disputaient leurs jeunes enfants et leurs filles. Les Ouirat se répandirent dans les différentes provinces, embrassèrent l'Islamisme, et se confondirent avec le reste de la population.
493 Le samedi, dix-huitième jour du mois de Djoumada-second, Taki-eddin-Mohammed-ben-Medjd-eddin-Ali-ben-Wahab-ben-Moti-Kouschairi, surnommé Ebn-Dakik-alid le Schaféi, fut installé dans la place de *kadi-alkodat* d'Égypte, qui était vacante, par la mort du *kadi-alkodat-Dhou'rriâsatain*, Tadj-eddin-Abd-Alwahhab-ben-Khalaf-ben-Bedr-Alaï, connu sous le nom d'*Ebn-Bint-alaazz*.

Cette année, la cherté des vivres s'accrut d'une manière effrayante. Le prix de l'ardeb du froment d'Égypte s'éleva à cent cinquante dirhems; celui de l'orge dépassa cent dirhems. Les fèves فول se vendaient environ quatre-vingt-dix dirhems l'ardeb. L'ardeb de lupins monta de cinq dirhems à soixante. Chaque ritl (rotl) de pain coûta un dirhem d'argent درهم نقرة. Un poulet monta de trois dirhems (8) à vingt. On ne tuait plus les poulets que pour l'usage des malades. On en pesait la chair, dont chaque *dirhem* fut fixé à un *dirhem* d'argent. Un melon d'eau d'été, بطيخة صيفية, destiné pour les malades, coûtait cent dirhems d'argent : et chaque *rotl* de ce fruit, quatre dirhems. Un coing se vendait trente dirhems : et chaque *ritl* (rotl) de viande, sept dirhems. Les animaux domestiques périrent presque tous, par suite du manque de fourrage; en sorte que l'on ne trouvait plus à louer aucune bête de somme. Les chiens et les chats moururent également de faim. Bien des personnes tombèrent dans une position misérable. L'avarice se montra partout, au point que les plus grands émirs, au moment où on leur servait leur repas, refusaient l'entrée de leurs maisons à des hommes d'un rang distingué. Le *mohtesib* du Caire et de Misr sévissait avec rigueur contre ceux qui vendaient de la chair de chien, ou des charognes : mais le mal allant toujours en croissant (9), les habitants

(8) J'ai lu بعد ثلاثة دراهم au lieu de بعد ثلاثة ايام.
(9) Je lis لما تفاقم الامر au lieu de تناقد الامرا.

mangeaient des charognes de chiens et d'autres animaux, et des cadavres humains. Des mères dévoraient leurs enfants morts. Un émir vit un jour, à la porte de sa maison, une femme, d'un extérieur agréable, qui demandait l'aumône. Touché de compassion, il la fit entrer chez lui, et fut frappé de sa beauté. Il fit servir un pain rond رغيف et un vase rempli d'aliments. Elle avala tout, sans être rassasiée. Il lui fit apporter une ration semblable, qu'elle mangea encore, et continua à se plaindre de la faim. Il ne cessa de lui servir de nouveaux aliments, jusqu'à ce que son appétit fût assouvi. Bientôt après, cette femme s'appuya contre la muraille, et s'endormit. Lorsqu'on voulut la remuer, on trouva qu'elle était morte. On détacha de dessus son épaule un sac جراب, qui renfermait une main et un pied d'enfant. L'émir ayant pris avec lui ces objets, monta à la citadelle, pour les mettre sous les yeux du sultan et des émirs. Au mois de Redjeb, les prix commencèrent à baisser. L'ardeb de froment ne se vendait plus que trente-cinq dirhems : celui d'orge, vingt-cinq. Le Nil, après s'être arrêté dans sa crue, monta à seize coudées; et l'on perça la digue du khalidj (canal). Mais le jour de la fête de la rupture du jeûne, le fleuve baissa d'une manière effrayante, puis, il recommença à croître. En même temps, les prix des denrées montèrent : partout régnait l'inquiétude : l'avarice se montra à découvert : les fortunes diminuèrent : la position des hommes déclina; les pleurs coulaient en abondance; et, dans les marchés, on entendait les cris de détresse d'une population en proie à la disette.

La mortalité وبا s'accrut, d'une manière effrayante. Chaque jour, il sortait par chacune des portes du Caire, plus de sept cents cadavres. Chaque jour, dans l'édifice destiné à laver les morts, ميضاة, on lavait environ cent cinquante corps, appartenant à des hommes étrangers ou abandonnés طرحاء. Il n'existait peut-être pas, au Caire ou à Misr (Fostat), un seul homme honorable (10)

(10) Le mot مستور qui signifie proprement, *caché*, a deux sens : il designe : 1° *Un homme qui, par esprit d'humilité, se dérobe à la vue des hommes, en se réfugiant dans une retraite, ou se livrant à toute l'austérité des pratiques de la vie religieuse.* On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. I, m. 139, p. 54) : ليفضل منه ما يطعموه للمستورين « Afin qu'il en restât de quoi donner à manger « aux religieux. » Plus loin (p. 126) : حتى ان المستورين الذين لا يقدروا على الخبز اذا ماتوا لا يدفنهم احد الا بامره « Jusque là que ces hommes religieux, qui n'étaient point en état de se « procurer du pain, ne pouvaient, lorsqu'ils venaient à mourir, être enterrés que sur son ordre. » Ailleurs (tom. II, p. 36) : كلما يربحه يدفعه للبيع والمستورين والايتام « Tout ce qu'il gagnait, il le

احد من المستورين, à la porte duquel on ne trouvât, chaque matin un nombre de cadavres que l'on y avait jetés, afin qu'il prît soin de les ensevelir (11) et de

« donnait aux églises, aux religieux, aux orphelins. » Plus loin (pag. 47) : غيره من المومنين الصالحين والمستورين « Les autres, croyants, hommes vertueux, et religieux. » Plus bas (p. 55) : صرف جميعه للبيع والمستورين « Il dépensa tout pour les églises et les religieux. » Ailleurs (p. 76): كان له صدقات على المساكين والمستورين والضعفاء « Il faisait des aumônes aux pauvres, aux « religieux, et aux malades. » Plus bas (pag. 80) : الباقي للمستورين المنقطعين من الاخوة نساء ورجال « Le reste appartenait aux religieux et aux anachorètes, d'entre les moines, soit hommes, « soit femmes. » Plus loin (pag. 109) : اشترى الخبز وفرقه على المستورين والفقراء « Il acheta du « pain, qu'il fit distribuer aux religieux et aux pauvres. » Plus bas (pag 118) : يدفع الباقي للمستورين والفقراء « Il donnait le reste aux religieux et aux pauvres. » Plus loin (p. 148) : صح عندى انهم قوم مستورين ضعفاء « Je me suis assuré que c'étaient des hommes religieux et malades. » Plus bas (pag. 149) : المستور والارملة « Le religieux et la veuve. » Et (pag. 260) : لا يضيّق على مستور معاشا « Il ne cherchait à mettre dans la géne aucun religieux. » On lit dans la *Chronique de Dhehebi* (man. 646, fol. 2 r°) : كنّا مستورين مقبلين على تجارتنا ومعايشنا « Nous étions des « hommes religieux, entièrement occupés de notre négoce et de nos professions. » Plus loin (f. 66 r°) : من اهل الدين والفقراء والمستورين « Les hommes pieux, les pauvres et les religieux. » Plus bas (f. 96 r°) : شيخ مستور مقبول « Un scheikh religieux et universellement approuvé. » Et (f· 286 v°): كان ثقة مستورا جميل المذهب « C'était un homme digne de confiance, religieux, professant de « bons principes. » Soudi, dans son commentaire turc sur les poésies de Hafiz (tom. I, pag. 156, éd. de Constantinople, explique le mot مستور par اهل تقوى يعنى صالح « Homme religieux, « homme vertueux. » Dans la *Vie de Melik-Aschraf* (de mon manuscrit, fol. 26 r°) : كم مستور وصل اليه عطاء مستور « Combien d'hommes religieux reçurent des dons cachés. » Dans le *Traité de la religion chrétienne* par Ebn-Assal (man. fol. 104 v°) : المستورين فى بيوتهم « Ceux qui, dans leurs « maisons, mènent une vie religieuse. » Dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaibah (m. f. 189 v°): ربّما عالج فى بعض اوقاته المستورين بماله ادوية واغذية « Quelquefois, il traitait, dans leurs ma- « ladies, les religieux, leur fournissant, de son argent, les remèdes et les aliments. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, f. 381 v°) : تُرسل الى ارباب البيوت والمستورين اموالا كثيرة « Elle envoyait aux anachorètes et aux religieux « des sommes considérables. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 119 r°) : يغرم عن الفقراء والمستورين اذا افلسوا « Il payait la contribution pour les pauvres et pour les religieux, lorsque « ceux-ci étaient dans l'indigence.

2° Le mot مستور, surtout en Égypte, a une autre signification. Il désigne *Celui qui a une position honorable.* On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. ar. 666, fol. 206 r°) : اثنان وعشرون رجلا من المستورين ما بين شريف وتاجر « Vingt-deux hommes honorables, tant ché- « rifs que marchands. » Ailleurs (man. 671, fol. 4 v°) : هولاء المستورون الذى يحسبهم الجاهل

les enterrer; cet homme consacrait à ce travail la journée tout entière. Mais le 494
mal allant toujours en croissant, les cadavres étaient enterrés sans avoir été

اغنياء من التعفف « Les hommes honorables, qui, à raison de leur vie austère, passent, aux yeux « des ignorants, pour des hommes riches. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 50 v°) فساد قبيح وهتك قوم مستورين : « Des désordres honteux, et la dégradation d'hommes « honorables. » Plus loin (fol. 56 r°) : فيهم المستورون وابناء النعم « Parmi eux, se trouvaient les « hommes honorables et les riches. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, f. 39 r°) : من هو مستور الحال « Ceux qui étaient dans une position honorable. » Dans le *Kitab-assolouk* de Makrizi (tom. II, fol. 368 r°) : عدّتهم اثنان وعشرون رجلا من المستورين ما بين شريف وتاجر « Ils étaient au nombre de vingt-deux, tous dans une position honorable, tant schérifs que « marchands. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (t. II, fol. 73 r°) : وزع امر النفقة على جماعة من اعيان المباشرين ومساتير الناس حتى على قضاة القضاة « On répartit la dépense de la grati- « fication sur les principaux fonctionnaires, les hommes honorables, et même sur les *kadi-alkodat*. » Plus loin (fol. 283 r°) : التجار وغيرهم من مساتير الناس واعيانهم « Les marchands et autres, faisant « partie des hommes honorables et distingués. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, fol. 11 v°) : غالب مساتير الناس واصحاب المقدرة « La plupart des hommes honorables et des « hommes puissants. » Ailleurs (fol. 257 v°) : اهل العلم ومساتير اولاد البلد « Les hommes savants, « et les plus honorables d'entre les habitants du pays. » Burckhardt (*Proverb.* p. 144) explique le mot مستور par *décent.* On lit dans le *Voyage du scheikh Refah* (page 82) : نساء غنيات مستورات الحال « Des femmes riches, et dans une position honorable. »

Le mot ستر désigne : *Une vie régulière, une conduite religieuse.* On lit dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 81, r°) : كان ابو عبيد من اهل الستر « Abou-Obaïd était du nombre des hommes re- « ligieux. » Plus loin (fol. 82 v°) : كان مشهورا بالعلم والستر والتعفف « Il était célèbre pour sa « science, sa piété, son austérité. » Dans l'*Histoire naturelle* de Soïouti (man. de S. Germ. 152, fol. 13 v°) : كانت من الموصوفات بالستر والعفاف « Elle était du nombre des femmes qui sont con- « nues pour leur vie religieuse et leur austérité. » Dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (t. III, fol. 176 r°) : هلك اهل الستر والخير « Les hommes religieux et vertueux périrent. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 671, f. 2 r°) : طولون معروف بالستر « Touloun était célèbre pour sa con- « duite religieuse. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, man. 797, fol. 259 v°) : كانت صدقاتة على اهل المسكنة والستر « Il répandait ses aumônes sur les hommes pauvres et sur « les hommes religieux. » Dans l'*Ouvrage biographique* de Taki-eddin-Fâsi (العقد الثمين tom. II, fol. 62 v°) : كان يعظ ويذكر على ستر وصيانة « Il prêchait et chantait les louanges de Dieu, avec « une conduite vertueuse et irréprochable. » Dans l'*Ouvrage historique* de Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel (fol. 33 v°) : ايمة ستر « Les hommes les plus distingués par leur vie religieuse. » Dans la *Chronique* de Dhéhébi (man. 646, fol. 333 r°) : انه كان تخيّر الستر و حسن التدين « Il avait adopté la vie retirée, et la pratique la plus pure de la religion. » Dans le *Kartas* (pag. 256) : اهل الستر والبيتات « Les religieux et les anachorètes. » Il paraît que le mot ستر désigne aussi *une position aisée, honorable.* On lit dans les *Opuscules* de Makrizi (fol. 12 v°) : جماعة من اهل الستر « Quel-

lavés ni enveloppés d'un linceul. Un mort était porté en terre couvert d'un vêtement; mais à peine se trouvait-il déposé dans la fosse, qu'on lui enlevait cet habit pour ensevelir un autre mort; et le même linceul servait ainsi pour un grand nombre de cadavres. Bientôt, il ne fut plus possible d'enterrer les corps dans des tombeaux, attendu la multiplicité des décès, et le petit nombre de ceux qui pouvaient creuser la terre. On ouvrit de grandes fosses, dans lesquelles on jetait pêle-mêle les cadavres des hommes, des femmes et des enfants, jusqu'à ce que cette cavité fût remplie, après quoi, on la recouvrait de terre. On chercha des hommes pour porter les corps et les jeter dans ces fosses. Ils recevaient pour chaque mort un demi-dirhem. Ils enlevaient le cadavre, et l'allaient jeter, soit dans une fosse, soit dans le Nil, s'il se trouvait dans le voisinage. Les *Wâli* du Caire et de Misr portaient les morts dans des filets placés sur des chameaux. Les corps étaient suspendus de chaque côté par les pieds et les mains, et on allait les jeter dans des fosses creusées au milieu des buttes كيمان, sans qu'on prît la peine de les laver et de les ensevelir. Des cadavres, en grand nombre, étaient précipités dans les puits jusqu'à ce que ces puits fussent tous remplis, après quoi, on les recouvrait de terre. Il périt aux extrémités de la ville quantité d'habitants, dont les corps demeuraient sur les chemins et étaient dévorés par les chiens. De nombreux cadavres même furent mangés par les hommes. Dans l'espace d'un seul mois, le nombre des décès dont on put avoir connaissance s'éleva à douze mille sept cents. La mortalité fut grande dans tous les cantons de l'Égypte; en sorte que les bourgs entiers restèrent sans habitants.

Dans toute la Syrie, les pluies éprouvèrent un retard effrayant... On arriva au commencement de l'hiver, qui eut lieu le jeudi sixième jour de Safar, cor-

« ques-uns des hommes honorables. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 667, fol. 87 v°): امره كان في ستر « Sa position était honorable. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, fol. 227 v°): كثيرا ما يتفرّج اهل الستر في الليل « Souvent les hommes considérables se livrent « à des divertissements durant la nuit. »

Quelquefois, le mot سترة est employé avec le même sens, comme dans ce passage de l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, p. 385): ما ثبت فيه من الامانة والسترة المرضية « Tout ce qui « fut constaté en lui, la foi, et une vertu digne d'approbation. » Le terme ستير se rencontre dans le sens de *religieux*. On lit dans un passage de l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 128 r°): كان ستيرا كثير الصمت « C'était un homme vertueux, qui gardait fréquemment le silence. »

(11) Je lis حتى يكفنهم au lieu de حتى يكفيهم.

respondant au sixième du mois de Kanoun premier, et l'on ne vit pas tomber de pluie. Les prix des denrées, dans la Syrie, devinrent exorbitants et les eaux tarirent. Il en coûtait un dirhem pour abreuver une seule fois un animal de somme; et un homme, pour boire une fois, payait un quart de dirhem. Il ne resta plus ni herbe, ni pâturage. A Damas, le prix du *ghirarah* غرارة de froment s'éleva jusqu'à 170 dirhems. Le rotl et deux *oukiah* de pain se vendaient un dirhem, la viande coûtait quatre dirhems et demi le rotl.

Cependant le scheïkh Scherf-eddin-Ahmed-ben-Ibrahim-ben-Sabbâg-Kazâzi fit une lecture du *Sahih* de Bokhâri, dans la mosquée *djami*, sous la coupole de *nsr* (l'aigle), le dimanche neuvième jour de Safar. Cette nuit-là même la pluie commença à tomber, continua pendant quarante jours, et à la pluie succéda la neige. Cet événement combla de joie la population. Toutefois, les prix 495
des denrées allaient encore en croissant; mais enfin ils diminuèrent. Dans le Hedjaz, la disette se fit sentir avec une extrême violence. A la Mecque le *ghirarah* de froment se vendait douze cents dirhems. Dans le mois de Redjeb, la foudre tomba sur la coupole du puits de Zemzem, et tua le scheïkh Ali-ben-Mohammed-ben-Abd-esselam, *muazzin* de la mosquée *Harem*, tandis qu'il annonçait la prière du haut du toit de la coupole.

Cette même année, le onzième jour du mois de Ramadan, la mère de Melik-Adel-Salamesch, fils de Melik-Dâher, arriva de l'empire de Constantinople à Damas (12), et le dix-huitième jour du même mois elle prit la route du Caire. Cette année vit mourir Melik-Saïd-Ilgâzi, fils de Modaffer-Fakhr-eddin-Kara-arslan-Ortoki, souverain de Mâredin, après un règne d'environ huit années. Il eut pour successeur, son frère, Melik-Mansour-Nedjm-eddin-Gâzi.

Le samedi, dix-septième jour du mois de Schewal, le sultan partit du château de la Montagne, à la tête des armées de l'Égypte, et se dirigea vers la Syrie. Il laissa pour gouverner en son absence, l'émir Schems-eddin-Keritah et son fils Melik-Moudjâhid-Anes. Il fit son entrée à Damas le samedi, quinzième jour du mois de Dhou 'kadah; ce fut l'émir Nisari qui porta le parasol au-dessus de la

(12) Suivant Nowaïri (fol. 139 v°), cette princesse arriva à Damas le onzième jour du mois de Ramadan, et choisit pour sa demeure la *dâr-alhadith* (la maison destinée à l'enseignement des traditions) Dâheriâh. Le vice-roi de Damas, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hamâwi-Dâheri, lui envoya des dons, des présents, des objets précieux, et la traita avec les égards les plus respectueux.

tête du prince. Taki-eddin-Souleïman fut installé dans la place de kâdi de Damas, en remplacement de Scherf-eddin-Hasan-ben-Abd-allah-ben-Kodamah-Moukaddesi, qui était mort le vingt-deuxième jour de Schewal. Le seizième jour du mois, on revêtit de la *khilah* les émirs et les fonctionnaires de l'État. Le *sâhib* Fakhr-eddin-Khalili commença à exercer contre les habitants de Damas, *wâli* et *schâdd* (inspecteurs), de nombreuses exactions. Il plaça des gardiens رسم auprès de Sonkor-alasar, *shâdd* (inspecteur) des bureaux, destitua Asendemur-Kurdji *wâli* de la banlieue والى البر, qu'il remplaça par Ala-eddin-ben-Aldjâki. Il obligea Alasar et les autres fonctionnaires de payer des amendes considérables (13). Le vingt-quatrième jour du même mois, Melik-Modaffar, prince de Hamah, arriva à Damas. Le sultan sortit à sa rencontre et le combla d'honneurs. Un nombreux corps de troupes prit la route d'Alep. Le vendredi, vingt-huitième jour du mois, le sultan fit la prière dans la grande mosquée des Ommiades. Il revêtit d'une robe d'honneur le *khatib* (prédicateur) de cet édifice, qui était le *kadi alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djamâah. Le lundi, deuxième jour du mois de Dhou'lhidjah, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hamâwi fut destitué des fonctions de *naïb* de Damas. On mit le séquestre sur ses chevaux et sur ses biens. L'émir Seif-eddin-Aghirlou-Adeli, qui était âgé d'environ trente ans, fut promu au rang de *naïb* de Damas. Aïbek-Hamâwi fut mis en possession de l'*ikta*, que son successeur Aghirlou occupait en Égypte; et il fut revêtu d'une robe d'honneur (14). Le huitième jour de ce mois, on nomma aux fonctions de visir de Damas, en remplacement de Taki-eddin-Taubah, le *wakil* du sultan, Schehâb-eddin-Ahmed-

(13) Suivant Nowaïri (fol. 140 v°), il exigea de chacun de ces fonctionnaires le montant d'une année de son traitement. Il taxa Schehâb-eddin-Ebn-Assalous à quatre-vingt mille dirhems. L'émir Schems-eddin-Sonkor-alasar resta en possession de son emploi. C'était lui qui était chargé de faire payer les contributions imposées à Asendemur et aux autres fonctionnaires. Et toutefois, il payait lui-même les sommes auxquelles il était taxé.

(14) Suivant Nowaïri, Aïbek-Hamâwi s'étant présenté à l'audience du sultan, ce prince lui adressa de vifs reproches sur sa mauvaise conduite, sa cupidité, et les taxes illégales qu'il avait levées. Il fit saisir les beaux chevaux de cet officier, ses richesses, ses étoffes. Ensuite il le destitua de la place de *naïb*, et la conféra à son mamlouk, l'émir Seïf-eddin-Aghirlou-Adeli, qui entra en fonctions ce jour-là même. Bientôt après, le sultan fit revêtir de la *khilâh* Aïbek-Hamâwi, et le gratifia de l'*ikta* que Seïf-eddin-Aghirlou possédait en Égypte. Hamâwi, après sa destitution, quitta le palais appelé *Dâr-assaadah*, et alla habiter la maison appelée *Habischi*, située dans le quartier nommé *kassâïn* القصّاعين (les marchands de plats).

ben-Ata-Adrai, le hanefi, *mohtesib* de Damas. Le douzième jour du même mois, 496
le sultan prit la route de *Hems*, afin de se livrer au plaisir de la chasse. Il fit son entrée dans cette ville, le dix-neuf du mois, et y reçut le *naïb* d'Alep et les autres *naïbs*. Au moment où l'année se termina, le sultan était campé dans sa tente, près de Djousiah جوسية, village du territoire de Hems, et qu'il avait acheté.

Cette année le schérif Schems-eddin-Mohammed-ben-Schehâb-eddin-Mohammed-ben-Schems-eddin-Mohammed, *kadi'lasker*, fut nommé aux fonctions de *nakib* des schérifs de l'Égypte, après la mort du schérif Izz-eddin-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Abd-errahman-Halebi. La place de kadi des Hanbalis, à Damas, qui était vacante par la mort de Schems-eddin-Hasan-ben-Abd-allah, fils du scheïkh Abou-Omar, fut donnée à Taki-eddin-Abou'lfadl-Souleïman-ben-Hamzah. Dans le même temps, Melik-Mouwaïad-Hizebr-eddin-Daoud, fils de Modaffar-Mohammed-Ali, fut promu au rang de souverain de Yemen, comme successeur de son frère Melik-Aschraf-Moumahhid-eddin-Omar, qui était mort à l'âge d'environ 70 ans.

Le *kadi-alkodat, dhou'lriasataïn* Taki-eddin-Aboul'kâsem-Abd-errahman-ben-Tadj-eddin-Abou-Mohammed-ben-Abd-alwahâb-ben-Khalaf-ben-Abi'lkâsem-ben-Bint-Alazz-Alâmi, le schaféi, mourut au Caire. Le *kadi-alkodat* des hanbalis de Damas, Scherf-eddin-Abou'lfadaïl-ben-Kodamah-Moukaddesi, mourut à Damas à l'âge de cinquante-sept ans. Parmi les autres morts, on compta : 1° l'homme éminent Zeïn-eddin-Abou'lberekat-Mounadja-ben-Othman-ben-Asad-ben-Mounadja-Tenoukhi-Dimaschki, le hanbali. Il mourut à Damas, âgé d'environ soixante-cinq ans. 2° Le *sâhib* Mouhii-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Iakoub-ben-Ibrahim-ben-Hibet-allah-ben-Annahhas-Amidi-Halebi, le hanéfi. Il mourut à Damas à l'âge de quatre-vingt-un ans. Ce fut le plus célèbre *scheïkh* (docteur) parmi les jurisconsultes hanéfis. Il avait été nommé kadi d'Alep, puis, visir de Damas. 3° Tadj-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Abd-esselam-ben-Abi-Asroun-Temimi-Mauseli, le schaféi, mourut à Damas, âgé de quatre-vingt-cinq ans. 4° Le *moukri* (lecteur) l'anachorète, Scherf-eddin-Abou'lthenâ-Mahmoud-ben-Mohammed-ben-Dahak-Iarefi, mourut à Damas, à l'âge de soixante et onze ans. 5° Sirâdj-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Mohammed-ben-Hasan, le *warrâk* (copiste), le poëte, mourut âgé d'environ soixante-dix ans.

AN 696
Le second jour du mois de Moharrem, le sultan se rendit de Hems à Damas.

Le vendredi, quatrième jour du même mois, ce prince fit la prière dans la mosquée *djami* des Ommiades. Il reçut un grand nombre de placets qui lui étaient adressés. Ayant aperçu un homme qui tenait dans sa main une requête, il s'avança vers lui, fit quelques pas, et prit lui-même le placet de la main de cet homme. Le dix-septième jour du mois, il conféra au sultan Melik-Kâmel-Nâser-
497 eddin-Mohammed, fils de Melik-Saïd, fils de Melik-Sâlih-Imad-eddin-Ismaïl, fils de Melik-Adel-Abou-Bekr, fils d'Aïoub, le rang d'émir de *Tabl-khanah*, à Damas.

Le vingt et unième jour de ce mois, on arrêta l'émir Asendemur-Kurdji, qui fut enfermé dans la citadelle de Damas. Sonkor-alasar fut destitué des fonctions de *schâdd* (inspecteur) des bureaux de Damas, et eut pour successeur l'émir Fath-eddin-Omar-ben-Mohammed-ben-Sabrah. Le matin du mardi, vingt-deuxième jour du mois, le sultan partit de Damas, à la tête de ses troupes, et prit la route du Caire. Déjà les esprits des émirs étaient échauffés, et ils avaient comploté l'assassinat du sultan. Ce prince, continuant sa marche, vint descendre à Aoudjâ العوجا dans le voisinage de Ramlah. Les émirs se réunirent auprès de lui, dans le *dehliz* دهليز. Il donna ordre de faire venir l'émir Nisari, et le manda de la manière la plus pressante. Lorsqu'il arriva, le sultan ne se leva pas pour lui, ainsi qu'il avait coutume de le faire. Il lui adressa des discours pleins de dureté, et l'accusa d'entretenir une correspondance avec les Tatars. Il s'ensuivit entre eux une altercation. Ensuite, le sultan s'étant levé, les émirs se dispersèrent. Cette scène ayant réveillé en eux une haine qui n'était qu'assoupie, ils se réunirent chez l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, le *naïb*. Parmi eux, se trouvait Nisari, qui demanda à Lâdjin (15) les motifs du traitement qu'il venait d'éprouver de la part du sultan. Le *naïb* répondit : Les mamlouks du sultan ont écrit, en ton nom, des lettres adressées aux Tatars, et les ont présentées au prince, en assurant qu'elles avaient été rédigées par toi. Il a été décidé que, dans le moment où le sultan arriverait en Égypte, il te ferait arrêter, ainsi que moi, et les principaux émirs. Ses mamlouks prirent les devants et résolurent de prévenir le sultan. Ils montèrent à cheval le mardi, vingt-septième jour de Moharrem, à l'heure de midi. Cette troupe se composait de Lâdjin, Nisari, Karasonkor, Kabtjat-alhadj-Behadur, le *hâdjib*, et de plusieurs autres. Ils faisaient

(15) Je lis ساله au lieu de سالوه.

porter avec eux plusieurs charges de tambours. Ils s'avancèrent en armes jusqu'à la porte du *dehliz*. Les tambours firent entendre des sons guerriers, et plusieurs des mamlouks *adelis* montèrent à cheval, et engagèrent le combat. Teklan l'*Adeli* s'étant avancé, l'émir Lâdjin lui asséna un coup qui lui enleva une bonne partie du visage. Teklan, de son côté, blessa le cheval de Lâdjin. L'émir Bedr-eddin-Bektout-azrak l'*adeli* fut tué dans sa tente; l'émir Seïf-eddin-Batkhas-*Adeli* eut le même sort. Il s'était enfui vers le *dehliz*; mais, atteint à la porte de cette tente, il fut massacré. Plusieurs des Mamlouks adelis reçurent des blessures. Melik-Adel n'osant pas résister, sortit par la partie postérieure du *dehliz*, monta sur le cheval de la *naubah*, passa sur le pont de la rivière d'Aoudjâ, se dirigeant vers Damas, sans avoir été aperçu de qui que ce fût. Cinq de ses Mamlouks purent seuls l'atteindre. Lâdjin se précipita dans le *dehliz*, mais n'y trouva plus Melik-Adel. Informé de la fuite de ce prince, il se mit à sa poursuite, mais ne put le joindre, et regagna le *dehliz*. Dès que les émirs l'aperçurent, ils marchèrent à pied près de son étrier jusqu'au moment où il descendit 498
de cheval. Le règne de Ketboga fut de deux ans et dix-sept jours, depuis le moment où il s'assit sur le trône, dans le château de la Montagne, le mercredi vingt et unième jour de Moharrem, l'an 694, jusqu'à celui où il quitta le *dehliz*, dans le campement d'Aoudjâ, le mardi, vingt-septième jour de Moharrem, l'an 696.

# RÈGNE

## DU SULTAN MELIK-MANSOUR-HOSAM-EDDIN-LADJIN-MANSOURI.

Il portait le surnom de *Saghir* (le Petit). Il avait été primitivement au nombre des Mamlouks de Melik-Mansour-Ali, fils de Melik-Moëzz-Aïbek. Après la déposition de ce prince, il fut acheté par l'émir Seïf-eddin-Kelaoun, pour une somme de sept cent cinquante dirhems, de celui qui n'était pas son légitime propriétaire. Kelaoun ayant reconnu que Lâdjin était un des Mamlouks de Melik-Mansour, il l'acheta une seconde fois, d'après un acte de vente dressé par le kadi-alkodat Tadj-eddin-Abd-elwahhab-ben-Bint-alaazz, au nom de Melik-Mansour, qui était alors absent, et résidait dans les États de Lascaris. A l'époque de la vente, Lâdjin reçut le surnom de *Schoukaïr* (le Rousseau). Élevé auprès de Kelaoun, il fut connu sous le nom de Lâdjin-*assaghir* (le Petit). Il monta en grade au service de cet émir, depuis le poste d'*Aouschâki* (page) jusqu'à celui de *Silahdâr*. Kelaoun étant parvenu au trône, lui accorda le rang d'émir, et le nomma *naïb* (gouverneur) de Damas. Le nouvel émir ne portait alors d'autre nom que celui de Lâdjin-*assaghir*. Il mena dans son gouvernement une conduite irréprochable, et mérita l'attachement de la population par suite du désintéressement qu'il montrait, et de son éloignement à prendre les biens de ses administrés. A l'avènement de Melik-Aschraf-Khalil, fils de Kelaoun, il fut arrêté, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut. Ensuite, il occupa différents emplois, jusqu'au moment où il marcha contre Ketboga, qui prit la fuite devant lui. Lâdjin s'établit dans le *dehliz*, qui était placé dans le lieu d'Aoudjâ, ou, suivant d'autres, a Ladjoun. Les émirs se réunirent auprès de lui, savoir : Bedr-eddin-Nisari-Schemsi, Schems-eddin-Kara-sonkor-Mansouri, Seïf-eddin-Kandjâk, Seïf-eddin-Behadur-alhadj, l'*émir-Hâdjeb;* Seïf-eddin-Kurd, Hosam-eddin-Lâdjin, le *silah-*

*dar*-Roumi, l'*ostadâr;* Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri, l'*émir-silah ;* Izz-eddin-Aïbek, le *khazindâr* (trésorier); Djemal-eddin-Akousch-Mauseli; Moubariz-eddin, l'*émir-schikar* (grand veneur) Seïf-eddin-Bektemur, le *silahdâr;* Seif-eddin-Selar; Seïf-eddin-Tagdji; Seïf-eddin-Kurdji; Izz-eddin-Taktetaï; Seif-eddin-Barletai, et plusieurs autres : on chargea le trésor sur des mules; on renversa le *dehliz.* Et tous marchèrent à la suite de Lâdjin jusque vers le coucher du soleil : ils allèrent camper dans le voisinage de Iazour; tous en corps, se présentèrent devant Lâdjin, et s'accordèrent à le reconnaître pour sultan. Ils lui imposèrent pour condition d'être, à leur égard, comme l'un d'entre eux; de ne jamais rien décider sans eux; de ne point donner trop de pouvoir à ses Mamlouks, et de ne leur accorder aucune prééminence; ils exigèrent qu'il jurât d'observer ces engagements. Dès qu'il eut prêté serment, l'émir Kandjak-Mansouri lui dit: 499
Nous craignons que, lorsque tu te verras assis au rang de sultan, tu n'oublies ce qui a été convenu entre nous et toi, que tu ne donnes de l'avancement à tes Mamlouks et que tu ne combles de tes dons ton mamlouk Mankoutimour. Lâdjin jura une seconde fois qu'il ne ferait rien de tout cela, et qu'il ne s'écarterait en rien des conditions auxquelles il s'était engagé et qui lui avaient été imposées. Alors les émirs lui prêtèrent serment de fidélité, ainsi que les officiers de l'État; et il prit le titre de *Melik-Mansour.* Il monta à cheval, escorté des attributs de la souveraineté, le mardi vingt-septième jour du mois de Moharrem; après avoir ainsi passé la nuit, il se dirigea vers Sekrir, et de là vers Gazah. Lorsqu'il fut entré dans cette ville, l'émir Nisari porta le parasol جتر au-dessus de sa tête. On fit la *khotbah* au nom du nouveau prince, dans les villes de Gazah, de Jérusalem, de Safad (1), de Karak et de Nabolos, et l'on y battit les tambours destinés à l'annonce des bonnes nouvelles. La poste était partie de Gazah, et l'émir Seïf-eddin-Selar le *béridi* s'était rendu au château de la Montagne, pour recevoir le serment des émirs qui s'y trouvaient. Lâdjin, étant encore dans la ville de Gazah, déclara qu'il remettait aux habitants de l'Égypte et de la Syrie les reliquats des contributions. Il partit de cette ville le jeudi, premier jour de Safar, et vint camper, le huit du même mois, en dehors de Belbeïs. Les émirs d'Égypte sortirent à sa rencontre, et lui prêtèrent serment de fidélité. Il en partit dès le matin, et alla passer la nuit près de la mosquée de

(1) Je lis صفدو au lieu de صعدوا.

Tibr. Il monta à cheval le matin du vendredi, neuvième jour du mois, et arriva au château de la Montagne. Il se rendit ensuite, suivant l'usage, au *meidan* (hippodrôme) sultani, environné des attributs de la souveraineté, et traversa le Caire, depuis la porte de *Nasr* jusqu'à celle de Zawilah; il était revêtu d'une *khilah*, donnée par le khalife, et qui consistait en une robe جبّة noire, avec de larges manches. On portait devant lui le diplôme d'investiture تقليد. Ensuite il regagna la citadelle ayant à côté de lui le khalife. Cet événement eut lieu le jeudi, quinzième jour du mois. Le jour même de l'arrivée du nouveau sultan, les prix des denrées baissèrent de moitié, ce qui causa une grande joie parmi la population. Le froment, qui se vendait quarante dirhems l'ardeb, ou un peu moins, tomba à vingt dirhems; l'orge, qui valait trente dirhems l'ardeb, se vendit au prix de dix dirhems; le rotl de viande, au lieu d'un dirhem et demi, se paya un dirhem et un quart. En même temps les capitaux affluèrent, et la prospérité se répandit partout.

Le sultan nomma au rang de *naïb-assaltanah* (vice-roi) de l'Égypte l'émir Schems-eddin-Kara-sonkor-Mansouri. L'émir Seïf-eddin-Selar fut installé comme *ostadâr;* l'émir Seïf-eddin-Bektemur, le *silahdâr,* fut nommé *émir-djandâr;* l'émir Seïf-eddin-Behadur-alhadj, *hâdjib;* l'émir Seïf-eddin-Kandjak-Mansouri fut promu au grade de *naïb* de la Syrie. On défendit au vizir d'exercer aucune vexation, de prendre les héritages d'une manière illégitime, et d'imposer aux marchands la nécessité d'acquérir telle ou telle sorte de denrées (2). Toute la population adressa au ciel des vœux en faveur du sultan.

(2) Le verbe طَرَحَ, qui se construit avec la préposition على, signifie : *Imposer une denrée à un homme, le forcer de l'acquérir à un prix excessif, que l'on a fixé soi-même.* On lit dans le *Fakihat-alkholafâ* d'Ebn-Arabschah (pag. 237) : طرحوه على تجّار بخارا وسمرقند « Ils le vendirent de force « aux marchands de Bokhara et de Samarkand. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. ar. 726, fol. 39 v°, : طرح على اهل حماة واعيانها حنطة ثمنها عليهم بزيادة عن قيمتها والزمهم باخذها « Il imposa « aux habitants de Hamah et aux principaux de la ville du froment, qu'il taxa à un prix au-dessus « de sa valeur, et il les força de l'acheter. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (tom. IV, fol. 207 v°) » طرح الامتعة على التجّار « Il imposa des denrées aux marchands. » Dans l'*Histoire de Kaïrowan* (man. 752, fol. 90 r°) : اين القطن الذى طرحته عليك « Où est le coton que je t'ai forcé « d'acheter. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 96 v°) : ذهب اكثر اموال التجّار لطرح الاصناف عليهم باغلى الاثمان « Les marchands perdirent une grande partie de

Quant à Ketboga, il envoya devant lui son *émir-schikar* (grand-veneur) qui était blessé, et qu'il avait chargé de faire à l'émir Aghirlou, *naïb* de Damas, le récit des
événements qui venaient de se passer. Cet officier entra dans la ville le mercredi, 500
dernier jour de Moharrem, et des bruits de toute espèce circulèrent dans cette capitale. Aghirlou fit prendre les armes aux troupes, et les plaça en dehors de la porte de Nasr. Un peu avant le coucher du soleil, Ketboga arriva, acccompagné de deux personnes seulement. Il monta à la citadelle, où les émirs et les kadis se présentèrent devant lui, et les émirs renouvelèrent leurs serments de fidélité (3). Ensuite il fit mettre le sequestre sur les biens de Lâdjin. Au commencement du mois de Safar, l'émir Zein-eddin-Hanéfi (4) arriva, et organisa l'administration.

Le treizième jour du même mois, on apprit, à Damas, que Lâdjin avait été reconnu sultan, et que les tambours avaient annoncé cet événement à Safad, à Karak et à Nabolos. Ketboga résidait dans la citadelle de Damas, et n'en descendait pas. Il fit partir l'émir Seif-eddin-Taksaba-Nâseri, avec plusieurs autres personnes, pour s'informer du véritable état des affaires. Ces envoyés, à leur retour, lui confirmèrent la nouvelle de l'avénement de Lâdjin au trône. Le

« leur fortune, attendu qu'on les avait forcés de prendre les denrées aux prix les plus exorbitants. Dans la *Vie de Kelaoun* de Nowaïri (fol. 142 r°) : طرح ذلك على اهل دمشق باضعاف قيمته « Il imposa cette denrée aux habitants de Damas, pour un prix infiniment supérieur à sa valeur « réelle. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 339 r°) : طرح على اهل هذه السويقة عدة امطار عسل قصب « Il força les habitués de ce marché à acquérir un grand nombre « de cruches de sirop de cannes. » Ailleurs (man. 797, fol. 299 v°) : طرح البضايع على التجار والباعة باغلا الاثمان « Il força les marchands et les revendeurs de prendre ces denrées aux prix les plus « exorbitants. » Dans le même ouvrage (*chapitre des impôts*) : يطرحون على الناس الفراريج ولا يمكن احد من الناس فى جميع الاقاليم ان يشترى فروجا فما فوقه الا من الضامن « On « forçait la population d'acheter des poulets . . . Et personne, dans aucune province, ne pouvait « acquérir un ou plusieurs poulets, si ce n'est du fermier. » Dans le *Kitab-assolouk* du même historien (tom. I, p. 915) : طرحها على تجار القاهرة بثلاثة امثال قيمتها « Il força les marchands du « Caire d'acheter ces objets, à trois fois leur valeur. » Ailleurs (tom. III, fol. 13 r°) : طرح عليهم السكر « Il les força d'acheter du sucre. » Dans le *Gulistan* de Sadi (p. 116, ed. Gentio), on lit : بطرح دادى توانگرانرا « Il le vendait aux riches à un prix forcé. »

(3) Je lis الايمان, au lieu de الاعيان.

(4) Nowaïri donne à ce personnage le nom de Schebab-eddin, et nous apprend qu'il exerçait, sous Melik-Adel, les fonctions de vizir.

vendredi, seizième jour du mois, Ketboga nomma un grand nombre d'émirs et abolit plusieurs contributions : il en fit dresser un acte, qui fut lu dans la principale mosquée.

Cependant, Melik-Mansour-Lâdjin envoya l'émir Sonkor-alasar, qui se trouvait auprès de lui en Égypte. Cet officier arriva sous les murs de Damas, le quatorzième jour du mois, et s'y arrêta trois jours, durant lesquels il fit tenir des lettres aux émirs ainsi qu'à d'autres personnages, reçut leur réponse et le serment des émirs. De là, il se rendit à Karâ, où se trouvait un grand nombre d'émirs qui y avaient été envoyés pour une expédition. Il leur fit prêter serment ainsi qu'à plusieurs autres personnes. Il manda toutes ces nouvelles en Égypte. Ensuite, il se transporta à Ludd, où il s'établit à la tête d'un corps nombreux pour garder le pays. Ketboga ignorait complétement tout ce qui se passait. Le samedi, vingt-quatrième jour du mois, l'émir Seïf-eddin-Kedjken arriva accompagné d'un grand nombre d'émirs, qui avaient été envoyés à Rahbah, pour une expédition guerrière. Ils vinrent camper dans le *Meïdan-alhasa*, placé près de la mosquée appelée *Mesdjid-alkadam* (la mosquée du pied), et proclamèrent ouvertement le nom du sultan Melik-Mansour-Lâdjin. Ils entrèrent en négociation avec les émirs de Damas, qui vinrent successivement et par troupes se réunir à eux. Ketboga, voyant ses affaires entièrement désorganisées, prit le parti de pourvoir à sa sûreté; il se dit : Le sultan Melik Mansour a été mon camarade; maintenant, je serai à son service; je lui serai soumis.

L'émir Djâgan-Hosâmi le fit entrer dans un lieu dépendant de la citadelle.

Cependant, les émirs s'étant réunis à la porte du *meïdan* prêtèrent serment de fidélité à Melik-Mansour, et lui adressèrent leur adhésion écrite. Djâgan, occupé de la conservation de la forteresse, y plaça des hommes sûrs, chargés de garder Ketboga. Toutes les portes de Damas furent fermées, à l'exception de la porte de *Nasr*. Les troupes, bien armées, allèrent camper en dehors de la ville, et environnèrent la forteresse, dans la crainte que Ketboga ne vînt à s'échapper, et ne se réfugiât d'un autre côté. Des bruits nombreux circulèrent parmi le peuple. Une foule immense se tenait réunie sous les murs de Damas; et la presse était si grande dans l'espace compris entre la porte de *Nasr* et celle de la citadelle, que beaucoup de personnes tombèrent dans le fossé, et qu'il en périt environ dix. Les choses restèrent dans cet état jusqu'au samedi suivant. Après l'*asr*, on battit, au haut de la citadelle, les tambours destinés à l'annonce

des bonnes nouvelles, et l'on fit ouvertement des vœux pour Melik-Mansour (5). 501
Les mêmes souhaits furent répétés au haut des minarets, la nuit du dimanche; et les tambours qui annoncent les nouvelles heureuses furent battus aux portes des émirs. Le dimanche, on rouvrit les portes de la ville; les émirs et les kadis se réunirent dans la maison appelée *Dâr-assaadah* دار السعادة. Les émirs prêtèrent serment de fidélité en présence de l'émir Aghirlou, *naïb* (vice-roi) de la Syrie, qui jura, de son côté, et témoigna une joie extrême. Il monta ensuite sur les chevaux de la poste, accompagné de l'émir Djâgan, et se rendit en Égypte.

Cependant l'émir Sonkor-alasar, qui se trouvait dans la ville de Ludd, ayant eu connaissance de ces nouvelles, prit la route de Damas, où il fit son entrée le jeudi, vingt-neuvième jour du mois. Les habitants étaient sortis à sa rencontre, tenant à la main des flambeaux allumés. Les principaux de la ville se rendirent auprès de lui; et l'on proclama que tout homme qui avait quelque réclamation à faire n'avait qu'à se présenter à la porte de l'émir Schems-eddin-Sonkor-alasar.

Le vendredi, premier jour du mois de Rebi-premier, on fit, à Damas, la *khotbah* au nom de Melik-Mansour. Le vendredi suivant, l'émir Hosam-eddin, l'*ostadâr,* arriva à la tête des troupes d'Égypte pour recevoir le serment des émirs. Ce serment fut prêté par eux dans la maison de *Dâr-assaadah,* le samedi, neuvième jour du mois. On lut aux émirs les lettres de Melik-Mansour, annonçant qu'il avait été reconnu pour souverain; qu'il s'était assis sur le trône dans le château de la Montagne; qu'il avait obtenu une adhésion universelle; qu'ensuite il était monté à cheval, revêtu des robes d'honneur données par le khalife, et faisant porter devant lui le diplôme d'investiture, émané du prince des croyants, Hâkem-bi-amr-allah-Abou'lAbbas-Ahmed.

Le lundi, onzième jour du mois, l'émir Djâgan-Hosâmi arriva d'Égypte. Ketboga, amené en présence de l'émir Hosâm-eddin, l'*ostadâr*, de l'émir Seif-eddin-Kadjken et du *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah, jura de rester soumis à Melik-Mansour, de le seconder et de lui témoigner un zèle sincère. Il déclara être content du poste qui lui avait été assigné par le prince, savoir : le gouvernement de la forteresse de Sarkhad. Il s'engagea à n'avoir avec personne aucune correspondance, aucune conférence, et de ne chercher à séduire qui que ce fût (6).

(5) Je lis اعلن au lieu de اعان.
(6) Je n'ai pas hésité à lire, avec Nowairi, لا يستفسد احدا au lieu de لا يستنشد, que présente

Ce même jour, Taki-eddin-Taubah fut installé dans le rang de vizir de Damas; il eut pour successeur, dans les fonctions d'inspecteur du trésor, Amin-eddin-ben-Hetal. Et le Scheïkh-Amin-eddin-Iousouf-Roumi fut nommé *mohtesib* de Damas. Le seizième jour du mois, l'émir Seif-eddin-Kandjak-Mansouri, *naïb* de Damas, arriva d'Égypte. La nuit du mardi, dix-neuf, Ketboga sortit de la citadelle de Damas, accompagné de ses mamlouks, pour se rendre à la forteresse de Sarkhad. Environ deux cents cavaliers se mirent en marche avec lui, et l'escortèrent jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Sarkhad, après quoi ils revinrent sur leurs pas. Depuis le moment où il avait quitté le *dehliz*, dans la ville d'Aoudja, jusqu'à celui où il abdiqua la souveraineté, à Damas, le samedi, vingt-quatrième jour de Safar, il s'était écoulé trente-quatre jours. On lui envoya son fils, Anas, ainsi que sa famille. Il arriva à Damas environ six cents robes d'honneur, qui
302 furent distribuées aux émirs, aux kadis et aux principaux habitants; ils les revêtirent le lundi, second jour du mois de Rebi-premier. Melik-Mansour mit en liberté l'émir Rokn-eddin-Bibars (7), le *djaschenkir*, qu'il plaça au nombre des émirs; l'émir Seïf-eddin-Bourloughi, qu'il envoya à Damas pour y occuper le grade d'émir; l'émir Seif-eddin-Lokmani; un grand nombre de mamlouks du sultan qui étaient renfermés, soit à Damiette, soit à Alexandrie, soit au Caire dans le magasin des étendards خزانة البنود, ou dans le magasin des vêtements خزانة الشمايل. Ce fut pour les détenus un jour de fête; car, parmi eux se trouvèrent vingt-cinq émirs, qui tous eurent part aux bienfaits du sultan, et reçurent de lui des robes d'honneur. Ce prince conféra le grade d'émir à plusieurs de ses mamlouks, savoir : Seïf-eddin-Mankoutimour, Ala-eddin-Idagdi-Schoukair, Seïf-eddin-Baïdou, Seïf-eddin-Djagan et Seïf-eddin-Behadur-Moëzzi. Il ordonna à l'émir Alem-eddin-Sandjâr, le *dawadari*, de faire rebâtir la mosquée d'Ebn-Touloun, et assigna, pour cet objet, une somme de vingt mille dinars : cet édifice fut réparé, aussi bien que les *wakf* qui en dépendaient. On joignit à ces fondations pieuses, le bourg de *Miniet-Andounah* منية اندونة, situé dans la province de Djizeh. Le prince y établit des leçons pour l'interprétation du Coran et les *Hadith* (traditions) du Prophète. Cette fondation était destinée pour les quatre

le manuscrit. On pourrait lire aussi : لا يستنجد احدا « Qu'il n'implorerait le secours de personne. »

(7) Je lis افرج au lieu de اخرج.

sectes orthodoxes. Il y joignit une leçon pour l'instruction درس الطلب, un *scheikh miâd* (8) شيخ ميعاد, une école gratuite مكتب سبيل où les orphelins ap-

(8) Le mot *miâd* ميعاد, qui fait au pluriel مواعيد, et qui signifie proprement *un rendez-vous*, désigne ensuite *une leçon religieuse*, *une lecture de dévotion*. On lit dans le *Kitab-assolouk* de notre auteur (t. II, fol. 396 v°) : وعظ الناس فى عمل الميعاد « Il prêcha la population, et l'invita à former un « *miâd* (une réunion religieuse). » Dans la *Description de l'Égypte* du même écrivain (t. II, man. 798. fol. 222 v°) : الزاوية... هي لقراءة ميعاد « La *zâwiah*... est destinée pour lire le *miâd*. » Plus loin (fol. 241 v°) : مشيخة الميعاد « La place de *scheikh* (supérieur) du *miâd*. » Ailleurs (fol. 351 verso) : يلحّ فى سواله ان يعمل ميعاد وعظ بالمدرسة المنصورية « Il demandait avec instance que l'on etablît « un *miâd* de prédication dans le *médreseh* (collége) Mansourieh. » *Ibid.* ...... ختم ميعاده بقوله تعالى « « Il termina son *miâd* par cette parole du Dieu Très-Haut..... » Plus bas (folio 354 v°) : كان يعمل فيه ميعادا يجتمع الناس فية لسماع وعظه « Il y formait un *miâd*, où la population se « réunissait, pour entendre sa prédication. » Et (368 v°) : قارئ ميعاد « Le lecteur d'un *miâd*. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. arab. 684, fol. 116 r°) : درس الطب والميعاد « Il pro- « fessa la médecine, et pratiquait le *miâd*. » Plus loin (folio 140 r°) : يعمل الميعاد فى كل يوم جمعة « Il formait un *miâd*, chaque vendredi. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (ou Ebn-Hadjar), tom. I, man. ar. 656, fol. 124 r°) : فاق اهل زمانه فى حسن الاداء فى المواعيد « Il l'emportait sur tous « ses contemporains par la beauté de sa voix, dans les *miâd*. » Ailleurs (fol. 135 r°) : تفقه وقراء المواعيد « Il était *fakih* (jurisconsulte), et lisait les *miâd*. » Plus bas (fol. 169 r°) : احسن فى ايراد مواعيده بجامع الحاكم « Il excellait dans les *miâd*, qu'il célébrait dans la mosquée de *Hâkem*. » Dans le même ouvrage (tom. II, man. 657, fol. 123 r°) : شرع فى عمل المواعيد « Il commença à « établir des *miâd*. » Plus bas (fol. 68 v°) : اقتصر على عمل المواعيد بدمشق « Il se borna à tenir « des *miâd* à Damas. » Et (fol. 69 v°) : يعمل المواعيد بالجامع « Il tenait les *miâd* dans la grande « mosquée. » Ailleurs (fol. 225 r°) : يقراء المواعيد « Il lisait les *miâd*. » Plus loin (fol. 239 r°) : عمل ميعادا فى مدرسة والده « Il tint un *miâd*, dans le *médreseh* (collége) de son père. » Ailleurs (fol. 273 r°) : استمرّ على حاله فى قراءة المواعيد والكلام فى المجالس المعدّة لذلك « Il continua, « comme auparavant, à lire les *miâd*, et à parler dans les réunions convoquees pour cet objet. » Dans l'*Histoire* de Schehâb-eddin, ou plutôt Djemâl-eddin-ben Wâsel (fol. 426 v°) : فكرت فى قراءة ميعاد « Je réfléchis sur le projet de lire un *miâd*. » Et (*ibid.*) : حضرت الميعاد « J'assistai au *miâd*. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. ar. 687, fol. 20 v°) : ... يقراء مواعيد الحديث بالجامع الاموى « Il lisait les *miâd* de *Hadith* (traditions) dans la mosquée des Ommiades. » Plus loin (fol. 101 r°) : تدريس الحديث والميعاد « Les leçons qui avaient pour objet les traditions, et « le *miâd*. » Plus bas (fol. 111 v°) : يعظ ويعمل مواعيد « Il prêchait, et tenait des *miâd*. » Ailleurs (fol. 117 v°) : صار يقراء بالجامع مواعيد على العادة « Il lisait, suivant la coutume, des *miâd*, dans la « grande mosquée. » Ailleurs (fol. 140 v°) : اخذ يعمل مواعيد عن ظهر قلبه « Il prononçait des « *miâd*, de mémoire. » Ailleurs (fol. 173 r°) : قرا المواعيد بجامع دمشق « Il lisait les *miâd* dans la « grande mosquée de Damas. » Plus loin (fol. 208 v°) : ولى تدريس التفسير ومشيخة الميعاد « Il fut

prenaient à lire le Coran. Voici le motif qui amena cette fondation. A l'époque de la catastrophe de Baïdara, Lâdjin, fuyant du canton de Djizeh, se cacha

« chargé de professer l'explication de l'Alcoran, et de la présidence du *miâd.* » Et (*ibid.*) : ختم القران ... فى ميعاده « Dans son *miâd* il lut l'Alcoran tout entier. » Plus bas (fol. 225 r°) : قراءة المواعيد على الكرسى « La lecture des *miâd*, qui a lieu sur le siége. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, pag. 269) : ولى الخطابة والامامة والميعاد « Il exerçait les fonctions de *khatib*, d'imam, « et le *miâd.* » Plus bas (page 321) : جلس للمواعيد يفسّر القران « Il s'asseyait pour les *miâd,* et « expliquait l'Alcoran. » Et (p. 322) : عمل المواعيد التفسيرية « Il tint les *miâd* destinés à l'interpré- « tation de l'Alcoran. » Dans la *Biographie des grands hommes de la Mecque* : (العقد الثمين) composée par Taki-eddin-Fâsi (tom. I, fol. 113 v°) : كان يعمل ميعادا فى آخر النهار « Il tenait un *miâd,* à la « fin du jour. » Ailleurs (tom. II, fol. 38 v°) : كان يعمل ميعادا فى الحرم « Il tenait un *miâd* dans la « mosquée sainte. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (man. ar. 730, fol. 193 v°) : كل واحد يقرأ ميعاده « Chacun lisait son *miâd.* » Dans la *Vie de Kelaoun* de Nowairi (man. d'Asselin, fol. 130 r°) : يقرأ ميعاد للعوام... فى صبيحة كل يوم اربعا « Le matin de chaque mercredi, il lisait un *miâd* pour « le peuple. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* de Sakhawi (man. ar. 690, fol. 38 v°) : عمل الميعاد فى كل جمعة بمدرسة والده « Chaque vendredi, il tenait un *miâd* dans le collége de son père. » Dans une autre *Histoire* des kadis de cette contrée (man. de la Bibliothèque du Roi, fol. 77 r°) : تولى مشيخة ميعاد علاء الدين الضرير بمصر « Il fut nommé *scheikh* du *miâd* d'Ala-eddin l'aveugle, à « Fostat. » Ailleurs (fol. 73 r°) : كان يعمل المواعيد بمدرسته « Il tenait les *miâd,* dans son *médreseh.* » Dans la *Notice des lecteurs* (man. 742, fol. 225 v°) : لما جاء رمضان سأله ان يقرأ السيرة على الناس فصار يدرس كل يوم ميعادا منها ويورده « Lorsque arriva le mois de Ramadan, on le pria de « lire au peuple la vie du Prophète. En conséquence, il lisait chaque jour un *miâd,* tiré de cet ou- « vrage, et l'exposait à ses auditeurs. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. ar. 663, fol. 76 r°) : يتكلم على كرسى ويحضر ميعاده خلق كثير « Il parlait, assis sur un siége. Et une foule « immense assistait à son *miâd.* » Ailleurs (fol. 190 r°) : له مواعيد وخُطَب « On a de lui des *miâd* et des *khotbah* (sermons). » Et (*ibid.*) : عمل عدّة مواعيد بالقاهرة والقدس والشام « Il tint un grand « nombre de *miâd*, au Caire, à Jérusalem et en Syrie. » Ailleurs (man. 667, fol. 154 r°) : يعمل المواعيد بالمساجد والجوامع.... يقرأ ساعة ثم اذا سكت ابتداء شيخ الاسلام فى عمل الميعاد « Il tenait des *miâd* dans les mosquées et les djami..... Il lisait un instant, et, lorsqu'il se taisait, le « scheïkh-alislam commençait un *miâd.* » Dans le *Manhel-sâfi* du même historien (tom. I, m. 747, fol. 93 v°) : عمل الميعاد « Il fit le *miâd.* » Et (*ibid.*) : سمعت ميعاده بالجامع الازهر وقد تكلم فى غير اية من كتاب الله.... فاكثر من النقل الجيّد بعبارة حسنة وطريقة مليحة « J'entendis son « *miâd* dans la mosquée Azhar. Il parla sur plusieurs versets du livre de Dieu, et fit de nombreuses « citations : tout cela, dans un style plein d'élégance, et avec une méthode parfaite. » Plus bas (*ibid.*) : بنى زاوية وعمل بها المواعيد الهايلة « Il bâtit une *zawiah,* et y fit des *miâd* d'une extrême longueur. » Ailleurs (fol. 106 v°) : قام بعمل الميعاد وتربية الفقراء « Il s'occupa du soin de faire des *miâd,* et d'élever les pauvres. » Ailleurs (tom. IV, man. 750, fol. 149 r°) : عمل الميعاد واجاد وافاد « Il fit le « *miâd,* et se montra excellent et instructif. »

dans le minaret de la mosquée de Touloun. Cette mosquée était alors complètement abandonnée. On n'y allumait la nuit qu'une seule lampe, et personne ne montait au minaret pour annoncer la prière. Seulement, un individu se plaçait à la porte, et faisait l'*idzan*. Ladjin resta dans ce lieu assez longtemps sans être découvert. Pour témoigner sa reconnaissance de ce bienfait divin, il résolut de faire rebâtir la mosquée. Il réalisa son dessein; et l'édifice, reconstruit par ses soins, existe encore de nos jours. Cette même année, on écrivit à Lascaris, empereur de Constantinople, pour l'inviter à envoyer au Caire les fils de Melik-Dâher-Bibars. Ces princes reçurent l'autorisation de partir, et se mirent en route. Melik-Adel-Bedr-eddin-Selamesch étant venu à mourir, son corps fut embaumé et enterré dans le cimetière de Karafah. Melik-Khidr, arrivé auprès du sultan, demanda la permission de faire le pélerinage. L'ayant obtenue, il partit pour la Mecque, avec la caravane.

Le khalife Hàkem-bi-amr-allah fut transféré de la tour du château de la montagne aux *Mandarah* (Sallons) de Kabsch, dans le voisinage de la mosquée de Touloun. On lui assigna un revenu suffisant, et Melik-Mansour lui envoya une somme considérable. Le khalife montait à cheval, et accompagnait le sultan dans ses marches.

A cette même époque, on vit arriver une réunion composée de kadis de Damas et des principaux habitants de cette ville. Parmi eux, on voyait le *Kadi-alkodat* Hosam-eddin-Abou'lfadaïl-Hasan, fils du *Kadi-alkodat* Tâdj-eddin-Abou'lmafâkhir-Ahmed, ben Hasan-ben-Anouschirwan-Râzi, le hanéfi, du pays de Roum. Celui-ci fut nommé *Kadi-alkodat* des hanéfis d'Égypte, en remplace- 503
ment du *Kadi-alkodat* Schems-eddin-Ahmed-Seroudji. Il fut accueilli du sultan avec des témoignages de considération tels que personne n'en avait reçu de pareils. Son fils Djelal-eddin-Abou'lmafâkhir-Ahmed fut choisi pour *Kadi-alkodat* des hanéfis de Damas. Le *Kadi-alkodat* Imam-eddin-Omar-ben-Abd'errahman-ben-Omar-ben-Ahmed-Ebn-Alkerim-Kazwini, le Schaféi, arriva également à la cour. Le sultan lui offrit le rang de *Kadi-alkodat* en Égypte; mais il refusa, et choisit Damas, où il fut installé, comme *Kadi-alkodat*, le quatrième jour du mois de Djoumada-premier, en remplacement de Mohammed-ben-Djemâah. Ce dernier fut nommé *Khatib* (prédicateur) de la grande mosquée de Damas, et professeur du collége Kaïmarieh de cette même ville. Le *Kadi-alkodat* Djemâl-eddin-Iousouf-Zawawi, le Maléki, arriva également, et fut réintégré dans les

fonctions qu'il occupait à Damas. Il reçut la *khilah* (robe d'honneur), aussi bien que Imam-eddin-Kazwini, et il reprit la route de Damas le huitième jour du mois de Redjeb. Izz-eddin-Hamzah-Kalânesi arriva en même temps à la cour. Le sultan le combla d'honneurs, le revêtit d'une *khilah*, et lui fit restituer par les héritiers de Melik-Mansour les biens qui lui avaient été enlevés. Ce fonctionnaire partit pour Damas le quinzième jour du mois de Ramadan.

Cette même année, on vit paraître en Égypte une multitude de rats, qui détruisirent les moissons, en sorte qu'il échappa seulement une petite quantité de grain.

Vers le même temps, l'émir Fath-eddin-Omar-ben-Sabrah fut destitué des fonctions d'inspecteur des bureaux شد الدواوين de Damas, et remplacé par l'émir Seif-eddin-Djâgân-Hosami, qui fut installé le dix-huitième jour du mois de Redjeb. Le même mois, l'émir Sonkor-alasar fut mandé de Damas. Il se mit en route sur les chevaux du *berid* (la poste), et se rendit au Caire. A son arrivée, il fut comblé d'honneurs par le sultan, qui l'admit au nombre des émirs d'Égypte, puis le nomma vizir de cette contrée, le vingt-sixième jour du même mois. Le prince lui ayant livré le *Sâhib* Fakhr-eddin-Khalili, Sonkor-alasar condamna ce personnage à payer une somme de 100,000 dinars, et fit arrêter ses adhérents. Le nouveau vizir acquit une haute considération, et était universellement respecté et craint; en sorte que personne n'osait lui adresser la parole, à moins que ce ne fût pour lui répondre. Cette année, la crue du Nil s'arrêta avant d'être arrivée à son terme الوفاء. Les prix des denrées montèrent, et dans le mois de Dhou'lkadah, l'ardeb de froment se vendit 45 dirhems. Mais bientôt les prix commencèrent à baisser. Le mardi, quinzième jour du même mois, on arrêta l'émir Schems-eddin-Kara-sonkor, le *Naïb-assaltanah* (vice-roi), ainsi que plusieurs autres émirs. Ils furent mis en prison, et on séquestra les biens que Kara-sonkor possédait tant en Égypte qu'en Syrie. Le secrétaire de cet émir, nommé Scherf-eddin-Iakoub, reçut la bastonnade, et expira sous les coups. On traita avec une extrême rigueur ses *Naïb* (lieutenants) et les membres de ses bureaux. Le sultan voulait conférer le rang de *Naïb* à son mamlouk Mankoutimour; mais les émirs s'y opposèrent et se montrèrent irrités contre Mankoutimour.
504 Le sultan, blessé de cette conduite, résolut de disperser les émirs. Togril-Igâni fut envoyé pour remplir les fonctions de Kâschef dans la province de Scharkiah, Sonkor-almassah dans celle de Garbiah, et Nisari (*ou* Baïsari) dans celle de Djizeh;

après quoi le sultan fit arrêter et charger de chaînes le *Naïb* Kara-sonkor, Alhadj-Behadur, Izz-eddin-Aïbek-Hamâwi, Sonkôr-schah-Dâheri, Alakousch, Abd-allah, Kouri et le scheïk Ali. Le lendemain même de leur arrestation, le vingtième jour du mois de Dhou'lkadah, l'émir Seïf-eddin-Mankoutimour-Hosâmi fut installé dans le rang de *Naïb-assaltanah*. A cette même époque, le sultan se rendit au Meïdan, et joua à la paume. Étant tombé de cheval, il se brisa un des côtés de la main droite, s'enfonça une côte et se démit le pied. Son état inspirait de vives inquiétudes. Les chirurgiens décidèrent qu'il fallait briser l'os de l'autre côté de la main, afin d'opérer une cure complète; allégant que, sans cela, un des côtés resterait plus court que l'autre. Comme le sultan hésitait à accepter cette proposition, le vizir Sonkor-alasar lui dit : « J'ai éprouvé jadis un accident du même genre; comme il fallait briser l'autre moitié de la main, je la frappai moi-même avec un marteau de fer دقماق (9), et opérai la fracture; après quoi, on remit le membre. » Le vizir parla au prince avec dureté, violence, mépris, et sans aucun égard. Le sultan supporta ce langage, et consentit à ce que demandèrent les chirurgiens; mais il conserva contre Sonkor-alasar un vif ressentiment. Le samedi, vingt-troisième jour du mois de Dhou'lhidjah, il fit arrêter ce fonctionnaire, et ne nomma personne à sa place.

Cette année, le prix de l'ardeb de froment s'éleva de 40 à 50 dirhems. L'ardeb d'orge se vendait 30 dirhems, et la viande 2 dirhems et demi le ritl (rotl). Ensuite, le froment tomba à 20 dirhems, l'orge à 10, et la viande à 1 dirhem un quart.

A cette même époque, le sultan ordonna, par un édit, de remettre aux habitants des divers cantons les reliquats d'impôts dont le payement se trouvait arriéré (10) منكسر. En même temps, il défendit à ses sujets de porter des bonnets

(9) Le mot دقماق signifie un *marteau*. Dans le *lexique copte* publie par Kircher (pag. 124), et dans *le lexique de Montpellier*, le mot copte ⲗⲑⲉⲣ, ou plutôt ⲗⲑⲏⲣ est rendu par دقماق. Je dis que l'orthogaphe ⲗⲑⲏⲣ est la véritable. En effet, nous lisons dans la Genèse (IV, vers. 22) : ⲛⲉ ⲟⲩⲣⲟⲩϥϩⲓⲟⲩⲓ ⲙ̀ⲡⲗⲑⲏⲣ ⲡⲉ « C'etait un homme qui frappait avec le marteau. » Dans les Actes du martyre de S.-Jacques l'intercis (f. 17) : ⲟⲩⲁⲗⲏϣ ⲉ̄ϣⲁⲩϩⲓⲟⲩⲓ ⲉ̀ⲣⲟϥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲏⲣ ⲛ̀ⲗⲑⲏⲣ « Une enclume, que l'on frappe avec un si grand nombre de marteaux. » Dans le manuscrit autographe de Nowairi (man. 683, fel. 251 r°), le mot دقماق est tracé de la manière la plus lisible.

(10) Le verbe كَسَرَ signifie : *interrompre, suspendre, arriérer*, et, à la VII^e forme انكسر *être interrompu, arriéré*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. ar. 682, fol. 45 r°) :

كلفتاه de brocard d'or, des franges طرز de la même étoffe, et des robes اقبية d'un grand prix. Lui-même et ses principaux courtisans mettaient dans leur

ليس يضرّ باهلها نزولهم معهم ولا يكسر ذلك خراجا « Les habitants de cette contrée n'éprouvent « aucun préjudice de leur séjour au milieu d'eux, et cela n'interrompt point la levée d'un impôt. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 52 r°) : قد كسروا الخراج سنتين « Ils avaient « laissé arriérer l'impôt durant deux années. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. III, f. 205 v°) : ان كسر عليك الخراج عشر سنين « Si tes impôts restent arriérés, durant dix années. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 86 v°) : اللحوم المكسورة فى ديوان الوزارة « Les dis- « tributions de viande qui avaient été suspendues au divan du vizirah. » Et (fol. 87 r°) : ابتداء السلطان بتفرقة ثمن اللحوم الذى كانت مكسورة للعسكر... كان فيهم من له عشرة اشهر مكسورة « Le sultan commença à distribuer le prix de la viande destinée aux soldats, et qui avait été « suspendue.... Il y en avait parmi eux, à l'égard desquels il existait un arriéré de dix mois. » Plus bas (fol. 192 r°) : بقى لهم شهرين مكسورة « Il resta, pour eux, deux mois arriérés. » Et (fol. 311) : كان يكسر جوامك المماليك ستة اشهر « Il laissait arriérer les soldes des Mamlouks, « durant six mois. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Abi'Ssorour (fol. 84 v°) : ما تفعلا فى الخزينة وكسرها « Que ferez-vous, à l'égard du trésor, dont les revenus sont arriérés. » Dans l'*Histoire* de Djeberti (tom. III, f. 302 r°) : ان كان لكم شى مكسور فهو مطلوب لكم « Si quelque chose qui doit « vous appartenir se trouve arriéré, on le réclamera en votre faveur. » Et (tom. I, fol. 154 r°) : تكلم فى كسر الخزينة « On parla de l'interruption des revenus du trésor. » A la VII[e] forme, on lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (man. ar. 730 fol. 162 r°) : لما انكسر خراجه « Comme sa contribu- « tion était arriérée. » Et (fol. 224 r°) : انكسرت عليه جملة مستكثرة « Une somme considérable « restait due par lui. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, man. 140, p. 111) : نصرانى عامل قد انكسر عليه للديوان ثلثة الف دينار « Un chrétien *âmil* (percepteur) qui restait « redevable au *Divan* d'une somme de trois mille dinars. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 102 v°) : اضمن له جميع ما انكسر فى هذه السنين « Je me rendrai, pour lui, caution de tout « ce qui est resté arriéré pendant ces années. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 156 v°) : انكسر عليه مال فهرب الى مصر « Se trouvant redevable d'une somme d'argent, il « s'enfuit en Égypte. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (t. IV, man. 750, fol. 74 v°) : الاموال تنكسر وتساق الى الباقى « Les impôts restent suspendus, et sont mis à l'arriéré. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (tom. I, man. 656, fol. 166 v°) : انكسر عليه مال « Une somme restait « due par lui. » Et (fol. 200 v°) : انكسر عليه مال كثير « Il redevait une somme considérable. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, fol. 62 v°) : انكسر عليه مال كثير « Il restait redevable « d'une somme considérable. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, f. 106 r°) : غضب عليه بسبب نفقة انكسرت « Il était irrité contre lui, à raison d'une gratification qui était arriérée. » Plus bas (fol. 108 v°) : ارادوا ان ياخذوا شيا من المنكسر لهم من ايام الناظر المنفصل من مغل هذه السنة « Ils voulaient recevoir, sur la récolte de cette année, une partie de la somme « arriérée qui leur était due, depuis le temps de l'inspecteur destitué. » Et (fol 161 r°) : اى بلد

costume une simplicité modeste. Il tenait séance, dans la maison de justice, deux jours par semaine, afin d'entendre les plaintes de ceux qui avaient à réclamer contre quelque injustice. Il renonça absolument au jeu, et se montra indisposé contre ceux qui se livraient à ce divertissement. Il consacra au jeûne les deux mois de Redjeb et de Schaban, et distribua en secret de nombreuses aumônes.

Cette année vit mourir, entre autres personnages distingués, 1° le *Kadi-alkodat* des Hanbalis, Izz-eddin-Abou-Hafs-Omar-ben-Abd-allah-ben-Omar-ben-Aoud-Mokaddesi; il mourut au Caire, âgé de soixante-cinq ans. 2° Le kadi des Hanéfis d'Alep, Tâdj-eddin-Abou'lmâali-Abd-elkâder-ben-Izz-eddin-Abou-Abd, allah-Mohammed-ben-Abi'lkerem-ben-Abd-errahman-Ebn-Alawi-Sindjâri; il était âgé de soixante-treize ans, et mourut à Alep, à la suite de sa destitution. 3° Daia-eddin-Abou'lmaâli-Mohammed-ben-Mohammed-ben-Abd-elkâher-ben-Hibet-allah-ben-Abd-elkâher-ben-Abd-elwâhid-ben-Hibet-allah-ben-Tâher-ben-
Iousouf-ben-Aldabbi-Halebi, le vizir de la ville de Hamah; il mourut à Alep, 505
âgé de soixante-dix-huit ans. 4° Djemâl-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Mohamed-ben-Abd-allah-Dâheri-Halebi, le Hanéfi, le chef des traditionnaires

انكسر يقوم بخراجه « Toute ville qui se trouvait arriérée, il en payait la contribution. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 86) : بسبب اللحوم المنكسرة « A cause des distributions de viande arriérées. » Et (*Ib.*) : فالذى معه وصول باللحم المنكسر « Ceux qui devaient arriver, « apportant la viande arriérée. « Ailleurs (fol. 137) : من بقى عليهم بواقى الاموال المنكسرة « Ceux « qui étaient redevables d'un reliquat de contributions arriérées. » Et (fol. 197) : جامكية كانت منكسرة لهم فى الديوان « Le Divan leur restait débiteur de leur solde. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Abi'Ssorour (fol. 39 v°) : اخذو ما كان منكسرا لهم بتمامه « Ils touchèrent en entier l'arriéré « qui leur était dû. » Plus bas (fol. 75 r°) : التزم للعسكر ما هو منكسر لهم فى الشونة « Il s'engagea « à payer à l'armée les objets arriérés, qui se trouvaient déposés dans le magasin. » Plus bas (f. 91 v°) : الدفتردار يجمعها من المال المنكسر عند الملتزمين « Le defterdâr rassemblait cette somme, au moyen « des fonds arrièrés, qui étaient restés chez les *Moultezim.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. I, fol. 140 r°) : بحجة المال والغلال المنكسر عليه فى غيبته « L'acte qui concernait les contributions et les grains dont le payement s'était trouvé arriéré, en son absence. » Ailleurs (tom. III, f. 169 v°) : يطالب بالمنكسر من الفردة « Il exigeait le payement de la taxe arriérée. » Et (f. 319 v°) : الحاح العسكر بطلب جوامكهم المنكسرة « Les instances avec lesquelles l'armée réclamait sa solde « arriérée. » Dans la *Biographie du XI^e siècle de l'Hégire* (page 226) : لا انكسر عندنا مال « Il « n'existe pas chez nous de contribution arriérée. » Et (pag. 446) : انكسر عليه بعض مال « Une certaine somme était restée due par lui. »

شيخ الحديث. Il était âgé de soixante-dix ans, et mourut, au mois de Rebi, dans sa *zâwiah*, situé en dehors du Caire. 5° Afif-eddin-Abou-Mohammed-Abd-essalam-ben-Mohammed-ben-Mazrôu-Basri, le hanbali; Il mourut à l'âge de soixante-onze ans, dans la ville du prophète, où il avait passé, en retraite, cinquante années. 7° Le lettré Seif-eddin-Abou'labbas-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Djafar-Sermeraï; il mourut à Damas, âgé de soixante-seize ans. C'était un homme enclin à la satire. 8° Le schérif, le *hâfid*, Izz-eddin-Abou'lkâsem-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Abd-errahman-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Mohammed-Hasani, connu sous le nom d'*Ebn-alhalebi*. Il remplissait les fonctions de *nakib* des schérifs, et était né l'an 636.

AN 697 Melik-Masoud-Nedjm-eddin-Khidr, fils de Melik-Dâher-Bibars, partit des Etats de Lascaris, et se rendit au Caire, grâce à l'intercession de sa sœur, qui était l'épouse du sultan Melik-Mansour-Lâdjin. Il avait avec lui sa mère et son frère Melik-Adel-Salamesch, dont le corps avait été embaumé, et qui fut enterré dans le cimetière de Karafah. Le sultan, pour fêter l'arrivée de ces princes, envoya à leur rencontre les différents émirs, et les traita avec la plus haute distinction. Il accorda à Melik-Masoud des pensions considérables, et l'autorisa à faire le pèlerinage de la Mecque. A cette même époque, l'émir Seïf-eddin-Salar, l'*ostadâr*, se rendit à Karak, et se fit représenter les trésors qui s'y trouvaient déposés. Il était accompagné de l'émir Djemal-eddin-Akousch, *naïb* de Karak, et qui, après avoir été revêtu d'une *khilah*, retourna dans son gouvernement.

Le vingt et unième jour du mois de Safar, le sultan monta à cheval après avoir été retenu dans son palais, l'espace de deux mois, par suite de la fracture de sa main, et descendit au *Meïdan*. On battit les tambours qui annoncent les heureuses nouvelles; les deux villes du Caire et de Misr furent décorées magnifiquement; et les détails de ces évéments furent mandés par écrit dans les différentes provinces. Le jour de la marche du sultan fut une véritable fête; toute la population accourait de toute part pour voir ce prince. Les propriétaires des boutiques exigeaient de chaque individu qui voulait s'y asseoir une somme d'un demi-dirhem. On loua les maisons à des prix considérables. Et tout cela, par suite de la joie que causait la guérison du sultan : car il était extrémement aimé de la population. A son retour du *Meidan*, ce prince revêtit les émirs de robes d'honneur, distribua aux pauvres d'abondantes aumônes, et mit en liberté plusieurs prisonniers.

Le même mois, le sultan manda le *kadi-alkodat* Zein-eddin-Ali-ben-Makhlouk, le maleki, qui était le tuteur وصي de Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, et lui dit : « Melik-Nâser est le fils de mon maître ; j'administre l'empire, comme « son représentant, jusqu'à l'époque où il sera en état de gouverner. Il convient 506
« que ce prince se rende à Karak. » Le sultan ordonna de fournir à Melik-Nâser tout ce qui était nécessaire pour son voyage. Ensuite, il lui dit : « Si je « savais que tout le monde voulût vous reconnaître pour sultan, par Dieu, je « vous abandonnerais l'empire. Mais on ne vous y laisserait pas asseoir. Je suis « votre mamlouk et celui de votre père. Je m'engage à vous garder le trône. « Maintenant, prenez la route de Karak, et restez-y jusqu'à ce que vous ayez « pris plus d'âge, que vous ayez achevé votre éducation et acquis l'expérience « des affaires. Alors, vous reprendrez possession de votre trône. Je demande « seulement, pour condition, que vous me concédiez la ville de Damas, où je « serai sur le même pied que le souverain de Hamah est dans cette dernière « ville. » Nâser lui dit : « Jurez-moi que vous épargnerez ma vie, et je suis prêt « à partir. » Chacun d'eux ayant fait le serment que demandait l'autre, Melik-Nâser se mit en route, accompagné de l'émir Seïf-eddin-Salar, *émir-medjlis,* de l'émir Seïf-eddin-Behadur-Hamâwi, de l'émir Argoun, le *dawadâr,* de Taïdemur-Badjakbasch, *râs-naubah* des *djemdars.* Il arriva à Karak, le quatrième jour du mois de Rebi premier. L'émir Djemâl-eddin-Akousch-aschrafi, *naïb* de cette ville, s'empressa de se mettre au service du prince.

Le lundi, sixième jour du même mois, on arrêta l'émir Bedr-eddin-Nisari-(*ou* Baïsari) Schemsi ; l'émir Schems-eddin-alhâdj-Behadur-Halebi, le *hâdjib*, et l'émir Schems-eddin-Sonkor-schah-Dâheri. Voici ce qui amena cette mesure. Durant la maladie du sultan, c'était l'émir Mankoutimour qui apposait, au nom de ce prince, l'*alamah* (l'apostille) sur les dépêches تواقيع et les lettres. Il craignait que, si le sultan venait à mourir, la souveraineté n'échût à Nisari. Cet émir détestait Mankoutimour. Celui-ci aposta un émissaire qui inspira au sultan la crainte d'un pareil événement, et l'engagea à se désigner un successeur. Or, le prince était naturellement porté à nommer, comme son héritier présomptif, l'émir Mankoutimour, et à réunir à son nom celui de cet émir, dans la *Khotbah* ainsi que sur la monnaie. Il consulta, sur cette affaire, l'émir Nisari, qui répondit avec une franchise grossière, et dit au sultan : « Mankoutimour n'était « pas digne d'être un simple soldat; et, cependant, vous l'avez promu au grade

« d'émir, et vous lui avez donné le rang de *naïb-ussaltanah* (vice-roi). Les émirs « et les différents fonctionnaires de l'armée marchent devant lui comme ses « serviteurs; tous lui obéissent par respect pour vos ordres. Toutefois, vous « aviez juré précédemment que vous ne laisseriez pas vos mamlouks prendre le « pas sur les émirs, et que vous ne leur donneriez, sur ces derniers, aucun « pouvoir. Non content de tant de faveurs, vous voulez aujourd'hui élever cet « homme au rang de sultan. Ce projet ne trouvera chez personne aucune sym- « pathie. » Nisari conjura le prince de ne parler de la chose à qui que ce fût, et lui peignit vivement les suites fâcheuses d'une pareille démarche. Après quoi il se retira. Le sultan, qui avait pour Mankoutimour une vive affection, lui rapporta le discours de Nisari. Mankoutimour dissimula son ressentiment, et devint l'ennemi juré de Nisari. Dès ce moment, dressant ses batteries contre lui et les émirs, il s'attacha à aigrir le sultan contre les uns et les autres.

Cependant, on reçut la nouvelle que la division avait éclaté parmi les Mongols, et qu'une expédition partait pour la ville de Sis. Dès que les émirs furent dispersés, et qu'il ne resta plus personne qui pût inspirer des craintes à Mankoutimour, celui-ci se transporta chez l'émir Nisari, s'attacha à gagner Beha-eddin-Arslan-ben-Bilik, *ostadâr* (majordome) de cet officier, l'admit au nombre de ses familiers, et lui dicta tout ce qu'il devait dire. Bientôt après, Mankoutimour persuada au Sultan d'envoyer Nisari pour inspecter les digues de la province de Djizeh. Le prince lui donna en effet cette mission; quoique ce fût
507 pour cet officier une véritable disgrâce, puisque son rang le mettait au-dessus de soins de ce genre, il ne refusa pas, et partit pour Djizeh, accompagné de ses mamlouks et des personnes de sa suite. Les mardi et jeudi de chaque semaine, il venait faire sa cour au sultan, dans la citadelle, s'asseyait en tête de la droite, au-dessous du *tawâschi* Hosâm-eddin-Belal-Moughithi, attendu que ce dernier avait le pas sur lui. Après quoi il retournait à Djizeh. Lorsqu'il eut achevé les travaux des digues, il demanda au sultan la permission de lui donner un repas. L'ayant obtenue, il disposa, avec un soin extrême, tout ce qui était nécessaire pour recevoir le sultan dans la ville de Djizeh. Mankoutimour mit cette occasion à profit, et y trouva un moyen de nuire à Nisari. Il s'attacha à gagner Arslan, *ostadâr* de cet émir, lui dicta ce qu'il avait à dire au prince, et lui promit une charge d'*émir* de *Tabl-khânah*. Arslan se laissa séduire par ces offres. Il entra avec Mankoutimour, en présence du sultan, et dit à ce prince : « Nisari a des-

« sein de vous arrêter prisonnier au moment où vous viendrez à son repas. » Ce discours jeta l'inquiétude dans l'âme du sultan. Sur ces entrefaites, Nisari députa vers Mankoutimour, et le pria de lui envoyer le *dehliz* du sultan, afin qu'il pût le faire dresser pour recevoir ce prince. Mankoutimour fit partir cette tente à l'insu du sultan. Au moment où ces chameaux qui la portaient passaient au pied de la citadelle, le sultan l'aperçut, et désapprouva la chose. Il envoya vers Mankoutimour, pour avoir de lui des renseignements sur cette affaire. Mankoutimour déclara n'en avoir aucune connaissance. Il assura que Nisari avait demandé cette tente au chef des *farrâsch*, et que ses mamlouks l'avaient prise dans le *farâsch-khânah,* sans en demander la permission. Il commença à se servir de ce fait pour appuyer la vérité de ce qu'avait dit Arslan. Le sultan fit reporter le *dehliz* au *Farâsch-khânah* (le garde-meuble), et resta convaincu de la réalité des faits allégués contre l'émir.

Cependant, l'émir Seid-eddin-Takdji-*Aschrafi,* manda à Nisari ce qui se passait, et l'assura qu'il était prêt à le soutenir, lui et tous les émirs de son parti. Mais il ne tint aucun compte de ces avis. Bientôt après Argoun, l'un des mamlouks du sultan, envoya un messager vers Nisari (et lui fit dire de ne pas se rendre à l'audience du sultan, ou d'y venir en force et en état de se défendre, attendu que le prince avait dessein de le faire arrêter. Nisari, peu touché de ce conseil) (11), vint, suivant son usage, le mercredi, sixième jour de ce mois, faire sa cour au prince. Le sultan, dès qu'il l'aperçut, se leva, suivant l'étiquette, et le fit asseoir à son côté. Lorsque l'on servit le repas, Nisari s'abstint de rien manger, s'excusant sur ce qu'il jeûnait ce jour-là. Le sultan donna ordre d'emporter une part d'aliments qui pût lui servir pour son repas, au moment de la rupture du jeûne. Ce qui fut exécuté. Le prince s'entretint avec lui jusqu'à l'instant où on enleva la table. Les émirs sortirent alors, et Nisari partit avec eux. Mais à peine avait-il fait quelques pas, que le sultan le rappela, et conversa longtemps avec lui. L'émir s'étant levé de nouveau, et ayant fait quelques pas, fut encore rappelé par le sultan. Il revint sur ses pas; et le prince s'entretint encore avec lui jusqu'à ce qu'il fut bien sûr que, dans la salle et dans les vestibules, il ne restait plus personne, excepté les mamlouks du sultan. Alors il

(11) Ici, le texte était visiblement altéré, le copiste ayant omis plusieurs lignes. J'ai suppléé, d'après le récit de Nowaïri, les détails contenus dans cette parenthèse.

laissa partir Nisari, qui se leva et se mit en marche. Mais bientôt Seïf-eddin-Takdji et Ala-eddin-Idagdi-Schoukaïr lui barrèrent le passage. Schoukair lui prit son épée. Takdji le regardait en pleurant; tous deux le conduisirent vers la
508 *Kdah*-Sâlehiah, où il fut mis en prison. Cet événement répandit le trouble dans la citadelle. Le bruit étant parvenu au Caire, on ferma la porte de Zawilah, et toute la population fut dans un état d'agitation. Mais bientôt après, la porte fut rouverte. On mit le séquestre sur tous les biens de Nisari, et on arrêta plusieurs de ses mamlouks. Mais ils ne tardèrent pas à être relâchés. Nisari resta dans la *Kâah*, où il était traité avec une grande distinction, et où on lui amena sa femme. Il demeura en prison jusqu'à sa mort.

Ce qu'il y eut de singulier dans cet événement, c'est que le sultan et Nisari furent trahis tous deux par leurs compagnons les plus intimes. En effet, Arslan était fils de Bilik, mamlouk de Nisari, et *émir-medjlis*. Nisari l'avait fait élever comme son fils. Lorsqu'il fut devenu grand, il lui donna la préférence sur ses principaux mamlouks, et le nomma son *ostadâr*. Il le traitait avec une telle libéralité, que, dans un seul jour, il lui fit présent de soixante-dix chevaux. Hé bien! cet homme, ainsi que je l'ai rapporté, fut la cause de la ruine de Nisari. D'un autre côté, Argoun, qui était le plus intime des mamlouks du sultan, celui qui approchait le plus de la personne de ce prince, révèla son secret à Nisari. Il était irrité de ce qu'un autre des mamlouks avait été promus au rang d'émir de *tabl-khânah*, tandis que lui n'avait reçu que le grade d'*émir de dix*. Et cet événement avait laissé dans son esprit une haine profonde. L'arrestation de Nisari et des émirs jeta dans les cœurs (12) un vif mécontentement. Et la méfiance fut encore augmentée par la mort de dix émirs, qui périrent dans l'espace de dix jours; on soupçonna le sultan de les avoir fait empoisonner.

Le vendredi, dixième jour de Rebi-second, on établit la *khotbah* dans le *Medreseh-Moaddamieh*, situé au pied du mont Kâsioun, en dehors de Damas. Le dix-septième jour du même mois, le *sâhib* Fakhr-eddin-Omar, fils du scheïkh Medjd-eddin-Abd-elaziz-Khalili fut réintégré dans les fonctions de vizir de l'Égypte. Il s'attacha à poursuivre les adhérents de l'émir Sonkor-alasar. Il fit venir de Damas Seïf-eddin-Kikaldi, *ostadâr* de cet émir, et mit le séquestre

(12) Je lis نفرت القلوب au lieu de تنغررت.

sur ses biens. Au mois de Djoumada-premier, le sultan fit arrêter plusieurs des émirs d'Égypte. Il destitua Beha-eddin-Ebn-alhali des fonctions d'inspecteur de l'armée, et le força de souscrire une obligation d'un million de dirhems. Il manda Imad-eddin-ben-Mondhar, inspecteur des troupes à Alep (et le nomma à l'inspection devenue vacante. Cette place, dans l'intervalle qui s'écoula entre la destitution de Beha-eddin et l'arrivée d'Ebn-Almondhar, fut remplie par le kadi Amin-eddin, plus connu sous le nom d'Ebn-Arrakâni. Ebn-Almondhar, à son arrivée, fut mis en possession de la place d'inspecteur. Bientôt après, Amin-eddin tomba malade, et les douleurs qu'il éprouvait le forcèrent de rester confiné dans sa maison (13)). Voici quelle fut la cause de cet événement. Ebn-Alhali ayant été consulté par le sultan, sur la promotion de Mankoutimour au rang de *naïb*, avait dit au prince : « La puissance de Melik-Saïd n'a été renversée « que par l'influence de Koundek; celle de Melik-Aschraf a été détruite par « Baïdari, et enfin, ce sont les mamlouks de Melik-Adel qui ont causé la chute « de sa grandeur. Mankoutimour est un jeune homme plein d'orgueil, qui ne « prend les conseils de personne. Il est à craindre que son crédit n'amène de « grands troubles. » Le sultan ne répondit rien. Mais il révéla tout à Mankoutimour, qui, dès ce moment, devint l'ennemi d'Ebn-Alhali. Lorsqu'il eut été promus au rang de *naïb*, Ebn-Alhali s'étant présenté devant lui, Mankoutimour lui dit : « Kadi, ma nomination est due à l'heureuse influence des avis « que vous avez donnés au sultan. » Ebn-Alhali demeura interdit. Mankoutimour se mit en mesure d'aigrir contre lui le sultan. Il représentait les richesses 509
immenses (14) que cet homme possédait, en Égypte et en Syrie. Il l'accusait d'être adonné au jeu. Ebn-Alhali aimait un des mamlouks *Khâséki*. Mankoutimour le faisait épier. S'étant assuré que ce mamlouk se trouvait chez Ebn-Alhali, il en avertit le sultan, qui fit partir à l'instant le *tawâschi*, chef des mamlouks, accompagné de plusieurs *nakib*. Étant entrés inopinément dans le jardin d'Ebn-Alhali, situé dans le voisinage du Meïdan, ils saisirent cet homme ainsi que le mamlouk. Ebn-Alhali fut livré à l'émir Seif-eddin-Roumi, qui fit arrêter ses serviteurs, et mit le séquestre sur les biens qu'il possédait, tant en Égypte qu'en Syrie.

(13) Ce passage, dans l'original, était complètement inintelligible, par suite de la suppression de plusieurs lignes. J'ai rempli cette lacune, à l'aide du récit de Nowaïri.

(14) J'ai cru devoir lire كثرة امواله au lieu de تتبعة امواله.

A cette même époque, une dépêche de la poste apporta la nouvelle suivante. Un homme, du bourg de Djinin, dans la province de Sâhel, avait perdu sa femme, dont on célébra les funérailles. Le mari, étant de retour chez lui, se rappela qu'il avait oublié dans le tombeau un mouchoir contenant une somme de plusieurs dirhems. Il emmena avec lui le *fakih* du bourg, et ouvrit le tombeau, afin de reprendre son argent. Le *fakih* était resté sur le bord de la fosse. On trouva la femme assise, les mains liées derrière son dos avec ses cheveux; ses pieds étaient également attachés avec ses cheveux. Cet homme voulut dénouer ces liens, mais n'en put venir à bout. Il redoublait d'efforts, lorsque tout à coup la terre s'abîma, et l'engloutit lui et sa femme, en sorte que l'on n'entendit plus parler ni de l'un ni de l'autre. Le *fakih* resta dans un état d'évanouissement, l'espace d'un jour et d'une nuit. Le sultan adressa au scheïkh Taki-eddin-Mohammed-Ebn-Dakik-alid le récit de cet événement, et tout ce qui avait été écrit de la Syrie à ce sujet. Le scheïkh, après avoir pris connaissance du fait, le communiqua à tout le monde, afin qu'on y trouvât un sujet de réflexions sérieuses.

Ce même mois, on apprit, par une dépêche arrivée d'Alep, que la division avait éclaté entre Taktai et la troupe de Nokaïah; que dans cette guerre il avait péri un grand nombre de Mogols, et que le roi Taktaï avait été défait. On apprit également que Gazan avait fait mettre à mort son vizir, Nirouz, avec un grand nombre de ses adhérents.

On résolut de mettre à profit la discorde qui régnait chez les Mongols, pour s'emparer de la ville de Sis. Il fut arrêté que l'émir Bedr-eddin-Bektasch, l'*émir-silah*, se mettrait en campagne, ayant avec lui trois émirs et dix mille cavaliers. Le *naïb* de la Syrie reçut l'ordre par écrit de faire partir, pour cette expédition, l'émir Beïbars-Aldjâlik et d'autres émirs de Damas, de Safâd, de Hamah, de Tarabolos. L'armée fut passée en revue dans le mois de Djoumadâ-premier. Lorsque les troupes se trouvèrent équippées, l'émir Bedr-eddin-Bektasch-Fakhri se mit en marche pour aller attaquer la ville de Sis. Il menait avec lui, entre autres émirs, Hosâm-eddin-Lâdjin-Roumi, l'*ostadâr*, Schems-eddin-Ak-sonkor-Kertaba, et les personnes de leur suite. Ils arrivèrent à Damas le cinquième jour du mois de Djoumadâ-second. Le huitième jour du même mois, ils quittèrent la ville, accompagnés de l'émir Beibars-Aldjâlik-Adjemi, de l'émir Seif-eddin-Kedjken, de l'émir Schehab-eddin-Kara-arslan, et de leurs adhérents.

Ils continuèrent leur route, emmenant avec eux les troupes de Safâd, de Hems.
de la province du *Sâhel,* de Tarabolos, et Melik-Moudaffar-Taki-eddin-Mah-
moud, prince de Hamah. Dès que la nouvelle de leur marche parvint au roi
de Sis, il députa vers le sultan pour implorer son pardon; mais il ne lui fut
fait aucune réponse. Bientôt après, l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri,* ac-
compagné de tout ce qui formait son cortége, partit du Caire, et rejoignit
l'armée dans la ville d'Alep. Les généraux quittèrent cette place, accompagnés 510
des troupes d'Alep, qui étaient au nombre de dix mille cavaliers, et se dirigè-
rent vers *Omk* العمق. L'émir Bedr-eddin-Bektasch, à la tête d'un corps d'ar-
mée (15), s'avança par le défilé de Bagras عقبة بغراس vers la ville d'Isken-
driah (16), et alla mettre le siége devant Tell-Hamdoun تل حمدون. Melik-Mou-
daffar, ayant sous ses ordres le reste des troupes, marcha du côté du fleuve
Djihân نهر جهان (17). On entra dans le défilé de Sis دربند سيس, le jeudi, qua-
trième jour du mois de Redjeb. A ce moment, la division se mit parmi les
chefs. (L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri*) prétendit commander l'armée,
conjointement avec l'émir Bektasch, qui ne s'opposa point à la réalisation de
ce vœu. Bektasch fut d'avis de bloquer et d'assiéger les forteresses. Mais San-
djar voulait que l'on se bornât au pillage : Bektasch se rangea à son opinion.
L'armée traversa le fleuve Djihân (18). Le prince de Hamah vint camper sous
les murs de Sis, et l'émir Bektasch pris la route d'Adanah اذنة. Ce fut là que se
réunirent les différents corps de l'armée, après avoir égorgé tous les Arméniens
qu'ils avaient rencontrés, et enlevé les bœufs et les buffles. Les troupes, après
s'être livrées au pillage, quittèrent Adanah, et retournèrent vers Masisah. On
s'y arrêta trois jours, durant lesquels on jeta un pont, sur lequel l'armée passa
pour se rendre à Bagras. On campa, l'espace de trois jours, dans la plaine d'An-

(15) Suivant Nowaïri, l'émir Bektasch conduisait avec lui les émirs, Hosâm-eddin, l'*ostadâr,* Rokn eddin-Aldjâlik, Seïf-eddin-Kedjken, Beha-eddin-Kara-arslan, et les troupes de Safâd.

(16) Ou plutôt اسكندرونة, ainsi que porte l'histoire de Nowairi.

(17) Suivant Nowaïri, le prince de Hamah avait sous ses ordres l'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri,* l'émir Schems-eddin-Ak-sonkor-Kertabah. On prit la route du défilé de Marri عقبة المرى. Et bientôt les deux armées ne furent plus séparées que par le fleuve Djihân. C'est ce qu'atteste également l'historien Abou'lféda, qui faisait partie de cette expédition. (*Annales,* t. V, pag. 134. Le même auteur (*Descriptio Syriæ,* pag. 139), fait mention de ce défilé.

(18) Nowaïri ajoute : « Au gué d'Amoudeïn. » في مخاضة العمودين.

tioche مرج انطاكية; après quoi on se dirigea vers le *pont de fer* (19) جسر الحديد, pour reprendre la route de l'Égypte.

L'émir Bektasch, au moment où Sandjar, le *dawadâri*, lui disputait le commandement de l'armée, et s'opposait à ce qu'il entreprît le siége des places, avait mandé par écrit ces faits à l'émir Belban-Tabâkhi, *naïb* d'Alep, afin qu'il en instruisît le sultan. Le prince ayant reçu ces informations, on vit bientôt arriver une réponse adressée aux émirs, et qui contenait un blâme formel de la conduite qu'avait tenue le *dawadâri*, en disputant à Bektasch le commandement des troupes, et en se bornant au pillage. Le sultan déclarait que Sandjar, en partant n'avait été mis à la tête que des hommes placés sous sa dépendance habituelle; que le titre de général de toute l'armée appartenait exclusivement à l'emir Bektasch; que les troupes ne devaient pas revenir sans avoir fait la conquête de Tell-Hamdoun; que, si elles retournaient avant d'avoir pris cette place, elles n'avaient à attendre aucun *iktâ*.

L'armée rebroussa chemin, partit de Roudj (20) الروج, et se rendit à Alep, où elle séjourna huit jours. De là, on se dirigea vers Sis, par le défilé de Bagras. Kedjken et Kara-arslan marchèrent vers Aïas, d'où ils firent une retraite qui ressemblait à une fuite. En effet, les Arméniens leur avaient dressé une embuscade dans les jardins. L'émir Bektasch blâma sévèrement la conduite de ces officiers. Bientôt, il partit, à la tête de toutes les troupes, et se dirigea vers

(19) C'est le *Pons ferreus* du moine Robert (p. 45, 49); de Baldric (*Historia*, p. 65, 101, 104, 105, 112, 121); *Pons ferri* de Guillaume de Tyr (p. 953); *Pons ferreus* du *Gesta Francorum*, p. 8, 16; *Pons Pharphareus* de Guibert (*Histor. Hierosolym.*, p. 522; le *Ponteferro* de Drumond (*Travels*, pag. 182). On lit dans le *Kitab-arraoudataın* (man. 702 A. fol. 32 r°) : جسر الحديد الفاصل بين عمل حلب و عمل انطاكية « Le pont de fer qui sépare le territoire d'Alep du « territoire d'Antioche. » Ce lieu est nommé dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. IV, p. 90), dans l'*Histoire* de Novaïri (26ᵉ partie, man. de Leyde, fol. 99 v°), dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. V, man. 750, fol. 206 r°), dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tom. VI, pag. 82).

(20) C'est cette ville que Foucher de Chartres (*Gesta peregrinorum Francorum*, p. 422) nomme *Rugea;* Guillaume de Tyr (*Historia*, p. 811, 822, 855, 915), *Rugia* ou le moine Robert (p. 33), (p. 943) *Castrum Rugium;* l'auteur des *Gesta Francorum* (p. 8 et 23), écrit *Rugia* et *vallis de Rugia;* *Rugia;* ainsi que Sanuto (*Secreta fidelium Crucis*, lib. III, p. 142); on lit *Vallis de Rugia*, dans l'*Histoire* de Guibert (p. 498, 526); et *Rogıa*, dans un diplôme de Boëmond (*Codice diplomatico dell' ordine Gerosolimitano*, tom. I, pag. 43); *id.*, pag. 73, 80. Le lieu nommé روج est indiqué dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. IV, pag. 474).

Tell-Hamdoun (21). Il trouva cette place abandonnée par l'ennemi, car les Arméniens qui l'occupaient, s'étaient retirés dans la forteresse de Nadjimah (22) قلعة نجيمة. Le général prit possession de la place, le septième jour du mois de Ramadan, et y plaça une garnison.

En même temps, l'émir Belban-Tabâkhi, *naïb* d'Alep, détacha un corps de troupes, qui s'empara de la ville de Marasch, dans le même mois de Ramadan. L'émir Bektasch, tandis qu'il était campé devant Tell-Hamdoun, reçut la nouvelle qu'une vallée qui se trouvait au pied des remparts des Nadjimah et de Homaïmas (23) حميمص était remplie d'Arméniens, et que la garnison de Nadjimah
se disposait à les protéger de ses armes. L'émir détacha, pour les attaquer, un 511
corps de troupes, qui n'obtint aucun succès. Il envoya un second corps, qui ne fut pas plus heureux. Les émirs ne tardèrent pas à se mettre en marche, accompagnés d'une troupe nombreuse. Ils attaquèrent la population de Nadjimah, firent une irruption dans la vallée, massacrèrent ou firent prisonniers tous ceux qui s'y trouvaient. Ils vinrent camper, l'espace d'une nuit, sous les murs de Nadjimah. L'armée prit la route de la plaine الوطاة. L'émir Bektasch et Melik-Moudaffar, restèrent pour contenir la garnison de la forteresse, jusqu'à ce que les troupes fussent arrivées dans la plaine. Après quoi, les deux généraux allèrent rejoindre le gros de l'armée.

Cependant, une dépêche du sultan, arrivée par la poste, enjoignit de faire le siége de la forteresse de Nadjimah et de ne le point quitter que cette place ne fût prise. Les généraux rebroussèrent chemin et se disposèrent à attaquer la ville. L'émir Bektasch et l'émir Sandjar, le *dawadâri*, se trouvèrent opposés. Le *dawadâri* objectait que si l'armée attaquait tout à la fois, il serait impossible de dis-

(21) La ville de Tell-Hamdoun est décrite par Abou'lféda (*Descriptio Syriæ*, pag. 136, 137). Suivant Ebn-Khaldoun (tom. VIII, fol. 325 r°), Behesna, Marasch et Tell-Hamdoun sont trois forteresses situées à l'entrée du Derbend (défilé). Au rapport d'un *historien* de l'Égypte (de mon manuscrit, fol. 24 v°), l'an 691 de l'hégire, ces trois places furent cédées par le roi d'Arménie au sultan. Si je ne me trompe, Tell-Hamdoun est la même ville que Wilbrand d'Oldenborg (*Itinerarum*, p. 136) nomme *Canamella*. On lit *Portus Calamellæ* dans une charte insérée dans le *Codice diplomatico* (tom. I, pag. 105).

(22) Le manuscrit de notre auteur porte *Nedjmiah* نجمية. On lit نجيمة dans le manuscrit autographe de Novaïri, ainsi que dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit fol. 47 v°).

(23) Ce nom est écrit حميمصة dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit fol. 47 v°). On lit حميص dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. V, p. 134), et dans sa *Description de la Syrie* (p. 136).

tinguer ceux qui auraient combattu réellement et ceux qui auraient montré de la faiblesse et échoué. « Il vaut mieux, dit-il, que chaque émir attaque chaque jour à la tête de son corps de mille hommes. » Il voulait ainsi témoigner sa bravoure et montrer qu'il faisait peu de cas de la force de cette place, il dit : « Je m'engage à prendre cette ville avec un coup de ma pierre. » Tous les chefs se rangèrent à son avis, et convinrent de lui permettre de commencer l'attaque avant tout autre. Il s'avança, à la tête de son corps de mille hommes. Au moment où il atteignait le pied du rempart, une pierre lancée par une machine, le frappa au pied et lui coupa le métatarse. Il tomba de son cheval à terre. Peu s'en fallut qu'il ne fût fait prisonnier par les Arméniens. Mais ses soldats accoururent, l'emportèrent sur une planche جنوية et le conduisirent à sa tente, où il fut forcé de garder le lit.

Ensuite il retourna dans la ville d'Alep, et, de là, au Caire. Cette attaque coûta la vie à l'émir Alem-eddin-Taksaba-Nâseri. Le même jour, l'émir Kertaba s'avança pour livrer l'assaut. Il sappa (24) le mur de la place et en détacha trois pierres. Treize hommes obtinrent avec lui, la couronne du martyre. Ensuite, l'émir Bektasch et le prince de Hamah, à la tête du reste de l'armée, marchèrent au combat, chaque corps agissant d'une manière isolée et se relayant l'un l'autre. Ils parvinrent au pied du rempart, protégés par une enceinte de planches عليهم الجنويات. Ils commencèrent les travaux de la sappe et établirent des palissades ستاير. Le siége continua, sans interruption, l'espace de quarante et un jours. La place renfermait une nombreuse population, composée de laboureurs, des femmes de la campagne et de leurs enfants. L'eau commençant à devenir rare, on fit sortir de la ville, en une fois, deux cents hommes, trois cents femmes et cent-cinquante enfants. Les soldats massacrèrent les hommes et se partagèrent les femmes et les enfans. Bientôt, on mit dehors, cent cinquante hommes, deux cents femmes et soixante-quinze enfans, qui éprouvèrent le même sort qu'avaient éprouvé les premiers. Une troisième troupe, qui fut chassée hors des murs, fut également et complétement massacrée ou réduite en captivité. Il ne restait plus dans la forteresse que les hommes en état de combattre. Cependant, la disette d'eau
512 se faisait vivement sentir, et l'on se disputait l'eau à la pointe de l'épée. Bientôt, les assiégés demandèrent et obtinrent une capitulation. L'armée prit possession de la forteresse dans le mois de Dhou'lkadah. Les habitans eurent la permission

(24) Je n'ai pas hésité à lire نقب, au lieu de نهب que présente le manuscrit.

de se retirer où ils voudraient. Onze places, du territoire des Arméniens, tombèrent également au pouvoir des vainqueurs. L'émir Bektasch confia toutes ces forteresses à l'émir Seif-eddin-Asendemur-Kurdji, l'un des émirs de Damas. Il ne cessa de les occuper jusqu'à l'arrivée des Tatars. Alors, il vendit tout ce qui s'y trouvait d'objets précieux, et évacua ces villes, qui furent reprises par les Arméniens.

Après cette conquête, l'armée reprit la route d'Alep, où elle séjourna. On était alors dans un hiver extrêmement rigoureux. Le sultan fit partir, pour renforcer l'armée, trois mille cavaliers, des troupes de l'Égypte, sous les ordres des émirs Seïf-eddin-Bektemur, le *silahdâr*, Izz-eddin-Taktaï, Moubâriz-eddin-Avlia-ben-Kouman, Ala-eddin-Idagdi-Schoukair-Hôsami. Ils arrivèrent à Damas, le mardi, dix-septième jour du mois de Dhou'lkadah. Ils en repartirent le vingt et unième jour du mois et se rendirent à Alep, où ils séjournèrent avec l'armée. Le roi de Sis députa vers le sultan pour implorer son pardon.

Cette année, eut lieu le *Rouk* (cadastre) Hosâmi الروك الحسامي (25). Les terres de l'Égypte étaient à cette époque partagées en vingt-quatre *kirat*, dont quatre appartenaient en propre au sultan; dix étaient destinés pour les émirs, ainsi que pour les *itlâk* الاطلاقات (concessions) (26) et les accroissements

(25) Le verbe راك signifie : *Déterminer, régler par une opération cadastrale la valeur des terres ou autre objet.* Et le mot روك désigne *cette opération.* On lit dans le *Solouk* de notre auteur (tom. I, pag. 988) : راك أرض مصر « Il fit le cadastre des terres de l'Égypte. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 40 v°), et dans une autre *Histoire du même pays* (de mon man. fol. 163) : عند فروغهم من روك البلاد الشامية « Lorsqu'ils eurent achevé de faire le cadastre de « la province de Syrie. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. II, man. 748, f. 14 v°) : راك الاخباز واعطى علاء الدين اقطاعا « Il fit le recensement des propriétés, et concéda un *ikta* à Ala- « eddin. » Ailleurs (tom. V, man. 751, fol. 55 v°) : راك البلاد المصرية وهو الروك الحسامي « Il « fit le recensement des terres de l'Égypte; ce fut là le *Rouk* (cadastre) Hosâmi. » Et enfin (f. 95 v°) : الاتراك لما راكوا مملكة ديار مصر « Les Mamlouks, lorsqu'ils firent le cadastre des terres de l'Égypte » Voyez M. Silvestre de Sacy, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, tom. VII, pag. 77 et suiv.

(26) Le mot اطلاق, qui fait au pluriel اطلاقات, est expliqué dans l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 295 r°), on y lit : الاطلاقات هي اما تقرير عدل لما قرره احد الملوك السالفة او ابتداء في معروف او زيادة في احسان على ما كان مقررا « Le mot اطلاق indique ou « une confirmation judiciaire de ce qui a été concédé par un des monarques précédents, ou un nou- « veau bienfait, ou enfin une addition à un acte de bienfaisance accordé antérieurement. » On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, fol. 183 v°) : تواقيع الرواتب والاطلاقات

الزيادات; dix autres étaient réservés pour les soldats qui composaient la *halkah*. Le sultan Melik-Mansour résolut de changer ces dispositions. il voulut assigner onze *kirat* aux émirs et aux soldats de la halkah, et employer neuf *kirat* à la levée d'un corps de troupes. Il délégua, pour faire le cadastre des terres de l'Égypte, l'émir Bedr-eddin-Bilik-Fâresi, le *hâdjib*, et l'émir Beha-eddin-Kara-kousch-Dâheri, connu sous le nom de *Beridi*. Pour exécuter les travaux, on désigna entre autres *kâtib* (écrivains) Tâdj-eddin-Abd-errahman-Tawil, l'un des *moustawfi* de l'empire. (27). Les émirs se mirent en marche, pour exécuter le

« Les rescrits qui concernaient les soldes et les gratifications. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. I, man. 747, fol. 20 r°) : فرق اطلاق المماليك السلطانية على العادة « Il distribua, « suivant l'usage, les gratifications dues aux Mamlouks du sultan. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Moiassar (man. ar. 801 A. fol. 49 r°) : يطلق لهم ثمان اطلاقات فى كل سنة لكل نسمة ثمانية دنانير « Il leur distribuait, chaque année, huit gratifications, qui consistaient en huit dinars par « tête. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Aïas (tom. II, fol. 205) : فرق الاطلاق واعطى لجماعة من المماليك فدان ونصف طين « Il distribua les gratifications, et donna à plusieurs d'entre les Mamlouks un « *feddan* et demi de terre. » On lit dans le *Dictionnaire bibliographique* de Hadji-Khalfa (t. II, p. 88) : اطلاقات معلومة عند الصوفية « Des distributions fixes, qui avaient lieu chez les sofis. » Au rapport de M. Estève *Finances d'Égypte*, p. 73, le mot *atlak* en Égypte, désigne *une sorte de terres exemptes d'imposition.*

(27) Nowairi, parlant de ce personnage, dit qu'il était من مسالمة القبط c'est-à-dire « Du nombre « des Coptes qui avaient embrassé l'Islamisme. » Tel est, en effet, le sens du pluriel مسالمة qui doit faire, au singulier مسلمى. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. I, Man. ar. 797, fol. 37 v°) : المسالمة يعنى القبط « Les *masâlimah*, c'est-à-dire les Coptes. » Cette expression ne doit pas être prise à la lettre, car le mot مسالمة ne désigne pas *les Coptes* en général, mais seulement ceux qui avaient adopté la religion du vainqueur. Ailleurs (m. 682, fol. 62 r°) : صار يليها مسالمة فسقة اليهود المصرين على الكفر مع ادّعايهم الاسلام « A la tête de ces établissements étaient de « nouveaux Musulmans, des juifs fourbes, qui persistaient dans l'incrédulité, quoiqu'ils affectassent « de professer l'Islamisme. » Ailleurs (fol. 372 v°) : يسكنها الكتّاب مسالمتهم ونصاراهم « Elle était « habitée par les Coptes, tant par ceux qui avaient embrassé l'Islamisme, que par ceux qui étaient « restés chrétiens. » Plus loin (man. 798, fol. 337 v°) : احد مسالمة القبط « Un des Coptes convertis « à l'Islamisme. » Dans le *Kitab-assolouk* du même écrivain (tom. II, man. 673, fol. 140 v°) : طايفة من مسلمة (مسالمة) النصارى « Quelques-uns des Coptes convertis à la religion musulmane. » Plus bas (fol. 141 r°) : تبيّن له قبح سيرة المسالمة « Il reconnut la mauvaise conduite de ceux qui avaient embrassé l'Islamisme. » Ailleurs (f. 351 r°) : بعض مسالمة السمرة « L'un des Samaritains, qui avaient « embrassé l'Islamisme. » Plus bas (fol. 372 r°) : مسالمة الفرنج « Les Francs qui avaient embrassé « l'Islamisme. » Et (fol. 373 verso) : هو من مسلمة (مسالمة) النصارى الذين يفسدون فى الارض ولا يصلحون « C'était un des chrétiens qui avaient embrassé l'Islamisme. Il était de ces hommes qui

cadastre, le sixième jour du mois de Djoumada premier. Ils étaient accompagnés des *kâtib* (écrivains) et des gouverneurs des différentes provinces. Mankoutimour, le *naib-assaltanah* (vice-roi), avait recommandé à Tâdj-eddin-Tawil de réserver dix *kirat* pour les émirs et les soldats (de la halkah), et de destiner le onzième pour dédommager ceux qui se croiraient lésés, à cause de la faiblesse de leur lot. On assigna au domaine privé du sultan les territoires de Bohaireh, d'Atfih, d'Alexandrie, de Damiette, de Manfalout, avec leurs villages ainsi que Koum-Ahmar, qui fait partie de la province de Kous, etc. On réserva pour le *naib* Mankoutimour un immense *ikta*, qui comprenait : *Merdj-Beni-Homaim* et ses villages, Semhoud et ses villages, Haradjeh-Kous; la ville d'Edfou, et tout ce que ces cantons renferment, de *Doulab* (roues hydrauliques).
Le revenu de cet apanage s'élevait à plus de cent mille ardebs de grains, sans 513
compter l'argent monnayé, le sucre candi, les syrops الاعسال, les fruits, les troupeaux, les bois. On y remarquait dix-sept pressoirs معصرة, destinés pour les cannes à sucre; cet officier, eut en outre pour sa part, des objets de commerce, des marchandises, des villages et des terres situés en Syrie, et tous les présents qui lui étaient offerts. L'opération الروك ayant été terminée le huitième jour du

« font le mal sur la terre, et ne pratiquent jamais le bien. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 181 r°) : احد الكتّاب المسالمة « L'un des écrivains qui avaient embrassé l'Isla-« misme. » Ailleurs (man. 666, fol. 195 r°) : كان من مسالمة نصارى طرابلس « Il était du nombre « des chrétiens de Tarabolos qui avaient embrassé l'Islamisme. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (t. III, man. 749, p. 36) : كان من مسالمة طرابلس « Il était du nombre des habitants de « Tarabolos, qui s'étaient convertis à l'Islamisme. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 281 et 282 r°) : امر بضرب رقاب ستة انفس من مسالمة قرية برما « Il ordonna de trancher la « tête de six d'entre les habitants du bourg de Berma qui avaient embrassé l'Islamisme. » Le mot مسلماني désigne également *un homme qui a embrassé l'Islamisme* (*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, tom. II, p 431). On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (m. 643, fol. 132 r°) : كان مسلمانيا « C'était un homme qui avait embrassé l'Islamisme. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. II, fol. 368 r°) : ارسلوا . . . رجلا مسلمانيا « Ils envoyèrent un homme converti à l'Islamisme. » Le mot اسلمي qui fait au pluriel اسالمة a la même signification. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (manuscr. 682, fol. 309 v°) : كيف تعمل قبطيا اسلميا كاتب السرّ « Comment « pourrez-vous élever au rang de *Kâtib-assirr* un Copte converti à l'Islamisme. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 54 v°) : تاج الدين الارمني الاسلمي. Ailleurs (manuscr. 671, fol. 190 v°) : سمي به كل احد حتى الاسالمة « Il donna ce nom à tous, même à ceux qui avaient « embrassé l'Islamisme. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (tom. IV, fol. 98 r°) : القبطي الاسلمي « Le copte converti à l'Islamisme. »

mois de Redjeb (28), on distribua les *mithâl* (cédules) aux émirs. Le neuvième jour, on distribua celles des commandants de la *halkah*. Les territoires des différents cantons furent partagés à titre d'*ikta*, aux émirs et aux soldats. On n'en excepta que les capitations الجوالى, les héritages *Haschari* المواريث الحشرى, qui formaient une portion du domaine privé du sultan, et les *rizkah* des fondations pieuses الرزق الاحباسية. Tout le reste était compris dans le revenu de l'*ikta*. L'année 96 fut, suivant l'usage, renvoyée à l'année 97. Le sultan ayant voulu distribuer, en personne, les cédules des émirs et des commandants, remarqua, sur le visage de ces officiers, une altération réelle, qui provenait de la faiblesse du revenu assigné à chacun d'eux. Le prince eut d'abord dessein de leur accorder une augmentation; mais il en fut détourné par Mankoutimour, qui lui représenta que, s'il ouvrait la porte des accroissements, il se trouverait bientôt dans l'impuissance d'y suffire. Il lui conseilla de renvoyer à Monkoutimour ceux qui se trouveraient lésés dans la valeur de son *ikta*. Le sultan suivit ce conseil. Mankoutimour présida à la distribution des cédules des soldats. Il s'assit dans la tribune grillée شباك du palais du *naib* دار النيابة, et devant lui se tenaient les *hâdjib*; il remit à chaque commandant le cédule qui lui était destinée. Personne n'osa dire un mot, par suite de la crainte qu'inspirait ces officiers. Cette opération dura plusieurs jours.

Les *ikta* étaient alors inférieurs à ce qu'ils avaient été sous le règne de Melik-Mansour-Kelaoun; car, à cette dernière époque, le moindre produisait un revenu de dix milles dirhems. Les soldats témoignèrent leur mécontentement. Plusieurs d'entre eux s'étant réunis, jetèrent leurs cédules, en disant : « Nous ne « tenons aucun compte de tout cela : ou donnez-nous un revenu qui suffise à « nos besoins, ou reprenez nos gratifications; nous nous mettrons au service « des émirs, ou nous resterons sans fonctions. » Mankoutimour, irrité de cette résistance, commanda aux *hâdjib* de leur donner la bastonnade. Il leur enleva leurs épées, les fit jeter en prison, et les accabla de traitements ignominieux. Il regardait les émirs, comme s'il eût voulu leur adresser des reproches insultants. Ceux-ci se turent, et conservèrent dans leurs cœurs une haine profonde. Le sultan, instruit de ces faits, désapprouva la conduite de Mankoutimour, et lui enjoi-

(28) Suivant Nowairi (man. 683, fol. 163 r°), l'opération du cadastre fut terminée dans le mois de Dzou'lhidjah.

gnit d'augmenter la valeur des *ikta;* mais il refusa d'obéir. Les soldats, après être restés quelques jours en prison, recouvrèrent la liberté. Ce *rouk* fut un des motifs les plus puissants qui amenèrent la ruine de cet empire. Cette même année, le *tabl-khânah* de l'émir Seif-eddin-Belbân-Fakhiri, *nakib* de l'armée, fut, après la mort de cet officier, concédé à l'émir Seïf-eddin-Bektimur-Hosâmi, *émir-* 514
*akhor.* Celui-ci avait précédemment reçu du sultan une charge *d'émir de dix.* Seif-eddin-Kurt fut promus au rang *d'émir-akhor.* Il avait été nommé *Naïb* de Tarabolos après la mort d'Izz-eddin-Aibek-Mauseli.

Cette même année, il ne tomba pas de neige à Damas: les sources tarirent, les grains périrent en grande partie, et les arbres des jardins séchèrent.

L'émir Seif-eddin-Djâgân, *schadd* (inspecteur) des bureaux de Damas, fut informé qu'un dépôt, appartenant à l'émir Izz-eddin-Djenâhi, *naïb* de Gaza, existait chez un particulier. Il fit venir cet homme après la mort de Djenâhi, et le somma de lui livrer ce trésor. Il répondit que l'émir, avant sa mort, le lui avait redemandé. Djâgân se disposait à faire subir à cet homme les tourments de la torture, lorsque Fakhr-eddin-Azâri, l'un des marchands de Damas, se présenta devant lui, et lui dit : le dépôt a été retiré par Djenâhi des mains de cet homme, et placé dans les miennes; en même temps il fit apporter un coffre, dans lequel on trouva, en espèces, une somme de trente-deux mille deux cent trente-quatre dinars, ainsi que des ceintures et des franges, pour une valeur de cinquante mille dinars. Sur ces entrefaites, Hamdan-ben-Salgâï arriva en Syrie, sous prétexte de faire marcher les troupes à la conquête de Sis. Il avait reçu de l'émir Mankoutimour des instructions secrètes, qui devaient amener la ruine de ce règne. Il lui avait, entre autres choses, recommandé de mettre en liberté l'émir Kurdji, qui était détenu dans la citadelle de Damas, et de le faire partir pour la guerre de Sis. Or, cet émir, ainsi qu'Idagdi-Schoukaïr, qui était parti précédemment sous les ordres de Becktimur le *silahdâr*, se concerta avec plusieurs de ses camarades, ainsi que nous le rapporterons ci-après.

A cette même époque, Samgar-ben-Sonkor-aschkar, Itmesch-Sadi et Seïf-eddin-Taksaba, furent, tous trois gratifiés d'une charge d'émir. Bientôt après, l'émir Hosâm-eddin-Mahanna-ben-Isâ, émir des arabes, arriva à la cour, fut reçu du sultan avec de grands honneurs, et revêtu d'une robe خلعة de l'étoffe appelée *tardouhasch* طردوحش (29). Ce fut le premier Arabe, de la tribu de Mahanna,

(29) Le mot طردوحش que j'ai déjà eu occasion de citer (*Notices des Manuscrits,* t. XIII, p. 271),

qui fut gratifié d'un vêtement de ce genre; car, auparavant, la *khilah* que l'on donnait à ces arabes, était formée de l'étoffe appelée *Sâmmat* ou de *kandji*.

et dont j'ignore l'origine, désigne *une sorte d'étoffe de soie*. Du reste, est-ce un de ces termes étrangers, curdes, mongols, turcs, circassiens et autres, qui étaient venus se mêler au langage de l'Égypte, ou bien, faut-il lire طَرْدُوَحْش et reconnaître ici un composé de deux mots arabes طرد وحش qui signifient l'*action de chasser des animaux,* et supposer que ce vêtement représentait, en broderie, des faits empruntés à la chasse? C'est ce que j'ignore. Toutefois, si cette dernière particularité était réelle, il serait assez surprenant qu'il n'en fût fait aucune mention, ni dans le *Mesâlek-alabsar*, ni dans l'ouvrage de Makrizi. On lit dans la *Description de l'Égypte* de ce dernier historien, (tom. II, manusc. 798, fol. 370 v°) : البسه تشريفا من حرير طردوحش « Il le fit revêtir d'une robe « d'honneur, formé de soie *tardouhasch.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (manuscr. 663, fol. 14 r°) : خصص الملك المنصور من الامراء بلبس الطردوحش اربعة من خشداشيته « Melik-« Mansour, par une distinction spéciale, revêtit de *tardouhasch* quatre de ses camarades. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, p. 227), il faut lire : خلعة طردوحش « Une *khilah* de *tardouhasch* », au lieu de كردوحش, que présente le texte imprimé. Dans l'*Histoire de Beirouth* (m. 821, f. 125 r°) : خلعة الطردوحش هى فى المنزلة ثانى الاطلسين « La *khilah* (robe) de *tardouhasch* vient, pour le « rang, après les deux robes formées d'*atlas*. » Dans la *Vie* de Mohammed-ben-Kelaoun (man. de S. Germain 97, fol. 65 r°) : البغلطاق الطردوحش « Le *Bagletak de tardouhasch.* » L'auteur du *Mesâlek-alabsâr* (man. 583, fol. 185 r° et v° 186), a consacré aux robes d'honneur, que distribuaient les sultans, un article curieux, qui a été, suivant l'usage, copié par Makrizi (*Description de l'Égypte,* man. 682, fol. 405 v°, 406 r°), et que je vais reproduire, malgré les fautes assez nombreuses qu'offre le manuscrit :

ذكر عادة هذه المملكة فى الخلع ومراتبها وهى ثلثة انواع ارباب السيوف والاقلام والعلماء فاما ارباب السيوف فخلع اكابر امراء المئين منهم الاطلس الاحمر الرومى وتحته الاطلس الاصفر الرومى وعلى الفوقانى طرز زركش ذهب وتحته سنجاب وله سجف من ظاهره مع الغشاء قندس وكلوتة زركش مذهب وكلاليب ذهب وشاش لانس رفيع موصول به فى طرفيه حرير ابيض مرقوم بالقاب السلطان مع نقوش باهرة من الحرير الملون مع منطقة ذهب ثم تختلف احوال المنطقة بحسب مقاديرهم واعلاها ان يعمل بين عمدها بواكر اوسط وجنبتين مرصعة بالبلخش والزمرد واللولو ثم ما كان ببيكارية واحدة مرصعة ثم ما كان ببيكارية واحدة من غير ترصيع فاما من تقلد ولاية كبيرة منهم فانه يزاد سيفا محلى بذهب يحضر من السلاح خاناه ويحليه ناظر الخاص ويزاد فرسا ملجما بكنبوش ذهب فالفرس من الاسطبل وقماشه من الركاب خاناه ومرجع العمل فى السرج المذهب والكنابيش الزركش الى ناظر الخاص وصاحب حماة خلعته من اعلا هذه الخلع وبدل الشاش اللانس شاش يعمل بالاسكندرية من الحرير شبيه بالطول وينسج بالذهب يعرف بالمتمر ويعطى فرسان احدهما كما ذكر والاخر يكون عوض

L'émir demanda au sultan la permission de faire le pélerinage; ce qui lui fut accordé. Cette année, la puissance de Mankoutimour était parvenue au plus

كنبوشه زنارى اطلس احمر وقد استقرّ لنايب الشام مثل هذا وازيد بتركيبة زركش ذهب دايرة بالقبا الفوقانى ودون هذه المرتبة فى الخلع نوع يسمى الطردوحش يعمل بدار الطراز بالاسكندرية وبمصر وبدمشق وهو مجوخ جاخات الوان ممتزجة بقصب مذهب يفصل بين هذه الجاخات نقوش وطراز هذا من القصب وربما كبر بعضهم فركب عليه طراز مزركش بالذهب وعليه السنجاب والقندس كما تقدم وتحته قبا من المفرج الاسكندرى الطرح وكلوتة زركش وكلاليب وشاش على ما تقدم وحياصة ذهب تارة تكون ببيكارية وتارة لا تكون لها بيكارية وهذه لاصاغر امراء المئين ومن يلحق بهم ودون هذه الرتبة كنجى عليه نقش من لون اخر غير لونه وقد يكون من نوع لونه بتفاوت بينهما بسنجاب مقندس والبقية كما قدمنا ذكره الا ان الحياصة والشاش لا يكونان باطراف رقم بل تكون مجوخة باخضر واصفر مذهب يكون ببيكارية ودون هذه الرتبة كنجى بلون واحد بسنجاب مقندس والباقية على ما ذكر وتكون الكلوتة خفيفة الذهب وجانباها يكادان يكونان خاليين بالجملة ولا حياصة له و دون هذه الرتبة محرم لون واحد والبقية على ما ذكر خلا الكلوتة والكلاليب ودون هذه الرتبة محرم وقندس وتحته قبا ملون بجاخات من احمر واخضر وازرق او غير ذلك من الالوان وسنجاب وقندس وتحته قبا اما ازرق او اخضر وشاش ابيض باطراف من نسبة ما تقدم ذكره ثم ما دون هذا من هذا النوع ولا بد من تنقيص ما واما الوزراء والكتّاب فاجل خلعهم كنجى ابيض مطرز برقم حرير سادج وسنجاب وقندس ويبطن القندس بالسنجاب ويملا الاكمام به وتحته كنجى اخضر وبقيكارنان (m. 682, نقيارکيان 798 نقبارکبان) من عمل دمياط مرقوم وطرحة ثم دون هذه الرتبة عدم تبطين القندس بالسنجاب واخلا الاكمام منه ودونهما ترك الطرحة ودونها ان يكون التحتانى محرما ودون هذا ان يكون الفوقانى من نوع الكنجى لكنه غير ابيض ودونه ان يكون الفوقانى محرما غير ابيض ثم تحته عتابى طرح او ما يجرى مجراه ثم ما دون ذلك كما قدمنا فى خلع ارباب السيوف واما القضاة والعلماء فخلعهم من الصوف بغير طراز ولهم الطرحة واجلّه ان يكون ابيض وتحته اخضر ثم ما دون ذلك على نحو ما قدمنا واما اهبة الخطباء فانها من السواد للشعار العباسى وهى دلق مدور كما قدمنا وضعه فى ذكر زى العلماء وشاش اسود وطرحة سوداء وينصب على المنبر علمان اسودان مكتوبان بابيض او بذهب ويخرج المبلّغ من الموذنين قدام الخطيب وعليه سواد مثل الخطيب خلا الطرحة وفى يده السيف فاذا صعد الخطيب المنبر اخذ منه السيف فاذا رقى المنبر

haut point, et il gouvernait les affaires du royaume avec l'autorité d'un souverain. Il voulait éloigner Tagdji de l'Égypte; cet émir, en étanti nformé, demanda

وسلم اذن لابس السواد تحت درج المنبر وتبعه المؤذنون ثم ذكر الحديث الوارد اذا قلت لصاحبك يوم الجمعة والامام يخطب انصت فقد لغوت ثم يبلغ عند الصلاة والرضا والدعا للخليفة والسلطان هو ثم المؤذنون ثم اذا انحط الى الصلاة اخذ السيف من يده وهذه الاهب تصرف من الخزانة ثم تكون فى حواصل الجوامع لتلبس فى ساعة الجمع فاذا اختلقت اعيدت الخلقة الى الخزانة وصرف لهم عوضها

*Détails sur les usages qui s'observèrent dans cet empire, relativement aux khilah, et à leurs diverses classes.*

« On distingue trois classes d'hommes : les hommes d'épée, les hommes de plume et les savants.
« Pour ce qui concerne les hommes d'épée, les *khilah* des principaux émirs *de cent* se composaient « d'*atlas* (satin) rouge du pays de Roum, double d'*atlas* jaune de la même contrée. Sur le vêtement « supérieur étaient des broderies de brocard d'or, doublées de petit-gris. A l'intérieur régnaient « des franges et le surtout était formé de castor. Le *kaloutah* (calotte du turban) se composait de « brocard d'or, avec des agraffes de même métal. Il était entouré d'une pièce de *lânis* (mousseline) « très-fine, aux deux extrémités de laquelle étaient appliquées des bandes de soie blanche, sur les« quelles étaient gravés les titres du sultan, et des broderies éclatantes en soie de diverses cou« leurs ; puis, venait une ceinture d'or. La disposition de cette partie du vêtement variait suivant « le rang de ceux qui en étaient gratifiés. La plus distinguée de toutes offrait entre les *colonnes* « deux plaques intermédiaires et deux *ailes* (appendices) ornées de rubis, d'émeraudes et de « perles. Ensuite, venait celle qui presentait une plaque unique, décorée de pierreries, et « enfin venait celle qui n'avait qu'une seule plaque sans pierreries. Tout personnage qui « était nommé à une dignité importante recevait, en outre, une épée enrichie d'or, que l'on « tirait du *silâh-khânah* (l'arsenal) et qui était décorée par la main du *nâdir-alkhâss* (l'inspecteur du « domaine privé). On y ajoutait un cheval tout bridé, couvert d'un *kunbousch* (housse) d'or. Le « cheval venait de l'écurie du sultan et son harnais était tiré du *rikab-khânah*. C'était le *nâdir-alkhâss* « auquel appartenait le soin de faire préparer la selle dorée et les *kunbousch* d'étoffe d'or. Le prince « de Hamah recevait une *khilah* du genre le plus distingué. Seulement, au *schâsch* de *lânis* (mous« seline), on substituait un *schâsch* en soie fabriqué dans la ville d'Alexandrie, et qui ressemblait « au *tawal*. Il était tissu d'or et portait le nom de *moutammar*. En outre, il recevait deux che« vaux dont l'un était harnaché comme on l'a vu plus haut, et l'autre avait au lieu du *kunbousch* un « *zounnari* d'*atlas* rouge. Les mêmes objets étaient assignés au *naïb* de la Syrie. On y joignait un « *tarkibah* (frange) d'étoffe d'or qui régnait tout autour de la robe قبا supérieure.

« Pour les rang moins élevés, la *khilah* se composait d'une étoffe appelée *tardouhasch*, qui se fa« briquait dans la manufacture d'Alexandrie, aussi bien qu'à Misr et à Damas. Elle était formée de « plusieurs bandes de couleurs différentes, mêlées de *kasab* doré. Entre ces lés, régnaient des bro« deries. La bordure était de *kasab*. Si le personnage était d'un rang supérieur, on appliquait sur

la permission de partir pour le pélerinage. Il l'obtint, et fut nommé émir de la caravanne أمير الركب.

« l'étoffe une bordure d'étoffe d'or, que recouvrait du petit-gris ou du castor. Par dessous était un « *kaba* (robe) de *moufarrih*, d'Alexandrie. On y joignait un *kaloutah* d'étoffe d'or avec des agrafes, « un *schâsch* conforme à la description donnée ci-dessus, et une ceinture d'or qui tantôt portait « une plaque, et tantôt en était dépourvue. Tout ceci était destiné pour les moindres émirs de « cent et pour tous ceux qui leur étaient attachés.

« Pour les personnes d'un rang inférieur, la robe était de *kandji* qui offrait des broderies d'une « couleur différente de l'étoffe; quelquefois cependant la couleur de la broderie était la même « que celle du fond : la différence, alors, consistait dans du petit-gris mêlé de castor. Et le reste « était conforme à la description que nous avons donnée; seulement, la ceinture et le *schâsch* n'a- « vait point des extrémités en broderie; mais se composait de bandes vertes et jaunes, mêlées d'or, « sans plaque.

« Pour des officiers d'un rang au-dessous, le *kandji* était d'une seule couleur, avec du petit-gris « mêlé de castor. Le reste était conforme à la description donnée ci-dessus. Le *kaloutah* n'était que « légèrement doré, et les côtés étaient presque totalement dépourvus de ce métal. Il n'y avait pas « de ceinture. Pour les rangs inférieurs, la robe était de *mohram* d'une seule couleur : le reste se « trouvait conforme à la description ci-dessus, à l'exception de ce *kaloutah* et des agrafes. Pour « un rang au-dessous, la robe était de *mohram* et de castor. Le reste était conforme à la description « ci-dessus, à l'exception du *kaloutah* et des agrafes. Pour un rang inférieur, c'était le *mohram* « et le castor; par dessous se trouvait un *kaba* de couleur, formée de bandes rouges, vertes, « bleues ou autres, accompagnées de petit-gris ou de castor. Par dessous, un *kaba* bleu ou vert: « le *schâsch* était blanc, avec des appendices du genre de ceux indiqués plus haut. Pour des rangs « inférieurs, la robe était du même genre, mais présentant toutefois quelque diminution.

« Quant aux vizirs et aux *kâtib* (écrivains), leur *khilah* se composait de *kandji* blanc, bordé d'une « broderie formée uniquement de petit-gris et de castor. Le castor était doublé de petit-gris, qui « remplissait également les manches. Le dessous était de *kandji* vert. Puis, venait un *bakiar* de lin, « de la fabrique de Damiette, brodé et un *tarhah*.

Pour un rang au-dessous, le castor n'était pas doublé de petit-gris et les manches n'avaient point « cette fourrure. Pour un rang inférieur, on supprimait le *tarhah*, et pour un rang encore moins élevé, « la robe de dessus était de *mohram*. Pour un rang au-dessous, la robe de dessus était d'une sorte de « *kandji*, mais d'une autre couleur que le blanc. Au-dessous, la robe supérieure était de *mohram*, « mais non de couleur blanche. Par dessous se trouvait l'*attâbi*, le *tarhah* ou une autre étoffe du même « genre. Pour les rangs inférieurs, on suivait les règles indiquées pour les *khilah* des hommes « d'épée.

« Quant aux kadis et aux savants, leurs *khilah* se composaient de laine sans bordure : on y joi- « gnait le *tarhah*. Le plus distingué était de couleur blanche et le dessous était vert. Pour les rangs « au-dessous, les choses étaient conformes à ce que nous avons dit. Quant au costume des *kâtib*, il « était *formé d'étoffe noire*, attendu que c'était la couleur adoptée par les Abassides. Il se composait « d'un *dilk* rond, conforme à ce que nous avons dit, en traitant du costume des savants, d'un *schâsch*

Mankoutimour députa vers le *kadi-alkodat* Taki-eddin-Mohammed-ben-Dakik-alid, et lui fit dire qu'un marchand qui venait de mourir, n'avait laissé

« noir et d'un *tarhah* de même couleur. On plantait sur le *menber* deux drapeaux qui portaient des « inscriptions en soie ou en or. Le *Mouballig*, l'un des *muezzin*, marchait devant le *kâtib*, vêtu de « noir comme celui-ci : seulement il n'avait pas de *tarhah*. Il tenait à sa main une épée. Lorsque le « *kâtib* commençait à monter les marches du *menber*, il prenait cette épée. Aussitôt qu'il était ar-« rivé dans la chaire et qu'il avait prononcé le *selam*, le personnage vêtu de noir et placé au bas « des degrés du *menber*, faisait l'*idzan* et était imité par les autres *muezzin*. Ensuite, l'orateur « rapportait le *hadith*, conçu en ces termes : *Lorsque, le jour du vendredi, tu diras à ton compagnon « au moment où l'imam fera la khotbah : Tais-toi; car tu ne dis que du bavardage*. Ensuite, il implo-« rait les benédictions et la faveur divines, faisait la prière pour le khalife et le sultan, ce qui était « répété par les muezzin. Lorsqu'il descendait pour faire la prière, on reprenait de ses mains l'é-« pée. Ces costumes provenaient du trésor et étaient ensuite déposés dans les magasins des mos-« quées où on les revêtait au moment de l'office du vendredi. Lorsque ces habits étaient usés, on « les reportait au trésor qui en donnait d'autres à la place. »

J'ai cru devoir transcrire ce passage en entier, attendu qu'il offre des détails curieux. Maintenant on me permettra d'ajouter ici quelques observations. 1° Le mot سجف est rendu par *frange*. Et, en effet, on lit dans le Dictionnaire français-arabe de MM. Bocthor et Caussin : *frange* سجاف ; j'ai traduit طراز par *bordure*. Quoique ce terme, aujourd'hui, désigne plus particulièrement *de la broderie* (Voyez les dictionnaires de MM. Bocthor et Marcel). On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. II, p. 453, ed. de Boulak) : اخلع عليك خلعة بطرازين « Je te gratifierai d'une *khilah* portant deux bor-« dures. » Ebn-Khaldoun nous donne sur le mot طراز (*Prolégomènes*, fol. 97 v°), des détails que je transcrirai ailleurs. Ce terme désigne aussi *une sorte d'étoffe*. On lit dans l'*Histoire de Beïrout* (man. ar. 821, fol. 125 r°) : خلعة الطراز « La *khilah* de l'étoffe appelée *taraz*. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 99 v°) : قرية يعمل بها طراز تنيس ويصنع بها من جملة الطراز كسوة الكعبة احيانا « Un bourg dans lequel on fabrique le *taraz* de Tannis. On y manufacture quel-« quefois, entre autres étoffes, le voile de la *kabah*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Abi-Ssorour (man. 883, fol. 94 r°) : يعمل بها الطراز من الصوف الشفاف « On y fabrique l'étoffe appelée *taraz*, formée de laine transparente. » Ce terme, ou celui de دار الطراز désigne *une manufacture d'étoffes*. Nous lisons dans les poésies de Bohtori (man. arab. 1392, fol. 260 v°) : غريب طراز السوس « Le produit merveilleux de la fabrique de Sous. » Dans la *Géographie* d'Ebn-Haukal (manuscrit, pag. 88), on lit, en parlant de la ville de Toster : يكون بها لكل من ملك العراق طراز « Il se trouvait là une fabrique qui appartenait à tous les souverains de l'Irak. » Plus bas (ibid.) : للسوس طرز للسلطان « Sous a des fabriques qui appartiennent au sultan. » Et enfin (pag. 94) : فيها طرز للكتان « On y voit des fabriques de lin. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 89 v°) : الحرير المذكور قبضه صاحب الطراز « La soie en question fut saisie par le « chef de la fabrique. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 99 r°) : ما امر به ان يصنع فى طراز تنيس « Ce que l'on fit fabriquer dans la manufacture de Tannis. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 57 r°) : كان له ثمانون طراز ينسج فيها الثياب التى لملبوسه « Il

d'autre héritier qu'un frère. Il voulait que ce magistrat, sur cette simple déclaration, adjugeât à cet homme la succession. Le kadi ne voulut pas y consentir,

« avait quatre-vingt fabriques, dans lesquelles on tissait les étoffes qui servaient pour son habille« ment. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Abi-Ssorour (fol. 93 v°) : البهنسا بها طراز الستور الذى يحمل الى الافاق « La ville de Behnesa renferme une fabrique de tissus, que l'on exporte dans les diffe« rentes contrees. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, pag. 376) : ما يعمل بدار الطراز بالاسكندرية « Ce que l'on fabrique dans la manufacture d'Alexandrie. » L'adjectif طرازى ne vient pas, je crois, du mot طراز ; mais du même terme, qui désigne une ville située à l'extrémité septentrionale des contrées musulmanes, sur la frontière du Turkestan. On lit dans l'*Histoire* de Kairowan (man. 752, fol. 21 v°) : وشاح طرازى « Un baudrier de Taraz. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. I, fol. 101 v°) : صنوف الخز الطرازى « Les differentes espèces de soie de Taraz. » Dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaibah (manuscrit, fol. 78 v°) : القصب الخاص الطرازى « L'etoffe « brodée, destinee pour le souverain, et appelée *tarazi.* »

Le mot طرح désigne *une sorte d'étoffe*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi m. 682, fol. 333 r°) : لبس الملاوات الطرح « Il revêtit des robes de l'étoffe appelée *tarah.* » Dans le *Solouk* du même écrivain (tom. II, fol. 15 v°) : بقيار طرح اسكندرى « Un *bakiar* (bonnet) de *tarah* « d'Alexandrie. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 174 v°) : ملوطة طرح محرر « Un « *melotah* (robe) de *tarhah* formé de soie. »

Dans la première partie de ce volume, j'ai rendu le mot قصب par *kousb,* (étoffe de soie). J'avais cru que tel était, en effet, le sens de ce mot, dans la langue persane. On lit dans le voyage de M. Pottinger (*Beloochistan,* pag. 421), « *Kusb*, sorte d'étoffe de soie. » Mais la véritable leçon est *kasab*. Ce terme se rencontre déjà dans le *Schah-nameh.* On y lit (tom. IV, pag. 1971) : قصب بيارâستندش بود در زير پيراهنش « Il portait le *kasab* sous sa tunique. » Plus loin (pag. 2087) : بديباى زرد قصب زير و روسى زبرلا جورد « Ils l'ornèrent de soie jaune : c'était, en dessous, « du *kasab;* et, en dessus, du *Roussi*, couleur d'azur. » Dans le *Gulistân* de Sadi, on trouve ces mots : قصب مصرى بر سر ; et un commentateur (man. pers. 292), nous donne cette note : قصب هر نوع من الاقمشة المنسوجة بالابريشم يشد به الراس « On entend par le mot *kasab*, « toute espèce d'étoffe tissue de soie, et dont on se sert pour couvrir la tête. » En Égypte, le mot *kasab* قصب désigne *une étoffe brodée, dans laquelle sont incrustées de petites lames d'or ou d'argent.* » On lit dans le *Vocabulaire* de M. Marcel (p. 104), « Broderie en or قصبة *qassabah.* » Dans la *Description du Caire* de M. Jomard (pag. 127), on lit : « Les ouvriers en fil d'or et d'argent, « *Qasabgyeh,* ce sont des Coptes ; ils garnissent de métal la soie jaune ou blanche, après qu'ils ont « coupé ce métal en très-petites lames. » Dans l'*Histoire des Atabeks* d'Ebn-Alathir (m. 818, p. 288) : حمل اليه من مصر عمامة من القصب الرفيع مذهبة « On lui apporta d'Egypte un turban formé « de *kasab* fin et doré. » On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. I, m. 797, fol. 389 r°) : قصبة (قصب) عراقى جملة سلفه وذهبه مايه واربعة عشر دينار « Un *kasab* de l'Irak, dont le fond et « l'or offraient une valeur de cent quatorze dinars. » Dans l'*Histoire d'Égypte de* Djéberti (tom. III, fol. 22, r°) : بطرز قصب « Avec des bordures de *kasab.* » De là s'est formé l'adjectif *moukassab*

et de nombreuses négociations s'établirent entre les deux partis. Mankoutimour, irrité de ce délai envoya vers le kadi l'émir Kurt, le *hâdjib*. Cet officier étant

مقصّب signifiant *ce qui est brodé en or.* On lit dans les *Mille et une nuits* (t. I, pag. 236) : القماش المقصّب « L'étoffe *moukassab.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (t. I, deuxième partie, f. 118 v°) نحو من ثلاثين شقة اطلس مقصّب « Environ trente pièces d'*atlas-moukassab.* » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Abi'ssorour (fol. 115 v°): المقصّب الملون « Le *moukassab* teint de diverses couleurs. » Dans la *Biographie* du XI[e] siécle de l'hégire (p. 256) : الملبوس المقصّب « Le vêtement *moukassab.* » Dans l'*Histoire* de Djéberti (t. II, fol. 184 v°) : قفطان مقصّب أصفر « Un kaftan de *moukassab* jaune. » Ailleurs (fol. 227 v°) : ربما لبس الحرير في المقصّب يقطع منها ثيابا « Quelquefois il mêlait « de la soie dans le *moukassab,* dont il taillait des vêtements. » Plus bas (fol. 320 r°) : الاقمشة الهندية والمقصّبات « Les étoffes de l'Inde et les *moukassab.* » Et enfin (t. III, fol. 297 v°) : طوالات المراتب كلها مقصّبات « Les couvertures des estrades étaient toutes formées de *moukassab.* »

J'ai lu بقيار كتان, là où, comme on l'a vu, les différents manuscrits offraient des leçons discordantes. En effet, le mot بقيار désigne *une sorte de turban.* On lit dans le *Fakihat-alkholafa* d'Ebn-Arabschah (p. 64) : وضع على الراس بيقار (بقيار) « Il posa sur sa tête un *bakiar.* » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 726, fol. 128 v°) : كان على راسه بقيار مثمّن خلعه عليه الملك الظاهر « Il avait sur sa « tête un *bakiar* précieux dont l'avait gratifié Melik-Dâher. » Plus loin (f. 129 r°) : اقاسمك على البقيار الذى على راسه « Je te ferai entrer en partage relativement au *bakiar* qui est sur sa tête. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, p. 370) : بطراز ذهب و بقيار ذهب « Avec une « bordure d'or, et un *bakiar* de même métal. » Dans la *Notice des lecteurs* (m. ar. 742, f. 210 r°) : بعث بقيارا لى بسبعة دنانير « Il m'envoya un *bakiar,* avec sept dinars. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 329 r°) : ناوله بقياره..... قال له الوكيل لم يبق عندك شى سوى هذا البقيار الذى على راسك « Il lui donna son *bakiar*... le vakil lui dit : Il ne reste plus rien chez toi, à « l'exception du *bakiar* qui se trouve sur ta tête. » Dans le *Solouk* de Makrizi (t. II, fol. 15 v°) : بقيار طرح اسكندرى على راسه « Il avait sur la tête un *bakiar* de *tarhah* d'Alexandrie. » Dans l'*Histoire* de Nowaïri (m. 645, f. 826, v°) : ما بين قميص و بقيار وقبا : « Les tuniques, les *bakiar* et les robes. »

J'ai admis dans le texte le mot محرم, pour désigner une espèce d'étoffe, et cela d'après le manuscrit du *Mésâlek-alabsar.* Tandis que les exemplaires de Makrizi présentent plusieurs leçons tout-à fait opposées les unes aux autres. En effet, le mot محرمة *mohremah* est encore employé en Egypte et en Afrique pour désigner un *mouchoir.* (Voyez le *Vocabulaire* de M. Marcel, et les *Dialogues* de M. Delaporte p. 35, 36 ; le *Dictionnaire* de Bocthor, t. II, p. 74). On lit dans les *Mille et une nuits* (t. II, p. 198) : علقت المحرمة فى رقبتها « Elle suspendit le mouchoir à son cou. » Plus loin (p. 206) : ربطت المحرمة فى رقبتها « Elle attacha le mouchoir autour de son cou. » Ailleurs (p. 577) : اخذ محرمة وصار يمسح لهما دموعهما « Il prit un mouchoir, et s'en servit pour essuyer leurs « pleurs. » Et enfin (p. 507) : اخرج له محرمة وقال له يا معلم خذ هذه المحرمة واصبغها « Il lui pré- « senta un mouchoir en disant : maître, prends ce mouchoir, et teins le. » Dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaibah (fol. 126 v°) : معه محرمة كبيرة مملوة كافور « Il avait un grand mouchoir rempli

entré, se tint debout après avoir salué; le kadi se leva à moitié et lui rendit son salut. Kurt commença à employer les voies de la douceur, afin d'engager le 515

« de camphre. » Dans la *Biographie* du XI^e siècle (p. 420) : وضع محرمة نفسه فى عنقه وامر ذلك الرجل بخنقه « Il plaça son propre mouchoir autour de son cou, et commanda à cet homme de « l'étrangler. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lfaradj (t. I, p. 527) : المحرمات من الثياب « Parmi les étoffes, « les mouchoirs. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (t. I, fol. 403 v°) : اخرج الرجل محرمة ملآنة بالدراهم « Cet homme tira un mouchoir rempli de dirhems. » Ailleurs (t. II, fol. 4 r°), il est dit que, « dans un festin de noces وقف مرادبيك وفرق المحارم والمناديل على الحاضرين Mouradbek se « présenta et distribua aux assistants des mouchoirs et des serviettes. » Ailleurs (f. 234 r°) : طربوش معمم عليه بمحرمة « Un *tarbousch*, autour duquel était roulé un mouchoir. »

J'ai lu متمر, comme nom d'une étoffe. Le manuscrit du *Mesálek-alabsar* ne présentait aucun point diacritique. J'ai suivi la leçon que m'a donnée un des manuscrits de Makrizi. Je crois que par le mot متمّر il faut entendre une étoffe sur laquelle étaient représentées, en broderie, des dattes.

Le nom *kandji* qui, comme on l'a vu, désigne *une étoffe de soie*, se rencontre également dans le texte de notre auteur. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 86 r°) : مائة وثلاثون تشريفا فيها ثلاثة عشر اطلس والبقية كنجى « Trente-trois robes d'honneur, dont treize « étaient formées d'*atlas*, et les autres de *kandji*. » Il est probable que cette étoffe tirait son nom de la ville de Kandjah ou Gandjah, située dans l'Aderbaïdjan. J'ai parlé ailleurs (*Notices des Manuscrits*, t. XIII, p. 201), du mot *lânis* لانس qui désigne *la mousseline*. On lit dans la *Vie de Melik-Nâser* par Nowaïri (fol. 212 r°) : الاقمشة النفيسة والعمايم اللانس « Des étoffes précieuses, et « des turbans de *lânis* (mousseline). »

J'ai dit ailleurs que le mot *schâsch* se prenait dans deux sens ; qu'il désignait tantôt *la mousseline, en général*, et tantôt *la pièce de mousseline qui entoure la calotte du turban*. C'est dans cette dernière signification qu'il est employé ici. Je donnerai encore quelques exemples de ces deux genres de signification. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. II, man. 748, fol. 55 r°), que Mahomet apparut à une femme en songe : وهو ينهاها عن لبس الشاش وكان غالب نساء مصر يلبسنه « Il lui défendit de porter le *schâsch*. Or, à cette époque, les femmes d'Égypte, pour la « plupart, en étaient revêtues. » Et (*ibid.* v°) : قد رايت انا هذا الشاش المذكور كان على صفة الحلى الذى تحلى به العروس بل كان اكثر تعبا فى تعديله « J'ai vu ce *schâsch*, dont il vient d'être « question, il avait la forme de l'ajustement avec lequel on pare les mariées, ou plutôt, il exigeait « pour son agencement des soins plus compliqués. » Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 10 r°) fait, comme Makrizi, une mention de ce genre de coiffure que portèrent les femmes d'Égypte, et qui ressemblait à une bosse de chameau. Ebn-Aïas (*Histoire d'Égypte*, t. I, deuxième partie, fol. 5 v°, en parle absolument dans les mêmes termes. Dans un vers que cite l'auteur du *Yétimah* (man. 1372, fol. 25 r°), on lit : الشاش فى الصيف جنّة ومن اذى الحر جُنّة « La *schâsch* (la mousseline) est, dans « l'été, un paradis, et un bouclier contre les atteintes de la chaleur. » On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. I, p. 341) : بقجة فيها اثواب وشاشات « Une serviette qui renfermait des vêtements et des

magistrat à se contenter du témoignage de Mankoutimour, pour assurer les droits du frère du mort. Le kadi lui: « Mais qu'elle chose confirmera auprès

« mousselines. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (man. 656, fol. 247 r°): اهدى ملك بنجالة لاهل مكة شاشات كثيرة جدا حتى قيل ان الذى خص صاحب مكة وجدة الف شاش « Le roi de « Bengale envoya en présent aux habitants de la Mecque, un très-grand nombre de pièces de mous- « seline. On assure que le prince de la Mecque et de Djeddah eut pour sa part mille pièces. »

Le mot *dilk* دلق qui se trouve si souvent, chez Sadi et les autres écrivains persans, pour désigner *le vêtement d'étoffe grossière qui distingue les religieux, les derwischs, et qui est formé de morceaux d'étoffe de couleurs différentes*, se rencontre également chez les écrivains arabes. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 190 v°): كان يلبس الدلق « Il était revêtu du *dilk.* » Dans le *Mesâlek-alabsar* (man. 583, fol. 176 r°), en parlant des kadis et des savants: زيهم دلق متسع « Leur « vêtement est un ample *dilk.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (t. III, fol. 302 v°): يلبس على جسده مرقعة او دلق « Il portait, sur son corps, un vêtement déchiré ou un *dilk.* » M. Lane (*Account of the manners and customs of the modern Egyptians*, t. I, p. 313, 336) décrit ce genre de vêtement.

J'avais d'abord admis, pour un nom d'étoffe, la leçon مفرج que présente le manuscrit du *Mesâlek-alabsar*. Dans le man. 682 de Makrizi, on trouve مقترح, et dans le man. 798 مفتوح. On pourrait croire que le nom مُفرح (qui réjouit), a été donné à cette étoffe, attendu qu'elle était d'une couleur éclatante. Mais je crois qu'il faut lire مفرّج ou مفترج, c'est-à-dire, un *vêtement ouvert.* Le substantif تفريج désigne *l'ouverture d'un vêtement.* On lit dans le *Mesâlek alabsar* (fol. 176 r°): دلق متسع بغير تفريج « Un *dilk* ample, et sans ouverture » Plus bas (*ib.* v°): الفرجية الطويلة بغير تفريج « Le *ferdjiéh*, long, et sans ouverture; » et الفرجيات المفرجة « Les *ferdjiéh* ou- « verts. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (man. fol. 95 v°): ثلاث خلع مفرجة « Trois robes « ouvertes. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. 643, fol. 26 r°): لبس العرب كوامل مفرجة « Les Arabes revêtirent des *kâmelieh* (robes) ouvertes. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, p. 283): لبسوا الثياب المفرجة « Ils revêtirent des robes ouvertes. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 137 v°): عليه ثياب مفرجة « Il portait des « habits ouverts »; et (fol. 139 v°): لبس ثياب العربان و هى كاملية مفرجة « Il revêtit le cos- « tume des Arabes, c'est-à-dire un *kâmelieh* ouvert. » Le mot كلاب, au pluriel كلاليب, désigne *une agraffe.* On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. II, p. 146): ماية جارية ترفع اذيالها بكلاليب من الذهب « Cent jeunes esclaves relèvent les pans avec des agraffes d'or. » Ailleurs (p. 539): حلة اطلس تحمل اطرافها عشر جوار بكلاليب من الذهب « Une robe d'*atlas* dont les extrémités « étaient portées par dix jeunes esclaves, à l'aide d'agraffes d'or. » Et (pag. 540): الجوارى رافعات اذيال الخيمة بكلاليب من الذهب « Les jeunes esclaves relèvent les pans de la tente avec des « agraffes d'or. »

Le mot *terkibah* تركيبة désigne *une bordure d'une étoffe différente appliquée sur une robe.* Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 214 v°): فرجية بدايرها تركيبة زركش « Une robe autour « de laquelle régnait une bordure d'étoffe d'or. » Dans le *Diwan-alinschâ* (f. 55 r°): فرجية سوداء بتركيبة زركش وطراز زركش « Une robe noire, avec une bordure d'étoffe d'or, et une frange

« de moi le témoignage de Mankoutimour? » Kurt répondit : « O mon Sei« gneur, tout ce qui vous paraîtra juste. » « Grand Dieu », s'écria le kadi. Puis il lui récita ce vers :

« Ils disent : ceci n'est pas, chez nous, permis; qui êtes-vous, pour que la « chose devienne, par vous, licite à nos yeux. »

Il récita ces mots, trois fois; puis il ajouta : comme on ne produit devant moi aucune preuve juridique qui constate le fait, au nom de Dieu, je ne rendrai point une décision conforme à ce qu'on me demande. Kurt se leva, en disant : Par Dieu voilà bien le véritable islamisme. Il retourna vers Mankoutimour, auprès duquel il s'excusa, et lui dit : dans une pareille circonstance, vous ne sauriez vous dispenser de vous aboucher avec le kadi, lorsqu'il se rendra à la *maison de la justice* دار العدل. Quand vint le jour où un chacun allait faire sa cour au sultan, le kadi passa devant la maison du *naïb*, qui était située dans la forteresse; Mankoutimour était assis dans la tribune grillée الشباك. Les *hâdjib* s'empressèrent, l'un après l'autre, de sortir à la rencontre du kadi, et lui dirent : « O mon Seigneur, l'émir, votre fils, désire se trouver avec votre grandeur; » mais il ne parut faire aucune attention à ce qu'ils disaient. Comme

« du même genre. » Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aintâbi (man. 684, fol. 19 v°). Dans le *Solouk* de Makrizi (t. II, fol. 74 v°) : تراكيب مرصعة بالجوهر « Des « bordures, ornées de pierreries. » Plus loin (fol. 99 v°) : فرجية ... دايرها وراس كميها تركيبة « Une robe, dont le tour et l'entrée des manches étaient formées d'une bordure d'or. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (t. I, fol. 561 r°), on lit : كان فريدا في صناعة التراكيب « Il était un « phénix, pour la fabrication des bordures. »

Le même mot تركيبة désigne *un appendice ajouté à un bâtiment.* On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. I, p. 25) : قاعة ذات تراكيب « Un édifice, qui portait plusieurs *terkibah.* » Il signifie, au rapport de M. Lane (*Manners and customs of the modern Egyptians*, t. I, p. 324, t. II, p. 302,), un « petit monument oblong, formé de pierres ou de briques, qu'on élève sur la voûte d'un tombeau, « et qui porte à la tête et aux pieds une petite colonne, ou une pierre posée perpendiculairement. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (t. II, fol. 7 v°) : عليه قبة معقودة وتركيبة من رخام « Au« dessus, régnait une coupole voûtée, et un *terkibah* de marbre. » Enfin, suivant ce même M. Lane t. I, p. 184). ce mot désigne également *l'embouchure d'une pipe.*

Quant au mot *Mouballigh* مبلغ, qui se rencontre également dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 198 r°), il existe encore aujourd'hui, suivant le témoignage de M. Lane (*Manners and customs of the modern Egyptians*, t. I, p. 121, 122, 169; t. II, p. 255, 299). On entend, par ce terme, *un fonctionnaire attaché à une mosquée, et qui répète, d'une voix sonore, une partie des paroles destinées à annoncer la prière, et qu'a prononcées l'imam ou le khatib.*

ils insistaient, il prit la parole, et répondit : « dites de ma part à l'émir : je ne « suis pas obligé de vous obéir ; » puis se tournant vers les kadis qui l'accompagnaient, il leur dit : « Je vous prends à témoin que j'abdique volontairement « mes fonctions, au nom de Dieu ; dites à l'émir qu'il nomme un autre à ma « place. » Ensuite, il s'en retourna vers sa maison et ferma sa porte. Il envoya ses *nakib* vers les délégués aux fonctions judiciaires النواب في الحكم, et les rédacteurs d'actes matrimoniaux عقّاد الانكحة, pour leur défendre de rendre aucune décision, et de dresser aucun acte de mariage.

Ces faits étant arrivés aux oreilles du sultan, le prince blâma la conduite de Mankoutimour. Il députa vers le kadi pour s'excuser auprès de lui et le mander à sa cour. Le kadi refusa, et s'excusa de ne pouvoir faire cette démarche ; alors le sultan dépêcha vers lui le scheïk Nedjm-eddin-Hosaïn-ben-Mohammed-ben-Aboud, et le *tawâschi* Moushed ; tous deux ne cessèrent de le solliciter, jusqu'à ce qu'il se laissa fléchir et les accompagna à la citadelle. Le sultan se leva, marcha à sa rencontre, et le pressa de s'asseoir, ne pouvant se résoudre à le voir rester debout. Ce prince continua à faire auprès de lui les instances les plus aimables, jusqu'à ce qu'il consentit à reprendre ses fonctions ; puis, il lui dit : « O mon Seigneur, voilà votre fils Mankoutimour, qui est l'objet de votre af« fection. Je prie pour lui. » Mankoutimour se trouvait au nombre des assistants. Le kadi resta à le considérer un moment, ouvrant et fermant alternativement sa main, et dit : « O Mankoutimour, il ne viendra rien de bon ; » après avoir répété ces mots, trois fois, il se leva. Le sultan prit le manteau خرقة que le kadi avait posé sur l'estrade مرتبة, le considérant comme un objet saint. Les émirs s'en partagèrent les lambeaux, afin de les garder chez eux, dans l'espoir d'attirer sur eux la bénédiction divine.

Hamdan-ben-Salgaï, s'étant rendu à Damas, annonça à l'émir Djâgan qu'il avait reçu la mission d'arrêter l'émir Becktemur le *silahdâr*, ainsi que l'émir Fâres-eddin-Albeki, *naïb* de Safad, Izz-eddin-Taktaï, l'émir Bezlar, et l'émir Azzâz. L'émir Kandjak, *naïb* de la Syrie, était parti à la tête des troupes,
516 se dirigeant vers Damas. Il sortit à la rencontre de Hamdan et le combla d'honneurs ; de là, celui-ci se rendit à Alep, où il signifia au *naib* que son voyage avait pour but d'arrêter les émirs désignés par Mankoutimour ; mais ces officiers ayant eu vent de ce projet, se mirent à l'abri, et gagnèrent la ville de Hems, afin de se rendre auprès de l'émir Kandjak, et de se concerter avec lui.

Dans ce même temps, on mit en liberté Ebn-Alhali, qui avait été appliqué à la torture, avec la dernière rigueur, par Akousch-Roumi, et contraint de se cacher. L'émir Bektemur-Hosâmi, fut nommé *grand-émir-akhor*; et Ala-eddin-Taïbars, le *khazindâr* (trésorier) fut choisi pour *nakib* de l'armée, en remplacement de Belban-Fâkhiri. Cette même année on résolut de tenir un conseil استيمار où se réuniraient les possesseurs de pensions et de *rizak* الرواتب والرزق, afin qu'on mît leurs noms sous les yeux de Mankoutimour, qui retrancherait ceux qu'il jugerait à propos; mais, lorsqu'on eut commencé à rédiger ces actes, une vive inquiétude se répandit partout. Le sultan, en ayant eu connaissance, défendit à Mankoutimour de passer outre.

Cette année vit périr, entre autres hommes remarquables : 1° Sadr-eddin-Ibrahim-Ebn-Mohii-eddin-Ahmed-ben-Akabah-hen-Hibet-allah-ben-Ata-Basrawi-Dimaschki, le *fakih*, le hanéfi : il était né l'an 609; il excella dans la jurisprudence, la grammaire, rendit des décisions juridiques, professa, et remplit les fonctions de kadi d'Alep. Ayant été destitué, il se rendit au Caire, où il fixa son séjour; ensuite, il reprit sa place à Alep, et il mourut à Damas, au mois de Ramadan. 2° Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Abd-erraman-ben-Abd-elmounim-ben-Nimah, le lecteur, le *fakih*, le hanbali, l'interprète des songes. On cite de lui, sur ce qui concerne le talent d'expliquer les songes, des faits merveilleux. Il fut auteur de plusieurs ouvrages, et mourut à la fin du mois de Dzou'lkadah. 3° l'émir Izz-eddin-Aïbek-Mauseli, l'un des Mamlouks Mansouris. Après avoir passé par différentes charges, il fut promu au rang de *naïb* de Tarabolos, et le conserva jusqu'à sa mort. 4° L'émir Seïf-eddin-Belban-Fâkhiri, *nakib* des armées : il mourut le quatorzième jour du mois de Rebi second. 5° L'émir Alem-eddin-Sandjar-Taksaba, qui obtint la couronne du martyre, au siége de la forteresse de Nedjimah. 6° L'émir Alem-eddin-Sandjar, l'un des émirs Nâseris : Il mourut à Damas, le vingt-septième jour du mois de Djoumada premier. C'était un homme brave, intrépide, qui avait pris des leçons concernant les *hadith* (traditions), et en avait donné lui-même. Il était célèbre par sa vertu. 7° Le *scheïkh-alschoïoukh* d'Alep, Nedjm-eddin-Abou-Mohammed-Abd-ellatif-ben-Abi'lfotouh-Nasr-ben-Saïd-ben-Saad-Ebn-Mohammed-ben-Nasar-Mahanni. Il était âgé de quatre vingt-huit ans. 8° L'émir Saad-eddin-Koudjâ, *naïb* (délégué) de la *maison de la justice* دار العدل. Il mourut le lundi, vingt et unième jour du mois de Djoumada premier. 9° Mouwaffik-eddin-Mohammed-ben-Ho-

sain-ben-Thaleb-Adfouï, *Khatib* (prédicateur) de la ville d'Adfou. Il avait composé des ouvrages, tant en vers qu'en prose. C'était un homme généreux, libéral, et plein de douceur. 10° Djemâl-eddin-Mohammed-ben-Sâlem-ben-Nasr-
17 allah-ben-Sâlem-Ebn-Sâlem-ben-Wâsel-hamâwi, kadi de Hamah. C'était un des imams, un personnage éminent. Il fit le voyage du Caire, et mourut dans la ville de Hamah, le vingt-deuxième jour de Schewal, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. 11° Le *scheikh* Schems-eddin-Abou'lmaâli-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Mohammed-Aiki-Fâresi, *scheïkh* (supérieur) du *Khânikah* (monastère) Salâhiah-Saïd-assoada. Il mourut à Damas, le quatrième jour du mois de Ramadân, à soixante-six ans. 12° L'émir Schems-eddin-Sonkor-Tekriti, *l'ostadâr* de Melik-Saïd. 12° L'émir Alem-eddin-Tartadj-Sâlehi ; c'était un homme doué des plus nobles qualités, plein de courage et d'intrépidité. On cite de lui des traits dignes des plus grands éloges. 14° L'émir Taktai-Aschrafi, l'un des principaux emirs. 15° L'émir Schems-eddin-Sonkor-Tekriti, connu sous le nom de Massah المساح. Il était célèbre pour sa bravoure. Chaque année, il faisait des courses sur le territoire d'Akka, et en venait aux mains avec les habitants. Dans les marches solennelles, il paraissait à cheval, à côté de Melik-Mansour-Kelaoun ; et ce prince prenait ses conseil dans les affaires importantes. Seul, entre tous les émirs d'Égypte, il se montrait sur un cheval couvert d'un *zounnari* زناری (30). Il se distinguait par de nobles qualités. 16° Le *fakih* Taki-eddin-Abou'labbas-Ahmed, fils du *fakih* Alem-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Raschik. Il mourut le jeudi, vingt-quatrième jour du mois de Djoumada-second. 17° Le *scheikh* Zeïn-eddin-Abou'lmahâsen-Iousouf-ben-Mohammed-ben-Hasan, fils du scheïkh Adi.
AN Il a un magnifique tombeau dans le cimetière de Karafah.
698 Au commencement du mois de Moharrem, on reçut la nouvelle que les Ta-

(30) Nous lisons dans le *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 185 v°), qu'un personnage important recevait un cheval qui portait, au lieu de sa housse كنبوشة, un *zounnari* زناری *d'atlas* rouge. Plus loin (fol. 176 v°), on trouve ces mots : يعمل بدلا من الكنبوش الربارى (الزنارى) وهو من الجوخ يشبه بالعباة المحوية الصدر مستدير من وراء الكفل لايعلوه ذنب ولا فوش « On place, « au lieu du *kunbousch* (la housse) un *zounnari*. Cette couverture est formée de drap, et ressemble « à la veste qui enveloppe la poitrine. Elle s'étend, en cercle, derrière la croupe, de manière que « l'on ne voit par dessus ni la queue, ni le vagin de l'animal. » Car je crois qu'il faut, au lieu du mot فوش, lire فرج. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 202 v°) : يركب بغلة بزنارى « Il montait une mule couverte d'un *zounnâri*. »

tars se préparaient à entreprendre une expédition contre la Syrie. Les troupes se mirent aussitôt en marche. Bientôt après, on fit partir l'émir Akousch-Alafram. Hamdam-ben-Salgaï et Ala-eddin-Idagdi-Schoukaïr furent envoyés, sur les chevaux de la poste, pour avertir l'émir Kandjak, *naïb* de la Syrie, de se rendre à Alep, à la tête de son armée. Les deux messagers arrivèrent à Damas le septième jour du mois. Kandjak commença à faire ses préparatifs de départ. Il quitta la ville, à la tête des troupes et des *bahris*, le mercredi, quatorzième jour du mois. Djagân demeura à Damas. Cependant, Kandjak ne tarda pas à apprendre que tout ce qu'on publiait, relativement à une incursion des Tatars, était contraire à la vérité (31), et qu'on avait eu pour but d'organiser une trame contre lui et contre plusieurs autres émirs. Ce fut le motif qui engagea cet émir à se réfugier chez les Tatars. Voici en deux mots l'exposition de cette affaire : L'émir Mankoutimour, le *naib-alssaltanah*, était fatigué de l'autorité qu'exerçaient les émirs en Égypte et en Syrie; il voulait donc les écarter et mettre à leur place quelques autres mamelouks du sultan, afin de pouvoir réussir dans ses desseins. Il ne cessa d'insister auprès du prince, jusqu'à ce qu'il obtînt l'arrestation des émirs de l'Égypte. Ensuite, il commença à dresser ses batteries contre les émirs de la Syrie. Il dépêcha Idagdi-Schoukaïr, qu'il fit suivre de Hamdan-ben-Salgaï. Ce dernier était porteur de lettres ملطفات, adressées à Belban-Tabâkhi, *naïb* d'Alep, et qui lui enjoignaient d'arrêter Bektemur, le *Silahdâr*, l'émir Fâres-eddin-Bezlar (32), et l'émir Seïf-eddin-Azaz. On lui recommandait de faire périr par le poison ceux dont il ne pourrait pas s'emparer, et d'expédier pour l'Égypte, sur les chevaux de la poste, Hosâm-eddin, *l'ostadâr*,
tout seul. Hamdan, étant arrivé à Damas, fit connaître à l'émir Djagân l'objet 518

(31) Nowairi ajoute les détails suivants (fol. 165 r° et v°) : « Des courriers qui étaient arrivés, « peu de temps avant cette époque, des contrees orientales, avaient informé l'émir, que les Tatars « avaient fait réellement des préparatifs pour entrer en Syrie; mais, qu'au moment où ils étaient en « marche, la foudre était tombée sur eux, et avait tué un grand nombre d'hommes : que les autres « s'étaient débandés et dispersés dans leurs quartiers d'hiver. Et il n'était pas venu de nouvelles « contraires. Les courriers ne se rendaient en Égypte, à la cour du sultan, qu'après s'être abouchés « avec le *naïb* de Damas. L'émir se douta que l'on tramait contre lui quelque projet hostile : il « comprit que cette expédition cachait une manœuvre dirigée contre lui et les autres émirs. » Les mêmes faits se trouvent rapportés dans une autre *Histoire de l'Égypte* (de mon manuscr. f. 49 v°).

(32) Il paraît que le copiste a omis ici quelques noms; car, on lit, dans la narration de Nowaïri (fol. 166 r°) : « L'émir Fersa-eddin-Albeki, l'émir Seïf-eddin-Taktaï, l'émir Seïf-eddin-Bezlar. »

de sa mission. Il lui recommanda de ne pas permettre que l'émir Kandjak, *naïb* de Damas, entrât dans cette ville sans une lettre مرسوم du sultan. De là, il se mit en marche pour Alep. Dans le voisinage de Hems, il rencontra l'émir Kandjak et s'aboucha avec lui. Son arrivée inquiéta Kandjak, qui envoya vers Bektemur le *Silahdâr* et les autres émirs pour les engager à se tenir sur leurs gardes. Ensuite, il fit partir un courrier, monté sur un chameau, نجاب, vers les partisans qu'il avait en Égypte, afin d'obtenir d'eux des renseignements sur ce qui se passait. Cependant, Hamdan étant arrivé à Alep, fit connaître à l'émir Belban-Tabâkhi la mission dont il était chargé. Comme Belban hésitait, Hamdan et Idagdi-Schoukaïr le pressèrent vivement de faire arrêter les émirs. Sur ces entrefaites, l'émir Taktaï vint à mourir, et l'on soupçonna que cette mort était l'effet du poison. Hamdan et Idagdi-Schoukaïr écrivirent à Mankoutimour, pour l'informer que le *naïb* d'Alep ne pouvait se décider à faire arrêter les émirs. Mankoutimour, vivement irrité, voulait ôter à Belban le rang de naïb d'Alep, et mettre à sa place Idagdi-Schoukaïr; mais on lui fit craindre les suites que pouvait entraîner cette démarche, et il se décida à y renoncer. Il écrivit a Belban, pour le presser de procéder à l'arrestation des émirs. Puis, il manda à l'émir Bektemur qu'il était promu au rang de naïb de Tarabolos (33), que la place de *naïb* d'Alep était destinée à Idagdi-Schoukaïr. Bientôt, Kandjak fut informé que son départ de Damas avait été la suite d'une ruse tramée contre lui, et que Djagàn devait être installé dans le gouvernement de cette ville. Chacun d'eux garda, sur ces faits, un profond silence.

Cependant, les Hosâmis commencèrent à presser vivement le *naïb* d'Alep de faire arrêter les émirs, au moment où ils se rendraient au festin, le jour de la marche solennelle. Mais il députa secrètement vers les émirs, et les informa de ce qui se passait. Eux ne manquèrent pas de faire leurs préparatifs. Le jour

(33) Le texte, dans cet endroit, est fautif, et ne présente réellement aucun sens. Je l'ai corrigé, à l'aide du récit de Nowaïri, et de mon *Histoire d'Égypte*. Voici ce que nous lisons chez ces écrivains : « Le sultan écrivit à l'émir Seïf-eddin-Bektemur, le *silahdâr*, pour lui recommander de « faire partir son cortége طلبه et ses bagages pour la province de Tarabolos, dont il prendrait le « gouvernement comme *naïb*, au nom du sultan, ce poste étant vacant par la mort de l'émir Izz-« eddin-Aïbek-Mauseli, et de se rendre en personne à la cour, sur les chevaux de la poste, afin d'y « recevoir des instructions de la bouche du sultan. L'émir montra, en apparence, une grande joie : « mais il comprit que tout cela cachait un piége. »

indiqué pour la cérémonie, ils se mirent en marche selon l'usage. L'émir Bektemur, le *silahdâr* écrivit à Kandjak, *naïb* de Damas, pour l'informer de la position dans laquelle on se trouvait. Lorsque l'on arriva au moment de la seconde marche, les émirs montèrent à cheval et partirent, afin d'entendre lire la lettre du sultan qui nommait l'émir Bektemur au rang de *naïb* de Tarabolos; ils avaient eu soin de tout disposer pour leur défense. Bektemur s'abstint de paraître à la cérémonie, alléguant qu'il était atteint d'une maladie du cœur. On avait formé le projet d'arrêter les émirs présents; puis d'aller saisir Bektemur dans sa tente. Suivant l'usage reçu, les émirs, montés sur leurs chevaux, s'arrêtaient au bas de la citadelle. Ensuite, lorsqu'on faisait lecture de la lettre, ils descendaient de cheval et baisaient la terre. Les Hosâmis se promirent, dès que les émirs quitteraient leurs montures pour baiser la terre, de les saisir et de les arrêter prisonniers. Au moment de la lecture de la lettre, le *naïb* d'Alep mit pied à terre suivant l'usage, et fut suivi par le reste des émirs, mais ceux-ci avaient eu soin d'avoir auprès d'eux leurs mamlouks, tous à cheval, et disposés à les défendre. Chacun 519
des émirs descendit, tenant à la main la bride de son cheval, et entouré de ses mamlouks. Ils baisèrent la terre, puis, sautèrent précipitamment sur leurs chevaux, et se retirèrent tous à la fois. Le projet des Hosâmis échoua ainsi complétement. Ils adressèrent au *naïb* d'Alep de vifs reproches sur ce qu'il n'avait pas fait arrêter les émirs. Lui, de son côté, leur représenta les dangers de l'entreprise. Enfin, on tomba d'accord qu'il fallait envoyer vers les émirs pour les presser de se rendre, à la nuit suivante, au palais du gouverneur, دار النيابة et de commencer par mander Bektemur, le *silahdâr*.

A l'époque la plus avancée du soir, العشاء الآخرة, le *hâdjib* se rendit à la maison de l'émir *silahdâr*, pour lui annoncer que des courriers etaient arrivés de plusieurs provinces, et l'inviter à se trouver à un conseil où se réuniraient les émirs. Mais le *hâdjib* ne fut point admis auprès du *silahdâr*, qui s'excusa sur ce qu'il était pris d'un mal de pied. Il alla trouver alors les émirs Karataï et Ebn-Karaman, et leur fit connaître le message dont il était chargé. Tous deux se mirent à rire, et lui dirent : « Combien est froide la barbe de l'homme éloigné, et la barbe de celui qu'il a envoyé! A-t-on jamais entendu parler d'un conseil tenu vers le tiers de la nuit? demain, nous viendrons, accompagnés des émirs. » Mais, s'étant réunis, ils partirent, la nuit même, et se dirigèrent vers la ville de Hems, pour aller joindre l'émir Kandjak; celui-ci sortit à leur rencontre, et ils formèrent

ensemble le projet de se retirer dans les États de Gazan. Kandjak les ayant invités à attendre jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse des émirs d'Égypte, ils allèrent descendre chez lui. Bientôt, arriva la lettre de Kurdji et de Tagdji, qui annonçaient à Kandjak qu'ils pourraient avant peu réaliser leur projet, et l'invitaient à s'arrêter où il se trouvait, jusqu'au moment où il recevrait des nouvelles; mais les émirs ne consentirent pas à ce retard, dans la crainte de voir arriver les troupes égyptiennes. Ils se mirent en marche la nuit du mardi, huitième jour du mois de Rebi-second, et se dirigèrent vers Salamiah.

L'émir Kandjak, au moment de l'arrivée des émirs d'Alep, avait fait partir, sur les chevaux de la poste البريد, l'émir Seif-eddin-Balgak-ben-Koundjek-Khawarizmi, avec ordre de se rendre auprès du sultan, de lui faire connaître la démarche des émirs, et de demander pour eux un acte d'amnistie et des paroles rassurantes. Cet officier avait quitté Hems la nuit du samedi, cinquième jour du mois de Rebi-premier. Kandjak envoya à Damas Ala-eddin-Aldjaki, demander à l'émir Djagân des fonds pris dans le trésor, afin de faire une gratification aux émirs. Mais cet officier refusa, et adressa de vifs reproches à Kandjak sur la négligence qu'il avait mise à arrêter les émirs. Idagdi-Schoukaïr et Seif-eddin-Kedjken lui écrivirent de leur côté que, s'il ne se hâtait d'exécuter l'ordre qui lui avait été donné relativement à ces officiers, ils marcheraient contre lui, et se saisiraient de sa personne. Ces menaces ne firent qu'augmenter son irritation. D'un autre côté, les troupes de Damas se déclarèrent ouvertement contre Kandjak et l'abandonnèrent, chaque corps s'échappant l'un après l'autre. Elles retournèrent de Hems à Damas, où l'émir Djagân les félicita d'avoir quitté leur général. Kandjak resta isolé, n'ayant avec lui que peu d'hommes et peu d'argent.

Sur ces entrefaites, voici ce qui se passait à Alep. A la suite de la nuit durant laquelle avait eu lieu la fuite des émirs, Idagdi-Schoukaïr monta à cheval de grand matin, accompagné de Hamdan-ben-Salgai et des émirs Hosâmis. Ils se rendirent auprès du *naïb* de la ville et le pressèrent de prendre des mesures pour opérer l'arrestation des émirs. Idagdi-Schoukaïr, à la tête d'un corps de
520 troupes, se dirigea vers l'Euphrate; un autre corps prit la route de Hamah. Les bagages des émirs furent livrés au pillage. Bientôt, on reçut la nouvelle que ces officiers avaient joint Kandjak, *naïb* de Damas, et que, tous ensemble, avaient pris le chemin de Salamiah. Cette annonce répandit dans Alep le deuil et la

consternation, Les troupes sortirent à la poursuite des fugitifs, en se dirigeant vers l'Euphrate.

A Damas, le quinzième jour de ce mois, Djagân fit mettre le séquestre sur la maison de Kandjak. Le dix-sept, on vit arriver le reste des troupes qui avaient accompagné ce général.

Cependant, Seïf-eddin-Kedjken et Idagdi-Schoukaïr, étant parvenus au bord de l'Euphrate, apprirent que les émirs avaient traversé le fleuve, se dirigeant sur Ras-aïn. Bientôt, on reçut à Alep la nouvelle que le sultan avait été assassiné, ainsi que son *naïb* Mankoutimour. Aussitôt, Seïf-eddin-Belban, le *beridi* (34)

(34) Le mot *berid* بريد qui tire son origine du terme latin *veredus*, désigne *la poste, des chevaux établis à de certaines distances pour le transport des courriers et des dépêches, et quelquefois le courrier lui-même*. Il indiquait aussi *un espace de quatre parasanges*, ou *douze milles*. Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 240 v°), évalue le *berid* à deux parasanges, c'est-à-dire à six milles. On peut voir, sur ce qui concerne ce mot, Tebrizi, *Commentaire sur le Hamasah*, pag. 183, et *Commentaire sur Motanebbi*, tom. I, fol. 33 r°); Ebn Khaldoun (*Prolégomènes*, fol. 87 r°); Fakhr-eddin *Monarch. Annal.*, fol. 102 v°, 103 r°); *Diwan-alinschâ* (man. 1573 fol. 101 r° et v°); Hadji-Khalfa (*Lexicon bibliographicum*, t. II, 42); *Histoire de Médine* (de mon manuscrit, fol. 24 r°); Reiske *ad Abulfedæ Annales*, t. I, pag. 381). De là, s'est formé le verbe بَرَّدَ qui signifie à la IV^e forme, *Envoyer une dépêche par la poste*. On lit dans le *Hamasah* (p. 25) : ابرد الى ابن هشام بالكتاب «Il envoya la «lettre à Ebn-Heschâm, par la poste.» Et dans le *Kitâb-alagâni* (tom. III, fol. 295 v°) : ابرد البريد الى الحجاج «Il envoya le courier de la poste vers Hadjadj.» Au rapport d'Abou'lféda (*Annales*, tom. I, pag. 380), ce fut Moawiah qui, le premier, établit le *berid* (la poste). Hescham-ben-Abd-almelik (*ibid.* p. 449), se trouvait dans la ville de Rousafah, au moment de la mort de son frère Yézid; et il reçut, par la poste, la nouvelle qui lui assurait le rang de khalife. Suivant le témoignage de Makrizi (*Traité du pélerinage des khalifes* ap. *Opuscules*, fol. 112 v°); d'Abou'lféda (*Annales*, t. II, p. 49); et de Taki-eddin-Fâsi (*Histoire de la Mecque*, man. arab. 722, t. I, f. 172 v°), Ce fut le khalife Abbasside Mahdi, qui, le premier, l'an de l'hégire 166, etablit, entre Médine et la Mecque, aussi bien qu'entre cette dernière ville et le Yémen, une poste بريد, composée de mulets et de chameaux; car une institution de ce genre n'existait point dans cette contrée; mais la poste se trouvait établie dans l'Égypte et les pays voisins. Nous lisons dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. II, pag. 56), que Wadih, affranchi de la famille d'Abbas, était à la tête de la poste de l'Égypte, que ce fonctionnaire ayant reçu Edris, l'un des descendants d'Ali, le fit voyager sur les chevaux de la poste, vers le Magreb, de manière qu'il parvint jusqu'à Tanger. La chronique de Dzehebi (man. 646, fol. 108 v°) nous offre les détails suivants, concernant une famille célèbre, celle des *Beridis* : اما البريديون فهم ثلاثة من الكتاب ابو عبد الله وابو الحسين وابو يوسف كان ابوهم كاتبا على البريد بالبصرة فغلبوا على الاهواز وجرت لهم قصص «Les Beridis se composaient de trois hommes qui avaient le rang d'écrivains, savoir : Abou-Abd-allah, Abou'lhosaïn, et Abou-Iousouf. Leur père était secrétaire de la poste, dans la ville de Basrah. Ils s'emparèrent de

étant monté à cheval se rendit à Ras-aïn, auprès de l'émir Kandjak et l'informa de ces événements. Kandjak, pensant qu'on lui tendait un piége, refusa de revenir sur ses pas.

« la province d'Ahwaz, et leur vie fut fertile en événements. » L'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (man. arab. 1573, fol. 101 r° et v°) nous offre, sur ce qui concerne le *berid* (la poste) des détails assez étendus, que je crois devoir transcrire. « Au rapport du Motarrezi, le mot بريد, dans « l'origine, signifiait *une bête de somme* دابّة. On désigna ensuite, par ce même terme, le *courrier* « *monté sur cet animal*. Enfin, on s'en servit, pour exprimer *une certaine distance*. Suivant d'autres, « le mot بريد est un terme étranger, لغة, indiquant *un espace de chemin fixe*, évalué à quatre pa- « rasanges, c'est-à-dire à douze milles. Le *berid* (la poste) était une des choses les plus impor- « tantes du royaume; c'était, pour l'Islamisme, comme une aile, que l'on ne pouvait ni couper « ni rogner. De notre temps, on désignait, par le terme *beridi* بريدى un des Arabes احد من « المستعربين choisis dans la milice من الجند et qui était constamment au service du sultan, soit « en Égypte, soit en Syrie, afin de se mettre en route, toutes les fois qu'il en était requis, soit « pour l'exécution d'affaires importantes, soit pour la levée des impôts. Le *kâtib assirr* (secrétaire « de la chancellerie secrète) devait veiller continuellement sur ce qui concernait ce fonctionnaire, « lorsqu'il était expédié pour une longue ou pour une courte distance. Il ne devait confier le soin de « la poste qu'à un homme dont il connaissait parfaitement la capacité, qui était instruit, et qui pos- « sédait les qualités par lesquelles se distinguaient les courriers précédents. En effet, le *beridi* était « quelquefois initié dans les secrets du royaume, et les affaires les plus cachées. Souvent on lui « confiait une mission d'un genre intime, et il fallait qu'il l'exécutât d'une manière satisfaisante. S'il « ne possédait pas ces qualités, il était à croire qu'il se tromperait, qu'il commettrait des fautes. « Et ses erreurs ne pouvaient manquer d'avoir des suites funestes.

« Dans chacun des relais de poste مراكز البريد étaient disposés des hommes, des chevaux par- « faitement équipés. A ces établissements étaient attachés des *émir-akhor*, des *schâdd* (inspecteurs), « qui avaient la charge de se procurer les fonds معاليم, les chevaux, les gratifications, les instru- « ments nécessaires.

« A chaque poste, on trouvait des tablettes de cuivre, et quelquefois d'argent, qui avaient la « grandeur de la paume de la main. Sur l'une des faces, étaient écrits ces mots : « Il n'y a pas « d'autre Dieu que Dieu; Mohammed est le prophète de Dieu; Dieu l'a envoyé, avec la direction « et la religion véritable, afin de lui assurer la victoire sur toutes les religions, malgré la répugnance « des idolâtres. » Sur l'autre face, on lisait les titres du monarque régnant. S'il s'agissait de la Syrie, « l'une des deux faces portait le nom du *naïb* de cette province, qui était le point de départ du « courrier. On couvrait cette plaque d'une écharpe شرابة de soie jaune, et le courrier de la poste « la plaçait à son cou, en laissant pendre l'écharpe entre ses épaules. Ces plaques étaient déposées « chez le *kâtib-assirr*. Lorsqu'un homme était promu au rang de chef du *berid*, ce fonctionnaire « lui délivrait une de ces plaques, et lui remettait une feuille, écrite de sa main, et adressée à l'*é-* « *mir-akhor* du *berid*, attaché aux écuries augustes, lui enjoignant de fournir la quantité de chevaux « ordinaires. Le nom de cet homme était écrit en deux lignes, à la suite de la cédule qui se trou- « vait entre ses mains; et on lui assignait les chevaux et les objets accessoires dont il avait besoin. A

Mankoutimour ne cessait, dans son administration, de prendre des mesures funestes qui amenèrent la mort tragique du sultan. L'émir Tagdji arriva de

« son retour, il rapportait la tablette. Les aumônes de sa Majesté Auguste se répandaient sur les « employés, et leur faisaient, suivant leur capacité, des gratifications de toute espèce.

« Suivant l'auteur du *Tarif* التعريف, le *berid* existait à l'époque des Kosroës et des Césars. Au « rapport d'Askeri, le premier prince qui, sous l'Islamisme, créa un établissement de ce genre fut « Moawiah-ben-Abi-Sofian, au moment où il resta paisible possesseur du khalifat. Suivant d'autres, « ce fut Abd'almelik-ben-Merwan qui l'institua. D'après le témoignage de l'auteur du *Tarif*, Wa- « lid-ben-Abd'almelik se servait de cette voie pour transporter de Constantinople à Damas les « émaux الفسيفسا, qu'il employa pour revêtir les murs de la principale mosquée de cette ville, ainsi « que des mosquées de la Mecque, de Médine, et de Jérusalem. Cet établissement resta interrompu « jusqu'à la fin du règne de Mahdi. Ce khalife ayant envoyé son fils Haroun pour faire la guerre aux « Romains, désirait recevoir, à tout moment, des nouvelles de ce prince. Il établit la poste, afin de « servir de lien de communication entre lui et son fils. De cette manière, les nouvelles lui parve- « naient chaque jour. A l'époque du retour de Haroun, son père supprima le *berid*, qui cessa « complètement d'exister, jusqu'à l'avénement de Haroun au khalifat. Ce prince retablit le *berid*, « tel qu'il était, sous le régne des fils d'Omaiah. Le khalife, ou celui qui était chargé d'une mission « spéciale صاحب الخبر, pouvaient seuls s'en servir. »

« Mamoun, se préparant à envahir les terres des Romains, vint camper près de la rivière du « Jourdain (*lisez* de Bedidoun بديدون). On était alors en été. Le khalife s'assit sur le bord de la « rivière, y laissa pendre ses pieds, but de l'eau, qu'il trouva parfaitement douce, et demanda à « ceux qui l'environnaient : « Quel est le meilleur aliment avec lequel on puisse boire cette eau? « Chacun répondit suivant son idée. Le khalife leur dit : « Il n'y a rien de meilleur, pour manger, « en buvant cette eau, que les dattes d'Azad. » Ses courtisans lui répondirent : « Le prince des Croyans « vivra jusqu'à ce que nous soyons de retour dans l'Irak. » La conversation n'était pas finie, que le « *berid* arriva, apportant cette sorte de dattes. Mamoun, enchanté de cet événement, mangea de « ces dattes en quantité, et but de cette eau. Les assistants s'étonnaient que le prince, dans cette « même séance, eût vu ainsi réaliser son désir. Mais Mamoun, en se relevant, fut attaqué d'une « fièvre violente, qui le conduisit au tombeau. »

« Le *berid* subsista jusqu'à l'époque où les descendants de Bouiah prirent sur les khalifes un « entier ascendant. Ces princes supprimèrent la poste, et établirent les coureurs سعاة. Lors de « l'avénement des princes de la famille de Zenghi, on établit les courriers montés sur des droma- « daires نجابة. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'au règne de Melik Dâher-Bibars-Bondokdâri. « Ce prince réunit sous son autorité la Syrie, l'Égypte, Alep et les bords de l'Euphrate. Il fit mar- « cher une armée en Syrie, pour combattre les Tatars. Comme il désirait recevoir des nouvelles, « chaque jour et chaque nuit, il rétablit le *berid* sur le pied où il avait été précédemment. Les princes « qui lui succédèrent eurent à cœur d'entretenir cette institution. »

La Syrie ayant été envahie par Timour-lenk, sous le règne de Melik-Nâser-Feredj, l'an 804, la « poste cessa complètement d'exister en Égypte et en Syrie. On voit ses relais, qui subsistent en- « core aujourd'hui, mais qui ne renferment plus ni hommes ni chevaux, et qui ne servent plus

Hedjâz, au commencement du mois de Safar. Mankoutimour avait résolu de l'éloigner en le nommant *naïb* de Tarabolos. Dès que cet émir fut reposé des

« qu'à indiquer les distances. Suivant ce que dit l'auteur du *Tarif*, les relais n'étaient pas à des di-
« stances fixes, mais différaient entre eux, tantôt à raison de l'éloignement des eaux, tantôt à cause
« de l'agrément du site. L'écrivain, dans une série de six articles, indique les relais qui existaient
» dans tout l'empire. »

L'auteur, dont je viens de transcrire le récit, nous apprend (man. 1573, fol. 10 v°), que le surintendant du *Diwan-alinschâ* portait le titre d'*émir-alberid* أمير البريد. Il fait mention (fol. 116 r°), des *feuilles du berid* أوراق البريد, que l'on écrivait, à l'époque où subsistait cet établissement, « avant l'invasion de Timour-lenk. Elles étaient copiées exclusivement de la main du *Kâtim-assirr* ou « de son *naïb* (substitut), toutes les fois que les ordres du sultan enjoignaient de faire partir un indi« vidu sur les chevaux de la poste, pour une affaire importante. Elles étaient conçues en ces termes : « Il est ordonné à un tel, *émir-akhor*, de tel rang, de transporter un tel, d'une manière propor« tionnée à son grade, sur tels et tels chevaux du *berid*, attendu qu'il se rend dans telle contrée, « pour une affaire importante. On ajoutait la date, et l'expression de la volonté. » L'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. 583, fol. 173 r°) s'exprime en ces termes : « Suivant l'usage reçu, les *naïb* « établis dans les différentes provinces, informent le sultan des affaires, soit d'une importance ma« jeure, soit d'un intérêt approchant, qui arrivent dans l'étendue de leur juridiction. Ils demandent « ses ordres, et reçoivent des réponses qui contiennent ses décisions. Entre la capitale et les diffé« rentes villes du royaume sont des relais, séparés par un intervalle de quelques milles, et dont « chacun renferme les chevaux de la poste. Le sultan a dans sa capitale et dans chaque ville des « hommes appelés *beridis*, choisis dans la milice, qui portent les lettres, et rapportent les réponses. « Lorsqu'un *beridi* arrive de l'une des villes de l'empire, ou que celui qui a été expédié de la cour y « retourne, il est mandé en présence de l'*émir-djandâr*, un des *émirs de cent*, du *dewadâr* et du « *kâtib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète). Le courrier baise la terre. Ensuite le *dewadâr* « prend la lettre, en frotte le visage du *beridi*. Puis, il la présente au sultan, qui l'ouvre. Le *kâtib-* « *assir* s'assied, lit la dépêche au prince, qui ordonne, à ce sujet, ce qu'il lui plaît. » On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 798, f. 184 r°) : اذا ورد البريدي « Lorsqu'arrive le *beridi*. » Chez le continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 254 v°) : شكوا البريدية من قلة الخيل بالمراكز : « Les *beridis* se plaignirent de ne trouver dans les relais qu'un petit nombre de chevaux. »

Au rapport d'Abou'lmahasen (*Histoire d'Égypte*, man. 663, fol. 155 v°), sous le règne de Melik« Modaffar-Hadji, fils de Mohammed-ben-Kelaoun, l'an 747 de l'hégire, on reçut la nouvelle que les relais de poste, sur la route de Syrie, étaient complètement désorganisés. On exigea de chaque émir, commandant de mille hommes, quatre chevaux, deux de chaque émir de *tabl-khânah*, et un de chaque *émir de dix*. On examina ce qui concernait les *cantons*, dont le produit était affecté à l'entretien des relais de la poste; on reconnut que, sur plusieurs cantons, légués, à titre de *Wakf*, par Melik-Ismaïl-Sâleh, une partie seulement avait reçu cette destination, et que le reste avait été distrait pour former des *ikta*. Le sultan retira des mains de Isâ-ben-Hasan, le *hadjdjân* (conducteur de dromadaires) une terre qui produisait annuellement vingt mille dirhems et trois mille ardebs de grain. Il en destina le revenu pour l'entretien des relais de la poste. »

fatigues du voyage, le sultan le manda et mit en œuvre les formes les plus bienveillantes afin de l'engager à partir pour la Syrie; Tagdji s'excusa, alléguant

Khalil-Dâheri (man. 695, fol. 240 v° et suiv.) nous donne, sur cette matière, les détails suivants : « Le *berid* marche dans quatre directions. D'un côté, vers Kous et Aswan; d'un autre, vers la place « frontière d'Alexandrie; d'un autre, vers la place de Damiette; d'un autre, enfin, vers l'Euphrate, « qui forme, du côté de l'Orient, la limite de l'empire. Cette dernière route se divise en plusieurs « branches. Pour se rendre à Kous et à Aswan, en partant du relai du Château de la Montagne, on « arrive à Barnascht برنشت, puis à Miniet-alkaïd منية القايد, puis à Wana ونا, puis à Siatem « سياتم, puis à Dehrout دهروط, puis à Iklaousana اقلوسنا, puis à Miniet-Ebn-Khasib; puis à « Oschmouneïn, puis à Deirout-alschérif ديروط الشريف, puis à Menhi المنهى, puis à Manfalout, « puis à Osiout, puis à Tama, puis à Maragah المراغة, puis à Balansoun بلنسون, puis à Djirdjeh, « puis à Balianah البلينة, puis à Hou, puis à Koum-Ahmar الكوم الاحمر, puis à Khan-alderenba « خان الدرنبا, puis à Kous, puis à Hadjrah الحجرة, puis à Idoua ايدوا, puis à Aswan. Suivant « quelques-uns, cette dernière partie de la route forme deux postes. Ensuite, on se rend à Aïdab; « et de là à la frontière de la province, il n'existe plus de poste du sultan. La route qui se dirige vers « la place d'Alexandrie se divise en deux parties. L'une, que l'on appelle *le chemin du milieu* « الطريق الوسطى, traverse un pays habité, passe au milieu d'une suite de bourgs. On se rend, « du Château de la Montagne, à Kalioub, puis à Menouf, puis à Mahallet-almarhoum محلة « المرحوم, puis à Nahrâriiah النحرارية, puis à Turkomâniiah التركمانية, puis à la place d'Alexan- « drie. L'autre route, qui traverse le désert, et que l'on nomme *le chemin de Hadjer* طريق الحاجر, « part du Château de la Montagne, et se dirige vers *Djeziret-alkitt* جزيرة القط, puis vers Wardan, « puis vers Tarrâneh, puis vers Zawiat-Moubarek زاوية مبارك, puis vers la ville de Damanhour, « puis vers Loukin لوقين, et enfin vers Alexandrie.

« La route de Damiette se partage, à Saadiah السعدية, se dirige vers Baïtounah بيتونة, puis « vers Oschmoun-arromman اشمون الرمان, puis vers Fâreskour, et enfin vers la place de Damiette.

« Une autre route, en partant du Château de la Montagne, arrive à Mansourah, puis à Gorâbi « الغرابي, puis à Katia قطيا, puis à Maan معن, puis à Moutaïleb المطيلب, puis à Sawadah السوادة, puis à Warrâdah الورادة, puis à Bir-alkâdi بير القاضي (le puits du kadi), puis à Ala- « risch العريش, puis à Kharroubah الخروبة, puis à Zakah الزعقة, puis à Rafah الرفح, puis à « Salkah السلقة, puis à Gazah.

« La route, qui de Gazah se dirige vers Karak, passe à Balâkis بلاقس, puis à Hebroun, puis à « Djenbâ جنبا, puis à Zouwaïr الزوير, puis à Sâfiah الصافية, puis à Khafar الخفر, et arrive à « Karak. De cette dernière ville à Schaubak, il y a trois relais.

« La route de Damas va de Gazah à Djebnin, puis à Beït-Diras بيت دراس, puis à Ludd, puis « à Aoudja العوجا, puis à Tirah الطيرة, puis à Kâkoun, puis à Fahmeh فحمة, puis à Djinin, puis « à Hittin حطين, puis à Zerin زرعين, puis à Aïn-Djalout عين جالوت, puis à Beïsan, puis à

qu'il n'était pas propre à remplir le poste de *naïb*; Puis, se levant, il alla trouver Kurdji ainsi que Bibars, le *Djaschenkir*, et les informa de ce qui se passait.

Ce fait déplut à Mankoutimour, qui désapprouva les démarches de Kurdji, lui témoigna son ressentiment et parla contre lui, aussi bien que contre ceux qui l'avaient secondé, pour faire agréer le désistement de Tagdji. Le sultan voulant ménager Mankoutimour, lui envoya le *kâdi-alkodat* Hosâm-eddin-Ha-

*

« Irbed إربد, puis à Tafas طفس, puis à Râs-almâ راس الما, puis à Sanamein الصنمين, puis à « Ghabâghib غباغب, puis à Kisweh الكسوة, puis à Damas.

« De Damas les relais se divisent. La route de Birah passe par Kousaïr القصير, Katifah القطيفة, « Iftirak الافتراق, Kastel القسطل, Kârâ, Ghasoulah الغسولة. De là un embranchement se dirige vers « Tarabolos.

« De Gasoulah on se rend à Semsin سمسين, puis à Hems. De là un embranchement conduit à « Djabar جعبر. De Hems on se rend à Rousten الرستن, puis à Hamah, puis à Latmin لطمين, puis « à Djarâbolos جرابلس, puis à Maarrâ المعرا, puis à Abad ابعد, puis à Amâr امار, puis à Kinna- « serin, puis à Alep, puis à Albâb الباب, puis à Beit barah بيت بره, puis à Birah.

« La route qui conduit de Hems à Djabar passe à Masna المصنع, puis à Karneïn القرنين, puis à « Baida البيضا, puis à Tadmor, puis à Kerend كرند, puis à Sakhnah, puis à Kabkab قبقب, puis à « Kawâmil كوامل, puis à Rahbah.

« La route qui de Damas mène vers Safad conduit à Bouraïdj البريج, puis à Kalous القلوس, puis à « Oramabah الأرينبة, puis à Noran نعران, puis à Djoubb-Iousouf جب يوسف (le puits de Joseph), « et de là à Safad. De Damas, on se rend également à Khan-Maïseloun خان ميسلون, puis à Harin « حرين. Là se trouvent deux chemins dont l'un conduit à Saïda, l'autre à Baalbek. De Saïda on se « rend à Beirout. Le chemin de Baalbek mène de Damas à Zebedâni الزبداني, puis à Bourâ, puis « à Baalbek.

« La route de Tarabolos part de Gasoulah, passe à Kadas قدس, puis à Akmâr اقمار, puis à « Aschrâ العشرا, puis à Arkâ العرقا, puis à Tarabolos.

« Le chemin de Damas à Karak conduit à Katibah القتيبة, puis à Berdiah بردية, puis à Bourdj- « abiad البرج الابيض (la tour blanche), puis à Hosban حسبان, puis à Kanbas قنبس, puis à Di- « ban ديبان, puis au gué du Moudjab قاطع الموجب, puis à Safar الصفر, et enfin à Karak.

« Le chemin qui conduit d'Alep à la frontière de l'empire passe à Sammoukah السموقة, à Astadra « استدرا, à Beït-alfâr بيت الفار, à Aïntab, à Kalat-almouslimin قلعة المسلمين (le château des Mu- « sulmans). Cette distance forme trois postes qui n'appartiennent pas au Sultan.

« D'Aintab on se rend à Deïrkoun ديركون, puis à Kounâ قونا, puis à Arbân عربان, puis à Ba- « hasna بهسنا, et enfin à Kaïsarieh. Cet espace comprend sept postes qui n'appartiennent pas au « Sultan. Les relais étaient constamment garnis de chevaux. Cela dura jusqu'au règne de Melik- « Mouwaiad-Abou'lnasr-Scheïkh. »

san-ben-Ali-ben-Ahmed-ben-Hasan-Roumi, pour l'engager à venir. Sur les instances de ce magistrat, Mankoutimour consentit à se rendre au palais, mais sous la condition que Tagdji quitterait l'Égypte, et que Kurdji serait arrêté ou s'exilerait également. Sur ces entrefaites, un courrier expédié secrètement par l'émir Kandjak, *naïb* de la Syrie, aux émirs Tagdji et Kurdji, les informa des événements rapportés ci-dessus. Ils en instruisirent Bibars, Selar, et les autres officiers qui les secondaient dans cette affaire. Ils convinrent entre eux d'assassiner le sultan. Ils commencèrent aussitôt à agir auprès des émirs, ainsi que des mamlouks mansouris et aschrafis, afin de les attirer dans leurs intérêts. Kurdji se chargea de gagner les mamlouks qui servaient à tour de rôles ارباب النوب, attendu qu'il était leur commandant. Tous, en effet, vinrent renforcer le parti des conjurés.

Cependant, Mankoutimour persistait à réclamer l'éloignement de Tagdji, et lui fit signifier l'ordre de se préparer à son départ. Les choses traînèrent en longueur jusqu'au jeudi, dixième jour du mois de Rebi second. Le sultan qui, ce jour là, avait jeûné, ayant pris de la nourriture, s'assit pour jouer aux échecs. Il avait auprès de lui son *imam* Nedjm-eddin-ben-Alassal, et le *kâdi-alkodat* Hosâm-eddin. L'émir Kurdji entra, suivant son usage; il informa le prince qu'il avait été, cette nuit, trouver les mamlouks *bordjis* et autres, dans leurs cantonnements, et avait fermé sur eux les portes. Avant d'entrer, il avait eu soin de 521
placer des émissaires en différents endroits dans le vestibule. Le sultan remercia Kurdji, fit son éloge, et dit au *kâdi-alkodat* : « Si je n'avais eu pour moi l'émir Seïf-eddin-Kurdji, je ne serais pas parvenu au rang de sultan. » Kurdji baisa la terre, et s'assit, suivant sa coutume. Bientôt il se leva pour aller arranger le flambeau (qui était placé devant le sultan), ce qu'il exécuta en effet; en même temps, comme il tenait à la main une serviette, dont il faisait usage pour son service فوطة خدمة, il la jeta sur le sabre du sultan, afin de dérober cette arme à la vue du prince.

Le *silahdâr* chargé de remplir cette nuit, les fonctions de sa charge سلاح دار النوبة تلك الليلة était l'émir Seïf-eddin-Nougaï-Karmouni, qui se trouvait d'intelligence avec Kurdji. Ce dernier dit au sultan : « Est-ce que notre maître, le sultan, ne fera pas la prière du soir? Le prince répondit qu'il allait remplir ce devoir; en même temps il se leva pour commencer sa prière. Le *silahdâr* prit alors le sabre de dessous la serviette. Kurdji, tirant son épée, en frappa le sultan

sur l'épaule. Le prince se retourna pour chercher son sabre, mais ne le trouvant pas, il saisit Kurdji, et le renversa à terre. Nougaï asséna un coup de sabre qui coupa le pied du sultan, et le prince tomba renversé sur le dos; aussitôt les épées l'attaquèrent de toutes parts, en sorte qu'il ne fut bientôt plus qu'une masse de chair inanimée. Ebn-Alassal prit à l'instant la fuite. Le kâdi se mit à crier: « Il ne vous est pas permis d'agir ainsi. » Kurdji voulait d'abord l'égorger; mais la providence divine le fit renoncer à ce dessein. Il sortit, en fermant la porte sur le prince assassiné et sur le kadi. Il rencontra l'émir Tagdji, qui se tenait prêt, et s'était porté à la tête d'un nombre de Mamlouks *bordjis*, dans la cour du palais, pour attendre l'événement. Dès qu'il l'aperçut, il lui demanda si la chose était terminée. Kurdji lui répondit affirmativement, et lui raconta les détails de l'événement. Le bruit de l'assassinat du sultan retentit dans la forteresse, et se répandit à l'instant dans la ville. L'émir Djemal-eddin-Kattal-assaba قتال السبع monta à cheval, accompagné d'un nombre d'émirs, et se rendit hors de la ville. Des clameurs se firent entendre au pied de la citadelle, et les troupes, pour la plupart, se mirent en marche. Tagdji manda le reste des émirs qui séjournaient dans la forteresse, et fit ouvrir la porte appelée *Bâb-alkoullah*.

Mankoutimour, qui habitait le palais du *naïb* دار النيابة, entendit tout à coup les clameurs, vit la porte de *Koullah* ouverte, les émirs rassemblés, les flambeaux allumés et le tumulte qui croissait à chaque instant. Il comprit que le sultan avait été assassiné. Il fit fermer les portes, arma ses Mamlouks, et se trouva à la tête de plus de quatre cents hommes, tout prêts à tirer l'épée. Mais Dieu l'avait abandonné. Bientôt il vit arriver Hosâm-eddin l'ostâdâr, qui, du bas de la tribune grillée, lui raconta le meurtre du sultan. Gagné par les instances affectueuses de cet officier, Mankoutimour consentit à sortir, et se rendit avec lui à la porte de *Koullah* (35). Il baisa la main de Tagdji, qui se leva et l'invita

(35) Nowaïri (man. 683, fol. 170 v°, 171 r°) raconte d'une manière un peu différente les faits qui concernent le dernier acte de cette sanglante tragédie, je veux dire la mort de Mankoutimour. Suivant cet historien, dont le récit a été reproduit, avec quelques variantes, par Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 42 v°), mon historien anonyme (fol. 54 r°), et Ebn-Aïâs (man. 595 A, fol. 121 r°), « les émirs Kurdji et Tagdji se rendirent au palais appelé *Dâr-anniabah*, situé dans l'enceinte de « la citadelle, et dont les portes, en ce moment, étaient fermées. Kurdji se mit à frapper, et annonça « qu'un message du sultan mandait l'émir Mankoutimour. Celui-ci, trouvant dans cette démarche « quelque chose d'étrange, soupçonna une intention perfide, refusa d'obéir, et dit à Kurdji : « Il

à s'asseoir; puis il ordonna de le conduire vers le cachot الجُب (36) : on le saisit, et on le descendit dans ce souterain. L'émir Schems-eddin-Sonkor-alasar et l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hamâwi, *naïb* de la Syrie, et d'autres qui se trouvaient 522
dans le cachot, se levèrent en voyant Mankoutimour, et montrèrent du mécon-

« me semble que vous avez égorgé le sultan. » Kurdji convint que la chose était vraie. Puis, il prononça contre Mankoutimour les paroles les plus injurieuses, et lui dit : « Malheureux, nous « sommes venus, en effet, pour te tuer. » Mankoutimour, perdant courage, se soumit humblement, « implora la protection de Tagdji, qui la lui accorda, et protesta qu'il ne lui ferait aucun mal, et « ne souffrirait pas que personne osât lui nuire. Mankoutimour, rassuré par ce serment, consentit « à ouvrir sa porte. Kurdji étant entré, l'arrêta prisonnier, et le conduisit vers le cachot qui servait « de lieu de détention pour les émirs. Là se trouvaient plusieurs de ces officiers, que Mankouti-« mour y avait fait enfermer. Suivant ce que l'on rapporte, l'émir Schems-eddin-Alasar se leva et « vint à sa rencontre; l'émir Izz-eddin-Hamâwi se leva, le chargea d'imprécations et d'injures, et « voulait le tuer. Tous ces prisonniers supposaient que Mankoutimour avait encouru la disgrâce du « sultan. Ils le questionnèrent à cet égard; mais il leur raconta la mort funeste du prince: Les « émirs redoublèrent leurs insultes, et rappelèrent à Mankoutimour tous les actes coupables dont « il était l'auteur. Au bout d'un moment, Seif-eddin-Tagdji retourna chez lui, pour une affaire. « Kurdji, profitant de son absence, prit avec lui une troupe d'hommes, se rendit à l'ouverture du « cachot, et voulut faire remonter Mankoutimour, sous prétexte de le faire enchaîner, ainsi que la « chose se pratiquait à l'égard des prisonniers. Mankoutimour refusait de sortir; on insista, et à « peine était-il à l'entrée de la prison, qu'il fut massacré par Kurdji lui-même. »

(36) Le mot *djoubb* جُب, qui signifie proprement un *puits*, désignait *un cachot*, dont Makrizi parle en ces termes (man. 682, fol. 383 r°) : « Ce cachot était placé dans le Château de la Montagne. « C'était là que l'on emprisonnait les émirs. On en commença la construction l'an 681, sous le règne « de Melik-Mansour-Kelaoun. Il ne cessa d'être employé à cet usage, jusqu'à ce qu'il fût démoli, « par ordre de Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, le lundi, dix-septième jour du mois de Djou-« mada-premier, l'an 729. A cette époque, le schâdd (l'inspecteur) des bâtiments, étant descendu « dans le cachot pour y faire des réparations, fut frappé d'horreur en voyant l'obscurité profonde, « le nombre de chauves-souris, et l'odeur infecte qui régnaient dans le souterrain. Dans ce même « temps, l'émir Bektemur *assâki* (l'échanson) avait auprès de sa personne un individu qui était « l'objet de ses plaisanteries, et aux dépens duquel il se divertissait. Il envoya cet homme au cachot, « et on l'y descendit. Lorsqu'il y eut passé une nuit, on vint le délivrer Revenu chez l'émir Bekte-« mur, il lui retraça toute l'horreur d'un pareil séjour, tout ce qu'il renfermait d'objets effroyables. « Le *schâdd* des bâtiments, qui se trouvait présent à cette conversation, représenta vivement quels « maux souffraient les émirs renfermés dans ce cachot Bektemur en ayant parlé au sultan, le prince « donna ordre de faire sortir les émirs détenus dans cette prison, et de la combler entièrement. On « bâtit par dessus les chambres أطباق des Mamlouks. On employa pour combler ce souterrain les « matériaux qui provenaient de la démolition de la grande salle الايوان الكبير, située dans le voisi-« nage du grand trésor. »

tentement. Il leur dit : « Le sultan, étant irrité contre moi, a juré de me faire mettre en prison. » Il voulait, par cette ruse, détourner la fureur de ces hommes irrités, et empêcher qu'ils ne le massacrassent. A peine un moment s'était-il écoulé, que la *kouffeh* (corbeille) descendit par l'ouverture du cachot. On appela à grands cris Mankoutimour, qui se leva et s'assit dans le panier. Les prisonniers restèrent convaincus que le sultan lui avait pardonné. Dès que Mankoutimour fut arrivé à l'ouverture du cachot, il trouva Kurdji, qui se tenait là, accompagné d'un nombre de Mamlouks. Cet émir le frappa d'une lance de fer, le renversa, l'égorgea auprès du cachot, et se retira. Voici ce qui amena cet événement : lorsque Mankoutimour se rendit auprès de Tagdji, Kurdji ne se trouvait pas présent; informé de l'arrivée du *naib*, il vint pour le chercher. Apprenant que Mankoutimour était dans le cachot, il s'adressa, d'une voix tonnante, aux émirs, et leur dit : « Que m'avait fait le sultan pour que je l'aie assassiné : par Dieu je n'avais reçu de lui que des bienfaits; il m'avait élevé, et fait monter en grades. Si j'avais su que, le sultan mort, Mankoutimour dut lui survivre (37), je n'aurais pas commis ce meurtre; car la conduite de Mankoutimour est le seul motif qui m'ait fait agir. » Il se rendit en hâte vers le cachot, et massacra son ennemi, dont la maison fut aussitôt livrée au pillage.

Mankoutimour était un homme désintéressé, attentif à maintenir la dignité de l'empire, et rempli d'activité. Le premier, il renonça aux *ikta* de la milice, qui dépendaient du *divan* du *naib*, et dont le produit s'élevait, chaque année, à cent mille ardebs de grains. Il abandonna le tout pour des œuvres pieuses. Il avait le jeu en horreur, était respecté, plein de fermeté. Jamais on n'avait entendu dire de lui qu'il eût injurié personne; jamais sa bouche ne prononçait une parole déshonnête. Il était extrêmement hardi, et supprima plusieurs institutions vexatoires; du reste, il joignait à un esprit léger un orgueil excessif. Il méprisait les émirs, qui, de leur côté, conçurent pour lui la haine la plus vive. Ils sentirent bien qu'ils ne parviendraient à le renverser que par l'assassinat du sultan. Ils se réunirent pour tramer ce complot, qui réussit, ainsi qu'on la vu. Les émirs qui trempèrent dans ce meurtre, furent : Seïf-eddin-Kurdji, Seïf-eddin-Nougaï, Kara-Torontaï, Kedjek, Arslan, Akousch et Bilbek-arresoul. Lâdjin

(37) Au lieu de ces mots : لو علمت انى اذا قتلته منكوتمور يبقينى بعده, j'ai cru devoir lire : اذا قتلته منكوتيمور يبقي بعده.

avait occupé le trône, deux ans deux mois et treize jours, depuis l'époque où
Melik-Adel-Ketboga ayant quitté son *dehliz*, dans le campement d'Aoudja,
Lâdjin avait reçu le serment de fidélité des émirs, savoir : le lundi, vingt-
huitième jour du mois de Moharrem, l'an 696, jusqu'au moment où il fut as-
sassiné; et depuis l'abdication de Ketboga, qui eut lieu à Damas, et amena la
reconnaissance complète de Lâdjin, comme souverain, en Égypte et en Syrie,
événement arrivé, le samedi, vingt-quatrième jour de Safar, deux ans et deux
mois, moins treize jours. Au moment de sa mort tragique, le prince était âgé
d'environ cinquante ans. Il était roux, avait des yeux bleus, le visage marqué de 523
veines. Il était d'une grande taille, avait un aspect imposant, était brave, intré-
pide, plein d'intelligence, religieux; il aimait la justice, montrait de l'inclina-
tion pour tout ce qui était bien, chérissait les hommes vertueux, et était d'un
commerce aimable. Il joignait a ces qualités une conduite austère et de la ré-
pugnance à nuire. Il supprima un grand nombre de taxes مكوس, et il avait cou-
tume de dire : « Si je vis, je n'en laisserai subsister aucune. » Il aimait la so-
ciété des gens instruits ainsi que des hommes du commun, et allait partager
leur repas. Il était grand mangeur. On ne pouvait lui reprocher d'autre défaut
que son excessive soumission à son *mamlouk* et son *naïb* l'émir Mankoutimour,
dont il suivait tous les avis et adoptait toutes les volontés, par suite de l'ex-
trême affection qu'il avait pour lui. Cette conduite causa la mort tragique de
l'un et de l'autre : elle amena aussi la dévastation des provinces de l'empire, en
suscitant l'invasion de Gazan.

En effet, l'émir Kandjak et les autres émirs qui l'accompagnaient, poussés par leur haine contre Mankoutimour et la crainte qu'il leur inspirait, se retirèrent auprès de Gazan, et l'excitèrent à faire une expédition en Syrie. Il en résulta une série d'événements, que nous raconterons, s'il plaît à Dieu. Lâdjin, depuis le moment où il eut assassiné Melik-Aschraf, était convaincu intimement qu'il périrait lui-même de mort violente. Un peu après l'*asr*, le jeudi, dans la soirée duquel il devait être égorgé, il se fit apporter du *silah-khanah* (l'arsenal) un paquet de flèches pour les exercices du Meïdan (38). Il commença à remuer chaque

(38) Le texte porte : سرب نشاب ميداني, ce qui n'offre pas de sens. Dans l'histoire de Nowaïri, le premier mot est écrit ندب, ce qui est la véritable leçon. On peut voir ce que j'ai dit sur le sens du terme ندب dans les notes qui accompagnent la première partie de ce volume. J'ajouterai

flèche l'une après l'autre, en disant : « Celui qui a tué sera tué. » Il répéta ces mots à plusieurs reprises, et le sort était là tout prêt à réaliser ce discours (39);

seulement ici quelques exemples. On lit dans l'*Histoire de Beirout* (man. ar. 821, fol. 90 r°) : عمل لتنكز ندب نشاب « Il fabriqua pour Tenkiz un faisceau de flèches. » Ce mot, employé au pluriel انداب, désigne *les exercices qui se font avec les flèches*. On lit dans une *Vie du sultan Gouri* (de mon manuscrit, fol. 53 r° et v°): لعب اندابا في الميدان « Il se divertit plusieurs fois, dans le *meidan*, au jeu des flèches. » Et (*ibid.*) : زاد في لعب الانداب « Il porta à un plus haut point le jeu qui « consistait à décocher des flèches. » On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 10 v°): من يدّعى فيه المعرفة وهو اجنبي عنها لا يعرف اسم نوع من اندابه على جليته « Celui qui « se vante de connaissances dans ce genre, tandis qu'il y est complétement étranger, ne sachant pas en « réalité le nom d'un des genres d'exercice qui ont lieu avec des flèches. » Par suite, le mot انداب s'applique *aux exercices, aux évolutions de la guerre*. On lit dans l'*Histoire du sultan Gouri* (f. 65 r°) : كان عارفا بانداب الحرب « Il était instruit dans les exercices de la guerre; » et plus bas (f. 98 r°) : وقع بينهما من الحرب اندابا « Il fit arriver au milieu d'eux les exercices militaires. » Dans l'*Histoire des rois d'Abyssinie* de Makrizi (p. 6) : من انداب اللعب بآلات الحرب « Des exercices de « divertissement avec les instruments guerriers. » Le mot ensuite désignait *des exercices*, *des évolutions d'un autre genre*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias, en parlant d'un danseur de corde (t. I, 2e partie, f. 104 r°) : اظهر اندابا غريبة « Il exécuta des tours surprenants. » Et (t. II, f. 195 v°): اظهر من هذه الانداب العجايب « Il exécuta, en ce genre, des évolutions surpre- « nantes. »

(39) Notre auteur fait ici une allusion manifeste à une expression proverbiale, employée fréquemment chez les Arabes, et conçue en ces termes : إنّ البلاء مُوكّل بالمنطق « Certes, l'épreuve « (le malheur) s'attache au discours. » Si l'on en croit Meidani (*Proverbes*, 37), et Masoudi (*Tenbih*, man. de S. Germain, fol. 132 v°), l'origine de cette locution remontait à Mahomet lui-même, qui en fit l'application à Abou-Bekr, dont les connaissances, si profondes sous le rapport des généalogies, s'étaient trouvées en défaut devant l'habileté supérieure d'un jeune homme. Ce proverbe se trouve bien souvent cité par les écrivains arabes et persans. Je le rencontre dans le *Kitâb-alagâni* (t. IV, f. 314 v°); le *Moroudj* de Masoudi (tom. I, f. 287 v°); le *Kaschschâf* de Zamakhschari (t. II, f. 120 v°); le *Traité du gouvernement* de Kemâl-eddin (man. ar. 890, f. 35 v°); le *Fâkihat-alkholafâ* d'Ebn-Arabschah (p. 90); dans un vers que cite Abou'lmahâsen (*Histoire d'Égypte*, man. ar. 659, fol. 148 r°), et qui est conçu en ces termes :

احفظ لسانك لا تقول فتبتلى    ان البلاء موكّل بالمنطق

« Garde bien ta langue : ne parle pas, de peur d'éprouver quelque inconvénient; car le malheur « est attaché au langage. » Les mêmes mots se retrouvent dans le *Tarikhi-Wassâf* (manuscrit, fol. 213 r°), dans l'*Histoire* de Mirkhond où on lit (*Histoire des Seldjoucides*, IVe partie, fol. 111 r°) : مضمون كلمة البلاء موكل بالمنطق بوضوح پيوست « Ainsi se réalisa le sens de cette parole : le « malheur est attaché au discours. » Abou'lmahâsen, dans son *Manhel-sâfi* (tom. IV, manuscr. 750, fol. 87 r°), cite ce proverbe comme se rencontrant dans des vers où un poëte d'Égypte, Abd-allatif-ben-Ahmed-Faioumi, faisant à la fois l'éloge de la grammaire et une critique de la logique, et

car, au bout de quatre heures, le prince fut assassiné par son page. Un fait semblable était arrivé à Melik-Aschraf. Celui-ci se trouvait dans une enceinte de chasse حلقة صيد. C'était (à l'émir Hosâm-eddin-Lâdjin) que, ce jour-là, appartenait la fonction de porter les armes derrière le sultan. (L'émir Bektout-Alaïs) s'étant rendu au poste qu'il devait occuper dans l'enceinte, (Lâdjin) lui remit les armes du sultan, et lui dit : « (Prends ces armes) et va trouver le prince; car c'est là « l'ordre qu'il a donné. » (Bektout) reçut les armes, et se dirigea vers la per-

jouant sur le double sens du mot منطق, qui, en arabe, désigne également *le discours* et *la logique*, transcrit cette expression ان البلاء موكل بالمنطق « Certes, le malheur est attaché à la logique. » Dans l'*Histoire* de Nowairi (26ᵉ partie, man. de Leyde, fol. 179 r°), on lit, avec une légère variante : كان القضاء موكل بالمنطق « La destinée était attachée au discours. » L'auteur du *Djihân-kuschaï* (man. de Ducaurroy, fol. 16 v°) nous offre une parole de Mahomet conçue en ces termes : البلاء موكل بالانبياء ثم الاولياء « Le malheur s'attache aux prophètes, puis aux saints. »

Le participe مُوَكَّل signifie : *qui est préposé à une chose, qui lui est inhérent.* Dans un vers que cite Ebn-Khallikan (man. ar. 730, fol. 197 v°), on lit : والحادثات موكلات بالفتى « Les infortunes « sont attachées à l'homme. » Un vers reproduit par le même historien (f. 199 v°) offre ces mots :

فلا تعدْ لحديث ان طبعهم موكل بمعادات المعادات

« Ne reviens pas à un récit; car le naturel de ces hommes est enclin à repousser les répétitions. » Dans le *Roman d'Antar* (t. IV, fol. 163 v°), on lit cet hémistiche : فؤادى معنى بالغرام موكل « Mon « cœur est affligé et attaché à l'amour. » Dans le *Divan des poètes de la tribu de Hudheïl* (f. 168 v°) on lit, en parlant d'une femme : موكلة بالشك, ce que le commentateur explique par : تشك في حبى اياها « Elle doute de mon amour pour elle. » Dans un vers de l'*Anthologie* intitulée *Kharidah* (man. 1374, fol. 25 v°) : غادرة جور الهوى موكلا بفكرة « La tyrannie de l'amour le laissa livré à ses « réflexions. » Dans le *Kalaïd-alikian* (de mon manuscrit, p. 152) : الا هوى بالمكرمات موكل « Si ce « n'est un amour attaché aux pensées généreuses. » Ebn-Abi-Osaïbah, dans la *Vie des Médecins*, s'exprime ainsi : كلام العجلة موكل به الزلل « Lorsque le discours est le fruit de la précipitation, les « erreurs lui sont inhérentes. » Dans un vers du *Kitâb-alagâni* (t. II, f. 146 v°) : ان اللسان بذكرها لموكل « Certes, ta langue est vouée à rapporter ce fait. » Dans le *Yétimah* (m. ar. 1272, f. 181 v°) :

فراق اخلاى الذين عهدتهم يوكل قلبى بالهموم اللوازم

« La séparation de mes amis, dans la société desquels je vivais, livre mon cœur à des soucis conti- « nuels. » Dans un vers du *Kitâb-alagâni* (t. II, fol. 142 r°), on lit, en parlant de l'amour : وانت به حتى الممات موكل « Tu lui es voué jusqu'à la mort. » Dans le même ouvrage (tom. I, fol. 15) : انا به موكل بالجمال اتبعه « Je suis voué à la beauté, et la suis partout. » Ailleurs (t. IV, fol. 213 v°) : به الفواد موكل « Le cœur lui est dévoué. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (f. 443 v°) : الخطاء موكل بالانسان « Les fautes sont inhérentes à l'homme. » Dans les *Proverbes* de Meïdani (Proverb. 4) :

sonne du sultan. Lâdjin alla prendre la place qu'avait occupée Bektout. Celui-ci, à son arrivée, trouva Melik-Aschraf qui était à cheval, et avait sous son front l'extrémité du manche de son fouet, sur lequel il appuyait sa tête; l'autre extrémité du fouet était fortement appliquée vis-à-vis de la selle. Il semblait, par suite d'une réflexion profonde, plongé dans l'extase (40). Ensuite, il se re-

يستولى عليهم السهو كانه موكّل بهم « La négligence s'empare d'eux, et devient, pour ainsi dire, inhérente à leur nature. » Dans le *Hamasah* (*Excerpta*, ed. A. Schultens, pag. 494) : انى ... موكّل باقدام نفس « Je suis voué à la bravoure. » Et (man. f. 222 v°) : كانه برزٌ على اهل الصواب موكّل « Comme s'il était voué à combattre les hommes raisonnables. » Dans l'*Histoire des Seldjoucides* d'Imad-eddin-Isfahâni (man. de S. Germain, fol. 20 r°) : صارت نفسه لها موكّلة بالحب « Son cœur « était pour elle voué à l'amour. » Ailleurs (fol. 76 r°) : قلب مويد الملك موكّل بالانتقام « Le cœur « de Mouwaïad-almulk était voué à la vengeance. » Un vers cité par Soiouti, dans son commentaire sur le *Mogni* (manuscrit, fol. 122 r°), offre ces mots : وانى بالحرب العوان موكّل باقدام نفس ما اريد بقاءها « Et moi, dans la guerre la plus acharnée, je me voue à exposer une vie, dont je ne désire « pas la conservation. »

(40) Le mot غيبة, *absence*, désigne *une extase, une absence d'esprit*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 129 r°) : ندماه فى غفلة لهوهم وغيبة سكرهم « Ses com- « mensaux étaient dans l'apathie causée par leurs divertissements, dans l'absence d'esprit qui était « le produit de leur ivresse. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. I, fol. 192 v°) : حال السكر والغيبة « L'état d'ivresse et l'absence d'esprit. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, pag. 282) : الغالب على الشيخ ... الاستغراق والغيبة « L'état ordinaire du scheikh était d'être absorbé dans « des réflexions et dans l'extase. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. IV, man. 750, f. 122 v°) : كان له غيبة وحضور كالجنون « Il avait des moments d'absence et de présence d'esprit qui ressem- « blaient à de la folie. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. 643, fol. 202 v°) : كان ... يتحرز من الوقوع فى الغيبة والجلوس عند سماعها ومتى استغيب بحضرته قام من المجلس « Il évitait avec soin de tomber dans l'extase, en restant assis, pour écouter ce discours. « Lorsqu'il entrait dans cet état, en présence de cet homme, il se levait de la salle. » On lit dans l'ouvrage intitulé *Awârif-almaârif* (man. ar. 375, fol. 182 r°) : قد يعنون بالغيبة الغيبة عن الاشياء بالحق فيكون على هذا المعنى حاصل ذلك راجعا الى مقام الفناء « On entend par le mot « غيبة *gaïbah* une absence réelle des objets; et, dans ce sens, le résultat répond à ce que désigne le « mot *fenâ* (anéantissement). » Le mot غيبوبة exprime une idée analogue. On lit dans les *Mille et une Nuits* (t. I, p. 244) : دخلت فى الغيبوبة « Elle entra dans l'extase. » Le verbe غاب من نفسه signifie *avoir perdu l'esprit*. On lit dans le *Roman d'Antar* (t. III, fol. 226 r°) : تسكره حتى يغيب من نفسه « Tu l'enivreras jusqu'à ce qu'il perde l'esprit. » Dans la *Vie de Saladin* par Beha-eddin (p. 276) : كان ذهنه غايبا « Il avait une absence d'esprit. » Dans le *Awârif-almaârif* (fol. 112 r°) : قلب غايب عن قصد ما يقول « Un esprit distrait qui ne cherche pas ce que cet homme dit. » Dans

tourna et dit à Bektout : « Pardieu! en regardant derrière moi, j'ai aperçu « Lâdjin qui tenait à la main les armes et l'épée : Je me suis imaginé qu'il allait « m'en frapper; et, en fixant les yeux sur lui, je lui ai dit : « O Schoukaïr, remets « ces armes à Bektout, afin qu'il les porte; et toi va prendre sa place. » Bektout lui dit : « Je supplie, au nom de Dieu, le sultan, notre maître, de ne pas con- « cevoir une idée semblable. Lâdjin est un personnage trop peu important, et a « l'esprit trop faible, pour oser former un pareil projet, et, encore moins, l'exé- « cuter. Il est mamlouk du sultan, il a été celui de notre maître le sultan à qui « Dieu a donné la couronne du martyre. Il a été élevé dans le palais auguste. » Le prince lui répondit : « Je t'ai seulement fait connaître ce qui m'a passé dans « l'esprit, ce que je me suis imaginé. » Bektout dit, à cette occasion : « Je crai- « gnis pour Lâdjin l'effet des idées que le sultan avait conçues, par rapport à lui. » Voulant lui donner un conseil salutaire, j'allai le trouver cette nuit-là
même, et lui dis : « Évite le sultan; ne porte pas si souvent ses armes, et ne te 524
« trouve pas seul avec lui; » en même temps je lui racontai ce qui s'était passé. Il fit un grand éclat de rire, et parut étonné. Je lui dis : « Il y aurait plutôt là « de quoi faire pleurer. » Il me répondit : « Si je ris, c'est de la sagacité du « prince. Au moment où il me regarda et me dit : « O *Schoukâïr* (Rousseau), » je « fus sur le point de tirer son épée, et de m'en servir pour le tuer. » Bektout ajou- tait : « En entendant ces paroles, je restai profondément étonné. » Et ce qu'il y eut de surprenant, ce fut que la même blessure qui avait causé la mort d'A- schraf se retrouva précisément sur le corps de Lâdjin, après son assassinat.

Souvent, durant son règne, ce prince, au moment où il allait commencer sa prière, se tenait debout, découvrait sa tête, et suppliait Dieu de prolonger sa vie, jusqu'à ce qu'il pût se mesurer avec Gazan. Puis il ajoutait : « Mais je crains que le terme de mes jours ne m'atteigne avant cette époque; » et sa prévision se réalisa. Dans sa jeunesse, il était adonné au vin (41); durant son séjour à

le *Solouk* de Makrizi (tom. II, man. 673, fol. 480 r°) : جلوه وهو غايب « On l'emporta, et il avait l'esprit égaré. »

(41) Le verbe إنْهَمَكَ qui se construit avec la préposition فى, et plus rarement avec على, doit se rendre par *être voué, être passionnément adonné à une chose quelconque*. On lit dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 132 v°) : انهمك فى المعاصى « Il était profondément adonné à des actes « coupables. » Dans le *Madjdal* du nestorien Amrou (man. 82 p. 186) : منهمكين فى الفساد « Voués « au désordre. » Dans une *Collection de canons de conciles* (man. ar. 118, f. 50 v°) : للزناة المنهمكين

Damas, il buvait (42) avec les principaux habitants, et leur distribuait des présents au milieu de ses divertissements. Comme il se livrait au jeu avec excès, Schoudjaï dit à Melik-Mansour-Kelaoun : « Cet homme porte atteinte au respect « dû au sultan, par ses liaisons avec les hommes du commun de Damas, et sa « passion pour le vin. » Kelaoun lui adressa, par la bouche de l'émir Torontaï, *naïb* de Damas, des réprimandes et des menaces. Il lui écrivit aussi sur le même sujet. Lâdjin était, dans ses mouvements, d'une activité prodigieuse. Quelquefois, durant une partie de chasse, il s'absentait pendant un mois ou deux, accompagné de ses compagnons et de musiciens (43). Mais, lorsqu'il fut parvenu à

في ذلك « Pour les hommes débauchés qui sont voués à ces désordres. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. II, fol. 22 v°) : انهمك بن ابي عامر في صحبة غالب « Ben-Abi-Amer était « passionné pour la société de Gâleb. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (manuscr. 682, f. 72 v°) : لانهماكه في ضلاله وظلمه « Attendu qu'il était voué à l'erreur et à l'injustice. » Et ailleurs (chapitre اخلاق مصر) لانهماكه في اللذات « A cause de son attachement passionné pour les plai- « sirs. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. I, p. 462) : منهمكا في الشرب « Livré à la boisson. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 671, f. 129) : كان كثير الانهماك في اللذات « Il était livré « passionnément aux plaisirs. » Ailleurs (m. 666, f. 105 r°) : انهماكه في اللذات « Son goût effréné « pour les plaisirs. » Dans le *Maured-allatâfet* du même écrivain (p. 107), ainsi que dans le *Manhel-sâfi* de cet auteur (tom. II, f. 13 v°) : كان منهمكا في اللذات « Il était adonné aux plaisirs. » Dans la *Biographie du XI[e] siècle* (p. 99) : كان منهمكا على مطالعة كتب العلم « Il était voué à la lecture des « livres de science. » Dans les *Mille et une Nuits* (t. II, p. 42) : كانت منهمكة على عبادته « Elle était « vouée à son service. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (t. II, f. 226) : انهمك في لذة العيش « Il était adonné aux plaisirs. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (t. III, f. 98 v°) : انهمكوا على التردداد اليه « Ils s'adonnèrent à venir fréquemment chez lui. » Dans le *Fâkihat-alkholafa* d'Ebn-Arabschah (p. 172) : انا في الجهل منهمك « Je suis voué à l'ignorance. » Dans le même ouvrage, on trouve le mot منهمك employé d'une manière absolue, et signifiant *passionné, fanatisé*. On y lit (p. 177) : وقاه الله غدر المنهمك « Que Dieu le préserve de la perfidie de l'homme passionné. » Plus loin (p. 222) : كل منهمك غالي « Tout homme passionné à l'excès. » Et enfin (pag. 230) : مع عسكره المنهمك « Avec ses troupes fanatisées. »

(42) Le verbe عقر à la III[e] forme signifie *boire avec quelqu'un*. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 7 r°) : كان يعاقر المامون الخمر « Il buvait du vin avec Mâmoun. » Et plus loin (*ibid.* v°) : لم يزل يعاقرها الخمر « Il ne cessa de boire du vin avec elle. »

(43) Le mot ملها ou ملهي signifie *un instrument de musique*. Dans l'*Histoire* de notre auteur (t. I, p. 1126, 1128), les mots ارباب الملها expriment les *musiciens*. On l'emploie aussi avec la forme du pluriel. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 86 r°) : ارباب الملاهي من الطبول والزمور « Les joueurs d'instruments de musique, tels que tambours, fifres. » Les mêmes mots se retrouvent dans une *Histoire d'Égypte* dont le manuscrit m'appartient (fol. 14 r°); dans l'*Histoire*

la souveraineté, il renonça absolument au jeu, et tint une conduite irréprochable, entièrement occupé de la justice, dè l'équité, de dons, d'actes de bienfaisance. Il gagna l'affection des émirs, des soldats et du peuple; mais l'effet de ces bonnes qualités fut détruit par la mauvaise administration de Mankoutimour.

Lâdjin, après le meurtre de Melik-Aschraf, avait été obligé de se cacher, aussi bien que Kara-sonkor. Ce dernier avait eu un songe, par suite duquel il députa vers Lâdjin, pour l'inviter à se rendre auprès de lui; car chacun d'eux connaissait la retraite de l'autre. Lâdjin se fit porter, dans un coffre, à la maison de Kara-sonkor, qui était caché au Caire, dans la rue de Behâ-eddin. Après qu'ils se furent entretenus ensemble, Kara-sonkor dit à Lâdjin: « O Schoukaïr, « j'ai eu un songe que j'hésite à te raconter; car je crains qu'il n'excite en toi des « idées d'ambition, qu'il ne change tes sentiments, et que tu ne me trompes. » Lâdjin lui ayant juré qu'il n'en ferait rien, Kara-sonkor lui dit: « Il me sem« blait, dans mon songe, que tu étais en marche, ayant devant toi des chevaux, « dont les queues étaient liées, les crins tressés, et qui étaient couverts de *raka*« *bah* رقاب d'or, comme cela se pratique dans les marches des souverains; en« suite tu descendis de cheval, et tu t'assis sur un *menber* (une chaire) (44), étant « revêtu de la robe d'honneur du khalifat. Tu m'appelas, me fis asseoir sur « le troisième degré du *menber* et t'entretins un moment avec moi; après quoi, « tu me repoussas du pied, et je tombai du haut du *menber*. A ce moment je

d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 229 v°): ضربت تلك الشخوص بانواع الملاهي « Ces individus jouèrent différents genres d'instruments. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, p. 261): امر بابطال ضمان الملاهي « Il ordonna de supprimer la ferme des instruments de musique.»

Le mot مُلْهٍ désigne *un baladin qui fait métier de divertir la multitude.* Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 129 r°): نفى الملهيين واهل الشر « Il chassa les baladins et les hommes «pervers.» Ailleurs (man. 797, fol. 408 r°): حضرت المغنيون والملهيون « Les musiciens et les bala« dins étaient présents.» Au féminin le mot ملهية désigne *une danseuse.* Dans un vers cité par Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 38 r°): بكت الملهيات حزنا عليه « Les danseuses pleurèrent, par suite « des regrets qu'il leur inspirait. » Dans la *Vie* du sultan Bibars (man. 803, f. 143 r°): ... القاعات مشحونة بالملهيات « Les chambres étaient remplies de danseuses. » Dans un vers cité par Imad-eddin-Isfahâni, dans l'*Anthologie* appelée *Kharidah* (m. 1374, f. 137 v°): لام العواذل مغرما فى حب ملهية وقينة « Les hommes sévères blâmèrent un homme livré passionnément à l'amour d'une dan« seuse ou d'une musicienne. »

(44) Je crois devoir lire منبر, au lieu de جسر *un pont*, que présente le manuscrit.

« m'éveillai. Ce songe me présage que je me trouverai quelque temps près de ta
525 « personne, et que tu me précipiteras de ma place. Pardieu, ô Schoukaïr, je suis un « homme né pour le malheur. Je t'ai fait prêter un serment, et j'ignore si tu es sin« cère, ou si tu ne fais que rire. » Les choses se passèrent comme on l'avait prévu. Lâdjin, à son avénement au trône, décerna pour un peu de temps à Kara-sonkor la dignité de *naïb* (vice-roi); ensuite, arrivèrent les événements rapportés plus haut, et l'emprisonnement de Kara-sonkor. Celui-ci, à de courts intervalles, députait vers Lâdjin, et lui faisait dire : « O mon frère, en récompense de ce que « je t'ai annoncé les desseins que Dieu avait sur toi, rends-moi la liberté, et exile« moi où tu voudras. » Le sultan se mettait à sourire, et répondait au messager : « Salue l'émir, et dis-lui de ma part : S'il plaît à Dieu, la chose aura lieu bientôt. » Cependant Lâdjin eut un songe; il lui semblait qu'il se trouvait près de la porte de Koullah باب القلة, qui dépend de la citadelle : il était assis dans le poste du *naïb*, et ce dernier se tenait debout devant lui, les reins entourés d'une ceinture. Au moment où il se leva de sa place, lorsqu'il eut monté quelques marches, il rencontra un homme, c'est-à-dire Kurdji, qui le perça d'un coup de lance; en sorte que son corps ne présenta plus qu'un monceau de cendres. Le prince manda Ala-eddin-ben-Alansari, l'interprète des songes, et lui raconta sa vision. L'interprète lui dit : « Ce songe indique que le sultan recevra la cou« ronne du martyre de la main de Kurdji. » Lâdjin répondit : « C'est de « Dieu que j'attends mon secours. » Puis, recommandant à cet homme de garder sur le fait un profond silence, il le congédia, après lui avoir donné cinquante pièces d'or. L'interprète se rendit auprès de l'émir Mankoutimour, dont il était attendu. Interrogé par lui sur ce qui concernait le songe du sultan, il refusa de s'expliquer et dit : « Il s'agit d'une chose qui a trait aux femmes « du prince. » Mankoutimour lui dit : « Et moi aussi j'ai eu un songe. Il me « sembla que je sortais de faire ma cour au sultan, et que je retournais vers la « maison du *naïb*. Arrivé dans le vestibule, j'aperçus une colonne de marbre, « surmontée d'un chapiteau قاعدة. Tirant mon épée, j'en frappai la tête de la « colonne, et la renversai. Il sortit de la colonne une grande quantité de sang, « qui remplit tout le vestibule. » A ces mots, l'interprète tomba en syncope, et dit : « La vue du sang a interrompu le songe. » Il n'en dit pas davantage, dans la crainte d'exciter le courroux de Mankoutimour. Il se retira, s'étonnant luimême de la conformité que présentait l'interprétation des deux songes. Onze

jours après, un eunuque entra chez Ala-eddin, et lui présenta une lettre, qui portait qu'une des épouses du sultan, savoir, la fille de Melik-Dâher, avait eu le songe suivant : « Le sultan était assis, lorsqu'un oiseau semblable à un aigle « s'abattit sur lui, lui enleva la cuisse gauche, et s'envola vers le haut du palais; « puis, un corbeau plana au-dessus de l'édifice, en criant à trois reprises : « Kur-« dji. » L'interprète dit : « Voilà un songe dont je ne pourrai offrir l'explication « avant trois vendredis. » Il voulait par cette réponse mettre sa vie à couvert. Le second vendredi qui suivit ce songe, Lâdjin fut assassiné par la main de Kurdji. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri,* envoya chercher Ebn-Alansari, et lui demanda l'interprétation du songe de Lâdjin; car il avait été présent au récit que ce prince avait fait de son rêve, puis, il s'était levé, pour ne pas entendre l'explication. Ebn-Alansari lui rapporta ce qu'il avait dit; après quoi, il lui raconta le songe de Mankoutimour et celui de l'épouse de Lâdjin. L'émir
lui dit alors : « Dès que tu fus parti, le sultan me manda, et me rapporta ce 526
« qu'il t'avait dit; » puis, il ajouta : « Sais-tu quel est l'homme qui m'a percé « d'un coup de lance? » Je lui répondis que je n'en savais rien; alors il me montra Kurdji. Il me fit appeler de nouveau, au bout de quelques jours, et me dit qu'il avait communiqué à Mankoutimour les craintes que lui inspirait Kurdji. Mankoutimour lui répondit : « Je suis certain que vous allez négliger le « soin de vos affaires, jusqu'à ce que vos ennemis vous égorgent, ainsi que moi, « et fassent mourir vos Mamlouks en prison. Le seul moyen de prévenir ce « malheur est de tuer cet homme, je veux dire Kurdji. » Il jura que toutes les fois qu'il verrait Kurdji, il serait tenté de le frapper de son épée. Il se retira bien décidé à réaliser ce projet; mais Dieu s'interposa entre eux deux et Kurdji, jusqu'à ce qu'il exécuta par la main de cet homme l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre l'un et l'autre.

Le sultan était convenu avec Mankoutimour de faire arrêter Kurdji, Tagdji et Schawerschi, avec plusieurs autres émirs, le lundi, au moment où on allait faire sa cour au prince. Mankoutimour communiqua ce projet à ses affidés. Cependant, le sultan se livrait à de longues réflexions, et flottait incertain relativement au plan qu'il avait concerté avec Mankoutimour; tantôt, il voulait mettre la chose à exécution; tantôt, il voulait différer jusqu'à ce qu'il reçût des nouvelles concernant les émirs envoyés contre l'ennemi, et qu'il sût s'ils avaient été arrêtés ou non. Le matin, il manda l'émir Seïf-eddin-Selar, *émir-*

*medjlis*, et le députa vers Mankoutimour, pour lui recommander de ne rien faire de ce qu'il avait concerté avec le sultan, jusqu'à ce qu'il reçût de nouvelles instructions, attendu qu'il s'était présenté au prince une idée nouvelle, qui l'engageait à différer. Selar, ayant rempli son message, Mankoutimour supposa que le sultan avait communiqué à cet émir le fond de l'affaire; il commença à blâmer le sultan de ce qu'il ajournait ainsi l'exécution d'un plan arrêté entre eux. Il exposa à Selar l'état des choses, et ne lui dissimula rien. Bientôt sa colère se calma. L'envoyé rapporta au sultan que Mankoutimour lui obéirait ponctuellement; il ne dit rien au prince des révélations que l'émir lui avait faites, mais il alla immédiatement trouver Kurdji, Tagdji et leurs adhérents, et leur exposa tout ce qui se tramait contre eux : aussitôt ils se préparèrent à la guerre, et les choses se passèrent ainsi que je l'ai rapporté.

Par un hasard singulier, la nuit où devait avoir lieu le meurtre de Lâdjin, il parut dans le ciel une comète, dont la queue semblait toucher la terre. Le sultan, ayant aperçu cette étoile, resta stupéfait, et une altération manifeste se peignit sur son visage. Il dit au *kadi-alkodat* Hosâm-eddin, qui se trouvait auprès de lui : « Voyez-vous ce qu'annonce cette étoile? » Le kadi répondit : « Elle « ne présage que du bonheur. » Le sultan se tut un moment, puis il reprit en ces termes : « O kadi, le *hadîth* qui porte que tout homme qui a tué sera tué, « est parfaitement vrai. » En disant ces mots il parut profondément affecté. Hosâm-eddin entreprit de le calmer et de dissiper son chagrin. Lâdjin lui dit : « Nous appartenons à Dieu, et nous reviendrons à lui. » Il répéta ces mots à plusieurs reprises; et ce fut dans cette même séance qu'il périt assassiné.

Le hasard voulut aussi que, cette nuit-là, un des *silahdâr* lui présenta une épée, qu'il avait tirée du trésor. Le prince examina cette arme, et en fut charmé. Kurdji s'étant mis à en vanter la beauté, le sultan lui dit : « Il me semble que « tu voudrais obtenir cette épée. » Kurdji répondit : « Par Dieu, cela est
527 « vrai, Monseigneur. » Lâdjin repartit : « Elle ne te convient pas. » Puis se tournant vers Nougaï, il lui donna l'arme, et lui dit : « Prends-la, afin de t'en servir « pour tuer ton ennemi. » Or ce fut précisément lui dont la main, un moment après, porta le premier coup à Lâdjin.

Ce prince fut enterré sous un *tourbeh* (tombeau), dans le cimetière de Karafah, à côté du tombeau de Melik-Adel-Ketboga. Les fils de ce dernier se rendaient à la sépulture de Lâdjin, la frappaient de leurs sandales, et lançaient

contre le mort des paroles insultantes. Ils continuèrent ainsi durant quelque temps, cherchant par là à satisfaire leur vengeance.

Lâdjin était plein de respect pour la justice légale الشرع, pour ses ministres, et en faisait exécuter les arrêts. Les biens des orphelins étaient restés jusqu'alors entre les mains des émirs. Il leur en ôta la gestion, et fit déposer ces fonds dans une caisse nouvelle مودع, qu'il institua à cet effet. Suivant un rescrit émané de ce prince, si un homme venait à mourir, laissant des héritiers en bas âge, la succession était portée au *dépôt de la justice* مودع الحكم (45), dont l'administra-

(45) Le mot *mouda* مودع désignait *une caisse où l'on déposait les fonds assignés à telle ou telle destination.* Ce terme, employé seul ou avec l'addition du mot الحُكْم (*l'autorité judiciaire*), indiquait *une caisse placée sous la surveillance du kadi, et dans laquelle on tenait en réserve les biens appartenant aux orphelins et aux personnes absentes.* C'est ce qu'atteste Makrizi, lorsqu'il dit, dans sa *Description de l'Égypte*, en parlant de l'édifice appelé *Khan-Mesrour* خان مسرور (manuscr. 682, fol. 330 v°) : كان فيه مودع الحكم الذى كان فيه اموال اليتامى والغياب « Là était placee la caisse « de l'autorité judiciaire, qui renfermait les biens des orphelins et des absents. » Dans le même ouvrage (fol. 99 v°) : اخذوا من المودع الفا وخمسماية دينار « Ils enlevèrent de la caisse quinze cents « dinars. » Plus loin (fol. 285 v°) : مال الايتام الذى كان بمودع الحكم « Les biens des orphelins, « que renfermait la caisse de l'autorite judiciaire. » Et enfin (t. II, man. 798, f. 255 r°) : امر بحمل مال الاحباس من المودع الى بيت المال « Il ordonna de transporter de la caisse de depòt au tré« sor les fonds appartenant aux fondations pieuses. » Dans le *Solouk* du même historien (tom. II, m. 673, f. 101 r°) : طلبوا امين الحكم وارادوا منه ان يقرضهم من مال الايتام مايتى الف دينار ذهبا والا نهبوا المودع « Ils mandèrent l'*amin* (le trésorier) de l'autorité judiciaire, et le pressèrent « de leur prêter, sur les fonds des orphelins, la somme de deux cent mille dinars en or, le me« naçant, en cas de refus, de piller la caisse. » Plus loin (f. 120 v°) : ان يتخذ لايتام الحنفية مودعا يودع فيه اموالهم « Pour qu'il établît, en faveur des orphelins de la secte d'Abou-Hanifah, « une caisse dans laquelle seraient déposés leurs biens. » Ailleurs (f. 134 v°) : ترك ما خلفه بمودع الحكم « Les biens laissés par lui furent placés dans la caisse de l'autorité judiciaire ; » et (f. 199 v°) : ختم على موادع الايتام « Il mit le scellé sur les caisses des orphelins. » Des expressions analogues se retrouvent dans l'*Histoire d'Égypte* de Mohammed-ben-Moiassar (m. 802 A, fol. 55 v°). Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni, autrement Ebn-Hadjar (t. I, m. ar. 656, f. 27 v°) : ما سعى فيه من احداث مودع للحنفية « Les efforts qu'il fit pour établir une caisse destinée aux Hanefis. » Ailleurs (fol. 55 r°) : لم يجد فى المودع الحكمى شيا « Il ne trouva rien dans la caisse de l'autorité « judiciaire. » Plus bas (fol. 109 r°) : ختم على مودعى الحكم « Il mit le scellé sur les deux caisses de « l'autorité judiciaire ; » et (*ibid.*) : مال المودع « Les fonds de la caisse. » Ailleurs (f. 242 v°) : كان بيده عمالة المودع الحكمى « Il avait l'intendance de la caisse de l'autorité judiciaire. » Ailleurs (t. II, m. 657, f. 227 v°) : العامل بمودع الحكم بالقاهرة « L'intendant de la caisse de l'autorité judiciaire au Caire. »

tion (46) était confiée au *kadi-alkodat* des schaféis. Si le mort avait établi un exécuteur testamentaire وصى (47), le kadi lui adjoignait des *adl* عدول (48) délégués par lui.

Dans l'*Histoire d'Ebn-kadi-Schohbah* (m. 687, f. 107 v°) : رسم السلطان برد دراهم الايتام التى كان اقترضها من المودعين بمصر والشام فى السنة الخالية من مودع القاهرة خمسماية الف وخمسين الف درهم « Le sultan ordonna de restituer, sur les fonds de la caisse du Caire, l'argent appartenant « aux orphelins, qu'il avait emprunté, l'année précédente, aux caisses d'Égypte et de Syrie, et qui « formait une somme de un million cinq cent mille dirhems. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* de Sakhâwi (m. 690, fol. 54 v°) : اجتهد فى ضبط المودع الحكمى « Il prit les plus grands soins pour « mettre en ordre la caisse de l'autorité judiciaire. » Dans une autre *Histoire des kadis d'Égypte* (man., fol. 7 r°) : لم يجد فى المودع الحكمى مالا « Il ne trouva pas d'argent dans la caisse de l'au- « torité judiciaire. » Plus bas (f. 40 r°) : هو اول من افرد للمودع الحكمى مكانا معينا « Ce fut lui qui, le « premier, affecta un local particulier pour la caisse de l'autorité judiciaire ; » et (f. 64 r°) : كان العمرى اول من اتخذ لاموال الايتام تابوتا توضع فيه ويوضع فيه مال من لا وارث له فكان هو مودع قضاة مصر « Omari fut le premier qui établit, pour les biens des orphelins, un coffre dans lequel ils étaient « déposés. On y plaçait également les fonds appartenant à ceux qui n'avaient pas d'héritiers ; c'était « là la caisse des kadis de l'Égypte. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. VII, f. 237 v°) : نزع الى السلطان صاحب ديوان الجباية ... بما كان فى المودع من مال الجباية « Le chef du bureau des « contributions remit au sultan les fonds de ce genre qui étaient déposés dans la caisse. » Plus bas (f. 238 v°) : سرح الحاجب الى اخراجها من المودع بدار ملكهم « Il envoya le *hâdjib* pour enlever « (les fonds et les étoffes) qui étaient en dépôt dans la caisse de leur capitale. » Ailleurs (f. 267 r°) : دخلوا الى مودع المال « Ils entrèrent dans la caisse ; » et enfin (t. VIII, fol. 415 v°) : اخذوا من مودع القاضى ما كان فيه من مال « Ils enlevèrent de la caisse du kadi les fonds qui s'y trouvaient dé- « posés. » Dans l'ouvrage biographique (العقد) de Taki-eddin-Fâsi (t. II, fol. 40 r°) : الصرر المقررة بالمودع الحكمى « Les bourses qui étaient placées dans la caisse de l'autorité judiciaire. »

(46) Le verbe حدث à la V^e forme signifie *avoir l'inspection, l'autorité, la juridiction sur une chose*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. II, man. 798, f. 341 r°) : الديوان المفرد الذى يتحدث فيه الاستادار « Le divan *moufred* (unique) qui est soumis à la juridiction de l'ostadâr. » Ailleurs (t. III, man. 673 C, f. 20) : صار ناظر الخاص متحدثا فيما هو خاص بمال السلطان يتحدث فى مجموع الامر الخاص « L'inspecteur du domaine privé avait la juridiction sur « tous les biens qui appartenaient en propre au sultan. Tout le domaine privé était soumis à son « inspection. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Bedr-eddin-Aintâbi (man. 684, f. 20 r°) : السلطان الملك الظاهر قد عينه فى التحدث فى المملكة نايبا عن ابنه « Le sultan Melik-Dâher l'avait désigné pour « administrer l'empire, comme delégué de son fils. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, fol. 67 r°) : تحدث فى امور الدولة « Il avait la juridiction sur toutes les affaires du royaume. » Ailleurs (fol. 116 r°) : بقى البلد لا فيه متولى ولا متحدث « La ville demeura sans gouverneur et « sans administrateur. » Plus bas (fol. 196 v°) : يتحدث فى الدولة هو والنظار « Il administrait l'em-

Lâdjin fit restituer un grand nombre de propriétés qui avaient été enlevées sans raison à leurs possesseurs légitimes. Tel était un bourg nommé *Damir*,

« pire, lui et les inspecteurs. » Dans le *Maured-allatâfet* d'Abou'lmahâsen (p. 90) : صار المتحدث في المملكة « C'était lui qui administrait le royaume. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (t. II, fol. 259) : جعل له التحدث على الشام « Il lui confia la juridiction sur toute la Syrie. » Plus bas (f. 303) : قرره في التحدث على جهات الشرقية « Il le maintint dans l'administration des branches « de revenu de la province de Scharkiah. » Et enfin (f. 313) : انه متحدث في ديوان الوزارة « C'était « lui qui avait la surintendance du *divan* du vizirat. » Le mot حديث signifie *autorité, juridiction.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, f. 194 v°) : كل منهم حديثه موضوعها الحديث مقيد « Chacun d'eux avait une juridiction restreinte. » Plus bas (f. 195 r°) : في انواع الاسطبلات « Les fonctions de cette charge consistaient dans l'inspection sur les diverses « écuries. » Dans le *Mesâlek-alabsar* (man. 583, f. 179 v°) : له حديث مطلق وتصرف تام « Il avait « une juridiction absolue et une autorité complète. » Plus bas (fol. 180 v°) : حديثه مقيد لا مطلق « Sa juridiction était restreinte et non absolue ; » et (f. 181 v°) : له الحديث في انواع الاسطبلات « Il avait la juridiction sur les différents genres d'écuries. »

Le mot حديث signifie quelquefois *une négociation, une conférence.* On lit dans la *Vie de Saladin* par Beha-eddin (p. 226) : انقطع الحديث « La négociation fut rompue. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. ar. 728, f. 150 r°) : كان المتوسط حديث بغدوين مع تمرتاش الامير ابو العساكر « C'était « l'émir Abou'lasâker qui servait d'intermédiaire pour la négociation entamée entre Bagdouin (Bau- « douin) et Timurtâsch. » On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, m. 140, p. 436) : انا ما لي معك حديث « Je n'ai aucune affaire avec toi. »

(47) Le mot وصيّ désigne *un exécuteur testamentaire : celui qui a été chargé de réaliser les intentions d'un mourant.* C'est en ce sens que chez les Schiites Ali-ben-Abi-Tâleb était désigné par le surnom de الوصيّ, comme ayant été chargé d'exécuter les volontés du *Prophète* (Ebn-Khaldoun, t. IV, f. 1 v°). On lit, dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen, en parlant d'un descendant d'Ali (m. ar. 671, f. 38 r°) : ولد خير الوصيّين « Le fils du meilleur des exécuteurs testamentaires. » Un vers du *Yétimah* (m. 1372, f. 133 v°) offre ces mots : الا الوصيّ امير المومنين علي « Si ce n'est « l'exécuteur testamentaire (du Prophète), le prince des Croyants, Ali. » Dans les poésies de Bohtori (man. 1392, fol. 346 r°) : نصرت الاوصيا على اليتامى « J'ai aidé ceux qui avaient été chargés du « soin des orphelins. » Le mot وصيّ est expliqué par Meïdani (*Proverb.* 3850) : من تكل اليه امرك بعد الموت « Celui à qui vous déléguez le soin de conduire vos affaires après votre mort. » On lit dans le *Moroudj* de Masoudi (tom. I, fol. 12 v°) : كان شيث وصيّا على ولده « Seth avait été « chargé de veiller sur ses enfants. » Dans le *Solouk* de Makrizi (t. I, p. 610) : كل منا عمل الاخر وصيّا على اولاده بعد موته « Chacun de nous désigna l'autre comme chargé de ses enfants après sa « mort. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 84 v°) : صيّره وصيّا على ولده « Il le nomma son « exécuteur testamentaire auprès de ses enfants. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. 657, f. 46 r°) : جعله الظاهر احد اوصيايه « Dâher le choisit pour un de ses exécuteurs testa- « mentaires. » Dans la *Vie de Bibars* de Nowaïri (fol. 49 v°) : جعله وصيّه على اولاده من بعده « Il le

situé sur le territoire de Damas, que Melik-Dâher avait assigné à ses enfants. Il rendit à Izz-eddin-ben-Kalânesi les biens dont il avait été privé illégalement

« désigna pour veiller sur ses enfants après sa mort. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. II, man. 748, fol. 83 v°) : هو احد وصياء والدى على تركته « Il était un des exécuteurs testamentaires « chargés d'administrer la succession de mon père. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. II, man. 798, f. 179 v°) : تقدّم اليه ان لا يمكّن وصيّا من الانفراد بتركة ميّت « Il lui recommanda de « ne pas souffrir qu'un exécuteur testamentaire eût seul entre ses mains la succession d'un mort. » Un vers cité dans le *Kalaïd-alikian* (de mon manuscrit, pag. 137) offre ces mots :

وجدت به على الايام غيظا كما وجد اليتيم على الوصىّ

« Par lui, j'ai souvent exprimé contre la fortune mon dépit et ma colère; comme un orphelin est « mécontent d'un tuteur. » Dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaïbah (fol. 79 v°) : جعل المامون الوصى فيها « Il désigna Mamoun pour être, à son égard, son exécuteur testamentaire. » Le verbe وصى à la II^e et à la IV^e forme, signifie : *désigner comme son exécuteur testamentaire, comme chargé de réaliser ses intentions à l'égard de ses enfants ou d'autres personnes.* On lit dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaïbah (*loc. laud.* fol. 79 v°) : وصى بعد ذلك كلّه عند وفاته الى المامون لابنه « Enfin, « au moment de sa mort, il désigna Mamoun pour le représenter auprès de son fils. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 279 v°) : وصاه على ابنه « Il le chargea d'être tuteur « de son fils. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. 657, f. 181 v°) : وصّاه على اولاده فربّاهم « Il le nomma tuteur de ses enfants, et cet homme prit soin de les élever. » Dans les *Mille et une Nuits* (t. II, p. 248) : احضر ولده ووصّاه بالرعيّة « Il fit venir son fils, et le désigna pour gouverner « ses sujets. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 80 r°) : وصّى له بحلب وولّاه الامر « Il lui remit, « par testament, la ville d'Alep, et lui confia l'autorité. »

A la IV^e forme, le même verbe signifie à peu près la même chose. On lit dans l'*Histoire d'Alep* (fol. 52 v°) : كان قد اوصى سعد الدولة لولو لما مات به « Au moment de mourir, il lui avait donné « pour tuteur Saad-eddaulah-Loulou. » Plus bas (fol. 94 r°) : اوصى بحلب لابنه شبيب « Il assi- « gna à son fils Schebib le gouvernement d'Alep. » Dans la *Vie d'Ebn-Khaldoun* (fol. 10 v°) : اوصاه على ابنه « Il le nomma pour prendre soin de son fils. » Dans l'*Histoire* du même écrivain (tom. III, f. 174 r°) : أوصى له بالامر « Il lui assigna le gouvernement. » Plus bas (fol. 205 v°) : اوصيك باهل بيتك وان تظهر كرامتهم « Je te recommande le soin de tes parents, afin que tu montres au « grand jour leur noblesse. » Dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaïbah (fol. 66 v°) : اوصى الاصغر بامراته « Il chargea le plus jeune de prendre soin de sa femme. » Dans l'*Ouvrage biographique* (العقد الثمين) de Taki-eddin-Fâsi (tom. II, fol. 10 r°) : كان ابوه اوصى عليه وعلى اخوته زوج ابنته « Son père avait, par testament, établi, pour son tuteur et celui de ses frères, l'époux de sa fille. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 175 r°) : كتبت الى تجار الكارم توصيهم بابنها .. وان يقرضوه ما يحتاج اليه « Elle écrivit aux marchands *kârem* pour leur recommander son « père, et les inviter à lui prêter tout l'argent dont il aurait besoin. » Dans les *Opuscules* de Soïouti (man. de S. Germ. 152, fol. 233 r°) : اوصى بك كل مسلم « Je te recommande aux soins de tous les « musulmans. »

sous le règne de Melik-Mansour-Kelaoun. Les habitants de *Balkas-alaschraf* furent déchargés par lui de taxes injustes مظالم, qui se montaient annuellement

(48) Le mot *adl* عَدْل, qui fait au pluriel *odoul* عدول, et que, dans l'arabe moderne, on prononce souvent, à l'imitation des Turcs, *adoul*, s'emploie quelquefois, chez les auteurs un peu anciens, dans le sens d'*arbitre, négociateur.* On lit dans la *Chronique de Tabari* (t. II, p. 178) ... كانت عدلا بين الناس « Elle était arbitre entre les hommes. » Dans l'ouvrage intitulé *Kitâb-aliktifâ* (man. ar. 653, fol. 34 r°) : بوران بنت كسرى كانت كلما اختلفت الناس بالمداين عدلا بينهم حتى يصطلحوا « Bouran, lorsqu'elle voyait la division régner parmi les habitants de Madaïn, s'en- « tremêlait au milieu d'eux, comme arbitre, jusqu'à ce qu'ils se réconciliassent. » Plus loin (*ibid.*) : كانت بوران عدلا « Bouran était arbitre ; » et (*ibid.*) : العدل بوران وصاحب الحرب رستم « Bou- « ran était l'arbitre et Rustem le général. »

Le mot *idl* عِدْل signifie *égal, équivalent, émule.* Au rapport du *Kitâb-alagâni* (t. I, fol. 13 r°), Abd-allah-ben-Abi-Rebiah avait reçu chez les Koraïschs, le surnom d'*alidl* : لانّ قريشا كانت تكسو الكعبة في الجاهلية باجمعها من اموالها سنة ويكسوها هو من ماله سنة فارادوا بذلك انه وحده عِدل لهم جميعًا « Attendu que les Koraïschs, durant le temps d'ignorance, revêtaient, une « année, la kabah tout entière ; et Abd-allah la revêtait une autre année : ils voulaient indiquer, par « ce surnom, que cet homme, à lui seul, pouvait lutter contre eux tous. »

Le mot *adl,* aujourd'hui, désigne *un notaire.* M. Estève (*Mémoire sur les Finances de l'Égypte*, p. 13), s'exprime ainsi : « Le *schâhed* reçoit l'épithète de *adel* ou *juste* pour caractériser la probité « qui doit présider à ses fonctions. » Hoest (*Nachrichten von Marokos und Fes,* p. 245) dit : « Les « contrats doivent être passés en présence de deux hommes qui servent de témoins... et ces deux « témoins doivent être *adul*...Si l'on vend un nègre, un cheval, une maison, ou un autre objet, un « acte, sur ce sujet, doit être dressé par deux *adul.* » Feu M. Michaud (*Correspondance d'Orient,* tom. VII, p. 52) dit « que le *chaeed* joint quelquefois à son nom celui de *adel,* c'est-à-dire juste. » Dans le *Tableau des établissements français de l'Algérie* (A. 1840, p. 357), on lit : « Les *adoul* sont « les assesseurs du kadi. » Dans l'ouvrage intitulé *Adab-alkadâ* (man. de S. Germ. 135, fol. 27 r°), le mot عَدْل est expliqué par شاهد *schâhed.* On lit dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 35 v°) : صار من عدول القاضي « Il était du nombre des *adl* du kadi. » Dans l'*Histoire d'Alep* (f. 186 r°) : كان عدلا على خزاين نور الدين « C'était un *adl* attaché au trésor de Nour-eddin. » Le mot *adâlah* عدالة désigne la charge d'*adl* (notaire). On lit dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (f. 35 v°) : لما ولي القضا شدد على العدول... كان يكتب سجالات باسقاط عدالة جماعة من العدول « Lorsqu'il fut « promu au rang de kadi, il se montra sévère à l'égard des *adl* ;...Il écrivait des cédules, pour « ôter à plusieurs d'entre eux le rang d'*ald.* » Ailleurs (fol. 96 r°) : حلف اهل كل حارة بحضور عدلين « Les habitants de chaque rue prêtèrent serment en présence de deux *adl.* » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, man. 704, fol. 292 v°) : صار من العدول المبرزين في العدالة « Il « était du nombre des *adl* les plus distingués dans leur profession. » Dans la *Biographie* du XI[e] siècle (pag. 486) : احد عدول محكمة باب الشعرية « L'un des *adl* du *mahkemeh* (tribunal) de la « porte de Schariah. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 119 r°) : كان من اعيان العدول تحت الساعات يشهد على الحكام « Il était un des principaux *adl,* qui résidaient sous

à une somme de trente mille dirhems. Il dédommagea ceux à qui la propriété de ce lieu avait été assignée عوّض مقطعيه. Il restitua aux fakirs le *wakf* de Kara-

« l'horloge. Il rendait témoignage devant les juges. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 35 v°) : صار من عدول القاضى « Il devint un des *adl* du kadi. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, « p. 285) : كان من الفقهاء والعدول « C'était un des *fakih* et des *adl*. » Ailleurs (pag. 337) : كان من العدول بالقدس الشريف ومن طلبة العلم « Il était, à Jérusalem, un des *adl* et des étudiants dans « les sciences. » Dans le *Solouk* de Makrizi (t. II, man. 673, fol. 93 r°) : لم يقدروا العدول على كتابة المبايعة « Les *adl* ne purent écrire la formule d'hommage. » Dans les *Opuscules* de Soïouti (man. de S. Germ. 152, fol. 263 r°). من لم يره وشهد به عدلان « Celui qui ne l'a pas vu, mais qui a pour lui « le témoignage de deux *adl*. » Abou'lmahâsen dans le *Maured-allatâfet* (p. 53) parle d'un acte qui « avait été certifié devant le juge, par quarante *adl*. » Plus bas (p. 62) il fait mention des kadis et des *adl* القضاة والعدول. Dans l'*Histoire* de Nowaïri (26ᵉ partie, man. de Leyde, fol 175 r°) : كانت العادة كذلك فى انشاء العدالة « Tel était l'usage adopté, pour la rédaction, chez les *adl*. » Dans le *Traité sur la religion chrétienne* d'Abou'lbarakât (man. ar. 84, fol. 38 r°) : اقامة القضاة والعدول « L'établissement des kadis et des *adl*. » Dans la *Vie des kadis d'Égypte* (fol. 90 r°) : ادخل فى العدالة من لا قدر له « Il introduisit dans le rang des *adl* des hommes sans mérite. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. ar. 663, fol. 16 v°) : كان من اعيان الفقهاء والعدول « Il était au nombre « des principaux d'entre les *fakih* et les *adl* » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. I, man. 797, fol. 334 v°) : الكتاب العدول « Les écrivains, les *adl*. » Ailleurs (man. 682, fol. 385 v°) : من شرط هذا المستوفى ان يكون عدلا « Ce *moustaufi* devait nécessairement être un *adl*. » Dans le *Fakihat-alkholafâ* (page 219) : كونكم عدولا شهدا « Si vous êtes *adl* et *schâhed* (témoins.) » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, pag. 424) : لان اشهود لم يكونوا عدولا « Attendu que les *schâhed* n'étaient pas *adl*. » Ebn-Khaldoun (*Prolégomènes*, fol. 82 r°), offre sur la charge nommée *adalah* عدالة des renseignements que je transcrirai ailleurs. Ebn-Assal, dans son *Traité sur la religion chrétienne* (manuscr. arabe 80, fol. 247 v°), donne des détails sur ce qui concerne le mot عَدْل. Plus bas (fol. 248 r°), on lit : ليسقطنه من العدالة والشهادة « Qu'il le « destitue des fonctions d'*adl* et de *schâhed*. » Dans la *Notice des lecteurs* de Dhehebi (man. 742, fol. 232 r°) : احد عدول القضاة « Un des *adl* des kadis. » Ailleurs (fol. 209 v°) : عرضت عليه العدالة فاباها « On lui offrit le rang d'*adl*, mais il le refusa. » Ailleurs (fol. 218 v°) : كان من كبار عدول الثغر « Il était un des principaux *adl* de la place. » Dans les *Mille et une Nuits* (tom. I, page 522) : كان عدلان يشهدان على الدماء والجراحات « Il se trouvait deux *adl* qui portaient témoignage « pour ce qui concernait le sang et les blessures. » Dans la *Vie de Saladin* de Beha-eddin (p. 249) : عدل الخزانة « L'*adl* du trésor. » Dans l'*Ouvrage* de Kodouri (de mon manuscrit, fol. 77 r°) : عدولا كانوا اوغير عدول « Qu'ils fussent *adl* ou non. »

Le verbe عَدَّل, à la IIᵉ forme, signifie *donner le rang d'adl*. On lit dans la *Vie des kadis d'Égypte* (man., fol. 53 v°) : كان من جملة من عدّله ابن وليد فى ولايانه الثلاث اربعين شاهد « Il était du « nombre des quarante-trois *schâhed* qu'Ebn-Wâlid, à l'époque de son gouvernement, avait promus « au rang d'*adl*. » Plus bas (f. 78 r°) : سأله ان يكلم القاضى فى تعديله « Il le pria de parler au kadi, « pour obtenir de lui le rang d'*adl*. » Ailleurs (fol. 22 v°) : لم يتفق انه عدل من الشهود احد « Il

kousch, qui avait été donné, comme *ikta,* depuis soixante ans. Le kadi des schaféis reprit cette propriété, qui rapportait chaque année dix mille dirhems; et ceux à qui elle avait été assignée, reçurent autre chose en échange. La maison *Kotbiah* الدار القطبية fut rendue à ceux qui en avaient été mis en possession,

« n'eut pas occasion d'élever un seul *schâhed* au rang d'*adl.* » Ailleurs (fol. 20 v°) : الذى عدّلكم هو الذى اسقطكم « Celui qui vous a promus au rang d'*adl* est le même qui vous a destitués. » Plus bas (fol. 41 v°) : عدّل جماعة من الاشراف « Il promut au rang d'*adl* plusieurs d'entre les schérifs. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 663, f. 101 r°) : حوانيت التعديل « Les boutiques « où se tenaient les *adl.* » Dans l'*Histoire* de Nowairi (26e partie, m. de Leyde, fol. 175 rect.) : جلس الشيخ بجامع مصر لتعديل من شهد بعدالته منهم « Le scheikh prit séance dans la grande mosquée « de Fostat, afin de conférer le rang d'*adl* à ceux dont le mérite était attesté. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, man. 797, fol. 318 rect.) : هو من الشهود المعدّلين وتارة يكون من الاشراف المميّزين « Il est du nombre des *schâhed* promus au rang d'*adl.* Tantôt il fait partie « des schérifs les plus distingués. » Ailleurs (fol. 382 r°) : اعيان المعدّلين « Les principaux d'entre « ceux qui étaient promus au rang d'*adl.* » Dans le *Traité sur la religion* d'Abou'lbarakât (man. 84, fol. 20 r°) : فى الشهود المعدّلين « Parmi les *schâhed* promus au rang d'*adl.* » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, man. 140, pag. 85) : انّ شابّا من الشهود المعدّلين بمصر الذين يحضرون مجلس قاضى الحكم بها « Un jeune homme, du nombre des *schâhed* promus au rang « d'*adl,* dans la ville de Fostat, et qui assistaient aux séances du kadi. » Plus bas (pag. 146) : من جملة الشهود المعدّلين بمصر « Du nombre des *schâhed* promus au rang d'*adl,* dans la ville de « Fostat. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (m. 730, f. 281 r°) : مجالس القضاة والحكّام والمعدّلين « Les séances des kadis, des juges et de ceux qui étaient promus au rang d'*adl.* » Dans l'*Histoire* du pretendu Hasan-ben-Ibrahim (fol. 8 r°) : كان احد المعدّلين ببغداد « Il était un de ceux qui « avaient été promus au rang d'*adl* à Bagdad. » Dans la *Chronique* de Dhehebi (man. arab. 646, f. 154 v°) : جلس قاضيا...وعدّل جماعة « Il siégea comme kadi ... et conféra à plusieurs le rang « d'*adl.* » Plus bas (*ibid.*) : تاخّر عنه من كبار العدول فعدّل خلقا فى عدّتهم « Plusieurs des principaux « *adl* tardèrent à se rendre auprès de lui. Il introduisit dans leurs rangs plusieurs personnes avec « le titre d'*adl.* » Dans le *Traité de l'arbalète* (man. ar. 1579, f. 80 v°) : لكى يصير شاهدا معدّلا « Afin qu'il fût un *schâhed* promu au rang d'*adl.* » Dans l'ouvrage intitulé *Nadm-aldjouman* (man. ar. 741, f. 41 v°) : رجل قد عدّله المبارك « Un homme que Moubârak avait promu au rang d'*adl,* « avec le titre d'*adl.* » Ailleurs (fol. 324 v°) : اخذ فى تكثير الشهود وتعديل من لا يليق « Il com- « mence à multiplier le nombre des *schâhed,* et à conférer le titre *d'adl* à des hommes qui n'en « étaient pas dignes. »

Le verbe عَدَّلَ, à la Ve forme, signifie *remplir les fonctions d'*adl. On lit dans le *Traité biographique* (العقد الثمين) de Taki-eddin-Fâsi (t. I, f. 86 v°) : تعدّل بالقاهرة وجلس للشهادة « Il remplit au Caire les fonctions d'*adl,* et siégea comme *schâhed.* »

depuis le départ de Melik-Kâmel. Elle se trouvait, depuis environ soixante années, dans la possession d'un des commandants de la *halkah* et de ses héritiers. De nombreux *ikta*, qui étaient dans les mains des émirs, furent rendus à leurs vrais propriétaires. Les soldats, en Égypte, renonçaient à leur *ikta*, parce que les impôts ne leur produisaient pas un grand bénéfice. Le terrain passait sous la juridiction حمى d'un émir, et devenait le refuge des malfaiteurs et des brigands.

Lâdjin était brave, surpassant tous ses rivaux dans tout ce qui avait trait aux exercices militaires. Il montrait une extrême bonne foi envers les personnes de sa connaissance et ses serviteurs. Il défendit de porter des turbans كلفتاه de brocart d'or, et des bordures de la même étoffe, ainsi que des vêtements d'or. Il réprimait avec une sévérité implacable tous les actes illicites; et plusieurs fils d'émirs ayant été surpris à boire du vin, reçurent la bastonnade. Ce prince jeûnait durant les mois de Redjeb et de Schaban. Il se levait la nuit, et faisait des aumônes continuelles. Il joignait à ces qualités un caractère plein de douceur.

*Détails sur la manière dont les émirs conduisirent les affaires de l'empire après la mort de Melik-Mansour-Lâdjin.*

Après l'assassinat de Melik-Mansour-Lâdjin et de son *naib* l'émir Mankouti-
528 mour, les émirs qui se trouvaient présents dans la citadelle, savoir : Izz-eddin-Aibek, le *khâzindâr* (trésorier) Mansouri; Rokn-eddin-Bibars, le *djaschenkir;* Seif-eddin-Selar, l'*ostadâr;* Hosâm-eddin-Lâdjin-Roumi, l'*ostadâr*, qui était arrivé d'Alep; Djemâl-eddin-Akousch-Afram; Bedr-eddin-Abd-allah, le *silâhdâr;* l'émir Kurt, le *hâdjib*, se concertèrent avec les deux émirs Kurdji et Tagdji; ils convinrent d'écrire à Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, afin de le faire venir de Karak, et de le placer sur le trône de la souveraineté, sous la condition que Tagdji occuperait le rang de *naïb-assaltanah* (vice-roi), et qu'aucune affaire ne serait décidée que du consentement des émirs. Tous, dans la nuit du vendredi, jurèrent l'observation de ce traité. Dès le point du jour on ouvrit la porte de la citadelle; l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Kattâl-assaba monta à cheval, accompagné du reste des émirs, et, tous ensemble, se rendirent à la forteresse. On écrivit à l'émir Kandjak, *naib* de la Syrie, et à l'émir Belban-Tabbâkhi, *naïb*

d'Alep, pour les informer des événements qui venaient de se passer et leur prescrire de faire arrêter Idagdi-Schoukaïr, Djâgân, Hamdan, et les émirs Hosâmis. Cette dépêche fut confiée à l'émir Balgaï, l'un des émirs de Damas, qui était arrivé apportant une lettre de l'émir Kandjak, le samedi, douzième jour du mois, après l'assassinat de Lâdjin; et la lettre avait été reçue par Tagdji. Celui-ci prit place dans le poste destiné au *naïb*, ayant les émirs à sa droite et à sa gauche. On servit, suivant l'usage, le festin que donnait le sultan; ensuite, la conversation s'engagea sur le projet de députer vers Melik-Nâser. Kurdji prit la parole, et dit: « O émirs, c'est moi qui ai tué le sultan Lâdjin pour venger la mort « de mon maître! Melik-Nâser est bien jeune. Un seul homme, dit-il, en mon« trant Tagdji, est digne d'être promu au rang de sultan; et c'est moi qui serai « son *naïb*. Ceux qui sont d'un avis contraire en sont les maîtres. » Tous les émirs gardèrent le silence, à l'exception de Kurt, le *hâdjib*, qui dit: « O seigneur, « les émirs savent bien ce que vous avez fait; et personne n'est disposé à con« tredire ce que vous avez décidé. » L'assemblée se sépara. Cependant Tagdji fit venir Tadj-eddin-Abd-errahman-Tawil, le *moustaufi* du royaume, et lui demanda des détails sur le revenu territorial اقطاع affecté au *naïb*. Ayant reçu ces renseignements, il dit: « La somme est trop considérable; je ne consentirai pas « à la céder au *naïb;* » puis il ordonna d'en défalquer une portion qui serait réunie au domaine privé. A peine Tawil était-il sorti que Kurdji le fit appeler et le questionna sur le revenu territorial du *naïb*. Il trouva que la somme était trop faible, et dit: « Cela ne peut me suffire: je ne saurais m'en contenter. » Puis il désigna plusieurs cantons qu'il voulait demander, pour accroître le revenu qu'avait touché Mankoutimour. Tadj-eddin resta stupéfait de voir ces deux hommes se livrer précipitamment à de pareils soins, avant d'être assurés de l'autorité.

La nuit du dimanche, un pigeon (49) طاير s'abattit, et apporta une lettre qui

(49) Le mot *tâïr* طاير ou *taïr* طَيْر, qui signifie proprement *un oiseau*, désigne *un pigeon que l'on employait pour porter une lettre.* On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Mohammed-ben-Moïassar (man. ar. 801 A, fol. 51 r°): ورد الطاير بوقعة « Le pigeon arriva, apportant la nouvelle d'une catastrophe. » Dans le *Solouk* de Makrizi (t. I, pag. 623): سقط الطاير من قلعة كركر بنزول المغل « Un pigeon, « envoyé de la forteresse de Karkar, s'abattit, apportant la nouvelle que les Mongols étaient campés « devant la place. » Ailleurs (t. III, fol. 50 r°): سقط الطاير من بلبيس بنزول الامراء « Un pigeon « venant de Belbeis s'abattit, annonçant l'arrivée des émirs. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728,

annonçait que l'émir Bedr-eddin-Bektâsch-Fakhri, *émir-silah*, était venu camper à Belbeïs, à la tête des troupes expédiées pour Sis. Les émirs, charmés de cette nouvelle, lui écrivirent ainsi qu'à ceux qui l'accompagnaient, pour lui annoncer

fol. 115 r°) : كتاب الطاير وصل الى حلب « Une lettre, portée par un pigeon, arriva à Alep. » Ailleurs on lit (*fol.* 128 v°) : « Les assiégés de la ville d'Athâreb adressèrent à Melik-Radwan une « lettre placée sous l'aile d'un pigeon كتبوا كتابا على جناح طاير. Ce pigeon s'étant abattu dans le « camp des Francs, un soldat le tua, et prit la lettre. » On lit dans l'*Histoire* du prétendu Fakhr-eddin-Râzi (f. 248 r°) : سَرِّح كل يوم طيورا عليها الاخبار « Expédie chaque jour des pigeons porteurs « de dépêches. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* rédigée par Imad-eddin-Isfahâni (man. arab. 714, fol. 111 r°) : طارت كتب البشاير وسُرِّحت على جناح الطاير « Les lettres qui « annonçaient les nouvelles volèrent et furent expédiées sur l'aile du pigeon. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 176 r°) : كتب الى نوّاب الشام على اجنحة الطيور « Il écrivit « aux naïbs de Syrie des lettres portées sur les ailes des pigeons ; » et (fol. 158 r°) : الطير الفلاني والطيرة الفلانية « Tel pigeon et telle femelle de pigeon. » Car le mot طيرة désigne *une femelle de pigeon,* comme dans ce passage du *Diwan-alinschâ* (man. 1573. fol. 105 r°) : طلب طيرته « Il de-« manda sa femelle de pigeon. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Djouzi (man. 640, fol. 197 r°) : اعطاه طيورا وقال عرّفني الاخبار يوما بيوم « Il lui remit des pigeons, et lui dit : Informe-moi des nouvelles « jour par jour ; » et (*ib.*) : اطلق الطيور الى دمشق « Il lâcha les pigeons pour Damas. » On lit dans la *Vie de Saladin* par Beha-eddin (p. 129) : الكتب متواصلة ... على اجنحة الطيور « On voyait ar-« river successivement des lettres portées sous l'aile des pigeons. » Dans le *Solouk* de Makrizi (t. I, pag. 216) : عندما هجم الفرنج على العسكر سرح الطاير بذلك الى القاهرة « Lorsque les Francs « tombèrent sur l'armée, un pigeon, porteur de cette nouvelle, fut lâché pour le Caire. » Le même historien dans sa *Description de l'Égypte* (man. 798, fol. 201 r°), fait mention *des feuilles de pigeons* ورق الطير c'est-à-dire *des feuilles de papier mince destinées à recevoir les lettres que l'on attachait sous les ailes des pigeons.* Ces pigeons portaient aussi le nom de حمام رسايلي « Pigeons « destinés au transport des dépêches, ou de حمام هوادى *pigeons rapides.* »

Le lieu d'où l'on faisait partir les pigeons se nommait *moutar* مطار, au pluriel مطارات ; et l'on désignait par le mot *moutaïïr* مطيّر *celui qui avait la charge de lâcher les pigeons.* On lit dans l'*Histoire des Atabeks* d'Ebn-alathir (man. ar. 818, pag. 275) : امر الملك العادل نور الدين باتخاذ الحمام الهوادى وهى المناسيب التى تطير من البلاد البعيدة الى اوكارها « Melik-Adel-Nour-eddin « ordonna d'établir les pigeons appelés *hawâdi* (rapides). Ce sont des pigeons renommés qui, des « cantons les plus reculés, volent vers leurs nids ; » et plus bas (pag. 303) : معهم الحمام الهوادى « Ils avaient avec eux les pigeons rapides. » Dans le *Diwan-alinschâ* (fol. 105 v°) : بها الحمام الرسايلى فى ابراجها ومطاراتها « Là se trouvaient les pigeons messagers dans leurs colombiers et « leurs lieux de départ ; » et (*ibid.*) : فى تعريف مطارات الحمام « Pour indiquer les lieux de départ « des pigeons. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. I, man. 797, fol. 402 r°) : استخدم

dans les plus grands détails tout ce qui s'était passé, et l'accord conclu entre Tagdji et Kurdji. L'empire se trouva divisé entre deux partis. D'un côté, les 529

للحمام الذين كان له عدّة مطيّرين « Il établit, auprès des pigeons qui lui appartenaient, plusieurs « hommes chargés de les lâcher. «

Le mot مطيّر الحمام est employé avec le même sens, dans un passage du *Solouk* de notre auteur (tom. I, page 1145). Nous lisons dans l'*ouvrage intitulé Omdat attalib* (man. ar. 636, fol. 170 v°, 171 r°), que le schérif Abou'lhasan-Mohammed-ben-Omar, qui vivait du temps d'Adad-eddaulah-ben-Bouiah, avait, à Bagdad et à Koufah, des pigeons طيورا, qui lui servaient à faire passer les nouvelles d'une de ces villes à l'autre. L'auteur du *Tarikhi-Wassâf* (manuscrit, fol. 296 r°) nous donne des détails sur la poste aux pigeons, telle qu'elle existait sous les khalifes Abbassides. Au rapport de Raschid-eddin (fol. 296 r°) : « Tandis que la ville de Mausel (Mosul) était assiégee par « les Mongols, le sultan d'Égypte étant arrivé à Sindjar, en voulant donner au prince de Mausel « avis de son approche, lui envoya une lettre portée par un pigeon. L'oiseau s'étant perché sur une « machine de guerre des Mongols, fut pris par le machiniste, qui porta la lettre à son général.... » Un pigeon fut expédié à Bagdad pour annoncer l'approche de Timour (*Zafer-nâmeh*, de mon manuscrit, f. 166 v°). On lit dans le *Kartas* (p. 214) que les habitants de *Aldjezirah-alkhadrâ* (Aldjeziras) étant assiégés par l'ennemi, ne recevaient de nouvelles que par un pigeon qui leur apportait des lettres de Djebel-alfatah (Gibraltar). Au rapport de Nowaïri (man. ar. 702, f. 46 r°), « Le commandant de la flotte de Roger, roi de Sicile, étant arrivé à l'île de Kosurah, s'empara « d'un vaisseau sur lequel était une cage de pigeons. Il se servit de ces oiseaux pour expédier de « fausses lettres. »

L'auteur du *Mesalek-alâbsar* nous donne, sur la poste aux pigeons, les détails suivants (m. 583, f. 173 r°) : « Parmi les dépêches que reçoit le sultan, il en est qui sont écrites sur un parchemin « petit, léger, et que transportent des pigeons bleus. Ces pigeons ont des relais مراكز dont chacun « est, à l'égard de l'autre, à la distance de trois relais de la poste aux chevaux, ou plus. Le pigeon « ne dépasse pas le relais, et ne saurait le dépasser. Lorsque l'oiseau doit porter une dépêche, on « lui donne une parure particulière, afin qu'il soit reconnu et ne soit arrêté nulle part; après quoi « on le lâche. Aussitôt qu'il arrive au relais qui lui est destiné, on prend la lettre, que l'on attache « sur un autre pigeon. La chose se fait ainsi, de lieu en lieu, jusqu'à ce que la dépêche arrive à la « résidence du sultan. » Suivant l'auteur du *Diwan-alinschâ* (man. ar. 1573, fol. 105 r° et v°), l'usage d'employer des oiseaux pour porter des dépêches remonte jusqu'à Salomon ; puis il ajoute : « Les « anciens ont choisi pour cet objet le pigeon, attendu que le mâle, dans cette espèce, se distingue de « tous les autres oiseaux par son attachement pour sa femelle, sa vue perçante, la rapidité de son « vol. Le chef des bureaux de la chancellerie صاحب دواوين الانشاء doit s'occuper avec le plus « grand soin de ce qui concerne les lieux d'où on lâche ces oiseaux, le nombre d'individus qui s'y « trouvent réunis ; les hommes, les bêtes de somme qui y sont attachés ; les colombiers assignés « à chaque établissement. Les khalifes de la famille d'Abbas montraient pour tout ce qui tou- « che cet objet, le zèle le plus ardent; et les principaux personnages de l'Irak s'y livraient à l'envi. » Si l'on en croit l'auteur du *Raoud-mitar* الروض المعطار, on se disputait l'acquisition de ces oi-

émirs étaient décidés à adopter la résolution que prendrait l'émir Bektâsch, au moment de son arrivée. Quant à Tagdji, Kurdji, Schawerschi et les émirs Aschra-

seaux. Un pigeon d'une rare agilité fut payé 700 dinars. L'auteur ajoute : « Un pigeon qui était « arrivé du détroit de Constantinople fut payé au prix de mille dinars. Pour ceux de ces oiseaux « qui étaient destinés à porter les dépêches, on avait un livre, des registres, dans lesquels étaient « consignés la généalogie du pigeon et son prix d'achat. Le kadi Mohii-eddin-ben-Abd-eldâher « s'occupa à composer, sur cette matière, un ouvrage auquel il donna pour titre *Tamaum-alhamaim* « تمايم الحمايم (les amulettes des pigeons). Suivant l'usage reçu, on transportait un pigeon d'un « colombier vers le colombier le plus voisin; et au moment de le lâcher, on allait chercher sa fe- « melle dans le colombier où il était accoutumé de la voir. Les pigeons destinés à ce genre de ser- « vice الحمام الرسايلي étaient disposés pour le transport des dépêches, à la manière des chevaux « de la poste, dans toute l'Égypte, dans la Syrie, et la contrée qui environne Alep. Ensuite, on « négligea cet établissement, qui devint ce qu'il est aujourd'hui, se réduisant à former une ligne de « communication, depuis le Caire jusqu'aux deux places d'Alexandrie et de Damiette, ainsi qu'à « Katia. Le point de départ était primitivement le colombier qui se trouve dans la citadelle. L'au « teur du *Tarif* تعريف indique le point d'où on lâchait les pigeons, qui étaient placés dans les « lieux assignés pour cela. Dans la Syrie, depuis Gazah, et dans la province d'Alep, le soin de por- « ter des pigeons était confié aux *naïb* (gouverneurs). » L'auteur rapporte, d'après Nowaïri, de quelle manière le vizir Iakoub-ben-Keles, voulant satisfaire le désir que témoignait le khalife Aziz, de manger des cerises de Balbek, fit attacher aux pattes de six cents pigeons deux petits sa chets de soie qui renfermaient une cerise; en sorte que, dans l'espace de trois jours, il put offrir au prince un bassin rempli de ces fruits. Puis il ajoute : « D'après l'usage reçu, on ne lâchait jamais « un pigeon durant la nuit, ou par un temps de pluie, ou lorsque l'oiseau était affamé, dans la « crainte qu'il ne s'égarât, ou qu'il ne fût atteint de l'humidité, ou qu'il ne s'abattît sur du grain « ou sur l'eau, et qu'il ne fût pris. Suivant ce que rapporte le kadi Ala-eddin-ben-Fadl-allah, « d'après le kadi Mohii-eddin-ben-Abd-eldâher, le chef des bureaux doit faire porter avec lui les « pigeons messagers, toutes les fois que le sultan est en marche, soit pour un voyage, soit pour « une partie de chasse; attendu qu'on peut avoir continuellement besoin de ces oiseaux, pour man- « der un émir, un Mamlouk, ou faire apporter promptement quelque objet que désire le « prince. »

Makrizi s'exprime en ces termes (man. ar. 682, fol. 408 r° et v°) : « Dans la citadelle du Caire, « étaient des colombiers, pour les pigeons destinés à porter les dépêches البطايق. Si l'on en croit « Ebn-Abd-eldâher, jusqu'à la fin du mois de Djoumada second de l'an 687, le nombre de ces « oiseaux s'élevait à dix-neuf cents. Ils étaient sous la surveillance de plusieurs commandants, dont « chacun avait sous sa juridiction une portion fixe. Tous ces oiseaux restaient constamment dans « les colombiers de la citadelle, à l'exception d'un certain nombre qui étaient renfermés dans « le colombier de Barkiah, placé en dehors du Caire, et que l'on nommait *le colombier du Fayoum* « برج الفيوم. Il avait été établi par l'émir Fakhr-eddin-Othman-ben-Kizil, *ostadar* de Melik-Kâmel- « Mohammed, fils de Melik-Adel-Abou-Bekr-Aioub. Le nom de *colombier du Fayoum* devait son ori- « gine à ce que toute la province de ce nom faisait partie de l'*ikta* d'Ebn-Kizil. Les dépêches lui ar-

fis, ils s'entendaient parfaitement pour confier le titre de sultan à Tagdji, et celui de *naïb* à Kurdji. Du reste, ils convinrent de ne point sortir à la rencontre

« rivaient du Fayoum à ce colombier, et c'était de là qu'elles étaient expédiées vers le Fayoum. Cette « dénomination continue de lui être appliquée. Chaque relais, dans les différents cantons de l'Égypte « et de la Syrie, depuis Asouan jusqu'à l'Euphrate, renfermait des pigeons; et il est impossible « de calculer le nombre qui s'en trouvait dans les villes frontières, sur les routes de l'Égypte et de « la Syrie. Tous ces oiseaux étaient expédiés graduellement, et transportaient les dépêches, de la « citadelle dans toutes les directions. Il y avait, dans chacun de ces établissements, des mules de « charge, qui étaient fournies par les écuries du sultan. Les gardiens des colombiers البراجون re- « cevaient des traitements جامكيات et des gratifications, prises des greniers du sultan. La dé- « pense, pour ces objets, s'élevait à des sommes incalculables. La nourriture assignée pour cent « pigeons était, chaque jour, d'un quart de *waïbah* de fèves.

« Suivant l'usage reçu, la lettre était exclusivement attachée sous l'aile du pigeon; et cela pour « plusieurs motifs : entre autres, pour garantir la dépêche, en l'abritant sous une aile aussi forte. « Ensuite, on imagina de lier la lettre à la queue de l'oiseau. Lorsque la dépêche était expédiée de « la citadelle pour Alexandrie, l'usage voulait que le pigeon fût exclusivement lâché de Miniet- « Akabah, dans la province de Djizeh. C'était là le premier des relais. Lorsque la destination était « pour la province de Scharkiah, l'oiseau partait de la mosquée de Tibr, située en dehors du Caire. « S'il était expédié pour Damiette, on le lâchait dans le canton de Beïsous. On envoyait avec les « gardiens des colombiers البراجين des *djandâr*, chargés de les conduire aux postes qui leur « étaient assignés. Dans chaque province on avait soin, en lâchant les pigeons, de les éloigner « de leur retraite habituelle : on voulait par là les empêcher de revenir bientôt à leurs colom- « biers.

Les pigeons qui appartenaient au sultan étaient distingués par des marques particulières. C'é- « taient des empreintes faites avec un fer chaud داغات sur les pattes ou sur les becs des oiseaux. « C'est ce que les plaisants désignent par le mot *Islâh* الاصلاح.

« Lorsqu'un pigeon s'abattait avec une lettre dont il était porteur, personne ne pouvait la déta- « cher, si ce n'est le sultan lui-même, qui l'ôtait de sa propre main, sans employer aucun intermé- « diaire. On mettait, pour tout ce qui concernait ces oiseaux, un zèle extraordinaire. Si un pigeon « s'abattait durant le repas du sultan, le prince n'attendait pas qu'il eût fini de manger; mais il « laissait la table, et ouvrait la dépêche. S'il était endormi, on l'éveillait. Abd-eldâher ajoute : « C'est ainsi qu'en usaient nos souverains. Il en était de même lorsqu'ils étaient en marche, ou à « jouer à la paume; en effet, un moment qu'on laisse échapper, suffit pour rendre impossible la réa- « lisation d'une affaire importante, soit qu'il s'agisse d'un homme arrivant, ou d'un fugitif, ou d'un « événement quelconque qui se sera passé dans une place de guerre. Il ajoute : Il convient que l'on « écrive les dépêches sur le *papier des oiseaux* ورق الطير, spécialement destiné pour cet objet. » « Suivant ce que j'ai vu, les anciens n'écrivaient pas la formule *Bism-allah* بسم الله (au nom de « Dieu). Ils dataient de l'heure, du jour, sans indiquer l'année; quant à moi, je désigne l'année. Il « ne faut pas s'étendre sur les titres de celui à qui on s'adresse, ni employer les mots superflus; on « doit se borner à la substance, à la quintessence du discours. Il faut nécessairement écrire : On a

de l'émir Bektâsch, mais de rester auprès de Tagdji, dans la citadelle, en attendant son arrivée. Les autres émirs résolurent d'aller à la rencontre de Bektâsch. Le dimanche, treizième jour du mois, ce général et ses compagnons vinrent camper à Birket-alhâdj. Les émirs qui se trouvaient dans la citadelle se préparaient à aller le recevoir; Kurdji s'opposa à ce que personne ne sortît dans cette intention. Il ordonna que chacun retournât chez soi, et que, le lendemain, tout le monde se rendît à la citadelle, où Tagdji siégerait avec le costume de la souveraineté. L'assemblée se sépara. Les émirs sentirent parfaitement qu'ils ne pourraient rien faire tant qu'ils n'iraient pas s'aboucher avec l'émir Bektâsch. Lorsqu'ils se trouvèrent réunis, après l'*asr*, ils commencèrent à représenter, devant Tagdji et Kurdji, qu'il était à propos de sortir au-devant de l'émir Bektâsch, attendu que c'était un homme âgé, qui occupait le rang d'atabek des armées, qui s'était signalé, pour la cause de Dieu, par des exploits importants, et avait

« lâché le pigeon et son compagnon; afin que, si l'un des deux reste en arrière, on puisse attendre « son arrivée ou aller le chercher. La lettre ne doit pas avoir de marge, ni contenir la formule « *elhamd-lillah* (louange à Dieu); à la fin on écrit *Allah-hasbi* (Dieu est ma suffisance). On n'y met « pas de titre, à moins qu'elle ne soit portée d'un lieu à un autre; comme lorsqu'elle est adressée « au sultan, d'un point éloigné. On y place un titre peu étendu, afin que personne ne soit tenté de « l'ouvrir. Tout homme qui la reçoit, écrit à l'extérieur qu'elle lui est parvenue, et qu'il l'a expé- « diée. Elle arrive, ainsi, toute scellée. L'auteur ajoute : « Parmi les événements dont j'ai été témoin « et auxquels j'ai pris part, je citerai celui-ci : Au mois de Ramadan de l'année 688, il arriva, de la « part du *naïb* (gouverneur) de Soubaïbah, quarante et quelques pigeons, accompagnés de leurs « gardiens. Une lettre annonça qu'il avait expédié ces oiseaux pour l'Égypte On resta quelque temps « sans qu'aucune affaire exigeât l'envoi d'une dépêche. Les gardiens dirent alors : Le temps exige « pour le départ de ces oiseaux approche. D'après une conference qui eut lieu avec l'émir Bedr- « eddin-Baïdara, *naïb-assaltanah*, on résolut d'expédier par le moyen de dix de ces pigeons, des « lettres qui contiendraient seulement la nouvelle de leur arrivée. Ils furent lâchés, tous, le mer- « credi. Deux de ces pigeons s'étant abattus, on apporta des lettres dont ils étaient porteurs, et qui « excitèrent une risée générale. Au bout de quelque temps, une dépêche du sultan annonça que ces « oiseaux étaient arrivés à Soubaïbah, à cette même époque; que, le même jour, la lettre avait été « expédiée pour Damas, où elle arriva ce jour-là même. » Makrizi ajoute que, de son temps, la poste aux pigeons était tombée en désuétude, et que les oiseaux n'étaient plus en usage que pour apporter des nouvelles de Katia à Belbeis, et de Belbeïs au Château de la Montagne.

Khalil-Dâheri a donné sur la poste aux pigeons des détails curieux, qui ont été reproduits, d'après la traduction de Venture, par feu M. Volney (*Voyage en Égypte et en Syrie*, t. I, p. 271 et suiv.). On peut voir aussi, sur cette matière, le petit ouvrage, composé en arabe, par Michel Sabbagh, et publié avec une traduction française et des notes, par M. Silvestre de Sacy, sous le titre : *La Colombe messagère*, Paris, 1805.

conquis onze forteresses; qu'il était absent avec ses troupes depuis environ un an et demie. Ils ajoutaient que, si l'on se refusait à cette demande, on se créerait les plus grands embarras. Ils soutenaient que, si le sultan était vivant, il ne manquerait pas de se mettre en marche dans cette intention. Tagdji et Kurdji leur répondirent : « Nous n'irons pas; mais, quand à vous, faites ce que vous jugerez à propos. » La conversation s'étant prolongée, Tagdji voulant montrer de la déférence pour les émirs, dit à Kurdji : « L'avis des émirs me semble raisonnable; je vais partir avec eux, accompagné des Mamlouks du sultan, et nous « irons à la rencontre de l'émir Bektâsch : quand à toi reste dans la citadelle « avec un corps de Mamlouks. » La chose ayant été réglée ainsi, Tagdji accompagné de Kurdji passa en revue les Mamlouks, et en désigna quatre cents, qui devaient partir avec Tagdji. On lui amena les chevaux de l'écurie, et Kurdji dut rester dans la citadelle, sous l'escorte du reste des Mamlouks. On passa ainsi la nuit. Le matin du lundi, quatorzième jours du mois, les troupes se trouvant réunies au bas de la citadelle, Tagdji se mit en marche à la tête d'un nombreux cortège; il était accompagné des émirs, des commandants de la *hal-kah* et de la milice. La foule accourait de toutes parts pour voir défiler cette troupe. L'émir Tagdji et ceux qui l'escortaient continuèrent leur marche jusqu'à ce qu'ils rencontrèrent l'émir Bektâsch. Les deux officiers s'embrassèrent, sans descendre de cheval, et Tagdji baisa la main de Bektâsch; après quoi, tous deux se dirigèrent de front vers le pavillon de Nasr. Kurt, le *hâdjib*, s'avançant au milieu du cortège, dit à Bektâsch : « Seigneur, l'émir doit-il monter à la « citadelle, ou retourner chez lui? Bektâsch répondit : « Il faut suivre à cet « égard l'ordre du sultan; » il feignait ainsi de ne pas savoir le meurtre de ce prince. Kurt répartit : « Seigneur, où est le sultan? Par la vie de l'émir, ils 530
« l'ont assassiné. » En disant ces mots, il montrait Tagdji. Aussitôt Bektâsch, se levant sur ses étriers, dit à Tagdji : « Est-ce toi qui as assassiné le sultan? » Sur sa réponse affirmative, Bektâsch s'écria : « Tu mens. » Il n'avait pas achevé ce mot, que Karakousch-Dâheri tira son épée, et en asséna, sur l'épaule de Tagdji, un coup qui ne produisit aucun effet. Bientôt des clameurs se firent entendre; on battit les tambours, comme pour la guerre, et on déploya les drapeaux de l'émir Bektâsch. Tagdji se hâta de prendre la fuite, et fut poursuivi par Kurt, le *hâdjib*. Les Mamlouks s'étaient débandés, en sorte qu'il n'en restait plus qu'un seul auprès de Tagdji : Karakousch l'atteignit, et lui porta un second coup d'é-

pée, qui lui fendit le visage en deux. Tagdji étant tombé à bas de son cheval, la foule se rangea autour de lui. Au moment où l'émir Bektâsch arriva, Tagdji était déjà mort. Son corps fut porté dans un des coffres qui servent à renfermer le fumier nécessaire pour les bains مزبلة من مزابل الحمام (50), et déposé dans le tombeau qu'il s'était fait élever au voisinage de son écurie, en dehors de la porte de Zawilah.

Kurdji, apprenant la défaite de Tagdji, fit ouvrir l'arsenal, et arma de toutes pièces les Mamlouks. Il descendit, à la tête de cinq cents cavaliers, et alla se placer auprès du *Tabl-khânah*. Là, il reçut la nouvelle du meurtre de Tagdji. Aussitôt tous ceux qui l'accompagnaient se débandèrent. Voyant approcher les troupes qui le cherchaient, il prit la fuite, dans l'intention de gagner la porte de Karafah; mais il fut accueilli par les clameurs de la populace. L'émir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Alscheikhi, *wâli* du Caire, l'ayant rencontré au moment où il venait de gravir le lieu nommé *Salibah*, voulut l'arrêter prisonnier. Kurdji lui porta un coup d'épée, qui blessa son cheval. Il se sauva tout seul du côté des jardins du vizir, situés sur le bord du *Birket-alhabesch*. Les cavaliers continuant de le poursuivre, il luttait contre eux avec courage. Semgar, fils de Sonkor-alaschkar, accourut sur lui, et ils s'escrimèrent tous les deux durant quelques moments. Enfin, Mohammed-Schah-alaradj-Khawarizmi l'atteignit, se précipita sur lui, le saisit, le renversa de son cheval à terre, et se plaça sur lui. La foule se pressant autour de lui, on l'égorgea, et on porta sa tête à l'émir Bektâsch,

(51) Le mot *mazbalah* désigne *une boîte dans laquelle on renfermait le fumier*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. II, man. 798, fol. 343 v°) : حمل فى مزبلة من مزابل الحمامات على حمار « On le transporta sur un âne, dans un des coffres qui servent pour le « fumier des bains. » Dans les *Mille et une Nuits* (t. I, p. 163) : القاه على مزبلة مستوقد حمام « Il « le jeta sur un coffre de fumier du foyer d'un bain. » Dans la chronique de Dhehebi (man. 646, fol. 53 vers) : وجد فى داره سبعماية مزبلة خيزران « On trouva dans sa maison sept cents *mazbalah* « de roseaux. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (tom. I, 2[e] part., fol. 121 r°) : صار الناس يخرجون بالحمير والمزابل وياخذون الجليد و يبيعونه فى الاسواق « Les gens sortaient avec « des ânes et des coffres, et enlevaient la glace, qu'ils allaient vendre dans les marchés. »

Le même mot signifie aussi *un monceau de terre*. On lit dans les *Annales* d'Eutychius (tom. II, pag. 289). رموا على الصخرة التراب حتى صار فوقها مزبلة عظيمة « On jeta sur le rocher une masse « de terre, ensorte qu'il se forma, au dessus, une grosse butte. » Dans le *Traité d'agriculture* d'Ebn-Awam (tom. I, pag. 588) · تراب سحيق مجموع من المزابل « Une terre pulvérulente, que « l'on recueillait sur les buttes. » Et (pag. 558) : يعلق عليها خرقة قرمز حمراء من مزبلة « On sus- « pend, au-dessus, du haut d'une butte, un morceau d'étoffe cramoisie. »

qui permit à ses soldats de se débander et de retourner chacun chez soi.

Le mardi, quinzième jour du mois, on arrêta Kermoun et Nougai dans le *zâwiah* du scheïkh Taki-eddin-Redjeb-Adjami. Les émirs se rassemblèrent dans la citadelle, à l'exception de l'émir Bektâsch, qui resta enfermé dans sa maison, au Caire. Les émirs allèrent négocier auprès de lui jusqu'au jeudi, dix-septième jour du mois. Les Mamlouks *bordjis*, sans exception, s'étaient groupés autour de l'émir Bibars, le *Djaschenkir;* les *Sâléhis* et les *Mansouris*, autour de Selar. Tous convinrent de rappeler Melik-Nâser. Seif-eddin-Almelik, le *djoukendâr*, et Alem-eddin-Sandjar-Djâouli partirent sur les dromadaires de la poste, pour se rendre auprès de ce prince. Les émirs s'occupaient en commun du gouvernement; ils siégeaient tous ensemble, et chacun plaçait son apostille علامة sur les 531
lettres et les rescrits. Le premier qui écrivait était l'émir Hosâm-eddin-Lâdjin, l'*ostâdâr*. Ensuite venait l'émir Izz-eddin-Aïbek, le *khâzindâr* (trésorier); puis l'émir Selar; puis l'émir Kurt, le *hâdjib;* puis l'émir Djemâl-eddin-Akouch-Alafram; ensuite, l'émir Djemâl-eddin-Abd-allah, le *silahdâr;* puis l'émir Bibars, le *djâschenkir*. Aucune lettre n'était expédiée sans porter l'écriture de tous ces officiers. Chaque lundi et chaque jeudi, tous les émirs se rendaient à la maison de l'émir Bedr-eddin-Bektâsch, le *silahdâr*, et mangeaient à sa table. L'émir Izz-eddin-Aïbek, le *khâzindâr*, s'asseyait à la place destinée pour le *naïb*, ayant les émirs à sa gauche et à sa droite. On était convenu qu'il occuperait le rang de *naïb-assaltanah*, jusqu'au moment où Melik-Nâser arriverait de Karak. Cet officier aimait un des mamlouks de Tagdji, appelé Bastai. Après le meurtre de Tagdji, ce mamlouk disparut pendant quelque temps; Aïbek le faisait chercher. Enfin on le lui amena, tandis qu'il était assis avec les émirs dans la *tribune grillée* شباك du *niâbah*. Dès qu'il l'aperçut, ne pouvant se contenir, il se leva, saisit la chevelure du mamlouk, et l'entraîna vers une chambre reculée. Tout ceci se passait sous les yeux des émirs, qui témoignèrent hautement leur improbation, s'éloignèrent de lui, et se réunirent autour de Selar, qu'ils firent asseoir dans le poste destiné pour le *naïb*. Le trône placé dans la citadelle resta l'espace de vingt-cinq jours sans être occupé par le sultan.

D'un autre côté, Boulgaï se rendit à Damas le samedi, dix-neuvième jour du mois. Il avait reçu la nouvelle que l'émir Kandjak, avec ceux qui l'accompagnaient, s'étaient dirigés vers l'Euphrate. Il tint la chose secrète, et prit la route d'Alep, où il communiqua le fait à l'émir Belbân-Tabbâkhi. Il fit aussitôt arrêter

et enfermer dans la citadelle Hamdan-ben-Salgaï. Il fit partir un courrier de la poste pour mander Kandjak et ses compagnons, lui adressant une lettre qui l'informait du meurtre de Lâdjin et de Mankoutimour. Le messager rencontra Idagdi-Schoukaïr, Kedjken et Baloudj, qui, escortés d'un corps de *hosâmis*, étaient partis pour aller chercher Kandjak. Ayant conçu des soupçons, ils arrêtèrent l'envoyé, le fouillèrent, et trouvèrent sur lui la lettre qui contenait le récit des événements accomplis en Égypte. Idagdi-Schoukaïr, qui redoutait le *naïb* d'Alep, à cause du mal qu'il lui avait fait, remit les lettres au *Beridi*, et le laissa continuer sa route. Cet homme se rendit auprès de Kandjak. Idagdi demeura dans une grande incertitude; puis, rassuré par Kedjken, il prit la route d'Alep. L'émir Belban, le *naïb*, loin de commettre contre lui aucun acte d'hostilité, le consola et s'attendrit avec lui.

A Damas, l'émir Beha-eddin-Kara-arslan-Mansouri se montra ouvertement, et arrêta prisonnier l'émir Seïf-eddin-Djâgân-Hosâmi, le *schâdd*, l'émir Hosâm-
532 eddin-Lâdjin-Hosâmi, *wâli* de la banlieue والي البرّ. L'émir Kedjken étant arrivé d'Alep, on se saisit également de sa personne. Ces captifs furent remis à Ardjewâsch, *naïb* de la citadelle. Beha-eddin montait à cheval, accompagné des *drapeaux* عصايب, des *djâwisch*. Il allait siéger dans la maison appelée *Dâr-assaâdah*, et on lui présentait les placets, dans la forme reçue pour les *naïb*.

Il plaça des gardes à la porte des émirs égorgés et sur leurs magasins. Il engagea les troupes à prêter serment de fidélité à Melik-Nâser; mais sa puissance ne fut pas de longue durée, car il mourut, d'une colique, le second jour du mois de Djoumada-premier; et la ville de Damas demeura sans *naïb*, sans *mouschidd* et sans *mohtesib*. Le bruit des actes de Kara-arslan étant parvenu aux émirs d'Égypte, un courrier de la poste partit le vingt-sixième jour du mois de Rebi-second, apportant un ordre qui nommait Seïf-eddin-Katloubek-Mansouri au poste de *mouschidd* المشد, en remplacement de Djagân. Il entra dans l'exercice de ces fonctions le dimanche cinquième jour de Djoumada-premier, au moment où le courrier arriva à Damas. Quant à ce qui concerne Kandjak, *naïb* de cette ville, il était parti, accompagné de l'émir Bektemur, le *silahdâr*, de Fares-eddin-Albeki, d'Azaz et de Bezlar, pour se rendre auprès de Gâzan. Bezlar mourut dans le voisinage de Sindjar. Les Mongols ayant appris l'arrivée de ces officiers, Djenkli, fils d'Albaba, qui commandait, au nom de Gazan, dans la province de Diarbekr, monta à cheval, sortit à la rencontre des émirs, et les combla

d'honneurs. Le gouverneur de Mâredin vint également au devant d'eux, et se chargea du soin de leurs affaires. Ce fut dans cette place que le courrier du *naïb* d'Alep joignit Kandjak, et lui communiqua les lettres qui contenaient le récit du meurtre de Lâdjin et de Mankoutimour. Kandjak et les émirs se mirent à pleurer, se repentant d'avoir abandonné si précipitamment la Syrie; mais ils ne jugèrent pas à propos de revenir sur leurs pas, et écrivirent une réponse qui se composait d'excuses.

Gazan, ayant appris leur arrivée, députa vers eux un émir, qui alla les recevoir et les conduisit à l'*Ordou*. Gazan monta à cheval, accompagné d'un brillant cortége, sortit à leur rencontre, les combla d'honneurs, leur fit dresser des tentes, et leur assigna tout ce qui pouvait leur être utile. Ensuite il les fit appeler, et les reçut de la manière la plus gracieuse. Au moment où il les congédia, il envoya à Kandjak dix mille dinars, autant à Bektemur. Azaz et Albeki reçurent chacun six mille dinars. Tous, ainsi que les personnes de leur suite, furent gratifiés de chevaux et d'autres objets. Le monarque recommanda à tous ses émirs de donner des festins aux émirs fugitifs; et durant un grand nombre de jours, grâce à ces repas, l'*Ordou* fut le théâtre de fêtes continuelles. Kandjak était au comble de la joie, car il avait été rejoint par un nombre de ses adhérents et de ses proches. Bektemur, au contraire, était peu enclin à rester chez les Mongols.

Un fait remarquable s'était passé sous le règne du sultan Melik-Mansour-Kelaoun. Un jour, en présence de ce prince, on agitait le projet de faire partir une armée pour la Syrie, et on proposait d'en donner le commandement à Kandjak. Kelaoun répondit : « Dieu me garde d'envoyer cet émir en Syrie. Je me défie de « lui ; je crains qu'il n'entre dans mes États, et qu'il ne se déclare en faveur des « Mongols. » Puis, se tournant vers Sonkor-almassah, il lui dit : « Émir, si je 533
« vis et que Kandjak fasse une expédition en Syrie, tu pourras te souvenir du « mot que je t'ai dit. » Les choses arrivèrent comme le sultan l'avait prévu. On assure que Kandjak, tandis qu'il remplissait les fonctions de *naïb* de Damas, entretenait une correspondance avec Gazan. Lorsqu'il eut formé le projet de se retirer auprès de ce prince, il lui demanda le *Tamga* du *Berid*, que les émirs, chez les Mongols, portent toujours avec eux dans leurs marches. L'ayant reçu du monarque, il le conserva auprès de lui, et l'emporta lorsqu'il partit de Mâredin. Ce fut cet émir surtout qui occasionna l'expédition de Gazan et l'occupation de la ville de Damas, ainsi que nous le rapporterons, s'il plaît à Dieu.

# SECOND RÈGNE

## DE MELIK-NASER-MOHAMMED-BEN-KELAOUN.

L'émir Alhadj-Almelik et l'émir Sandjar-Djâouli étant arrivés à Karak, apprirent que Melik-Nâser chassait dans le canton de Gaur. Ils se rendirent aussitôt auprès de lui. L'émir Djemâl-eddin-Akousch-Alafram, *naïb* de Karak, entra chez la mère du sultan, pour lui apprendre l'heureuse nouvelle qu'il avait reçue. La princesse, craignant que ce ne fût un piége que lui tendait Lâdjin, hésitait à partir pour l'Égypte, elle et son fils; mais le *naïb* insista, et obtint son consentement. Les deux émirs ayant joint Melik-Nâser, baisèrent la terre devant lui, et lui firent connaître les événements qui s'étaient passés. Il se rendit à la ville, afin d'organiser ses affaires. Cependant, les courriers de la poste arrivaient continuellement de l'Égypte, pour engager ce prince à hâter son voyage. Il fit alors ses préparatifs de départ. Après avoir rédigé, dans la ville de Karak, les notes qui lui parurent convenables, il se mit en marche pour le Caire. Les émirs et les troupes sortirent à sa rencontre. Dans les villes du Caire et de Misr (Fostat), il semblait qu'il n'allait pas rester un seul homme, tant était grande la joie causée par l'arrivée du sultan. Tout le monde sortit pour le recevoir, le samedi, quatrième jour du mois de Djoumada-premier. Le prince s'assit sur le trône royal le lundi, sixième jour du mois, et on renouvela la cérémonie de l'inauguration. Ce fut Scherf-eddin-Mohammed-ben-Fath-eddin-Kaiserâni qui rédigea le diplôme d'investiture que lui conféra le khalife Hâkem-bi-amr-allah-Abou'labbas-Ahmed.

Le même jour, l'émir Seif-eddin-Selar fut promu au rang de *naïb-assaltanah*, pour l'Égypte. L'émir Bibars, le *djâschenkir,* fut nommé *ostâdâr*, et l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Alafram, le *Dawadâri*-Mansouri, fut établi *naïb* de Damas, à la place de Kandjak-Mansouri; l'émir Seïf-eddin-Kurt, le *hâdjib*, fut choisi pour

*naïb* de Tarabolos, et ses fonctions de *hâdjib* furent données à l'émir Seïf-eddin-Katloubek. On remit en liberté l'émir Kara-sonkor, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Hamâwi et le vizir Schems-eddin-Sonkor-alasar. Kara-Sonkor fut nommé commandant de la forteresse de Soubaïbah. Tous les fonctionnaires de l'empire reçurent des robes d'honneur. Le récit des événements fut envoyé dans les différentes provinces; à la réception de ces nouvelles, on battit les tambours, et les villes furent décorées زينت, suivant l'usage.

Le huitième jour du mois, le sultan monta à cheval, revêtu de la *khilah* 534
donnée par le khalife, et faisant porter devant lui le diplôme d'investiture تقليد. Ce prince était alors âgé de quatorze ans. Le vizir Fakhr-eddin-Omar-ben-Khalili fut maintenu dans sa charge; l'émir Karakousch-Alafram prit les chevaux de la poste pour se rendre à Damas, où il arriva le vingt-deuxième jour du mois. Dès le lendemain, il revêtit la robe, attribut caractéristique de sa charge, baisa, suivant l'usage, le seuil de la porte de la citadelle, et servit un festin dans la maison appelée *Dar-assaâdah*. Il fit partir pour l'Égypte l'émir Seïf-eddin-Katloubek.

Le vingt-neuvième jour du même mois, Djagan-Hosâmi fut mis par lui en liberté, et envoyé en Égypte sur les chevaux de la poste; mais, sur la route, un ordre du sultan lui fit rebrousser chemin, et le nomma l'un des émirs de Damas. Un courrier de la poste, expédié d'Alep, apprit que Kandjak et ses compagnons étaient arrivés sur les terres des Mongols. A cette même époque, des pluies eurent lieu au Caire. L'eau coula du mont Mokattam dans le cimetière de Karafah, et détruisit un grand nombre de tombeaux. Le torrent pénétra jusqu'à la porte du Caire appelée *Bab-annasr*, où il renversa également plusieurs tombes.

Les jours de marches solennelles, les émirs se réunissaient dans le château de la Montagne auprès du sultan, et réglaient les affaires, conjointement avec Bibars et Selar, de la part desquels émanaient tous les ordres. Ces deux émirs commencèrent à élever en grade les personnes de leur suite et leurs affidés. L'émir Seïf-eddin-Bektemur fut nommé *émir-djândâr;* Mousa, fils de Sâleh-Ali, fils de Kelaoun, fut promu au rang d'émir, aussi bien qu'Izz-eddin-Aïdemur-Khatiri, Bedr-eddin-Bektout-Fattah, Alem-eddin-Sandjar-Djâouli, Seïf-eddin-Temur, Izz-eddin-Aïdemur, le *nakib*. Nâser-eddin-Mohammed-ben-Alscheïkhi, *wâli* au Caire, fut gratifié d'une charge d'émir; il fut en même temps nommé

*wâli* de Djizeh et de ses dépendances, afin qu'il réunît ces fonctions à celles de *wâli* du Caire. Lâdjin-Akhou-Selar, Aktai, le *djemdâr*, et Bektout-Karamâni reçurent le rang d'émir. On arrêta prisonniers l'émir Omari, Akousch, Karakousch-Dâheri et Mohammed-Schah-alaradj. Parmi les griefs imputés à Karakousch et à Mohammed-Schah, on compta le meurtre de Tagdji et de Kurdji. Le jeudi, quinzième jour du mois de Djoumada-second, l'émir Akousch-Alafram, *naib* de Damas, fit revêtir d'une *khilah* les émirs et les personnages distingués de cette ville. Le même jour, on vit arriver d'Égypte le cortége طلب et les bagages de cet officier. Melik-Moudaffar-Taki-eddin Mahmoud reçut, au nom du sultan, un diplôme d'investiture, comme *naib* de Hamah. Au mois de Redjeb, l'émir Kurt, le *hâdjib*, se rendit à Tarabolos pour y exercer les fonctions de *naib*. Le vingt-huitième jour du mois, on arrêta à Damas l'émir Seif-eddin-Kedjken, qui fut mis en prison dans la citadelle.

Une nouvelle arrivée d'Alep apprit que Bagai et Taktaï s'étaient livré une bataille, dans laquelle il avait péri un grand nombre de Mongols; que Gazan,
535 fils d'Argoun, fils d'Abaga, fils de Houlagou, fils de Tolou, fils de Djenkiz-khan, avait fait périr son vizir Naurouz, et que ce prince se disposait à faire une expédition en Syrie. Il expédia des ordres pour réunir les armées mongoles. Il fit partir pour le pays de *Roum* Selâmesch, fils d'Afal, fils de Mandjou le Tatar, à la tête d'un corps d'environ vingt-cinq mille cavaliers. Les émirs s'occupèrent aussitôt de faire marcher les troupes. Ils convinrent d'envoyer, pour cet effet, l'émir Seif-eddin-Belbân-Habeschi, l'émir Djemâl-eddin-Abd-allah, le *silahdâr*, l'émir Moubariz-eddin-Siwar-Roumi, *l'émir-schikar;* de leur donner pour chef l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Kattal-assaba, et de leur adjoindre vingt émirs de *Tabl-khânah*. On écrivit à Damas pour enjoindre de faire partir quatre émirs commandants. Les émirs envoyés d'Égypte se mirent en marche, et arrivèrent à Damas le septième jour du mois de Redjeb.

Suivant une nouvelle qui arriva par la poste, de cette dernière ville, environ trente galères (1) بطسة étaient venues aborder aux rivages de Beïrout. La population se réunit pour combattre l'ennemi. Dieu ayant fait souffler un vent contraire, ces bâtiments furent brisés et jetés sur la côte. Les habitants de

(1) Nowairi (fol. 180 v°) atteste que chacune de ces galères etait montee d'environ sept cents hommes.

Beirout saisirent ceux qui avaient échappé au naufrage, et emmenèrent prisonniers quatre-vingts soldats francs. Cet événement arriva dans les derniers jours du mois de Schaban.

Cependant, en Égypte, les Mamlouks *bordjis* étaient en possession d'une puissance considérable, percevaient des droits nombreux (2) حمايات. Les

(2) Le mot *himâiah* حماية qui signifie proprement *garde, protection,* désignait ensuite *un droit qu'on levait sur des terres ou sur des marchandises*, peut-être à cause de la protection que l'on était censé, à ce prix, accorder aux possesseurs de ces objets. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (tom. I, 2e part. f. 105 v°) : نادى السلطان بمنع الامراء من الحمايات « Le sultan « fit proclamer une défense faite aux émirs de lever les *himâiah*. » Plus bas (t. II, f. 46 r°) : صار ياخذ الحماية من المقطعين قبل وفاء النيل « Il percevait le *himâiah* des propriétaires d'*ikta* avant que « le Nil fût parvenu au terme de sa crue. » Ailleurs (f. 124 r°) : جدد اخذ الحمايات من المقطعين من قبل ان يزيد النيل وتزرع الاراضي « Il renouvela la perception des *himâiah* avant que la crue du Nil eût « permis d'ensemencer les terres. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 666, f. 203 v°) : تسلم ما كان جاريا في اقطاع ابن السلطان من حمايات علم الدين داود ومستاجراته « Il prit « tout ce qui était assigné à l'*ikta* du sultan, les *himâiah* d'Alem-eddin-Daoud et ses terres affermées. » Ailleurs (m. 667, f. 128 r°) : الاقطاعات والحمايات والمستاجرات. Ailleurs (m. 667, f. 128 r°) : ابطل جباية المراكب كانت تجبى من ساير المراكب التي في بحر النيل بتقرير معين على كل مركب يقال له تقرير الحماية « Il abolit l'impôt des barques. On l'exigeait de tous les bateaux « qui naviguaient sur le Nil, d'après un tarif fixé pour chaque bâtiment, et que l'on désignait par « le terme de *taxe du himâiah.* » Et enfin (man. 667, f. 97 v°) : متحصل الملك العزيز من اقطاعه وحماياته ومستاجراته « Le revenu de Melik-Aziz provenait de son *ikta*, de ses *himâiah*, et « de ses terres affermées. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (tom. V, man. 751, fol. 198 r°) : اكثر من الحمايات والمستاجرات « Il multiplia les *himâiah* et les terres louées. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, f. 49 v°) : بطلت الحمايات « On supprima les *himâiah*. » Le même écrivain donne (fol. 59 v°), sur l'impôt appelé حماية المراكب les mêmes détails que nous avons transcrits d'après le récit d'Abou'lmahâsen. Makrizi ajoute que cet impôt était un des plus vexatoires pour la population, attendu qu'on le levait sur tous les bateaux qui voguaient sur le fleuve, et qu'on l'exigeait même des pauvres et des mendiants. Ailleurs (m. 797, fol. 407 rect.) : في ثمن الحمايات والصدقات واجرة الجمال « Pour le prix des *himâiah*, des aumônes, et le « louage des chameaux. » Ailleurs (m. 798, f. 336 r°) : اسرافه في الطمع وكثرة الحمايات « Sa cu- « pidité excessive, et la quantité des *himâiah*. » Dans l'*Histoire* de Nowairi (m. 683, f. 91 r°) : المشتروات والحمايات « Les objets achetés et les *himâiah*. » Dans les *Opuscules* de Makrizi (manuscrit, f. 29 r°) : طمعوا في اخذ الاموال والبرطيل والحمايات « Ils ambitionnèrent la levée des impôts, des présents, « et des *himâiah*. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. II, m. 657, f. 115 v°) : جميع مال الحماية السلطانية التي جمعها المؤيد « Tout l'argent du *himâiah* du sultan qui avait été rassemblé par « Melik-Mouwaiad. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. V, p. 294) : ان لا تكون بحماة حماية للدعوة الاسماعيلية بل يتساوون برعية حماة في اداء الحقوق « Qu'il n'y eût plus dans la ville de

habitants s'adressaient à eux pour leurs affaires. L'émir Bibars, le *djâschenkir* s'était déclaré leur protecteur, et conféra à un grand nombre d'entre eux le rang d'*émir*. Il avait pour adversaire Seïf-eddin-Selar, qui était soutenu par les Sâlehis et les Mansouris. Mais les Bordjis étaient plus nombreux et plus forts. Ceux-ci convoitaient les *ikta*. Bientôt la jalousie éclata entre les deux partis. Lorsque Bibars accordait à un *bordji* le rang d'*émir*, les protégés de Selar se trouvaient là, et réclamaient, pour un d'entre eux, le titre d'*émir*. Seif-eddin-Borloghi commença alors à partager l'autorité avec Bibars et Selar. Il acquit une puissance considérable, et vit se réunir autour de lui les Mamlouks aschrafis.

Le jeudi, douzième jour du mois de Schaban, Selâmesch, fils d'Afal, gouverneur نايب du pays de Roum, arriva à Damas, accompagné de l'émir Izz-eddin, le *Zerdkâsch*, *Naïb* de Behesna, et ayant avec lui vingt de ses affidés. Les troupes de Damas et les habitants sortirent à sa rencontre, sous la conduite du *Naïb* : cet officier fit de la réception de Selâmesch

« Hamah aucun *himâiah* au bénéfice de la secte des Ismaeliens; mais qu'ils fussent assujettis, comme « tous les *raiah* de Hamah, au payement des droits. » Dans l'*Ouvrage* de Khalil-Dâheri (man. 695, f. 260 r°) : استادارية الحمايات والمستاجرات « La charge d'*ostadâr* pour les *himâiah* et les objets « affermés. » Dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (fol. 87 r°) : ساير امور الحمايات والمطالبات « Toutes les affaires qui concernaient les *himâiah* et les exactions. » Dans l'*histoire* du même écrivain (tom. IV, f. 223 r°) : ياخذ من البلاد رسم الحماية « Il exigeait des différents cantons le droit du « *himâiah* » Dans la *Vie* d'Ebn-Khaldoun (f. 3 v°) : كان يكرهه على التصرف فى اعماله وضبط الحماية لحسبانه « Il l'obligeait à administrer ses domaines et à régler, pour son compte, le *himâiah*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (tom. I, f. 31 r°) : ابطل الحمايات من مصر « Il « supprima, en Égypte, les droits du *himâiah*. » Ailleurs (f. 490 r°) : بشرط ابطال حماية المراكب « Sous la condition de supprimer le *himâiah* des barques. » Plus loin (tom. III, f. 256 v°) : أحدث على الرزق الاحباسية... مال حماية على كل فدان عشرة انصاف فضّة « Il établit sur les *rizkah* « des fondations pieuses, un droit de *himâiah* qui s'élevait à dix *nisf* d'argent pour chaque feddân. » Plus bas (f. 257 r°) : يرجع الى الدفتردار فيقرّر ما يقرّره عليها من المال الذى يقال له مال الحماية « On s'en référait au defterdâr qui imposait, pour chaque objet, un droit appelé *mâl-alhimâiah*. » Dans une *Histoire d'Égypte*, depuis l'an 1099 de l'hégire, (de mon manuscrit f. 41 r°) : أريد منك فرمان حماية المراكب « Je veux de toi un ordre pour lever le *himâiah* des barques. » Plus bas (f. 42 v°) : الحمايات بطالة « Les *himâiah* furent abolis. » Ailleurs (f. 74 r°) : بطل مراكب الرسالة ياخذ حمايتهم « Il suppima les vaisseaux de l'ambassade en levant leur droit de *himâiah*. » Ailleurs (f. 160 r°) : عرّفه انه يعمل مال حماية على جلود جموس « Il lui fit connaître qu'il allait établir un « droit de *himâiah* sur les cuirs de buffle. »

une véritable fête, et déploya, en cette occasion, une pompe extraordinaire, en sorte que ce jour fut des plus solennels. Il assigna au général Mongol un logement qui donnait sur le *Meidân*, et eut soin de lui procurer tout ce qui pouvait lui convenir. Il le fit venir, la nuit du milieu du mois, afin de lui fair voir l'illumination وقيد (3) qui avait lieu dans la grande mosquée

(3) Le mot *wakid* وقيد signifie *illumination*, et le verbe وَقَدَ, à la I^re^ et à la IV^e^ forme signifie *illuminer*. On lit dans le *Solouk* de Makrizi (t. II, f. 316 r°) : كان الوقيد « L'illumination eut lieu. » Plus loin (f. 334 v°) : عمل الوقيد Il fit une illumination. » Dans la *Description de l'Égypte* du même écrivain (t. I, man. 797, f. 384 r°) : أوقدت المساجد كلها احسن وقيد « Toutes les mosquées « furent illuminées de la manière la plus brillante. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, m. 657, f. 92 v°) : عمل ناظر الخاص الوقيد بالبحر « L'inspecteur du domaine privé fit disposer une « illumination sur le fleuve. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. 643, f. 122 r°) : ابطل الوقيد بجامع دمشق في ليلة النصف من شعبان « Il supprima l'illumination qui avait lieu dans la « grande mosquée de Damas, la nuit du milieu du mois de Schaban. » C'est cette illumination dont parle notre auteur. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, f. 155 r°) : كان الوقيد ببر منبابة بين يدى السلطان... الزم السلطان الامراء بحمل الزيت والنفط فجمع من ذلك شي كبير واخذ من قشر البيض وقشر النارنج ومن المسارج الفخار وجعل فيها القناديل والزيت ثم ارسلت في النيل بعد غروب الشمس بنحو ساعة واطلقت النفوط « L'illumination eut « lieu, sur le rivage de Menbabeh, en presence du sultan. Ce prince exigea des émirs qu'ils appor- « tassent de l'huile et du naphte. On en rassembla une quantité considérable; on prit ensuite des « coquilles d'œufs, des peaux d'oranges et des vases de terre, dans lesquels on mit des lampes et de « l'huile. Puis, on les laissa flotter sur le Nil, environ une heure après le coucher du soleil; et on lâcha « les pièces de naphte. » On peut voir, sur ce genre d'illumination, les details que donne Bremond (*Viaggi fati nell' Egitto*, p. 91). On lit dans Abou'lmahâsen (m. 663, f. 26 r°) : آخر الوقيد عند مسجد القدم « L'illumination se terminait près de la mosquée *du pied.* » Ailleurs (f. 78 v°) : قد وقدت الحوانيت « Les boutiques avaient été illuminées. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (m. 682, f. 335 v°) : سوق موقود « Un marché illuminé. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (m. 713, p. 327) : زيّنت له الاسواق واوقدت « Les marchés furent decorés pour lui et illuminés. » Le mot وقود signifie l'*action d'illuminer*. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. IV, f. 434 r°), que « La « nuit de l'illumination est la nuit de la naissance de Mahomet. » ليلة الوقود ليلة الميلاد. Makrizi dans sa *Description de l'Égypte* (t. I, m. 797, f. 383 v°, 384, parle des nuits où avaient lieu les illumi- « nations. ليالى الوقود. Ailleurs (f. 348 r°), il dit : ليالى الوقود الاربع الكاينات في رجب وشعبان « Les quatre nuits d'illumination qui ont lieu dans les mois de Redjeb et de Schaban. » Le mot وقدة dési- gne aussi une *illumination*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. I, 2^e^ part. f. 85 r°) : أمر بوقدة هايلة « Il ordonna une illumination prodigieuse. » Plus bas (f. 86 v°) أوقد وقدة هايلة « Il disposa « une illumination considérable. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (tom. I, f. 348 v°) : علقوا القناديل والوقدات على جميع البيوت « On suspendit à toutes les maisons des lampes et des « lampions. » Ailleurs (tom. III, f. 239 r°) : عملت وقدة وشنك تلك الليلة « On fit, cette nuit-là,

des Ommiades. La nuit du mardi seizième jour du mois, Selâmesch monta sur les chevaux de la poste, accompagné de Katkatou. Ils se rendirent au château de la Montagne, ayant avec eux Mokhlis-eddin-Roumi. Ils furent reçus par les émirs avec les plus grands honneurs, et on leur assigna un traitement convenable. Voici les faits qui concernent Selâmesch. Ayant été
536 envoyé par Gazan, pour conquérir le pays de Roum, il leva un corps de 10,000 hommes, puis il écrivit au fils de Karaman, émir des Turcomans, et adressa, en Égypte, une lettre, qu'il fit porter par Mokhlis-eddin-Roumi, pour demander des secours qui le missent en état de combattre Gazan. La réponse qu'il reçut, au mois de Redjeb contenait des louanges et des félicitations. On expédia, à Damas, un ordre pour que les troupes marchassent à son secours. Gazan était arrivé à Bagdad, lorsqu'il apprit que Selâmesch s'était soustrait à son obéissance. Alors il abandonna l'expédition qu'il allait entreprendre en Syrie, et fit marcher ses troupes vers le pays de Roum. Elles se mirent en route le premier jour du mois de Djoumada second, au nombre de 35,000 hommes, sous le commandement de Boulai. Gazan retourna à Tebriz, accompagné de Kandjak, Bektemur, le *silahdâr*, Albeki et Bezlar.

Boulai se dirigea vers Sindjar: puis, il vint camper à Râs-aïn. De là il marcha vers Amid. Selâmesch avait réuni sous ses drapeaux environ 60,000 hommes; les habitans de Siwas s'étant déclarés contre lui, il mit le siége devant leur ville. Lorsque l'on apprit que Boulai approchait, à la tête des troupes de Gazan, les Tatars qui servaient sous les ordres de Selâmesch, l'abandonnèrent et allèrent se réunir aux soldats de Boulai, le premier jour du mois de Redjeb. Ce général fut également joint par les troupes du pays de Roum. Les Turcomans s'enfuirent vers les montagnes; et il ne resta auprès de Selâmesch qu'environ 500 hommes. Il décampa de devant Siwas et se dirigea vers Sis. Il arriva à Behesna, à la fin de Redjeb. La nouvelle de sa marche parvint à Damas, le cinquième jour de Schaban, au moment où les émirs qui se trouvaient dans cette ville se disposaient à marcher à son secours. Lorsqu'il fut arrivé au château de la Montagne, Katkatou fut gratifié d'un *ikta*, et un traitement fut assigné à Mokhlis-eddin. Selâmesch demanda qu'on le fît accompagner dans son

« une illumination et une fête. » Suivant M. Delaporte (*Dialogues*, p. 36). Le mot وقيد, à Alger, désigne une *allumette*.

expédition de l'émir Bektemur-Djekmi. Il arriva à Damas, le vingt-unième jour de Ramadan. Il en partit dès le lendemain, accompagné de l'émir Bektemur, et prit la route de Sis. Il passa par Alep et en partit à la tête d'un corps de troupes. Les Tatars, avertis de sa marche, l'attaquèrent. L'émir Bektemur fut tué dans le combat. Selâmesch s'étant réfugié dans une forteresse, fut arrêté prisonnier et conduit devant Gazan qui le fit mettre à mort.

Au mois de Ramadan, les troupes envoyées d'Alep par Seïf-eddin-Belban-Tabbâkhi (4) pillèrent la ville de Mâredin, enlevèrent tout ce qui se trouvait dans la principale mosquée, et se livrèrent aux actes les plus odieux. Ces aggressions réveillèrent les projets hostiles de Gazan, et servirent de prétexte à son expédition de Syrie. Dans le mois de Schaban, l'émir Kara-sonkor fut gratifié de la place de *naïb* de Soubaïbah et de Banias. Il se mit aussitôt en marche, et vint prendre possession de son gouvernement. Au mois de Ramadan, l'émir Ala-eddin-Kedjken arriva au Caire, chargé de chaînes, ainsi que Hamdan-Salgaï. Ils avaient pour gardiens cent cavaliers des troupes de Syrie. Hamdan fut envoyé à Safad, et l'on n'entendit plus parler de lui. Le sixième jour de ce mois, on reçut des ambassadeurs du souverain de Sis et du souverain de Constanti-
nople, apportant avec eux des présents. L'émir Schems-eddin-Sonkor-alasar fut 537
promu au rang de vizir, en remplacement du *sâhib* Fakhr-eddin-Omar-Ebn-Khalili. Tadj-eddin-ben-Saïd-eddaulah, qui remplissait les fonctions de *moustaufi*, fut frappé à coups de fouet; après quoi il embrassa l'islamisme. Le premier jour du mois de Dhou'lhidjah, Schems-eddin-Mohammed-Seroudji fut installé *kadi-alkodat* des hanéfis du Caire et de Misr, à la place de Hosâm-eddin-Hasan-ben-Ahmed-ben-Hasan-Roumi. Celui-ci avait été envoyé à Damas, pour y remplir les fonctions de kadi des hanéfis, comme successeur de son père Ahmed-ben-Hasan. A la fin du mois de Dhou'lkadah, après la mort de Melik-Moudaffar-Taki-eddin, l'émir Kara-sonkor fut transféré des fonctions de *naïb* de Soubaïbah à celles de *naïb* de Hamah. L'émir Bibars, le *djâschenkir,* choisit pour son substitut dans l'emploi d'*ostadâr* l'émir Alem-eddin-Sandjar-Djâouli, de manière qu'il exerçât sa juridiction sur toutes les affaires qui sont du ressort de cette charge.

(4) Le manuscrit, en cet endroit, présentait une lacune que j'ai rétablie d'après le récit d'Abou'l-féda (*Annales,* t. V, p. 160.)

Melik-Nâser, fatigué de la contrainte où on le retenait, cessa de demander les aliments et les boissons qu'il désirait; car il n'avait de la souveraineté que le nom. On le faisait siéger tous les lundis et les samedis. Les grands émirs se présentaient à son audience; l'émir Selar, le *naïb*, et l'émir Bibars, l'*ostadâr*, se tenaient debout. Selar proposait au prince ce qu'il désirait; après quoi, on consultait les émirs. Le sultan disait : « Voilà ce qui est décidé. » Tout était alors conclu, et l'assemblée se séparait. Selar et Bibars siégeaient ensemble, réglaient toutes les affaires de l'empire, et s'accordaient pour ne permettre au sultan qu'une modique dépense.

Cependant, un courrier de la poste vint annoncer que Gazan et ses troupes s'étaient mis en mouvement pour envahir la Syrie. On écrivit à l'émir Kertaï et à l'émir Katloubek, le *hâdjib*, pour leur ordonner de partir et d'aller joindre les émirs qui avaient été envoyés précédemment. Ils arrivèrent à Damas le vingt-quatrième jour du mois de Dhou'lhidjah. On pressa Sonkor-alasar d'expédier de l'argent. Les prix des chevaux, des chameaux, des armes et des effets de voyage commencèrent à renchérir (5). Les troupes s'attendaient à recevoir une distribution d'argent; les émirs s'assemblèrent pour délibérer sur cet objet. Bibars et Selar ne voulurent point consentir à accorder cette gratification, dans la crainte de dilapider les fonds. Ils prétendaient la différer jusqu'au moment où

(5) Le texte porte تحسّن سعر الخيل والجمال والسلاح وآلات السفر. Le verbe حسن, à la V$^e$ forme, signifie *croître, augmenter, renchérir.* Dans l'ouvrage qui nous occupe (t. I, p. 573), on lit : تحسن سعر الخشب « Le prix du bois augmenta. » Ailleurs (p. 765) : تحسّنت البضايع « Les denrées renchérirent. » Ailleurs (p. 1111) : تحسن سعر الغلة حتى ابيع الاردب القمح بثلاثين درهما « Le prix du pain augmenta au point que l'ardeb de froment se vendait trente dirhems. » Plus loin (p. 1124) : تحسن القمح « Le froment renchérit. » Dans la *Description de l'Égypte* du même écrivain (m. 682, f. 373 v°) : تحسن سعر السكر والعسل « Le prix du sucre et du miel augmenta. » Dans la *Vie de Bibars* de Nowaïri (f. 11 r°) : تحسن سعرها « Le prix de cette denrée augmenta. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (m. 687, f. 214 v°) : تحسن القمح بالقاهرة « Le froment, au Caire, renchérit. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Bedr-eddin-Aïntâbi (m. 684, f. 64 r°) : تحسنت الاسعار « Les prix augmentèrent. » Ailleurs (f. 67 r°) : تحسن كل شي « Tous ces objets renchérirent. » Plus bas (f. 68 v°) : تحسن سعر القماش جدًا « Le prix des étoffes augmenta extrêmement. » Et enfin (f. 156 v°) : اللحم كان متحسّنا لقلة الحيوان « La viande se vendait fort cher, attendu la diminution du nombre des animaux. »

l'on arriverait à Gazah; mais le reste des émirs refusa de souscrire à cet avis, et l'on se sépara sans avoir pu s'accorder..

Le sultan partit, à la tête de son armée, le vingt-quatrième jour de Dhou'lhidjah, et alla camper en dehors de la ville du Caire. Il délégua, pour gouverner en son absence, l'émir Rokn-eddin-Bibars-Mansouri, le *dawadâri*. Cette année, l'Égypte éprouva un fléau terrible, causé par les rats.

Parmi les hommes marquants que cette année vit mourir, on compta : 1° l'émir Izz-eddin-Aibek-Mauseli, *naib* de Tarabolos, qui mourut au mois de Safar (6). 2° Nedjm-eddin-Aioub, fils de Melik-Afdal-Nour-eddin-Ali, fils du sultan Salah-eddin-Iousouf, fils d'Aioub. Il mourut à Damas, le quatorzième jour de Dhou'lhidjah. 3° L'émir Djemâl-eddin-Akousch-Moghithi, *naib* de Birah; il mourut dans cette ville, après y avoir exercé les fonctions de *naib* l'espace de quarante ans. 538
4° L'émir Seif-eddin-Bektemur-Djekmi, qui périt devant la ville de Sis. 5° L'émir Bedr-edin-Sawâbi, l'un des *émirs de mille ;* il mourut à Damas la nuit du jeudi, neuvième jour du mois de Djoumada premier. C'était un homme vertueux, religieux, qui faisait beaucoup de bien. Il avait pris des leçons concernant les traditions, et les enseigna aux autres; il occupa pendant quarante ans le poste d'émir. 6° L'émir Schems-eddin-Baïsari. Il mourut au Caire. C'était un homme généreux, qui montrait en tout les plus nobles sentiments. La quantité de viande (7) qu'il devait distribuer chaque jour s'élevait à trois mille rotls; il don-

(6) Suivant Abou'lmahâsen (m. 663, f. 57 v°), il mourut emprisonné. C'etait un des principaux émirs, et il s'etait distingué par des exploits éclatants.

(7) Je n'ai pas hésité à lire راتب لحمه فى كل يوم au lieu de رايت لحمه. Dans le cours de cette histoire, je suis resté assez incertain sur la manière dont il fallait ecrire le nom de de cet émir. On trouvera tantôt *Nisari*, et tantôt *Baisari*. Et, en effet, les manuscrits que j'avais sous les yeux offraient indifferemment les deux orthographes. Toutefois, il ne saurait plus rester de doutes à cet égard; car, Abou'lmahâsen s'exprime à ce sujet, de la manière la plus formelle (m. 663, f. 58 vers.). Le nom *Baisari* بيسرى, dit cet historien, est composé de deux mots, « l'un turc et l'autre persan. Il devrait régulièrement s'écrire *Bâisari* باى سرى. Le terme *bâï* باى « en turc, signifie السعيد *heureux*, et le mot *sar* en persan, désigne *la tête*. Ensorte que le nom « entier indiquait « un homme heureux sous le rapport de la tête. » Et l'émir réalisa le bonheur « attaché à son nom. » Le même écrivain (*Ibid.* et *Manhel-sâfi* (tom. II, man. 748), ainsi que Nowaïri (m. 683, f. 181 v°), et Makrizi (m. 682, f. 317 r°), nous donnent, sur ce personnage, quelques détails assez intéressants qui me permettront de compléter l'article, un peu succinct, dont j'ai donné la traduction : « Baisari, disent-ils, avait été un des Mamlouks *bahris* de Melik-Sâleh-« Nedjm-eddin-Aïoub. Il monta ensuite en grades, jusqu'à ce qu'il devint, sous le règne de Melik-

nait en une fois mille dinars, mille ardebs de grain, ou mille *kintars* de miel. Un pauvre recevait de lui, à titre d'aumône, mille ou cinq cents dirhems, et un de

« Dâher-Bibars, le plus considérable des émirs. Il était, à la fois, *émir de cent, et commandant de* « *mille*. Il se distinguait par sa bravoure, sa libéralité, et ses nobles sentiments. Il avait à son service « un grand nombre de Mamlouks. Au moment où Melik-Saïd fils de Melik-Dâher eut été renversé « du trône, on offrit à Baïsari le rang de sultan, mais il le refusa. Melik-Mansour-Kelaoun, qui « avait été son camarade خشداشه, le fit arrêter, et le retint en prison durant tout son régne. Dans « l'année 692, Melik-Aschraf-Khalil, à son retour de Damas, et grâce à l'intercession de l'émir « Baïdara et de l'émir Sandjar-Schoudjâï, lui rendit la liberté, donna ordre de lui porter un cos- « tume d'honneur complet, et de lui délivrer un diplôme qui le nommait au grade d'émir de cent « cavaliers. Le prince voulait que, dans sa prison même, il revêtît cette robe. On la lui porta, ainsi « que le diplôme, qui était enfermé dans une bourse de soie *atlas* (satin). Il contenait des formules « extrêmement honorifiques pour l'émir, et des louanges magnifiques. Baïdara, Schoudjâï le dawadâr « et Alafram, se rendirent à la prison afin d'escorter Baïsari jusqu'au moment où il se présenterait « devant le sultan. Mais il refusa de revêtir le costume d'honneur, et s'engagea, par les serments les « plus forts, à ne paraître devant le sultan qu'avec ses chaînes et le vêtement qu'il avait porté dans « sa prison. Les émirs et les personnes attachées à la citadelle, ayant appris sa sortie, accoururent « en foule sur ses pas; en sorte que ce jour fut une véritable fête. Baïsari entra devant le sultan, « portant sa chaîne, que le prince fit détacher sous ses yeux; après quoi on le revêtit du costume « d'honneur. Il baisa la terre, fut comblé d'honneurs par le sultan, reçut le grade d'émir, et se re- « tira dans sa maison. Toute la population sortit pour le voir, et témoigna une joie extrême de sa « délivrance. Le sultan lui envoya vingt chevaux, vingt *ekdisch* et vingt mules. Il recommanda aux « émirs de lui adresser des présents. Il n'y en eut pas un seul qui ne lui envoyât, suivant son pou- « voir, des objets précieux, des chevaux et des armes. L'*émir-silah* lui fit remettre deux mille dinars « en or. La captivité de Baïsari avait duré onze ans et un mois. Depuis sa sortie de prison, il prit, « dans ses lettres, le titre d'*Aschrafi*, tandis que auparavant il se désignait par le surnom de « *Schemsi*. Au moment du meurtre de Melik-Aschraf, le trône fut offert à Baïsari, qui ne voulut « pas s'y asseoir. Lorsque Melik-Adel-Ketboga distribua les Mamlouks aux différents émirs, il en « assigna soixante à Baïsari, qui fit présent à chacun d'entre eux de deux chevaux et d'une mule. Les « choses restèrent sur ce pied jusqu'au règne de Melik-Mansour-Lâdjin. Ce prince, pressé par les « intrigues de Mankoutimour, qui l'excitait contre Baïsari, et après avoir longtemps hésité, le fit « encore arrêter et renfermer en prison, dans l'année 697. On mit le sequestre sur tous ses biens, et « on incarcéra un grand nombre de ses mamlouks. Mankoutimour ressentit une joie bien vive de la « détention de son ennemi. Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, au moment où il remonta « sur le trône, avait ordonné de mettre en liberté Baïsari. Les émirs hésitaient à adopter cette « mesure, et représentèrent au sultan qu'il vallait mieux continuer la détention de ce captif. Le « prince se rendit à leur avis; et Baïsari fut laissé en prison. Cet émir demeura ainsi captif « jusqu'au moment de sa mort qui arriva le dix-neuvième jour de Schewal, l'an 698. Il fut enterré « dans son tombeau, تربة, situé en dehors de la porte appellée *Bab-annasr*. J'ai parlé des dépenses « prodigieuses et de tout genre que faisait Baïsari; et toutefois son opulence ne répondait pas à

ses mamlouks obtenait de lui journellement de quatre-vingt-dix à cinq rotls de viande, de soixante-dix à cinq rations d'orge عليقة. C'était aux moindres d'entre

« ces profusions; car il devait constamment une somme de quatre cent mille dirhems. Lorsqu'il « avait acquitté une dette, il se hâtait de faire un autre emprunt. Il se piquait par là de générosité; « personne d'entre ses mamlouks et ses affidés n'osait lui faire, à ce sujet, aucun reproche, ni lui « conseiller de mettre dans ses libéralités plus de réserve et de modération. Si quelqu'un lui disait « un mot sur cet article, il lui témoignait son mécontentement, et quelquefois le frappait, l'injuriait, « et le destituait de son emploi, s'il remplissait auprès de lui les fonctions d'*ostâdâr* ou de *mou-* « *bâschir*. Un jour, son *ostâdâr* (majordome) vint se plaindre à lui des dépenses prodigieuses qu'il « faisait, et l'engager à mettre dans ses libéralités un peu plus de modération. Baisari se fâcha, « destitua cet homme, en nomma un autre à sa place, et dit : « Que le premier ne paraisse plus « devant moi. » Jamais on ne le vit boire de l'eau deux fois dans un même vase. Chaque fois qu'il « voulait boire, il prenait un vase neuf, dont il ne se servait plus ensuite. Ses libéralités étaient « nombreuses et célèbres; ses dons, ses présents étaient immenses. Ses contemporains ne trou- « vèrent aucun homme qui l'égalât sous le rapport de la quantité et de l'importance des bien- « faits. Au moment de sa mort, il devait plus de quatre cent mille dirhems. Tout fut payé, sur « le produit de ses biens et de ses propriétés. C'était à cet émir qu'avait appartenu la maison « nommée *Dâr-Baisariah* الدار البيسرية, placée au Caire, dans la rue d'entre les deux palais « بخط بين القصرين. Vers la fin de la dynastie des Fatimites, à l'époque où les Francs avaient « acquis leur plus grande puissance, cet édifice était désigné pour servir de demeure à leurs am- « bassadeurs; car il avait été réglé qu'une moitié du revenu du pays appartiendrait aux Francs. Et « un ambassadeur, choisi parmi les plus distingués d'entre eux, résidait dans cette maison, pour « recevoir le paiement de ce tribut. Lorsque cette monarchie eut été renversée par les Gozzes, et « après l'extinction de celle des Aïoubites, le trône d'Égypte fut occupé par les souverains turcs. « Sous le règne de Melik-Dâher-Rokn-eddin-Bibars-Bondokârı, l'émir Bedr-eddin-Baisari, sur- « nommé *Schemsi, Sâlehi, Nedjmi*, commença à rebâtir cette maison, l'an 659, l'orna avec une « extrême magnificence, et dépensa pour cet objet des sommes immenses. Melik-Dâher désapprouva « formellement cette profusion, et dit à Baisari : « Émir Bedr-eddin, que réserves-tu donc aux « défenseurs de la religion et aux Turcs? » Il répondit : « Les aumônes du sultan. » Puis, il ajouta : « Par Dieu, ô mon seigneur, si j'ai entrepris cette construction, c'est dans l'intention que la nou- « velle en parvienne dans les régions habitées par l'ennemi, et qu'on y dise : Un des mamlouks du « sultan a fait élever une maison, pour laquelle il a dépensé des sommes immenses. » Cette réponse « plut au sultan, qui gratifia Baisari de mille dinars en or; ce qui fut regardé comme une des plus « grandes libéralités de ce prince. Cette maison, avec son écurie, son jardin et le bain placé tout à « côté, comprenait un espace d'environ deux *feddans*. Les marbres qui la décoraient étaient les « plus beaux que l'on employât au Caire, et le travail en était excellent. Tout le monde admira la « grandeur de cet édifice, attendu qu'à cette époque les émirs et les hommes importants du royaume « se piquaient d'une extrême simplicité; au point que l'un d'entre eux, lorsqu'il était promu au « rang d'émir, ne changeait rien à la maison qu'il avait habitée à l'époque où il était un simple soldat. « Au moment où les travaux de la maison de Baisari furent complètement terminés, il fit de cet édi-

eux qu'étaient destinés ces présents, et cela sans compter les assaisonnements توابل, les légumes et le bois. Par suite de sa libéralité, il était constamment endetté de quatre mille dinars, et plus. Dans l'origine, il avait été mamlouk de l'émir Kara-sonkor-Kâmeli, ensuite il passa au service de Melik-Sâleh-Nedjm-eddin-Aioub. 7° Le vizir Taki-eddin-Abou'lbaka-Taubah-ben-Ali-ben-Mohadjir-ben-Schoudja-ben-Taubah-Tekriti. Il mourut à Damas, la nuit du jeudi, huitième jour du mois de Djoumada-premier, à l'âge d'environ quatre-vingts ans. Il avait rempli les fonctions de vizir à Damas, et avait été un des mamlouks de Melik-Mansour-Kelaoun (8). 8° Behâ-eddin-Mohammed-ben-Ibrahim-ben-Mohammed-

« fice un *wakf* (une fondation pieuse), et fit dresser l'acte en présence de quatre-vingt-douze *adl*, du « nombre desquels était le *kadi-alkodat* Taki-eddin-ben-Dakik-alid, le *kadi-alkodat* Taki-eddin-« ben-Bint alaazz, et le *kadi-alkodat* Taki-eddin-ben Razin, à une époque où ces fonctionnaires « n'étaient point encore parvenus au rang de kadi, et se contentaient du rôle de *schâhid*.

« Cette maison resta la propriété des héritiers de Baïsari jusqu'à l'année 733. L'émir Kousoun « désirait vivement posséder cet édifice; il présenta, à cet égard, une requête au sultan Melik-Nâser-« Mohammed, qui lui permit d'entrer en négociation avec les héritiers de Baïsari. Il députa vers « eux, leur fit des promesses, des offres, qui leur parurent raisonnables et qu'ils acceptèrent. Il « s'adressa au *kadi-alkodat* Scherf-eddin-Harrâni, le *hanéfi*, et lui demanda une décision juridique « qui l'autorisât à l'acquérir par échange استبدالها, ainsi qu'il avait fait pour la maison de « *Kattâl-assaba*, le bain récemment construit, et la mosquée *Djâmi*, située dans la rue, en dehors « de la porte neuve. Lorsqu'il eut obtenu le consentement, Ala-eddin-ben-Djelâl eddaulah, *schâhid* « des bureaux, vint s'établir dans cette maison, accompagné des *schâhid* préposés à l'estimation. « L'édifice fut évalué à cent quatre-vingt-dix mille dirhems. Il fut réglé que le jardin destiné pour « les orphelins serait porté à dix mille dirhems, afin de compléter la somme de deux cent mille « dirhems. Le *kadi-alkodat* Scherf-eddin-Harrâni décida que la maison pouvait être vendue, et cet » arrêt fut un des actes qui déshonorèrent sa mémoire. La maison passa successivement au pouvoir de « plusieurs propriétaires; et les kadis, suivant l'exemple les uns des autres, autorisaient les échanges. « La dernière décision de ce genre eut lieu quelques années après, l'an 780, et l'édifice fit alors partie « des *wakf* de Melik-Dâher-Barkok. Aujourd'hui, dit Makrizi, elle appartient à Bairam, fille de ce « prince. Cette maison avait une porte dont le panneau رواية était un des plus beaux qui eussent « été travaillés au Caire. On arrivait dans la maison par cette porte, qui était placée dans le voi-« sinage du bain de Baïsari, située dans la rue entre les deux palais. On a construit, vis à vis cette « même porte, des boutiques qui l'ont cachée entièrement; et on entrait dans cette maison par une « autre porte, placée dans la rue de Kharanschaf. » Abou'lmahâsen atteste que, de son temps, cet « édifice avait complètement changé de face.

(8) Abou'lmahâsen ajoute : « Il remplit les fonctions de vizir sous cinq sultans, Melik-Mansour-« Kelaoun, son fils Melik-Aschraf-Khalil, Melik-Nâser-Mohammed, Melik-Adel-Ketboga, et Melik-Mansour-Lâdjin. Il était né l'an 620; c'était un homme d'un mérite éminent.

ben-Abi-Nasr-Ebn-Annahar-Halebi, le grammairien. Il mourut au Caire, le mardi
septième jour de Djoumada-premier. Il était né dans la ville d'Alep, le mercredi
dernier jour de Djoumada-second de l'année 627 (9). 9° Le *fakih* Schems-eddin-
Mohammed-ben-Sâleh-ben-Hasan-ben-Albena-Kefti, le *schaféi*, kadi des deux
villes de Semhoud et de Boliana. C'était un homme lettré, et qui cultivait la
poésie. 10° Le scheikh Djemâl-eddin-Mohammed-ben-Souleïman-ben-Hasan-ben-
Hosain-ben-Annakib, originaire de la ville de Balkh, *moukaddesi* (natif de Jérusa-
lem), le *fakih*, hanéfi. Il était né à Jérusalem, au milieu du mois de Schaban,
l'an 611, et devint un des hommes les plus distingués de son siècle. Il est auteur
d'un commentaire sur le Coran, en soixante-dix volumes. S'étant rendu au Caire,
il y fixa son séjour, et y donna des leçons dans l'édifice appelé *Ischouriah* العشورية.
Il mourut dans le mois de Moharrem. 11° Melik-Moudaffar-Taki-eddin-Mah-
moud-ben-Mansour-Nâser-eddin-Mohammed-ben-Moudaffar-Taki-eddin-Mah-
moud-ben-Mansour-Mohammed-ben-MoudaffarTaki-eddin-Omar-ben-Schâhin-
schah-ben-Nedjm-eddin-Aioub-ben-Schâdi (10), souverain de la ville de Hamah.
Il mourut le jeudi, vingt et unième jour de Dhou'lkadah. Il était né dans
cette ville la nuit du dimanche, quinzième jour de Moharrem, l'an 657. Il
avait régné quinze ans, un mois et un jour. 12° Melik-Aouhad-Nedjm-eddin- 539
Iousouf-Aioub. Il mourut à Jérusalem la nuit du mardi, vingt-cinquième jour

(9) Suivant Nowairi, il fut enterré, le lendemain de sa mort, dans le cimetière de Karafah, près du tombeau de Melik-Adel-Ketboga. Abou'lmahâsen ajoute : « C'était un homme extrêmement savant, « qui possédait à fond la langue arabe. On le regardait comme étant, dans un grand nombre « de connaissances, la merveille de son siècle. Il a composé des ouvrages tant en vers qu'en « prose. »

(10) Les faits qui concernent la mort de ce prince sont racontés avec plus de détails par Nowairi (man. 683, f. 182 v°), et surtout par l'historien Abou'lféda, qui assista au décès de son parent (*Annales muslemici*, t. V, p. 156 et suiv.) Taki-eddin-Mahmoud avait eu pour mère Aischah-Khatoun, fille de Melik-Aziz-Gaiath-eddin-Mohammed, petit-fils de Saladin. A la mort du prince, la souveraineté de Hamah cessa, durant plusieurs années, d'appartenir à la famille des Aioubites. Les fonctions de *naib-assaltanah*, dans la ville de Hamah, furent conférées à l'émir Schems-eddin-Kara-sonkor-Mansouri. Plusieurs gouverneurs occupèrent successivement le même poste, jusqu'au moment où Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, après être monté pour la troisième fois sur le trône, rendit à la famille de Saladin la principauté de Hamah. Dans le récit que nous a donné Abou'lféda des dernières actions de son parent, qui mourut victime de sa passion pour la chasse, on trouve un terme, celui de طيور الواجب, employé pour désigner un genre d'oiseaux de proie. On pourra voir, sur ce mot, ce que je dirai dans la suite de cet ouvrage.

du mois de Dhou'lhidjah. 13° L'émir Schems-eddin-Ak-sonkor-Keritah, qui mourut à Gazah. C'était un homme brave et audacieux. 14° L'émir Bedr-eddin-Magrebi, le *dawâdâri*. Originaire de Magreb, il avait été promu au rang de *dawâdâr* par Melik-Mansour-Lâdjin, qui le chargea de présider à la reconstruction de la mosquée d'Ebn-Touloun. Scherf-eddin-Abd-elwahhab-ben-fadl-allah, le *kâtib-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète) étant tombé malade, le sultan envoya Bedr-eddin pour lui rendre visite. A son retour, il dit au prince : « Il « n'y a plus rien à espérer du malade. » Mais à peine une semaine s'était-elle écoulée, que Bedr-eddin mourut, et que le *kâtib-assirr*, parfaitement guéri, vint faire sa cour au sultan, et offrir à ce prince son compliment de condoléance sur la mort du *dawâdâr*. Le sultan lui dit alors : « Il n'y a pas d'autre Dieu que « Dieu; le *dawâdâr* était persuadé qu'il nous ferait son compliment de condo-« léance sur la mort du *kâtib-assirr*, et c'est ce dernier qui nous l'a fait, relativement au *dawâdâr*. » 15° L'émir Seif-eddin-Temurboga, à qui l'on doit la construction d'une mosquée située dans le voisinage du *Meidân* inférieur, entre le Caire et Misr. C'était un homme généreux, qui accompagna Melik-Nâser dans son voyage à Karak, et passa ensuite à Tarabolos, où il mourut. 16° Parmi les émirs désignés pour des expéditions guerrières, plusieurs moururent à Alep, savoir : l'émir Seïf-eddin-Basti, Ahmed-schah, Mohammed-ben-Sonkor-alakra, Aın-algazâl, et Kikaldi-Ebn-Assariah. L'émir Seif-Eddin-Taktaï, mourut dans le canton de Semhoud, où il était allé faire un voyage. Schehâb-Iousouf, fils du *Sâhib*-Mohii-eddin-Mohammed-ben-Iakoub-ben-Ibrahim-ben-Hibet-allah-Ebn-Altarek-ben-Sâlem-ben-Annahas-Asadi-Halebi, mourut à Damas, le treizième jour du mois de Dhou'lhidjah. Il était allé plusieurs fois au Caire. 17° Amin-eddin-Sâlem-ben-Hasan-ben-Hibet-allah-ben-Mahfoud-Ebn-Sasari-Bagli, inspecteur des *divans* de Damas, mourut le vingt-huitième jour de Dhou'lhidjah, après avoir été destitué. 18° L'émir Alem-eddin-Sandjar-Mesrouri, *wâli* du Caire, et plus connu sous le nom de Khaïat (11).

(11) Abou'lmahâsen (f. 58 v°) ajoute aux personnages dont la mort est indiquée parmi les événements de cette année. « Le *maître* الاستاذ, Djemâl-eddin-Abou'lmedjd-Iakout-ben-Abd-allah-Mos-« tasemi-Roumi, l'eunuque الطواشي le calligraphe distingué, dont la réputation est répandue dans « les pays de l'Orient, et dans ceux de l'Occident. Il occupait un rang éminent auprès de son « maître, le khalife Mostasem-bi'llah, le dernier des khalifes Abbassides, qui régnèrent à Bagdad. « Ce prince l'avait fait élever et instruire, en sorte qu'il se distingua dans la littérature, et écrivit « également en vers et en prose. Il est le modèle le plus parfait de la calligraphie. »

Au moment où l'année commença, le sultan, à la tête des troupes d'Égypte, se mettait en marche pour la Syrie. Car le bruit d'une invasion que Gazan AN 699.

« Plusieurs personnages, ont également porté le nom de *Iakout* ياقوت. J'ai indiqué, dans cet ou-« vrage, le plus grand nombre d'entre eux, soit qu'ils aient été ou non calligraphes. Tels sont : « Iakout-Abou'ldorr, le marchand-*Roumi*, qui mourut à Damas, l'an 543. Iakout-Saklabi-Djemâli-« Abou'lhasan, affranchi du khalife Abbasside Mostarsched. Il mourut, l'an 563. Iakout-Abou-Saïd, « affranchi d'Abou-Abd-allah-Isâ-ben-Hibet-allah-ben-Annakkâsch. Il mourut, l'an 574. Iakout-« Mauseli, l'écrivain, Amin-eddin surnommé Melki, du nom de son maître le sultan Melikschah, le « Seldjoucide. Celui-ci est également du nombre de ceux dont les manuscrits sont répandus partout. « Il mourut à Mausel (Mosul), l'an 618. Iakout-Hamâwi-Roumi-Schehab-eddin-Aboul'dorr. C'était « un des esclaves d'un marchand de Bagdad nommé Asker-Hamâwi. Il a composé plusieurs ouvrages « et est également célèbre pour son écriture; il mourut l'an 626. Iakout-Mohaddib-eddin-Roumi, « affranchi du marchand Abou-Mansour-Djili. C'était un poete distingué. Il a composé une *kasidah,* « qui commence par ce vers : »

« Si, au moment du depart de tes amis, tu as pu etouffer tes pleurs, tout ce que tu affectes n'est rien que mensonge et imposture. »

« Il mourut l'an 622. Tous ces hommes, dont la mort a précédé celle de Iakout-Mostasemi, ont « tous été l'objet d'articles biographiques, se sont distingués par leur mérite, par le talent de la « calligraphie, et celui de la poésie. Pour la plupart, ils ont été mentionnés dans cet ouvrage. Si « nous les avons réunis ici tous ensemble, c'est parce que bien des personnes, dès qu'elles voyent « des morceaux de calligraphie et d'autres ouvrages, ne manquent pas de les attribuer à Iakout-« Mostasemi; et cela sans aucun fondement de vérité; car, parmi ceux que nous avons désignés, il en « est plusieurs dont l'écriture est mise par Ebn-Khallikan au-dessus de celle de Iakout-Mostasemi. « Je me suis un peu écarté de mon but, attendu que cette excursion présentait une utilité reelle. Je « reviens à ce qui concerne Iakout. Parmi ses poésies, on compte les vers suivants : «

« Le soleil, toutes les fois qu'il se lève, renouvelle l'amour que m'inspire ton visage, ô toi qui es « mes oreilles et mes yeux. »

« Je veille toute la nuit; car je me familiarise avec son horreur; attendu que durant les ténèbres, « le plaisir de parler de toi, forme mon entretien. »

« Chaque jour qui s'est écoulé sans que je te visse, ne fait pas, à mes yeux, partie de ma vie. »

« Chaque nuit est pour moi un jour, lorsque tu te présentes à mon esprit : car ton souvenir est la « lumière de mon cœur et de mes yeux. »

Il est également l'auteur des vers suivants :

« Vous avez ajouté foi aux discours de mes calomniateurs : et cependant j'ai consacré toute ma « vie à vous aimer, et à prouver la fausseté de leurs paroles.

« Vous prétendez que je m'ennuye de votre conversation : quel homme peut trouver ennuyeuse « la vie et ce qui en fait l'agrément. »

Au rapport d'Abou'lmahâsen (f. 59 rect.), la hauteur primitive du Nil fut, cette année, de cinq coudees et quelques doigts. La crue s'éleva à dix-sept coudées et seize doigts. Suivant le même historien (f. 57 v°), cette même année, dans la dixaine du milieu du mois de Kanoun-premier, autre-

devait faire dans cette province, prenait chaque jour plus de consistance. Ainsi donc, le premier jour du mois de Moharrem, le sultan, avec toute son armée, partit de Ridâniah. Les émirs étaient jaloux les uns des autres, et se montraient mécontents de leurs collègues. Lorsque l'on fut arrivé à Gazah, on se livra au plaisir de la chasse, des réunions, de la promenade.

Les Ouirat, qui étaient arrivés en Égypte, sous le règne de Melik-Adel-Ketboga, témoignaient un vif mécontentement de la mort de plusieurs de leurs émirs, con-
540 damnés par ordre de Melik-Mansour-Lâdjin, de la déposition de Ketboga et de son exil à Sarkhad, et enfin, de ce que les Bordjis étaient en possession de l'autorité. Ils résolurent d'organiser une révolte, ils s'adressèrent à l'émir Katlouberes-Adeli, et le choisirent pour leur chef. Ils arrêtèrent que Borontai, l'un des Mamlouks du sultan, et Lasous, attaqueraient à l'improviste les deux émirs Bibars et Selar, et les massacreraient : qu'ensuite, on rétablirait Ketboga sur le trône. Le sultan étant parti de Gazah, à la tête de ses troupes, vint camper à *Tell-Adjoul*. Là, tous les émirs, suivant l'usage, se présentèrent pour faire leur cour au prince. Bibars témoignait des égards pour Selar, et s'avançait à cheval devant lui. Au moment où les émirs eurent mis pied à terre, et où Bibars et Selar étaient seuls restés à cheval, Borontai qui marchait à pied, auprès de l'étrier de Bibars, tira son épée, et en frappa cet émir. Le coup porta sur la croupe du cheval, et lui fendit le dos. Un second coup atteignit la calotte du turban كلفة, la coupa en deux, et blessa l'émir au visage. Aussitôt, les épées furent tirées contre l'assassin, qui ne tarda pas à être massacré. Des clameurs se firent entendre au milieu de l'armée, et tout le monde s'empressa de monter à cheval. Les Ouirat s'étaient dirigés vers le *dehliz* du sultan, avec l'intention de se jeter sur le prince. Ils avaient déjà pénétré dans l'intérieur de la tente. Cependant les émirs étaient en marche pour aller les attaquer. L'émir Seïf-eddin-Bektemur, le *djoukendâr* et les Mamlouks du sultan montèrent également à cheval, persuadés que cette attaque avait pour but le meurtre du sultan. Ils déployèrent les drapeaux, et s'arrêtèrent. Bibars et Selar retournèrent à leurs tentes. Ils recommandèrent aux *hâdjib* et aux *nakib* de rassembler les troupes, et de les réunir près du campement de l'émir Selar, le *naïb*. Lorsque

ment, du mois de Tobi, on vit paraître, dans le ciel, une comète qui se prolongeait depuis la fin du signe du Taureau jusqu'au commencement du signe des Gémeaux. Sa queue était dirigée vers le nord.

les soldats apercevaient l'étendard سنجق et les drapeaux عصايب du sultan déployés, ils se dirigeaient de ce côté, et laissaient là Selar. Les *hâdjib* avaient beau les rappeler, nul ne les écoutait et ne revenait sur ses pas; tous allaient sous l'étendard du sultan. L'Émir-djandâr députa vers le sultan et les grands officiers, pour leur dire : « Quelle est donc cette révolte que vous prétendez organiser, au moment où nous allons nous trouver en présence de l'ennemi? Nous « avons appris que les Ouirat, d'accord avec les Mamlouks du sultan, voulaient « nous égorger, et que ce projet avait votre approbation et celle du prince. Mais « Dieu a protégé notre vie. Si la chose est véritable, nous sommes les Mamlouks « du sultan régnant, ceux du feu sultan, et nous sommes prêts à nous sacrifier « pour l'intérêt des musulmans. Si ce qui a été dit est faux, veuillez nous « adresser un firman. » Le sultan ayant entendu ce message, se mit à pleurer, et jura qu'il n'avait eu aucune connaissance du fait dont on lui parlait. L'Émir-djandâr, de son côté, fit des serments analogues, et dit : « Au moment où un « pareil fait s'est passé, on a cru que les émirs voulaient égorger le sultan pour « placer un autre prince sur le trône. » Puis il ajouta : « Les émirs, dans leurs « pourparlers, n'ont d'autre but que d'arrêter successivement prisonniers tous « les Mamlouks du sultan, afin de pouvoir réaliser leurs vues. Si le sultan et 541
« ses Mamlouks déplaisent aux émirs, j'emmènerai avec moi le prince avec ses « Mamlouks, et je me rendrai à Karak. »

Les émirs ayant appris ces propos, voulaient d'abord marcher contre l'Émir-djandâr. Mais ils crurent à propos de temporiser : ils députèrent vers l'émir Bedr-eddin-Bektâsch, le *silahdâr*, l'*atabek*, qui se trouvait avec le *djâlisch* (l'avant-garde) à une journée de marche du camp; il ne voulait entrer en rien dans les projets des émirs, et leur recommanda de ne faire aucun mal au sultan. L'émir Selar revenant aux voies de la douceur, monta à cheval, et réconcilia l'Émir-djandâr avec les émirs *bordjis*. Tous ensemble baisèrent la terre devant le sultan. On arrêta les Ouirat, qui, appliqués à la torture, avouèrent qu'ils avaient eu le projet d'assassiner Bibars et Selar, et de replacer Ketboga sur le trône. Ainsi s'évanouirent les idées que s'étaient formées les *Bordjis* sur l'intelligence du sultan et de l'Émir-djandâr avec les Ouirat. Le lendemain, environ cinquante de ceux-ci furent étranglés et conduits au supplice avec leurs habits et leurs turbans. On fit crier devant eux : « Voilà la juste punition de « ceux qui veulent exciter des troubles parmi les musulmans, et qui osent atta-

« quer les souverains. » On chercha l'émir Katlouberes; mais on ne put le trouver. Il s'était réfugié dans la ville de Gazah, et s'y tenait caché. On se contenta de piller tous ses bagages (12). Le quatrième jour on descendit du gibet les corps de ceux qui y avaient été attachés.

Cependant les *Bordjis* entreprirent d'aigrir Bibars et de le brouiller avec Selar, prétendant que celui-ci se liguait contre lui avec les Mamlouks du sultan. Selar, instruit de ces intrigues, s'aboucha avec Bibars, et tous deux convinrent d'envoyer à Karak une partie des Mamlouks du sultan. Ce prince ne s'opposant pas à cette mesure, ils choisirent parmi ces Mamlouks, un certain nombre d'hommes qu'ils soupçonnaient de complicité avec les Ouirat, et les firent emprisonner dans la ville de Karak. Au bout de quelques jours, le sultan se mit en marche vers Karitah, et résolut de s'y arrêter jusqu'au retour des émissaires qu'il avait envoyés en avant, et qui devaient lui donner des détails sur la position de l'ennemi. Dans ce campement, l'armée fut surprise par le cours de plusieurs torrents. L'inondation détruisit une bonne partie des bagages; et des soldats, en grand nombre, se trouvèrent réduits a la pauvreté par suite de la perte de leurs chameaux et de leurs effets. Tout le monde augura mal du succès de cette guerre, et l'événement réalisa ces prévisions. A l'inondation succéda une multitude de sauterelles qui couvrirent l'horizon et dérobèrent aux yeux la vue du ciel. Ce nouvel accident augmenta les pressentiments sinistres de l'armée. Et tout le monde parla dans ce sens, jusqu'aux vivandiers سوقة. Le premier jour du mois de Rebi premier, on décampa et l'on prit la route de Damas, où le sultan fit son entrée, le vendredi, second jour du même mois. Le samedi, neuf du même mois, on vit arriver à Damas les
542 fugitifs (13) d'Alep et autres villes. Les courriers de la poste, expédiés d'Alep

(12) Suivant Nowaïri (fol. 184 v°), cet émir au bout de quelque temps ayant été découvert et arrêté, fut étranglé, dans le marché aux chevaux, placé au pied de la citadelle du Caire.

(13) Le verbe جَفَلَ à la I[re], la IV[e] et la VII[e] forme signifie *fuir, s'échapper à la hâte*, et à la II[e] forme, *forcer de fuir, d'émigrer*. On lit dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, f. 95 r°) : جفل اهل الشام بين يديه « Les habitants de la Syrie s'enfuirent devant lui. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 661, f. 177 v°) : رحل من دمشق جافلا من التتار « Il partit de Damas, « fuyant devant les Tatars. » Dans les *Annales d'Abou'lféda* (t. V, p. 174) : جفلت المسلمون منهم « Les Musulmans fuirent devant eux. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, f. 116 r°) : جفل جميع القرى والحواضر « Les habitants de tous les villages et de tous les bourgs prirent la

et d'ailleurs, annoncèrent que Gazan était campé sur le bord de l'Euphrate, et que ce prince se trouvait à la tête d'une armée immense. On distribua aux troupes pour chaque cavalier, une gratification de trente à quarante dinars.

« la fuite. » Dans l'*Histoire d'Alep* (fol. 59 r°) : كان الناس قد اجفلوا من ملك الروم الى حلب « La population, par suite de la frayeur qu'inspirait l'empereur des Romains, s'était réfugiée à « Alep. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. VII, f. 237 v°) : لما اجفل السلطان عن سجلماسة « Lorsque le sultan fut parti précipitamment de Sedjelmâsah. » Dans la *Vie d'Ebn-Khaldoun* (f. 17 v°). اجفلوا وتتابع الناس في الاجفل « Ils prirent la fuite; et toute la population, successivement, « prit part à cette déroute. » Dans l'*Histoire* du même écrivain (t. IV, fol. 227 r°) : اجفل خوفا منه « Il s'enfuit, par suite de la frayeur qu'inspirait cet homme. » Et (*ib.* v°) : اجفلوا من الري « Ils « partirent précipitamment de Reï. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 671, f. 243 r°) : انجفل الناس بين ايديهم « Tout le monde s'enfuit devant eux. » Dans le *Manhel-sâfi* du même historien (tom. V, m. 751, f. 41 v°) : كان قد انجفل الناس « La population avait pris la fuite. » Ailleurs (f. 61 v°) : انجفل من حمص « Il partit précipitamment de Hems. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de cet écrivain (m. 661, f. 199 v°) : تقدم الملك الظاهر بتجفيل البلاد « Melik-Dâher or- « donna de faire émigrer la population des villes. » Ailleurs (m. 663, f. 48 r°) : قيل ان والي دمشق بقي يجفل الناس بدمشق بنفسه « On dit que le gouverneur de Damas resta, en personne, pour « faire partir la population. » Dans l'*Histoire d'Alep* (m. 728, f. 50 v°) : نريد ان تجفله « Nous vou- « lons que tu le forces de fuir. » Plus bas (f. 86 v°) : جفل الناس من ساير الشام اليها « Il força la « population d'abandonner toute la Syrie, pour se réfugier dans cette ville. » Dans la *Vie du sultan Kelaoun* (m. de S. Germain, 118 *bis*, f. 274 v°) : قد جفلوا اهل تلك الجهات « On avait fait « partir précipitamment la population de ces cantons. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (tom. IV, f. 66 v°) : جفّله وقتله « Il le fit fuir et l'égorgea. »

Le mot جَفَل signifie *la fuite, la déroute*. On lit dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, f. 116 r°) كان يمنعهم من الجفل « Il les dissuadait de la fuite » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. II, p. 350) : وقع الجفل ببغداد « Une fuite précipitée eut lieu à Bagdad. » Le terme جفلة désigne quelquefois *la fuite*. On lit dans l'*Histoire d'Alep* (f. 59 r°) : هذه الجفلة تسمى جفلة عزيز الدولة لانها بسببه « Cette fuite porte le nom de fuite d'Aziz-eddaulah; parce qu'elle eut lieu à cause de lui. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. VIII, f. 112 v°) : عاد الى الري بعض اهلها بعد الجفلة الاولى « Une partie de la population retourna à Reï, après la première fuite. »

Le mot جافل, qui fait au pluriel جُفّال ou جُفَّل ou جَفَلة, signifie *un fugitif, un émigré*. On lit dans les *Annales* d'Abou'lféda (tom. V, p. 164) : ساقوا في اثر الجفال « Ils s'avancèrent à la poursuite « des fugitifs. » Plus bas (p. 174) : تراجعت الجفال الى اماكنهم « Les fugitifs revinrent à leurs « habitations. » Ailleurs (t. IV, p. 582) : وقع نهب في الجفال « Le pillage eut lieu à l'égard des fugitifs. » Dans une *Histoire d'Égypte* déjà citée (de mon manuscrit, f. 119 r°) : جماعة من الهاربين الجفال « Une troupe de fugitifs, d'émigrés. » Et (f. 92 v°) : من قدم معهم من الجفال « Ceux d'entre les fu- « gitifs qui arrivèrent avec eux. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Aboul'mahâsen (tom. V, fol. 124 r°) : قدم

Bientôt les bruits allèrent en croissant, et de nombreux fugitifs arrivaient successivement. Les soldats employèrent la gratification qu'ils avaient reçue, pour l'achat des objets qui leur étaient nécessaires; attendu que tout se vendait à des prix excessifs, par suite des bruits qui circulaient sur la défaite prochaine de l'armée, et du crédit que plusieurs des soldats avaient auprès des émirs *bordjis*.

Un courrier de la poste, expédié d'Alep, annonça que l'avant-garde جاليش de Gazan était partie des bords de l'Euphrate, et avait traversé ce fleuve; que tous les habitants des villages, jusqu'au dernier, avaient pris la fuite. L'émir Asendemur-Kurdji, gouverneur des conquêtes faites sur le territoire de Sis, arriva, amenant avec lui le souverain de cette contrée, et après avoir levé le revenu de la ville de Tell-Hamdoun. L'armée de Damas se mit en marche. Après quoi, le sultan partit, à la tête des troupes de l'Égypte, à la chûte du jour, le dimanche, dix-septième jour du mois. Il se dirigea vers Hems, et vint camper près de cette ville. De là, il détacha les Arabes pour aller recueillir des nouvelles. Les Tatars étaient arrivés près de Salamiah, et tout le monde disait que l'armée serait battue. Les troupes restèrent sous les armes durant trois jours. Les prix des denrées étaient d'une cherté exorbitante.

Le matin du mercredi, vingt-huitième jour du mois, le sultan monta à cheval, à la tête de l'armée, et pressa sa marche jusqu'à la quatrième heure du jour. Alors, on vit paraître les coureurs des Tatars. On fit crier dans le camp un ordre portant ces mots : « Jetez vos lances, et ne fondez vos espérances que « sur vos épées et vos massues. » Tous les soldats, en effet, jetèrent leurs lances à terre et s'avancèrent l'espace d'une heure. L'armée fut rangée en bataille dans le lieu appelé *Medjmaa-almoroudj* مجمع المروج, et nommé aujourd'hui *Wâdi-alkhazendâr* وادى الخزندار (la vallée du Trésorier). Elle se composait de vingt et quelques mille cavaliers. Les Tatars étaient au nombre d'environ cent mille. L'émir Isa-ben-Mahanna se plaça à l'aile droite avec tous les Arabes. Près d'eux, était

القاهرة فى الجفلة من واقعة تيمور « Il se rendit au Caire avec les fugitifs qui se dérobaient aux armes « de Timour. » Dans la *Vie de Kelaoun* (fol. 66 r°) : ان حصل جفل . . . الى البلاد الساحلية . . . فليلزم كفيل المملكة بعكا حفظهم والدفع عنهم « Si des fugitifs arrivent dans les contrées du Sâhel, que « l'administrateur de l'empire, résidant à Akka, se charge de les protéger et de les défendre. » Enfin, le mot إجفال désigne *la terreur, la fuite précipitée.* On lit dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 76 v°) : حمله الاجفال على الابعاد « La frayeur le porta à s'éloigner. »

l'émir Belban Tabbâkhi, *naib* d'Alep, à la tête des troupes de cette ville et de celles de Hamah. A l'aile gauche, se trouvaient l'émir Bedr-eddin-Bektâsch, l'*émir-silah*, l'émir Akousch-Kattâl-assaba, Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri*, Togril-Igâni, Alhadj-Kurt, *naib* de Tarabolos, accompagnés d'un grand nombre d'émirs. Au centre, étaient placés Bibars, Selar, Borloghi, Katloubek, le *hâdjib*, Aîbek le *khazindar* (trésorier), escortés d'une foule d'émirs. Les Mamlouks du sultan formaient l'aile. Hosâm-eddin-Lâdjin, l'*ostadâr*, était avec le sultan à quelque distance du champ de bataille, afin qu'on ne pût le reconnaître et l'attaquer. Cinq cents Mamlouks, choisis parmi les *zarrâk* (artificiers) (14), formaient l'avant-garde de l'armée.

Au moment de ranger les troupes en bataille, l'émir Bibars, le *djaschenkir*, 543
se trouva attaqué d'une fièvre et d'une diarrhée violente qui ne lui permit pas de se tenir à cheval. Il monta dans une litière, et quitta le champ de bataille. L'émir Selar, le *naib*, prenant avec lui les *hâdjib*, les émirs, les *fakih*, parcourut toute l'armée. Les *fakih* exhortaient les soldats et les encourageaient à tenir ferme. Ce qui fit verser des larmes abondantes, Gazan restait dans sa position, sans faire aucun mouvement. Il avait recommandé à ses soldats de ne pas bouger, qu'il ne s'ébranlât lui-même; et alors, de partir tous ensemble. Les troupes musulmanes s'avancèrent les premières. Les artificiers الزرّاقون allumèrent le *naphte*, et fondirent sur Gazan, qui ne fit pas le moindre mouvement.

(14) Le verbe زرق signifie *frapper*. L'auteur du *Kamous* (p. 1283), l'explique par رمى. On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, m. 140, p. 73) : حراب لطاف يزرقوا بها حشود الاخشيدية « De petites épées avec lesquelles ils frappaient les troupes des Ikhschidites.» Dans l'ouvrage intitule *Ilm-alfurousiah* علم الفروسية (la science de la guerre), (m. 1127, f. 18 r°) : أزرق وجهه برمحك « Frappe son visage avec ta lance. » De là s'est formé le mot *mizrak*, qui signifie *une lance*. Ce terme existe encore de nos jours; car on lit dans le *Tableau des établissements français dans l'Algérie* (A. 1840, p. 377), que le mot *mezrag* désigne *une lance*, et (pag. 319, 337) que *mezarguiah* signifie *des porteurs de lances*. Le mot زراقة désigne *un tuyau*. Dans le commentaire sur le *Mawâkif* (édition de Constantinople, p. 232), on le definit de cette manière : « C'est un tube « انبوبة formé de cuivre, et fabriqué de manière qu'une des moitiés est mince, et sa partie creuse « extrêmement étroite, tandisque l'autre moitié est épaisse, et sa cavité large. On taille ensuite un » long morceau de bois, dont la grosseur remplit exactement la cavité large. Lorsque l'on remplit « le tube d'eau, et que l'on ajuste à son entrée le morceau de bois, ensorte qu'il la bouche entiè- « rement, l'eau ne saurait sortir par l'autre extrémité. Mais, à mesure que l'on fait entrer le mor- « ceau de bois, l'eau est chassée avec force par la cavité étroite, et jaillit à une certaine distance. » Chez les écrivains arabes du moyen âge, le mot زراقة est employé pour désigner le tube avec le-

On avait supposé que ce prince, de son côté, se porterait en avant pour les repousser. Les chevaux s'élancèrent de toute la vitesse de leur course. Mais, au bout d'un certain temps, leur ardeur se ralentit, et le feu du naphte s'éteignit. Alors Gazan et ses troupes se précipitèrent tout à la fois et en vinrent aux mains avec l'armée égyptienne. Il avait détaché en avant dix mille fantassins chargés de décocher des flèches, et dont les décharges avaient atteint quantité de chevaux, et renversé un grand nombre de cavaliers. Ces flèches firent surtout un grand ravage parmi les Arabes, qui prirent la fuite les premiers, et furent suivis par les troupes d'Alep et de Hamah. Enfin, toute l'aile droite fut mise en pleine déroute par l'aile gauche de Gazan. D'un autre côté, la gauche de l'armée égyptienne attaqua la droite de ce prince, la rompit tout entière, la mit dans une déroute complète, et tua environ cinq mille hommes. On manda la chose au sultan, qui était campé à part, avec un corps de troupes, et Hosâm-eddin l'*ostadâr*. Cette nouvelle le combla de joie. Gazan était sur le point de tourner le dos. Ayant fait appeler Kandjak, *naïb* de Damas, celui-ci releva son courage, et l'engagea à tenir ferme. Bientôt, ce prince ayant réuni autour de lui les fuyards, et voyant renaître pour lui les chances de succès, fondit avec impétuosité sur le centre de l'armée égyptienne, qui ne put soutenir cette

quel on lançait le naphte (le feu grégeois). On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. I, man. 797, f. 349 v°) : زراقات النفط « Les tuyaux destinés à lancer le naphte. » De là vient le mot مزرق signifiant *ce avec quoi on lance cette substance*. On lit dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondâri (man. ar. 767 A. fol. 170 v°) : القوارير المحرقة والنفاطات المزرقة « Les pots incendiaires, et « les machines propres pour le naphte, et destinées à le lancer. » Le mot زرّاق exprimait *celui qui avec de pareils tubes lançait le naphte*. On lit dans le *Kâmel* (manuscrit t. V, p. 288) : انسان زرّاق ضرب دارا بقارورة نفط « Un artificier fit tomber sur une maison un pot rempli de naphte. » Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'ouvrage biographique (العقد الثمين) de Taki-eddin-Fâsi (tom. IV, f. 75 r°). Dans la *Vie de Bibars* de Nowaïri (f. 72 v°) : رمى الزرّاقون بالنفط « Les artificiers lancèrent le naphte. » Dans la *Vie de Kelaoun* du même historien (m. 683, f. 19) : لعب الزرّاقون بالنفط « Les artificiers jouèrent avec le naphte. » Plus bas (fol. 20) : عدّة الحجارين والزراقين الف « Les tailleurs de pierres et les artificiers étaient au nombre de mille. » Dans le *Solouk* de Makrizi (tom. I, p. 331) : دفع الزرّاقون النفط « Les artificiers jetèrent le naphte. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* d'Imad-eddin Isfahâni (man. 714, fol. 57 r°) : كل زرّاق زرق بالنار الخسارة على اهل النار « Chaque artificier lança, avec le feu, la perdition sur les hommes « destinés au feu (de l'enfer). » Et (f. 29 v°) : التهم الزرّاق والتهب الحرّاق « L'artificier fut dévoré, « et l'incendiaire fut brûlé. »

attaque. Selar, Bektemur le *djoukendâr*, Borloghi, et le reste des émirs *bordjis* prirent la fuite. Gazan les poursuivit de si près, que ses flèches atteignaient les casques des cavaliers, et en faisaient jaillir le feu. Le sultan, qui était campé à part, accompagné de Hosâm-eddin, pleurait, adressait à Dieu ses supplications, et lui disait : « O mon Seigneur, ne faites pas de moi un être funeste pour les « musulmans (15). » Il voulait suivre la foule des fuyards. Hosâm-eddin l'arrêtait, et lui disait : « Ce n'est pas là une défaite; mais les musulmans ont re-« culé. » Bientôt il ne resta auprès du prince que dix-huit Mamlouks. Cependant l'aile gauche des troupes de l'islamisme ayant défait l'aile droite de Gazan, revint à Hems, après l'*asr*, rapportant un butin considérable. Les soldats trou- 544
vèrent les émirs *bordjis* du centre, qui avaient été rompus, et que poursuivaient les Mongols. Ils demeurèrent stupéfaits. Gazan, qui craignait une embuscade, renonça à la poursuite des fuyards. Ce fut là véritablement une grâce divine. Car si ce prince avait continué sa marche, tous les soldats égyptiens eussent péri jusqu'au dernier. Les fuyards arrivèrent à Hems, au moment du coucher du soleil. Les Tatars s'étaient emparés de tout ce qui appartenait à cette armée, et qui formait une masse immense. D'un autre côté, les fuyards, pour se sauver plus vite, avaient jeté leurs armes. Toute la population de Hems poussa des clameurs, et disait à haute voix, en s'adressant à l'armée : « Dieu, Dieu est avec « les musulmans. » Les chevaux étaient épuisés de fatigue. Les Égyptiens continuèrent leur route vers Balbek, et vinrent, le matin du vendredi, camper devant cette ville, dont les portes étaient fermées. Ils y prirent des vivres, et poursuivirent leur retraite jusqu'à Damas, où ils s'arrêtèrent le samedi, premier jour du mois de Rebi-second.

Le plus grand nombre se dirigea vers l'Égypte, par la route du Sâhel. A peine les troupes étaient-elles entrées dans Damas, que des cris annoncèrent l'approche de Gazan. Les soldats évacuèrent la ville, après un séjour d'environ une heure, abandonnant tout ce qu'ils possédaient. Les habitants de cette capitale se hâtèrent de fuir, et se débandèrent dans toutes les directions. L'armée, dans sa retraite, eut à redouter les *Aschir* et les Arabes, qui enlevèrent et pillèrent une bonne partie des bagages. Parmi ceux qui périrent dans le combat, on

(15) Le texte porte : لا تجعلني كعبا نحسا على المسلمين « Ne faites pas de moi un dez funeste « pour les Musulmans. »

compta l'émir Kurt, *naïb* de Tarabolos, l'émir Naser-eddin-Mohammed, fils de l'émir Aïdemur-Halebi, Malian-Takwi, l'un des émirs de Tarabolos, Beibars-Gatmi, *naïb* de la citadelle de Markab, Uzbek, *naïb* de Balatonos, Bilik-Taïar, l'un des émirs de Damas, et environ mille soldats ou Mamlouks. On eut également à regretter le *Kadi-alkodat* Hosâm-eddin-hasan-ben-Ahmed-Roumî, kadi des Hanéfis de Damas, Imad-eddin-Ismaïl-ben-Ahmed-ben-Saïd-ben-Mohammed-ben-Saïd-ben-Alathir, le *Mouwakki* موقع (secrétaire). Les Tatars de leur côté, perdirent environ quatorze mille hommes.

Gazan, après la déroute de l'armée égyptienne, vint, à l'issue de la soirée, camper devant la ville de Hems, où se trouvaient déposés les trésors du sultan et les bagages des troupes. Il enleva tous ces objets, qui étaient confiés à la garde de l'émir Nâser-eddin-Mohammed-Ebn-alsârem. Ensuite, il prit le chemin de Damas, après avoir laissé ceux qui servaient sous ses ordres recueillir pour butin des richesses immenses. Cependant, à Damas, vers l'heure de midi, le samedi, premier jour de Rebi-second, un tumulte effrayant s'était manifesté parmi la population. Les femmes étaient sorties de leurs maisons, le visage découvert. Les hommes avaient abandonné leurs boutiques, leurs biens, pour fuir hors de la ville. La foule était si grande, que bien des personnes furent étouffées aux portes. Les habitants se dispersèrent sur le sommet des montagnes et dans les villages. D'autres, en grand nombre, se dirigèrent vers l'Égypte.

La nuit du dimanche, les prisonniers s'échappèrent, et le pillage commença, attendu qu'il n'y avait personne pour garder la ville. Dès le matin, ceux des habitants qui étaient restés dans la place se réunirent devant la grande mosquée, et envoyèrent une députation vers Gazan. Le *Kadi-alkodat*, Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah, et le *Schéik-alschoïoukh*, Taki-eddin-Ahmed-ben-Timiah se mirent en route pour aller trouver ce prince, le lundi, troisième jour du mois, dans l'après-midi, accompagnés d'un nombreux cortége de person-
ف15 nages distingués, de *fakihs* et de lecteurs. Arrivés au lieu nommé *Nebl* النبل, ils rencontrèrent Gazan, qui était en marche. Ils descendirent de leurs montures, et plusieurs d'entre eux baisèrent la terre. Le prince s'arrêta : Les Tatars descendirent de leurs chevaux, et l'interprète se présenta. Les députés demandèrent une amnistie pour les habitants de Damas, et offrirent les vivres qu'ils avaient apportés. Gazan ne parut y faire aucune attention, et dit aux députés : « J'ai déjà envoyé l'acte que vous demandez. » Après quoi, il les congédia. Ils

retournèrent à la ville, le vendredi, après l'*asr*. On n'avait fait ce jour-là la prière pour aucun souverain. La capitulation accordée par Gazan était déjà parvenue à Damas, le jeudi, sixième jour du mois. Le vendredi, sept, Ismaïl le Tatar arriva à la tête d'une troupe de ses compatriotes. Le samedi, il entra dans la ville, afin de faire dans la grande mosquée lecture du *firman*. Toute la population était réunie. Un des Persans qui était arrivé à la suite de l'émir Ismaïl lut cet acte (16), qui engageait tout le monde à être sans inquiétude. Ismaïl retourna à son logement, après avoir fait la prière de l'*asr*.

(16) Sans doute on ne sera pas fâché de trouver ici le texte de cette pièce officielle, tel qu'il nous est donné par Nowaïri (m. 683, f. 188 r° et suiv.), et par un historien souvent cité (de mon manuscrit, fol. 65 v° et suiv.):

بقوة الله تعالى

ليعلم امراء التومان والالوف والمائة وعموم عساكرنا المنصورة من المغول والتاريك والارمن والكرج وغيرهم ممن هو داخل تحت ربقة طاعتنا ان الله لما نوّر قلوبنا بنور الاسلام وهدانا الى ملة النبي عليه افضل الصلاة والسلام افمن شرح الله صدره للاسلام فهو على نور من ربه فويل للقاسية قلوبهم من ذكر الله اولئك فى ضلال مبين ولما ان سمعنا ان حكام مصر والشام خارجون عن طريق الدين غير متمسكين باحكام الاسلام ناقضون لعهودهم حالفون بالايمان الفاجرة ليس لديهم وفاء ولا ذمام ولا لامورهم التيام ولا انتظام وكان احدهم اذا تولى سعى فى الارض ليفسد فيها ويهلك الحرث والنسل والله لا يحبّ الفساد وشاع من شعارهم الحيف على الرعية ومدّ الايدى العادية الى حريمهم واموالهم والتخطّى عن جادّة العدل والانصاف وارتكابهم الجور والاعساف حملتنا الحميّة الدينيّة والحفيظة الاسلاميّة على ان توجّهنا الى تلك البلاد لازالة هذا العدوان واماطة هذا الطغيان مستصحبين الجمّ الغفير من العساكر ونذرنا على انفسنا ان وفّقنا الله تعالى بفتح تلك البلاد ازلنا العدوان والفساد وبسطنا العدل والاحسان فى كافة العباد ممتثلا للامر الالهى ان الله يامر بالعدل والاحسان وايتاى ذى القربى وينهى عن الفحشاء والمنكر والبغى يعظكم لعلكم تذكرون واجابة لما ندب اليه الرسول صلى الله عليه وسلم ان المقسطين عند الله على منابر من نور عن يمين الرحمن وكلتا يديه يمين الذين يعدلون فى حكمهم واهليهم وما ولوا وحيث كانت طويتنا مشتملة على هذه المقاصد الحميدة والنذور الاكيدة منّ الله علينا بتبلّج تباشير النصر المبين والفتح المستبين واتمّ علينا نعمته وانزل علينا سكينته فقهرنا العدو الطاغية والجيوش الباغية وفرقناهم ايدى سبا ومزقناهم كل ممزق حتى جاء الحقّ وزهق الباطل ان الباطل كان زهوقا فازدادت صدورنا انشراحا للاسلام وقويت نفوسنا بحقيقة الاحكام منخرطين فى زمرة من حبّب اليهم الايمان وزيّنه فى قلوبهم وكرّه اليهم الكفر والفسوق والعصيان اولئك هم

Le dimanche, les habitants de Damas commencèrent à rassembler leurs chevaux, leurs mules et leurs richesses. Gazan vint camper devant la ville. Et

الراشدون فضلا من الله ونعمة فوجب علينا رعاية تلك العهود الموثقة والنذور المؤكدة فصدرت مراسمنا العالية ان لا يتعرّض احد من العساكر المذكورة على اختلاف طبقاتها لدمشق واعمالها وساير البلاد الاسلاميّة الشامية وان يكفّوا اظفار التعدى عن انفسهم واموالهم وحريمهم ولا يحوموا حول حماهم بوجه من الوجوه حتى يشتغلوا بصدور مشروحة وآمال مسفوحة بعمارة البلاد وبما هو كل واحد بصدده من تجارة وزراعة وغير ذلك وكان هذا الهرج العظيم وكثرة العساكر تعرض بعض نفر يسير من السلاحية وغيرهم الى نهب بعض الرعايا واسرهم فقتلناهم ليعتبر الباقون ويقطعوا اطماعهم عن النهب والاسر وغير ذلك من الفساد وليعلموا انا لا نسامح بعد هذا الامر البليغ البتّة وان لا يتعرضوا لاحد من اهل الاديان على اختلاف اديانهم من اليهود والنصارى والصابية فانهم انما يبذلون الجزية عنهم من الوظايف الشرعيّة لقول علي عليه السلام انما يبذلون الجزية ليكون اموالهم كاموالنا ودماوهم كدماينا والسلاطين مُوصّون على اهل الذمّة المطيعين كما هم مُوصّون على المسلمين فانهم من جملة الرعايا قال صلى الله عليه وسلم الامام الذى على الناس راع عليهم وكل راع مسؤل عن رعيّته فسبيل القضاء والخطباء والمشايخ والعلماء والشرفاء والاكابر والمشاهير وعامّة الرعايا الاستبشار بهذا النصر الهنى والفتح السنى واخذ الحظ الوافر من السرور والنصيب الاكبر من البهجة والحبور مقبلين على الدعاء لهذه الدولة القاهرة والمملكة الظاهرة آناء الليل واطراف النهار وكتب فى خمس ربيع الآخر سنة تسع وتسعين وستّماية

Par la puissance du Dieu très-haut,

« Sachent les émirs des *toumans* (corps de dix mille hommes), de mille, de cent, et toutes nos « armées victorieuses, Mongols, *Tâzik*, Arméniens, Kurdjs et autres, qui sont entrés sous le lien de « notre obéissance. Lorsque Dieu eut éclairé nos cœurs par la lumière de l'Islamisme, et nous eut « dirigé vers la religion du Prophète (sur qui reposent les plus excellentes bénédictions et le salut) « (nous nous dîmes) : Est-ce que celui dont Dieu a dilaté le cœur pour recevoir l'Islamisme, et qui « est sous l'influence de la lumière de son seigneur (doit être semblable aux hommes endurcis ?) « Malheur à ceux dont les cœurs sont endurcis et incapables de penser à Dieu. Ces hommes-là sont « dans une erreur manifeste. Lorsque nous apprîmes que les souverains de l'Égypte et de la Syrie « s'étaient éloignés de la voie de la religion, ne s'attachaient plus aux préceptes de l'Islamisme, « violaient leurs engagements, prononçaient des serments criminels; qu'il n'existait chez eux ni « probité ni bonne foi; que leurs affaires n'offraient aucun ensemble, aucune organisation régulière; « que chacun d'eux, dès qu'il parvenait au pouvoir, courait sur la terre, afin d'y porter le ravage, « de faire périr les moissons et les animaux (et cependant, Dieu n'aime point le désordre); que « chacun d'eux avait pris ouvertement pour règle de sa conduite d'opprimer les sujets, d'étendre

Kandjak, Bektemur, le *silahdâr*, et toutes les personnes de leur suite s'établirent dans le *Meidan-akhdar* (l'hippodrôme vert). Les Tatars se répandirent

« une main hostile sur leurs femmes et leurs biens, qu'ils s'écartaient du chemin de la justice et de « l'equité, et se livraient sans frein à la violence et à la tyrannie; poussés par le zèle religieux et la « ferveur de l'Islamisme; nous avons marche vers ce contrees, afin de faire cesser cette inimitié, et « de reprimer cette arrogance, conduisant avec nous une armée nombreuse. Nous avons fait le vœu « que, si le Dieu très-haut nous favorisait, en nous accordant la conquête de ce pays, nous ferions « disparaître l'oppression et le desordre, que nous étendrions pour tous les hommes, le règne de « la justice et de la bienfaisance, obéissant ainsi à l'ordre divin. Car Dieu commande la justice, la « bienfaisance, la liberalite à l'egard des parents; il défend les actions honteuses, le crime, l'injus- « tice Il vous exhorte, dans l'espérance que vous reflechirez sérieusement. Il ordonne d'obéir à « tout ce que le Prophète (sur qui reposent le salut et la benédiction) a recommande aux hommes. « Certes, ceux qui pratiquent la justice, auprès de Dieu, seront assis sur des sièges de lumière, à « la droite du Dieu misericordieux, et ses deux mains sont à la droite de ceux qui suivent l'equité « dans leur gouvernement et à l'égard de leurs peuples; de manière qu'ils ne sont jamais forcés « de prendre la fuite.

« Lorsque nos esprits eurent arrêté ces nobles projets, ces vœux inebranlables, Dieu nous a « gratifiés, en faisant luire pour nous l'aurore d'une victoire éclatante, d'une conquête signalée. Il « a accompli pour nous ses bienfaits, et fait descendre sur nous sa majesté divine. Nous avons « vaincu l'ennemi rebelle, les armées injustes, nous les avons dispersés entièrement et débandés « complétement. En sorte que la règne de la justice est arrivé, et que l'erreur a disparu; car l'er- « reur doit infailliblement périr. Alors, nos cœurs se sont encore plus épanouis, pour recevoir « l'Islamisme; nos esprits se sont fortifiés par les vérités des préceptes : nous nous sommes placé « dans le nombre de ceux à qui Dieu a inspiré l'amour de la foi, dans les cœurs desquels il l'a « présentée avec tous ses charmes et auxquels il a inculqué l'horreur de l'incrédulité et de la per- « versité. Ce sont là les hommes orthodoxes, par suite des bienfaits et des grâces de Dieu.

« Ç'a été pour nous un devoir d'observer ces pactes inebranlables, ces vœux fermes et solides. « En conséquence, des ordres augustes émanés de nous prescrivirent que personne, des différentes « classes d'individus, qui composent les armées susdites, ne commît aucun acte d'hostilité contre « la ville de Damas, ses dépendances, et la totalité des villes de Syrie, soumises à l'Islamisme; que « tous réprimassent les ongles de l'inimitié, pour ne toucher ni aux personnes, ni aux richesses, « ni aux femmes des habitants : qu'ils ne rodassent pas autour de la demeure de ces hommes; afin « que ceux-ci pussent, avec un cœur satisfait, et des espérances pleines et entières, se livrer à la « culture des terres, et à la profession que chacun a embrassé, comme marchand, agriculteur, ou « autre. Au milieu de cet épouvantable tumulte et de la multitude des troupes, quelques individus, « en petit nombre, s'étant permis de piller ou de faire prisonniers quelques-uns des habitants, « nous avons puni de mort les coupables; afin que cet exemple servît de leçon aux autres hommes, « qu'ils renonçâssent à l'envie de piller, d'enlever des hommes, ou de se livrer à quelque autre « désordre; qu'ils comprissent, qu'après cet acte sevère nous ne serions point disposés à user d'in- « dulgence; qu'ils s'abstinssent de nuire à aucun de ceux qui suivent les différentes religions, « juifs, chrétiens ou Sabéens; attendu que ces hommes payent la capitation : la protection qui leur

dans la direction de Jérusalem et de Karak, pour piller et faire des prisonniers. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Ardjewâsch, qui commandait dans la citadelle de

« est accordée est une des obligations prescrites par la législation religieuse, suivant cette parole « du Prophète : Ils acquitteront la capitation, afin que leurs biens soient comme les nôtres, leur « sang comme notre sang. Les Sultans sont chargés de veiller à la sûreté des tributaires soumis, « comme à celle des musulmans; car ces tributaires sont au nombre des sujets. Le Prophète (sur « qui reposent la bénédiction de Dieu et le salut) a dit : L'Imam placé à la tête des hommes, est, à « leur égard, comme un pasteur; or, on demande à un pasteur compte de son troupeau. Les Ka- « dis, les *Khatib*, les Scheikhs, les savants, les Schérifs, les Grands, les hommes connus, et tous nos « sujets doivent se réjouir de cette victoire importante, de cette conquête mémorable, et prendre « une part considérable de satisfaction, une portion imposante de contentement et d'allégresse : « s'appliquant durant le temps des nuits, et aux extrémités du jour, a adresser au ciel des vœux « pour la prospérité de cette dynastie victorieuse et de cet empire illustre.

« Écrit le 15e jour du mois de Rebi second, l'an 699. »

Je n'ai pas l'intention de présenter des observations sur cette pièce officielle; je n'indiquerai point les nombreuses allusions qu'elle présente à des passages de l'Alcoran; attendu qu'on peut facilement les reconnaître en consultant la *Concordance* publiée par M. Flugel. Mais il est un mot sur lequel je crois devoir m'arrêter un moment. Au commencement de cet acte, Nowairi indique des hommes désignés par le nom de *târil* تاريل ou *târik* تاريك. L'auteur de l'*Histoire d'Égypte* a omis tout à fait ce mot. On peut croire que les deux écrivains en ont ignoré la véritable lecture, et sans doute la significa-tion. Je n'hésite pas à écrire *tâzik* تازيك. Il est, peut-être, assez curieux de suivre cette expression dans les diverses métamorphoses qu'elle a subie. Chez les Arabes, une grande division des peuples du désert était désignée par le nom de *Tai* طاى. C'était à cette réunion de tribus qu'appartenait le célèbre Hâtem, si vanté pour sa générosité admirable. De là vient que les Syriens employèrent le mot ܛܝܝܐ pour indiquer un *Arabe*, et quelquefois un *Musulman*. On lit dans la *Chronique* de Grégoire Bar-Hebræus (p. 211) : ܡܠܟܘܬܐ ܛܝܝܬܐ ܕܡܨܪܝܐ « L'empire arabe des Égyptiens. » Plus loin (p. 272) : ܣܘܣܝܐ ܛܝܝܐ « Un cheval arabe. » Dans la *Bibliotheca orientalis* d'Assemani (tom. III, p. 205 et pass.), ܛܝܝܐ désigne *les Arabes*; ܛܝܝܬܐ *les femmes arabes*; ܛܝܝܐܝܬ signifie *en arabe*. ܛܝܝܘܬܐ désigne *la nation arabe* (ou l'Islamisme). On peut en voir des exemples dans la *Bibliotheca orientalis* (t. II, p. 273). On lit ailleurs (t. IV, p. 98), *nos sumus* ܪܚܡܐ ܕܛܝܝܘܬܐ *amici gentis arabum*. Ce mot se trouve, avec le même sens, dans la *Chronique* de Bar-Hebræus (p. 210, 293, 324). On y lit (p. 201) : ܘܗܘܐ ܕܚܠܬܗ ܥܠ ܟܠܗ ܛܝܝܘܬܐ « La crainte qu'il inspirait se « fit sentir à toute la nation des Arabes. » Plus loin (p. 245) : ܡܕܝܢܬܐ ܕܛܝܝܘܬܐ « La capitale de « l'empire des Arabes (de l'Islamisme). » Ailleurs (p. 230) « Ils virent que la Perse était remplie « d'Arabes. » ܕܡܠܝܐ ܛܝܝܘܬܐ.

C'est de là que les Persans ont formé le mot *tâzi* تازى qui, chez eux, désigne *un Arabe*. Ce terme se trouve souvent dans le *Schah-nâmeh*, et chez tous les écrivains de la Perse. Ce mot, avec une légère altération, a passé dans la langue arménienne où il a pris la forme *tadjik*, ou suivant la pro-nonciation moderne, *dadjig*. Il désigne tantôt *un Arabe*, tantôt *un Musulman*, tantôt *un Turc*. On lit

Damas, se mit en état de défense, et accabla de reproches sanglants Kandjak et Bektemur, qui s'étaient avancés vers lui, et l'engageaient à se rendre.

Le matin du mardi, onzième jour du mois, l'émir Ismaïl enjoignit aux kadis et aux principaux personnages d'entrer en négociation avec Ardjewâsch, pour l'engager à rendre la citadelle, le menaçant que, dans le cas d'un refus, la ville serait livrée au pillage, et toute la population passée au fil de l'épée. Une nombreuse assemblée s'étant réunie, on députa pour cet objet vers Ardjewâsch, qui refusa de se soumettre. Les négociations continuèrent. Enfin, l'émir adressa aux envoyés des paroles insultantes, et leur dit : « Une dépêche, qu'un « pigeon vient d'apporter, m'annonce que le sultan a réuni ses forces, et arri- « vera dans peu. » Les députés se retirèrent.

Le douzième jour du mois, l'émir Kandjak entra dans la ville, et députa de nouveau vers Ardjewâsch, pour l'engager à se rendre ; mais cette démarche resta sans succès. Le même jour, Ardjewâsch reçut plusieurs *firman* qui lui étaient adressés par Kandjak, le *schéikh-alschoïoukh* Nidâm-eddin-Mahmoud-ben-

dans l'*Histoire* de Faustus de Byzance (p. 252), *dadjig-oughd* » Un chameau arabe. » Il se trouve, avec le sens d'*Arabe* ou *Musulman*, dans plusieurs passages de l'*Histoire de la Croisade* de Mathieu d'Edesse (*Notices des Manuscrits*, t. IX, p. 332, 339. 343, 344) ; dans l'*Histoire* de Jean le catholique (manuscrit, p. 173) : « La réunion de l'armee des Arabes. » *Dadjgatz*. On peut voir aussi l'*Histoire* d'Agathangelos (p. 584), le pluriel se trouve dans l'*Histoire* de Mathieu d'Edesse (man. 75, f. 79 v°) ; on peut consulter aussi, sur le mot *dadjig*, l'*Histoire* du Patriarche Michel (m. 90, f. 137 v°). Dans l'*Histoire* de Moise de Khorène (p. 202), et dans celle d'Agathangelos (p. 85), le mot *dadjgasdan*, désigne l'*Arabie*. Enfin, le verbe *dadjganal*, dans l'*Histoire* du Patriarche Michel (f. 125 v°), signifie « Embrasser la religion musulmanne. »

Les Mongols adoptèrent le mot *tâzik* تازيك, qu'ils employèrent pour designer *un persan*. On le trouve, avec ce sens, dans le *Djihan-kuschaï* d'Ata-melik (man. de Ducaurroy, fol. 51 v°, 61 v°). Ce terme prit ensuite la forme *tadjik* تاجيك ou *tatchik* تاچيك. On lit dans le *Matla-assaadéin* (folio 191 verso) : هركس از ترك وتاجيك « Tout homme turc ou persan. » Dans l'*Akbar-nâmeh* (f. 259 v°) : تاجيك بود » Il était persan. » Dans le *Zafer-nâmeh* (de mon manuscrit, fol. 10 verso) : تاچيك را چه راه آن باشد كه دعوى سلطنت كند « Comment un persan oserait-il prétendre à la « souveraineté. » Une glosse marginale explique ce mot par شهرلى ورعيت « Citadin et sujet. » Mais cette explication ne me paraît pas satisfaisante. On lit dans le *Borhâni-kâti*, relativement aux mots تاجيك et تازيك (p. 224, 225) « Ces mots désignent celui qui n'est ni Arabe ni Turc. « Dans l'origine ils exprimaient un *Arabe* né et élevé en Perse. » Mohan Lal (*Tour*. p. 75) fait mention des cavernes qui se trouvent près de la ville de Bamian, et « qui sont, dit-il, occupées par le peuple appelé *Tajiks*. » On peut voir, sur ce qui concerne ce terme, M. Wood (*Journey to the source of Oxus*, p. 220, 295, 296).

Ali-Scheibani et autres. Mais il n'en tint aucun compte. Les habitants livrés aux plus vives alarmes, commencèrent à barricader les rues. Le vendredi, quatorzième jour du mois, on fit, sur le *Menber* de Damas, la *Khotbah* au nom de Gazan, et l'on détailla, en ces termes, les titres de ce prince : « *Le sultan* « *suprême, le sultan de l'islamisme et des musulmans, Modaffir-eddounia-ou-* « *eddin-Mahmoud-Gazan.* » Des Mongols, en grand nombre, firent la prière du
146 vendredi. A l'issue de la cérémonie, l'émir Kandjak et l'émir Ismaïl étant montés dans la galerie destinée pour le *Muezzin*, on lut, en présence du peuple, le diplôme [illegible] qui nommait l'émir Kandjak (ou Kabdjak) gouverneur de la Syrie : ce qui comprenait les villes de Damas, d'Alep, de Hamah, de Hems, et tous les autres districts, et lui conférait le droit de choisir les *kadis*, les *khatibs* et autres fonctionnaires (17). On répandit sur la multitude une pluie de dinars et de dirhems. Cet événement causa une joie universelle

(17) Je vais transcrire ici le texte de cet acte tel qu'il nous est donné par un historien de l'Égypte, de mon manuscrit, fol. 69 v° et 70 :

بقوة الله تعالى وميامن الملة المحمدية فرمان السلطان محمود غازان

الحمد لله الذى ايدنا بالنصر العزيز المبين واذل [illegible]
نحمده على سبيل الهداية للمهتدين والارشاد الى [illegible]
كما وعد الحامدين واشهد ان لا اله الا الله وحده لا شريك له [illegible] فى مسالك
المجاهدين وان محمدا عبده ورسوله سيد الانبياء والمرسلين صلى الله عليه وعلى آله [illegible]
الى يوم الدين اما بعد فان الله تعالى لما [illegible] البلاد [illegible] فى امور العباد وجب
علينا ان ننظر فى مصالحهم [illegible] فى مكرم
السجايا وبلغنا الاغراض من مصالح الرعية [illegible] الامور وانعم النظر فيها
نفوض اليه مصالح الجمهور [illegible] من قوامها
القويم يقول [illegible] امرنا وحكمه من حكمنا وطاعته من
طاعتنا ومحبته هى الشرف الى [illegible] ان الجناب العالى الاوحدى المؤيدى [illegible]
النصيرى العالمى العادلى الذخرى الكفيلى السيدى المهدى المجاهدى الاثيرى الهمامى [illegible]
السيفى سيف الدين ملك الامراء فى العالمين ظهير الملوك والسلاطين [illegible] مخصوص
بهذه الصفات الجميلة والمحتوى على هذه السمات الجليلة فانه ازجى [illegible] الى ابوابنا
ووسائله القصد الى ركابنا فرعينا له هذه الحرمة وقابلناها بهذه النعمة ورأينا انه لهذا المنصب
مكين وخاطبنا لسان الاختبار ان خير من استأجرت القوى الامين وعلمنا انه يبلغ [illegible]

Le *scheikh-alschoioukh* Nidâm-eddin alla prendre séance dans le collége *Adelhah*. Il adressa aux habitants de la ville de vifs reproches sur ce qu'ils n'avaient

صون الرعايا ويقوم بمقامنا فى ساير القضايا فلذلك رسمنا ان نفوض اليه نيابة السلطنة الشريفة والممالك الحلبيّة والحموية وشيزر وانطاكية وبغراس وساير الحصون والاعمال الفراتيّة وقلعة الروم وباهسنا وما اضيف اليها من الاعمال والثغور نيابة تامّة عامّة كاملة شاملة يؤثر فيها بامره ويتمّ حرفها بامره ويطاع فى امره ونواهيه ولا يخرج احد من حكمه ولا يعصيه له الامر التامّ واللطف العامّ وحسن التدبير وجميل التأثير بالاحسان لاهل البلاد واستجلاب الولاء والوداد ويأمن من مطين الآمال ويكنى من تبرّا فى آل الخدمة والطاعة بالامتنان منصبا فى الاستخدام والتامين مع ملك الامراء والوزراء ناصر الدين فان اجتماع الامراء بركة والهمم تتوفر اذا كانت مشتركة فليثق كل من يومتّاه بامانهما فانه اماننا اجريناه على قلبهما ولسانهما وقد انعمنا عليه بالسيف والسنجق الشريف والكوس والبايزة الذهب راس السبع وسبيل الامراء والمقدّمين وامراء العربان والتركمان والاكراد والدواوين والصدور بالاعمال والجمهور ان يتحققوا انه نايبنا الذى فوّضنا اليه النيابة الشريفة والمنزلة المنيفة ان يطيعوه لطاعته وامرهم لديه وقربهم اليه ويحصل لهم بها رضاه عنهم وقربه منهم وليلزموا عنده من الادب والخدمة ما يجب وليكونوا معه فى الطاعة والموافقة على المصالح كما يجب وعلى ملك الامراء سيف الدين تقوى الله تعالى فى احكامه ونقضه وابرامه وتقوية يد قصّاده للشرع وحكامه وتنفيذ قضيّة كل قاض على قول امام وليتعاهد الجلوس للعدل والانصاف واخذ الحقّ المشروف من الاشراف وليقيم الحدود والقصاص على كل من وجبت عليه وليكفّ الكفّ العادية على من يورد اليه والله تعالى يجعل له الى الخيرات سبيلا ويوضح له الى مرضاة الله ومرضاتنا دليلا ان شاء الله تعالى وكتب فى عاشر جمادى الاول سنة تسع وتسعين وستماية

« Par la puissance du Dieu très-haut, et l'alliance de la religion de Mohammed.

« Firman du Sultan Mahmoud Gazan.

« Louanges à Dieu, qui nous a favorisés d'une victoire illustre, éclatante, qui nous a envoyé pour « auxiliaires, les anges qui approchent de son trône, qui nous a placés au rang de ses milices victorieuses; nous le louons, de la manière dont il conduit les hommes dirigés par lui, et les guide « vers ce qui peut vivifier la religion : que notre louange réclame de lui un surcroit de grâce, ainsi « qu'il a promis à ceux qui le loueront. J'atteste, qu'il n'y a d'autre Dieu que le Dieu unique qui « n'a pas d'associé; c'est une protestation que nous exprimons au milieu des défenseurs de la re« ligion. Je déclare que Mohammed est le serviteur de Dieu, son apôtre, le Seigneur des prophètes, « et des envoyés divins. Que Dieu repande sur lui et sur sa famille une bénédiction, qui l'accom« pagne jusqu'au jour du jugement. Pour entrer en matière, le Dieu très-haut, nous ayant donné « l'empire des différentes contrées, nous ayant confié la mission de traiter avec bonté les affaires des « hommes, nous avons du examiner avec soin ce qui concerne leurs intérêts, nous occuper avec

pas eu recours à lui, et leur promit de s'entremettre pour plaider leur cause auprès de Gazan. Il demanda de l'argent, se vanta lui-même avec excès, et

« zèle, de leur donner des conseils salutaires, et placer à leur tête un *Naïb* qui eût, sous le rapport « de la noblesse des vues, des inclinations analogues aux nôtres, et qui nous fît atteindre au but que « nous nous proposons, l'avantage de nos sujets. Nous avons mûrement réfléchi sur celui que nous « devions investir de l'autorité; nous avons examiné avec soin quel était celui auquel nous devions « confier les intérêts de la multitude. Nous avons choisi, pour cet effet, un homme capable de « maintenir dans les affaires l'ordre le plus régulier, et de redresser ce qui, dans cette noble orga- « nisation, pouvait avoir été dérangé : dont la voix fût complètement entendue; dont la conduite « fût en harmonie avec tous ses actes; dont l'ordre fût notre ordre, la décision notre décision; à « l'égard duquel la soumission fît partie de celle qui nous est due, et dont l'affection fût absolument « nécessaire pour arriver à la nôtre. Nous avons vu que son altesse auguste ..... Seif-eddin (L'épée de « la religion) le roi des émirs dans les différents mondes, l'auxiliaire des Rois et des Sultans, Kabdjak, « qui se distingue par ses nobles qualités, qui réunit en sa personne tous les titres excellents, avait « été poussé par l'exil vers notre cour, et s'était fait un devoir de chercher son refuge auprès de « notre étrier. Nous lui avons tenu compte de cette marque de respect, et lui en avons témoigné « notre reconnaissance par le présent bienfait. Nous avons reconnu qu'il offrait, pour remplir ce « rang, un homme zélé et ferme. La langue de l'expérience nous a dit : « Le meilleur être que tu « puisses prendre à ton service est un homme fort et intègre. » Nous avons senti qu'il remplirait « parfaitement nos vues, en veillant à la conservation de nos sujets, et que, dans toutes les affaires, « il tiendrait noblement notre place. D'après cela, nous avons résolu de lui confier le rang auguste « de *naïb-assaltanah* (vice-roi), et de mettre sous son commandement les provinces d'Alep, de Hamah, « de Schaizar, d'Antioche, de Bagras, ainsi que toutes les forteresses, la province voisine de l'Eu- « phrate, *Kalaat-alroum* (le château des Romains), Bahesna, ainsi que tous les districts et les places « qui en dépendent : Nous avons voulu que son autorité fût complète, entière, absolue; en sorte que « tout, dans ces contrées, fût réglé et accompli d'après ses ordres; qu'on obéît ponctuellement à ses « commandements et à ses défenses; que personne n'osât se soustraire à sa juridiction et lui résister; « qu'il eût en partage une autorité complète, une bonté entière, une sage administration, un noble « zèle pour faire du bien aux habitants des provinces, et s'attacher à gagner l'affection et l'atta- « chement; qu'il fût à l'abri de ce qui peut troubler les espérances; que, par sa bienfaisance, il nous « indiquât ceux qui se montreront irréprochables sous le rapport du service et de l'obéissance; que, « pour nommer aux emplois et tranquilliser nos sujets, il se concertât avec le Roi des émirs et des « vizirs, Nâser-eddin; car l'accord des émirs est une bénédiction divine, et les efforts obtiennent « un heureux succès, lorsqu'ils agissent de concert. Tous ceux à qui nous destinerons l'amnistie « doivent se fier à celle que leur donneront ces deux officiers, car c'est là notre propre amnistie; « Nous confiant à la plume et à la langue de l'un et de l'autre, nous avons concédé au *naïb* « l'épée, le drapeau auguste, le tambour, le *baïzeh* à tête de lion. Les émirs, les commandants, « les émirs arabes, turcomans, curdes, les officiers de la chancellerie الدواوين, les *sadrs* et tout le « peuple, doivent reconnaître que c'est là notre *naïb*, auquel nous avons confié ce grade auguste, « ce poste élevé; qu'ils lui obéissent comme il nous obéit; qu'ils lui remettent le soin de leurs af-

parla avec mépris de Kandjak, en disant : « Cinq cents Kandjak ne pourraient « pas remplir le chaton de mon anneau. » Dans ses discours, il s'attachait à ravaler la citadelle de Damas, dont il parlait avec dédain, en disant : « Si nous « voulions la prendre, nous en serions maîtres dès le premier jour. » Il portait continuellement une massue sur son épaule. Il ne possédait aucune des qualités estimables qui conviennent à des scheikhs. Bien loin de là, il se fit donner, à titre de présent, environ 30,000 dinars. Ala-eddin-ben-Moudaffar-ben-Kandi-Wadai a dit, en parlant de cet homme :

« Voilà le *scheikh* de Gazan. Personne n'a été à l'abri de son désintéresse- « ment. »

« Et tout le monde allait recevoir de sa main le vêtement de la pauvreté. »

Le quinzieme jour du mois, les Tatars commencèrent à piller Sâlehiah. Ils enlevèrent tous les tapis et les lampes qui décoraient la grande mosquée, les colléges et les tombeaux. Ils creusèrent la terre pour chercher les trésors enfouis, dont ils découvrirent une grande quantité, comme s'ils avaient su d'avance les lieux

« faires, et cherchent à s'approcher de lui. Car leur intérêt se réalisera, par suite de ce qui leur « procurera la bienveillance de cet officier, et le rapprochera d'eux. Qu'ils observent scrupuleu- « sement envers lui tous les témoignages d'égard et de soumission qui leur sont imposés. Qu'ils « soient avec lui, comme ils le doivent, pleins d'obéissance, et prêts a le seconder dans toutes les « affaires. Le roi des emirs, Seif-eddin, doit, de son côté, se proposer la crainte du Dieu très- « haut dans ses décisions, dans tout ce qu'il croira devoir ou abolir ou confirmer : il doit prêter « main-forte à ses délégués, à ses juges, pour les mettre à même d'observer la loi ; faire exécuter « les décisions rendues par chaque kadi, et qui seront conformes à la parole d'un Imam. Qu'il tienne « habituellement des audiences pour faire régner la justice et l'équité, exiger des hommes les plus « nobles ce que la justice, trop souvent opprimée, réclame ; qu'il impose les châtiments et la peine « du talion à tous ceux qui les méritent ; qu'il réprime une main hostile, et l'empêche de tomber « sur ceux qui lui seront amenés ; et le Dieu très-haut lui ouvrira vers le bonheur une route prompte, « et lui assurera des droits à la bienveillance de Dieu et à la nôtre, s'il plaît au Dieu très-haut. « Écrit le dixième jour du mois de Djoumada-premier, l'an 699. »

Je ne m'arrêterai pas à faire sur cette pièce les observations qu'elle pourrait comporter. Je me contenterai de quelques mots. On a vu plus haut que, parmi les attributs qui indiquent la haute dignité du gouverneur de la Syrie, se trouvaient désigné النايرة الذهب راس السبع. Le terme نايرة ne pouvant avoir aucune signification convenable, je n'ai pas hésité à lire البايرة. En effet, پايزة *païzeh*, chez les Mongols, désignait *une tablette d'or* qui portait, en effet, l'empreinte d'une tête de lion, et qui était remise aux grands dignitaires, aux courriers, etc. On peut voir les détails que j'ai donnés à ce sujet, dans mes notes sur l'*Histoire des Mongols* de Raschid-eddin, p. 177-179

où ils étaient déposés. Ebn-Timiah, suivi d'une foule nombreuse, alla trouver le *scheïkh-alschoïoukh*, et tous ensemble lui portèrent leurs plaintes. Le scheikh sortit avec eux, le dix-huitième jour du mois, et, à sa vue, les Tatars prirent la fuite. Les habitants de Sâlehiah s'étaient refugiés à Damas, dans la situation la plus misérable. Voici quel motif avait amené le pillage de Sâlehiah. Le roi de Sis avait donné pour cet objet une somme considérable. Ce prince aurait voulu détruire Damas, en représaille des ravages commis dans ses états. L'émir Kandjak (Kabdjak) ayant pris parti pour la ville, et s'étant opposé à sa ruine, abandonna Sâlehiah au roi, qui livra aux flammes les mosquées, les colléges, égorgea ou emmena comme esclaves quantité d'habitants, et dévasta entièrement ce lieu. Le nombre des morts et des prisonniers s'éleva à neuf mille neuf cents personnes. Après avoir consommé la ruine de Sâlehiah, les Tatars se dirigèrent vers Mezzah et Daria, qu'ils livrèrent au pillage, et égorgèrent une bonne partie de la population. Le jeudi, vingt-deuxième jour du mois, Ebn-Timiah se rendit auprès de Gazan, qui etait campé à Tell-Râhet. Il ne put être admis devant ce prince, qui était alors dans un état d'ivresse. Il alla trouver les deux vizirs,
547 Saad-eddin et Raschid-eddin, qui lui dirent : « Il faut absolument payer une contribution. » Ebn-Timiah retourna vers la ville, et l'on commença à exiger rigoureusement le paiement de l'impôt. Cependant, on ordonna de placer dans la grande mosquée, une machine destinée contre la citadelle. On avait déjà préparé les bois; et il ne restait plus qu'à la dresser. Ardjewâsch, informé de cette nouvelle, envoya un détachement qui fondit en armes sur la mosquée, et détruisit les préparatifs faits par les Tatars. Ceux-ci dressèrent au même endroit une nouvelle machine, autour de laquelle ils faisaient bonne garde. Ils avaient transformé la mosquée en un lieu de débauches, dans lequel ils se livraient à la prostitution, à la pédérastie, et buvaient du vin. Pendant plusieurs nuits, on négligea d'y faire la prière du soir. Les Tatars pillèrent le marché qui se trouvait aux environs de cet édifice. Cependant, un des soldats de la citadelle se dévoua pour tuer le machiniste. Ayant pénétré dans la grande mosquée, au moment où cet ingénieur était occupé à faire dresser la machine, il le frappa d'un couteau et le renversa mort. Il avait avec lui un certain nombre d'hommes armés qui se dispersèrent pour tomber sur les Mongols et les massacrer. Ceux-ci se hâtèrent de prendre la fuite. Le soldat et ses compagnons échappèrent et rentrèrent sains et saufs dans la citadelle.

Ardjewâsch commença à faire démolir ou livrer aux flammes tout ce qui environnait cette place. On détruisit tous les bâtimens qui se trouvaient depuis la porte de *Nasr* jusqu'à celle de *Feredj*. L'incendie consuma quantité d'édifices situés hors de la ville, entre autres la mosquée de Taubah, dans le lieu nommé *Akbiah* العقيبة, et une infinité de palais, de pavillons جواسق et de jardins.

Cependant on exigeait la contribution avec une extrême rigueur. Les prix des denrées augmentèrent; au point que le froment se vendait trois cent soixante dirhems le *ghirârah*, l'orge, cent quatre-vingts dirhems, le *rotl* de pain monta à deux dirhems, celui de viande à douze, le *rotl* de fromage à douze, celui d'huile à neuf dirhems. Quatre œufs se vendaient un dirhem. On répartit la taxe entre les habitants. Le marché des fabricants de ceintures سوق الحواصين fut imposé à cent trente mille dirhems, celui des fabricants de lances à cent mille, et celui des ouvriers en cuivre à soixante mille. Les principaux habitants de la ville durent payer quatre cent mille dirhems. On plaça comme surveillants près de chaque classe de la population un nombre de Mongols qui frappaient les habitants, les appliquaient à la torture عصروهم et leur faisaient éprouver toutes sortes d'insultes et d'humiliations. En outre, le massacre et le pillage régnaient dans les environs de Damas. On assure que le nombre de soldats, laboureurs ou hommes du peuple qui furent égorgés s'élevait à environ cent mille hommes. Kemâl-eddin-Ebn-Kemâl-eddin-ben-Kadi-Schohbah a dit à cette occasion :

« Les vicissitudes de la fortune ont déchaîné contre nous sept fléaux : et
« personne de nous ne saurait se soustraire à leurs attaques : la disette, Gazan,
« la guerre, le pillage, la perfidie, l'apathie et un chagrin continu (8). »

Le scheïkh Kemâl-eddin-Mohammed-ben-Ali-Zamalkâni a dit également : 548

« Plaignons le sort de Damas; quels maux elle a éprouvés de la part d'un in-
« fidèle dont l'impiété se présente sous diverses faces !

(18) L'auteur a choisi exprès les mots dont se compose cet hémistiche, attendu qu'ils commencent tous par une même lettre, le غ.

(19) Le mot جُلّق est un des noms de la ville de Damas. On lit dans un vers que cite Makarri, l'historien de l'Espagne (tom. I, f. 30 r°) : قصدت مصرا من ربى جلق « Je me rendis en Égypte « par les collines de Damas. » Plus loin (fol. 32 r°) : بعيون رات محاسن جلق « Avec des yeux « qui ont vu les beautés de Damas. « Ailleurs (fol. 47 v°) : غوطة جلق الشام « Goutah de Damas de « Syrie. » Dans le *Kalaid-alikian* de mon manuscrit (p. 3) : ادثرت ادثار جلق « Elle a péri comme « Damas. » Dans les poésies d'Abou'lala (manuscrit d'E. Scheidius, pag. 91), on lit : قبالة جلق

« Il est arrivé, traînant avec lui des forces et des troupes innombrables, dans les rangs desquelles on trouve des génies, des démons. »

La somme portée au seul trésor de Gazan, par les mains de Wadjih-eddin-ben-Mounedja, montait à trois cents millions six cent mille dirhems; sans compter le armes, les étoffes, les bêtes de somme, les grains, ainsi que tout ce qui avait été pillé par les Tatars. Chaque jour on emportait pour eux, par la porte orientale, quatre cents *ghirârah*. Gazan ayant donné l'ordre de prendre les chevaux et les chameaux, on enleva de la ville plus de vingt mille de ces animaux. Astabl, fils de Nasir-eddin-Tousi, l'astronome de Gazan, et l'inspecteur du *wakf* des Tatars, reçut pour le prix de son inspection, à Damas, une somme de deux cent mille dirhems, sans compter tout ce qu'on leva au profit de l'émir Kandjak (Kabdjak) et des émirs mongols, et ce qui était assigné pour la dépense journalière de Gazan.

Lorsque le payement de la taxe eût été complétement réalisé, Gazan établit comme *naïb* de Damas l'émir Kandjak; comme *naïb* d'Alep, de Hamah et de Hems, l'émir Bektemur, le *silahdâr;* comme *naïb* de Safad, de Tarabolos et du *Sâhel*, l'émir Albeki. Il laissa, auprès de chacun de ces officiers, un corps de troupes mongoles. Au-dessus d'eux tous se trouvait l'émir Katlouschah, qui était chargé de la garde de la Syrie tout entière. Vingt mille *aschir* et quatre mille Mongols furent envoyés dans les cantons de Gaur. Le prince se mit en marche le vendredi, douzième jour du mois de Djoumada premier. Le *naïb* Katlouschah resta à Damas, logé dans le palais. Le vizir emmena avec lui plusieurs des principaux habitants, savoir : Bedr-eddin-Mohammed-ben-Fadl-allah, Ala-eddin-Ali-ben-Scherf-eddin-Mohammed-ben-Kalânisi, et Scherf-eddin-Mohammed-ben-Schems-eddin-Saïd-ben-Mohammed-ben-Saïd-ben-Alathir. Le samedi, treizième jour du mois, après le départ de Gazan, les Tatars qui étaient restés à Damas

« Vis-à-vis Damas. » Tebrizi, sur cet endroit; nous donne la note suivante : جلق يراد به دمشق وقيل موضع بقرب دمشق وهو معرب وقيل هو صورة امراة كان الماء يخرج من فمها في قرية من قرى دمشق « Le mot جلق désigne Damas, ou suivant d'autres, un lieu dans le voisinage de cette « ville. C'est un terme qui a pris une forme arabe. Suivant d'autres, on entend par là une figure de « femme, placée dans un des villages du territoire de Damas, et de la bouche de laquelle sortait de « l'eau. » De là s'est formé l'adjectif جلقى, que l'on trouve dans ce passage des *Mille et une Nuits* (tom. I, pag. 148) : اتت عود جلقى وجنك عجمى « Elle apporta un luth de Damas, et une « cymbale de Perse. »

donnèrent l'ordre de faire sortir tous ceux qui occupaient le collége *Adeliah*. Aussitôt qu'un d'eux paraissait, les Tatars, après l'avoir fouillé, lui enlevaient tout ce qui se trouvait à leur convenance. Ensuite ils pénétrèrent dans cet édifice, brisèrent les portes des maisons et pillèrent tout ce qu'elles renfermaient. Ce pillage s'étendit à toute la ville, d'où on enleva une somme à peu près égale au montant de la première contribution. On livra aux flammes quantité de maisons et de colléges. Parmi les édifices qui furent la proie du feu, on compta *Dâr-alhadith* (maison des traditions) Aschrafiah et tout ce qui l'entourait, *Dâr-alhadith* Nouriah, le petit collége Adeliah et tout ce qui l'avoisinait, le collége Kameriah et tous ses alentours, jusqu'à *Dar-assaâdah* (la maison du bonheur) et au *Mâristan* (l'hôpital) Nouri : et depuis Dimâghiah jusqu'à la porte de Feredj. Les Tatars firent évacuer tout ce qui entourait la citadelle et montèrent sur les toits, afin de décocher des flèches contre cette forteresse. Ce fut 549
dans cette circonstance qu'Ardjewâsch fit livrer aux flammes ou démolir tous les environs de la citadelle. Katlouschah, commandant les forces des Tatars, continua d'assiéger cette place.

Le dix-neuvième jour du mois, on lut, dans la principale mosquée, l'acte qui établissait Kandjak comme *naïb* de la Syrie, et un autre qui nommait au rang de vizir l'émir Nâsir-eddin-Iahia-ben-Djelal-eddin, le hanéfi. Le vingt-unième jour, le collége Adeliah fut livré aux flammes. Dès que Gazan eût repassé l'Euphrate, Kandjak et Bektemur, le *silahdâr* conseillèrent à Katlouschah de quitter Damas avec les Tatars qui étaient sous ses ordres et d'aller fixer sa résidence à Alep. Il lui fit payer par les habitants une forte contribution.

Il se mit en marche, le lundi, vingt-deuxième jour du mois de Djoumada-premier, laissant à Damas un corps de Tatars. Kandjak sortit de la ville pour faire ses adieux à son souverain. Il retourna sur ses pas le vingt-cinquième jour du mois et établit sa résidence dans le *Kasr-ablak* القصر الابلق (le château blanc). Le lendemain, on proclama que personne ne sortît pour se rendre à la montagne ou à Goutah, attendu que ce serait exposer sa vie. Bientôt après on fit crier dans la ville que les habitants de la campagne pouvaient retourner chacun dans son village.

Le vingt-neuvième jour du mois, l'émir Kandjak (ou Kabdjak) se transporta à la ville et y établit sa résidence. Le mardi, premier jour de Djoumada second, on fit publier que la population pouvait retourner à Sâlehiah et autres lieux.

Chacun, en effet, revint à son habitation. Les marchés furent ouverts, ainsi que les portes de la place. Le vendredi, les tambours qui annoncent les nouvelles heureuses, se firent entendre dans la citadelle. Le septième jour du mois, Kandjak choisit un nombre de ses soldats auxquels il recommanda de promener autour de la ville un cabaret ambulant (20). Dès ce moment, le vin et les excès les plus honteux se produisirent à découvert. Le privilége pour cet objet fut affermé à raison de mille dirhems par jour. Les Tatars avaient pillé les cantons de Gaur, pénétré jusqu'à Jérusalem, et ils s'étaient avancés au delà de Gazah et avaient égorgé quinze personnes dans la grande mosquée de cette ville. Après quoi, ils retournèrent à Damas, le second jour de Redjeb, dans l'intention de reprendre la route de leur pays.

Quant à ce qui concerne le sultan, les troupes, au moment de la déroute, s'étaient tellement débandées qu'il ne resta auprès de lui qu'un petit nombre de ses familiers, ainsi que l'émir Zeïn-eddin-Karadja, l'émir Seïf-eddin-Bektemur-hosâmi, *émir-akhor*, accompagnés de quelques personnes. Durant toute la route et jusqu'en Égypte, Bektemur mit le plus grand zèle à servir le sultan de

(20) Le mot خمّارة, qui fait au pluriel خمارات et خمامير, signifie un *cabaret*. On lit dans l'ouvrage qui nous occupe (t. I, p. 909) : ضمنت بعض عجايز الارمن بها خمارة بالف درهم كل يوم « Une » vieille femme arménienne prit à ferme un cabaret pour mille dirhems chaque jour. » Dans une « *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit fol. 92 v°) : دار على الخمارات فكسر الجرار « Il alla faire « la visite des cabarets et fit briser les cruches. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 667, fol. 28 r°) : الحُرّة معروفة ولو كانت في الخمارة « Une femme noble serait reconnue, quand même « elle se trouverait dans un cabaret. » Dans la *Vie de Melik-Nâser* de Nowairi (f. 206 v°) : اغلقت الخمارات « On ferma les cabarets. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. 657, f. 129 v°) : كان بدمشق خمارات عليها ضمان للنايب فركب القاضي وامر باغلاقها « Il se trouvait, à « Damas, plusieurs cabarets, sur lesquels on levait un droit au bénéfice du *naib*. Le kadi se mit en « marche et ordonna de fermer ces maisons. » Dans l'*Histoire de Beirout* (f. 18 r°) : لهم حانات وخمامير « Ils avaient des lieux de prostitution et des cabarets. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (tome III, folio 14 verso) : خمامير وقهاوي « Des cabarets et des cafés. » Ailleurs (fol. 37 recto) : سكروا في الخمارة « Ils s'enivrèrent dans le cabaret. » Et (*folio* 64 r°) : ارباب الخمامير « Les propriétaires des cabarets. » Dans le *Voyage* du scheïkh Refa (p. 32) : اما الفقراء فانهم يدخلون بعض قهاوى فقيرة او الخمارات « Quant aux pauvres, ils « entrent dans quelques pauvres cafés, ou dans les cabarets. » Dans une *Histoire d'Égypte* qui commence à l'an 1099 de l'hégire (de mon man., f. 34 r°) : ابطل الخمامير (الخمامير) والبوظ « Il supprima « les cabarets et les lieux de prostitution. » Plus loin (f. 35 v°) : هدم الخمامير « Il détruisit les ca- « barets. » Et enfin (f. 36 r°) : هدم خمارة « Il détruisit un cabaret. »

sa personne et de sa bourse. Le prince entra au château de la montagne, le mercredi, douzième jour du mois de Rebi-second. Les différents corps de troupes arrivèrent successivement, dans le plus triste état. Dans leurs rangs se trouvait Melik-Adel-Ketboga. Cet émir marchait à pied dans le cortége de l'émir Selar, le *naïb-assaltanah,* s'asseyait devant lui et se chargeait de répandre du sable (21) sur la signature علامة que celui-ci apposait aux rescrits ou autres actes. 550

Par un hasard singulier, tandis que Ketboga était sur le trône, on vendit, à la criée, une cuirasse. Bibars, le *djaschenkir,* en donnait quatre mille dirhems. On la proposa ensuite à Ketboga et on lui dit : Elle a été adjugée à Bibars pour cette somme. Il répondit : Ceci convient à ce faiseur de bourses هذا يصلح لذاك الخرياطى. Puis, il prit la cuirasse au prix indiqué. Lorsque Ketboga eût cessé de régner, cette même cuirasse, après avoir appartenu à Lâdjin, échut à Bibars. Celui-ci, voulant mortifier Ketboga, un jour que cet émir se trouvait auprès de lui, se fit apporter la cuirasse et s'en revêtit. Puis, il dit à Ketboga : « Émir, que dis-tu, ce vêtement-là me convient-il ? » Ketboga ne comprenant pas le but de ces paroles, répondit : « Par Dieu, prince des croyants, cette cuirasse semble avoir été taillée pour vous. » Bibars regarda les émirs en leur faisant signe. Tous éprouvèrent le plus profond étonnement, en se représentant les vicissitudes de la fortune. On ne vit jamais rien de plus singulier.

On célébra, parmi la population, une cérémonie funèbre pour ceux qui avaient péri et qui étaient en très-grand nombre. Les émirs commencèrent à faire avec ardeur les préparatifs de départ. On rassembla de tous côté des ouvriers

(21) Le verbe رَمَّلَ à la II[e] forme, signifie *répandre du sable sur l'écriture*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 666, fol. 134 v°) : اخذ قصّة منهم ورمّل عليها « Il prit de leurs « mains un placet, et y répandit du sable. » Plus loin (*ib.*) : الدوادار الكبير لا يرمّل على السلطان وانما يرمّل على كتابة السلطان راس نوبة النوب « Ce n'est pas le *grand dewâdâr* qui répand le « sable pour le sultan. » Mais le *Ras-naubat-annouwab* est chargé de verser le sable sur l'écriture du « prince. » Ailleurs (man. 667, fol. 183 v°) : هو يرمّل على علامته ان العادة لا يرمّل على السلطان الا راس نوبة النوب « Il répandait le sable sur son apostille. Car, suivant l'usage, c'est le *Ras-nau-* « *bat-annouwab* qui, seul, répand le sable pour le sultan. » Dans le *Manhel-sâfi* du même historien (tom. V, man. 751, fol. 10 r°) : اخذ قصّة منهم ورمل عليها « Il prit de leurs mains un placet, et y « répandit du sable. » Plus loin (*ibid.*) : كان قجاجق يرمّل على جمال الدين لما يكتب جمال الدين على قصص « Kadjadjak versait le sable pour Djemâl-eddin, après que celui-ci avait apposé « son apostille sur les placets. » Et (*ibid.* v°) : لا يرمّل على كتابة السلطان الا راس نوبة النوب.

habiles pour fabriquer des armes. Le vizir recueillit de l'argent, afin de subvenir aux dépenses de l'expédition. On écrivit dans les différents cantons de l'Égypte pour demander que les deux parties de cette contrée, la méridionale et la septentrionale, envoyâssent des chevaux, des lances et des épées. Un cheval, qui valait trois cents dirhems, monta au prix de mille dirhems. On prit les chevaux et les mules qui servaient pour les moulins, et que l'on paya bien au delà de leur valeur. On chercha partout des chevaux, des dromadaires, des armes. Et ce qui valait cent dirhems, fut vendu sept cent, ou même mille. On fit proclamer que les soldats licenciés eussent à rejoindre leurs corps, et on leur distribua les soldes اخباز de ceux qui avaient péri. On assigna à chaque émir *de mille* dix soldats licenciés dont il devait prendre soin : cinq à chaque émir de *tabl-khânah*, et deux à chaque émir *de dix*. Plusieurs des émirs qui devaient faire partie de l'expédition levèrent, par dévoûment, des corps de volontaires. Medjd-eddin-Isa-ben-Alhabbab, *naïb* (substitut) du *Mohtesib*, fut mandé et reçut la mission de réclamer des *fakihs* une décision à la faveur de laquelle on pût exiger des sujets une contribution suffisante pour les dépenses de l'armée. Cet homme produisit une décision donnée par le scheikh Izz-eddin-ben-Abd-esselâm, à Melik-Moudaffar-Koutouz, et qui l'autorisait à exiger de chaque individu un impôt d'un dinar. Selar avait recommandé à son agent de faire donner un acte souscrit par le scheïkh Taki-eddin-ben-Dakik-alid; mais celui-ci refusa de rien écrire, à cet égard. Ce procédé offensa vivement Selar qui manda le scheïkh en présence des émirs; il lui représenta que l'on manquait d'argent et qu'une nécessité impérieuse avait seule engagé à lever sur les sujets une contribution pécuniaire, afin de fournir les moyens de repousser l'ennemi. Il pressa le scheïkh de souscrire la décision qui approuvait cette mesure; mais le scheïkh persista dans son refus. Ebn-alkhaschschâb lui ayant opposé la décision donnée par Ebn-Abd-esselâm, il répondit: Ebn-Abd-esselâm ne se décida à remettre cette décision à Melik-Moudaffar-Koutouz, qu'au moment où tous les émirs du royaume eurent apporté tout ce qu'ils possédaient, l'or, l'argent, les parures de leurs femmes et de leurs enfants; qu'il eût reçu de chacun le serment qu'il n'avait plus rien en sa possession; comme tout cela ne suffisait pas encore pour faire face aux dépenses, il décida que l'on pouvait exiger de chaque particulier un dinar. Mais, aujourd'hui, ajouta-t-il, je suis informé que chacun des émirs possède des richesses considérables; qu'il donne à ses filles un trousseau com-

posé de pierreries et de perles; que les vases qui contiennent l'eau avec laquelle 551
il se lave, dans les latrines, sont formés d'argent; que les sandales مداس de sa femme sont ornées de pierres précieuses de tout genre. » Alors le scheïkh se leva et sortit. On manda Nâsir-eddin-Mohammed-ben-Schaïkhi *moutawalli* du Caire, auquel on recommanda de vérifier scrupuleusement à quoi se montaient les biens des marchands, la fortune des particuliers, et de faire payer à chacun d'eux tout ce que ses facultés pouvaient permettre d'exiger. Avant le commencement du mois de Djoumada-premier, une armée considérable était de nouveau sur pied. Les villes du Caire, de Misr et l'espace qui les sépare se trouvaient encombrées des nombreux soldats qui arrivaient des provinces de la Syrie. Les maisons étant trop étroites pour les recevoir, ils campèrent dans le Karâfah, autour de la mosquée d'Ebn-Touloun et à l'extrémité du quartier de Hosainiah. Et, toutefois, les grains et tous les aliments se maintinrent aux prix les plus modérés. Le froment, durant l'absence de l'armée, se vendait seize à dix-huit dirhems l'*ardeb*, l'orge dix, les fèves huit. Toutes ces denrées baissèrent de prix : en sorte que le froment se vendait de dix à treize dirhems l'ardeb, l'orge dix dirhems, les fèves six.

Ebn-Schaïkhi voulait lever la contribution sur tous les habitants du Caire et de la banlieue, puis écrire aux gouverneurs des diverses provinces pour leur recommander de faire payer tout le monde indistinctement, et donner à cet impôt le nom de *Moukarrar-alkhaïalah* مقرر الخيالة (contribution de la cavalerie). Les émirs, trouvant que cette mesure était odieuse, on établit que chaque *ardeb* de grains mis en vente serait taxé à un *kharoubah*, qui serait exigé de l'acheteur. On prenait également le droit appelé *nisf-alschamsarah* نصف الشمسرة (*moitié du courtage*), et dont voici l'explication. Lorsqu'un crieur منادى avait vendu une étoffe, ou quelque autre objet, et avait touché, pour chaque somme de cent dirhems, un droit de courtage montant à deux dirhems, il remettait un dirhem au *divan*. Cette recette avait lieu secrètement, et servit à lever environ deux cents cavaliers. On vérifia la fortune des marchands et des capitalistes, et on imposa sur chacun d'eux une contribution de cent à dix dinars. Aucun marchand, aucun artisan متسبب, aucun homme connu pour sa richesse, ne fut exempté de cet impôt. On exigea des *kârem* et des principaux négociants, à titre d'emprunt, des sommes plus ou moins fortes. On parvint ainsi à se procurer une masse d'argent considérable. On envoya à

chaque commandant de mille hommes la gratification destinée à ses subordonnés. Chaque *naïb* reçut celle qui devait être répartie entre ses troupes. Le prix de l'or diminua, et le dinar s'échangea au cours de dix-sept dirhems, tandis qu'il était auparavant porté à vingt-cinq dirhems et demi.

Sur ces entrefaites, on apprit que Gazan avait quitté Damas, laissant dans cette ville Kandjak, avec le titre de *naïb*. Cette nouvelle causa une joie universelle. Le sultan, au moment de son arrivée en Égypte, avait écrit aux *naïbs* (gouverneurs) des places fortes pour leur enjoindre de les défendre vaillam-
552 ment; et, en effet, aucune de ces forteresses n'était tombée au pouvoir des troupes de Gazan. Le sultan écrivit aussi à Kandjak, à Bektemur, le *silahdâr*, et autres officiers, les engageant à se soumettre. Les réponses de Kandjak et de ses compagnons annoncèrent qu'ils étaient prêts à obéir. Les Tatars, qui étaient restés dans les provinces de Syrie, apprenant la marche du sultan, furent saisis d'une extrême frayeur. Kandjak, avec toutes les personnes de sa suite, quitta la capitale au milieu du mois de Redjeb, et prit le chemin de l'Égypte. Les Tatars évacuèrent complètement Damas. Ardjewâsch resta maître de la ville comme il l'était déjà de la citadelle, et fit faire la prière au nom du sultan, le vendredi, dix-septieme jour du mois, après une interruption de cent jours. Il supprima les pratiques criminelles introduites par l'ennemi, fit fermer les cabarets, répandre le vin, et couper les vases qui le contenaient ; ce qui fut exécuté par le ministère d'Ebn-Timiah.

Lorsque l'on eut achevé de distribuer aux troupes la gratification indiquée, on fit proclamer au Caire qu'on allait se mettre en marche, et que, quiconque resterait en arrière, serait étranglé. On arrêta que le cours du dinar serait fixé à vingt dirhems. Le sultan se mit en route, le septième jour du mois de Redjeb, et se rendit à Sâlehiah. Il reçut des lettres de l'émir Kandjak, de Bektemur, le *silahdâr* et d'Albeki. Ces officiers annonçaient qu'ils allaient arriver, menant avec eux Izzeddin, Hamzah Kalânisi et le scherif Ebn-Adnân. Le prince séjourna à Sâlehiah. L'émir Ebn-Selar, le *naïb-assaltanah*, et Bibars, le *djaschenkîr-l'ostadâr*, partirent pour Damas, à la tête des troupes, le vingt-deuxième jour de Redjeb. Entre Gazah et Askalan, ils rencontrèrent l'émir Kandjak et son cortége : chacun d'eux mit pied à terre. Des deux côtés on fondit en larmes. On fit loger les nouveaux venus, on leur assigna tout ce qui pouvait être convenable, et ils reçurent l'ordre de se rendre auprès du Sultan.

Les émirs, avec les troupes qui étaient sous leurs ordres, continuèrent leur route vers Damas. Kandjak et ses compagnons arrivèrent à Sâlehiah, le dixième jour de Schaban. Le sultan monta à cheval, sortit à leur rencontre, les combla d'honneurs et de témoignages de bienveillance. Après les avoir fait reposer, il partit avec eux pour le château de la Montagne, où ils arrivèrent tous ensemble le quatorzième jour du mois. L'émir Djemal-eddin-Akousch-Alafram entra à Damas le samedi dixième jour de Schaban. Le lendemain, l'émir Kara-sonkor-Mansouri, *naib* d'Alep, à la tête des troupes de cette ville, arriva à Damas. Il venait de succéder à Belban-Tabbâkhi, lequel avait été admis parmi les émirs d'Égypte attachés à la cour du sultan, et avait été gratifié de l'*ikta* vacant par la mort d'Ak-sonkor-Kartaï. L'émir Asendemur-Kurdji, *naïb* des conquêtes du territoire de Tarabolos, arriva à la tête des troupes de ce canton. Il avait remplacé l'émir Katloubek. Le douzième jour du mois, l'aile gauche des armées égyptiennes arriva, sous le commandement de l'émir Bedr-eddin-Bektâsch-Fakhri, *émir-silah*. Le treize, la droite des troupes d'Égypte arriva, sous les ordres de l'émir Hosâm-eddin-Lâdjin, l'*ostâdâr*. Le quatorze, l'émir Selar, le 553
*naïb*, fit son entrée, accompagné des mamlouks du Sultan et de Melik-Adel-Ketboga. Ce dernier fut promu au rang de *naïb* de la ville de Hamah, comme successeur de Kara-sonkor, transféré aux fonctions de *naïb* d'Alep. L'émir Kiraï-Mansouri fut nommé *naïb* de Safad. L'*émir-silah* descendit dans le *Meïdan*, et revêtit d'une robe d'honneur le *sâhib* Izz-eddin-Hamzah-Kalânisi.

Le quinzième jour du mois, le *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah fut installé comme kadi des schaféis de Damas, la place étant vacante par la mort d'Imâm-eddin-Omar-ben-Saad-eddin-Kounâwi. Le vingt et un du mois, Schems-eddin-Mohammed-ben-Safi-eddin-Hariri fut nommé (*kadi-alkodat* des Hanéfis). Akdjeba-Mansouri fut désigné pour *schadd* des bureaux. Izz-eddin-Aïbek-Nadjib fut nommé commandant de la banlieue de Damas بر دمشق ; Amin-eddin-Iousouf-Roumi, qui avait été *Imâm* de Melik-Mansour-Lâdjin fut installé comme *mohtesib* de Damas, et Tadj-eddin-ben-Alschirâzi fut intendant des bureaux.

Un corps de troupes, que l'on fit marcher vers Alep, attaqua cette ville à l'improviste, défit et passa au fil de l'épée les soldats de Gazan qui occupaient la place. Quelques-uns, en petit nombre, qui échappèrent au carnage, allèrent rejoindre Gazan, auquel ils apprirent la trahison de Kandjak (Kabdjak).

Melik-Adel-Ketboga prit la route de Hamah. Durant son séjour à Damas, il se montrait, à cheval, dans le cortége de l'émir Selar, et s'asseyait devant lui. ainsi qu'il avait fait au Caire. Et toute la population voyait dans ce fait une grande et imposante leçon. Il arriva dans la ville de Hamah le vingt-quatrième jour du mois de Schaban, et confirma dans leurs postes tous les *naïb* qui se trouvaient dans l'étendue de son gouvernement. A Damas, les prix des denrées étaient d'une cherté exorbitante. Le *ghirârah* de froment tomba de trois cents dirhems à cent cinquante, et la viande de mouton se vendit deux dirhems le *rotl* de Damas. On rechercha avec rigueur les hommes pervers qui, dans cette ville, durant la domination de Gazan, avaient été chargés de lever les contributions, et ceux qui s'étaient rendus les dénonciateurs des habitants. Les uns furent cloués, d'autres étranglés. Plusieurs eurent les pieds et les mains coupés; d'autres, ayant eu la langue arrachée, et les yeux crevés, moururent le jour même. L'émir Ardjewâsch, *naïb* de la citadelle, fut revêtu d'une *khilah*, et reçut une gratification de dix mille dirhems. On manda les scheikhs de *Kaïs* et de *Yemen*, qui faisaient partie des *Aschir* et des Arabes. On les obligea à restituer tout ce qu'ils avaient enlevé, soit aux soldats, soit aux habitants des différentes provinces, au moment où tout le monde, frappé de terreur, fuyait vers l'Égypte.

Lorsque Gazan, après la conquête de la Syrie, eut repris la route de l'Orient, les Arméniens convoitèrent la possession des villes qui leur avaient été enlevées par les Musulmans. Ils s'emparèrent, en effet, de Tell-Hamdoun et de quelques autres places. La tranquillité se trouvant rétablie dans la Syrie, les deux émirs Bibars et Selar, à la tête des troupes égyptiennes, quittèrent Damas, le samedi, huitième jour du mois de Ramadan, et prirent la route d'Égypte. Ils arrivèrent au château de la montagne, le mardi, troisième jour de Schewal. Le sultan sortit à leur rencontre, et leur entrée fut un jour de fête. Dès que les émirs eurent repris leurs postes, l'émir Kandjak demanda la place
554 de *naïb* de Schaubak; ce qui lui fut accordé, et on le revêtit d'une robe d'honneur. L'émir Bektemur, le *silahdâr*, obtint le grade d'*émir de cent*, en Égypte; et l'émir Fâres-eddin-Albeki *assâki* (l'échanson) fut nommé *émir de cent*, en Syrie.

Le vingtième jour du mois de Schewal, l'émir Akousch-Alafram partit de Damas, pour faire une expédition contre les Druses, qui habitent les montagnes de Kesroan. Ce peuple avait commis de grands ravages, et avait fait un

mal extrême à l'armée, lorsque, vaincue par Gazan, elle se retirait vers l'Égypte. Les *naïb* de Safad, de Hamah, de Hems, de Tarabolos, vinrent joindre Alafram, avec les troupes qui se trouvaient sous leurs ordres, et l'on se prépara à combattre. Les Druses se cantonnèrent dans leurs montagnes, qui sont du plus difficile accès.

Ils étaient au nombre de douze mille archers. Les troupes égyptiennes les attaquèrent, mais sans pouvoir les vaincre. Il y eut seulement dans l'action un grand nombre de blessés. Alors, l'armée, s'étant partagée en différents corps, chargea l'ennemi de plusieurs côtés à la fois, et ne cessa, durant six jours, de le presser avec une extrême vigueur (22). Les montagnards n'ayant pu soutenir le choc, prirent la fuite. L'armée escalada la montagne, après avoir tué ou fait prisonniers de nombreux ennemis. On allait passer le reste au fil de l'épée lorsque, jetant leurs armes, ils réclamèrent à grands cris une capitulation. Le combat cessa aussitôt. On manda les scheikhs des Druses, et on exigea d'eux qu'ils rendissent tout ce qu'ils avaient enlevé aux troupes, au moment de la déroute : ils apportèrent, en effet, une masse énorme d'armes et d'étoffes, et jurèrent qu'ils n'avaient rien caché. L'émir Akousch-Alafram les condamna à payer une somme de deux cent mille dirhems; et ils acquittèrent cette contribution. L'émir, ayant emmené avec lui plusieurs de leurs scheikhs et de leurs chefs, rentra à Damas, le dimanche, troisième jour du mois de Dhou'l-kadah. Il fit partir un courrier de la poste, pour transmettre cette nouvelle en Égypte. Il astreignit, par une proclamation, les habitants de Damas à suspendre des armes dans les boutiques, et à s'exercer continuellement à lancer des flèches. Le *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah exigea la même chose des *fakih* de Damas. Le vingt et unième jour du mois, il procéda au dénombrement de la population; on enregistra tous les habitants, classe par classe, les schérifs, les *fakih*, les habitués des divers marchés. Et l'on établit pour ceux-ci, des chefs, dont chacun avait l'inspection sur un marché. Les habitants du Diar-Bekr poursuivirent l'armée des Tatars et en firent un affreux carnage. A la fin de cette année, la population de Damas se trouvait dans la plus extrême misère. Ala-eddin-Ali-ben-Mohammed-Wadâi fit, à cette occasion, les vers suivants :

(22) J'ai lu قاتلوهم قتالا شديدا الى الغاية au lieu de الى القلعة.

« Quant à Damas, ses habitants sont des *bekris* qui ont choisi, pour leur « règle, une retraite austère.

« Ils ont, en secret et ouvertement, dépensé leurs biens : en sorte que cha- « que individu a revêtu l'*aba* (vêtement grossier). »

Il ajoutait :

« Ce n'est pas pour rien que j'ai revêtu l'habit de laine.

555 « Ce n'est pas pour rien que j'ai adopté les vêtements en lambeaux.

« C'est là le costume de celui qui vit dans une pauvreté volontaire et qui a « pour *scheikh* (supérieur) Gazan. »

Les habitants de l'Égypte, avaient, par suite de l'invasion de Gazan, perdu des sommes considérables. Mais, grâce à la position florissante de leurs affaires, ils s'étaient montrés peu sensibles à ce revers.

Parmi les hommes marquants que cette année vit mourir, on distingua : 1° Ala-eddin-Ahmed-ben-Tadj-eddin-Abd-elwahhâb-ben-Khalaf-ben-Mahmoud-ben-Bedr-Alâïi, connu sous le nom d'Ebn-Bint-Alaazz, le Schaféi. Il professa, au Caire, dans les colléges *hakariah* et *kotbiah ;* ensuite, il fut promu aux fonctions de *mohtesib*. C'était un homme beau, lettré, éloquent, qui réunissait des qualités nobles et une grande générosité; il avait un esprit délicat, aimait à rire, était actif, énergique. Il était allé en pèlerinage à la Mecque, et avait fait plusieurs voyages dans le Yemen. 2° Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Alfaradj-ben-Ahmed-Lakhmi-Aschbili (natif de Séville); il était né l'an 625, avait étudié la jurisprudence à Damas, sous Ebn-Abd-essalam. Il suivait les dogmes des schafeis, et avait composé un poëme sur la science des traditions. 3° L'émir Sarem-eddin-Uzbek, *naïb* de la forteresse de Balatanos. Il périt martyr devant Hems, dans la bataille livrée contre Gazan, le vingt-huitième jour de Rebi-premier. 4° L'émir Akousch-Kurdji-Matrouki, le *hâdjib*. 5° L'émir Ak-sonkor-Kartaï, l'un des *émirs de mille*. 6° L'émir Belban-Takwi, l'un des émirs de Tarabolos. 7° Le *kâtib-assirr*, Imad-eddin-Aboul'féda-Ismaïl-ben-Tadj-eddin-Ahmed-ben-Saïd-ben-Mohammed-ben-Saïd-ben-Alathir-Halebi; il venait d'être destitué. 8° Le fakir révéré, Bedr-eddin-Abou-Ala-Hosaïn-ben-Adad-eddaulah, Abou'l-hasan-Ali, frère de Moutawakkel-Ali-Allah-Abou-Abd-'allah-Mohammed-ben-Iousouf-ben-Houd; il mourut au mois de Schaban. Il était né dans la ville de Murcie, l'an 633. Son père occupait dans cette place le rang de *naïb-assaltanah*, au nom de Moutawakkel. S'étant voué à la vie religieuse, il fit le pèlerinage de la

Mecque, et se fixa à Damas, où il éprouva des aventures tout à fait remarquables.
9° Beïbars-Gatmi, *naïb* de la forteresse de Markab. 10° Bektâsch-Mansouri-
Altaïar, l'un des émirs de Damas. 11° Nâser-eddin-Mohammed-ben-Aidemur-
Halebi, l'un des émirs d'Égypte. 12° Noukai-ben-Baian, le tatar, père de la
princesse خوند Mankabek, femme de Sâleh-Ali. fils de Kalaoun et père de la
princesse Ardekin, épouse de Melik-Aschraf-Khalil. 13° Ala-eddin-Ali, fils du 556
scheikh Ibrahim-ben-Misad-Djabari الجعبري. 14° L'émir Nâser-eddin-Mohammed-
ben-Alhali. Ceux qu'on vient de nommer obtinrent la palme du martyre au
combat de Hems, ayant tous été tués dans l'action, ou blessés. Ala-eddin-Mo-
hammed mourut des suites de sa blessure. 15° Le *tawdschi* Hosam-eddin-Kallal-
Moghithi-Djelâli. Il mourut dans le lieu nommé *Sawadeh* منزلة السوادة, le neuvième
jour du mois de Rebi-second, et fut enterré dans la ville de Katia. Ensuite, son
corps fut transporté dans son tombeau du cimetière de Karafah. C'était un
homme bon et religieux. 16° L'émir Seif-eddin-Djâgân-Hosami. Il mourut dans
le canton de Balka. 17° L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadâri*, qui mourut
à *Hisn-Alakrâd* (le château des Curdes) le troisième jour du mois de Redjeb.
18° Le *kadi-alkodat*, Imâm-eddin-Omar-ben-Saad-eddin-Abd-errahman-ben-
Omar-ben-Ahmed-ben-Mohammed-Kazwini, le schaféi, *kadi-alkodat* de Damas. Il
mourut au Caire le vingt-cinquième jour de Rebi-second. 19° Tadj-eddin-Abd-
Alwahhâb-ben-Abd-aldaïm-Bekri-Nowaïri, (père de) l'historien, le secrétaire (23).

(23) Le personnage dont il est fait mention ici était le père du célèbre historien Nowaïri. Voici les détails que ce dernier nous donne, à ce sujet (man. 683, f. 199 r° et v°) : « Cette année, mourut « mon père (puisse le Très-Haut répandre sur lui ses miséricordes), Tadj-eddin-Abou-Mohammed- « Abd-elwahhâb-ben-Abi-Abd-allah-Mohammed-ben-Abd-aldâim-ben-Mounadja-Bekri, Taimi- « Koraschi, connu sous le nom de *Nowaïri*. J'ai indiqué le reste de sa généalogie, en parlant de ma « naissance, à la date de l'année 677. La mort de mon père eut lieu, avant l'annonce de la prière » du coucher du soleil, le jeudi, vingt-deuxième jour du mois de Dhou'lhidjah, l'an 699, dans le « *medreseh* (collége) Sâlehiah-Nedjmiah, dans l'édifice قاعة destiné pour les leçons des Mâlekis. Sa « maladie avait commencé le mercredi, quatorzième jour de ce mois. Il était né à Misr (Fostat), « dans le *medreseh* (collége), appelé *Menâzil-alizz* منازل العز, l'an 618. Au moment de sa mort, il « n'avait jamais manqué une prière. Le jour même de son décès, il avait fait quatre fois son ablution « pour la prière de l'*asr*. Il était attaqué d'une diarrhée. Ensuite, il accomplit la prière de l'*asr*, mais « assis ; et il mourut, le même jour, avant l'annonce de la prière du coucher du soleil. Après qu'il « eut imploré pour moi les bénédictions du ciel, il prononça les deux formules de la foi musulmane. « Ce furent là ses dernières paroles, et bientôt il expira. Le lendemain, vendredi, à la troisième « heure du jour, il fut enterré dans le tombeau تربة du *kadi-alkodat* Zein-eddin le Mâléki, placé

20° Schems-eddin-Mohammed-ben-Sadr-eddin-Souleïman-ben-Abi'lizz-Wahib-Dimaschki, le hanéfi. Il mourut à Damas. 21° Hosâm-eddin-Abou'lfadail-Hasan-ben-Tadj-eddin-Abi'lmefâkkir-Ahmed-ben-Hasan-ben-Anouschirwan-Roumi, *kadi-alkodat* des hanéfis du Caire, de Misr et de Damas. Il disparut dans le combat de Hems le mercredi vingt-sixième jour du mois de Rebi-premier, et l'on n'eut plus de lui aucune nouvelle. Il était âgé d'environ soixante-dix ans. 22° L'*émir* Ala-eddin-Katlouberes-Adeli. Il fut étranglé à Damas, ayant été arrêté dans sa fuite. 23° Scherf-eddin-Abou-Mohammed-Hasan-ben-Ali-Ebn-Isâ-ben-Hasan-Lakhmi, connu sous le nom d'Ebn-Assaïrafi. Il mourut le vingt-cinquième jour du mois de Dhou'lhidjah. Il avait atteint une des dix années qui avoisinent quatre-vingt-dix ans (24).

AN 700 Au commencement de cette année, on reçut la nouvelle que Gazan se mettait en campagne pour entrer en Syrie. On se disposa avec ardeur à partir pour cette contrée. On manda le vizir Schems-eddin-Sonkor-alasar et l'émir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Schaïkhi, *wâli* du Caire, et on leur enjoignit d'exiger des habitants une contribution en argent. Des lettres, dans le même sens, furent expédiées vers la Syrie. Les deux officiers procédèrent à la levée de l'impôt. Les propriétaires et les gens riches furent astreints à payer la somme à laquelle ils avaient été taxés. Le vizir et le *wâli* s'établirent dans la *maison de justice* دار العدل, près de la citadelle, là où se trouve aujourd'hui le *Tabl-khanah* (les tambours), et tous les habitants venaient, l'un après l'autre, apporter le montant de sa contribution. On recueillit une somme de cent mille dinars, qui fut levée sur le Caire, Misr et les deux parties septentrionale et méridionale de l'Égypte. Ce fut, pour la population, une mesure très-vexatoire. La taxe fut exigée des *schâhid*, qui, au Caire et à Misr, occupaient des boutiques. Chaque *âkid* (rédacteur des actes de mariage) dut payer quarante dinars, et chaque *schâhid*, vingt dinars. Le *kadi-alkodat*, Zeïn-eddin-Ali-Ebn-Makhlouf, le maléki, s'entremit pour eux, et les fit décharger de cet impôt.

En Égypte et en Syrie, les langues se déchaînèrent contre les membres du

« dans le cimetière de Karafah. » J'ai cru devoir suppléer dans ma traduction, le mot ابو *père*, attendu que nous ne voyons rien qui porte à croire que le personnage dont il est question ici ait jamais écrit aucun ouvrage historique.

(24) Cette année, au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 59 r°), la hauteur primitive du Nil fut de vingt-trois coudées et quelques doigts. La crue s'éleva de seize coudées et six doigts.

gouvernement. Le peuple parlait avec mépris des soldats. On ne cessait de leur répéter : « Hier, vous étiez en fuite; aujourd'hui, vous prétendez nous enlever « notre bien. » Si le soldat voulait répondre, on lui disait : « Pourquoi n'avez-« vous pas montré cette audace à l'égard des Mongols, qui vous ont traités « ainsi, et devant lesquels vous avez pris la fuite ? » Ces attaques des gens du peuple contre les soldats étant arrivées à un point scandaleux, on fit proclamer au Caire et à Fostat que si un homme du peuple parlait à un soldat, sa vie et ses biens seraient à la disposition du sultan.

On leva à Damas un impôt qui consistait en quatre mois du loyer des propriétés et des *wakf*. On l'exigea de tous ceux qui habitaient dans la ville et dans les environs. Dans les villages, on leva, sur chaque *madi* مدى, une somme de six dirhems deux tiers. Le *madi* est une surface de seize cents coudées carrées. On exigea des *fellahs* (cultivateurs) l'équivalent du produit de l'année 698, et on demanda aux riches le tiers de leurs revenus. Cette mesure fut, pour la population, une source de calamités. Les habitants coupèrent les arbres fruitiers, et en vendirent le bois. En sorte que le *kintar*, mesure de Damas, se donna pour trois dirhems, dont il fallait défalquer un dirhem et demi pour les frais de l'abattage. La vallée de Goutah fut dépeuplée, et une bonne partie des habitants se réfugia en Égypte. Lorsque l'on eut achevé à Damas la levée de la contribution, on employa cet argent à enrôler huit cents palefreniers, pris parmi les Curdes, et dont chacun reçut une somme de six cents dirhems Mais ils s'enfuirent pour la plupart, et il n'en résulta aucun inconvénient réel. A Fostat, on enrôla un nombre considérable d'artisans et autres. Les émirs firent dresser leurs tentes dans le *Meïdan-alkabak*, afin de faire la revue des soldats, des chevaux, des lances, et de s'assurer si tout était en bon état. Chaque jour, ils inspectaient dix commandants de la *halkah* avec leurs subordonnés. Ils en avaient d'abord supprimé un petit nombre. Mais ils crurent devoir les conserver tous, attendu l'influence que les commandants exerçaient sur les soldats, et on maintint même ceux qui étaient visiblement des intrus. Le recensement fut terminé dans l'espace de vingt jours, et on prépara les vivres. Toute l'Égypte était remplie de fugitifs qui venaient de la Syrie. Au moment de leur arrivée, les prix des denrées baissèrent; et le froment, qui se vendait vingt dirhems l'*ardeb*, tomba à quinze. Le sultan partit de la citadelle le samedi treizième jour du mois de Safar, et se rendit à Ridâniah, en dehors du Caire.

Là, il fut joint par les émirs et les troupes; ensuite on se dirigea vers Gazah, où le prince resta deux jours. On reçut la nouvelle que Gazan, après avoir
558 traversé l'Euphrate, marchait vers Antioche. La population fuyait devant lui. La province d'Alep resta déserte. Kara-sonkor, *naïb* de cette ville, se réfugia à Hamah. Ketboga, *naib* de cette dernière place, se décida à sortir des murs le vingt-deuxième jour du mois de Rebi-premier. Des renforts étant arrivés de l'Égypte et de la Syrie, on campa en dehors de la ville de Hamah.

Cependant l'armée avait pris la route d'Aoudja. Dans sa marche, elle éprouva des fatigues prodigieuses causées par les pluies qui tombèrent sans interruption l'espace de quarante et un jours, et empêchèrent l'arrivée de ceux qui auraient apporté des vivres; aussi la cherté devint-elle exorbitante. Le froid affaiblit également les animaux et les esclaves. La charge de paille monta au prix de quarante dirhems; la ration عليقة d'orge, à trois dirhems. Trois pains ronds coûtaient un dirhem, et la viande se vendait trois dirhems le *rotl*. A la pluie succéda une inondation terrible, qui détruisit une grande partie des bagages. Plusieurs esclaves et quatre soldats périrent par suite de la rigueur du froid. Au moment du départ, la route était couverte de boues profondes.

Sur ces entrefaites, un courrier de la poste, expédié d'Alep, annonça que Gazan s'était dirigé des montagnes d'Antioche vers celles de Soummak, جبال السماق; que ce prince était retourné vers Koroun-Hamah قرون حماة et Schaïzar; qu'il avait pillé le pays, emmené prisonniers un grand nombre d'habitants, et enlevé une énorme quantité de troupeaux et autres objets. Il se disposait à marcher vers Damas. Mais Dieu envoya contre lui des pluies et des neiges telles qu'on n'en avait jamais vu de pareilles. La mortalité se mit parmi les chevaux et les chameaux de l'armée. Les écuries de Gazan, qui se composaient de douze mille chevaux, n'en renfermèrent bientôt plus qu'environ deux mille. Une bonne partie de l'armée se trouva à pied. Et au moment de la retraite, les soldats, pour la plupart, montaient en croupe derrière leurs camarades; Gazan passa l'Euphrate à gué, le onzième jour du mois de Djoumada-premier. Cette nouvelle répandit dans la population une joie universelle. L'émir Seif-eddin-Bektemur, le *silahdár*, l'émir Behâ-eddin-Iakouba, avec les personnes de leur suite, se rendirent à Alep, à la tête d'environ deux mille cavaliers, afin d'être à portée de recevoir des nouvelles et de tranquilliser la population. Le sultan, ayant sous ses ordres le reste de l'armée, prit la route de l'Égypte

à la fin du mois de Rebi-second. L'émir Seïf-eddin-Bedkhâss demeura, comme *naib* de Safad, en remplacement de Kerai, qui avait renoncé à son titre. Celui-ci reçut en dédommagement l'*ikta* vacant par la mort de l'émir Belban-Tabbâkhi. Belban, le *djoukendâr*, *hâdjib* de Damas fut installé dans cette ville, en qualité de *schâdd* (inspecteur) des bureaux. L'armée arriva à Damas le septième jour du mois de Djoumada-premier. Le Sultan rentra au château de la Montagne le onzième jour du mois. Lorsque l'on apprit à Damas la retraite de ce prince, la population éprouva de vives alarmes; et une bonne partie des habitants quitta la ville pour se retirer au Caire. Le neuvième jour de Djoumada-premier, on fit proclamer, à Damas, que tout homme qui, à la suite de cet avertissement, resterait dans la ville, serait responsable de sa mort, et que ceux qui n'étaient pas en état d'entreprendre le voyage n'avaient qu'à se cantonner dans la cita- 559
delle. Le reste des habitants prit la fuite, et se dirigea au hasard. Les prix des denrées augmentèrent, à Damas, d'une manière exorbitante. Le *ghirârah* de froment se vendait jusqu'à trois cents dirhems, et le *rotl* de viande coûtait neuf dirhems. Après le départ des fugitifs, le *ghirârah* tomba à deux cents dirhems. Au mois de Djoumada-second, des bruits nombreux apprirent la retraite des Tatars. Les provinces de Syrie se trouvaient évacuées par la population, qui avait pris la route de Syrie.

Au mois de Redjeb, une catastrophe vint frapper les tributaires اهل الذمّة, c'est-à-dire les juifs et les chrétiens. Leur luxe, au Caire et à Fostat, était au plus haut point. Ils montaient à l'envi des chevaux fringants et de belles mules couvertes d'ornements somptueux. Ils se revêtaient d'habits magnifiques, et occupaient les emplois les plus importants. A cette époque, un vizir du souverain du Magreb arriva en Égypte, se proposant de faire le pèlerinage de la Mecque. Il eut plusieurs entrevues avec le Sultan et les émirs. Tandis qu'il se trouvait au bas de la citadelle, il vit passer un homme monté sur un cheval, et entouré d'un grand nombre d'individus qui s'avançaient à pied à côté de son étrier. Ils s'adressaient à lui humblement, l'imploraient et lui baisaient les pieds. Lui les évitait, ne faisait aucune attention à eux, les repoussait, en criant à ses pages de chasser ces importuns. Le vizir du Magreb ayant appris que ce cavalier était un chrétien, en fut vivement blessé. Il alla trouver les émirs Bibars et Selar, leur raconta ce qu'il avait vu, leur en témoigna son mécontentement. Il versa des larmes abondantes, parla des chrétiens avec un extrême mépris. « Comment, leur dit-il,

pouvez-vous espérer le secours du ciel, tandis que chez vous les chrétiens se « montrent à cheval, portent des turbans de couleur blanche, humilient les mu- « sulmans, et les font marcher à pied dans leur cortége? » Il se répandit en formules d'improbation, et s'étendit sur l'obligation qui était imposée aux membres du gouvernement, d'abaisser ces tributaires, et de les forcer d'adopter un autre costume. Son discours produisit une vive impression sur l'esprit des émirs. Ils mandèrent les kadis, les fakihs; ils appelèrent également le Patriarche des chrétiens. Un rescrit émané du Sultan enjoignit aux tributaires de se conformer à ce que réclamait la loi musulmane. Les kadis se réunirent dans le *Medreseh* Sâléhiah, placé entre les deux palais. On choisit parmi eux, pour la conduite de cette affaire, le *kadi-alkodat* Schems-eddin-Ahmed-Seroudji, le hanéfi. Ce magistrat manda le Patriarche et les évêques des chrétiens, ainsi que le juge ديان des juifs. Après une longue conférence entre eux, il fut décidé que les chrétiens se distingueraient des musulmans en portant des turbans bleus, et les juifs des turbans jaunes; que les uns ni les autres ne pourraient monter des chevaux ni des mules, et s'abstiendraient de tout ce que la loi leur interdisait. On les astreignit à toutes les conditions que leur avait imposées le prince des croyants Omar-ben-Khattâb. Ils acceptèrent cette mesure, et le patriarche déclara devant témoins qu'il défendait à tous les chrétiens de contrevenir à ce règlement, et de s'en écarter.

Quant au chef رئيس, et au juge ديان des juifs, chacun prononça ces mots : « Je fais tomber l'anathème اوقعت الكلمة sur tous les juifs, s'ils contreviennent
560 « à cet accord, ou s'en écartent (25). » L'assemblée se sépara, et l'on informa le Sultan et les émirs de ce qui avait été résolu. Le résultat en fut annoncé par des lettres qui furent expédiées dans les différentes provinces de l'Égypte et de la Syrie. Le jeudi, appelé *khamis-alahd*, خميس العهد, *le jeudi du Testament* (le jeudi saint), qui tombait le vingtième jour du mois de Redjeb; on rassembla les chrétiens et les juifs qui se trouvaient au Caire, à Misr et dans la

(25) Nowaïri, qui donne sur cet événement des détails fort circonstanciés (fol. 202 v° et suiv.), expose, en ces termes, les conditions rigoureuses imposées aux chrétiens et aux juifs : « Il fut dé- « cidé que les chrétiens se distingueraient des musulmans par des turbans bleus, et les juifs par des « turbans jaunes : que les femmes, dans chacune des deux religions, porteraient un signe qui les « ferait reconnaître; que les individus ne pourraient ni monter à cheval, ni porter des armes; qu'ils « monteraient des ânes en travers, en se servant de bâts sans aucune valeur ni aucun orne-

banlieue. On leur déclara qu'aucun d'entre eux ne pourrait occuper un emploi dans le *diwan* (bureau) du Sultan, ni dans ceux des émirs; qu'ils ne pourraient monter sur des chevaux ni sur des mules; qu'ils devaient s'engager à observer fidèlement les conditions qui leur avaient été prescrites. Cette ordonnance fut proclamée au Caire et à Misr, et on menaça de la mort ceux qui y contreviendraient. Les chrétiens, profondément affligés, s'efforcèrent, à prix d'argent, d'obtenir la révocation de cet arrêt. Mais l'émir Bibars, le *djâschenkir*, déploya un zèle fort louable et une extrême fermeté, pour maintenir ce qui avait été résolu. Les chrétiens furent obligés de se soumettre. Amin-al-moulk-Abd-allah-ben-Algannam, *Moustaoufi-assohbah*, embrassa l'islamisme, ainsi qu'un grand nombre de chrétiens, qui tenaient à conserver leurs rangs, et rougissaient d'être obligés de porter des turbans bleus et de monter sur des ânes. Des courriers de la poste, expédiés dans toutes les contrées qui s'étendent depuis Domkolah, ville de Nubie, jusqu'à l'Euphrate, y portèrent l'ordre d'astreindre les chrétiens et les juifs aux règlements susdits.

La populace, encouragée par la décision فتوى du scheikh Nedjm-eddin-Ahmed-Ben-Mohammed-Ben-Arrafah, porta la main sur les églises des chrétiens, ainsi que sur les synagogues des juifs, et les démolit. Les émirs mandèrent les kadis et les fakihs (jurisconsultes), pour examiner ce qui concernait ces édifices. Ebn-Arrafah soutint qu'ils devaient être renversés. Le *kadi-alkodat* Taki-eddin-Mohammed-Ben-Dakik-alid fut d'une opinion contraire. « Si l'on « peut, dit-il, fournir la preuve que ces bâtiments ont été élevés depuis l'isla-« misme, il faut les abattre; sinon, il n'est pas permis d'y toucher. » Le reste des assistants partagea cet avis, et l'assemblée se sépara.

« ment; qu'ils céderaient aux musulmans le milieu des chemins; que, dans leurs assemblées, ils se « lèveraient de leurs siéges, par honneur pour les musulmans; qu'ils n'élèveraient pas la voix, de « manière à couvrir celle des musulmans; que leurs constructions ne dépasseraient pas en hauteur « celle des musulmans; qu'ils ne célébreraient pas publiquement l'office du dimanche des rameaux, « et ne frapperaient pas leurs cloches; qu'ils n'admettraient aucun musulman à embrasser le chris-« tianisme ou le judaïsme; qu'ils n'achèteraient point comme esclave un musulman, ni un homme « fait prisonnier par un musulman; et n'acquerraient rien de ce qui serait échu en partage aux « musulmans; que tout juif ou chrétien qui entrerait dans un bain aurait soin de se distinguer des « musulmans par un signe particulier, c'est-à-dire par une cloche suspendue à son cou; qu'ils ne « pourraient faire graver sur leurs anneaux des inscriptions arabes, ni enseigner à leurs enfants le « Koran, qu'ils ne pourraient employer à des travaux pénibles aucun musulman; que tout juif ou « chrétien qui aurait eu commerce avec une femme musulmane serait puni de mort. »

Lorsque les habitants d'Alexandrie eurent reçu l'édit du Sultan, qui concernait les tributaires, ils se soulevèrent contre les chrétiens, et démolirent deux églises. Ils renversèrent également, parmi les maisons des juifs et des chrétiens, celles qui s'élevaient au-dessus des maisons voisines habitées par des musulmans. Ils abaissèrent les *mastabeh* (estrades) de leurs boutiques, en sorte qu'elles se trouvassent au-dessous du niveau des boutiques des musulmans. Dans le Fayoum, deux églises furent renversées. Le courrier qui portait l'ordre relatif aux tributaires arriva à Damas le lundi septième jour du mois de Schaban. Les kadis et les principaux personnages s'étant réunis chez l'émir Akousch-Alafram, on leur fit lecture de l'édit du Sultan.

Le vingt-cinquième jour du mois, on fit crier dans toute la ville que les chrétiens eussent à porter des turbans bleus, les juifs des turbans jaunes, et les samaritains, des turbans rouges.

Les chrétiens et les juifs, dans toute l'étendue de l'Égypte et de la Syrie, s'engagèrent à observer le règlement prescrit, et firent teindre leurs turbans. Il n'y eut d'exception que pour la ville de Karak. L'émir Akousch-Aschrafi s'excusa de faire observer l'arrêté, alléguant que la population de cette ville se
561 composait en grande partie de chrétiens. En conséquence, les chrétiens de Karak et de Schaubak ne furent point astreints à changer la couleur blanche de leurs turbans. En Égypte, les églises restèrent fermées l'espace d'une année.

Des ambassadeurs, envoyés par Lascaris, empereur des Francs, étant venus solliciter l'ouverture de ces édifices, on rouvrit l'église de Moallakah, située dans la ville de Misr, ainsi que celle de Mikaïl (Saint-Michel), dédiée aux anges. Ensuite, sur la demande des ambassadeurs d'autres souverains, on rouvrit l'église de la rue de Zawilah, et l'église de Saint-Nicolas.

Cette année vit périr une grande partie des bœufs de l'Égypte. Une maladie dangereuse وبا, qui avait attaqué ces animaux à la fin de l'année précédente, alla toujours en croissant, de manière que les métiers à roues دواليب cessèrent de marcher; que les *sakiah* (roues hydrauliques) durent s'arrêter, ce qui causa, pour la population, un tort immense. Un homme de la ville d'Oschmoun-Tannah, qui possédait mille vingt et un bœufs, en perdit mille trois; il ne lui en resta en tout que dix-huit. Les habitants furent contraints de substituer aux bœufs les chameaux et les ânes. Le prix d'un taureau s'éleva à mille

dirhems. Cette année, l'émir Asendemur-Kurdji fut nommé *naïb* de Tarabolos, après la démission de l'émir Katloubek-Mansouri.

A cette époque, la division éclata parmi les Arabes de la province de Bohaïrah. Les deux tribus de Djaber et de Berdis se livrèrent des combats dans lesquels il périt un nombre d'hommes considérable. La tribu de Berdis resta victorieuse. L'émir Bibars, le *dawâdâr,* se rendit à Taroudjeh, accompagné de vingt émirs de *Tabl-khânah*. Les Arabes prirent la fuite devant eux, et furent poursuivis jusqu'à Lilounah اللبونة. On leur prit leurs chameaux et leurs moutons. Les émirs mandèrent ensuite les principaux personnages des deux tribus, les réconcilièrent, et retournèrent à leur poste.

Vers le même temps, le vizir Schems-eddin-Sonkor-alasar partit à la tête de cent mamlouks du Sultan, et se dirigea vers la partie méridionale de l'Égypte, attendu que cette contrée était livrée au désordre, au ravage, et qu'un grand nombre d'habitants, à la faveur de l'embarras que causaient les hostilités de Gazan, refusaient de payer l'impôt. Il fit des incursions subites dans plusieurs cantons du Saïd, égorgea un grand nombre de séditieux, et enleva tous les chevaux qui se trouvèrent dans le Saïd. Il ne laissa aucun cheval appartenant à un *fellâh,* à un bédouin, à un kadi, à un *fakih,* à un *kâtib* (écrivain). Il rechercha avec un soin scrupuleux les armes qui étaient entre les mains des *Fellâhs* ainsi que des Arabes, et les enleva, jusqu'à la dernière. Il emmena également les chameaux. De la ville de Kous, il reprit le chemin du Caire, conduisant avec lui mille soixante-seize chevaux, huit cent soixante-dix chameaux, seize cents lances, douze cents épées, sept cents bouchers, six mille moutons. Les désordres qui régnaient dans ces provinces se trouvèrent ainsi apaisés; les *Fellâhs* se soumirent, et consentirent à payer l'impôt.

Sur ces entrefaites, un chrétien ayant ouvert une église, le peuple se ras- 562
sembla, et se présenta devant l'émir Selâr, le *naib*, en se plaignant que les chrétiens eussent, sans permission, ouvert une église. Ils ajoutaient que plusieurs chrétiens refusaient de porter un turban bleu. Cette requête étant favorisée par les émirs, on fit proclamer, dans les villes du Caire et de Misr, que si un chrétien ne voulait pas se soumettre à porter le turban bleu, sa maison serait pillée, ses biens et sa femme livrés à quiconque voudrait les prendre; qu'aucun chrétien ne serait employé auprès d'un émir, dans aucune des charges conférées par le Sultan, ni dans aucun poste lucratif. La populace atta-

qua les juifs et les chrétiens, et les assommait presque, en les frappant à coups redoublés sur la nuque, avec des bâts et des sandales. Bien des chrétiens s'abstinrent de marcher dans les rues, craignant pour leur vie.

Sur ces entrefaites, des ambassadeurs envoyés par Gazan arrivèrent sur les bords de l'Euphrate. Un courrier de la poste ayant apporté cette nouvelle, l'émir Seif-eddin-Keraï (partit sur les chevaux) de la poste, pour aller les recevoir. Ces députés entrèrent à Damas le mardi, vingt-troisième jour du mois de Dhou'lkadah. Eux et leur suite étaient au nombre de vingt personnes. On les fit loger dans la citadelle. Et trois d'entre eux furent choisis pour faire le voyage de l'Égypte, savoir : Kemâl-eddin-Moula-Ebn-Iounes, *kadi-alkodat* de Mausel (Mosul); Nâser-eddin-Ali-Khodjâ, et un adjoint. Ils se mirent en marche le vingt-huitième jour du mois, et arrivèrent dans la ville du Caire le lundi, quinzième jour de Dhou'lhidjah, et furent reçus avec les plus grands honneurs. Le mardi seize, au moment de l'*asr*, les émirs et les troupes se réunirent dans le château de la Montagne. Les mamlouks étaient revêtus des plus magnifiques costumes, portaient des bonnets كلفتات de brocart d'or et des bordures طرز de même étoffe. A la fin de la soirée, le sultan prit place sur son trône, ayant devant lui mille flambeaux allumés. Les mamlouks étaient rangés en deux files, depuis la porte de la forteresse jusqu'à celle de l'*Iwan*. On amena les ambassadeurs, qui firent leur salut. Le *kadi-alkodat* de Mausel se leva, ayant la tête couverte d'une *tarhah* طرحة. Il prononça une harangue خطبة courte et éloquente, qui exprimait le désir de la paix, et adressa au ciel des prières pour le sultan, pour Gazan et pour les émirs. Il présenta une lettre écrite au nom de Gazan; elle était cachetée, et ne fut point ouverte. Les ambassadeurs furent reconduits à leur logement, où ils restèrent jusqu'au lundi. On ouvrit alors la lettre, qui était formée d'une demi-feuille de papier de Bagdad من قطع نصف البغدادى, et écrite en caractères mongols. Elle fut traduite en arabe, et le lendemain on en fit la lecture en présence des membres du gouvernement. Elle contenait, en substance, ce qui suit : « Dans le cours de l'année précédente, des troupes « égyptiennes ayant pénétré sur les frontières des états de Gazan, et y ayant « porté le ravage, ce prince, irrité de pareils actes, est entré en Syrie, et a mis « en fuite les armées qui lui étaient opposées. Ensuite, il a repris la route de « son royaume, sans avoir eu aucun ennemi à combattre, mais pour épargner « les contrées musulmanes, et empêcher leur ruine. Du reste, quoique préparé

« à la guerre, il exhorte à la paix (26). » On écrivit une réponse, dont on chargea l'émir Schems-eddin-Mohammed, Imad-eddin-Ali-ben-Abd-elaziz-ben-Abd-errahman-ben-Abd-elali-Sakkazi, *khâtib* (prédicateur) de la mosquée de Hâkem, et l'émir Hosâm-eddin-Ezdemur-Moudjiri. 563

Cette année, la guerre était allumée dans tous les pays du globe. Melik-Masoud-Ala-eddin-Sandjâr, affranchi عتق de Schems-eddin-Aïtamesch, affranchi du sultan Gaiath-eddin, et souverain de Delhi, ayant, l'année précédente, attaqué un peuple voisin, celui-ci, à son tour, marcha vers Dehli, pilla cette ville, et emmena de nombreux prisonniers. Ce même prince eut à lutter contre l'armée des Tatars, qu'il combattit dans plusieurs grandes batailles, et mit en pleine déroute.

L'année précédente, en Abyssinie, il avait paru un individu, nommé Abou-Abd-allah-Mohammed, qui appelait les peuples à l'islamisme. Ayant réuni autour de lui environ deux cent mille hommes, il attaqua, cette année, le souverain d'Amhara, et lui livra de nombreux combats. Dans le Yémen, le prince de cette contrée, Melik-Mouwâiad-Hizebr-eddin, en vint aux mains, à plusieurs reprises, avec les Zeïdis.

Cette année, l'émir-vizir Sonkor-alasar devint insupportable aux émirs, attendu sa fierté, son orgueil, son arrogance, l'extrême considération dont il jouissait et le respect profond dont il était environné. Il avait fait battre à coups de fouet Tadj-eddin-Ebn-Saad-eddaulah, *moustaoufi* de l'empire, l'avait contraint à embrasser l'islamisme, et exigé de lui des sommes considérables. Tadj-eddin était du nombre des personnes attachées à l'émir Bibars, le *djâschenkir*, et il montrait dans ses actions de la folie et une démence extrême. Se voyant ainsi traité par le vizir, il renonça à sa charge, et se confina dans le *zâwiah* du scheikh Nâser-Manbedji, situé hors de la porte de *Nasr*. Le scheikh s'aboucha avec l'émir Bibars, pour obtenir que Tadj-eddin fût déchargé de ses fonctions. Bibars, qui avait pour le scheikh une profonde vénération, et accueillait toutes ses paroles avec bienveillance, accéda à sa demande. Les émirs voulaient faire destituer le vizir. Toutefois, comme la population conservait encore pour lui un reste de considération, on résolut de lui témoigner des égards et du respect.

(26) Je donnerai dans l'appendice le texte et la traduction de cette lettre, et de la réponse qui y fut faite.

On le désigna pour aller inspecter les forteresses de la Syrie, veiller à leur réparation, les organiser complétement, et surveiller leurs approvisionnements. Or, à cette époque, toutes les places étaient parfaitement fournies de garnisons, d'argent et d'armes. Le vizir partit pour aller remplir sa mission.

Cette année, le Sultan épousa la princesse خوند Ardekin, fille de Noukai, et qui avait été femme de son frère Melik-Adel-Aschraf. Ce mariage fut célébré avec pompe, et l'on distribua à tous les employés du gouvernement des robes d'honneur et autres présents. A cette époque, la crue du Nil s'éleva à dix-sept coudées quinze doigts. Cette année fut une année heureuse, dans laquelle les denrées se maintinrent à des prix modiques. L'émir Bektemur, le *djoukendâr*, fit le pèlerinage de la Mecque ; il dépensa dans ce voyage une somme de quatre-vingt-cinq mille dinars, et se signala par de nombreux actes de bienfaisance.
564 Il expédia, par la mer de Kolzoum, sept vaisseaux chargés de grains, de farine, de miel, de sucre, d'huile, de sucreries et autres aliments de toute espèce. Lorsqu'il atteignit la ville de Ianbo, trois de ces bâtiments y étaient déjà arrivés. Là, par son ordre, on forma de toutes ces denrées des monceaux, et on fit crier parmi les pèlerins que ceux qui avaient besoin de provisions de bouche ou de sucreries n'avaient qu'à se présenter. Les pauvres vinrent en foule, et pas un n'éprouva un refus. Le reste des denrées fut distribué à ceux des pèlerins que leur aisance avait empêchés de réclamer ce bienfait, ou donné aux habitants d'Ianbo. Les autres vaisseaux ayant abordé à Djiddah, l'émir fit à la Mecque ce qu'il avait fait à Ianbo, et distribua la charge de ces navires entre les habitants de cette ville, les fakirs et les pèlerins de la Syrie. A cette époque, tous les souverains des différentes contrées étaient des jeunes gens, dont aucun n'avait atteint l'âge de trente ans.

Parmi les hommes marquants que cette année vit mourir, on compta : 1° l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Dâheri, l'un de ceux qui remplirent les fonctions de *naïb* de Damas sous le règne de Melik-Dâher. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort, qui eut lieu le mercredi, second jour du mois de Rebi-premier. 2° l'émir Izz-eddin-Aïbek-Kurdji-Dâheri, l'un des *émirs de mille*. Il mourut à Damas, le dixième jour du mois de Dhoul'lkadah. 3° L'émir Seïf-eddin-Belban-Tabbâkhi, *naïb* d'Alep. Il mourut à Gazah, au moment où il revenait de la province de Bohaïrah. 4° L'émir Djemâl-eddin-Akousch-Scherifi, *naïb* de la forteresse de Salt et de la banlieue بر de Kârak et de Schaubak. C'était un homme universellement

redouté. 5° L'émir Izz-eddin-Mohammed-ben-Abi-'lhaidjâ-Hamadâni-Arbeli, inspecteur de Damas. Il mourut sur la route de l'Égypte, à son retour de cette contrée, à l'âge de quatre-vingts ans. C'était un homme savant dans la littérature et dans l'histoire, d'une conduite exemplaire. 6° Le scheikh Schems-eddin-Mahmoud-ben-Abi-Bekr-ben-Abi'lalâ-Kâbâdi-Bokhari le *faradi*, le hanéfi. Il mourut à Damas au commencement du mois de Rebi-premier; il avait fait le voyage du Caire, et se distinguait par un mérite éminent. 7° Tadj-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Hibet-allah-ben-Kadas-Ermenti, *imam* du collége Dâheriah, qui est situé entre les deux palais. Parmi les vers qu'il a composés, on cite les suivants :

« Garde ta langue : pour moi, je ne dirai rien; ou si je parle, ce sera pour te « donner un avis qui échappera à tous les assistants. »

« Je m'abstiendrai de te censurer amèrement, quoique celui qui exerce sa « satire contre les autres jouisse dans le monde d'une grande considération. »

AN 701

Au commencement du mois de Moharrem, les ambassadeurs de Gazan se remirent en route, accompagnés des ambassadeurs du Sultan, qui étaient chargés de la réponse de ce prince. Le dixième jour du même mois, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Bagdadi-Mansouri fut installé dans les fonctions de vizir, en remplacement de Sonkor-alasar, qui se trouvait alors en Syrie. L'émir Bibars-Tâdji, un des 565
émirs *bordjis*, fut nommé *wâli* du Caire, comme successeur de Nâser-eddin-Mohammed-ben-Alschaikhi; et ce dernier, le vingtième jour du mois, fut transféré au poste de gouverneur de la province de Djizeh. Le même jour, le Sultan partit pour la chasse. En même temps, un courrier de la poste apporta la nouvelle qu'Alâ-eddin-Ali-ben-Scherf-eddin-Mohammed-Kalânisi, accompagné de Scherf-eddin-ben-Alathir, était arrivé du pays des Tatars à Damas, le vingt-neuvième jour du mois de Djoumada-premier. Tous deux avaient été faits prisonniers à l'époque où les Tatars étaient entrés en Syrie. S'étant échappés, ils avaient, dans leur voyage, éprouvé des difficultés du genre le plus grave.

L'émir Asendemur-Kurdji se rendit à Tarabolos, pour prendre possession du rang de *naïb*, qui était vacant par la démission de l'émir Katloubek. Il arriva à Damas, le onzième jour de Moharrem. L'émir Seïf-eddin-Belban le *djoukendâr* fut nommé *schâdd* (inspecteur) des bureaux دواوين de Damas, en remplacement de l'émir Seïf-eddin-Akdjiâ. Ce dernier fut élevé au rang de *naïb-assaltanah* (vice-roi) de Damas, à la place de l'émir Rokn-eddin-Bibars-Moukafi. Au Caire,

un individu se montra en public, prétendant être le Mahdi. On lui infligea une punition عزر, après quoi on lui rendit la liberté.

Cette année, le douzième jour de Djoumada-premier, l'imam Hâkem-bi-amr-allah-Abou'labbas-Ahmed mourut dans l'enceinte des *mandarah* (pavillons) de Kabsch. Son corps fut lavé par le scheikh Kerim-eddin-Abd-elkerim-Amoli, *scheïkh-alschoïoukh*. La prière fut faite sur le mort, dans la grande mosquée d'Ebn-Touloun. Les émirs et toute la population assistèrent à ses funérailles. Il fut enterré dans le voisinage du *Meschhed-Nefisi*. Il avait, durant quarante années, occupé en Égypte le rang de khalife. Il laissa, en mourant, plusieurs fils, savoir : Abou'rrebi-Souleiman, qu'il avait désigné pour son successeur, et Ibrahim, fils d'Abou-Abd-allah-Mohammed-Moustamsik-bi'llah. Le diplôme d'investiture du nouveau khalife fut rédigé et lu en présence du Sultan, le dimanche, vingtième jour du mois de Dhou'lhidjah. Ce jour fut regardé comme un jour de fête. On fit la *khotbah* au nom du khalife, comme on l'avait faite à l'égard de son père. Il continua à monter à cheval avec le Sultan pour aller jouer à la paume, et à l'accompagner dans ses parties de chasse; en sorte que tous les deux semblaient deux frères. Hâkem avait désigné, comme héritier du khalifat, son fils l'émir Abou-Abd allah, et lui avait conféré le titre de *moustamsik-bi'llah*. Et Abou'rrebi ne venait qu'après. Moustamsik mourut, et cet événement causa au khalife Hâkem la plus vive douleur. Il désigna pour son héritier Ibrahim, fils de Mohammed-Moustamsik; mais, au moment du décès de Hâkem, son fils Abou'rrebi fut reconnu pour khalife, et l'on ne songea point à Ibrahim.

Cette même année, les Arabes commirent de grands ravages dans la partie méridionale de l'Égypte. Leurs brigandages en vinrent à ce point que, dans les villes de Soïout et de Manfalout, ils imposèrent sur les marchands et les hommes livrés
566 aux différentes professions ارباب المعايش des taxes (27), qu'ils levaient *à l'instar*
de la capitation. Ils ne montraient que du mépris pour les gouverneurs, empêchaient la perception de l'impôt. Ils se donnèrent à eux-mêmes le titre d'émir, et choisirent dans leurs rangs deux chefs, dont l'un reçut d'eux le nom de *Bibars*, et l'autre celui de *Selar*. Ils se revêtirent d'armures complètes, et

(27) Le verbe فَرَضَ, construit avec la préposition على, signifie *imposer*, et le mot فريضة designe *une taxe*, *une contribution*. On lit dans les *Annales* d'Eutychius (t. II, pag. 309) : يفرض

mirent en liberté tous les prisonniers. Les émirs mandèrent les kadis et les fakihs, pour avoir leur avis sur le projet de combattre les Arabes. Tous ayant décidé que cette guerre serait licite, les émirs résolurent unanimement de sortir en armes, pour attaquer ces brigands, et leur fermer le chemin, de maniere qu'ils ne pussent se réfugier dans les montagnes ou dans les déserts, et faire ainsi avorter l'entreprise. On manda l'émir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Alschaikhi, gouverneur de la province de Djizeh, et on lui recommanda d'empêcher que personne ne se rendît dans le Saïd, soit par terre, soit par la voie du fleuve. On déclara que s'il était avéré qu'un homme quelconque eût fait ce voyage, les gouverneurs en répondraient sur leurs têtes. Ces officiers exercèrent à cet égard une extrême surveillance. Les émirs répandirent le bruit qu'ils voulaient se rendre en Syrie, et l'on donna des feuilles de route اوراق à ceux qui étaient censés devoir faire ce voyage, et qui étaient au nombre de vingt *commandants*,

على القبط.....دينارين « On lèvera sur les Coptes une contribution de deux dinars. » Plus loin (pag. 310) : كانت فريضتهم اثنى عشر الف الف دينار « Leur contribution s'elevait à douze « millions de dinars. » Et (pag. 318) : فرض عليهم الخراج « Il imposa sur eux le tribut. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. ar. 682, fol. 96 r°) : فرض على الناس خمسماية الف دينار « « Il imposa sur la population une contribution de cinq cent mille dinars. » Ailleurs (t. II: man 798, fol. 277 r°) : فرض على...والي الغربية وضربه « Il imposa une contribution sur le gou- « verneur de la province de Garbiah, et lui fit donner la bastonnade. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (man. ar. 656, fol. 236 v°) : فرضوا على الاراضى اموالا كثيرة « On imposa, sur les terres, « des contributions considérables. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. arab. 663, fol. 108 v°) : فرض العمل على ساير الامراء « On imposa cette commission à tous les émirs. » Ailleurs (man. 666, fol. 81 r°) : فرض ذلك على الناس كلهم « Il imposa cette contribution « sur tout le monde. » Et (ib.) : فرضوها على الناس « On l'imposa sur la population. » Et (f. 82), فرض على ساير اراضى مصر فرايض « Il imposa sur toutes les terres de l'Égypte des contribu- « tions. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (t. I, man. 747, fol. 61 r°) : فرض على اهلها مالا عظيما « Il imposa sur la population une contribution considerable. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. III, f. 452 v°) : فرضت المكوس فى الاسواق خمسة دنانير على الكر « On imposa sur les « marchés les taxes qui étaient de cinq dinars sur chaque mesure appelee *korr.* » Et (f. 603 r°) : فرض ارزاق الباقين على الاسواق « On imposa sur les marchés le montant des pensions des autres « hommes. » Dans l'*Histoire de l'expédition française en Égypte* (pag. 147) : ليس له ان يفرض على البلاد فرضا من الفرايض « Il n'a point permis d'imposer, sur les différentes provinces, une seule « contribution. » On lit dans le *Mémoire sur les finances d'Égypte* de M. Estève (pag. 11), qu'un genre d'impôt était désigné par le mot *ferideh-el-tahrir*. Enfin, le *Guide français-arabe-vulgaire*, publié tout récemment à Upsal, par M. Berggren (col. 8), offre ces mots : جار عليهم بالفرايض « Il les a accablés d'impôts. »

accompagnés de leurs subordonnés. Ils furent divisés en quatre corps, dont l'un devait prendre par la rive occidentale; un autre, par la rive orientale; un troisième devait s'embarquer sur le Nil, et le quatrième suivre la route ordinaire. L'émir Schems-eddin-Sonkor-alasar, qui était arrivé du pays des Tatars, se dirigea vers Alwah (l'Oasis), accompagné des cinq émirs. Il fut arrêté que quatre émirs, du nombre des *commandants*, resteraient auprès du Sultan. On enjoignit à tous ceux qui devaient marcher vers un point quelconque de passer au fil de l'épée les petits, les grands, les hommes distingués et ceux d'un rang infime; de ne laisser en vie ni vieillards, ni enfants, et de mettre en sûreté les richesses de tout genre. L'émir Selâr se mit en marche le quatrième jour de Djoumada-second, accompagné d'un grand nombre d'émirs, et prit la route de la rive occidentale. L'émir Bibars, avec ceux qui étaient sous ses ordres, se dirigea par le *Hâdjer* الحاجر (28), de la rive occidentale, sur la route des Oasis. L'émir Bektasch, *émir-silah*, avec sa suite, marcha vers le Fayoum; l'émir Bektemur, le *djoukendâr*, avec son corps d'armée, suivit la route de la rive orientale; Kattal-assaba, Bibars, le *dawadâr*, et Belban-Almeschi, ayant sous leur commandement les Arabes de la province de Scharkiah, se dirigèrent

(28) Le mot *hâdjer* حاجر se trouve plusieurs fois chez les écrivains de l'Égypte. On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, p. 298) : سار في الحاجر الى اسكندرية « Il se rendit « par la route du *hâdjer* à Alexandrie. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 52 r°) : سار الامير بكتاش بمن معه من الحاجر في البرّ الشرقي « L'émir Bektâsch, avec ceux qui l'accom- « pagnaient, prit la route du *hâdjer*, en suivant la rive orientale. » Khalil-Dâheri (manuscr. 695, fol. 242), parlant du chemin qui conduit du Caire à Alexandrie, ajoute : الطريق الاخرى هي الآخذة على البر وتسمى الحاجر « L'autre route est celle qui suit la plaine, et que l'on désigne « par le nom de *hâdjer*. » Dans le *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 85 v°) : الحاجر هو جبل الفيوم « Le *hâdjer* est la montagne du Fayoum. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (t. I, f. 125 v°) : الى حاجر منفلوط « Jusqu'au *hâdjer* de Manfalout. » Ailleurs (tom. III, fol. 244 v°) : ركب ذاهبا الى قبلي من على الحاجر « Il se dirigea vers le midi par la route du *hâdjer*. » Et (fol. 278 v°) : ذهب الى جهة قبلي من الحاجر في البرّ الشرقي « Il se dirigea, par la plaine orientale, vers le midi du « *hâdjer*. » On lit dans la *Topografy of Thebes* de sir Wilkinson (pag. 40) : « *El hager* est cette « plaine parsemée de rocs ou sablonneuse, qui est bornée, d'un côté, par les montagnes, et de « l'autre, par le sol d'alluvion qu'arrose le Nil. » On lit, plus loin (pag. 451) : « La même espèce « de pierres se trouve, en grande abondance, sur le *hager* ou plaine sablonneuse, qui s'étend à « l'ouest des monticules de Denderah. » On lit dans le voyage de M. Hoskin à la grande Oasis (pag. 57 et 65), « Qu'une chaîne de montagnes appelée *Hagel-Bel-Badah*, forme la limite orientale de « la grande vallée de cette oasis. » Si je ne me trompe, le mot *hagel* nous représente ici le mot *hâdjer*.

vers Souis (Suez) et Tor. L'émir Kandjak et sa suite marcha vers *Akabat-assail* عقبة السيل. Saktaba, gouverneur de Kous, ayant sous son commandement les Arabes soumis, s'avança de son côté, et intercepta la route des déserts, en sorte que les habitants du Saïd ignoraient complétement les mouvements des armées. On tomba à l'improviste sur la population des divers districts. On passa au fil de l'épée les habitants, en commençant par la province de Djizeh, sur la rive occidentale, et celle d'Atfih, sur le bord oriental. Tout fut impitoyablement égorgé. Environ seize mille hommes furent éventrés وسطوا. On enleva toutes les richesses, et les femmes furent emmenées captives. Si un individu se donnait pour un habitant des bourgs حضري, on lui disait de prononcer le mot *dakik* دقيق. Lorsqu'il faisait sentir le *kaf* arabe, il était massacré (29). La frayeur s'empara de toute la population des Arabes. Bientôt les émirs tombèrent sur eux, les surprirent sur tous les points où ils s'étaient réfugiés, les forcèrent d'abandonner leurs retraites, et les massacrèrent, sur les
deux rives du Nil, jusqu'à la ville de Kous. Tout le pays fut infecté de l'odeur 567
des cadavres. Des Arabes, en grand nombre, s'étant cachés dans les cavernes des montagnes, on alluma à l'entrée des feux considérables, en sorte que ces hommes périrent jusqu'au dernier. On fit prisonniers environ seize cents propriétaires de champs et de cultures, et leurs biens procurèrent une masse immense de richesses, qui furent partagées entre les assaillants. On remit au fisc seize mille têtes de bétail, choisies sur quatre-vingt mille, tant moutons que chèvres, et, en outre, environ quatre mille chevaux, trente-deux mille chameaux et huit mille bœufs, sans compter ceux de ces animaux qui furent destinés à travailler dans les pressoirs. Environ deux cent soixante charges d'armes, épées, armures et lances; des richesses pécuniaires, qui formaient la charge de deux cent quatre-vingts mules. Les soldats, les esclaves et les pauvres qui suivaient l'armée avaient recueilli un butin si considérable, qu'un bélier gras se vendait de trois à deux dirhems; une chèvre, un dirhem; une toison de laine, un demi-dirhem; un vêtement, de cinq à deux dirhems; un *ritl* (rotl) de beurre, un quart de dirhem. Quant aux grains, ils étaient si abondants qu'ils ne trouvaient

(29) Ce fait rappelle l'épreuve à laquelle, suivant le *Livre des Juges* (chap. XII, v. 6), les juifs du pays de Galaad soumirent ceux de la tribu d'Ephraïm, en leur faisant prononcer le mot *Schibboleth* שִׁבֹּלֶת (épi); attendu que ces derniers ne pouvant articuler le שׁ, faisaient entendre, au lieu de שִׁבֹּלֶת, le terme *Sibboleth* סִבֹּלֶת.

pas d'acheteurs; car l'invasion des diverses provinces avait eu lieu au moment où la population était dans une sécurité complète, et où la perception de l'impôt était arriérée depuis deux années. L'armée rebroussa chemin le seizième jour de Redjeb. Les différents cantons étaient tellement déserts, que l'on ne rencontrait sur la route aucun homme. Lorsque l'on s'arrêtait dans un village, on n'y trouvait que des femmes et des enfants en bas âge. On rendit la liberté aux prisonniers, et on les renvoya chez eux, pour qu'ils veillassent à la garde des provinces. Cette année, dans la partie méridionale de l'Egypte, la récolte des grains avait été d'une abondance excessive, en sorte qu'ils n'avaient aucune valeur.

Cette année, un courrier de la poste arriva d'Alep, apportant la nouvelle que le *Takafor* التكفور, roi de Sis, avait refusé d'acquitter son tribut, s'était soustrait à l'obéissance du Sultan d'Egypte, et avait embrassé le parti de Gazan. On décida que l'armée marcherait pour lui faire la guerre. L'émir Bedr-eddin-Bektâsch-Fakhri, *émir-silah*, et l'émir Izz-eddin-Aibek, le *khazindar* (trésorier), partirent, au mois de Ramadan, accompagnés des émirs qui étaient attachés à leurs personnes, et des *Moufredi*. Ils se rendirent à Hamah. Melik-Adel-Ketboga se mit en campagne avec eux, le vingt-cinquième jour de Schewal. Ils arrivèrent à Alep, le premier jour du mois de Dhou'lkadah; ils en repartirent le troisième jour, et le septième ils pénétrèrent dans le défilé درب de Bagras. De là ils se répandirent dans le pays de Sis, brûlèrent les moissons, et pillèrent tout ce qu'ils purent atteindre. Ils mirent le siége devant la ville de Sis, et recueillirent au pied de la citadelle un immense butin, qu'ils enlevèrent aux Arméniens fugitifs. De là, repassant le défilé دربند, ils retournèrent à la plaine d'Antioche, et arrivèrent à Alep le dix-neuvième jour du mois. Ensuite, ils allèrent des-
568 cendre dans la ville de Hamah, le vingt-septième jour du même mois. Melik-Adel-Ketboga était déjà malade. Cette année, un courrier de la poste apporta de Tarabolos la nouvelle que les Francs s'étaient emparés d'une île située vis-à-vis de cette place, et nommée *Arwad* ارواد; qu'ils l'avaient abondamment pourvue de munitions et de machines de guerre, et y avaient placé une nombreuse garnison; que, de là, ils faisaient des courses sur mer et enlevaient les vaisseaux musulmans. Le vizir donna ordre d'équiper quatre galères de guerre; et l'on travailla à réaliser ce projet.

Sur ces entrefaites, le lundi, vingt-quatrième jour du mois de Rebi-premier,

Fath-eddin-Ahmed (Ebn) Albakaki, de la ville de Hamah, eut la tête tranchée, comme coupable d'impiété زندقة. Bientôt après, l'émir Bektemur-Hosâmi fut destitué du rang d'*émir-akhor*, par suite de la haine que lui avaient vouée les émirs, attendu qu'il avait de fréquentes conversations avec le Sultan. Or, les émirs ne voulaient pas que personne fût connu particulièrement du prince. Bektemur resta quelque temps sans emploi. Enfin, Moglatai-Takwi, l'un des émirs de Damas, étant venu à mourir dans cette ville, son *ikta* fut conféré à Bektemur, et celui-ci eut pour successeur, dans ses fonctions d'*émir-akhor*, Alem-eddin-Saudjar-Sâléhi.

Un courrier de la poste, arrivé de Hamah, apporta la nouvelle qu'il était tombé, entre cette ville et *Hisn-alakrad* حصن الاكراد (le château des Curdes), une pluie abondante, suivie d'une grêle, dont les grains présentaient la figure d'hommes ou de femmes, et quelques-uns offraient la forme de singes. On dressa sur ce phénomène un rapport détaillé. A Damas, des nuées de sauterelles dévorèrent les feuilles et les fruits des arbres. Sur ces entrefaites, Bedreddin-Mohammed-ben-Djemâah, *kadi-alkodat* de Damas, reunit à ces fonctions le rang de *scheikh-alschoioukh* de cette ville, qui était vacant par la mort de Fakhr-eddin-Iousouf-ben-Hamouiah.

Cette année, l'émir Bibars, le *djaschenkir*, fit le pèlerinage de la Mecque, accompagné de trente émirs. Ils formaient une caravane séparée, et derrière eux venait le reste des pèlerins divisés en deux troupes. C'était l'émir Bibars-Mansouri, le *dawâdâr*, qui remplissait les fonctions d'*émir-alhâdj*. L'émir Bibars, le *djaschenkhir*, partit du Caire le premier jour du mois de Dhou'lkadah. Durant son séjour à la Mecque, les deux schérifs, Otaifah et Abou'lgaib, fils d'Abou-Noumai, se présentèrent devant lui, et lui portèrent des plaintes contre leurs deux frères, Asad-eddin-Roumaithah et Izz-eddin-Homaidah, qui, à la mort de leur père, les avaient attaqués et jetés en prison, d'où ils s'étaient échappés avec peine. Roumaithah et Homaidah furent arrêtés et conduits en Égypte. On établit à leur place, dans les rangs d'émirs de la Mecque, Otaifah et Abou'l-gaib.

Parmi les hommes distingués que cette année vit mourir, on compta : 1° le *mousnid* de cette époque, Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Rafi-eddin-Ishak-ben-Mohammed-ben-Mouwaid-Abrekouhi. Il mourut à la Mecque, le vingtième jour du mois de Dhou'lhidjah, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il était né l'an 615 dans la ville d'Abrekouh, qui fait partie de la province de Schiraz. 2° Le *hâfid*

Scherf-eddin-Abou'lhosaïn-Ali, fils de l'*imam* Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-
569 Abi-'lhosaïn-Ahmed-ben-Abd-allah-ben-Isâ-ben-Ahmed-ben-Mohammed-Iounini. Il mourut dans la ville de Balbek le jeudi, vingt et unième jour de Ramadan. Il était né dans la même ville le onzième jour de Redjeb, l'an 621. 3° L'émir Alem-eddin-Sandjar-Ardjewâsch-Mansouri, *naïb* (gouverneur) de la citadelle de Damas. Il mourut le vingt-deuxième jour de Dhou'lhidjah. 4° Daïâ-eddin-Ahmed-ben-Hosaïn, fils du *scheikh* de Salamiah. Il mourut à Damas le mardi, vingtième jour de Dhou'lkadah. Il était père de Kotb-eddin-Mousa et de Fakhr-eddin. 5° Fath-eddin-Ahmed-ben-Mohammed-Ebn-Albakaki-Hamawi. Il périt, par le glaive de la loi, le vingt-quatrième jour de Rebi-premier. Sa tête fut placée au haut d'une lance, et son corps traîné jusqu'à la porte de Zawilah, où il fut attaché à un gibet. Voici les motifs qui amenèrent son supplice. C'était un homme d'esprit, plein de sagacité, qui connaissait parfaitement la littérature et les sciences anciennes. On rapporte de lui plusieurs erreurs grossières. Il disait un jour : Si Hariri, l'auteur des *makâmat*, avait eu du bonheur, les *Makâmat* seraient lues près des *mihrab*.

Il blâmait ceux qui jeûnaient durant le mois de Ramadan ; et lui-même ne pratiquait pas le jeûne. Lorsqu'il voulait prendre quelque objet disposé sur une armoire, il ne craignait pas de mettre, pour s'élever, les deux pieds sur un Coran. En outre, il montrait une hardiesse extrême dans son langage, méprisait les kadis, les regardait avec dédain, et les traitait d'ignorants. Ayant été, dans une occasion, envoyé avec le *kadi-alkodat* Taki-eddin-Ahmed-ben-Dakik-alid, il ne daigna presque pas répondre à ce magistrat. Puis, se levant, il dit : « L'amour s'est arrêté ; » faisant allusion à ce vers :

« L'amour s'est arrêté auprès de moi, partout où tu te trouves : Et je n'ai rien trouvé qui le précédât ou le suivît. »

Il voulait insinuer par là que le kadi n'existait plus. Ebn-Dakik-alid dit alors à Fath-eddin-ben-Seïd-annâs : « Cet homme-là court infailliblement à sa perte. » Et cette prédiction ne tarda que vingt jours à se réaliser ; car Ebn-Albakaki fut mis à mort le vingt et unième jour de ce mois. Il se répandait en invectives contre Zeïn-eddin-Ali-ben-Makhlouf, kadi des Malékis, et ne cessait en toute circonstance de le ravaler et de l'injurier. Zeïn-eddin, informé de ces propos, conçut contre leur auteur une haine violente, et travailla à sa ruine. Bien des gens, pour faire leur cour au kadi, se portèrent accusateurs contre Ebn-Alba-

kaki. Zein-eddin l'ayant mandé devant son tribunal, et ayant reçu les dépositions des témoins, prononça une sentence de mort. Ebn-Dakik-alid voulait d'abord empêcher l'exécution de l'arrêt; mais il hésita à prendre ce parti. Nâser-eddin-Mohammed-ben-Alschaikhi et plusieurs d'entre les écrivains se déclarèrent en faveur d'Ebn-Albakaki, et cherchèrent à le faire déclarer atteint de folie, afin de le sauver de la mort. Mais Ebn-Makhlouf insista pour que l'exécution eût lieu. S'étant rendu auprès du Sultan accompagné du *kadi-alkodat* Schems-eddin-Seroudji, le hanéfi, tous deux ne cessèrent de solliciter le prince jusqu'à ce qu'ils obtinrent son consentement. Ils descendirent vers le collége Sâléhiah, situé entre les deux palais. Ils avaient avec eux Ebn-Alschaikhi et le *hâdjib*. Ebn- 570
Albakaki fut amené de la prison, chargé de chaînes, pour être mis à mort. Il criait et disait : « Allez-vous faire périr un homme qui dit : Dieu est mon Sei-« gneur. » Et il prononçait la profession de foi musulmane. Mais on ne tint aucun compte de ses réclamations, et on lui trancha la tête. Cette tête, placée au bout d'une lance, fut promenée dans la ville, et le corps fut pendu à la porte de Zawilah. Schehab-eddin-Ahmed-ben-Abd-el-melik-Azâzi se rendit l'instigateur de la condamnation d'Ebn-Albakaki, et adressa dans cette circonstance à Ebn-Dakik-alid les vers suivants :

« Dis à l'imam choisi de Dieu, à celui qui sait éclaircir les points les plus difficiles et les plus obscurs :

« N'accorde pas de sursis à un infidèle, et fais exécuter l'arrêt qu'un vrai « croyant a prononcé contre un impie. »

Parmi les vers d'Ebn-Albakaki, on cite ceux-ci, qu'il écrivit, de sa prison, au kadi des Malékis, et qui furent de sa part un trait de folie :

« O toi, qui t'es revêtu contre moi d'une robe formée de fourberie, mais « qui présente le gracieux et le poli de la robe du serpent;

« O toi, qui as préparé pour m'attaquer une cuirasse d'un tissu serré; c'est « à moi d'en percer les mailles avec mes flèches. »

Le kadi, à la lecture de ces vers, dit hautement : « Nous espérons que Dieu « ne lui laissera pas le temps de réaliser ce souhait. »

Parmi les morts de cette année, on compta également : 1° Djemâl-eddin-Othman-ben-Ahmed-ben-Othman-ben-Hibet-allah-ben-Abi-Hawâtir, *reïs* (chef) des médecins; le schérîf Abou-Noumaï-Mohammed-ben-Abi-Saad-Hasan-ben-Ali-ben-Katadah-ben-Edris-ben-Motâen-ben-Abd-el Kerim-ben-Isâ-ben-Hosaïn-ben-Sou-

leïman-ben-Ali-ben-Hasan-ben-Ali-ben-Abi-Tâleb, émir de la Mecque. Il mourut le mercredi quatrième jour du mois de Safar, après avoir exercé pendant quarante ans les fonctions de l'*émirat.* Il avait fait plusieurs fois le voyage du Caire. On disait de lui : S'il n'appartenait pas à la secte des *Zeidis,* il serait, par ses belles qualités, digne du khalifat ; 2° Mohammed-ben-Medjd-eddin-Iousouf-ben-Mohammed-ben-Ali-ben-Kabakibi-Ansâri, le *mouwakki* (secrétaire) de la ville de Tarabolos. Il est auteur de poésies et de lettres ; 3° l'émir Izz-eddin Aibek-Nedjibi, le chef de la poste والی البرید, à Damas. Il mourut dans cette ville le seizième jour du mois de Rebi-premier ; 4° Schems-eddin-Saïd-ben-Mohammed-ben-Alathir, qui mourut à Damas le dix-septième jour de Dhou'lka-dah. Il était dans cette ville secrétaire de la chancellerie کان یکتب الانشا. 5° Dans cette même capitale, mourut le *scheikh* du *Khanikah* (monastère) Schemsiâ-tiah, le *scheïkh-alschoïoukh* Scherf-eddin-Abou-Bekr-Abd-allah-ben-Tadj-eddin-
571 Abou-Mohammed-ben-Hamouiah. Il mourut le lundi dix-septième jour de Rebi-premier, et il eut pour successeur le *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Abou-Mohammed-ben-Djemâah, qui obtint cette place par le suffrage des sofis ; 6° l'émir Ala-eddin-Moglataï-Takwi-Mansouri, l'un des émirs de Damas. Il mourut dans cette ville le vingt-quatrième jour de Redjeb, et son emploi خبزة fut donné à l'émir Seif-eddin-Bektemur-Hosâmi, *émir-akhor.*

AN 702 Le premier jour du mois de Moharrem, l'émir Bibars, le *djâschenkir*, arriva du Hedjaz, amenant avec lui, chargés de chaînes, les deux schérifs Homaïdah et Roumaithah, qui furent mis en prison. Le huit du même mois, des ambassadeurs de Gazan arrivèrent en Égypte, avec une lettre de ce prince. On les renvoya, porteurs d'une réponse. On fit partir, comme ambassadeurs auprès de Gazan, l'émir Hosâm-eddin-Azdemur-Moudjiri, Schems-eddin-Mohammed, et Imad-eddin-Ali-ben-Abd-elaziz-ben-Alsakari. Ils se mirent en marche le dixième jour de Rebi-premier, et arrivèrent auprès de ce prince, qui s'opposa à leur retour, par suite d'un événement que nous rapporterons plus bas. Ils séjournèrent chez les Mongols jusqu'à la mort de Gazan, et ne partirent que sous le règne de Kharbenda.

Le même mois, on acheva la construction des galères الشوانی, sur lesquelles on embarqua des soldats et des instruments de guerre. Elles étaient sous le commandement de l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Kâri-Alaï, gouverneur de Behnesa. Une foule nombreuse se rassembla, pour assister aux évolutions de cette troupe.

Akousch était monté sur la plus grande des galères, et descendit le fleuve jusque vis-à-vis le Mekias (30). Le Sultan en personne, accompagné des émirs, était descendu du palais pour être témoin du spectacle; et l'on voyait réunie sur le même point une multitude immense. Le loyer d'une barque, pouvant contenir six personnes, s'éleva à cent dirhems. Les deux rives du fleuve, depuis Boulak jusqu'à l'arsenal الصناعة, étaient couvertes de monde, en sorte qu'on ne trouvait pas l'espace d'un pied qui restât vide. L'armée se plaça sur le rivage du jardin de Habbâb بستان الحباب. Les émirs montèrent sur des barques حراريق, et passèrent dans l'île de Raoudah. En même temps les galères s'avancèrent pour exécuter leurs évolutions اللعب, comme si elles avaient été au moment du combat. La première, la seconde et la troisième firent cet exercice d'une manière qui causa à toute la foule une satisfaction extrême, attendu que ces bâtiments étaient abondamment garnis de soldats, de pièces d'artifice نفط et de machines de guerre. Ensuite, la quatrième galère, que montait Akousch, partit du port de l'arsenal, مينة الصناعة à Misr, et arriva au milieu du Nil. Mais, en ce moment la violence du vent l'agita, la fit pencher tout entière, et la renversa complétement, en sorte qu'elle se trouva sens dessus dessous. Toute la foule poussa un cri affreux, qui était capable de faire avorter les femmes enceintes; et le plaisir que causait la fête fut tout à fait troublé. Tout le monde s'empressa de joindre la galère, et de repêcher tout ce qui était tombé dans l'eau. Il ne périt rien, à l'exception d'Akousch, et le reste des hommes fut sauvé. Le Sultan rentra dans la citadelle, accompagné des émirs, et l'assemblée se dispersa. Trois jours après, on retira
du fleuve la galère submergée. La femme du *reis* (pilote), et un enfant qu'elle 572
allaitait, se trouvèrent encore en vie. On fut même extrêmement surpris que ces deux êtres eussent pu, dans un si long intervalle, rester sains et saufs. On s'occupa avec ardeur de réparer le bâtiment, jusqu'à ce que la construction en fût achevée. L'émir Seïf-eddin-Zarrâk-Mansouri fut désigné pour la conduite de cette expédition, en remplacement d'Akousch-Kâri. Le nouveau commandant se rendit, avec les galères, à Tarabolos. Là, ayant pris un renfort de soixante mamlouks, sans compter les *bahris* et les volontaires, il se dirigea vers l'île d'Arwad, située dans le voisinage de d'Antartous. Il tomba sur les Francs, à l'improviste, les enveloppa de toutes parts. Après un combat

(30) J'ai supprimé ici une phrase qui offrait, sans doute par une méprise du copiste, l'indication du naufrage indiqué quelques lignes plus bas.

de quelques moments, la victoire se déclara pour l'armée égyptienne, qui passa au fil de l'épée un grand nombre d'ennemis. Les autres, ayant demandé une capitulation, furent faits prisonniers le vendredi vingt-huitième jour du mois de Safar. Tout ce qu'ils possédaient tomba au pouvoir du vainqueur. Le général, de retour à Tarabolos, après avoir mis à part le quart du butin, pour être envoyé au Sultan, distribua tout le reste. Le nombre des prisonniers s'éleva à 280. Un courrier de la poste, expédié de Tarabolos, ayant apporté ces nouvelles, on battit les tambours dans la citadelle en signe de réjouissance, دقت البشاير. Ce jour-là même, l'émir Bedr-eddin-Bektâsch arriva, revenant de l'expédition contre Sis.

Après la mort du *kadi-alkodat*, Taki-eddin-Mohammed-ben ( Dakik-alid-Bedr-eddin-ben-Djemâah fut mandé, pour être son successeur). Il se rendit à Damas le dix-septième jour du mois de Safar. Il en partit le dix-neuf, et arriva au Caire, où il fut revêtu d'une robe d'honneur, le samedi quatrième jour de Rebi-premier, et fut installé dans le rang de *kadi-alkodat*. Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Sasari fut nommé kadi de Damas. Belban, le *djoukendâr*, fut installé comme *naïb* de la citadelle de cette ville, en remplacement d'Ardjewâsch, et il eut pour successeur, dans la place de *schâdd* (inspecteur) des bureaux de Damas, l'émir Bibars-Melâwi.

Le quatrième jour du mois de Djoumadâ-second, on vit paraître dans le Nil un animal qui avait la couleur du buffle, et était dépourvu de poils. Ses oreilles ressemblaient à celles du chameau; ses yeux et ses parties sexuelles représentaient une femelle de chameau. La vulve était recouverte d'une queue longue d'une palme et demie, et qui se terminait comme une queue de poisson. Son cou avait la grosseur d'un sac تليس rempli de paille. Sa gueule et ses lèvres offraient l'image d'un instrument à carder le coton. Il avait quatre défenses انياب, rangées deux par deux au-dessus les unes des autres, et qui présentaient une longueur d'environ une palme, et une largeur de deux doigts. La gueule contenait quarante-huit dents ou mâchelières, qui ressemblaient à des pions du jeu d'échecs. Les pieds de devant, dans leur partie intérieure, avaient deux palmes et demie de longueur; depuis le genou jusqu'au sabot حافر, ils ressemblaient à la partie (31) inférieure du pied اظافير du chameau. Le dos avait deux

(31) Je crois qu'ici, au lieu de اظافير (les ongles), il faut lire اظلاف (les sabots); ou plutôt, il se trouve ici une petite lacune que l'on peut remplir à l'aide du récit d'Ebn-Aïas. On y lit : من

coudées et demie de largeur; et, de la gueule à la queue, la longueur était de quinze pieds. Le corps renfermait trois estomacs كروش. La chair, qui était de couleur rouge, avait l'odeur زفرة de celle du poisson, et le goût de la chair de chameau. La peau avait quatre doigts d'épaisseur, et des épées ne pouvaient l'entamer. Elle était si lourde, qu'il fallut, pour la porter, cinq chameaux, qui la traînèrent l'espace d'une heure. On la transportait successivement sur le dos 573
de chacun de ces animaux. On l'avait remplie de paille; et elle arriva enfin au château de la Montagne.

Un courrier de la poste, arrivé d'Alep, annonça que Gazan se préparait à faire une expédition en Syrie. On arrêta que l'armée se mettrait en campagne. On désigna, pour cet effet, parmi les émirs, Bibars, le *djaschenkir*, Togril-Igani, Keraï-Mansouri, Bibars, le *dawadâr*, Sonkorschah-Mansouri et Hosâm-

ركبتها الى حافرها مثل بطن الثعبان اصفر مجعد ودور حافرها مثل الرحا وفيه اربعة اظافير مثل اظافير الجمل « Depuis le genou, jusqu'au sabot, elle était, comme le corps d'un serpent, jaune et « crépu. Le sabot était arrondi comme une meule. On y voyait quatre ongles semblables à ceux « d'un chameau. » Dans mon *Histoire d'Égypte* on trouve quelques détails qui ne se rencontrent pas dans la narration de Makrizi. On y lit : وجدوا فى جوفها ثلاث كروش الكرش الواحد فيه حجارة وزلط والكرش الاخر فيه سمك والكرش الثالث فيه حشيش « Dans l'intérieur du corps, on « trouvait trois estomacs : l'un renfermait des pierres et des cailloux; le second renfermait du « poisson; et le troisième de l'herbe. »

Le mot زلط signifie *caillou*. On lit dans la *Vie de Bibars* par Nowaïri (fol. 67 r°) : ( نظفوا ) نصفوا الخندق ونقلوا الى القلعة زلطا كثيرا « Ils nettoyèrent le fossé, et transportèrent à la citadelle une « quantité de cailloux. » Dans les *Mille et une nuits* (tom. I, pag. 580) : كان فيه اربع زلطات كل زلطة زنتها رطلان « On y voyait quatre cailloux, dont chacun pesait deux *rotls*. » Plus loin (tom. II, p. 27) : املاءها حجارة زلط « Je les remplirai de pierres, de cailloux. » Et (ib.) : حجارة صغار من الزلط « De petites pierres du genre des cailloux. » Dans le manuscrit 267 du Vatican (fol. 80) : لم يمكنوا احدا ان يزن بزلط ولا حجارة « Ils ne laissaient personne peser avec des cailloux ou des pierres. » On lit dans *l'Histoire d'Égypte* que j'ai déjà citée : كان عرض ظهرها ثمانية اشبار على حكم انه كالمصطبة مصطحب « La largeur de son dos était de huit palmes. Il était plat comme un *mastabeh*. » Dans un *Traité d'Hippiatrique* (man. arab. 1095, fol. 20 v°) : ان لا يكون مكانه مصطحبا « Que ce « lieu ne soit pas plat. » Ailleurs (fol. 24 r°) : نروح الى ارض مصطحب « Elle ira vers une terre « plate. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 275 r°) : راى الذى توهمه مصطحبا لا نتو فيه « Il vit ce qu'il croyait plat et sans aucune proéminence. » Dans « l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 135) : يركزها فى آلة من حديد متخذة شكل القرن المصطحب « Il la fichait dans un instrument de fer qui présentait la figure d'une corne plate. »

eddin-Lâdjin, Roumi, l'*ostadâr,* avec les personnes de leur suite, et trois mille hommes de la milice. Tous se mirent en marche le dix-huitième jour de Redjeb. Bientôt des nouvelles consécutives annoncèrent que Gazan était venu camper sur le bord de l'Euphrate, que son armée était arrivée devant Rahbah, et qu'il avait voulu former le siége de cette place, où commandait Alem-eddin-Sandjar-Gatmi; mais que ce général, par des négociations amicales, l'avait engagé à abandonner ce projet. En conséquence, Gazan avait repassé l'Euphrate; il avait envoyé un de ses généraux, Katlouschah, pour envahir la Syrie, à la tête d'une armée nombreuse, composée de quatre-vingt mille hommes. Il écrivit à l'émir Izz-eddin-Aïbek-Alafram, *naïb* de Damas, pour l'engager à se soumettre à lui. L'émir Bibars, le *djaschenkir* avec sa suite, arriva à Damas au milieu du mois de Schaban. Il adressa des dépêches au Sultan, pour le presser de se mettre en marche. Bientôt les habitants d'Alep et de Hamah, arrivèrent à Damas, par suite de la crainte que leur inspirait l'approche des Tatars. De son côté, la population de Damas se prépara à la guerre, et n'attendait plus que le moment d'entrer en campagne. On fit proclamer dans la ville que si quelqu'un se mettait en marche, ses biens et sa vie seraient à la disposition de tout le monde. L'émir Behadurâs, l'émir Katloubek, et Anes, le *djemdâr,* à la tête d'un corps d'armée, prirent la route de Hamah. Ils furent joints par les troupes de Tarabolos et de Hems, et tous se trouvèrent réunis devant Hamah, auprès de Melik-Adel-Ketboga. Les Tatars, avertis de leur arrivée, détachèrent, du côté de Kariataïn, un corps de troupes considérable qui tomba sur les Turcomans. Asendemur-Kurdji, *naïb* de Tarabolos, Behadurâs, Ghizlou-Adeli, Timur, *assaki* (l'échanson), Anes, le *djemdâr,* et Mohammed-ben-Kara-sonkor, se mirent en marche, à la tête de quinze cents cavaliers, et surprirent l'ennemi dans le campement de Ord عرض بـهـزلة, le onzième jour du mois de Schaban. S'étant partagés en quatre corps, ils attaquèrent avec vigueur les Tatars, qui étaient, dit-on, au nombre de quatre mille, les pressèrent sans relâche, depuis le milieu du jour jusqu'à l'*Asr,* et les exterminèrent. Ils mirent en liberté les Turcomans, ainsi que leurs femmes et leurs enfants; ce qui formait un nombre de six mille prisonniers. Il ne périt, de l'armée égyptienne, que l'émir Anes, le *djemdâr* Mansouri, Mohammed-ben-Baschkird-Nâseri, et cinquante-six soldats de la milice. Les fuyards retournèrent auprès de Katlouschah, laissant au pouvoir de l'armée d'Égypte cent quatre-vingts prisonniers

tatars. On manda cette nouvelle au Sultan; et, dans la ville de Damas, on battit le tambour destiné à l'annonce des événements heureux. Le Sultan était parti du château de la Montagne le troisième jour du mois de Schaban, accompagné du khalife Moustakfi-billah-Abou-'rrebi-Souleiman, et d'une nombreuse 574
armée. Il laissa, pour gouverner l'Égypte en son absence, Izz-eddin-Aïbek-Bagdâdi. Katlouschah, hâtant sa marche à la tête des armées tatares, vint camper à Koroun-Hamah le treizième jour du mois. Les troupes égyptiennes reculèrent devant lui jusqu'à Damas. Adel-Ketboga monta en litière, attendu qu'il était malade. Tout le monde étant réuni à Damas, les avis se trouvèrent partagés sur la question de savoir s'il fallait sortir pour combattre l'ennemi, ou attendre l'arrivée du Sultan. Bientôt on craignit d'attaquer les Tatars; et on se décida à partir. Le trouble se répandit parmi les habitants de Damas, et ils commencèrent à quitter la ville pour se diriger au hasard. On achetait un âne six cents dirhems, et un cheval mille dirhems. Des habitants, en grand nombre, se réfugièrent tous seuls dans la citadelle, abandonnant leurs femmes et leurs enfants. A peine la nuit était-elle arrivée, que des coureurs de Tatars se répandirent dans tous les environs de la ville. Les troupes se mirent secrètement en marche, pour aller à la rencontre de l'ennemi. Toute la population de Damas passa la nuit dans la principale mosquée, implorant à grands cris le secours de Dieu. Le matin, les Tatars s'éloignèrent de la ville, après avoir campé dans la vallée de Goutah. Les émirs, ayant été informés de l'approche du Sultan, partirent de Merdj-Râhet, مرج راهط, rencontrèrent ce prince au défilé de Schadjourâ. عقبة شحورا, le samedi second jour de Ramadan, et baisèrent la terre devant lui. En ce moment, on reçut la nouvelle que les troupes arrivaient, au nombre de cinquante mille hommes, sous le commandement de Katlouschah, *naib* (lieutenant) de Gazan. Aussitôt toute l'armée prit les armes, et l'on résolut de livrer bataille dans le lieu nommé *Schakhab*, شقحب, situé au pied de la montagne de Ghabaghib, غباغب (32). Katlouschah était campé sur la partie la plus haute de la rivière. Le Sultan se plaça au centre, ayant à ses côtés le khalife, le *khâzindâr* (trésorier), Seif-eddin-Bektemur, le *silahdâr*, Djemâl-eddin-Akousch-Alafram, *naib* (vice-roi) de Syrie; Bulurghi, Aïbek-Hamawi, Bektemur-Boubekri-Katloubek-Nougaï, le *silahdâr*, et Aghirlou-Zeïni. A sa droite se trou-

(32) Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen on lit صاغب *sâghib*.

vèrent Hosâm-eddin-Lâdjin, l'*ostadâr* Moubâriz-eddin-Siwar, *émir-schikar* (veneur), Iakouba-Schehrizouri, Moubâriz-eddin-Ouliâ-ben-Karaman. A l'aile gauche, on voyait l'émir Kandjak (Kabdjak), à la tête des troupes de Hamah, et des Arabes. A la gauche étaient l'émir Bedr-eddin-Bektâsch-Fakhri, *émir-silah*, l'émir Kara-sonkor, avec les troupes d'Alep, l'émir Bedkhâs, *naïb* de Safad et Togril-Igâni, Bektemur, le *silahdâr*, et Bibars, le *dawadâr*, avec toute leur suite. Le Sultan s'avança, à pied, ayant à côté de lui le khalife, et accompagné des lecteurs, qui récitaient le Koran, excitaient les musulmans à combattre, et leur promettaient le paradis. Le Sultan s'arrêtait, et le khalife disait : « Défenseurs « de la foi, ne voyez-vous pas votre prince ? combattez pour vos femmes et pour
575 « la défense de la religion de votre Prophète (sur qui reposent les bénédictions « de Dieu et le salut). » Tous les assistants versaient des larmes abondantes. Quelques-uns se jetèrent à bas de leurs chevaux. Bibars et Selâr recommandèrent à tout le monde de tenir ferme dans le combat. Le Sultan retourna à son poste; les esclaves, avec les bagages, se placèrent sur une seule ligne, derrière l'armée. On leur dit : « Si un soldat quitte le champ de bataille, massacrez-le, « et prenez pour vous ses armes et sa dépouille. » L'armée n'était pas complétement rangée en ordre de bataille, lorsque, le samedi même, un peu après l'heure de midi, les escadrons des Tatars approchèrent, pareils aux ténèbres de la nuit. Katlouschah s'avança, à la tête des *Toumans* (corps de dix mille hommes), qui l'accompagnaient, et fondit sur la droite des troupes égyptiennes, qui soutint l'attaque avec courage. Hosâm-eddin-Lâdjin, l'*ostadâr*, Oulia-ben-Karaman, Sonkor-Kafouri, Aïdemur-Schemsi-Kaschschâsch, Akousch-Schemsi le *hâdjib*, Hosâm-eddin-Ali-ben-Bâkhil, et environ mille cavaliers, furent tués sur la place. Cependant des émirs du centre et de la gauche vinrent renforcer les combattants. Selâr s'écria : « Grand Dieu, l'Islamisme va périr. » Il appela à haute voix Bibars et les *bordjis*, qui se réunirent autour de lui. Ils furent aussitôt attaqués par Katlouschah. Selâr et Bibars se signalèrent, dans cette journée, par des faits éclatants. Enfin, les Tatars furent repoussés et forcés de fuir devant les musulmans. Djouban et Karmedji, deux des chefs des Toumans des Tatars, avaient conduit un renfort à Boulaï, qui se trouvait alors derrière les musulmans. Apercevant la défaite de Katlouschah, ils se rendirent auprès de lui, et se placèrent devant Selâr et Bibars. Aussitôt plusieurs émirs du Sultan, Asendemur, Katloubek, Kandjak, accompagnés des mamlouks du

Sultan, accoururent au secours de Selar et de Bibars, continrent l'ennemi et le mirent en déroute. Les Tatars tombèrent sur Burlughi; ils forcèrent son corps de troupes à se débander. Le combat se soutint entre le corps d'armée de Selar et celui de Katlouschah. Chacun des deux partis tenait ferme en présence de l'ennemi. Cependant, à la suite de la mort d'une partie des émirs de la droite, les soldats qui étaient sous leurs ordres avaient pris la fuite, et avaient été poursuivis par les Tatars. L'alarme se répandit partout, et l'on crut que la défaite était générale. Le gros de l'armée السواد الاعظم s'approcha des trésors du Sultan, brisa les coffres, et enleva les richesses qu'ils renfermaient. Les femmes et les enfants, qui étaient sortis de Damas au moment du départ des émirs, prirent aussitôt l'alarme. Les femmes découvrirent leurs visages, et laissèrent flotter leurs cheveux. Toute cette foule adressa à grands cris des prières au ciel. Les esprits, à la vue de cette déroute, étaient presque perdus et égarés. Jamais on n'avait vu un spectacle plus effrayant. Bientôt les deux armées suspendirent le combat. Katlouschah, à la tête de son corps de troupes, se porta vers une montagne voisine, sur laquelle il monta. Il était persuadé qu'il avait remporté la victoire, et que Boulaï était à la poursuite des fuyards. Arrivé sur 576
la montagne, il vit la plaine et les rochers couverts de troupes, et l'aile gauche du Sultan, qui tenait ferme, avec ses drapeaux déployés. Frappé d'étonnement et de stupeur, il resta dans son poste jusqu'à ce qu'il eût réuni autour de lui tout son corps d'armée. Il fut joint ensuite par ceux qui avaient poursuivi les fuyards de l'armée du Sultan, et qui ramenaient un grand nombre de prisonniers musulmans, au nombre desquels se trouvait l'émir Izz-eddin-Aïdemur, *nakib* des mamlouks du Sultan. Katlouschah ayant fait venir cet officier, lui demanda d'où il était; il répondit : Je suis un des émirs d'Égypte. Il annonça ensuite à Katlouschah l'arrivée du Sultan. Ce général apprit ainsi que le prince était sur le champ de bataille, à la tête des troupes égyptiennes. Ayant réuni ses officiers, il les consulta sur le parti qu'il fallait prendre. Dans ce moment les tambours et les trompettes du Sultan s'approchèrent; leurs sons firent trembler la terre, et portèrent l'effroi dans les cœurs. Boulaï, l'un des généraux tatars, décidé à ne pas tenir plus longtemps, s'éloigna de Katlouschah, à la tête d'environ vingt mille hommes; et, après le coucher du soleil, il descendit de la montagne, et prit la fuite. Le Sultan et les soldats qui composaient son armée passèrent la nuit à cheval, et faisant battre les tambours. Les fuyards, guidés

par le son des tymbales du Sultan et des tambours de guerre, vinrent successivement rejoindre le prince. L'armée du Sultan bloqua de tous côtés la montagne sur le sommet de laquelle les Tatars avaient passé la nuit. Bibars, Selar Kandjak (Kabdjak) et les grands émirs, employèrent toute la nuit à visiter les émirs et les soldats, leur donnant des avis, les rangeant en bon ordre, et les pressant de la manière la plus vive de se tenir éveillés, et de prendre parfaitement leurs mesures. Le dimanche, au point du jour, toutes les troupes du Sultan se trouvaient réunies. Chaque émir se plaça dans son poste, accompagné de ses soldats. Les munitions et les bagages étaient à quelque distance. Tout cet ensemble présentait un spectacle imposant. On resta dans cette position jusqu'au moment où le soleil s'éleva sur l'horizon. Alors Katlouschah commença à ranger son armée en bataille. Tous, fantassins et cavaliers, descendirent dans la plaine, et le combat s'engagea. Les mamlouks du Sultan, ayant leurs commandants à leur tête, s'avancèrent contre Katlouschah et Djouban, les attaquèrent avec une extrême vigueur, les combattant tantôt à coups de flèches, et tantôt de près. Les émirs, de leur côté, tenaient tête à ceux qui se trouvaient devant eux. Chaque émir venait successivement engager le combat. Les mamlouks du Sultan soutinrent la lutte avec une extrême opiniâtreté. Plusieurs de ces guerriers eurent trois chevaux tués sous eux. Les choses se maintinrent de cette manière jusqu'au milieu du jour. Alors Katlouschah regagna la montagne, après avoir eu environ quatre-vingts hommes tués et un grand nombre de blessés. Toute son armée était consumée par la soif. Cependant, un des prisonniers faits par l'ennemi, s'étant échappé, se rendit auprès du Sultan, et l'avertit que les Tatars avaient résolu de descendre, dès le matin, et d'attaquer l'armée égyptienne. La nuit se passa de cette manière, jusqu'au point du jour. Le lundi, à la quatrième heure, les Tatars montèrent à cheval,
577 et descendirent de la montagne sans éprouver aucune opposition. Ils s'avancèrent vers la rivière, où ils ne tardèrent pas à se précipiter. Dans ce moment, la malédiction divine tomba sur eux. Les musulmans, favorisés par la protection de Dieu, attaquèrent les Tatars et faisaient sauter leurs têtes de dessus leurs corps. Ils les poursuivirent jusqu'au moment de l'*asr*, et retournèrent alors auprès du Sultan. Des pigeons, expédiés vers Gazah, y portèrent, avec la nouvelle de la victoire, un ordre d'interdire aux fuyards l'entrée de l'Égypte, de rechercher ceux qui avaient pillé les trésors du Sultan, et de les tenir sous

bonne garde. L'émir Bedr-eddin-Bektout-Fattâh fut désigné pour annoncer en Égypte le succès du Sultan, et partit à l'instant même. Des lettres, adressées à Damas et aux autres forteresses, y transmirent également ces nouvelles. Le Sultan passa la nuit sur le champ de bataille. Le mardi, au point du jour, la population de Damas sortit au-devant du prince. Lui-même se dirigea vers cette ville, à la tête d'un cortége composé de cavaliers, de gens du peuple, d'hommes distingués, de femmes, d'enfants, et formant une troupe immense, dont Dieu seul pouvait connaître le nombre. Tous, à grands cris, adressaient des prières au ciel et des félicitations au Sultan. Les larmes coulèrent en abondance. On battit le tambour destiné à l'annonce des nouvelles heureuses. Et ce jour présenta un spectacle tel qu'on n'en avait jamais vu de pareil.

Le Sultan vint descendre dans le *Kasr-ablak* (le palais blanc). Toute la ville était magnifiquement décorée. Les émirs poursuivirent l'ennemi jusqu'à Kariataïn. Les chevaux des Tatars étaient épuisés de fatigue. Les soldats, complétement découragés, jetaient leurs armes, et se livraient volontairement à la mort. Les troupes égyptiennes les égorgeaient sans trouver de résistance. Jusque-là, que les hommes les plus vils de la populace et les esclaves tuèrent un grand nombre d'ennemis, et enlevèrent un riche butin. Un seul d'entre les soldats massacra vingt Tatars, et plus. Les Arabes des différentes provinces joignirent les Tatars, et s'attachèrent à leur tendre des piéges. Deux ou trois d'entre eux s'approchaient d'un corps nombreux de Tatars, comme s'ils avaient voulu les conduire au travers de la plaine, par un chemin plus court. Ils les accompagnaient ainsi jusqu'à la nuit; alors ils les laissaient, et retournaient sur leurs pas. Les Tatars, enfoncés au milieu du désert, ne tardaient pas à mourir de soif. D'autres, s'étant enfui du côté de Goutah, furent attaqués par la population, qui en massacra un grand nombre. Le Sultan, étant sorti dans la campagne, ordonna de réunir les corps de tous les musulmans qui avaient péri dans le combat, et les fit enterrer dans un même lieu, sans ablution et sans linceul. On bâtit sur leur sépulture un monument circulaire.

Le *naib* de Gazah rechercha avec soin ceux des soldats qui avaient fui du champ de bataille, les fit arrêter et fouiller. On trouva sur plusieurs d'entre eux des bourses pleines d'argent, et qui étaient encore toutes cachetées. L'émir Alem-eddin-Sandjar-Djâouli se porta sur la route de Damas, accompagné des trésoriers et des *schâhid* du trésor. Il arrêta plusieurs esclaves, sur lesquels il

saisit une portion considérable des objets qu'ils avaient volés. Il y eut beaucoup d'hommes qui, pour ce motif, furent mis en prison. L'émir ne discontinua pas ses poursuites jusqu'à ce qu'il eût recueilli la plus grande partie de ce qui avait
578 été pillé dans le trésor, et qu'il ne manquât plus qu'une quantité d'objets insignifiante. Le Sultan gratifia les émirs de robes d'honneur et de présents. L'émir Seïf-eddin-Burlughi, l'un de ceux qui avaient pris la fuite, s'étant présenté à la cour du prince, ne fut point admis auprès de lui. « Comment, dit-il, « cet homme oserait-il paraître devant moi, et soutenir ma vue? » Toutefois, les émirs ayant intercédé pour lui avec chaleur, le Sultan lui pardonna, l'admit en sa présence. Et l'émir baisa la terre devant son souverain.

On arrêta un des émirs d'Alep, qui avait embrassé le parti des Tatars, et leur indiquait les chemins. Il fut cloué sur un chameau, et promené ignominieusement dans les rues de Damas et dans les environs. Durant tout le mois de Ramadan, la population se livra sans interruption à des transports de joie. Le Sultan fit la prière, le jour de la fête de la rupture du jeûne. Et le troisième jour de Schewal, il partit de Damas, et prit la route de l'Égypte.

Quant aux Tatars, ils avaient perdu la plus grande partie de leur armée; et Katlouschah, en repassant l'Euphrate, n'avait sous ses ordres qu'une troupe peu nombreuse. La nouvelle de la défaite étant arrivée dans la ville de Hamadan, des cris se firent entendre dans toutes les provinces. Les habitants de Tauriz et autres villes sortirent à la rencontre des fugitifs, pour s'informer du sort de ceux d'entre eux que l'on ne voyait pas revenir. Durant deux mois, dans la ville de Tauriz, on continua à gémir sur le sort de ceux qui avaient péri dans cette guerre. Gazan, informé de cette catastrophe, en fut profondément affligé. Le sang coula en abondance de ses narines : il fut sur le point de mourir : et il se rendit invisible pour les *khans*. En effet, sur dix hommes, il en était à peine revenu un seul. Cependant, on convoqua tous ceux qui composaient l'*ordou*. Gazan, s'étant assis, fit comparaître devant lui Kaltouschah, Djouban, Soutaï et les émirs qui les avaient accompagnés. Après avoir adressé à Katlouschah des reproches sévères, il donna l'ordre de le mettre à mort. Toutefois, fléchi par les prières de ses officiers, il lui fit grâce de la vie. Mais, par son ordre, on l'emmena de devant le trône, et on le plaça à une assez grande distance, de manière qu'il pouvait être vu du prince. Il était tenu par les chambellans. Tous ceux qui composaient l'assemblée, et qui étaient en très-

grand nombre, se ruèrent sur Katlouschah, et lui crachèrent au visage, jusqu'à ce que toute la foule se fût dissipée. Après quoi Katlouschah fut exilé dans la province de Kilan. Boulaï reçut un grand nombre de coups de bâton, et éprouva les traitements les plus ignominieux. Des poëtes célébrèrent dans des vers nombreux la défaite des Tatars. Le Sultan partit de Damas. Bektout-Fattâh arriva au Caire le lundi huitième jour du mois de Ramadan, et donna ordre de décorer la ville, depuis la porte de Nasr jusqu'à *Bâb-assilsilah* (la porte de la Chaîne), qui fait partie de la citadelle. Il écrivit dans les différentes provinces de l'Égypte, pour qu'on en fît venir les musiciens arabes. Avant l'arrivée de Bektout, une dépêche portée de Katia, par un pigeon, avait annoncé la victoire. Comme Bektout avait ralenti sa marche, à raison d'un mal qu'il avait à la main, tout la population était en alarmes. On avait fermé les marchés. Le pain se vendait un dirhem les quatre *ritl* (rotl), et l'outre راوية d'eau, quatre dirhems. Au moment où cet officier arriva, tous les habitants
sortirent à sa rencontre. Et ce fut réellement un jour de fête. Tout le monde 579
à l'envi s'empressa de décorer la ville. On dressa des châteaux. Les *ostadar* des émirs se partagèrent la grande rue du Caire, jusqu'à la citadelle : chacun d'eux prit la partie qui lui était assignée, et y éleva des châteaux. On fit crier dans la ville que quiconque emploierait un artisan pour un autre ouvrage que pour l'érection des châteaux, se rendrait coupable d'une offense envers le Sultan. Le bois, les roseaux et les outils de menuiserie montèrent à des prix élevés. On se fit une gloire d'orner magnifiquement les châteaux. La population du *Rif* (33) accourut au Caire pour contempler l'entrée du Sultan et la décoration

(33) Le mot *rif*, qui fait au pluriel *ariâf* أرياف ou *rowouf* ريوف, désigne *une campagne*. On lit dans le *Commentaire* de Tebrizi sur le *hamâsah* (p. 676) : الريف الحضر قال ابن دريد الريف ما قارب السواد من ارض العرب « Le mot *rif* désigne *un bourg*. Suivant Ebn Doraid, on entend, par le terme *rif*, la partie de l'Arabie qui avoisine le *Sawâd* (la Babylonie). » On lit dans les *poésies* d'Abou'lala (pag. 158) : وكم بين ريف الشام والكرخ منهلا « Combien entre le *rif* de la Syrie et « Karkh se trouve-t-il d'abreuvoirs...? » Tebrizi, sur ce passage, s'exprime en ces termes : الريف ما قارب الماء من ارض العرب كذلك يقول ابن دريد « Le mot *rif* désigne, dans la contrée des « Arabes, *une partie qui est voisine de l'eau*. C'est ce qu'atteste Ebn-Doraïd. » Dans un vers que cite l'auteur du *Sirat-arresoul* (man. arab. 629), on trouve ces mots : اليك جاوزنا سواد الريف « En allant vers toi, nous avons dépassé la campagne du *rif*. » Une note marginale donne l'explication suivante : الريف سواد البصرة والكوفة وقراهما...سمي بذلك لكثرة نخله وقال ايضا في حق الريف ارض لها زرع وخصب والجمع ارياف « Le mot *rif* désigne *la campagne de*

de la ville. En effet, les habitants avaient exposé au jour des bijoux, des pierreries, des perles et des étoffes de soie de tout genre, pour orner leurs mai-

« *Basrah et de Koufah, ainsi que les villages qui avoisinent ces deux villes.* On dit aussi, relativement au mot *rif*, qu'il signifie une *terre ensemencée et fertile*. Le pluriel est أرياف. » On lit dans le même ouvrage (f. 204 r°) : انها قرية الحجاز ريفا ومعدا ورجال « C'est la ville principale du Hedjaz, « sous le rapport des campagnes, de la force et du nombre des habitants. » Masoudi (*Moroudj*, t. I, fol. 61 r°), nous offre ces mots : اجلّ الممالك واوسعها ريفا « Le plus important des royaumes, et celui qui renferme les plus vastes campagnes. » On lit dans les *Additamenta ad historiam Arabum* (pag. 78) : اذن له ان يدخل الريف « Il lui permit d'entrer dans le *rif*. » Dans les *Annales* de Tabari (tome I, p. 160), nous lisons : ريف اليمامة « Le *rif* c'est-à-dire la campagne du Yémâmah. » Ailleurs (tom. II, pag. 24) : نغازي هذا الريف « Nous attaquerons cette campagne. » Et (pag. 28) : من لم يرالاريف ولم يعرف الرُقاق « Celui qui n'a pas vu les campagnes, et ne connaît pas les « pains arrondis. » Un vers cité dans le *Yétimah* (m. ar. 1370, fol. 181 v°), offre ces mots : نحن ما هبت شمال بين جنّات وريف « Tant que souffle le vent du nord, nous sommes entre des jardins « et des campagnes. » Ailleurs (f. 333 r°) : له بالريف من جرجان مشتا « Il avait son quartier « d'hiver dans les plaines de Djordjan. » Dans le *Traité de rhétorique* d'Ebn-Alathir (t. II, f. 213 r°) : يتشبّث بريف العراق « Il se tenait constamment dans le *rif* (les campagnes) de l'Irak. » Dans le *Kitab-aliktifa* (man. ar. 653, f. 9 r°) : اميـر المومنين امرني ان انزل اقصى البر من ارض العرب وادني ارض الريف من ارض العجم « Le prince des croyants m'a ordonné de m'établir dans la « partie la plus reculée de la contrée des Arabes, et dans la partie de la province de *rif* la plus voisine de la Perse. » On voit que, dans ce passage, le mot *rif* désigne expressément la Babylonie ou Chaldée qui est, en effet, une contrée toute composée de plaines. » Dans l'*Histoire de Médine* (de mon manuscrit, fol. 74 v°) : انا كنا اهل ضرع ولم نكن اهل ريف « Nous sommes des peuples « pasteurs ; et nous ne fûmes jamais des peuples agriculteurs. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tome I, man. 704, f. 40 v°) : ارسوا بريف الاندلس الغربي « Ils abordèrent aux plaines occiden- « tales de l'Espagne. » Dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (fol. 49 r°) : بعدوا من أرياف الشام والعراق « Ils s'éloignèrent des plaines de la Syrie et de l'Irak. » Dans l'*Histoire* du même écrivain (t. II, f. 6 v°) : لايزالون فى كل عام مترددين بين الريف والصحراء « Ils ne cessent, chaque « année, de visiter successivement la plaine et le désert. » Ailleurs (tom. VI, fol. 16 r°) : كانوا يتولون من ارياف المغرب الاوسط وتلولة ما ليس يليه احد من زناتة « Ils possédaient, dans les plaines « du Magreb-aousat et dans des terrains cultivés, ce que n'avait jamais possédé aucun des Zenâtah. » Dans l'*Histoire de Kairowan* (man. ar. 752, fol. 16 r°) : لقيته امراة فى محفتها كما قدمت من الريف « Une femme, portée dans une litière, le rencontra au moment où elle arrivait du *rif* (de « la plaine. » Dans un *Traité de Géographie* qui appartient à M. Delaporte (fol. 68 verso) : ينزلون الى ريف البحر « Ils descendent vers le *rif* de la mer. » Mais, dans ce passage, je crois qu'il faut lire سيف البحر « Le rivage de la mer. »

Ce terme a passé également dans le langage arabe de l'Égypte, où il se prend dans deux sens. Tantôt, il désigne en général, *une plaine, une campagne*. Tantôt, mais plus rarement, et surtout chez

sons. Avant la fin du mois de Ramadan, tout ce qui avait rapport aux châteaux se trouva terminé. Nâser-eddin-Mohammed-(Ebn)-Alschaikhi, le *wali*, fit élever.

les écrivains d'une date ancienne, il s'applique expressément à la province inférieure, que les Grecs ont nommée le *Delta*, et qui est, en effet, la partie de l'Égypte où se trouvent les plus vastes plaines. On lit dans le *Diwân-alinschâ* (man. ar. 1573, fol. 142 r°) : الريف فى اللغة هو موضع المياه والزرع ثم جعل ذلك علما على بلاد القرى وبالديار المصرية وجهان...الوجه القبلى...والوجه البحرى « Le mot *rif*, dans la langue litterale, designe *un lieu abondant en eaux et en cultures.* Ensuite, on « l'applique spécialement à un canton composé de villages. L'Égypte se divise en deux parties.. La « partie méridionale...et la partie septentrionale. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* tom. I, pag. 92) : قصر مبنى بالحجارة بين الصعيد والريف يسمى بابلون « Une forteresse, « appelee Babylone, construite en pierres, et située entre le Saïd et le *Rif* » Il est clair que dans ce passage, le mot *rif* opposé à celui de *saïd*, designe l'*Égypte inférieure*. Plus loin pag. 95 : انحدر كلمن فى الصعيد الى الريف لطلب الغلة « Tous ceux qui se trouvaient dans le Saïd descendirent « vers le *Rif*, pour aller chercher des grains. » Ailleurs (tom. II, p. 28) : الى ساير الاعمال الريفين والصعيدين « Vers toutes les provinces, les deux *Rif* et les deux *Saïd*. » Plus bas (p. 31 : نزولهم من ارض الصعيد الى ارض الريف « Leur descente de la province du Saïd à celle du *Rif*. » Ailleurs (p. 76) : اجتمع اساقفة كورة مصر من الريف والصعيدين « Les evêques de la contrée d'Égypte se « rassemblèrent, savoir ceux du *Rif* et ceux des deux Saïd. » Plus bas (p. 95) : امضى الى الريف خرج الى سندفا « Il se transporta vers le *Rif*... Il sortit du côté de Sendefa. » Plus bas (p. 133), on lit que des rats nombreux parurent dans le *Rif* et dévorèrent les moissons. Plus bas (p. 136), il est fait mention de l'*inspecteur du Rif*. ناظر الريف. Ailleurs (p. 152) : ملكوا بلاد الريف كلها الشرقية والغربية « Ils furent maîtres de toute la province du *Rif*, savoir : le Scharkiah et le Garbiah. » Plus loin (p. 170) : سلط اللواتيين على الريف فملكوه « Il laissa les Lawâtah exercer leur autorité sur « le *Rif*, et ils s'en emparèrent. » Et (*ibid.*) : فتح الريف والصعيد « Il conquit *le Rif* et le Saïd. » Plus bas (p. 257) : ان يسكنوا اين ما ارادوا من الريف والصعيد...خرجوا منها...الى الارياف والصعيد « Qu'ils habitent où ils voudront, dans le *Rif* ou dans le Saïd. Ils sortirent de là, et se « répandirent ves les *rif* (les plaines) et le Saïd. » Ailleurs (p. 376) : جزم لا يقيم راهب فى مدينة ولا ريف « Il décida qu'aucun moine ne résiderait dans une ville ou dans une campagne. » Et enfin (p. 400) : يصرف الرهبان فى المدن والريف « Il envoyait les moines dans les villes et la campagne. » Enfin, dans une division de l'Égypte inférieure, qui nous est indiquée par Makrizi (*Description de l'Égypte*, man. 682, fol. 41 r°), et qu'il a sans doute empruntee à un écrivain antérieur, une des parties de cette contrée porte le nom de *Batn-arrif* بطن الريف ; et c'est celle qui a pour capitale la ville de Manouf. Ebn-Haukal, dans sa Géographie, emploie le mot ريف pour désigner l'Égypte supérieure. Il dit que les eaux du Nil séjournent sur les terres dans le *Rif* et le *Hauf*. Plus loin, il expose qu'une frontière de l'Égypte se termine au désert qui se trouve en dehors du *Rif*, et jusqu'au voisinage de Kolzoum. Enfin, il s'exprime ainsi : الحوف ما كان من النيل واسفل الفسطاط وما كان جنوبيه يعرف بالريف ومعظم رساتيف مصر بالحوف والريف « Le mot *hauf* « désigne la contrée qui s'étend depuis le Nil au-dessous de Fostat. Le pays, au midi de cette ville.

à la porte de *Nasr*, un château qui offrait à la vue toutes sortes d'objets sérieux ou plaisants. Par son ordre, on avait placé des bassins احواض remplis de sucre

« porte le nom de *Rif*. Les villages d'Égypte sont pour la plupart dans le *Hauf* et le *Rif*. » On sent que, dans ces passages, le terme *rif*, qui désigne en général, *la partie cultivée de l'Égypte sur les deux rives du Nil*, s'applique principalement aux plaines qui s'étendent depuis le Caire jusqu'aux cataractes. Aboul'féda (*Descriptio Egypti*, ed. Michaelis, p. 4), assure que « la partie de l'Égypte « qui s'étend au-dessus du Fostat, sur les deux rives du Nil, portent le nom de *Saïd*, et la partie « inférieure celui de *Rif*. Il ajoute que la largeur du *Rif* depuis les environs d'Alexandrie jusqu'aux « extrémités du Hauf oriental, est de huit journées. » Ce passage est sans doute très-précis. Mais on peut supposer que, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, le géographe arabe a plus songé à copier des écrivains antérieurs, qu'à représenter ce qui existait réellement à l'époque où il rédigeait son ouvrage. Makrizi, décrivant les mœurs des habitants de l'Égypte (*Description de l'Égypte*, man. 682, f. 25 v°), dit : اهل الريف اكثر حركة ورياضة من اهل المدن ولذلك هم اصح ابدانا « Les habitants du *rif* (des campagnes) sont plus actifs, plus appliqués que les habitants des « villes, aussi jouissent-ils d'une meilleure santé. » Le même écrivain (*ibid.* fol. 107 r°), emploie le mot ريف pour désigner les *campagnes de la haute Égypte*, et les distinguer du désert qui les avoisine. Plus loin (fol. 108 r°) : الريف من صعيد مصر « Le *rif* (les plaines) du Saïd d'Égypte. » Ailleurs (fol. 335 r°) : مصر والقاهرة وارياقها « Misr, le Caire et leurs campagnes. » Ailleurs (t. II, man. 798, fol. 276 v°) : كنايس الاسكندرية وارياف مصر « Les églises d'Alexandrie et des campagnes « de l'Égypte. » Plus loin (fol. 389 v°) : الكنايس فى الارياف والضياع « Les églises situées dans les « campagnes et les villages. » Dans un passage où le même historien parle de l'établissement des tribus arabes dans l'Égypte (man. 682, fol. 45 r°), on lit : نزول العرب ريف مصر. Je crois que dans cet endroit il ne faudrait pas traduire *le Rif d'Égypte*, comme désignant d'une manière exclusive l'*Égypte inférieure* ; mais qu'on doit rendre les mots ريف مصر par *les campagnes de l'Égypte*. Plus bas (fol. 46 r°), on lit qu'une femme copte offrit au khalife Mamoun هدية الريف « Le présent « du *rif*, c'est-à-dire, les denrées que fournissaient les campagnes de l'Égypte. » Dans le *Kitab-assolouk* du même historien (tom. I, pag. 185) : غلب على ريف المغرب « Il s'empara de la cam- « pagne du Magreb. » Ailleurs (tom. III, man. 674, fol. 126 r°) : عامّة المدن والارياف « La ma- « jeure partie des villes et des campagnes. » Plus bas (*ib.* v°) : خرج الناس الى الارياف « Tout le « monde sortit dans les campagnes. » Dans le *Traité des famines* (fol. 12 v°) : كان الرجل بالريف فى اسفل مصر واعلاها يموت « Dans la campagne, dans les régions inférieures et supérieures de « l'Égypte, les habitants mouraient. » Plus bas (fol. 15) : عظم الوباء فى الارياف والقرى « La mor- « talité fut considérable dans les campagnes et les villages. » Et (fol. 32) : حاضرة القاهرة وريفها « La « banlieue du Caire et la campagne de cette ville. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, fol. 48 v°) : هذا فى البلد واما فى الريف « Voilà ce qui avait lieu à la ville, quant à la campagne... » Plus bas (fol. 58 r°) : خرج الناس الى الارياف « Tout le monde sortit dans les campagnes. » Dans la *Vie* de Melik-Aschraf (de mon manuscrit, fol. 79 v°) : تواصلت الاجلاب من الارياف « Les « denrées arrivaient continuellement des campagnes. » Dans la *Généalogie des Arabes* (fol. 109 v°) :

et de citrons. Et auprès étaient rangés ses mamlouks, qui tenaient en main des tasses شربات (34) pour donner à boire aux soldats. Le Sultan arriva le

مساكن بنى سعد منية غمر وريفها « C'est à Miniet-Gamr, et dans la campagne voisine, qu'habitent « les Benou-Saad » L'auteur du *Mesâlek-alabsâr* (m. 583, fol. 161 r°), parlant de l'Egypte, s'exprime ainsi : فى اريافها يختلف الاردب « Dans les campagnes l'*ardeb* variait de prix. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (tom. I, fol. 205 r°) : ربى فى الارياف والازقة « Il fut élevé « dans les campagnes et les rues. » Dans une *Histoire d'Égypte*, qui commence à l'année 1099 de l'hégire (de mon manuscrit, fol 123 r°) : فى مصر القاهرة والارياف « A Misr, au Caire, et dans « les campagnes. » Ce mot est encore en usage en Égypte. Leon l'africain nomme plusieurs fois la partie de l'Égypte, appelée *Arrifia* (*Africa*, p. 666). Il dit que la contrée depuis le Caire jusqu'à Rosette se nomme *Arrifia*. Plus bas (p. 669), il désigne, par la même dénomination, *la côte maritime où se trouvent Alexandrie, Rosette et autres villes*. Mais là comme ailleurs, Léon n'a fait que copier des écrivains plus anciens qu'il avait sous les yeux ; et son témoignage ne prouve rien pour l'époque où il composait son ouvrage. Burckhardt (*Arabic proverbs*, p. 37) atteste que le mot « *rif* الريف, dans son acception usuelle, désigne la contrée ouverte, et les villages situés entre le « Caire et la Méditerranée. » Sir Wilkinson (*Topography of Thebes*, p. 348) s'exprime en ces « termes : « Le nom *reef* (terre cultivable) n'est pas restreint à une portion particulière de l'Égypte. « Il s'applique à toute la vallée du Nil en opposition avec le désert. » Bremond (*Viaggi nell' Egitto*, p. 5) nomme la province appelée *Errif*. Et Paul Lucas emploie la même expression. Mais, suivant toute apparence, ces deux voyageurs n'ont fait autre chose que copier l'assertion de Léon l'africain. Enfin, le scheïkh Refa (*Voyage*, p. 36) nomme نساء الارياف « Les femmes de la campagne. » De là dérive le mot ريفى qui signifie *villageois, rustique*. On lit dans les *Mille et une Nuits*, tom, II, p. 425) : تضجر ريفية « Une villageoise s'ennuie. » Dans le *Traité d'agriculture* d'Ebn-Awâm (t. I, p. 14) : الجبلى الريفى السهلى « Le montueux, le champêtre, celui de la plaine. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, f. 136 r°) : هى ارض ريفية « C'est une terre champêtre. » Dans les *Annales* d'Eutychius (tom. II, p. 409) : الكعك الريفى « Le gâteau de la campagne. » Dans la *Conquête d'Égypte* d'Abd-elhakam (p. 25) : هى ارض ريفية برية « C'est une terre cham- « pêtre et déserte. » Dans la *Collection des canons des conciles* (man. 118, f. 102 r°) : ريفى قريانى « Un villageois, un paysan. » De là vient également le mot ريّاف qui signifie *un villageois*. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, f. 209 r°) : غالبهم فلاحين وريّافة « La plus grande partie « d'entre eux se composait de cultivateurs et de villageois. » Ailleurs (f. 245 r°) : كان اكثر الحجاج فلاحين وريافة من البلاد « La plus grande partie des pèlerins se composait de cultivateurs et de « paysans des différentes provinces. »

Les nombreux passages réunis dans cette note démontrent, si je ne me trompe, que le mot *rif*, ريف, n'est pas proprement le nom d'une province; qu'il désigne, en général, *une campagne, un lieu cultivé;* que dans l'Égypte, et surtout chez les chrétiens, quelques écrivains ont appliqué cette dénomination à l'Égypte inférieure, attendu que cette partie présente les plaines les plus vastes et les plus fertiles. Mais que, chez la plupart des historiens et des géographes,

mardi vingt-troisième jour du mois de Schewal. Toute la population sortit à sa rencontre. Le loyer d'une maison devant laquelle devait passer le prince s'éleva à cinquante, et même cent dirhems.

Dès que le Sultan eut atteint la porte de *Nasr*, tous les émirs descendirent de cheval. Le premier d'entre eux qui mit pied à terre fut l'émir Bedr-eddin-Bektâsch, l'*émir-silâh*. Il prit les armes du Sultan. Le prince, en considération du grand âge de cet officier, lui enjoignit de remonter à cheval, et de faire porter les armes derrière lui. Bektâsch refusa d'obéir, et continua de marcher à pied. L'émir Moubâriz-eddin-Siwar-Roumi, l'*émir-schikar* (veneur) portait le parasol et l'oiseau, القبة والطير ; l'émir Bektemur, *émir-djandâr*, portait le sceptre, العصا et l'émir Sandjar, le *badjmakdâr*, la massue, الدبوس. Chaque émir marchait à son rang. Chacun d'eux étendit par terre des pièces d'étoffe, شقق, depuis son château jusqu'au château voisin. Lorsque le Sultan avait dépassé un de ces édifices, on s'empressait, dans le château le plus proche, d'étendre les tapis, sur lesquels le prince, avec son cheval, passait lentement, attendu que les émirs marchaient devant lui. Toutes les fois que le Sultan voyait le château

ce nom a toujours indiqué *les campagnes*, et surtout les campagnes qui s'étendent sur les deux rives du Nil, et qui constituent la seule partie fertile de l'Égypte.

D'après les détails que je viens de consigner ici, on pourra modifier ceux que j'ai donnés, il y a longtemps, sur cette matière, dans mes *Recherches sur la langue et la littérature de l'Égypte*, p. 180 et suiv.

(34) Le mot شربة désigne *un vase, une tasse*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, fol. 25 r°) : من هذه الانية... شربة جزع بعروة زرقا « Parmi ces vases se trouvait une « tasse d'onyx avec une anse bleue. » Et (*ibid.*) : وقعت الشربة « La tasse tomba. » Ailleurs (m. 797, f. 330 r°) : من الكيزان عشرون شربة عزيزية « Parmi les vases à boire se trouvaient vingt tasses « *azizis*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 54 v°) : اوقف مماليكه بشربات حتى يسقوا العسكر « Il fit placer ses mamlouks, qui tenaient des tasses, afin de donner à boire « aux soldats. » Dans le *Manhel-sâfi* du même auteur (man. 751, f. 164 v°) : ابيع فيها الشربة الماء بدرهم « Une tasse d'eau s'y vendait un dirhem. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (t. III, f. 310 v°) : بلغ ثمن الشربة من الماء دينار « Le prix d'une tasse d'eau monta jusqu'à un « dinar. » Dans la *Biographie du XI^e^ siècle* (pag. 100) : لما حفروا قبره وجدوا به شربة لم يعرفوا من اى شئ عملت « En creusant son tombeau, on y trouva une tasse dont on ne put savoir de « quelle matière elle était faite. » Le mot *meschrabah* مشربة a la même signification. On lit dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 61 v°) : آنية فضة كبيرة تسمى عندهم المشربة « De grands vases d'ar- « gent que l'on désigne par le mot de *meschrabah*. » Le voyageur Burckhardt (*Travels in Arabia*, (t. I, p. 166), fait mention de vases de terre, appelés *meshrebe*, dont il donne la description. »

d'un émir, il s'arrêtait, ainsi que les émirs, pour considérer cet édifice, et remarquer tous les objets qu'il renfermait. Les prisonniers tatars marchaient devant le Sultan, chargés de chaînes, et portant, suspendues à leurs cous, les têtes de ceux de leurs compagnons qui avaient péri dans l'action. En outre, mille têtes étaient placées au haut d'un nombre égal de lances. Les prisonniers étaient au nombre de seize cents, et les têtes suspendues à leurs cous se trouvaient en même quantité. Devant eux, on portait leurs tambours crevés.

Voici l'indication des châteaux qui avaient été élevés dans cette circonstance : Le château de l'émir Nâser-eddin-ben-Alsckaïkhi, placé dans le voisinage de la porte de *Nasr;* tout auprès était celui de l'émir Alâ-eddin-Moglataï, *râs-medjlis*; ensuite celui d'Ebn-Itmesch-Sadi; celui de l'émir Alem-eddin-Sandjar-Djâouli; celui de l'émir Togril-Igâni; celui de Behâdur-Iousoufi (35); celui de Souri; celui de Bilik-Khatiri; celui de Burlughi; celui de Moubâriz-eddin, l'*émir-schikar;* celui d'Aibek, le *khâzindâr* (trésorier); celui de Sonkor-alasar; celui de Bibars, le *dawâdâr;* celui de Sonkor-Kemâli; celui de Mousâ, fils de Melik- 580
Sâleh; celui de Seïf-eddin-Melik; celui d'Alem-eddin-Sawâni; celui de Djemâl-eddin-Taschlâki; celui de Seïf-eddin-Adam; celui de l'émir Selar, le *naïb*; celui de Bibars, le *djâschenkir;* celui de Bektâsch, l'*émir-silâh;* celui du *tawâschi* Mourschid, le *khâzindâr* (trésorier). Le château de celui-ci était placé à la porte du collége Mansouriah; ensuite venait le château de Bektemur, l'*émir-silâh;* puis celui du *tawâschi* Djendar; celui d'Aibek-Bagdâdi, le *naïb-alghaïbah;* puis celui d'Ebn-Émir-Silâh; puis celui de Bektout-Fattâh; celui de Schâker-Togrili; celui de Tali, le *silahdâr;* celui de Bektemur, le *silahdâr;* celui de Lâdjin-Zirbadj, le *djâschenkir;* celui de Taibars, le *khazindâr, nakib* de l'armée; celui de Balbân-Tarna; celui de Sonkor-Alaï; celui de Behâ-eddin-Iakouba; celui d'Abou-Bekri; celui de Behâdur-Moëzzi; celui de Koukâï; celui de Kara-lâdjin; celui de Keraï-Mansouri; celui de Djemâl-eddin-Akousch-Kattâl-as-saba. Le château de celui-ci était placé à la porte de Zawilah.

Le Sultan s'arrêta, et fit monter à cheval, derrière lui, l'émir Bedr-eddin-Bektâsch, l'*émir-silâh,* qui portait les armes du prince; ensuite il s'avança, marchant sur les tapis de soie شقق (36), qui régnaient jusque dans l'intérieur de

(35) Dans l'histoire d'Abou'lmahâsen on lit: Behâ-eddin-Iousoufi.

(36) Le mot *schikkah* شقّة, qui fait au pluriel *schikak* شقق ou شقاق désigne *une pièce d'étoffe.*

la citadelle. Des félicitations تهاني avaient lieu dans le palais du Sultan, dans les maisons des émirs et autres. Ce jour offrit l'image de la fête la plus imposante.

On lit dans le *Diwan-alinscha* (man. 1573, fol. 122 v°) : هى شقق متخذة من الحرير الاصفر والاحمر المسبّط تفرش تحت قوايم فرس الملك خاصة حين قدومه من سفر بعيد يمرّ عليها من باب النصر « Des pièces de soie jaune et rouge, brochée, que l'on étend sous les pieds du cheval « du monarque, et cela seulement, lorsqu'il arrive d'un voyage éloigné; il marche dessus depuis la « porte de *Nasr*. Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 66 r°) : بسطت بين يديه شقاق الحرير يمشى عليها « On étendit devant lui des pièces de soie sur lesquelles il marchait. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 87 r° : عصب الحلبيون برج الغنم بشقة اطلس «Les habitants d'Alep revêtirent la tour appelée *Bourdj-alghanam* (la tour des troupeaux) d'une pièce d'*atlas* satin. » Dans la *Chronique* de Dhehebi (man. 646, fol. 139 r°) : قيل ان قميصه وعمامته طيلسانه وسراويله كان من شقة واحدة On dit que sa tunique, son turban, son *tailesan* et son caleçon étaient faits d'une même pièce d'étoffe. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. V, p. 102) : بسط بين يدى فرسه عدّة كثيرة من الشقق الفاخرة « On étendit devant son cheval un grand nombre de « pièces d'étoffes magnifiques. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, p. 300) : أشترى شقة خام ومنديل « Il acheta une pièce de grosse étoffe et un mouchoir. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 47 v° : عين له شقة محارة « Il lui destina une pièce d'étoffe formant une litière. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (t. II, fol 82) : فرشت لها الشقق الحرير « On étendit pour elle les pièces de soie. Ailleurs (fol. 192 v°) : لكل واحد منّا مايه شقة « Il y avait, pour chacun « de nous, cent pièces d'étoffe. » Et *ibid.* : الشقق الحرير التى كانت تدخل على جوق المقريين والوعاظ « Les pièces de soie qui étaient employées pour les lecteurs et les prédicateurs. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. III, f. 239 r°) : على الحوانيت الشقق الحرير « Sur les bou- « tiques étaient des pièces de soie. Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, man. 797, fol. 346 r°, il est dit, en parlant d'une tente : تتطيعه خرق وشقق Elle se composait d'échantillons « rapportés et de pièces d'étoffe. Voyez aussi Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 54 v°). Au rapport de Makrizi, le mot شقة désignait *une tente*. On lit, dans cet historien, *Description de l'Égypte* (man. 682, f. 390 r°) : دخل الى الشقة وهى خيمة مستديرة متسعة « Il entra dans la *schikkah*, « qui était une tente arrondie et vaste. » Ces détails sont empruntés au *Mesâlek-alabsâr* (man. 583, fol. 171 verso).

Il désigne aussi ce que les Persans nomment *serâperdeh* سرابرده c'est-à-dire *une cloison d'étoffes que l'on place autour d'une tente*. On lit dans l'*Histoire de Saladin* de Beha-eddin (p. 185) : ضرب الدهليز وشقة دايرة حوله « On tendit le *dehliz* et une *schikkah* qui régnait tout autour. » Et (p. 215) : ضربت خيمة وضرب حولها شقة « On plaça une tente autour de laquelle régnait une *schikkah*. »

Le mot شقة signifie *une pièce de métal ou d'autre chose*. On lit dans les *Mille et une nuits* (tom. I, p. 25) : بابها بشقتين من الابنوس « Sa porte se composait de deux pièces d'ébène. » Et (*ibid.*) : الباب انفتح بشقتيه « La pièce s'ouvrit avec ses deux pièces (ses deux battants). » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 714, p. 144) : على سطح المسجد من شقق الرصاص سبعة الآف شقة

II. 2

Lorsque le Sultan fut arrivé dans la citadelle, il gratifia d'une somme de trente mille dirhems l'émir Burlughi, et le nomma *émir de la caravane*, امير الركب. Tous les émirs s'avancèrent l'un après l'autre. Le prince écrivit de sa main, à Abou'lgaïb et à son frère, émirs de la Mecque, pour leur enjoindre de ne plus souffrir que dans l'annonce de la prière on employât la formule حى على خير العمل, « venez à la meilleure des œuvres. » Depuis cette époque, aucun Iman Zeïdi n'osa se présenter pour faire la prière sur le territoire sacré.

Cette même année, l'émir Bibars, le *djâschenkir*, se montra vivement irrité contre son secrétaire, le *moallem* Manâwi, attendu qu'au moment de l'action il avait pris la fuite, et s'était retiré à Gazah. Il manda Abou'lfadaïl-Akrem, le chrétien, écrivain du *hawaïdj-khânah*, et le pressa vivement, jusqu'à ce qu'il eût embrassé l'islamisme. Ensuite il le fit revêtir d'une robe d'honneur, et l'installa à la tête de son *diwan* (bureau). Cet homme se trouva alors placé dans un rang très-élevé, et prit le nom de Kerim-eddin-kebir. Nous raconterons, s'il plaît à Dieu, la suite de ses aventures.

Cette même année, l'émir Bibars, le *djâschenkir*, s'occupa du soin d'abolir la *Fête du martyr*, qui se célébrait en Égypte. Les chrétiens conservaient un coffre où se trouvait enfermé un doigt, qui, suivant eux, était le doigt d'un de leurs martyrs. Ils prétendaient que la crue du Nil ne pouvait avoir lieu, si l'on n'y jetait ce coffre. Les chrétiens de l'Égypte se rassemblaient sur le territoire de Schoubrâ. La population du Caire et de Fostat sortait en foule de ces deux villes. Les chrétiens montaient à cheval pour se divertir. Toute la plaine était couverte de tentes, et le fleuve de barques remplies de monde. Il n'y avait pas un musicien, un bouffon, qui ne vînt à cette fête. Les courtisanes y accouraient de toutes les villes. Dans ce seul jour, on vendait du vin 581
pour une valeur d'environ cent mille dirhems. Et même, une année, un chrétien vendit pour douze mille dirhems de vin. Les habitants de Schoubrâ acquittaient le *kharadj* (la capitation) avec le prix du vin. Le jour de la fête, de nombreux désordres avaient lieu, et il se commettait plusieurs meurtres.

« Sur le toît de la mosquée étaient des pièces de plomb au nombre de sept mille. » Dans la *Description de la mosquée de Jérusalem* de Soïouti (de mon manuscrit, fol. 63 r°) : على سطح المسجد من شقق الرصاص سبعة الآف شقة وسبعماية شقة وزن الشقة سبعون رطلا « Le toît de la mosquée « se compose de sept mille sept cents pièces de plomb. Chacune de ces pièces pèse soixante-dix « *rotls.* »

L'émir Bibars ordonna d'abolir cette fête, et défendit de jeter le coffre dans le Nil. Il mit en mouvement les *hâdjib* et le *wâli*, pour empêcher les réunions. Il avait eu soin d'écrire à tous les gouverneurs de faire proclamer que personne ne se mît en marche pour aller célébrer la Fête du martyr.

Cette défense causa aux chrétiens un chagrin bien vif. Réunis aux Coptes, qui avaient feint d'embrasser l'islamisme, ils allèrent trouver Tadj-eddin-ben-Saïd-eddaulah, qui jouissait d'un grand crédit auprès de l'émir Bibars. Tadj-eddin se rendit auprès de l'émir, et essaya de lui faire craindre que la perception du *kharadj* ne restât arriérée, si la fête était supprimée, et si, par suite, la crue du Nil n'avait pas lieu. Bibars, loin d'écouter ses sollicitations, persista dans le projet d'abolir la fête. Et la chose reçut son exécution.

Cette même année, le souverain de Sis équipa, sur la mer de Chypre, plusieurs vaisseaux chargés de marchandises, dont la valeur s'élevait à environ cent mille dinars. Ces bâtiments furent jetés par le vent dans le port de Damiette, et pris jusqu'au dernier.

A cette même époque, on reçut la nouvelle que, dans la contrée soumise à Taktaï (37), تقطاى, la disette avait régné l'espace de trois ans; qu'à cette famine avait succédé une mortalité qui attaquait les chevaux et les troupeaux; en sorte que tous ces animaux avaient péri. Les habitants, n'ayant plus rien à manger, avaient vendu leurs enfants et leurs proches à des marchands, qui les emmenèrent en Égypte et dans d'autres pays.

Vers ce même temps, on éprouva en Égypte un violent tremblement de terre. Au Caire et à Fostat, au moment où l'on éleva les châteaux, et où l'on décora la ville, les désordres commis avec les femmes, et les scènes d'ivrognerie furent portés à un point qu'il est impossible de décrire; et cela, depuis le cinquième jour de Ramadan jusqu'au huit du même mois, époque où les châteaux furent démolis. Le jeudi vingt-troisième jour du mois de Dhou'lhidjah, au moment de la prière du matin, la terre tout entière s'agita; on entendit un craquement dans les murailles, et, dans les toits, des bruits effrayants. Les hommes à pied étaient contraints de se courber; les cavaliers tombaient de leurs chevaux. La

(37) Nous apprenons de Makrizi (pag. 595, 612, 671, 667) que ce prince, qui était fils de Mangoutimour, régnait sur les pays du nord, c'est-à-dire sur la ville de Saraï et la contrée du Kaptchak ou Kiptchak.

population s'imagina que le ciel allait s'affaisser sur la terre. Tous les habitants, hommes et femmes, sortirent dans les rues. La frayeur et la précipitation étaient telles, que les femmes ne prirent pas le temps de voiler leurs visages. Partout régnait un affreux tumulte; partout se faisaient entendre des cris et des hurlements. Des maisons s'écroulèrent; des murailles se fendirent; les minarets des mosquées et des colléges furent renversés; des femmes enceintes, en grand nombre, accouchèrent avant terme. Des vents impétueux s'étant élevés, le Nil déborda, et jeta à la distance d'un jet de flèche les barques qui se trouvaient sur le rivage. Ensuite l'eau se retira, et laissa à sec ces bâtiments, dont les ancres étaient brisées. Le vent entraîna les bateaux qui voguaient au milieu du courant, et les jeta sur la rive. La population éprouva des pertes immenses. Car ceux des habitants que la frayeur chassait de leurs maisons les 582
quittèrent, sans se mettre en peine de ce qu'ils y laissaient. Et des brigands اهل الدعارة pénétrèrent dans ces retraites, et enlevèrent tout ce qui leur plaisait.

Les habitants sortirent du Caire, passèrent, pour la plupart, la nuit en dehors de la porte de la Mer باب البحر, et dressèrent des tentes depuis Boulak jusqu'à Raudah. Peu de maisons, au Caire et à Fostat, restèrent complétement à l'abri de la destruction; plusieurs furent entièrement dégradées. Les barrières زروب placées sur le sommet des maisons s'écroulèrent. Il ne resta pas une maison sur la porte de laquelle on ne vît de la terre, des briques, et autres objets du même genre. Les habitants passèrent la nuit du vendredi dans les *djâmi* et les mosquées, implorant le secours de Dieu, jusqu'au moment de la prière de vendredi.

Des nouvelles, arrivées successivement de la province de Garbiah, annoncèrent que, dans la ville de Sakhâ, toutes les maisons s'étaient écroulées, en sorte qu'aucune n'était restée sur pied, et qu'elles ne présentaient qu'un monceau de décombres; que deux villages du Scharkiah avaient été renversés, et transformés en un monceau de ruines. Suivant des nouvelles que l'on reçut de la ville d'Alexandrie, le phare s'ouvrit, et environ quarante de ses créneaux s'écroulèrent. La mer se souleva, et ses flots, poussés par le vent, atteignirent la porte de la Mer, et jetèrent sur la côte les vaisseaux des Francs. Une bonne partie du rempart fut renversée; et un grand nombre d'hommes perdit la vie. On apprit également que, dans la partie méridionale de l'Égypte, au jour ci-

dessus indiqué, il avait soufflé un vent noir et ténébreux; en sorte que, durant l'espace d'une heure, les hommes ne se voyaient pas les uns les autres. La terre s'agita, puis s'ouvrit, montrant une couche de sable blanc, et, dans d'autres endroits, de sable rouge. Sur plusieurs points, le vent enleva la terre, et laissa à découvert des bâtiments que le sable avait recouverts. La ville de Kous fut renversée. Un homme était occupé à traire une vache. Au moment du tremblement de terre, cet homme fut soulevé, avec le vase محلب qu'il tenait à la main. L'animal fut également enlevé de terre. Et, lorsque la secousse s'apaisa, cet homme se retrouva à la place qu'il avait occupée précédemment, sans qu'il se fût répandu aucune portion du lait contenu dans le vase. Suivant les nouvelles arrivées de la province de Bohairah, la ville de Damanhour-alwahsch avait été complétement ruinée.

Parmi les édifices célèbres qui furent renversés, on compta : 1° la mosquée d'Amrou-ben-Alas, à Fostat. L'émir Selar, le *naïb,* se chargea de la faire rebâtir. 2° la mosquée *Azhar.* L'émir Selar, auquel s'associa l'émir Sonkor-alasar, s'engagea à faire les frais de la reconstruction. 3° La mosquée de *Sâleh,* située en dehors de la porte de Zawilah. Elle fut relevée aux dépens du trésor particulier du Sultan. Et ce fut l'émir Alem-eddin-Sandjar qui fut chargé de présider aux travaux. 4° Le minaret مأذنة du collége Mansouriah. Il fut rebâti sur les revenus du *wakf,* et sous l'inspection de l'émir Seif-eddin-Keherdâs, le *zarrâk* (l'artificier). 5° Le minaret مأذنة de la mosquée appelée *Djami-alfâkihâni.* Des lettres expédiées à Alexandrie ordonnèrent de rebâtir tout ce qui avait été renversé par le tremblement de terre. On vérifia que la partie écroulée du rempart se composait de quarante courtines بدنة et de vingt-sept tours. Le désastre fut bientôt réparé.

583 Suivant ce qu'annonça un courrier de la poste, arrivé de Safad, le jour du tremblement de terre, une grande partie de la citadelle de cette ville avait été renversée. Du côté d'Akka, la mer s'était retirée à la distance d'environ deux parasanges, puis s'était précipitée sur le rivage. Dans plusieurs endroits, on avait aperçu au fond des eaux des quantités considérables de marchandises de tout genre. A Damas, les murailles de la mosquée des Ommiades s'ouvrirent. Le tremblement de terre continua l'espace de cinq *degrés* (38). Mais, durant

(38) Le mot *deredjeh* درجة (*degré*) s'emploie pour désigner *un petit espace de temps, une minute.*

vingt jours, la terre ne cessa d'être dans un état d'agitation. Il périt sous les ruines une quantité incalculable de personnes. On était alors en été. Bientôt après, des vents empoisonnés, d'une chaleur étouffante, soufflèrent, sans interruption, l'espace d'un grand nombre de jours. Au Caire et à Fostat, la population fut longtemps occupée à réparer ce qui avait souffert des dégradations, à rebâtir les édifices renversés.

Les frais de construction augmentèrent considérablement, à raison des nombreuses demandes qui avaient lieu à cet égard. En effet, les deux villes du Caire et de Misr se trouvaient dans une position telle, que tout homme qui les voyait aurait pu croire qu'elles avaient été envahies et ruinées par l'ennemi (39).

On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 666, f. 178 r°) : على مضى خمس درج من نهار الاثنين « Il s'était ecoulé, du lundi, cinq *degrés.* » Ailleurs (man. 667, f. 127 r°) : قبل العصر بنحو خمس درج « Environ cinq *degrés* avant l'*asr* » Plus bas (fol. 130 r°) : كان الوقت قبيل العصر بنحو العشر درج « On se trouvait alors à environ dix *degrés* un peu avant l'*asr.* » Plus loin (f. 174 v°) : بعد طلوع الشمس لخمسة وعشرين درجة « Vingt-cinq *degrés* après le lever du soleil. » Et (*ibid.*) : على نحو ثلاثين درجة من طلوع الشمس « A environ trente *degrés* du lever du soleil. » Dans l'*Histoire* d'Abou'Ssorour (fol. 18 v°) : مكث نحو الدرجتين ومات « Il resta encore environ « deux *degrés,* puis mourut. » Plus bas (fol. 73 r°) : الى بعد العشاء بنحو العشرين درجة « Jusqu'à « environ vingt *degrés* après l'*aschâ.* » Dans l'*Histoire* de Djéberti (t. II, fol. 197 r°) : جلس معه مقدار درجتين « Il s'assit avec lui l'espace de deux *degrés.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (tom. II, fol. 149 v°) : لم يكن الا ساعة يسيرة مقدار خمس درج « Ce ne fut qu'un petit moment, « l'espace de cinq *degrés.* » Ailleurs (fol. 248 r°) : ملك مدينة حلب وقلعتها في خمسة درج « Dans l'espace de cinq *degrés,* il s'empara de la ville et de la citadelle d'Alep. » Ailleurs (tome I, 2[e] part. fol. 129 v°) : الباقي من شروق الشمس ثلاثين درجة « Il ne restait plus que trente *degrés* « jusqu'au lever du soleil. »

(39) « Ce tremblement de terre est également decrit par notre historien, dans sa *Description* « *de l'Égypte* (t. II, man. 798, fol. 239, v°); Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 61, r°) Ebn-Aias « (*Histoire de l'Égypte*, t. I, fol. 126, r° et v°), et un historien anonyme (de mon manuscrit, « fol. 131, r° et v°), donnent sur cet évenement des details circonstanciés. Au reste, il faut ob- « server que ce genre de phénomène a toujours été, en Égypte, d'une extrême rareté. Nowairi « (26[e] partie, man. de Leyde, fol. 118, v°) fait mention, à l'année 597 de l'hégire, d'un trem- « blement de terre qui se fit sentir en Égypte. C'est le même que décrit Abd-allatif, témoin « oculaire. Au rapport de Makrizi (*Solouk*, t. I, pag. 105), l'an 600 de la même ère, un trem- « blement de terre considérable se fit sentir dans la plus grande partie de l'Égypte, la Syrie, le « *Djézirah* (la Mésopotamie), le pays de *Roum*, la Sicile, Chypre, Mausel, l'Irak, et s'étendit « jusqu'à Sebtah, dans la contrée de Magreb. » Huit ans après (page 111), un violent tremble- « ment de terre ébranla l'Égypte, et renversa, dans les deux villes du Caire et de Misr, quantite

On put voir dans cet événement une preuve de la bonté de Dieu à l'égard de ses serviteurs, car ils renoncèrent à une partie des jeux et des désordres auxquels ils s'étaient livrés pendant le temps qu'avait duré la décoration de la ville.

« de maisons. Au rapport de Makrizi (*Solouk*, t. II, man. 673, fol. 367, r°); d'Ahmed-Askalâni (t. II, man. 657, fol. 142; v°), et d'Ebn-Aias (t. I, 2^e^ partie, fol. 102, v°), un tremblement de terre eut lieu en Égypte l'an 828 de l'hegire, et, dix ans après (Makrizi, man. 673, « fol. 241, v°, 422, r°), on éprouva un fléau du même genre, sur lequel Makrizi nous donne « des details assez etendus.

« Qu'il me soit permis, à cette occasion, de repondre à une assertion qu'a emise mon « savant confrère, M. Letronne, dans son *Memoire sur la statue vocale de Memnon* (pages 23 « et suivantes). Il suppose, en rapprochant du texte de Strabon un passage de la chronique « d'Eusèbe, que le colosse de Memnon fut renverse, par l'effet d'un tremblement de terre qui « eut lieu en Egypte, à la cent quatre vingt-huitième olympiade, la seizième annee du règne « d'Auguste, vingt-sept ans avant Jesus-Christ. Ce rapprochement est à coup sûr fort ingenieux. « Toutefois, j'oserai ne pas admettre les consequences qu'en tire l'habile critique. D'abord, et malgré « les explications plausibles que donne M. Letronne, il me paraît bien difficile de supposer que, « quand un colosse est compose d'une matière aussi dure que cette brèche siliceuse, dans laquelle a « été taillé cet immense monolithe, un tremblement de terre ait pu briser par le milieu, et horizontalement, cette enorme masse, renverser la partie superieure, en laissant sur pied les parties « inférieures du corps, ainsi que le trône. Je concevrais parfaitement qu'une secousse violente eût fait tomber la statue tout entière, et que, dans cette horrible chute, le corps eût été rompu en deux portions. Mais une séparation du genre de celle dont il est question ne saurait « guère avoir lieu dans un monolithe, et ne peut se supposer que quand il s'agit d'un monument composé d'assises, qui, offrant des solutions de continuite, peuvent être enlevées de leur place et précipitées à terre par l'effet d'un ébranlement un peu fort, sans que la masse entière s'ecroule.

« En second lieu, est-il bien vrai qu'un tremblement de terre se soit fait sentir à Thèbes, à « l'époque indiquée par mon savant confrère? Eusèbe dit, il est vrai, d'après la version de saint « Jérôme (page 154), *Theba Ægypti ad solum usque dirutæ*, et la version armenienne reproduit « les mêmes details. Mais le chroniqueur n'indique pas que cette catastrophe ait eu lieu par l'effet « d'un tremblement de terre. S'il en avait eté ainsi, il est probable qu'Eusèbe eût exprimé le fait « d'une manière claire et précise; car, parlant de la destruction de la ville de Tralles (*Chronicon Armenum*, p. 256), de douze villes d'Asie (p. 263), de Laodicée, Hiérapolis et Colosse (p. 272), de « trois villes de l'île de Chypre (p. 276), de plusieurs villes de Grèce (p. 380), d'Antioche (p. 282), « de trois villes de Galatie (ib.), de Nicomédie et de Nicée (ib.), il atteste d'une manière expresse « qu'elles furent renversées par des tremblements de terre. Il est à croire que, dans la circonstance « qui nous occupe, Eusèbe n'aurait pas manqué de relater le phénomène terrible qui avait amené « la destruction des édifices de Thèbes. S'il n'en dit rien, c'est que probablement aucun tremblement de terre ne se fit sentir, à cette époque, dans la haute Égypte. On peut supposer, d'après « les expressions dont se sert Eusèbe, que la ville moderne de Thèbes, soit par suite d'une « révolte de ses habitants, ou de l'incursion d'un ennemi étranger, avait éprouvé une ruine totale. C'est ainsi que, suivant l'assertion du même Eusèbe (p. 362), deux villes de la Thébaïde,

Quelques-uns même abandonnèrent tout à fait ce genre d'amusements, attendu que des nouvelles nombreuses qui arrivaient successivement du pays des Francs et des autres contrées du globe attestèrent les ravages causés par le tremblement de terre. Parmi les circonstances singulières qui accompagnèrent cette catastrophe, nous citerons le trait suivant. L'emir Bibars, le *djaschenkir*, faisant travailler, pour réparer les dégâts qu'avait éprouvés la mosquée de Hâkem, on trouva, dans un des piliers du minaret, une main humaine accompagnée

« Busiris et Coptos, s'étant révoltées contre les Romains, furent renversées de fond en comble. « Ou bien on peut admettre que plusieurs des monuments de Thèbes, mines par le temps, s'écroulèrent à l'époque indiquée par Eusèbe.

« Si le colosse de Memnon avait été détruit par l'effet d'un tremblement de terre si voisin du « voyage de Strabon en Égypte, ce géographe, en parlant de cette catastrophe, n'aurait pas employé « cette expression dubitative : ὥς φασι, *comme on dit*, il aurait parlé d'une manière affirmative : « car le fait lui aurait été certifié par des témoins oculaires de cet événement. Et leur déposition « ne lui aurait pas permis de conserver, à cet égard, la moindre incertitude. D'ailleurs, si la catastrophe avait été d'une date si récente, les parties supérieures du colosse auraient jonché le « sol d'immenses débris, qui n'auraient pas manqué de frapper les yeux de Strabon, et dont il « aurait parlé d'une manière expresse. Or, il ne dit pas un mot de l'existence de ces ruines. Il « est donc probable que ces masses énormes avaient disparu depuis longtemps. Et, ce qui achève « de prouver le fait, c'est qu'au moment où on s'occupa de rétablir le colosse, on n'employa pas « les parties qui lui avaient appartenu précédemment; mais qu'on se servit de pièces de grès qui « n'offrent aucun rapport avec la matière dont se composent les parties inférieures de la statue. « Si Strabon a employé l'expression σεισμοῦ γενηθέντος, ὥς φασι, *par l'effet, dit-on, d'un tremblement de terre*, il a probablement voulu faire allusion à quelque événement de ce genre, d'une « date inconnue, par lequel certaines personnes prétendaient expliquer la destruction violente « d'un pareil monolithe. Enfin, si, du temps d'Adrien, une croyance universelle, en Égypte, « attribuait à Cambyse la mutilation du colosse de Memnon, cette tradition ne prouve pas, il est « vrai, d'une manière infaillible, la réalité du fait; mais du moins elle atteste que l'événement « n'avait pas eu lieu à une époque si rapprochée, et par suite d'un affreux tremblement de terre; « car de semblables catastrophes laissent dans la mémoire des hommes des traces ineffaçables, et « le souvenir s'en perpétue dans la suite des âges.

« Pour résumer, en deux mots, mon opinion, je ne crois pas, malgré la conjecture rapportée « par Strabon, que la ruine du colosse de Memnon ait été causée par un tremblement de terre. « Je pense qu'une main ennemie, soit celle de Cambyse, soit celle de quelque conquérant non « moins barbare, avait, à une époque reculée, et par de longs efforts, mutilé ce vaste monolithe; « que les parties supérieures tombées sur le sol avaient été brisées péniblement, et transportées « au loin, pour être employées en guise de matériaux. Que la statue étant brisée par le milieu, « une secousse de tremblement de terre ait fait glisser à terre la partie supérieure de cette masse, « le fait, à coup sûr, n'aurait rien d'impossible; mais je ne puis admettre que cette chute, que « cette destruction aient eu lieu à une époque aussi récente que le règne d'Auguste. »

de son poignet, et enveloppée dans des bandes de coton sur lesquelles étaient tracées des lignes d'une écriture inconnue. La main était encore fraîche. On déterra ces objets. Parmi les édifices que les secousses renversèrent, se trouvait la maison d'un fabricant de briques. Les poutres s'étant croisées تصلبت au-dessus de la tête de cet homme, il resta en vie. Il avait auprès de lui une cruche de lait dont il se nourrit durant plusieurs jours. Lorsqu'on le tira de dessous les ruines, il était encore vivant, et n'avait éprouvé aucun mal.

Cette année, l'émir Sonkor-schah-Mansouri fut nommé *naïb* de Safad, en remplacement de Bedkhas, qui reçut en dédommagement le rang d'émir en Égypte. Kandjak (Kabdjak) fut transféré du gouvernement نيابة de Schaubak à celui de Hamah, comme successeur de Melik-Adel-Ketboga, qui venait de mourir. Belbân, le *djoukendar*, prit possession du gouvernement نيابة de Hems, qui était vacant par la mort de Seif-eddin-Albeki. Mais, ayant ensuite donné sa démission, il fut remplacé par Izz-eddin-Aibek-Hamawi, auquel succéda, dans le gouvernement de la citadelle de Damas, Bibars-Talawi. La crue du Nil s'éleva à dix-huit coudées.

Cette année, dans la ville de Nabolos (Naplouse), les Hanbalis, suivant leur usage, commencèrent le jeûne avec toute la précaution possible باحتياط. Tandis que les Schaféis et autres laissèrent finir le mois de Schaban, puis se livrèrent au jeûne, les Hanbalis, au bout de trente jours, rompirent le jeûne, célébrèrent la fête, et firent la prière en usage dans cette solennité, et cela sans
584 avoir vu la nouvelle lune. Les Schaféis, ainsi que la masse des habitants, jeûnèrent ce jour-là; le lendemain matin, ils rompirent le jeûne, célébrèrent la fête, et firent la prière usitée en cette circonstance. Le *naïb* de la Syrie réprimanda le gouverneur de Nabolos, et lui demanda comment la population n'avait pu s'entendre pour choisir un jour unique; il ajouta qu'un pareil événement n'avait jamais eu lieu.

Chez les habitants de la ville de Grenade, en Espagne, il arriva que le jeûne du mois de Ramadan dura seulement vingt-six jours, attendu que, pendant plusieurs mois, avant celui de Ramadan, le ciel avait été couvert de nuages épais. La nuit du vingt-septième jour, on monta au minaret مادنة pour l'illuminer, suivant l'usage; dans ce moment, les nuages se dissipèrent, et laissèrent voir la nouvelle lune. On rompit aussitôt le jeûne.

Cette année vit mourir, entre autres personnages marquants, 1° Borhan-eddin-

Ibrahim-ben-Fallah-Ebn-Mohammed-ben-Hatem-Sekenderi (natif d'Alexandrie, le schaféi. Il mourut à Damas le vingt-quatrième jour de Schewal. Il était né dans la ville d'Alexandrie, l'an 636. Il était célèbre pour sa science, ainsi que par sa piété. Il avait rempli la place de *naïb* (substitut) du *khatib* (prédicateur) de la mosquée des Ommiades, à Damas. Il exerça, dans la même ville, les fonctions de juge et de professeur, et s'y rendit longtemps utile. 2° Kemâl-eddin-Ahmed-ben-Abi'lfatah-ben-Mahmoud-ben-Abi'lwahsch-Asad-ben-Salamah-ben-Souleiman-ben-Fatian, plus connu sous le nom d'*Ebn-Elattar*. C'était un des *kâtib-adderdj*, كاتب الدرج. Il mourut dans cette ville le vingt-quatrième jour du mois de Dhou'lkadah. Il était né l'an 626. Il se livrait avec assiduité à la lecture du Coran, aimait à entendre disserter sur les traditions musulmanes, et en donnait lui-même des leçons. C'était un homme important, d'un grand mérite, qui avait également écrit en vers et en prose. Durant quarante années consécutives, il écrivit sur les rôles الدرج (40). 3° le scheikh

(40) Le mot دَرْج *derdj* qui fait au pluriel دروج, désigne *une feuille de papier.* On lit dans le *Diwân-alinschâ* (man. 1573, fol. 109 v°) : المراد بالدرج فى العرف العام الورق المستطيل المركب من عدّة اوصال « Dans le langage usuel, on entend, par le mot *derdj*, un papier allongé, formé de « plusieurs pièces réunies. » Dans les *Mille et une nuits* (t. I, p. 58) : تاخذ درجا من الورق « Tu « prendras une feuille de papier. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 671, fol. 3 r°) : اخذ درجا من الكاغذ « Il prit une feuille de papier. » Plus loin (fol. 138 r°) : يخرج من كمه درجا احضر اليه من ديوان الانشاء « Il tirait de sa manche un papier qui lui avait été envoyé de la « chancellerie. » Ailleurs (man. 663, fol. 61 v°) : اقام يكتب الدرج اربعين سنة « Il écrivit sur les « rôles l'espace de quarante ans. » Dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaibah (f. 127 v°) : استدعى دواة ودرجا « Il se fit apporter un écritoire et une feuille de papier. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 247 v°) : معه درج بخط ابيه فيه وصية « Il avait avec « lui une feuille transcrite de la main de son père et offrant un testament. » Ailleurs (man. 682, fol. 581 v°) : جعل الدفاتر.. من الجلود... وترك الدروج « Il forma les registres de peaux, et « abandonna l'usage des *derdj* (rôles). » Dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* (t. II, m. 140, p. 83) : امران يوخذ درج كبير ورق كمثل السجل ويطوى بلا كتابة « Il ordonna que l'on prît « un grand papier, formé d'une feuille, qui ressemblait à un registre, et qu'on le pliât sans y rien « écrire. » Dans la *Vie de Bibars* de Nowairi (fol. 35 r°) : الموقع كتب عن يمين الدرج ما مثاله « Le *mouvakki* (secrétaire) écrivit, à la droite du rôle, les mots suivants. » Plus bas (f. 40 v°) : يخرج علايم على دروج بيض يكتب عليها « Il faisait appliquer des apostilles sur des feuilles « blanches sur lesquelles il écrivait. » Dans l'*Histoire de Beirout* (man. 821, fol. 41 r°) : كتب... درج يحتوى على الاقلام السبعة « Il copia une feuille qui présentait les sept genres d'écriture. » Dans l'*Ouvrage biographique* de Taki-eddin-Fâsi (العقد الثمين) (tom. III, fol. 15 v°) : كان معه

Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Borhan-eddin-ben-Ibrahim-ben-Misar-Djabari. Il mourut au Caire. 4° L'émir Fâris-eddin-Albeki *assâki* (l'échanson), l'un des mamlouks de Melik-Dâher-Bibars. Il fut promu à différents emplois, jusqu'à

درج وفيه خطوط الايمّه الكبار « Il avait avec lui un rôle qui offrait l'écriture des principaux imams. » Ailleurs (f. 102 v°) : كتب له الدرج « Il écrivit pour lui la feuille. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Ayas (tome I, première partie, fol. 6 recto) : صوّرت للرشيد صورة الدنيا كلها فى درج On traça, pour Raschid, la figure du monde entier, sur une feuille de papier. » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 104 v°) : معه درج طويل فيه نحو عشرين زجلا « Il avait avec lui un long rôle, sur lequel étaient écrits environ vingt vers du genre appelé *zedjl.* » Dans le *Diwân-alinschâ* (man. 1573, fol. 188 r°) : يبدا بكتابة الطرّة فى اول الدرج « Il commençait par écrire le *torrah* en tête du rôle. » On lit dans l'ouvrage que je viens de citer (f. 11 r°) : اما كتّام السرّ بغزة وسيس وثغر الاسكندرية والكرك فلا يعبر عنهم الا بكتّاب الدرج « Quant aux secrétaires « de la chancellerie secrète à Gazah, à Sis, dans la place d'Alexandrie et à Karak, on ne les désigne que par le titre de *kouttab-adderdj.* » Ailleurs (f. 109 r°) : كتّاب الدرج هم دون كتّاب الدست فى الرتبة « Les *kâtib-adderdj* sont, pour le rang, au-dessous des *kâtib-addest.* » Plus bas (*ibid.* v°) : كتّاب الدرج جعل ذلك علما عليهم لغالب كتابتهم فى درج الورق الخزاينى « Les *kâtib-adderdj* (écrivains des rôles) ont reçu ce nom parce que, la plupart du temps, ils écrivent sur les rôles du papier du trésor. » Ailleurs (f. 118 r° et v°) : كتّاب الدرج هم دون كتّاب الدست فى الرتبة وغالبا يكونوا من اولاد كتّاب الدست حين ابتدايهم وهم قاصرين على كتابة ما يعيّنه عليهم كاتم السرّ من خلاص الحقوق وصغار التواقيع والمراسيم واوراق الطريق والجواز والمسطرات والمسودات ونحو ذلك وهولا يجوزان يطلق عليهم كتّاب الانشاء لانهم يكتبون ما ينشاء من المكاتبات بالديوان « Les *kâtib-adderdj* sont, pour le rang, au-dessous des *kâtib-addest.* « Ce sont, pour la plupart, des enfants du *kâtib-addest,* qui débutent dans la carrière. Ils se bornent « à écrire ce que leur indique le *kâtim-assirr* (secrétaire de la chancellerie secrète), concernant le « montant des taxes, les petits rescrits, les diplômes, les feuilles de route, les permissions, les « copies, les brouillons, et autres objets du même genre. On pourrait les désigner, en général, par « le nom de *kâtib-alinschâ,* attendu qu'ils copient tous les actes émanés du bureau de la chancellerie. » Dans la *Vie de Bibars* (man. 803, fol. 31 r°) : صار له كاتب درج « Il était son *kâtib-adderdj.* » Dans l'*Histoire* de Nowairi (26e partie, man. de Leyde, fol. 116 v°) : صار من كتّاب الدروج « Il fut mis au nombre des *kâtib-adderdj.* » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (manuscr. 666, fol. 25 v°) : موقّع الدرج بالديار المصرية « Le *mouvakki-adderdj* (écrivain du rôle) en Égypte. » L'auteur du *Diwan-alinschâ,* parlant de l'étymologie de ce mot (f. 134 v°), s'exprime ainsi : قال بن حاجب النعمان فى ذخيرة الكتّاب هو فى الاصل اسم للفعل اخذا من درجت الكتاب أدرجه درجا اذا اسرعت فيه وادرجه ادراجا اذا اتخذته على مطاويه « Au rapport de Ben-Hâdjib-« Noman, dans l'ouvrage intitulé le *Trésor des écrivains,* le terme *derdj* était, dans l'origine, un « nom d'action, dérivé de l'expression درجت فى الكتاب, c'est-à-dire *j'ai écrit rapidement le*

ce qu'il fût au nombre des émirs d'Égypte. Ayant été mis en prison, il dut sa liberté à Melik-Mansour-Kelaoun, qui lui conféra le grade d'émir, puis le nomma *naïb* de Safad. Il occupa ce poste l'espace de dix ans. Il prit la fuite, avec Kandjak (Kabdjak), et alla chercher un asile auprès de Gazan, dont il épousa la sœur. Il accompagna ce prince dans son expédition; ensuite il se rendit auprès du Sultan, qui le choisit pour *naïb* (de Hems). Il mourut dans cette ville le mardi huitième jour du mois de Dou'lkadah. C'était un homme d'une belle figure, qui ne s'asseyait jamais sans avoir chaussé des bottines. Lorsqu'il montait à cheval, ou qu'il en descendait, son *djemdâr* portait son *schâsch* (la mousseline de son turban). Au moment où il voulait remonter, il roulait cette mousseline, en une seule fois, au hasard, puis se mettait en selle. Et jamais il ne roulait deux fois le *schâsch* autour de sa tête. 5° Izz-eddin-Aidemur, *naïb* (vice-roi) de la Syrie, reçut la couronne du martyre dans le combat de Schakhab. C'était un homme extrêmement plaisant, qui a donné

*livre;* ou bien de ادرج, c'est-à-dire *il a plié le livre.* » Cette seconde étymologie me paraît la plus naturelle.

De là s'est formé le mot مدرج ou مدرجة, qui fait au pluriel مدارج, et désigne *un papier plié, un volume.* On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, f. 51 v°) : يجعل ما يكتب فيه صحفا مدرجة « Ce que l'on y écrivait formait des livres pliés. « Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, fol. 91 v°) : داخل الكتاب مدرجة مصبوغة مكتوبة بفضة « En dedans du livre était « un papier peint écrit en lettres d'argent. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 726, fol. 191 v°) : قرأت في مدرج... فيه تعاليق من الحوادث « J'ai lu dans un livre qui contenait plusieurs recits d'évé-« nements. » Dans l'*Histoire des médecins* d'Ebn-Abi-Osaïbah (f. 158 v°) : لم يكن يفارق المدارج والنسخ « Il ne quittait pas les volumes et les copies. » Ailleurs (f. 78 v°) : وجد في خزانة بختيشوع مدرج فيه عمل بخط كاتب جبريل « On trouva, dans la bibliothèque de Bakhtieschou un volume « écrit de la main du secrétaire de Gabriel. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. I, man. 797, fol. 367 r°) : تسلم كل من المستخدمين المدارج باسماء من شرف « Chacun des em-« ployés recevait une feuille contenant les noms de ceux qui avaient été honorés. » Ailleurs (fol. 375 r°) : يخرج من كمه مدرجا قد احضر اليه من ديوان الانشاء « Il tirait de sa manche une « feuille qui lui avait été apportée du bureau de la chancellerie. » Et enfin (fol. 391 r°) : كل منهم على حكم المدارج التي وصلت اليه « Chacun était placé suivant les feuilles qui lui avaient été « expédiées. » Dans l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* (tom. II, p. 185) : كتبوا مدرجا بانه لا يصلح لهذا « Ils écrivirent un acte portant qu'il n'était pas digne de cette place. » Ailleurs (pag. 367) : كتب مدرجا ياخذ فيه خطوط الجماعة « Il écrivit un acte qu'il faisait souscrire par la « multitude. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, f. 201 v°) : كاتب المدرج الشريف « L'écrivain de l'acte auguste. »

son nom au petit marché *Izzi* سويقة عزى, situé hors du Caire. 6° l'émir Aide-
585 mur-Schemsi-Kaschschâsch. Il avait gouverné les deux provinces de Scharkiah et de Garbiah. Il était extrêmement redouté. Lorsqu'il punissait les malfaiteurs, il leur infligeait des châtiments affreux. Voici un de ces supplices : Par son ordre, on plantait en terre un pieu, dont la partie pointue se trouvait en haut. A côté, on plaçait un mât fort élevé, auquel on suspendait le criminel ; puis on le laissait descendre, et il tombait sur le pieu, qui pénétrait dans son corps, et sortait par le ventre. Durant le gouvernement de cet émir, aucun *fellâh*, dans les provinces de Scharkiah et de Garbiah, n'osait porter un *Mizar* (41) ميزر noir, ni monter à cheval, ni se ceindre d'une épée, ni porter un bâton orné de fer. Il fit, dans les deux provinces, élever des chaussées, et creuser des canaux ; et tous ces ouvrages furent parfaitement exécutés. Il construisit, entre Mahallah-Sendefa et le canton de Semenhoud, une levée qui porte le nom de

(41) Le mot *mizar* ميزر désigne *une pièce d'étoffe de laine que l'on roule autour du turban, ou dont on enveloppe ses épaules.* On lit dans la *Biographie du XI*[e] *siècle de l'hégire* (manuscr. p. 90) : كان يتعمم بالصوف لذى يقال له الميزر « Il portait, pour turban, une pièce de laine, appelée « mizar. » Plus loin (p. 157) : ميزر من الصوف على راسه على عادة آل عثمان فيما يلبسون عند موت واحد منهم « Il portait sur sa tête un *mizar* de laine, suivant l'usage des princes de la « race d'Othman, qui adoptent ce genre de costume, à la mort d'un membre de leur famille. » Dans les *Mille et une nuits* (tom. I, pag. 581) : على راسه ميزر من صوف « Sa tête était couverte d'un « *mizar* de laine. » Ailleurs (tom. II, p. 435) : عممته بالميزر « Elle lui couvrit la tête d'un *mizar*. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 184 r°) : على راسه ميزر صوف « Sur sa tête était « un *mizar* de laine. » Ailleurs (man. 666, fol. 163 r°) : اعتم على راسه بميزر صوف « Il se coiffa la « tête d'un *mizar* de laine. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 6 r°) : على راسه ميزر اسود « Sur sa tête était un *mizar* noir. » Ailleurs (f. 90 r°) : راى النبي ... متعمما بميزر ابيض « Il vit le Prophète qui était coiffé d'un *mizar* blanc. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, f. 279 v°) : على راسه ميزر صوف « Sur sa tête était un *mizar* de laine. » Dans le *Fâkihat-alkholafah* d'Ebn-Arabschah (p. 187) : على راسه ميزر ثمين « Sa tête était couverte d'un « *mizar* précieux. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, f. 95 v°) : على كتفه ميزر صوف يسدل « Sur son épaule était un *mizar* de laine qui pendait. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. I, 2[e] partie, f. 87 v°) : على كتفه ميزر صوف تردا « Sur son épaule était un *mizar* de laine « qui l'enveloppait. » Et (fol. 90 r°) : على راسه ميزر ابيض « Sur sa tête était un *mizar* blanc. »

Chez des auteurs plus anciens, le mot ميزر est pris dans le sens de *ceinture*. On lit dans le *Kitâb-alagâni* (tom. II, f. 328 v°) : ما علم امكم من حل ميزرها « Votre mère ne sait pas quel homme a « délié sa ceinture. » On voit que cette expression répond à celle de Catulle (*Carmen* II, p. 4) : *Quod zonam solvit diù ligatam.*

*Schakafi*, الشقفى. Longtemps après que cet émir eut obtenu la palme du martyre, il apparut, durant le jour, au kadi de Mahallah, et lui dit : Dieu m'a fait grâce, et m'a pardonné, en récompense de ce que j'ai construit la chaussée de Schakafi. Ayant été atteint de paralysie, il s'était démis de son gouvernement, et confiné dans sa maison. A l'époque de l'expédition de Schakhab, il se mit en marche, porté dans une litière. Au moment du combat, il se revêtit de son armure, et monta à cheval, quoiqu'il fût en proie à des douleurs violentes. Comme on lui représentait qu'il n'était pas en état de combattre, il répondit : « J'attendais un pareil jour; par quel autre moyen Kaschschâsch pourrait-il « échapper à la juste sévérité de son Dieu ? » Il se précipita sur l'ennemi, combattit avec intrépidité, et périt dans l'action. On remarqua sur son corps six blessures. 7° L'émir Hosâm-eddin-Oulia-ben-Karaman, l'un des émirs dâheris. Frère de la sœur de Karaman, il avait reçu le nom d'*Ebn-Karaman* (fils de Karaman). C'était un homme plein de bravoure. 8° L'émir Izz-eddin-Aïbek, l'*ostadâr*. 9° L'émir Izz-eddin-Aïdemur-Raffâ-Mansouri. 10° L'émir Djemâl-eddin-Akousch-Schemsi, le *hâdjib*. 11° L'émir Seïf-eddin-Behadur-Rakâdji, l'un des émirs de Hamah. 12° Salâh-eddin, fils de Kâmel. 13° Alâ-eddin-ben-Djâki. 14° Le scheïkh Nedjm-eddin-Aïoub-Kurdi (le Curde). Il s'était rendu à Damas l'an 687, accompagné d'un nombre de Curdes. Là, il obtint, de la part des émirs, la plus haute vénération (42). Ils lui offrirent des présents, qu'il dis-

(42) Le verbe أعتقد, qui signifie proprement *croire*, désigne ensuite *croire au mérite, à la sainteté d'un homme, avoir pour lui de la considération, de la vénération*. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (f. 256 v°) : كان يعتقده فى علمه ودينه « Il le vénérait pour sa science et sa religion. » Ailleurs (f. 193 v°) : كان للناس فيه اعتقاد عظيم « La population avait pour lui une grande véné- « ration. » Plus bas (fol. 194 r°) : كان لهم فيه اعتقاد حسن « Ils avaient pour lui une véritable vé- « nération. » Et (f. 195 r°) : كان كثير الاقبال عليه حسن الاعتقاد فيه « Il avait pour lui de grands « égards, et une grande vénération. » Dans le *Solouk* de Makrizi (tom. II, f. 133 v°) : الفقير المعتقد « Le fakir vénéré. » Ailleurs (f. 190 v°) : احد من الفقراء المعتقدين « L'un des fakirs vénérés. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 21 v°) : الشيخ المعتقد « Le scheïkh révéré. » Et (*ibid.*) : لهم فيه اعتقاد « Ils avaient pour lui de la vénération. » Ailleurs (man. 666, f. 55 r°) : المعتقد عبد الله الجبرتى « L'homme révéré, Abd-allah-Djéberti. » Plus bas (f. 171 v°) : للناس فيه محبة واعتقاد « Tout le monde avait ponr lui de l'attachement et de la vénération. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. I, f. 176 r°) : كان يعتقد فيه الخير « Il révérait en lui la vertu. » Dans la *Vie de Melik-Saïd* de Nowaïri (f. 99 r°) : كان حسن الاعتقاد فى الفقراء والصالحين « Il était plein

tribuait en aumônes. Ayant fait le voyage du Caire, il suivit le Sultan dans son expédition, et combattit dans la journée de Schakhab, où il perdit la vie. 15° L'émir Schems-eddin-Sonkor-Schemsi, le *hadjib*. 16° Sonkor-Kafiri, l'un des émirs. 17° Sonkor-schah, *ostadâr* de Djalik. 18° Hosâm-eddin-Ali-ben-Bakhil, l'un des *émirs de dix*. 19° Lâdjin-Roumi-Mansouri, *ostadâr* de Melik-Mansour-Kelaoun, et plus connu sous le nom de *Hosâm l'ostadâr*. C'était un homme religieux, vertueux, actif, qui avait pris des leçons sur la science des traditions. 20° Melik-Adel-Ketboga mourut dans la ville de Hamah, le vendredi jour de la fête des victimes عيد الاضحى. Il était dans l'âge viril. C'était un
586 homme religieux, bon, qui avait le teint brun, une petite taille, une voix grêle, un cou court. Il était brave, irréprochable dans ses sentiments, humble. Il tirait son origine de la nation des Mongols. Sa maladie fut longue; et il tomba dans une telle prostration de force, qu'il ne pouvait plus remuer les pieds ni les mains. Il laissa plusieurs enfants. Il eut pour successeur l'émir Seïf-eddin-Kandjak (Kabdjak) Mansouri, qui fut transféré du gouvernement de Schaubak à celui de Hamah. 21° Le *scheïkh* Taki-eddin-Mohammed-ben-Medjd-eddin-Ali-ben-Wahab-ben-Mouti-ben-Abi'ttâah-Kaschiri-Manfalouti, plus connu sous le nom d'*Ebn-Dakik-alid* ابن دقيق العيد. Il mourut le vendredi onzième jour du mois de Safar, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il exerçait

« de vénération pour les fakirs et les hommes vertueux. » Dans la *Biographie du XI° siècle* (p. 433) كان معتقد اهل مصرفى وقته « Il était, dans son temps, l'objet de la vénération des habitants de « l'Égypte. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djeberti (tom. II, f. 158 v°): كان مشهورا معتقدا عند العوام « Il était célèbre et vénéré auprès du peuple. » Et (f. 159 v°): يعتقدها الناس والنساء « Il était « vénéré des hommes et des femmes. »

Le mot اعتقاد a passé dans la langue persane avec la même signification. On lit dans l'*Anvari-Sohaïli* (fol. 180 v°): مردم بغداذ روى اعتقاد بدان عزيز باز كشت كردندى « Les habitants de « Bagdad tournaient vers cet homme honorable le visage de la vénération. » Plus loin (fol. 181 r°): اعتقاد مردم درحق وى بفساد انجامد « La vénération des hommes, à son sujet, aboutira au « désordre. »

Le mot عقيدة, qui signifie *foi, croyance*, désigne ensuite *la croyance que l'on a au mérite d'un homme, la considération, la vénération*. On lit dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. I, f. 194 r°): لاهل مصر فيه عقيدة كبيرة « Les habitants de l'Égypte professent pour lui une haute vénération. » Ailleurs (f. 197 v°): له عقيدة فى علم الكلام « Il jouissait d'une grande vénération, sous le rapport « de la science de la théologie. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 4 r°): صار له فيه العقيدة العظيمة « Il avait pour lui une extrême vénération. » Les mêmes mots se retrouvent fol. 21 v°.

alors les fonctions de *kadi-alkodat*. Il était né le vingt-cinquième jour du mois de Schaban, l'an 625.

L'année suivante, les émirs s'occupèrent activement (43) de relever les ruines qu'avait causées dans les mosquées le tremblement de terre ; et ils dépensèrent, AN 703
pour ces travaux, des sommes considérables. L'émir Burlughi-Aschrafi, arrivant du Hedjaz, se plaignit du peu de considération qu'inspiraient les deux schérifs Abou'lghaib et Otaifah, et des exactions nombreuses, exercées par les Nègres, العبيد, à l'égard des hommes qui étaient en retraite à la Mecque. On tira de prison les deux schérifs Homaidah et Romaïthah, et on les amena à l'audience du Sultan, qui les gratifia de bonnets كلفتان d'étoffe d'or, زركش. Homaidah ne consentit à porter ces ornements qu'après une longue résistance, et lorsqu'on l'eut menacé de le renvoyer en prison. Les deux schérifs prirent place au-dessus de tous les émirs ; après quoi ils allèrent occuper les logements qui leur étaient destinés, et où on leur offrit tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Les émirs leur firent des présents ; et on leur assigna des pensions, des rations journalières et des vêtements. Tous deux montèrent à cheval, en compagnie du Sultan, et se rendirent au Meïdan, où Homaidah joua à la paume avec ce prince. Cette année, les troupes partirent du Caire pour aller faire une invasion dans la contrée dont Sis est la capitale. Elles étaient commandées par l'émir Bedr-eddin-Bektâsch, *émir-silah*, qui était accompagné de l'émir Alem-eddin-Sandjar-Sawâni, et de l'émir Schems-eddin-Sonkorschah-Mansouri, avec leur suite. Des lettres, expédiées vers les villes de Tarabolos, de Hamah, de Safad et Alep, prescrivirent que les troupes de ces places se missent en marche pour la même destination. L'émir Bedr-eddin-Bektâsch arriva à Damas le douzième jour du mois de Ramadan, et en repartit à la tête des troupes de Damas. Il se

(43) Le verbe نَدَبَ à la 8[e] forme, signifie *s'évertuer, s'occuper d'une chose avec zèle, avec ardeur.* On lit dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. II, f. 76 v°) : انتدب الشعراء للعمل فيه « Les poëtes « s'évertuèrent à écrire sur lui. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (f. 249 r°) : هو أول من انتدب... في علم الشروط « Il fut le premier qui s'adonna sérieusement à la science de la rédaction des actes « de propriété. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 726, f. 193 r°) : انتدب لطلب ثار ابيه « Il s'occupa, avec ardeur, à chercher les moyens de venger la mort de son père. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (tom. III, f. 55 r°) : انتدب للنميمة « Il se livra avec ardeur à la calomnie. » Dans la *Biographie du XI[e] siècle* (pag. 219) : كان ينتدب الاوقاف (للاوقاف) فيعمرها « Il s'occupait sérieusement des *wakf*, et les faisait réparer. »

dirigea vers Alep, où il fut joint par les corps d'armée des différentes villes. Étant tombé malade, il s'arrêta dans la ville d'Alep, et son fils prit le commandement des troupes.

Les musulmans brûlèrent les moissons du territoire de Sis, détruisirent les villages, et firent prisonniers les habitants. Ils mirent le siége devant Tell-Hamdoun. Une partie considérable de la population du pays s'était cantonnée dans la citadelle de cette ville. Après de vives attaques, la place fut prise par capitulation. Et, parmi les prisonniers, se trouvèrent six princes de la contrée.
587 Le *Takafour*, roi de Sis, fut affligé de cet événement, et résolut de nuire à ces princes, pour les punir d'avoir rendu par capitulation la citadelle de Tell-Hamdoun. Il écrivit au *naïb* d'Alep, et lui fit dire que les princes des forteresses étaient ceux qui refusaient de payer l'impôt. Il demandait qu'on ne rendît la liberté à aucun d'entre eux; car, ajoutait-il, je n'ai auprès de moi, excepté eux, personne qui puisse payer les contributions; le *naïb* ordonna de mettre à mort ces officiers. Cinq eurent la tête tranchée. Le dernier, qui était le gouverneur de la forteresse de *Hamiah*, قلعة الحمية, embrassa l'islamisme. Une lettre enjoignit aux troupes de rebrousser chemin. Un courrier de la poste annonça la mort de l'émir Izz-eddin-Aibek-Hamawi, *naïb* de Hems. Belbân, le *djoukendâr*, *naïb* de la citadelle de Damas, reçut l'ordre de passer au gouvernement de Hems. Il se mit en marche pour cette ville le dix-huitième jour du mois de Djoumadâ-premier, et eut pour successeur, dans le commandement de la citadelle de Damas, Behadur-Sandjari. Cette année, la mortalité régna en Syrie sur les chevaux. A Alep et à Damas, il périt environ quatre-vingt mille de ces animaux. La maladie se propagea parmi les chevaux de l'Égypte, et en enleva un grand nombre. Les provinces du *Sâhel* furent dévastées par une immense quantité de sauterelles. En Égypte, par suite de la faible crue du Nil, les prix des grains éprouvèrent une augmentation notable. L'*ardeb* de froment s'éleva à quarante dirhems; mais bientôt une baisse eut lieu, et la même mesure ne se vendit plus que vingt-cinq dirhems.

Sur ces entrefaites, l'émir Bedr-eddin-Djengheli, fils de Schems-eddin-Albaba, l'un des commandants tatars, se mit en marche pour se rendre à la cour du Sultan, accompagné de sa famille et des personnes de sa suite. Dès qu'un courrier de la poste eut appris son départ, le *naïb* d'Alep, en vertu des lettres du Sultan, sortit à la rencontre de cet émir, et le combla de témoignages d'hon-

neur. Le *naib* de Damas alla également le recevoir, et fit avec lui son entrée dans cette ville, le vingt-neuvième jour du mois de Dhou'lkadah. Sur toute la route, on disposait pour lui des provisions. Lorsqu'il fut près du Caire, l'émir Bibars, le *djâschenkir*, sortit au-devant de lui, accompagné des émirs, et le fit monter avec lui à la citadelle. Le troisième jour du mois de Dhou'lhidjah, Djengheli baisa la terre devant le Sultan, et on lui assigna pour demeure une maison située dans l'enceinte du château de la Montagne. L'émir Behâ-eddin-Karakousch-Dâheri ayant été envoyé à Safad, avec le rang d'*émir*, son grade, qui était celui d'*émir de tablkhânah*, fut conféré à Djengheli, auquel on assigna une augmentation de revenu s'élevant à cent mille dirhems; ensuite il fut promu au rang d'*émir de cent*. Emir-Ali, un de ses compagnons, fut nommé *émir de dix;* et Nirouz, qui était également de sa suite, reçut un commandement de mille hommes. Les émirs s'empressèrent d'envoyer des présents à Djengheli.

Cette année, on vit arriver un ambassadeur envoyé par le roi des Francs, le roi d'Aragon, le Barcelonais. Il apportait des présents magnifiques destinés pour le Sultan, ainsi que pour les émirs, et venait demander l'ouverture des églises des chrétiens. Sa requête ayant été reçue favorablement, on ouvrit l'église
des Jacobites, située dans la rue de Zawilah, et l'église des Melkites, placée 588
dans le quartier des fabricants d'arbalètes, البندقانيين. On fit à cette demande une réponse dont on chargea Fakhr-eddin-Othman, *ostadâr* de l'émir Izz-eddin-Afram. Cet envoyé emprunta une somme d'environ soixante mille dirhems, et déploya un luxe extraordinaire. Au moment du départ, les ambassadeurs remirent au Sultan une lettre écrite par leur roi, et dans laquelle il réclamait la liberté d'un des prisonniers faits dans l'île d'Arwad. Cet homme fut élargi, et partit avec les ambassadeurs. Il était déjà arrivé à Alexandrie, lorsqu'un prisonnier s'adressa au Sultan, et lui fit dire: « Cet homme, auquel « vous avez rendu la liberté, est fils d'un puissant monarque; si vous aviez « demandé pour sa rançon un vaisseau rempli d'or, on vous l'eût donné. » On expédia aussitôt l'ordre de ramener le prisonnier, auquel on fit rebrousser chemin, et qui fut mis, comme auparavant, dans les fers.

Les ambassadeurs se mirent en mer. Lorsqu'ils furent à quelque distance de la ville d'Alexandrie, ils firent descendre dans un esquif l'émir Fakhr-eddin-Othman, et lui signifièrent qu'il eût à revenir sur ses pas. Et ils retinrent tout

ce qui lui appartenait. Le vent l'ayant jeté sur la côte d'Alexandrie, on le conduisit à Misr, où il se plaignit auprès des émirs, en disant que tout ce qui lui avait été enlevé avait été emprunté par lui ; mais personne n'eut égard à sa réclamation. Des lettres adressées aux autorités d'Alexandrie leur enjoignirent de faire arrêter tous les Francs qui arriveraient de Barcelonne.

A cette même époque, on acheva la construction du collége Nâseriah, situé entre les deux palais. Le Sultan fit transporter le corps de sa mère, du *tourbeh* (tombeau), situé dans le voisinage du *Meschhed-Nefisi*, dans le tourbeh-Nâseriah placé entre les deux palais. L'emplacement du collége *Nâseriah* était occupé par une maison qui avait pris en dernier lieu le nom de l'émir Seif-eddin-Belbân-Reschidi. Elle fut achetée par Melik-Adel-Ketboga, qui entreprit de la transformer en un collége. Sa porte بوابة provenait des ruines d'Akka, et avait formé la porte d'une des églises de cette ville. Elle fut apportée au Caire par l'émir Alem-eddin, le *dawadâr*, qui avait reçu la commission de faire démolir Akka, Sour, Athlith, et les autres places conquises par Melik-Aschraf-Khalil-ben-Kelaoun. L'émir Baïdara s'était emparé de cette maison. Mais elle était encore dans son premier état lorsque cet émir fut égorgé. Ketboga destina cet édifice à servir de collége. La construction n'était pas encore achevée au moment où Ketboga fut dépouillé de sa souveraineté. Le Sultan l'ayant acheté par l'entremise du *kadi-alkodat* Zeïn-eddin-Ali-ben-Makhlouf, termina les travaux et assigna au collége des *wakf* magnifiques, parmi lesquels étaient le *kaïseriah* (le marché) de l'émir Ali, situé dans la rue des vendeurs de *scharbousch*, خط الشرابشيين (44), l'édifice ربع, appelé *Dahischah*, دهيشة, placé près de la porte de Zawilah, les boutiques de la porte de Zahoumah, باب الزهومة, le bain, appelé *Fakhriah*, situé dans les environs du collége Saïfiah, la maison de la mère du Sultan, les deux bains du scheikh Khidr, la maison appelée *Dar-attaam* دار الطعم, placée en dehors de la ville de Damas. Il établit dans ce collége, comme professeurs, le *kadi-alkodat*
589 Zeïn-eddin-Ali-ben-Makhlouf, pour les dogmes des Mâlékis ; le *kadi-alkodat* Schems-eddin-Seroudji, pour les dogmes des Hanéfis ; le *kadi-alkodat* Scherf-eddin-Abd-elgâni-Harrâni, pour les dogmes des Hanbalis, et Sadr-eddin-ben-Mourhel, pour ceux des Schaféis.

(44) Le mot شرابشي designe le vendeur du genre de coiffure appelée شربوش, sur laquelle j'ai donné ailleurs quelques details (*Histoire des Mamlouks*, t. I, 1re partie, p. 245).

Cette même année, le Sultan vit naître, de son épouse Ardekin-Achrafiah, un fils qu'il nomma Ali, et qui reçut le surnom de Melik-Mansour. Il voulut célébrer cet événement par une fête مهم, qui devait durer sept jours. Mais les émirs n'ayant point approuvé la chose, il se réduisit a un seul jour.

A cette même époque, la dissension éclata entre le vizir Izz-eddin-Aibek-Bagdadi et Nâser-eddin-Mohammed-ben-Alschaikhi, gouverneur de la province de Djizeh. Voici quel en fut le motif. Ebn-Alschaikhi montrait, à l'égard du vizir, une supériorité dédaigneuse ; d'un autre côté, les Coptes étaient indisposés contre lui, à cause de son extrême hauteur, et de sa sévère exactitude. D'accord avec le vizir, ils s'engagèrent à constater que, sur ses comptes et ceux de ses mamlouks, le trésor avait à réclamer une somme considérable. Le vizir s'entretint sur cet objet avec l'émir Selar, le *naib*, qu'il savait être fort mal intentionné pour Ebn-Alschaïkhi. Celui-ci demanda les registres de la chancellerie; ensuite il fut appelé en présence des émirs. Tadj-eddin-Tawil, le *moustawfi* (maître des comptes) de l'empire, s'attacha à établir la vérité de la réclamation, et apostropha de la manière la plus injurieuse Ebn-Alschaikhi, qui se défendit en produisant des preuves en sa faveur. Enfin, irrité au dernier point, il se leva sur ses pieds, et dit : « J'en « jure par la prospérité de notre maître le Sultan, ces Coptes ont dévoré les « revenus de l'État. Si l'on m'abandonnait ces hommes-là, je m'engagerais, « par un acte signé de ma main, à leur faire restituer, au profit du Sultan, « une somme de trois cent mille dinars. » Tadj-eddin s'écria : « O Nâser-eddin, « tu étais en possession du pouvoir. Eh bien! quand tu éléverais ta tête jusqu'au « ciel, tu serais, à mes yeux, un fermier soumis, comme les autres, à des « stipulations écrites. » L'émir Bibars, le *djâschenkir*, entra dans une violente colère, et dit à Tadj-eddin : « Ne te suffit-il pas de répéter les mensonges ima- « ginés par vous? Faut-il que tu confondes un émir avec un fermier? Par Dieu, « il n'y a que vous qui dévoriez les revenus du Sultan. » Il donna ordre de faire sortir Tadj-eddin; puis il dit à Ebn-Alschaïkhi : « Que viens-tu de dire? « T'engages-tu à faire payer, sur les comptes de ces hommes-là, la somme indi- « quée par toi? » Ebn-Alschaikhi ayant répondu affirmativement, Bibars ordonna au vizir et aux *hâdjib* de réunir les registres des bureaux, et de les remettre à Ebn-Alschaïkhi; après quoi l'assemblée se sépara; et, cette nuit-là, il ne resta auprès de l'émir aucun des *kâtib* (écrivains), à l'exception des deux inspecteurs de l'empire, Tadj-eddin-Abd-errahim-ben-Sonkouri et Schehâb-eddin-Gâzi-ben-

Wâsiti. Il leur enjoignit de dresser un compte des revenus de l'empire, pour un espace de trois années, et les traita avec une extrême sévérité. Tadj-eddin-Tawil subit des châtiments ignominieux et des punitions corporelles. Tadj-eddin-ben-Saïd-eddaulah s'attacha à seconder Ebn-Alschaïkhi; il venait le trouver, durant la nuit, et lui fournissait des renseignements; et l'on s'assura que, sur les comptes des *kâtib*, il était dû une somme considérable. Bibars le remercia de cette découverte, et en informa les émirs. Ils décidèrent que les
590 *kâtib* seraient soumis à la torture, et contraints de payer. Schehâb-eddin-ben-Wâsiti se répandit alors en invectives violentes contre Ebn-Alschaiki, et s'écria : « O émirs, une pareille conduite est illicite. Quel était donc, hier, le rang de « cet homme? Il était, d'abord, dans une boutique, occupé à coudre des bon- « nets, اقباع; ensuite il devint un fakir ambulant, qui demandait l'aumône; « après quoi il fut fermier sur le quai des grains, ayant à son service des escla- « ves et des mamlouks. Revêtu des fonctions de *wâli* du Caire, il exerça cette « place de la manière la plus odieuse. » Ebn-Alschaïki, informé de ces propos, fit saisir les biens de cet homme, qui, sur sa demande, lui fut livré par l'émir Bibars. Au moment où Schehâb-eddin se présenta chez lui, avec les *rasoul*, Ebn-Alschaiki le condamna à une punition corporelle, et donna l'ordre de le dépouiller de ses habits. Les assistants ayant intercédé en sa faveur, on lui laissa ses vêtements; mais il reçut trois coups sous la plante des pieds. Bientôt Ebn-Alschaiki, redoutant les suites de cette affaire, combla d'honneurs Ebn-Wâsiti, et le traita avec bienveillance, ainsi que les *kâtib*. Il paya, en leur nom, au trésor, une somme de trois cent mille dirhems. Ensuite il leur rendit la liberté, après avoir pris conseil de l'émir Bibars. Le vizir fut très-mécontent de tout ce qui venait de se passer. Il sollicita et obtint la permission de faire le voyage du Hedjâz avec l'émir Selar. De son côté, Ebn-Alschaïkhi s'attacha à gagner l'émir Bektemur, *émir-djandâr*, l'émir Burlughi et Sabhar. Il leur promit de leur affermer des districts et des *doulâb*, et de payer leurs dépenses. Il leur fit, en outre, des présents considérables. Il parvint ainsi à satisfaire également ses ennemis et ses amis. Il fit fabriquer, pour l'émir Selar, une quantité considérable d'effets de voyage. Il s'appliquait à intriguer auprès des personnes de la suite de Selar; mais celui-ci résistait à leurs sollicitations, et les repoussait d'une manière insultante, attendu la haine qu'il avait pour Ebn-Alschaïkhi. Enfin, séduit par ces instances, il accorda son consentement. Ebn-Alschaïkhi fut ins-

tallé dans le rang de vizir, le lundi dix-neuvième jour du mois de Schewal, sans aucune sympathie de la part de Selar, qui seulement se vit forcé de consentir à l'élection. Le nouveau vizir, avec un nombreux cortége, se rendit à la maison située, au Caire, dans le voisinage de *Meschhed-Hosaini;* et il montra, à l'égard de toute la population, une fierté excessive.

Cette année, l'émir Selar, le *naïb,* partit pour le Hedjâz, accompagné d'environ trente émirs, parmi lesquels on distinguait Sonkor-Kemâli, le *hâdjib*, Alem-eddin-Sandjar-Djâouli, Sonkor-alasar, Kouri, Soudi, Bektout-Karamani, Bektout-Schoudjaï, et le *tawâschi* Schehâb-eddin-Mourschid. Il ne se mit en marche qu'après le départ de la caravane, ayant auprès de lui l'émir Seif-eddin-Anâk-Hosâmi, *emir-arrekb* (chef de la caravane). Il envoya par mer, pour le Hedjâz, dix mille ardebs de grain. Sonkor-alasar en envoya mille; les autres émirs firent partir une quantité de froment, qui devait être distribuée aux habitants des deux villes saintes; ce qui fut, pour ces populations, une ressource précieuse.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que Gazan, fils d'Argoun, fils d'Abaga, fils de Houlagou, souverain des Mongols, était mort d'une mala- 591
die inflammatoire, le treizième jour du mois de Schewal, dans les environs de la ville de Reï. Il avait régné huit ans et dix mois. Il eut pour successeur son frère, Khoda-bendah, qui monta sur le trône le vingt-troisième jour du mois de Dhou'lhidjah, et prit le surnom de Gaïath-eddin-Mohammed. Ce prince écrivit au Sultan, pour lui notifier son avénement, lui demander la paix, et l'engager à mettre un terme aux hostilités. Des ambassadeurs furent chargés de cette dépêche.

Cependant le visir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Alschaïkhi fit le voyage d'Alexandrie, et ordonna aux *moubascher* de dresser un compte financier. Le revenu de la ville d'Alexandrie ne produisait presque rien au trésor du Sultan, attendu que les émirs Bibars, Selar, Burlughi, et les *djoukendâr*, avaient, chacun, dans cette ville, un délégué نايب qui inspectait le commerce. Le *naïb* d'Alexandrie s'opposa aux prétentions du vizir, et lui défendit d'exercer aucune juridiction, jusqu'à ce que l'émir Selar fût de retour du voyage du Hedjâz. Sur ces entrefaites, il arriva un vaisseau marchand qui appartenait aux Francs, et qui devait payer des droits montant à quarante mille dinars. Le Sultan s'était rendu dans la province de Bohaïrah, pour prendre le divertissement de la

chasse. Le visir eut soin de faire disposer sur la route toutes les provisions nécessaires. Le prince étant arrivé dans la ville de Teroudjah, manda Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Abâdah, que le *kadi-alkodat* Zein-eddin-Ali-ben-Makhlouf, exécuteur testamentaire وصى de feu le Sultan, avait nommé, comme son substitut, *wakil* (chargé d'affaires), pour toucher le revenu des propriétés du Sultan, attendu que lui-même était livré à ses fonctions judiciaires. Le prince lui ayant demandé de l'argent, afin d'acheter, à Alexandrie, quelque objet précieux, il ne put lui fournir la somme réclamée. Le Sultan l'envoya, pour faire un emprunt aux marchands d'Alexandrie. Cet homme, ayant eu une entrevue avec le vizir, lui exprima ses plaintes de l'état de détresse et de pénurie dans lequel se trouvait le Sultan. Il lui rapporta qu'il était venu, de la part de ce prince, pour emprunter aux marchands une somme qui le mît à même d'acheter quelques présents pour les femmes et les jeunes esclaves du Sultan. Le vizir lui dit : « Retourne sur tes pas, et demain je porterai au Sultan deux mille dinars. Ebn-Abâdah partit, et alla communiquer cette nouvelle au prince, qui en éprouva une vive satisfaction. Le vizir se rendit auprès du Sultan, et lui présenta la somme de deux mille dinars. Le prince eut avec lui une conversation intime, dans laquelle il se plaignit amèrement de la gêne où le retenaient les émirs. Le vizir l'assura qu'il serait un jour maître absolu de l'empire, l'encouragea, l'enhardit à faire main basse sur les émirs, en lui représentant que la chose n'avait rien de difficile. Les *djandâr* gardèrent un vif ressentiment de ce qu'il avait dit, relativement aux émirs. Le Sultan reprit le chemin de la citadelle. De son côté, le vizir revint d'Alexandrie, apportant avec lui une somme d'argent considérable, et des étoffes magnifiques. Il se plaignit à l'émir Bibars de la conduite qu'avait tenue à son égard le *naïb* d'Alexandrie.

On reçut de l'*Ordou* la nouvelle qu'un général nommé Kobirtava, avait été envoyé pour résider dans la province de Diâr-Bekr, en remplacement de Djenkeli, fils de Bâbâ, qui s'était réfugié dans les contrées soumises à l'islamisme.
592 Le délégué du *naïb* écrivit à ce sujet une lettre dans laquelle on lisait ces vers :

اتى من بلاد المشركين مقدم    تقالت (45) لما ان دعوه قبرتوا
وانى لارجو ان يجى عقيبها    بشرى بان اللعين قبرتوا

(45) J'ai cru devoir lire de cette manière, au lieu de تعالت.

« Il est venu du pays des idolâtres un général d'un rang élevé. J'ai tiré un « présage de ce qu'on l'appelle *Kobirtawa*. En effet, j'espère que, postérieure- « ment, une nouvelle heureuse nous annoncera que cet homme maudit a été « enterré et anéanti. »

Cette année, la crue du Nil s'éleva à seize coudées et seize doigts. Le fleuve avait d'abord monté avec lenteur, ce qui avait fait renchérir le prix des grains (46) الغلال تحسّنت.

Cette année vit mourir : 1° Izz-eddin-Aïbek-Hamawi. Il avait fait partie des mamlouks de Melik-Mansour, *naib* de Hamah. Melik-Dâher-Bibars le demanda à ce prince, avec Abou-Khars. Tous deux lui ayant été envoyés, il les éleva au grade d'émir. Ensuite Melik-Aschraf-Khalil conféra à cet Aïbek le rang de *naib* de Damas, en remplacement de Sandjar-Schoudjaï. Melik-Adel-Ketboga le destitua, et lui donna pour successeur Aghirlou. Aïbek fut nommé successivement gouverneur de Sarkhad, puis de Hems. Il mourut dans cette ville le dix-neuvième jour du mois de Rebi-second. 2° L'émir Bibars-Talâwi. Il mourut le neuvième jour de Redjeb. C'était un homme injuste et violent, qui avait rempli les fonctions de *schâdd* (inspecteur) de Damas, l'espace d'un an et quarante-sept jours, en comptant la maladie qui le conduisit au tombeau, et qui avait duré sept mois. Il eut pour successeur, dans son emploi, Kirân, le *dawadâri*. 3° Schems-eddin-Souleïman-ben-Ibrahim-ben-Ismaïl-Malati-Dimaschki, le hanéfi, l'un des *naïb* (substitut) de l'administration de la justice الحكم, à Damas et au Caire. C'était un homme religieux et révéré. 4° Alâ-eddin-Ali-ben-Abd-errahim-ben-Mourâdjil-Dimashki, père du *sâhib* Taki-eddin-Souleïman-ben-Mourâdjil. Il mourut à Damas le seizième jour du mois de Dhou'lkadah. Il avait fait le voyage du Caire l'an 701. C'était un homme habile dans la science du calcul, lettré, et plein de mérite. 5° Zein-eddin-Abd-allah-ben-Merwan-ben-Abd-allah-ben-Fir-ben-Hasan-Fâriki, le schaféi. Il mourut à Damas le vingt et unième jour du mois de Safar. Il était né l'an 633. Il professa la jurisprudence الفقه, et fit la *khotbah* dans la mosquée des Ommiades, neuf mois avant sa mort. Il eut pour successeur, dans les fonctions de *khatib*, Sadr-eddin-Mohammed-ben-Wakil, plus connu sous le nom d'*Ebn-Almardjili;* mais celui-ci n'étant pas du goût de la population, fut remplacé

(46) C'est ainsi que j'ai cru devoir lire, au lieu de تخسّنت que présente le manuscrit.

par Scherf-eddin-Karâri. 6° Fath-èddin-Abou-Mohammed-Abd-allah, fils du *sâhib* Izz-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Khâled-ben-Mohammed-Kaïserâni. Il mourut au Caire le vendredi vingt-cinquième jour du mois de Rebi-second. Il était né l'an 623. Son aïeul, Mouwaffik-eddin-Khâled avait été vizir de Melik-Adel-Nour-eddin-Mahmoud-ben-Zenki. Fath-eddin, dont il est question ici, remplit d'abord, à Damas, les fonctions de vizir. Ayant été destitué, il se rendit au Caire, où il exerça, dans la citadelle, l'emploi de *mouwakki-addest*, توقيع الدست (47). Il était passionné pour la science. On a de lui plusieurs ouvrages

(47) Le mot *dest* دست qui, de la langue persane, a passé dans la langue arabe, a pris plusieurs significations différentes. Il désigne 1°, comme dans l'idiome original, *la main*, et par suite *la puissance*. Dans la *Chronique* de Dhehébi (m. ar. 646, f. 277 r°) : بقى الاسم لابى القسم والدست لكافور « Abou'lkâsem conserva le titre : mais l'autorité appartenait à Kâfour. » Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 671, fol. 111 r°). Dans la *Chronique* de Dhehébi (fol. 136 v°) : راى اضطراب الامور واستيلاء محمد بن رايق على الدست « Il vit que la confusion était dans les affaires, et que Mohammed-bey-Raïk s'était emparé de l'autorité. » Dans les *Prolégomènes* d'Ebn-Khaldoun (f. 84 r°) : لما محى اسم الخلافة وتعطل دستها « Lorsque le khalifat eut été aboli et son pouvoir anéanti. » 2° Il désigne *une chance favorable, au jeu d'échecs ou ailleurs, un succès*. C'est ainsi que l'expliquent les *commentateurs* de Hariri, sur ces mots (*Makam* XV, p. 113) : متيما دسته تم « Lorsque la chance fut complétement favorable pour lui. » Et (p. 240) dans la *Biographie du XI^e siècle* (p. 350) : لذلك تم له الدست « Ainsi, son succès fut complet. » Dans la *Chronique* de Dhehébi (fol. 62 r°) : لما انعكس الدست ووزر ابن الفرات « Lorsque la chance eut tourné, et qu'Ebn-Forat fut arrivé au rang de vizir. » 3° Il se met pour دشت signifiant *un désert*. C'est ce qu'atteste l'auteur du *Kamous* (t. I, p. 180). Dans un passage d'Ebn-Arabschah (*Vita Timuri*, t. I, p. 402), on lit : هذا الدشت الخلق الدست. Il est probable qu'il faut y substituer les mots هذا الدست, et traduire « ce désert avec ses habits déchirés. » 4° *Un paquet d'habits*, et par suite *un vêtement, un costume*. Dans la *Chronique* de Dhehébi (man. ar. 646, f. 290 r°) : كان يتجمل بدست ثياب الجمعات « Il se parait magnifiquement avec le costume des vêtements des vendredis. » Le *Commentaire sur Hariri* (p. 240) explique دست par لباس *vêtement*. On lit dans l'*Histoire des monarchies* de Fakhr-eddin-Râzi (fol. 276 r°) : حمل اليه الدست الكامل من دار الخليفة « On lui apporta, du palais du khalife, un costume complet. » 5° *La pompe, l'appareil qui accompagne le souverain ou son ministre*. Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. I, 2^e partie, f. 41 r°) : لما تكامل الدست « Lorsque l'appareil fut complet. » Dans la *Chronique* de Dhehébi (fol. 52 v°), en parlant d'un vizir : ركب من الغد فى الدست « Le lendemain il monta à cheval, avec l'appareil ordinaire. » Ailleurs (f. 277 r°) : ركب فى الدست بخلع « Il partit, avec l'appareil ordinaire, et portant des robes d'honneur. » Dans les *Annales* d'Abou'lféda (t. IV, p. 316) : اركب الملك العزيز فى دست السلطنة « Il fit monter à cheval Melik-Aziz avec l'appareil qui accompagne la royauté. » Et (p. 556) : سار الى مصر فى دست السلطنة « Il se rendit en Égypte avec l'appareil de

et de belles poésies. 7° Nasir-ben-Ahmed-ben-Ali-Manâwi, connu sous le nom 593
*Nasir-Hamâmi.* C'était un homme lettré, et d'un mérite éminent. 8° Le schérif

« la royauté. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (man. 671, f. 32 r°) : ركب هرون فى دسته « Haroun monta à cheval avec son appareil ordinaire. » Ailleurs (man. 661, fol. 34 v°) : خرج اليه شاور بدسته « Schawer sortit vers lui, avec son appareil ordinaire. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (tom. II, man. 657, fol. 110 v°) : كان دخولهم فى دست كبير وابّهة هايلة « Leur entrée se « fit avec un grand appareil et une pompe magnifique. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'mahâsen (t. I, fol. 209 v°) : كان يركب فى دست يضاهى السلطنة « Il marchait avec un appareil qui rivalisait « avec celui de la royauté. » Ailleurs (tom. V, f. 168 v°) : دخل دمشق فى دست عظيم « Il entra à « Damas avec un grand appareil. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (tom. II, man. 798, fol. 277 r°) : خرج فى دست الوزارة « Il sortit avec l'appareil qui accompagne le vizirat. » Dans une *Histoire d'Égypte* (de mon manuscrit, f. 43 v°) : ركب فى دست المملكة « Il marcha avec l'appa- « reil de la royauté. » Dans l'*Histoire des Seldjoucides* d'Imad-eddin-Isfahâni (fol. 89 v°) : جعل دست الوزارة للنظامى « Il donna à Nidhâmi la pompe qui accompagne le vizirat. »

6° Le mot دست est expliqué dans le *Kamous*, par صدر البيت. Or le terme صدر, suivant l'explication donnée par M. Lane (*Manners and customs of the modern Ægyptians*, t. I, p. 277), et de Burckhardt (*Arabic proverbs*, p. 226, 227), désigne *la partie du divan ou sofa qui est placée au fond d'une chambre*, *et surtout l'angle de droite*, *la place d'honneur.* Le commentateur de Hariri explique دست par مجلس, *salle d'audience* (p. 185). Ailleurs (p. 227) il dit : الدست صدر المجلس. « De là le mot دست signifie le *trône.* On lit dans les *Mille et une nuits* (tom. I; p. 268) : كان الملك جالسا فى دست مملكته « Le roi était assis sur le *dest* (le trône) de sa souveraineté. » Dans un vers cité par le *Kharidah* (man. 1374, fol. 42 r°) : وهل مَلِك فى الدست ام مَلَك « Est-ce un roi assis sur le trône ou un ange? » Dans le *Medjdal* d'Amrou le nestorien (p. 887) : رفعه الى دسته واجلسه فيه « Il le fit monter sur son estrade et l'y fit asseoir. » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. I, fol. 135 v°) : خلت منها الدسوت الملوكيّة والمنابر « Les trônes royaux et les « *menber* en furent dépourvus. » Dans un vers que cite Ebn-Khallikan (fol. 128 r°) : فى صدر ذا الدست لم يقعد ولم يقم « Sur le fond de cette estrade il ne se tint ni assis ni levé. » Dans le même ouvrage (fol. 150 r°) : اعادوا المقتدر الى دسته « Ils firent remonter Moktader sur son trône. » Et (fol. 221 r°) : ارى اليوم دست الملك اصبح خاليا « Je vois qu'aujourd'hui le trône est vacant. » Dans le *Kharidah* (man. 1376, fol. 111 v°) : تاهّبت وتهيات لذلك الدست « Je suis tout pré- « paré et tout disposé pour ce rang. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 671, f. 147 r°) : حرّم على نفسه الجلوس فى الدست « Il s'interdit à lui-même de s'asseoir sur le trône. » Dans le *Manhel-sâfi* (t. IV, f. 98 r°) : كان يوما فى دست مباشرته بقاعة فتح الله « Il était un jour assis sur le « siége de son administration, dans le pavillon de Fath-eddin. » Dans la *Conquête de Jérusalem* d'Imad-eddin-Isfahâni (m. 714, fol. 123 r°) : تصدّر فى الدست للنيابة « Il s'attacha à monter « au rang de *naïb.* » Ailleurs (fol. 213 r°) : جلس السلطان فى خيمته على دست ملكه « Le Sultan « s'assit dans sa tente sur son trône. » Dans le *Manhel-sâfi* (t. II, m. 748, f. 6 v°) : حمى الدسوت واجلسهم عليها « Il protégea les trônes et les y fit asseoir. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khaldoun (t. III,

Abou-Fâris-Abd-elaziz-ben-Elgani-ben-Serour-ben-Salamâh-Manoufi, l'un des compagnons du scheïkh Abou'lhadjadj-Aksari. On assurait que c'était un sché-

f. 457 r°) : اقام بدست الامر والنهى « Il resta dans le poste du commandement et de la prohibition. » Ailleurs (t. VIII, f. 304 v°), il dit, en parlant du khalifat : الظاهر متشوّق الى تجديده وعمارة دسته « Dâher aspirait à le renouveler et à relever son trône. » Dans l'*Histoire* de Nowaïri (m. 683, f. 67 v°) : جلس فى يوم واحد فى دست الوزارة ومجلس الحكم وديوان الخزانة « Il alla sieger, le « même jour, sur l'estrade du vizirat, dans la salle destinée à rendre la justice, et dans le bureau du « trésor. » Dans l'*Histoire des Seldjoucides* (fol. 99 r°) : هيّا للوزير دستا فى دارة « Il prépara, pour le « vizir, une estrade dans sa maison. » Dans un vers du *Yétimah* (f. 437 v°) : يقبّل فى الدست الرفيع اناملة « Sur cette estrade élevée il lui baisait les doigts. » Ailleurs (f. 219 v°) : كان جالسا بجنب الدست « Il était assis à côté du *dest* (du trône). » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. II, man. 798, f. 233 r°) : استولى لاجين على دست المملكة « Lâdjin s'empara du trône. » Dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, f. 20 r°) : لما استقرّ فى دست السلطنة « Lorsqu'il « fut affermi sur le trône de la souveraineté. » Dans l'*Histoire* de Hasan-ben-Omar (manuscr. 688, f. 54 v°) : رجع السلطان الى دست ملكه بالقاهرة « Le Sultan retourna au siége de son empire au « Caire. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, f. 19 r°) : دخل الامير فى دست نيابته « L'émir entra dans le siége de la dignité de *naib.* » Dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (tom. II, f. 58 v°) : خرج السلطان الى مجلسه واستقرّ فى دسته « Le Sultan se rendit à la salle d'audience, et « s'assit sur son estrade. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 179 r°) : كان قاعدا فى دست نيابة الشام « Il était assis sur l'estrade destinée au *naib* de Syrie. » Dans l'*Histoire des Seldjoucides* d'Isfahâni (fol. 13 v°) : قدّم له الخليفة مخدّة من دسته « Le Sultan lui présenta un coussin « pris sur son trône. » Dans la *Vie du Sultan Kelaoun* (fol. 250 v°) : الذى شُغِف به صدر الدست وبطن المنبر « Celui que chérissaient la poitrine de l'estrade royale et le ventre du *menber* (chaire). » Dans l'*Histoire des Atabeks* d'Ebn-Alathir (p. 306) : كنت اخشى ان انتقل من الدست الى القبر « Je craignais de passer du trône au tombeau. » Ailleurs (p. 367) : حين استقرّ فى الدست « Lors- « qu'il fut affermi sur le trône. » Dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Bondari (man. 767 A, f. 99 v°) : حلّ فى دست ملكه « Il descendit au siége de sa puissance. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 661, f. 18 r°) : جلس فى دست الوزارة « Il s'assit sur l'estrade destinée au vizir. » Dans la *Vie de Mahmoud* par Otbi (fol. 182 v°), on lit : فى كل مجلس دسوت من الذهب « Dans chaque salle « d'audience étaient des estrades d'or. » Et, en marge, on lit cette note : قعد فى دسته اى فى صدر مجلسه « On dit, il s'assit sur son *dest,* c'est-à-dire au fond de sa salle. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-Khallikan (fol. 328 r°) : هو فى دست وزارته « Il était sur l'estrade destinée au rang de vizir. » Et, dans l'*Histoire des Seldjoucides* de Mirkhond (p. 141, 142) : دست مسند « L'estrade du trône. »

7° Le mot دست signifie *un plat et un chaudron.* On lit dans la *Vie des médecins* d'Ebn-Abi-Osaibah (fol. 80 v°) : دست رقاق « Un plat de gâteau. » Dans les *Mille et une nuits* (t. I, p. 419) : لا بدّ ان يصنع لاخوانه دست عصيدة « Il faut absolument préparer, pour ses frères, un chaudron « d'*asideh.* » Ailleurs (t. II, p. 5) : تركوا حوايجهم ودسوتهم وكوانينهم « Ils laissèrent leurs effets,

rif descendant de Hasan. Il mourut à Misr la nuit du lundi quinzième jour du mois de Dhou'lhidjah, à l'âge de cent vingt ans. Il était parfaitement sain de

« leurs chaudrons et leurs fourneaux. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man. 728, fol. 132 v°) : حمل اليه دست ذهب وطيرا مرصّعا « Il lui porta un plat d'or et un oiseau enrichi de pierreries. » Dans un vers que cite le *Kalaïd-alikian,* on lit : واغتبق بالسعد فى دست المنى « Il dîna, de la fortune, « dans le plat de ses désirs. » Dans une *Histoire d'Alep* (man. 726, fol. 188 r°) : ضربه بالمغسل الذى فى دست الشراب « Il le frappa avec le goupillon que renfermait le plat qui contenait la « liqueur. » Dans la *Vie de Kelaoun* (fol. 285 r°) : الذى الصق بها من الذهب الفان وثلاثمماية دست ذهبا مصريا « Parmi les objets d'or, que l'on y joignit, se trouvaient treize cents plats d'or « égyptien. » Dans les *Voyages* d'Ebn-Batoutah (fol. 16 v°) : هم يسمون الصحاف بالدسوت « Ils « désignent les plats par le mot *dosout.* » Plus loin (fol. 34 r°) : طبخ الطعام فى قدور نحاس عظيمة تسمى الدسوت « On fit cuire les mets dans de grands chaudrons de cuivre appelés *dosout.* » Et (fol. 134 v°) : اطباق يسمونها الدست « Des plats que l'on désigne par le mot *dest.* » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. I, 2ᵉ part. fol. 100 v°) : يغلون اللحم فى دست « On fait bouillir la « viande dans un *dest* (chaudron). » Plus bas (fol. 132 v°) : لوث وجهه بسواد الدست « Il teignit « son visage avec le noir qui s'attache aux chaudrons. » Ailleurs (t. II, f. 51 v°) : اختفى فى دست كبير « Il se cacha dans un vaste chaudron. » Et (fol. 274 v°) : الدسوت عمّالة بالليل والنهار للوارد عليه « Les chaudrons travaillaient jour et nuit pour la nourriture des hôtes. » Burckhardt (*Arabic proverbs,* p. 12), explique le mot دست par *kitchen;* et (p. 71) par *boiler, large pan.* 8° Il indique aussi *un échiquier.* Comme dans ce vers cité par Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 294 r°) : واذا البيادق فى الدسوت تفرزنت « Lorsque les pions, sur les échiquiers, se transforment en reines. »

9° Le mot دست désigne également *une main de papier.* On lit dans l'*Histoire* de Bedr-eddin-Aïntâbi (man. 684, f. 64 r°) : وصل الدست من الورق الشامى وهو خمسة وعشرون فرخة « On vit ar- « river la *dest* (main) de papier de Syrie, composée de vingt-cinq feuilles. » Dans le *Diwan-alinschâ* (man. 1573, f. 177 r°) : يسمى الدست كفة « La main (de papier) se nomma *kaffah.* » Et (*ib.* v°) : الدست خمسة وعشرون ورقة « La *dest* (main) se compose de vingt-cinq feuilles. »

Du mot دست s'est formé celui de *kâtib-addest* كاتب الدست (écrivain du *dest*), ainsi que celui de *mouwakki-addest* موقع الدست (copiste du *dest*). On lit dans le *Diwan-alinschâ* (f. 109 r°). كتاب الدست جعل ذلك علما عليهم اضافة الى دست المملكة وهى مرتبة جلوسهم بين يدى السلطان بدار العدل فى المواكب الحفلة لقراة القصص « Les *kâtib-addest* ont reçu ce nom à cause « du *dest* royal. On désigne par ce mot l'estrade sur laquelle ils s'asseyent, en présence du Sultan, « dans la maison de la justice, lors des grandes audiences, pour lire les placets. » Le même écrivain nous apprend que, chez les fatimites (fol. 10 v°) : le *kâtib-addest* était le même fonctionnaire que le *kâtib-assir* (secrétaire de la chancellerie secrète). Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte* (tom. I, man. 797, fol. 332 r°), parlant des bureaux de la chancellerie des dépêches, dit : كان لا يتولاه الا اجل كتاب البلاغة ويخاطب بالشيخ الاجلّ ويقال له كاتب الدست الشريف « A la tête était « toujours le plus distingué d'entre les secrétaires éloquents. En lui parlant on lui donnait le titre « de *scheïk illustre;* et on le désignait par le nom de *kâtib-addest-alscherif.* » On lit dans l'*Histoire*

corps, et avait conservé l'usage de tous ses sens et son intelligence tout entière. On a de lui un recueil de vers. 9° L'émir Bektemur, le *silahdâr* Dâheri. 10° Le Kân-Ilkhan-Moïz-eddin-Gazan, fils d'Argoun, fils d'Abaga, fils de Houlagou, fils de Touli, fils de Djenkiz-khan. Il mourut dans la province de Kazwin le douzième jour du mois de Schewal. Son corps fut porté à son tombeau, placé en dehors de la ville de Tauriz. Il était monté sur le trône l'an 693. Il embrassa l'islamisme l'an 694. A cette occasion, il fit répandre l'or, l'argent et les perles sur les têtes de ses sujets. La religion musulmane se propagea dès lors parmi les Tatars. Gazan se montra zélé pour la justice, et prit le nom de Mahmoud. Il régna sur les deux Iraks, le Khorasan, la province de Fars, le pays de Roum, le Djézirah. Il portait le titre de *Kân*, et voulut être nommé seul dans la *Khotbah*. Il fit frapper la monnaie en son nom, et non en celui

d'Abou'lmahâsen (man. 661, f. 18 v°) : كاتب دست الخليفة « Le *kâtib-addest* du khalife. » Dans les *Généalogies arabes* (f. 160 v°) : من اعيان كتّاب الدست الشريف بالابواب الشريفة « Plusieurs des principaux écrivains du *dest* auguste placé dans le noble palais. » L'auteur du *Diwan-alinschâ* (f. 134 r° et v°), s'exprime ainsi : كاتب الدست هو كاتب الانشاء لقب بذلك اضافة الى دست المملكة وهى مرتبة جلوسه بين يدى السلطان مع رئيسه فى المواكب الحفلة بدار العدل ويقراء القصص بعدما يقراء رئيسه ويوقع عليها بما يامر به سلطانه ثم ترفع الى كاتب السرّ فيعينها وقد كانوا فى اوايل الدولة التركية ثلث نفر راسهم القاضى محيى الدين ابن عبد الظاهر ثم تزايدوا حتى انهم فى زماننا يزيدون عن عشرين ولا ينتفع بغالبهم وهم على ضربين الاول يركبون فى خدمة رئيسهم على نوبتين كما تقدم الثانى مقتصرين على كتابة ما يعيّن عليهم كما تقدم الكلام عليهم « Le *kâtib-addest* est le même que le *kâtib-alinschâ* (secrétaire de la chancellerie). « Il a pris ce surnom du *dest* de l'empire; je veux dire l'estrade où il s'assied, avec son chef, en « présence du Sultan, dans les assemblées solennelles *de la maison de justice*. Il lit les placets, après « qu'ils ont été lus par son chef, et y applique l'apostille que prescrit le Sultan. Ensuite, ces placets « sont portés au *kâtib-assirr*, qui en indique la destination. Au commencement de la dynastie « turque, les *kâtib-aldest* étaient seulement trois individus, qui avaient à leur tête le kadi Mouhii-« eddin-Ebn-Abd-eddâher. Le nombre augmenta ensuite; et, de nos jours, ils sont au nombre de « plus de vingt, mais qui, pour la plupart, ne rendent aucun service. Ils se divisent en deux caté-« gories. Ceux de la première classe montent à cheval, à côté de leur chef, deux fois par se-« maine. Ceux de la seconde se bornent à écrire ce qui leur est prescrit » (voyez fol. 116 r°). Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte* (manuscrit 798, fol. 181 v°), s'exprime ainsi : جماعة الموقعين المعروفين بكتّاب الدست وموقعين الدست « Plusieurs de ceux qui sont chargés « d'appliquer les apostilles, et qui sont désignés par le nom de *kâtib-addest* et de *mouwakki-addest*. » Ailleurs (f 340 r°) : احد موقعى الدست « Un de ceux qui appliquaient l'apostille dans le *dest*. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, f. 128 v°) : باشر كتابة التوقيع فى الدست « Il

du *khân suprême*; et il expulsa de ses États le représentant de ce monarque. Aucun de ses pères n'avait tenu une pareille conduite, et il fut imité par ses successeurs. Ce fut le plus distingué des souverains de la famille de Houlagou. Seulement, il se montrait avare, en comparaison de ses pères.

Le premier jour du mois de Moharrem, un courrier de la poste annonça l'arrivée de l'émir Seïf-eddin-Katâïa-ben-Saïr, émir des Benou-Kelab, qui était accom- AN 704
pagné d'un grand nombre de scheïkhs arabes. Lorsqu'ils furent parvenus en Égypte, le Sultan et les émirs les comblèrent d'honneurs; après quoi on les fit retourner à Alep. Voici les faits qui concernent Ebn-Katâia : s'étant soustrait à l'obéissance du Sultan, il avait ravagé la province d'Alep, et y avait causé de grands dégâts. Poursuivi par les troupes de cette ville, il se réfugia dans les contrées de l'Orient, et s'établit parmi les Mongols, qui le comblèrent d'honneurs, durant la vie de leur souverain, Gazan-Mahmoud. Après la mort de ce prince, ne se voyant plus traité avec les égards ordinaires, il s'adressa au *naïb* d'Alep, et ne cessa de solliciter sa bienveillance, afin que, par son intercession, il obtînt la permission de retourner vers le Sultan. Le *naïb* accueillit favorablement sa demande, et écrivit en sa faveur. Le prince lui accorda le pardon de sa faute, et lui rendit les *ikta* qu'il avait possédés dans la ville d'Alep.

Un courrier apporta la nouvelle qu'une dissension funeste avait éclaté entre l'émir Asendemur-Kurdji, *naïb* de Tarabolos, et l'émir Bâloudj-Hosâmi, l'un des émirs de cette ville. Voici ce qui y avait donné lieu : Asendemur avait admis dans les bureaux de sa chancellerie un écrivain samaritain, appelé Abou-'Ssorour. Cet homme, se voyant investi d'un pouvoir supérieur, fit, pour le compte de son maître, des spéculations commerciales sur quantité de marchandises. Il montait des chevaux fringants, مسومة, couverts de selles ornées d'or
et d'argent. Il s'arrogea la conduite de toutes les affaires dans la ville de Tara- 594
bolos; en sorte que sa prospérité et ses richesses parvinrent au plus haut point. Il se livra alors à quantité d'actes pervers et vexatoires, qui soulevèrent de nombreuses plaintes. L'émir s'entremit dans cette affaire, s'aboucha avec

« exerça les fonctions d'écrivain d'apostilles dans le *dest.* » Ailleurs (f. 55 rº) : ولى كتابة الدست « Il fut nommé à la place de *kâtib-addest.* » Et ولى توقيع الدست « Il exerça les fonctions de l'écriture d'apostilles dans le *dest.* » Dans le *Manhel-sâfi* (tom. I, f. 68 vº) : احد موقعى الدست « Un des *mouwakki-addest.* » Dans l'*Histoire des kadis d'Égypte* (fol. 66 rº) : باشر وظيفة توقيع الدست فى ديوان الانشاء « Il exerça, dans les bureaux de la chancellerie, les fonctions de *mouwakki-addest.* »

les émirs de Tarabolos, dans le but de soustraire les musulmans à l'influence de cet homme, et leur promit son secours et son appui. Un jour de marche solennelle, il se présenta devant le *naïb* Asendemur, et lui fit connaître tout ce que la population avait à souffrir de son secrétaire le Samaritain, et les vexations qu'elle éprouvait de la part de cet homme. Le *naïb* lui répondit avec peu de bienveillance, l'accusant de faire de faux rapports, et le traita de la manière la plus dure. L'émir Bâloudj fut outré d'une pareille conduite. C'était un homme énergique, d'un caractère brutal; il jura, avec des serments les plus forts, qu'il ferait trancher la tête du Samaritain. Il se leva, et quitta l'audience du *naïb* Asendemur. Celui-ci se hâta d'écrire à la cour une longue lettre qui contenait des plaintes amères contre Bâloudj. Il reçut une réponse par laquelle on l'autorisait à faire arrêter cet émir, et à le mettre en prison. Aussitôt il ôta à Bâloudj son épée, et le fit incarcérer. Cette circonstance ayant redoublé les vexations que le Samaritain exerçait à l'égard de la population, tout le monde se souleva contre lui. On rédigea, relativement à lui, des actes qui renfermaient des traits honteux, que l'on rapportait, et dont on fit constater l'authenticité dans la ville de Damas. L'émir Izz-eddin-Aïbek, *naïb* de la Syrie, de son côté, adressa des dépêches concernant cet homme. L'émir Bibars, le *djdschenkir*, s'entremit dans cette affaire. On donna l'ordre de conduire le Samaritain à Damas, de le livrer au kadi des Malékis, et de mettre en liberté Bâloudj. Celui-ci fut tiré de prison, et traité avec une noble générosité. Le Samaritain, chargé de chaînes, fut remis au courrier de la poste, et conduit à Hems, où il fut massacré. On soupçonne que l'émir Asendemur avait aposté un émissaire pour trancher la tête de cet homme, afin qu'il ne tombât point au pouvoir de ses ennemis. La tête fut portée à Damas.

Sur ces entrefaites, le kadi des Malékis prononça une sentence de mort contre Schems-eddin-Mohammed-ben-Albâdjeriki. Mais cet accusé s'enfuit de Damas. L'émir Selar arriva du Hedjâz au milieu du mois de Safar. Il s'était signalé dans cette province par plusieurs actes très-honorables. Ainsi, il fit dresser un rôle contenant les noms de tous les hommes qui étaient en retraite à la Mecque, et acquitta toutes les dettes qu'ils avaient contractées. En outre, il donna à chacun d'eux le montant de sa dépense d'une année. Les vaisseaux équipés par lui étant arrivés sans accident à Djiddah, toute la charge de ces bâtiments fut distribuée aux habitants de la Mecque, grands et petits. On

enregistra, par son ordre, les noms de tous les pauvres, des schérifs, et on distribua à chacun, en or, en argent et en grain, ce qui devait lui suffire pour une année. Il ne resta point, dans la ville de la Mecque, une femme, un homme, un être d'un rang élevé ou infime, un riche, un pauvre, un esclave, un homme libre, schérif ou autre, qui n'eût part à cette munificence. Ensuite l'émir manda (les pèlerins) de Zéila, et leur fit distribuer de l'or, de l'argent, des grains, du sucre, des friandises. Tous en reçurent leur part. Il envoya à Djiddah des agents, مباشريه, qui firent, dans cette ville, ce qu'il avait fait à la Mecque. Le 595
reste fut porté à la ville du Prophète (Médine). Selar, étant arrivé à la vallée des Benou-Salem, fut informé que les Arabes avaient enlevé aux pèlerins un grand nombre de chameaux. Il poursuivit ces brigands, et fit sur eux cinquante prisonniers. Les *fakih* ayant prononcé que ces hommes devaient être considérés comme ennemis, l'émir leur fit couper les mains et les pieds. Il répandit ses dons sur tous les habitants de Médine, ainsi qu'il avait fait à l'égard des habitants de la Mecque. La population des deux villes saintes se plaisait à répéter ces mots : « O Selar, puisse Dieu te délivrer de la crainte du feu ! » Jamais, de temps immémorial, personne ne s'était signalé par de si grands bienfaits.

Un courrier de la poste, expédié d'Alep, annonça l'arrivée d'un corps de Mongols, qui venaient se réfugier dans les contrées soumises à l'islamisme. Ils étaient au nombre d'environ deux cents cavaliers, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Parmi eux se trouvaient plusieurs parents de Gazan, et quelques-uns des enfants de Sonkor-aschkar. Une lettre écrite de la cour enjoignit de les recevoir d'une manière distinguée. Ils arrivèrent au Caire dans le mois de Djoumada-premier. Dans leurs rangs se trouvaient les deux frères de Selar, Fakhr-eddin-Daoud, et Seif-eddin-Djebbâr, ainsi que la mère de cet émir. On assigna à ces étrangers des pensions, رواتب ; on leur conféra des *ikta;* et plusieurs d'entre eux furent attachés aux différents émirs. Selar fit construire, pour sa mère, une maison dans l'écurie de Djouk, que Melik-Adel-Ketboga avait transformée en hippodrome, et qui prit ensuite le nom de *Hikr-alkhâzin*. Ensuite il fit monter en grade ses deux frères, et leur conféra des postes d'émirs.

Le vingt-quatrième jour du mois de Schaban, on vit arriver à Damas l'émir Hosâm-eddin-Azdemur-Moudjeri, et Imâd-eddin-Ali-ben-Abd-elaziz-Ebn-Abd-errahman-ben-Abd-elali-ben-Morif-ben-Sakari, qui venaient des contrées de

l'Orient. Ils se rendirent au Caire, où ils firent leur entrée le premier jour de Ramadan. Ils étaient porteurs d'une lettre et d'un présent de Kharbenda. Dans sa dépêche, ce prince notifiait son avénement au trône, comme successeur de son frère Mahmoud-Gazan. Il donnait au Sultan le titre de *frère*, témoignait le désir de voir éteindre les hostilités, et demandait la paix. Sa lettre se terminait ainsi : « Que Dieu pardonne le passé ! Mais que tout homme qui renou- « vellerait les troubles subisse la vengeance divine. » On fit réponse à ce prince, et on lui envoya un présent. Son ambassadeur fut reçu de la manière la plus distinguée, et l'on fit partir avec lui Alâ-eddin-Ali, fils de l'émir Seïf-eddin, fils de l'émir Seïf-eddin-Belban-Kalendji, l'un des commandants de la *halkah*, et le *sadr*, Souleïman, le *Maléki* Mourtaki, l'un des *adl* (notaires). Ces députés se mirent en marche le premier jour du mois de Dhou'lkadah, et furent de retour au mois de Ramadan de l'année 705. Le vingt-troisième jour de Djoumada-second, Bedr-eddin-Mohammed-ben-Fadl-allah, arriva à Damas, revenant des États de Gazan.

Au commencement de Rebi-premier, des ambassadeurs du prince Taktaï, souverain de la ville de Sarai, et des contrées du Kapdjak, arrivèrent en Égypte. On leur assigna pour demeure les *mandarah* de Kabsch, et on leur assura des gratifications, رواتب. Admis à l'audience du Sultan, ils lui offrirent leur présent, et la lettre de leur souverain. Elle contenait l'avis que ce prince se déclarait contre Gazan, et se disposait à faire la guerre. On répondit à cette dépêche que Dieu avait ôté aux musulmans toute inquiétude du côté de Gazan, et que
596 Kharbenda, frère de ce monarque, s'était résigné à demander la paix. On envoya à Taktaï un présent dont on chargea l'émir Seïf-eddin-Belban-Sarkhadi. Cet officier, accompagné des ambassadeurs, se rendit à Alexandrie, d'où ils prirent la route de la mer. Sur ces entrefaites, arrivèrent plusieurs marchands, qui se plaignirent de Melik-Mouwaïad, souverain du Yémen. Ce prince avait, en outre, supprimé l'envoi du présent que devait fournir cette contrée, et qui montait à une somme de six mille dirhems, avec lesquels on achetait différents objets destinés à être expédiés pour la forteresse des Ismaëliens, et auquel se joignait un présent adressé au Sultan Melik-Moudaffar. Iousouf, fils de Mansour-Omar, fils d'Ali-ben-Rasoul, avait, durant l'espace de quarante ans, acquitté cette redevance. Son exemple fut suivi par son fils Aschraf. Hizebr-eddin-Daoud-ben-Moudaffar-Iousouf s'étant révolté contre son souverain, interrompit l'envoi

des deux présents, et ne témoigna que du mépris pour le Sultan d'Égypte. On lui adressa une lettre pleine de reproches et de menaces. On en chargea Nâser-eddin-Toudi et Schems-eddin-Mohammed-ben-Adlan. On leur remit aussi une lettre du khalife, qui témoignait au roi du Yémen son improbation, et le sommait de payer le tribut suivant l'usage.

Abaï, roi de Domkolah, roi de la Nubie, apporta un présent qui consistait en chameaux, bœufs, esclaves, alun et émeril. Il demandait un corps d'armée auxiliaire. On lui assigna pour demeure la maison destinée à recevoir les hôtes. On désigna, pour l'accompagner, l'émir seif-eddin-Taktebâ, gouverneur de Kous, un corps de *wâfidis,* (48) جماعة الوافدية. Environ trois cents cavaliers choisis dans la *halkah,* et dans la milice des gouverneurs de la région méridionale, et un nombre considérable d'Arabes. Ces troupes, expédiées à la fois par terre et par la voie du fleuve, se réunirent dans la ville de Kous. Taktebâ partit à leur tête, conduisant avec lui Abaï, roi de Nubie. Cependant l'émir Rokn-eddin-Bibars, le *dawadâr,* envoya vers le kadi Scherf-eddin-Abd-Elwahhab-ben-Fadl-allah, le *kâtib-assir,* pour l'engager à adresser une lettre au *naib* de la Syrie. Le kadi déclara qu'il fallait absolument consulter, sur cet objet, le Sultan ou le *naib.* Bibars, irrité, manda le kadi; celui-ci étant arrivé, Bibars fit à lui peu d'attention, et lui dit : « Comment dois-je te parler? .... Écris ce que tu as à écrire. » Le kadi lui fit réponse : « Émir, observe les formes de la politesse, et ne dis pas والك *à toi.* » A l'instant, Bibars se leva, et lui appliqua trois coups sur la tête. Le kadi s'empressa de sortir, et se rendit chez l'émir Selar, le *naib,* auquel il raconta ce qui lui était arrivé. Selar le garda chez lui. Se trouvant avec les émirs au moment où ils venaient faire leur cour, il raconta l'affaire à l'émir Bibars, le *djâschenkir,* qui en fut vivement affecté, aussi bien que le reste des émirs. Tous se déclarèrent contre Bibars, le *dawadâr.* On lui enleva son épée; on le retint en prison depuis le matin jusqu'à midi, et on le réprimanda de la manière la plus sévère; après quoi il fut destitué du rang de *dawadâr,* et remplacé par l'émir Aïdemur.

Un courrier de la poste, expédié de Damas, annonça que Taki-eddin-Ahmed-ben-Timiah était en dispute avec les habitants de cette ville, relativement à la

(48) Le mot وافدى que l'on trouve plus bas (p. 251), désigne *un étranger,* et s'applique surtout à *un homme arrivé du pays des Turcs.* On lit ailleurs (*Manuscrit,* p. 260) : انت واحد منفي وافدى « Tu es un être isolé, un banni, un étranger. »

597 roche, qui se trouve dans la mosquée de *Tarikh*, au voisinage du *Mosallá* de Damas. Il assurait que la trace imprimée sur la surface n'était pas celle du pied du Prophète; que, par conséquent, l'usage où étaient les habitants de visiter religieusement et de baiser cette relique, ne devait pas être toléré. Ayant amené avec lui des tailleurs de pierre, il rasa cette roche le seizième jour du mois de Redjeb. Cet acte fut vivement blâmé de toute la population. On répondit que, si la chose était conforme à son assertion, il avait fait une action louable, et supprimé une pratique superstitieuse; mais que, s'il en était autrement, dès qu'on se serait assuré de la vérité des faits, il ne manquerait pas d'être puni.

Idagdi-Schehrizouri arriva, avec le titre d'ambassadeur, envoyé par Abou-Iakoub-Iousouf-ben-Iakoub-ben-Abd-elhakk-ben-Moudjir-ben-Abi-Bekr-ben-Djemâah-Merini, souverain du Magreb, et porteur d'un présent magnifique. Il était accompagné d'une caravane de Magrebins, qui se disposaient à faire le pèlerinage. Depuis plusieurs années, le départ de cette caravane avait été interrompu. Abou-Iakoub autorisa les pèlerins à se mettre en marche; il les chargea d'un magnifique exemplaire du Coran, enfermé dans un étui d'or, enrichi de belles pierreries, et qui devait être déposé dans le sanctuaire de la Mecque. L'ambassadeur fut reçu de la manière la plus distinguée, logé dans le *Meïdan;* et on lui assigna des gratifications. Cet Idagdi, au moment de l'arrestation d'Iakouba, sous le règne de Melik-Dâher, s'était, avec un nombre de Curdes, réfugié à Barkah. De là il se rendit auprès d'Ebn-Iakoub, et lui offrit un présent. Ce prince l'admit auprès de sa personne, et l'éleva en grade; en sorte qu'il parvint au rang de vizir. Il se distingua par une conduite irréprochable. Enfin, il fut envoyé, avec un présent, pour faire le pèlerinage.

Cette année, l'émir Mousa, fils de Sâleh-Ali, fils de Kelaoun, épousa la fille de l'émir Selar, qui avait été un des mamlouks de Sâleh, son père. Ce mariage fut célébré avec une grande pompe. La fille de Selar reçut un trousseau valant cent soixante mille dinars. L'émir Bibars, le *djâschenkir*, et les autres émirs, accompagnèrent à pied le cortége nuptial, et chacun d'eux offrit des présents composés de cire et d'autres objets. La quantité de cire donnée à l'époux par les émirs se montait à trois cent trente *kintar*.

Bientôt après, arriva la disgrâce du vizir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Al-schaïki. Voici quelle en fut la cause : L'émir Selar, le *naïb*, à son retour du Hedjâz, fut informé par les *djandâr* que le vizir avait eu, dans la ville de Te-

roudjah, une entrevue avec le Sultan, lui avait donné des conseils, et remis une somme de deux mille dinars; que le prince l'ayant consulté, relativement aux émirs, il l'avait pressé d'agir hardiment contre eux; que le Sultan, lorsqu'il avait besoin de quelque objet, le demandait au vizir, qui s'empressait de le lui envoyer. Ces détails irritèrent violemment Selar, et ranimèrent la haine qu'il avait conçue précédemment contre le vizir. Comme l'émir Bibars, le *djâschenkir*, songeait à faire le pèlerinage, Selar voulut terminer l'affaire d'Ebn-Alschaikhi avant le départ de cet émir, dans la crainte qu'il ne montrât du mécontentement, si une pareille attaque avait lieu durant son absence. Il consulta, à cet égard, l'émir Alem-eddin-Sandjar-Djâouli. Tous deux tombèrent d'accord, qu'il fallait mettre en avant un Copte, qui dénoncerait le vizir, et s'attacherait à prouver qu'il était redevable d'une somme d'argent au trésor. Ils
apostèrent, pour cet objet, un homme de leur choix, qui s'occupa de dresser 598
des cédules financières اوراق. Au moment où les émirs étaient réunis pour faire leur cour au Sultan, Selar leur rapporta ce qu'il avait appris relativement au vizir et à ses mamlouks; puis il se mit à parler de ce fonctionnaire en termes injurieux (49). Les émirs, d'un commun accord, répondirent: « Si on prouve contre lui quelque acte qui mérite la mort, on lui déchirera « la peau à coups de fouet. » Le vizir ayant été mandé, et ayant comparu, Selar lui dit : « Écoute ce que dit cet homme. Il soutient que tu as enlevé frauduleusement l'argent du prince; tu sais quelles sont les lois à cet égard. » En même temps il fit signe à cet homme de prouver son assertion. Ebn-Alschaïkhi, poussé par sa mauvaise étoile, s'écria : « Quel est donc ce misérable, pour que « je sois obligé de discuter avec lui, et comment un être tel que moi est-il

(49) Le verbe حطّ suivi de la préposition على, signifie *calomnier quelqu'un, en dire du mal, le diffamer*. Dans l'ouvrage qui nous occupe (tom. I, p. 1156) : اخذ في الحط على ابن زنبور « Il « commença à diffamer Ebn-Zenbour. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (t. II, m. 798, fol. 277 v°) : اكثر من الحط على ناظر الخاص « Il diffama longuement l'inspecteur du domaine « privé. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 687, fol. 29 v°) : الناس كلهم يحطون عليه « Toute la population le diffamait. » Dans la *Biographie du XI*e *siècle* (p. 111) : كان كل منهما شديد الحط على الاخر في غيبته « Chacun des deux diffamait violemment l'autre en son absence. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. IV, fol. 17 r°) : الحط على ارباب الوظايف « La calomnie contre les employés. » Dans l'*Histoire* d'Ahmed-Askalâni (t. II, fol. 176 r°) : كان شديد الحط على الحنابلة « Il se permettait de vives invectives contre les Hanbalis. »

« contraint d'entendre ses vains propos ? » A ces mots, Selar entra dans une violente colère, et lui dit : « Insensé ! misérable ! qui es-tu donc toi-même, « pour montrer un si grand orgueil ? Lorsqu'un homme vient devant nous « révéler tes malversations, tu oses l'injurier en notre présence. N'as-tu donc « pour nous aucune considération ? » Par son ordre, le *hâdjib* frappa le vizir sur la tête, jusqu'à ce que son *schâsch* fût en lambeaux. Après quoi on le remit au *schâdd* (inspecteur) des bureaux, en lui recommandant de l'appliquer à la torture, ainsi que les mamlouks Kebek, Bektout et autres. Le dernier jour du mois de Schaban, on enleva l'épée du vizir, que l'on emmena avec ses mamlouks. Le lendemain, on tint conseil relativement à lui. Et il fut résolu qu'on le forcerait à payer. En conséquence, on commença à employer les voies de rigueur. Il ne se passait pas un jour sans qu'Izz-eddin-Aibek-Schoudjaï, *schâdd* des bureaux, ne traitât durement le vizir, et ne l'appliquât à la torture. Il voulait se venger de ce que cet homme l'avait traité avec une hauteur insultante, et l'avait forcé, ainsi que le *wâli* du Caire, lorsqu'ils se trouvaient près de sa maison, à marcher à pied près de son étrier. Ensuite, ayant pris séance dans l'arsenal de Fostat, il manda le vizir, qui se trouvait dans la citadelle, et le fit amener, monté sur un âne, au travers des rues de Misr, jusqu'à l'Arsenal. Les habitants de la ville s'approchèrent du prisonnier, dans l'intention de lui jeter des pierres, et l'accablaient d'injures. Ensuite on le ramena en prison. Le mercredi douzième jour de Ramadan, on manda Saad-eddin-Mohammed-ben-Ataïa, inspecteur des maisons, et il fut promu au rang de vizir. Il s'assit pour prendre possession de la dignité, ayant devant lui l'émir Alem-eddin-Sandjar-Djâouli, qui se tenait debout, et mettait de côté les feuilles sur lesquelles le vizir devait appliquer son apostille. Trois jours auparavant, Ebn-Ataïa avait été vu, debout, devant Djâouli, lui lisant un acte de compte. Ebn-Alschaïkhi resta dans la même situation, jusqu'à la nuit de la fête qui suit le jeûne, sans que l'émir Bibars, le *djâschenkir*, se mêlât en rien de son affaire. Lorsque le *schâdd* (inspecteur des bureaux) lui parlait à ce sujet, il se contentait de répondre : « J'exécuterai tout ce qu'a ordonné le *naïb* du Sultan. » Cependant il était importuné, relativement à Ebn-Alschaïkhi, des sollicitations de son épouse, fille de Behadur, le *Râs-naubah*, de ses deux fils, Djouktemur et Emir-Ali, ainsi que de Khalil son frère. Tous étaient des amis particuliers
599 de l'émir Bibars, et il leur promettait la liberté d'Ebn-Alschaïki. Sur ces entre-

faites, les émirs s'étant réunis chez le *naïb*, Bibars lui demanda la grâce d'Ebn-Alschaïkhi, et lui fit connaître ce qui s'était passé dans l'entrevue de cet homme avec le Sultan à Teroudjah. Le *naïb* tint ferme dans son refus, et se leva.

L'émir Bibars, le *djâschenkir,* se mit en marche pour faire une seconde fois le voyage du Hedjâz, le premier jour du mois de Dhou'lkadah. Il emmenait avec lui Ala-eddin-Idagdi-Schehrizouri, l'ambassadeur du souverain du Magreb, l'émir Bibars-Mansouri, le *dawadâr,* l'émir Beha-eddin-Iakouba, avec un nombre considérable d'émirs. La caravane, qui se composait d'une foule de personnes, était partie sous le commandement de l'émir Izz-eddin-Aïbek, le *khazindar* (trésorier), époux de la fille de Melik-Dâher-Bibars, et vint camper près de l'étang. Comme le nombre des pèlerins allait toujours croissant, ils se partagèrent en trois caravanes : l'une, sous les ordres de l'émir Bibars-Mansouri, la seconde, sous les ordres de l'émir Iakouba; la troisième accompagnait Aïbek. Après le départ de Bibars, le *djâschenkir,* Selar, le *naïb*, ordonna, le même jour, au *schâdd* des bureaux, de frapper à coups de fouet Ebn-Alschaïkhi. On continua d'appliquer ce malheureux à la torture, jusqu'à ce qu'il expirât dans les tourments, le septième jour du mois.

Bientôt après, les deux schérifs, Homaïdah et Romaïthah, partirent du Caire, avec l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Koukendi, pour se rendre à la Mecque. L'émir Bibars, le *djâschenkir,* ayant fait arrêter les deux schérifs, Abou'lghaïb et Otaïfah, installa à leur place Homaïdah et Romaïthah. Cependant les pèlerins éprouvèrent sur la route de nombreuses difficultés, telles que la disette d'eau, le prix excessif des denrées, et le souffle des *semoum* brûlants. Il périt une foule de personnes, attendu que l'eau contenue dans les outres s'était desséchée. Les pèlerins, en quittant Wâdi-Annar, ayant pris une autre route, s'égarèrent, et perdirent beaucoup de monde. Le *waïbah* d'orge monta à quarante dirhems, et celui du froment, à soixante.

L'émir Bektâsch-Fakhri, l'*émir-silah,* avec sa suite, arriva de l'expédition contre Sis. La Syrie, depuis le canton de Gaur jusqu'à Alarisch, éprouva une extrême sécheresse. Les eaux tarirent. Les habitants, pressés par la soif, abandonnèrent leurs demeures. Et, dans la contrée méridionale, الصفقة القبلية, deux mille huit cents villages restèrent déserts. A cette époque, on découvrit, dans la mine d'émeraudes, une pierre du poids de cent soixante-quinze *mithkal.* Le fermier la cacha soigneusement, et l'envoya à un souverain, qui en offrit cent

vingt mille dirhems. Mais on refusa de la lui vendre. Cette émeraude ayant été enlevée des mains de cet homme, fut remise au Sultan. Le fermier mourut de chagrin. Au mois de Dhou'lhidjah, le *scheïkh-alislam,* Taki-eddin-Ahmed-ben-Timiah partit de Damas, accompagé de l'émir Behâ-eddin-Karakousch-Mansouri, et se dirigea vers la montagne de Kesroan, pour engager les habitants à se soumettre. Comme ils refusèrent, les troupes se préparèrent à les combattre. Le schérif Nâser-eddin-Abou-Omar-Mansour prit possession du gou-
600 vernement de la ville du Prophète, après la mort de son père, l'émir Izz-eddin-Abou-Sakr-Haman-ben-Schahad, au mois de Rebi-second. La crue du Nil s'éleva, cette année, à dix-sept coudées et douze doigts.

Parmi les hommes que cette année vit mourir, on compta : 1° Zeïn-eddin-Ahmed, fils du *sâhib* Fakhr-eddin-Mohammed, fils du *sâhib* Behâ-eddin-Ali, fils de Mohammed, fils de Selim, fils de Khâfi. Il mourut la nuit du jeudi huitième jour de Safar. C'était un jurisconsulte, schaféi, plein de mérite, religieux, imposant, universellement respecté, et plein d'affection pour les gens de bien. 2° Fath-eddin-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Sultan-Kousi, le schaféi, *wâkil* du trésor de Kous, et l'un des principaux personnages de cette ville. Il mourut le onzième jour de Moharrem. 3° Schems-eddin-Ahmed-ben-Ali-ben-Hibet-allah-ben-Assadid-Asnâïi, *khatib* de la ville d'Asnâ, et *naïb-alhokm* (substitut du kadi) dans cette place, à Edfou et à Kous. Il était parvenu au rang de *reïs* (chef) du Saïd. Il fit construire, à Kous, un collége. C'était un homme d'un caractère énergique, très-libéral, respecté et loué de tout le monde. Il dépensa, pour se faire maintenir dans le rang de *reïs,* plusieurs milliers de pièces d'or. On assure que sa nomination comme *naïb-alhokm,* à Kous, lui coûta quatre-vingt mille dirhems (50). Ayant fait un voyage à Misr, il y mourut. 4° L'émir Bibars-Mouwaffaki-Mansouri, l'un des émirs de Damas. Il mourut dans cette ville le mercredi vingt-troisième jour du mois de Djoumada-second, ayant été étranglé tandis qu'il était ivre. 5° L'émir-schérif Izz-eddin-Djammâz-ben-Schihah, émir de la ville du Prophète. Il était devenu aveugle, et eut pour successeur Nâser-eddin-Mansour-ben-Djammâz. 6° Behâ-eddin-Abd-Elmohsin, fils du *sâhib* Mohi-eddin-Mohammed, fils de Hibet-allah, et connu sous le nom d'Abi-Djerâdah. Il mourut au Caire. C'était un scheïkh révéré,

(50) Abou'lmahâsen dit : *deux cent mille.*

plein de mérite, qui enseigna les traditions d'après Iousouf-ben-Khalil et autres. 7° Alem-eddin-Abd-elkerim-ben-Ali-ben-Omar-Ansâri, plus connu sous le nom d'Alem-Irâki. C'était un jurisconsulte schaféï, qui professait l'interprétation du Coran dans la *koubbah* (coupole) Mansouri. Il mourut le mardi sixième jour de Safar, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. C'était l'homme le plus savant de l'Égypte. 8° Tadj-eddin-Ali-ben-Ahmed-ben-Abd-elmohsin-Hosaini-Irâki-Iskenderi, *scheikh* de la ville d'Alexandrie, Imam, collecteur de traditions. Il mourut au mois de Dhou'lhidjah. Seul, il s'appuyait sur les citations d'un grand nombre de savants; et, de tous côtés, on venait le consulter. C'était un jurisconsulte très-instruit. 9° Nedjm-eddin-Omar-ben-Abi'lkâsem-Ebn-Abd-elmounim-ben-Mohammed-ben-Hasan-ben-Abi'lkatib-ben-Mohammed-ben-Abi'ltaiib-Dimaschi, inspecteur du *mârestan* (hôpital) Nouri, à Damas, inspecteur du trésor, et *wakil* du *Beit-elmal* (trésor). Il mourut la nuit du vendredi, au milieu du mois de Djoumada-second. C'était un jurisconsulte, un professeur, qui, dans les différents emplois qu'il avait occupés, n'avait mérité que des éloges. 10° Amin-eddin-Mohammed, fils du scheïkh Kotb-eddin-Mohammed-ben-Ahmed. Il mourut à la Mecque au mois de Moharrem. Il avait étudié, dans cette ville, la science des *hadith* (traditions), et fut promu au rang de *scheïkh-* 601
*alhadith* (docteur, dans la science des traditions). 11° Schems-eddin-Mohammed, fils du *sâhib* Scherf-eddin-Ismaïl-ben-Abi-Saïd-ben-Annesi-Amidi, l'un des émirs, et *naïb* de la maison de justice دار العدل, établie dans la citadelle. 12° L'émir Moubâriz-eddin-Sonkor-Roumi, *emir-schikâr* (veneur), l'un de ceux qui étaient arrivés du pays de *Roum*, احد الوافدية من الروم, sous le règne de Melik-Dâher. C'était un homme généreux, brave, et très-religieux. 13° L'émir Seïf-eddin-Behadur-Samar, qui fut massacré par les Arabes de Syrie. 14° L'émir et vizir Nâser-eddin-Mohammed-ben-Dambai-Alschaïkhi. Il mourut au milieu des tortures, le septième jour du mois de Dhoul'kadah. Son corps fut emporté sur une planche, جنوية, et conduit au cimetière de Karafah, où il reçut la sépulture. C'était un homme d'un caractère noble, ambitieux, indocile. Il avait une belle écriture, et connaissait bien la science du calcul. Mais il joignait à ces qualités l'injustice, la violence, la hauteur, et imagina une foule de vexations. Il était originaire du pays de Mâredin, et était arrivé à Damas avec Schems-eddin-Mohammed-ben-Annesi. De là, il se rendit au Caire, comme un fakir, détaché des choses du monde, marchand à pied. Durant quelque

temps, il exerça, dans un des marchés du Caire, le métier de coudre des bonnets (51). Ensuite, il prit le costume des soldats, se mit au service des *schâdd* (inspecteurs), y resta quelque temps, et s'attacha au service de Hosâm-Bournak, *schâdd* du mesurage, الكيالة. Lorsqu'il fut parfaitement informé des recettes et des dépenses inhérentes à cet emploi, il gagna, par des flatteries et des promesses, quelques-uns des adjudicataires du mesurage, et obtint la ferme des grains du port de Boulak. Il mit dans sa gestion une grande sévérité, en sorte qu'il procura un excédant de revenu. Ayant fait sa cour au *sâhib* (vizir) Fakhr-eddin-ben-Khalili, et gagné les émirs par des présents, il fut nommé *schâdd* (inspecteur) des bureaux, avec le grade d'*émir de dix*. De là, il passa au rang de *schâdd* de la province de Djizeh et de *wâli* du Caire, réunissant ensemble ces deux emplois, et il prit rang parmi les émirs de *Tabl-khânah*. Enfin, il fut promu à la dignité de vizir, et il mourut dans l'exercice de ses fonctions. 15° Le schérif Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Schehab-eddin-Abou-Ali-Hosain-ben-Schems-eddin-Abou-Abd-allah-Mohammed-Ourmawi, *nakib* des schérifs. Il mourut le dix-neuvième jour de Scheval, et eut pour successeur le schérif Bedr-eddin-ben-Izz-eddin. Il fut mis à mort, à Damas, par ordre d'Abou'Ssorour, le Samaritain, secrétaire de l'émir Seif-eddin-Asendemur-Kurdji, *naib* de Tarabolos.

AN 705 Au commencement du mois de Moharrem, Djelâl-eddin-Mohammed-ben-Abd-errahman ben-Omar-Kazwini exerça à Damas les fonctions de *naib-alhokm* (substitut du kadi), au nom de Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Sasari. Le huitième

(51) Le mot قبع qui fait au pluriel اقباع, signifie *un bonnet*. On lit dans le *Moroudj-aldheheb* de Masoudi (tom. II; f. 260) : الاقباع على روسهم « Ils portaient des bonnets sur leurs têtes. » Dans le *Solouk* de Makrizi (t. II, f. 99 v°) : عمامة من حرير على قبع حرير « Un turban de soie sur un « bonnet de soie. » Dans l'*Histoire de Jérusalem* (man. 713, p. 289) : يلبس على راسه قبعا من غير عمامة « Il mettait sur sa tête un bonnet sans turban. » Dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (manuscr. 643, f. 149 r°) : عمامة على قحف الراس بغير قبع « Sur le sommet de la tête était un « turban sans bonnet. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 214 v°) : شاش اسود... قبع اسود « Un *schâsch* (mousseline) noire, et un bonnet noir. » Ailleurs (m. 667, f. 189 r°) : على راسه عمامة هايلة وقبع جوخ كبير جدا ويلف عليه ازيد من ثوب بعلبكى رفيع وقيل ثوبين عوضا عن الشاش « Sur sa tête était un vaste turban et un bonnet de drap, extrêmement ample, autour « duquel on roulait plus d'une pièce d'étoffe *baalbeki*, très-fine. Suivant d'autres, on y mettait deux « pièces d'étoffe à la place du *schâsch*. »

jour de ce mois, l'émir Djemal-eddin-Akousch-Alafram, naib de Syrie, partit de Damas, à la tête des troupes de cette ville pour aller attaquer les habitants des montagnes de Kesroan. On fit proclamer dans la place que tous ceux d'entre les soldats et les fantassins qui resteraient en arrière seraient étranglés. L'armée se composait d'environ cinquante mille hommes d'infanterie. L'émir attaqua l'ennemi, détruisit ses villages, coupa ses vignes et dispersa la popula- 602
tion, après des combats qui avaient duré onze jours, et dans lesquels Melik-Aouhad-Schâdi, fils de Melik-Zâher-Daoud tua quatre soldats, s'empara de force de la citadelle, passa au fil de l'épée les ennemis, et fit six cents prisonniers. L'armée, après avoir recueilli un immense butin, rentra à Damas le quatorzième jour de Safar. L'émir Bibars, le *djâschenkir*, arriva du Hedjâz, conduisant avec lui les deux schérifs Aboul'ghaib et Otaifah. On leur assigna des revenus suffisants, et ils montaient à cheval avec les émirs.

Les pèlerins étant arrivés, on donna ordre de préparer le présent destiné pour le souverain du Magreb, et auquel on joignit vingt *ekdisch* (chevaux) tatars, vingt émirs tatars, et quelques tambours et quelques arcs pris sur eux. On choisit, pour accompagner ce présent, avec Idagdi-Schehrizouri, Ali-eddin-Idagdi-Kalili-Schemsi, mamlouk de Sonkor-aschkar et l'émir Alâ-eddin-Idagdi-Khowarizmi. Amin-eddin-Abou-Bekr-ben-Wadjih-eddin-Abd-aladim-ben-Iousouf-Ebn-Alrokaki fut installé, comme inspecteur de la Syrie, en remplacement de Schehab-eddin-ben-Mouïassar-Schems-eddin-Mohammed-ben-Othman. Harizi fut destitué des fonctions de kadi des hanéfis, à Damas, et on lui donna pour successeur Schems-eddin-Adhraï. Voici ce qui amena la disgrâce de Harizi : on trouva une note écrite de sa main, et dans laquelle, parlant du scheïkh Taki-eddin-Ahmed-ben-Timiah, il disait que, depuis le temps des premiers hommes si renommés pour leur vertu, on n'avait jamais vu un personnage aussi éminent. Le courrier de la poste ayant apporté le diplôme d'investiture destiné pour Adhraï, s'imagina qu'il était pour Harizi. Il arriva à Damas au moment où le *naïb* était parti pour la chasse. Il remit le diplôme entre les mains de Harizi, qui se transporta au collége *Dâheriah*, où il rendit la justice. Adhraï, qui était persuadé que le diplôme s'adresait à lui, resta désespéré et chagrin. Mais bientôt, l'acte ayant été lu en présence de la population, on y trouva le nom d'Adhraï. Harizi se leva tout confus : on manda Adhraï, qui vint prendre séance et rendre la justice.

Sur ces entrefaites Ebn-Timiah témoigna une extrême désapprobation de la

conduite des fakirs *ahmedis*, qui entraient dans des feux allumés, mangeaient des serpents, portaient à leurs cous des colliers de fer, se chargeaient les épaules de chaînes, plaçaient autour de leurs mains des bracelets du même métal, assemblaient leurs cheveux et en formaient une masse compacte. Ebn-Timiah, à Damas, mit, dans la poursuite de cette affaire, un zèle extrême. Entouré d'un nombreux cortége, il se rendit auprès du *naïb*, et lui représenta que ces fakirs introduisaient des pratiques toutes nouvelles. Tous les hommes instruits se joignirent à cette troupe et à son chef. Ce jour présenta l'image d'une fête, qui dégénéra presque en une sédition. On décida qu'on s'en tiendrait aux prescriptions de la loi, et qu'on obligerait les fakirs à renoncer à leur costume.

Cette même année, dans le mois de Djoumada-second, après la conquête des montagnes de Kesroan, le Sultan en concéda la propriété à l'émir Alâ-eddin-ben-Mabad-Baalbeki, Seïf-eddin-Bektemur-Alatik-Bektasch-Fakhri, Hosâm-eddin-Lâdjin, et Izz-eddin-Khattâb-Irâki. Ils montèrent à cheval, le *scharbousch* en
603 tête, et se rendirent dans cette province. Ce fut pour leur compte que les montagnards cultivèrent les campagnes, et l'autorité des Rafidis fut tout à fait anéantie.

Cependant, le souverain de Sis différait l'envoi du tribut qu'il était dans l'usage de payer au mois de Dhou'lhidjah de l'année précédente. Le *naïb* d'Alep avait fait partir son *ostadâr* Kaschtemur-Schemsi, l'un des commandants de cette ville, à la tête d'un corps de troupes composé d'environ deux mille hommes, parmi lesquels se trouvaient l'émir Schems-eddin-Ak-sonkor-Fârisi, l'émir Fath-eddin-ben-Sobrah, le *mihmandâr*, l'émir Kaschtemur-Nadjibi, et Kaschtemur-Modafferi. Dans le courant du mois de Moharrem, cette armée livra aux flammes un grand nombre de villages, et emmena en captivité les femmes et les enfants. Sur ces entrefaites, un corps de Tatars était arrivé à Sis pour réclamer le tribut. Ils montèrent à cheval, en compagnie du souverain de Sis, et occupèrent la tête du défilé دربند. Ils s'étaient déjà fortifiés dans ce poste lorsque les troupes égyptiennes vinrent les attaquer. Les Tatars firent pleuvoir sur eux des flèches, les Arméniens des pierres. Bien des soldats restèrent sur le champ de bataille. Les émirs Sobrah, Kaschtemur-Nadjibi et Kaschtemur-Modafferi furent faits prisonniers avec une partie de la garnison d'Alep. Kaschtemur, général de l'armée, et Ak-sonkor-Fârisi parvinrent à échapper. Les Tatars retournèrent à *l'ordou*, auprès de Kharbanda, ramenant les prisonniers qui furent mis sous bonne garde. Le *naïb* d'Alep ayant reçu la nouvelle de cette défaite, en

écrivit au Sultan et aux émirs. On ordonna le départ de l'émir (Bektâsch) *émir-silah*, de Bibars, le *dawadâr*, d'Akousch-Mauseli, Kattâl-assiba et Rokn-eddin, le *silahdâr*. Ces officiers sortirent du Caire, au milieu du mois de Schaban, à la tête de quatre mille cavaliers. Le souverain de Sis s'empressa d'envoyer le tribut, et s'excusa en disant que ce n'était pas lui, mais les Tatars qui avaient engagé le combat. Il promit d'employer tous les moyens possibles pour rendre au Sultan les émirs qui étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. Bektâsch et ceux qui l'accompagnaient quittèrent Gazah, pour retourner en Égypte.

A cette époque, on mit en liberté l'émir Seif-eddin-Alhadj-Behadur-Djekmi-Dâheri; on l'envoya à Damas, où il fut mis en possession de l'*ikta* de Kiran, *mouschidd* (inspecteur) des bureaux. Il fut installé comme *hâdjib* de cette ville, en remplacement de l'émir Bektemur-Hosâmi, qui passa au rang de *schâdd* (inspecteur) des bureaux. Kiran fut arrêté et contraint de payer une forte somme. Bientôt après, un ambassadeur de l'empereur de Constantinople arriva, accompagné d'un ambassadeur (du roi) des Kurdjs (Georgiens) qui apportait un présent et une lettre dans laquelle ce prince réclamait l'ouverture de l'église appelée *Mousalliah*, située à Jérusalem, pour que les Kurdjs pussent s'y rendre en pèlerinage. Il assurait que ces peuples resteraient soumis au Sultan et le seconderaient toutes les fois qu'il aurait besoin de leur secours. On donna l'ordre d'ouvrir l'église; ce qui fut exécuté. Les ambassadeurs furent congédiés 604
avec une réponse.

Cependant, au Caire, les transactions étaient entravées par suite de l'abondance des pièces de cuivre, et attendu qu'il s'en était glissé parmi elles quantité de légères. Le prix du froment était monté de dix dirhems l'*ardeb* à quarante. On ordonna de frapper de nouvelles pièces de cuivre فلوس, et le cours des pièces trop légères fut fixé à deux dirhems et demi le *rotl*. Dès ce moment les affaires reprirent leur marche habituelle. Au Caire, Schems-eddin-Mohammed-ben-Adlan s'éleva contre Taki-eddin-Ahmed-ben-Timiah, et désapprouva vivement une décision فتوى qu'il avait vue écrite de sa main, concernant la question de l'*égalité* مسئلة الاستواء et celle de la création du Coran. Les kadis se réunirent pour délibérer sur cet objet. On apprit par une lettre du *naïb* de Damas qu'un des disciples d'Ebn-Timiah ayant tenu, sur ce qui concerne le Coran, des discours peu convenables, cet homme avait été réprimandé et mis en prison par ordre du *kadi-alkodat* Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Sasari : qu'Ebn-Timiah

ayant rassemblé ses partisans, avait délivré le prisonnier; qu'Ebn-Sasari, outré de colère, avait fait de nouveau renfermer cet homme; qu'Ebn-Timiah ayant encore réuni sa troupe, on avait indiqué, pour prononcer entre lui et le kadi une réunion qui se tint chez le *naïb* de Damas; qu'enfin, Ebn-Timiah avait rédigé un acte écrit de sa main, dans lequel il protestait, et faisait certifier par des témoins qu'il était schaféi, attaché aux opinions professées par l'Iman de ce nom, et qu'il suivait en tout point les dogmes des Ascharis. On fit proclamer, à Damas, que tout homme qui rappellerait les opinions d'Ebn-Timiah serait étranglé. Alors, Ebn-Adlan montra toute son énergie. Secondé par le *kadi-alkodat* Zeïn-eddin-Ali-ben-Maklouf, le mâléki, il indisposa les émirs contre Ebn-Timiah. Par suite de ses sollicitations, l'émir Rokn-eddin-Omari, le *hâdjib*, partit sur les chevaux de la poste, avec ordre d'amener Ebn-Timiah et son frère Scherf-eddin-Abd-errahman. On manda en même temps Nedjm-eddin-Ahmed-ben-Sasari, Ebn-Mounadjâ, Taki-eddin-Schakir, et les fils d'Ebn-Assaïgh. On les fit comparaître, le jeudi vingt-deuxième jour du mois de Ramadan, en présence des kadis et des fakihs réunis avec les émirs, au château de la Montagne. Ebn-Adlan dénonça Ebn-Timiah, qui ne répondit rien, mais se leva pour prononcer la *Khotbah*. Ebn-Makhlouf s'écria : Nous t'avons fait venir pour répondre à une inculpation, et non pas pour remplir les fonctions de *khatib*. Il le somma alors de répondre. Ebn-Timiah lui dit : Comme tu es mon ennemi, tu ne peux légitimement prononcer contre moi. Ebn-Makhlouf ayant donné l'ordre de le conduire en prison, on le saisit, et on l'enferma, ainsi que son frère, au Caire, dans la rue du Daïlem. Ebn-Sasari fut revêtu d'une robe d'honneur, et on le renvoya à Damas, avec une lettre qui devait être lue sur le *menber* de la principale mosquée, et qui contenait une défense de disputer sur les dogmes, et celle de déférer sur aucun point aux décisions d'Ebn-Timiah. On enjoignit aux hanbalis de souscrire des actes par lesquels ils s'engageaient à rétracter ces opinions. Ces pièces devaient être certifiées authentiques, en présence des kadis des provinces, et lues sur les *menber*. La chose reçut son exécution à Damas.

A cette époque on n'entendit plus parler du grand émir Bedr-eddin-Bektâsch-
605 Fakhri, *émir-silah*-Sâlehi-Nedjmi. Voici quelle fut la cause de cet événement. Cet émir, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, était tombé malade. Son *ostaddr*, Bektemur-Fârisi, craignait que, s'il venait à mourir, la chancellerie financière

du Sultan ne réclamât la différence du revenu de son *ikta* pendant la durée de son émirat, c'est-à-dire pendant soixante ans, et qu'il ne fût condamné à rembourser les avances faites par le Sultan (52). Il engagea Nâser-eddin-Mohammed, fils de Bektâsch, à se rendre auprès des émirs Bibars et Selar, pour les inviter, au nom de son père, à parler au Sultan, et à lui dire : Bektâsch, qui est dans un état de délire complet, a servi dans le palais de Melik-Mansour; maintenant, il est vieux et incapable de monter à cheval; il ne doit donc plus manger le produit de cet *ikta* sans y avoir de droit. Les émirs devaient supplier le prince de reprendre ce bénéfice, et d'accorder aux enfants et aux employés de Bektâsch une lettre de décharge pour les sommes dévolues particulièrement au Sultan sur la différence du produit des *ikta* et des mutations, depuis l'époque où Bektâsch avait été promu au rang d'émir, jusqu'au moment où il cesserait d'en être en possession. Il persuada à Nâser-eddin-Mohammed que s'il ne faisait pas cette démarche, et qu'il attendît la mort de son père, il se trouverait sans aucun bien, et forcé de contracter des dettes pour acquitter les droits que réclamerait la chancellerie du Sultan. Nâser-eddin-Mohammed consentit à tout. Cependant les émirs Bibars et Selar, ayant appris le plan adopté par *l'ostadâr*, furent vivement affligés, fondirent en larmes et amenèrent Mohammed auprès du Sultan, à qui il remit la lettre, en présence des émirs. Sa requête fut favorablement accueillie, et on lui délivra une lettre de décharge مسموح conçue en ces termes : « Il a été arrêté, par le commandement auguste..... de remettre à sa noble altesse l'émir Bedr-eddin-Bektâsch-Fakhri-Sâlehi, *emir-silah* المقر العالى المولى الاميرى البدرى بكتاش الفخرى الصالحى tout ce qu'il doit pour la différence du produit des *ikta* auxquels il a été promu et de ceux qu'il a quittés, sans qu'on puisse réclamer de lui aucune différence, aucune avance, rien de ce qui appartient en propre à notre chancellerie auguste, sur le revenu des années lunaires, financières, et autres objets. Nous lui accordons cette grâce, ce bienfait, en considération de ses services précédents et de sa longue carrière. Cette décharge

(52) Le texte porte : التتارى السلطانية, ce qui, dans cette circonstance, n'offre nullement un sens raisonnable. Je n'ai pas hésité à lire التقاوى : car ce mot, comme on va voir, se lira un peu plus bas. Le terme تقاوى qui est le pluriel de تقوية et que j'ai explique ailleurs (tom. I, I^re partie, p. 141, 142), désigne *les avances que le Sultan faisait soit en argent, soit en grains, à ceux qui se trouvaient gênés ou arriérés.*

est immuable, irrévocable, et on ne pourra rien exiger de lui, aucun droit, petit ou grand, pour tout le temps passé, et jusqu'au moment où, sur sa demande, il a quitté son *ikta* ». L'émir Schems-eddin-Sonkor-Kemâli, le *hâdjib*, et l'émir Bedr-eddin-Mohammed-Ebn-Alwaziri se rendirent auprès de Bektâsch. Ils avaient été précédés par son fils, qui entra chez son père, accompagné de Bektemur, son *ostadâr*. Ils lui représentèrent (53) qu'il était faible, incapable de mouvement, et que son *ikta* lui devenait à charge. Mais il répondit : J'espère que Dieu me rendra la santé, et que je mourrai sur mon cheval, en combattant les ennemis. Ils lui exposèrent alors ce qu'ils avaient à craindre, au moment de sa mort, des exigences du fisc. Mais il ne fut nullement touché de leurs discours. Le *hâdjib* et Ebn-Alwaziri étant arrivés, porteurs de la lettre de décharge, le fils et l'*ostadâr* leur dirent : « N'ayez pas avec lui une longue conversation, car il est dans un état complet de démence et d'aberration d'esprit ». Les deux émirs ayant été introduits firent connaître à Bektâsch ce que son fils avait dit de sa part, sa demande de quitter le service, et de renoncer à
606 son *ikta*. Ils lui présentèrent la lettre de décharge, lui offrirent les salutations du Sultan et des émirs, lui protestant qu'on n'avait agi en cela que d'après ses sollicitations. Ils ajoutèrent qu'on lui assignait un revenu mensuel de cinq mille dirhems. A ces mots, il entra en colère, et dit : « Quoi! le Sultan me prive de mon emploi? » Les deux émirs répondirent que la chose était vraie, et rapportèrent les demarches faites par son fils. Se tournant vers Mohammed, il lui dit : « C'est donc toi qui as présenté cette requête ? » La réponse étant affirmative, il chargea d'injures son fils, et dit aux deux émirs : « Allez dire, de ma part, au Sultan et aux émirs : je ne méritais pas de perdre mon emploi avant ma mort ; ils savent tous la conduite que j'ai tenue à leur égard. J'espérais périr dans les combats, et je n'ai pas cessé, chaque année, de partir pour la guerre, pensant y trouver la fin de mes jours. Mais Dieu ne l'a pas voulu. » En parlant ainsi, il leur tourna le dos, et eux se levèrent et partirent. Bektâsch mourut de cette maladie. Son *ikta* fut réuni au domaine particulier du Sultan, et ses soldats furent incorporés dans la *halkah*. Ces événements arrivèrent dans le mois de Dhou'lhidjah.

Cette même année, on vit arriver le présent de Melik-Mouwaïiad-Hizebr-eddin-

(53) Je lis حَدَّثناه, au lieu de وجدناه.

Dâoud, souverain du Yémen; mais il se trouva moindre que de coutume. On lui écrivit, à cette occasion, une lettre pleine de reproches et de menaces, dont on chargea Bedr-eddin-Mohammed-Touri, l'un des commandants de la *halkah*. Le prince du Yémen ne tint nullement compte de ces reproches, et ne fit à la lettre aucune réponse. Une sécheresse extrême se faisant sentir, les habitants de Damas adressèrent au ciel des prières pour obtenir de la pluie, et furent enfin exaucés.

Cette année vit mourir 1° le *khatib* de Damas, Scherf-eddin-Ahmed-ben-Ibrahim-ben-Sabbâ-Fezâri, le jurisconsulte schaféi, le lecteur, le grammairien, le collecteur de traditions. Il mourut au mois de Schewal, à l'âge de soixante-quinze ans. 2° Medjd-eddin-Sâlem-ben-Abi-'lhaidjâ-ben-Djemil-Adhraï, kadi de Nabolos. Il mourut le douzième jour du mois de Safar; il avait rempli, durant quarante années, les fonctions de kadi de Nabolos. Ayant été destitué, il se transporta, avec sa famille, au Caire, où il mourut. 3° Le *hâfid* Scherf-eddin-Abd-elmoumin-ben-Khalaf-ben-Hasan-ben-Afif-ben-Baroud-ben-Khidr-Tasouni-Dimiati (natif de Damiette); le jurisconsulte shaféi; le *mohaddith* (collecteur de traditions), le dernier des *hâfid*. Il mourut le quinzième jour du mois de Dhou'lkadah, sans avoir été malade, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. 4° Le *kadi-alkodat* d'Alep, Schems-eddin-Mohammed-ben-Mohammed-ben-Behram, le schaféi. Il mourut dans cette ville, dans les premiers jours du mois de Djoumada-premier. C'était un homme d'un grand mérite et d'une conduite irréprochable. 5° Mohammed-ben-Abd-elmoumin-Ebn-Schehâb-eddin-ben-Almouwaddib. Il mourut en Égypte. En fait de traditions, il s'appuyait sur l'autorité d'Ebn-Bâkâ. 6° Le jurisconsulte pieux, le *mousnid* (54) Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ahmed-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Mohammed-Harrâni-Khalili. Il était né dans la ville de Harrân, l'an 618; il y prit les leçons d'Ebn-Rouzbeh et de Moutemin-ben-Kamirah, et, en Égypte, celles d'Ebn-Alhamizi et d'autres. Il se distinguait par des qualités particulières; c'était un homme jovial. Durant son séjour à la Mecque, il lut mille fois le 607
Coran. 7° Scherf-eddin-Iahiâ-ben-Ahmed-ben-Abd-elaziz-Djedhâmi-Iskenderâni (natif d'Alexandrie). 8° Melik-Aouhad-Taki-eddin-Schâdi-ben-Melik-Zâher-Moudjir-eddin-Dâoud-ben-Moudjâhid-Asad-eddin-Schirkouh-ben-Nâser-eddin-Mohammed-ben-Asad-eddin-Schirkouh-ben-Schâdi-ben-Merwan, l'un

(54) Voyez sur ce mot la note contenue dans l'*Appendice*.

des émirs de Damas. Il mourut le deuxième jour de Safar, en combattant contre les peuples du Kesroan. C'était un homme de mérite, versé dans la connaissance des affaires. 9° Une femme, remarquable par sa longévité, Omm-alfadl-Zainab, fille de Souleïman-ben-Ibrahim-ben-Hibet-allah-ben-Rahmah-Asardiah. Elle mourut, à Misr, au mois de Dhou'lkadah; pour les traditions, elle s'appuyait sur l'autorité d'Ebn-Alzobairi, d'Ahmed-ben-Abd-elwâhid-Bokhâri et autres. Mais elle différait d'eux sur plusieurs points.

AN Cependant une querelle vive éclata près de la porte appelée *bâb-alkoullah*,
706 qui fait partie de la citadelle, et en présence des émirs, entre les deux
émirs Alem-eddin-Sandjar-Berwâni et Seïf-eddin-Taschlâki. Il s'agissait du droit qu'ils revendiquaient sur les *ikta*. Tous deux prétendaient agir en maîtres, et Taschlâki avait usurpé l'*ikta* de Berwâni. Chacun d'eux était d'un caractère orgueilleux, tyrannique et violent. Berwâni était un des familiers de l'émir Rokn-eddin-Bibars, le *djâschenkir*, et Taschlâki se trouvait attaché à l'émir Selar, le *naib*, dont il avait été le camarade خشداشه, tous deux ayant été mamlouks de Melik-Sâleh-Ali-ben-Kelaoun. Taschlâki traita durement Berwâni et s'emporta contre lui (55) سفه عليه. Berwâni se leva et se rendit auprès de l'émir Bibars, auquel il porta ses plaintes. Bibars manda Taschlâki, et lui adressa de violents reproches. Taschlâki répondit avec arrogance, se permit, à l'égard de Berwâni, les paroles les plus injurieuses, et lui dit : « Toi, qui es un être isolé, « un banni, un étranger وافدى, tu oses te comparer aux mamlouks du Sultan! » Bibars, outré de colère, se leva pour le frapper. Taschlâki tira son épée, dans l'intention de percer Bibars. Celui-ci, au dernier degré de l'exaspération, prit son épée, et se mit en mesure de frapper son ennemi. Tous les assistants se précipitèrent vers lui en suppliants, parvinrent à l'arrêter, et firent sortir Taschlâki après qu'il eut failli être massacré par les mamlouks de Bibars. Celui-ci, à l'instant, manda l'émir Sonkor-Kemâli, le *hâdjib*, et lui ordonna de faire par-

(55) Le verbe سفه, à la I^re et à la VI^e forme, suivi de la préposition على, signifie *s'emporter contre quelqu'un*. Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (m. 663, f. 63 v°), on trouve les mêmes expressions qui sont ici employées par Makrizi. Ailleurs (man. 667, fol. 155 v°) : سفه عليه « Il s'emporta « contre lui. » Dans une *Histoire de l'Egypte* depuis l'an 1099 (de mon manuscrit, fol. 42 r°) : وقع السفه « L'emportement commença. » Et (*ibid.*) : تسافه عليهم « Il s'emporta contre eux. » De là vient le substantif سفاهة *emportement*. On lit dans l'*Histoire* d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 41 r°) : توعدوا السبكى بالسفاهة عليه « Ils menacèrent Sobki de s'emporter contre lui. »

tir Taschlâki pour Damas. Le *hâdjib*, redoutant la colère du *naib* Selar, alla le trouver, et lui fit connaître ce qui se passait. Selar, qui était déjà informé de tout, lui enjoignit de retourner auprès de Bibars, de le flatter avec douceur, pour obtenir de lui le pardon de Taschlâki, et de lui dire : Cet émir restera confiné dans sa maison, jusqu'à ce qu'il ait recouvré votre bienveillance. Bibars, en entendant ce message, poussa un cri, et jura que si Taschlâki passait la nuit au Caire, cet événement produirait une sédition terrible. Le *hâdjib* alla rapporter ces choses à Selar, qui n'eut d'autre ressource que de se taire, et de faire à l'instant partir Taschlâki. Le *hâdjib* recommanda à ce dernier de s'arrêter 608
à Belbeis jusqu'à ce que l'on pût solliciter Bibars à son égard. Le lendemain, Bibars et Selar se trouvant réunis à l'audience du Sultan, Bibars commença à s'étendre sur les mauvais procédés qu'avait eus envers lui Taschlâki. Selar essaya, mais sans succès, de calmer sa colère. Comme Bibars persistait dans son ressentiment, Taschlâki continua sa marche et se rendit en Syrie.

Cette année, un courrier de la poste, expédié de la ville de Hamah, apporta un acte certifié véritable en présence du kadi, et annonçant ce qui suit, relativement à un village nommé Bârin بارين, situé entre deux montagnes. Durant la nuit, un affreux craquement se fit entendre dans ces deux montagnes : au point du jour, la population se porta en foule vers ce point. Une des montagnes avait traversé la vallée voisine, et la moitié de sa masse avait été rejoindre l'autre montagne. Les eaux qui coulaient entre ces deux montagnes avaient continué leur cours dans la vallée. La montagne, qui s'était ainsi déplacée, n'avait pas perdu une seule pierre. La masse mise en mouvement présentait une longueur de cent dix coudées, et la vallée qu'elle avait dû traverser avait une largeur de cent coudées. Le kadi de Hamah partit, accompagné de témoins, pour aller vérifier le fait, et le constater par un acte authentique. Ce fut là un événement tout à fait extraordinaire.

On reçut, du Magreb, la nouvelle que le Sultan Abou-Iakoub-Iousouf-ben-Iakoub, le Merîni, souverain de Tlemsan avait été égorgé par ses serviteurs, au mois de Dhou'lkadah de l'année précédente; que son fils Abou-Sâlem, lui ayant succédé, les mêmes hommes, au bout d'une semaine, s'étaient soulevés contre lui et avaient placé sur le trône Abou-Amer-Thâbit.

Cette année, la dissension commença à éclater entre les deux émirs Bibars et Selar. Voici quelle en fut l'origine :

Tadj-eddin-ben-Saïd-eddaulah, le *kâtib* (secrétaire), jouissait du plus grand

crédit auprès de Bibars, et avait la direction de toutes ses affaires. L'émir l'initia également dans l'administration de l'empire; en sorte que pour tous les actes qui ont trait aux revenus financiers et qui sont du ressort du vizir et de l'*ostadâr*, il ne s'en rapportait qu'à lui. Il avait pris aussi, pour le seconder, un de ses parents, nommé Akrem-ben-Mesir. Tous deux s'attachèrent à capter Bibars, en levant des droits sur les marchandises, et joignirent à ses attributions la ferme du natron. Tadj-eddin était ami de d'Ebn-Alschaikhi, et c'était lui qui l'avait fait élever au rang de vizir. La mort tragique de ce dernier lui fut extrêmement sensible, et il soupçonna l'émir Alem-eddin-Sandjar-Djâouli d'avoir causé cet événement, et d'avoir animé contre le vizir l'émir Selar; car il n'ignorait pas que Djâouli était l'ennemi déclaré d'Ebn-Alschaikhi et l'ami du *sâhib* Saad-eddin-Mohammed-ben-Mohammed-ben-Ataiâ, qu'il voulait porter au vizirat, dans l'intention de nuire à Tadj-eddin-ben-Said-eddaulah. Ce dernier commença à intriguer contre Djâouli, qui était, à cette époque, substitut de Bibars, le *djâschenkir*, dans la place d'*ostadâr*. Il aposta, pour le dénoncer, un Copte, qui ne manquait pas, à tout moment, de dire à Bibars que Djâouli pillait les revenus de l'État, et avait accaparé pour lui, ou pour ses adhérents, un
609 grand nombre de pensions, ce qui paralysait la marche des affaires; que le vizir Ebn-Ataïâ n'avait aucune connaissance de ce qui constitue le talent du *katib* (secrétaire); que Djâouli l'avait fait nommer vizir par l'émir Selar, afin de réaliser tous ses plans; qu'un des *kâtib* du *havâidj-khânah* avait écrit des feuilles اوراق qui constataient qu'une somme considérable restait due par Djâouli. Ces discours, et d'autres semblables, souvent répétés, firent une impression profonde sur l'esprit de Bibars et l'indisposèrent à l'égard de Djâouli. Il parla contre lui à Selar, prétendant que Djâouli s'était approprié une somme d'argent considérable. Selar était l'ami de Djâouli, et professait depuis longtemps pour lui un vif attachement. Chacun d'eux avait fait construire sur le mont Iaschkar, tout auprès des *mandarah* (sallons) de Kabsch, un collége voisin de celui qu'avait élevé l'autre, et avait disposé le lieu de sa sépulture vis-à-vis celui qu'avait choisi son ami. Selar prit la défense de Djâouli, et dit à Bibars: « Par Dieu, n'écoute pas les discours des employés des finances, ce sont des misérables qui n'ont d'autre but que d'exciter des troubles. » Bibars continua à parler contre Djâouli, et à tenir sur son compte des propos insultants. Il finit en disant : « Il faut, de toute nécessité, que je retire de ses mains les fonds

du trésor. » Lorsque les deux émirs se furent séparés, Selar fit savoir à Djâouli que Bibars était violemment indisposé contre lui, et avait tenu sur son compte des discours malveillants et injurieux. Il lui fit entendre que tout cela était le fruit des intrigues de Tadj-eddin-ben-Saïd-eddaulah. Il lui conseilla de se présenter chez Bibars, et de s'attacher à le capter par des paroles pleines de douceur. « Peut-être, ajouta-t-il, se laissera-t-il fléchir, et abandonnera-t-il ses projets. » Djâouli suivit ce conseil; il se rendit chez Bibars, s'humilia devant lui, et lui adressa des excuses pleines de soumission; mais Bibars, entrant dans un vif accès de colère, lui prodigua les injures et les menaces, et ne fit aucune attention à ses paroles. Djâouli se leva, et tout troublé, alla trouver Selar, auquel il raconta ce qui venait de lui arriver. L'émir en fut extrêmement irrité. Au moment où Djâouli venait de sortir de chez Bibars, Ebn-Saïd-eddaulah entra chez celui-ci, apportant des feuilles sur lesquelles il avait enregistré le compte de Djâouli, et dont il fit la lecture. Il avait amené avec lui Akrem-ben-Beschir, afin de vérifier les comptes de Djâouli, suivant ce qui se trouvait relaté sur les feuilles. Bibars encouragea Ebn-Beschir à faire cette opération. Le lendemain, au moment où les émirs, venant de faire leur cour au Sultan, avaient pris place auprès du *naïb* Selar, et que parmi eux se trouvaient Djâouli et le vizir, Bibars donna ordre de mander Ebn-Beschir, le *kâtib* (écrivain). Lorsqu'il fut arrivé, Bibars lui dit : « Tu m'as assuré que les fonds du Sultan ont été dilapidés; que cet homme (en montrant Djâouli) s'est approprié une partie de l'argent, que le vizir a été de connivence avec lui, et que telle est la cause de la stagnation des affaires de l'empire. Tu t'es engagé à dénoncer ces deux hommes, et à prouver qu'ils sont redevables de fortes sommes envers le Sultan. Maintenant, interpelle-les tous deux, et ne dis rien qui ne soit conforme à la vérité. » Alors, Ebn-Beschir se leva, produisit les actes, et inculpa le vizir sur des points qui compromettaient Djâouli. Ce dernier répondit à tout, article par article. Ebn-Beschir s'attachait 610
à réfuter ses assertions. Il lui dit, entre autres choses : « Tu es un émir, et tu n'entends rien aux actes que dressent les *kâtib*. » La discussion dura longtemps, et la séance se termina de la manière la plus scandaleuse. Dès ce moment, l'animosité se manifesta entre Bibars et Selar, par suite du zèle que chacun d'eux montrait pour la défense de son protégé. Bibars était dans l'usage de monter à cheval en même temps que Selar, et de descendre quand celui-ci descendait. A compter de ce jour, Bibars cessa d'accompagner Selar, et chacun

d'eux se mettait en marche isolément, et n'ayant avec lui d'autre cortége que ses adhérents. Tout le monde s'attendait à des troubles prochains.

Cependant l'émir Selar députa vers Bibars Sonkor-Kemâli, le *hâdjib*, avec ordre de lui adresser des paroles conciliantes, et de lui dire de sa part : « Tu sais qu'une amitié fraternelle règne entre moi et Djâouli, au point que chacun de nous a choisi l'autre, pour lui confier, après sa mort, le soin de ses enfants ». Il lui recommanda d'employer les supplications les plus humbles pour obtenir la grâce de Djâouli. Le *hâdjib* s'étant rendu auprès de Bibars, mit en œuvre toutes les ressources du langage. Bibars se montra inflexible, et dit : « Je ne « cesserai de le poursuivre, jusqu'à ce que je retire de ses mains l'argent du Sultan, « et que je le fasse frapper à coups de fouet » Puis il fit dire à Djâouli : « Si tu ne « payes les sommes dont tu es redevable, je te ferai expirer sous les coups de « fouet, ainsi que j'ai fait à l'égard de l'autre, » désignant ainsi Ebn-Alschaikhi. Il adressa au vizir la même sommation, et plaça auprès de l'un et de l'autre des surveillants, jusqu'à ce qu'ils acquittassent leur dette. Selar, ayant appris ces faits de la bouche de Kemâli, fut vivement irrité. Toutefois, c'était un homme extrêmement conciliant et plein de prudence. Djâouli commença à faire vendre aux émirs, près de la porte de *Koullah*, ses chevaux, ses habits, ses meubles. Tous se montrèrent fort touchés de son infortune, et pour faire leur cour à l'émir Selar, achetaient les effets de Djâouli a des prix bien au-dessus de la valeur réelle, dans l'intention de les lui rendre lorsqu'il serait rentré en grâce avec Bibars.

Les choses restèrent sur le même pied durant un grand nombre de jours ; Bibars et Selar ne se trouvaient jamais ensemble. Cependant les émirs bordjis se préparèrent à employer auprès de Bibars la voie de la contrainte. Ils ne montaient point à cheval sans porter des armes sous leurs vêtements, dans la crainte que des troubles ne vinssent à éclater subitement. Tout le monde s'attendait d'un jour à l'autre à voir naître le désordre, et c'était là le sujet de toutes les conversations; les grands émirs Akousch-Kattâl-assiba, Bibars, le *dawadâr*, Burlughi, Aïbek, le *khâzindâr* (trésorier), Sonkor-Kemâli, Bektout-Fattâth et d'autres, se rendirent auprès de l'émir Bibars, le *djâschenkir*, en le conjurant d'apaiser les troubles, d'éteindre le feu du désordre. Enfin, cédant à leurs instances, il consentit à lever la surveillance dont il avait entouré Djâouli, mais sous la condition que celui-ci se rendrait en Syrie sans emploi بطالا. Ils allèrent porter

cette nouvelle à l'émir Selar et le sollicitèrent jusqu'à ce qu'il acquiesçât au départ de Djâouli. Ce dernier se mit en marche le même jour, après avoir vu supprimer son revenu. Toutefois, lorsqu'il fut arrivé à Damas, on lui accorda le grade d'émir de *tabl-khânah*.

A la même époque, le *sâhib* (vizir) Saad-eddin-Mohammed-ben-Mohammed-ben-Ataïâ fut mis en liberté après avoir payé environ quatre-vingt mille dirhems, et la réconciliation eut lieu entre Bibars et Selar. Bientôt ces deux émirs conférèrent ensemble relativement à la charge de vizir, et pour savoir quel homme 611
était digne de cet emploi. Selar ayant proposé Tadj-eddin-ben-Saïd-eddaulah, Bibars répondit : « Je ne crois pas qu'il accepte, car je lui ai déjà offert ce rang, « et il l'a refusé. » Selar lui dit : « Laisse-moi agir auprès de lui. » Bibars ayant consenti, les deux émirs se séparèrent. Selar envoya appeler Tadj-eddin; lorsque celui-ci fut entré, l'émir montra une visage sévère, et cria avec une vive émotion : « Apportez la robe du vizirat. » Puis il fit signe à Tadj-eddin de la revêtir. Comme il refusait, Selar l'apostropha d'une voix haute, et jura que s'il ne cédait pas, il lui ferait trancher la tête. Tadj-eddin craignant une catastrophe, parce qu'il connaissait la haine que lui portait Selar, revêtit le costume de vizir, le jeudi, quinzième jour du mois de Moharrem. Il baisa la main de l'émir Selar, qui lui montra un visage riant et lui donna des conseils. Le vizir sortit de la maison du *naib*, située dans la citadelle, et se rendit dans le *kâah* (édifice) du *sâhib* (vizir), placée dans la même enceinte, ayant devant lui les *nakib* et les *hâdjib*. On lui porta l'encrier du vizirat et on lui amena la mule. Il apostilla les cédules et expédia les affaires jusqu'après l'*asr;* ensuite il retourna à sa maison. L'émir Bibars apprit cet événement, et en fut charmé, attendu que c'était là ce qu'il avait désiré. Le vendredi, de grand matin, les habitants de la ville se rendirent à la porte de la maison du vizir Tadj-eddin-Abou'lfotouh-Ebn-Saïd-eddaulah, pour attendre que ce magistrat se mît en marche, mais il ne sortit point de chez lui. Au moment où le jour était déjà avancé, l'esclave du vizir parut, et dit à la foule : « Le vizir a donné sa démission et s'est retiré dans le *zâwiah* du scheikh Nasr-Manbedji ». Tout le monde se dispersa. Tadj-eddin, à peine rentré dans sa maison, s'était, la nuit même, rendu auprès du *scheikh* Nasr, dont il était l'ami intime, et qui jouissait d'un grand crédit auprès de l'émir Bibars; puis il avait fait reporter au trésor du Sultan, placé dans la citadelle, la robe تشريف du vizirat. Il resta chez le *scheïkh*, implorant sa protection. Nasr écrivit à Bibars pour intercéder en

faveur de Tadj-eddin. « Il a, dit-il, donné sa démission de la place de vizir, et « déclaré qu'il n'exercerait jamais cette charge. Il n'a d'autre intention que de « rester dans le *zâwiah*, avec les fakirs, uniquement occupé à servir Dieu. » Bibars ayant pris cette lettre, entra chez Selar, qui, après en avoir fait la lecture, lui dit : « Nous acceptons sa démission ; faites-le venir, afin que nous le « consultions sur celui qui doit être promu au vizirat. » Tadj-eddin, amené par Bibars, présenta ses excuses, et conseilla d'élever au rang de vizir Dâiâ-eddin-Abou-Bekr-ben-Abd-allah-ben-Ahmed-Nisaï, inspecteur des bureaux. On manda cet homme, que l'on revêtit de la *khilah*, le lundi, dix-neuvième jour du mois. Il prit possession du vizirat, mais il n'en avait que le titre ; toute l'autorité réelle appartenait à Tadj-eddin : tous les actes étaient souscrits de sa main ; le vizir n'expédiait aucune affaire sans avoir pris sa décision.

Le sixième jour de Safar, Tadj-eddin-ben-Said-eddaulah fut revêtu d'une *khilah*, et installé comme conseiller مشير du vizirat et de tous les inspecteurs par-
612 ticuliers de l'Égypte et de la Syrie, comme chargé seul de l'inspection des maisons et des affaires dépendantes des *ostadâr*, de l'inspection appelée *nadar-assohbah*, et de celle des armées. On lui délivra un rescrit توقيع tel qu'il n'en avait jamais été donné de pareil à aucun homme de loi متعمم. Il siégeait à côté de l'émir Selar *naïb-assaltanah* (vice-roi) au-dessus de tous les *kâtib*, hommes de loi كل متعمم من الكتاب. Son autorité étant partout reconnue, ses ordres écrits sur toutes les matières de l'administration recevaient leur exécution, attendu que le vizir lui montrait des égards, et se soumettait à lui, de tout son pouvoir (56). Izz-eddin-Aïdemur-Khatiri fut nommé *ostadâr*, en remplacement de Sandjâr-Djâouli.

Sur ces entrefaites on vit revenir les ambassadeurs qui avaient été envoyés vers le prince Taktaï, souverain des contrées du Nord. C'était l'émir Belban-Sarkhadi et ses adjoints. Ils étaient accompagnés de Namoun, ambassadeur de Taktaï, qui apportait un présent magnifique, ainsi qu'une lettre dans laquelle ce monarque demandait que l'armée égyptienne s'avançât vers l'Euphrate, s'engageant à se mettre lui-même en campagne pour envahir les contrées soumises à Gazan, sous la condition que chacun des deux empires resterait maître des provinces dont il aurait fait la conquête. On combla d'honneurs le député, et des présents furent adressés à son souverain ; mais on lui représenta

(56) Le texte porte : لان الوزير جانبه له وحفض جناحه بكل ممكن, je lis رعى جانبه وخفض جناحه له.

que la paix venait d'être conclue avec Kharbanda, et ne devait pas être violée ; que s'il arrivait de nouveaux événements, on agirait en conséquence. On fit partir, comme ambassadeurs, l'émir Bedr-eddin, Tekmesch-Dâheri, Fakhr-eddin-Aïar-Schemsi, *emir-akhor*, et Sonkor-alaschkar, l'un des commandants de la *halkah*.

Schehâb-eddin-Ghazi-ben-Ahmed-ben-Alwâsiti fut, sur la dénonciation de Tadj-eddin-Abd-arrahim Senhouri (57), transféré, de sa place d'inspecteur de l'empire نظر الدولة, à celle d'inspecteur d'Alep. Voici à quelle occasion : Il était l'ennemi de Tadj-eddin-Ebn-Saïd-eddaulah ; car celui-ci, durant son vizirat, avait été l'instigateur des coups de fouet qui avaient été infligés par Safar-Alaradj à Schehâb-eddin, et qui l'avaient forcé d'embrasser l'islamisme. Doué d'une extrême facilité d'élocution, sachant bien la langue turque, il était admis auprès des émirs, et lorsque Saïd-eddaulah se présentait chez un émir auprès duquel se trouvait Schehâb-eddin, celui-ci ne se levait pas et ne daignait faire à lui aucune attention. Lorsque Ebn-Saïd-eddaulah eut sous sa juridiction les affaires du royaume, Ebn-Alwâsiti lui devint odieux, et par ses sollicitations auprès de l'émir Bibars, il obtint un rescrit توقيع qui nommait Ebn-Alwâsiti aux fonctions d'inspecteur d'Alep, et l'envoyait dans cette ville. En recevant cet acte, Ebn-Alwâsiti s'écria : « J'aimerais mieux vivre en enfer que d'avoir à seconder dans ses plans Ebn-« Saïd-eddaulah. » Il partit aussitôt pour sa destination.

Le huitième jour du mois de Dhou'lhidjah, l'émir Seïf-eddin-Bektemur-Hosâmi fut destitué des fonctions de *schâdd* (inspecteur) des bureaux de Damas, et occupa, comme précédemment, le rang de *hâdjib*. L'émir Djemâl-eddin-Akousch-Roustemi, *wâli* du Caire, fut nommé pour le remplacer dans ses fonctions de *schâdd* pour les provinces méridionales, الصفقة القبلية après s'être engagé à payer en quatre ans une somme de huit cent mille dirhems.

On apprit (58) par un courrier de la poste, envoyé de Damas, que le neuvième jour du mois de Djoumada-premier, il était arrivé dans cette ville, du pays des Tatars, un homme appelé le scheïkh-Borak, qui était accompagné
d'une troupe de fakirs, au nombre de cent environ. Ils portaient un costume 613
extraordinaire, avaient sur la tête des bonnets de feutre rogné كلاوات لباد مقصص recouverts de turbans عمايم, auxquels étaient adaptées des cornes de feutre, semblables à celles du buffle, et des sonnettes. Leurs barbes étaient rasées, à

(57) Le texte porte : رقعة تاج الدين عبد الرحيم السنهورى, je lis من رفعة.

(58) Le même fait se trouve rapporté par Abou'lmahâsen (man. 663, f. 55 rect.)

l'exception des moustaches; leur vêtement se composait de feutre blanc لبابيد بيضا, et ils portaient, en guise de baudriers, des cordes dans lesquelles étaient enfilés des osselets de bœufs; chacun d'eux s'était brisé la dent canine supérieure. Leur *scheïkh*, âgé de quarante ans, était un homme hardi, audacieux, énergique et intrépide; il faisait porter avec lui un *tabl-khânah* (tambour), que l'on battait devant lui par forme de *naubah*. Il était accompagné d'un *mohtesib*, qui avait l'inspection sur cette troupe et punissait ceux qui avaient manqué à quelques-uns des ordres du *scheïkh*. Le châtiment consistait en vingt coups de bâton sous la plante des pieds : du reste, le *scheïkh* et ses sectateurs observaient exactement les pratiques de dévotion et la prière. Lorsqu'on lui faisait des représentations sur son costume, il répondait : « J'ai voulu être le « bouffon des fakirs مسخرة الفقرا. » Suivant ce qu'il racontait, Gazan ayant entendu parler de lui, le manda à sa cour et lâcha contre lui un lion féroce. Le *scheïkh* monta sur le dos de l'animal, qu'il força de marcher. Gazan, pénétré de vénération, fit répandre sur la tête de cet homme une somme de dix mille dinars. Au moment où il arriva à Damas, le *naïb* était dans le *Meïdan-akhdar* (l'hippodrome vert). Le *scheïkh* se présenta devant lui : là se trouvait une autruche extrêmement féroce, en sorte que personne n'osait en approcher. Le *naïb* ordonna de la lâcher contre lui. Au moment où l'autruche s'élançait vers lui, le *scheïkh* sauta sur elle, la monta, et l'oiseau l'emporta, en volant, dans la place, l'espace de cinquante coudées. En approchant du *naïb* il lui dit : « Dois-je la faire « voler encore plus haut? » Le *naïb* répondit que c'était inutile; puis il combla cet homme de marques de bienveillance, et tout le monde s'empressa de lui offrir des présents.

Une lettre du Sultan ayant défendu de laisser le *scheïkh* faire le voyage d'Égypte, il se rendit à Jérusalem, d'où il retourna dans son pays. C'est au sujet de ces fakirs que Siradj-eddin composa une longue pièce de vers, appelée *Mouwaschschahah* موشحة, qui commence en ces termes:

« Il est venu chez nous, du fond du pays de *Roum*, des hommes dont la figure « étonne l'imagination; ils portent des cornes pareilles à celles des taureaux : le « diable se trouve parmi eux; prenez garde. »]

Sur ces entrefaites, l'émir Taksaba, à la tête de ses troupes, arriva à *Kous*, revenant de son expédition en Nubie. Leur absence avait duré neuf mois, et

l'on avait eu à lutter, dans la guerre contre les noirs, avec de nombreux dangers et le manque de vivres.

Les deux émirs, Bibars et Selar, défendirent aux barques de traverser le canal appelé *Hâkemi*, en dehors du Caire, attendu qu'il s'y commettait ouvertement des désordres et des scènes scandaleuses. Les femmes se montraient dans les bateaux, en grande parure (59), s'asseyaient à côté des hommes, ayant le visage découvert, la tête ornée de *koufiah* d'or (60), et buvaient hardiment du vin,

(59) Le verbe بهرج signifie *altérer, falsifier*. Dans le *Traité de la religion chrétienne* d'Ebn-Assal (f. 6 r°) : دأبه ان يبهرج خلاصه ويزيّفه « Il avait l'usage d'altérer et de falsifier sa pureté. » Dans le *Traité théologique* d'Abou'lbarakat (fol. 88 A r°) : حسن افتقادهم الذى لا يبهرجه الاعتبار « Leur bonne épreuve que la réflexion n'altère pas. » A la II^e forme il désigne *être altéré, être de mauvais aloi*. Dans l'*Histoire* d'Ebn-aldjouzi (man. ar. 640, fol. 1) : اتظن ما تقول ما تبهرج « Penses-tu que ce que tu dis n'est pas de mauvais aloi. » Dans un vers que cite le *Kharidah* (man. 1376, fol. 115 v°) : له فى الفضل مذاهب تبهرج عندها الذهب « Il a, sous le rapport « du mérite, des règles de conduite auprès desquelles l'or paraît de faible aloi. » Les mêmes mots se trouvent répétés dans le *Kalaïd-alikian* (de mon man., p. 125). De là vient le mot بهرج qui signifie *un métal altéré, de mauvais aloi*. On lit dans le *Kharidah* (m. 1374, f. 155 r°) ce vers : ولا خلاص العسجد الابريز مثل البهرج « La pureté de l'or natif ne ressemble pas à un métal de mauvais aloi. »

Suivant Tebrizi (ad *hamasah*, p. 539), on désigne par le mot بهرج *un lieu délaissé, abandonné, et qui n'est plus gardé.*

Le verbe بهرج, à la II^e forme, en parlant d'une femme, signifie : *se parer avec excès, se livrer à une coquetterie pleine de hardiesse*. On lit dans les *Mille et une nuits* (t. I, p. 135) : قد تزينت وتبهرجت « Elle se para et déploya toute sa coquetterie. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (tom. II, p. 311) : كان يمنعها النطرف الى التبهرج « Il l'empêchait de se livrer à sa « coquetterie. » Chez le *Continuateur d'Elmacin* (man. 619, f. 18 r°) : امراة كانت تتبهرج فى زينة فاخرة « Une femme se montrait, avec coquetterie, dans une parure magnifique. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Abi'Ssorour (f. 158 v°) : تبهرج النساء الفاجرات واختلاطهن بالرجال « La coquetterie des courtisanes en leur réunion familière avec les hommes. » Dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 667, f. 27 r°) : النساء . . . المتبهرجات « Les femmes coquettes. » Dans le *Roman d'Antar* (tom. II, f. 227 r°) : عبلة قد تبهرجت لابن عمها مثل تبهرج الارض فى ايام الربيع « Ablah se para avec coquetterie, pour recevoir son cousin, comme la terre se pare durant « les jours de printemps. » Au rapport de Burckhardt (*Arabic proverbs*, p. 144). Le mot مبهرج ou مبهرجة désigne *une femme qui lève souvent un coin de son voile.*

(60) Le mot *koufiah* كوفية, qui fait au pluriel كوافى, désigne *une sorte de bonnet*. On lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, fol. 390 r°) : استجد ركوب الاوجاقية بالكوافى الزركش على صفة الطاسات فوق روسهم « Il imagina de faire une cavalcade de pages, qui por- « taient au-dessus de leurs têtes des *koufiah* de brocart d'or ayant la forme de tasses. » Et (*ibid.*) :

ce qui produisait des troubles continuels et des meurtres nombreux. Les barques chargées de marchandises eurent seules le privilége de pénétrer dans le canal; quant aux bateaux destinés à l'amusement, l'entrée leur fut interdite.
614 Cette mesure fut regardée comme un acte extrêmement louable.

Cette année vit terminer la construction de la mosquée bâtie par ordre de l'émir Djemâl-eddin-Akousch-Alafram, au pied du mont Kasioun. Le kadi Schems-eddin-Ebn-Alizz, le hanéfi, y fit la *khotbah*, le vendredi vingt-quatrième jour du mois de Schewal. Le rang de kadi des hanéfis de Damas fut confié à Sadr-eddin-Abou'lhasan-Ali, fils du *scheïkh* Safi-eddin-Aboul'kasim-Mohammed-Bosrawi, le vingt-neuvième jour de Dhou'lkadah, en remplacement de Schehâb-eddin-Ahmed-Araï. Des envoyés du souverain de Sis apportèrent un tribut; ce prince venait de mettre en liberté deux cent soixante-dix émirs musulmans qui arrivèrent à Alep. Djelâl-eddin-Mohammed-Kazwini fut nommé *khatib* de Damas, au mois de Schewal, après la mort de Schems-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Alkhalâti. A la même époque, le dernier jour de Ramadan, l'émir Selar rendit la liberté au *scheïkh-alislam* Taki-eddin-Ahmed-ben-Timiah. Une assemblée de kadis et de fakihs ayant été convoquée avait envoyé vers lui pour l'inviter à sortir de sa prison et à venir, mais il avait refusé. D'autres députa-

على راس كل واحد منهم الكوفية الذهب « Chacun d'eux avait sur la tête un *koufiah* d'or. » Ailleurs (fol. 337 v°) : الحوانيت المعدّة لبيع الكوافي والطواقي التى يلبسونها الصبيان والبنات « Les boutiques destinées à la vente des *koufiah* et des *tâkiah* que portent les enfants et les jeunes filles. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aias (tom. II, fol. 26 r°) : يركب وهو بكوفية بقندس « Il montait à cheval, portant un *koufiah* bordé de castor. » Ailleurs (fol. 240 v°) : الكوفية الذهب الذى على راسها « Le *koufiah* d'or qui était sur sa tête. » Dans la *Biographie du XI*[e] *siècle* (pag. 530) : امر ان يعمل له كوفية من العنبر « Il ordonna qu'on fabriquât pour lui un *koufiah* d'ambre. » Ce mot existe encore aujourd'hui ; et les voyageurs l'écrivent de différentes manières. Dans un *Mémoire sur Tunis* (p. 72) le mot *koufié* est expliqué par *sorte de bonnet*. Dans le *Voyage en Arabie* de M. Tamisier (tom. I, p. 200), on lit : « *koufié* désigne un *mouchoir arabe*. » M. Robinson (*Palæstina*, t. I, p. 267), explique *kefiyeh* par *sorte de bonnet*. M. Robinson (*Voyage en Palestine*, t. II, pag. 163) dit que le mot *kefié* indique *un mouchoir carré en soie ou en coton*. M. Wellsted (*Travels in Arabic*, t. II, p. 210), définit le mot *keifiyet* par *mouchoir rayé*. On lit dans le *Journal of the geografical society*, tom. VI, part. I, p. 72) : « On entend par *keifiyet* un large mouchoir rayé de vert, de rouge et de jaune, « dont les extrémités pendent, et auxquelles sont attachées des cordes nouées qui, par leurs mou- « vements, écartent les mouches. » Dans le *Voyage en Syrie* de M. Damoiseau (pag. 96, 110), on lit *kiéfec* comme désignant *le châle que les Arabes portent sur leur tête*. Il est visible qu'il s'est glissé là une faute d'impression.

tions lui ayant été adressées successivement, il avait également résisté. Et la réunion qui entourait Selar s'était dispersée. L'émir manda alors les deux frères d'Ebn-Timiah, savoir: Scherf-eddin-Abd-allah et Zein-eddin-Abd-errahman ; il s'établit entre tous les deux et le kadi des malékis une longue conférence. Ensuite, Scherf-eddin et le maléki se réunirent une seconde fois chez Selar. On fit venir Ebn-Adlan; mais on se sépara sans avoir rien fait.

Cette année vit mourir, entre autres hommes marquants : 1° Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Abd-elkâfi-ben-Abd-elwahhab-Baïâsi, le schaféi, l'un des *naïb* (substitut) des kadis schaféis. Il mourut hors du Caire : c'était un homme vertueux, religieux, plein de mérite. 2° Le *sâhib* Schehâb-eddin-Ahmed-ben-Ahmed-ben-Ata-Adhraï, le hanéfi Dimaschki *mohtesib* (61) de Damas et vizir de cette ville. 3° L'émir Izz-eddin-Aïbek-Tawil, le *khazindâr* (trésorier) Mansouri. Il mourut à Damas, le onzième jour de Rebi-premier. C'était un homme extrêmement vertueux et religieux. 4° L'émir Bedr-eddin-Bektâsch-Fakhri, *emir-silah*, Sâlehi-Nedjmi. Originairement il fut un des mamlouks de l'émir Fakhr-eddin-Iousouf, fils du *scheïkh-alschoïoukh*. De là, il passa au service de Melik-Sâleh-Nedjm-Aïoub; puis il monta successivement d'emploi en emploi jusqu'à ce qu'il devînt un des principaux émirs; il prit part, plusieurs fois, à des expéditions guerrières. Il se rendit célèbre par ses vertus, ses nobles sentiments, la justesse de son esprit et ses nombreux bienfaits. Au moment du meurtre de Melik-Mansour-Lâdjin, tout le monde s'accorda pour l'élever à la dignité de Sultan; mais il refusa, et conseilla de rappeler Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, ce qui fut exécuté : on lui avait retiré son *ikta*. Il mourut au Caire au mois 615
de Rebi-premier, à l'âge de quatre-vingts ans; il était le dernier des *Sâlehis*. C'est lui qui a donné son nom au petit château de l'émir-silah, situé au Caire. 5°. L'émir Seïf-eddin-Belban, le *djoukendar* Mansouri. Il fut d'abord *naïb* de la citadelle de Safad, puis *schâdd* (inspecteur) des bureaux de Damas; ensuite il fut promu au gouvernement نيابة de la citadelle de cette ville; et enfin, nommé *naïb* de Hems, où il mourut. C'était un homme vertueux. 6° Le *scheikh*

(61) Je n'ai pas besoin de répéter ici les détails que j'ai donnés ailleurs (t. I, première partie, p. 114), sur le *mohtesib*. Je ferai seulement observer que ce titre avait passé dans l'île de Chypre, où nous trouvons un officier appelé *mattasibo* (Steffano Lusignano, *Chorograffia e breve historia dell' Isola de Cypro*, fol. 80 v°).

Seif-eddin-Habbi-ben-Sâbik-ben-Helal, fils du scheikh Iounis, *scheïkh* (supérieur) des fakirs iounisis. Il était arrivé de l'Irak, sous le règne de Melik-Mansour-Kelaoun; et il jouit, jusqu'à sa mort, de la plus haute considération. Ses sectateurs étaient en très-grand nombre. Il eut pour successeur son fils Hosâm-eddin-Fadl. 7° Le *tawâschi* Schems-eddin-Sawâb-Sohaïli. Il mourut dans la ville de Karak, à l'âge de cent ans. C'était un homme vertueux et bienfaisant. 8° Daïâ-eddin-Abd-elaziz-ben-Mohammed-ben-Ali-Tousi, le schaféi. Il mourut à Damas le vingt-neuvième jour du mois de Djoumada-premier. Il est auteur d'un commentaire sur le *hâwi*, traité de jurisprudence, et d'un commentaire sur le *mokhtasar* (abrégé) d'Ebn-Alhâdjib. Il professa quelque temps à Damas. 9° Bedr-eddin-Mohammed-ben-Fadl-allah-ben-Mahalli-Omari Dimaschki, frère des deux *kâtib-assirr* (secrétaires de la chancellerie secrète), Scherf-eddin-Abd-Elwahhâb et Mohii-eddin-Iahia. Il était âgé de plus de soixante-dix ans. 10° Schems-eddin-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Othman-Khalâti, *khatib* de Damas. Il mourut subitement le huitième jour du mois de Schewal. C'était un homme vertueux, universellement révéré. 11° Mohammed-ben-Abd-eladim-ben-Ali-ben-Sâlem, le kadi Djemâl-eddin-Abou-Bekr-Ebn-Alsafati, le schaféi. Il vint au monde l'an 618, et exerça au Caire, l'espace de quarante ans, les fonctions de substitut pour l'administration de la justice نائب في الحكم. Après avoir renoncé à sa charge, il mourut dans cette ville, la nuit du lundi onzième jour du mois de Schaban. 12° L'émir Fâris-eddin-Aslam-Raddâdi, qui mourut à Damas le quatrième jour de Dhou'lkadah. 13° Au milieu du même mois, mourut l'émir Seif-eddin-Kaourka-Mansouri. 14° L'émir Behâ-eddin-Iacouba-Schehrizouri. Il mourut au Caire le dix-septième jour de Dhou'lhidjah. 15° Le *tawâschi* Izz-eddin-Dinâr-Azizi, le *khâzindâr* (trésorier) Dâheri. Il mourut le mardi septième jour du mois de Rebi-premier. C'était un homme vertueux, religieux, ami des gens de bien. Il avait été *dawâdâr* de Melik-Nâser et inspecteur des *wakf* de Melik-Dâher. 16° Le souverain du Magreb, Abou-Iakoub-Iousouf-ben-Iacoub-ben-Abd-alhakk-ben-Mahboub-ben-Abi-Bekr-ben-Djemâah. Il fut assassiné dans une chambre de son palais par un de ses esclaves, l'eunuque Saâdah, au moment où, couché sur le dos, il se faisait teindre les pieds avec du hennâ. Cet homme le perça de plusieurs coups qui lui fendirent les entrailles, après quoi, il s'é-
616 chappa; mais ayant été atteint, il fut mis à mort. Le Sultan expira à la fin du jour, le mercredi septième jour du mois de Dhou'lkadah. Il eut pour successeur

Abou-Iakoub-Iousouf-ben-Iakoub-ben-Abd-elhakk. Son règne avait été de vingt et un ans.

L'année suivante, on reçut la nouvelle que Melik-Mouwaïiad-Hizebr-eddin-Dâoud, souverain du Yémen, exerçait sur les marchands de nombreuses vexa- AN 707
tions, et leur enlevait leurs biens; qu'il avait cessé d'envoyer en Égypte le présent accoutumé, après avoir eu d'abord dessein d'acquitter ce tribut; qu'il se proposait de faire remettre à la Mecque des sommes considérables, afin d'obtenir que son nom fût placé dans la prière avant celui du Sultan. On lui adressa, de la part de ce prince et de celle du khalife Abou-'Rrebi-Souleiman, des avis et des menaces. Ces lettres furent confiées à un courrier monté sur un chameau نجّاب. Chacun des émirs-commandants dut faire construire un vaisseau appelé *djelbah* جلبة et une petite barque قياسة لطيفة, désignée par le mot de *felwah* فلوة, et destinée à transporter les provisions de bouche et autres objets; de les expédier à dos d'animaux jusqu'à Tor, où on les embarquerait sur la mer de Kolzoum, afin d'aller porter la guerre dans le Yémen. Chaque émir, commandant de mille hommes, se réunit à ses subordonnés pour équiper une *djelbah* et une *felwah*. On délégua, pour procéder à la construction, l'émir Izz-eddin-Aïbek-Schoudjaï-Alaschkar, *schâdd* (inspecteur) des bureaux. Il partit pour la ville de Kous.

Cette année, le Sultan se trouva importuné de l'autorité qu'exerçaient sur lui les deux émirs Bibars et Selar, qui ne lui laissaient aucun pouvoir, et le tenaient dans une gêne perpétuelle. Il s'en plaignit à son *khazindâr* (trésorier); puis il manda en secret l'émir Bektemur, le *djoukendâr*, qui était alors *émir-djandâr*, et lui fit connaître le projet qu'il avait formé d'attaquer les deux émirs.

On convint que, la nuit suivante, lorsque les portes de la citadelle seraient fermées, et que, suivant l'usage, on en aurait porté les clefs au Sultan, les mamlouks de ce prince se revêtiraient de leurs armes, monteraient à cheval, partiraient de l'écurie et se dirigeraient vers celle des émirs; que dans la citadelle, on battrait les tambours du Sultan comme pour la guerre, afin que tous ceux qui étaient véritablement soumis à leur souverain vinssent se réunir au pied du château; que Bektemur, le *djoukendâr*, à la tête d'un nombre d'hommes, viendrait fondre sur les maisons de Bibars et de Selar, placées dans l'enceinte de la citadelle, et arrêterait prisonniers ces deux émirs. Bibars et Selar avaient des espions auprès du Sultan; ayant été informés de ce qui se

tramait, ils se hâtèrent de prendre leurs mesures. L'émir Seïf-eddin-Belban-Dimaschki, *wáli* de la citadelle, qui était ami particulier des deux émirs, reçut d'eux l'injonction de faire semblant de fermer la porte du château, et d'y appliquer les verroux; puis de porter, suivant l'usage, les clefs au Sultan : ce qui fut exécuté. Le prince et ses mamlouks étaient persuadés qu'ils avaient atteint leur but. Ils attendaient l'arrivée de Bektemur, le *djoukendâr;* ne le voyant pas venir, ils députèrent vers lui; mais il se trouvait avec Bibars et Selar auxquels
617 il jurait d'agir de concert avec eux. Au point du jour, le Sultan resta convaincu que Bektemur l'avait trahi, et avait voulu se mettre à couvert du courroux des émirs, mais il n'en était pas ainsi; Bibars et Selar ayant eu vent du complot qui se tramait, s'étaient rendus à la maison du *naïb* دار النيابة, située dans l'enceinte de la citadelle. Bibars voulait surprendre Bektemur et le massacrer; Selar s'y opposa, par suite de la fermeté de son caractère et de l'amitié qui l'unissait à Bektemur. Il conseilla d'envoyer vers cet émir, et de l'inviter à venir, afin de déjouer ainsi les projets du Sultan. Lorsque Bektemur reçut ce message, il resta interdit, et se disposait à la résistance. Ses mamlouks avaient déjà pris leurs armes, mais il les empêcha d'agir, et sortit. Selar le traita durement, et lui adressa de vifs reproches sur le projet qu'il avait formé. Bektemur nia le fait, et jura qu'il était entièrement du parti des deux émirs. Il resta auprès d'eux jusqu'au matin; après quoi il entra avec les émirs pour faire sa cour à l'émir Selar. Les adhérents de celui-ci et ceux de Bibars se tenaient à cheval près de la porte de l'écurie, attendant la sortie des mamlouks du Sultan. Aucun des émirs ne se présenta pour faire la cour à ce prince; mais ils tinrent conseil entre eux. Le bruit se répandit au Caire que les émirs voulaient égorger le Sultan ou le reléguer à Karak. Les marchés restèrent fermés; les gens du peuple et les soldats se rendirent au pied de la citadelle; les émirs demeurèrent rassemblés tout le jour. Ils résolurent de se tenir sur leurs gardes, dans la crainte que le Sultan ne descendît par la porte secrète. Ils firent prendre les armes à un grand nombre de mamlouks, et les placèrent à la porte de l'écurie, sous les ordres de l'émir Seïf-eddin-Semek, frère de Selar. Au milieu de la nuit, un bruit et un mouvement se manifestèrent dans l'intérieur de l'écurie; les mamlouks du Sultan se levaient, prenaient leurs armes afin de descendre en force avec le prince, et s'attendaient à livrer un combat; mais le Sultan leur défendit de passer outre. Semek, voulant imprimer la terreur, fit lancer des

flèches et battre le tambour. Une flèche vint tomber sur le pavillon du Sultan الرفرف السلطانى. Les choses restèrent en cet état jusqu'au lendemain, vers l'annonce de la prière de l'*asr*. A ce moment, le Sultan députa vers les émirs, et leur fit dire : « Quel motif vous porte (62) à chevaucher devant la porte de « mon écurie? Si votre but est de vous emparer de la souveraineté, je suis prêt « à y renoncer : prenez-la, et envoyez-moi où vous voudrez. » Ils firent à ce message une réponse dont ils chargèrent l'émir Bibars, le *dawadâr*, l'émir Izz-eddin-Aïbek, le *khazindâr*, et l'émir Burlughi-Aschrafi. Dans leur lettre, ils disaient : « C'est au Sultan qu'il faut attribuer l'origine des troubles; ce « sont les mamlouks qui prennent à tâche de l'irriter contre les émirs. » Le prince, dans sa réponse, fit aux émirs des reproches sur la situation où il se trouvait. Il nia qu'aucun de ses mamlouks lui eût rien dit au désavantage des émirs. Au moment où les députés revinrent de leur message vers le Sultan, une violente clameur se fit entendre dans la citadelle. En effet, le peuple était réuni en une foule nombreuse. Lorsqu'on vit le Sultan paraître dans son pavil-

(62) Le verbe عال (و) à la II^e forme, signifie *prendre la résolution de... se disposer à.* On lit dans l'*Histoire* d'Abou'lmahâsen (man. 661, fol. 3 r°) : عوّل على اعتقال ابيه ليستبدّ هو بالامر « Il re- « solut de mettre son père en prison, afin de rester seul en possession de l'autorité. » Ailleurs (man. 671, fol. 173) : عوّل على نهبهم « Il résolut de les piller. » Dans l'*Histoire d'Alep* (man 728, f. 96 r°) : عوّلوا على معونته عليه « Ils résolurent de le secourir contre l'autre. » Ailleurs (fol. 271) : لما احسّ بقرب الاخشيد وتعويل ابن حمدان على الانصراف « Lorsqu'il fut informé qu'Ikhschid « approchait, et qu'Ebn-Hamdan avait dessein de partir. » Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. I, p. 207) : عوّل على العودة الى الاسكندرية « Il résolut de retourner à Alexandrie. » Ailleurs (tom. II, p. 86) : ابصر... جماعة من اهل مصر معولين الى الحجاز ليحجّوا « Il vit « un grand nombre des habitants de l'Égypte qui se disposaient à partir pour le Hedjâz, afin « de faire le pèlerinage. » Dans la *Vie des Médecins* d'Ebn-Abi-Osaïbah (f. 173 r°) : عوّل ان يعمل له شرحا « Il résolut d'écrire un commentaire sur cet ouvrage. » Dans la *Conquête de Jérusalem* d'Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 34 r°) : اعولوا مما عليه عوّلوا « Ils poussèrent des cris de dé- « tresse, par suite des projets qu'ils avaient formés. » Dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi (man. 682, f. 262 r°) : عوّل الخليفة على السكن باللولوة « Le khalife résolut d'aller habiter l'édifice « de Loulouah. » Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Ebn-Aïas (tom. II, f. 83) : كان عوّل على مسك جماعة من الامراء « Il avait résolu de faire arrêter un grand nombre d'émirs. » Dans le *Roman d'Antar* (tom. II, f. 88) : كنت معوّلا على ضرب رقابكم « J'ai résolu de vous faire trancher la tête. » Dans le même ouvrage (tom. III, f. 4 r°) : عوّل النهار على الارتحال « Le jour se préparait à fuir. » Dans les *Dialogues* de M. Delaporte fils (p. 17) : كنت معوّل خارج « Je me préparais à sortir. »

lon رفرف, tandis que les partisans de Bibars et de Selar étaient placés à la porte
618 de l'écurie et la bloquaient, toute la multitude fut outrée, poussa un cri, et fondit à la fois sur les émirs. Bibars et Selar, instruits de cet événement, firent monter à cheval l'émir Bedkhâs-Mansouri à la tête d'un nombre de mamlouks. Ces soldats se précipitèrent sur le peuple, qu'ils frappèrent à coups de massue pour le contraindre à se dissiper. La multitude criait d'une voix forte : O Nâser ! « ô victorieux ! » Le nombre des assistants grossissait à vue d'œil ; tous faisaient entendre des vœux pour le Sultan ; ils disaient : « Que Dieu trahisse quiconque « trahira le fils de Kelaoun. » Quelques-uns d'entre eux fondirent sur Bedkhâs, d'autres lui lancèrent des pierres ; l'émir tira son épée, pour charger la foule ; mais craignant les suites d'une pareille attaque, il s'attacha à calmer les assaillants, et leur dit : « Apaisez-vous, car le Sultan a repris pour les émirs des « dispositions bienveillantes. » La foule, cédant à ses sollicitations, se dispersa, et il revint sur ses pas.

Cependant les émirs députèrent une seconde fois vers le Sultan pour lui dire qu'ils étaient ses mamlouks, ses sujets soumis ; mais qu'il fallait absolument éloigner les jeunes gens qui faisaient naître les troubles. Le prince refusa de la manière la plus énergique ; mais Bibars, le *dawadâr,* et Burlughi le pressèrent avec tant d'instance qu'il consentit à envoyer vers les émirs quelques-uns de ses affidés, savoir : Ilbogâ, le turcoman, Aidemur-Markabi et Khâssturk. Bibars et Selar leur adressèrent des menaces et des reproches. Ils voulaient d'abord les faire charger de chaînes, mais les autres émirs s'y refusèrent, afin de ménager l'esprit du Sultan. Les personnages indiqués devaient à l'instant partir pour Jérusalem sur les chevaux de la poste.

Ensuite, tous les émirs se présentèrent devant le Sultan, baisèrent la terre, puis la main du prince. Tous, et en particulier les émirs Selar et Bibars, furent revêtus de robes d'honneur. Les émirs prièrent le Sultan de monter à cheval avec eux, et de les accompagner au *Djebel-ahmar* (la Montagne rouge) pour calmer l'effervescence du peuple, et le convaincre que les troubles étaient apaisés. Le prince ayant accepté cette proposition, les émirs se retirèrent. Le Sultan passa la nuit dans un trouble extrême et dans un vif chagrin causé par l'éloignement de ses mamlouks. Le lendemain, il monta à cheval avec les émirs et se rendit au pavillon de Nasr قبّة النصر, situé au pied de la Montagne rouge ; ensuite il revint sur ses pas après avoir dit à Bibars et à Selar que l'auteur des trou-

bles était Bektemur, le *djoukendâr*. Le prince avait vu, ce jour-là, cet émir se montrer, à cheval, à côté de l'émir Bibars, le *djâschenkir*. Ce spectacle, lui rappelant la perfidie de Bektemur, lui causa une vive indignation. On essaya de le fléchir, à l'égard de l'émir, mais il répondit : « Par Dieu, jamais mon œil ne le reverra; « s'il reste en Égypte, jamais je ne m'assoirai sur le trône de la souveraineté. » Aussitôt, et le quinzième jour du mois, on fit partir Bektemur pour la forteresse de Soubaïbah, et il fut remplacé par l'émir Bektout-Fattâh. L'émir Keraï-Mansouri se rendit à la ville d'Adfou, dans le Saïd. Il était violemment indisposé contre l'émir Bibars, le *djâschenkir*. Cette année, Bibars fit construire le *khanikah* (couvent) Rokniah, situé au Caire sur l'emplacement de la maison du vizirat, dans la rue de *Bâb-alid;* il y attacha des *wakf* considérables; mais il mourut avant l'ouverture de l'édifice. Melik-Nâser le fit fermer durant quelque 619
temps; puis il l'ouvrit, et il y plaça un grand nombre de sofis. Bibars avait fait construire son tombeau dans l'enceinte de cet édifice. Il demeura fermé jusqu'à la fin de l'année 725. L'émir Izz-eddin-Aïbek-Alafram, *naïb* de Damas, fit élever à Sâléhiah une mosquée *djâmi*. Il fit demander une terre qu'il pût attacher comme *wakf* à cet édifice. On lui répondit qu'il désignât celle qu'il voudrait.

Un courrier de la poste, arrivé d'Alep, annonça l'arrivée de l'émir Fath-eddin-ben-Sabrah, qui s'était échappé du pays des Tatars, avec un grand nombre de soldats faits prisonniers dans l'expédition de Sis. On lui rendit l'*ikta* dont il avait été en possession. On reçut une lettre de l'émir Keraï-Mansouri, qui se plaignait du gouverneur de Kous. Le lendemain, une lettre de ce gouverneur annonça que Keraï avait opprimé les fellâhs d'Adfou, et leur avait enlevé leurs animaux; qu'il avait formé un grand amas de provisions afin de marcher vers le pays des noirs. On manda à Keraï de venir en hâte. Le gouvernement de Kous reçut ordre de prendre des précautions contre Keraï, et d'occuper les routes dans toutes les directions.

Sur ces entrefaites, les *khâsekis* (favoris) du Sultan arrivèrent de Jérusalem. L'émir Akousch-Alafram, *naïb* de la Syrie, avait écrit aux deux émirs Bibars et Selar, pour leur faire des reproches relativement à l'expulsion des favoris du Sultan, et leur conseiller de les rappeler au plus tôt. Il ajoutait que si on ne se hâtait pas de les faire revenir, il arriverait en personne pour les ramener. Les deux émirs ne purent se dispenser d'ordonner le rappel des mamlouks. Ilboga, le

à souffler, les grains furent attaqués et desséchés en grande partie ; de manière que depuis, au moment de la moisson, la récolte produisit peu de chose, et que, dans plusieurs endroits, elle fut inférieure à la quantité de grain qui avait été semée. Les prix des céréales augmentèrent, et l'ardeb de froment se vendit jusqu'à cinquante dirhems : ensuite, il baissa de valeur.

Sur ces entrefaites, un corps d'armée partit de Damas et se dirigea vers la ville de Rahbah, sous les ordres de l'émir Ala-eddin-Idagdi-Schoukaïr, de l'émir Seif-eddin-Katloubek (et de Behadurâs). Le vingtième jour du mois de Redjeb, l'émir Djelâl-eddin-Akousch, *naib* de la Syrie, accompagné de plusieurs des principaux personnages de Damas, se rendit en pèlerinage à Jérusalem. Il fut de retour le neuvième jour de Schaban. Le vingt-septième jour de Redjeb, une caravane de maçons ركب العمار partit pour la Mecque, sous la conduite de l'émir Izzeddin-Koundeki. Ils étaient accompagnés du *scheïkh* Nedjm-eddin-ben-Aboud et du *scheïkh* Nedjm-eddin-ben-Arrafah. Au mois de Schewal, l'émir Scherf-eddin-ben-Kaïsar, le turcoman, et l'émir Bedr-eddin-Bilik-Mohsini se rendirent à Barka.

L'émir Mahannâ-ben-Isâ arriva à la cour, reçut du Sultan l'accueil le plus honorable, et fut revêtu d'une robe d'honneur. Ayant sollicité et obtenu la délivrance du *scheïkh-alislam* Taki-eddin-Ahmed-ben-Timiah, il se rendit en personne au cachot جب qui était placé dans l'enceinte de la citadelle, et en fit sortir le prisonnier; puis il alla loger dans la maison de l'émir Selar, le *naib*. On tint une conférence à laquelle assistaient Ebn-Arrafah, Tadji, Ebn-Adlan-Nemrâwi, avec plusieurs jurisconsultes, mais où il ne se trouva aucun kadi. On disputa contre Ebn-Timiah ; après quoi l'assemblée se sépara. Une autre séance eut lieu après le départ de Mahannâ-ben-Isa dans le collége Sâléhiah. Ensuite, Tadj-eddin-Ahmed-ben-Mohammed-ben-Abd-elkerim-ben-Atâ et le *scheïkh* Saïd-assoada réunirent autour d'eux plus de cinq cents personnes et se rendirent à la citadelle, où ils furent suivis par la masse du peuple, et portèrent des plaintes

« torréfié. » Dans le *Kitâb-assolouk* du même historien (tom. I, p. 1076) : هاف كثير من الفول « La « plus grande partie des fèves fut torréfiée. » Ce verbe, à la IV[e] forme, signifie, en parlant du vent, *frapper, torréfier*. Dans le *Traité des famines* de Makrizi (pag. 15) : رياح تهيفها « Des vents qui les « torréfient. » Le substantif هياف désigne l'*état d'une plante qui est torréfiée par un vent brûlant*. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* de Djéberti (tom. II, fol. 214 r°) : هيـاف الزروع La torréfaction « des grains. »

contre Ebn-Timiah, alléguant qu'il se permettait des discours injurieux contre les docteurs des sofis مشايخ الطريقة. On les renvoya devant le kadi Schaféi qui déclina le jugement et remit la décision à Taki-eddin-Ali-ben-Zawâwi, le mâléki. Ce dernier rendit un arrêt portant qu'Ebn-Timiah serait envoyé en Syrie. Il partit en effet sur les chevaux de la poste, et à son arrivée, il fut mis en prison.

Cette année, l'émir Asendemur, *naïb* de Tarabolos, fit bâtir une citadelle sur l'emplacement qu'avait occupé le château de Saint-Gille حصن صنجيل (سنجيل). L'émir Kara-sonkor, *naïb* d'Alep, fit relever la citadelle de Hârem, qui avait été détruite par Houlagou. Sur ces entrefaites, mourut, à Damas, l'émir Izz-eddin-Aïdemur-Senâri. Il était bon poëte et avait le talent d'interpréter les songes.

Cette année vit mourir, entre autres personnages marquants, 1° l'émir Seif- 622
eddin-Tanboga-Nasiri. Il mourut dans le mois de Schaban, et laissa une fortune immense. 2° l'émir Rokn-eddin-Bibars-Djâlik-Adjemi, l'un des *bordjis-sâlehis*, et principal émir de Damas. Il mourut dans la ville de Ramlah, au milieu du mois de Djoumada-premier, à l'âge d'environ quatre-vingts ans. C'était un homme religieux, opulent et vertueux; il prêtait de l'argent aux soldats au moment de leur départ, et les autorisait à ne payer qu'au moment où ils seraient en état de le faire; il perdit ainsi des sommes considérables. 3° Schems-eddin-Khidr-Ebn-Alhalebi, surnommé *salhounah* سلحونة *wâli* du Caire. Son père était *djandâr* du Sultan Salâh-eddin-Iousouf, souverain d'Alep et de Damas. Khidr se rendit au Caire, et exerça les fonctions de *wâli* de cette ville, sous les règnes de Melik-Dâher-Bibars et de Melik-Mansour-Kelaoun. Melik-Aschraf-Khalil-ben-Kelaoun le fit passer au rang de *schâdd* (inspecteur) des bureaux. C'était un homme actif, qui se montra intègre dans tous les emplois dont il fut revêtu, et qui joignait à ces qualités la science, la religion, la générosité. Lorsqu'il voulait faire donner la bastonnade à un homme, il disait : سلحونة (64), d'où lui vint son surnom. 4° Katlouschah, *naïb* (général) des Tatars fut mis à mort. C'était lui qui les commandait à la bataille de Schakhab; c'était un infidèle et un homme pervers. 5° l'émir Ala-eddin-Moglataï-Beschiri, l'un des émirs de Damas. Il mourut le lundi second jour du mois de Djoumada-premier.

(64) Probablement pour اسلخوه *dépouillez-le.*

C'était un homme généreux et brave. 6° Le *tawâschi* Schehâb-eddin-Fâkhir-Mansouri, commandant des mamlouks; il avait un caractère impétueux, et était extrêmement redouté. 7° Le *scheïkh* Omar-ben-Iakoub-ben-Ahmed-Saoudi. Il mourut le mercredi second jour du mois de Redjeb. C'était un homme vertueux, universellement révéré. 8° Le *sâhib* (vizir) Tadj-eddin-Mohammed, fils du *sâhib* Fakhr-eddin-Ahmed, fils du *sâhib* Behâ-eddin-Ali-ben-Mohammed-ben-Selim-ben-Hanna. Il était né le neuvième jour du mois de Schaban, l'an 640. Il avait eu pour aïeul maternel le vizir Scherf-eddin-Sâad-Faizi. Il mourut le samedi cinquième jour de Djoumada-second. 9° Scherf-eddin-Mohammed-ben-Fath-eddin-Abd-allah-ben-Mohammed-Ebn-Ahmed-ben-Khâled-Kaïserâni (natif de Césarée), l'un des secrétaires de la chancellerie au Caire. Il mourut le premier jour du mois de Schaban. 10° Abou-Abd-allah-Ebn-Moutrif-Andalesi. Il mourut à la Mecque, au mois de Ramadan, âgé de
623 plus de quatre-vingt-dix ans. Il avait passé dans cette ville plus de soixante ans, et avait été *scheïkh* de la mosquée sainte; son cercueil fut porté par le schérif Homaïdah en personne. 11° Le *scheïkh* Othman-ben-Djouschen-Sooudi. 12° Le *scheïkh* Izz-eddin-Abou-Mohammed-Abd-elaziz-ben-Abd-errahman-ben-Abd-elaziz-ben-Dâfer-Schirâzi-Misri. Il mourut le cinquième jour du mois de Rebi-premier. Il était né au mois de Dhoulh idjah de l'année 618. 13° Le *kadi - alkodat* Djemâl-eddin-Abou-Bekr-Mohammed-ben-Abd-eladim-ben-Ali-ben-Sâlem-ben-Assafati, le schaféi. Il mourut le lundi onzième jour du mois de Schaban. Il était né l'an 623. Ce fut pour lui que Taki-eddin-Asardi, son *scheïkh* (maître), fit un extrait (des traditions).

AN 708 Au commencement de l'année suivante, ceux qui étaient chargés d'annoncer l'arrivée des pèlerins مبشرو الحاج apportèrent la nouvelle que l'émir Nougaï avait attaqué les nègres العبيد à la Mecque. En effet, ces hommes enlevaient fréquemment les biens des marchands, et extorquaient par force tout ce qui se trouvait à leur convenance. L'un d'eux s'étant présenté devant un marchand pour lui prendre ses étoffes, celui-ci résista, et porta à l'agresseur un coup violent. Toute la foule se souleva en poussant des cris affreux. L'émir Nougaï fit marcher ses mamlouks contre les nègres. Plusieurs de ceux-ci furent arrêtés: les autres s'enfuirent couverts de blessures. Le schérif Homaïdah s'avança pour combattre, à la tête des schérifs et des nègres. L'émir Nougaï monta à cheval avec ceux qui l'accompagnaient. Il fit proclamer que tous les pèlerins restassent

chez eux, et veillassent sur leurs effets. Poursuivant sa marche, il rencontra une troupe de *seroubis*, qui, tout effrayés, s'enfuyaient vers la montagne. Il en massacra un certain nombre, s'imaginant que c'étaient des nègres. Cependant Homaïdah renonça à combattre, et Nougai, cédant à de nombreuses sollicitations, cessa les hostilités. Suivant ce qu'annonça un courrier de la poste, expédié d'Alep, un corps de Mongols étant arrivé sur les bords de l'Euphrate, des troupes marchèrent contre eux. A peine étaient-elles parties, qu'un pigeon, lâché de la forteresse de Karkar, apporta la nouvelle que les Mongols étaient venus camper devant cette place, et avaient pillé et fait prisonniers les Turcomans. Les soldats qui composaient l'armée de l'expédition reçurent par écrit un ordre d'aller au secours des Turcomans. En conséquence, ils tombèrent, durant la nuit, sur les Mongols, les massacrèrent, reprirent tout ce que l'ennemi avait enlevé à Karkar, firent soixante prisonniers, et emmenèrent un grand nombre de chevaux.

Cette année, au mois de Rebi-premier, Melik-Masoub-Nedjm-eddin-Khidr, fils de Melik-Dâher-Bibars, fut tiré de la tour de la citadelle où il était en prison, et on lui assigna pour demeure la maison de l'émir Izz-eddin-Alafram, à Misr. Le troisième jour de Rebi-second, la place de *khatib* (prédicateur) de la mosquée *djâmi* de la citadelle fut conférée au *kadi-alkodat* Bedr-eddin-Mohammed-ben-Djemâah, en remplacement du *scheïkh* Schems-eddin-Mohammed-Djezeri. Des ambassadeurs du roi de Sis apportèrent
le tribut payé par ce prince, et dans lequel on remarquait un bassin d'or 624
enrichi de pierreries. Bientôt après, le Sultan traversa le Nil, et se rendit sur le territoire de Djizeh, où il séjourna environ vingt jours, occupé à prendre le divertissement de la chasse. Puis il revint à son palais. Ce prince était dévoré d'inquiétude, en proie à une colère violente, et plongé dans une profonde tristesse, par suite de l'empire qu'exerçaient sur lui Bibars et Selar, qui ne lui laissaient aucun pouvoir, et l'empêchaient de faire en rien sa volonté, jusque-là qu'il ne pouvait, à cause de l'exiguïté de son revenu, se procurer les aliments qui lui auraient été agréables. S'il n'avait eu le produit des *wakf* de son père, il eût été hors d'état, en plusieurs occasions, de satisfaire ses goûts. Il commença donc à prendre ses mesures. Il annonça l'intention de faire le pèlerinage avec sa famille, et communiqua ce projet à Bibars et à Selar, au milieu du mois de Ramadan. Les deux émirs approuvèrent cette

idée. Les *Bordjis* virent avec plaisir le départ du prince, espérant ainsi réaliser leurs plans. On commença à faire les préparatifs du voyage. Les lettres envoyées à Damas, Karak et autres lieux, enjoignirent de disposer des provisions sur la route. Les Arabes du Scharkiah reçurent ordre d'apporter de l'orge; ce qui fut exécuté. Les émirs offrirent leurs présents, pour lesquels ils déployèrent une grande magnificence. Le Sultan accueillit leurs dons et les remercia. Ce prince se mit en marche pour son voyage, le vingt-cinquième jour du mois de Ramadan. Il descendit de la citadelle accompagné des émirs. Tout le peuple sortit à la suite du prince, en pleurant, s'affligeant de son départ, adressant pour lui des vœux au ciel, et l'accompagna jusqu'à ce qu'il vînt camper à Birket-alhadj. Plusieurs émirs furent désignés pour faire ce voyage, savoir : Izz-eddin-Aidemur-Kkahri, l'*ostadâr*, en remplacement de Djâouli, Seïf-eddin-almulk, le *djoukendâr*, Hosâm-eddin-Kara-Lâdjin, *émir-medjlis*, Seif-eddin-Belban, *émir-djandâr*, Izz-eddin-Aïbek-Roumi, le *silah-dâr* Rokn-eddin-Bibars-Ahmedi, Alem-eddin-Sandjar, le *djemekdâr*, Seif-eddin-Taktaï-*assâki* (échanson), Schems-eddin-Sonkor-Sadi, le *nakib*. Les mamlouks étaient au nombre de soixante-quinze. Bibars et Selar, avec les émirs qui les accompagnaient, firent leurs adieux au Sultan, à cheval, et sans mettre pied à terre. Après quoi ils retournèrent sur leurs pas. Le Sultan partit la nuit même en se dirigeant vers Sâléhiâh, où il célébra la fête. De là il prit la route de Karak, accompagné d'un cortége qui se composait de cent cinquante cavaliers. Il arriva dans cette ville le onzième jour de Schewal. L'émir Djemâl-eddin-Akousch-Aschrafi, surnommé le *naïb de Karak* s'empressa de célébrer l'arrivée du prince, disposa tout ce que réclamait la circonstance, fit décorer la ville et la citadelle, ouvrit la porte secrète, et fit jeter le pont (sur le fossé). Il y avait longtemps que ce pont n'avait servi, et les planches en étaient rongées par les vers. Tous les animaux y passèrent; mais au moment où le Sultan, qui fermait la marche, arriva, le pont se rompit sous les pieds de son cheval, lorsque les deux pieds de devant de l'animal étaient déjà hors
625 du pont. Il serait tombé dans le fossé, si l'on ne se fût empressé de le tirer par la bride, en sorte qu'il échappa sain et sauf (65). L'émir Belban, *émir-djandâr* fut

(65) Suivant le récit d'Abou'lmahâsen (man. 663, f. 56 v°) le Sultan, à la suite du danger qu'il avait couru, resta en proie à un profond chagrin. On lui dit : « C'est là un accident auquel suc-

précipité dans le fossé avec un nombre de personnes ; mais il ne périt qu'un seul homme. Dès que le Sultan fut installé dans la citadelle de Karak, il signifia aux émirs qu'il avait renoncé au projet du pèlerinage ; qu'il se décidait à résider dans la ville de Karak, et à quitter le rang de Sultan, afin de vivre désormais tranquille.

Cette nouvelle les affligea vivement. Ils fondirent en larmes, se découvrirent la tête, baisèrent la terre devant le prince, lui adressèrent d'humbles supplications pour l'engager à changer d'avis. Mais il refusa de se rendre à leurs conseils, et leur dit : Bibars, le *djâschenkir*, a déjà usurpé la souveraineté ; aussi, ma résolution est irrévocable. Ensuite, il manda Ala-eddin-Ali-ben-Ahmed-ben-Saïd-ben-Alathir, qui l'avait accompagné dans son voyage ; puis il adressa aux émirs une lettre, dans laquelle, après les avoir salués, il leur annonçait qu'il était de retour du pèlerinage, et abdiquait la souveraineté. Il les priait de lui accorder la possession de Karak et de Schaubak. Il confia cette lettre aux émirs, et leur enjoignit de partir, après avoir mis à leur disposition des dromadaires au nombre de cinq cents, des chameaux et toutes les sommes qu'il avait reçues en présent des émirs. Ils partirent aussitôt pour le Caire. Le Sultan s'empara de tout le trésor qui se trouvait dans la ville de Karak, et qui se montait à six cent mille dirhems et vingt mille dinars. Suivant d'autres, l'argent trouvé par lui dans le trésor s'élevait à vingt-sept mille dinars et sept cent mille dirhems (66). Le Sultan manda les habitants de Karak, avec l'émir Djemâl-eddin, *naïb* de la ville, et se fit prêter par eux serment de fidélité. Ensuite, d'après les ordres du Sultan, les habitants s'occupèrent de transporter des pierres dans la citadelle, et tous, sans exception, se mirent à l'ouvrage. Tandis que le

« cédera quelque sujet de joie. » Lorsque le prince donna audience, dans la citadelle de Karak, le *naïb* de cette place, l'émir Akousch, se présenta devant lui, tout honteux, tout triste, et craignant que le Sultan ne vît dans cet événement l'effet d'un complot tramé par le *naïb*. Il avait fait préparer, pour ce prince, un banquet magnifique, pour lequel il avait dépensé une somme d'argent considérable. Mais ce festin ne produisit aucun effet ; attendu que le Sultan était distrait par le chagrin que lui causait l'accident arrivé à ses mamlouks, à ses favoris. Ce prince demanda à l'émir Akousch ce qui avait amené la rupture du pont. Akousch, après avoir baisé la terre, répondit : « Que Dieu protége notre seigneur le Sultan ; ce pont était vieux ; et, se trouvant surchargé d'une « foule d'hommes, il n'a pu en soutenir le poids. » Le Sultan répondit : « Ce que tu dis est vrai. » Ensuite, il le congédia, après l'avoir fait revêtir d'une robe d'honneur. »

(66) Suivant Abou'lmahâsen, deux mille sept cents dinars et un million sept cent mille dirhems.

*naïb*, à la tête de la population, était dans la vallée se livrant avec activité au soin de faire voiturer les pierres, il reçut du Sultan un écrit qui lui enjoignait de partir pour l'Égypte et d'emporter de la ville de Karak tout ce qu'il possédait. Il lui signifiait que les habitants de la citadelle ne pouvaient plus se trouver dans le voisinage du Sultan ni résider dans la ville. Il ajoutait : « Je n'ignore « pas comment ils ont vendu pour de l'argent, à Torontaï, Melik-Saïd, fils de « Melik-Dâher. Du reste, je permets à leurs femmes et à leurs enfants de se « rendre auprès d'eux. » Le *naïb* obéit à l'injonction du Sultan; ayant pris avec lui ses femmes, il fit don au prince de tous les grains qu'il possédait, et qui formaient une masse très-considérable. Ce présent fut accepté. Les habitants de la citadelle, accompagnés de leurs femmes, se dispersèrent dans les villages voisins. L'émir Seïf-eddin-Itmesch-Mohammedi fut investi du commandement نيابة de la citadelle de Karak. Lui et son frère Alhadj-Arkataï, et Argoun, le *dawadâr*, s'établirent au sommet de cette forteresse. On enjoignit aux Arabes de Schaubak de se mettre à la disposition du Sultan pour ce qui concernerait la chasse. Les femmes du prince étaient parties du Caire pour le Hedjâz, le dix-septième jour de Schewal. Lorsque le Sultan fut entré dans la ville de Karak,
626 il envoya chercher les princesses, que l'on atteignit dans la forteresse d'Akabah-Ailah. Elles étaient sous la conduite de l'émir Djemâl-eddin-Khidr-ben-Noukiâh, qui les amena à Karak (67).

(67) Au rapport d'Abou'lmahâsen (fol. 57 r° et v°) : « Lorsque l'émir Akousch fut arrivé en Égypte, Selar et Bibars lui dirent : « Qui donc t'a enjoint de permettre que le Sultan montât à la « citadelle de Karak. » Il répondit : « Votre lettre, que j'ai reçue, me prescrivait d'aller recevoir ce « prince, et de l'admettre dans la citadelle. » Ils demandèrent à voir cette lettre. Lorsqu'il la leur présenta ils s'écrièrent : « Ce n'est pas la lettre dictée par nous; qu'on fasse venir Altounboga. On alla le chercher; mais il avait pris la fuite pour se rendre à Karak, auprès du Sultan. Les émirs crurent devoir garder là-dessus un profond silence. Quant à la lettre adressée de Karak, par Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, à Bibars et à Selar; elle était conçue en ces termes : « Au nom « du Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu, par sa bienveillance, protége les deux personnages « élevés, grands, guerriers, défenseurs de la foi; que le Très-Haut leur accorde la faveur qu'il destine « aux hommes éclairés. Je suis arrivé dans la ville de Karak, qui est une de mes forteresses, qui fait « partie de mon empire, et j'ai résolu d'y fixer ma résidence. Si vous êtes mes mamlouks et les « mamlouks de mon père, soyez soumis à mon *naïb* (désignant ainsi l'émir Selar), et ne lui dé- « sobéissez sur aucun point. Ne faites rien, sans me consulter, car je n'ai pour vous que des inten- « tions bienveillantes. En venant ici, je n'ai eu d'autre but que de me procurer du repos, et de « diminuer mes embarras. Si vous ne m'écoutez pas, je mets ma confiance en Dieu. Salut. » Les émirs,

Les émirs (expulsés de cette ville) arrivèrent au château de la Montagne, le vendredi vingt-deuxième jour de Schewal. Ils se réunirent auprès de l'émir Selar, le *naïb*, dans la maison appelée *Dâr-anniabah* (la maison de la vice-royauté), située dans l'enceinte de la citadelle. Là on fit la lecture de la lettre du Sultan, et tous les assistants restèrent frappés de stupeur. On délibéra alors sur celui qu'il convenait d'appeler au trône. Les principaux émirs choisissaient Selar, en considération de sa prudence et de sa piété.

Les *Bordjis* demandaient Bibars. Cette proposition ne fut point accueillie de Selar. Les *Bordjis*, craignant d'être trahis par lui, se levèrent, et l'assemblée se sépara. Chacun des partisans de Bibars et de Selar s'aboucha secrètement avec son chef, l'exhorta vivement à prendre le titre de Sultan, lui fit craindre les graves inconvénients qu'entraînerait son refus. Ils lui déclarèrent que si un autre

après avoir lu cette lettre, délibérèrent un moment. Puis, quittant la citadelle, ils se rendirent à la maison de Bibars. Là, d'un commun accord, ils résolurent d'adresser une lettre à Melik-Nâser. La lettre fut écrite, puis confiée à Berwâni. Celui-ci étant arrivé à Karak, et ayant été admis auprès de Melik-Nâser, baisa la terre devant le prince, et lui présenta la lettre; le Sultan la remit à Argoun, le *dawadâr*, qui en fit la lecture. Le prince sourit et dit: « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. » La dépêche offrait ces mots : « Nous n'avons pas su votre résolution, votre occupation de la forteresse « de Karak, l'expulsion de ses habitants, le renvoi du *naïb*. Abjurez de pareils actes, dignes de l'en- « fance, et revenez vers nous. Sinon, un jour viendra, où vous demanderez votre retour, sans pou- « voir l'obtenir; et où vous vous repentirez, quand le repentir ne pourra vous servir à rien. Plût à « Dieu que nous eussions connu les pensées de votre esprit et vos projets! Mais chaque empire a un « terme : des signes caractéristiques annoncent la fin d'un règne; et le destin a des flèches pour réali- « ser ses décrets. Ainsi votre illusion vous a suggéré la révolte, et vous a fait adopter un langage « captieux. Mais, par Dieu, par Dieu, au moment où vous lirez cette lettre, que votre retour, en « personne, et celui de vos mamlouks, soient votre réponse. Car, sachez bien que nous ne vous lais- « serons point résider dans la ville de Karak, et nous enlèverons de vos mains le sceptre du pouvoir. « Salut. » Melik-Nâser lut cette lettre, et dit : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu; comment ont-ils « dévoilé ce qu'ils avaient dans l'âme? » Puis il se fit apporter les attributs de la souveraineté, tels que les drapeaux عصائب, les étendards, les tambours, et autres objets semblables. Il les remit à Berwâni, en disant : « Dis, de ma part, à Selar : je n'ai rien enlevé du trésor; et, ce que j'avais pris, « je vous le renvoie. Quant à vous, songez à vos intérêts; car je ne consentirai jamais à exercer la « souveraineté, tant que vous serez dans une pareille position. Laissez-moi donc résider, loin de « vous, dans cette forteresse, jusqu'à ce que Dieu me délivre, ou par la mort, ou par quelque autre « événement. » Berwâni reçut la lettre et tous les objets que lui avait remis le Sultan. Arrivé en « Égypte, il rendit la dépêche à Selar et à Bibars. Lorsqu'ils en eurent fait lecture, ils se dirent : « Quand cet enfant reviendrait ici, il ne prospererait pas, et ne serait nullement digne du trône. Et « s'il reprenait l'autorité souveraine, nous ne serions nullement à l'abri de ses projets perfides. »

que lui était appelé au trône, loin de le seconder, ils le combattraient à outrance. Les *Bordjis* passèrent la nuit dans une extrême agitation (68), craignant de voir Selar en possession de la souveraineté. Ils avaient, les uns avec les autres, les communications les plus actives. Comme ils étaient en plus grand nombre que les partisans de Selar, ils disposèrent leurs armes et se préparèrent au combat. Selar, instruit de ces faits, et redoutant les suites funestes d'une pareille division (69), manda les émirs, savoir : ses frères, ses petits-fils, et tous ceux qui lui étaient attachés. Il se concerta secrètement avec les plus sages d'entre eux, et les engagea à suivre ses avis. Comme il jouissait auprès d'eux de la plus haute autorité, tous approuvèrent ses vues. Après quoi il partit, et se dirigea vers la tribune grillée شباك du *niâbah* (la vice-royauté).

(68) Je lis : يغلى مراجلهم.

(69) Je lis خشى سوء العاقبة, au lieu de حسن سوء العاقبة.

# APPENDICE.

*Pour la page* 82.

En décrivant l'espèce de caparaçon qui couvrait quelquefois un cheval, j'ai admis les mots محوية الصدر que présentaient les manuscrits qui étaient sous mes yeux, et j'ai traduit : *qui enveloppe la poitrine*. Mais je me suis trompé ; il faut lire مجوبة الصدر, *ouvert sur la poitrine*. Cette expression se trouve en effet dans la *Description de l'Égypte* de Soïouti (man. ar. 781, fol. 387 v°.)

*Pour la page* 183.

## ذكر وصول رسل غازان ملك التتار وما وصل على ايديهم من المكاتبة وما اجيبوا به

وفي هذه السنة فى ذى القعدة وصل رسل غازان الى البلاد الاسلاميّة وهم الامير ناصر الدين على خواجا والقاضى كمال الدين موسى بن يونس ورفيقهما فوصل البريد من حلب يخبر بوصولهم فرسم بتوجّه الامير سيف الدين كراى المنصورى لاحضارهم فتوجّه على خيل البريد فاحضرهم الى الابواب السلطانيّة فكان وصولهم الى قلعة الجبل فى ليلة الاثنين خامس عشر ذى الحجّة واحضروا بين يدى السلطان فى عشية نهار الثلاثا فخطب كمال الدين خطبة فى معنى الصلح واتّفاق الكلمة ورغب فيه ثم اخرج كتابا نسخته بسم الله الرحمن الرحيم

بقوة الله تعالى وميامين الملّة المحمّديّة

فرمان السلطان محمود غازان

ليعلم السلطان المعظّم الملك الناصر انه فى العام الماضى بعض عساكرهم المفسدة دخلوا اطراف بلادنا وافسدوا فيها لعناد الله وعنادنا كماردين ونواحيها وجاهروا الله بالمعاصى فيمن ظفروا به من اهلها واقدموا على امور بديعة وارتكبوا آثاما شنيعة من محاربة الله وخرق ناموس الشريعة فانفنا من تهجمهم وغرنا من تقحمهم واخذتنا الحمية الاسلامية فحدتنا على دخول بلادهم ومقابلتهم على افسادهم فركبنا بمن كان لدينا من العساكر وتوجّهنا بمن اتفق منهم انه حضر وقبل وقوع الفعل منّا واشتهار الفتك عنا سلكنا سنن سيد المرسلين واقتفينا آثار المتقدمين

واقتدينا بقول الله لئلا تكون للناس على الله حجة بعد الرسل وانفذنا صحبة يعقوب السُكرجي جماعة من القضاة والايمة الثقات وقلنا هذا نذير من النذر الاولى ازفت الازفة ليس لها من دون الله كاشفة فقابلتم ذلك بالاصرار وحكمتم عليكم وعلى المسلمين بالاضرار واهنتموهم وسجنتموهم وخالفتم سنن الملوك فى حسن السلوك فصبرنا على تماديكم فى غيكم وخلودكم الى بغيكم الى ان نصرف الله واراءكم فى انفسكم قضاه افامنوا مكر الله فلا يامن مكر الله وظننا انهم حيث تحققوا كنه الحال وآل بهم الامر الى ما آل انهم ربما تداركوا الفارط فى امرهم ورتقوا ما فتقوا بغدرهم واوجه الينا وجه عذرهم وانهم ربما سيروا الينا حال دخولهم الى الديار المصرية رسلا لاصلاح تلك القضية فبقينا بدمشق غير متحششين وتشبطنا تشبط المتملكين المتمكنين فصدهم عن السعي فى صلاح حالهم التواني وعللوا نفوسهم عن اليقين بالاماني ثم بلغنا بعد عودنا الى بلادنا انهم القوا فى قلوب العساكر والعوام وراموا جبر ما اوهنوا من الاسلام انهم فيما بعد يلقونا على حلب او الفرات وان عزمهم مصرّ على ذلك لا سواه فجمعنا العساكر وتوجهنا للقياهم ووصلنا الفرات مرتقبين ثبوت دعواهم وقلنا لعلّ وعساهم فما لمع لهم بارق ولا ذرّ شارق فقدمنا الى اطراف حلب وتعجبنا من بطئهم غاية العجب فبلغنا رجوعه بالعساكر وتحققنا نكوصهم عن الحرب وفكرنا فى انه متى تقدمنا بعساكرنا الباهرة وجموعنا العظيمة القاهرة ربما اخرب البلاد مرورها وباد منهم فيها فسدت امورها وعمّ الضرر العباد والخراب البلاد فعُدنا بقيا عليها ونظرة لطف من الله اليها وها نحن الآن مهتمون بجمع العساكر المنصورة ومشحذون غرار عزماتنا المشهورة ومشتغلون بصنع المناجيق وآلات الحرب وعازمون بعد الانذار وما كنا معذبين حتى نبعث رسولا وقد سيرنا حاملى هذا الفرمان الامير الكبير ناصر الدين على خواجه والامام العالم الملك القضاة كمال الدين موسى بن يونس وقد حملناهما كلاما يشافهاهم به فليثقوا بما تقدمنا به اليهم فانهما من الاعيان المعتمد عليهما ليكون كما قال الله تعالى قل فلله الحجة البالغة فلو شاء لهداكم اجمعين فيعدوا لنا الهدايا والتحف فما بعد الانذار من عاذر وان لم يتداركوا الامر فدماء المسلمين واموالهم مطلولة بتدبيرهم ومطلوبة منهم عند الله فى طول تقصيرهم فليمعن السلطان لرعيته النظر فى امره فقد قال صلى الله عليه وسلم من ولاه الله امرا من امور هذه الامة فاحتجب دون حاجتهم وخلتهم وفقرهم احتجب الله دون حاجته وخلته وفقره وقد اعذر من انذر وانصف من حذر والسلام على من اتبع الهدى كتب فى العشر الاوسط من شهر رمضان سنة سبع ماية بجبال الاكراد

والحمد لله رب العالمين والصلاة والسلام على سيدنا المصطفى وآله الطاهرين

سفرت كتابه ورسم بانشاء جوابه فكتب وهو من انشاء المولى القاضى علاء الدين على بن المولى المرحوم فتح الدين محمد بن القاضى المرحوم محيى الدين عبد الله بن عبد الظاهر واعاد

السلطان رسله من غير ان يصحبهم رسولا بل استحضرهم بمنزلة الصالحية وانعم عليهم وجهزهم فتوجهوا فى سنة احدى وسبع ماية ونسخة الجواب بسم الله الرحمن الرحيم

بقوة الله تعالى وميامين الملّة المحمدية

اما بعد حمد الله الذى جعلنا من السابقين الاولين الهادين المهتدين التابعين لسنّة سيّد المرسلين باحسان الى يوم الدين والصلاة على سيّدنا محمد والسلام على آله وصحبه الذين فضّل الله من سبق منهم الى الايمان فى كتابه المكنون فقال سبحانه وتعالى والسابقون السابقون اولئك المقربون

باقبال دولة السلطان الملك الناصر

كلام محمد بن قلاون

ليعلم السلطان المعظم محمود غازان ان كتابه ورد فقابلناه بما يليق بمثلنا لمثله من الاكرام ورعينا له حقّ القصد فتلقيناه منّا بسلام وتأمّلناه تأمّل المتفهّم لدقايقه المستكشف عن حقايقه فالفيناه قد تضمّن مواخذات بامورهم بالمواخذة عليها احرى معتذرا فى التعدى بها جعله ذنوبا لبعض طالب بها الكل والله تعالى يقول ولا تزروا زرة وزر اخرى اما حديث اغارة من اغار على ماردين من رجّالة بلادنا المتطرفة وما نسبوه اليهم من الامور البديعة والآثام الشنيعة وقولهم انهم انفوا من تهجمهم واقتضت الحميّة ركوبهم فى مقابلة ذلك فقد تامحنا هذه الصورة التى اقاموها عذرا فى العدوان وجعلوها سببا الى ما ارتكبوه من طغيان والجواب عن ذلك ان الغارات من الطرفين لم يحصل من المهادنة والموادعة ما يكف يدها الممتدة ولا يفتر هممها المستعدة وقد كان آباوكم واجدادكم على ما علمتم من الكفر والشقاق وعدم المصافاة للاسلام والوفاق ولم يزل ملك ماردين ورعيته منفذين ما تصدّر من الاذى للبلاد والعباد عنهم متولين كبر مكرهم والله تعالى يقول ومن يتولهم منكم فانه منهم وحيث جعلتم هذا ذنبا موجبا للحميّة الجاهليّة وحاملا على الانتصار الذى زعمتم ان همّتكم به مليّة فقد كان هذا القصد الذى ادّعيتموه يتمّ بالانتقام من اهل تلك الاطراف التى اوجب ذلك فعلها والاقتصار على اخذ الثار ممن ثار اتباعا لقوله تعالى وجزاء سيّئة مثلها لا ان يقصدوا الاسلام بالجموع الملفّقة على اختلاف الاديان ويطئوا البقاع الطاهرة بعبدة الصلبان وينتهكوا حرمة البيت المقدّس الذى هو ثانى بيت الله الحرام وشقيق مسجد رسول الله عليه الصلاة والسلام وان احتججتم ان زمام تلك الغيارة بيدنا وسبب تعديهم من سببنا فقد اوضحنا الجواب عن ذلك وان عدم الصلح والموادعة اوجب سلوك هذه المسالك واما ما ادّعوه من سلوك سنن المرسلين واقتفاء آثار المتقدمين فى انفاذ الرسل اوّلا فقد تامحنا هذه الصورة وقبينا ما اوردوه من الآثار المسطورة والجواب عن ذلك ان هولاء

الرسل ما وصلوا الينا الا وقد دنت الخيام من الخيام وناضلت السهام السهام وشارف القوم القوم ولم يبق للقاء الا يوم او بعض يوم واشرعت الاسنّة من الجانبين وراى كل خصمه راى العين وما نحن ممن لاحت لهُ رغبة راغب فتشاغل عنها ولها ولا ممن يسالم فيقابل ذلك بجفوة النفار والله تعالى يقول وان جنحوا للسلم فاجنح لها كيف والكتاب بعنوانه وامير المومنين على بن ابى طالب رضى الله عنه يقول ما اضمر انسان شيًا الا ظهر فى صفحات وجهه وفلتات لسانه ولو كان حضور هولاء الرسل والسيوف وادعة فى اغمادها والاسنّة مستكنّة فى اعوادها والسهام غير مفوّقة والاعنّة غير مطلقة لسمعنا خطابهم واعدنا جوابهم واما ما اطلقوا به لسان قلمهم وابدوه من غليظ كلمهم فى قولهم فصبرنا على تماديكم فى غيّكم واخلادكم الى بغيكم فاى صبر ممن ارسل عناند الى المكافحة قبل ارسال رسل المصالحة وجاس خلال الديار قبل ما زعمه من الانذار والاعذار واذا فكروا فى هذه الاسباب ونظروا فيما صدر عنهم من خطاب علموا العذر فى تاخر الجواب وما يتذكر الا اولوا الالباب واما ما يحتجوا به فيما اعتقدوه من نصره وظنّوه من ان الله جعل لهم على حزبه الغالب كل كرّة الكرة فلو تامّلوا ما ظنّوه ربما لوجدوه هو الخسران المبين ولو انعموا النظر فى ذلك لما كانوا به مفتخرين ولتحققوا ان الذى اتّفق لهم كان غرما لاغنما وتدبّروا معنى قوله تعالى انما نملى لهم ليزدادوا اثما ولم يخف عنهم ما ابلته السيوف الاسلاميّة منهم وقد راوا عزم من حضر من عساكرنا التى لو كانت مجتمعة عند اللقاء ما ظهر خبر عنهم فانّا كنّا فى مفتتح ملكنا ومبتداء امرنا حللنا بالشام للنظر فى امور البلاد والعباد فلما تحققنا خبركم وقفونا اثركم بادرنا بقدّ اديم الارض سيرا واسرعنا لندفع عن المسلمين ضررا وضيرا ونودى من الجهاد السنّة والفرض ونعمل بقوله تعالى وسارعوا الى مغفرة من ربّكم وجنّة عرضها السموات والارض فاتّفق اللقاء ممن حضر من عساكرنا المنصورة وثوقا بقوله تعالى كم من فئة قليلة غلبت فئة كثيرة والا فاكابركم يعلمون وقايع الجيوش الاسلامية التى كم وطيّت موطيًا يغيظ الكفار فكتب لها عمل صالح وسارت فى سبيل الله ففتح الله عليها ابواب المناجح وتعدّدت ايام نصرها التى لو دققتم الفكر فيها لازالت ما حصل عندكم من لبس ولما قدرتم ان تنكروها وفى تعب من يجحد ضوء الشمس وما زال الله لنا نعم المولى ونعم النصير واذا راجعتموهم قصّوا عليكم انباء الاستظهار ولا ينبئكم مثل خبير وما زالت تتّفق الوقايع بين الملوك والحروب وتجرى المواقف التى هى بتقدير الله فلا فخر فيها للغالب ولا عار على المغلوب وكم ملك استظهر عليه ثم نُصر وعاوده التاييد فجبره بعد ما كُسر خصوصا ملوك هذه الدين فان الله تكفّل لهم بحسن العقبى فقال سبحانه والعاقبة للمتّقين واما اقامتهم الحجّة علينا ونسبتهم التفريط الينا فى كوننا لم نسيّر اليهم رسولا عند ما حلّوا بدمشق فنحن عندما وصلنا الى الديار المصريّة لم نزد على ان اعتددنا وجمعنا جيوشنا من كل مكان وبذلنا فى الاستعداد غاية الجهد والامكان وانفقنا جزيل الاموال فى العساكر والجحافل ووثقنا بحسن الخلف لقوله تعالى مثل الذين ينفقون اموالهم

فى سبيل الله كمثل حبّة انبتت سبع سنابل ولما خرجنا من الديار المصرية بلغنا خروج الملك
من البلاد لامر حال بينه وبين المراد فوقفنا عن المسير توقف من اغنى رعبه عن حث الركاب
وتثبتنا تثبّت الراسيات وترى الجبال تحسبها جامدة وهى تمرّ مرّ السحاب وبعثنا طايفة
من العساكر لمقاتلة من اقام بالبلاد فما لاح لنا منهم بارق ولا ظهر وتقدمت فتخطفت من
حمله على التاخر الغدر ووصلت الى الفرات فما وقفت للقوم على اثر واما قولهم اننا القينا
فى قلوب العساكر والعوامّ انهم فيما بعد يلتقونا على حلب او الفرات وانهم جمعوا العساكر ووصلوا
الى الفرات والى حلب مرتقبين وصولنا فالجواب عن ذلك انه من حين بلغنا حركتهم حزمنا
وعلى لقايهم عزمنا وخرجنا وخرج امير المومنين الحاكم بامر الله ابن عمّ سيّدنا رسول الله صلى
الله عليه وسلم الواجب الطاعة على كل مسلم المفترض المبايعة والمتابعة على كل منازع ومسلّم
طايعين لله ولرسوله فى اداء فرض الجهاد باذلين فى القيام بما امرنا الله تعالى غاية الاجتهاد عالمين
انه لا يتمّ امر دين ولا دنيا الا بمشايعته ومن ولاه فقد حفظه الله وتولاه ومن عانده او عاند من
اقامه فقد اذلّه الله فحين وصلنا الى البلاد الشامية تقدّمت عساكرنا على السهل والجبل ونبلغ
بقوة الله تعالى فى النصر الرجاء والامل ووصلت اوايلها الى اطراف حماة وتلك النواحى فلم
يقدم احد منهم عليها ولا جسر ان يمدّ ولا الطرف اليها فلم نزل مقيمين حتى بلغنا رجوع الملك
الى البلاد واخلافه موعد اللقاء والله لا يخلف الميعاد فعدنا بالاستعداد جيوشنا التى لم تزل
تندفع فى طاعة الله اندفاع السيل عاملين بقوله تعالى واعدوا لهم ما استطعتم من قوة ومن رباط الخيل
واما ما جعلوه عذرا فى الاقامات باطراف البلاد وعدم الاقدام عليها وانهم لو فعلوا ذلك ودخلوا
بجيوشهم ربّما اخرب البلاد مرورها وباقامتهم فيها فسدت امورها فقد فهم هذا المقصود ومتى
القت البلاد والعباد منهم هذا الاشفاق ومتى اتّصفت جيوشهم بهذه الاخلاق وها آثارهم موجودة
ودعاوى خلافها بمشاهدة الحال مردودة وهل هذا اعتماد من رمق شخص الاسلام بانسانه كيف
ورسول الله صلى الله عليه وسلم يقول المسلم من سلم الناس من يده ولسانه واسارى المسلمين عندهم
فى اشدّ وثاق وفى يد الارمن والتكفور منهم ما يخالف ما ادّعوه من اشفاق وقد كان المسلمون
غزوا عسكر ابغا وقتلوا من قتلوا من التتار وحصل لهم التمكّن فى البلاد والاستظهار واستولوا على
ملك آل سلجوق وما تعرضوا لدار ولا جار ولا عفوا اثرا من الآثار ولا حصل لمسلم منهم ضرر ولا اذى
فى ورد ولا صدر وكان احدهم يشترى قوته بدرهمه وديناره ويابا ان تمتدّ الى احد من المسلمين يد
اضراره هذه سنّة اهل الاسلام وفعل من يريد لملكه الدوام واما ما ارعدوا به وابرقوا وارسلوا به
عنان قلمهم واطلقوا وما انذروا من الاهتمام بجمع عساكرهم وتهئة المجانيق الى غير ذلك مما
ذكروه من التهويل فالله تعالى يقول الذين قال لهم الناس ان الناس قد جمعوا لكم فاخشوهم
فزادهم ايمانا وقالوا حسبنا الله ونعم الوكيل واما قولهم والا فدماء المسلمين مطلولة فما كان اغناهم
عن هذا الخطاب واولاهم بان لا يصدر اليهم عن ذلك جواب ومن قصد الصلح والاصلاح كيف

يقول هذا القول الذى عليه فيه من جهة الله تعالى ومن جهة رسوله اى جناح وكيف يضمر هذه النية وتبجح بهذه الطوية ولم يخف مواقع ذلك هذا القول وخلله والنبى صلى الله عليه وسلم يقول نية المرء ابلغ من عمله وباقى طريق تهدر دماء المسلمين التى من تعرض اليها يكون الله له فى الدنيا والآخرة مطالبا وغريما ومواخذا بقوله تعالى ومن يقتل مومنا متعمّدا فجزاوه جهنم خالدا فيها وغضب الله عليه ولعنه واعدّ له عذابا عظيما واذا كان الامر كذلك فالبشرى لاهل الاسلام بما نحن عليه من الهمم المصروفة الى الاستعداد وجمع العساكر التى تكون لها الملايكة الكرام ان شاء الله تعالى من الانجاد والاستكثار من الجيوش الاسلاميّة المتوفرة العدد المتكاثرة المدد الموعودة بالنصر الذى يحفها فى الطعن والاقامة الواثقة بقوله صلى الله عليه وسلم لا تزال طايفة من امّتى ظاهرين على عدوهم الى يوم القيامة المبلغة فى نصر دين الله آمالا المستعدّة لاجابة داعى الله اذا قال انفروا خفافا وثقالا واما رسلهم وهم فقد وصلوا الينا ووفدوا علينا واكرمنا وفادتهم وغزرنا لاجل مرسلهم من الاقبال مادتهم وسمعنا خطابهم واعدنا جوابهم هذا مع كوننا لم يخف علينا انحطاط قدرهم ولا ضعف امرهم وانهم ما دفعوا لافواه الخطوب الا لما ارتكبوه من ذنوب وما كان ينبغى ان نرسل مثل هولاء لمثلنا من مثله ولا ننتدب لهذا الامر المهمّ الا من يجمع على فصل خطابه وفضله واما ما التمسوه من الهدايا والتحف فلو قدموا من هداياهم حسنة لعوضناهم باحسن منها ولو اتحفونا بتحفة لقابلناهم باجمل عوض عنها وقد كان عمّهم الملك احمد راسل والدنا السلطان الشهيد وفاجاه بالهدايا من مكان بعيد وتقرب الى قلبه بحسن الخطاب فاحسن له الجواب واتى البيوت من ابوابها بحسن الادب وتمسك من الملاطفة باقوى سبب والآن فحيث انتهت الاجوبة الى حدّها وادركت الانفة من مقابلة ذلك الخطاب غاية قصدها فنقول اذا جنح الملك للسلم جنحنا لها واذا دخل فى الملّة المحمديّة ممتثلا ما امر الله به مجتنبا ما عنه نهى وانضم فى سلك الايمان وتمسك بموجباته تمسك المشرف بدخوله فيه لا المنان وتجنب التشبه بمن قال الله عزّوجلّ فى حقهم قل لا يمنوا على اسلامكم بل الله يمنّ عليكم ان هداكم للايمان وطابق فعله قوله ورفض الكفار الذين لا يحل له ان يتخذهم حوله وارسل الينا رسولا من جهته يرتل ايات الصلح ترتيلا ويرون خطابه وجوابه حتى يتلوا كل احد عند عوده يا ليتنى اتخذت مع الرسول سبيلا صارت جنّتنا وجنّته المركبة على من خالف ذلك وكلمتنا وكلمته قامعة اهل الشرك فى ساير الممالك ومظافرتنا له تكسب الكافرين هوانا والمشاهد لصافينا يتلوا قوله تعالى واذكروا نعمة الله عليكم اذ كنتم اعداء فالف بين قلوبكم فاصبحتم بنعمته اخوانا وينتظم ان شاء الله تعالى شمل الصلح احسن انتظام ويحصل التمسك من الموادعة والمظافرة بعروة لا انفصال لها ولا انفصام وتستقرّ قواعد الصلح على ما يرضى الله تعالى ورسوله عليه افضل الصلاة والسلام ان شاء الله تعالى

كتب فى ثامن وعشرين المحرم سنة احدى وسبع ماية

*Récit de l'arrivée des ambassadeurs du Gazan, souverain des Tatars. Lettre dont ils étaient porteurs, et réponse qui leur fut faite.*

Cette année, au mois de Dhou'lkadah, plusieurs ambassadeurs de Gazan arrivèrent dans les contrées soumises à l'islamisme, savoir : l'émir Nâser-eddin-Ali-Khodjâ, le kadi Kemâl-eddin-Mousâ-ben-Iounes, et leur cortége. Un courrier de la poste, expédié d'Alep, annonça l'arrivée de ces députés. L'émir Seif-eddin-Kerâi-Mansouri fut désigné pour aller les recevoir et les présenter au Sultan. Il partit sur les chevaux de la poste, et amena les ambassadeurs à la cour. Leur entrée au château de la Montagne eut lieu le lundi, quinzième jour du mois de Dhou'lhidjah. Le soir du mardi, ils parurent devant le Sultan. Kemâl-eddin prononça une harangue, qui avait pour but de prêcher la paix et la bonne intelligence. Ensuite, il présenta une lettre conçue en ces termes :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

« Par la puissance du Dieu très-haut et les heureuses influences de la religion de Mohammed :

Ordre du Sultan Mahmoud-Gazan.

« Sache le grand Sultan Melik-Nâser, que, dans le cours de l'année précédente, quelques-unes de ses troupes dévastatrices ont pénétré sur les frontières de nos états, tels que la ville de Mâredin et ses environs ; y ont porté le ravage ; se mettant ainsi en révolte contre Dieu et contre nous ; ses soldats ont bravé Dieu ouvertement, par les vexations coupables qu'ils se sont permises à l'égard des prisonniers qui étaient tombés entre leurs mains ; ils se sont portés aux actes les plus étranges, et ont commis des crimes odieux, s'attaquant ainsi à Dieu lui-même, et détruisant le respect qui entoure la véritable religion. Nous avons rougi d'aller fondre sur eux ; nous avons dédaigné de les prendre au dépourvu. Mais le zèle dont nous sommes animés pour l'islamisme nous a poussés à entrer sur les terres de ces méchants, et de les punir de leurs brigandages. Nous nous sommes mis en marche, accompagnés des corps de troupes qui se trouvaient auprès de nous, et nous avons commencé notre expédition, suivis de tous ceux qui étaient présents sous nos drapeaux. Mais avant de rien entreprendre, avant que des hostilités signalassent notre passage, nous avons suivi

la marche du Seigneur des apôtres, imité les actes des anciens; nous nous sommes conformé à cette parole de Dieu : « De peur que les hommes n'aient un « argument à employer contre Dieu, depuis la mission des prophètes (1). » Nous avons envoyé, avec Iakoub-Sukurdji, un nombre de kadis et d'imams justement révérés. Nous avons dit : « Ceci est un des avertissements primitifs; une catas- « trophe approche, et personne, excepté Dieu, ne saurait la neutraliser (2). » Vous n'avez répondu à cela que par de l'obstination; vous avez résolu d'attirer sur vous et sur les musulmans toutes sortes de maux. Vous avez traité ignominieusement nos députés, et les avez jetés en prison. Vous avez méconnu les exemples des rois, qui consistent à suivre la route du bien. Nous avons pris patience, malgré votre obstination à persévérer dans votre illusion, à continuer votre injustice. Enfin, Dieu nous a donné la victoire, et vous a fait voir, dans vos personnes, le résultat de ses arrêts. « Est-ce que ces hommes ne craignent pas « la vengeance de Dieu? Certes, il n'y a pas à se rassurer sur cette vengeance. »

«Nous pensions que dès que vous auriez examiné mûrement l'état des choses; en voyant que les affaires avaient eu pour vous de pareils résultats, vous chercheriez peut-être à réparer le passé et à reconstruire ce que vous aviez détruit par votre fourberie; que le visage de votre excuse se tournerait enfin vers nous; que dans le moment où vous rentreriez en Égypte, vous enverriez vers nous des ambassadeurs pour pacifier les affaires. Nous sommes donc resté à Damas sans nous hâter. Nous nous y sommes arrêtés, comme des hommes maîtres d'eux-mêmes, et qui jouissent d'un plein pouvoir. Mais l'inertie vous a détourné de faire aucun effort pour arranger les choses; et fermant les yeux à la vérité, vous vous êtes bercé de vains désirs.

« Après notre retour dans nos états, nous avons été informé que vous cherchiez à relever le courage des soldats et du peuple; que vous vouliez guérir les atteintes portées par vous à l'islamisme; que bientôt vous viendriez à notre rencontre, à Alep et sur les bords de l'Euphrate; que c'était là le projet auquel vous étiez obstinément et exclusivement attaché. Nous rassemblâmes nos armées, et nous marchâmes au-devant de nos ennemis. Nous arrivâmes près de l'Euphrate pour voir si vous seriez constant dans votre résolution. Nous nous disions : « Peut-être vont-ils se montrer.

(1) Coran, Sur. IV, v. 16.     (2) Ib. Sur. LIII, v. 57.

« Mais, de votre côté, aucun éclair ne se montra, aucun astre ne se leva. Nous nous avançâmes jusqu'aux environs d'Alep, stupéfait de votre lenteur. Nous apprimes alors que vous aviez rebroussé chemin avec vos armées, et nous fûmes assuré que vous fuyiez le combat. Nous réfléchîmes que, si nous nous portions en avant, à la tête de nos troupes éclatantes, de nos phalanges nombreuses et redoutables, peut-être leur passage dévasterait la contrée, et que leur séjour y causerait des désordres; que le dommage s'étendrait à toute la population, le ravage à tout le pays. Nous retournâmes sur nos pas, afin de prévenir ces maux, et par suite du regard de bonté que Dieu avait jeté sur les uns et les autres.

« Maintenant, nous nous occupons avec zèle à rassembler nos armées victorieuses, à aiguiser le *tranchant* de nos desseins bien connus. Et nous nous livrons au soin de faire fabriquer des machines et des instruments de guerre. Nous songeons à réaliser nos plans, après avoir donné un avertissement préliminaire, car nous ne punissons jamais un peuple sans lui avoir adressé un envoyé (1). Nous avons donc fait partir, comme porteurs de cet ordre, le grand émir Nâser-eddin-Ali-Khodjah, et l'imam savant, le roi des kadis, Kemâl-eddin-Mousa-ben-Iounes. Nous les avons chargés de paroles qu'ils doivent vous dire de vive voix. Rapportez-vous-en à tout ce que nous leur avons donné mission de dire; car ce sont des hommes distingués, et qui méritent toute confiance. Afin que se réalise cette parole du Dieu très-haut: Dis : Dieu a à sa disposition des arguments parfaits; s'il voulait, il vous dirigerait tous dans la voie droite (2). Que l'on prépare pour nous des dons, des présents. Et après l'avertissement, on n'admettra plus d'excuse. Si vous ne vous empressez pas de réparer le mal, le sang et les richesses des musulmans auront été sacrifiés par vos mesures; et Dieu vous en demandera compte pour punir votre longue incurie. Que le Sultan, dans l'intérêt de ses sujets, examine profondément son affaire. Car le Prophète (sur qui reposent la bénédiction de Dieu et le salut) a dit : « Celui qui, « ayant été placé par Dieu à la tête d'un des postes de ce peuple, se dérobe, pour « ne pas voir les besoins de ces hommes, leur nécessité, leur pauvreté, Dieu « se dérobera, pour ne point s'occuper de ses besoins, de ses affaires, de sa « pauvreté. Celui qui avertit les autres est parfaitement excusable; celui qui les « engage à être sur leurs gardes a rempli tous les devoirs de la justice. »

(1) Coran, Sur. XVII, v. 16.

(2) Cor. Sur. VI, v. 150.

« Que le salut soit sur quiconque suit la véritable direction. Écrit dans la seconde dizaine du mois de Ramadan de l'année 700, dans les montagnes des Curdes.

« Louange à Dieu, seigneur des mondes. Que la bénédiction et le salut reposent sur notre Seigneur, l'élu, et sur sa famille pure.

« Après la lecture de cette lettre, on ordonna de rédiger la réponse qui fut écrite de la main du Maulâ et kadi Ala-eddin-Ali, fils de feu le Maulâ Mohiieddin-Abd-allah-ben-Abd-eldâher. Le Sultan congédia les ambassadeurs sans les faire accompagner d'aucun député. Il les manda dans le campement de Sâléhiah, leur fit des présents, et les congédia. Ils se mirent en route l'an 701.

« La réponse était conçue en ces termes :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Par la puissance de Dieu et les heureuses influences de la religion de Mohammed.

« Louange à Dieu qui nous a placés au nombre des premiers qui ont précédé les autres, au nombre de ceux qui dirigent, et qui sont dirigés, qui suivent les règles données par le seigneur des apôtres, en faisant le bien jusqu'au jour du jugement.

« Que la bénédiction et le salut soient sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille, sur ses compagnons; parmi lesquels Dieu, dans son livre caché, a distingué ceux qui devaient devancer les autres vers la foi.

« Le Dieu très-haut a dit : « Ceux qui ont précédé les autres sont ceux qui « approchent de moi (1). »

« Par la fortune du règne du Sultan Melik-Nâser.

« Parole de Mohammed-ben-Kelaoun.

« Sache le grand Sultan Mahmoud-Gazan que sa lettre nous est parvenue, et que nous l'avons reçue avec tous les honneurs qu'un homme comme lui a droit d'attendre d'un homme comme nous; nous avons observé à son sujet les égards les plus mérités; nous y avons répondu par des formules de salut; nous l'avons examinée avec l'attention d'un homme qui en comprend les idées les plus subtiles, qui cherche à pénétrer les véritables sens qu'elle renferme. Nous avons trouvé qu'elle contenait des reproches sur des faits pour lesquels

(1) Coran, Sur. LVI, v. 10

vous êtes plus digne de blâme. Elle s'excuse, pour ce qui concerne les hostilités, en alléguant des faits qu'elle reconnaît comme la faute de quelques personnes, et dont elle poursuit la vengeance sur tout le monde. Et cependant le Dieu très-haut a dit : « Aucun coupable ne portera le fardeau du péché d'un « autre (1). »

« Vous citez l'invasion faite sur le territoire de Mâredin par quelques-uns des fantassins de nos États, les actes étranges, et les crimes odieux qu'on leur attribue ; vous dites : « Que vous avez dédaigné de fondre sur eux, que « vous avez évité de les attaquer ; mais que le zèle vous a engagé à prendre les « armes pour venger ces aggressions. » Nous avons examiné cet événement que vous alléguez comme excuse des hostilités, et que vous posez pour motif des violences auxquelles vous vous êtes porté : nous répondrons à cela qu'il n'existait pas de paix ni de trève qui pût, des deux côtés, suspendre les incursions, arrêter leurs mains étendues, ou amortir leurs fougues toujours prêtes à se mettre en mouvement. Vos pères et vos aïeux, ainsi que vous ne l'ignorez pas, vivaient dans l'incrédulité, dans la discorde, dans une absence complète de dispositions pacifiques et bienveillantes pour l'islamisme. Le prince de Mâredin et ses sujets n'ont cessé de réaliser tout ce qu'ils pouvaient faire de mal à notre pays et à ses habitants, de mettre au jour les actes de perfidie les plus graves. Et cependant le Dieu très-haut a dit : « Celui d'entre vous qui est à « leur tête fait partie d'eux. » Puisque, suivant vous, c'est là une faute qui a réclamé, de votre part, un zèle digne du paganisme, qui a produit une victoire propre, dites-vous, à combler vos vœux : Hé bien ! ce but que vous prétendez avoir atteint l'aurait été réellement, en tirant vengeance des habitants de la frontière, dont les actes ont rendu ce mouvement nécessaire, en vous bornant à punir ceux qui étaient auteurs du trouble ; vous conformant ainsi à ce qu'a dit le Dieu très-haut : « Il faut punir un mal par un mal semblable, » il ne fallait pas, pour cela, attaquer l'islamisme à la tête de troupes formées d'hommes de religions différentes, faire fouler nos territoires saints par les adorateurs de la croix, profaner la ville sainte de Jérusalem qui, pour la considération, vient immédiatement après la maison sacrée de Dieu, qui est la sœur de la mosquée du Prophète (sur lequel reposent les bénédictions de Dieu et le salut).

(1) Coran VI, v. 164.

Si vous alléguez que la bride de ces coureurs est dans nos mains, que le motif de leurs hostilités provient uniquement de nous; déjà nous vous avons fait, à cet égard, une réponse claire et péremptoire, savoir : Que le défaut de paix et de trêve a rendu nécessaire une pareille conduite. Vous prétendez que vous avez suivi la marche des prophètes, que vous vous êtes conformé aux maximes des anciens, en envoyant des ambassadeurs. Nous avons examiné le fait, nous avons parfaitement compris les maximes citées par vous, et voici notre réponse : Ces ambassadeurs sont arrivés auprès de nous au moment où les tentes étaient placées près des tentes ; où les flèches allaient se heurter contre les flèches ; où une armée se mettait en devoir d'attaquer l'autre ; où il ne restait plus, jusqu'au moment de l'action, qu'un jour ou une portion de jour : où, des deux côtés, les lances étaient en mouvement; où chacun avait sous ses yeux son adversaire.

« Nous ne sommes pas du nombre de ceux qui, voyant paraître une volonté quelconque, se laissent entraîner par elle ou contre elle ; ni de ceux qui, ayant éprouvé des sentiments pacifiques, y répondent par la dureté d'une inimitié violente. Et cependant, le Dieu très-haut a dit : « S'ils inclinent vers la paix, « inclinez-y de votre côté. »

« Le prince des croyants, Ali, fils d'Abou-Tâleb (à qui Dieu puisse être propice) a dit : « Aucun homme ne cache dans son cœur quelque projet, sans « que la chose se manifeste sur les traits de son visage et dans les expres- « sions qui échappent à sa langue. » Si ces ambassadeurs étaient arrivés au moment où les épées étaient déposées dans les fourreaux, les lances cachées dans leurs étuis, où les flèches n'étaient pas placées sur la corde de l'arc, où les brides n'étaient pas lâchées, nous aurions écouté vos discours, et nous y eussions répondu.

Quant aux paroles sur lesquelles vous laissez courir le bec de vos *kalam*, et aux expressions pleines de dureté que vous mettez au jour en disant : « Nous « avons souffert patiemment votre obstination dans votre illusion, et votre at- « tachement à votre rébellion, » quelle est donc la patience de ceux qui lâchent leur bride vers les hostilités avant d'avoir envoyé des messagers de paix, et qui ont pénétré dans l'intérieur du pays avant d'avoir, comme ils le prétendent, employé la voie des avis et des remontrances? Si vous réfléchissez sur les motifs, si vous examinez les discours émanés de vous, vous sentirez que nous sommes

excusable d'avoir différé notre réponse. Mais il n'y a que les hommes intelligents qui réfléchissent. Quant aux succès qui, dans votre opinion, sont le résultat du secours divin, dans lequel vous avez cru voir que Dieu vous avait donné, sur ses phalanges victorieuses, toutes les chances de l'avantage; si vous considérez ce que vous regardez comme un gain, vous n'y verrez qu'une perte manifeste. Si vous examinez les choses avec un soin scrupuleux, vous ne vous en glorifierez pas, et vous reconnaîtrez que ce qui vous est arrivé est un échec, et non un butin. Réfléchissez sur le sens de cette parole du Dieu très-haut : Certes nous leur dictons nos arrêts afin d'accroître leurs iniquités.

« Vous n'ignorez pas quels ravages ont faits dans vos rangs les glaives de l'islamisme; vous avez vu l'intrépidité de celles de nos troupes qui se trouvaient sous nos drapeaux; si elles avaient été réunies au moment du combat, il ne resterait plus des vôtres aucun vestige. Au commencement de notre règne, dans les premiers temps de notre administration, nous nous étions établi dans la Syrie, afin de veiller sur les affaires des villes et de la population. Lorsque nous eûmes appris de vos nouvelles, que nous eûmes suivi vos traces, nous nous hâtâmes d'arpenter la terre; nous nous empressâmes d'aller repousser loin des musulmans la vexation et l'injustice; d'accomplir le précepte et le devoir de la guerre sainte, et de pratiquer cette parole du Dieu très-haut : « Hâtez-vous d'obtenir le pardon de votre Seigneur, de conquérir le paradis, dont « la largeur égale celle du ciel et de la terre. » Nous engageâmes le combat avec celle de nos armées victorieuses que nous avions autour de nous, nous confiant dans cette parole du Dieu très-haut : « Combien de petites troupes ont vaincu des troupes nombreuses! » Vos grands savent fort bien quels sont les exploits des armées de l'islamisme; combien elles ont foulé de terrains, où leur marche a irrité les infidèles, et a été inscrite pour elles comme une œuvre méritoire. Elles se sont avancées pour défendre la cause de Dieu, et Dieu leur a ouvert la porte des succès : elles ont vu se réaliser de nombreux jours de victoires, qui, si vous y réfléchissiez avec une attention scrupuleuse, feraient disparaître de votre esprit toute incertitude, et que vous ne pourriez pas absolument nier; car celui qui veut nier la lumière du soleil prend une peine inutile. Dieu n'a pas cessé d'être pour nous le meilleur des maîtres, le meilleur des protecteurs. Lorsque vous consulterez vos soldats, ils vous raconteront l'histoire de nos succès, et personne ne vous en apprendra plus qu'un homme instruit

« Des combats, des guerres, n'ont cessé d'avoir lieu entre les rois. Partout se sont livrées des batailles, résultat de la volonté divine, et dans lesquelles il n'y a ni gloire pour le vainqueur ni honte pour le vaincu. Combien de princes, après avoir éprouvé des échecs, se sont trouvés victorieux, ont éprouvé l'influence du secours divin, qui les a relevés au moment où ils étaient brisés ! Tels sont, principalement, les rois qui professent cette religion. En effet, Dieu s'est engagé à leur assurer des succès heureux. Le Dieu très-haut a dit : « L'a- « vantage restera aux vrais croyants (1). »

« Quant aux arguments que vous employez contre nous, à la négligence coupable que vous nous imputez, sur ce que nous ne vous avons pas envoyé d'ambassadeurs lorsque vous étiez campé à Damas, nous répondrons que dans le moment où nous arrivâmes en Égypte, nous nous occupâmes uniquement à faire le dénombrement de nos armées, à les réunir de toutes parts, à mettre dans nos préparatifs tout le zèle et l'empressement possibles; nous dépensâmes la meilleure partie de nos trésors pour organiser des troupes et des bataillons, nous en rapportant pour nos succès futurs à cette parole du Dieu très-haut : « Ceux qui sacrifient leurs richesses pour la cause de Dieu, sont « comme un grain de blé qui produit sept épis. » Lorsque nous partîmes d'Égypte, nous apprîmes que le roi avait quitté nos contrées, par suite d'un fait qui était venu s'interposer entre ce prince et ses desseins. Nous interrompîmes notre voyage, ainsi que fait celui que la crainte inspirée par lui dispense de précipiter sa marche; nous restâmes fermes dans notre poste, comme les montagnes les plus solides; car « tu vois ces montagnes que tu regardes comme des « masses inertes, et qui cependant passent avec la rapidité des nuages » (2). Nous envoyâmes un corps de nos armées pour combattre ceux de vos soldats qui étaient restés dans notre pays. Mais, de la part de ceux-ci, nous ne vîmes point briller ou paraître un seul éclair. Nos troupes, s'avançant, enlevèrent ceux des vôtres que la fourberie avait portés à rester en arrière. Arrivant jusqu'à l'Euphrate, elles ne purent découvrir les traces de l'ennemi.

« Suivant ce que vous dites: nous avions inculqué aux soldats et au peuple l'idée que vous deviez marcher à notre rencontre, vers Alep ou sur les bords de l'Euphrate; vous avez rassemblé vos troupes et vous vous êtes avancé vers

(1) Coran, Sur. XI, v. [illegible] (2) Coran, Sur. XXVII, v. 90.

[illegible] vers Alep pour attendre notre arrivée. Voici notre réponse : Lors que nous eûmes avis de votre marche, nous [illegible] d'aller à votre rencontre. Nous partîmes, accompagnés [illegible] prince des croyants, Hakem-bi-amr-allah, le cousin de notre Seigneur, l'apôtre [illegible] sur qui reposent les bénédictions de Dieu et le salut, celui auquel [illegible] obéissance, qui doit être reconnu et suivi par tous ceux qui sont [illegible] en guerre. Nous obéissons à Dieu et à son Prophète [illegible] de la guerre sainte; nous consacrons tous nos efforts [illegible] avec les armes que nous a donnés le Dieu très-haut, sachant bien [illegible] de la religion ni dans celles du monde, ne peut [illegible] Dieu; celui que Dieu établit pour chef est sous sa garde [illegible] Quiconque se révolte contre Dieu ou contre celui que Dieu [illegible] maître, est humilié par Dieu.

[illegible] la Syrie, nos troupes [illegible] en avant vers les plaines et les montagnes [illegible] le rapport de la victoire [illegible] vint aux environs de Hamah et des districts voisins. Personne de vos soldats ne se présenta devant elles, et n'osa même fixer les yeux sur elles. Nous restâmes dans notre position jusqu'au moment où nous apprîmes que le roi avait repris la route de ses États, et manqué au rendez-vous du combat. Mais Dieu ne manque pas à sa promesse [1]. Nous revînmes sur nos pas, afin d'organiser nos troupes, qui n'ont pas cessé de se précipiter, pour obéir [illegible] avec la rapidité d'un torrent, exécutant à la lettre cette parole du Dieu très-haut : « Préparez contre eux tout ce que vous pourrez de force et de [illegible] de cavalerie » [2].

Comme vous vous êtes arrêté sur la frontière de notre pays, sans [illegible] faire une invasion, vous alléguez pour excuse que, si vous étiez [illegible] à la tête de vos troupes, peut-être leur passage aurait ruiné [illegible]; peut-être leur séjour aurait porté dans les affaires le trouble et le désordre; on conçoit votre intention. Quand donc les pays et les hommes ont-ils éprouvé, de votre part, une semblable marque d'affection? Quand vos armées se sont-elles distinguées par des inclinations de ce genre? car leurs actes existent, et des prétention[illegible]

1 Coran, Sur. III, v. [illegible].    2 Coran, Sur. VIII, v. 62.

contraires sont repoussées par l'évidence des faits. Est-ce donc là la conduite de celui dont la paupière a seulement aperçu l'image de l'islamisme? Surtout quand l'apôtre de Dieu (sur qui reposent la bénédiction de Dieu et le salut) a dit : « Le musulman est celui de la main et de la langue duquel les hommes « n'ont rien à craindre. » Or, les prisonniers musulmans sont chez vous, retenus dans les chaînes les plus dures ; quelques-uns sont au pouvoir des Arméniens et du *Takafour*. Vos actes démentent donc cette affection dont vous vous vantez. Jadis les musulmans firent une expédition contre l'armée d'Abaga, égorgèrent un grand nombre de Tatars, acquirent dans ces contrées la puissance et des succès, et conquirent le royaume de la famille de Seldjouk. Toutefois ils n'attaquèrent ni maison ni habitant ; ils n'effacèrent aucune des pratiques en vigueur. A leur arrivée, comme à leur départ, aucun musulman n'a reçu d'eux aucun mal, aucun préjudice. Chacun d'eux achetait ses aliments et les payait avec son or ou son argent ; il ne voulait pas que, de son côté, une main désastreuse s'étendît sur un seul musulman. Telle est la règle que suivent les peuples soumis à l'islamisme ; telle est la conduite de celui qui désire assurer la perpétuité de sa puissance.

« Relativement aux menaces que vous fulminez contre nous, et pour lesquelles vous lâchez la bride de votre *kalam* : à ce que vous annoncez du zèle que vous mettez à réunir vos armées, à préparer des machines de guerre, et à tout ce que vous nous signifiez, dans le but d'exciter notre terreur ; le Dieu très-haut a dit : « Ceux auxquels on a dit : Les hommes arment contre vous, craignez-les « donc, ont senti augmenter leur foi, et ont dit : Dieu nous suffit, il est le « meilleur des protecteurs (1). »

« Quant à ce que vous dites : « Que le sang des musulmans a été répandu « impunément, » combien vous auriez pu vous dispenser de faire entendre un pareil langage ! et que vous mériteriez de ne recevoir à ce sujet aucune réponse ! Celui qui veut sincèrement la paix et le bien, ose-t-il prononcer ainsi une parole qui suffit pour attirer sur lui, de la part de Dieu et de son Prophète, une si terrible responsabilité ? Comment peut-il nourrir dans son esprit une pareille idée, et se réjouir de pareilles inclinations, sans craindre les conséquences que doivent entraîner les erreurs et les inconvenances d'un semblable

(1) Coran, Sur. III, v. 167.

discours. De quelle manière ose-t-on sacrifier le sang des musulmans? car celui qui tentera de répandre ce sang éprouvera, dans ce monde et dans la vie future, la vengeance de Dieu, son inimitié, ses châtiments! suivant cette parole du Très-Haut : « Celui qui tue de propos délibéré un musulman, aura « pour partage l'enfer, où il demeurera éternellement, la colère de Dieu, et sa « malédiction, et Dieu lui prépare les châtiments les plus sévères. »

Les choses étant ainsi, la nouvelle est adressée aux peuples de l'islamisme, et va leur annoncer les soins extrêmes que nous mettons à faire nos préparatifs, et à rassembler nos armées, qui auront, s'il plaît à Dieu, les anges augustes pour auxiliaires; à réunir les troupes de l'islamisme, ces troupes si nombreuses, si distinguées par leur courage, qui ont reçu la promesse du secours divin, dont elles doivent être environnées, tant dans leurs marches que dans leurs haltes; qui se confient dans cette parole de l'apôtre de Dieu : « Les différents corps « de ma nation ne cesseront d'être victorieux de leurs ennemis jusqu'au jour « de la résurrection; » ces troupes, qui, sous le rapport de la défense de la religion divine, réalisent toutes les espérances; qui sont toujours prêtes à répondre à la voix de Dieu, lorsqu'il dit : « Sortez en armes, vous qui êtes chargés ou « à la légère. »

Quant à ce qui concerne vos ambassadeurs, ils sont arrivés auprès de nous, se sont rendus à notre cour; nous les avons accueillis avec honneur; et, en considération du prince qui les envoyait, nous les avons comblés de marques d'attention. Nous avons écouté leur harangue, et y avons fait réponse. Et cependant nous n'ignorions pas que ces hommes étaient dans un rang infime, dans une position misérable, et qu'on ne les eût point exposés aux chances des événements, s'ils ne se fussent rendus coupables de fautes graves. Il ne convenait guère qu'un homme comme vous envoyât à un homme comme nous de pareils êtres; et une affaire de cette importance ne devait être confiée qu'à des hommes qui joignissent à l'éloquence du discours un mérite éminent. Vous avez réclamé de nous des présents, des objets précieux. Si vous nous eussiez adressé de beaux présents, nous vous aurions offert, en échange, des dons encore plus magnifiques. Si vous nous eussiez présenté un don, nous l'aurions reconnu par un don plus précieux. Votre oncle paternel, le roi Ahmed, envoya une ambassade à notre père le Sultan, martyr; lui adressa tout à coup des présents expédiés d'un lieu éloigné; s'appliqua à gagner son cœur par des

paroles éloquentes. Notre père lui fit une réponse favorable. Par l'exacte observation des convenances, il se plaça sur le véritable terrain des choses, et s'attacha à tout ce que la bienveillance présente de moyens les plus solides. Aujourd'hui que les répliques sont arrivées à leur limite, que la répugnance de répondre à de tels discours est parvenue à son dernier terme, nous dirons : « Lorsque « le roi inclinera vers la paix, nous y inclinerons également; lorsqu'il entrera dans « la religion de Mohammed, obéissant aux ordres de Dieu, évitant ses prohi- « bitions; qu'il se placera dans le cercle de la foi; qu'il s'attachera à ses pres- « criptions avec l'empressement d'un homme qui se fait honneur d'entrer dans « cette religion, et qui ne songe point à se faire valoir; qui évite de ressembler « à ceux dont le Dieu grand et puissant a dit : Ne me reprochez pas votre « islamisme, c'est Dieu qui a droit de vous reprocher de ce qu'il vous a dirigé « vers la véritable foi (1); que ses actions seront d'accord avec ses discours; qu'il « repoussera les infidèles pour le soutien desquels il ne pourrait légitimement em- « ployer sa puissance; qu'il enverra vers nous un ambassadeur pour chanter les « versets de la paix; dont les allocutions et les réponses seront également sincères; « en sorte que, dans le moment de son retour, chacun se dise : Plût à Dieu « que je pusse accompagner ce député dans son voyage; alors nos arguments et « les siens se réuniront pour combattre nos adversaires, nos paroles et les siennes dompteront les polythéistes de toutes les contrées.

« Notre accord fera tomber l'humiliation sur les infidèles. Tout homme qui verra notre union sincère, récitera cette parole du Dieu très-haut : « Souvenez- « vous des bienfaits de Dieu à votre égard; lorsque vous étiez ennemis, Dieu a « réconcilié vos cœurs; en sorte que, grâce à sa bonté, vous êtes devenus des « frères (2). » S'il plaît au Dieu très-haut, le tissu de la paix sera formé de la « manière la plus parfaite; l'union et la bonne intelligence seront consolidées « par des liens qui n'admettront ni solution ni rupture. Et les bases de l'accord, « s'il plaît au Dieu très-haut, seront appuyées sur ce qui est agréable à Dieu et « au Prophète, (sur lequel reposent les plus excellentes bénédictions, et le sa- « lut.) » Écrit le vingt-huitième jour du mois de Moharrem, l'an 701.

(1) Coran, Sur. XLIX, v. 17.

(2) Coran, Sur. III, v. 98

J'aurais pu facilement consigner ici quelques notes philologiques, qui auraient jeté du jour sur plusieurs expressions obscures que présente cette dépêche; mais il aurait fallu donner à cet article une trop grande étendue. Et je crois faire une chose encore plus utile, en recueillant quelques particularités assez curieuses sur les usages qui s'observaient, dans la chancellerie égyptienne, pour les correspondances que l'on entretenait avec les Sultans mongols, ou leurs grands officiers. Voici de quelle manière s'exprime à ce sujet l'auteur de l'ouvrage intitulé *Dhaw-assobah* (1) : « Dans les lettres que l'on adressait aux grands Khâns des Mongols du pays d'Iran, l'usage voulait, suivant l'auteur du *Tarif*, que l'on « écrivît sur une feuille de papier de Bagdad. » Après la formule *Au nom de Dieu*, et une ligne de la *khotbah* (l'introduction خطبة), on commençait par le *togra*, qui était tracé en or incrusté (2) المزكى بالذهب, et qui contenait, comme tous les *togra*, les titres de notre Sultan. Ensuite on complétait l'introduction, et on plaçait d'abord la formule [illegible] jusqu'à ce qu'on exprimât les titres du prince à qui la lettre était adressée, et qui étaient les suivants : [illegible] « Sa majesté noble, élevée, le Sultan auguste, le Roi des rois, unique, frère, le K... un tel. » On n'ajoutait pas le mot ملكية *malcah*, attendu que, chez les Mongols, ce titre ne jouit d'aucune estime. Ensuite on exprimait des vœux pompeux et magnifiques, dans lesquels on demandait, pour le Sultan, la gloire, et pour ses auxiliaires, la victoire. On souhaitait au prince des jours éternels, le libre déploiement des drapeaux, le secours des armées, l'arrivée de nombreux sujets, et autres objets du même genre. Ensuite venaient des formules qui exprimaient de la manière la plus claire une amitié constante, une vénération sincère; on décrivait l'attachement et la vive affection que l'on éprouvait; puis on exposait les motifs qui avaient décidé

(1) Man. arab. n° [illegible], f. 231 v° et suiv.

(2) Le verbe زكّت signifie *imprégner, incruster*. On lit dans l'ouvrage dont je donne ici l'extrait (f. [illegible] v°) مكتوبة بالذهب بالقلم الحقق مزكت بالسواد « Écrite en or avec un *kalam* [illegible], et imprégnée de noir. » Plus bas (fol. [illegible]) : [illegible] المزمكت والذهب والسواد l'incrustation, l'or et le noir. » Dans le *Fakhri* [illegible] : زكّت بالذهب « Elle fut incrustée d'or. » Dans le *Manhal-assâfi* d'Aboul'mahâsen (t. V, m. [illegible], f. 135 v°) : ما اعتقد أن احدا يكتب مثله ولا ينال تزميكه « Je ne crois pas que personne puisse tracer une pareille écriture, ni imiter son incrustation. » Dans l'*Histoire de Beyrout* (man. 823, f. 52 v°) : الفصوص المزكة بالذهب « Les chatons incrustés d'or. »

l'envoi de la lettre. On terminait par un souhait magnifique, et une énumération des lettres et des services que l'on voulait mettre en œuvre, et auxquels on annonçait devoir se livrer avec empressement.»

«Dans cette lettre, l'introduction خطبة, le *togra* et le titre étaient écrits en or incrusté بالذهب المزمك. Il en était de même toutes les fois que, dans le texte, se trouvait un nom respectable et imposant, tel que celui du Dieu très-haut; celui de notre Prophète, de l'un des prophètes ou des anges; la mention de la religion de l'islamisme; celle de notre Sultan, ou du Sultan à qui était adressée la dépêche; ou quelque chose qui eût rapport à ces deux princes, tels que *à nous*, *à vous*, *auprès de nous*, *auprès de vous*. Tout cela était écrit en or incrusté; le reste était tracé en encre noire.»

«L'ouvrage intitulé *tankif* ajoute aux titres ceux de Sultan et les mots عادلة *juste*, اكملية *parfait*. Au mot قانية, il substitue فانية; puis il ajoute [illegible] *fils* et عزية *glorieux*. Puis l'auteur ajoute: «Le *torrah* (1) طُرّة se compose de trois

(1) Le mot طُرّة désignait le *commencement d'une lettre*. On lit dans le *Dawân-alinschâ* (f. 207 v°): يكتب بعد الصدر يعنى الطرّة «On écrit après le commencement de la lettre, c'est-à-dire *le torrah*.» Le même écrivain dit (*ibid.* r°), que les diplômes d'investiture se composaient d'un *torrah* طرّة et d'un texte متن. Ailleurs (f. 210 v°): ان كتبت الطرّة بالذهب كتب الاسم الشريف بالذهب «Si le *torrah* est écrit en «or, le nom auguste est aussi tracé en or.» Plus bas (fol. 211 r°): البياض فيما بين الطرّة والبسملة «L'espace blanc qu'on laisse entre le *torrah* et la formule: *au nom de Dieu*.» Ailleurs (f. 182 r°): يكتب الطرّة اول الكتاب باول الورق من غير بسملة «On écrit le *torrah* «au commencement de la lettre, sur la première «partie de la feuille, sans la formule: *au nom «de Dieu*.» Plus bas (fol. 188 r°): يبدا بكتابة الطرّة فى اول الدرج «On commence par écrire «le *torrah* au commencement de la feuille.» Plus bas (*ibid.* v°), on lit cette note marginale: الطرّة فى مصطلح الكتاب يعنى طرف الدرج [illegible] اصطلحوا على ما يكتب فى راس الدرج [illegible] تسمية الشى باسم محلّه وليس [illegible] اللغة فانه ماخوذ من طرّة [illegible] طرفه الذى لا هدب فيه وهى [illegible] يجوز ان يكون بمعنى [illegible] لان الطرّة مقتطعة عن [illegible] المتصل بينهم ومنه سمى الشعر المنفصل عن الشعر المتصل طرّة «Le mot *torrah*, «dans le langage des écrivains, désigne la [illegible] «*moitié supérieure de la feuille*. En effet, on la «emploie pour indiquer [illegible] «*de la feuille*: nommant ainsi, au lieu de la «chose, la place qu'elle occupe, ce qui n'est pas «régulier, sous le rapport de la langue. Le mot «dérive de *torrah* qui, en parlant d'un habit, «désigne l'*extrémité non garnie de franges*, c'est-à «dire les *deux pans de la robe*. Il est aussi possible «que ce mot emprunte sa signification du verbe «طرّ *couper*; parce que le *torrah* est séparé du «reste de l'écriture, par un espace blanc, qui «règne entre les deux. C'est ainsi que des cheveux, isolés d'une masse de cheveux, sont désignés par le mot *torrah*.» Ailleurs (f. 208 r°):

ou de ... : la formule *au nom de Dieu* est tracée en or incrusté ... avec des *elif* allongés, et formés avec une règle. Ensuite vient la *[...]tbah* introduction qui commence par les mots *louange à Dieu* الحمد لله; puis la première ligne, qui se trouve immédiatement après la formule بسم الله et la seconde sont écrites depuis le commencement de la feuille, dépassant ainsi les autres lignes qui, à partir de la troisième, continuent jusqu'à la fin de la lettre. Entre les deux lignes susdites, qui est le lieu réservé pour l'*alamet* auguste, est placé un *togra* en or, contenant les titres augustes, ainsi qu'on le verra ci-après. A la suite de ces deux lignes, qui touchent le *togra* susdit, règnent les autres lignes, bordées par une belle marge ..., placée, comme d'ordinaire, à la droite de la feuille. Toutes les lignes sont complétement remplies jusqu'à la fin de la feuille. On y laisse une place vide pour recevoir le *tamghah* .... L'auteur du *Tarif* ajoute : Dans cette correspondance, le titre ... se compose des surnoms ..., jusqu'à ce que l'on arrive au surnom essentiel; ensuite, on place deux ou trois souhaits, tels que *conserver ... exalter sa grandeur*, et autres vœux du même genre. Ensuite on mentionne le nom du Sultan à qui la lettre est adressée; puis on écrit : *Behadur-khan* بهادر خان. C'est ainsi que sous le règne de Melik-Naser, on se contentait d'écrire *Behadur-khan*. Ensuite on applique un *tamghah* d'or sur les bandes de la feuille ... renfermant les titres de notre Sultan. On commence par le premier *tamghah*, placé à droite, sur la première bande; puis à gauche, sur la seconde, jusqu'à ce que l'on arrive

... [illegible] ... portant ... Le *torrah* était formé du nom au[...]usie. Dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, tom. II, p. 380 ... Il écrivit de sa main sur le *torrah*.

Le mot طرة s'emploie aussi dans le même ... pour ... monnaie. On lit dans l'*Histoire* ... On apporta une monnaie d'or sur laquelle était un *torrah*. Ailleurs, tom. II, f. 2, v° ... Des pièces d'argent sur lesquelles étaient ... son nom et son *torrah*. Dans une *Histoire* ... de mon manuscrit f. 3 ... Cent ... de monnaie au *torrah*. Plus loin, f. 4 ... سكة ذهب بطرة في وسطه Une monnaie d'or, au milieu de laquelle est gravé un *torrah*. Et, dans le même ouvrage, le mot طرة désigne la monnaie elle-même. On y lit f. 3 ... Trois cent *torrah* (pièces de monnaie). »

au dernier, tracé à droite. On ne met point de *tamgah* sur le *torrah* blanc ; l'écrivain laisse un vide, tantôt à droite, tantôt à gauche. L'auteur du *Tarif* donne à peu près les mêmes détails; puis il ajoute : dans le corps de la lettre on intercalle des vœux, en faveur du prince, tels que ceux-ci : *Que sa grandeur s'accroisse : que sa justice se perpétue ; que Dieu exalte son* [illegible], et autres semblables. Dans le titre عنوان on ne place pas une designation du prince [illegible]. «L'auteur du *Tarif* ajoute trois points que j'ai voulu faire observer : le premier, que la désignation du monarque se trouve indiquée dans le titre عنوان ; qu'ensuite après la mention du nom, on place le mot *khan* [illegible], et on dit : [illegible] *Behadur-khân*. Le second, que l'on n'applique pas le *tamgah* sur les bandes اوصال (1). Et le troisième, que, parmi les surnoms, on omet celui de [illegible]

(1) Le mot وصل, qui fait au pluriel اوصال, désigne *une bande, une languette de papier ou de bois*. On lit dans l'*Histoire d'Espagne* de Makarri (t. I, f. 128 r°) : المنبر مركب من ستة وثلاثين الف وصل «Le *menber* se compose de trente-six mille *languettes* de bois.» Ailleurs (fol. 961°) كرسي ... مكسو الاوصال بالفضة «Un trône dont les languettes étaient couvertes d'argent.» Dans un *Traité de géographie arabe*, dont le manuscrit appartient à M. Delaporte (f. 63 r°) : على ثلاثة وعشرين معدية مدت عليها اوصال الخشب «Vingt-trois barques sur lesquelles on avait étendu des bandes de bois.» Dans le *Traité de pharmacie*, intitulé *alcrabadin* (m. ar. 1036, fol. 87 r°) on dit, en parlant d'un alambic : تطين اوصالها «On lutera les bandes dont il se compose.» Dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (m. 663, fol. 166 v°) : كتب اوصال الكتب مقلوبة «Il écrivit, au rebours, sur les bandes qui composaient les lettres.» Dans le *Fakihat alkholafa* p. 234 : في ابتداء الكلام بعد عدة اوصال «Au commencement du discours, après avoir laissé plusieurs bandes (vides).» Dans le *Divân-alinscha* (f. 110 v°) : هي اوراق لطاف بقدر ثلث وصل من العادة «Ce sont de petites feuilles qui équivalent à un tiers d'une bande du papier ordinaire.» Ailleurs (f. 115 v°) : [illegible] الوصل الاول [illegible] البسملة «A l'extérieur de la bande [illegible] est écrite la formule [illegible].» Plus bas [illegible] «Les grandes [illegible] bandes, et dans les petites [illegible].» Ailleurs (fol. 185°) : [illegible] في وسط الوصل «Se place, dans [illegible] à la fin de la formule, au milieu de la bande.» Plus bas (f. 188 [illegible]) : [illegible] الوصل [illegible] «On laisse [illegible] *torrah*, six bandes en blanc.» [illegible] الاوصال [illegible] خمسة اوصال «Les bandes restées en blanc, sont au nombre de cinq.» Ailleurs (f. 208 v°) : [illegible] ثلاثة اوصال ثم يكتب «On laisse en blanc trois bandes, après quoi on écrit.» Ailleurs (fol. 210 v°) : [illegible] الاوصال الثلاثة ملصوقة على القصة «Les trois bandes sont collées sur le placet.» Ailleurs (f. 211 r°) : السطر الذي آخر الوصل سفلا «La ligne qui est à la fin de la bande inférieure.» *Ibid.* [illegible] في ثلاثة اوصال «Ce qui est écrit sur trois bandes.» [illegible] لا احسن ان

Quant à la *Toghrah* طغرى, suivant l'auteur du *Tacbir*, elle est écrite au côté droit en deux lignes, la seconde et la troisième, au voisinage de la place de [illegible] ..., sous cette forme [illegible] *l'attache du sceau*. On lit dans quelques ouvrages que cette formule était écrite en ocre rouge de l'Irak. Voici la copie d'une lettre écrite au nom de Nasr-Mohammed au *Khan* Abou-Saïd

بسم الله الرحمن الرحيم

الحمد لله الذي جعل [illegible] وجعله على طاعته [illegible]

السلطان الاعظم الملك [illegible]

[illegible] العدل [illegible]

[illegible] الى آخر [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Le meilleur est que la fin de l'écriture réponde à la fin de la bande [illegible]. L'espace [illegible] bandes, du [illegible] de papier [illegible] ordinaire. Ail[illegible] Le commencement de la lettre se trouve que trois bandes blanches et la formule *Au nom de Dieu*. Ailleurs [illegible] Il est écrit sur les deux tiers d'une bande de papier, de celle dont se compose la bande des dépêches portées par [illegible]. Plus haut [illegible] Le *torah* est formé de trois bandes. Plus haut [illegible] Le *torah* [illegible] s'applique sur la bande du côté droit. Ailleurs [illegible]

الوصل السادس. Après avoir laissé cinq bandes blanches, on commence par écrire la formule *Au nom de Dieu*, au haut de la sixième bande. Ailleurs [illegible] اذا [illegible] الالقاب [illegible] وصلا ابيض. Lorsque l'on a fini d'écrire les titres, on laisse une bande en blanc. Ailleurs [illegible] الوصل المكتب [illegible] في اول الوصل الرابع. La bande sur laquelle on écrit, ensuite on trace *au nom de Dieu* au commencement de la quatrième bande. Plus bas [illegible] وصلان [illegible] وصل الطغرة في الوصل الرابع [illegible]. On laisse deux bandes en blanc, outre celle qui représente le *torrah*; puis, sur la quatrième bande on écrit *Au nom de Dieu*. Et enfin [illegible] البياض في الطغرة على [illegible] الكاتبة [illegible] وصلان او ثلثة ثم يكتب [illegible] اول الوصل الثالث او الرابع. Le blanc laissé après le *torrah* a lieu comme dans les correspondances, il est ou de deux bandes ou de trois, ensuite on écrit sur la troisième ou la quatrième bande la formule *Au nom de Dieu*.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux

Louange à Dieu qui, par sa bonté, a fait de nous des frères et nous a réunis dans son obéissance comme des racines inséparables, comme des rameaux d'un même arbre.

Titres du Sultan. Lettres grand Sultan, le roi protégé de Dieu, savant, défenseur de la foi, guerrier, conquérant, victorieux. Etc.

Suivent tous les autres titres.

« Nous le louons des bienfaits dont il nous a comblés ... notre reconnaissance de la faveur qu'il nous a montrée ... lui un surcroît de ces dons qui ont embrassé à la fois ceux ... qui sont près ou loin. Nous attestons qu'il n'y a pas d'autre Dieu que le Dieu unique, qui n'a pas d'associé. Cette profession de foi est semblable ... qui ne laisse sur la terre aucun lieu ...

« Tout cela continue jusqu'à la fin de la lettre ... est en proportion de la largeur de la feuille ... signé par « sa majesté auguste » ... tel que ceux-ci : *Puisse Dieu exalter ...* *empire* ... Le *tamgah* est placé sur la bande ... or. Il contient les titres de Sultan, sous cette forme ... Il en est de même au côté gauche de la bande seconde.

« Suivant quelques exemplaires, le *tograh*, qui devait être écrit en or, était tracé en ocre de l'Irak.

« L'auteur du *tankif* ajoute : Lorsque l'on écrivait à Scheikh-Awis, souverain de Tebriz et de Bagdad, ainsi qu'à son fils et successeur *Husain*, la lettre était tracée sur une demi-feuille de papier قطع ... elle portait ces mots : Que le très

re I D. r exalte les citoyens de son ... contre ... ... il ... ...
... , savante, juste, protégée de Dieu, conquérante, victorieuse, un tel
Sultan en le désignant par son surnom propre ...

L'auteur parle ensuite d'une lettre adressée par Timour-lenk (Tamerlan) à Melik-Daher-Barkok. Elle était, dit-il, écrite sur une feuille entière de papier de ... sa signature était conçue ainsi ... La réponse fut écrite sur une demi-feuille ... On se servit du protocole employé pour les *mus-tholes* de ces contrées; attendu qu'il n'y eut pas le titre de *Khan*, ce qui blessa vivement Timour.

Après la mort de Melik-Daher-Barkok, et l'invasion de Timour-lenk en Syrie ... de Melik-Naser-Feredj, plusieurs lettres furent adressées au ... Elles commençaient par des ... *Ifitâh*, introductions ... On lit entre autres : « Nous avons adressé cette ... à son altesse ... un tel (en mettant ici ses surnoms), nous lui offrons tel salut, telle louange, et nous présentons à sa science auguste ... »

On varie beaucoup sur la manière de commencer ces lettres ; tantôt elles ... par la formule ... ; tantôt par celle de الحمد لله « Louange à Dieu. » Dans les lettres adressées à Schah-Rokh, fils de ce prince, on écrivait sur une demi-feuille de papier, et l'on employait cette formule : « Que le Dieu très-haut ... les ... de son altesse ... auguste, grande, savante, juste, protégée de Dieu, l'appui, le refuge, l'auxiliaire ..., l'asile de ceux qui recherchent, le refuge des savants, l'auxiliaire des rois et des sultans. » ... la signature ... portant ... *son frère* ; et le *tarif* la désignation ... *Schah-rokh Behadur*.

L'auteur, après avoir parlé des *Khan* du Kabdjak, continue en ces termes : « Il exista, entre les princes de cette contrée et nos souverains, des relations d'amitié, d'attachement, d'union sincère, qui commencèrent au règne de Daher-Bibars, et continuèrent dans la suite. La correspondance qui avait lieu ... monarques était de deux espèces. Au rapport de l'auteur du ... on écrivait le plus ordinairement en langue mongole. Le soin de re-

« diger ces dépêches était confié à Itmesch-Mohammed, Timourboga-Nâseri, Al-
« gadak l'interprète ; ensuite on en chargea Tousoun-*assâki* (l'échanson). Ce fut
« lui qui écrivit au nom de Dâher-Barkok, au commencement du second règne
« de ce prince. . . . . . »

« Tantôt la correspondance avait lieu en arabe ; et alors, ainsi que le rapporte l'auteur du *tankif*, on suivait les mêmes formes qu'à l'égard du souverain de l'Iran. Sous le règne de Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, les lettres adressées à Uzbek, monarque du Kabdjak, étaient écrites sur la largeur d'une feuille entière de papier de Bagdad. Après la formule *Au nom de Dieu*, venaient deux lignes disposées ainsi :

بقوة الله تعالى
وميامين الملّة المحمدية

« Par la puissance du Dieu très-haut et les heureuses influences de la reli-
« gion de Mohammed. » On laissait vide la place de l'*alâmah*, puis on insérait les titres du Sultan. Après la formule *Louange à Dieu*, venait une *khotbah* (introduction) extrêmement courte. Après quoi on disait : « Cette lettre est
« adressée à sa majesté auguste et élevée, à la majesté du grand Sultan, du
« frère utérin, le savant, le juste, le *Khân* grand et unique, le *schâhinschâh*
« (roi des rois), le roi Uzbeck, le *Khân*, Sultan de l'islamisme et des musul-
« mans, le phénix des rois et des sultans, la colonne du trône, le Sultan des
« Mongols, du Kabdjak et des Turcs, la beauté des monarques du monde, le
« pilier de la maison de Djenghiz-Khân, Moëzz-Tamgadj, le possesseur du
« trône et de la couronne, le bras droit des hommes pieux, le trésor des vrais
« croyants ; que Dieu exalte sa puissance, qu'il protége ses armées et ses dé-
« fenseurs. » Les souhaits étaient conçus en ces termes : « Que ses lances
« عواملة ne cessent de hâter la mort de ses ennemis, et ses doigts de vivifier
« les espérances de ceux qui implorent ses bienfaits ; que son œil soit cons-
« tamment dirigé vers des actions nobles ; que son mérite brille comme un
« chaton, au milieu du collier de la gloire. Nous adressons cette lettre au prince
« pour lui offrir des souhaits de salut, dont on puisse lire les versets et les
« surates ; qui se perpétuent tout à la fois durant les soirs et les matins. Nous
« faisons connaître à sa science auguste, que nous le saluons d'une manière
« spéciale, et lui communiquons d'autres sujets : nous informons sa science
« auguste de telle ou telle chose. » Du reste, on avait suivi une marche ana-

logue à celle qui avait été employée dans la lettre précédente, relativement aux titres, au *tamgah*, à ce qui était écrit en or ou en noir, etc. »

L'auteur ajoute ici en marge une observation assez curieuse : « Lorsque la « paix, dit-il, eut été conclue entre le Sultan Nâser-Mohammed-ben-Kelaoun, « et le *Khan* Abou Saïd, le kadi Ala-eddin-Ebn-Alathir réfléchit durant un mois « sur la forme que l'on devait adopter pour la correspondance. Il dit au Sultan : Si en écrivant au prince nous employons la formule, *son frère* أخوه, peut-être la chose ne lui conviendra-t-elle pas. Si nous mettons *le mamlouk*, « et que nous ne disions pas : *il est le mamlouk*, ce sera une honte pour « nous, et nous ne pourrons plus changer le mode de la correspondance. Nous « devons donc suivre la marche habituelle, écrire la formule de l'*alamah* en « grandes lettres d'or usitées en pareil cas, ainsi que l'on inscrit les titres du « Sultan sur le *togrâh* des diplômes, et tracer tout en haut le nom auguste, savoir : celui de *Mohammed*. Le Sultan approuva cette idée, et la réalisa : ce fut ainsi que le *togrâh* fut placé sur les lettres adressées aux *Khan*.

On a dit ci-dessus que le papier d'or sur lequel devaient être écrites les lettres destinées pour les *Khân*, l'azar, la boîte en cuir qui renfermait cette dépêche, devaient être fournis par la chancellerie particulière du Sultan, et que c'était de là qu'on les tirait.

Le second genre de correspondance a lieu avec d'autres personnages que le *Khan* suprême; elle se divise en deux espèces: la première s'adresse aux officiers de la cour du *Khan*, administrateurs de l'empire, et autres. Dans ce royaume, comme dans celui de l'Iran, la hiérarchie se compose des *émir-alolous* [illegible] et du vizir. Seulement, dans la première de ces contrées, les *émir-alolous* n'ont pas l'autorité, le pouvoir, qui distinguent ceux de l'Iran, et leur sont inférieurs, sous le rapport du rang. Ils sont au nombre de quatre, comme dans l'Iran; et le principal d'entre eux porte le titre de *beklurbek* بكلربك. « De ce nombre, dit l'auteur du *Taukif*, était Katlouboga-Inek; on lui « écrivait sur un tiers de feuille de papier في قطع الثلث, en ces termes : Que le « Dieu très-haut accroisse la prospérité de la *personne illustre* الجناب العالي : « qu'il la récompense de son affection ancienne, et protége ses nobles qua- « lités (1). Cette lettre est adressée صدرت à sa personne illustre الجناب العالي, pour lui offrir un salut complet, et une louange perpétuelle. » Aux titres,

(1) Le texte ajoute التي تعجز عن بلوغها كل درجة *Que ne saurait atteindre aucune place contiguë*.

on ajoutait celui d'*Itabek*, de *Noian* الاتابكى النوينى. L'*alámah* se com-«posait du mot اخوه *son frère.*» Le *tarif* (l'adresse) portait : Katlouboga-Inek, lieutenant نايب du *khán* Djani-Bek. Quant au vizir, l'usage voulait, suivant l'auteur du *Tankif*, qu'on lui écrivît sur un tiers de feuille, en ces termes : Que le Dieu très-haut éternise la prospérité du *medjlis-áli* المجلس العالى. Puis, on ajoutait la série complète des titres qui conviennent aux vizirs. Le souhait se composait des mots suivants : « Que ses jours soient constamment le point vers « lequel se dirigent les espérances; que ses ordres soient obligatoires pour les « destins; que son temps soit un butin pour ceux qui réclament des bienfaits. Cette lettre est adressée au *medjlis-áli*, qu'elle gratifie spécialement d'un salut complet, d'une louange abondante, dans toutes ses parties. Nous notifions à sa science auguste telle et telle chose. L'*alámah* était formé du mot والده *son père*. Le *tarif* (l'adresse) se composait des mots : « Le Khodja Mahmoud, vizir du *khán* de tel empire.»

« La seconde partie des personnages autres que le *khán*, se compose des gouverneurs des villes. Il s'en trouvait plusieurs avec qui l'on correspondait. Le premier était le gouverneur d'Azak ازق. Ce nom désignait une ville située sur le rivage de la mer de *Manitas* (Mœotis), appelée aujourd'hui mer d'Azak بحر ازق. Suivant l'auteur du *Tankif*, l'étiquette voulait qu'on lui écrivît sur du papier ordinaire قطع العادة. La lettre portait les mots : صدرت *elle est adressée*, le terme *áli* « élevé » l'*alámah* اخوه « son frère ». Et le *tarif* (l'adresse) était ainsi conçu « au gouverneur d'*Azak* الى صاحب ازق. »

« Le second était le gouverneur de Krim قرم. On désigne par ce nom une contrée septentrionale, placée sur le rivage de la mer du Pont بحر نيطس, appelée aujourd'hui *mer de Krim* بحر القرم (القرم). Elle a pour capitale la ville de *Solgat* صلغات, située à une demi-journée de la mer. Mais le nom du pays a prévalu sur celui de la capitale qui est connue sous le nom de *Krim*. Elle est située au nord-ouest d'Azak, à la distance d'environ quinze journées de marche. Suivant l'auteur du *Tankif*, dans les lettres adressées à ce gouverneur, on employait les expressions صدرت *elle est adressée*, l'épithète العالى *élevée*, et l'*alamah* formé du mot اخوه. D'après ce que j'ai vu dans quelques registres, la lettre, écrite sur un tiers de feuille, offrait ces formules : « Que le Dieu très-haut perpétue la prospérité « du *medjlis-áli*, dont on passait en revue tous les titres. » Puis venait l'*alamah* اخوه, son frère, et le *tarif* (l'adresse), conçue en ces termes : *Le gouverneur de Krim.*

N° [illegible] كاتم السر [illegible]

Dans le cours de cet ouvrage, il a été plusieurs fois mention d'un grand fonctionnaire désigné par le nom de كاتم السر *Katim-assir*. Je vais donner sur ce sujet quelques détails. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Dourr-alinscha* man. 1573, fol. 10, v., parlant du personnage important qui avait le titre de *Sahib-diwan-alinscha*, chef des bureaux de la chancellerie, ajoute : « Dans le langage habituel, d'après l'usage tel qu'il s'est établi depuis l'époque du kadi Alâ-eddin-Ibn-Alma-Iecbi, qui vivait sous le règne du khalife Fatimite-Mostanser, ou, suivant d'autres, depuis l'époque du kadi Mohi-eddin-ben-Abd-eldâher, c'est-à-dire, depuis le règne de Melik-Mansour-Kelaoun, et qui s'est maintenu jusqu'à nos jours, le chef de la chancellerie est désigné par le titre de *Katim-assir* كاتم السر. Quelquefois on écrit *Katib-assir* كاتب السر ; et cependant la première orthographe est régulière sous le rapport de la langue comme sous celui du sens. Sous le premier point, on sait que les Arabes de Rebiah changent le *ba* en *mim* et le *mim* en *ba*. Sous le rapport du sens, cet homme, en effet, doit cacher les secrets de son souverain, puisque ce prince lui communique les affaires les plus cachées. Jadis, depuis le commencement du khalifat de l'imam Abou-Bekr, et jusqu'à la fin de la dynastie des Omeyyades, avant l'établissement du vizirat, ce fonctionnaire portait le titre de [illegible] secrétaire, ainsi que l'atteste Kodai. A l'avénement de la dynastie des Khalifes Abbassides, le premier de ces princes, Abou-Abd-allah-Saffâh donna à son secrétaire Abou-Selamah-ben-Alkhallal, le titre de *Vizir* ; depuis ce moment, le nom de vizir devint inhérent aux secrétaires ; et celui de *Katib* fut entièrement rejeté. Bientôt le vizirat acquérant la plus grande extension, on en sépara le *diwan-alinscha* ديوان الانشا, bureau de la chancellerie, à la tête duquel on plaça un personnage appelé *emir alberid* امير البريد, émir de la poste, auquel on s'adressait pour les ordres, les prohibitions, l'élévation ou l'abaissement des individus, et qui, sur un grand nombre d'affaires, se concertait avec le chef de ce bureau [illegible]. Le surintendant de la chancellerie [illegible] était désigné par les titres de *sahib-diwan-arrasail* صاحب ديوان الرسائل chef du bureau des dépêches, ou de *moutawalli-diwan-arrasail* متولي ديوان الرسائل surintendant du bureau des dépêches, ou de *sahib-diwan-almoukâtabat* صاحب ديوان المكاتبات chef du bureau des correspondances, ou enfin

« de *moutawalli-diwân-almoukâtabat* متولى ديوان المكاتبات (surintendant du bureau « des correspondances). Au rapport d'Ebn-Altawir, sous la dynastie des Fatimites, « ce fonctionnaire avait le titre de *kâtib-alddest* كاتب الدست. Sous la dynastie « des Turcs, il prit celui de *sâhib-diwân-alinschâ* صاحب ديوان الانشاء (chef du bu- « reau de la chancellerie); on lui assigna le droit de nommer aux emplois, et de « destituer les fonctionnaires. Ensuite, on réunit sous sa juridiction la plupart des « affaires du royaume. Son autorité et son pouvoir allant toujours en croissant, « il devint l'homme de confiance de l'empire, le chef des personnages éminents. « Dans aucune affaire de l'administration, le souverain n'écrivait une lettre, si « ce n'est sur les pièces que ce fonctionnaire tirait de son sac, après en avoir pris « connaissance. »

« Sous le règne du khalife Fatimite-Mostanser, le vizir Djafar-ben-Almaghrebi ayant été destitué de sa charge, on lui permit de choisir un emploi dans lequel il pût remplacer le vizir. Il prit celui de *Sâhib-diwân-alinschâ* (chef du bureau de la chancellerie), et demanda le titre de *Katim-assirr*, ce qui lui fut accordé. Dès ce moment, ce surnom appartint essentiellement au chef des *bureaux de la chancellerie*, et il ne le partageait avec personne. Le *Katim-assirr* de Damas et celui d'Alep n'étaient désignés que par le titre de *Sahib-diwân-alinschâ* (chef du bureau de la chancellerie) de la Syrie ou d'Alep. Aujourd'hui on les désigne par celui de *Katim-assirr-alsoltan* de la Syrie ou d'Alep. Le *Kâtim-assirr* de Hamah portait le titre de *Sahib-diwân-almoukâtabat* صاحب ديوان المكاتبات (chef du bureau des correspondances) de Hamah. Aujourd'hui, en parlant de ce fonctionnaire, on dit : « Le chef ou le préposé « du bureau de la chancellerie de Hamah [illegible] ديوان الانشاء بحماة. » Il en est de même du *katim-assirr* de Tarabolos et de Safad. Quant aux *Katim-assirr* de Gazah, de Sis, de la place d'Alexandrie, de Karak, on le désignait par le nom de *kâtib-alddersdj* de telle ville. Quelquefois, en écrivant à l'un d'eux, on lui donnait le titre de *Kâtib-alinschâ* (écrivain de la chancellerie) de telle place, s'il était un des secrétaires de la chancellerie موقعى الانشاء d'Égypte ou de Syrie. Ce fonctionnaire tient, dans l'État, la place la plus éminente, le rang le plus distingué.

« Un seul fait suffit pour indiquer sa haute importance; c'est qu'il occupe la place qu'ont occupée les plus distingués d'entre les compagnons de l'apôtre de Dieu; car le Prophète eut pour secrétaires Abou-Bekr, Omar, Othman, Ali et autres; et on ne nommait au rang de chef des bureaux de la chancellerie que

la fleur des hommes les plus éminents, ceux dont tous les cœurs s'accordaient à attester le mérite, dont toutes les langues proclamaient la capacité. Le chef de cette branche d'administration tint constamment à la cour des souverains le rang le plus distingué, conserva la prééminence sur tous les autres dignitaires: c'était à lui que ces princes confiaient leurs secrets, qu'ils communiquaient les affaires les plus secrètes. Ils l'instruisaient de détails dont ils ne donnaient connaissance, ni à leurs enfants, ni aux plus intimes de leurs courtisans, émirs, vizirs ou autres. C'était lui qui entrait le premier chez le souverain, et sortait le dernier. Le prince ne se dispensa jamais de prendre ses conseils, de lui communiquer ses affaires, de l'avoir auprès de sa personne dans le temps de la nuit comme dans les heures du jour; dans les moments où il se montrait à son peuple, comme dans ceux où il se dérobait à la vue; de l'instruire des événements qui concernaient le royaume, et des affaires de l'empire. Aucun des favoris du monarque n'obtient au même degré sa confiance; personne ne jouit d'une pareille faveur; car c'est à ce fonctionnaire que ce prince s'en rapporte pour tout ce qui concerne l'armée, les gouverneurs, les émirs, les soldats, les agents, la culture des provinces et le bien des sujets; pour tout ce qui peut mériter leurs louanges, attirer leurs prières; pour exiger le serment de tous les dignitaires au moment où ils prennent possession de leurs emplois. C'est lui qui inscrit les nominations à toutes les places, confère à chacun l'emploi qui lui convient, lui donne les avis qu'il juge convenables, et enregistre son nom, depuis l'imam jusqu'à celui qui occupe, dans l'administration, le rang le plus inférieur. Sa langue et sa plume sont toujours en mouvement pour distribuer des pensions, porter au prince les plaintes des sujets et le récit des événements.

Suivant ce que dit l'auteur de l'ouvrage intitulé *Mawadd-elbeian* (les matières de l'éloquence), lorsque le chef de cette administration reçoit une nouvelle qui peut procurer quelque avantage au roi et à ses sujets, ou en écarter un mal, il s'empresse d'en informer son souverain, avant que l'occasion favorable échappe. Si le récit du donneur d'avis lui laisse quelque doute, il présente cet homme au prince, afin qu'il lui explique de vive voix ce qu'il a à dire. De cette manière, il se met à couvert de toute responsabilité: et cependant il ne néglige pas de faire parvenir les faits aux oreilles du monarque; aussi c'est de tous les dignitaires celui qui a avec son prince les conférences les plus fréquentes.

« Ebn-Altawir, traitant de l'organisation du gouvernement sous les Fatimites, s'exprime ainsi : « Sous cette dynastie, on ne mettait jamais à la tête de cette chan-« cellerie que le plus distingué d'entre les secrétaires les plus éloquents. En lui « parlant, on lui donnait le titre de *Adjall* أجل illustre, qui répond à ce qui est « de nos jours celui de *Makarr* مقر altesse. Quelquefois ce fonctionnaire passait « plusieurs nuits auprès du khalife, attendu les relations particulières qu'il avait « avec ce prince. Il était porté en tête des possesseurs d'*Ikta*, sous le rapport « des pensions, des vêtements, des gratifications, des priviléges : il avait un « *Hadjib* chambellan choisi parmi les émirs. Lorsqu'il donnait ses audiences, « il se plaçait sur une vaste estrade, ayant à ses côtés des coussins ... un « *Mesnad*, un encrier et un vase pour le sable مرمل, tous deux d'une grande « dimension. Lorsqu'il se présentait à l'audience du khalife, son encrier était « porté par un *Ostad* homme éminent du nombre des émirs le plus en faveur « auprès du prince. Il avait le droit de parler, de donner des conseils ; et ses « avis, comme ses réponses, avaient une grande autorité. Dans les cérémonies « de félicitations et dans les fêtes, on lui décernait les robes d'honneur les « plus magnifiques, telles que personne n'en recevait de pareilles, des chevaux « fringants et superbes, recouverts de harnais d'or. »

« Tous les personnages de l'empire ont besoin de ce chancelier, se rendent fréquemment chez lui, et lui présentent des requêtes pour leurs affaires, tandis que lui n'a aucun motif de s'adresser à aucun d'eux.

« Suivant Abou'lfadl-Souri, le chef de cette branche de l'administration doit être beau de visage, d'une élocution élégante, d'un large caractère, distingué sous le rapport de la naissance, tenant un rang élevé dans sa tribu, grave, doux, préférant le sérieux à la plaisanterie, plein de modération et de calme, peu porté à la précipitation, etc. »

On lit dans les *Mille et une nuits* (t. II, p. ...) : ... « Il nomma le fils de Schammas vizir et secrétaire de sa chancellerie secrète. » La charge confiée à ce personnage est désignée par les mots كاتب السر. On lit dans le *Diwan-alinscha* (fol. 161 r°) : ... نقل من كتابة السر ... « Il fut transféré du « rang de *Katib-assirr* à un autre emploi. » Ailleurs (fol. 112 v°), nous trouvons le protocole du diplôme, qui était délivré au fonctionnaire décoré de ce titre, et qui était conçu en ces termes : ... رسم بالكتابة ... تفويض الى

الجناب الكريم العالي ... دواوين الانشا الشريفة ... الدواوين المعمورة ...

Il a été ... il se écrit un diplome auguste qui confère à la personne noble ... un tel dont on relate la généalogie ou la patrie. Puisse Dieu ... haut exalter ... le rang de chef des bureaux de ... dans les royaumes augustes soumis à l'islamisme, ... par tous bureaux florissants, et, ... les plus respectés et les plus universels, d'après les ... les plus complètes. » Ensuite viennent la date et ... Khalil-Daheri, man. 695, fol. 20 r° et v° ... quelques détails ... J'ai entendu dire à un homme qui connaissait ... la chancellerie et son organisation : Une condition essentielle ... c'est qu'il ne sache pas le turc, de peur qu'il ne pénètre une partie des secrets du monarque, lorsque le prince parle dans cet idiome. » Khalil ajoute : « Un pareil propos contredit tout à fait l'idée attachée au nom, *kātim-assirr* (qui cache le secret). En effet, comment un homme qui aurait découvert un secret exprimé en turc, et qui ne saurait pas le cacher, le garderait-il lorsqu'il serait exprimé en arabe? et cela quand il ... de fomenter des troubles, de répandre le sang, ou d'autres choses. Je n'ai rapporté ce fait que pour faire sentir l'absurdité d'un pareil propos ... lorsqu'un *kātib-assirr* a appris une langue quelconque, c'est un avantage qui rehausse sa considération. »

*Pour la page 217.* — Masoudi (*Kitab-attenbih*, fol. 35) mentionne et décrit un tremblement de terre, qui se fit sentir en Egypte, le samedi, treizième jour du mois de Ramadan, l'an 344 de l'hégire (de J. C. 955), à l'époque où cet historien résidait à Fostat, et qui renversa une partie du phare d'Alexandrie.

---

Je m'étais proposé de réunir, dans cet Appendice, des notices biographiques sur plusieurs écrivains, un travail sur les monnaies des premiers Sultans mamlouks. J'avais également annoncé une longue note concernant le mot خاصكي. Mais l'étendue des pièces qui composent les additions de ce volume m'oblige de remettre à la livraison prochaine ces différents morceaux.

---

## LISTE DES MOTS

### EXPLIQUÉS DANS LES NOTES DU SECOND VOLUME DE L'HISTOIRE DES MAMLOUKS

# ERRATA

1re P. p. 130, ligne 20, djellab, lisez djelal
— p. 190, note, el Abou hm[illegible], lisez el Abou [illegible]
p. 25[illegible], ligne 4, Sutum, lisez Sestum
2e P. Au haut de la p. 33 et 3[illegible], lisez [illegible]
p. 68, dernière ligne, note, d'zh[illegible], lisez [illegible]
— p. 83, ligne 13, naib-alssaltanah, lisez naib-assaltanah
p. 161, ligne 23, (8), lisez (18)
— p. 161, ligne 25, il faut placer (19) après la ville de Damas
p. 12[illegible], 14[illegible], 14[illegible], 149, 151, [illegible] [illegible]

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME SECOND